PARIS MÉDICAL

VI

PARIS MÉDICAL

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis** (depuis le 1er décembre 1910). Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Étranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 80 à 100 pages (Prix : 50 cent. Franco : 75 cent.).

Tous les autres numéros ont de 32 à 48 pages (Prix : 20 cent. le numéro. Franco : 30 cent.).

Le troisième numéro de chaque mois contient une *Revue générale* sur une question d'actualité.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX (80 à 100 pages)

Janvier... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin.. ... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre.. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

L'année 1911 comprend quatre volumes :

Tome I. — *Partie médicale* (614 pages).
Tome II. — *Partie paramédicale* (742 pages).
Tome III. — *Partie médicale.*
Tome IV. — *Partie paramédicale.*

Les quatre volumes : **20** fr.

Les deux volumes ensemble d'un semestre (ils ne se vendent pas séparément) : **10** francs.

Le premier semestre de 1912 comprend deux volumes :

Tome V. — *Partie médicale.*
Tome VI. — *Partie paramédicale.*

Les deux volumes ensemble (ils ne se vendent pas séparément) : **10** francs.

CORBEIL. — Imprimerie CRÉTÉ

PARIS MÉDICAL

LA SEMAINE DU CLINICIEN



VI

Partie Paramédicale

J.-B. BAILLIÈRE & FILS, ÉDITEURS

19, RUE HAUTEFEUILLE, PARIS

1912

1911-1912, N° 1

SOMMAIRE

2 Décembre 1911

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces vingt primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint-Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier**.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringue en verre**, offerte par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé "L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers*).

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port*).

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre), offert par M. TRÉFOURET, la SOCIÉTÉ DE L'EAU JANE HADING, 38, rue du Mont-Thabor.

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisses de 30 bouteilles d'Eau de Pougues St-Léger** (*cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement*), offertes par la Cie de POUGUES ST-LÉGER.

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

ANNIVERSAIRE

Une année s'est écoulée depuis que nous avons présenté au public le premier numéro de *Paris Médical*.

D'aucuns nous trouvèrent alors bien audacieux. Eh quoi, nous disaient-ils, encore un nouveau journal ? Mais le corps médical n'a que l'embarras du choix entre une foule de publications fort bien rédigées ayant conquis par des années de lutte une légitime notoriété. Espérez-vous, nouveaux venus, vous faire préférer à elles ? L'objection ne nous a pas arrêtés. Nous avions confiance. Nous avions conçu une forme de journal, je ne dirai pas nouvelle, ce serait prétentieux, mais un peu particulière, et il nous semblait qu'un *Paris Médical* où le lecteur trouverait, avec l'exposé aussi complet que possible des travaux de médecine, des figures nombreuses, illustrant les sèches descriptions, une partie para-médicale, lui apportant la distraction après le travail ne ferait pas double emploi avec les journaux déjà connus et appréciés. J'avais d'ailleurs groupé autour de moi une phalange de collaborateurs, jeunes, actifs, ardents au travail, dont j'avais pu apprécier la valeur et qui étaient décidés à se consacrer à l'œuvre nouvelle. Nous nous réunîmes au milieu de novembre... Trois semaines après, le premier numéro paraissait.

Au début, ce ne fut pas parfait. Il nous fallut certains tâtonnements avant de réaliser le journal que nous avions rêvé. Nous fûmes soutenus par la sympathie de nos premiers lecteurs et par la rapidité inespérée de notre succès. Dans nos songes les plus ambitieux, nous n'avions pas espéré prendre aussi vite dans la presse médicale une place aussi considérable. Pour un journal, comme pour l'enfant qui vient de naître, la première année est la plus difficile à traverser. La voilà écoulée et notre enfant est debout, solidement constitué, faisant bonne figure au milieu de ses aînés.

Succès oblige, dit-on ! Nous faisons nôtre, cette formule. En nous apportant des ressources supérieures à celles sur lesquelles nous comptions, nos abonnés nous fournissent le moyen d'effectuer dans notre journal des améliorations qui en accroîtront l'intérêt. Nul doute que le *Paris Médical* de 1912 ne soit très supérieur à celui de 1911. Dans l'étude de ces améliorations, nous voudrions avoir le concours de tous nos lecteurs. Nous leur serons reconnaissants de nous soumettre leurs desiderata, leurs critiques même. Celles-ci nous sont précieuses et nous leur apportons la plus vive attention. Il n'est pas une lettre adressée à notre administrateur qui n'ait été communiquée au Comité de rédaction et discutée par lui. Je ne dis pas qu'à toutes il ait été donné satisfaction, car les modifications désirées par certains de nos abonnés se trouvaient pratiquement irréalisables ou de nature à déplaire au plus grand nombre, mais toutes ont été prises en considération et sérieusement étudiées. Nous désirons qu'il en soit de même à l'avenir et notre rêve serait d'établir entre notre rédaction et nos lecteurs une collaboration constante.

J'ai dit avec quelle satisfaction je jette sur l'année écoulée un regard rétrospectif, mais en matière scientifique, il ne faut regarder le passé que pour mieux voir l'avenir. C'est vers lui que nous nous tournons maintenant pleins de confiance et dans la ferme volonté de consacrer tous nos efforts à perfectionner notre œuvre et, aidés de la sympathie précieuse de nos lecteurs, à en accroître le succès.

A. GILBERT.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions ceux de nos lecteurs à qui *Paris Médical* a plu, à qui il a paru donner un tableau fidèle du mouvement médical, tout en les distrayant par des variétés para-médicales, de nous envoyer le plus tôt possible le **montant de leur abonnement** et la **liste des primes** qu'ils ont choisies. Ils éviteront ainsi toute interruption dans le service du journal ***(Ce numéro est le premier de la 2e année de "Paris Médical")*** et ils seront assurés de recevoir les primes qu'ils désirent : celles-ci sont en effet livrées dans l'ordre des inscriptions et il en est qui s'épuisent rapidement.

Les anciens abonnés ont droit aux primes comme les abonnés nouveaux (voir page II, la liste des primes).

Sur la demande de nombreux abonnés nous avons fait établir une **reliure mobile** pour conserver *Paris Médical*. Nous avons choisi un modèle très pratique, du prix de **trois francs cinquante centimes** (*envoi franco*).

Enfin nous serons heureux de recevoir les remarques, observations, critiques, de nos abonnés, car nous avons le plus vif désir que *Paris Médical* réalise tous les progrès que l'on peut souhaiter.

CHRONIQUE

LES ENFANTS TROUVÉS ET L'HOSPICE DES ENFANTS-ASSISTÉS (1638-1911)

Il y a moins d'un siècle que les *Enfants Assistés* ont trouvé à Paris, dans les bâtiments de l'Oratoire, rue d'Enfer, leur demeure définitive. Mais, si c'est en 1814 seulement qu'ils y furent transportés, ils avaient déjà une longue histoire (1).

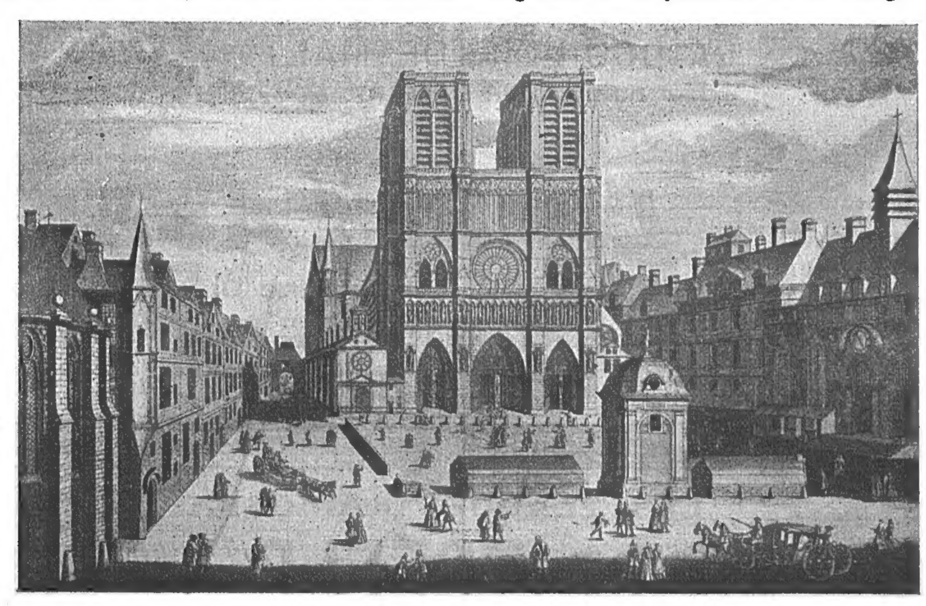
Il faudrait remonter au XIIe siècle pour voir les premiers actes officiels parlant en France des enfants trouvés. La constitution par Guy de Montpellier de l'ordre du Saint-Esprit, ayant pour but le soulagement des pauvres et l'assistance des « enfants exposés », est le premier effort fait dans notre pays pour secourir les enfants abandonnés. Les bulles du pape Innocent III en approuvèrent la fondation et le but et, deux siècles plus tard, cet ordre avait ouvert en France plus de cent maisons. Mais si à Marseille, à Dijon, ailleurs encore, les enfants « déposés dans le tour et la fenestre de l'hôpital » étaient l'objet de soins attentifs, à Paris, il n'en était plus de même. L'hôpital du Saint-Esprit en Grève n'avait été fondé, comme en témoignent des lettres patentes de 1445, que pour les enfants « procréés en légitime mariage ».



Saint Vincent de Paul présidant une assemblée de charité. (Tableau du XVIIe siècle actuellement à l'Hospice des Enfants-Assistés) (Fig. 1).

Au début du XVIIe siècle, la situation des enfants abandonnés à Paris était lamentable. En dehors de l'hôpital du Saint-Esprit, l'hôpital de la Trinité et celui des Enfants-Rouges recevaient bien des enfants, mais des enfants déjà grands. *L'hôpital des Enfants Rouges*, sis au coin de la rue Portefoin, dans le quartier du Temple, avait été fondé en 1536 par lettres de François Ier et avait surtout pour but de recueillir les enfants de parents hospitalisés à l'Hôtel-Dieu (de même qu'aujourd'hui on envoie au dépôt de l'hospice de la rue Denfert-Rochereau les enfants de parents hospitalisés). Habillés de rouge, d'où leur nom (qui fit place par la suite à celui d'Enfants-Dieu) ils s'opposaient aux Enfants-Bleus de l'hôpital de la Trinité. Ainsi vêtus, ils allaient souvent suivre les convois, car l'usage était alors « d'entourer celui qui venait de mourir d'âmes innocentes pouvant prier pour lui, » et c'était une source de revenus pour l'hôpital.

Pour les nouveau-nés abandonnés il n'existait qu'une pauvre maison fondée en 1552 par l'évêque de Paris à la suite d'un arrêt du Parlement ayant « imposé aux seigneurs hauts justiciers de se charger des enfants



Le Parvis Notre-Dame au XVIIe siècle.
A gauche du portail septentrional de Notre-Dame la petite église *Saint-Jean-le-Rond* dans laquelle étaient exposés les enfants abandonnés : ils étaient portés ensuite à la *Maison de la Couche*, primitivement à droite, près de l'Hôtel-Dieu, transférée ensuite rue Neuve-Notre-Dame, en face la cathédrale, non loin de l'église Saint-Christophe, qui se voit à gauche de la figure (Fig. 2).

(1) Nous devons remercier M. le Directeur de l'Assistance publique et M. André Mesureur de nous avoir autorisé à reproduire certaines figures appartenant aux archives de l'Assistance. Le Dr Troisier a bien voulu, avec sa bonne grâce coutumière, nous livrer une partie de ses documents sur Parrot et notamment son portrait. Nous le remercions également ici, de même que M. Coq, directeur de l'Hôtel-Dieu, et M. May, directeur de l'Hospice des Enfants-Assistés, qui nous ont obligeamment communiqué nombre de documents auxquels nous avons eu recours pour rédiger ces quelques notes.

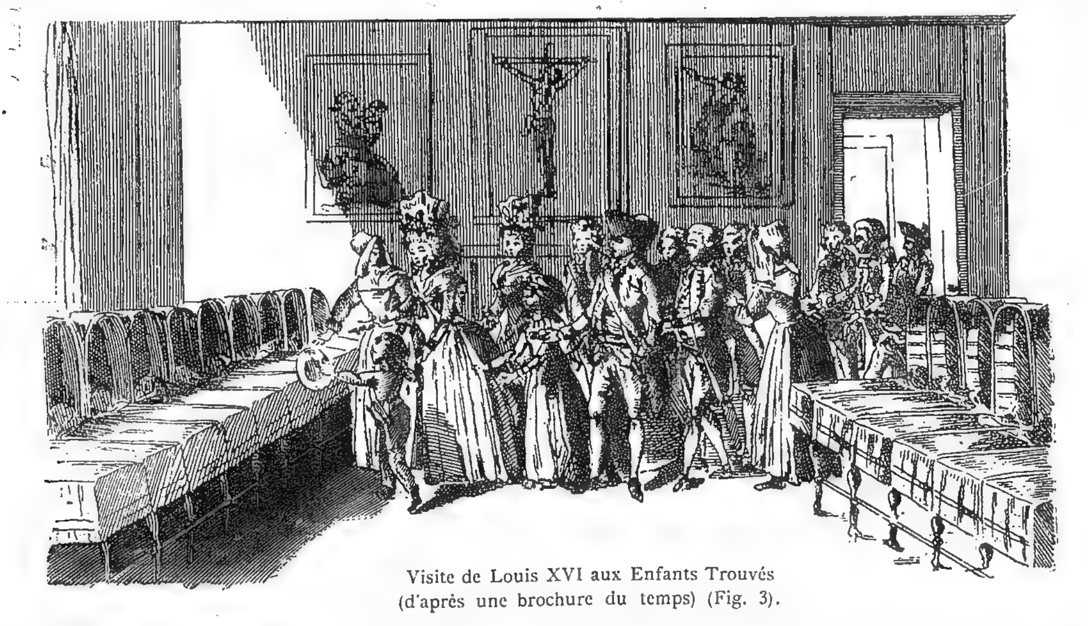
CHRONIQUE (*Suite*)

exposés et trouvés, dans le ressort de leur justice ». Cette maison avait son entrée sur le port Saint-Landry, non loin de l'Hôtel-Dieu. « Quand il se trouve par les rues de Paris quelqu'enfant exposé, dit un contemporain, il n'est loisible à personne de le lever, fors au commissaire de quartier ou à quelque autre passant son chemin. Et le doit porter aux Enfants Trouvez à Nostre-Dame, en la maison destinée pour les nourrir et allaiter qui est auprès la maison épiscopale et fait le bas d'une ruelle descendante à la rivière ». Le trajet au surplus n'était souvent pas long. Nombre d'enfants étant exposés sous le portail de Notre-Dame et surtout sous celui de la petite église de Saint-Jean-le-Rond, accolée au portail septentrional de la cathédrale, et qui ne fut démolie qu'en 1748 (fig. 2).

En cette maison de la Couche, une veuve et deux servantes s'occupaient des soins des *trouvés*. Le nombre en était grand, les ressources minimes, les soins rudimentaires (on se bornait à calmer les cris avec des narcotiques.) Aussi les enfants mouraient-ils en foule dans la *Maison de la veuve* qui devint bien vite la *Maison de la mort* ; avec ceux qui ne succombaient pas, un commerce régulier d'enfants s'était établi ; pour vingt sols, ils étaient livrés à des bateleurs qui les déformaient et les disloquaient, à des mendiants qui les couvraient de plaies et excitaient avec eux la pitié publique, à des nécromanciens qui s'en servaient pour des opérations de magie, à des femmes syphilitiques qui voulaient se guérir en communiquant leur mal à un nourrisson, à des vieillards qui cherchaient à se rajeunir dans le sang des petits enfants. Un jour, saint Vincent de Paul, ayant visité la Maison de la veuve et vu ces pauvres enfants entassés sans soin, fut ému de compassion. Il mena quelques-unes des Dames de charité, qu'il formait à l'exercice des œuvres, visiter également la Couche. Elles furent épouvantées et, avec lui, décidèrent de se charger de quelques-uns de ces enfants. Elles en rachetèrent douze et, avec le concours de Louise de Marillac, veuve d'Antoine Legras, fondatrice des Filles de la Charité, elles les installèrent d'abord près de l'église Saint-Landry, puis rue des Boulangers, près la porte Saint-Victor (1638), enfin à la maison de Saint-Lazare, au Faubourg Saint-Denis.

Peu à peu l'œuvre se développa ; Vincent de Paul sut émouvoir Anne d'Autriche et Louis XIII, lequel, en 1642, attribua « à l'hôpital des Enfants trouvés, à titre de fief et aumône, une somme de quatre mille livres à prendre sur la ferme et chatellenie de Gonesse ». Plus tard Louis XIV lui alloua huit mille livres sur le revenu de cinq grosses fermes (1644). Mais, malgré ces dons, malgré l'attribution du château de Bicêtre aux enfants recueillis par Mlle Legras, les dépenses croissaient chaque jour, atteignant bientôt quarante mille livres par an, et, en dépit des efforts de Vincent de Paul et de ses collaboratrices, il vint un jour où les ressources firent complètement défaut. Les dames de Charité, effrayées des difficultés de l'entreprise, étaient presque disposées à y renoncer. C'est alors que Vincent les convoqua en une assemblée générale à laquelle paraît faire allusion le tableau conservé aux Enfants-Assistés (fig. 1). Il commença par exposer la situation précaire de l'œuvre, rappela tout le bien déjà fait, puis s'écria dans un mouvement d'éloquence resté célèbre : « Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants, vous avez été leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées ; voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains ; je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin et au contraire ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez, l'expérience ne nous permet pas d'en douter ». L'acquiescement fut unanime et de nouveaux efforts assurèrent l'existence définitive de l'œuvre des enfants trouvés. C'est ainsi que les filles de la Charité, et Mlle Legras à leur tête, firent tout au monde, jusqu'à se réduire à un repas par jour, pour ne pas abandonner les pauvres enfants.

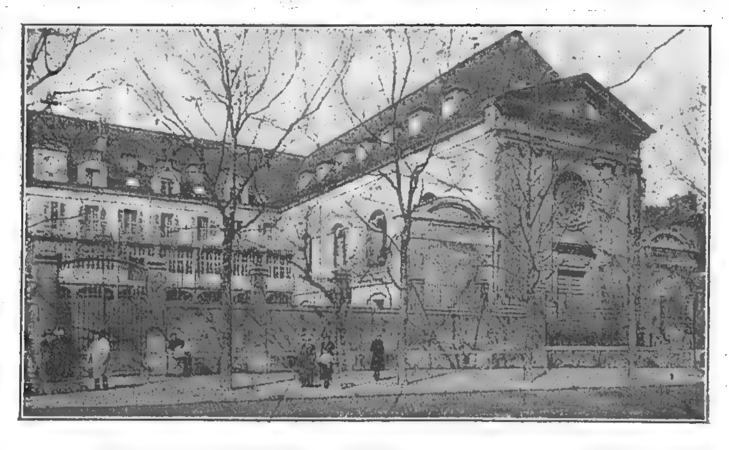
Quelques années plus tard, en juin 1670, un édit fort important de Louis XIV fixa les conditions d'existence de l'hôpital des Enfants-Trouvés et, en le réunissant au bureau de l'Hôpital général, le rattacha à une puissante organisation d'assistance, chargée désormais



Visite de Louis XVI aux Enfants Trouvés
(d'après une brochure du temps) (Fig. 3).

CHRONIQUE (*Suite*)

d'assurer son avenir. Le roi continuait toutefois à solliciter le secours « des dames de piété qui ont pris très grand soin jusqu'à présent des dits Enfants trouvés et contribué notablement à leur nourriture et éducation ». En 1680, Louis XIV compléta cette organisation en réunissant à l'hôpital des Enfants-Trouvés l'hôpital des Enfants-Rouges. Les premiers effets de ces décisions furent de permettre l'achat par le bureau de l'Hôpital général d'une série de maisons rue Neuve-Notre-Dame, entre l'église Saint-Christophe et l'église Sainte-Geneviève des Ardents qui, tout près du Parvis, constituèrent la *Maison de la Couche* recevant les nouveau-nés, tandis qu'une grande maison située rue de Charenton, au faubourg Saint-Antoine, recevait les enfants plus âgés, auparavant dans la maison de Saint-Lazare du faubourg Saint-Denis, fondée par Vincent de Paul.



La chapelle et la crèche de l'hospice des Enfants-Assistés (état actuel) (Fig. 4).

Cependant tous ces efforts, si louables qu'ils fussent, ne diminuaient malheureusement que bien peu la mortalité des enfants abandonnés. Sans doute leur sort était meilleur que celui des enfants logés à l'Hôtel-Dieu dont la mortalité excessive, dit le Président Achille de Harlay, « vient de la corruption de l'air causée par la multitude des malades et la quantité d'ordures que produisent leur corps, en sorte que les personnes du dehors qui viennent à entrer sont saisies d'un mal de tête et de cœur par la respiration de cet air si infect et corrompu ». Mais si nombre d'enfants trouvés échappaient à la mort, c'est qu'ils étaient, selon les règlements, très vite envoyés en nourrice à la campagne. C'est ainsi qu'en 1670, sur 423 enfants amenés à la Couche, 302 furent mis en nourrice et des 121 *restants, il en mourut* 118 *à la maison,* 3 *seulement survécurent.* L'hygiène de la Couche restait donc fort défectueuse, et lorsqu'en 1706 le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, la visita, le procès-verbal de cette visite relate qu'il a trouvé bien peu de jour, ressenti beaucoup de mauvaises odeurs; « dans la chambre des nourrices, il a vu quatre lits dans un petit espace pour recevoir quelquefois trente ou quarante enfants qui sont les uns sur les autres et dans un état digne de compassion ». C'est quelques années après cette visite que fut apporté un « garçon nouvellement né, trouvé, exposé et abandonné dans une boette de bois de sapin, exposé dans le parvis Notre-Dame sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond... et porté à la Couche pour y être nourri et allaité en la manière accoutumée ». Baptisé le 17 novembre 1717, appelé Jean le Rond, il fut, heureusement pour lui, aussitôt placé en nourrice en Picardie et, bientôt repris par ses parents, il illustra plus tard le nom de d'Alembert.

Au cours du XVIIIe siècle, l'organisation administrative se développa. La maison de la Couche reconstruite devint elle-même l'hôpital des Enfants-Trouvés ; en 1748, cet hôpital, dont la première pierre fut posée le 26 septembre 1746, au nom de la reine Marie Leczinska, était achevé, grâce à l'activité de son architecte Boffrand. Sa chapelle, décorée de peintures dues à Natoire et à Brunetti, eut longtemps une grande réputation. L'hôpital recevait en moyenne 6 000 enfants et cent berceaux étaient toujours prêts pour de nouveaux arrivants. La prospérité de l'œuvre semblait alors très grande et les visiteurs ne manquaient pas d'admirer son organisation. C'est ainsi que Louis XVI vint lui-même, au sortir de Notre-Dame, visiter les Enfants Trouvés avec la Reine et le Dauphin le 10 février 1790 (fig. 3). A la même époque, les Allemands Halem et Kotzebue faisaient des relations enthousiastes de leurs visites à l'hôpital dont ils admiraient l'ordre et la propreté. Halem déclara même à une sœur « qu'après ce qu'il avait vu, il pardonnait à Rousseau d'avoir confié ses enfants à cet établissement ». Pourtant la mortalité des nourrissons était considérable. « Deux tiers au moins, écrit La Rochefoucauld-Liancourt, succombent dans les premiers mois et, dans ces deux tiers, trois cinquièmes avant d'être donnés aux nourrices. Cette prodigieuse mortalité s'attribue particulièrement au mauvais état dans lequel la plupart de ces enfants, fruit de la débauche et de la misère, sont apportés à l'hôpital; une maladie contagieuse, presque toujours existante dans cette maison, connue sous le nom de *Muguet* et dont ces enfants guérissent peu, en enlève beaucoup encore. Enfin ces enfants restent quelquefois des semaines, des mois entiers sans nourrice, réunis en grand nombre dans les mêmes salles, et cette dernière cause de mort



Le bâtiment central de l'hospice des Enfants-Assistés et la statue de saint Vincent-de-Paul (état actuel) (Fig. 5).

CHRONIQUE (*Suite*)

n'est sans doute pas la moins funeste. » La syphilis ajoutait d'ailleurs ses ravages à ceux du muguet et de l'encombrement et souvent des nourrices étaient contaminées par des « enfants gastés ». C'est pourquoi les administrateurs de l'Hôpital général avaient, en 1780, représenté au Roi « qu'un grand nombre d'enfants étant infectés, en naissant, du germe de la corruption de leurs pères et mères, ne doivent ni être livrés à des nourrices auxquelles ils les communiquent, ni rester confondus avec les autres enfants qui seraient exposés à cette contagion : et qu'ainsi il serait nécessaire de former, à proximité de Paris, un établissement où tous les enfants qu'on soupçonnerait... être atteints de ce venin, seraient incontinent après leur exposition, transportés pour y être nourris avec du lait, et toutes les précautions nécessaires pour leur conserver la vie, autant qu'il serait possible et prévenir toute espèce de contagion. » C'est le principe posé de la nourricerie de Parrot et de l'établissement actuel de Châtillon. Le roi Louis XVI le met à exécution, en raison « de la protection qu'il doit à ces enfants qui, sans être coupables, sont les plus infortunés de ses sujets » en créant l'*hospice de Vaugirard* où, malgré les soins du chirurgien Delamotte et du médecin Doublet, la mortalité fut énorme. Sur 1621 enfants reçus de 1780 à 1793, M. Lafabrègue relève 1397 morts. Il est vrai que l'usage fréquent dans l'alimentation de crème de pain au lait, de crème de pain au gras, « d'eau rougie qu'on nomme tisane vineuse, d'eau gommée qu'on appelle looch » ne devait pas peu contribuer à la mortalité infantile !

La crèche des Enfants-Assistés vers 1840 (Fig. 6).



La crèche (état actuel) (Fig. 7).

En 1794, les enfants trouvés abandonnèrent le parvis Notre-Dame. Devenus *Enfants de la Patrie*, ils émigrent au *Val-de-Grâce*, en exécution d'un décret du 7 ventôse, mais n'y restent que quelques mois. Un décret du 10 vendémiaire suivant transporte « l'établissement de santé commencé au Val-de-Grâce à la maison de la Bourbe et à l'ancien Institut de l'Oratoire ». La première, l'ancienne abbaye de Port-Royal, reçut surtout les enfants trouvés, alors que l'Oratoire de la rue d'Enfer abritait les femmes en couche. Cet ordre de choses fut changé complètement en 1814 : les deux maisons devinrent distinctes. La maison de la Bourbe prit le nom de *Maison d'accouchement* et la maison de l'Oratoire fut appelée *Hospice des Enfants-Trouvés*. Réorganisé de 1836 à 1838 par le groupement en un même hôpital des orphelins et des enfants trouvés, celui-ci devient le 15 septembre 1838 l'*hospice des Enfants-Assistés* (fig. 4 et 5). « Lieu de dépôt, de passage ou de traitement, dit Husson dans son grand ouvrage sur les Hôpitaux, il reçoit les enfants abandonnés ou trouvés, et pendant longtemps l'admission de ces derniers n'a eu pour intermédiaire que le *tour* laissé libre et accessible à tous ». Mis en surveillance en 1837, le tour de l'hospice de Paris fut définitivement supprimé en 1861 ; des flots d'encre ont été versés alors sur cette question du tour que Lamartine définissait « une ingénieuse invention de la charité chrétienne qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler » (1). Mais il serait trop long d'insister davantage sur ce sujet et de rappeler les arguments par lesquels, au nom de la morale

(1) L'hôpital du Saint-Esprit, à Rome, fondé par Innocent III, comportait un tour dont la description nous est parvenue, justifiant la définition de Lamartine : « Au dehors de cet hôpital, il y a un tour, avec un petit matelas dedans, pour recevoir les Enfants exposés. On peut hardiment les mettre en plein jour, car il est défendu, sous de très graves peines, et même de punitions corporelles, de s'informer qui sont ceux qui les apportent ni de les suivre. »

CHRONIQUE *(Suite)*

sociale et de l'intérêt même des enfants abandonnés, ils furent définitivement condamnés par de Gerando et J.-B. Say.

L'hospice des Enfants-Assistés ne gardait de l'ancien oratoire que la chapelle et le bâtiment central. La chapelle (fig. 4), dont on a démoli les bas côtés, fut partagée dans sa hauteur par un plancher, tandis que la partie inférieure restait consacrée à l'exercice du culte (fig. 8), de la partie supérieure on a fait la *Crèche*, salle vaste et élevée, actuellement encore existante (fig. 6 et 7) ; dans le bâtiment central (fig. 5), les salles d'infirmerie occupaient et occupent encore les étages supérieurs ; deux grands bâtiments symétriques furent construits en 1838, en arrière de ce bâtiment, pour abriter les enfants en dépôt.

La chapelle, au milieu du XIXe siècle (Fig. 8).

Malgré toutes ces transformations, la mortalité des enfants au-dessous d'un an restait malheureusement considérable. Si elle n'atteignait plus, comme en l'an V, 92 p. 100, comme en 1818, 68 p. 100, elle était du fait de l'encombrement et des épidémies qui survenaient périodiquement, encore beaucoup trop élevée lorsque, en 1867, le hasard de mutations hospitalières y amena Parrot (fig. 9). « Il ne devait y faire qu'un court séjour, mais il y trouve une mine inépuisable, il s'y attache. Denis, Billard, Valleix, Henri Roger avaient déjà fouillé le terrain, il le remue de nouveau et c'est là qu'il puise tous les matériaux qui lui ont permis de renouveler pour ainsi dire la pathologie du premier âge » (Troisier). Parrot resta plus de quinze ans à l'hospice de la rue Denfert, il y fut le premier professeur de Clinique des maladies des Enfants. Il me faudrait tout un article si je voulais rappeler ce que fut l'homme et quelle œuvre il y accomplit.



Le Pr Parrot, médecin de l'hospice des Enfants-Assistés (1867-1885) (Fig. 9).

Nature généreuse et élevée, esprit plein de finesse, Parrot avait conquis l'affection de tous ceux qui l'ont approché et qui se rappellent sa physionomie d'artiste : « ses cheveux flottants, son visage maigre, à nez droit, à lèvres minces, à menton aigu, où les quelques plis radiés de la tempe, le léger rictus de la bouche, la douce finesse du regard tempéraient la rigidité des lignes et la brusquerie des angles, répandant un demi-sourire sur un fond sévèrement dessiné. »

Dans le milieu calme des Enfants-Assistés, Parrot accomplit une œuvre considérable que le temps a, en grande partie, consacrée. En lisant ses leçons sur l'athrepsie, sur la syphilis héréditaire et sur ses altérations osseuses, sur le rachitisme, que nous devons au zèle pieux de son élève le Dr Troisier, on est étonné de tout ce que, malgré la maladie, il put observer et analyser.

C'est que, comme son élève et successeur le professeur Hutinel l'a montré, l'état de l'hospice à cette époque facilitait les recherches. Le service était alors peu chargé et à la visite des nourrissons, assez rapide, succédait le séjour à l'amphithéâtre où la besogne ne manquait pas. Plus de cinq cents enfants succombaient chaque année et on ne négligeait aucune autopsie ; tous les organes étaient examinés, pesés, mesurés et des fragments en étaient soigneusement conservés pour être soumis plus tard à l'examen histologique. Des nombreux documents ainsi accumulés, une partie seulement put être utilisée, témoignant à elle seule de l'énorme effort de Parrot. Mais ses admirables recherches dataient d'avant les doctrines microbiennes ; ce n'est que dans les dernières années de sa vie que Parrot reconnut la nature vraisemblablement infectieuse des cas d'athrepsie aiguë qu'il observait dans ce milieu des Enfants-Assistés. Faut-il dès lors s'étonner qu'il n'ait pu apporter dans le vieil hospice les réformes qui devaient le rendre moins meurtrier ?

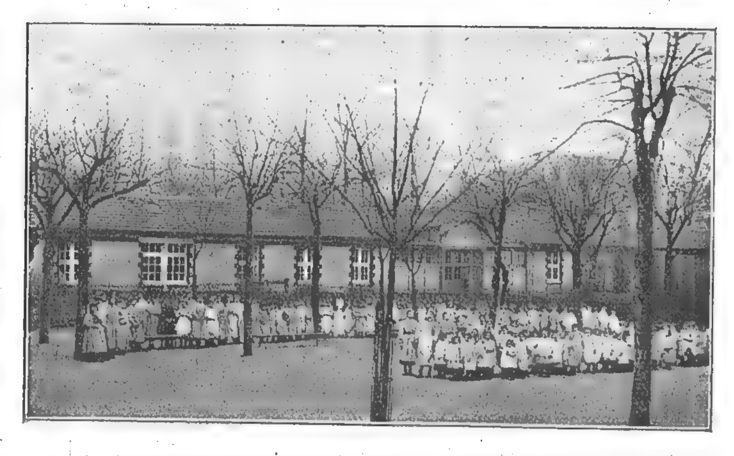
Le tableau de l'infirmerie à cette époque a été tracé par M. Hutinel en termes saisissants. « Les nourrissons y étaient placés côte à côte dans des berceaux trop rapprochés, les plus légèrement atteints à côté des plus malades, sans qu'aucune sélection fût essayée. La même cuiller, à peine essuyée, servait à examiner toutes les gorges ; le même thermomètre, vaguement nettoyé à un coin de tablier, passait d'un rectum dans un autre, la literie n'était jamais désinfectée ; les draps étaient blancs, mais les matelas gardaient la souillure des déjections... Si l'enfant criait, on lui préparait une sucette. La religieuse du service avait à cette intention du biscuit écrasé dans une de ses poches ; elle y plongeait une main rarement lavée, elle en retirait une pincée de miettes qu'elle plaçait dans un chiffon de toile à cataplasmes traînant sur une table et dont elle faisait un cornet. Ce cornet était trempé dans un pot à confitures à demi rempli d'un julep gommeux exposé à tous germes. La sucette était introduite




Mont-Dore

CHRONIQUE *(Suite)*

dans la bouche de l'enfant qui tétait évidemment, mais qu'absorbait-il, le malheureux? Bientôt le muguet apparaissait, virulent, tenace, puis des vomissements et de la diarrhée ; le drame de l'athrepsie se déroulait, lent ou rapide, suivant les cas et suivant les saisons. L'été en douze heures un enfant était transformé. Le matin il était rose et frais, la nuit il était bleuâtre, refroidi et moribond ; il était *tourné*, disaient les religieuses qui, d'instinct, assimilaient cette évolution à une fermentation ». Quelques années plus tard il a suffi d'un peu de propreté pour diminuer la mortalité dans le même hospice de 80 p. 100.



La nourricerie des Enfants-Assistés, les enfants se rendent « à la soupe » (Fig. 10).

Parrot toutefois avait cherché à améliorer l'hygiène des enfants confiés à ses soins ; frappé des ravages de la syphilis chez eux, il avait voulu les arracher à la mort et dans ce but avait fait construire la *Nourricerie* qui existe encore, bien modifiée d'ailleurs, au milieu des jardins de l'hospice (fig. 10). Il faut lire le travail dans lequel il relate le but qu'il se propose en essayant chez les enfants syphilitiques « l'allaitement direct au pis d'un animal ». Il rappelle les tentatives antérieures, pour la plupart désastreuses, notamment celle citée par Raulin et dans laquelle les enfants, en même temps que de lait, étaient gorgés de bouillie à la farine et de cidre doux. Il relate les essais d'allaitement par la chèvre faits à Aix-en-Provence « où les berceaux furent disposés sur deux rangs dans une grande salle, chaque chèvre entrait en bêlant, allait chercher son nourrisson, relevait avec sa corne la couverture, enjambait le berceau et se faisait téter ». Il n'accepte naturellement pas comme vrai cet intelligent manège des chèvres provençales et, pour toute une série de raisons, préfère l'ânesse comme laitière ; il rappelle à ce propos que l'usage de son lait fut introduit en France par un juif de Constantinople, venu guérir avec du lait d'ânesse François I[e] d'un état de langueur qui s'aggravait chaque jour. Convaincu de la supériorité de ce lait, Parrot organisa une nourricerie dans laquelle des étables étaient annexées aux salles de nourrissons qu'un personnel spécial mettait directement au pis de l'ânesse ; il obtint ainsi des résultats relativement satisfaisants, malgré les difficultés matérielles.

Le D[r] Sevestre, médecin de l'Hospice des Enfants-Assistés (1885-1889) (Fig. 11).

Malheureusement ce n'était là qu'une amélioration bien partielle et qui devait être temporaire. Les conditions hygiéniques déplorables de l'infirmerie et de la crèche, les ravages que faisaient sur les enfants du « Dépôt », pourtant arrivés bien portants, la rougeole et la diphtérie justifiaient la réputation déplorable de l'hospice. Lorsque Parrot mourut, en 1883, il avait jeté les bases de nouvelles améliorations, mais ce furent surtout Sevestre et le professeur Hutinel, qui menèrent à bien la tâche difficile de transformer l'état sanitaire de cette « maison funeste » (Le mot est de M. Mesureur).



La nourricerie en été (1910) (Fig. 12).

Sevestre ne resta que quelques années rue Denfert de 1885 à 1889 (fig. 11). Imbu des doctrines microbiennes, convaincu avec Archambault que l'enfant meurt trop souvent à l'hôpital de la maladie qu'il y contracte, il s'appliqua à bien connaître les conditions de propagation des maladies qui sévissaient aux Enfants-Assistés et à en tirer des conséquences prophylactiques rationnelles. Secondé par l'administration, il installa des *services d'isolement* pour la diphtérie, la rougeole, la scarlatine. Il établit un *lazaret* pour les nouveaux arrivants, il assura la *désinfection* régulière de l'hôpital ; il insista sur la nécessité d'isoler les *douteux* et les *suspects*. Les résultats ne se firent pas attendre et la mortalité de la rougeole notamment, qui avait atteint 57 p. 100 en 1884, tomba à 27 ou 28 p. 100. Les soins, mieux dirigés, des enfants débiles lui permirent de montrer que ceux-ci peuvent être conservés à l'hôpital sans que ce soit « la mort fatale, inéluctable. »

Lorsque le professeur Hutinel prit le service qu'il devait garder près de vingt ans, il compléta l'œuvre



CHRONIQUE (*Suite*)

commencée Grâce à ses efforts, la diphtérie fut supprimée, alors qu'elle avait en 1887 amené 111 décès. La mortalité par rougeole et coqueluche fut réduite à son minimum. L'infirmerie fut transformée et adaptée aux nécessités de l'hygiène par la création de boxes d'isolement. La nourricerie fut modifiée, les ânesses et leurs étables supprimées (elles ne donnaient plus que de mauvais résultats) et une meilleure réglementation de l'allaitement, la division des infectés et des non infectés, un ensemble de soins méthodiques permirent d'élever un grand nombre de prématurés et de débiles alors qu'autrefois ils mouraient presque tous. L'été, l'air et le soleil étaient même directement appelés à aider à la cure, l'héliothérapie ayant de bonne heure été pratiquement utilisée aux Enfants-Assistés (fig. 12) La création du pavillon Pasteur, celle d'une galerie de cure d'air pour les convalescents et les petits sevrés acheva de transformer le vieil hospice dont parallèlement MM. Kirmisson et Jalaguier amélioraient le service chirurgical. La morbidité et la mortalité s'y sont singulièrement abaissées. Les 12 000 enfants qui chaque année traversent l'hospice n'y sont plus comme autrefois exposés à des maladies rapidement meurtrières (1) ; l'infection du milieu, la contamination de l'enfant par l'enfant y sont plutôt moins à redouter qu'ailleurs. La « situation lamentable et vraiment honteuse » dont parlait Sevestre a pris fin.

L'œuvre est d'ailleurs développée par le Dr. Variot et la création récente d'un Institut de Puériculture assurera mieux encore les soins aux tout petits.

Modifié, agrandi, mieux organisé, l'hospice des Enfants-Assistés, grâce à l'effort parallèle des médecins qui s'y sont succédé, et des administrateurs qui l'ont dirigé, remplit bien le but que se sont proposé ses fondateurs. Tout n'y est certes pas parfait, du moins l'enthousiasme que provoquait chez l'Allemand Halem en 1790 la visite des Enfants-Trouvés serait-il aujourd'hui mieux à sa place. Si l'on peut regretter, au point de vue de l'historien et de l'artiste, que rien ne soit resté des premiers asiles des enfants abandonnés, on ne peut, au nom de l'hygiène sociale, qu'applaudir à la transformation réalisée.

PIERRE LEREBOULLET.

(1) De 7,58 p. 100 en moyenne au temps de Parrot la mortalité globale des enfants passant par l'hospice est tombée en 1901 à 1,56 p. 100.

SCÈNES MÉDICALES

UNE LEÇON INAUGURALE

L'amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu est bondé. Dans l'hémicycle encore vide s'allonge la table au tapis vert. De chaque côté s'entassent des chaises. Peu à peu elles sont occupées. Là se pressent les habitués de ces cérémonies : vieux maîtres disparus qui se montrent pour la circonstance, professeurs, agrégés, médecins des hôpitaux, médecins d'eaux, spécialistes, confrères, amis et élèves. Dans un coin : un remous de panaches sur d'énormes chapeaux. C'est le groupe des femmes du monde, parentes ou amies du héros de la fête. Elles se reconnaissent, se saluent de gracieux hochements de tête, s'assoient, puis papotent. Et l'on entend un joli gazouillis qui donne une note de solennité mondaine inusitée dans ce cadre.

A la porte d'entrée de l'amphithéâtre, de temps à autre, apparaît un médecin ou un élève de l'hôpital, en tenue de service, avec la blouse blanche qui tranche crûment sur les teintes des vêtements féminins choisis discrets et sombres pour la circonstance. On vient jeter un coup d'œil, comme au théâtre, quand à l'entrée de l'orchestre on vient lorgner une salle « bien parisienne ». Et c'est le cas ici, malgré quelques professeurs de Province venus pour applaudir leur camarade.

L'affluence augmente. L'hémicyle est rempli. Les conversations s'animent et se haussent de ton. On parle de ses affaires et de celles des autres. Dans un coin un jeune chef de clinique flirte avec une jolie personne... Mais tout à coup le silence se fait. Les groupes massés à la porte se rangent et font la haie. Le doyen paraît puis s'efface pour faire passer le héros du jour accompagné de quelques professeurs, ses anciens maîtres. Il entre dans un tonnerre de bravos. Sous son grand calme habituel il paraît un peu troublé. Le sourire légèrement forcé et l'allure plus raide le dénotent. Et, dans les premières phrases, sa voix est un instant assombrie, quelques mots sont tremblés. Ce sont des nuances qui seules trahissent l'émotion que son discours avoue d'ailleurs. Et cela ne fait pas mal ! Puis il dit sa reconnaissance et ses remerciements à tous : Maîtres, élèves et amis. Il évoque ses souvenirs, il dit ses espoirs, et ses désirs, fait sa profession de foi scientifique avec quelques incidentes sociales ou philosophiques qui dénotent sa culture. C'est un jour unique pour ouvrir son cœur !

Après le « grand air » du début il aborde le sujet de sa leçon. Sa voix s'est affermie, sonne clair, est nette et bien timbrée. Le ton est lent, tranquille, sans nuances accentuées, presque monotone, mais prenant par sa simplicité, son dédain de l'effet. L'élocution est facile, élégante, sans apprêt et sans hésitation. Tout est exposé avec précision et exactitude. C'est le vrai langage scientifique moderne. Et le corps est immobile, presque sans un geste. Seule la tête portée haut vit intensément, illuminée par l'œil clair et profond. La face pâle et régulière est encadrée de cheveux et de barbe sans un poil grisonnant. Dans sa redingote noire que la rosette pique d'un point rouge, il a l'air très jeune. Petit et frêle, il se tient droit sous le buste d'un ancêtre dont la mémoire plane dans cet amphithéâtre, et à côté du portrait de son Prédécesseur qui, en robe professorale, semble encore parler avec exubérance. Avec d'autres allures, il se place à côté d'eux et sait donner l'impression de la maîtrise.

La leçon finit dans une tempête de bravos. On se lève, on se presse, les mains se tendent. Un vieux maître s'élance et donne l'accolade à son élève triomphant. On les unit dans une même acclamation. A la sortie, dans la cour de l'Hôpital, sous les yeux des malades et des infirmières qui garnissent les fenêtres, une ovation plus discrète attend encore le jeune professeur qui sourit, salue, serre des mains en gagnant sa voiture. Et il part au milieu des chapeaux soulevés et de quelques adieux féminins.

Dr PIERRE MAUREL.

***

NOUVELLE MÉDICALE

ESPOIR...

PAR JACQUES ROCHEBONNE

— Diable !... c'est un peu mieux que mon antichambre !...

Un valet, rasé comme un prêtre, dindonnant, dédaigneux (un qui ne souffre pas de l'estomac, lui !) vient de l'introduire parmi les marbres, les plantes vertes, les ors, le luxe important d'un salon.

C'est le demi-jour des appartements parisiens, où l'on est surpris de trouver du silence.

... Cette draperie va se soulever tout à l'heure.

Un geste du maître : il franchira la porte qui a déjà dû engloutir tant d'espérances.

Et, enfin, inéluctablement, *il saura*.

Car tout est préférable à cette torture ; l'horreur de l'inévitable doit être meilleure que ce doute angoissant, que cette térébrante idée de la Mort probable et prochaine que l'on porte en soi.

Il a choisi Gobert, précisément parce qu'il connait sa franchise, que d'aucuns taxent de brutalité. Puis encore parce qu'il le sait spécialisé dans l'affection dont il se soupçonne atteint, dont il se sent, plutôt, condamné. Il veut savoir.

...On ne trompe pas un médecin, fichtre !...

Il a bien compris ce que signifient les paroles évasives des confrères qu'il a consultés, leurs mots d'espoir, inutiles comme inefficaces sur une affreuse et incurable plaie !

C'est pourquoi il est accouru de sa lointaine province vers le maître infaillible.

— ...Entrez !...

***

Gobert écoute.

Dans le grand fauteuil solennel, il apparaît, davantage encore, mince, froid, redoutable, distant...

Cet homme est la Science même, impersonnelle et hautaine. Son regard acéré fait songer au tranchant d'un scalpel.

Le Dr Laucre s'applique à exposer son cas brièvement, courageusement, en professionnel.

Il se traîne lui-même, frissonnant, mais non méprisable, sous le feu de ses arguments.

Depuis trois mois, ses vagues douleurs d'estomac se sont précisées ; les nausées se sont muées en vomissements ; il a des ganglions ; un dégoût complet de la nourriture ; et ce teint couleur de paille ne peut guère tromper personne.

D'ailleurs Peschard, son confrère et ami, Peschard le chirurgien, lui a laissé entrevoir le diagnostic.

... Quant au pronostic, nul ne l'ignore : il est fichu !... Et ça marche rondement !...

... Ah ! ce n'est pas tant pour lui ! Tout est en règle. Il ne croit pas à grand'chose. Il a fait tout son devoir. Sa femme touchera une assurance-vie... Mais c'est pour elle tout de même, parbleu !... et pour les deux gosses !... Quitter tout ça à quarante-cinq ans !... Bah ! A Dieu vat !...

Gobert écoute.

Il le connaît ce teint misérable, ce teint safrané, ce pauvre teint pitoyable des cancéreux. Il l'a vu toute la journée — c'était sa consultation ! — et une immense lassitude monte en lui. Des profondeurs de son être arrive et galope comme une panique, une irréductible pitié !...

Il la connaît, l'effroyable comédie ! Tous veulent savoir, et quand ils savent, tous s'en vont comme des damnés !

Gobert écoute.

Après le vêtement, qui enveloppe les corps, l'a-t-il assez vue tomber la mince pellicule hypocrite qui masque les âmes et dont se libère l'instinct vainqueur.

...Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort ! et les héros d'Homère la regrettaient aussi la douce lumière que ne verront plus jamais les prunelles éteintes...

...Et... ça le dégoûte d'être un oracle — et ça le dégoûte, d'être un bourreau !

Impassible, il regarde de ses yeux froids déferler sur le pauvre visage lamentable l'Angoisse contagieuse.

Ah ! pour une fois, il y aura quelque chose au-dessus de la vérité et de la science — Zut ! pour les principes !!.. Une colère gronde en lui.

Attends un peu ! il va la soigner sa réputation... Il s'en moque !

Il n'éprouve plus que l'impérieux besoin d'être faible et miséricordieux ! Il n'entend plus être autre chose qu'un homme, à qui, selon l'admirable parole, « rien d'humain ne peut être étranger ».

Peschard, son ancien élève, va en bâiller !

Pas un muscle de son visage n'a bronché.

Il laisse tomber :

— Vous êtes un cornichon, mon ami, ou un neurasthénique. Quant à Peschard... c'est un âne !

Le teint jaune-paille s'anime et rosit. Un doute passe sur la face douloureuse. Gobert sent que pour faire croire à son mensonge, pour donner à ce misérable l'ultime, nécessaire et triomphante espérance qui lui permettra de mourir en paix — dans quinze jours — il lui faut frapper un grand coup.

Il se lève.

D'un ton sec et détaché :

— Ouvrez la bouche !

L'autre, stupéfait, obéit.

Gobert déclare.

— Simple gastrite, mon garçon ; je m'en doutais, vous avez de très mauvaises dents...

Puis...

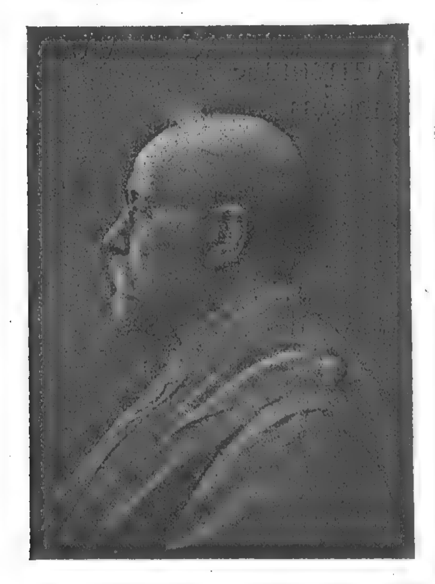
... Cette chose énorme... inconcevable pour cet homme qui va mourir... mourir de faim :

— ... Faites-vous faire un râtelier !!...

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LE CINQUANTENAIRE SCIENTIFIQUE DU PROFESSEUR ARMAND GAUTIER

Dimanche matin, dans la salle du Conseil de la Faculté de médecine, les collègues, amis, élèves du professeur Armand Gautier lui ont offert, à l'occasion de son cin-



Médaille offerte au professeur ARMAND GAUTIER.

quantenaire scientifique, un buste et une plaquette. Dans la pensée des organisateurs de la fête, ce ne devait être qu'une plaquette, mais les souscripteurs sont venus si nombreux, que le comité, plus riche qu'il ne l'espérait, y a joint un buste.

La cérémonie était présidée, en l'absence du ministre de l'Instruction publique empêché, par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur.

Successivement MM. Haller, président du comité d'organisation; Landouzy, doyen de la Faculté de médecine; Lipmann, vice-président de l'Académie des sciences; Hanriot, délégué de l'Académie de médecine et du conseil d'hygiène; Lefèvre ancien président du conseil municipal de Paris, au nom des élèves du maître, Bayet au nom de l'Université, glorifièrent l'éminent chimiste. On n'attend pas de nous une analyse de chacun des discours qui furent prononcés. Ils évoquèrent éloquemment une belle vie de savant, toute de travail, de désintéressement, féconde en découvertes de premier ordre. Résumons-la brièvement.

Né à Narbonne, fils d'un médecin distingué qui lui inculqua dès ses plus jeunes ans le goût de la science, Armand Gautier entra en 1858 au laboratoire de Béchamp, à Montpellier. Ce furent de belles années de travail. Le jeune préparateur, avide de s'instruire, consacrait à l'étude la plus grande partie de ses nuits ; il en était arrivé, nous a-t-il avoué dimanche, à ne guère dormir que pendant les cours de la Faculté. En passant, je crois devoir prévenir les étudiants qui me lisent, qu'il ne suffit pas de dormir au cours pour devenir un jour président de l'Académie des sciences.

Mais Gautier ne trouvait pas à Montpellier l'enseignement qu'il rêvait. Ses maîtres y étaient fidèles aux équivalents, et la théorie atomique séduisait le jeune chimiste. Il abandonna momentanément ses fonctions universitaires, et vint se perfectionner à l'école du merveilleux professeur qu'était Wurtz. Bien vite celui-ci prévoit la brillante carrière de son élève, et le considère comme son futur successeur. En 1869, Gautier devient agrégé, puis chef des travaux chimiques. Dix ans après, l'Académie de médecine lui ouvre ses portes. En 1884, à la mort de Wurtz, il en recueille la succession, et s'installe dans cette chaire de chimie de la Faculté de médecine qu'avaient illustrée, avant son prédécesseur direct, Fourcroy, Vauquelin, Orfila, Jean-Baptiste Dumas. Enfin en 1889, il remplace Chevreul à l'Académie des sciences, qu'il préside actuellement.

Belle carrière sans doute, mais combien plus admirable encore est l'ensemble des travaux scientifiques qu l'ont justifiée !

C'est, tout au début, la découverte des carbylamines, une des plus remarquables que la chimie organique ait enregistrée au cours de ce demi siècle. Il semblait que ce brillant début devait orienter définitivement le jeune chimiste dans la voie de la chimie pure ; mais son imagination ardente s'enthousiasmait devant les problèmes si difficiles de la vie et de la maladie, et, malgré les conseils de Wurtz qui lui disait : « En désertant la science pure, vous vous fermerez l'Institut », il aborda résolument l'étude de la chimie biologique, en transportant dans cette branche encore mal explorée de la science les procédés d'étude précis dont il avait pris l'habitude. Il devait y marquer son passage par de brillantes découvertes. Citons seulement les plus lumineuses :

Étudiant les phénomènes de la putréfaction, il découvre parmi les produits de l'action des microbes sur les albuminoïdes, des alcaloïdes : les ptomaïnes.

Persuadé que la vie des cellules d'un organisme complexe n'est pas foncièrement différente de celle des êtres monocellulaires, il recherche des corps alcalins dans les tissus, les humeurs de l'homme sain et trouve les leucomaïnes; à leur sujet, il montre que la vie de nos cellules affecte partiellement le type anaérobie que Pasteur avait décrit chez certains microbes; il fait voir que les phénomènes de nutrition ne se rattachent pas exclusivement, comme on avait tendance à le croire, aux processus d'oxydation, mais que l'hydratation y joue le rôle principal. Enfin surtout, en isolant des corps toxiques chimiquement définis dans les produits de la vie des microbes et des cellules de l'organisme, il donne à la théorie toxique aujourd'hui triomphante des maladies



(Photo Manuel)

Le professeur ARMAND GAUTIER.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES *(Suite)*

infectieuses et des maladies de la nutrition une base inébranlable.

Plus tard, c'est la surprenante découverte du rôle de l'arsenic dans l'organisme normal. Qui se fût douté, il y a quelques années, que le métalloïde dont les combinaisons ont été la base du poison des Borgia et de toutes les poudres de succession, est un des constituants nécessaires de certains de nos tissus? Puis Armand Gautier tourne son attention vers la médication arsenicale. Il cherche à dissocier l'action toxique et l'action médicamenteuse, à créer des corps arsenicaux qui possèdent la seconde sans conserver la première. Il s'adresse d'abord au cacodylate de soude sur lequel il rappelle l'attention; puis il prépare l'arrhénal, inaugurant une voie féconde au bout de laquelle Ehrlich devait découvrir le 606.

Parlerai-je des nombreux travaux qu'il consacra aux questions d'hygiène? Il me faudrait citer ses recherches sur l'alimentation, parler du saturnisme dont il s'est efforcé d'atténuer les désastreux effets. M. Lefèvre pouvait dire justement dimanche, que, si le nombre de saturnins entrant annuellement dans les hôpitaux de Paris est tombé de 700 à 70, c'est beaucoup à Gautier que ce beau résultat est dû. Il me faudrait parler des vins, et de leurs falsifications qui n'ont jamais trouvé ennemi plus convaincu et plus sagace à les dépister. A ce sujet, il est intéressant de noter combien un génie généralisateur peut tirer d'expériences d'intérêt purement pratique pour un esprit ordinaire, des conséquences imprévues et de l'ordre le plus élevé : Armand Gautier étudie la matière colorante des vins, il l'étudie dans chaque cépage, il voit que la constitution s'en modifie selon des lois régulières, celle de la matière colorante d'un hybride étant intermédiaire entre celles des deux générateurs. Et de là, il s'élance vers une théorie de la formation des espèces fondée sur les variations des constituants chimiques de l'être vivant.

Autre exemple bien intéressant de l'envolée qui entraîne Gautier d'une étude de l'ordre le plus terre à terre à des découvertes de premier ordre. Il est chargé d'étudier l'air de Paris, et ses causes d'altération. Il y trouve des traces d'hydrogène libre. D'où provient ce gaz? Armand Gautier a l'idée de chauffer à une température élevée des roches éruptives, et il observe qu'elles laissent dégager des gaz, dont l'hydrogène, et de l'eau. Donc l'hydrogène de l'atmosphère provient des roches surchauffées dans les profondeurs de la terre. Elle est bien faible la quantité d'eau obtenue dans les expériences de Gautier ; mais le calcul intervient, montre que, si l'on tient compte de la masse des roches qui en dégagent, elle est colossale, et voilà qu'en partant de la composition des fumées de Paris, Armand Gautier découvre une interprétation des phénomènes volcaniques, et crée une théorie de l'origine des eaux minérales, qui s'impose aux géologues!

Quand, plus tard, on étudiera l'œuvre scientifique d'Armand, Gautier, ce qui surprendra les générations futures, c'est l'extrême variété des sujets abordés par lui. Sa vive imagination, toujours en travail, ne saurait se maintenir dans les limites étroites d'un des compartiments conventionnels de la science. Chimiste par son éducation, par ses procédés d'étude, il a été selon l'occasion, médecin, physiologiste, hygiéniste, géologue, minéralogiste, et il a accompli ce tour de force, en s'aventurant sur des terres peu connues, de ne jamais s'égarer, parce qu'il n'a jamais perdu le contact avec l'expérience, l'expérience précise, irréprochable. Si loin qu'il semblât de son point de départ, le fil d'une logique inflexible l'y rattachait toujours, tel le Thésée de la fable explorant les méandres dangereux du labyrinthe.

Quand tous les orateurs eurent développé, bien mieux que je ne le puis faire, et en des termes élogieux qui avaient plus de valeur sur leurs lèvres autorisées que sous ma plume, les titres d'Armand Gautier à notre admiration et à notre gratitude, celui-ci se leva, et d'une voix émue remercia l'assistance. Un autre homme nous parut alors dont personne n'avait parlé, et que ses amis personnels connaissent bien, l'homme au cœur chaud et vibrant, qui ne peut évoquer le souvenir d'un père dès longtemps disparu, ou d'un frère hier descendu dans la tombe, sans que des larmes jaillissent de ses yeux et que sa voix s'arrête en un sanglot. Et cette sensibilité chez cet homme d'action est touchante, et on aime cette faiblesse chez ce fort ! Mélancoliquement il nous dit ses regrets de descendre bientôt de cette chaire qu'il a illustrée, mais si l'inflexible limite d'âge interrompt son enseignement, elle ne diminuera pas l'activité créatrice de cet amoureux de la science, dont l'imagination ardente est toujours en quête de nouveaux problèmes à résoudre, de nouveaux services à rendre à son pays et à l'humanité.

A présent la cérémonie est finie. Chacun serre la main du maître, et lui souhaite une longue et brillante carrière : souhait réalisé d'avance ; jamais l'éminent chimiste n'a été plus jeune, plus vivant, plus actif, et puis — comme il l'a dit à son ami Haller — il a à l'Institut le bon fauteuil... celui du centenaire Chevreul!

G. Linossier.

VARIÉTÉS

QUELQUES ŒUVRES DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Ligue belge pour la protection de l'Enfance

Patronnée par la Reine Elisabeth de Belgique, cette ligue a fait éditer, par les soins de son dévoué secrétaire le Dr Lust, de Bruxelles, une affiche où nous lisons les recommandations suivantes :

1° L'allaitement naturel au sein maternel est le mode d'alimentation qui convient le mieux aux nourrissons.

2° Si une mère a trop peu de lait pour allaiter totalement son enfant, on pourra suppléer à cette insuffisance du sein maternel par l'addition de lait animal (allaitement mixte) : des laits de différentes provenances peuvent être mélangés sans inconvénients.

3° L'allaitement artificiel qu'on est forcé d'instituer lorsque le lait de la mère fait défaut, fait courir de grands risques à l'enfant et doit être surveillé de très près : on utilise dans ce cas, habituellement, du lait de vache donné au biberon.

4° Tout biberon à tube est dangereux.

5° Couramment le lait de vache devra être purifié par la chaleur (ébullition ou stérilisation).

6° Les repas d'un enfant doivent toujours être donnés à des heures fixes ; les repas de nuit seront plus espacés que ceux de jour.

7° Le bébé ne recevra rien dans l'intervalle des repas, même s'il crie.

VARIÉTÉS (*Suite*)

8° Pendant les premiers mois de la vie, le lait constituera l'unique aliment du nourrisson.

9° L'alimentation solide *prématurée* (panades, soupes, pain, viande, etc.) est extrêmement dangereuse.

10° Le sevrage ne doit jamais être brusque. Il débutera habituellement vers le huitième mois, pour se terminer vers le quinzième mois.

11° Chez le nourrisson, *toute diarrhée*, même la plus légère, pouvant facilement dégénérer en *inflammation d'intestin*, doit être soignée rapidement. En attendant l'arrivée du médecin, on supprimera tout aliment, *même le lait*, et on ne donnera au bébé que de l'eau bouillie et sucrée légèrement.

12° Aucun remède, même le plus léger purgatif, ne doit être administré à un enfant sans l'avis d'un médecin.

13° Il est utile de peser les nourrissons régulièrement toutes les semaines.

14° Les maux d'yeux et d'oreilles ne doivent jamais être négligés. Beaucoup d'aveugles et de sourds sont infirmes parce que leurs parents ne les ont pas fait soigner à temps.

15° Il faut éviter les conseils des voisines, car ils sont presque toujours nuisibles.

Il faut faire vacciner les enfants aussitôt que possible après leur naissance.

Le nid médical

C'est de ce terme poétique que le Dr Bolli, président du Congrès des médecins de Pérouse, dénommait le 27 novembre 1910, l'admirable institution qui est l'honneur du corps médical italien. Il s'agit du collège de Pérouse (Collegio-Convito) destiné aux orphelins des médecins, vétérinaires et pharmaciens d'Italie. C'est à Luigi Casati qu'est due la réalisation de ce rêve éminemment altruiste. L'Italie est le seul pays où existe un établissement de ce genre dont les avantages sont nombreux et évidents.

Erigé en personnalité morale par le décret du 21 juillet 1899, le collège-pensionnat a pour but d'entretenir, élever, instruire et de conduire jusqu'aux abords d'une carrière, les fils et les filles mineurs, légitimes ou reconnus, des médecins, vétérinaires et pharmaciens adhérents, défunts, qui ont contribué régulièrement à l'entretien du collège.

Ce dernier est divisé en deux sections : garçons et filles. L'institution a pour but, soit de garder les orphelins dans le collège même, soit de payer pension entière ou partielle dans d'autres établissements professionnels situés hors de Pérouse, soit de fournir des bourses d'études à ceux qui, pour raison d'âge ou de santé, ne peuvent plus être maintenus dans le collège, ou à ceux (ou celles) qui doivent aller travailler,

La prime de natalité à la Nouvelle-Calédonie

Le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie a accordé une prime à la natalité des indigènes. Cette prime est de dix francs. Elle est versée à la mère, chaque fois qu'elle déclare la naissance d'un nouvel enfant.

Cette mesure empêchera la femme canaque d'abandonner ses enfants, et de se faire avorter : les pratiques abortives sont en effet courantes dans le Pacifique.

La protection des enfants du premier âge en Bretagne

Le préfet du Finistère a fait placarder récemment dans toutes les communes qu'il administre l'avis suivant rédigé en français et en breton.

« Il meurt trop de petits enfants et par notre faute.

Sur cent enfants qui meurent dans leur première année, il y en a quarante qui sont tués par une alimentation mal comprise, parce qu'on leur a donné à manger trop tôt.

Jusqu'à six mois au moins, on ne doit nourrir l'enfant qu'avec du lait et, de préférence, avec le lait de sa mère ; il n'y a pas d'inconvénient à prolonger l'allaitement plus longtemps.

Les animaux sont plus raisonnables que nous : ils allaitent leurs petits et ne les font pas manger avant que les dents leur soient poussées.

Il faut soigner l'enfant dès la première apparition d'un dérangement de corps ; on ne sait jamais ce que celui-ci peut devenir ; en attendant le médecin, mettre l'enfant à la diète absolue. »

L'initiative de M. J. Chaleil devrait être suivie.

L'hygiène à l'école

Une heureuse innovation, en ce qui concerne la santé des enfants des écoles de Paris du XVIe arrondissement, vient d'être réalisée par MM. les docteurs Laurand, Rafinesque et Raymond, et par M. Pizon, maire adjoint. Ces amis de l'enfance scolaire, pour lutter contre la saleté de la chevelure des élèves, font distribuer aux écoliers, et notamment à ceux qui ont des poux ou des lentes cette note :

« La présence des poux et de leurs œufs dans la chevelure des enfants constitue une affection contagieuse, malpropre, toujours malsaine et parfois dangereuse.

Elle est répugnante et cause aux enfants bien tenus, qu'elle risque de contagionner, une répulsion légitime et justifiée. Elle entraîne fréquemment des lésions du cuir chevelu (eczéma, gourme, ulcérations, engorgement des glandes, abcès...). Elle peut causer par ses complications des infections profondes et même amener des maladies graves. Elle engendre en tous cas, à la longue, des troubles de la santé générale, contrairement au préjugé absurde qui en fait une cause de santé.

La destruction des parasites et de leurs œufs est donc indispensable ; elle est facile. Elle est une obligation pour les parents conscients de leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants.

Naturellement tous les enfants d'une même famille devront être débarrassés en même temps de leurs parasites. »

Accidents survenant aux élèves dans les lycées et collèges.

Le comité du contentieux du ministère de l'Instruction publique a examiné récemment si les lycées et collèges de garçons et de filles devaient s'assurer contre les accidents dont les élèves pouvaient être victimes pendant leur séjour aux lycées et collèges et si on devait imposer aux familles des élèves l'assurance obligatoire par le versement d'une prime. Il a décidé qu'il n'y avait pas lieu de suivre ce projet.

Consultation de Nourrissons dans un Collège de Jeunes Filles

Voici une œuvre vraiment moderne qui fonctionne depuis trois ans et donne des résultats surprenants. C'est l'organisation d'une consultation de nourrissons dans un collège de jeunes filles à Abbeville.

C'est plutôt une œuvre d'assistance qu'une consul-

tation médicale. Chaque semaine, l'enfant est amené, pesé. Le médecin donne aux mères une direction rationnelle pour l'élevage, relève les fautes commises dans le règlement alimentaire et indique une ligne de conduite à suivre pour l'avenir.

Il y a fréquemment des distributions d'objets de layette, d'habillement, provenant soit de dons, soit de confections faites par les membres de l'association des élèves.

C'est ainsi que chaque fillette se prépare sans s'en douter à son rôle futur.

Il serait à souhaiter que beaucoup d'établissements d'instruction pour les jeunes filles imitent l'exemple du collège d'Abbeville.

La question du lait

Le manque d'éducation des producteurs, des débitants, l'insouciance et l'ignorance du public, l'insuffisance des règlements autant que leur inapplication ont pour conséquence l'introduction dans l'alimentation, de laits falsifiés, écrémés, mouillés, additionnés de substances étrangères, etc. On sait depuis longtemps que ce problème a une importance hygiénique considérable et on s'est aperçu que le côté économique n'était pas à dédaigner.

C'est pourquoi en janvier dernier, la Fédération vétérinaire belge a constitué une commission permanente du lait, dont l'action s'étend à tout le pays et qui a pour but d'étudier la question sous tous ses aspects, d'organiser des contrôles, d'aider les administrations publiques afin de procurer au consommateur un lait pur et sain. Pour cela s'impose d'abord l'inspection sanitaire du bétail, l'écartement des animaux malades, la surveillance de l'alimentation.

Le personnel qui manipule le lait doit aussi réaliser des conditions de santé nécessaires. Quant aux locaux et aux ustensiles, on conçoit la portée d'une réglementation exacte et uniforme. La récolte du lait doit se faire selon les règles les plus strictes de la propreté et la manière de procéder doit être l'objet de prescriptions sévères. La conservation du lait, son transport et son débit sont l'objet de soins spéciaux autant que les conditions chimiques, bactériologiques, physiologiques auxquelles doit répondre un lait contrôlé.

Tel est le programme que va s'efforcer de remplir la Commission permanente Belge du lait, organisme formé en dehors de toute intervention officielle, mais auquel de nombreuses communes et villes ont déjà eu recours. L'examen sommaire : acidité, température, densité, pourcentage en graisse et état des récipients a déjà sous ce rapport donné de bons résultats.

Comme sanction, des mesures multiples vont être préconisées : condamnations judiciaires, interdiction de ventes, affiches spéciales sur les voitures, affichage aux maisons communales ou publication aux rapports annuels des villes. Tout cela imposera de lourds sacrifices : mais la santé des consommateurs, la vie des enfants, des nourrissons valent bien quelques précautions.

Un autre moyen est plus pratique et a une portée considérable : c'est celui qu'indiquait Sacquépée, dans le nº 38 de ce journal (1911) et qui a été réalisé à Philadelphie par exemple. La délivrance par des sociétés médicales de certificats de contrôle aux producteurs a eu pour ceux-ci la conséquence d'une augmentation des demandes des consommateurs. La Société médico-chirurgicale de Liége vient d'entrer dans cette voie et une commission spéciale s'est mise en rapport avec l'administration communale de cette ville.

D'autre part, un grand point ne doit pas échapper à ceux qui envisagent la question : c'est celui de l'éducation du public qui ignore totalement ce qu'est le bon lait, les conditions qu'il doit remplir, les conditions pour l'obtenir, et enfin et surtout le prix de revient d'un bon lait.

La Commission permanente Belge du lait (secrétaire général : M. Breno, vétérinaire à Malines) se propose d'ailleurs d'instruire le public, et le Ministère de l'Agriculture a déjà distribué de nombreux tracts pratiques : l'un est destiné aux consommateurs, l'autre aux producteurs.

R. LEDENT.

Un enfant de médecin

De M. Marcel PRÉVOST : « Un médecin vaut surtout ce que vaut l'homme. Tel grand savant, s'il est chimérique, peut vous être néfaste. Il vous expose à devenir la victime d'expériences et d'engouements. A tout le moins, il risque d'empoisonner votre vie par cette manie bien moderne : l'excès de « médicalité ».

« Un exemple de ce dernier cas, aujourd'hui fréquent, vous est offert par le Dr Tasqué dans sa propre famille. Notre ami est certes un médecin très intelligent, mais son art l'a comme envoûté ; il a même envoûté le ménage. La victime de ce double envoûtement est leur fils Henri, sur qui s'acharne l'intelligence exaspérée de ce couple d'augures.

« Pauvre « lardon scientifique » ! Le chronomètre mesure son somme à une minute près ; ses repas sont dosés au centigramme ; l'examen microscopique analyse tout ce qu'il restitue au grand tout ; la balance et la toise enregistrent ses moindres variations de taille et de poids ; une hydrothérapie féroce, compliquée de gymnastique dano-suédo-anglo-norvégienne, accable les heures que ne grève pas un prétendu entraînement intellectuel. Résultat : un pauvre être ahuri, qui traverse l'existence avec l'incompréhension terrifiée d'un cobaye de laboratoire. Les instruments de bienveillante torture dont il est persécuté lui apparaissent comme de redoutables gris-gris, des dieux-fétiches auxquels on est contraint d'obéir. Surtout le thermomètre, ce petit pal de verre qui le harcèle au réveil, après le repas, après la promenade, après les séances de gymnastique...

« Je me souviens que récemment, comme un rhume le tenait au lit, je lui apportai un sucre d'orge. A peine l'eut-il entrevu, dans sa gaine en papier d'argent, qu'il me tourna docilement son pitoyable derrière de victime.

« Il croyait qu'on allait, une fois de plus, lui prendre sa température » (*Touche-à-Tout.*)

La mortalité des enfants du premier âge

D'après le *Journal de médecine et de chirurgie de Montréal* (Canada), sur 1.000 enfants venus au monde vivants, le nombre de ceux qui sont morts avant d'avoir atteint l'âge d'un an a été de :

67 en Norvège ;	156 en Italie ;
77 en Suède ;	178 en Allemagne ;
108 en Suisse ;	199 en Hongrie ;
121 en Angleterre ;	202 en Autriche ;
143 en France ;	272 en Russie ;

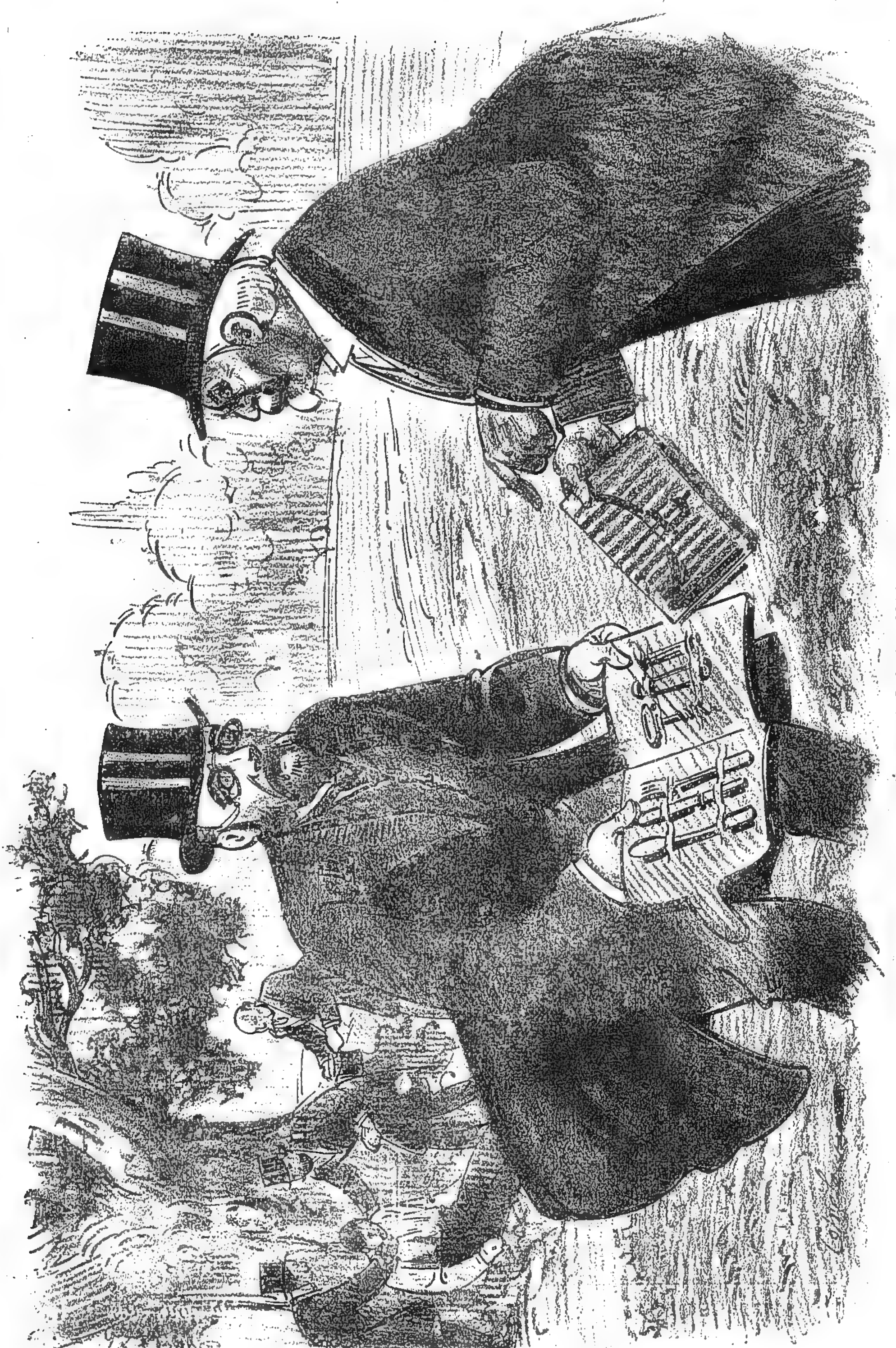
Voici, d'autre part, les taux de mortalité par 1.000 enfants âgés de moins d'un an, dans quelques grandes villes de l'Europe.

91 à Stockholm ;	174 à Bruxelles ;
95 à Amsterdam ;	183 à Vienne ;
95 à Zurich ;	186 à Marseille ;
105 à Paris ;	192 à Munich ;
113 à Londres ;	194 à Breslau ;
156 à Copenhague	217 à Bucharest ;
156 à Hambourg ;	356 à Moscou.
198 à Berlin ;	

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original.

PAR THÉLEM



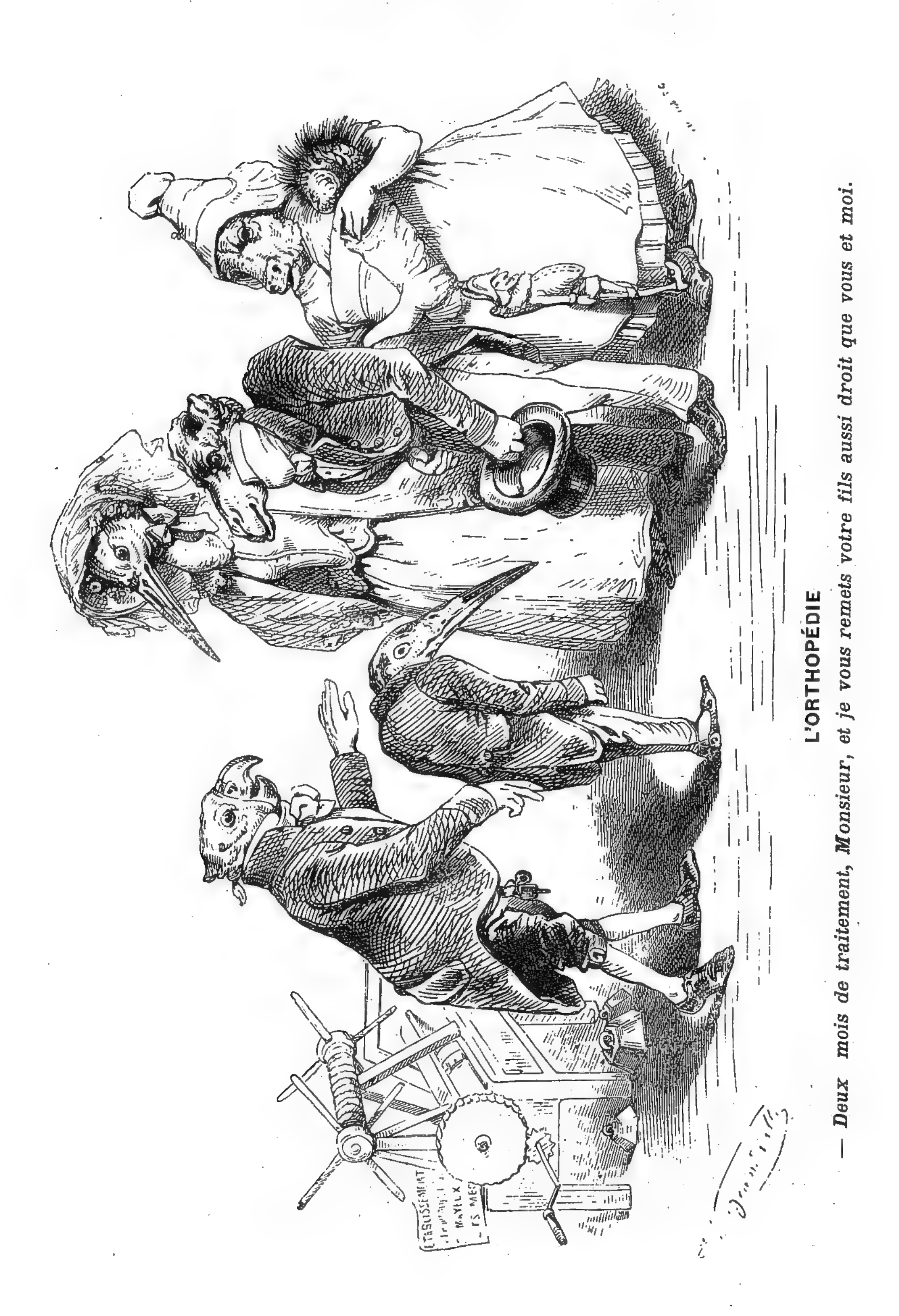
MÉDECINS DE DUEL.

PREMIER MÉDECIN. — *Mon cher Confrère, vous ne pourriez pas me prêter votre trousse? mon valet de chambre s'est trompé : il m'a donné ma trousse pour déjeuner sur l'herbe.*

DEUXIÈME MÉDECIN. — *Hélas! le mien a fait de même! Entre nous, ils sont excusables. Est-ce que les clients ne devraient pas nous prévenir quand ils veulent se battre sérieusement?*

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

PAR GRANVILLE



L'ORTHOPÉDIE

— *Deux mois de traitement,* **Monsieur**, *et je vous remets votre fils aussi droit que vous et moi.*

DIÉTÉTIQUE

RÉGIME DES ENFANTS (d'après A. MARTINET) (1)

3 à 6 ans

Composition des repas. — Le lait, les laitages, soupes au lait, potages au lait, et plus tard les potages au bouillon (tapioca, vermicelle, pâtes alimentaires, farines d'orge, d'avoine, de maïs, etc.).

Les œufs mollets, à la coque ou sur le plat.

Les rôtis tendres de volaille, de bœuf ou de mouton très finement divisés, le maigre de jambon.

Les poissons légers, tels que limande, merlan, à condition qu'on veille avec grand soin à éviter les arêtes.

Les purées de pommes de terre et de légumineuses (haricots, lentilles, fèves, châtaignes).

Le riz, les pâtes alimentaires, nouilles de préférence, et plus tard les carottes, les choux-fleurs.

Les biscuits, biscottes, gâteaux secs, confitures, marmelades, fruits cuits, fromages frais, fromage à la crème.

Le pain sera blanc.

La boisson sera constituée par de l'eau pure ou des infusions aromatiques chaudes et sucrées (tilleul, camomille, oranges amères, etc.).

Mets défendus. — Devront être absolument proscrits de l'alimentation de l'enfant :

Les aliments préparés avec du vinaigre ou des épices fortes, le gibier, la charcuterie (à l'exception du maigre de jambon).

5 à 10 ans

L'enfant sera réglé sur le pied de *deux repas fondamentaux* par jour, le plus important à midi, et de *deux autres peu copieux*, le premier déjeuner et le goûter.

Au *premier déjeuner*, lait ou café au lait avec pain grillé, — avec ou sans beurre, suivant le tempérament de l'enfant et son aptitude à digérer les corps gras, — ou bien potage au bouillon ou au lait avec une farine ou des pâtes, plus rarement du chocolat ou du cacao. Varier ce repas et ne pas laisser prendre aux enfants d'habitudes exclusives.

Au *grand déjeuner*, une viande ou des œufs ou du poisson, un légume, un dessert devraient suffire.

Le *goûter* ne devrait consister qu'en un verre de lait ou une tartine de pain et un fruit avec de l'eau pure.

Au *dîner*, un potage pas trop abondant, une viande plus légère, ou mieux, un œuf, des légumes, du riz, des fruits, mais pas de viande dans les familles chez lesquelles on doit combattre une des maladies par ralentissement de la nutrition.

Comme *quantité de boisson*, un verre de 150 à 250 grammes, en augmentant de 5 à 10 ans, à chacun des repas principaux.

A partir de 10 ans, il vaut mieux supprimer le goûter si le dîner n'est pas trop tardif et si l'exercice physique n'est pas très intense.

Le *pain* ne devrait jamais être du pain tendre et de la variété dite riche : pour l'hygiène des dents, comme pour l'estomac, le pain dit de ménage et rassis est préférable.

Quand un enfant subit une poussée d'allongement, il faut proportionner son alimentation au besoin qu'a l'organisme de fournir les éléments de construction suffisants pour que l'édifice soit de bonne qualité. Il faut alors surtout que l'alimentation soit aussi variée que possible.

Il en doit être de même dans la convalescence des maladies aiguës.

Il faut créer dès l'enfance des habitudes alimentaires convenables, fixer la quantité des aliments, leur proportion, régler la fréquence des repas, le temps qui convient à chaque repas et faire respecter le repos nécessaire pour l'accomplissement de la digestion. La gaieté, la distraction sont utiles pendant le repas. La bonne préparation culinaire est un adjuvant utile à la digestion. Celle-ci s'accomplit mieux quand, après le repas, le travail cérébral est suspendu et remplacé par un exercice modéré.

(1) A. MARTINET. *Les Aliments usuels.*

Mets divers pour enfants

Bouillon de légumes.

60	grammes	de pommes de terre,
45	—	de carottes,
15	—	de navets,
6	—	de pois secs,
6	—	d'haricots secs,

1 litre d'eau froide,
5 grammes de sel de cuisine.

Faire bouillir pendant quatre heures en vase clos. Filtrer et ramener le volume total à 1 litre, par addition d'eau. Ajouter 5 grammes de sel. Ce bouillon doit toujours être très frais et préparé deux fois par jour.

(MÉRY)

Décoction de céréales.

Blé	1 cuiller à café.
Orge perlé	—
Maïs concassé	—
Haricots	—
Pois	—
Lentilles	—
Sel de cuisine	5 grammes.
Eau	3 litres.

Faire bouillir à feu lent pendant trois heures, et passer.

(COMBY)

Soupe de malt.

Farine	50 grammes.
Lait	1/3 de litre.
Eau	2/3 de litre.
Extrait de malt	100 grammes.

Ajouter l'extrait de malt au moment de mettre sur le feu et faire cuire pendant quelques minutes, en agitant sans cesse.

(KELLER)

Soupe de malt.

Farine	120 grammes.
Lait	1/2 litre.
Eau	1/2 litre.
Malt	1 cuiller à café.

Faire d'abord la bouillie et n'ajouter le malt que lorsqu'elle est refroidie entre 70 et 40 degrés.

Bouillie de malt.

Farine	80 grammes.
Eau	700 —
Lait	300 —
Malt	1 cuiller à café.

(E. TERRIEN)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Huile de ricin savoureuse. — Pour administrer l'huile de ricin aux personnes sensibles, l'agitation avec un volume égal d'eau de chaux et l'adjonction à l'émulsion de quelques gouttes d'essence de menthe constituent un procédé excellent. En voici un autre qui est publié sous le titre : *Huile de ricin savoureuse.* C'est peut-être beaucoup dire. Voici en tout cas en quoi il consiste :

Ajoutez lentement l'huile de ricin a un jaune d'œuf, en agitant vivement ; après avoir bien battu ce mélange, versez-y deux gouttes d'essence d'amandes amères, puis du lait, en continuant à agiter jusqu'à volume total de 80 à 100 gr.

(*Science pratique.*)

HYGIÈNE ET THÉRAPEUTIQUE INFANTILES

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES DU PROFESSEUR WEILL (DE LYON)

Récemment, au cours d'une visite à la Clinique Pédiatrique de la Faculté de Lyon, dans le vieil hôpital de La Charité, nous avons eu la bonne fortune d'entendre le professeur Weill exposer, avec sa clarté coutumière,



Service du Professeur Weill (la grande salle) (Fig. 1).

quelques-uns des moyens thérapeutiques qu'il emploie volontiers chez les enfants confiés à ses soins et surtout chez les nourrissons.

La grande salle de son service (fig. 1) et la crèche (fig. 2), quelle que soit l'ancienneté de leurs murs, frappent par leur aspect de propreté et d'hygiène : les bébés qui peuplent les berceaux de la crèche sont exempts de ces infections cutanées, si fréquentes en d'autres salles de nourrissons ; à cette cause, à d'autres aussi, il faut attribuer avec le professeur Weill la mortalité relativement faible des enfants qui y sont réunis ; aussi voudrions-nous rappeler ici comment, par l'emploi des *linges stérilisés*, l'infection cutanée a été conjurée ; nous y joindrons quelques mots sur l'emploi de la *gélatine dans les diarrhées des nourrissons* et sur celui d'une *gelée de céréales* qui semble donner d'excellents résultats.

Les linges stérilisés. — Voici près de dix ans que M. Weill les a recommandés pour lutter contre les infections cutanées d'origine externe et surtout contre les *abcès multiples du nourrisson*, qui étaient alors fréquents dans son service (1). Leur *action prophylactique* est hors de doute : des enfants placés dans des linges stérilisés échappent aux pyodermites, alors que des enfants placés dans des linges simplement lessivés y sont facilement exposés. L'usage de bonnets stérilisés permet de préserver le cuir chevelu de ces infections. Cet emploi des linges stérilisés supprime donc dans les milieux hospitaliers la contamination des nourrissons, qui reparaît dès que la peau cesse d'être protégée par le linge stérilisé. L'observation de M. Weill lui a de plus montré que l'efficacité prophylactique du linge stérilisé était suffisante alors que les précautions antiseptiques qu'il prenait auparavant s'étaient montrées dépourvues de toute action.

Ce n'est pas tout. Les linges stérilisés ont une *action curative*, agissent vite sur les érythèmes fessiers, les érosions et les formations papuleuses secondaires, si fréquents chez les nourrissons ; la cicatrisation en est rapide. Sans doute les linges stérilisés ne provoquent pas à eux seuls la disparition d'un abcès ou la cicatrisation de certaines ulcérations torpides, mais l'abcès incisé guérit plus vite et les ulcérations sont préservées de leurs complications septiques habituelles. L'action des linges stérilisés est donc réelle et plus grande que celle de certains antiseptiques souvent nocifs. En fait, dit le professeur Weill, *la peau de l'enfant jeune doit être assimilée à une plaie et comme une plaie il faut non pas la laisser à découvert, après accomplissement de la formalité antiseptique, mais il faut la protéger aseptiquement contre les infections nouvelles et lui permettre de suivre dans les meilleures conditions son évolution spontanée vers la consolidation anatomique et physiologique.*

Les résultats obtenus ainsi par M. Weill sont frappants et, pour qui connaît la déplorable ténacité et la gravité des abcès multiples des nourrissons, ils méritent d'être retenus.

Le professeur Weill et son élève Dennery ont d'ailleurs montré que le linge simplement lessivé, s'il est stérile après le lessivage et le repassage, s'infecte ensuite par le contact des mains dans les manipulations diverses qu'il subit jusques et y compris l'habillage de l'enfant ; il supporte des bacilles, des streptocoques, des staphylocoques, des microbes de suppuration vulgaire. *Le linge doit être envisagé comme un véritable condensateur de germes pathogènes.*

Aussi, à la Clinique de Lyon, seul est employé le linge préalablement disposé dans des sacs clos ou dans des boîtes métalliques et *stérilisé à l'étuve*. La toilette de l'enfant se fait par des mains au préalable savonnées et lavées au sublimé. Le nettoyage du nourrisson s'effectue à l'aide de compresses aseptiques prises dans un des sacs, imbibées d'eau bouillie, puis légèrement enduites d'huile d'olive stérilisée. Des mains propres cherchent l'habillement dans des sacs stérilisés et referment ces derniers aussitôt. Nous avons pu nous rendre compte de la régularité avec laquelle ces mesures sont prises. Les enfants sont changés sitôt qu'ils sont mouillés, ce qui exige une grande surveillance et des soins expérimentés.

Ce qui est possible dans un service organisé l'est évidemment moins ailleurs, toutefois, il ne faut pas s'exagérer



Service du Professeur Weill (la crèche, à droite, le Pr Weill, près de lui, le Dr Mouriquand) (Fig. 2).

la difficulté de telles mesures et, au surplus, on peut stériliser le linge autrement qu'à l'étuve, en employant le *fer à repasser à une température de 140° à 160°, à condition que le linge, au moment du repassage, soit humide.* Mais le repassage n'exerce qu'une action stérilisante passagère et il faut ou employer les linges aussitôt après le repassage ou les protéger dans des caisses ou des sacs eux-mêmes stériles, jusqu'au moment de l'emploi.

(1) E. WEILL, *Arch. de Méd. des Enfants*, avril 1910.

HYGIÈNE ET THÉRAPEUTIQUE INFANTILES (*Suite*)

Il a fallu certes un effort réel du personnel pour réaliser, à l'aide des linges stérilisés, l'asepsie des téguments chez les nourrissons. Mais les résultats obtenus par le professeur Weill montrent combien cet effort a été justifié. Non seulement les infections cutanées contractées dans le service ont à peu près disparu; la mortalité pour abcès multiples est tombée de 6,38 p. 100 à environ 1 p. 100, mais la mortalité générale de la crèche en a ressenti l'heureux effet ; elle est tombée à moins de 25 p. 100 alors qu'elle se maintenait à 40 et 50 p. 100 dans d'autres crèches du même hôpital.

Trop souvent, en ville et à l'hôpital, on vise seulement à obtenir la propreté. Ces résultats montrent que l'asepsie médicale par la stérilisation du linge (à l'étuve ou au fer à repasser) peut venir à bout de complications souvent désespérantes par leur ténacité et leur gravité. On aurait tort de négliger pareille méthode dans les crèches où souvent les infections cutanées sont une des principales causes de la mortalité.

La gélatine dans la diarrhée des nourrissons. — Rien n'est plus simple que la cure de la diarrhée des nourrissons à l'aide de la gélatine. On verse dans chaque biberon de lait un tube de 10 centimètres cubes d'une solution salée physiologique à 10 p. 100 de gélatine préalablement stérilisée ; soit 1 gramme de gélatine. Cette solution prise en gelée, qui doit être conservée en tube fermé, est mise à fondre au bain-marie avant d'être mêlée au lait. Dès la quatrième ou cinquième selle, ainsi qu'en témoignent des photographies en couleurs conservées par le professeur Weill, la diarrhée est tout à fait modifiée. Les grumeaux et la mauvaise odeur ont disparu, la couleur et la consistance tendent à se rapprocher de la normale. Ce procédé si simple, préconisé en 1903 par MM. Weill, Lumière et Péhu, peut être employé pendant plusieurs jours consécutifs. Il n'y a pas d'inconvénients à faire prendre 8 à 10 grammes de gélatine pure par jour et même à dépasser ces doses. La gélatine n'a pas d'ailleurs la prétention de modifier les phénomènes infectieux et, par exemple, de lutter contre la fièvre, lorsque celle-ci existe. Mais en solidifiant les selles, en facilitant la digestion du lait dont elle divise le caillot en particules excessivement fines et ténues, elle exerce une action indiscutable. La simplicité de son emploi permet de la recommander dans nombre de diarrhées légères des nourrissons, avant de recourir à la diète hydrique ; ainsi d'ailleurs celle-ci peut être rendue inutile. De même lorsque, les troubles intestinaux amendés, on reprend l'alimentation par le lait, après l'avoir suspendue, l'emploi de la gélatine est tout indiqué. La médication, qui n'agit pas contre l'infection même, échoue lorsqu'on est en présence d'une entérite cholériforme ou d'un choléra infantile confirmé.

Gelée de céréales. — Les préparations à base de céréales sont d'un usage courant chez l'enfant et on en a multiplié les formules. La forme de gelée peut être utile à employer et à cet égard cette recette, due au professeur Weill, semble utile à vulgariser.

Prendre 2 cuillerées à soupe de grains de blé et autant de grains d'orge, de maïs, de pois, de lentilles, *non décortiqués*. Laver avec soin et à plusieurs reprises dans l'eau. Puis les mettre dans trois litres d'eau dans un récipient couvert et faire bouillir dix à douze heures jusqu'à réduction à 1 litre. Filtrer alors à chaud sur un tamis. Refroidir brusquement le filtrat. On obtient ainsi une gelée composée d'une croûte grise à rejeter et d'un noyau central brun clair qui est bon et qu'on peut donner à l'enfant par cuillerées à café. Cette gelée peut être utilisée avec avantage dans la convalescence des troubles digestifs, aux lieu et place du bouillon de céréales ordinaire et des décoctions diverses recommandées.

P. LEREBOULLET

CHRONIQUE DES LIVRES

Précis d'alimentation des jeunes enfants, par le Dr Eugène TERRIEN 3e *édition*, 1911. 1 vol. in-18 de 400 pages, cart. (*Steinheil*, édit. Paris.)

Ce volume a eu dès son apparition un succès qu'affirme aujourd'hui sa troisième édition. Il est largement mérité par toutes les données pratiques qu'il renferme, clairement écrit, méthodiquement exposé, il contient sur l'alimentation de l'enfant bien portant et sur l'alimentation dans les états pathologiques tous les renseignements nécessaires au médecin pour formuler avec précision sa thérapeutique. Il se termine par quelques pages sur l'examen coprologique, puis par une série de règles schématiques pour calculer le poids que doit peser un enfant à tel ou tel âge, apprécier sa taille, calculer les quantités de lait qu'il faut lui donner. Ces règles, faciles à consulter, seront fort utiles au lecteur médical dans sa pratique journalière.

P. LEREBOULLET.

Traité de Matière médicale pharmacographie, par HÉRAIL, professeur à la Faculté de médecine d'Alger. 1912, 2e édition, 1 vol. gr. in-8, de 850 pages avec fig. 18 francs. (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris).

La deuxième édition du livre classique d'Hérail porte un titre un peu modifié : consacré à la description des médicaments fournis par les végétaux et les animaux (matière médicale), il porte en sous-titre le nom de *pharmacographie* créé par Fluckiger et Hanbury pour désigner l'histoire des drogues simples, et qui correspond au terme de *pharmacognosie*, employé en Allemagne.

La classification d'Hérail (substances sucrées ; substances à polysaccharides (pr. amylosiques) ; substances aromatiques (essences) substances tanniques ; s. à glycosides, s. à alcaloïdes, s. albuminoïdiques), classification adoptée, depuis, par Brœmer, Tschirch, etc., indique l'esprit même de l'ouvrage : car il y a le plus grand intérêt scientifique à substituer, pour la description des drogues naturelles, une classification chimique à une classification botanique ou zoologique.

Pour chaque drogue, on trouve la description de l'origine, de la récolte ou préparation, des caractères, de la composition chimique, des falsifications et essais, des usages.

Sous sa nouvelle forme, cet ouvrage rendra les mêmes services que la précédente édition et recevra un accueil aussi vif.

P. CARNOT.

Guide pratique pour l'analyse des urines, par RONCHÈSE. 1912, 1 vol. in-18 de 404 pages, avec 91 fig. et 5 planches col., cart. 5 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris.)

Le but de ce guide pratique est de réunir les procédés les plus exacts et les plus récents pour l'analyse des urines, en ne retenant pour chaque cas que le meilleur.

Il donne d'abord les méthodes d'analyse physique (densité, cryoscopie, etc.), puis les méthodes d'analyse chimique relatives aux éléments normaux de l'urine (sels minéraux fixes, ammoniaque, urée, purines, acide hippurique, créatinine, azote total, chlore, phosphore, soufre, pigments, etc.), puis aux éléments anormaux (albuminoïdes, substances sucrées, acétone, alcaptones graisses. Il procède à l'examen microscopique (éléments cellulaires, cristaux, microorganismes, parasites).

Sur ces différents points, les méthodes sont décrites avec grand soin, d'après l'expérience personnelle de l'auteur, et parfois aussi (comme pour l'ammoniaque), d'après ses procédés originaux.

Ce guide rendra par là même de grands services aux pharmaciens, physiologistes et médecins qui veulent mettre en pratique les méthodes les plus modernes et les meilleures d'analyse urinaire.

P. CARNOT.

NOUVELLES

La Faculté de médecine de Beyrouth. — M. Deschanel, dans son rapport sur le budget des affaires étrangères, s'est fait le défenseur de la Faculté française de médecine de Beyrouth. Il en a montré l'importance, le rôle qu'elle joue pour le maintien de l'influence française en Orient. Il s'est appuyé sur l'opinion des professeurs et agrégés des Universités de France qui ont été à Beyrouth comme inspecteurs et examinateurs, et qui ont adressé, sans en excepter un seul, au ministre des affaires étrangères une lettre éloquente : « En faisant ainsi, disent-ils, appel à votre patriotisme en faveur du maintien et du développement normal de cette œuvre considérable, les soussignés ont conscience d'agir en hommes qui ont vu les choses dont ils parlent, en bons Français soucieux de garder à notre influence en Orient un terrain d'expansion magnifique, déjà plus qu'à moitié conquis, et qu'un effort (matériel après tout et relativement minime) peut mettre hors de tout danger. »

Cette lettre est signée des plus grands noms de la science médicale française, qui sont ceux des professeurs les plus estimés de nos Universités : des Drs Landouzy, Villejean, Lannelongue, Remy, Netter, Thoinot, Pozzi, Prenant, Pouchet, Delbet, Fernand Widal, Jean-Louis Faure, Walther, Teissier, Marion, Labbé, Jeanselme, de l'Université de Paris ; des Drs Morat, Hugounenq, Testut, Soulier, Roque, Rochet, Vallas, Doyon, Pic, Regaud, Durand, Collet, Guiart, Jaboulay, Laroyenne, de l'Université de Lyon ; des Drs Pitres, Vergely, Ferré, Demons, Abadie, de l'Université de Bordeaux ; des Drs Truc et Jeanbreau, de l'Université de Montpellier ; des Drs Caubet et Mossé, de l'Université de Toulouse ; des Drs Curtis et Dubois, de l'Université de Lille ; des Drs Frœlich et Gross, de l'Université de Nancy.

Tous demandent au gouvernement de la République de créer à Beyrouth : 1° une chaire de physiologie qui serait distincte de la chaire d'anatomie, soit une dépense annuelle de 12.000 francs ; 2° six emplois de chefs de travaux (un pour chacun des laboratoires), à 2.500 francs l'un, soit 15.000 francs ; 3° un chef d'institut antirabique à 3.000 francs.

Ce qui revient, au total, à augmenter de 30.000 francs, à partir du 1er janvier 1912, la subvention annuelle accordée à la Faculté de médecine de Beyrouth. Il est impossible que l'importance de cette question soit dissimulée à la sollicitude du Parlement ; aucune œuvre française n'est plus méritante et ne rend plus de services ; il n'y en a pas qui, délaissée, nous occasionnerait un plus grave préjudice ; tout amoindrissement de la Faculté de médecine de Beyrouth serait considéré en Orient comme la marque la plus visible et la plus certaine d'une diminution de notre influence.

Collège de France. — M. d'Arsonval, membre de l'Institut, professeur de médecine au collège de France, est nommé vice-président de l'assemblée des professeurs de cet établissement pour une nouvelle période de trois ans, à dater du 16 novembre 1911.

Commission permanente des stations hydrominérales de France. — Sont nommés membres de la commission permanente des stations hydrominérales et climatiques de France :

MM. Astier, Denoix et Sarrien, sénateurs ; Chassaing, Lachaud et Rabier, députés ; Pujalet, inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur ; — les docteurs Belugou, médecin à Lamalou ; Beurnier (Louis), chirurgien chef de service à l'hôpital Saint-Louis, à Paris ; Blanc, médecin à Aix-les-Bains ; Boursier, médecin à Contrexéville ; Carron de la Carrière, membre de la Société d'hydrologie médicale de Paris ; Durand-Fardel, médecin à Vichy ; Ferras, médecin à Luchon ; Piatot, médecin à Bourbon-Lancy ; — le professeur Robin, président du syndicat des médecins des stations balnéaires ; — Lequime, hôtelier à la Bourboule ; Meillon, hôtelier à Cauterets et à Pau ; Vedrine, hôtelier à Châtel-Guyon ; Baillif, président du Touring-Club ; Defert, avocat au Conseil d'État, membre du Conseil d'administration du Touring-Club ; Hendlé, préfet du Calvados ; Richard, préfet de la Haute-Savoie ; Charles Fère, membre de la Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des eaux minérales et établissements thermaux ; Lefebvre, membre de l'Union des établissements thermaux ; Melays, membre de l'Association amicale des propriétaires et directeurs de casinos Cère, ancien député ; de Pillot, sous-directeur honoraire au ministère de l'intérieur.

La composition de la commission permanente des stations hydrominérales et climatiques est complétée, en exécution de l'article 41 du règlement d'administration publique du 26 juin 1911, par la désignation :

1° Des membres de droit ci-après : MM. le président de la section de l'intérieur au Conseil d'État, président, M. Hébrard de Villeneuve ; le directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, M. Mirman ; le directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur, M. Maringer ; le directeur de la sûreté générale au ministère de l'intérieur, M. Hennion ; le directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances, M. Privat-Deschanel ; le directeur des mines au ministère des travaux publics, M. Weiss ; le directeur du service de santé au ministère de la guerre, M. le médecin inspecteur général Février ; le chef du service central de santé au ministère de la marine, M. le Dr Bellot ; le président du conseil supérieur du service de santé des colonies, M. le médecin inspecteur général Grall ; le doyen de la Faculté de médecine de Paris, M. le professeur Landouzy ; le directeur de l'École supérieure de pharmacie de Paris, M. H. Gautier.

2° Des membres suivants désignés par leurs pairs : MM. Rabier, conseiller d'État, désigné par le conseil d'État ; Gauwain, conseiller-maître à la Cour des comptes, désigné par la Cour des comptes ; — les professeurs Armand Gautier, désigné par l'Académie des sciences, et Gariel, désigné par l'Académie de médecine ; — Kuss, désigné par le Conseil général des mines ; — les professeurs Pouchet, désigné par le conseil supérieur d'hygiène publique de France, et Chantemesse, désigné par la Faculté de médecine de Paris.

Le mouvement de la population française. — Le *Journal Officiel* a publié un rapport deM. Levasseur sur le mouvement de la population en 1910. L'excédent des naissances sur les décès a été, en 1910, de 70.581 unités. C'est un progrès qui serait d'un bon augure s'il était dû à un accroissement du nombre des naissances. Mais ce n'est pas le cas : c'est le chiffre des décès qu a diminué. Il n'a été que de 703.777 ; c'est le chiffre le plus bas qu'on ait jamais enregistré. La mortalité est tombée à 179 décès pour 10.000 habitants. Il n'y a qu'un département, celui de l'Orne, où la mortalité ait augmenté. Pour les enfants de moins d'un an, on compte 20.000 décès de moins d'une année sur l'autre.

L'année 1909 détient le record du minimum de naissances (769.969). On en a inscrit 774.358 en 1910. Ce résultat, qui aurait paru désastreux il y a dix ans, est considéré relativement satisfaisant aujour-

---

NOUVELLES (*Suite*)

d'hui, puisqu'il marque un arrêt momentané dans la décadence. Cet arrêt n'est du reste pas général : il y a 37 départements, Saône-et-Loire en tête, qui ont encore moins de naissances en 1910 qu'ils n'en avaient eu en 1909. Le seul département qui marque une natalité croissante est celui de Meurthe-et-Moselle.

En regard de notre excédent de 70.581 naissances en 1910, l'Allemagne, pour 1909, en a un de 884.055, l'Autriche-Hongrie de 544.602, l'Angleterre de 396.469 et l'Italie de 376.763. Ces divers pays accusent pourtant une tendance vers la diminution de la natalité, mais en vertu de leur avance, grâce aussi à la décroissance parallèle de la mortalité, ils maintiennent leur excédent moyen de naissances sur les décès.

La médaille de 1870-71 aux médecins, infirmiers et aumôniers. — M. Driant a déposé une proposition de loi pour faire obtenir la médaille de 1870-1871 aux médecins, infirmiers et aumôniers qui ont pris part à cette campagne.

« ARTICLE UNIQUE. — Les médecins, les infirmiers, les infirmières et les aumôniers qui ont prêté un concours effectif aux opérations de la guerre de 1870 et qui ont soigné les blessés dans les ambulances recevront la médaille commémorative de la campagne de 1870-1871. »

L'urgence est déclarée, et la proposition a été renvoyée à la commission de l'armée.

Faculté de médecine de Bordeaux. — PALMARES. — MÉDECINE. Prix de la Faculté. — *Première année.* — Prix : Médaille d'argent et 100 fr. de livres, M. Piéchaud ; mention très honorable, M. Lasserre ; mention honorable, M. Putnam.

Deuxième année. — Prix : Médaille d'argent et 100 fr. de livres, M. Boisserie-Lacroix ; mention très honorable, M. Portmann.

Troisième année. — Prix : Médaille d'argent et 185 fr. de livres, M. Labuchelle ; mention honorable, M. Bitot.

Quatrième année. — Prix : Médaille d'argent et 185 fr. de livres. M. Robin ; mention, M. Chauvel ; mention, M. Collin ; mention, M. Kervrann.

Prix de la ville de Bordeaux. — SECTION DE CHIRURGIE. — Prix : 150 fr. (médaille de vermeil et livres), M. Balard ; mention très honorable, M. Juhel ; mention honorable, M. Michaud ; mention honorable, M. Coureaud ; mention honorable, M. Rondet.

SECTION DE MÉDECINE. — Prix : 150 fr. (médaille de vermeil et livres), M. Fromaget ; mention très honorable, M. Dantin ; mention très honorable, M. Augistrou.

Prix Godard. — Prix de 2,000 fr. : Dr Parcelier.

Prix des thèses de l'année : 1er prix (médaille d'or et 350 fr. en espèces) : Dr Dupérié ; 2e prix (médaille de vermeil et 125 fr. en espèces) : Dr Hamet ; 3e prix (médaille d'argent et 125 fr. en espèces) : Drs Ferron, Montalier, Thomas ; 4e prix : Drs Castera, Daure, Dissez, Flèche, Gausen, Laborde, Molin de Teyssieu, Saporte.

Prix de médecine coloniale : Médaille de vermeil : Dr de Goyon.

Prix de la Société des amis de l'Université. — Prix : Médaille d'argent, M. Juhel ; mention, M. Celles.

PHARMACIE. — Prix de la Faculté. — *Première année.* — Prix : Médaille d'argent et 30 fr. de livres, M. Le Mitouard ; mention, M. Daunis ; mention, M. Gueit.

Deuxième année. — Prix : Médaille d'argent et 75 fr. de livres, M. Loosdregt ; mention très honorable, M' Zizine.

Troisième année. — Prix : Médaille d'or d'une valeur de 300 fr., M. Daney.

Prix de la ville de Bordeaux. — *Sciences physico-chimiques.* — Prix : 100 fr., médaille de vermeil et livres, M. Harraudeau.

Sciences naturelles. — Prix : 100 fr., médaille de vermeil et livres, non décerné.

Prix Barbet. — Prix : Médaille d'argent et numéraire, non décerné.

Prix des travaux pratiques. — *Première année.* — Prix : Médaille d'argent, M. Chateau ; mention honorable, M. Delaunay.

Deuxième année. — Prix : Médaille d'argent, M. Loosdregt, déjà nommé.

Troisième année. — Prix : Médaille d'argent, M. Daney, déjà nommé ; mention honorable, M. Issaly.

Prix de la Société des amis de l'Université. — Prix : Médaille d'argent, M. Harraudeau, déjà nommé ; rappel de médaille d'argent, M. Simonot.

Prix de la Société de pharmacie de Bordeaux. — *Prix de validation de stage.* — Médaille de vermeil, d'une valeur de 50 fr. : Session de novembre 1910, non décerné ; session de juillet 1911, M. Rotgès.

Prix de thèses. Médaille de vermeil, M. Capin ; médaille d'argent, M. Pouyaud.

Prix de thèse d'histoire de la médecine et de la pharmacie. — Médaille d'argent, M. Béjottes.

CHIRURGIE DENTAIRE. — *Prix des stagiaires.* — Prix : Médaille d'argent, M. Lafarge.

Prix des étudiants en chirurgie dentaire. — *Deuxième année.* — Prix : Médaille d'argent, M. Barthès.

Troisième année. — Prix : Médaille de vermeil, Mme Linsolas, née Blanc ; médaille d'argent, Mlle Comninos.

Prix de Prothèse dentaire. — *Deuxième année.* — Prix : Médaille d'argent, M. Barthès ; mention, M. Clair.

Troisième année. — Prix : Médaille de vermeil, M. Brarière.

Institut de renseignements médicaux à l'usage des malades et médecins Russes. — Cet Institut dont le siège est à Paris, 280, boulevard Raspail, a pour but : 1° de donner aux médecins tous les renseignements en ce qui concerne l'enseignement de la médecine en France, les bibliothèques, les maisons de librairie et d'instruments, les cours, tout ce qui est susceptible d'intéresser le médecin russe qui vient en France ; 2° de renseigner les malades sur les spécialistes, les maisons de santé, etc.

A un point de vue plus élevé, cette création ne peut que faire connaître davantage notre pays à la Russie, et attirer davantage ce pays vers nous.

Cet Institut fera paraître pour la première fois, au mois de Janvier 1912, en langue russe, un Annuaire des villes d'eaux européennes, rédigé sous la direction du Dr JITOMIRSKY: *Almanach des Villes d'Eaux, des Cures d'Air et des Etablissements Sanitaires.*

La partie française de cet ouvrage est due à la collaboration de médecins français et a pour but de renseigner les médecins et les malades russes sur les principales stations hydrominérales et climatiques de la France.

Parmi les collaborateurs pour cette première édition, citons les noms d'Albert ROBIN, BROCQ, HALLOPEAU, LERMOYEZ, LALESQUE, etc.

Il faut souhaiter que cet ouvrage, dont l'apparition était très désirable, ramène vers les stations françaises trop peu connues une grande partie des malades russes attirés jusqu'ici par les stations étrangères. Cette propagande en faveur de nos villes d'eaux sera d'autant plus efficace que 10 000 exemplaires de l'ouvrage seront distribués gratuitement aux médecins et professeurs russes.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr JITOMIRSKY. 280, boulevard Raspail. — Tél., 729-25.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les affections des os à l'époque Néolithique (D'après les découvertes de la sépulture de Vendrest (S.-et-M.), par le Dr MARCEL BAUDOUIN, gr. in-8, br. 1911. (*Société préhistorique française*).

Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse, par le Dr ALBERT SÉZARY, 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. 1 fr. 50. (*Actualités médicales*). Paris, 1912. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris.)

Traité de Matière médicale. Pharmacographie, par le Dr J. HÉRAIL, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. 1 vol. gr. in-8, de 835 pages, avec 488 figures dans le texte, 2e édition. Br. 18 francs, Paris, 1912. (*J.-B. Baillière et fils* édit., à Paris.)

Maladies de la Vessie et du Pénis, par les Drs F. LEGUEU et E. MICHON, professeur agrégé et chirurgien des hôpitaux de Paris. 1 vol. gr. in-8, de 324 pages avec 90 figures dans le texte. Br. 6 francs, cart. 7 fr. 50. (Fascicule XXX du *Nouveau Traité de chirurgie* de LE DENTU et DELBET). Paris 1912. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris.)

Maladies de l'Œsophage, par le Dr MICHEL GANGOLPHE, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1 vol. in-8 de 115 pages avec 39 figures dans le texte. Br. 3 francs. Cart. 4 fr. 50. (Fascicule XIX du *Nouveau Traité de chirurgie* de LE DENTU et DELBET) Paris, 1912. (*J.-B. Baillière et fils* édit., à Paris.)

Précis d'Auscultation, par le Dr COIFFIER (du Puy). 6e édition. 1 vol. in-16 de 208 pages avec 95 figures, dans le texte. Cart. 5 francs, Paris 1912. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris.)

Das Röntgenverfahren in der Chirurgie, von Dr ALBON KÖHLER spezialarzt für Röntgenologie in Wiesbaden. 1 vol. gr. in-8, de 80 pages, mit 55 figuren auf 4 Tafeln und 17 figuren in Text. Berlin, 1911. (*Verlag von Hermann Meuser*, à Berlin).

Traité de médecine, par le professeur LANCEREAUX et PAULESCO. 3 vol. in-8. Ens. 3.190 pages, cart. 30 francs. Chaque volume se vend séparément 10 francs Paris, 1912. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeur, à Paris).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 22 novembre. — MM. Huguet, 8 ; Photiadès, 9 ; Vivier, 7 ; Galland, 10 ; Turnesco, 8 ; Rougeulle, 5 ; Rouffiac, 6 ; Deron, 10 ; Pollet, 11.

Séance du 23 novembre. — MM. Mozer, 6 ; Dujarric de la Rivière, 4 ; Polony, 3 ; Latour, 5 ; Belloir, 9 ; Logeais, 1 ; Vincentelli, 6 ; Deguignand, 3 ; Colleville, 8 ; Lebrun, 9.

Séance du 24 novembre. — MM. Perrier, 7 ; Eudel, 6 ; Berthomieu-Lamer, 2 ; Petit (Antoine), 3 ; Sébillotte, 7 ; Alary, 13 ; Lecerf, 6.

Séance du 28 novembre. — MM. Delotte et Baudin, 9 ; Fumet, 6 ; Mlle Le Conte, 7 ; MM. Rabut, 9 ; Picard (Pierre), 10 ; Vigot, 8 ; Dubois, 11 ; Noël, 10 1/2.

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — M. le professeur Chauffard a quitté son service de 'hôpital Cochin pour prendre la direction de la clinique médicale de Saint-Antoine au pavillon Moïana. La date de sa première leçon sera ultérieurement annoncée.

Faculté de médecine de Paris. — M. Camus (Jean), agrégé, chef adjoint du laboratoire de physiologie, est nommé chef dudit laboratoire, en remplacement de M. le professeur Pachon.

M. Tiffeneau, agrégé, est nommé chef adjoint du laboratoire de physiologie.

Facultés de médecine — LYON. — La chaire de clinique des maladies mentales de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est déclarée vacante.

BORDEAUX. — M. le Dr Delaunay est délégué aux fonctions d'agrégé de physiologie, jusqu'au prochain concours, en remplacement de M. Gautrelet.

LILLE. — *Concours du prosectorat.* — Le concours s'ouvrira à la Faculté libre le 15 janvier 1912. Dernier délai d'inscription, le 10 janvier 1912.

Concours d'adjuvat. — Sont nommés : M. Vallois, aide d'anatomie pour deux ans, M. Lascot, aide d'anatomie pour un an.

M. le Dr AUSSET, agrégé, est chargé de conférences de climatothérapie et crénothérapie à la Faculté.

ALGER. — *Concours de chef de clinique dermatologique.* — M. le Dr Flottes a été nommé, après concours, chef de clinique.

M. le Dr Casenave, préparateur de bactériologie, est chargé, pour l'année scolaire 1911-1912, des fonctions de chef des travaux de pathologie générale, microbiologie et parasitologie.

Écoles de médecine. — RENNES. — M. Perrin de la Touche, professeur d'histologie, est nommé directeur, pour trois ans à dater du 1er novembre 1911.

CAEN. — M. Chrétien, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé pour l'année scolaire 1911-1912, d'un cours complémentaire de chimie analytique et minéralogie.

DIJON. — M. Misset, professeur de pathologie interne, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er novembre 1911. M. Misset est nommé professeur honoraire.

M. Petitjean, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé pour l'année scolaire 1911-1912, d'un cours de pathologie interne.

MARSEILLE. — Un congé d'inactivité pour l'année scolaire 1911-1912 est accordé, sur sa demande, à M. Simond, chargé d'un cours complémentaire de bactériologie.

M. le Dr Brun, chef des travaux de bactériologie, est chargé, pendant l'année scolaire 1911-1912 (durée du congé accordé à M. Simond), d'un cours complémentaire de bactériologie.

NANTES. — M. Col, professeur de matière médicale, est chargé, en outre, pour l'année scolaire 1911-1912, des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle.

Concours de chefs de clinique aux Quinze-Vingts. — Un concours pour la nomination à quatre places de chefs de clinique à la clinique nationale ophtalmologique des Quinze-Vingts sera ouvert le lundi 4 décembre 1911, à 9 heures du matin, dans la salle des opérations de la clinique, rue de Charenton, 28.

Concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine. — Ce concours aura lieu le lundi 8 janvier 1912, à l'asile clinique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, à Paris. Se faire inscrire à la préfecture de la Seine, service des aliénés, bureau annexe de l'Hôtel-de-Ville, 2, rue Lobau, de 10 heures à midi et de 2 heures à 5 heures. Le registre d'inscription sera ouvert du 7 au 21 décembre 1911.

Hôpital Émile-Loubet. — Un concours pour une place d'interne provisoire sera ouvert le 14 décembre, à dix heures du matin.

Programme : Trois épreuves orales de cinq minutes chacune (pathologie externe, pathologie interne, petite chirurgie).

Les candidats doivent avoir un certificat d'au moins huit inscriptions.

L'interne provisoire sera nommé pour un an et touchera des appointements de 60 francs par mois, avec nourriture, logement, blanchissage.

S'adresser à M. Emile Collin, 35, rue des Petits-Champs, ou à l'hôpital Émile-Loubet, rue du Château-des-Rentiers.

Hôpitaux de Province. — CONCOURS D'INTERNAT DES HOPITAUX DE LILLE. — Sont nommés internes titulaires : MM. Cornette et Mercier, internes provisoires : MM. Guilbert, Paul Dekester.

CONCOURS D'EXTERNAT DES HOPITAUX DE LILLE. — Sont nommés MM. Desauvages, Ch. Bernard, Lemaire, Disbecque, Delattre, Martin, Lahaye, Lefebvre, Louf, Lesage, Deramecourt, Williot, Ducateaux, Keller, Ambier, Rougeon, Cuvillier, Froger, Gueranger.

AVIGNON. — *Concours de l'internat.* — Le jeudi 21 décembre 1911, à huit heures du matin, sera ouvert à l'hôpital d'Avignon un concours pour quatre places d'interne en médecine et en chirurgie.

Se faire inscrire au moins huit jours avant la date fixée pour le concours, au secrétariat général des hospices, et fournir en même temps les pièces nécessaires.

HOTEL-DIEU D'ANGERS. — *Concours d'internat.* — Ont été nommés internes : MM. Tapon, Blanc, Siraudeau, Laulaigne ; internes provisoires : MM. Boumard, Faligant, Le Donneux, Anis.

Concours d'externat. — Ont été nommés : MM. Raby, Esteve, Cotillon, Troché, Maupelet, Gascoin, Le Bourhis.

Hospice d'Évreux. — On vient de créer à cet hospice une deuxième place d'interne. Les candidats à cette place sont priés d'envoyer immédiatement leur demande au directeur de cet hospice.

Légion d'honneur. — M. le Dr Gigon, maire de Saint-Calais, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La réorganisation des études médicales. — Dans sa séance du 17 novembre, la Chambre a voté les crédits destinés à la réorganisation des études médicales, réclamés avec tant d'insistance.

Seulement, au lieu des 4 500 000 francs, somme reconnue indispen-

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

sable, les crédits inscrits au budget et votés par la Chambre se montent à la somme de 75 000 francs ! ! !

La chaire d'hydrologie. — MM. G. Leygues et Barthou ont réclamé au ministre la création d'une chaire d'hydrologie à la Faculté de médecine de Paris. Le ministre a répondu qu'il prierait la Faculté de donner promptement son avis.

Inspection médicale des écoles. — Ont été nommés médecins-inspecteurs des écoles primaires de la ville de Paris, les Drs Braunberger et Schwanhard, médecins suppléants.

Union fédérative des médecins de réserve et de l'armée territoriale. — L'assemblée générale annuelle de l'U. F. M. R. T. aura lieu le mercredi 6 décembre, à cinq heures, dans les salons du cercle militaire.

Le IIe Congrès de l'U. F. M. R. T. suivra l'assemblée générale.

Le banquet annuel aura lieu le jeudi 7 décembre, à sept heures et demie, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. le ministre de la guerre.

Prix Masius. — Les souscriptions à la manifestation organisée en l'honneur du professeur Masius, de Liége, permettront de créer à la Société médico-chirurgicale de cette ville un prix triennal de mille francs pour tout travail clinique ou scientifique se rapportant à la médecine interne.

Prix de l'Académie des sciences. — *Grand prix des sciences physiques* (3000 francs) : M. Raoul Anthony, préparateur au muséum.

Prix Jecker (10 000 francs). Partagé entre MM. Darzens (5 000 fr.). Fosse (2 500 fr.), Tiffeneau (2 500 fr.)

Prix Montyon (arts insalubres) (2 500 fr.) : M. Tissot, pour la construction d'un appareil respiratoire permettant le séjour et le travail prolongé dans une atmosphère asphyxiante.

Prix Longchampt (4 000 fr.) : M. Mazé, de l'Institut Pasteur.

Prix Cuvier (1 500 fr.) ; M. Cuénot, professeur à l'Université de Nancy, pour l'ensemble de son œuvre scientifique.

Légion d'honneur. — Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — M. le médecin principal de deuxième classe Haueur.

M. le médecin-major de première classe Carrière.

Au grade de chevalier. — MM. les médecins-majors de première classe Brau, Damiens, Delassus, Dutigny, Gaide, Hotchkiss, Jourdan, Lairac, Mesny, Pelletier, Sarrat, Talbot et Vassal.

MM. les médecins-majors de deuxième classe Binard, Erdinger et Rousseau.

Officiers de l'Instruction publique. Sont nommés :

MM. Boutron, professeur à l'école de médecine et de pharmacie de Nantes ; les docteurs Cazalas (de Bagnères-de-Bigorre), Corez (de Saint-Amand-les-Eaux), Cottigny (d'Hubourdin), Foucher (d'Argentan), Lebret (de Paris), Pelvet-Norber (de Vire), Pont (de Lyon), Prax (de Limoux), Simeray (de Melun), Souquière (de Brinon), Springer (d'Alençon), Vaussy (de Vire) et Vidal d'Hyères).

Officiers d'académie. — MM. les Drs Badin (de Dinard), Barrau de Muratel (de Sorèze), Boismoreau (de Saint-Mesmin), Breton (de Saint-Amand-les-Eaux), Cabanié (de Pamiers), Chabert (de Divonne-les-Bains), de Clomesnil (du Raincy), Dancourt (de Cambrai), Danet (de Maure), Darin (de Paris), Dubosq (de Francescas), Dubourg (de Roquemaure), Dulion (de Tolosanne), Dupont (de Mantes), Durand (de Neuilly-sur-Seine), Escarras (de Castellane), Fège (de Paris), Galaine (de Liffré), Gillerton-Dubrueil (de Jouy-en-Josas), Houzel (de Paris), Jacquemarcq (de Loos-lez-Lille), Kœnig (de Sanchéville), Le Roux (de Caen), Lesage (de Paris), Levillain (de Nogent-le-Rotrou), Nau (de Champigny), Nicod (de Toulon), Olivier (de Walers), Pascal (de Levallois-Perret), Pédeprade (de Bagnères-de-Bigorre), Philip (de Bordeaux), Plisson (d'Alençon), Poirault (de Mouilleron-en-Pareds), Robineau (d'Ivry), Rochon (de Saint-Ouen), Sée (de Paris), Termet (du Havre), Thuilliez (de Béthune), Tricart (de Lille) et Truchon (d'Ambérieu).

Commission consultative d'hygiène scolaire. — M. le préfet de la Seine a créé une commission consultative d'hygiène scolaire, auprès de la direction de l'enseignement primaire. Elle a pour mission de donner son avis sur le projet de règlement de l'inspection médicale des écoles et sur son application, sur les questions d'inspection et d'hygiène scolaire qui lui seront soumises par la direction de l'enseignement primaire. Elle désignera deux délégués qui feront partie de la commission de surveillance du bureau d'hygiène. Cette commission d'hygiène scolaire comprend : MM. Rebeillard et Dr Guibert, conseillers municipaux ; MM. les Drs Mosny et Méry, médecins des hôpitaux ; Cayla, Butte, Dufestel, Gillet, Gourichon, De Pradel, Darré, Génévrier, médecins inspecteurs des écoles et cinq fonctionnaires de l'administration.

Concours de la société internationale de la tuberculose pour 1911. — La société de la tuberculose a distribué les prix suivants :

2e prix, Dr P. Barbier, de Paris ; 3e prix, Dr J. Chabas, de Valencia ; Médaille d'Or, Dr Dubé, de Montréal; Médaille d'Or, Dr Gagnière, de Vaulx-Milieu ; Médaille d'Argent, Dr Binet, [de Nancy. Médaille d'Argent, Dr E. Fabri, de Terny (Italie).

Un nouveau concours aura lieu en 1912.

Société de Neurologie. — La Société de neurologie de Paris se réunira le jeudi 14 décembre 1911, à neuf heures du matin, 12, rue de Seine.

Cette séance sera consacrée à la discussion de la question : Délimitation clinique du tabes.

Un rapport de M. de Massary servira de programme.

Le Dr Gouzien est nommé directeur de l'École d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille. — Le médecin principal de 1re classe Gouzien, actuellement en résidence libre à Paris, est nommé, à compter du 1er janvier 1912, aux fonctions de directeur de l'École d'application du service de santé des troupes coloniales, à Marseille.

Accident d'automobile. — Le Dr Jolly (de Vouziers), faisant une tournée de visites en automobile, a eu un accident dû à un dérapage. Il a une fracture du bassin ; son état est inquiétant.

Hommage au professeur Pousson. — A l'occasion de la promotion du professeur Pousson dans l'ordre de la Légion d'honneur, un groupe de collègues, d'amis et d'anciens élèves a décidé de lui offrir un objet d'art au cours d'un dîner qui a lieu aujourd'hui 2 décembre, à sept heures et demie du soir, au restaurant du Chapon-Fin à Bordeaux.

Hommage au Dr Ch. Nélaton. — Les collègues, élèves et amis du Dr Ch. Nélaton désirent honorer sa mémoire en faisant exécuter une plaquette qui sera placée à l'hôpital Boucicaut. L'exécution en a été confiée au statuaire Alfred Lenoir.

Une souscription est ouverte pour l'exécution de cette plaquette.

Tout souscripteur de 25 francs recevra une réduction en bronze de la plaquette.

Adresser les souscriptions à M. Pierre Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Mariages. — M. le Dr Louis-Alex. Baud et Mlle Antoinette Brun.

Nécrologie. — Le Dr Alban, médecin-major de 1re classe en retraite. — Le Dr Cesbron, maire du Frulet. — Mme Tramblin, femme du Dr Tramblin et mère du Dr Tramblin, chef de clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera le **samedi 2 décembre**, à 10 heures et demie une leçon clinique sur l'*état actuel de nos connaissances sur la nature du diabète sucré.*

Conférences sur les maladies de l'estomac (Hopital Saint-Antoine, 20, *rue de Citeaux*). — M. le Dr **Mathieu** et M. le Dr **Jean-Charles Roux** feront en *décembre* les conférences suivantes :

Samedi 2 décembre à 10 h. 3/4. — Les anorexies et leur traitement par le Dr **Jean-Charles Roux.**

Samedi 9 décembre, à 10 h. 3/4. — La médication alcaline, par le Dr **A. Mathieu.**

Samedi 16 décembre, à 10 h. 3/4. — La médication excitante de la sécrétion gastrique, par le Dr **Jean-Charles Roux.**

Samedi 23 décembre, à 10 h. 3/4. — Les agents modérateurs de la motricité et du spasme gastrique, par le Dr **A. Mathieu.**

Hôpitaux Cochin-Annexe et Broca. — M. le Dr **Hudelo**, médecin de l'hôpital Broca (Lourcine) et de la policlinique de l'hôpital Cochin-Annexe (Ricord) avec le concours et la collaboration de MM. **Bernard Lévy**, ancien interne des hôpitaux; **Coutela**, assistant de la clinique d'ophtalmologie de la Faculté ; **Du Castel**, ancien interne des hôpitaux, chef de laboratoire à l'hôpital Broca; **André**, chef de laboratoire du service d'oto-rhino-laryngologie de Lariboisière, fait des conférences pendant tout le semestre d'hiver, tous les lundis, à neuf heures du soir, à l'hôpital Cochin-Annexe.

Programme de l'enseignement : I. Hôpital Cochin-Annexe (salle de la consultation), les lundis, à 9 heures du soir. Examen de malades syphilitiques ; discussion du diagnostic et du traitement.

II. Hôpital Cochin-Annexe (salle du musée), les lundis.

Clinique des maladies des voies urinaires (Hopital Necker. Professeur : M. **Albarran** ; M. **Maurice Chevassu**, agrégé, chargé du cours). — *Programme de l'enseignement.* — *A.* Leçons cliniques à l'amphithéâtre par M. Maurice Chevassu (mercredi à dix heures).

B. Polycliniques à la salle de la Terrasse. Examen de malades. Discussion d'explorations fonctionnelles des reins. Présentation d'opérés et de pièces, par M. Maurice Chevassu (vendredi à dix heures).

C. Opérations à la salle Laugier, par M. Maurice Chevassu (mardi, jeudi et samedi à neuf heures et demie).

D. Leçons complémentaires du soir, avec présentation de malades (réservées aux docteurs et aux étudiants ayant terminé leur scolarité), par MM. Picot, chef de clinique, et Marsan, chef de clinique adjoint (samedi à cinq heures, salle de la Terrasse).

E. Conférences élémentaires sur la pathologie des voies urinaires suivies de la consultation et du traitement des malades externes, par M. Marsan (lundi, mardi, jeudi et samedi à neuf heures, salle de la Terrasse).

F. Conférences pratiques sur l'examen chimique des urines, par M. Ambard, chef du laboratoire de chimie (mardi à onze heures, au laboratoire).

G. Conférences pratiques de bactériologie et d'anatomie pathologique appliquées à l'étude des urinaires, par M. Braun, chef du laboratoire d'histo-bactériologie (samedi à onze heures, au laboratoire).

H. Principes généraux de la cystoscopie. Les procédés cystoscopiques d'exploration et de traitement, par M. Pasteau, ancien chef de clinique (jeudi à onze heures, salle de cystoscopie).

I. Cours de perfectionnement sur la cystoscopie et le cathétérisme des uretères, par MM. Picot et Marsan. (Une affiche spéciale en fera connaître ultérieurement la date).

Cours d'électricité médicale (Faculté de Bordeaux). — Un cours complet d'électricité médicale aura lieu à l'hôpital Saint-André, dans le service du professeur **Bergonié** et sous sa direction, du ***lundi 4 décembre*** au ***samedi 16 décembre*** inclus.

Le cours comprendra des leçons théoriques et cliniques faites par le professeur et ses assistants, MM. les docteurs Roques, Spéder, Réchou et Labeau. Ces leçons seront suivies d'exercices pratiques et d'applications cliniques portant sur toute l'électricité médicale.

Ce cours est destiné aux étudiants en médecine de quatrième année, régulièrement inscrits à la Faculté de Bordeaux, et aux docteurs en médecine qui se feront inscrire au secrétariat de cette Faculté en versant un droit d'inscription de 100 francs. Le nombre d'auditeurs ne pourra dépasser vingt.

Un cours semblable aura lieu en mars et en juin 1912.

Cours de botanique (Muséum d'Histoire naturelle). — M. **Mangin**, membre de l'Institut, professeur au Muséum, a commencé ce cours le ***29 novembre***, à 9 h. 1/2 du matin et le continue les lundis et mercredis.

Sujet du cours : Algues. — Végétations marines des côtes de France.

Cours d'hygiène. — L'Université de Bruxelles vient de créer les cours spéciaux préparatoires au diplôme de médecin hygiéniste créé par le gouvernement belge.

Hôpital de la Charité. — M. le Dr **Mauclaire**, agrégé, a fait sa première leçon clinique le mardi 21 novembre, à 9 h. 1/2 à l'amphithéâtre Boyer et continuera les mardis suivants à la même heure ; les premières leçons concerneront les principales tuberculoses chirurgicales.

M. le Dr **Legry**, agrégé, a fait sa première leçon de clinique médicale sur les maladies du foie et des reins le samedi 25 novembre à 11 heures à l'amphithéâtre des concours.

Le Dr **Fernand Bezançon**, agrégé, a commencé le jeudi 23 novembre à 11 heures à l'amphithéâtre des concours, une série de vingt et une leçons cliniques sur la tuberculose pulmonaire chronique et continuera ces leçons les jeudis suivants à la même heure.

Examen des malades à 10 h. 1/2 : mardi et samedi, salle Frère Côme vendredi et mercredi, salle Laennec.

M. le Dr **Marcel Labbé**, agrégé, a fait sa première leçon de clinique sur les maladies de la nutrition, le vendredi 24 novembre à 11 heures à l'amphithéâtre des concours.

Conférences de Syphiligraphie. — Le Dr **Leredde** fera, pendant le mois de décembre, une série de conférences sur *la Syphiligraphie.*

Ces conférences auront lieu le dimanche matin à 10 h. 1/2, à sa Maison de Santé, 31, rue de La Boétie, Paris.

Dimanche 3 Décembre. — Technique des Injections *du* 606.

Dimanche 10 Décembre. — Les accidents du 606.

Dimanche 17 Décembre. — La réaction de *Wassermann.*

Dimanche 24 Décembre. — La stérilisation de la Syphilis.

Ces conférences sont gratuites ; mais on est prié de se faire inscrire à l'avance, en écrivant : 31, rue de La Boétie, Paris.

Un cours régulier commencera en janvier 1912.

COURS *(Suite)*

Conférences sur les maladies du système nerveux (services du Dr BABINSKI et du Dr SOUQUES). — MM. **Cl. Vincent** et **A. Barre**, anciens internes des hôpitaux, feront dans le service de M. Babinski, à l'hôpital de la nouvelle Pitié, une série de conférences sur le système nerveux.

Programme. — Les réflexes. — La sensibilité. — Tumeurs cérébrales. — Syphilis nerveuse. — Méningites. — Tumeurs médullaires. — Mal de Pott. — Paraplégie. — Tuberculose du système nerveux. — Maladie de Parkinson. — Troubles trophiques du tabes. — Le syndrome cérébelleux. — Le syndrome labyrinthique, etc.

Les cours commenceront le ***mardi 12 décembre***, à deux heures, et continueront les vendredis et les mardis suivants, à la même heure.

Le prix du cours est de 60 francs.

On peut se faire inscrire auprès de M. C. Vincent, à l'hôpital de la nouvelle Pitié.

Laboratoire d'hygiène (FACULTÉ DE MÉDECINE. Professeur : M. CHANTEMESSE). — *Enseignement de la technique bactériologique appliquée à l'hygiène.* — Sous la direction de M. **Macaigne**, agrégé, chef du laboratoire de bactériologie (fondation Lemonnier), une série de vingt séances de travaux pratiques sera faite au laboratoire d'hygiène, à partir du ***lundi 29 janvier 1912***, à trois heures.

Les travaux pratiques auront lieu tous les jours, sauf le dimanche, de deux heures à cinq heures.

Programme des travaux. — 1° Technique générale. Stérilisation ; milieux de culture ; coloration ; isolement, etc.

2° Analyses bactériologiques de l'air et des poussières, de l'eau, du sol et des produits pathologiques (matières fécales, crachats, sang, etc.)

3° Diagnostic des principales espèces pathogènes : tuberculose, diphtérie, coli-bacille, dysenterie, fièvre typhoïde, choléra, charbon, tétanos, peste, champignons, intoxications alimentaires.

Les auditeurs qui auront fait preuve d'assiduité pourront, s'ils le désirent, recevoir un certificat à la fin de la série des conférences.

Seront admis les docteurs français et étrangers et les étudiants titulaires de seize inscriptions, sur la présentation de la quittance du versement du droit. — Les bulletins de versement seront délivrés au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3), les mardis, jeudis et samedis.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au laboratoire d'hygiène.

Le droit à verser est de 50 francs. Le nombre des auditeurs est limité.

Clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie. — Tableau général des cliniques, conférences et exercices pratiques qui seront donnés dans le service oto-rhino-laryngologique de l'hôpital Lariboisière pendant le premier semestre de l'année scolaire 1911-1912.

1° *Enseignement clinique permanent* — L'enseignement clinique par M. Pierre Sebileau, agrégé de la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, chargé de cours d'oto-rhino-laryngologie à l'hôpital Lariboisière, a lieu tous les matins à neuf heures à partir du 2 novembre 1911.

Horaire des cours : lundi 9 heures, visite dans les salles ; 10 heures, policlinique (salle des conférences). Mardi 9 heures, visite ; 10 heures, opérations. Mercredi 9 heures, ablation de végétations adénoïdes et amygdales ; 10 heures, examen broncho-œsophagoscopique et petite chirurgie spéciale (salle d'opérations, 2e étage). Jeudi 9 heures, visite ; 10 heures, opérations. Vendredi 9 heures, visite ; 10 heures policlinique. Samedi 9 heures, visite ; 10 heures opérations ;

2° *Cours pratique et élémentaire de technique oto-rhino-laryngologique.* — Ce cours est fait par M. Sebileau, assisté de M. Lemaire, oto-laryngologiste des hôpitaux, et de M. Halphen, ancien interne des hôpitaux, assistant du service. Il a commencé le mardi 14 novembre, à 9 heures, à Lariboisière (salle des conférences) et continue les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure ; il comprend douze conférences. Ce cours essentiellement pratique est destiné aux docteurs et étudiants qui désirent suivre le service pendant l'année scolaire ou qui veulent avoir des notions générales de spécialité. Les élèves sont exercés individuellement au maniement du laryngoscope et des divers instruments employés en oto-rhino-laryngologie. Ce cours est obligatoire et gratuit pour les stagiaires de la Faculté inscrits dans le service. Pour les autres auditeurs, le droit à verser est de 50 francs. Se faire inscrire dans le service ;

3° *Cours pratique et élémentaire de clinique oto-rhino-laryngologique.* — Ce cours (avec présentation de malades) commencera le mardi 12 décembre 1911, à 9 heures, hôpital Lariboisière, salle des conférences ; il se continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure et se terminera en février 1912. Il sera fait par M. Juin, assistant adjoint du service, et MM. Rouget et Miégeville, internes du service.

Ce cours est obligatoire et gratuit pour les stagiaires inscrits dans les services. Pour les autres auditeurs, le droit à verser est de 50 francs. Se faire inscrire dans le service.

Les élèves qui auront suivi régulièrement le cours de clinique pourront être autorisés à examiner des malades dans la salle de consultations externes :

4° *Cours complémentaire de perfectionnement.* — Cet enseignement sera fait sous la direction de M. Sebileau ; il comprendra : *a*) des conférences d'anatomie chirurgicale spéciale par M. Grivot, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux, et M. Rouget. Ces conférences auront lieu les lundi 22, mercredi 24 et vendredi 26 janvier 1912, à 2 heures et demie ; *b*) un cours d'opérations spéciales par MM. Sebileau, Lombard, oto-laryngologiste des hôpitaux à l'hôpital Laennec, et Grivot. Ce cours commencera à 2 heures et demie le lundi 30 janvier 1912 à l'amphithéâtre des hôpitaux. Il se continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants à la même heure, jusqu'au 14 février inclus ; *c*) des conférences sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif, par M. Halphen. Ces conférences auront lieu le matin à 9 heures à l'hôpital Lariboisière du 12 au 17 février 1912 ; *d*) des conférences théoriques et pratiques de broncho-œsophagoscopie par M. Lemaître. Ces conférences auront lieu le matin à 9 heures à l'hôpital Lariboisière les vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 février 1912 et l'après-midi à 2 heures à l'amphithéâtre des hôpitaux le vendredi 16 février 1912 ; *e*) des conférences d'anatomie pathologique et de bactériologie à l'usage des spécialistes, par MM. André et N..., chefs de laboratoire. Ces conférences auront lieu du 19 au 26 février 1912 les lundis, mercredis et vendredis à 2 heures. Le droit à verser pour l'enseignement complémentaire de perfectionnement est de 150 francs. On peut s'inscrire pour un seul cours, le droit à payer est de 60 francs. Se faire inscrire dans le service.

COURS (*suite*)

Des certificats d'assiduité pourront être délivrés aux élèves à la fin des cours.

Hôtel-Dieu. — GYNÉCOLOGIE MÉDICALE. — M. **Paul Dalché** commencera ses leçons cliniques sur les maladies des femmes, le jeudi ***14 décembre*** à 10 heures et les continuera les jeudis suivants (*Salle Sainte-Marie*).

Cours de parasitologie et histoire naturelle médicale. — M. le professeur **Blanchard**, actuellement en mission à la Faculté de Beyrouth, commencera son cours à une date qui sera ultérieurement indiquée, et il le continuera pendant le deuxième semestre jusqu'à complet achèvement de son programme :

Sujet du cours : Parasitisme et infection. — Animaux venimeux. — Récents progrès de la parasitologie.

Hôpital Cochin. — *Consultation de médecine.* — Le Dr **Ribierre**, médecin des hôpitaux, reprendra ses conférences hebdomadaires sur la pathologie cardio-vasculaire, le ***samedi 2 décembre***, à onze heures du matin et les continuera les samedis suivants. Ces conférences seront particulièrement consacrées aux *nouvelles méthodes d'exploration clinique, à la diététique et à la thérapeutique des cardiaques.*

Tous les jours à dix heures, examen et présentation de malades.

Les méthodes de diagnostic biologique appliquées à la clinique. — M. **Gougerot** agrégé et **P. Abrami** commenceront une série de quinze démonstrations et exercices pratiques le ***mercredi 20 décembre*** 1911 à trois heures et demie au laboratoire d'anatomie pathologique et de bactériologie de l'école pratique (1er étage, porte à gauche).

Programme. — Les sérodiagnostics : agglutination de Widal. — Les réactions de fixation : réaction de Wassermann. — Diagnostic biologique des anémies, leucémies et purpuras, des pleurésies et des ascites. des méningites (cytodiagnostics). — Ictères hémolytiques et hémolysiniques, hémoglobinuries. — Insuffisance hépatique. — Examen des crachats. — Examen du suc gastrique. — Vaccins de Wrigth et opsonines. — Fonctions rénales : examen des urines, urémie, chlorurémie, cryoscopie, perméabilité rénale, albumines, peptones. — Azotémie, acidose et coma diabétique.

Le droit à verser pour cette série est de 60 francs. Sont admis tous les docteurs français et étrangers ainsi que les étudiants immatriculés. Des certificats seront délivrés à la fin des exercices.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Faculté (guichet no 3) de midi à trois heures.

Deux séries de démonstrations sont faites chaque année : l'une en octobre-novembre, l'autre en mai-juin, soit avant, soit après les démonstrations de diagnostic bactériologique.

Hôpital Saint-Louis. — M. le Dr **J. Darier** reprendra, le ***mercredi 6 décembre***, à dix heures et demie, au musée de l'hôpital Saint-Louis, ses conférences d'anatomie pathologique de la peau (avec projections microscopiques et présentations de malades) et les continuera les mercredis suivants, à la même heure.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

4 décembre — Concours pour le clinicat médical à la Faculté de médecine de Paris.

4 décembre. — Concours pour les places de chefs de clinique ophtalmologique à l'hospice des Quinze-Vingts, 28, rue de Charenton, à neuf heures du matin.

4 décembre. — Concours pour une place de chef du service de radiologie et électrologie à l'hôpital d'Oran. S'adresser à la préfecture d'Oran.

4 décembre. — Cours de pratique obstétricale (clinique Tarnier, 89, rue d'Assas). Ce cours a lieu tous les jours du 4 au 20 décembre.

5 décembre. — Réouverture du cours d'anatomie de M. le professeur Nicolas, à la Faculté de médecine de Paris.

6 décembre. — Assemblée annuelle de l'Union des médecins de réserve et de territoriale, au cercle militaire, à cinq heures.

6 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour une place d'interne en pharmacie des hôpitaux de Rouen. S'inscrire à la direction de l'hospice général.

7 décembre. — Banquet annuel de l'Union des médecins de réserve et de territoriale à l'hôtel Continental, à sept heures et demie.

7 décembre. — Concours du prix Fillioux pour les internes et externes des hôpitaux de Paris.

7 décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux de Nîmes.

8 décembre. — Concours d'inspecteurs de l'assistance publique.

9 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

11 décembre. — Concours de médaille d'or des hospices de Lille.

11 au 17 décembre. — CONGRÈS DES VILLES D'EAUX, BAINS DE MER ET STATIONS CLIMATIQUES, A PARIS. — Ce Congrès, annoncé pour le 27 novembre, a été remis au 11 décembre Pour tous renseignements, s'adresser à M. André Avèze, secrétaire du congrès, 88, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

14 décembre. — Réunion à neuf heures du matin de la Société de neurologie (12, rue de Seine, à Paris) pour la discussion de la délimitation clinique du tabes.

18 décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

21 décembre. — Concours pour une place d'interne en pharmacie des hôpitaux de Rouen.

21 décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux d'Avignon.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 6 décembre, à une heure. — M. FABRE. De la hernie épigastrique étranglée. (MM. Segond, président ; Lejars, Pierre Duval et Ombrédanne.) — M. GAIN. De la greffe libre d'un segment de péroné dans la continuité d'un os long. (MM. Segond, président ; Lejars, Pierre Duval et Ombrédanne.) — M. POULAIN. Essai sur le mécanisme et la classification des fractures de la base du crâne irradiées à plusieurs étages. (MM. Segond, président ; Lejars, Pierre Duval et Ombrédanne.)

Jeudi 7 décembre, à une heure. — M. FAURE-BEAULIEU. Les lésions traumatiques directes du nerf optique. (MM. de Lapersonne, président ; Ribemont-Dessaignes, Jeannin et Terrien.) — Mlle ZADVINNE. De l'essence de térébenthine dans le traitement de l'infection puerpérale généralisée. (MM. Ribemont-Dessaignes, président ; de Lapersonne, Jeannin et Terrien.) — M. BÉLIARD. Contribution à l'étude des obstructions chroniques du gros intestin. (MM. Gilbert, président ; Albert Robin, Richaud et Carnot.) — M. PUJADE. Contribution à l'étude du traitement hydro-minéral de la tuberculose pulmonaire. (MM. Albert Robin, président ; Gilbert, Richaud et Carnot.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

LA RECALCIFICATION CHEZ LES ENFANTS

Voici bientôt dix ans que le docteur P. Ferrier fut d'abord frappé de la fréquence de la carie dentaire chez les tuberculeux, puis reconnut que les poussées tuberculeuses coïncidaient avec des poussées de carie dentaire et enfin que la carie s'arrêtait quand la tuberculose s'améliorait. En même temps, si l'on examinait les urines au moment des poussées de carie dentaire, on constatait une phosphaturie abondante. Cette phosphaturie s'accompagnait d'amaigrissement et de perte de poids.

Tout cela portait à penser que les sels calcaires jouent un grand rôle dans la nutrition générale et dans l'énergie de croissance. Il faut donc redouter la *décalcification* comme un facteur puissant de la tuberculose. Cette décalcification préparerait le terrain et affaiblirait les défenses de l'organisme.

Depuis les premières recherches de Ferrier, de nombreux documents ont été apportés pour l'étude de la décalcification de l'organisme chez les tuberculeux.

De cette doctrine — solidement étayée et confirmée — est née la méthode thérapeutique de la recalcification, essayée un peu partout après les publications de P. Ferrier, appréciée avec éloge par Letulle, expérimentée avec succès, à Buenos-Ayres, par les docteurs F. Davel et Ginepro (Congrès de 1910) et sur laquelle le docteur E. Sergent a publié, dans la *Presse médicale* (novembre 1910), un article très documenté.

A son tour, le docteur Comby, dans les *Archives de médecine des enfants*, vient d'aborder cette question de la décalcification pathologique et de la recalcification thérapeutique, en se plaçant, bien entendu, au point de vue de la médecine infantile — et c'est ce qui donne à son article un grand intérêt clinique en même temps qu'une haute portée pratique.

La méthode de Ferrier cherche à combattre les causes de spoliations calcaires et à introduire dans l'organisme des sels de chaux susceptibles d'être fixés par les tissus. Pour cela, il prescrit une hygiène alimentaire convenable et certains sels calcaires dont nous avons à parler. En premier lieu, il faut écarter la suralimentation qui amène la dyspepsie et les fermentations gastro-intestinales décalcifiantes ; en second lieu, il faut allonger les intervalles des repas ; en troisième lieu, il faut faire un choix dans les aliments. Les deux premières règles s'écartent singulièrement du régime habituellement préconisé dans la tuberculose pulmonaire ; mais elles s'acordent bien avec ce que les médecins d'enfants ont l'habitude de prescrire chez leurs petits malades. Alimentation modérée, repas rares, sont deux conditions essentielles de l'hygiène des enfants. Les aliments conseillés par Ferrier et par Sergent sont également ceux conseillés tous les jours pour nos petits dyspeptiques : potages épais, laitages, œufs, ris de veau, poissons bouillis, viandes grillées ou rôties sans sauce, légumes en purée (pommes de terre, carottes, pois, haricots), pâtes, riz, entremets, fruits cuits et confitures. Ils conseillent le pain grillé ou très cuit (la croûte).

Ils suppriment les aliments gras (graisse, fritures, beurre en excès, bouillon non dégraissé), les acides (salades, vinaigre, cornichons, oseille, citrons, oranges), les aliments fermentés (gibier, fromages faits).

Comme boissons, pas de vin, bière, cidre, liqueurs, rien d'alcoolique ; prendre de l'eau minérale bicarbonatée calcique, Pougues Alice de préférence, en ayant soin de déboucher les bouteilles d'avance pour laisser partir l'acide carbonique libre. Ne rien prendre entre les repas, sauf un peu de ces eaux. Faire trois repas, sans suralimentation, toujours à la même heure.

Cette diététique convient aux enfants comme aux adultes, indique le docteur Comby.

Au point de vue médicamenteux, le traitement-type comprend, au milieu de chacun des trois repas, un cachet composé de :

Carbonate de chaux, phosphate tricalcique, chlorure de sodium, magnésie calcinée.

Ou encore mieux, une dose à chaque repas de « Tricalcine » (poudre ou comprimés).

Les enfants ne pouvant avaler de cachets, en général, on peut utiliser comme chez les adultes, la forme spécialisée de « Tricalcine » (poudre) que les enfants prennent sans difficulté.

Après une cure calcique de dix à quinze jours, le docteur Comby conseille une interruption d'égale durée avant de reprendre la médication.

D'après Sergent, les corps gras (huile de foie de morue, etc.) et les médicaments acides (ferments lactiques) doivent être rigoureusement écartés, de même que les sirops et balsamiques. Par contre, les injections de cacodylate de soude peuvent être employées concurremment avec la recalcification.

Chez les enfants, on emploie moins souvent les injections de cacodylate de soude que chez l'adulte ; mais le docteur Comby a l'habitude de faire alterner, avec les paquets calciques, une solution d'arséniate de soude. Par exemple, l'enfant ayant pris pendant dix jours vingt paquets de phosphate et carbonate de chaux, ou vingt doses de « Tricalcine », comme il est dit plus haut, il recevra, les dix jours suivants, avant les deux principaux repas, une cuillerée à café de :

Arséniate de soude	0 gr. 03
Eau distillée	100 grammes.

Puis on reprendra les paquets après dix jours de repos. Cette cure alternante de calcification et de stimulation arsenicale pourra être continuée indéfiniment. D'après M. Sergent, un autre adjuvant précieux de la recalcification serait l'adrénaline, dont il prescrit chez l'adulte XX gouttes de la solution de chlorhydrate d'adrénaline à 1 p. 1000.

Ce médicament, qui agit si bien dans l'ostéomalacie et dans les fractures non consolidées, serait favorable à la recalcification. L'adrénaline serait un agent fixateur des sels de chaux ; c'est ainsi qu'elle agit dans l'athérome (calcification des parois artérielles).

Si l'on veut employer l'adrénaline chez les enfants tuberculeux soumis à la recalcification, on donnera seulement X gouttes par jour de la solution au millième.

Les résultats obtenus par M. Sergent, depuis six ans, sont des plus encourageants. Dans la clientèle hospitalière, le traitement de Ferrier rend de grands services : outre qu'il a l'avantage d'être peu coûteux et relativement efficace, il n'est pas incompatible avec la continuation du travail et c'est là un de ses plus grands mérites, ainsi que l'a constaté M. Letulle en suivant les malades traités au dispensaire fondé sous l'inspiration de Ferrier.

Chez les enfants, ce dernier argument ne peut être invoqué avec autant de force. Mais il est permis de dire que, dans la seconde enfance, le traitement de Ferrier est applicable à la plupart des cas de tuberculose pul-

NOUVELLES PUBLICATIONS 1911

ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc. — **Étiologie et Prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau.** 1 vol. gr. in-8 de 750 pages. (*Traité d'hygiène*). Broché, 16 fr. Cartonné........ 17 50
APOTHEKA. — **Agenda-annuaire des Pharmaciens pour** 1911, 1 vol. gr. in-8 de 384 pages avec répertoire. Cartonné. 3 50
BAJARDI (P.), de l'Université de Gênes.— **Atlas stéréoscopique de Chirurgie oculaire.** 30 planches (45 × 107) avec texte. 8 »
BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour** 1911. 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »
BRÉTIGNIÈRES et RISCH. — **Histoire de l'École nationale d'Agriculture de Grignon.** 1 vol. gr. in-8 de 316 p. 4 »
CADÉAC (C.). — **Pathologie interne des animaux domestiques.** ***Bronches, Poumons, Plèvres.*** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 472 p. avec 86 fig., cart. (*Encyclopédie vétérinaire*). 6 »
Médiastin, Cœur, Vaisseaux, Sang. 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 456 p. avec 87 fig., cart. (*Encyclopédie vétérinaire*). 6 »
CAGNY (P.) et GOUIN (H.). — **Hygiène et Maladies du Bétail.** 1 vol. in-18 de 480 pages avec 170 figures. (*Encyclopédie Agricole*). Broché, 5 fr. Cartonné................ 6 »
CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN. — **Égouts et Vidanges. Ordures ménagères, Cimetières.** 1 vol. gr. in-8 de 568 p. avec 268 fig. (*Traité d'Hygiène*). Broché, 14 fr. Cart. 15 50
CHODAT (R.). — **Principes de Botanique.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 842 pages avec 913 figures.............. 22 »
COMBE, professeur à l'Université de Lausanne. — **Traitement de l'Entérite.** 4e *édition.* 1 vol. in-18 de 350 p. avec fig. 3 50
COUPAN (G.), chef des travaux à l'Institut national agronomique. — **Machines de Récolte.** 1 vol. in-18 de 540 p., avec 300 fig. (*Encyclopédie agricole*). Broché, 5 fr. Cart... 6 »
COUSIN et SERRES, professeurs à l'École dentaire de Paris. — **Notions de Chimie, de Physique, de Mécanique et de Métallurgie dentaires.** 1 vol. in-18 de 300 pages avec figures, cartonné (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)............ 3 »
CUNÉO, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Maladies des nerfs** (*Nouveau traité de chirurgie*). 1 vol. gr. in-8 de 200 p., avec 40 fig. Broché 4 fr. Cartonné. 5 50
DECKX et VAN PERRE. — **Manuel de l'Infirmière.** 1 vol. in-8 de 441 pages avec figures, cartonné............... 6 »
DENAIFFE. — **La Cuscute.** In.8, 114 pages.............. 2 »
DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné........................... 13 50
DIFFLOTH (P.). — **Agriculture générale.** ***Semailles et Récoltes.*** 3e *édition.* 1 vol. n-18 de 530 pages avec 210 figures (*Encyclopédie agricole*). Broché 5 fr. Cartonné............ 6 »
ESPANET. — **La praitique de l'Homœopathie simplifiée.** — Nouvelle édition. 1 vol. de in-16 400 pages, cart......... 4 »
FASQUELLE. — **Concours beurriers et Syndicat d'élevage de la race bovine normande.** In-8, 190 pages avec figures... 2 50
GAROLA (C.-V.). — **Engrais.** 1 vol. in-18 de 500 pages avec 35 fig. (*Encyclopédie Agricole*). Br. 5 fr., Cart. 6 »
GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1911. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné........... 3 »
GINESTOUS (E.). (E.). — **Hygiène des Accidents oculaires du travail.** In-8, 36 pages........................... 1 25
GLEY (E.), professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. — **Traité élémentaire de Physiologie.** 1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 fig. 20 »
GOBERT (H.-J.) et CAGNY (P.). — **Le Cheval de Course.** Élevage, hygiène, entraînement, maladies. 1 vol. in-8 de 510 pages avec 39 figures..................... 10 »
GRALL (CH.) et CLARAC. — **Parapaludisme et Fièvres des Pays chauds.** (*Traité de Pathologie exotique*). 1 vol. in-8 de 340 pages avec 25 figures. Broché, 8 fr. Cartonné........... 9 50
GUILLIN (R.), directeur du laboratoire de la Société des Agriculteurs de France. **Analyses alimentaires.** 1 vol. in-18 de 480 pages avec 190 figures (*Encyclopédie agricole*). Broché 5 fr. Cartonné........................... 6 »
HALLOPEAU (H.), membre de l'Académie de Médecine et FOUQUET (CH.). — **Traité de la Syphilis.** 1 vol. gr. in-8 de 436 pages.......................... 12 »
HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique.** 6e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple............ 10 »
HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TURBIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire.** (*Bibliothèque de thérapeutique*). 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné.........
HOENIG (H.), professeur au Lycée Henri-IV. — **La Pratique des Exercices physiques. Gymnastique. Jeux et Sports.** 1 vol. in-18 de 350 pages avec 205 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).............. 4 »
HUCHARD (H.), membre de l'Académie de médecine. — **Consultations médicales sur les maladies de l'Appareil digestif et de l'Appareil respiratoire.** 1 vol. in-8 de 504 pages.. 12 »
JOUZIER (E.), professeur à l'École d'agriculture de Rennes. — **Registre de Comptabilité agricole.** Registre in-folio oblong de 52 feuilles, avec modèle cartonné.............. 10 »
— **Législation rurale.** ***2e édition.*** 1 vol. in-18 de 502 pages. (*Encyclopédie Agricole*). Broché, 5 fr. Cartonné...... 6 »
KLEIN (P.), ingénieur agronome. — **Météorologie agricole et Prévision du Temps.** 1 vol. in-18 de 540 pages avec 105 figures (*Encyclopédie agricole*). Broché, 5 fr. Cartonné....... 6 »
LARUE. — **Géologie, Hydrologie et Agronomie appliquées.** La vallée de Beaulche (Yonne), gr. in-8, 197 pages. 5 »
LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** (*Bibl. du doctorat en méd.*). 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. 10 »
LECLERC DU SABLON, professeur à l'Université de Toulouse. — **Traité de Physiologie végétale et agricole.** 1 vol. in-8 de 610 pages avec 136 figures.................... 10 »
LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique.** Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages.............................. 6 »
LECONTE (M.). — **Étude des Arythmies. L'Extra-Systole.** 1 vol. gr. in-8 de 230 pages avec 42 figures.............. 6 »
MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène.** 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*)..... 10 »
MALGAT (J.). — **La Cure solaire de la Tuberculose chronique.** 1 vol. in-8 de 400 pages avec figures.............. 6 »
MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*)...................... 1 50
MOUSSOUS, H. BARBIER, GUINON, J. HALLÉ, ZUBER, ARMAND DELILLE, AUDÉOUD, BOURDILLON. — **Maladies du Cœur et des Vaisseaux, du Nez, du Larynx, des Bronches et des Poumons, des Plèvres, du Médiastin** (*La Pratique des maladies des enfants*). 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 101 figures. Broché, 16 fr. Cartonné..................... 17 50
NICOLAS (J.), professeur à la Faculté de médecine de Lyon. — **Hygiène de la Peau et du cuir chevelu.** 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités médicales*)...................... 1 50
PAUCHET (V.), professeur à l'École de médecine d'Amiens, et DUCROQUET, chargé du service d'orthopédie à la Policlinique Rothschild. — **Technique thérapeutique chirurgicale.** 1 vol. in-8 de 543 pages avec 552 figures, cartonné (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert-Carnot*)...... 15 »
POUTIERS (A.), professeur à l'École des Arts et Métiers d'Angers. — **La Menuiserie.** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 401 pages avec 132 figures, cartonné (*Encyclopédie industrielle*). 5 »
SAULIEU et DUBOIS. — **Nouvelles Conférences pour l'Internat des Hôpitaux de Paris.** 4 fascicules gr. in-8........... 4 »
SELTENSPERGER (CH.), ingénieur agronome, prof. d'agriculture à Bayeux. — **Dictionnaire d'Agriculture et de Viticulture.** T. I (A.-H.). — 1 vol. in-8 de 464 pages avec 450 fig. 6 »
— **Lectures agricoles.** 1 vol. in-18 de 576 pages avec 200 figures (*Encyclopédie agricole*). Broché, 5 fr. Cartonné....... 6 »
SUAREZ DE MENDOZA. — **Catéchisme de prophylaxie sanitaire et morale.** 1 vol. gr. in-8 de 360 pages.............. 10 »
THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales.** Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 6 »
VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies.** 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »
VIBERT, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de médecine légale,** 8e *édition,* 1 vol. in-8 de 978 pages avec 104 fig. et 6 pl. coloriées. 12 »
VITTOZ (R.). — **Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral.** 1 vol. in-18 de 132 pages. 3 50

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE (*Suite*)

monaire, ganglionnaire, péritonéale, etc. Et d'abord ce traitement est simple, facilement accepté par les malades. Enfin, il n'empêche pas les autres traitements : cacodylate, cure d'air, etc.

Dans les cas de tuberculose peu avancée, de phtisie torpide, d'adénopathie bronchique avec amaigrissement, de péritonite tuberculeuse, de séquelles pleurétiques, voire de tumeurs blanches et autres localisations médicales ou chirurgicales de tuberculose chronique, le traitement de Ferrier est applicable et ne présente pas de contre-indications.

Plusieurs de nos petits malades — dit le docteur Comby — ont vu leur fièvre diminuer, leur appétit renaître, leur poids augmenter. Sans pouvoir donner de statistique comme M. Sergent, qui a employé cette thérapeutique dès son avénement et sur une vaste échelle, j'ai l'impression qu'elle est en bonne voie et surtout qu'elle ne présente aucun inconvénient.

Aussi étendrai-je volontiers aux enfants les conclusions que M. Sergent a indiquées pour les adultes et qui sont les suivantes :

La méthode de recalcification représente l'une des meilleures armes, sinon la meilleure, que nous possédions à l'heure actuelle contre la tuberculose.

Elle n'est point, à elle seule, une médication complète et ne saurait être considérée comme un sûr garant de guérison dans tous les cas.

Elle a pour but de s'opposer aux conditions humorales qui préparent le terrain pour la germination du bacille de Koch et favorisent sa pullulation dans l'organisme.

Par sa nature même, la méthode de recalcification devait trouver ses meilleurs effets dans la prétuberculose et dans la tuberculose initiale. De fait elle est, pour M. Sergent, un agent préventif de tout premier ordre chez les prédisposés et un moyen curatif merveilleux au début de la maladie.

Dans les phases avancées, son action demeure solidaire du plus ou moins de virulence du bacille dans chaque cas particulier ; dans ces phases, elle ne peut donner qu'une amélioration relative et non une guérison ; mais cette amélioration, elle la donne presque toujours.

De tous les traitements de la tuberculose, c'est elle qui réserve le moins de déceptions et le plus de succès : « elle améliore, comme l'a dit M. Sergent, en 1906, les tuberculeux incurables ; elle favorise la guérison de ceux qui sont encore curables, s'ils peuvent être placés en même temps dans des conditions raisonnables d'hygiène et de repos ».

En dehors de la tuberculose pulmonaire, elle est appelée à jouer un rôle utile dans nombre d'autres tuberculoses et particulièrement dans les tuberculoses osseuses. Pour ma part, dit M. Sergent, je l'ai employée avec un succès remarquable dans deux cas de péritonite tuberculeuse chez l'adulte.

Si la méthode de Ferrier représente le traitement de fond de la tuberculose, elle n'exclut pas les méthodes associées qui s'adressent aux autres conditions pathogéniques de la maladie.

Les conclusions des deux médecins argentins cités au début de cet article, les docteurs F. Davel et Ginepro, ne sont pas moins favorables que celles de M. Sergent, et les arguments qu'ils font valoir à l'appui sont presque identiques.

Malgré ces conclusions optimistes, il ne faudrait pas dire que la méthode recalcifiante soit un traitement spécifique de la tuberculose devant donner toujours et partout des résultats satisfaisants. La cure hygiénique s'impose avant tout : repos, aération, alimentation substantielle. Mais à côté de cette cure, qu'on ne doit jamais négliger, la recalcification se présente comme un traitement particulier d'une réalisation facile, ne comportant aucun inconvénient sérieux, inoffensif en un mot, et pour cela très recommandable. Ce traitement si simple, si rationnel, marque un temps d'arrêt, de recueillement, après la série des médications actives, offensantes, débilitantes, douloureuses, dont les malheureux tuberculeux ont été trop longtemps victimes.

1911-1912. — N° 2 **SOMMAIRE :** 9 Décembre 1911

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai...... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet.... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison Blacque, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. *(Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port).*

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** *fr.*) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris).* [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces vingt primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint-Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier**.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringue en verre**, offerte par la maison David, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. Martin à Neuilly-sur-Seine. *(Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil).*

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison Gemen et Bourg, de Luxembourg. *(Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers).*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. Clause, à Brétigny-sur-Orge. *(Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port).*

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**), offert par M. Boulongne, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. *(Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port).*

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre), offert par M. Tréfouret, la Société de l'Eau Jane Hading, 38, rue du Mont-Thabor.

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « Au Jockey Club », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'Hotel des Balcons, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte. Appareils de précision.

20° **Caisses de 30 bouteilles d'Eau de Pougues St-Léger** *(cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement)*, offertes par la Cie de Pougues St-Léger.

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LES PRIX ACADÉMIQUES

Voici, me dit mon ami X... que décembre ramène dans les académies l'époque des séances solennelles et des distributions de prix. Pensez-vous que ces récompenses, dont l'attribution, ai-je entendu dire, n'est pas toujours inspirée par des considérations exclusivement scientifiques, réalisent bien les intentions de leurs fondateurs?

— Sans aucun doute.

— Il ne me semble guère pourtant qu'elles aient la moindre influence sur le mouvement scientifique, ni qu'elles aient provoqué la plus modeste découverte.

— C'est exact. Mais supposeriez-vous par hasard que les fondateurs de prix se soient souciés le moins du monde de faire progresser la science?

— Je le croyais.

— Vous aviez tort. Neuf fois sur dix le Mécène qui institue un prix est un homme sans génie, ambitieux d'immortalité. Comment y arriver? La conquérir? Il n'en est pas capable. La voler? Erostrate le fit; mais brûler le temple d'Ephèse est un jeu dangereux. Il est beaucoup plus simple de l'acheter. Tout s'achète en ce monde.

— Et comment?

— Mais en léguant une partie de sa fortune pour la fondation d'un prix académique. Le procédé est aussi simple qu'infaillible. En voulez-vous la preuve? Montyon, Nobel vous la donnent irréfutable. Citez-moi beaucoup de savants qui jouissent d'une égale notoriété! Et cette notoriété n'est pas près de s'éteindre, puisqu'elle est liée à l'existence d'un capital dont des lois et réglementations inflexibles assurent la durée. Vous m'objecterez sans doute que des multimillionnaires seuls peuvent prétendre à telle gloire, mais je vous répondrai à mon tour qu'il s'agit là d'immortalités de premier choix, naturellement hors de prix; il y a heureusement, pour les fortunes plus modestes, des immortalités moins retentissantes à la portée de presque toutes les bourses.

Ainsi, avec 20 000 francs, vous pouvez créer un prix annuel de 600 francs. Inutile de réfléchir longuement à la nature des travaux qu'il récompensera; cela n'a aucune espèce d'importance. L'intéressant, c'est que chaque année des candidats s'agiteront pour obtenir le prix X; une commission se réunira pour attribuer le prix X; une académie délibérera pour voter le prix X; et, dans une séance solennelle, un secrétaire, tout brodé de vert ou de violet, selon que vous aurez choisi pour héritière l'Académie des sciences ou l'Académie de médecine, proclamera, devant un auditoire choisi, l'attribution du prix X. Votre dépouille mortelle en éprouvera, dans sa tombe, un frémissement d'orgueil!

C'est vraiment pour rien! D'autant plus pour rien, que vous ne vous serez pas privé en réalité d'un centime, et que seuls vos héritiers paieront votre gloire.

— Alors, les prix académiques n'ont d'autre utilité que de sauver de l'oubli des personnalités obscures?

— Je ne dis pas cela! Je ne crois pas plus que vous qu'ils soient des stimulants efficaces de l'activité scientifique. Il en est même dont l'influence serait plutôt fâcheuse, tel celui dont vous avez pu lire dans un des récents numéros du *Paris Médical* la création à la Faculté de médecine de Bordeaux: la testatrice exige qu'il soit partagé entre les jeunes docteurs ayant obtenu avant l'âge de vingt-cinq ans la mention « très bien » pour leur thèse. La bonne dame ignorait sans doute que toutes les thèses, à moins d'être pitoyables, obtiennent la mention très bien, et que le fait de terminer jeune ses études n'est pas une preuve de valeur, bien au contraire: son prix est appelé à consoler les fruits secs du concours de l'internat!

Mais il serait injuste de trop médire des prix. Les travailleurs de laboratoire, qui en sont le plus souvent les bénéficiaires, ne sont guère en général des favorisés de la fortune. Pour des appointements que certains ouvriers n'accepteraient pas, ils donnent à la science tout leur temps, toute leur pensée, toute leur intelligence. Je trouve parfait que, à ceux qui ont augmenté le patrimoine scientifique de l'humanité, le prix Nobel apporte un jour la fortune qu'ils ont dédaignée. Je suis ravi, quand je vois tomber dans l'escarcelle plate d'un jeune chercheur quelques billets de banque, trop modeste récompense de son travail désintéressé, et, à la pensée du plaisir qu'il en éprouve, je me sens moins ironique vis-à-vis de ceux dont la générosité posthume le leur procure. Si une mesquine vanité, bien inoffensive, a inspiré leur geste, je bénis cette vanité. La Rochefoucauld n'a-t-il pas dit que nous aurions honte de nos plus belles actions, si le monde voyait tous les motifs qui les produisent?

Peut-être pourrait-on dire qu'avec le même argent, en créant des subventions et des encouragements, les fondateurs de prix auraient pu être plus utiles à la science? Ils font du moins plaisir aux savants, et c'est toujours cela! Et il a bien raison le vieux proverbe qui dit qu'à cheval donné, on ne doit regarder les dents!

G. LINOSSIER.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions ceux de nos lecteurs à qui *Paris Médical* a plu, à qui il a paru donner un tableau fidèle du mouvement médical, tout en les distrayant par des variétés paramédicales, de nous envoyer le plus tôt possible le **montant de leur abonnement** et la **liste des primes** qu'ils ont choisies. Ils éviteront ainsi toute interruption dans le service du journal ***(La deuxième année de "Paris Médical" est commencée)*** et ils seront assurés de recevoir les primes qu'ils désirent: celles-ci sont en effet livrées dans l'ordre des inscriptions et il en est qui s'épuisent rapidement.

Sur la demande de nombreux abonnés nous avons fait établir une **reliure mobile** pour conserver *Paris Médical*. Nous avons choisi un modèle très pratique, du prix de **trois francs cinquante centimes** (*envoi franco*).

Nous prévenons nos abonnés que nous ferons **présenter du 15 au 20 Décembre les quittances d'abonnement pour l'année 1912, à tous ceux qui n'auront pas envoyé leurs ordres à cette date.**

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que tout Abonné d'un an à *PARIS MÉDICAL* aura droit à un superbe portrait album, genre gravure, à exécuter d'après nature dans les ateliers de la photographie Walery, 9 bis, rue de Londres, à Paris (Téléph. 150-72).

Prière de s'inscrire à l'avance. Se munir de sa quittance d'abonnement. Cet avantage accordé à l'abonné pourra être transmis à sa femme ou à son enfant.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

L'ADDUCTION DE L'EAU A PARIS AU XVIIe SIÈCLE

Rajeunir Louis XIII et Louis XIV, exhumer ce passé, jeter sous nos yeux la ville telle qu'elle était alors, faire revivre mœurs et costumes, telle a été la tentative distinguée de M. Marcel Poëte, le savant directeur des Travaux historiques de la Ville de Paris, lorsqu'il a organisé cet été son exposition de Paris au grand siècle.

Cette exposition a redonné la vie à cet antique hôtel Saint-Fargeau et a mis en éveil et en alarme les tranquilles lecteurs qui s'isolaient jusqu'alors en la Bibliothèque Municipale comme en quelque province éloignée: expositions, visites, conférences, récitations, auditions ont été les premiers essais de ce rajeunissement et de cette mise à la mode. Toute cette vie passée a été fort bien présentée, mais sans doute trop fournie de documents. Le visiteur d'exposition n'est pas un habitué de musée: il a besoin d'une synthèse précise, définie ; et de sa visite, il aime à retenir une impression facile, agréable, acquise sans effort. C'est pourquoi je ne veux vous entretenir ici entre tant de sujets que d'un seul : l'adduction de l'eau à Paris au XVIIe siècle.

(Plaque As de Trèfle).

La Samaritaine (Exposition de l'Hôtel Saint-Fargeau).

Avant que les Normands n'aient saccagé et totalement détruit les deux rives de la Seine, la cité étant seule épargnée, il est hors de doute qu'une grande ville gallo-romaine couvrait les flancs de la Montagne Sainte-Geneviève et que des établissements importants s'étendaient d'autre part jusqu'à notre « Palais-Royal ». Une preuve péremptoire nous en est donnée par l'importance des anciens aqueducs romains : celui qui alimentait le Palais des Thermes et sans doute les nombreuses villas avoisinantes apportait 620 mètres cubes par vingt-quatre heures. Quant à celui de Chaillot, retrouvé en 1734, qui descendait par les Champs-Élysées actuels jusqu'à un vaste établissement thermal, dont on a découvert quelques bassins sur l'emplacement du Palais-Royal actuel, entre les rues de Montpensier et de Valois, il fournissait 534 mètres cubes.

Nous savons ainsi exactement que la Lutèce gallo-romaine, avec ses 1200 mètres cubes d'eau de source, était dans un état plus avantageux que le Paris du XVIIe, qui, jusqu'en 1624 n'eut à sa disposition que les 300 mètres cubes d'eau des sources de Belleville et du Pré-Saint-Gervais.

Ce n'est qu'avec Henri IV, Marie de Médicis et Louis XIV, que la conception des nécessités et des besoins en eau des habitants s'établit sur des bases rationnelles. On ne saurait trop le dire : jamais les Parisiens n'ont reçu la quantité d'eau nécessaire, et si, de nos jours, ils ne sont pas satisfaits des 260 litres environ qui leur sont octroyés par habitant, qu'auraient-ils dit, en 1553, devant le litre d'eau qui était la part de chacun. Disons toutefois, qu'à toute époque, la Seine et les puits ont apporté un secours considérable.

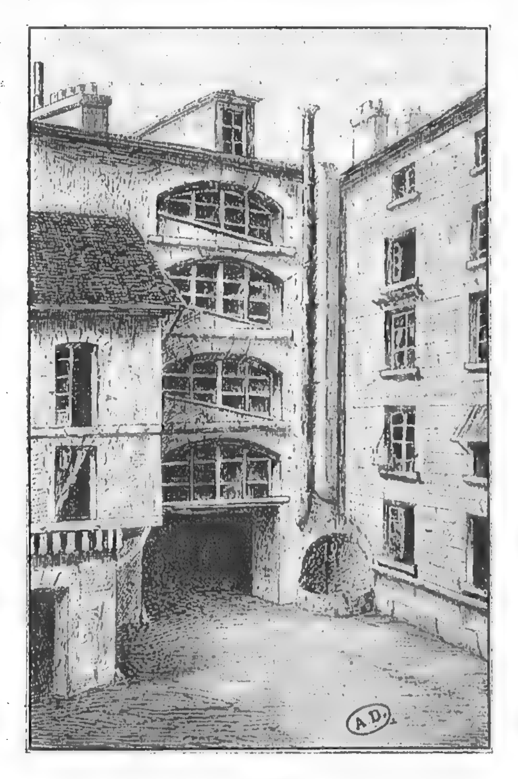
Il y a toujours eu beaucoup de puits à Paris ; le dernier recensement qui fut fait en 1870 en numéra 30.000. La facilité de les creuser sur la rive droite a beaucoup contribué au développement de la Ville qui, sous Louis XIII, s'étendait de ce côté jusqu'à la ligne des grands boulevards, tandis que sur la rive gauche, elle restait encore dans l'enceinte de Philippe-Auguste, à raison de la difficulté de se procurer de l'eau dès qu'on atteignait les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève.

La profondeur des puits ne dépasse pas 10 mètres ; elle varie généralement de 4 à 5 mètres, mais l'eau est dure, ne pouvant servir ni au savonnage ni à la cuisson des légumes ; elle contient surtout des sulfates de magnésie et de chaux. Elle est chargée en outre de matières azotées : dans les vieux quartiers on y trouve beaucoup d'ammoniaque ; par exemple dans le puits de l'Hôtel-de-Ville 33gr, 86 par mètre cube.

Les causes d'infection du sous-sol parisien étaient alors bien plus nombreuses et bien plus concentrées qu'à l'heure actuelle ; leur énumération suffit à en faire saisir l'importance : les cimetières tels que ceux des Saints-Innocents, de Saint-Paul, etc., encombrés de cadavres et resserrés au centre même de la Ville, les boues de la rue qui y étaient en surabondance, saturées de déjections et qui s'insinuaient et s'égouttaient en partie sous le pavage mal établi, ou manquant, les égouts à ciel découvert et non empierrés, le plus souvent non curés, et qui refluaient même dans les caves des maisons, les vidanges qui se faisaient au petit bonheur et qui, en tout cas, n'étaient jamais recueillies dans des fosses étanches, telles étaient les causes qui altéraient presque constamment l'eau des puits.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

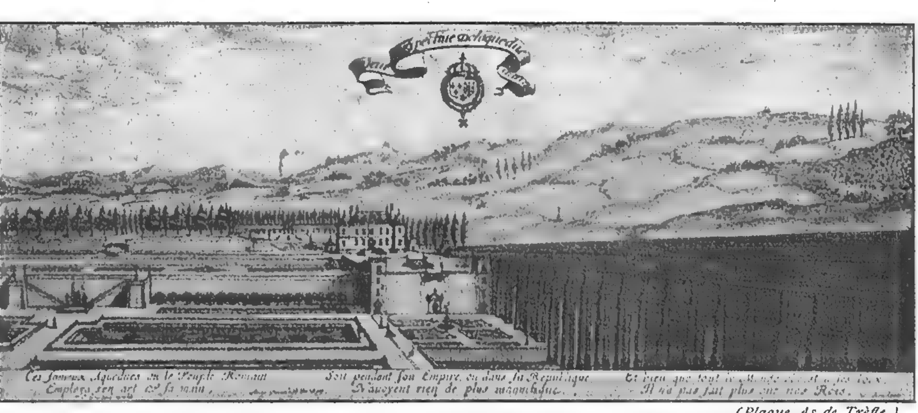
Laissons aux amoureux d'un passé disparu le regret de ces ruelles humides et bourbeuses, de ces courettes



Puits de la maison de Corneille, rue du Figuier, anciennement rue d'Argenteuil (Arts décoratifs).

sans air et sans lumière, et si parfois quelque puits orné d'une margelle sculptée et surmonté d'une potence, chef-d'œuvre de ferronnerie, y jette une note d'art, regardons, non sans crainte et répulsion tout contre le puits, le retrait disposé seulement dans les habitations les mieux aménagées ; pour les autres, le tout à la rue continuait à précéder le tout à l'égout contemporain.

Quant à l'eau de Seine, elle était fort appréciée. « Nos médecins, dit un contemporain, la mettent en grande bonté, quand elle est puisée dans son courant et au-dessus des villes, ou que l'on trouve moyen, en la filtrant, de la rendre pure et claire. »



(*Plaque As de Trèfle.*)

L'aqueduc d'Arcueil et le château (Exposition de l'Hôtel Saint-Fargeau).

Hâtons-nous de citer les candides éloges de l'eau de la Seine, versifiés par un poète de l'époque, car ces louanges ne sont pas unanimes :

> J'en reviens aux plaisirs que nous donne la Seine...
> On ne peut sans plaisir goûter son crystal.
> Celui qui peut en boire est guéri de tout mal.
> En tisane, en caffé, rien plus délectable.
> Son eau ne fut jamais de rebut à table
> Messieurs les Médecins, pour sa légèreté
> Nous ont permis d'en boire en toute sûreté...
> . . . .
> Sur cette onde salubre, écoutez Avicenne :
> C'est, dit-il, un extrait contre la courte haleine,
> C'est un grand spécifique, un remède assuré
> Pour guérir sur-le-champ un estomac gâté.
> . . . .
> Vive toujours les eaux de notre auguste Seine
> Qui jamais ne remplit l'estomach, la bedeine
> Mais qui passant toujours de canal en canal,
> Entraîne l'inutile et ne fait point de mal,
> Qui balaye et déterge un sac de pourriture
> Et qui purge le corps, au gré de la nature.
> ...En boire à ses repas est louable habitude
> Que jamais on ne vit buveur s'en repentir
> Et que quiconque en boit s'empêche de mourir.

Ne pensez pas qu'il s'agisse là, au bon vieux temps des belles manières, d'un échange de fleurs entre la Muse et la Nymphe. « Cette rivière médicinale », comme je la trouve désignée d'autre part, avait des vertus purgatives efficaces. « L'eau de Seine, dit Lister dans son *Voyage à Paris*, en 1648-1661, est pernicieuse pour quiconque vient de quelque distance ; elle cause des relâchements et quelquefois la dysenterie, mais elle ne produit pas cet effet sur les Parisiens. »

Hélas ! ce ne fut pas le cas de cette pauvre danseuse, dont parle le Marquis d'Argenson dans ses Mémoires. Il célèbre ses débuts à l'Opéra, constate son succès et ajoute : « Elle est jolie, quoiqu'elle eût la foire en arrivant à Paris, causée par les eaux de la Seine qui ne manquent pas d'attaquer ainsi les étrangers qui y arrivent pour la première fois et les purgent comme pour les avertir de se préparer à recevoir quantité de choses malsaines de cette grande ville ».

Depuis la destruction des aqueducs romains pendant l'invasion normande, eau de puits et eau de Seine furent longtemps seules le partage du peuple de Paris, mais en 1265, nous voyons la léproserie de Saint-Lazare amener par un aqueduc pour son usage l'eau du Pré-Saint-Gervais. Puis, sous le règne de Philippe-Auguste, les sources du village de Belleville furent amenées et distribuées par aqueduc en trois fontaines publiques, l'une aux Halles, l'autre rue Saint-Denis, proche l'église des Saints-Innocents, et la troisième rue Saint-Martin, au coin de la rue Maubuée ».

Mais ces eaux de Belleville étaient chargées de sulfate de chaux et de magnésie à un degré tel qu'il fallut en 1737 les retirer de la distribution et on s'en servit alors



la
Varilaxine
groupe cinq laxatifs différents mais d'action équivalente
Varilaxine
Litt. et éch. f.
164, rue St Honoré, Paris, 1er

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

pour le lavage du grand égout de ceinture. Elles alimentaient la fontaine Maubuée, d'où son nom « *mauvaise lessive.* »

Par la suite, la Ville se rendit acquéreur de l'aqueduc du Pré-Saint-Gervais qui conduisait l'eau de Romainville, des Bruyères et de Ménil-Montant. A la fin du XVIe siècle, « pendant les troubles de la Ligue, les fontaines de Paris étaient tombées en ruine ; on les avait si fort négligées que les conduites de la plupart des eaux étaient perdues ».

C'est alors que l'initiative d'Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIV va se tourner vers l'adduction et la distribution de quantités d'eau plus appréciables. Les Parisiens en effet ne recevaient au début du XVIIe siècle que 300 mètres cubes d'eau des sources de la rive droite ; or le Louvre en consommait une part importante. Aussi dans le but d'alimenter le Château, Henri IV fit-il bon accueil à un projet d'élévation d'eau de Seine qui lui fut présenté par le Flamand Jean Lintlaer.

C'est en 1606-1608, aussitôt après que le Pont Neuf eut été achevé, que la Samaritaine y fut établie. Il y avait quatre pompes mises en mouvement par le courant de la rivière.

Ce monument, rebâti d'ailleurs en 1712 et définitivement détruit en 1813, fut longtemps une curiosité tant par son objet que par sa décoration. Combien de badauds se sont arrêtés devant le cadran, la coquille, le bassin où tombait en chute l'eau élevée par l'usine, bassin où s'appuyaient le Christ et la Samaritaine. Que de longs échos au Carillon de la Samaritaine, qui, aux jours sanglants de la Révolution, s'attarda inconsidérément à frapper des airs tout à coup surannés et suspects.

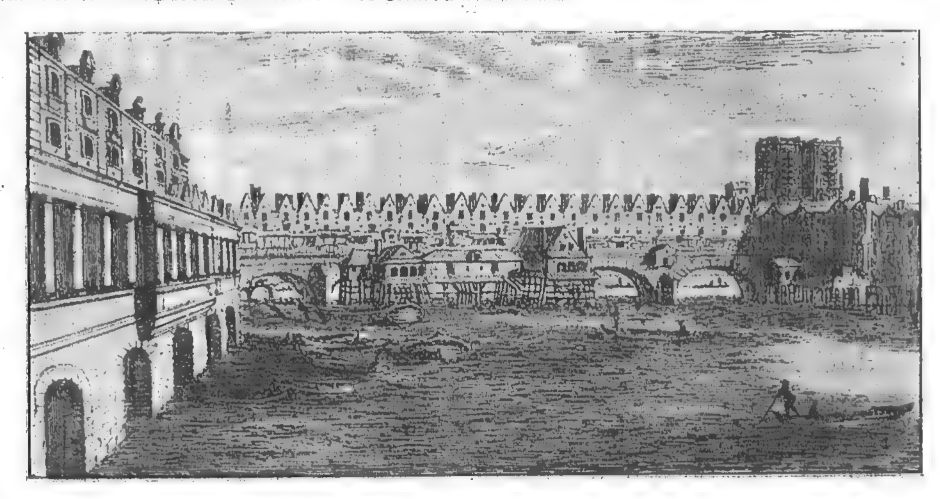
Dans le même temps qu'il installait la pompe de la Samaritaine, Henri IV, en 1609, fit faire dans la plaine de Rungis, près d'Arcueil, des recherches pour retrouver les conduites de l'époque romaine.

Le 17 juillet 1613, Marie de Médicis régente et son fils Louis XIII posaient la première pierre du grand regard des fontaines alimentées par l'aqueduc d'Arcueil, mais l'eau n'arriva qu'en 1624 ; elle devait servir au quartier de l'Université Parisienne où son manque était particulièrement pénible.

Cette eau de Rungis et de Chilly est incrustante ; sa teneur en carbonate de chaux est de 19 centigrammes par litre. Lister, dans son *Voyage à Paris*, en tire des considérations un peu superficielles : « L'eau qui sort du Château d'eau est fort sujette à donner la pierre, maladie très commune chez les habitants de cette ville ». Il a vu des tuyaux de conduite dont le diamètre de 4 pouces était réduit à moins d'un pouce et il en conclut : « Or ce qui se pétrifie ainsi dans ces tuyaux peut fort bien, chez des gens de constitution maladive, se pétrifier de même dans les reins et la vessie ».

Construit sur les dessins de l'architecte Jacques de Brosse, l'aqueduc d'Arcueil amenait à l'origine 500 mètres cubes d'eau : on parvint à augmenter de beaucoup son apport quelques années après. On peut dire que ces travaux furent exécutés non seulement au point de vue pratique, mais avec un souci marqué de faire beau et grand ; de telle sorte que loin de s'inspirer des principes positifs qui faisaient proportionner aux Romains ces œuvres à leur emploi, les architectes, au début du grand siècle, ont fait un aqueduc capable de conduire un volume d'eau cent fois supérieur !

Malgré la contribution apportée par la Samaritaine et l'aqueduc d'Arcueil, Paris souffrait toujours du manque d'eau. En 1651, Louis XIV permet de rechercher de nouvelles sources à Cachan ; on obtient ainsi en 1656 un débit total pour Rungis-Cachan de 84 pouces d'eau. Mais la situation devient critique en 1667-1668-1669, années de grande sécheresse.



Le quai de Gesvres et le pont Notre-Dame. Pompe de Notre-Dame (Exposition de l'Hôtel St-Fargeau).

Aussi, en 1670, le Conseil de la ville décide d'élever les eaux de la Seine par des pompes semblables à celles de la Samaritaine. La ville en fit la dépense et les établit sur la Seine joignant le pont Notre-Dame. « Le sieur Joly, ingénieur du Roy, eut la conduite de l'une de ces machines hydrauliques et le sieur de Mance entreprit l'autre. Deux moulins à blé qui étaient en cet endroit et que la ville acheta, fournirent une partie des ouvrages qu'il eût fallu construire et avancèrent beaucoup l'exécution de ce grand dessein ». Cette pompe Notre-Dame a subsisté jusqu'à nos jours puisque sa destruction est de 1858.

Il ne faut rappeler que comme souvenir l'établissement d'une nouvelle machine sous le pont de la Tournelle, du côté de l'île Saint-Louis. Sa durée fut bien éphémère, puisque, construite en 1695, elle fut supprimée en 1707.

Ajoutons à toutes ces précisions que les quantités variaient beaucoup, et que les machines de la Samaritaine et du pont Notre-Dame eurent par période des rendements bien inégaux.

En tout cas, à la fin du XVIIe siècle, il y avait une moyenne de trois litres et demi par tête. Il y avait donc eu une amélioration sensible depuis 1553 où la quantité d'eau était de un litre par jour. Nous n'avons pas à tenir compte dans ces approximations de la Samaritaine, à usage royal, de l'eau de Seine puisée au tonneau, et de l'eau des puits. Nous verrons dans d'autres articles comment ces eaux étaient distribuées, quelles fontaines les versaient aux Parisiens, et le rôle de celles-ci dans la décoration de la ville.

HENRI ROCHÉ.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

DÉCRET RELATIF A LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu les décrets du 31 juillet 1893 et du 24 juillet 1899, relatifs au doctorat en médecine ;

Vu les décrets et arrêté des 31 mai et 22 juillet 1902, relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire ;

Vu les décrets et arrêtés des 31 juillet et 31 décembre 1893 et l'arrêté du 20 février 1907, relatifs au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles ;

Vu les lois des 30 novembre 1892, 27 février 1880, 18 mars 1880 et 10 juillet 1896 ;

Vu les décrets du 21 juillet 1897 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Décrète :

TITRE I[er]

DURÉE DES ÉTUDES. — CONDITIONS DE GRADES.
INSCRIPTIONS. — LIVRET SCOLAIRE

ART. 1[er]. — Les études en vue du doctorat en médecine durent cinq années, non compris l'année préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Elles peuvent être faites :

Pendant les trois premières années, dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie ; pendant les cinq années, dans une faculté de médecine, dans une faculté mixte de médecine et de pharmacie, ou dans une école de plein exercice de médecine et de pharmacie.

Art. 2. — Les aspirants au doctorat en médecine prennent vingt inscriptions. Ils doivent produire, pour prendre la première inscription, le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire et le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

Art. 3. — Il n'est accordé d'inscriptions rétroactives ou cumulatives que dans les conditions fixées par l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 et sur justification du stage et des travaux pratiques.

Art. 4. — Il est établi un livret scolaire au nom de chaque étudiant.

Sont inscrites au livret scolaire les notes d'assiduité et d'interrogations obtenues aux travaux pratiques et aux stages.

Le livret, tenu à jour, est obligatoirement communiqué aux juges à tous les examens, sous peine de nullité de l'examen.

Une fois la scolarité terminée, il est remis à l'étudiant avec le diplôme.

TITRE II

ENSEIGNEMENT

Programme d'enseignement. — Enseignement théorique. — Enseignement technique (travaux pratiques). — Enseignement clinique.

Art. 5. — L'enseignement en vue du grade de docteur en médecine comprend :

1° Un enseignement théorique présentant l'ensemble des connaissances nécessaires au futur docteur en médecine ;

2° Un enseignement technique donné dans les laboratoires (travaux pratiques) et coordonné à l'enseignement théorique ;

3° L'enseignement clinique donné dans les hôpitaux.

Programmes d'enseignement

Art. 6. — Des programmes détaillés sont établis à la fin de chaque année scolaire, pour les diverses branches de l'enseignement théorique et pour les travaux pratiques.

Chaque programme est préparé par le professeur titulaire, ou à défaut, par l'agrégé chargé du cours, délibéré en assemblée de la Faculté et soumis au Ministre de l'Instruction publique.

Après approbation du Ministre, les programmes sont publiés au début de l'année scolaire.

L'assemblée de la Faculté fixe également le nombre des leçons, conférences et séances de travaux pratiques que comporte l'exécution de chaque programme.

Art. 7. — Le doyen est chargé d'assurer l'application des programmes. Il peut s'y faire aider par une commission composée, sous sa présidence, d'un professeur titulaire, désigné par les professeurs titulaires, d'un autre professeur titulaire désigné par les agrégés en exercice.

Enseignement théorique

Art. 8. — Dans chaque Faculté ou École, il est fait au début de l'année scolaire, aux élèves de première année, un exposé de l'organisation générale des études médicales.

Art. 9. — L'enseignement théorique comprend :

1° Les sciences biologiques ;

Anatomie. Histologie. Notions d'embryologie. Physiologie. Notions de physique et de chimie médicales.

2° Les enseignements annexés à la médecine, à la chirurgie et à l'obstétrique ;

Physique et chimie appliquées à la médecine. Anatomie pathologique. Anatomie topographique. Médecine opératoire. Pathologie expérimentale. Bactériologie. Parasitologie. Pharmacologie. Hygiène. Thérapeutique. Médecine légale.

3° Pathologie générale : Pathologie interne. Pathologie externe. Obstétrique. Stomatologie. Notions de législation et de déontologie médicales.

Tous ces enseignements sont complétés, suivant leur nature par des démonstrations et travaux pratiques.

Enseignement technique (travaux pratiques)

Art. 10. — Les travaux pratiques sont obligatoires et sont répartis entre les cinq années de scolarité.

Le travail de l'étudiant aux travaux pratiques est constaté par des interrogations ou des manipulations donnant lieu à des notes inscrites au livret scolaire.

Enseignement clinique

Art. 11. — L'enseignement clinique comprend, avec les exercices pratiques qui y sont afférents :

1° L'enseignement élémentaire et pratique de la séméiologie et de la technique sémiotique pour les élèves de première année ;

2° La clinique médicale, la clinique chirurgicale, la clinique obstétricale ;

3° L'enseignement élémentaire des cliniques spéciales ci-après :

Dermatologie et maladies vénériennes. Voies urinaires. Maladies nerveuses. Maladies mentales. Médecine infantile. Chirurgie infantile. Ophtalmologie. Oto-rhino-laryngologie. Gynécologie. Maladies contagieuses.

TITRE III

DU STAGE

Art. 12. — Le stage est obligatoire pendant les cinq années d'études.

Il doit être accompli au siège de la faculté ou école pendant les quatre premières années.

Pendant la cinquième année, il peut, avec l'autorisation de la faculté, être fait dans les établissements choisis par l'étudiant en France ou à l'étranger. L'étudiant devra fournir la preuve que ce stage a été régulièrement accompli.

Art. 13. — Chaque année le stage a une durée de neuf mois.

En cas d'empêchement légitime au cours de l'année scolaire, une partie du stage peut être faite pendant les vacances sur la demande de l'étudiant, après autorisation du doyen.

Art. 14. — Le service de l'internat et de l'externat des hôpi-

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

taux recruté par la voie du concours et dépendant des administrations hospitalières dans les départements ou, à Paris, de l'administration générale de l'assistance publique, est tenu pour équivalent du stage de médecine et de chirurgie dans les conditions qui seront déterminées pour chaque faculté ou école.

Des facilités seront accordées aux internes des hôpitaux pour l'accomplissement des stages spéciaux.

Art. 15. — Les stagiaires de première année sont groupés dans des services qui leur sont réservés.

Sous réserve d'une entente entre la Faculté ou École et l'administration hospitalière dans les départements, tous les stagiaires sont associés, à partir de la troisième année, aux consultations et aux gardes d'hôpital.

Art. 16. — Au cours et à la fin de chaque stage, l'étudiant est interrogé par le chef du service auquel il est attaché.

Il lui est délivré un certificat comprenant deux notes, l'une d'assiduité, l'autre d'interrogations. L'insuffisance d'assiduité peut entraîner la suspension de l'inscription suivante. Il est tenu compte de la note d'interrogations dans le résultat des examens.

TITRE IV

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS, DES TRAVAUX PRATIQUES ET DU STAGE

Art. 17. — Les enseignements, les travaux pratiques et le stage sont répartis ainsi qu'il suit entre les différentes années d'études :

Première année.

Semestre d'hiver. — Ostéologie. — Anatomie descriptive (y compris le système nerveux périphérique). — Notions élémentaires de pathologie générale comme introduction à l'étude de la médecine (enseignement facultatif pour les étudiants).

Semestre d'été. — Histologie. — Physiologie.

Travaux pratiques.

Stage le matin dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Deuxième année.

Semestre d'hiver. — Achèvement de l'anatomie, y compris le système nerveux central, et anatomie topographique.

Semestre d'été. — Achèvement de l'histologie et notions d'embryologie. — Physiologie avec notions de physique et de chimie médicales.

Travaux pratiques.

Stage, le matin, dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Troisième année.

Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe. Quelques leçons de tératologie sont annexées à la pathologie externe.

Cours d'accouchements avec manœuvres obstétricales. Quelques leçons de tératologie sont annexées à ce cours.

Enseignement de la médecine opératoire.

Enseignement de la bactériologie.

Enseignement élémentaire, en quelques leçons, de la pathologie expérimentale.

Enseignement de la parasitologie.

Travaux pratiques de médecine opératoire, de bactériologie, de pathologie expérimentale et de parasitologie.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Quatrième année.

Enseignement de la pathologie interne et de la pathologie externe.

Enseignement de la pathologie générale.

Enseignement de l'anatomie pathologique.

Notions élémentaires de matière médicale (médicaments simples et composés).

Éléments de pharmacologie (action physiologique des substances toxiques et médicamenteuses).

Travaux pratiques d'anatomie pathologique, de matière médicale et de pharmacologie.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Suivant ses convenances et ses moyens propres chaque faculté ou école organise, en troisième et en quatrième année, les stages des cliniques spéciales.

Les stages des cliniques spéciales, sauf pour la gynécologie, sont obligatoires.

Cinquième année.

Enseignement de la thérapeutique.

Enseignement de l'hygiène.

Enseignement de la médecine légale.

Enseignement de la stomatologie.

Notions de législation et de déontologie.

Travaux pratiques d'hygiène. — Démonstrations et travaux pratiques de médecine légale.

Stage dans les services généraux de médecine et de chirurgie.

Nous publierons la fin du décret se rapportant aux examens dans le prochain numéro.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Pièges à moustiques. — Dans le n° 46 de *Paris Médical* (1911) nous avons signalé des pièges à puces. Voici maintenant les pièges à moustiques imaginés par le Dr L. O. Howard, chef du bureau d'entomologie du département de l'agriculture aux Etas-Unis.

1er procédé. — On prend un manche à balai et un couvercle de boîtes de conserves, on fixe une extrémité du bâton perpendiculairement au centre du couvercle. On met dans ce couvercle de l'huile de lin et brusquement on applique le piège au plafond au point où dort le moustique.

2e procédé. — Ce piège a été imaginé par M. Maxwell-Lefroy. Une boîte en bois (longue de 30 centimètres, large de 30 centimètres, et profonde de 25 centimètres) est garnie intérieurement et extérieurement de serge vert foncé. Sur un côté de la boîte on dispose une porte à charnière pour retirer les insectes capturés. Un autre côté est percé d'un trou rond (du diamètre de la pièce de cinq francs), obturant par une plaque tournante en métal.

On suspend la boîte dans la pièce et soit avec un plumeau que l'on agite, soit avec des bouffées de fumée de tabac, on incite les moustiques à chercher un refuge. La plupart se précipitent dans la boîte. Après avoir décroché la boîte, on y verse de la benzine et on ferme aussitôt la plaque tournante.

En quelques instants, les moustiques sont détruits ; on les retire par la porte à charnière.

Conservation des gants et autres objets en caoutchouc. — M. Lunch (*Medical Record*, 1911 n° 17) conseille de faire bouillir les gants, puis de les plonger dans un récipient contenant de l'eau stérilisée à laquelle il ajoute du formol dans la proportion de 1 pour 10 000. Il a pu ainsi conserver des gants en caoutchouc pendant un an ; après quoi ils n'avaient pas la moindre altération. Si le gant était perforé au cours d'une opération, il convient de le réparer avant de le soumettre à ce traitement.

Conservation des fourrures et vêtements de laine. — D'après le professeur Guérin, de l'École de pharmacie de Nancy, le *thymol* réduit en poudre est un excellent agent pour préserver les fourrures et les lainages contre les mites. Le thymol est un antiseptique remarquable, qui a de plus l'avantage de désodoriser les vêtements longtemps portés, et d'enrayer les fermentations.

Pour s'en servir, il suffit de saupoudrer largement de thymol les objets à conserver et de les envelopper ensuite de papier ou de les enfermer dans des caisses étanches.

RELIURE PARIS MÉDICAL

Nous avons fait établir, sur la demande de nombreux abonnés, une reliure mobile pour conserver les numéros de *Paris Médical* au fur et à mesure de la publication. Cette reliure, d'un *modèle très pratique et très simple*, est à la disposition des abonnés à partir du **15 décembre**, au prix de **Trois francs cinquante centimes** (*envoi franco*).

Pr COMBE

Traitement de

L'ENTÉRITE

Muco-Membraneuse

Paris, 1911. 1 vol. in-18, de 400 pages avec fig. **3 fr. 50**



ENTERITE

DERMATOSE

COMPRIMES & BOUILLON

DE

BULGARINE

2 COMPRIMES OU 1 VERRE A MADERE DE BOUILLON ½ HEURE AVANT CHAQUE REPAS



COMPRIMES & SIROP

D'

AMYLODIASTASE

2 COMPRIMES OU 2 CUILLEREES A CAFE DE SIROP
APRES CHAQUE REPAS

DIGESTION DES FECULENTS

TUBERCULOSE
RACHITISME


VARICURE
KRAMYZARINE
GARANTI SANS HAMAMÉLIS
VIRGINICA, ni HYDRASTIS.
Purpuro-erythrate alcalin associé aux
Tannoïdes naturels (Acide kramérique, etc)
MARCK
VARICES,
PHLÉBITES,
HÉMORROÏDES,
ULCÈRES,
VARICOCÈLES,
Troubles de la
MÉNOPAUSE.
RÉGULARISE LA
CIRCULATION DU SANG
DÉCOCTÉ : 3 tasses par jour.
POMMADE : 1 application par jour.
SUPPOSITOIRES : emploi journalier
G. MONNIER, pharmacien
10 Rue de la Pépinière 10
PARIS
Littérature et échantillon sur demande

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

SILHOUETTES DE LA SALLE DE GARDE DE L'HOPITAL SAINT-LOUIS

Dessin original

PAR BILS



1. M. Cotillon. — 2. M. Martingay. — 3. M. Malarte.
4. M. Gaudrelier.

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Mardi. Huit heures matin. Déjeuner. Régimes.

DYSPEP. CHR.	ANOREXIE.	ENTÉRITE.	OBÉSITÉ.	PALUDISME.
Phosphatine aux flocons.	Café à la Crême.	Phosphatine aux flocons.	Lait écrémé café de Malt.	Lait sélectionné œuf échaudé.

Repas de midi. Non malades.

1° Harengs laités.
Beurre Bourguignonne.
2° Épaule de Pré-Salé à la Brayaude.
3° Bondons nouveaux.
4° Pommes et Raisin.

DYSPEP. CHR.	ANOREXIE.	ENTÉR.	OBÉSITÉ.	PALUDISME.
Potage de blé Crécy. Goujons Sauteuse. Pommes de terre à l'anglaise. Crème d'Isigny. Pruneaux passés.	Goujons sauteuse. 2° Pommes de terre à l'anglaise. 3° Raisin.	Potage de blé Crécy. Goujons sauteuse. Pommes de terre à l'anglaise. 3° Pruneaux passés.	1° Émincé de Pré Salé rôti. Céleris au beurre. 3° Raisin.	Potage de blé Crécy. Goujons sauteuse. Émincé de Pré Salé rôti. Pommes de terre à l'anglaise. 3° Pruneaux.

Dîner. Non malades.

1° Potage York.
2° Daurades à la Normande.
3° Canetons braisés.
4° Laitues à l'étouffée.
5° Fromage de Brie.
6° Poires, Noix.

DYSPEP. CHR.	ANOREXIE.	ENTÉRITE.	OBÉSITÉ.	PALUDISME.
Velouté aux 4 légumes.	1°	Velouté aux 4 légumes.	1°	Velouté aux 4 légumes.
3°	2°	2°	2°	2°
4°	3°	4°	4°	3°
Demi-sel.	4°	Demi-sel	5°	4°
Meringues à la crème.	Demi-sel. Meringues à la crème.	Meringues à la crème.		3° Meringues à la crème.

Potage de blé Crécy. — Confectionner un potage au lait, avec de la farine de blé vert, suivant les indications déjà fournies (2). D'autre part cuire à l'eau salée, d'une façon prolongée, de petites parties de carottes et de navets, prélevées à la cuiller coupante, de la grosseur d'un gros pois.

Avant de servir, ajouter au potage de blé vert ces petits légumes et du beurre frais.

En toute saison, mais surtout en hiver, ces deux légumes ainsi fragmentés pourront être utilisés dans les potages farineux, dans lesquels il est difficile d'ajouter des pâtes, et qui à la longue blasent le goût des malades les plus soumis.

Velouté aux 4 légumes. — Après avoir épluché 2 carottes, 2 navets, 2 poireaux, un céleri rave moyen, les émincer.

Les mettre à cuire dans trois litres d'eau, avec sel, quatre heures à feu doux. Passer et remettre à cuire.

Délayer 6 cuillerées à bouche de crème de riz, dans un bol, avec du lait, en quantité suffisante, et verser le tout dans la marmite en bonne ébullition, et laisser cuire cinq minutes. Lier avec deux jaunes d'œufs et du beurre au dernier moment, et servir.

Épaule de pré-salé Brayaude. — Cette recette succulente ne saurait être considérée comme bonne à être offerte aux malades au régime.

Néanmoins, ceux qui sont autorisés à consommer des viandes rôties pourront prélever des émincés du morceau de viande après cuisson, sans prétendre à la garniture.

Dans un plat allant au feu, et pouvant figurer à table — terre cuite émaillée — disposer en deux bonnes couches des tranches de pommes de terre crues, et leur superposer une couche de tranches de lard de poitrine, de la même épaisseur que les tranches de pommes de terre ; ajouter à chaque extrémité du plat un bouquet bien garni.

Au centre installer une épaule de pré-salé, roulée et très grasse, qui, pendant la première heure, sera couverte d'un papier blanc, épais, beurré.

Enfourner, dans une bonne chaleur, le plat du rôti, comme nous l'avons déjà conseillé, installé au bain-marie dans un grand plateau. Une heure et demie de cuisson donnera un rôti et une garniture à point.

Potage York. — Ce potage a pour fond le court-bouillon dans lequel aura été cuit un jambon d'York, fumé, mais préalablement dessalé ; court-bouillon fait d'eau de légumes tels que carottes, navets et aromates en bouquet.

On passera trois litres de cette cuisson à travers de la toile mouillée, on y ajoutera six tranches de pain de cuisine, rissolées avant dans du beurre, pour laisser cuire deux heures et demie.

On passera alors au tamis de crin, et on remettra au chaud, en ajoutant un demi-litre de lait bouillant, deux jaunes d'œuf, un peu de crème douce, et 50 grammes de beurre, avant de servir.

Ce potage de haut goût, riche en lui-même, ne saurait être donné à des malades immobilisés ayant des troubles dyspeptiques accusés.

Meringues à la crème. — La garniture des meringues peut être faite avantageusement, pour les malades, avec de la crème fouettée et des fruits cuits, entiers ou passés, tels que mirabelles, pistoles, abricots.

Dr Derecq, G. Gallois.

(1) *Paris Médical*, 16 octobre 1911.
(2) *Paris Médical*, 8 avril 1911, p. XIX.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Fluxion dentaire

Désinfecter la bouche au moyen de lavages et gargarismes antiseptiques et calmants.

On peut faire usage du gargarisme suivant, prescrit par Ruault :

Phénol absolu	3 grammes
Teinture de coca }	5 —
Teinture de benjoin }	
Infusion de coca à 2 %	200 —

Ou bien :

Borate de soude }	10 grammes.
Acide borique }	
Acide salicylique	5 —
Eau distillée	100 —
Essence de thym	Q. S.

Ou bien :

Chlorate de potasse	5 grammes.
Eau	250 —
Sirop de mûres	50 —

Ou bien :

Alcoolé d'extrait d'opium.	1 gramme.
Mellite simple	30 grammes.
Décoction émolliente	100 —

Ou bien du gargarisme préconisé par Yvon :

Phénol synthétique	2 grammes.
Hydrate de chloral	10 —
Alcoolat dentifrice	50 —

Une cuillerée à café dans un verre d'eau.

Esteoule et Dansier (de Paris).

FORMULES THERAPEUTIQUES (*Suite*)

Angines-amygdalites.

Se gargariser trois fois par jour avec la solution suivante :

Iode	0gr,60
Iodure de potassium	1 grammes.
Sirop diacode	60 cc.
Eau distillée	3000 cc.

(Usage externe.) (LUBET-BARBON.)

Diarrhée infantile.

Potion à prendre par cuillerée à café en vingt-quatre heures :

Eau chloroformée .. } Eau de fleur d'oranger }	ââ 60 cc.
Acide lactique	2gr,50
Sous-nitrate de bismuth.	4 grammes.
Sirop simple	30 cc.

(R. FIDELIN.)

Pharyngites chroniques.

1° Badigeonner deux fois par jour la paroi postérieure du pharynx avec un tampon de coton hydrophile imbibé de la solution suivante :

Glycérine neutre	50 grammes.
Résorcine	0gr,50
Phénate de soude	1 gramme.

(Usage externe.)

2° Priser cinq fois par jour une pincée de la poudre suivante :

Menthol	0gr,10
Chlorétone	0gr,20
Chl. de cocaïne	0gr,25
Acide borique pulvérisé .	30 grammes.
Sucre de lait	10 grammes.

(Usage externe.)

3° S'abstenir de tabac et de boissons alcoolisées.

Verrues

Acide salicylique	1 gramme
Collodion élastique	8 —

Ou bien :

Chrysarobine	1 gramme.
Traumaticine	10 —

Mantelin conseille aussi l'application du collodion suivant :

Chloral } Acide acétique }	ââ 6 grammes.
Acide salicylique } Éther }	ââ 4 —
Collodion	15 —

F. s. a.

Abcès tuberculeux

A la suite de la ponction du pus, le Professeur Lannelongue conseille d'injecter le liquide suivant :

Iodoforme	5 grammes
Éther	40 —
Gaïacol } Créosote }	ââ 2 —
Huile d'olives stérilisée	100 c. c.

CHRONIQUE DES LIVRES

Propos d'un intoxiqué, par Jules BOISSIÈRE. 1911, préface de Jean AJALBERT, 1 vol. in-18 de 318 pages (*Société des éditions Louis-Michaud*, à Paris).

Ce volume est une réunion de notes inédites de Jules Boissière, mort à Hanoï, vice-résident de France en 1897. L'auteur, fumeur d'opium, qui s'est guéri, puis a recommencé, nous donne des pages saisissantes sur les effets immédiats et tardifs de ce poison.

Très bon écrivain, analyste consciencieux, et sans forfanterie, son livre est assurément un document des plus intéressant dans l'étude de l'intoxication opiacée. Nous y trouvons en outre de nombreuses descriptions de l'Annam et du Tonkin, ainsi que des types bizarres d'indigènes et de fonctionnaires, des scènes de piraterie, des données fort curieuses sur les usages, les mœurs de ce pays, etc. Dans tout cela, l'opium tient la grande place, il nous apparaît comme le dominateur auquel on échappe peu. « Mais l'opium, dit quelque part l'auteur, resta le maître, je dis adieu, avec un poignant regret à la lune, aux arbres, à la terre, à tous ces êtres que je sais vivants que j'aimai tant autrefois et qui restent impuissants à me délivrer ; et courbant la tête, je me dirigeai vers le lit, avec des hésitations de chien battu, mais fidèle. »

JEAN CAMUS.

La morale de l'Honneur, par L. JEUDON, 1911. 1 vol. in-8 de 246 pages (*Alcan et Lisbonne*, édit., Paris).

L'auteur tente d'établir une morale naturelle basée sur le sentiment de l'honneur. Dans la première partie de son livre il fait un historique intéressant de la question et expose les opinions diverses des philosophes à travers les âges sur le principe de l'honneur. La deuxième partie traite du sentiment de l'honneur dans l'animalité, de son évolution dans l'humanité avec analyse de la conscience morale et discussions sur le principe de l'honneur.

Le dernier chapitre vise un but pratique : établir le principe de l'honneur comme guide de conduite.

La base scientifique que l'on pourrait s'attendre à trouver dans le chapitre relatif à l'origine du sentiment de l'honneur dans l'animalité apparaît assez faible.

Pour l'auteur, l'honneur prend naissance dans l'instinct sexuel et c'est sur ce principe de l'honneur qu'il veut établir une morale naturelle, capable de diriger les actions humaines et d'élever l'homme à un niveau plus élevé.

Les arguments biologiques apportés à l'appui de cette thèse sont assez peu convaincants et le résultat pratique est encore, croyons-nous, plus problématique.

JEAN CAMUS.

Le péril alimentaire, par le Dr RAFFRAY, avec préface de P. LE GENDRE. 1912, 1 vol. in-8, de 527 pages (*Asselin et Houzeau*, édit., Paris).

L'intéressante étude du Dr Raffray est le résultat de sa pratique personnelle, et même de son auto-observation : elle a donc le grand mérite des choses vécues, et des choses vues par un observateur perspicace : elle complète et confirme les idées contemporaines sur les dangers de l'intoxication digestive et de la suralimentation habituelle, idées qui remontent, on ne saurait trop le répéter, à l'œuvre de Bouchard.

Ces dangers, le praticien les retrouve à chaque pas. Qu'il s'agisse de la suralimentation des enfants, des femmes enceintes, des goutteux, des diabétiques, des artérioscléreux, etc., ils s'opposent aux dangers de la sous-alimentation, de même que s'opposent les sur-normaux aux sous-normaux, ils se signalent par une série de petits signes sur lesquels l'auteur insiste avec raison (fatigue au réveil, densité urinaire trop forte le matin, douleurs diverses, etc.) — ils doivent entraîner des modifications alimentaires qui sont, naturellement individuelles, mais ressortissent à une pensée directrice générale et qui représentent un régime de réduction, mais non d'inanition : à cet égard, le régime de Raffray a le même but qu'une série de régimes préconisés récemment (Maurel, Pascault, M. Labbé, M. de Fleury, etc.), tout en différant par certains points.

Nous renvoyons pour le détail au livre lui-même : celui-ci sera lu agréablement par tous les praticiens qui se trouvent journellement aux prises avec le péril alimentaire.

P. CARNOT.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La gastroenterostomia ante la fisiologia, el laborotario y la clinica, par le Dr R. J. Abaytua. In-8, Madrid, 1911 (*Revista de medicina y cirugia practicas*).

Consultations de nourrissons et gouttes de lait. Rôle social et pratique du fonctionnement, par le Dr J. Jarricot, avec préface du professeur Courmont, 1912, 1 vol. gr. in-8, de 320 pages, 10 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Étude sur les fractures de l'extrémité inférieure de l'humérus chez l'enfant (Résultats éloignés), par le Dr André Trèves, assistant de chirurgie orthopédique à l'hôpital des Enfants-Malades. 1911, 1 vol. gr. in-8, de 228 pages, avec 10 planches (*G. Steinheil*, édit., Paris).

La station thermale de Vichy, Notice clinique, par le Dr A. Mœller (*Extrait du Mouvement hygiénique*).

Dix mouvements essentiels, tableau d'éducation physique, 1re série, tiré en noir et rouge, par le Pasteur A. Rey. 0 fr. 75 (*Imprimerie Bénard*, à Liége).

Les traumatismes du coude, massage et mobilisation, par le Dr René Ledent. in-8. (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris).

La première station scolaire belge de vacances, par le Dr René Ledent (Extrait des *Annales de médecine physique d'Anvers*).

NOUVELLES

Prix de l'Académie des sciences. — *Chimie.* — Prix Cahours (3.000 francs). — Partagé entre M. Louis Hackspill, préparateur à la Faculté des sciences de Paris, et M. Richard, attaché au Laboratoire de chimie organique de la Sorbonne.

Prix Berthelot (500 fr.) — A M. André Wahl, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Médecine et chirurgie. — Prix Montyon. — Trois prix de 2.500 francs à MM. L. Testut et O. Jacob, pour leur *Traité d'anatomie topographique ;* M. Alexandre Besredka, pour ses travaux sur l'*Anaphylaxie ;* M. E. Cassaet, pour un mémoire sur le *Diagnostic de la péricardite postérieure.* — Trois mentions de 1 500 francs à M. Pierre Nolf, pour ses études sur la *Coagulation du sang ;* à M. Pierre Feuillé, pour son ouvrage intitulé : *Leucopathies-Métastases;* à M. E. Sacquépée pour ses recherches sur les *Infections paratyphoïdes.* — Citations à MM. Léopold Lévi et H. de Rothschild, S. Mercadé, G. Faroy et L. Panisset.

Prix Barbier (2 000 francs). — A M. H. Guilleminot, pour sa *Radiométrie fluoroscopique.*

Le prix Bréant (100.000 francs) n'est pas décerné, mais l'Académie décerne, sur les arrérages, 2.000 francs à MM. Auclair et Louis Paris, 2 000 francs à M. Dopter et 1 000 francs à M. Duvoir.

Prix Godard (1 000 francs). — Décerné à M. L. Chirié.

Prix du baron Larrey (750 francs). — Décerné à MM. Henri Couillaud et Etienne Ginestous. — Une mention très honorable à M. Maurice Boigey.

Prix Bellion (1 400 francs). — Partagé entre M. et Mme Henri et MM. Courmont et Nogier.

Prix Mège (10.000 francs). — N'est pas décerné. — Le prix annuel (300 francs), représenté par les arrérages de la Fondation, est décerné à MM. P. Nobécourt et Prosper Merklen.

Prix Chaussier (10.000 francs). — Décerné à M. A. Imbert pour ses études relatives au *Travail professionnel.*

Physiologie. — Prix Montyon (1 000 francs). — Partagé entre MM. Marage et Raoul Combes.

Prix Philipeaux (900 francs). — Partagé entre Mlle Z. Gruzewka et M. Maurice Piettre.

Prix Lallemand (1 800 francs). — Décerné à M. Henri Piéron, pour son *Etude expérimentale de la mémoire.* — Mention très honorable à M. Maurice Brissot ; mention honorable à M. J. Lévy-Valensi.

Prix Pourat. — Prix annuel de 1 000 francs : 1° le prix de 1909 prorogé à 1911 n'est pas décerné ; 2° le prix de 1911 non plus.

Prix généraux. — Médaille Berthelot. — Des médailles Berthelot sont décernées aux lauréats des prix de chimie qui ne l'ont pas encore obtenue : MM. Darzens, Tiffeneau, André Wahl, Louis Hackspill, Richard.

Prix Gegner (4 000 francs). — Attribué à M. J.-H. Fabre, correspondant de l'Académie.

Prix Trémont (1 100 francs). — Attribué à M. Charles Frémont.

Prix Wilde (4 000 francs). — 2 000 francs à M. Stefanik et 2 000 francs à M. A. Trillat.

Prix Saintour (3 000 francs). — Décerné à M. Jules Drach, de Toulouse.

Prix Fanny Emden (3 000 francs). — Ce nouveau prix biennal, fondé par Mlle Juliette de Reinach, et destiné à récompenser le meilleur travail traitant de l'hypnotisme, de la suggestion et, en général, des actions physiologiques qui pourraient être exercées à distance sur l'organisme animal, n'est pas décerné, mais un encouragement de 2 000 francs est accordé à M. Emile Boirac, et un autre à M. J. Ochorowicz.

Prix Serres (7 500 francs). — Décerné à M. L. Vialleton, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, pour ses travaux relatifs à l'embryologie et pour son ouvrage intitulé : *Eléments de morphologie des vertébrés.*

Syndicat professionnel des médecins bordelais. — Ce syndicat vient de décider des poursuites contre un rebouteur qui a estropié un malade actuellement en traitement dans un hôpital de Bordeaux. En outre il a recherché les mesures à prendre pour empêcher les réclames abusives qui sont faites pour le 606 dans les journaux politiques.

La lutte contre la tuberculose et la Croix-Rouge française. — Un legs important, fait à la Croix-Rouge française, va lui permettre de venir au secours des jeunes soldats, qui, placés en réforme temporaire, ne trouvent pas à leurs foyers les soins nécessaires pour lutter contre la tuberculose. Une commission composée de MM. Léon Bourgeois, Strauss, Dr Léon Labbé, Gervais, Pr Landouzy, Roux, Pr Reclus, Pr Letulle, Pr Robin, Pr Calmette, Dr Faisans, Dr Rénon, Dr Marcel Labbé, Dr Bouloumié, Dr Vuillet, s'est déjà réunie pour étudier les moyens à employer.

La lutte contre la malaria à la Barbade (Antilles). — On a employé pour détruire les larves des moustiques de petits poissons, *Gerardinus pœciloïdes*, vulgairement appelés *millions* à cause de leur pullulation. Ces poissons font une guerre acharnée aux larves de moustiques. On a essayé leur utilisation dans des eaux moins chaudes, à la Jamaïque, et on a eu un résultat favorable. L'Italie fait en ce moment des essais.

Statistique des accidents du travail. — Pendant le 2me trimestre 1911, on a relevé 8126 accidents du travail, dont 659 mortels, 37 ayant produit une incapacité permanente totale, 7520 une incapacité permanente partielle.

Il y a eu 7 568 hommes de plus de 16 ans, 199 de moins de 16 ans, contre 315 femmes de plus de 16 ans, et 44 de moins de 16 ans.

Union des Syndicats médicaux de France. — Le Conseil d'Administration de l'Union des Syndicats médicaux de France, réuni le 18 novembre 1911 à la salle de la Société de Géographie, a élu son bureau qui est ainsi composé pour 1912 :

MM. les Drs GAIRAL, président ; DUBUISSON, député du Finistère ; BARBANNEAU, CHARLIER et DECOURT, vice-présidents ; DELPEUT, trésorier ; LEPAITRE, secrétaire général,; TOURTOURAT, secrétaire général adjoint.

Institut International de Plasmogenèse et de Biomécanique universelle. — Le Dr J. Félix vient de fonder à Bruxelles, 717, Chaussée de Waterloo, un Institut international de Plasmogenèse et de Biologie universelles, dont la direction est confiée au Professeur Guinet. Le but principal de cet Institut est l'étude de tous les problèmes de biologie synthétique et de plasmogénie soulevés par les expériences des Harting, von Schroen, Quincke, Herrera, Dubois, Leduc, Ruckuch, etc., etc., et de toutes les questions relatives à la dynamique des phénomènes de la vie dans l'Univers.

Un journal français en langue russe. — Rappelons qu'il se publie à Paris un journal bimensuel, la *Revue générale de la Médecine française*, dont le but est de propager en Russie la science française. Il a comme rédacteurs en chef les Drs Rist et Bronislawski, et le comité scientifique comprend plusieurs professeurs et agrégés et médecins des hôpitaux de Paris.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 29 novembre. — MM. Richard (André), 9 ; Cambessédès, 10 ; Trousset, 8 ; Roubeau, 5 ; de Champs de Saint-Léger, 6 ; Mercier (Fernand), 10 1/2 ; Maréchal, 14 ; Wiart, 7 ; Michel, 12 ; Powilewicz, 9.

Séance du 1er décembre. — M. Hagueneau, 9 ; Mlle Blanchier, 12 ; MM. Thibierge, 7 ; Maleyx, 4 ; Renault et Baudouin, 10 ; Kahn (Georges), 7 ; Philardeau, 8 ; Larroque, 10 ; Rougier (Jean), 12.

Séance du 2 décembre. — MM. Plichet, 6 ; Wallon (Emile), 5 ; Pilatte, 9 ; Lecocq, 4 ; Duval, 10 ; Mlle Besson (Hélène), 5 ; MM. Boirac, 8 ; Ceillier, 10 ; Plaisant, 13 ; Escudié, 11.

Séance du 4 décembre. — MM. Peignaux, 4 ; Carpanetti, 10 ; Devaux, 4 ; Marchak, 12 ; Durand (Albert), 8 ; Panciulesco, 7 ; Hartemann, 10 ; Daudet, 8 ; Salès, 10 1/2 ; Küss, 10.

Anatomie. — Séance du 4 décembre. — MM. Reilly, 6 ; Viguerie, 4 ; Moulonguet, 5 ; de Butler d'Ormond, 5 ; Houlbert, 4 ; Morisson-Lacombe, 9 ; Gerber, 4 ; Monod (André), 7 ; Quiquandon, 2 ; Mercier (Jacques), 4 ; Queyroi, 4.

Séance du 5 décembre. — M. Weiss, 4 ; Mlle Giboulot, 1 ; MM. Janet et Guelfucci, 5 ; Maurel, 7 ; Sécheret, 6 ; Ecot (Pierre) 4 ; Borel (Paul) et Vallerant, 5 ; Bouttier, 9.

Les candidats à l'internat ont l'intention, lorsque le concours de cette année sera terminé, de demander qu'on établisse l'anonymat pour l'épreuve écrite, comme cela a été fait pour le concours de médecin des hôpitaux.

Concours pour le poste de médecin titulaire à la prison de la Santé. — Le jury est composé de MM. les Drs Troisier, président, Thoinot, Gilbert Ballet, Dupré et Mosny.

Facultés de médecine. — LILLE. — Le Conseil de la Faculté vient de décerner les prix de thèses pour l'année de 1910-1911. *La médaille d'or* (*ex-æquo*) a été attribuée à MM. Fontan et Hamard, pour leurs travaux « Le canal d'Arantius, étude anatomique », et « Le délire d'interprétation de Sérieux et Capgras » ; la *médaille d'argent* à M. Lescœur pour son travail sur « Les relations qui existent entre certains coefficients urinaires et les divers modes de l'activité intellectuelle. » ; la *médaille de bronze* à M. Bruyant pour son travail intitulé « Contribution à l'étude clinique et expérimentale des réactions cutanées dans les maladies infectieuses. »

Dans la même séance, le Conseil de la Faculté a décerné le *Prix Philippart*, d'une valeur de mille francs à M. Pellissier.

LYON. — M. Courmont, professeur de pathologie et thérapeutique générales à la Faculté de médecine de Lyon, est nommé sur sa demande professeur de médecine expérimentale et comparée à la même Faculté.

M. Paul Courmon, professeur de pathologie générale à la Faculté de médecine de Lyon, est nommé professeur de médecine expérimentale à la même faculté. Dès 1898 M. Courmont était entré dans le laboratoire de la chaire qu'il va occuper comme chef des travaux adjoint, puis comme chef des travaux. Ses principales recherches ont eu pour objet le séro-pronostic de la fièvre typhoïde, puis, avec Arloing, le séro-pronostic de la tuberculose. Dans ces deux maladies l'absence de réaction agglutinante implique un pronostic bénin. Avec le même auteur, il a inauguré et étudié le séro-diagnostic de la tuberculose. Il a publié de plus un grand nombre de mémoires dans lesquels il a eu la constante préoccupation d'appliquer à la clinique les procédés de laboratoire. Il est l'auteur d'un excellent traité de pathologie générale.

NANCY. — M. Bruntz, pharmacien de 1re classe, docteur ès sciences, chargé de cours à l'école supérieure de pharmacie de Nancy, est nommé professeur de matière médicale à cette école.

BORDEAUX. — *Liste des récompenses pour l'année* 1910-1911 :

Prix Delord (440 fr.) : M. Lacoste, interne de troisième année. — Prix de l'Administration (150 fr. de livres) : M. Brau-Tapie, interne de quatrième année. — Prix du docteur Levieux (une trousse) : M. Bardon, interne de troisième année. — Médaille de vermeil (rappel) : M. Dupérié, interne de quatrième année. — Médailles d'argent : MM. Augistrou, interne de troisième année ; Dantin, Fromaget, Dubourg, internes de deuxième année ; Secousse, Lataste, Villar, Bonnin, internes de première année. — Médailles de bronze : MM. Souchet, Guénard, Lacour, Leuret, internes de première année. — Médailles d'argent : MM. Fouquet, Soulard, Boursier, internes provisoires. — Médailles de bronze : MM. Lousteau, Daudin-Clavaud, Sidaine, Mme Mercier-Bellevue, MM. Juhel, Harmand, internes provisoires. — Médailles d'argent : MM. Chenut, Bordes, Agard, Darleguy, externes titulaires. — Médailles de bronze : MM. Romefort, Lafforgue, Canuyt, Fouassier, Bouzom, Pierre Lafargue, Dassy, Papin, Duthil, Bitot, Carrère, Nard, Lartigaud, Feneuille, Lamy-Lapeyrière, Morin, Mangé, Pontal, Monod, Damade, Fournier, Chambon, Joulia, Proux, Robert Duranthon, Monterol, Goéré, Pons, Klingebiel, Bazin, Cheyrouze, Bousquet, externes titulaires. — Médaille d'argent : M. Issaly, interne en pharmacie.

École de médecine navale de Toulon. — Ont été nommés : professeur de chirurgie d'année, M. le médecin en chef de 2e classe Valence ; professeur de pathologie exotique, M. le médecin en chef de 2e classe Labadens).

Hôpitaux de Province. — HOSPICES DE VIENNE (Isère). — *Concours pour deux places de médecins-chirurgiens suppléants.* — Ce concours aura lieu le 3 juin 1912, à huit heures du matin, à l'*Hôtel-Dieu de Lyon*, devant la Commission administrative des hospices, assistée d'un jury médico-chirurgical.

Il y aura 5 épreuves (Écrit d'anatomie et physiologie. — Écrit de pathologie et thérapeutique médicales. — Écrit de pathologie et thérapeutique chirurgicales. — Deux consultations sur des malades atteints d'affections médicales ou chirurgicales.

Se faire inscrire soit au Secrétariat des hospices de Vienne, soit au secrétariat général des hospices de Lyon, avant le 20 *mai*.

POITIERS. — *Concours d'internat.* — Sont nommés titulaires : MM. Giraudeau, Duron et Houllier.

Concours d'externat. — Sont nommés : MM. Auger, Surreau, Clot, Durieux (Étienne), Durieux (Armand), Deschamps, Payet, Guyot.

SAINT-ÉTIENNE. — *Concours de médecin des hôpitaux.* — M. le Dr Jean Magdinier, ancien interne des hôpitaux de Lyon, est nommé médecin des hôpitaux.

École d'infirmières de l'Hôtel-Dieu de Nantes. — Les cours de l'École d'Infirmières de l'Hôtel-Dieu de Nantes recommenceront le 15 janvier 1912. Pour suivre les cours, il faut avoir dix-huit ans révolus, se faire inscrire avant le 31 décembre 1911 au secrétariat général des hospices, à l'Hôtel-Dieu de Nantes. Aucune rétribution en argent n'est demandée aux élèves, La durée des études est de dix mois.

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

M. Moureu est élu membre de l'Académie des sciences. — Lundi, l'Académie des sciences a élu M. Moureu, professeur à l'école de pharmacie, membre de l'Académie de médecine, pour succéder à M. Troost dans la section de chimie. Il a été élu au troisième tour de scrutin. Les candidats étaient MM. Béhal, Colson, Hanriot, Matignon, Moureu, Urbain. Nous donnerons une biographie de M. Moureu dans le prochain numéro.

Concours pour le fonds international Maria Féodorovna. — S. M. l'Impératrice douairière Maria Féodorovna a constitué un fonds de 100 000 roubles (266 000 francs) dont le revenu est destiné à récompenser les inventeurs des meilleurs procédés d'évacuation des blessés du champ de bataille sur les hôpitaux de l'arrière des armées.

Un concours est ouvert pour le 1er mai 1912 à Washington, où se tiendra la prochaine conférence internationale de la Croix-Rouge.

Les inventeurs qui désireraient y prendre part sont invités à remettre leurs inventions, accompagnées d'un mémoire explicatif, au siège du Comité central de la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon, avant le 31 décembre 1911.

Service de santé. — Par décision ministérielle du 24 novembre 1911 :

Médecin principal de première classe. — M. Collin passe aux salles militaires de l'hospice mixte d'Amiens (médecin chef).

Médecin principal de deuxième classe. — M. Carlier passe aux salles militaires de l'hospice mixte d'Orléans (médecin chef).

Médecin-major de première classe. — M. Georges passe aux salles militaires de l'hospice mixte de Saint-Denis (médecin chef).

Médecins-majors de deuxième classe. — MM. Le Bihan passe au 19e bat. de chass. à pied ; Demilly, au 27e d'inf. ; Donier, au 5e escadron du train des équipages milit. ; Thomas, au 29e bat. de chass. à pied ; Gruié, au 23e bat. de chass. à pied ; Boigey, à la direction du service de santé du 5e corps d'armée ; Bertin, à l'hôpital Bégin à Saint-Mandé ; Lère, aux hôpitaux de la division d'occupation de Tunisie ; Pascalin, au 4e tirail. algér. ; Guth, au 81e d'inf. ; Morisot, au service des 4e bat. à Toul.

Médecins aides-majors de première classe. — MM. Geay passe au 96e d'inf. ; Wateau, au 3e spahis.

Médecins aides-majors de 2e classe. — MM. Chappet passe au 19e bat. de chass. à pied ; Frilet au 135e d'inf.

Fête de réouverture des cours et de distribution des récompenses des Écoles dentaires de Paris (ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS ET ÉCOLE ODONTOTECHNIQUE). — Cette fête a eu lieu le jeudi 7 décembre à 8 heures et demie du soir dans la salle des Agriculteurs de France.

Des allocutions ont été prononcées par MM. Godon, directeur de l'École dentaire de Paris, Roy, directeur de l'Enseignement de l'École dentaire de Paris, Siffre directeur de l'école odontotechnique, Paul Strauss, sénateur, Mesureur, directeur de l'Assistance publique. M. Couyba, ministre du commerce, a pris ensuite la parole. Puis a eu lieu la lecture du palmarès. La fête s'est terminée par une soirée artistique.

Pharmaciens de deuxième classe. — Le diplôme de pharmacien de deuxième classe cessera d'être délivré à partir du 1er novembre 1917.

Inspection des services sanitaires vétérinaires. — L'inspection des services sanitaires vétérinaires vient d'être réorganisée par décret du 29 novembre. M. Leclainche membre correspondant de l'Institut, professeur à l'école vétérinaire de Toulouse, est nommé inspecteur général, chef du service de l'inspection des services sanitaires vétérinaires.

Il y aura six inspecteurs généraux nommés au concours. Seul, l'inspecteur général chef du service est choisi par le ministre parmi les inspecteurs généraux ou parmi les professeurs des écoles vétérinaires.

Ministère de l'intérieur. — Une médaille d'honneur en or est décernée à M. le Dr Emeric, inspecteur départemental de la Loire.

La médaille en or des épidémies est décernée à M. le Dr Foubert (d'Oudjda). La médaille en argent est décernée à MM. les Drs Orjuben, médecin sanitaire maritime ; Gobinot, Debombourg et Charrier, médecins militaires. La médaille de bronze est décernée à MM. les Drs Sénéchal, assistant de chirurgie à la maison départementale de Nanterre ; Boury, médecin sanitaire maritime, et à M. Fourteau, externe des hôpitaux de Lyon.

Attentat contre un médecin. — Le Dr Lepers (de Roubaix) a été victime d'une agression, en sortant d'une maison où il venait de donner des soins à un enfant. Il a été blessé à la main et à la tête. On ignore encore le mobile de cet attentat.

La mission du Dr Legendre. — Nous avions annoncé que la mission du Dr Legendre avait été massacrée, comme cela était confirmé de tous côtés, nous apprenons avec plaisir, d'après les dernières nouvelles reçues de Saïgon, que le Dr Legendre a été blessé et non massacré, ainsi que quelques-uns de ses compagnons.

Société de Pathologie comparée. — La séance solennelle, annuelle, aura lieu le **Mardi 12 Décembre**, à quatre heures au Palais des fêtes de Paris, 199, rue Saint-Martin, sous la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Instruction publique ; de M. le Ministre de l'Agriculture et sous la présidence effective de M. le professeur VAILLARD, directeur du Val-de-Grâce.

A l'ordre du jour communications de: MM. Nattan-Larrier, professeur Perroncito (de Turin), professeur G. Petit (d'Alfort), Calmette et Guérin (de Lille), Schrader, Rosenthal, Brocquet (de l'Institut Pasteur), Fayet Audin et Lépinay, Bonneau, J. Monod.

Nécrologie. — Le Dr Nejolov, professeur d'obstétrique et de gynécologie à la Faculté de médecine de Varsovie. — Le Dr Szulislawski, professeur d'ophtalmologie à la Faculté de médecine de Lemberg. — Le Dr Samuel M. Bean, professeur de matière médicale et de thérapeutique à l'University of Durham de Newcastle-upon-Eyne. — Le Dr Charles Ehrow, professeur adjoint d'ophtalmologie et d'otologie à l'Université de Toronto. — Le Dr Léon Desprez, ancien interne des hôpitaux de Lyon, qui exerçait à Brides-Salins l'été et à Nice l'hiver. — Le Dr Saintignon, âgé de 34 ans (de Paris).

Madame Offroy-Durieu, belle-mère de M. A. Carnot, membre de l'Institut et grand'mère de M. le Dr Paul Carnot, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Nous croyons être l'interprète de tous les lecteurs de *Paris Médical* en exprimant nos bien douloureuses condoléances à notre sympathique membre du comité, déjà éprouvé par la mort de sa belle-mère, il y a quelques jours.

Irrégularités postales. — Nous avons reçu ces derniers temps, comme plusieurs de nos confrères, quelques réclamations pour irrégularités dans l'envoi de *Paris Médical*. Nous informons nos lecteurs que *Paris Médical* est toujours mis à la poste le vendredi avant six heures du soir.

Nous prions instamment nos abonnés qui ne reçoivent pas le *Paris Médical* dans le délai normal de nous adresser leurs réclamations, et nous les transmettrons, comme celles déjà reçues, à l'administration des Postes.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera le samedi, ***9 décembre***, à 10 h. 1/2, une leçon clinique sur le traitement du diabète sucré.

Hygiène scolaire. — *Les jeudis à 5 h. 1/2 très précises.*

14 décembre. — Influence de l'état physique de l'écolier et de ses maladies sur son état intellectuel et sur son travail. Dr **Le Gendre**, *médecin des hôpitaux.*

21 décembre. — Les bases scientifiques de l'éducation physique. Dr **Dufestel**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

11 janvier 1912. — Les conceptions modernes concernant l'Architecture scolaire. Dr **Dinet**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

18 janvier. — Le Dossier sanitaire des bâtiments scolaires. — But, organisation, fonctionnement. Dr **de Pradel**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

25 janvier. — Entretien hygiénique des locaux et du matériel scolaires. Désinfection. Dr **Meyer**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

1er février. — L'Hygiène dentaire à l'école et dans les internats. Dr **Bozo**, *dentiste des hôpitaux.*

8 février. — L'Hygiène oculaire à l'école. Dr **Gaudron**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

15 février. — L'Hygiène auditive à l'école. Dr **Grivot**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

22 février. — Prophylaxie scolaire des maladies contagieuses de la peau et du cuir chevelu. Dr **Butte**, *médecin-inspecteur des Ecoles.*

29 février. — Rôle de l'école dans la lutte anti-tuberculeuse. Dr **Boulloche**, *médecin des hôpitaux.*

7 mars. — Les œuvres complémentaires de l'école dans l'hygiène de l'adolescent. — Nécessité de leur organisation méthodique. M. **Demest**, *directeur d'école.*

21 mars. — La législation nouvelle concernant les Anormaux. Son application pratique. Dr **Paul Boncour.**

28 mars. — Les Vacances et les Congés ; leur répartition rationnelle. — Hygiène de l'enfant pendant les vacances. Dr **Guinon**, *médecin des hôpitaux.*

Hôpital de la Charité. — Service du Dr **Émile Sergent** (salles Corvisart et Cruveilhier). — *Tous les matins à 10 heures* : Exercices de médecine pratique et causeries cliniques au lit des malades.

Le vendredi matin : Examen des malades.

Le samedi matin : *Consultation spéciale sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires.*

Le mardi matin : à partir du mois de février, *conférences cliniques* sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires ; ces conférences porteront principalement sur l'*étude du terrain dans la tuberculose pulmonaire.*

Association Générale des Étudiants. — Section de médecine. — Un groupe d'internes des hôpitaux commencera, au début de décembre, une série de conférences d'internat et d'externat.

Pour tous renseignements, s'adresser au président de la Section de médecine, maison des Étudiants, 13 et 15, rue de la Buderie.

Cours pratique sur la nutrition normale et pathologique (clinique, technique, diététique) CLINIQUE MÉDICALE DE L'HOPITAL LAENNEC, rue de Sèvres). — MM. les Dr **Marcel Labbé**, agrégé, médecin des hôpitaux, et **Henri Labbé**, docteur ès sciences, chef de laboratoire, commenceront le ***2 Février 1912***, à quatre heures, à la *Clinique médicale Laennec*, leur cours pratique.

Le cours aura lieu les lundis, mercredis, vendredis, à quatre heures et comprendra 25 leçons.

Les élèves seront exercés aux méthodes d'examen.

I. Nutrition. — II. Les gastrodyspeptiques, examen des fonctions de l'estomac. — III. Analyse du suc gastrique. — IV. Les entérodyspeptiques, examen des fonctions intestinales et pancréatiques. — V à VII. Examen des matières fécales. — VIII. Analyse des urines. — IX. Dosage de l'urée. — X. Composés ammoniacaux urinaires. — XI. Soufre urinaire. — XII. Les goutteux, lithiasiques, migraineux, diététique de l'uricémie. — XIII. Dosage des purines et de l'acide urique. Oxalurie. — XIV. Les albuminuriques. Œdèmes. Echanges chlorurés. — XV et XVI. Recherche et dosage des albumines urinaires. — XVII. Echanges minéraux. — XVIII. Les diabétiques. — XIX. Diagnose et dosage des sucres urinaires. — XX. Coma diabétique. Pathogénie et traitement de l'acidose sanguine. — XXI. Facteurs de l'acidose. Les excrétions indosées des diabétiques. — XXII. Les obèses.— XXIII. Les syndromes hépatiques. — XXIV. Pigments de l'urine. — XXV. — Interprétation clinique des analyses d'urine.

Droit à verser de 100 fr. S'inscrire dès à présent jusqu'au 2 février au secrétariat de la Faculté de médecine (guichet no 3) les mardis, jeudis, samedis, de midi à trois heures.

Cours gratuit de perfectionnement de la Clinique Tarnier. — ***Jeudi 14 Décembre***, à 8 h. 1/2 *du soir* ; M. **Brindeau** traitera le sujet suivant : *des complications de l'avortement.*

Conférence d'hygiène alimentaire. — M. le professeur **Gley** fera une conférence sur le *Végétarisme et les idées actuelles sur le rôle de la digestion* le ***15 Décembre*** à 9 heures du soir à la Faculté de médecine.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

9 décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

11 décembre. — Concours de médaille d'or des hospices de Lille.

11 au 17 décembre. — CONGRÈS DES VILLES D'EAUX, BAINS DE MER ET STATIONS CLIMATIQUES, A PARIS. — Ce Congrès, annoncé pour le 27 novembre, a été remis au 11 décembre. Pour tous renseignements, s'adresser à M. André Avèze, secrétaire du congrès, 88, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

14 décembre. — Réunion à neuf heures du matin de la Société de neurologie (12, rue de Seine, à Paris) pour la discussion de la délimitation clinique du tabes.

18 décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

21 décembre. — Concours pour une place d'interne en pharmacie des hôpitaux de Rouen.

21 décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux d'Avignon.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 13 décembre, à une heure. — M. DEVIMEUX. Du traitement des formes graves de l'atrophie et de l'hypotrophie infantile par l'emploi méthodique des laits surchauffés et des laits homogénéisés. (MM. Gautier, président ; Gaucher, Richaud et Gougerot). — M. BRIN. Des formes cliniques de la perforation intestinale et de la fièvre typhoïde. (MM. Gaucher, président ; Gautier, Richaud et Gougerot). — M. LAMBRON. La vasœpididymectomie bilatérale. (MM. Reclus, président ; Segond, Pierre Duval et Ombrédanne). — M. HOUART. Études cliniques sur les fractures de l'extrémité inférieure du radius. (MM. Segond, président ; Reclus, Pierre Duval et Ombrédanne).

Jeudi 14 décembre, à une heure. — M. AUBRY. Contribution à l'étude des infections paratyphoïdes. (MM. Debove, président ; Gilbert, Castaigne et Rathery). — M. MAIGNIEN. Contribution à l'étude de la tuberculine dans le diagnostic et le traitement en particulier de la tuberculose pulmonaire. (MM. Gilbert, président ; Debove, Castaigne et Rathery). — M. JAIS. Contribution à l'étude de l'hydramnios aiguë dans la grossesse gémellaire. Diagnostic et traitement. (MM. Bar, président ; Widal, Jeannin et Roussy). — M. DELSOUILLER. De la syphilis dans ses rapports avec les anévrismes de l'aorte et de l'intérêt que présente la recherche de la réaction de Wassermann au cours de ces anévrismes. (MM. Widal, président ; Bar, Jeannin et Roussy).



1911-1912, N° 3 **SOMMAIRE** 16 Décembre 1911

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie; — syphilis; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition; — Eaux minérales, climatothérapie; — diététique.
Mai....... — Gynécologie; — obstétrique; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie; — hygiène; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx; — des yeux; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces vingt primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringue en verre**, offerte par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St Honoré à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers*).

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port*).

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de 50 francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de 25 fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LA VIVISECTION

La question de la vivisection revient sur le tapis. Le Sénat en a voté en première lecture la réglementation, et la Société de Biologie a nommé une commission qui devra aller plaider devant la commission sénatoriale la cause des physiologistes.

Il ne faut pas se le dissimuler, ceux-ci vont passer un mauvais quart d'heure. Il suffit de jeter les yeux sur le compte rendu de la séance de la Chambre des députés du 16 décembre 1909 pour voir quels sont à leur égard les sentiments des parlementaires.

Ce jour-là, à propos du budget de la justice, M. Ponsot (du Jura) a déclaré formellement à la tribune que les vivisections sont superflues, et, pour montrer qu'il s'était bien documenté, il n'a pas craint d'invoquer l'autorité de... (je vous le donne en mille !) de Claude Bernard, d'après qui « les mains des vivisecteurs sont vides ». Où, quand, le plus convaincu vivisecteur qui ait existé a-t-il prononcé ces invraisemblables paroles ? On n'a garde de nous le dire !

Je parle ici à des médecins. Il est donc tout à fait inutile que j'insiste sur les progrès que la physiologie, la médecine, la chirurgie, la thérapeutique ont réalisés grâce aux vivisections, ni sur ceux que ces sciences en espèrent encore. D'ailleurs, pourriez-vous être tentés de répondre, la preuve irréfutable que les vivisections sont utiles, c'est que les physiologistes sans exception y ont recours, et les antivivisecteurs ne peuvent raisonnablement prétendre que c'est par plaisir !

Quelle erreur est la vôtre ! Ils le prétendent fort bien, et, si vous les poussez tant soit peu, ils vous diront même que c'est par sadisme !

— Vous exagérez !

— Je n'exagère pas. Je cite :

« Imaginez, dit M. Ponsot, tout ce que vous pouvez rêver de plus sournois, de plus raffiné comme supplice, et vous n'aurez pas, vous n'obtiendrez pas l'image des cruautés qui illustrent certains laboratoires : animaux congelés vivants, d'autres plongés dans l'huile bouillante, des chiens écorchés vifs, d'autres enduits d'un vernis imperméable, des yeux crevés, des ongles arrachés, et cette vision atroce d'une chienne attachée à un banc de torture, dont on ouvre le ventre pour lui arracher ses petits, qu'on lui présente l'un après l'autre, et qui les lèche en remuant la queue... Cette vivisection de médicastres et de snobs est odieuse. *Il paraît qu'elle procure à ceux qui la pratiquent une sorte de jouissance.* »

M. Réveillaud (Charente-Inférieure) n'est pas moins catégorique :

« Les amateurs de supplices n'ont pas désarmé. En attendant de rétablir la torture humaine sous prétexte d'expériences sur les condamnés à mort, ils s'en donnent à cœur joie sur les animaux. Par instinct de cruauté dira-t-on? Par sadisme? Oh que non pas, c'est pour la science !...

« Les hommes qui se livrent à ces actes ne sont pas considérés comme des aliénés ni comme des bourreaux. *Ils circulent en liberté*, et nous les coudoyons dans la rue. On les appelle des « physiologistes ».

Et M. Millevoye de renchérir :

« Ni les regards suppliants, ni les cris déchirants n'émeuvent leur impassibilité accoutumée... Est-ce la science, cette orgie de crimes contre la nature, ce défi à la création, cette destruction raffinée de tout organisme animé? »

Vous croyez peut-être que ces exagérations ont provoqué des sourires. Erreur ! Le compte rendu officiel nous apprend que chacun des discours a été haché de « très bien » répétés.

Et, quand M. Levraud a essayé timidement de jeter dans la discussion une note de bon sens, de dire que dans les établissements scientifiques où il a fréquenté, il n'avait pas vu de cruautés inutiles, il a été vivement interrompu : « Nous n'exagérons rien ! » s'est écrié M. Charles Beauquier (du Doubs). « On ne peut le nier ! » a accentué M. Fitte (des Hautes-Pyrénées). « J'ai fait des citations ! » s'est exclamé M. Millevoye.

Quel incroyable état d'esprit révèle cette discussion, et comment ne pas redouter d'un parlement qui applaudit de telles insanités des décisions fâcheuses pour la science ?

Ce n'est pas que nous soyons menacés d'une interdiction absolue de la vivisection. Les plus farouches antivivisecteurs savent qu'ils peuvent contracter la diphtérie, et ils se garderaient bien de s'exposer à ne pas pouvoir se procurer, le cas échéant, du sérum de Roux ; mais ils veulent la réglementer et la loi anglaise paraît représenter le minimum de leurs exigences. Résumons-la en quelques mots :

Interdiction de pratiquer des vivisections sur le chien, le cheval, l'âne et le mulet sans une autorisation spéciale donnée sur le vu d'un certificat *dûment légalisé*, attestant que l'expérience projetée ne peut être faite sur d'autres animaux. *Ce certificat ne peut être établi par le professeur même, qui désire faire l'expérience.* L'animal doit toujours être anesthésié. Enfin, les vivisections ne doivent jamais être faites dans un cours public.

Passe pour cette dernière interdiction. Les expériences de cours sont utiles pour graver certains faits dans la mémoire des étudiants ; elles ne sont pas rigoureusement indispensables.

L'anesthésie ? Les physiologistes n'ont pas attendu une réglementation pour la pratiquer ; mais il est des cas où elle enlèverait à l'expérience toute sa signification ; pour le cheval, elle est d'ailleurs un supplice plus pénible que bien des opérations. L'imposer comme condition *sine quâ non* de toute vivisection aboutirait à l'interdiction d'un nombre important de recherches utiles.

Quant à l'autorisation préalable, avec ses formalités compliquées, elle est une entrave au travail dont souffrent vivement nos confrères anglais. A la rigueur, on peut l'exiger pour un chercheur indépendant, qui poursuit des travaux dans son laboratoire privé, mais imposer à un professeur de Faculté une obligation qui fait peser sur lui le soupçon de cruauté, de « sadisme », selon l'expression du député Réveillaud, c'est une injure à lui-même, à la Faculté qui l'a désigné, au ministre qui l'a nommé.

Et qui donnera cette autorisation ? Quel sera le plumitif, qui, de son bureau, jugera, en toute incompétence, si l'expérience conçue par un Chauveau,

LIBRES PROPOS *(Suite)*

un Dastre, un Richet, un Émile Roux justifie bien la mort d'un chien ?

— Mais, direz-vous, pourquoi la zoophilie des antivivisecteurs se restreint-elle à quelques animaux? Pourquoi, si intraitables quand il s'agit de défendre le chien, nous abandonnent-ils si facilement le lapin et le cobaye, et refusent-ils à ces « frères inférieurs » le bénéfice de la réglementation projetée ?

— Eh ! c'est précisément ce qui montre bien le caractère tout sentimental de cette campagne, où abondent les raisons que la raison ne connaît pas. Tous ceux qui aiment un chien, et ils sont légion, ne peuvent tolérer la pensée qu'on puisse faire souffrir un autre chien, et, bien qu'en saine logique, tous les arguments développés en leur faveur soient strictement applicables au lapin, celui-ci leur est indifférent, ils s'en désintéressent. Pauvre lapin ! éternelle victime ! c'est toujours lui « qui a commencé » !

Il est d'ailleurs remarquable que l'amour des bêtes s'arrête chez leurs défenseurs au point précis où cet amour leur devient une gêne.

Au cours de la discussion à la Chambre des députés dont j'ai cité quelques passages, un orateur a parlé de supprimer les courses de taureaux. Voilà, certes, un prétexte à « vivisections », cruelles et inutiles ! Tout le monde, pensez-vous, a dû applaudir ? Quelle erreur ! Un député de Nîmes a protesté avec indignation : interdire le sacrifice de quelques chiens errants dans un intérêt scientifique, très bien ; mais supprimer un spectacle répugnant qui distrait ses électeurs, et fait gagner de l'argent aux mastroquets voisins des arènes ! Y pensez-vous ?

On se rappelle peut-être l'aventure d'une très grande dame, haute dignitaire de la Société protectrice des animaux, dont les chasses sont célèbres. Un naïf eut la malencontreuse idée de trouver quelque contradiction entre le fait de massacrer périodiquement par centaines cerfs, chevreuils, lièvres et faisans, et les principes défendus par la S. P. A. La grande dame indignée répondit par sa démission. Protectrice des animaux... certes ; mais à condition que cela ne la privât pas d'une distraction.

Et beaucoup sont de même !... On proteste pour la forme contre le dépeçage des langoustes vivantes, contre la torture de l'engraissement des oies, mais on ne se prive ni de langouste à l'américaine, ni de foie gras.

Il faut conclure ! Tous les progrès, hélas, exigent des victimes. Que de vies humaines a dévorées le progrès industriel ! L'aviation a déjà un long martyrologe et la liste rouge n'est pas près de se clore. Qui songe pourtant à interdire les aéroplanes ? Pour la liberté, des hommes sont tombés par milliers : nous nous inclinons respectueusement devant leur mémoire, mais nous ne regrettons pas leur mort : c'est le prix sanglant de nos conquêtes dans l'ordre politique. La France, dans le simple but d'agrandir son domaine colonial, envoie les meilleurs de ses enfants mourir sous le ciel du Maroc : ils versent leur sang sans une hésitation, sans une plainte ; ils savent qu'un pays ne peut vivre sans sacrifier parfois à sa sécurité, à sa gloire quelques-uns de ses fils. La science a aussi ses victimes, et la médecine en particulier ne les compte plus. Dans ces laboratoires, que l'on représente comme des chambres de torture pour les animaux, combien d'hommes jeunes, portant parfois au front l'étincelle du génie, ont pris le germe d'une maladie mortelle, peste, fièvre typhoïde, tuberculose, et cela pour que les hommes de demain se défendent mieux contre ces mêmes fléaux ! D'autres prennent leur place, et personne ne songe à suspendre l'âpre lutte contre la maladie et la mort.

Et au milieu de toutes ces victimes, il n'y a de pitié agissante que pour quelques toutous, qui, au lieu d'être asphyxiés à la fourrière, avec leurs frères d'infortune, sont venus expirer sur la table d'un laboratoire ! Pour eux seuls, on voudrait ralentir la marche du progrès !

Vraiment, notre sensibilité s'égare.

Il y a quelques années, on condamnait, pour avoir martyrisé leur fils, des parents indignes, et le public apprenait avec stupeur que ces bourreaux d'enfant avaient pour un petit chien des soins touchants. Tout récemment, on inaugurait en grande pompe, à Nancy, en présence de tous les hauts fonctionnaires, préfet, général, procureur général, un hôpital pour chiens et chats, alors que les hôpitaux pour humains n'ont pas assez de lits pour accepter tous les malades. Il existe, à Asnières, un cimetière pour les chiens. La ligue de protection du cheval étale dans toutes nos promenades son précepte lapidaire : « Soyez bons pour les animaux ». J'ai envie de m'écrier, comme le fit un jour Pinard à la tribune de l'Académie : « Soyez bons pour les animaux ? Oui, mais à la condition que vous comprendrez l'homme parmi les animaux ! »

G. Linossier.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions ceux de nos lecteurs à qui *Paris Médical* a plu, à qui il a paru donner un tableau fidèle du mouvement médical, tout en les distrayant par des variétés paramédicales, de nous envoyer le plus tôt possible le **montant de leur abonnement** et la **liste des primes** qu'ils ont choisies, et ils seront assurés de recevoir les primes qu'ils désirent : celles-ci sont en effet livrées dans l'ordre des inscriptions et il en est qui s'épuisent rapidement.

Sur la demande de nombreux abonnés nous avons fait établir une **reliure mobile** pour conserver *Paris Médical*. Nous avons choisi un modèle très pratique, du prix de **trois francs cinquante centimes** (*envoi franco*).

Nous prévenons nos abonnés que nous ferons **présenter du 15 au 20 Décembre les quittances d'abonnement pour l'année 1912, à tous ceux qui n'auront pas envoyé leurs ordres à cette date ; nous prions nos abonnés de donner des ordres pour qu'il soit fait bon accueil à nos reçus.**

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE

L'ESPRIT FRANÇAIS ET LA RÉCLAME CHARLATANESQUE

Par le Dr Ch. LEVASSORT
Secrétaire général de l'Association générale des médecins de France.

On dit souvent que le Français est spirituel et on nous accorde généralement des dons variés d'intelligence et de critique. Il faut reconnaître que dans l'ensemble nous ne valons guère mieux que nos voisins et que nous nous laissons tout comme eux berner et duper par le mirage de promesses audacieuses.

Jamais autant qu'aujourd'hui on n'a vu fleurir la réclame, et quand on songe aux prix élevés exigés par un périodique illustré ou un grand quotidien, on peut être certain que le résultat répond largement à l'importance du sacrifice, car sans cela, qui donc serait assez sot pour jeter l'argent par les fenêtres avec une telle désinvolture.

Depuis combien d'années voyons-nous passer 'annonce de ce Monsieur qui guérit tout et encore autre chose et qui agit dans un but humanitaire qui est la conséquence d'un vœu ! Ceux d'entre vous qui passeront à Grenoble seront vite fixés sur les résultats obtenus par ce cliché toujours le même et qui, malgré sa désespérante régularité, trouve sans cesse de confiants lecteurs.... A la poste, un employé spécial est préposé à l'enregistrement et au paiement des mandats que reçoit chaque jour cet industriel qui connaît bien ses contemporains et les traite comme ils le méritent.

Au hasard d'une récolte faite de divers côtés, nous avons groupé quelques spécimens :

Voici un prospectus où un peu de mysticisme et de religion se mêle aux affirmations de guérison.

TISANE DU VIEUX BRETON



Ma Tisane accomplit des Miracles

Les herbes, les plantes, les racines guérissent. — Les drogues empoisonnent et tuent.

Si vous voulez guérir toutes les maladies qui accablent le monde? Ne cherchez pas, Docteur! Purifiez le sang de vos malades.

Le mauvais sang est la cause de toutes nos maladies. Ayez un sang généreux et pur, et vous aurez la santé.

CONTINUEZ A LIRE, APPROFONDISSEZ ET JUGEZ

Mes herbes, mes racines débarrassent le foie, les reins, les veines, les artères, et vont chercher dans les plus petits recoins du corps toutes les humeurs et impuretés qui le souillent.

Ma tisane, simple remède de la nature, guérit les maladies les plus graves et que l'on croyait incurables.

Chaque jour ma tisane arrache à la mort des centaines de malades.

C'EST MON DEVOIR, JE L'ACCOMPLIS

De tous les bienfaits dont Dieu, dans son extrême bonté, nous a comblés, rien n'a été oublié, il a mis sur notre passage les **plantes**, les **racines**, les **herbes** pour nous guérir et soulager nos maux. Guidé par lui, je recueille ces **plantes**, ces **racines**, ces **herbes** que la **Science ignore**, et qui souvent **accomplissent des miracles.**

Le but de ma vie étant de soulager et de secourir mon prochain, je **parcours le monde pour répandre dans le sein des familles les bienfaits de mes plantes.**

ET VOICI CE QU'ELLES GUÉRISSENT

Maladies de l'Estomac. — Perte d'appétit, digestion pénible, vapeurs, vertiges, étourdissements.

Maladies des Intestins. — Entérite, entérocolite muco-membraneuse, constipation opiniâtre, etc., détruit les vers de toute nature.

Maladies des Poumons. — Bronchite, grippe, asthme, maux de gorge, congestion du poumon, etc.

Maladies du Sang. — Boutons, rougeurs, éruption, démangeaisons, eczéma, gourme, clous, furoncles. Absolument énergique et d'effet immédiat dans les cas d'affections rhumatismales et arthritiques, albumine, diabète, etc.

Souveraine pour la parfaite **circulation du sang** et assurant une guérison certaine dans les cas de **varices, phlébites, ulcères variqueux, retour d'âge**, etc., et pour toutes les maladies de vessie.

Transforme immédiatement le sang le plus vicié en un sang pur, même dans les cas de Phtisie et de Syphilis.

CONTRE L'ANÉMIE

Je déclare que ma tisane rend en quelques jours, aux personnes pâles et anémiées, les COULEURS, la FORCE, la VIGUEUR et la SANTÉ.

Certain de l'efficacité de ma **PRÉCIEUSE TISANE**, je m'engage à rembourser toute personne n'ayant pas obtenu entière satisfaction.

Demander la **TISANE du VIEUX BRETON**, trouvée et envoyée par moi et préparée par X .., seul dépositaire.

En accomplissant ces bienfaits, ma Tisane est d'un goût Suave et Agréable.

PRIX : 1 franc

Pour vendre des rasoirs, pour inciter les clients à user d'un corricide souverain, on fait manœuvrer des marionnettes à la devanture des boutiques ; ce procédé commence à être utilisé par les pharmaciens :

Une pharmacie commerciale du centre de Paris a fait disposer dans sa vitrine deux bonshommes automates, hauts d'environ 60 centimètres.

L'un, de mine souffreteuse, a des saccades de toux, et porte fréquemment son mouchoir à sa bouche, d'où sort une langue maladive, a son nez rouge, a ses yeux tuméfiés.

L'autre, plein de santé, l'air rayonnant, respire largement, et présente une pastille à son confrère grippé, en lui disant, d'après l'écriteau qui l'accompagne : « Grâce à ces pastilles Tralala, je suis vite sorti d'une situation pareille à la vôtre !..... »

La province ne se laisse pas distancer, dans le genre puffiste, par la capitale. Nous découpons, dans le journal local d'une grande ville, une réclame annonçant :

100 000 photographies offertes gratuitement pendant trois jours :

Lundi, 9 *novembre, photographies d'hommes politiques, artistes et écrivains français.*

Mardi, 10 *novembre, photographies de chefs d'Etat, princes et hommes politiques étrangers.*

Mercredi, 11 *novembre, photographies de souveraines étrangères et de femmes illustres.*

*Pendant ces trois jours, grande vente d'*huile de foie de morue nouvelle (*pêche* 1903), d'Emulsion blanche et d'Emulsion X.... *A cette occasion, un verre cristal, moulure simili vieil argent, de la contenance d'une cuillerée à bouche, sera offert à tout acheteur d'un litre d'*huile de foie de morue *ou d'*émulsion.

Voilà, dit le *Journal de Pharmacie*, auquel nous empruntons cette information, où en est tombée la réclame pharmaceutique !

Cette boutade est injuste, car les bons produits et les bonnes maisons ont recours à d'autres moyens pour se faire connaître et le public, en dépit du proverbe *vulgus vult decipi*, finit toujours par adopter les spécialités qu'un long passé de succès recommande à son choix.

Un pharmacien de Paris désirant faire connaître un sirop, envoie au public le télégramme suivant :

de Paris *N°* *Mots* 43 *Dépôt le* , *à* 8 *h.* 20 *du* mati

APRÈS VOUS AVOIR ENTENDU TELLEMENT TOUSSER HIE SOIR, ME REPROCHERAIS NE PAS VOUS FAIRE SAVOIR QUE SIROP F. . ., POUR GRANDES PERSONNES, ET SIROP K. . POUR ENFANTS, GUÉRISSENT RADICALEMENT RHUME EN 24

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE *(Suite)*

Certains dentistes font de même et usent largement des affiches et des prospectus :

Service des téléphones.

RÉGION DE PARIS

Telle est l'inscription qui dissimule une invitation à faire visite à M. dentiste.

Sur une affiche imprimée, placée dans la gare de Saint-Quentin, les voyageurs peuvent lire (nous respectons le style) :

« Monsieur X..., chirurgien,

« A l'honneur d'informer le public qu'en sa qualité de propriétaire n'ayant pas de frais d'installation, ce qui lui permet d'établir un tarif en réduction des prix concernant les pièces dentaires défiant toute concurrence.

« Extraction des dents sans douleur : 1 fr. 50.

« Dents cimentées : 1 fr. 50 et 2 francs.

« Pose de dents : 6 et 7 francs.

« Dentier complet : 130 francs, que tous autres font payer 200. — Les personnes qui n'en seraient pas satisfaites seront libres de ne pas en prendre livraison.

« Tous les travaux sont garantis sauf la casse. Crédit accordé aux personnes solvables.

« Pour les pièces dentaires aux personnes de la campagne, il leur sera fait une réduction de la moitié de leur voyage.

« Réduction de prix aux militaires sans exception de grades.

« Il en sera de même aux cochers des petites voitures. »

Il faudrait vraiment tenir à ses mauvaises dents pour ne pas s'adresser à lui.

La réclame par la carte postale est assez amusante et présente parfois un certain intérêt.... documentaire. Ici la composition ne soulève point de critique et cette façon de donner son adresse est très originale. J'ai eu en mains la collection des rebouteux, sorciers et guérisseurs bretons, elle est vraiment bien suggestive et montre que cette indusrie à côté s'exerce en plein jour et sans la moindre gêne.... doux pays !

Sachant combien la concierge a d'influence sur ses locataires, un dentiste cherche à se mettre dans les bonnes grâces de Madame « du cordon » et lui offre de soigner à l'œil ses molaires. Voici le bon qui lui est remis :

BON GRATUIT

offert à Madame la CONCIERGE et sa famille

ET VALABLE AU

GRAND CABINET DENTAIRE ANTISEPTIQUE

, Avenue , — PARIS

Ce Bon donne droit *gratuitement* aux extractions simples, aux pansements calmants, aux consultations ;

A une remise de **10** o/o sur tous les autres travaux (plombages, dentiers, etc.), ainsi que sur toutes les opérations sans douleur faites par le ....

Nos plombages et nos dentiers sont toujours garantis.

Cette carte de pédicure est à rapprocher de celle du dentiste dont j'ai parlé plus haut, mais elle est moins drôle et d'esprit plus lourd :

Avant





Au surplus les pédicures vont devenir voyageurs, tout comme les bandagistes ; ils usent des mêmes procédés et c'est par les journaux ou des affiches qu'on apprend le passage à X.... du célèbre opérateur Z.... qui descendra à l'Hôtel du Grand Cerf, le 10 et sera le 11 dans la ville voisine. Qu'on se le dise !

PÉDICURE

M. Gustave, pédicure de se trouve actuellement dans cette localité.

Conditions des opérations : 1° Le client ne paiera pas si l'extirpation de la racine n'est pas complète.

2° Le client ne paiera pas si, en faisant l'extraction, il sent la moindre douleur.

3° Le client ne paiera pas si, en faisant l'opération, il voit la moindre goutte de sang.

Café de la Comédie, à ....

Nous voici avec le massage dans une région où l'on ne doit s'aventurer qu'avec prudence. Que peut bien être ce massage mode grec, oriental ou directoire ? Quelles subtilités de pétrissage ou de frôlement recèlent ces formules ? J'avoue humblement mon ignorance et je compte bien sur ceux de mes confrères qui enseignent cet art délicat pour nous divulguer ces mystères. A moins que dans les écoles ces matières mêmes soient inconnues !



MASSAGE

Mode Oriental ⁂ Mode Grec

Mode Directoire

AU GRÉ DE LA CLIENTÈLE

Madame N

TOUS LES JOURS

de 10 heures à 7 heures

**

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE *(Suite)*

Les bandagistes qui parcourent la France et encombrent la quatrième page des journaux de leur publicité ne se mettent pas d'ordinaire en frais pour frapper l'attention du public : Descentes, hernies, efforts, ils contiennent tout, ils maintiennent tout et bien entendu guérissent sans opération.

L'un de ces voyageurs en hernie a cru devoir rédiger en dix articles les commandements du hernieux. Ce n'est pas très fin et je doute que cela frappe beaucoup les lecteurs. Le dixième commandement a une saveur que nous devons goûter, franchement on ne saurait mieux dire:

Les dix Commandements du Hernieux

1 Jamais hernie contracteras,
Si tu portes bandage avant.

2 Mais si hernie déjà tu as,
Prends bandage immédiatement,

3 Qui bon, fort, et bien fait sera,
Pour te maintenir sûrement.

4 Nuit et jour tu le porteras,
Afin de guérir promptement.

5 Sec et propre tu te tiendras,
Pour rendre bandage clément.

6 Tous tes efforts calculeras,
Dans ton travail et autrement.

7 Bonne hygiène toujours suivras,
En vivant raisonnablement.

8 Puis, lorsque guéri tu seras,
Porte ceinture constamment,

9 Laquelle te préservera
De rechuter fatalement.

10 Et toujours tu te méfieras,
Des réclames des charlatans.

JEAN.
Bandagiste-Herniaire.

Ces dix commandements résument la méthode JEAN, *pour le traitement des hernies.*
Demander la méthode complète, au prix de 2 fr., *en* 1 *volume.*

Parfois on tente d'influencer le public en empruntant le format ou les formules des imprimés administratifs. Comment ne pas faire confiance à ce qui est aussi officiel ?

Décision du Ministère de l'Intérieur
et des Cultes
du 9 février 1904.

DIRECTION DE LA SECTION PHARMACEUTIQUE.

Centre sanitaire de Paris

Application de la loi du 15 février 1902.

Tel est l'en-tête d'une longue circulaire sur papier du format des lettres ministérielles recommandant un *procédé de désinfection.*

Cette circulaire était envoyée sous enveloppe portant le même libellé.

Dans le même ordre d'idées, sous forme de circulaire officielle, une maison de désinfection a fait connaître au public ses procédés qui semblaient ainsi les seuls recommandés par le ministère de l'Intérieur en application de la loi sur la santé publique du 15 février 1902.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES

DIRECTION DE L'ASSISTANCE ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Application de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique

VÉRIFICATION DES APPAREILS APPLICABLES A LA DÉSINFECTION OBLIGATOIRE EN CAS DE MALADIES TRANSMISSIBLES.

Puis suivait en 4 pages la réclame des appareils X.

Un charlatan dont le nom est synonyme de celui d'un de nos présidents de la république avait imaginé :

M. à Nancy.

M. le Professeur , Directeur de l'Institut des sourds, rue R. à Paris, *recevra en consultation.*

A Nancy, hôtel de France, le dimanche 27 et le lundi 28 courant.

A Charleville, hôtel du Faisan, le mardi 29.

On sait que l'éminent praticien garantit la guérison complète et radicale des malades qui suivent son traitement rationnel.

En mars et avril 1905, un institut capillaire a apposé sur les murs de Paris des affiches ayant une grande ressemblance avec les placards officiels et annonçant :

ÉPIDÉMIE DE PELADE

Suivait le conseil de faire une visite au dit institut pour éviter toutes les maladies des cheveux.

On exploite souvent une excessive crédulité :

Comment se douter que des pilules sont conseillées sous le libellé :

150.000 francs pour tuer
7 fr. 50 pour vivre

ou encore :

CHERCHEZ LA FEMME

Cherchez, jeune homme, la femme qui a pris et qui prend encore de temps en temps *des pilules X...* et épousez-la. C'est une femme sage qui connaît ce qui est bon pour elle.

Le livre Egyptien des songes peut paraître intéressant à parcourir, à lire peut-être par ceux que ces questions passionnent. Ce n'est qu'une réclame des pilules O.

Après quelques passages consacrés à l'interprétation des songes et où l'on lit par exemple qu'un abcès veut dire : Bonheur et Santé, qu'une Autruche signifie l'annonce d'un voyage qui vous enrichira, on trouve des articles intitulés : Que doit-on manger ? Pour bien se porter. — Retour des Indes etc. qui tous se terminent par les mots : « Prenez des pilules O ! »

Avec les *Instituts de Beauté,* nous abordons un genre de réclame qui doit être d'un rapport important, car le nombre des instituts et les remèdes pour faire pousser les appas féminins croissent avec rapidité. La France bientôt, si on en croyait ces boniments, ne compterait plus une seule femme dont la poitrine ferme et rebondie ne remplirait plus le corsage.

Ma poitrine était plate jusqu'alors. Je n'ai, maintenant, plus rien à envier à mes amies.

Barcelone, le 3 *mai* 1909.

Mademoiselle,

Je m'empresse de vous écrire pour vous dire que « l'E..... B...-D........ » a eu sur moi un succès complet. Vraiment, c'est un traitement qui mérite d'être répandu. Avant de l'essayer, je n'y croyais pas beaucoup,


A la Marquise de Sévigné
11, BOULEVARD DE LA MADELEINE.
47, Rue de Sèvres.
PARIS :
Au temps où, tout petits, nous écoutions grand-mère
Nous voulions devenir fée ou prince charmant,
Pour faire des heureux en gardant le mystère
Des souvenirs offerts avec enchantement.
Et notre cœur rêvait d'une idéale terre
Où pourrait, chaque jour, fleurir quelque présent,
Coffret plein de douceurs ou corbeille légère
Apportant à nos vœux un décor séduisant.
Or, sous le calme ciel d'une belle province
Chacun pour ses amis peut être fée ou prince
S'il sait prendre à Royat le chemin du cadeau.
Heureux qui sait ouvrir à toute grande fête
L'enchanteur catalogue qu'au gré de sa baguette
Pour les Dieux et les Rois sut enrichir Rouzaud.
Postaux d'Auvergne, confiseries assorties, meilleures sortes. Prix franco : 12 fr., 15 fr., 18 fr. ou 25 francs.
Chocolats fourrés de Royat, assortiment en boites ovales " Sévigné ". Prix franco : 9 fr., 13 fr., 16 fr., 19 fr., 23 fr., 30 fr., 35 fr., 45 fr. et 55 francs.
ROYAT (P.-de-D.)
USINE & DIRECTION
s'y adresser pour les Commandes et l'Album 1911 illustré en couleurs qui paraîtra fin Novembre.
BOITE OVALE " SÉVIGNÉ "
Succursales :
LYON, 7 rue de la République,
NICE, 10, Avenue de la Gare,
CLERMONT-FERRAND,
VICHY, CHATEL-GUYON,
LE MONT-DORE,
LA BOURBOULE, St NECTAIRE.
CHOCOLAT DE ROYAT

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE (*Suite*)

car j'avais déjà suivi sans succès un traitement composé de cachets à base de galega et j'ai une amie, qui, pendant trois mois, s'est frictionné le buste avec une spécialité soi-disant spécifique pour les seins, mais qui ne lui a rien fait du tout.

Je puis vous dire que votre « B...-D........ » est une belle découverte. Ma poitrine était restée plate jusqu'alors (j'ai dix-huit ans et demi) et aujourd'hui, après trois semaines de votre traitement, je n'ai plus rien à envier à mes amies les plus favorisées.

De tout temps l'électricité mystérieuse et subtile a fasciné les humbles et terrifié bon nombre d'esprits soi-disant forts ; aussi que de promesses faites en son nom ! Naturellement, on invite à l'essai, et comme ça ne coûte rien, on y va, puis on y retourne et alors... gare le porte-monnaie...

ACADÉMIE ÉLECTRIQUE
Hôtel particulier

BON

POUR UN

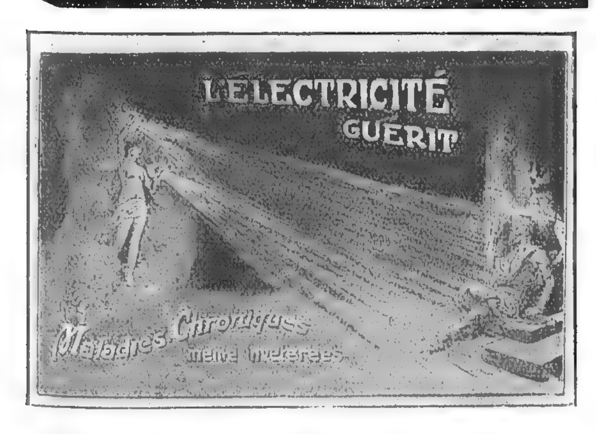
AVIS MÉDICAL GRATUIT

au porteur du présent ticket

Les renseignements n'engagent en rien les visiteurs.

N° d'ordre.................................

Docteur consultant :.................................



La religion naturellement couvre maintes tentatives et comment ne pas croire aux paroles du bon Curé qui propose une tisane, un sirop, des pilules : pertes blanches ou blennorragie n'effraient pas ces saintes réclames...

Voici une circulaire très amusante :

On dira ce que l'on voudra des mélanges homœopathiques d'un curé de campagne, quant à moi je lui dois la vie. Ils m'ont délivré de toutes mes maladies qui n'étaient pas peu nombreuses comme vous allez le voir.

D'abord je souffrais depuis plus de quinze ans d'une maladie d'estomac qui a pensé me conduire au tombeau. Un moment mon état a été désespéré : je ne dormais plus et ne pouvais rien digérer.

J'ai pris votre première formule de l'estomac pendant une semaine et depuis je n'ai plus ressenti aucune douleur. Je mange de tout et dors très bien.

En 1898, les hémorroïdes vinrent aggraver ma situation. J'ai pris votre première formule pour cette maladie pendant trois jours seulement et je ne l'ai point revue.

En 1900, c'était l'Exposition, chacun en emportait un souvenir à son choix, il y en avait pour tous les goûts. Moi, j'ai choisi, comme vous le savez ... une blennorragie.

Votre médicament pour la péritonite me délivra des douleurs au ventre, celui du panaris fit disparaître celles des aines... N'avais-je pas raison de dire que je dois la vie à vos mélanges homœopathiques.

Elle est accompagnée d'une carte de *l'Abbé C.*, curé de T... (vous recommande les mélanges homœopathiques d'un curé de campagne. Si chacun en possédait quelques flacons, que de souffrances et de frais il s'éviterait. On peut le voir tous les mercredis).

Voici une lettre qui me laisse rêveur, et qui cache certainement un piège pour le médecin qui s'y laisserait prendre :

Réclame Paramédicale

Monsieur le Docteur,

La vie sociale actuelle a des exigences telles, que plus on gagne d'argent, plus il en faut gagner.

Cependant, l'âpreté de la lutte pour l'existence limite dans une certaine mesure les revenus du travail.

Il est donc nécessaire de tirer le maximum de la profession qu'on exerce. Pour cela, il suffit d'obtenir de la clientèle tout ce qu'elle peut produire ; il est ainsi facile d'augmenter les recettes de **5 à 10 francs**, par jour, au **minimum**, soit de **1,500** à **3,000** francs par an, sans porter atteinte en aucune façon à l'**honorabilité** et à la **dignité** professionnelles, et **sans perte de temps aucune.**

Nous nous ferons un plaisir de faire connaître ce moyen à **MM. les Docteurs** qui nous enverront leur carte sous enveloppe affranchie à 0 fr. 05. T. P..., à Lyon.

Les sciences occultes ont leurs adeptes, elles ont aussi leur clientèle, parfois trop crédule. Dans tous les journaux illustrés, et souvent aussi dans les autres, on représente un mage ou un superbe indou à l'œil illuminé. A quoi songe cet homme? Il lit dans votre pensée, l'avenir et le passé n'ont pour lui aucun secret. Le prix des consultations est à la portée de toutes les bourses.

Mais cela ne suffit pas et des tournées sont organisées, des représentations ont lieu, ainsi que le prospectus ci-dessous en fait foi.

Les attestations ne manquent pas et elles émanent de noms connus. Nos Confrères seraient-ils flattés de se voir ainsi appelés en témoignage? Nous en doutons et nous supprimons tout ce qui peut ressemb' r à une personnalité.

Unique ⁂ ⁂ ⁂

Représentation

Extraordinaire

R. R...

Chevalier de la Légion d'Honneur italienne et de l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare

Phénomène télépathique
UNIQUE en son genre

SÉANCE SCIENTIFIQUE DU PLUS GRAND INTÉRÊT

PROGRAMME

1. **Surprenantes expériences de transmission de pensée avec et sans contact.**

2. **Imposition d'écriture et de lecture.**

3. **L'HOMICIDE**. Drame imaginaire : découverte de la victime, la blessure, l'arme du crime, l'assassin et l'objet volé. *(Les yeux bandés et à distance.)*

CHRONIQUE PROFESSIONNELLE *(Suite)*

TABLE TOURNANTE en pleine lumière.

CERTIFICAT

Les soussignés, après avoir examiné Monsieur Roncalli R..; 27 ans, né à Bergame (Italie), certifient :

1° Que les expériences de lecture de pensée qu'ils ont pu tenter avec lui dans la soirée du 9 avril 1908, en présence des membres de la Société (Section de Paris), ont été couronnées d'un plein succès.

2° Que ces expériences rigoureusement et scientifiquement observées ne sont pas entachées de la moindre fraude de la part du sujet en expérience. Paris, le 15 avril 1908.

Ont signé : Les vice-présidents : Dr R.....; Dr S. ......

Le secrétaire général : Dr R......

Une séance particulière a été donnée à M. le Professeur F....., le Samedi 4 Mai 1907, 15, rue de Lille.

Une autre séance a été donnée à la **Société d'Hypnologie et de Psychologie**, fondée en 1889 pour l'étude des applications cliniques, thérapeutiques, pédagogiques, médico-légales, sociologiques de l'Hypnotisme et des autres méthodes psychologiques (le 3e Mardi, à 4 h. 1/2, Palais des Sociétés Savantes, 8, rue Danton), à laquelle ont assisté : Le secrétaire général, M. le Dr A.......; Le président, M. le Dr J.

CONCLUSION

Si les réclames peuvent, pour la plupart, être sans inconvénient placées sous les yeux du public, il en est qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses, ce sont celles des charlatans qui font courir des dangers à la santé publique. La crédulité des malades est si grande qu'il faut les mettre en garde contre la tentation de se confier aux charlatans.

C'est ainsi que le département des Postes de *New-York* a décidé d'organiser une censure pour les réclames dans les journaux, afin de supprimer celles qui ont un caractère immoral ou trompeur, particulièrement celles sur les remèdes secrets. Les journaux qui inséreront de telles réclames ne seront plus admis à l'expédition par la poste. De même, le département des Postes de *Colombie* a retiré à une usine de substances médicamenteuses le droit de se servir de la poste pour envoyer ses réclames.

N.-B. — En l'état actuel de la législation française sur la liberté de la Presse, il n'est pas possible que le Gouvernement organise une censure de ce genre : néanmoins les tribunaux poursuivent pour outrages aux bonnes mœurs par application des lois des 16-18 mars 1908 les publications immorales paraissant de nature à éveiller des idées de débauche. (Voir arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 13 juillet 1908. Tribunal correctionnel de la Seine (28 décembre 1909).

Mais il y a cependant des cas où on ne comprend pas la mansuétude de l'administration. Voici en effet pour finir deux affiches qui sont placées un peu partout, sur les murs de Paris. Elles émanent d'un institut qui se rit de la justice et des juges et nargue la police sans jamais la lasser. Ces affiches ne sont point timbrées et de ce fait l'enregistrement fait une perte dont pourraient lui demander compte les contribuables qui sont assez naïfs pour acquitter les droits élevés dont on frappe la publicité.

Je n'insiste pas sur les affirmations de guérison des maladies contagieuses, mais voilà qu'on se met sous le couvert du gouvernement de la République, vous avez bien lu !

Laboratoire du Secours humanitaire

Spécialement organisé pour la défense et la guérison des

MALADIES CONTAGIEUSES

Sous le contrôle permanent du Gouvernement de la

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Maladies secrètes, voies urinaires, syphilis, psoriasis, reins, vessie, rétrécissements, écoulements de toute nature, filaments, impuissance.

Toutes les nouvelles découvertes médicales sont employées pour enrayer la propagation des maladies contagieuses et pour guérir sans frais avec le plus de rapidité les maladies secrètes chez l'Homme et chez la Femme.

CONSULTATIONS GRATUITES

Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 8 heures du soir et les dimanches et fêtes de 9 heures à midi.

Et comme si ce bluff ne suffisait pas, voici la dernière affiche placée ces jours-ci. Celle-là met carrément le titre « Faculté de Médecine. » Où cela s'arrêtera-t-il ?

Il est vrai que ce titre, est précédé d'une ligne en tout petits caractères qu'on ne remarque même pas.

Dans un but humanitaire et sous le contrôle des plus éminents spécialistes de la

FACULTÉ DE MÉDECINE

Guérison radicale de la syphilis par le vrai 606, appliqué aux consultations gratuites du service d'urologie de Paris, 29, rue du Faubourg-Montparnasse.

Méthode d'Ehrlich, complètement indolore, n'entravant pas les occupations et supprimant tous accidents même les plus graves (Roséole, douleurs, paralysie, ulcères, etc).

VOIES URINAIRES

Guérison rapide et assurée de : Goutte chronique, filaments, prostate, reins, vessie, par les nouveaux traitements antiv... qui ont fait l'objet de communications élogieuses dans toutes les sociétés savantes du monde entier.

ANALYSE GRATUITE DES URINES

Malades reçus et traités discrètement et séparément. Consultations gratuites.

Tous les jours de 2 heures à 4 heures, mardi, mercredi, vendredi de 2 heures à 7 heures, et le soir de 8 heures et demie à 10 heures. Dimanche et fêtes de 9 heures à midi.

Sous le contrôle des plus éminents spécialistes de la FACULTÉ DE MÉDECINE

PELADE

et toutes chutes de cheveux (calvitie, séborrhée, pellicules, démangeaisons) ne peuvent être désormais guéries que par le nouveau traitement appliqué aux consultations gratuites du

CAPILLARIUM DE PARIS

Établissement unique au monde, pour le traitement scientifique des maladies du cuir chevelu, le seul où vous n'aurez jamais de déception et où vous trouverez un avis désintéressé présentant toutes garanties morales et scientifiques.

Tout traitement entrepris est garanti. Cures désespérées.

Consultations gratuites tous les jours de 2 heures à 7 heures, mardi, mercredi et vendredi, de 2 heures à 7 heures et le soir de 8 heures à 10 heures ; dimanches et fêtes de 9 heures à midi.

Dans un des derniers numéros du *Paris médical*, notre confrère Albert-Weil signalait les dangers de la réclame et exposait la question au point de vue juridique, telle que nous l'avons traitée au congrès pour la répression de l'exercice illégal de 1906.

C'est là une des modalités de concurrence déloyale dont il est nécessaire de nous préoccuper, mais il n'est pas sans intérêt de faire ce que font les Allemands qui publient fréquemment des ouvrages contre le charlatanisme et en montrent la fausseté.

Je me suis laissé dire que l'échec des toucheurs, voyeurs et autres farceurs lors de la dernière épidémie de fièvre aphteuse a considérablement amoindri la réputation de cette séquelle dont les pratiques sont encore si ancrées dans les mœurs de quelques-unes de nos provinces. Nous devons quand l'occasion s'en présente ne pas craindre de faire des articles de vulgarisation et c'est une besogne utile à laquelle a bien voulu me convier le *Paris médical*.

On a dit trop longtemps que le public veut être trompé. (*Vulgus vult decipi*). Notre devoir est de l'instruire.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

PAR GAVARNI



Cette année?... J'ai fait trois femmes et j'ai culotté cinq pipes!... Sans compter les fioles que j'ai décoiffées, les carreaux que j'ai cassés et les municipaux que j'ai cognés!... et tu verras que mon auguste père va dire encore que je n'ai rien fait!

DIÉTÉTIQUE

15 JOURS DE RÉGIME POUR LES CARDIAQUES CHRONIQUES

(D'après le Dr Kasack et Mme E. Hannemann, directrice de l'École de cuisine et d'enseignement ménager à Berlin) (1).

Treizième Jour. — 2 petits repas composés de 20 grammes de pain blanc avec 30 grammes de *cervelas*. — Un grand déjeuner comprenant : *filet de bœuf* avec salade de *céleri*, et des *pruneaux*. — Au dîner : *Œufs sur le plat*, *pain blanc* enduit de 8 grammes de *beurre*.

Filet de bœuf.

Filet	150 grammes.
Beurre	15 —
Sel	6 —
Cumin	1 pincée.
Pain râpé	1 —
Petit oignon	n° 1
Eau avec extrait de viande	125 c. c.

Le filet de bœuf enduit de sel est bien battu, puis ramené à sa forme avec une épaisseur de 1 centimètre et demi environ. Dans une petite casserole on brunit 7 grammes de beurre, on y laisse pendant deux minutes l'oignon coupé en tranches ainsi que le cumin ; on ajoute 2 grammes de pain râpé, et enfin l'eau à l'extrait de viande. On laisse mijoter jusqu'à réduction de moitié. Cette sauce non grasse et très agréable est passée au tamis de crin.

Le filet est enduit, des deux côtés, du reste du beurre fondu, et disposé sur une petite poêle chauffée dont le fond ne doit pas être plus grand que le morceau de viande. On le fait rôtir rapidement des deux côtés, on y verse un peu de la sauce préparée ci-dessus, on recouvre la poêle et on laisse mijoter pendant six minutes, en retournant souvent. On retire, on y verse le reste de la sauce, et l'on sert sur une assiette chaude.

(1) *Krankendiät*, Publications de la Lette-Verein, Berlin.

Salade de céleri.

On découpe 100 grammes de céleri bouilli et encore chaud en tranches fines, lesquelles sont saupoudrées avec une pincée de sucre, de poivre, de sel, et un peu de persil vert haché. On arrose avec un peu de jus de citron.

Œufs sur le plat.

Œufs	n° 2
Beurre	3 grammes.
Sel	1 pincée.

Disposer une assiette émaillée sur un récipient contenant de l'eau bouillante, de telle sorte que ce récipient soit complètement obturé.

Le fond de l'assiette est enduit de beurre, et on y dépose les œufs, qu'on saupoudre de sel et qu'on recouvre. On laisse jusqu'à consistance voulue.

Quatorzième Jour. — 2 petits déjeuners avec 20 grammes de *pain*, 40 grammes de *jambon* maigre et 4 *pruneaux*.

Au grand déjeuner : *brochet* aux *choux-fleurs*. *Fruits*.

Au dîner : Bifteck de *veau haché*, 20 grammes de petit *pain*, 2 cuillers à soupe de *marmelade de pommes*.

Brochet aux choux-fleurs.

Brochet	200 grammes.
Choux-fleurs	100 —
Beurre	10 —
Sel	Q. s.
Lait gras ou maigre	125 c. c.
Farine délayée dans le lait	5 grammes.
Eau à l'extrait de viande	3/16 de litre.
Petit oignon	n° 1
Grains de poivre	n° 3

Faire cuire le chou-fleur dans l'eau à l'extrait de viande, légèrement salée, et additionnée de l'oignon et du poivre, on retire ensuite du bouillon, dont on éloigne l'oignon et le poivre. Dans ce bouillon on met le poisson apprêté, ainsi que le beurre et le lait, et on fait cuire lentement dans cette sauce. Poisson et choufleur sont accommodés ensemble, et on verse par dessus 3/16 de litre de sauce, préalablement liée avec un jaune d'œuf.

Bifteck de veau haché.

Viande de veau	80 grammes.
Beurre	10 —
Pain râpé	2 —
Jaune d'œuf	n° 1
Eau à l'extrait de viande	5 c. à soupe.
Lait maigre	1/2 c. à soupe.
Câpres	1 c. à thé.
Sel	Q. s.

La viande de veau finement hachée est mélangée avec le sel, le pain râpé et le lait maigre. On en forme une rouelle d'un demi-centimètre qu'on met dans une petite poêle contenant du beurre chaud. On fait frire en trois minutes et en retournant 4 fois. On retire le morceau, et dans la même poêle on fait une sauce avec l'eau à l'extrait de viande et les câpres, et on lie avec un jaune d'œuf. On verse cette sauce sur le bifteck.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Sciatique

Faire tous les jours, ou tous les deux jours ou trois jours, suivant l'intensité de la douleur, une piqûre profonde *loco dolenti*, d'un centimètre cube de la solution suivante :

Antipyrine	10 grammes
Eau distillée stérilisée	10 —
Chlorhydrate de cocaïne	0gr,15

Ces injections sont très facilement supportées.

Il suffit, en général, de cinq ou six piqûres ; mais, dans d'autres circonstances, il est nécessaire d'aller jusqu'à dix ou douze. La guérison se maintient.

Dr Tuvache (*de la Flèche*).

Hyperhidrose des mains

Faire plusieurs fois par jour des frictions avec :

Naphtol β	10 grammes.
Alcool	180 —
Eau de Cologne	20 —

Pendant la nuit, enduire les mains avec la pommade :

Savon médic. pulvér	4gr,5
Paraffine soluble	2 grammes.
Lanoline anhydre	9 —
Huile d'olive	15 —
Axonge salicylée	40 —
Thymol	0gr,5

Le matin, faire un lavage des mains avec :

Aldéhyde formique }	ãã
Eau }	

(Lengefeld.)

Brûlures de la cornée

L'acide picrique étant difficilement supporté par beaucoup, même après cocaïnisation, il est préférable d'associer la cocaïne à la pommade picriquée même ; Fortunati formule :

Acide picrique	0gr,10
Chlorhydrate de cocaïne	0gr,20
Vaseline	10 grammes.

Comme on le voit, la dose de cocaïne est double de celle de l'acide picrique.

(Fortunati.)

Furonculose de l'oreille

Imbiber une mèche de gaze avec la pommade :

Huile de vaseline }	ãã 25 grammes.
Glycérine }	
Anesthésine	0gr,50
Menthol	0gr,20

pour l'introduire dans le conduit auditif.

Mixture diurétique

Acétate de potasse	4 grammes.
Oxymel scillitique }	ãã 30 grammes.
Sirop des 5 racines }	
Décoction de chiendent	120 —

A prendre en 4 fois.

Pouchet.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

DÉCRET RELATIF A LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES

TITRE V (1)

DES EXAMENS

Art. 18. — Les examens sont de deux sortes :
1° Les examens de travaux pratiques ;
2° Les examens de fin d'année.

a) **Examens de travaux pratiques**

Art. 19. — Chaque enseignement, donnant lieu à des travaux pratiques, a pour sanction un examen placé à la fin des travaux pratiques.

Cet examen comprend : L'épreuve pratique. Des interrogatoires.

Art. 20. — Sont l'objet d'examens de travaux pratiques les matières suivantes :

L'anatomie, l'histologie, la physiologie, la physique et la chimie appliquées à la médecine, la médecine opératoire, la parasitologie, la bactériologie, l'anatomie pathologique, la matière médicale, la pharmacologie, l'hygiène et la médecine légale.

Art. 21. — En cas d'échec à l'examen de travaux pratiques, l'étudiant est tenu de faire une nouvelle série d'exercices avant de prendre l'inscription du trimestre suivant. En cas de succès ultérieur, l'inscription lui est accordée rétroactivement.

Art. 22. — Pour les travaux pratiques dont la durée ne dépasse pas trois mois, la faculté ou école devra organiser des séries complémentaires d'épreuves.

Il y aura, avant le début de l'année scolaire, une nouvelle session d'examens de travaux pratiques pour les candidats ajournés à la session précédente, quel que soit l'endroit où pendant les vacances ils auront fait leurs travaux pratiques.

L'étudiant de nouveau ajourné à cette session complémentaire sera tenu de recommencer son année d'études.

Art. 23. — Pourront être admis par la commission scolaire à subir des examens de travaux pratiques, les élèves qui justifieront devant la commission avoir suivi des travaux pratiques dans les établissements dépendant de l'Université ou agréés par la Faculté.

b) **Examens de fin d'année.**

Art. 24. — Indépendamment des examens de travaux pratiques, chaque année d'études se termine par un examen de fin d'année.

Art. 25. — Sont l'objet d'examens de fin d'année les matières suivantes : anatomie et histologie ; physiologie avec notions de physique et de chimie médicales ; obstétrique ; pathologie interne ; pathologie externe ; pathologie générale ; thérapeutique ; hygiène ; médecine légale avec notions de législation et de déontologie et les cliniques visées à l'article 27.

Art. 26. — Les examens de fin d'année sont répartis ainsi :

Première année. — Anatomie et histologie.

Deuxième année. — 1° Anatomie et histologie ; 2° Physiologie avec notions de physique et de chimie médicales. — Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

Troisième année. — Obstétrique.

Quatrième année. — 1° Pathologie interne ; 2° Pathologie externe ; 3° Pathologie générale. — Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

Cinquième année. — 1° Thérapeutique ; 2° Hygiène ; 3° Médecine légale avec notions de législation et de déontologie. — Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

Examens de cliniques.

Art. 27. — Les examens de cliniques ont lieu après validation de tous les stages obligatoires. Ils comprennent :

(1) Les titres I à IV de ce Décret ont été publiés dans le n° 2 (9 décembre 1911).

1° Examen de clinique chirurgicale et de thérapeutique chirurgicale avec revision générale de la pathologie externe ;

2° Examen de clinique obstétricale et de thérapeutique obstétricale avec revision générale de l'obstétrique ;

3° Examen de clinique médicale et de thérapeutique médicale avec revision générale de la pathologie interne.

Ces examens sont subis dans l'ordre choisi par le candidat.

TITRE VI

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX DIFFÉRENTS EXAMENS.

EXAMENS DE TRAVAUX PRATIQUES. — JURYS.

Art. 28. — Aux examens de travaux pratiques, pour les matières qui ne font pas en outre l'objet d'un examen de fin d'année, l'interrogation peut porter sur l'ensemble du programme ; pour les matières qui font en outre l'objet d'un examen de fin d'année, l'interrogation est limitée au programme des travaux pratiques.

Art. 29. — Les examens de travaux pratiques sont subis devant des commissions spéciales de trois membres.

Peuvent faire partie de ces commissions :

Les professeurs titulaires, les professeurs adjoints, les agrégés, les chefs de travaux et assimilés pourvus soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe.

Sauf le cas de force majeure, chaque commission d'examens de travaux pratiques comprendra le chef des travaux pratiques correspondants.

Examens de fin d'année.

Art. 30. — Chacun des examens de fin d'année est subi devant un jury de trois membres.

Art. 31. — Les questions posées aux examens de fin d'année sont prises dans les programmes des enseignements correspondants. Ces questions sont tirées au sort.

Le candidat tire un bulletin de l'urne ; ce bulletin contient trois questions différentes ; le candidat est interrogé sur une, sur deux ou sur les trois questions, au choix du jury.

L'examen est public ; il est subi devant le jury complet.

L'admission et l'ajournement sont prononcés après délibération du jury complet.

Examens de cliniques.

Art. 32. — Le jury de chacun des examens de cliniques est composé de trois juges.

Art. 33. — Pour la clinique chirurgicale, chaque série d'examens comprend au maximum : trois candidats.

Pour la clinique médicale : quatre candidats.

Pour la clinique obstétricale : six candidats.

Art. 34. — L'épreuve consiste dans l'examen d'un ou de deux malades.

Les candidats aux épreuves de clinique médicale et de clinique chirurgicale disposent de quinze minutes au maximum pour l'examen de chaque malade.

Pour l'épreuve de clinique obstétricale, le temps attribué à l'examen du malade est de vingt minutes au maximum.

L'examen des malades a lieu sous la surveillance du jury.

Les juges siégeant ensemble interrogent successivement les candidats au sujet des malades examinés, et s'assurent en outre qu'ils possèdent les connaissances nécessaires à la pratique médicale.

Le candidat ne doit pas connaître à l'avance le service où il aura à subir l'épreuve clinique.

Examens de fin d'années. — Examens de cliniques. Sessions. — Notation.

Art. 35. — Les examens de fin d'année ont lieu en deux sessions : l'une en juillet, l'autre en octobre.

Les dates en sont fixées par le doyen ou directeur.

Sauf pour les examens de cliniques, aucun examen individuel

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (*Suite*)

ou collectif ne peut avoir lieu en dehors des deux sessions réglementaires.

Art. 36. — Tout étudiant doit, à moins d'une autorisation du doyen qui n'est accordée que pour motif grave, subir l'examen correspondant à son année d'études à la session de juillet. Sont seuls admis à se présenter à la session d'octobre les candidats ajournés à la session de juillet ou autorisés à ne pas s'y présenter.

Art. 37. — L'étudiant qui n'a pas subi avec succès l'examen correspondant à son année d'études au plus tard à la session d'octobre est ajourné à la session de juillet de l'année scolaire suivante et ne peut prendre aucune inscription pendant le cours de cette année. L'étudiant ajourné en juillet et en octobre peut obtenir le transfert de son dossier dans les formes prescrites par le décret du 21 juillet 1897.

Art. 38. — Le jugement du jury d'examen s'exprime par les notes suivantes :

Extrêmement satisfait ; Très satisfait ; Satisfait ; Mal ; Nul.

Les notes *mal* et *nul* sont éliminatoires.

Dans les examens de cliniques, la note *mal* entraîne l'ajournement à trois mois ; après deux échecs successifs, l'ajournement est fixé à six mois.

La note *nul* entraîne l'ajournement à six mois.

Les notes sont attribuées après délibération du jury.

Thèse.

Art. 39. — La thèse ne peut être soutenue qu'après réception aux examens de cliniques et dans les conditions fixées par les articles 20 et 21 du décret du 30 juillet 1883.

Art. 40. — Pour chaque thèse de doctorat, le jury est composé de trois juges.

Art. 41. — Les examens de cliniques et la thèse doivent être subis devant la même faculté.

Art. 42. — Les étudiants inscrits dans les écoles de plein exercice de médecine et de pharmacie subissent devant ces écoles les examens correspondant à la première, à la deuxième, à la troisième et à la quatrième année d'études.

Les étudiants inscrits dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie subissent devant ces écoles les examens correspondant à la première et à la deuxième année d'études.

Art. 43. — Dans les écoles de plein exercice et dans les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, les jurys d'examen sont présidés par un professeur de faculté délégué par le ministre. Après les épreuves, le président du jury adresse au ministre un rapport sur les résultats des examens.

TITRE VII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 44. — Un arrêté ministériel déterminera la date d'application du présent décret.

Les étudiants qui auront pris inscription avant cette date subiront les examens d'après le régime prévu par le décret du 24 juillet 1899.

Art. 45. — Seront abrogées, à partir de l'entrée en vigueur du régime établi par le présent décret, les dispositions contraires des décrets des 31 juillet 1893, 31 décembre 1894 et 24 juillet 1899, ainsi que les dispositions du décret du 11 janvier 1909.

Art. 46. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

ARRÊTÉ

Art. 1er. — Les dispositions du décret du 29 novembre 1911, portant réorganisation des études médicales seront appliquées à partir du 1er novembre 1913.

Art. 2. — Les aspirants au doctorat en médecine qui s'inscriront à partir de l'année scolaire 1912-1913 en vue du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.) seront astreints au régime d'études médicales prévu par le décret du 29 novembre 1911.

NOUVELLES

FACULTÉ FRANÇAISE DE MÉDECINE DE BEYROUTH

La pose de la première pierre de la nouvelle Faculté française vient d'avoir lieu. Le P. Cattin, chancelier de la Faculté, avait tenu à donner à cette cérémonie un caractère solennel qui a produit le meilleur effet au point de vue de l'influence française en Orient. En réalité, la reconstruction est commencée depuis quelques mois et déjà deux pavillons sont presque achevés, la première était celle du grand amphithéâtre, mais le chancelier avait remis la cérémonie officielle au moment où devait être présent le Jury franco-ottoman des examens. Le professeur Branchard présidait le Jury, assisté de ses collègues des Facultés de Lyon et de Nancy, du docteur Bahadine Bey et de deux professeurs de la Faculté de Constantinople.

Certaines notabilités du corps consulaire et du monde officiel étaient également présentes. Enfin, derrière elles se pressaient la foule des étudiants de la Faculté et celle de ses anciens élèves réunis en grand nombre autour de leurs professeurs.

Parmi les discours qui furent prononcés, celui du professeur Blanchard fut fréquemment applaudi. Le professeur après avoir rappelé le rôle philanthropique du médecin, se félicita des brillants résultats des examens qu'il venait de faire subir, fit l'éloge du P. Cattin, à la poitrine duquel chacun se réjouit de voir briller la croix de la Légion d'honneur, et souhaita à la Faculté de continuer dans la voie du progrès et de la prospérité dont cette fête lui paraissait un sûr présage.

Il fut alors procédé à la pose de la première pierre par les soins du consul général de France.

La seconde partie de la cérémonie comprenait la proclamation du résultat des examens de fin d'études. Vingt-cinq étudiants y reçurent le diplôme de docteur en médecine et deux celui de pharmacien de première classe.

LE PROFESSEUR MOUREU

Le *Paris Médical* a enregistré avec la plus vive satisfaction, dans son précédent numéro, l'élection de M. Charles Moureu à l'Académie des sciences. C'est que, à côté des remarquables travaux de chimie pure qui lui ont valu les suffrages de ses nouveaux collègues, le savant chimiste a publié toute une série de recherches qui ont rendu son nom populaire dans le monde médical, je veux parler de ses travaux sur la radioactivité et les gaz rares des eaux minérales.

Né à Mourensc (Basses-Pyrénées), le 19 avril 1863, Charles Moureu fit à Paris ses études de pharmacie. En 1893, il conquérait, avec une remarquable thèse sur l'acide acrylique, le titre de docteur-ès-sciences. En 1899,

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La sorcellerie au Maroc, œuvre posthume du Dr MAUCHAMP, médecin du gouvernement français à Marrakech, précédée d'une étude documentaire sur l'œuvre et l'auteur par M. JULES BOIS. Un vol. in-8 avec 17 figures, 7 francs. (*Dorbon aîné*, édit. à Paris).

Neue Behandlungsweise der Epilepsie unter Berücksichtigung der Hysterie und Neurasthénie ähnlichen Krankheitserscheinungen, von Dr JOSEF ROSENBERG. 1912, 1 vol. in-8, de 330 pages. (*Verlag von Leonliard Simon*, à Berlin.)

Précis de thérapeutique homéopathique des voies digestives, par le Dr F. CARTIER, 1 vol. in. 8, br. 5 francs. 1912. (*J.-B. Baillière et fils*, éditeurs à Paris).

Fortpflanzung Vererbung Rassenhygiene, par P. MAX VON GRUBER et D. E. RUDIN. 1 vol. in-8, de 190 pages avec 230 figures dans le texte. Munchen, 1911 (*J. F. Lehmann*, édit. à Munich).

NOUVELLES (*Suite*)

il était nommé agrégé à l'École de pharmacie, où, depuis 1907, il occupe la chaire de pharmacie chimique. Il appartient à l'Académie de médecine depuis la même année.

Depuis 1893, il a publié un très grand nombre de mémoires sur des questions de chimie organique. C'est depuis 1904 qu'il a abordé la question des gaz rares et de la radioactivité des eaux minérales. Nous lui devons la constatation de la présence constante des cinq gaz rares, hélium, argon, néon, krynton et scénon dans toutes les sources. Il a dosé l'hélium dans un très grand nombre et la radioactivité dans quelques-unes. Si les recherches de thérapeutique clinique arrivent un jour à expliquer par leur radioactivité certaines propriétés des eaux thermales, ce sont les travaux de Moureu qui auront fourni les matériaux de ces études et les auront rendues possibles. Ces travaux sont loin d'ailleurs d'être terminés, et le nouveau membre de l'Institut les poursuit avec une activité et une ingéniosité qui nous permettent d'escompter d'intéressantes découvertes.



Photo Nyss.

Le Professeur Moureu.

M. Moureu est, en même temps qu'un chercheur original, un professeur remarquable, dont les *Notions fondamentales de chimie organique* sont actuellement à leur troisième édition. Il est même journaliste à ses heures, et dirige avec distinction la *Revue scientifique*, depuis 1907.

G. L.

ACADÉMIE DE MÉDECINE

Prix décernés en 1911

Prix de l'Académie. — 1,000 francs. — Question : *De l'influence des inflammations antérieures sur le développement du cancer.*

Le prix est décerné à M. le Dr L. Legrand (Chine).

Prix Alvarenga de Piauhy (Brésil). — 800 francs. — L'Académie décerne le prix à MM. les médecins aides-majors de 1re classe, Pigache, au 141e régiment d'infanterie, à Marseille, et Worms, au 79e régiment d'infanterie à Nancy : *Recherches et considérations sur l'histologie normale et pathologique du thymus chez les mammifères.*

Prix Apostoli. — 600 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr E. Bonnefoy, de Cannes : *Actions des courants de haute fréquence, appliqués au moyen du lit condensateur, sur la circulation et la température du corps.*

Prix du marquis d'Argenteuil. — 6,800 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr F. Legueu, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : *Traité chirurgical d'urologie.*

Prix Argut. — 650 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr F. Ostwalt, de Paris : *Des injections profondes d'alcool cocaïné ou stovaïné dans les névralgies faciales rebelles et dans d'autres névralgies.*

Prix François-Joseph-Audiffred. — Un titre de 24,000 francs de rente. L'Académie ne décerne pas le prix, mais elle accorde, à titre d'encouragement :

1,000 francs à M. le Dr Jozséf Hollos, prosecteur à l'hôpital général de Szeged : *Les intoxications tuberculeuses ; étude clinique et thérapeutique.*

1,000 francs à M. le Dr M. Piéry, de Lyon : *La tuberculose pulmonaire ; sémiologie, formes cliniques, diagnostic et pronostic.*

1,000 francs à M. le Dr Léon Thévenot, de Lyon : *La tuberculose des articulations et des bourses séreuses.*

Prix Barbier. — 2,000 francs. L'Académie partage inégalement le prix de la façon suivante :

1,000 francs à M. le Dr Marcel Pinard, de Paris : *L'immunité dans la syphilis.*

600 francs à M. le Dr Paul Cantaloube, de Sumène (Gard): *La fièvre de Malte en France.*

400 francs à M. le Dr Georges Rosenthal, de Paris : *Recherches bactériologiques et cliniques sur la bactériologie lactique.*

Une mention honorable est accordée à M. le Dr Robert Debré de Paris : *Recherches épidémiologiques, cliniques et thérapeutiques, sur la méningite cérébro-spinale.*

Prix Mathieu Bourceret. — 1,200 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr M. Aynaud, chef adjoint de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris : *Ensemble de travaux sur le globulin de l'homme et des mammifères.*

Prix Henri Buignet. — 1,500. francs — L'Académie décerne le prix à MM. A. Villiers, professeur de chimie analytique, M. Fayolle, directeur de laboratoire à l'École supérieure de pharmacie de Paris, et Eug. Collin, commissaire expert près le Ministère du commerce : *Traité des falsifications et altérations des substances alimentaires.*

Prix Capuron. — 1,000 francs. — Question : *Pathogénie de l'éclampsie gravidique.*

L'Académie décerne :

Un prix de 600 francs à M. le Dr Paul Bouquet, de Brest, directeur-professeur du cours départemental d'accouchement, médecin de la Maternité.

Un prix de 400 francs à M. le Dr A. Javal, chef de laboratoire à l'hôpital de Rothschild, Paris.

Prix Chevillon. — 1,500 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr André Chalier, prosecteur à la Faculté de médecine de Lyon : *Série de mémoires sur le cancer du rectum.*

Prix Civrieux. — 800 francs. — Question : *La démence organique.*

L'Académie décerne le prix à M. le Dr R. Benon, médecin adjoint des quartiers d'hospice, Nantes.

Prix Clarens. — 400 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr M. Duvoir, de Paris : *Etude sur la variolo-vaccine.*

Une mention honorable est accordée à Mme Augusta Moll-Weiss, fondatrice et directrice de l'École des mères de Paris : *Le livre du foyer.*

Prix Daudet. — 1,000 francs. — Question : *Des épithéliomas envisagés uniquement dans les rapports pouvant exister entre leur apparition, leur développement et l'acte de fumer du tabac.*

Le prix n'est pas décerné.

Prix Desportes. — 1,300 francs. — L'Académie décerne :

Un prix de 800 francs à M. le Dr Paul Carnot, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris : *Opothérapie.*

Un prix de 500 francs à M. le Dr Francis Heckel, de Paris : *Grandes et petites obésités ; cure radicale.*

Une mention honorable est accordée à M. le Dr J. Milhit, de Paris : *Les opsonines*, etc.

Concours Vulfranc-Gerdy. — L'Académie a accordé en 1911 à MM. les Stagiaires :

Une récompense de 500 francs à M. Parturier, avec le titre de lauréat, pour son rapport de mission à Lons-le-Saunier et Montecatini:

Une récompense de 500 francs à M. Glénard, avec le titre de lauréat, pour son rapport de mission à Carlsbad ;

Une récompense de 500 francs à M. Paillard, pour son rapport de mission à Bourbon-l'Archambault et Wiesbaden, et une somme de 1,500 francs pour sa mission à Levico et Roncegno ;

Une somme de 1,500 francs, à M. Lechevallier, pour sa mission à Battaglia ;

Une somme de 1,500 francs à M. Lévy, pour sa mission à Salsomaggiore.

Prix Ernest Godard. — 1,000 francs. — Au meilleur travail sur la pathologie externe.

NOUVELLES *(Suite)*

Le prix est décerné à MM. les Drs Jules BŒCKEL, correspondant de l'Académie, chirurgien de l'hôpital civil de Strasbourg, et André BŒCKEL, aide de clinique à la Faculté de médecine de Nancy : *Des fractures du rachis cervical sans symptômes médullaires.*

Une mention très honorable est accordée à MM. les Drs G. LARDENNOIS et J. OKINCZYC, prosecteurs à la Faculté de médecine de Paris : *Etude sur les hernies du gros intestin.*

PRIX PIERRE GUZMAN. — Un titre de rente de 1,328 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr O. JOSUÉ, médecin des hôpitaux de Paris : *Traité de l'artériosclérose.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr E. CASSAET, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux : *Du diagnostic de la péricardite postérieure.*

PRIX THÉODORE HERPIN (de Genève). — 3,000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr J. TINEL, de Paris : *Etudes de pathologie méningée.*

Des mentions honorables sont accordées à :

M. le Dr André THOMAS, de Paris : *La fonction cérébelleuse ;*

MM. les Drs L. LORTAT-JACOB, de Paris, et G. SABAREANU : *Les sciatiques ; leurs traitements.*

PRIX DU COMTE HUGO. — 1,000 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr H.-M. FAY, de Paris : *Histoire de la lèpre en France. Lépreux et cagots du Sud-Ouest.*

Des mentions très honorables sont accordées à :

M. le Dr Paul ROUQUETTE, de Nice : *Les ex-voto médicaux dans l'antiquité romaine ;*

M. le Dr H. COULON, de Cambrai : *Publications sur divers sujets d'histoire de la médecine*

M. Georges GENIL-PERRIN, interne des asiles d'aliénés de la Seine : *Histoire des origines et de l'évolution de l'idée de dégénérescence en médecine mentale.*

PRIX LABORIE. — 5,000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr Aimé GUINARD, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris : *Affections chirurgicales de l'abdomen.*

Des mentions très honorables sont accordées à :

M. le Dr P. ALGLAVE, de Paris : *La tuberculose iléo-cœcale et appendiculaire. — Recherches expérimentales sur l'exclusion, la résection du gros intestin et l'anastomose iléo-sigmoïdienne ;*

M. le Dr Charles FLEIG, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Montpellier : *Travaux de chirurgie expérimentale.*

PRIX DU BARON LARREY. — 500 francs. — L'Académie partage le prix entre :

M. le Dr DAROLLES, de Provins : *La vie à Provins de 1801 à 1909 ;*

M. le Dr Étienne GINESTOUS, oculiste de l'hôpital suburbain de Bordeaux : *Les tuberculeux à Bordeaux ; leurs quartiers, leurs logements, leur hygiène, leurs conditions économiques et sociales. (Recherches statistiques).*

PRIX LAVAL. — 1,000 francs. — L'Académie décerne le prix à M. André GILLES, étudiant en médecine de la Faculté de Paris.

PRIX LEFÈVRE. — 1,800 francs. — Question : *De la mélancolie.*

Le prix est décerné à M. le Dr L. MARCHAND, médecin en chef de la Maison nationale de Charenton à Saint-Maurice.

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr A. RODIET médecin en chef de la Colonie familiale de Dun-sur-Auron (Cher).

PRIX HENRI LORQUET. — 300 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr Jacques ROUBINOVITCH, médecin en chef de l'hospice de Bicêtre : *Aliénés et anormaux.*

Une mention très honorable est accordée à M. le Dr Maurice BRISSOT, interne à l'Asile de Villejuif : *L'aphasie dans ses rapports avec la démence et les vésanies.*

PRIX MEYNOT aîné père et fils, de Donzère (Drôme). — 2.600 francs. — Ce prix doit être décerné à l'auteur du meilleur travail sur les maladies des yeux.

Le prix est décerné à M. le Dr Étienne GINESTOUS, oculiste de l'hôpital suburbain de Bordeaux : *Blépharospasme tonique hystéro-traumatique. — Les cinématophtalmies ; troubles oculaires par cinéma. — De la détermination de l'axe des verres cylindriques et sphéro-cylindriques; un cylindro-axomètre basé sur un principe nouveau. — Ophtalmo-chromo-diagnostic ; photothérapie oculaire.*

Des mentions très honorables sont accordées à :

M. le Dr Jacques MAWAS, chef de travaux à la Faculté de médecine de Lyon : *Recherches sur l'anatomie et la physiologie de la région ciliaire de la rétine ; et divers travaux sur l'oculistique ;*

MM. les Drs A. MONTHUS, ophtalmologiste des hôpitaux de Paris, et OPIN, ophtalmologiste de l'hôpital de Toulon : *Précis de technique microscopique de l'œil ;*

M. le Dr Henri SPINDLER, médecin-major de 2e classe au 26e bataillon de chasseurs à pied, à Vincennes : *Les amétropies et leur correction par les lunettes.*

PRIX ADOLPHE MONBINNE. — 1,500 francs. — Le prix est divisé de la façon suivante :

400 francs à MM. les Drs MARTIN et RINGENBACH, médecins des troupes coloniales : *Troubles psychiques dans la maladie du sommeil.*

400 francs à MM. les Drs A. THIROUX, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, directeur du laboratoire de bactériologie de Saint-Louis, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE, médecin inspecteur de la dite ville : *La maladie du sommeil et les trypanosomiases animales au Sénégal*

400 francs à M. le Dr Albert CARTRON, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales, à la Rochelle : *Notes de mission dans le centre africain ;*

300 francs à M. le Dr Henri DAUSSET, de Paris : *Impressions d'un voyage à Vienne et à Berlin pour l'étude de l'organisation de l'enseignement hydrothérapique en Autriche et en Allemagne.*

PRIX NATIVELLE. — 300 francs. — Le prix n'est pas décerné.

PRIX OULMONT. — 1,000 francs. — Ce prix sera décerné à l'élève en médecine qui aura obtenu le premier prix (médaille d'or) au concours annuel du prix de l'Internat (Médecine).

L'Académie décerne le prix à M. Albert TOURAINE, interne en médecine des hôpitaux de Paris.

PRIX PORTAL. — 600 francs. — Question : *Anatomie pathologique de l'appendicite.*

L'Académie décerne le prix à M. le Dr D. AUGIER, prosecteur à la Faculté libre de médecine de Lille.

PRIX REBOULEAU. — 1,700 francs. — Ce prix est destiné à récompenser des travaux et des découvertes concernant la guérison de l'asthme.

L'Académie décerne le prix à M. le Dr R. MONCORGÉ, médecin consultant au Mont-Dore : *L'asthme (étiologie, pathogénie et traitement).*

PRIX PHILLIPE RICORD. — 600 francs. — Le prix est décerné à M. le Dr Ed. JOLTRAIN, de Paris : *Nouvelles méthodes de séro-diagnostic, syphilis, mycoses, kystes hydatiques, lèpre,* etc.

PRIX TARNIER. — 5,250 francs. — Ce prix sera décerné au meilleur travail manuscrit ou imprimé, en français, relatif à la gynécologie.

Le prix est décerné à M. le Dr Louis BAZY, de Paris : *Des hémorragies de la trompe non gravide (la pachysalpingite hémorragique).*

PRIX VERNOIS. — 700 francs. — L'Académie décerne le prix à M. le Dr G.-H. LEMOINE, médecin principal de 1re classe, professeur à l'École d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce : *Traité d'hygiène militaire.*

L'Académie a en outre distribué des médailles pour le serviec de la vaccine, le service des eaux minérales, le service des épidémies, le service d'hygiène de l'enfance. Nous en donnerons la liste dans notre prochain numéro.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 6 décembre. — M. Ledoux, 7 ; Mlle Monbiot, 9 ; MM. Flandrin, Lévy et Alibert, 10 ; Butin, 9 ; Garcin, 12 ; Escallier, 8 ; Mlle Landesmann, 10 ; M. Léger, 9.

Séance du 7 décembre. — Mlle Peltier, 9 ; MM. Pierquin, 6 ; Ferrand, 10 ; Sénèque, 6 ; Rouché, 2 ; Barat, 11 ; Krebs, 10 ; Debray, 5 ; Schulmann, 14.

Séance du 8 décembre. — MM. Claude, 9 ; Lambert, 7 ; Trifaud, 6 ; Dantrelle, 12 ; Dedet, 10 ; Bordet, 9 ; Le Roy (René) et Jacquemin, 6.

Séance du 9 décembre. — MM. Desaux, 13 ; Lanos, 7 ; Oulié, 8 ; Chichmanian, 10 ; Bourdeau, 7 ; Touchard, 8 ; Prunier, 5 ; Leroy (Maxime) et Mlle Delage, 10 ; M. Ramadier (Henri), 11.

Séance du 11 décembre. — MM. Lépine et Gardin, 10 ; Besnard (Jean), 12 ; Lesage, 8 ; Marcassus, 11 Audain, 9 ; Aubin, 8 ; Fitte, 11 ; Mickanievski, 4 ; Costantini, 8.

Séance du 12 décembre. — MM. Libert, 5 ; Chenet et Breger, 3 ; Bisson, 8 ; Levant et Ecot (Fernand), 6 ; Jamin, 2 ; Chasseray, 4 ; Lantuéjoul et Boncompain, 3.

Anatomie. — Séance du 7 décembre. — MM. Delavierre et Caux, 4 ; Philip, 5 ; Schoofs, 9 ; Bricaire, 5 ; Salles, 7 ; Gheorghiu, 4 ; Cléret, 5 ; Cavaillon, 6 ; Brun, 9 ; Savidan, 5.

Séance du 9 décembre (matin). — MM. Lacau Saint-Guily, 4 ; Vazeux, 7 ; Barthélemy, 8 ; Mlle Leven, 6 ; MM. Errard, 3 ; Poisvert, 4 ; Feldstein et Moriez, 6 ; Luquet, 5.

Séance du 9 décembre (soir). — MM. Stréhaïano, 3 ; Baude, 6 ; Antoine, 8 ; Gineste, 5 ; Moreau, 10 ; Bardon (Clément), 9 ; Léchelle, 12 ; Dognon, 5 ; Michaux, 7.

Séance du 11 décembre (matin). — MM. Papillon, 4 ; Pichon, 6 ; Hemmerdinger, 5 ; Rousseau et Beloux, 6 ; Scheikevitch, 5 ; Masmonteil, 4 ; Frette, 6 ; Morlot, 7.

Séance du 11 décembre (soir). ; — MM. Lascaux, 6 ; Benit, 7 ; Wilmoth, 4 ; Castex, 5 ; Lavalée, 3 ; Lucas-Championnière, 11 ; Murga, 5 ; Marqueste et Rouffignac, 4 ; Binet, 7 ; Boyer, 6 ; Brizard 5 ; Blum, 4.

Séance du 12 décembre (matin). — MM. Bretégnier, 5 ; Weill, 3 ; Chatellier et Fey, 7 ; Pimpaneau, 6 ; Verdenal, 9 ; Vinay, 7 ; Masselot, 6 ; Huc (Georges), 5.

Séance du 12 décembre (soir). — MM. Galland et Turnesco, 6 ; Deron, 5 ; Pollet, 11 ; Belloir, 8 ; Léger, 6 ; Bordet, 7 ; Ledoux, 3.

Mutations dans les hôpitaux. — Le Dr Œttinger passe à Cochin. — Le Dr Gandy à Debrousse. — Le Dr Milian à Cochin (tuberculeux). — Le Dr Dufour à Broussais. — Le Dr Garnier à la Maternité. — Le Dr Morel-Lavallée à Sainte-Périne. — Le Dr Florand à Lariboisière. — Le Dr Lesné à Tenon. — Le Dr Papillon au Bastion 29.

Faculté de médecine de Paris. — RÉSULTAT DU CONCOURS DU CLINICAT MÉDICAL. — Chef de clinique titulaire, M. Rendu ; chef de clinique adjoint, M. Laroche.

CHEFS DE LABORATOIRE A LA CLINIQUE MÉDICALE DE SAINT-ANTOINE. — Sont nommés, du 1er décembre 1911 au 31 octobre 1912, au laboratoire de clinique médicale (Saint-Antoine) :

Chef des travaux d'anatomie pathologique et de bactériologie : M. Troisier, docteur en médecine, en remplacement de M. Rosenthal, dont les fonctions sont expirées.

Chef des travaux de chimie : M. Grigaut, en remplacement de M. Winter, dont les fonctions sont expirées.

Chef des travaux d'électrologie et de radiologie : M. Ronneaux.

— Un congé d'inactivité, pour l'année scolaire 1911-1912, est accordé, sur sa demande, à M. Blanc, préparateur.

SUSPENSION DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANATOMIE. — Voici l'arrêté qui suspend l'enseignement de l'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, en raison des incidents de ces derniers jours.

ARTICLE PREMIER. — Le cours d'anatomie de la Faculté de médecine et les travaux pratiques annexes sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

ART. 2. — M. le doyen de la Faculté de médecine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LOUIS LIARD.

Chaire d'hydrologie à la Faculté de médecine de Paris. — Dans une de ses dernières séances, le conseil de la Faculté a refusé la création d'une chaire d'hydrologie, considérant que l'enseignement de l'hydrologie est donné d'une façon suffisante depuis de nombreuses années.

Concours pour le poste de médecin titulaire à la prison de la Santé. — Lecture des compositions :

MM. Dreyfus-Rose, 17 ; R. Voisin, 15 ; Lévy-Valensi, 17 ; Nathan, 16 ; Beauvy, 14 ; Pinard, 17 ; Merklen, 18 ; Fiessinger, 16 ; Chiray, 18 ; Gaultier, 15 ; Bénard, 16 ; Ramond, 16.

Hôpitaux de province. — REIMS. — A la suite des concours ont été nommés :

Internes titulaires en médecine : MM. Hermann, Hervé, Collignon, Larue, Dresch et Villetard de Laguérie. — Externes : MM. Royer, Colaneri, Brodiez, Gibout, Godart et Humbert. — Externe provisoire : M. Seuvre.

Internes en pharmacie : MM. Berlin, Malhomme et Le Brazidec.

MONTPELLIER. — *Concours d'internat.* — Ont été nommés internes titulaires : M. Œconomos, Mlle Giraud, M. Giraud ; internes provisoires : MM. Aimes, Rouvière, Arrivat, Baumel, Cathala.

Concours d'externat. — Ont été nommés externes : MM. Bentkowski, Bonnet, Gautrand, Cazejust, Cambiés, Ducos, Tarrou, Carriéri, Boyer, Verne, Bardou, Seemama ; externe provisoire, M. Clarou.

TOULOUSE. — Le concours de l'internat s'est terminé par la nomination de MM. Tapie, Lavau, Bellocq, Dupuy, Gay, Abély et P. Ducuing, internes titulaires, de MM. Canal, Boularan, Lagarde, Alary et Laborie, internes provisoires.

DIEPPE. — *Concours pour la nomination d'un chirurgien adjoint.* — Le mercredi 12 juin 1912 à neuf heures et demie du matin, un concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu de Rouen, pour la nomination d'un chirurgien adjoint à l'hôpital de Dieppe. Le concours est public, les fonctions de chirurgien adjoint sont gratuites.

Délai d'inscription : 12 mai 1912. S'adresser pour tous renseignements au secrétaire-directeur des hospices civils de Dieppe.

MARSEILLE. — Le lundi 19 février 1912, à neuf heures du matin un concours public sera ouvert à l'Hôtel-Dieu pour une place de médecin adjoint des hôpitaux.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la Commission administrative huit jours au moins avant le concours.

Facultés de médecine. — LILLE. — M. G. Gérard, agrégé des facultés de médecine, chef des travaux anatomiques, est chargé de faire, pendant l'année scolaire, deux leçons d'anatomie par semaine.

M. le Dr Looten est chargé, pendant l'année scolaire (durée de la délégation de M. Gérard dans la chaire

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

de M. Debierre), des fonctions de chef des travaux anatomiques.

MONTPELLIER. — M. Leenhardt, agrégé, est chargé, en outre, pendant l'année scolaire du cours complémentaire de clinique des maladies des vieillards.

Écoles de médecine. — REIMS. — Après concours, M. Larue a été nommé prosecteur et M. Gibout aide d'anatomie.

ROUEN. — Un concours s'ouvrira, le 10 juin 1912, devant l'école de pharmacie de l'université de Paris pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie de Rouen.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant le concours.

MARSEILLE. — Un congé, du 3 novembre 1911 au 18 avril 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Acquaviva, chef des travaux anatomiques.

Concours de fin d'année (1910-1911). — *Doctorat en médecine*. — 1re année : 1er prix *ex æquo*, MM. Maurice Périot et Henry Sedan-Miègemolle ; — 2e année : 1er prix *ex æquo*, MM. Edmond Aubert, Gaston Daniel et Jean Sedan-Miègemolle ; — 3e année : 1er prix, M. Jean de Vernejoul ; 2e prix, M. Joseph Louge ; — 4e année : mention honorable, M. Jules Perrin.

Sages-femmes. — 1re année : 1er prix, Mme Claire Fusco-Antonetti ; mention très honorable, *ex æquo*, Mme Marie-Louise Chardan-Mouret ; Mme Jéromine Hivert-Noceti et Mlle Camille Simon ; — 2e année : 1er prix, Mlle Marie Gondran ; mention honorable, *ex æquo*, Mlle Marie-Antoinette Colonna, Mlle Albine Charousset et Mlle Célestine Rey.

Pharmacie. — 1re année : 1er prix, M. Antoine Berthon ; — 2e année : 1er prix, M. Louis Rabattu ; 2e prix, M. Paul Bellini ; mention honorable, M. Victor Chardenot.

NANTES. — *PRIX DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE NANTES*. — ANNÉE PRÉPARATOIRE AU CERTIFICAT D'ÉTUDES P. C. N. — Prix : M. DUPONT, Constant-Gaston.

ÉTUDIANTS EN PHARMACIE. — *Première année*. — Prix : M. COULOMNIER, Joseph. — *Deuxième année*. — Prix : M. GUILBAUD, Joseph.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES. — *Première année*. — Prix : M. TESSIER, Eugène-Émile-Auguste. — *Deuxième année*. — Prix : M. DELIBES.

ÉTUDIANTS EN MÉDECINE. — *Première année*. — Prix : M. LUNEAU, Henri. — *Deuxième année*. — Prix : M. LEINBERGER, Marcel. — *Troisième année*. — Prix : M. GAUDIN, Fernand.

Prix Marcé. — M. CIER, Henri.

Prix Malherbe. — M. DAGORN, Henri-Louis.

Prix Guépin. — M. GASCHIGNARD.

Prix de la Ville de Nantes. — Mlle MOREAU, Marie ; Mlle JUBEAU, Albertine.

Prix Allory-Gillois. — Ce prix quinquennal, fondé par Mme Allory-Gillois, en souvenir du Dr Armand Allory, est destiné à récompenser le meilleur travail sur la phtisie pulmonaire. L'École a décerné ce prix à M. MAIGNIEN, André-Gabriel, interne des hôpitaux de Nantes.

Prix de la Société nationale de médecine de Lyon. — Le prix Rieux (valeur 400 francs) sera décerné au meilleur travail sur : *Les torsions pathologiques du gros intestin et leur traitement chirurgical*.

Les mémoires devront être remis au Dr Barjon avant le 1er novembre 1912. Le prix sera décerné en janvier 1913.

Hommage au professeur Hamelin. — Les collègues, les amis et les élèves du professeur Hamelin se sont réunis tout dernièrement pour lui offrir un témoignage d'estime et d'attachement. Le promoteur de cette réunion, M. le professeur Vires, son successeur dans la chaire de thérapeutique, retraça les étapes de la carrière du maître « austère et laborieuse ». C'est un bel exemple que celui de cet ouvrier typographe qui, à dix-huit ans, prépare *en travaillant de son métier*, ses baccalauréats et conquiert les titres d'interne, de chef de clinique, d'agrégé et de professeur.

Banquet offert au Dr Lalesque à l'occasion de sa décoration. — Notre confrère, le Dr Lalesque a été fêté par ses amis qui, à l'issue du banquet, après des toasts de MM. le Dr Bonnal, H. Exshaw, le Dr Festal, M. Dignac, lui remirent une croix ornée d'émeraudes et de brillants.

Banquet offert au professeur Pousson, à l'occasion de sa décoration. — Samedi dernier, les collègues, les élèves et les amis du professeur Pousson s'étaient réunis pour lui remettre en hommage un magnifique marbre « Raphaël et la Fornarina ». Le professeur Chavannaz a pris le premier la parole. La fête s'est terminée par un banquet où l'on comptait l'élite du corps médical Bordelais.

L'hôpital Louis. — Le général commandant les troupes débarquées au Maroc vient de décider (décision du 2 novembre 1911) « que l'hôpital de campagne de Meknès no 2 portera désormais le nom d' « Hôpital Louis », en mémoire de M. le médecin-major Louis, mort des suites de la fièvre typhoïde qu'il a contractée au chevet des malades ».

Conseil d'hygiène. — Le conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine a présenté au choix du ministre de l'Intérieur pour le siège de M. Michel Lévy, décédé : en première ligne M. Stanislas Meunier, professeur au muséum, en deuxième ligne M. Haug, professeur à la Sorbonne ; pour le siège de M. Troost, décédé en première ligne M. Guignard ; en seconde ligne, M. Bourquelot, tous deux professeurs à l'école de Pharmacie de Paris, en troisième ligne, M. Trillat, de l'Institut Pasteur.

M. le Dr Henri Dubief est nommé membre du conseil d'hygiène publique de la Seine, en remplacement de M. le Dr Piettre.

Accident de voiture. — M. le Dr Claret, chef de clinique de la Faculté, a été victime d'un accident de voiture au Bois de Boulogne. Il a été blessé par des éclats de verre.

Mariages. — M. le Dr Pheulpin, médecin major de 2e classe au 11e régiment de chasseurs à cheval, et Mlle Schwilgué. — M. le Dr Colineau, médecin major de 2e classe au 161e régiment d'infanterie, et Mlle Mena. — M. Lucien Fontaine, externe des hôpitaux de Paris, et Mlle Berthe Bréart. — M. le Dr Fleig, assistant de radiologie à l'hôpital Saint-Louis et Mlle Louise Plancher.

Nécrologie. — M. Cauchemez, père du Dr Cauchemez (de Paris). — M. le Dr John W. Martin, ancien lecteur d'obstétrique et de gynécologie à l'Université de Sheffield. — M. le Dr H. A. Robbins, professeur de dermatologie et de syphiligraphie à Howard University de Washington. — M. le Dr J.-F.-W. Ross, professeur de gynécologie à l'université de Torento. — M. le Dr J.-H. Hollister, ancien professeur de clinique médicale à Northwestern University Medical School de Chicago. — Le Dr Ménager, ancien interne des hôpitaux de Nantes. — M. Bertet, étudiant à l'école de médecine de Nantes — Le Dr Jules Delbet, médecin du ministère de la Justice, père du Dr Paul Delbet, a été tué par une automobile en traversant le boulevard Haussmann.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera le samedi ***16 Décembre*** à 10 h. 1/2 une leçon de clinique.

Cours d'histoire de la médecine et de la chirurgie. — M. le professeur **Maurice Letulle** commencera le cours d'histoire de la médecine et de la chirurgie le samedi ***16 Décembre*** 1911, à six heures, et le continuera les mardis, jeudis et samedis suivants, à la même heure, au grand amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Conférences d'ophtalmologie. (Hopital des enfants-malades). — Le Dr **F. Terrien**, professeur agrégé à la Faculté, fait tous les mardis des conférences ; le ***19 Décembre***, à 10 h. 1/2, il traitera *des ulcérations de la cornée et de leur traitement.*

Cours de syphiligraphie (Hopital de la Charité). — M. le **Dr Milian**, médecin des hôpitaux, commencera le ***20 Décembre*** à 3 h. 1/2, à la salle des concours de l'hôpital de la Charité un cours sur le *Traitement de la syphilis* et le continuera les mercredis suivants à la même heure. Ce cours est gratuit.

Sujet du cours. — Les accidents et les doses du 606. — Indications. — Traitement du chancre et de la syphilis, de la leucoplasie, du tabes, de la paralysie générale.

Cours de perfectionnement de la clinique Tarnier. — M. le Dr **Brindeau**, professeur agrégé, fera un cours le jeudi ***21 décembre***, à 8 heures 3/4 du soir sur les vomissements incoercibles de la grossesse, les indications thérapeutiques qu'ils comportent.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

16 Décembre. — Leçon d'ouverture de M. le prof. Maurice Letulle.

18 Décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux de Toulon.

21 Décembre. — Concours pour une place d'interne en pharmacie des hôpitaux de Rouen.

21 Décembre. — Réunion de la Société de psychiatrie de Paris, à l'asile Sainte-Anne, à 9 h. 1/2 du matin.

21 Décembre. — Concours de l'internat des hôpitaux d'Avignon.

26 Décembre. — Concours pour la place de chef des travaux anatomiques à l'École de médecine de Marseille.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine de Reims.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de médecine de Poitiers.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés au concours de la Société d'hygiène de l'enfance.

31 Décembre. — Vacance de la chaire de médecine légale et d'administration de l'École d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription et du dépôt des inventions pour le concours international Maria Feodorowna. S'inscrire à la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon, à Paris.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés aux concours de la Société de médecine de Toulouse. Envoyez les mémoires à M. le secrétaire général, Hôtel d'Assézat-Clémence-Isaure, à Toulouse).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 20 décembre, à une heure. — M. Berthon. Contribution à l'étude du syndrome de Mickulizc. (MM. Gautier, président ; Gaucher, Marfan et Gougerot.) — M. Modot. Essai sur le traitement du charbon. (MM. Gaucher, président ; Gautier, Marfan et Gougerot.) — M. Jallet. Contribution à l'étude des troubles psychiques au cours des périodes secondaire et secondo-tertiaire de la syphilis. (MM. Gaucher, président ; Gautier, Marfan et Gougerot.) — M. Edelmann. Contribution à l'étude du diagnostic de l'hypertrophie du thymus et de l'adénopathie trachéo-bronchique. (MM. Marfan, président ; Gautier, Gaucher et Gougerot.) — M. Teper. Contribution à l'étude de l'appendicite chronique. (MM. Reclus, président ; Letulle, Pierre Marie et Proust.) — M. Brissaud. La coagulabilité du sang mesurée dans le plasma salé. (MM. P. Marie, président ; Reclus, Letulle et Proust.) — M. Paillard. Le muscle diaphragme. (Etudes physiologiques et pathologiques). La toux émétisante des tuberculeux. (MM. Letulle, président ; Reclus, Pierre Marie, et Proust.) — M. Lagane. Les artérites intestinales. Etude clinique, anatomo-pathologique et expérimentale. (MM. Letulle, président ; Reclus, Pierre Marie et Proust.) — M. Liégault. Du diagnostic de l'appendicite chronique simulant la tuberculose pulmonaire. (MM. Letulle, président ; Reclus, Pierre Marie et Proust.) — M. Dewailly. Traitement sanglant des fractures fermées. Contributions cliniques. (MM. Segond, président ; Lejars, Zimmern et Rouvière.) — M. Wallimann. Contribution à l'étude des kystes spermatiques. (Revue générale). (MM. Segond, président ; Lejars, Zimmern et Rouvière.) — M. Corbin. Contribution à l'étude de l'œsophagoscopie. Description d'un nouvel oesophagoscope. (MM. Segond, président ; Lejars, Zimmern et Rouvière.) — M. Désurmont. Etude anatomo-clinique des tumeurs solides bilatérales des ovaires. (MM. Segond, président ; Lejars, Zimmern et Rouvière.)

Jeudi 21 décembre, à une heure. — M. Béraud. Les injections hypodermiques d'oxygène dans le traitement des dyspnées et de l'asphyxie. Faits cliniques. Recherches expérimentales. (MM. Ch. Richet, président ; de Lapersonne, et Terrien). — M. Bach. La tension artérielle au cours de l'érysipèle et sa valeur pronostique. (M. Hutinel, président ; de Lapersonne et Terrien). — M. Mouradian De la valeur pratique du séro-diagnostic de Wassermann en pathologie oculaire. (M. de Lapersonne, président ; Ch. Richet, Hutinel, Terrien.) — Mlle Tschoumakowa. De quelques formes atténuées de la tuberculose du segment antérieur de l'aorte. (MM. de Lapersonne, président ; Ch. Richet, Hutinel, Terrien). — M. Delor. Traitement opothérapique des néphrites. (MM. Debove, président ; Alb. Robin, Bar, Castaigne.) — M. Wertz. Considérations sur l'étiologie de l'asthme. (M. Alb. Robin, président ; Debove, Bar, Castaigne.) — M. Morandini. De l'évolution dans la thérapeutique des dystocies pelviennes aux xviiie, xixe, xxe siècles. (MM. Bar, président ; Debove, Alb. Robin, Castaigne.) — M. Cletiez. Nouvelles formes d'assistance maternelle. Restaurants gratuits pour mères nourrices et cantines maternelles. (MM. Bar, président ; Debove, Alb. Robin, Castaigne.) — M. Marquet. La contagion par le linge sale. (MM. Chantemesse, président ; Gilb. Ballet, Widal, Claude.) — M. Samouélian. Le rôle du système nerveux en pathogénie et psychothérapie. (MM. Gilb. Ballet, président ; Chantemesse, Widal, Claude.) — M. Vaucher. L'hydrémie chez les brightiques et les cardiaques œdémateux. Son étude à l'aide de la méthode réfractomatique. Comparaison de ses variations à celle du poids. (MM. Widal, président ; Chantemesse, Gilb. Ballet, Claude.)

BROUARDEL et MOSNY

TRAITÉ D'HYGIÈNE

Publié en fascicules sous la direction de

A. CHANTEMESSE et E. MOSNY

PROFESSEUR D'HYGIÈNE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

MÉDECIN DE L'HOPITAL SAINT-ANTOINE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

1. *Atmosphère et Climats*, par les Drs COURMONT et LESIEUR, 124 pages, avec 27 figures et 2 planches coloriées .... 3 »
2. *Le sol et l'eau*, par M. DE LAUNAY, E. MARTEL, OGIER et BONJEAN. 460 pages avec 80 figures et 2 planches coloriées .... 10 »
3. *Hygiène individuelle*, par ANTHONY, BROUARDEL, DUPRÉ, RIBIERRE, BOULAY, MORAX et LAFEUILLE. 300 pages, avec 38 figures .... 6 »
4. *Hygiène alimentaire*, par les Drs ROUGET et DOPTER, 320 pages .... 6 »
5. *Hygiène de l'habitation.*
6. *Hygiène scolaire*, par MÉRY et GENEVRIER.
7. *Hygiène industrielle*, par LECLERC DE PULLIGNY, BOULIN, COURTOIS-SUFFIT, LÉVY-SIRUGUE, J. COURMONT, 612 pages, avec 85 figures .... 12 »
8. *Hygiène hospitalière*, par le Dr L. MARTIN. 300 pages, avec 25 figures .... 6 »
9. *Hygiène militaire*, par les Drs ROUGET et DOPTER. 350 pages, avec figures 7 50
10. *Hygiène navale*, par les Drs DUCHATEAU, JAN et PLANTÉ. 356 pages, avec 38 figures et 3 planches coloriées 7 50
11. *Hygiène coloniale*, par ALLIOT, CLARAC, FONTOYNONT, KERMORGANT, MARCHOUX, NOC, SERGENT, SIMON, WURTZ .... 12 »
12. *Hygiène et salubrité générales des collectivités rurale et urbaine*, par MACÉ, IMBEAUX, BLUZET, ADAM, 711 pages, 10 figures .... 12 »
13. *Hygiène rurale*, par IMBEAUX et ROLANTS .... 6 »
14. *Approvisionnement communal*, par F. et E. PUTZEYS et PIETTRE .... 10 »
15. *Égouts, Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières*, par CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN .... 14 »
16. *Etiologie et Prophylaxie générales.*
17. *Etiologie et prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau*, par ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, LEVADITI, JEANSELME, MOUCHOTTE. 720 pages .... 16 »
18. *Etiologie et prophylaxie des Maladies transmissibles*, par JEANSELME, KELSCH, THOINOT et RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, J. DE JONG, CLAIR, 424 pages, 14 figures .. 8 »
19. *Administration sanitaire.*
20. *Hygiène sociale.*

Chaque fascicule se vend séparément.

Chaque fascicule se vend également **cartonné** avec un supplément de 1 fr. 50 par fascicule.

1911-1912. — N° 4 | 23 Décembre 1911

SOMMAIRE :

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 21 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé "L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers*).

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port*).

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Un colis d'oignons à fleurs.**

22° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LES MÉDECINS ET L'OPINION PUBLIQUE

La lecture des journaux quotidiens est souvent pour le médecin la source de tristes réflexions sur l'état d'esprit du public à son égard. Sans parler des réclames, avérées ou déguisées, de trop nombreux charlatans, des articles sensationnels annonçant des découvertes souvent inexistantes, ne voit-il pas, dans les colonnes de certains journaux, des attaques retentissantes, généralisant à presque tout le corps médical l'abandon des vieilles règles professionnelles qui faisaient, qui font encore son honneur ? Ne lit-il pas presque chaque jour le récit de jugements, de plus en plus nombreux, dans lesquels les magistrats montrent, par des considérants souvent inattendus, quelle conception nouvelle se fait le public du rôle du médecin ?

Tout le monde se rappelle le procès au sujet duquel a été soulevée la question de la responsabilité du chirurgien. Il y a quelques semaines, c'était la responsabilité du médecin qu'on mettait en cause à propos des sérums thérapeutiques. Si de tels jugements devenaient définitifs et fixaient la jurisprudence, toute tentative chirurgicale nouvelle, toute initiative médicale deviendraient vite impossibles ; les progrès dans la thérapeutique seraient constamment entravés par la crainte légitime des responsabilités. Dans de telles questions, la notion du préjudice causé, la plus importante, a disparu devant celle de la faute opératoire supposée ou devant celle de l'infraction à la lettre même de la loi. Des armes redoutables ont été ainsi données à ceux qui ne cherchent qu'une occasion de chantage vis-à-vis du médecin. Nous n'en verrons que trop les conséquences. Déjà quelques exemples, dont la presse s'est bruyamment emparée, nous les ont fait entrevoir.

Un autre jugement a récemment refusé à un de nos confrères les honoraires qu'il demandait pour son assistance à l'opération d'un client et ses visites post-opératoires. Ce n'est là qu'un fait particulier, mais, quelles que soient les circonstances qui ont motivé la conclusion du tribunal, elle a sans doute amené bien des lecteurs à penser, avec les juges, que le rôle du médecin s'arrête dès que commence celui du chirurgien, alors que si souvent s'impose leur action commune. Si cette croyance fâcheuse se généralisait, ce serait la porte ouverte aux partages clandestins d'honoraires contre la légitimité desquels s'élève la grande majorité du corps médical.

Nous lisions aussi, il y a quelques jours, non sans quelque surprise, le texte d'un jugement condamnant un médecin à payer à l'un de ses confrères des honoraires pour les soins qu'il lui avait prodigués : le taux de ces honoraires était fixé d'après la notoriété du médecin et les juges se contentaient d'écarter sans le discuter « l'usage établi entre médecins de ne point se réclamer d'honoraires ». Ici encore il s'agit d'un fait particulier, mais « l'allégation » rejetée par le tribunal est pourtant l'une des règles les plus anciennes de notre profession et l'une des mieux justifiées.

Que dire enfin des articles successifs qui ont eu pour origine le réquisitoire prononcé par un chirurgien célèbre contre l'immoralité professionnelle de quelques-uns des plus grands et d'un grand nombre des petits ? Il y a quelques mois je rappelais à cette place (*Paris médical*, 22 avril 1911) « combien il était regrettable que le bruit de nos discussions professionnelles se répande au dehors » ; je demandais que « les médecins, unis dans la défense légitime de leurs droits, le soient aussi dans l'affirmation de leurs devoirs, évitant de donner prise à des critiques qui diminuent leur influence morale ». Aussi le bruit fait autour de paroles, empreintes d'une exagération évidente et qui sonnent tristement dans la bouche d'un médecin, semble-t-il tout à fait fâcheux. Celui qui dénonce si facilement les mœurs professionnelles de la grande majorité des médecins de la capitale ignore sans doute le succès qui a accueilli parmi eux une nouvelle Société dont les membres « prennent l'engagement de s'abstenir de toute prescription à bénéfice commercial, de tout marchandage entre confrères, de tout partage clandestin d'honoraires et d'une manière générale de toute pratique qui n'aurait pas pour objet le seul intérêt des malades ».

Il importe que le public sache bien que le médecin n'est pas le vulgaire chercheur d'honoraires, le brasseur d'affaires, l'homme avide d'argent qu'on lui a récemment dépeint. Espérons que le bruit qui se fait autour de nous laissera percer la vérité, en même temps qu'il rappellera à tous la nécessité de garder intactes nos traditions professionnelles d'honneur, de dévouement et de désintéressement. C'est en nous appuyant sur elles et en restant unis que nous pourrons mieux encore obtenir justice contre les collectivités qui si souvent abusent du médecin ; c'est grâce à elles que nous pourrons garder la confiance de nos malades et assurer ainsi la durée et l'efficacité de nos soins.

P. LEREBOULLET.

AVIS AUX LECTEURS

Nous prions ceux de nos lecteurs à qui *Paris Médical* a plu, à qui il a paru donner un tableau fidèle du mouvement médical, tout en les distrayant par des variétés paramédicales, de nous envoyer le plus tôt possible le **montant de leur abonnement** et la **liste des primes** qu'ils ont choisies : celles-ci sont en effet livrées dans l'ordre des inscriptions et il en est qui s'épuisent rapidement.

Nous prévenons nos abonnés que nous **mettons en circulation les quittances d'abonnement pour l'année 1912, nous prions nos abonnés de donner des ordres pour qu'il soit fait bon accueil à nos reçus.**

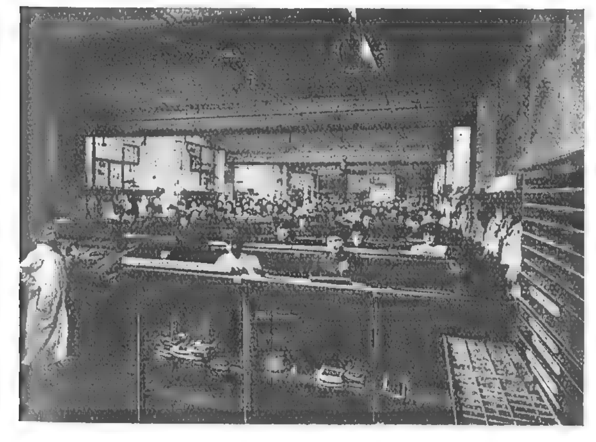
Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que tout Abonné d'un an à *PARIS MÉDICAL* aura droit à un superbe portrait album, genre gravure, à exécuter d'après nature dans les ateliers de la photographie Waléry, 9 bis, rue de Londres, à Paris (Téléph. 150-72).

Prière de s'inscrire à l'avance. Se munir de sa quittance d'abonnement. Cet avantage accordé à l'abonné pourra être transmis à sa femme ou à son enfant.

CHRONIQUE

COMMENT SE FAIT UN NUMÉRO DE PARIS MÉDICAL

Les médecins ont toujours pris plus ou moins contact avec les choses de l'imprimerie, tout au moins une fois dans leur vie, pour l'impression de leur thèse, mais peu connaissent réellement le travail de l'impression et nous croyons qu'il peut intéresser les fidèles lecteurs de *Paris Médical* de les initier aux efforts nécessaires et répétés de plusieurs catégories de personnes pour leur procurer la satisfaction de passer quelques moments agréables en compagnie de leur *Paris Médical*.



La Composition.

Nous devons d'abord mentionner le travail des auteurs des articles qui consacrent souvent de longues heures en recherches, bibliographies, expériences pour donner en quelques pages de lecture le résumé de leurs travaux, le travail des photographes, des dessinateurs qui vont ici et là prendre les clichés, les croquis qui leur sont demandés et qui ensuite les exécutent chez eux.

Il faut ensuite exposer ce qui se passe aux bureaux du journal : les réunions du Comité de rédaction sous la présidence effective de M. le professeur Gilbert où l'on développe des idées nouvelles, où l'on examine les articles à faire, les articles à demander aux collaborateurs habituels ou à des maîtres, les articles reçus, les photographies, les dessins humoristiques à faire exécuter pour suivre la vie médicale journalière, où l'on ordonnance les numéros, la collaboration journalière du secrétaire général, M. le Dr Cornet, des secrétaires, des éditeurs et d'un employé de l'imprimerie pour exécuter les décisions du comité, disposer les articles, les figures, les annonces, corriger les épreuves ; es communications fréquentes de tel ou tel membre du Comité venant indiquer ou téléphonant une nouvelle importante à faire passer, apportant un article, un compte rendu d'une cérémonie médicale, ou désirant surveiller la correction de tel ou tel article ; enfin les comptes rendus des congrès, des sociétés savantes qu'apportent les reporters de *Paris Médical*.

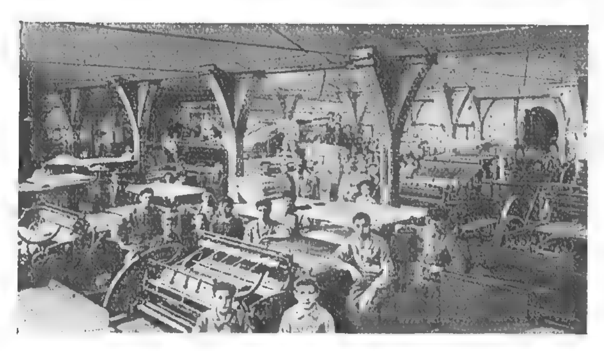


La Correction.

Pendant toute la semaine qui sépare la publication d'un numéro de celle du suivant, les épreuves du numéro font la navette entre les bureaux du journal et l'imprimerie, pour les corrections à faire, les changements de mise en pages nécessités par les nouvelles ou les articles d'actualité, et il arrive ainsi parfois qu'un numéro se transforme petit à petit d'un jour à l'autre à un tel point qu'il ne reste souvent plus, lors de la publication, que quelques pages du début de la semaine. Mais heureusement cela n'est pas trop fréquent, car ces changements entraînent de grands frais de corrections et de remaniements.

Lorsque le manuscrit arrive à l'imprimerie, il est d'abord relu par des correcteurs qui transcrivent les articles, trop peu lisibles, car les typographes les plus au courant n'arriveraient pas à composer dans un délai très restreint les nombreuses pages de *Paris Médical*.

Cette première opération terminée, la copie est distribuée aux compositeurs qui assemblent les caractères mobiles pour en former des mots, des lignes et des pages.



Le Tirage.

La composition des annonces est confiée à un personnel d'élite et de goût très sûr, sachant mettre en valeur les points importants et attirer l'attention du lecteur sur les titres ou les phrases dont la visibilité est le secret de toute bonne réclame.

La partie du texte formant la matière d'un numéro est composée à la suite sans les gravures et par articles ; le texte composé est fourni aux auteurs sous forme d'épreuves en placards.

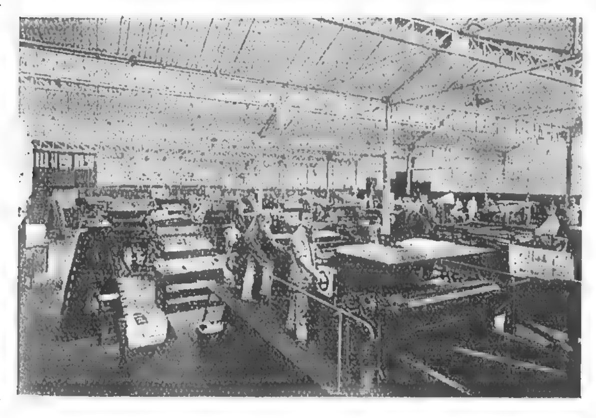
Après de nombreuses corrections des auteurs, du secrétaire général, de l'éditeur, ces placards sont remaniés pour y intercaler les passages en petit texte, en italiques, les titres, les tableaux et les gravures. Les pages sont dimensionnées, les titres courants, filets, folios, etc., placés : ce travail constitue la mise en pages.

Les clichés reproduisant les photographies sont faits à la photogravure où, après de nombreuses opérations, le sujet à reproduire est tramé et reporté sur cuivre, puis gravé par un acide, ce qui donne le relief permettant l'impression. Les parties les plus foncées sont produites par un grand nombre de points au centimètre, les parties claires par un nombre de points très limité. L'opération de tramage photographique combine ces points de façon à ce que leur plus ou moins grand nombre dans la même surface donne les demi-teintes d'une photographie.

Ce sont ces clichés qui, intercalés dans le texte, illustrent

CHRONIQUE *(Suite)*

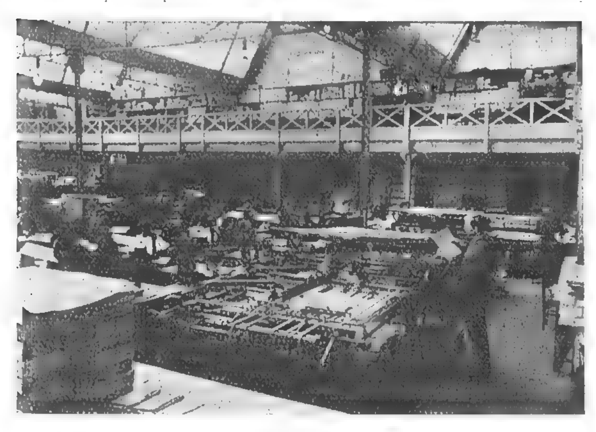
les articles *et rendent le journal si attrayant*. Les pages ainsi disposées sont serrées par huit ou seize dans des cadres de fer nommés châssis ; des blocs de métal appelés garnitures les séparent pour former les *blancs* de fond, de rive, de tête et de pied, cet assemblage constitue un côté de la feuille, le 2e côté étant constitué de la même façon. Dans chaque forme, les pages sont imposées de telle sorte qu'elles se suivent exactement une fois la feuille pliée.



Le Tirage.

La composition de la couverture est faite dans les mêmes conditions que celle des annonces dont elle n'est qu'une des formes. Avant de procéder au tirage, on envoie les épreuves de la composition des pages aux auteurs qui y apportent des corrections souvent très importantes, nécessitant l'envoi de nouvelles épreuves. Ces corrections, en général fort nombreuses, représentent par numéro un travail de 300 heures environ, effectué par une équipe spéciale d'une vingtaine de corrigeurs et travaillant jour et nuit.

Ainsi préparés, les châssis sont descendus aux machines à imprimer sur lesquelles ils sont placés. Une feuille d'état est aussitôt prélevée et envoyée à la librairie. Dans quel état revient-elle souvent ! ! Ces corrections de la dernière heure, parfois plus importantes que les autres, sont faites forcément sous presse, opération délicate et difficile qui immobilise la machine et le personnel pendant de longues heures. Pendant ce temps, le conducteur avance autant qu'il le peut la mise en train. Ce travail est nécessaire pour que toutes les lettres



Le Brochage.

viennent avec la même valeur, pour que les gravures ne soient pas trop claires, ni trop foncées, pour que l'encre soit répartie bien également sur la surface à imprimer. Tout étant au point, on procède au tirage, opération par laquelle le papier est passé entre un cylindre garni de feutre et un marbre portant les châssis de composition. Le cylindre se développe sur le marbre dont la course est égale à la circonférence du cylindre ; après une révo-



Le Rognage.

lution complète, la feuille sort imprimée d'un côté, le recto. Ce mouvement se reproduit identiquement sur toutes les feuilles ; le 2e côté, le verso, s'imprime de la même façon sur une nouvelle forme de composition entre un autre marbre et un autre cylindre. Le tirage de *Paris Médical* nécessite l'emploi de deux ou trois machines pour le texte et les annonces, suivant l'importance des numéros, et une machine pour la couverture, le temps employé est de quinze à vingt heures selon le nombre de corrections sous presse ; le journal étant pris aux machines



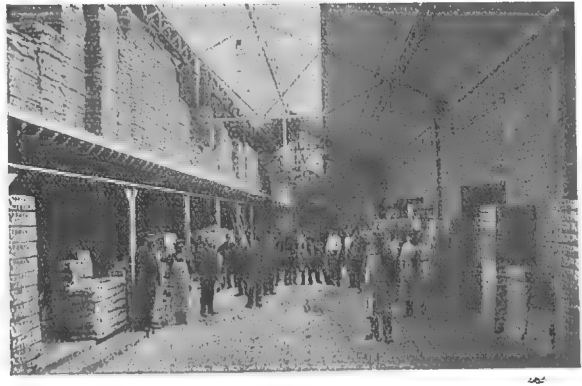
Le vendredi matin, à l'imprimerie, les piles de *Paris Médical*.

le jeudi après midi, il est nécessaire de travailler la nuit pour avoir des exemplaires le vendredi matin.

Il n'y a plus qu'à plier la feuille ainsi obtenue pour en faire un cahier ; l'assemblage de trois ou quatre cahiers donne un exemplaire de *Paris Médical*, qui, intercalé, et piqué dans la couverture, rogné et mis sous chemise donne un numéro complet prêt à être expédié.

Ce façonnage est exécuté rapidement grâce aux machines perfectionnées, dont on se sert et le vendredi soir tout le départ est fait.

BACRÉ.



Le Départ.

CHRONIQUE DES LIVRES

Des extraits opothérapiques, par M. E. CHOAY, docteur en pharmacie, lauréat de l'Académie des sciences, membre de la Société de pharmacie de Paris. 1911, in-8 de 175 p. (*Vigot*, édit. à Paris).

Il s'agit d'un travail consciencieux dans lequel l'auteur reproduit ses multiples et intéressantes recherches et conclusions en ce qui concerne l'obtention scientifique et pratique des *extraits totaux*. Ces extraits totaux, ainsi désignés par les savants cliniciens, qui se sont spécialement occupés de l'opothérapie et ont indiqué au chimiste la route qu'ils voulaient suivre, représentent des pulpes d'organes ou extraits d'organes, tout simplement privées de leur eau. Les manipulations nécessaires pour obtenir la dessiccation sont réduites au minimum en évitant ainsi la dissociation des organes, laquelle, sous le prétexte de ne conserver que les portions actives, provoque l'émiettement des propriétés thérapeutiques.

Il semble évident que la méthode suivie par M. Choay répond à l'observation ; et tant qu'on n'aura pas obtenu par extraction ou synthèse des produits définis et représentant véritablement l'ensemble des effets visés (comme avec l'adrénaline, par exemple), les extraits organiques totaux obtenus par simple évaporation donneront le maximum de garantie, en tant qu'ils correspondent aux organes frais.

La présente publication, qui donne également une bibliographie complète sur l'opothérapie, démontre bien ce qui est actuellement la vérité.

CORNET.

La surdité. Moyens d'y remédier par la lecture sur les lèvres, par E. BOUDIN, professeur à l'Institut national des sourds-muets à Paris. Préface par M. le Dr H. VERGNIAUD. 1912, 1 vol. in-18. (*Maloine*, édit. Paris).

Ce livre a pour but de vulgariser dans le monde médical la lecture sur les lèvres, dernier aboutissant thérapeutique de la surdité incurable. Écrit avec beaucoup de conscience par un maître qui, depuis de longues années, s'est spécialement occupé d'orthophonie et d'enseignement de lecture sur les lèvres, cet ouvrage vient en aide à tous les otologistes. Combien nombreux sont-ils, en effet, ceux qui ne savent plus que prescrire aux centaines de sourds qui n'ont plus rien à attendre des ressources de la thérapeutique médicale ou chirurgicale. Nous y apprenons la formation des images labiales pour les voyelles, pour les consonnes. Comment la langue vient concourir à l'émission des éléments phonétiques, comment le fait de découvrir les incisives supérieures ou les incisives inférieures permet de reconnaître une diphtongue d'une autre. C'est toute une éducation visuelle qu'il faut faire et de bonne heure, quand on a encore la foi et la volonté de sortir du silence où se condamnent tant de malades.

Avec une patience inlassable il faut apprendre à recueillir les moindres indices physionomiques, puis à les interpréter mentalement. Combler les vides entre deux syllabes faciles à lire, entre deux mots vite compris. Les images dont le livre est illustré nous montrent comment se fait cet enseignement de la façon la plus attrayante, pour le malade, devant une glace, en s'aidant au besoin du toucher soit sur la figure du maître, soit sur celle du patient.

La lecture sur les lèvres ne doit naturellement pas porter obstacle à « la rééducation auditive » vraie, et lorsqu'il reste un certain degré d'audition, les leçons doivent être données sur un ton de voix ordinaire pour entretenir ou développer ce reste d'audition. Le livre se termine par la série graduelle des exercices de lecture, véritables exercices pratiques qui mettent la méthode à la portée non seulement des médecins, mais encore des malades eux-mêmes.

E. HALPHEN.

La sorcellerie au Maroc, par le Dr EMILE MAUCHAMP. Œuvre posthume précédée d'une étude sur l'auteur et l'œuvre par JULES BOIS, 1911, 1 vol in-8, avec fig., 7 fr. (*Dorbon aîné*, édit. Paris).

Voici un livre que l'on n'ouvre qu'avec émotion. Après le meurtre du Dr Mauchamp, dans sa maison pillée, on retrouva des pages éparses tachées de boue et de sang. C'étaient des notes accumulées en vue d'un ouvrage sur la sorcellerie au Maroc. De pieuses mains les recueillirent le père du Dr Mauchamp les confia à un ami de son fils, l'écrivain bien connu Jules Bois, qui se chargea de les mettre en ordre et de les présenter au public dans une préface émue. L'ouvrage a l'intérêt d'un document scientifique, en même temps qu'il constitue l'étude la plus attrayante de l'âme marocaine. Quand le Maroc, sous l'influence éducatrice de la civilisation française, sera transformé, il sera curieux, pour nos fils, de se rendre compte, par l'ouvrage du Dr Mauchamp, de ce qu'étaient ses habitants au moment de notre intervention.

G. L.

Fortpflanzung, Vererbung, Rassenhygiene, 2e édition revue et augmentée par MM. GRUBER et RUDIN, 1911, 1 vol. in-4 de 192 p. (*Lehmann*, édit. à Munich.)

La publication de MM. Gruber et Rudin qui s'intitule « Transplantation, hérédité, hygiène des races » correspond mieux à son sous-titre : « Guide illustré à travers le groupe de l'hygiène des races à l'Exposition internationale d'hygiène de Dresde » (1911).

Le fait est qu'on peut, rien qu'en feuilletant cette brochure, parcourir tout ce qui a été exposé à Dresde en matière de variabilité, de sélection, de mutation, des propriétés acquises par l'hérédité, en matière d'hérédité, chez l'homme, de dégénérescence, de néomalthusianisme, etc.

Les auteurs ont fait une publication utile, en particulier pour ceux qui n'ont pu visiter l'exposition de Dresde, et qui s'intéressent spécialement à ces questions.

H.

Jahreskurse fur arztliche Fortbildung. publication en 12 fascicules mensuels. Rédacteur en chef, Dr SARASON à Berlin (J. F. *Lehmann*, édit. à Munich.)

Le fascicule de décembre 1911, composé de 108 pages, comporte trois articles originaux : du professeur PAYR, sur la *chirurgie de l'estomac*, avec figures ; du professeur BARCHARDT, sur l'*appendicite et la péritonite* ; du professeur THIEM, sur les *rapports des accidents avec le cancer et la tuberculose.*

H.

**


A la Marquise de Sévigné
11, Boulevard de la Madeleine.
47, Rue de Sèvres.
.PARIS:
Au temps où, tout petits, nous écoutions grand-mère
Nous voulions devenir fée ou prince charmant,
Pour faire des heureux en gardant le mystère
Des souvenirs offerts avec enchantement.
Et notre cœur rêvait d'une idéale terre
Où pourrait, chaque jour, fleurir quelque présent,
Coffret plein de douceurs ou corbeille légère
Apportant à nos vœux un décor séduisant.
Or, sous le calme ciel d'une belle province
Chacun pour ses amis peut être fée ou prince
S'il sait prendre à Royat le chemin du cadeau:
Heureux qui sait ouvrir à toute grande fête
L'enchanteur catalogue qu'au gré de sa baguette
Pour les Dieux et les Rois sut enrichir Rouzaud.
Postaux d'Auvergne, confiseries assorties, meilleures sortes. Prix franco : 12 fr., 15 fr., 18 fr. ou 25 francs.
Chocolats fourrés de Royat, assortiment en boites ovales "Sévigné". Prix franco : 9 fr., 13 fr., 16 fr., 19 fr., 23 fr., 30 fr., 35 fr., 45 fr. et 55 francs.
ROYAT (P.-de-D.) USINE & DIRECTION
s'y adresser pour les Commandes et l'Album 1911 illustré en couleurs qui paraîtra fin Novembre.
BOITE OVALE "SÉVIGNÉ"
Succursales:
LYON, 7 rue de la République
NICE, 10, Avenue de la Gare
CLERMONT-FERRAND
VICHY, CHATEL-GUYON,
LE MONT-DORE,
LA BOURBOULE, St NECTAIRE
CHOCOLAT DE ROYAT

VARIÉTÉS

LES SAINTS GUÉRISSEURS DE BRETAGNE

Par le Professeur J. GUIART (de Lyon)

Je considère un peu la Bretagne comme mon pays d'adoption. Mes vacances s'y sont écoulées pendant une bonne moitié de ma vie et si j'y ai beaucoup travaillé, je m'y suis beaucoup promené, et j'ai de la sorte appris à l'aimer. La Bretagne étant le pays des légendes, les médecins doivent forcément trouver à y glaner. Et puisque *Paris Médical* s'est donné comme tâche d'intéresser ses lecteurs à tout ce qui touche à la profession médicale, j'aurai le plaisir quelquefois de leur parler à ce propos de la Bretagne.

Je prendrai aujourd'hui pour sujet une carte postale, qui fait bien souvent l'étonnement des touristes et qui est intitulée : « Les saints guérisseurs de Bretagne ». N'allez pas croire au moins qu'elle représente la totalité des saints qu'invoque le peuple breton pour guérir les maladies ; ceux-là sont innombrables.

A côté de ses rebouteux, qui sont les chirurgiens populaires, chaque région a ses saints guérisseurs, de qui relèvent les affections médicales et qu'on vient souvent consulter de très loin. Beaucoup guérissent par l'intermédiaire de fontaines ou de pierres miraculeuses. Chacun d'eux a sa spécialité, comme nos grands médecins ou nos grandes stations minérales, spécialité presque toujours très limitée et l'invocation est soumise à des règles très étroites et parfois très difficiles, dont on ne doit pas se départir. La difficulté pour les malades est donc tout d'abord de trouver le saint, qui pourra et qui voudra bien les guérir. Dès qu'ils l'ont choisi, ils accourent vers un de ses sanctuaires, sans s'occuper de la distance, ou bien, s'ils sont dans l'impossibilité de le faire, ils payent, dit-on, quelqu'un pour faire le pèlerinage à leur place. Et leur croyance est telle que si la guérison ne se produit pas, ils resteront persuadés qu'ils n'ont pas su trouver le bon saint ou que les rites prescrits n'ont pas été régulièrement suivis.

Les saints, qui sont ici représentés (fig. 1), sont ceux de la Chapelle de Notre-Dame du Haut, située près de Moncontour, petit chef-lieu de canton des Côtes-du-Nord, qui fut autrefois une des places fortes les plus importantes de la Bretagne. Un seigneur du lieu, ayant été attaqué dans un bois par des malfaiteurs, fit le vœu d'élever cette chapelle, s'il avait la vie sauve. C'est là qu'on peut voir les saints bizarres, dont nous donnons ici la reproduction. Chacun d'eux passe pour guérir une maladie différente. Toutefois, pour qu'on ne puisse pas croire qu'ils sont les seuls en Bretagne, j'indiquerai, à titre d'exemples, tous ceux qu'on peut encore invoquer dans les mêmes maladies.



Les saints guérisseurs de Notre-Dame du Haut, près Moncontour (Côtes-du-Nord) (fig. 1).

Saint Hubert est invoqué contre la rage. Mais en d'autres lieux il est remplacé par saint Tugen, saint Roch, saint Bieuzy et surtout par saint Gildas. Toutefois il faut reconnaître que depuis l'avènement du vaccin antirabique, on ne les invoque plus guère pour guérir la rage, mais, simplement pour éviter d'être mordu par un chien enragé.

Saint Mamert, qui tient ses entrailles dans ses mains, est invoqué naturellement contre les coliques et les maux de ventre. Dans le Finistère, il a pour pendant saint Drien ou saint Adrien, qui est représenté dans la même position ; seulement on l'invoque plutôt pour guérir les entérites des enfants. A Spezet, près de Carhaix, on revêt le petit malade de linges trempés dans la fontaine consacrée au saint et on donne, comme offrande, un jeune poulet. A Santec, près de Roscoff, on frotte le ventre du jeune malade contre la statue du saint et on dépose du blé dans un vieux bahut de chêne. Ailleurs on invoque saint Egat, mais surtout saint Guénolé et saint Germain, qui sont les guérisseurs par excellence des coliques de l'adulte ; à l'un on offre de l'avoine, à l'autre un cierge mesurant en longueur la circonférence du ventre du malade.

Saint Méen est invoqué à Moncontour pour guérir la folie, mais ailleurs on l'invoque pour guérir les abcès. Il est vrai que contre la folie et contre les maladies nerveuses en général, il y a bien d'autres saints qu'on peut également invoquer ; les plus populaires sont saint Gilles et saint Cado.

Saint Houarniaule, qui tient un loup en laisse, est invoqué contre la peur.

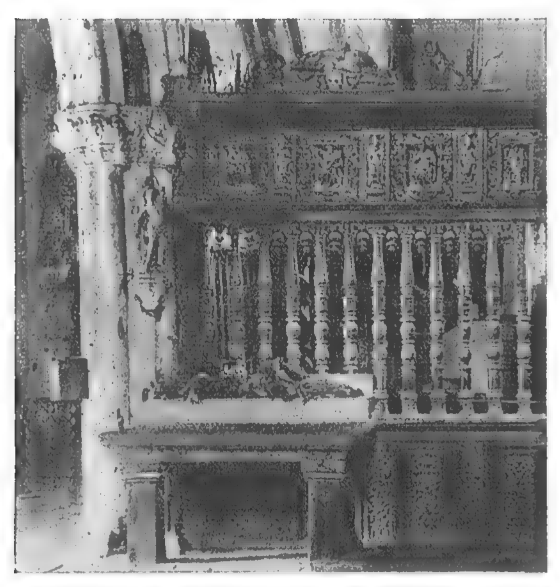
Saint Livertin, qui tient sa tête entre les mains en signe de souffrance, est invoqué contre les maux de tête et

VARIÉTÉS (*suite*)

lors du pardon du 15 août, les pèlerins brûlent devant sa statue des fragments de « rat de cave », dont ils mesurent la longueur à leur tour de tête. Il a pour concurrent saint Briac, qui guérit la migraine quand on se frotte la tête à sa statue. Mais celui qu'on invoque de préférence est saint Hernin, dont le culte a pour centre Locarn, dans les Côtes-du-Nord, où l'on conserve ses reliques dans une châsse en forme de crâne ; l'apposition de cette châsse sur la tête des pèlerins, le premier dimanche de mai, passe pour guérir les migraines les plus violentes et en préserve pour l'avenir.

Quant à *saint Lubin*, patron des rhumatisants, il a pour collègues une multitude de saints, qui varient d'une commune à l'autre, mais qui exercent presque toujours leur action par l'intermédiaire d'une source miraculeuse. Ces pratiques hydrothérapiques sont encore recommandées dans le traitement des sciatiques, des névralgies, des arthrites et en général de toutes les douleurs ; en cas de guérison on doit faire don au sanctuaire d'un *ex-voto* représentant le membre guéri.

Je voudrais pouvoir citer ici tous les saints guérisseurs de la Bretagne (1). Sachez du moins que la médecine humaine n'est pas leur seul apanage et que *saint Herbot*, par exemple, préside à la médecine vétérinaire. Si vous traversez quelque jour le centre du Finistère pour admirer les restes des belles forêts druidiques, arrêtez-vous au Huelgoat et profitez de votre séjour en ce lieu pittoresque pour vous rendre à Saint-Herbot. Non loin de la célèbre cascade, vous verrez le beau sanctuaire du saint. Dès l'entrée, vous serez immédiatement frappé par la vue d'un autel couvert de queues de vaches et de bœufs (fig. 2).



Autel de Saint-Herbot, patron des bêtes a cornes, dans la chapelle de Saint-Herbot, près Le Huelgoat (Finistère) (fig. 2).

C'est l'offrande faite par les paysans d'alentour à saint Herbot, patron des bêtes à cornes, afin qu'il étende sa protection sur leurs troupeaux. La vente du crin au profit de l'église produit souvent, pour l'année, une somme de plusieurs milliers de francs.

Pour comprendre maintenant comment la religion catholique a pu en arriver à un paganisme aussi grossier, il faut jeter un regard en arrière. C'est qu'en effet les saints guérisseurs, les sources et les pierres miraculeuses constituent l'héritage des ancêtres ; ce sont les restes de la religion celtique. L'esprit superstitieux des Celtes avait déifié non seulement les grandes forces de la nature, mais encore les forces médicatrices. Ils avaient déifié le principe guérisseur des sources, comme ils avaient déifié les premières herbes médicinales, telles que le gui ou la verveine.

Après la conquête des Gaules, les Romains, suivant leur coutume, firent rentrer dans leurs propres temples les dieux gaulois, mais ils voulurent en même temps leur imposer leurs prêtres et leurs propres dieux. Ils réussirent presque partout, mais le génie grave et mélancolique du peuple breton se refusa à adopter des dieux aussi licencieux et frivoles. Les anciens dieux celtiques Tarann, Hens, Teutatès et Behl, résistèrent aux persécutions et, chassés des villes, leurs prêtres, les druides, se réfugièrent dans les forêts impénétrables de l'Armorique. C'est ainsi que la religion primitive put conserver longtemps son caractère et résister non seulement à la religion romaine, mais aussi au Christianisme naissant.

En effet la Gaule était depuis longtemps chrétienne quand la Bretagne commença à renoncer à ses vieilles divinités. Il est vrai que, prudente et sage, l'Église de Bretagne ne voulut pas heurter les nouveaux convertis et adopta le plus qu'elle put des anciennes superstitions. On mit des croix sur les menhirs, qui devinrent ainsi des pierres sacrées, les feux de la Saint-Jean remplacèrent ceux qu'on allumait en l'honneur de Behl, dieu du Soleil, et des chapelles s'élevèrent à côté des fontaines miraculeuses. Bref l'Église laissa subsister du druidisme tout ce qui n'était pas en opposition absolue avec la loi de Jésus-Christ. Les anciens dieux païens tombèrent simplement au rang de saints et on plaça sous leur invocation toutes les fontaines et tous les rochers guérisseurs, ce qui explique leur mutitude. Ainsi se conserva l'ancienne mythologie druidique sous ce travestissement chrétien.

Il s'est même produit ce phénomène extraordinaire, qu'en raison même de la remarquable fécondité de l'imagination bretonne, l'idolatrie des ancêtres s'est plutôt amplifiée au cours du christianisme. C'est que les sanctuaires sont pour les paroisses la source de revenus importants et dans la Bretagne, pays des légendes, il n'a pas été bien difficile de les multiplier. Il est facile de constater qu'à part quelques rares exceptions, les saints guérisseurs de Bretagne n'ont jamais été canonisés et n'appartiennent pas au calendrier, mais, en raison de leur ancienneté, l'Église ferme les yeux. Elle sait d'ailleurs que le peuple breton abandonnerait plutôt ses croyances que ses superstitions et changerait plutôt de religion que d'abandonner ses idoles.

Pour nous, ne rions pas des superstitions bretonnes, puisque c'est l'antique foi des aïeux, qui les inspire, et n'y voyons qu'un reste, enfantin peut-être, mais certainement poétique et touchant, de cette vieille religion celtique que tant de siècles ne purent arriver à détruire.

---

(1) Pour plus de détails, voir : LIÉGARD, Les saints guérisseurs de la Basse-Bretagne. *Thèse de Paris*, 1903.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



Le Professeur ***THOINOT*** *et ses élèves,* ***MM.*** *les* ***D***^rs^ ***DERVIEUX*** *et* ***PAUL.***

DIÉTÉTIQUE

Régime du nouveau-né.

Allaitement maternel. — Durée : dix à douze mois, en commençant dix à douze heures après l'accouchement. Quantité de lait (TARNIER) :

	Par tétée	En 24 h.
1er jour	3 gr.	30 gr.
2e —	15 —	150 —
3e —	40 —	400 —
4e et 5e jours	55 —	550 —
Jusqu'à 1 mois	60 —	600 —
2e et 3e mois	70 —	700 —
4e et 5e —	100 —	750 —
6e mois	120 —	800 —
7e et au delà	150 —	900 —

Après le dixième jour, d'après ANDERODIAS et René CRUCHET (1):

10e jour	55 gr.	500 gr.
1er mois	80 —	550 —
2e —	85 —	600 —
3e —	95 —	650 —
4e —	120 —	700 —
5e —	125 —	750 —
6e —	135 —	800 —
7e —	140 —	825 —
9e —	145 —	875 —
12e —	190 —	950 —
14e —	200 —	100 —

Allaitement artificiel. — Nourrir exclusivement le nouveau-né avec du lait de vache, de chèvre et d'ânesse, au moins jusqu'au sixième mois.

Le pis de l'*ânesse* convient aux enfants âgés de moins de 5 mois. Le lait d'ânesse doit être pris en quantité assez notable (pauvre en beurre sans addition d'eau ou de sucre).

La *chèvre* doit être nourrie avec des feuilles et des brindilles de végétaux verts ; les fourrages secs rendent son lait trop caséeux.

Employer ordinairement le *lait de vache stérilisé* par l'ébullition 4 à 5 minutes, la pasteurisation, bain-marie) et *coupé avec de l'eau bouillie et sucrée à* 10 p. 100: à moitié pendant les 5 ou 6 premiers jours ; au tiers pendant les quatre ou cinq premiers mois (MARFAN).

Donner aux enfants qui viennent d'être sevrés des repas dont l'importance et la composition sont réglées de la façon suivante :

Enfants de dix à douze *mois* : une bouillie et cinq biberons avec 200 grammes de lait pur stérilisé et sucré.

Habituer l'enfant à boire au verre.

Enfants de onze à quinze *mois* : quatre repas principaux par jour, avant le cinquième ou le sixième mois.

Lait pur stérilisé aux enfants âgés de plus de six mois.

S'entourer de toutes les garanties possibles pour employer du lait pur ; consommer le lait bouilli ou le lait chauffé au bain-marie dans les vingt-quatre heures.

Laver à l'eau bouillie et boriquée le biberon, la cuiller ou le verre qui servent à donner le lait.

Ne pas employer les biberons à tube de caoutchouc ; *le meilleur modèle de biberon est celui dont la propreté est le plus facile à entretenir* (bouteille surmontée d'une tétine).

Allaitement mixte. — Recourir à l'*allaitement mixte* dans les cas où la mère a une quantité manifestement insuffisante de lait, soit d'une façon temporaire, soit d'une façon définitive, au début ou au cours de l'allaitement et *ne pas permettre qu'on ait recours à l'allaitement mixte sans nécessité.*

Avoir soin de donner au nourrisson une *alimentation qui se rapproche du lait de femme.*

Suppléer au lait qui manque à la mère par l'administration d'une quantité suffisante de lait animal.

Il faut surtout ne pas exagérer les quantités de lait stérilisé qu'on donne à l'enfant, car, comme il le prend très facilement, il n'exerce plus aussi bien les mouvements de succion et la sécrétion se tarit vite dans les seins de la mère (BUDIN).

Ne pas oublier non plus que le lait stérilisé est surtout bien digéré quand l'enfant absorbe simultanément une certaine quantité de lait naturel (BUDIN).

Beaucoup d'enfants ne supportent le meilleur lait de vache que si on le mélange avec un demi ou un tiers de bouillon préparé sans sel et dégraissé (HERZEN).

Ne donner à l'enfant que du lait jusqu'à neuf et dix mois.

(1) *La pratique des maladies des enfants.* Introduction à la médecine des enfants, par MARFAN, ANDÉRODIAS et René CRUCHET. Paris, 1909, 1 vol.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Mixture à injecter dans les abcès froids tuberculeux.

Iodoforme		5 grammes.
Ether		10 —
Gaïacol	} āā	2 —
Créosote		
Huile d'olives stérilisée		100 cc.

Cette formule se rapproche beaucoup d'une formule similaire du professeur Lannelongue.

(CALVÉ, de Berck.)

Fissure à l'anus.

Toucher légèrement avec un crayon de sulfate de cuivre ou de nitrate d'argent mitigé ; suppositoire avec :

1° Extrait de ratanhia	0gr,50
Beurre de cacao	2 grammes.
2° Europhène ou aristol	0gr,20.
Beurre de cacao	2 grammes.

On peut encore faire des onctions intra-anales avec :

1° Extrait de ratanhia.	1 gramme.
Vaseline	15 —
2° Chlorhydrate de cocaïne	0gr,20.
Vaseline	10 grammes.

Si ces moyens échouent, on aura recours à la dilatation forcée.

(Dr COMBY, de Paris.)

Appareils plâtrés.

Pour obtenir de bons appareils plâtrés, mélanger au plâtre un cinquième du mélange :

Gomme arabique	10 grammes.
Amidon	20 —
Craie blanche pulvérisée	20 grammes.
Sulfate d'alumine	60 —

(VOGEL.)

Gastralgie.

Appliquer des boules d'eau chaude à la région épigastrique ou faire des frictions avec le liniment :

Laudanum } āā	10 grammes.
Chloroforme }	
Baume de Fioraventi	80 —

Le malade se trouvera bien de prendre avant le repas X à XV gouttes de :

Liqueur d'Hoffmann. }	āā 3 grammes.
Teinture de badiane. }	
Teinture de rhubarbe. }	
Teinture de noix vomique	1 gramme.

(VILLECOURT, de Montréal.)

NOUVELLES

LE PROFESSEUR MARINESCO

Le choix de l'Académie de médecine ne pouvait être mieux justifié ni mieux accueilli : d'abord en raison des nombreux titres qui recommandaient le jeune savant ; ensuite parce qu'une bonne partie de l'activité scientifique du Dr Marinesco s'est dépensée en France, à l'École de Neurologie de la Salpêtrière.

Né à Bucarest le 23 février 1863, M. Marinesco débuta dans la carrière scientifique au Laboratoire d'histologie du professeur Babès, et fit en collaboration avec ce maître quelques mémoires qui fixèrent de suite sur l'orientation définitive de ses recherches : mémoires sur les *Myélites transverses*, le *Mutisme hystérique*, sur les *Lésions des plaques terminales motrices*, etc.



Le Pr MARINESCO.

En 1889, il vint à Paris et fut accueilli par Charcot au Laboratoire de la Salpêtrière, où M. Marinesco travailla avec enthousiasme, tantôt seul, tantôt avec les élèves de l'illustre maître : MM. Pierre Marie, P. Blocq, Gilles de la Tourette, Souques. Il fait entre autres travaux une communication sur l'*Anatomie pathologique de la maladie de Friedreich* (Soc. de Biologie, 1890), et des articles sur la *morphologie* des faisceaux neuro-musculaires, sur les *poliomyélites et les polynévrites*. Nous ne pouvons d'ailleurs citer tous les travaux de M. Marinesco, soit en collaboration avec MM. Fernand Widal, Sérieux, Souques, etc., soit sous forme de communications à la Société de neurologie de Paris, à l'Académie de médecine, à l'Académie des sciences, etc. Signalons cependant l'article sur les *myopathies* (in *Traité de médecine* Brouardel, Gilbert et Thoinot), ainsi qu'une monographie en 2 volumes sur *la Cellule nerveuse*, avec une préface du grand biologiste espagnol Ramon y Cajal. Le Dr Marinesco a travaillé également dans les laboratoires de l'Allemagne, ainsi qu'en Belgique, pour revenir en 1894 à la Salpêtrière, chez le professeur Raymond.

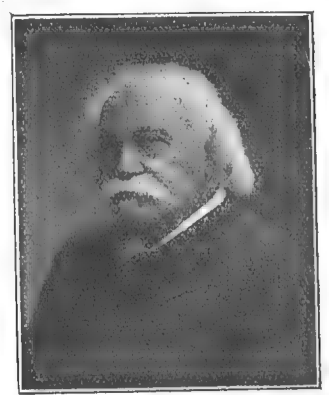
M. Marinesco, médecin en chef de l'hôpital Pantélimon, à Bucarest, est membre de l'Académie roumaine, membre correspondant des Sociétés de neurologie de Paris et de Moscou, et de plusieurs autres sociétés étrangères, président de la Réunion biologique de Bucarest, etc.

Hommage au Dr Champetier de Ribes

A l'occasion de son départ des hôpitaux, les collègues, les élèves et les amis du Dr **Champetier de Ribes** ont eu la pensée de lui offrir un souvenir de sa vie hospitalière. Un comité s'est formé sous l'inspiration de MM. les Drs BOUFFE DE SAINT-BLAISE et FUNCK BRENTANO, accoucheurs des hôpitaux. Il lui sera offert un haut relief en marbre, œuvre du statuaire COUTAN, membre de l'Institut. Tout souscripteur de 25 francs recevra une reproduction en bronze, montée sur un socle de marbre. Prière d'envoyer les cotisations à MM. J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

M. CHAUVEAU

M. Ch. Chauveau vient d'être nommé vice-président de l'Académie de médecine. Il est à peine besoin de rappeler la carrière et les travaux du savant éminent, dont nous admirons encore à 84 ans l'activité scientifique. Sorti en 1848 de l'École vétérinaire d'Alfort, successivement chef des travaux, puis professeur de physiologie à l'École vétérinaire de Lyon, Chauveau, déjà célèbre, passa en 1877 sa thèse de doctorat en médecine pour devenir professeur de médecine expérimentale à la Faculté de Lyon, qu'il avait contribué à faire créer. Il la quittait après quelques années pour cumuler les fonctions d'inspecteur général des écoles vétérinaires, et de professeur au muséum, où il succédait à Bouley. Dès son arrivée à Paris, l'Académie de médecine, l'Institut lui ouvraient leurs portes, et la Société de biologie l'appelait à la présider. L'œuvre scientifique de Chauveau en fait l'égal des plus grands maîtres de la physiologie. Après quelques travaux d'anatomie, dont le plus important est le *Traité d'anatomie comparée des animaux domestiques* aujourd'hui classique, Chauveau débute en physiologie par ses travaux sur le mécanisme du cœur (1855 à 1863). A cette occasion il crée avec Marey le cardiographe. Puis il étudie, avec le sphygmoscope et l'hémodromographe, la circulation artérielle. Il donne l'interprétation des souffles vasculaires. De 1857 à 1862, il publie des recherches du plus haut intérêt sur les fonctions de l'axe cérébrospinal et sur l'électro-physiologie.



Cliché Waléry.

M. CHAUVEAU.

Quand l'histoire fixera le rôle de chacun dans la découverte de la nature des maladies infectieuses, qui fut la révolution la plus importante que la médecine ait connue depuis ses origines, elle rangera Chauveau parmi les ouvriers de la première heure, on pourrait dire parmi les précurseurs.

Dès 1868, alors que notre grand Pasteur était encore absorbé dans l'étude des fermentations chimiques, Chauveau avait, non pas soupçonné, mais affirmé et démontré la nature corpusculaire et animée des virus, et il avait prédit qu'à chaque virus la science un jour saurait opposer un vaccin. Des premiers il prouva que les microbes agissent sur l'organisme par leurs sécrétions.

La transformation des virus en vaccins provoqua de sa part des recherches importantes. Il montra la contagion de la tuberculose par les voies digestives, et proclama le premier la doctrine, encore affirmée par l'école française, de l'identité des tuberculoses bovine et humaine. Je ne puis que citer enfin les admirables travaux de Chauveau sur l'utilisation du sucre, sur l'énergétique, sur la signification de la chaleur animale, simple résidu du travail physiologique. Ces travaux sont ceux que le maître poursuit encore. Il y a rectifié de nombreuses erreurs de ses devanciers, et nous a montré, avec une précision exceptionnelle en ce genre de recherches, que les lois générales de la mécanique s'appliquent au moteur humain.

Cet ensemble de recherches a valu à Chauveau une notoriété mondiale, et l'Académie s'est honorée en lui confiant la présidence de ses débats. G. LINOSSIER.

NOUVELLES *(Suite)*

Le Congrès des villes d'eaux

Du 11 au 14 décembre s'est tenu à Paris, dans l'hôtel du journal *Excelsior*, un congrès des villes d'eaux, bains de mer et stations climatiques.

Ce n'était pas un congrès exclusivement médical. Y prenaient part tous ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent à la prospérité des stations diverses que nous venons d'énumérer : députés et sénateurs, maires, médecins, secrétaires d'établissements thermaux, hôteliers, etc... On y étudia l'application de la nouvelle taxe de séjour ; on exprima le vœu qu'une partie au moins de l'impôt prélevé par l'Etat sur les jeux dans les casinos fût consacré à l'amélioration des stations où l'impôt est perçu. On discuta les moyens pratiques de réaliser dans les villes d'eaux les meilleures conditions d'hygiène, et notamment de permettre aux malades de suivre dans les hôtels un régime approprié à leurs affections. On peut se rendre compte que les hôteliers ont parfaitement compris la nécessité de réaliser des progrès en ce sens, et de tenir compte des desiderata souvent exprimés par les médecins. On a émis un vœu en faveur de la création dans les diverses facultés d'un enseignement de l'hydrologie, et de la création à Paris d'un institut central d'hydrologie et de climatologie, pour lequel les établissements thermaux ont promis un important concours financier. Enfin on a posé les premiers jalons en vue de la création d'une fédération générale de toutes les stations destinées à défendre leurs intérêts communs, à grouper les efforts en vue de faire connaître à l'étranger les ressources incomparables des stations françaises au point de vue hydrominéral, balnéaire et climatique.

Ce fut, en résumé, un congrès très pratique, où l'on dit beaucoup de choses intéressantes et utiles, et dont l'effort pour développer et mettre en valeur les richesses naturelles de notre pays ne restera pas stérile.

G. LINOSSIER.

Prix de l'Académie de médecine

SERVICE DES EAUX MINÉRALES

L'Académie a proposé et, par son arrêté du 22 décembre 1910, M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu accorder, pour le service des eaux minérales de la France pendant l'année 1911 :

1° *Médaille d'or*, à M. le Dr BINET (Maurice), médecin consultant à Saint-Honoré-les-Bains : *Les phtisiques aux eaux minérales.*

2° *Rappels de médailles de vermeil*, à MM. les Drs BARDEL (G.), de Paris : *Aux stations minérales d'Allemagne et de Bohême (Impressions d'un voyage d'étude)*; FLEIG (C.), chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Montpellier : *Ensemble de travaux sur la sérothérapie par les eaux minérales ;* NICOLAS (J.), médecin consultant au Mont-Dore : *Les crises consécutives à la cure Montdorienne. — La fréquence du pouls chez les malades en traitement au Mont-Dore.*

3° *Médailles d'argent*, à MM. les Drs CORNILLON (J.), médecin honoraire de l'hôpital thermal de Vichy : *Histoire des eaux minérales de Vichy* (t. Ier) [travail fait en collaboration avec M. Mallat]; SALIGNAT (L.), médecin consultant à Vichy : *Les cures de Vichy; indications, régimes, bains, douches, buvette, exercice ; Vichy et ses environs ;* M. LEPAPE (A.), ingénieur chimiste, licencié ès sciences, Paris : *Mémoire sur la radioactivité de l'eau minérale de la Chaldette (Lozère).*

4° *Rappels de médaille d'argent*, à M. MALLAT (Antonin), à Bellerive-sur-Allier (Allier) : *Histoire des eaux minérales de Vichy* (t. Ier) [travail fait en collaboration avec M. le Dr Cornillon].

5° *Médailles de bronze*, à MM. les Drs AMBLARD (Louis-Albert) à Vittel : *Ensemble des travaux sur les eaux minérales ;* CANY (G.), médecin consultant à la Bourboule : *L'inhalation des eaux minérales. — Les sources arsenicales d'Europe dans la classification hydro-minérale ;* GARDETTE (Victor), médecin consultant à Châtel-Guyon : *Ensemble de travaux sur les eaux minérales ;* MATURI (Edigio), professeur d'hydrologie médicale à l'Université de Naples (Italie) : *L'idrologia clinica, e l'idroterapia nelle infezioni tifo-simili ;* Mme LABORDE, docteur en médecine, Paris : *Dosages de l'émanation du radium dans l'eau minérale de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains ;* M. BROCHET (André), chef de travaux à l'École de physique et de chimie de Paris : *Recherches sur la radioactivité des eaux thermales de Plombières.*

6° *Rappel de médaille de bronze*, à M. NODON (Albert), docteur ès sciences, ingénieur chimiste à Bordeaux : *L'action électrique des sources thermales. — Les eaux thermo-minérales et leurs actions physico-chimiques.*

SERVICE DES ÉPIDÉMIES.

L'Académie a proposé et M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu accorder, pour le service des épidémies en 1910-1911 :

1° *Médaille d'or*, à M. le Dr DUBIEF, médecin inspecteur des épidémies du département de la Seine, Paris : *Les maladies épidémiques dans le département, en 1909, et réorganisation du service de désinfection départemental.*

2° *Rappels de médailles d'or*, à MM. les Drs ANDRÉ (G.), médecin des épidémies, professeur à la Faculté de médecine de Toulouse : *Rapport sur les maladies épidémiques qui ont régné dans l'arrondissement de Toulouse en 1910 ;* JABLONSKI, inspecteur départemental d'hygiène de la Vienne, à Poitiers : *Rapport général sur les services d'hygiène publique dans ce département.*

3° *Médailles de vermeil*, à MM. les Drs CATRIN (L.), médecin des épidémies, à Valenciennes : *Rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Valenciennes pendant l'année 1910 ;* DEVY, médecin de l'assistance de l'Indo-Chine, médecin municipal à Phnom-Penh (Cambodge) : *Note sur l'emploi à Phnom-Penh, en 1910, de la lymphe d'Haffkine à la prophylaxie de la peste.*

4° *Rappels de médailles de vermeil*, à MM. les Drs BALESTRE, inspecteur d'hygiène du département des Alpes-Maritimes, à Nice : *Rapport sur les maladies épidémiques qui ont été observées dans ce département en 1909 ;* BOQUIN, médecin des épidémies, à Autun : *Rapport sur les épidémies qui ont sévi dans l'arrondissement d'Autun pendant l'année 1909 ;* MOREAU (René), médecin des épidémies, à Sens : *Rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Sens en 1910.*

5° *Médailles d'argent*, à MM. les Drs DE LA CROIX, médecin des épidémies de l'arrondissement de Lisieux : *Rapport sur les épidémies de cet arrondissement en 1909. — Notice sur quinze cas de méningite cérébro-spinale recueillis et observés pendant l'épidémie qui a sévi à Lisieux et environs en 1909 ;* GARDON (Victor), médecin communal de la ville d'Alger : *Rapport sur l'épidémie de typhus observée à Alger en 1910 ;* RIBOT, directeur de la Santé, et THOLLON, à Saint-Nazaire : *Défense sanitaire et épidémiologique de l'arrondissement de Saint-Nazaire et de l'entrée de la Loire de 1900 à 1910. — Prophylaxie des épidémies ;* ROUSSEL, médecin-major de 1re classe, chargé du laboratoire de bactériologie de l'hôpital militaire du Dey, à Alger ; LESTERLIN, médecin-major de 2e classe au 1er régiment de dragons, à Joigny, SICRE, médecin-major de 2e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et MALARD, médecin-aide major de 1re classe au 22e régiment de dragons, à Reims : *Ensemble de travaux sur la prophylaxie de la diphtérie ;* VIGOT, médecin des épidémies, à Caen : *Rapport sur la méningite cérébro-spinale épidémique du Calvados en 1909.* M. BARNSBY, pharmacien en chef honoraire de l'hospice général, directeur honoraire de l'École de médecine et de pharmacie de Tours, vice-président du Conseil d'hygiène du département d'Indre-et-Loire : *Statistique des cas de maladies transmissibles déclarées à la préfecture et aux sous-préfectures de Loches et de Chinon pendant l'année 1909. — Série de rapports au Conseil départemental d'hygiène.*

6° *Rappels de médailles d'argent*, à MM. les Drs DECOUVELAERE (J.), médecin des épidémies, à Hazebrouck : *Rapport annuel sur l'état sanitaire de l'arrondissement d'Hazebrouck et des épidémies qui y ont régné pendant l'année 1909 ;* HIRIGOYEN (L.), médecin des épidémies de l'arrondissement de Bordeaux :

NOUVELLES (*Suite*)

Rapport sur les épidémies qui ont sévi dans le département de la Gironde en 1910 ; POUJOL (J.), médecin de colonisation, à Aïn-Bessem : *Nouvelle étude épidémiologique du typhus exanthématique dans la circonscription médicale d'Aïn-Bessem (Algérie), 1er janvier-15 juin* 1911 ; SUBERCAZE (A.), à la Ferté-Alais (Seine-et-Oise) : *Epidémie humaine de fièvre aphteuse.* M. BAUDRAN (G.), docteur en pharmacie, secrétaire du Conseil d'hygiène du département de l'Oise, à Beauvais : *Rapport sur les travaux du Conseil central d'hygiène et de salubrité du département de l'Oise pendant l'année* 1909.

7° *Médailles de bronze*, à MM. les Drs CIAVALDINI, médecin de colonisation, à El-Arrouch (Algérie) : *De l'ophtalmie granuleuse observée en Algérie* ; LACOMME, inspecteur départemental d'hygiène, à Amiens : *Rapport annuel au préfet de la Somme et divers autres rapports sanitaires en* 1909 ; DE LAUWEREYNS DE ROOSENDAELE, médecin des épidémies, à Valenciennes : *Rapport sur l'état sanitaire de l'arrondissement de Valenciennes pendant l'année* 1910 ; MORDAGNE, médecin des épidémies de l'arrondissement des Andelys, à Tourny (Eure) : *Rapport sur les épidémies de l'arrondissement des Andelys (année* 1910) ; PERNIN, médecin aide-major de 1re classe au 91e régiment d'infanterie, à Mézières : *De la prophylaxie des maladies contagieuses dans l'armée* ; TRIPIER (H.), médecin des épidémies de l'arrondissement d'Abbeville : *Rapport sur les épidémies observées dans cet arrondissement en* 1909.

8° *Rappels de médailles de bronze*, à MM. les Drs FOLLY (R.), médecin-major de 2e classe, chef de service au 22e régiment de dragons, à Reims : *Rapport médical sur une épidémie de fièvre typhoïde observée à ce régiment au cours de l'année* 1910 ; LAFONT (A.), médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, directeur du laboratoire de bactériologie de Maurice : *Aperçu général sur le travail de laboratoire de bactériologie et recherches sur le Surra à Maurice (du 7 août 1907 au 1er octobre 1909).*

SERVICE DE LA VACCINE.

L'Académie accorde, pour le service de la vaccine en 1910 :

1° *Médaille d'or*, à M. le Dr DUBIEF, médecin inspecteur principal des épidémies du département, à Paris ; M. SAINTYVE, chef de division de la Préfecture de police, à Paris.

2° *Médailles de vermeil*, à MM. les Drs DUPONT, médecin de l'assistance indigène à Ouahigouya ; THIROUX, médecin-major des troupes coloniales, directeur de l'Institut de vaccine de Saint-Louis ; AUBERT, chef du bureau d'hygiène à la Préfecture de police, à Paris ; HONORAT (Marc), sous-chef du bureau d'hygiène à la Préfecture de police, à Paris.

3° *Médailles d'argent*, à MM. les Drs DUFOUGERÉ, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales à Saint-Louis ; WAGON, médecin-major de 2e classe à Kindia.

4° *Médailles de bronze*, à MM. BAUSCH, employé de mairie, à Fontenay-sous-Bois ; BERTHELOT, employé de mairie, au Perreux ; BRUNET, directeur du G. S. du Petit-Ivry, à Ivry ; CHIVAT, directeur du G. S. de la rue Fromont, à Levallois-Perret ; COLLIN, employé de mairie, à Saint-Mandé ; COTTIN, directeur du G. S. de l'Ouest, à Vincennes ; DECHASSAT, du G. S. de la mairie de Vanves ; DUROYON, directeur du G. S. du Plant, à Champigny ; GUENIN, directeur du bureau d'hygiène, à Ivry ; GUETTIER, employé de mairie, à Suresnes ; HUBERSON, directeur du bureau d'hygiène, à Asnières ; LEROYER, commis principal à la mairie de Courbevoie ; LOISEAU, directeur du bureau d'hygiène, à Boulogne-sur-Seine ; SINCHOLLE, directeur du bureau d'hygiène, à Clichy ; SOUBEYRAN, employé de mairie, à Pantin ; TESSIER, directeur du bureau d'hygiène, à Saint-Maur-les-Fossés ; ZIRNITE, employé de mairie, au Kremlin-Bicêtre. MMmes L'HOCE, directrice du G. S. de la mairie, à Boulogne ; MARTIN, directrice du G. S. du Petit-Ivry ; ROCCH, directrice du G. S. de la Gare, à Saint-Ouen.

SERVICE DE L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE.

M. le Ministre met annuellement à la disposition de l'Académie de médecine une somme de 2,000 francs, destinée à récompenser les meilleurs travaux qui lui sont adressés sur l'hygiène des enfants du premier âge et à subvenir aux frais de publication du rapport annuel. L'Académie accorde :

1° *Médailles d'or*, à MM. les Drs GINESTOUS (Ét.), oculiste de l'hôpital suburbain des enfants, médecin de la Protection de l'enfance, à Bordeaux ; ORTHOLAN, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; CAMBILLARD (A.), inspecteur départemental de l'Oise, à Beauvais ; GEAY (F.), inspecteur départemental du Var, à Draguignan ; MAROIS (R.), inspecteur départemental de l'Yonne, à Auxerre.

2° *Rappels de médailles d'or*, à MM. AUGÉ (Ad.), inspecteur départemental des Basses-Pyrénées, à Pau ; LELIMOUZIN (E.), inspecteur départemental de la Loire-Inférieure, à Nantes.

3° *Médailles de vermeil*, à MM. les Drs CASSOUTE, médecin des hôpitaux, directeur du service médical de l'œuvre des nourrissons, à Marseille ; GENGLAIRE, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Coucy-le-Château (Aisne) ; MESNIL (Roger), médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Bernay (Eure) ; SUBERCAZE (A.), médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à La Ferté-Alais (Seine-et-Oise) ; TRUFFET, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Seyssel (Ain) ; BERNIS (P.), inspecteur départemental de l'Hérault, à Montpellier ; BLIN (Er.), directeur d'agence du service des enfants assistés de la Seine, à Issoire ; CARRÉ, inspecteur départemental de l'Aisne, à Laon ; COURET (H.), inspecteur départemental de la Charente, à Angoulême ; CRÉGUT (R.), inspecteur départemental de l'Ardèche, à Privas ; DAVODET (A.), inspecteur départemental du Pas-de-Calais, à Arras ; DESCHIENS (Edmond), à Paris ; DESCORPS (C.), inspecteur départemental de la Manche à Saint-Lô ; DESMOT (J.), inspecteur départemental de la Mayenne, à Laval ; LARDET (Fr.), inspecteur départemental de l'Ain, à Bourg ; TISSOT (Ch.) inspecteur départemental du Loir-et-Cher, à Blois ; VIRET (G.), inspecteur départemental de la Gironde, à Bordeaux ; Sanatorium marin de Capbreton (Landes) ; Union maternelle du XIVe arrondissement, à Paris.

4° *Rappels de médailles de vermeil*, à MM. les Drs BARATIER (A.), médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Jeugny (Aube) ; DELAVALLE, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais) ; DENIZET, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance à Château-Landon (Seine-et-Marne) ; DUCOURNEAU (F.), médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Benesse-Maremne (Landes) ; FRÉMICOURT (Aug.), à Paris ; GAGNIÈRE, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Vaulx-Milieu (Isère) ; MAZOYER (Élie), ex-médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Nîmes ; MERCIER (Raoul), professeur à l'École de médecine de Tours ; MORNET (J.), à Bourges ; VIVIEN, médecin inspecteur de la Protection de l'enfance, à Vienne (Isère) ; AUVERT (J.), inspecteur départemental du Cher, à Bourges ; BENOIST (G.), inspecteur départemental du Morbihan, à Vannes ; BLANC, inspecteur départemental d'Indre-et-Loire, à Tours ; BOUCOIRAN (J.), inspecteur départemental du Gard, à Nîmes ; CANNET (Em.), inspecteur départemental d'Ille-et-Vilaine, à Rennes ; DROUILLY, inspecteur départemental de l'Eure, à Évreux ; FÉRAUDI (Th.), inspecteur départemental des Alpes-Maritimes, à Nice ; FLEURY (U.), inspecteur départemental de l'Orne, à Alençon ; GRÈGES (R.), inspecteur départemental de la Vienne, à Poitiers.

5° *Médailles d'argent*, à MM. les Drs LOUVET (E.), médecin-inspecteur de la Protection de l'enfance, à Lusigny (Aube) ; ROUVEYROLIS, à Aniane (Hérault) ; BOUVIER (J.), inspecteur départemental de la Vendée, à La Roche-sur-Yon ; CHEVILLET (G.), inspecteur départemental de Meurthe-et-Moselle, à Nancy ; EYNARD (J.), inspecteur départemental du Tarn, à Albi ; LAVAURS (E.), inspecteur départemental des Landes, à Mont-de-Marsan ; MÉRAT, inspecteur départemental de la Haute-Marne, à Chaumont ; PAYS (A.), inspecteur départemental de la Haute-Loire, au Puy ; RAFFALLI, inspecteur départemental de la Haute-Saône, à Vesoul ; ROUSSEAU (H.), inspecteur départemental du Gers, à Auch.

6° *Médailles de bronze*, à M. le Dr. BROUDIC (L.), à Paris ; DESSEAUX (P.), inspecteur départemental de l'Aveyron, à Rodez ; DIGNE (F.), inspecteur départemental de la Nièvre, à Nevers ; FRANCO (J. R.), inspecteur départemental du Finistère, à Quimper ; HERVIEU (G.), inspecteur départemental de Saône-et-Loire, à Mâcon.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Pathologie.* — Séance du 13 décembre. — MM. Clap, 10 ; Guillemet (Paul), 5 ; Bonnet, 8 ; Aujay de la Dure, ; Boucheron, 6 ; Paraf, 11 ; Achard et Percepied, 10 ; Marcorelles, 12.

Séance du 15 décembre. — MM. Duponchel et Parent, 10 ; Auvigne, 7 ; Berthod, 6 ; Cleisz, 11 ; Mlle Pouzin, 12 ; MM. Angot, 9 ; Bel et Meugé, 10 ; Peltier, 9.

Séance du 16 décembre. — MM. Braine, 11 ; Charrier, 10 ; Avezou, 11 ; Jacob et Barraud, 10 ; Faveret et Monod (Lorenz), 6 ; Ruelle, 9 ; Lascaux, 10.

Anatomie. — Séance du 12 décembre. — MM. Lefranc, 6 ; Busson, 5 ; Bourgeois (Francis), 4 ; Hertz, 9 ; Ruelle, 5 ; Lamare, 7 ; Grandjean, 5 ; Frédault, 6 ; Huguet, 4 ; Photiadès, 6.

Sont appelés à continuer les épreuves les candidats ayant obtenu un minimum de treize points, et M. Berthod, Mlle Delage et M. Pimpaneau, qui ont eu douze points.

Oral. — Séance du 18 décembre. — Question : « Anatomie descriptive du plancher du quatrième ventricule. — Diagnostic des sténoses du pylore.

MM. Vazeux et Percepied, 12 + 18 = 30 ; Monod (André), 11 + 18 = 29 ; Philardeau, 9 + 15 = 24 ; Pollet, 15 + 22 = 37 ; Léger, 10 + 15 = 25 ; Baude, 8 + 17 = 25 ; Peltier, 10 + 16 = 26 ; Meugé, 7 + 14 = 21 ; Ceillier, 15 + 14 = 29.

Mutations dans les hôpitaux. — M. le Dr Riche et M. le Dr Robineau passent à Tenon ; M. le Dr Demoulins, à Boucicaut ; M. le Dr Souligoux à la Charité ; M. le Dr Thiéry à la Pitié ; M. le Dr Auvray, à Broussais ; M. le Dr Cunéo, à la maison Dubois ; M. le Dr Potherat, à l'Hôtel-Dieu ; M. le Dr Lenormant à l'hôpital Saint-Louis ; M. le Dr Pierre Duval, à Bicêtre ; M. le Dr Gosset, à Ivry.

Prix Fillioux. — *Epreuve du mémoire.* — MM. Rouget, 30 ; Cuvillier, 18.

Epreuve clinique. — MM. Rouget, 18 ; Cuvillier, 17.

Concours de médecin de la prison de la Santé. — Le concours vient de se terminer par la nomination de M. le Dr Prosper Merklen, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Concours de clinicat aux Quinze-Vingts. — Sont nommés chefs de clinique : MM. les Dr. Liégeard, Grelault, La Taillade, Perossier.

Facultés de médecine. — TOULOUSE. — Par décret du 4 décembre 1911, l'enseignement de la bactériologie est ajouté aux enseignements institués à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Par arrêté en date du 12 décembre 1911, une place de professeur titulaire est déclarée vacante à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

École de médecine de Reims. — M. Larue a été nommé prosecteur, M. Giboul aide d'anatomie.

L'anatomie agite les étudiants de Paris et de Marseille. — Tandis que les étudiants en médecine de la Faculté de médecine de Paris empêchent M. le Pr Nicolas de faire son cours, que le cours est suspendu et la faculté fermée aux étudiants de 1re et 2e années, les étudiants de l'école de médecine de Marseille empêchent M. le Pr Magon de faire son cours. Le cours est suspendu.

Agitation parmi les étudiants espagnols. — De graves troubles sont signalés à Barcelone et à Madrid parmi les étudiants.

Académie de médecine. — Par décret, le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine est autorisé à accepter la donation faite au profit de cette compagnie par Mme veuve Vautrin aux termes de son acte de donation en date du 24 février 1911.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Prix Alphonse Jaumes. — Ce prix, d'une valeur égale au montant de deux années d'arrérages d'une somme de 30000 francs, placée en Rente sur l'Etat, sera distribué en 1912 à l'auteur du meilleur travail de *médecine légale.* Les travaux imprimés ou manuscrits ne pourront concourir qu'autant qu'ils n'auront pas plus de quatre ans de date et ne pourront être présentés en même temps et la même année à d'autres concours, ni avoir pris part antérieurement à d'autres concours. Les mémoires seront reçus au secrétariat général de l'Académie 7, *rue de Nazareth,* jusqu'au 31 *décembre* 1911.

Société de Chirurgie. — M. le Dr Bazy devient président pour 1912 et M. le Dr Delorme est élu vice-président. Nous publierons une notice biographique de M. le Dr Bazy dans notre prochain numéro.

Association professionnelle des médecins légistes de l'Université de Paris. — Les membres de l'Association des médecins légistes de l'Université de Paris, réunis le 25 novembre en Assemblée générale à la Faculté de médecine, ont constitué le bureau de l'Association pour l'année 1911-1912. Ont été élus : Président, M. Grosset; vice-président, M. Roussilier (de Marseille) ; secrétaire général, M. Henry Besnier ; trésorier, M. H. Morisson ; secrétaire des séances, M. Chevillotte. Membres du conseil d'administration, MM. Dervieux, Hamaide Paul et Pierreson.

Bourses du Conseil municipal. — Le conseil municipal a accordé dans sa séance du 18 décembre à dix candidats proposés par la Faculté de médecine une demi-bourse de 500 francs. Ce sont : MM. Bailly, Lefort, Meugé. Parin et Petitjean (anciens boursiers) et MM. Carrière, François, Lecoq et Ruppe (candidats nouveaux).

Concours de médecin adjoint des asiles — Un concours s'ouvrira à Paris, au ministère de l'intérieur, le lundi 26 février 1912, tant pour l'admission aux emplois de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés que pour l'aptitude aux fonctions de médecin d'asile privé.

Le nombre des postes de médecin adjoint des asiles publics mis au concours est fixé à sept.

Les candidatures seront inscrites au ministère de l'intérieur (premier bureau de la direction de l'assistance et de l'hygiène publiques, 7, rue Cambacérès), du 25 janvier au samedi 10 février 1912 inclus.

Accident survenu à un médecin. — Le Dr Ménager a été blessé mortellement par la chute d'une pierre qui s'est détachée de la voûte de la cathédrale de Nantes.

Mariages. — M. le Dr Maurice Picot et Mlle Pivin.

Nécrologie. — Le Dr Francise Guionie, médecin-major de 2e classe à Oran, victime du devoir professionnel. — M. le Dr Eugène Cattala (de Cuscac). — Mme Gallet, grand'-mère des Drs Pierre Lereboullet et Henri Voisin ; nous leur adressons à tous deux l'expression de nos bien douloureuses sympathies. — M. Bornet, membre de l'Académie des sciences, docteur en médecine, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il s'occupait surtout de Botanique. — Le Dr Topinard, ancien secrétaire général de la société d'anthropologie, officier de la Légion d'honneur. — Le Dr Nossent, secrétaire de la commission médicale du Luxembourg belge.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les opiomanes. Mangeurs, buveurs et fumeurs d'opium. Etude clinique et médico-littéraire, par le Dr ROGER DUPOUY, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine, médecin de la Maison nationale de santé de Charenton. Préface de M. le professeur RÉGIS. 1912, 1 vol. in-8 de 318 pages. Broché : 6 francs. (*Alcan et Lisbonne*, édit., Paris.)

Traitement adjuvant du strabisme, par MM. les Drs TERRIEN et HUBERT. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 292 pages. Broché : 4 francs. (*G. Steinheil*, édit. Paris.)

En montagne bourbonnaise, mœurs et coutumes. La superstition et les sorciers, par M. le Dr BRISSON. 1911, 1 vol. in-16, de 262 pages. Broché : 3 fr. 50. (*M. Souchier*, imprimeur, Roanne).

On the use for nuclein solution in surgery, par ACHAND, de Chicago et HAROLD REDFIELD, de Chicago. (Extrait de *New-York Medical Journal*).

La position genu-pectorale, signe pathognomonique de la forme dyspnéique des péricardites à gros épanchement, par le Dr MARC FRENKEL. 1911, gr. in-8, 40 pages. (G. *Steinheil*, édit., Paris.)

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris. — M. le Pr **Gilbert.** ***Samedi 23 décembre,*** à 10 h. 1/2. Démonstration de cinématographie ultramicroscopique par le Dr **Comandon.**

Maladies du cœur et des vaisseaux (HOPITAL DE LA PITIÉ). — Le Dr **Josué,** médecin de l'hôpital de la Pitié, fera du ***15 avril au 2 mai 1912*** UN COURS DE REVISION ET DE PERFECTIONNEMENT en 16 leçons, avec le concours et l'assistance de MM. les Drs DELHERM, chef du service de radiologie et d'électrothérapie, DEMANCHE et PAILLARD, anciens internes des hôpitaux, de MM. CHEVALLIER et GOLLEWSKI, internes des hôpitaux, CLOGNE, interne en pharmacie.

Programme du cours.

Première leçon. — Lundi, 15 avril 2 h. 1/2. — Généralités ; examen du cœur : percussion, phonendoscopie ; les foyers d'auscultation.

Deuxième leçon. — Mardi 16 avril 10 h. 1/2. — Examen de l'aorte. Radioscopie du cœur et de l'aorte.

Troisième leçon. — Mercredi 17 avril 2 h. 1/2. — Examen du pouls ; pouls artériel, pouls veineux ; méthode graphique ; électrocardiographie.

Quatrième leçon. — Jeudi 18 avril 10 h. 1/2. — Arythmies, extrasystoles.

Cinquième leçon. — Vendredi 19 avril 2 h. 1/2. — Bradycardies, tachycardies.

Sixième leçon. — Samedi 20 avril 10 h. 1/2. — L'insuffisance aortique.

Septième leçon. — Lundi 22 avril 2 h. 1/2. — Les maladies de la valvule mitrale. Les rétrécissements mitraux latents.

Huitième leçon. — Mardi 23 avril 10 h. 1/2. — Les insuffisances cardiaques.

Neuvième leçon. — Mercredi 24 avril, 2 h. 1/2. — Hygiène des cardiaques.

Dixième leçon. — Jeudi 25 avril 10 h. 1/2. — Tonicardiaques, digitale, démonstrations pharmacologiques.

Onzième leçon. — Vendredi 26 avril 2 h. 1/2. — Cœur rénal. Les gros cœurs.

Douzième leçon. — Samedi, 27 avril 10 h. 1/2. — La syphilis du cœur et de l'aorte.

Treizième leçon. — Lundi 29 avril 2 h. 1/2. — La pression artérielle.

Quartorzième leçon. — Mardi 30 avril 10 h. 1/2. — Artériosclérose.

Quinzième leçon. — Mercredi 1er mai 2 h. 1/2. — Angine de poitrine. Claudication intermittente et gangrène sénile.

Seizième leçon. — Jeudi 2 mai 10 h. 1/2. — Traitement de l'artériosclérose.

S'inscrire auprès de l'interne du service ou par correspondance.

Le prix de la série de leçons est de *trente francs.*

Clinique orthopédique de la Faculté de médecine de Bordeaux. — MM. le Professeur **Denucé** et le Dr **Gourdon** commenceront le ***8 Janvier*** les conférences démonstratives et les exercices pratiques d'orthopédie. Il sera fait 14 conférences suivies de 14 exercices pratiques. Les conférences et les exercices auront lieu à l'hôpital des Enfants à Bordeaux.

S'inscrire au secrétariat de la Faculté. Le droit à verser est de 50 francs.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

26 Décembre. — Concours pour la place de chef des travaux anatomiques à l'École de médecine de Marseille.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à 'Ecole de médecine de Reims.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de médecine de Poitiers.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés au concours de la Société d'hygiène de l'enfance.

31 Décembre. — Vacance de la chaire de médecine légale et d'administration de l'École d'application du service des troupes coloniales à Marseille.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription et du dépôt des inventions pour le concours international Maria Feodorowna. S'inscrire à la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon, à Paris.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés au concours de la Société de médecine de Toulouse. Envoyer les mémoires à M. le secrétaire général, Hôtel d'Assézat-Clémence-Isaure.

3 au 8 Janvier. — Inscription pour le concours de médaille d'or de médecine des hôpitaux de Paris, et pour le concours de médaille d'or de chirurgie des hôpitaux de Paris, à l'Administration de l'Assistance publique, avenue Victoria, de 11 à 3 heures.

3 Janvier. — Concours pour l'emploi de prosecteur d'anatomie à l'École de médecine navale de Toulon.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 27 décembre, à une heure. — M. GREVHIÉ DE BELLECOMBE. Contribution à l'étude de la grossesse tubaire interstitielle. (MM. Segond, président ; Delbet, Proust et Couvelaire.) — M. PAULIAC. Contribution à l'étude des sarcomes du naso-pharynx. (MM. Segond, président ; Delbet, Proust et Couvelaire.) — M. DORE. De l'intervention des tumeurs dans la vessie. (MM. Delbet, président ; Segond, Proust et Couvelaire.)

Jeudi 28 décembre, à une heure. — M. SAYED-MARU. Des moyens pratiques de désinfection et d'épuration dans les pays chauds. (MM. Chantemesse, président ; Achard, Richaud et Rathery.) — M. DICORATO. Sur un cas clinique de syndrome pluriglandulaire. (MM. Achard, président ; Chantemesse, Richaud et Rathery.) — M. BALAVOINE. Recherches sur la tension artérielle maxima et la tension minima dans quelques affections oculaires. (MM. de Lapersonne, président ; Quénu, Nicloux et Terrien.) — M. FOURQUIER. Contribution à l'étude de la fixation et de l'élimination du chloroforme par les tissus. (MM. Quénu, président ; de Lapersonne, Nicloux et Terrien.)

HYGIÈNE PRATIQUE

L'ASSOCIATION DE L'ŒUVRE SOCIALE DU BON LAIT, 17, RUE DE VALOIS, A PARIS

L'Association de l'œuvre sociale du Bon Lait a tenu le 16 décembre, son assemblée générale.

Cette Association a pour but :

1° De mettre à la disposition de la classe ouvrière, et particulièrement des mères forcées de pratiquer l'allaitement artificiel, du lait qui soit, à la fois, de bonne qualité et bon marché.

2° De faire des distributions de lait gratuites, plus spécialement aux mères de famille nécessiteuses qui ont des enfants en bas âge.

Nous profitons de cet avis pour insérer la lettre suivante de M. Edmond Juge, secrétaire général de l'Association se référant à l'assemblée générale de l'année dernière.

Paris, le 7 juillet 1911.

Monsieur Francis Marre,
25, rue Lauriston, Paris,

Monsieur,

Vous me signalez une inexactitude dans le compte rendu du discours que vous avez prononcé à l'Assemblée Générale de l'Association de l'Œuvre Sociale du Bon Lait qui a eu lieu au Musée Social, le 10 décembre dernier.

N'ayant pu, par suite de mon absence pour cause de maladie, m'occuper de la rédaction de notre bulletin de janvier 1911, l'employé qui me remplaçait dans ce service vous a, me dites-vous, attribué des paroles que vous n'avez pas formulées et a en outre donné à une partie de votre discours un sens qui n'était pas votre pensée.

En ce qui touche notamment la propreté du lait et sa pureté bactériologique, les considérations que vous développiez ne visaient en aucune façon une laiterie prise en particulier, mais s'adressaient à la généralité des laiteries pour lesquelles, entendiez-vous dire, les efforts déjà tentés dans cette voie par l'Œuvre du Bon Lait devraient être poursuivis énergiquement.

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître le bien-fondé de votre réclamation, étant donné surtout que, par suite d'un oubli, les épreuves ne vous ont pas été communiquées. Veuillez trouver ici, à ce sujet, l'expression de mes regrets.

Le secrétaire général.

Signé : Edmond Juge.

1911-1912, N° 5

SOMMAIRE

30 Décembre 1911

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instrumens s de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 22 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers*).

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port*).

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

22° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

PETIT POISSON DEVIENDRA GRAND...

(Aux Antivivisectionnistes)

Antivivisectionnistes, mes amis, que diriez-vous si vous appreniez que dans un de ces lieux infâmes qu'on appelle des laboratoires, un physiologiste s'occupe à plonger des animaux vivants dans des liquides lentement corrosifs et assiste, impassible, à leur longue agonie ?

C'est cependant un semblable spectacle qu'il m'a été donné de voir hier même, non pas dans un laboratoire, mais dans un lieu des plus fréquentés de Paris, au Grand Palais. Vous avez peut-être regardé indifférents une affiche due au très spirituel dessinateur d'animaux Benjamin Rabier qui a représenté un brochet poursuivant féroce un carpeau peu rassuré. Ce n'est pas un mythe, croyez-le bien.

Voici ce qu'on voit chaque jour, vingt fois par jour, au Grand Palais. Une dame ou un monsieur, accompagné en général d'enfants, va trouver un gardien des aquariums, et moyennant quelques sous, celui-ci jette des petits poissons rouges dans l'aquarium des brochets; ils sont happés, engloutis en un instant par les énormes bêtes qui reprennent leur air placide au fond du bassin. Ceci est assez peu intéressant !

Autrement palpitant est le spectacle qui se déroule dans l'aquarium des perches-truites. Ces dernières, aussi frétillantes et vives que les brochets sont lourds et pesants, ne sont souvent guère plus grosses que les poissons rouges qui, vivants, leur sont jetés en pâture. Dès qu'un de ces derniers tombe dans leur aquarium, une course effrénée commence ; une meute silencieuse s'élance à la poursuite de l'infortuné cyprin, les coups de dents pleuvent sur lui jusqu'à ce qu'une perche-truite, se plaçant bien en face de lui, tête contre tête, l'avale dans un suprême effort.

Mais voilà bien une autre affaire ! Le poisson rouge est trop long pour être englouti en un coup, sa tête pénètre dans l'estomac de son bourreau, alors que sa queue et la moitié de son corps sont encore à l'extérieur ; et l'on voit cette queue s'agiter désespérément pendant que sur l'extrémité céphalique, sur les yeux, les narines, commence le travail lentement corrosif de la digestion.

Cela rappelle le supplice en honneur chez ces tribus sauvages qui habitent des régions de marécages et de vases mouvantes. La victime est attachée à une longue perche munie, à une extrémité, d'une lourde pierre ; sur le bord du marécage, un arbre ployé sert de ressort et permet de lancer l'homme, la perche et la pierre. Celle-ci tombe la première au milieu de la vase et entraîne bien droit, mais lentement, lentement la victime dans la boue mouvante, et alors que l'homme a disparu, les spectateurs délirants voient encore l'extrémité de la perche agitée de frémissements spasmodiques.

Qu'en dites-vous ? Ces deux supplices ne sont-ils pas comparables ? Le poisson est un vertébré dont l'organisme est très perfectionné. Est-il si loin de l'homme ? J'avoue qu'au spectacle offert à tout visiteur du Grand Palais, mon cœur a frémi d'horreur, et ma première pensée a été de prévenir, sans plus tarder, la Société protectrice des animaux. Dans un second mouvement, j'ai réfléchi que ce que je venais d'observer se répétait à tout instant dans tous les étangs, tous les fleuves, toutes les rivières ou ruisselets de France et d'ailleurs. J'ai pensé qu'il en était déjà ainsi, quand les Océans étaient maîtres de tout, bien avant qu'il ne fût question de la sensibilité humaine. L'apparition de l'homme sensible ou sensitif sur l'humus solidifié n'a rien changé à ces choses et, selon toute vraisemblance, ces vieux usages persisteront dans les mers, malgré ses efforts pour amener les êtres marins à de meilleurs sentiments. Voilà pourquoi je n'ai pas fait appel à la Société protectrice des animaux.

Et puis ce qui nous apparaît très laid, très horrible est peut-être vu sous une autre incidence, très grand et très beau. Ce serait folie de vouloir y changer quelque chose, folie, folie ! Et j'ai compris pourquoi l'illustre aliéniste Magnan range résolument dans les maladies mentales ce qu'il appelle « la folie des antivivisectionnistes ».

« Avant l'animal, l'homme aime ses semblables, disait Magnan, il y a plus de quinze ans, dans ses célèbres cliniques de Sainte-Anne. Chez le dégénéré, au contraire, cet amour de l'animal peut aller s'exagérant sans cesse et détruisant peu à peu les affections altruistes les mieux enracinées s'établir sur leurs ruines avec l'opiniâtre fermeté de l'idée obsédante. Ainsi naissent la zoophilie, la folie des antivivisectionnistes. On voit alors des êtres trop sensibles, oubliant ce qui, dans notre état social, reste encore à faire au point de vue philanthropique, proposer la création de caisses de retraite pour les animaux vieux ou infirmes ».

C'est folie de mettre sa sensibilité d'homme à la place de celle d'un animal et d'échaffauder sur cette base erronée des raisonnements et des systèmes.

Connaissons-nous ce qu'est la sensibilité des animaux ? Nous n'apprécions que les signes extérieurs de sensibilité : cris, agitation, mouvements de défense, etc. Mais un animal décapité s'agite autant et plus quand on l'excite, qu'un animal normal. Souffre-t-il autant ?

Ne savons-nous pas, nous médecins, quelles différences considérables existent entre la qualité de la sensibilité d'hommes anatomiquement, histologiquement constitués de façon identique. Quels abîmes doit-il y avoir entre notre manière de sentir et celles d'êtres anatomiquement très dissemblables ! (1)

Et cependant, si quelque antivivisectionniste jette les yeux sur ma prose, il lui viendra certainement le désir de faire cesser les abus du Grand Palais. Je gage qu'il n'aura pas un instant l'idée de fonder une ligue pour interdire aux requins d'avaler les hommes ou empêcher ces derniers de se manger entre eux, et pourtant de ce côté aussi, il y a depuis longtemps des abus regrettables. C'est pourquoi l'opinion de Magnan n'est pas dénuée de fondement.

JEAN CAMUS.

(1) Cette considération n'empêche pas, bien entendu, que nous devions toujours, dans la mesure de nos moyens, réduire au minimum la souffrance des animaux. Ceux qui fréquentent les laboratoires savent que tous les physiologistes s'inspirent à l'heure actuelle de ce principe. Ne faisant pas ici un plaidoyer en faveur de la vivisection je renvoie le lecteur au libre propos si judicieux de notre collaborateur M. Linossier (*Paris Médical*, 1911, n° 3).

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que tout Abonné d'un an à *PARIS MÉDICAL* aura droit à un superbe portrait album, genre gravure, à exécuter d'après nature (et non à une reproduction) dans les ateliers de la photographie Waléry, 9 bis, rue de Londres, à Paris (Téléph. 150-72).

Prière de s'inscrire à l'avance. Se munir de sa quittance d'abonnement. Cet avantage accordé à l'abonné pourra être transmis à sa femme ou à son enfant.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

LA DISTRIBUTION DE L'EAU A PARIS AU XVIIe SIÈCLE

Fontaines et Porteurs d'eau.

C'est la léproserie de Saint-Lazare qui amena par aqueduc pour son usage la première eau de source introduite depuis l'époque romaine à Paris : celle du Pré-Saint-Gervais ; il est probable que la fontaine Saint-Lazare (faubourg Saint-Denis) reconstruite au XVIIe siècle, mentionnée dès 1265, fut la première de Paris.

Au début du XVIIe siècle, l'eau de Belleville et du Pré-Saint-Gervais était distribuée dans un certain nombre de fontaines. Rappelons seulement les plus anciennes : la fontaine des Halles, la fontaine Maubuée (1393), la fontaine du Ponceau (1461). Celle-ci était à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue du Ponceau. On dit que Louis XI après son sacre, le 31 août 1461, y vit un agréable spectacle : « Etaient à la fontaine du Ponceau hommes et femmes sauvages qui se combattaient... et si y avait encore trois belles filles toutes nues, et leur veoit-on le beau teton droit séparé, rond et dur qui estoit chose bien plaisante, et disoient de petits motets et bergerettes » (Chroniques de Jean de Troyes).

Au même endroit, il y avait un poncel ou ponceau, petit pont, qui servait de passage sur un égout découvert. François Miron reconstruisit la fontaine en 1605, et recouvrit en même temps l'égout du ponceau.

La fontaine des Innocens est déjà mentionnée en 1273 par Lettres Patentes accordées par Philippe le Hardi. C'est en 1550 qu'elle fut reconstruite par Pierre Lescot et Jean Goujon sous son aspect classique. Ce n'est que vers 1800 qu'elle fut isolée et reproduite à quatre faces avec vasque pour effets d'eau, acheminement vers la forme définitive et peu heureuse où nous la voyons maintenant. Dans son état primitif, elle était adossée, et sur le soubassement se trouvaient des bas-reliefs qui furent retirés parce qu'ils se dégradaient. Tout le luxe du décor ne pouvait rien contre la sécheresse des deux robinets qui parcimonieusement donnaient l'eau. Elle s'appelait primitivement « Fontium nymphis » et en 1689 on y lisait ces vers de Santeuil :

> Quos duro cernis simulatos marmore fluctus
> Hujus nympha loci credidit esse suos.

« La nymphe de ce lieu a cru reconnaître ses propres flots dans ceux que le ciseau a sculptés sur le marbre ».

Une autre ancienne fontaine est celle de Birague ; elle était située rue Saint-Antoine, en face Saint-Louis-Saint-Paul et elle datait d'Henri III ; elle fut restaurée en 1627. C'est une des plus remarquables de l'époque par sa forme et son ornementation ; élevée sur un plan pentagone, elle présentait une masse isolée dont chaque pan était partagé et décoré de la même manière, c'est-à-dire d'une arcade sans profondeur, formant une niche et surmontée d'un fronton triangulaire, puis d'une attique, en haut duquel était sculptée en relief une figure de naïade ; une calotte en pierre que termine une lanterne à jour couronne ce monument.



Quelques fontaines de l'ancien Paris (*exposition Saint-Fargeau.*)

Non seulement il y avait les fontaines publiques en petit nombre, mais certains privilégiés, seigneurs d'importance au nombre de 41, avaient des concessions d'eau particulières au début du XVIIe siècle.

Nous avons vu qu'Henri IV, grâce à la Samaritaine (1), put alimenter avec l'eau de Seine la fontaine du Trahoir, une des plus chargées en raison du Château du Louvre et des concessions privées qui y prenaient leur départ.

Mais c'est avec l'adduction de l'eau d'Arcueil que s'ouvre une nouvelle ère.

Le 28 juin 1624, Louis XIII posa la première pierre de la fontaine de Rungis érigée en place de Grève. C'était une belle fontaine où « au commencement était un grand bassin qui y recevait l'eau ; au-dessus une déesse tenait quatre cornes d'abondance qui étaient aux quatre coings, servant de tuyaux par lesquels l'eau sortait ». L'inaugura-

(1) Voir *Paris Médical*, 1911, n° 2.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

tion témoigne de l'intérêt prêté alors par les autorités à cette amélioration : « Il y eut beaucoup de cérémonies où les canons furent tirez ».

Malheureusement, il y avait dans le peuple, en ce temps-là comme au nôtre, des saboteurs ; faute de chemin de fer à dérailler ou de fil de téléphone à voler, on s'en prenait aux fontaines, tant il est vrai que nos récentes Confédérations et organisations pour la désorganisation du travail n'ont rien inventé ; pas même la barbarie et la sottise, inhérentes toujours aux bas-fonds des grandes sociétés humaines. « Mais comme plusieurs personnes malicieuses jetaient quantité d'ordures et charognes dans le bassin, cette fontaine fut abattue l'an 1638 et refaite comme elle se voit sans bassin, avec quatre tuyaux eslevez hors la portée de la main. Celle du Parvis Notre-Dame



Le porteur d'eau, par A. Bosse.

de Paris faite de même que celle de la Grève, excepté qu'elle n'avait que deux tuyaux, fut pareillement rompée pour le même subject et refaite cette année 1639 comme celle de la Grève, sans bassin avec deux hauts tuyaux ».

Nous avons, pour nous éclairer en outre sur ces désordres, un Jugement du Bureau de la Ville du 31 janvier 1613 qui condamne « le nommé Jacques le Grand, voleur de robinets des fontaines publiques à être battu et fustigé nud de verges, ayant la corde au col et ensuite être mis au carcan, ayant l'un des robinets pendu à son col ». Il y a une sentence du Bureau de la Ville du 5 décembre 1659 par laquelle Jacques Aubret, Maître Taillandier, a été condamné « à être battu et fustigé nud de verges en la place de Grève, devant la Fontaine qui est proche l'église des Jésuites rue Saint-Antoine, et sur le quai de la Mégisserie, ayant devant lui un écriteau, portant ces mots : *Voleur de fontaines publiques*, défenses à lui de plus récidiver, sur peine de la hart ».

On n'en érigea pas moins 14 nouvelles fontaines pour distribuer la nouvelle eau ; mais la satisfaction générale ne fut pas partagée par les porteurs d'eau.

L'un d'eux s'écrie :

O superbe Fontaine
Que tu donnes de peine
Aux pauvres porteurs d'eau ;
Que puisses-tu tarir,
Car tu me fais mourir
Assis dessus mon seau.

. . . .

Tout triste que je suis
O Messieurs de Paris
Guillot vous remercie !
Vous n'aurez plus de l'eau,
Qui tombe de son seau
Sa fontaine est tarie.

Ce brave Guillot, tout pessimiste qu'il soit sur son sort, apporte cependant un jugement qui devait être celui de la population sur cette grande amélioration.

« Je ne veux pas blâmer l'invention de ces fontaines, d'autant plus qu'elle est très bonne et belle et que même la Reyne mère en a esté la cause efficiente ».

Ce ne fut pas d'ailleurs le coup de grâce des porteurs d'eau, puisqu'au XVIIIe siècle on en comptait encore une vingtaine de mille !

Mention est déjà faite de leur existence en 1292, ils étaient alors « 58 porteurs d'yaue ».

Ils contribuaient assurément au pittoresque de la rue par leurs cris et leur aspect.

Qui veut de l'eau ? A chacun duit (plaît)
C'est un des quatre élémens.

Ils se présentaient un peu différemment suivant qu'ils étaient porteurs d'eau à bretelle ou à tonneaux. Les derniers supportaient les seaux aux extrémités d'un bâton, d'une courbe ou courte. Quant aux autres, la bretelle passait derrière le cou, et à chaque extrémité, était suspendu un seau, qu'ils tenaient avec les mains et dont l'écartement était maintenu par un cerceau.

Le porteur d'eau à tonneaux s'alimentait surtout à la Seine et il ut le plus nombreux jusqu'en 1673. A cette époque, la multiplication des fontaines favorisa le porteur d'eau à bretelles qui allait remplir ses seaux au robinet le plus proche.

La voie d'eau était de 2 seaux, chacun d'une contenance de 29 litres et se payait 2 sous aux 1er et 2e étages, 3 sous à tous les autres.

Malgré la contribution apportée par la Samaritaine et l'aqueduc d'Arcueil, Paris souffrait toujours du manque d'eau. Nous savons que nombre de gens d'importance avaient des distributions particulières, greffées sur les canalisations publiques, et ces distributions se faisaient par bassins.

A partir de 1624, les eaux de Belleville et du Pré-Saint-Gervais furent, par le sieur de Francini, intendant général des Eaux et Fontaines, délivrées désormais par mesure et par quantité, c'est-à-dire jaugées au château d'eau. Même, par la suite, la faveur ne suffit plus pour obtenir de nouvelles concessions, il faut les payer ; nous voyons le 4 juin 1655, Fouquet verser 10.000 livres pour une concession d'un pouce d'eau de Belleville et du Pré-Saint-Gervais.

Malgré les travaux faits à Cachan et qui donnent un supplément d'eau de source en 1651, l'insuffisance d'eau s'accuse de plus en plus dans les fontaines publiques ; alors, on a recours aux moyens héroïques, et en

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

novembre 1666, le roi révoque toutes les concessions particulières d'eau de Rungis, de Belleville, du Pré-Saint-Gervais ; il ordonne que toutes les eaux des fontaines seront distribuées au public, que les tuyaux conduisant aux hôtels et maisons particulières seront ôtés des regards et coupés. L'indignation populaire était grande en effet « contre les maisons particulières où l'eau abonde, non seulement par des robinets, mais par des jets jaillissants et pour le plaisir dans le même temps que les fontaines publiques étaient taries. »

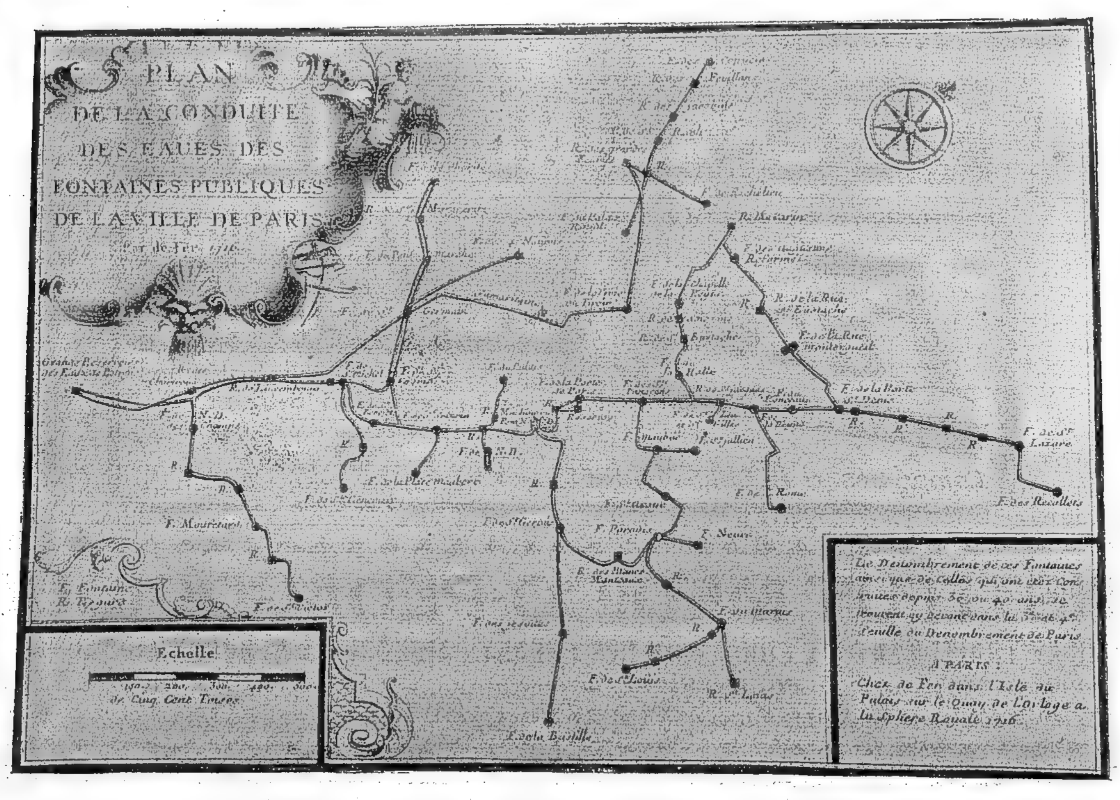
Ces mesures furent-elles appliquées avec rigueur ? Il est permis d'en douter, puisqu'en 1673 nous savons qu'il y avait 200 concessions particulières, et jusqu'en 1692 elles dans la cour du Palais de Justice et la fontaine Greneta ou de la Reine, réparée en 1605 et reconstituée en 1671.

De 1606, la fontaine de Marle, rue Salle-au-Comte, contre la rue aux Ours, ornée de deux dauphins, accompagnés d'une tête de fleuve et d'une coquille...

De 1624, la fontaine de Saint-Côme, du côté de la rue de la Harpe à l'extrémité de l'École de Médecine, et celle du Collège de France.

De 1636 date le transport de la fontaine du Trahoir à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec ; elle fut reconstituée en 1776 par Soufflot dans l'état où nous la voyons encore.

Signalons aussi la fontaine du Parvis-Notre-Dame dont



Plan de la conduite des eaux et des fontaines publiques de l'ancien Paris.

furent pour la plupart gratuites. Cependant, dès 1673, l'eau se vendait par nouvelles concessions de 100 à 222 livres la ligne.

Si l'on songe qu'en 1837, il n'y avait à Paris que 316 concessions particulières, nous pouvons y voir la preuve que l'eau n'y fut jamais en excès, ni même en quantité suffisante et nécessaire.

La disette d'eau ne cessa qu'avec l'établissement des pompes Notre-Dame, et cette arrivée d'eau supplémentaire entraîna la construction de nouvelles fontaines.

Il y eut alors en tout 61 fontaines publiques donnant 103 pouces 91 lignes.

Parmi celles élevées au début du XVIIe siècle, citons la fontaine ou grotte du Luxembourg, sur les ordres de Marie de Médicis ; c'est une inspiration de goût toscan ; elle a été remaniée plusieurs fois, et l'état actuel semble, au point de vue artistique, le meilleur de tous ceux qu'elle a connus ; elle recevait l'eau d'Arcueil.

De 1601, la fontaine de la pointe Saint-Eustache, près du Pilori. De 1605, la fontaine cylindre Saint-Roch, nous avons déjà parlé ; elle était du côté opposé au bâtiment de l'Hôtel-Dieu, elle était placée près de l'ancienne statue qu'on disait être d'Esculape, à moins que, suivant d'autres traditions, ce ne fût celle d'Archambaud, maire du Palais sous Clovis II, à moins encore que ce ne fût celle de Jésus-Christ tenant les Évangiles. Fontaine et statue furent abattues en 1748 et remplacées par une nouvelle fontaine.

Signalons en 1671, la fontaine de la Charité, rue Taranne, sur laquelle était gravée une inscription de circonstance :

> Quem pietas aperit miserorum incommoda fontem
> Instar aquæ, largas fundere monstrat opes.

« Cette eau qui se répand pour tant de malheureux.
« Te dit : « Répands ainsi tes largesses pour eux ! »

De la même date, la fontaine Saint-Victor, probablement élevée sur les dessins du Bernin ; elle représentait un vase en relief, accompagné de consoles, dauphins et tritons. Son style en fut peu apprécié ; de même, la

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

fontaine de l'Echaudé à l'angle des rues Vieille-du-Temple et de Poitou; elle ressemble à un coffret en menuiserie du XVe siècle; de la même année encore, la fontaine du pot de fer, rue Mouffetard.

En 1684, on élève la fontaine Saint-Louis ou fontaine Royale qui fut jugée « de bien mesquine apparence » et en 1697, la fontaine Boucherat, rue Charlot.

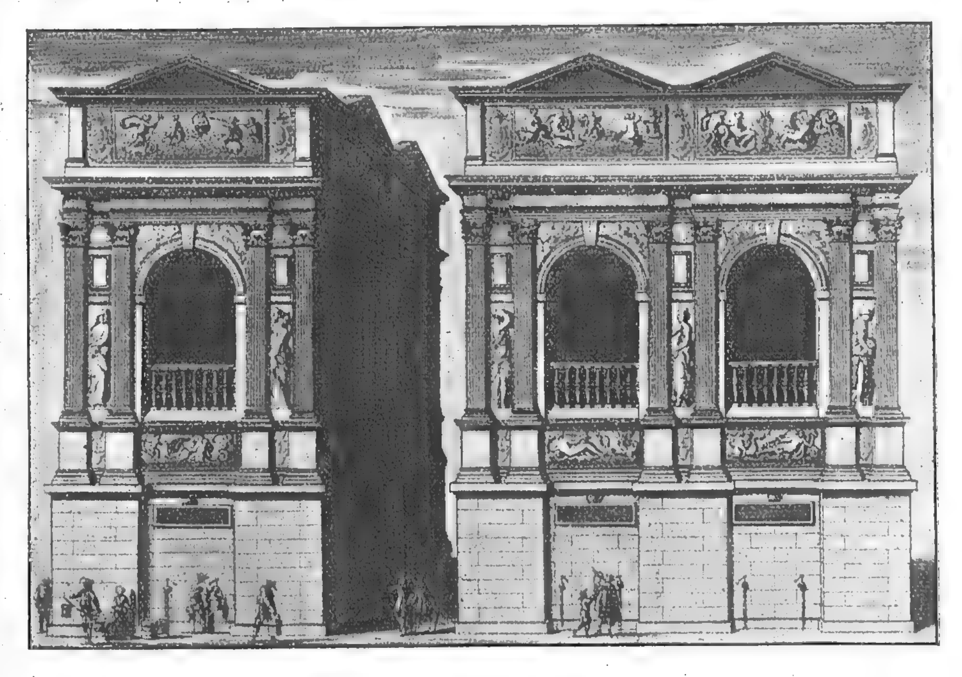
Rappelons pour terminer les avatars de la fontaine Saint-Michel. Un fameux vignoble, le clos Gilbert ou Gibart, donna longtemps son nom à la Porte Saint-Michel qui était située un peu plus haut que le palais des Thermes. Cette porte s'appela d'abord d'Enfer, puis fut dite de Saint-Michel par Charles VI. En 1684, Louis XIV fit démolir la porte et y mit la fontaine; c'était un petit péristyle composé de quatre colonnes d'ordre dorique, surmonté d'un fronton et d'une grande arcade, au centre c'était une niche avec robinet. « Les proportions en étaient justes et simples. » On y lisait l'inscription :

> Hoc in monte suos reserat sapientia fontes;
> Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

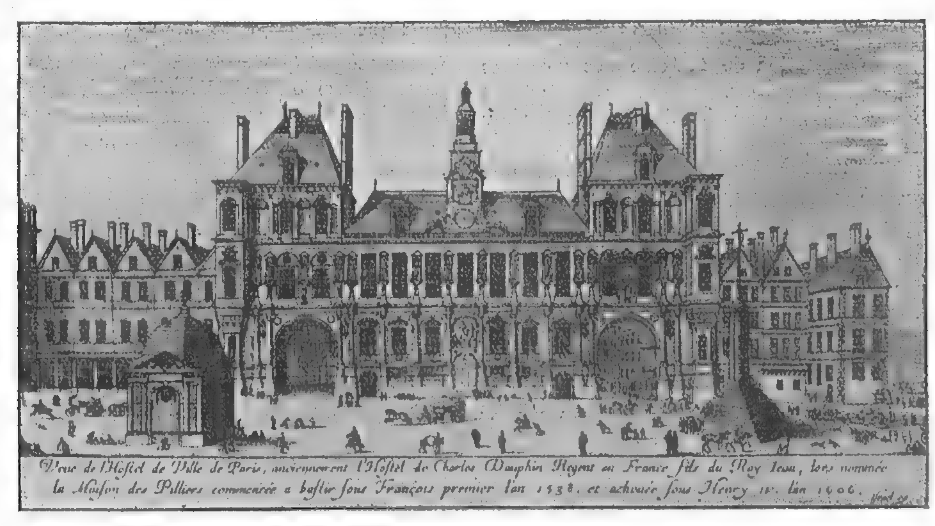
« Sur cette montagne on peut puiser aux sources de la sagesse ; ne dédaignez pas cependant l'eau pure de cette fontaine. »

Nous avons constaté par ces énumérations que les fontaines du XVIIe siècle et celles qui les avaient précédées étaient de véritables monuments d'utilité publique ; elles avaient un rôle de première importance, donner l'eau au peuple, et malheureusement trop peu d'eau ; aussi, ne trouvons-nous pas dans ces monuments l'emploi de l'eau elle-même comme objet de décoration ; ce sont des constructions plus ou moins élégantes, avec des ornements plus ou moins développés, mais la rareté de l'eau, la malpropreté de la population ont empêché l'établissement de vasques on ne verra apparaître fontaines jaillissantes et cascades que plus tard ; le luxe des eaux n'est encore que pour Versailles, Marly et les grandes propriétés seigneuriales ; des besoins plus urgents s'imposent d'abord pour la ville, nous verrons que si les préoccupations des autorités d'alors cherchaient à satisfaire aux nécessités d'une distribution d'eau de plus en plus abondante, à multiplier les fontaines, à se servir d'elles en même temps pour l'ornementation des rues et carrefours, une haute intelligence et une prévoyance éclairée tentaient aussi d'améliorer la qualité de l'eau, d'en écarter les impuretés ; c'est de la même époque que date en outre un effort considérable pour nettoyer Paris et notamment pour évacuer ses déchets et particulièrement les eaux usées.

HENRI ROCHÉ.



Fontaine des Innocents.



Fontaine de la place de Grève.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Les certificats médicaux exempts du timbre.

Les médecins peuvent délivrer sur papier libre, par exception à la loi, les certificats suivants :

Etat Civil

Certificat de naissance et de décès (*Décision du 11 février* 1878).

Enfance et Adolescence

Certificat d'aptitude physique des nourrices (*Loi du* 23 *décembre* 1874 *et décret du 27 février* 1877. *Décision du* 9 *mai* 1885).

Certificat de vaccination et de revaccination.

Certificat de maladie pour absence d'un enfant à l'école. (*Loi du* 28 *mars* 1882, *art.* 10. — *Décision du Ministre des Finances du* 23 *janvier* 1883).

Certificat pour la réintégration à l'école d'un enfant relevant d'une maladie contagieuse (*Arrêté préfectoral du* 27 *octobre* 1894).

Certificat d'aptitude physique pour l'admission des enfants de moins de treize ans dans les établissements industriels, délivré par les médecins des enfants du premier âge, les inspecteurs des écoles ou tout autre médecin chargé d'un service public désigné par le Préfet (*Loi du* 2 *novembre* 1892).

Service militaire

Certificat délivré aux militaires des armées de terre ou de mer, fonctionnaires et employés assimilés, réservistes ou territoriaux, pendant leurs périodes d'instruction, pour l'obtention de pensions, de congés, etc.

Certificat délivré pour demande de devancement d'appel ou d'ajournement à fournir par les disponibles, réservistes et territoriaux.

Certificat délivré, après le conseil de révision, par l'autorité compétente pour limiter l'aptitude aux seuls services auxiliaires.

Certificat délivré à un militaire (ou à un ecclésiastique) pour obtenir une saison aux eaux thermales (*Décision administrative du* 10 *septembre* 1898).

Certificat délivré sur réquisition de l'autorité militaire ou de la force armée.

Société de Secours mutuels

Certificat pour déclaration de maladie des membres des Sociétés de Secours mutuels.

Certificat pour admission dans les Sociétés de Secours mutuels.

Certificat délivré aux membres des Sociétés de Secours mutuels approuvées pour faire valoir leurs droits aux pensions, etc. (*Loi du* 1er *avril* 1898, *art.* 19, *alinéa* 4).

Tous les actes intéressant les Sociétés approuvées sont exempts du droit de timbre (*Loi du* 1er *avril* 1898, *art.* 19).

Accidents du Travail

Certificat de déclaration d'accident et de guérison ou infirmité, et tous les autres actes faits en vertu et pour l'exécution de la loi sur les accidents du travail (*Loi du* 9 *avril* 1898, *art.* 29).

Hôpitaux et hospices

Certificat d'admission dans les hôpitaux (maladie ou accident).

Certificat d'admission dans les hospices (infirmité).

Certificat sur l'état d'un aliéné, à condition que le certificat ait un caractère purement administratif et ne doive servir que dans l'intérieur de l'asile (*Décision du* 17 *novembre* 1864).

Certificat délivré par un médecin ou chirurgien des hôpitaux aux malades qu'il a soignés. Il ne devient passible du timbre que s'il est produit en justice.

Pensions — Indemnités — Secours, etc.

Certificat pour avoir une pension de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse (*Loi du* 20 *juillet* 1886, *art.* 24).

Certificat pour avoir une indemnité de la Caisse nationale d'assurance en cas de décès ou d'accident (*Loi du* 11 *juillet* 1868, *art.* 19).

Certificat pour avoir les secours de la Caisse de secours et de retraite des ouvriers mineurs (*Loi du* 29 *juin* 1894, *art.* 13 *et* 27).

Certificat pour avoir les secours de l'Assistance médicale gratuite (*Loi du* 15 *juillet* 1893, *art.* 32).

Certificat pour avoir l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources (*Loi du* 14 *juillet* 1905, *art.* 38).

Certificats nécessaires aux agents de l'Etat pour obtenir un congé, une pension, etc., et pour reprendre leur service, délivré par un médecin assermenté.

Certificat de maladie, délivré par un médecin non assermenté, quand ces documents concernent des agents accomplissant un service actif de l'Etat (*Loi des finances du* 29 *mars* 1897, *art.* 4).

Police — Tribunaux

Certificat concernant les actes de « police générale », délivré dans l'intérêt de la société, et non dans un intérêt privé.

Certificat concernant les actes de « vindicte publique ».

Certificat pour coups, blessures ou meurtre sur réquisition d'un officier de police judiciaire (préfet, procureur de la République, et ses substituts, juge d'instruction, commissaire de police, officier de gendarmerie, juge de paix, maire et ses adjoints).

Certificat sur réquisition du maire, pour constater le décès d'une personne trouvée sur la voie publique par suite de maladie, d'accident, de meurtre ou de suicide. Il importe peu que les certificats soient provoqués par un particulier, si le particulier s'est muni au préalable d'une réquisition de l'une des autorités chargées de concourir à la répression des crimes et délits (*Décision du* 10 *mars* 1874).

Certificat pour la marche de la procédure dans les affaires d'assistance judiciaire (*Loi du* 10 *juillet* 1901, *art.* 14).

Tous les certificats faits sur réquisition de justice sont exempts du timbre.

On ne peut indiquer d'une façon absolue tous les cas d'exemption. Le principe qui guide d'habitude les agents du fisc est le suivant : Il faut se poser la question de savoir *si le certificat est prescrit par une loi, un règlement ou même un simple usage dans un intérêt administratif.*

Dans le cas de l'affirmative, le papier libre suffit ; dans le cas contraire, le timbre s'impose.

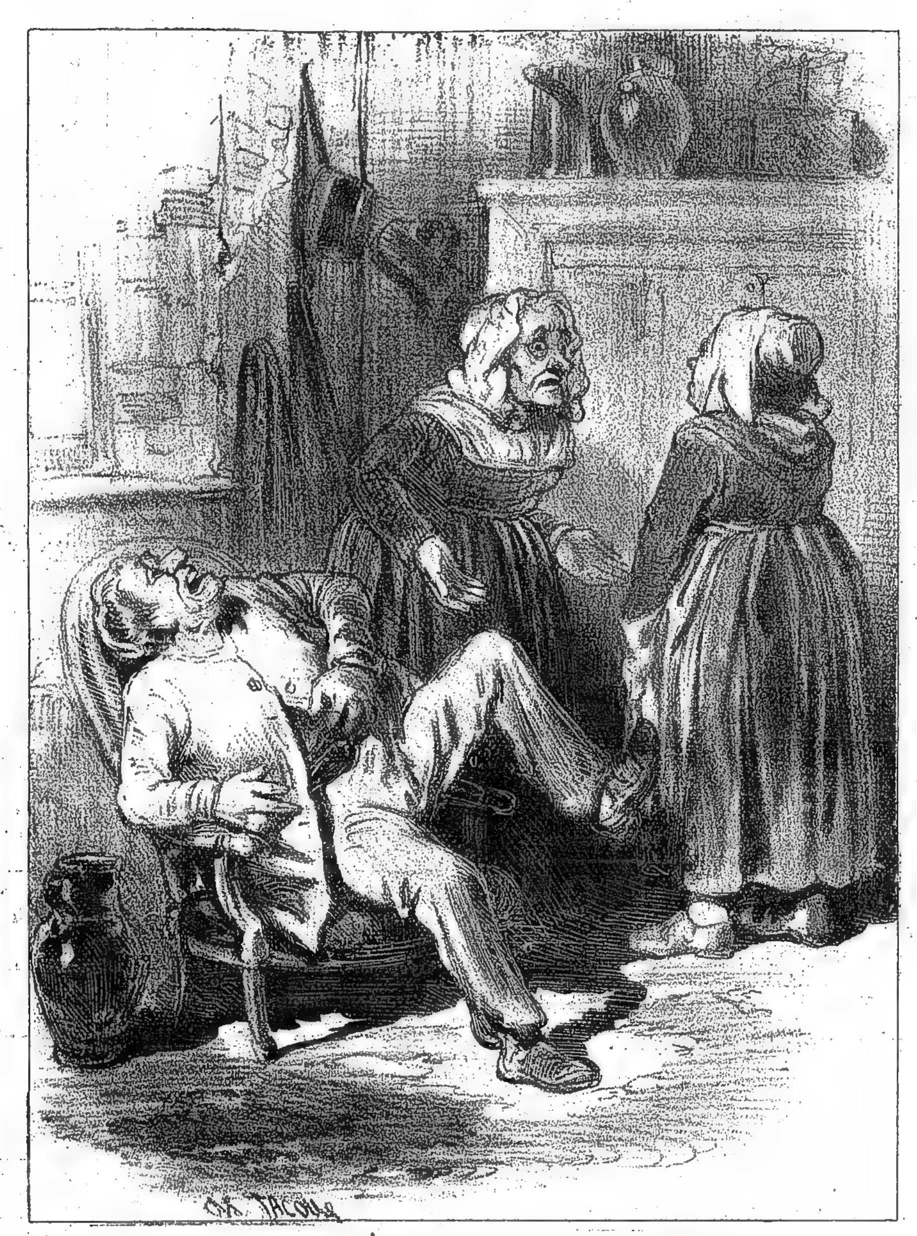
Tous les autres certificats délivrés par les médecins sont soumis au timbre sous peine d'une amende de 62 fr. 50.



LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES MALADES ET LES MÉDECINS

PAR JACQUES



LES REMÈDES DE BONNES FEMMES.

— N'men parlez pas, m'ame Gerenflot, je n'sais pas c'qu'a mon mari.... depuis a ce matin, y s'tortille ni pus ni moins q's'il avait avalé une bouteille de chien d'commissaire... pourtant j'y ai fait boire une pinte de vin blanc ousque j'avais fait défuser une muscade du poivre d'Espagne... une pincée d'rhubarbe et une poignée d'graine de moutarde... c'est souverain pour la colique! — C'est vrai m'ame Chaffaron, mais aurait fallu y ajouter un filet d'huile et cinq gousses d'ail... faites y en prendre encore une pinte comme ça c'te nuit et vous pouvez t'être sûre què d'main matin c'pauvre cher homme ne s'plaindra plùs!.

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Mercredi. Huit heures matin. Malades au régime. (1)

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Fleur de maïs au lait.	Cacao à la crème.	Fleur de maïs au lait.	Thé au lait.	Café de malt au lait.

Repas de midi. Non malades.

1° Anchois. Rillettes. Radis.
2° Osso boco.
3° Pois chiches à l'indienne.
4° Camembert.
5° Raisin, amandes.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Tapioca Germain Merlan panné. 2° Fromage à la crème. Marmelade d'abricots.	Anchois beurre. 2° 3° 4° 5°	Tapioca Germain. 2° Fromage à la crème. Marmelade d'abricots.	1° Merlan panné. Laitues au jus. Fromage. 5°	Tapioca Germain. Merlan panné. 2° 3° Fromage à la crème. Raisin.

Dîner. Non malades.

1° Suprême de volailles.
2° Lotte à la Béarnaise.
3° Langue de veau braisée.
4° Salsifis en buisson.
5° Coulommiers.
6° Pistoles. Pommes.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
1° Lotte sauce mousseline. 4° 5° 6° cuites.	1° 2° 3° 4° 5° 6°	1° Lotte mousseline. Macaroni au naturel. 5° 6° cuites.	1° 3° Épinards en branches. 4° 5°	1° Lotte sauce mousseline 3° 4° 5° 6° cuites.

Osso boco. — Choisir d'un veau la région située au-dessus du jarret, sectionner la chair qui garnit l'os, de 3 en 3 centimètres environ et scier ensuite l'os au niveau de chacune des sections.

Disposer avec soin les morceaux obtenus dans une sauteuse garnie de beurre et chauffée, et laisser sur le feu le temps de dorer. On aura eu soin de saler. Quand le tout est doré à point, enlever du feu, dégarnir la sauteuse en mettant sur un plat tous les morceaux.

Dans la sauteuse, mettre carottes et oignons émincés, avec un bouquet bien garni, remettre au feu avec une quantité suffisante de bouillon, et ajouter les morceaux de veau, avant de couvrir et faire partir pour une cuisson d'une heure et demie, à feu doux.

D'autre part, blanchir des laitues, et après les avoir égouttées, rafraîchies, les braiser au bouillon avec beurre.

Pour servir, dresser les laitues sur un plat, puis les morceaux de veau ; sur le tout verser la cuisson de la sauteuse qui sera courte et devra glacer la viande surtout.

Tapioca Germain. — Délayer à froid avec de l'eau de la farine de pois verts, mettre au feu, et dès l'ébullition, ajouter un tiers de lait, dans lequel on aura cuit du tapioca. Agrémenter de quelques petits pois, bien cuits ou de haricots verts cuits, coupés soigneusement en cinq ou six morceaux.

Petite marmite de volaille. — Faire choix de beaux abatis d'une volaille, fraîchement sacrifiée, les bien parer, puis les mettre dans une marmite d'une contenance de trois litres d'eau. Ajouter une carotte, un navet, un poireau, un peu de céleri, un oignon piqué de clous de girofle. Écumer et saler. Couvrir ; trois heures de cuisson. Au besoin, dégraisser à travers un linge pour les grands malades.

Pois chiches à l'indienne. — Mettre à tremper à l'eau fraîche 125 grammes de pois chiches pendant dix-huit heures, les bien laver et les mettre à cuire, avec beaucoup d'eau, environ deux heures et demie, avec sel, carottes, bouquet.

Préparer d'autre part du riz à la créole, c'est-à-dire à la vapeur d'eau, pour le saisir ensuite dans un beurre chaud.

Égoutter un instant les pois chiches, les beurrer un peu, et les mêler au riz avant de servir le tout bien chaud.

Merlan panné. — Nettoyer et parer un merlan, en l'essuyant avec soin en toutes ses parties, le passer dans du jaune d'œuf battu, et le rouler ensuite dans de la panure.

Obtenir la cuisson dans une sauteuse, avec du beurre fin, en retournant avec soin le merlan dans la cuisson.

Servir en garnissant le plat de quartiers de citron.

Salsifis en buisson. — Choisir de préférence les salsifis noirs d'Espagne, les gratter, les tremper et laver à l'eau froide acidulée.

Préparer une cuisson, faite avec deux cuillerées à bouche de farine délayée avec un litre d'eau, passer au chinois, et verser dans une bassine de plusieurs litres d'eau un citron épluché, du sel et une cuillerée de vinaigre.

Porter à ébullition, mettre alors les salsifis à cuire pendant trois heures au moins, les retirer du feu et laisser refroidir dans la cuisson.

Au moment de confectionner le repas, égoutter soigneusement les salsifis, les mettre ensuite à la sauteuse.

Pendant le même temps frire, dans du beurre un peu salé, de la panure, et la bien dorer.

Dresser les salsifis dans un légumier chaud et ajouter au dernier moment la panure frite, croustillante, en facilitant sa répartition dans tout le plat.

Dr LÉON DERECQ, G. GALLOIS

(1) Voir *Paris médical*, 9 décembre 1911.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Anémie

Protoxalate de fer........	0gr,20
Glycérophosphate de fer ..	0gr,10
Glycérophosphate de chaux	0gr,15
— de magnésie.	0gr,20
Hémoglobine	0gr,10

Pour 1 cachet. — Un avant le repas de midi et du soir.

Céphalée des arthritiques

Valérianate de quinine.....	0gr,20
Pyramidon...............	0gr,15
Carbonate de lithine......	0gr,50

F. s. a. un cachet ; n° q. s. Un matin et soir.

Adénites tuberculeuses

N° 1	Huile	70 grammes.
	Éther	30 —
	Créosote	5 —
	Gaïacol	1 —
	Iodoforme	10 —
N° 2	Naphtol camphré...	2 —
	Glycérine	12 —

F. s. a. des liquides pour injections.

(CALOT.)

Eczémas

Dans les régions peu accessibles au traitement par les applications humides d'eau bouillie, et dans les cas où ces dernières sont mal tolérées utiliser la *pâte de zinc* :

Oxyde de zinc .... }	ãã 10 parties.
Amidon.......... }	
Vaseline	15 —
Lanoline.........	5 —

F. s. a.

NÉCROLOGIE

PROFESSEUR LANNELONGUE (1840-1911)

Avec le Professeur Lannelongue disparaît un chirurgien doué d'une très vive intelligence et d'un très grand esprit scientifique. Il était né en 1840, à Castéra-Verduzan, en Gascogne. Son père était médecin et le rôle de l'hérédité apparaît ici avec évidence. De bonne heure, Lannelongue fut décidé à suivre la carrière médicale et pour commencer sa médecine il vint à Paris, Paris qu'il devait si bien conquérir ! Dès son arrivée, il travailla sans relâche, il fut interne, en 1863, le dernier d'une petite promotion de trente internes. mais il en sortit avec la médaille d'or. Il avait eu comme maîtres : Jarjavay, Denonvilliers, Gosselin, Cusco — dont il parlait souvent, ayant su analyser leurs qualités. — Sa vocation chirurgicale, bien en rapport avec son besoin d'activité, étant décidée, il se présenta et fut nommé à l'adjuvat d'anatomie. En 1867, il prépara et passa sa thèse sur la circulation intrinsèque du cœur. Il décrivit les foramina et les foraminula et il en déduisit une théorie sur la circulation du cœur. Cette courte thèse de 35 pages dénote déjà un esprit méthodique très scientifique. Elle est restée classique au point de vue anatomique. En 1869, il est nommé agrégé, le premier de sa promotion, et le second fut le professeur Le Dentu avec lequel il resta toujours si intime. Sa thèse d'agrégation avait pour titre l'étude du pied bot. Ce sujet contribua peut-être un peu à le diriger plus tard vers la chirurgie infantile. La même année, il est nommé chirurgien des hôpitaux. A l'âge de vingt-neuf ans, il avait déjà parcouru bien des étapes !


(Phot. Pierre Petit.)
Le Professeur Lannelongue.

En 1870, pendant le siège, il dirigea plusieurs ambulances, et son cœur très patriote souffrit beaucoup des malheurs de la guerre néfaste ; il rappelait souvent les mauvais résultats de la chirurgie à ce moment. De cette époque date son amitié avec Gambetta.

Lannelongue fut d'abord chirurgien de Bicêtre. Déjà il y commençait quelques travaux sur le varicocèle de la queue de l'épididyme. Il était assez disposé à rester longtemps dans cet hôpital, et à y faire des recherches sur les maladies chirurgicales chez les vieillards. Mais les circonstances le dirigèrent vers l'hôpital Sainte-Eugénie, hôpital d'enfants. C'est là qu'il fit presque toute sa carrière scientifique et sa carrière hospitalière, il y resta attaché pendant près de vingt-cinq ans.

Dans ce merveilleux champ de recherches, il s'attacha bien vite à la chirurgie des os et des articulations et aux malformations congénitales.

Étant donnés les travaux de Pasteur dont il admira un des premiers les passionnantes découvertes et dont il sut cultiver l'amitié, il entrevit rapidement le rôle des infections microbiennes dans les nécroses. Comme il le répétait bien souvent, il voulut débrouiller le chaos des nécroses. Il fallait classer les infections ostéomyélitiques, les infections osseuses tuberculeuses et la syphylis osseuse.

Ayant en vue l'échelon suivant de sa carrière, le professorat, il passait à l'hôpital de longues heures, entraînant ses élèves pour l'aider à préparer des pièces anatomiques, ou pour prendre des observations qu'il voulait complètes.

Il fallait le voir dicter une observation. Très méthodique dans son examen, il ne laissait échapper aucun détail. Son malade était examiné complètement, les antécédents étaient pris avec soin, et une fois en possession de tous les éléments d'étude, avec un flair clinique remarquable il déduisait la filiation entre les causes et les symptômes.

C'est ainsi que son livre sur les *Ostéomyélites aiguës* et ses communications sur l'*Ostéomyélite prolongée*, celle-ci faite avec son élève Comby, sur la *syphilis osseuse*, sont des modèles d'exactitude comme description anatomique et clinique, mettant au point ce qui avant lui était seulement esquissé.

Il s'occupa ensuite des tuberculoses osseuses et articulaires. En 1882, à la Société de chirurgie, il démontra la *nature tuberculeuse* des *fongosités articulaires*. Il compléta les recherches de Volkmann et de Kœnig sur la *tuberculose osseuse*... Il fit des *abcès froids* une étude complète. Il démontra surtout le rôle autogène de cette membrane tuberculogène qui, membrane vivante et envahissante, par ses granulations tuberculeuses remonte parfois contre le cours de la pesanteur.

Ces différents travaux lui valurent le titre de membre de l'Académie de médecine en 1883 et celui de professeur à la Faculté de médecine en 1884, contre Tillaux dont les qualités étaient tout autres.

Voulant encore monter plus haut, Lannelongue se tourna vers l'étude des malformations congénitales. En 1886, avec son élève préféré Achard, il publia un volume sur les *kystes congénitaux*. Puis avec Menard il fait paraître en 1891 un livre sur les *Malformations congénitales de la tête et du cou*, et en 1895 Lannelongue est nommé membre de l'Académie des sciences.

Malgré cette arrivée rapide au faite des honneurs, il continua à travailler surtout le traitement des tuberculoses. Dans son laboratoire où il se rendait si fréquemment l'après-midi, il chercha pendant des années le sérum curateur de la tuberculose, la cautérisation des lésions tuberculeuses par les injections de chlorure de zinc. En 1900, il présida, à Paris, le Congrès international de médecine, et en 1905 le Congrès international de la tuberculose. Entre temps, il avait été président de la Société de chirurgie, premier président de la Société de pédiatrie, et enfin cette année président de l'Académie de médecine.

Au physique, c'était un homme de petite stature, mais ce qui frappait c'était la vivacité de son regard. L'œil était petit, mais toujours interrogateur, voulant savoir si l'on croyait ce qu'il venait de dire ou ce qu'il voulait démontrer. Le nez était un peu fort, les cheveux en brosse, le teint coloré s'animant très vite au cours des discussions qu'il aimait beaucoup, car il avait l'esprit un peu autoritaire et batailleur.

Sa parole était rapide, mais elle n'était pas assez rapide à son gré, aussi dans les discussions appuyait-il fortement ses arguments en tapant sur la table avec le talon de la main. Il cherchait toujours à être persuasif. Dans une réunion, il voyait ceux qu'il fallait convaincre d'abord. Il s'y connaissait beaucoup en hommes et en caractères, et il savait où était le défaut de la cuirasse. Quant à lui, il aimait les compliments mais au fond il aimait peu les flatteurs.

Dans sa conversation, après des écarts extraordinaires d'imagination, c'était le bon sens qui reprenait le dessus.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Traitement de la syphilis par le 606, par le Dr G. MILIAN. 1912, 1 vol. in-16, de 96 pages avec figures, cartonné : 1 fr. 50. (*Actualités médicales*) (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Traité élémentaire de thérapeutique, par le Dr A. MANQUAT. 6e *édition*. TOME I. *Thérapeutique générale*, 1 vol. in-8 de 612 pages. 10 fr. Relié maroquin : 12 fr. TOME II. *Médicaments réparateurs*, 1 vol. in-8, de 626 pages, 10 fr. Relié maroquin souple, 12 fr. (*J. Baillière et fils*, édit., Paris).

La pratique de l'Opothérapie, *principes, indication, posologie*, par L. HALLION, directeur adjoint du laboratoire de Physiologie pathologique des Hautes-Etudes, professeur remplaçant au Collège de France. 1 volume in-12, de 148 pag. : 2 fr. (*Masson et Cie*, édit.)

A Physiological investigation of the treatment in hemoptysis, par M. CARL J. WIGGENS M. D. Chicago, 1911. (Extrait de *Archivs of Internal Medicine*).

Traitement de la paralysie infantile par les greffes musculo-tendineuses, remarques anatomiques concernant le mécanisme de la poliomyélite antérieure, par le Dr L. MENCIÈRE, de Reims. (Extrait de l'*Encéphale*, *Delarue*, édit., Paris).

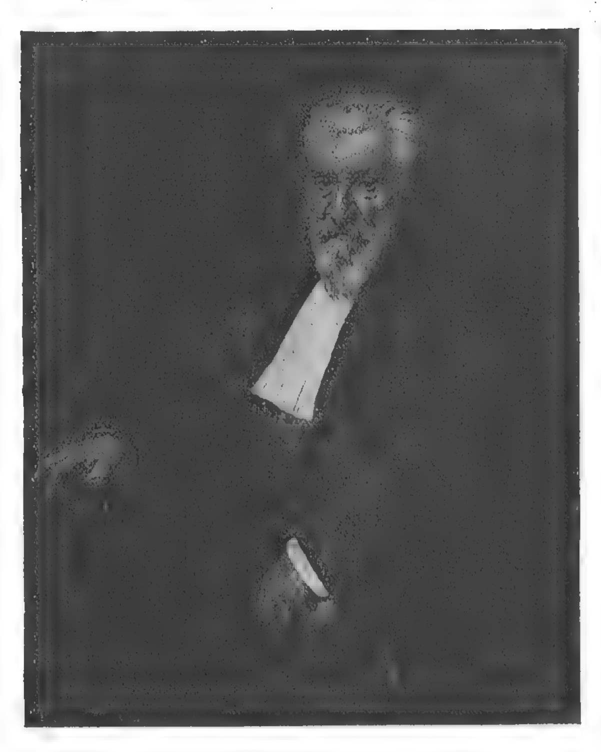
NÉCROLOGIE *(Suite)*

Comme professeur de pathologie externe, son enseignant portait souvent sur la pathologie générale chirurgicale. Son esprit chercheur, épris avec enthousiasme des idées pastoriennes l'avait rapidement entrainé vers cette partie de la chirurgie.

C'est à l'hôpital surtout que son enseignement était profitable pour ses élèves. Il avait un véritable flair pour poser le diagnostic exact ou probable. Quand enfin une chaire de clinique infantile fut créée, il hésita beaucoup pour se présenter, et trouvant qu'elle était un peu tardive pour lui et que probablement il ne pourrait s'y consacrer, il y renonça.

Comme opérateur, il n'était pas assez patient pour appliquer les nouvelles règles de la technique opératoire, et cependant il tenta la craniectomie contre la microcéphalie et la greffe du corps thyroïde contre le myxœdème.

Pouvant se dispenser de faire de la clientèle, il donnait néanmoins bien des consultations, et dans son cabinet souvent en désordre, défilèrent bien des malades, des grands et des petits. Malgré sa haute situation, acquise par son travail et son intelligence, il se souvenait de ses origines modestes, il en avait gardé quelques empreintes: il n'aimait pas le luxe et il était bon pour les humbles.— Il était très bienfaisant — et cela avec beaucoup de discrétion, soit à Paris, soit dans son pays natal, soit à Valmont, où, dans un décor féodal il aimait à recevoir ses amis et ses élèves.



Portrait du Professeur LANNELONGUE
par Roybet
Salon de la Société des Artistes français (1).

Ses relations mondaines étaient nombreuses, soit du fait de son mariage, soit du fait des nombreuses consultations qui lui étaient demandées avec insistance pour poser un diagnostic — dans un cas difficile.

Ses relations politiques avec Gambetta sont bien connues. Il eut la douleur d'avoir à le soigner dans sa dernière maladie. Il avait fait le diagnostic d'appendicite; il avait jugé l'opération indispensable pour essayer de sauver l'illustre malade, mais Gambetta succomba à la péritonite et à l'érysipèle qui s'était greffé sur une plaie de vésicatoire. Que de fois je l'ai entendu dire combien il regrettait à bien des points de vue cette mort prématurée !

Voulant faire le plus de bien possible autour de lui, il avait été heureux d'être nommé Président de l'Association générale des médecins de France. Je l'ai vu dans cette haute situation rendre bien des services. Mais avec son intuition si perspicace, sentant venir de loin l'orage inévitable, il donna sa démission et Brouardel, qui lui ressembla sous bien des rapports, le remplaça.

Désireux d'utiliser son ardent patriotisme, et son besoin d'activité, il fit partie de la Chambre des députés, puis du Sénat et avec la tenacité qui le caractérisait il s'était attaché au difficile problème de la repopulation et de la suppression de l'alcoolisme.

Enfin, après avoir eu, il y a cinq ans, la douleur de perdre brusquement sa femme, qui dans sa carrière avait eu un rôle si bienfaisant, il voulut à l'âge de 68 ans faire le tour du monde pour satisfaire son ardent désir de voir du nouveau.

Il le fit, mais il en revint très fatigué. Il voulut néanmoins continuer ses occupations, si actives et si variées, à la fois scientifiques et politiques. Il publia ses impressions de voyage en faisant des comparaisons philosophiques entre les mœurs des différents peuples.

Mais il avait trop présumé de ses forces. Il se sentit bientôt gravement atteint et, tout en demandant des conseils de santé à ses intimes, il fit ses préparatifs avec hâte.

Il s'occupa de vouloir laisser derrière lui des traces de son inlassable bienfaisance et des souvenirs de son passage dans le milieu médical. Il donna et installa son musée pathologique au musée Dupuytren. A la Société de chirurgie, il créa un prix quinquennal pour le chirurgien dont les travaux scientifiques avaient fait avancer la science et il eut le plaisir de le voir attribuer à Hosley pour la première fois. Il créa un prix à l'Académie de médecine pour des veuves de médecins, un prix à l'Académie des sciences, un prix à la Faculté de Médecine pour aider les étudiants ses compatriotes. Il assura l'avenir des œuvres de bienfaisance qu'il avait fondées avec Mme Lannelongue.

Aimant son cher pays natal, il chercha à y développer une station thermale, il y installa un petit musée de l'histoire de l'art et c'est dans cette propriété familiale qu'il a voulu enfin se reposer, aux côtés de son père et de sa femme.

Ayant au Palais d'Orsay, il y a dix ans, au moment de la remise d'une médaille commémorative, entendu bien des éloges auxquels il répondit en traçant lui-même sa bienheureuse carrière, il n'a pas voulu de discours ni de couronnes, mais ses internes reconnaissants déposèrent sur son cercueil une palme inaltérable qui l'accompagnera jusqu'à sa dernière demeure.



P. MAUCLAIRE.

(1) Cliché extrait du journal *L'Asepsie* et obligeamment prêté par MM. Robert et Carrière.

NOUVELLES

LE Dr ERNEST BARIÉ

Le Dr Ernest Barié est né à Antony (Seine) le 19 mai 1848. Destiné par ses parents à l'École centrale, il se dirigea après la mort de son père vers la médecine, fut interne des hôpitaux en 1872, chef de clinique en 1879, et médecin des hôpitaux en 1885. Sa collaboration, comme interne, puis comme chef de clinique, avec le professeur Potain, orienta définitivement ses recherches vers les maladies du cœur et des vaisseaux. Il a publié sur l'anatomie pathologique, la physiologie expérimentale, la clinique de ces affections, un très grand nombre de mémoires. Il a écrit, en outre, plusieurs ouvrages didactiques : *Des bruits de souffle et des bruits de galop* (1894), *La thérapeutique des maladies du cœur et de l'aorte* (1898), et surtout un *Traité pratique des maladies du cœur et de l'aorte* de 1 100 pages, qui vient d'arriver à sa troisième édition. Ce succès est plus éloquent que tous les éloges que nous pourrions en faire. Infatigable, il prépare enfin un *Formulaire des maladies du cœur et des vaisseaux*, qui paraîtra prochainement.


Cliché Waléry

LE Dr BARIÉ.

Cette notice ne serait pas complète si nous ne signalions le rôle rempli par le Dr Barié comme éducateur : chargé d'un cours de clinique annexe de la Faculté, il fait tous les mercredis, à l'hôpital Laennec, une conférence très appréciée des étudiants et même des docteurs en médecine, sur les maladies du cœur. Il a organisé, dans ce même hôpital, une consultation spéciale pour les cardiaques, qui est pour les élèves une excellente école pratique.

On voit que le nouveau vice-président de la Société médicale des hôpitaux a une carrière bien remplie.

G. L.

LE Dr PIERRE BAZY

Figure bien connue parmi les plus sympathiques. Le Dr P. Bazy est né à Sainte-Croix, dans l'Ariège, en 1853. Interne des hôpitaux à Toulouse, où il avait commencé ses études médicales, il venait à Paris se faire recevoir externe (1875), puis interne des hôpitaux (1877), puis docteur en médecine (1880), chef de clinique (de 1880 à 1884), chirurgien des hôpitaux (1886). Il dirige son service de l'hôpital Beaujon depuis 1894.


Cliché Waléry

LE Dr BAZY.

Le Dr P. Bazy s'est spécialisé dans les voies urinaires lesquelles ont été l'objet de la plupart de ses travaux. On lui doit notamment un bel *Atlas des maladies des voies urinaires* (en collaboration avec le professeur Guyon), un volume sur les troubles fonctionnels des voies urinaires, une étude sur l'intervention chirurgicale dans les tumeurs de la vessie chez l'homme, ainsi qu'un nouvel aspirateur pour l'évacuation des fragments calculeux après la lithotritie et une nouvelle sonde pour le cathétérisme chez les prostatiques.

Mais il a contribué aussi pour une bonne part aux progrès de la chirurgie générale contemporaine. C'est à lui qu'on doit la démonstration de l'innocuité de l'ouverture de la plèvre pour préciser ou compléter un diagnostic incertain ; c'est lui qui, le premier, osa intervenir dans les cas de tumeurs médullaires, dans les tumeurs de la vessie, lui aussi qui montra le parti que l'on pouvait tirer des injections préventives de sérum antitétanique, aujourd'hui acceptées par tous, quoique bien critiquées au début.

M. P. Bazy est chevalier de la Légion d'honneur, ainsi que son fils Louis, lequel, étant interne, fut si péniblement victime, on se le rappelle, du devoir professionnel.

CORNET.

Faculté de médecine de Paris. — DON MANUEL DE 100 000 francs. — Le conseil de la Faculté a voté à l'unanimité, reconnaissante, le don manuel anonyme de 100.000 francs, fait à son doyen. Le donateur est un confrère qui veut garder l'anonymat absolu.

Le bienfaiteur s'en remet au Doyen pour les détails d'exécution de ses désirs. Les arrérages des cent mille francs, placés en rente sur l'État 3 p. 100 seront répartis au mieux des intérêts des étudiants de la Faculté de médecine de l'Université de Paris. La répartition se fera chaque année, totale ou divisée, suivant les candidatures.

Cette libéralité est destinée aux étudiants qui se sont distingués par leur dévouement aux malades (accidents professionnels, épidémies, missions, etc.) ou à la médecine (invention d'appareils, découvertes, inventions de méthodes de clinique ou de laboratoire) ; aux étudiants sans fortune et méritants, à qui seraient allouées des bourses en vue d'acquitter les frais d'inscriptions, d'examens ou de thèses, d'impression de mémoires, d'instruments, d'appareils, d'ouvrages, d'animaux pour expériences à entreprendre ou à continuer, de voyages d'éducation scientifique en France et à l'étranger.

L'Orchestre médical. — L'Orchestre médical donnera son 4e concert le 25 janvier prochain, à la salle Gaveau. Nous donnerons prochainement le programme de cette soirée qui ne manquera pas d'être, ainsi que les précédentes, une belle manifestation d'art.

Le Triolet. — La Société symphonique « le Triolet », que préside notre sympathique confrère le Dr KORTZ, a récemment donné un superbe concert à la salle de la Société d'horticulture. L'ensemble orchestral, comprenant 90 exécutants, fut imposant autant qu'impeccable.

Le grand succès de la soirée a été la première audition d'un fragment de *Laure et Pétrarque*, poème symphonique et vocal de M. Charles MORAC (pseudonyme d'une personnalité éminente du monde pharmaceutique parisien). Cette œuvre, superbement conçue et écrite de main de maître, abonde en admirables pages ; elle fait le plus grand honneur à son auteur, auquel nous sommes heureux d'adresser nos très chaleureuses félicitations.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 21 décembre. — Question : « Rapports de la vessie chez la femme. — — Symptômes et diagnostic de l'épididymite tuberculeuse. »

MM. Oulié, 7 + 13 = 20 ; Carpanetti, 12 + 17 = 29 ; Vallerant, 8 + 15 = 23 ; Pillatter ; 11 + 17 = 28 ; Alary, 15 + 21 = 36 ; Castex, 9 + 14 = 23 ; Michaux, 15 + 18 = 33 ; 15 + 16 = 31.

Séance du 22 décembre. — Question : « Anatomie de la portion extracranienne du nerf grand hypoglosse. — Symptômes et diagnostic de la colique néphrétique. »

MM. Berthelot, 11 + 14 = 25 ; Barat, 14 + 20 = 34 ; Avezon, 14 + 17 = 31 ; Kuss, 12 + 17 = 29 ; Maurel, 15 + 17 = 32 ; Colleville, 13 + 15 = 28 ; Caux, 11 + 14 = = 25 ; Bouttier, 17 + 18 = 35 ; Antoine, 12 + 14 = 26 ; Bardon (Cl.), 16 + 16 = 32.

Facultés de médecine. — ALGER. — M. Argaud, professeur suppléant à l'école de Clermont-Ferrand, est chargé des fonctions d'agrégé (section d'anatomie et d'embryologie) à la Faculté d'Alger (fondation de l'Université pendant les années scolaires 1911-1912 et 1912-1913.

NANCY. — *Concours de clinicat de médecine infantile.* — M. le Dr Rémy a été nommé chef de clinique de médecine infantile.

Aide de clinique d'oto-laryngologie. — M. le Dr Coulet a été nommé aide de clinique d'oto-rhino-laryngologie.

Concours pour les places d'interne en pharmacie dans les asiles d'aliénés de la Seine. — Ce concours aura lieu le 8 janvier 1912 à l'asile clinique Sainte-Anne, 1, rue Cabanis, à Paris.

Hôpitaux de province. — LILLE. — Le concours de l'internat s'est terminé par les nominations suivantes :

MM. Laurent (Georges) ; *ex æquo* Dhalluin et Lepau ; *ex æquo* : Mlle Cantrainne et M. Guenez ; MM. Leborgne, Bocquillon, Breynaert, Colpaert et Culot, internes titulaires,

MM. Martin, Laurent (Paul) *ex æquo* ; Leclercq et Arnould, internes provisoires.

MARSEILLE. — Un concours pour une place de médecin adjoint des hôpitaux s'ouvrira à l'Hôtel-Dieu de Marseille le 19 février. Pour l'inscription et tous renseignements s'adresser au secrétariat de l'administration à l'Hôtel-Dieu.

NANCY. — *Internat des hopitaux.* — Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Cadoré, Ferry, Masson, Hufschmitt, Grandineau, Duroch, Rohmer, Beyler. Ont été nommés internes provisoires MM. Étienne, Guillemin, Millot, Lévy.

Externat des hopitaux. — Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Boppe, Vigneul, Nicolas, Bousquet, Brenas, Mariot, Heitz, Remy, Guillemin, Viriot, Didier, Rousseau, Duvernoy, Algan, Germain, Leroux, Drouet, Lacour, Servat, Cadet, Bloch, Haym, Laurent (Mlle), Guilhou.

Écoles de médecine. — LIMOGES. — M. Golse, licencié ès sciences, pharmacien de première classe, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

TOURS. — M. Wolff, professeur de physique, est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 1er novembre 1911.

MARSEILLE. — Un concours pour un emploi d'aide d'anatomie et de physiologie s'ouvrira à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille le mercredi 10 janvier 1912.

Nul ne peut être admis à concourir s'il n'est français ou naturalisé français et s'il ne justifie d'au moins 8 inscriptions.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'école de Médecine, 8 jours francs avant l'ouverture du concours et déposer leur acte de naissance et leur bordereau d'inscriptions.

Asile public d'aliénés de Clermont de l'Oise. — Un poste d'interne en médecine est vacant à l'asile public d'Aliénés de Clermont.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de l'Asile et déposer : 1° leur acte de naissance, 2° un certificat de scolarité justifiant de seize inscriptions de doctorat ; 3° une pièce justifiant que le candidat a satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée ; 4° un certificat de bonne vie et mœurs ; 5° un engagement de se conformer au service intérieur de l'asile.

Les candidats empêchés de venir déposer eux-mêmes leurs pièces pourront les envoyer par la poste, sous pli affranchi, en y joignant 60 centimes en timbres-poste pour le retour de leur dossier.

Traitement annuel 960 fr. ; logement, nourriture, chauffage, éclairage, blanchissage ; traitement porté à 1.200 francs pour les internes pourvus du titre de Docteur.

Une allocation supplémentaire de 150 francs est allouée après la première année, allocation portée à 200 francs pour l'année suivante.

Ecole supérieure de pharmacie de Montpellier. — M. Astruc, professeur de chimie, est nommé, pour l'année scolaire 1911-1912, directeur de l'Institut de chimie de l'Université de Montpellier.

École pratique des Hautes Études. — M. le Dr Arthaud est nommé directeur d'un laboratoire de médecine expérimentale.

Corps de santé des troupes coloniales. — Par décision ministérielle du 12 décembre 1911, M. le médecin inspecteur Clarac, directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales, a été nommé directeur du service de santé des troupes du groupe de l'Indo-Chine, à Hanoï, en remplacement de M. le médecin inspecteur Rangé, qui va terminer sa période de séjour colonial.

Médecins de colonisation. — Le concours pour le recrutement des médecins de colonisation s'est terminé par la nomination de MM. Huck (d'Alger) et Boyer (de Marseille).

Service de santé. — M. le médecin principal de première classe Lemoine, directeur du service de santé du 1er corps d'armée, a été nommé au grade de médecin inspecteur.

Société médico-chirurgicale de Liége. — La Société médico-chirurgicale fêtant son cinquantenaire de fondation, a reçu les félicitations des cercles similaires du pays. Au cours des fêtes, M. le Dr Heger, président de l'Académie de médecine, a fait une conférence magistrale sur les Conflits cellulaires avec projections cinématographiques. Dans les discours prononcés notamment par le professeur Beco, président, il a été insisté avec raison sur l'utile collaboration que se doivent, dans les sociétés médicales, professeurs et praticiens.

Les fêtes se sont terminées par un banquet où le Dr Lagache, de Tourcoing, a pris la parole au nom des confrères français.

Société de chirurgie. — Sont nommés membres correspondants nationaux : MM. Duval, Hardouin, Lapeyre, Michel, Schmitt, Abadie, Van den Bosche ; membre correspondant étranger : M. Lambotte (d'Anvers) ; membre associé étranger : M. Buttin (de Londres).

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Manifestation Depage. — Le Dr Depage qui présidera le Congrès de Chirurgie de New-York en 1914 a été fêté par ses collègues le 23 décembre dans un banquet.

Retraite du Dr Thiriar. — Le Dr Thiriar, médecin du Roi, professeur à l'Université de Bruxelles, auquel on doit la méthode oxygénée, vient de prendre sa retraite, atteint par la limite d'âge. Ses élèves et amis projetaient une manifestation qu'a déclinée l'honorable savant.

Mariages. — M. André Yves et Mlle Éléonore Roy, doctoresse en médecine. — M. Georges Demonchy, chirurgien-dentiste, et Mlle Charlotte Cadoux.

Nécrologie. — Sir J. Dalton Hooker, docteur en médecine, associé étranger de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine de Paris. — Le Dr Hörmann, privatdocent de gynécologie à la Faculté de Munich. — Le médecin-major de 1re classe Papon, chirurgien en chef des salles militaires de l'hôpital de Montpellier. — Le Dr Mast (d'Anvers). — Le Dr Joseph Brisson, ancien interne des hôpitaux de Lyon. — M. Joseph-André Roussel, père du Dr René Roussel.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le Professeur **Gilbert** fera le ***samedi 6 janvier*** à 10 heures et demie une leçon clinique sur le *Traitement du diabète sucré*.

Cours de perfectionnement de la clinique d'accouchements et de gynécologie (Clinique Baudelocque, 125, boulevard de Port-Royal). — M. le Dr **Couvelaire**, professeur agrégé, fera une série de leçons de chirurgie obstétricale : *L'opération césarienne conservatrice, l'opération de Porro, l'hystérectomie post partum, l'hystérectomie sans ouverture préalable de l'utérus gravide, la dilatation artificielle du col*. Ces cours auront lieu les lundis, mercredis, vendredis, à trois heures, du ***8 au 19 Janvier 1912***.

S'inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine, les mardis, jeudis, samedis, de midi à 3 heures. — Droit d'inscription : 50 francs.

Clinique d'accouchements et de gynécologie (Clinique Tarnier, 89, rue d'Assas). — **Cours de thérapeutique obstétricale** en 14 séances du ***5 au 30 Janvier***, par MM. le Pr **Bar**, les Drs **Brindeau, Guéniot, Lequeux, Cathala, Terrien, Daunay, Devraigne, Chirié, Lemeland.**

Clinique chirurgicale infantile. — MM. les Drs **Perrin** et **Bailleul**, chefs de clinique, commenceront le ***Lundi 8 Janvier 1912***, à 4 h. 1/2, un cours de chirurgie infantile et d'orthopédie. Le cours sera complet en un mois.

S'inscrire à la Faculté de médecine. Droit d'inscription de 50 francs.

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — M. Le professeur **Chauffard** commencera son enseignement clinique le ***Lundi 8 janvier*** Sa première leçon aura lieu le ***samedi 13 janvier***, à 10 heures et demie l'amphithéâtre de la clinique les leçons suivantes auront lieu les mardis et samedis à la même heure.

Enseignement complémentaire : *Sémiologie clinique*, tous les matins à 9 heures, avec le concours des Drs **H. Rendu, Guy Laroche**, de MM. **Flandin** et **Girard.**

Anatomie pathologique et bactériologie, le mercredi à 10 heures et demie, avec le concours de M. le Dr **J. Troisier.**

Chimie biologique, le mercredi à 11 heures ; avec le concours de M. **Grigaut.**

Radiologie, les lundis et vendredis à 11 heures, avec le concours de M. le Dr **Ronneaux.**

Sémiologie nerveuse, le vendredi, à 10 heures, avec le concours de M. le Dr **Cl. Vincent.**

Consultation externe, le vendredi, à 9 heures, avec le concours de M. le Dr **Rivet.**

Ophtalmologie à l'hôpital Lariboisière. — M. le Dr **Morax**, ophtalmologiste de Lariboisière, fera pendant les mois de ***janvier, février*** et ***mars*** 1912, un enseignement clinique de premier degré. Les élèves seront initiés individuellement à la technique d'examen ophtalmologique, à l'emploi des instruments, à la détermination de la réfraction, etc.

Droit d'inscription : 45 francs.

M. le Dr **Morax** fera le dimanche matin à 10 heures, dans l'amphithéâtre des Cours de Lariboisière, une série de Conférences cliniques sur les infections de la conjonctive et de l'œil (avec présentation de malades et projections). Première conférence le ***dimanche 14 janvier***.

M. le Dr **Poulard**, ophtalmologiste des hôpitaux, commencera, le ***15 janvier***, une série de 12 Conférences d'ophtalmologie pratique (avec présentation de malades et projections). Ces Conférences sont destinées aux médecins praticiens, aux étudiants et aux débutants en ophtalmologie. Elles auront lieu les lundis, mercredis et vendredis à 3 heures, dans l'amphithéâtre des Cours de Lariboisière.

Ces Conférences sont gratuites. S'inscrire auprès du Dr **Canque**, assistant d'ophtalmologie à l'hôpital Beaujon.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de médecine de Reims.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de médecine de Poitiers.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés au concours de la Société d'hygiène de l'enfance.

31 Décembre. — Vacance de la chaire de médecine légale et d'administration de l'École d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille.

31 Décembre. — Clôture du registre d'inscription et du dépôt des inventions pour le concours international Maria Feodorowna. S'inscrire à la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon, à Paris.

31 Décembre. — Dernier délai pour l'envoi des mémoires destinés au concours de la Société de médecine de Toulouse. Envoyer les mémores à M. le secrétaire général, Hôtel d'Assézat-Clémence-Issaure, à Toulouse.

3 Janvier. — Concours pour l'emploi de prosecteur d'anatomie à l'École de médecine navale de Toulon.

3 au 8 Janvier. — Inscription pour le concours de médaille d'or de médecine et pour le concours de médaille d'or de chirurgie des hôpitaux de Paris, à l'administration de l'assistance publique, avenue Victoria, de onze à trois heures.

8 Janvier. — Concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine, à l'asile clinique Sainte-Anne, rue Cabanis, à Paris.

10 Janvier. — Dernier délai d'inscription pour le concours du prosectorat à la Faculté libre de médecine de Lille.

11 Janvier. — Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin adjoint à l'hôpital de Mustapha-Alger. S'inscrire à la direction de l'hôpital.

12 Janvier. — Concours pour l'emploi de professeur de chimie biologique à l'École de médecine navale de Toulon.

15 Janvier. — Concours du prosectorat à la Faculté libre de médecine de Lille.

18 Janvier. — Clôture du registre d'inscription au concours de chirurgien adjoint à Philippeville. S'inscrire à la préfecture de Constantine.

1911-1912. — N° 6 SOMMAIRE : 6 Janvier 1912

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** *fr.*) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 22 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers*).

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port*).

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

22° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LES TROUBLES DE LA FACULTÉ

Au moment où j'écris ces lignes, la « trêve des confiseurs » étend sur la Faculté, comme sur la France entière, sa bienfaisante influence. Dans les couloirs déserts et silencieux de l'École se sont éteints les derniers échos des récents « chahuts », et les plus turbulents parmi les étudiants oublient, dans l'apaisante atmosphère familiale, leurs belliqueuses ardeurs.

Mais, quand paraîtra ce journal, les derniers bonbons seront croqués, la Faculté aura rouvert ses portes, les étudiants auront repris contact, et le professeur Nicolas sera sur le point de reprendre son cours. Que va-t-il se passer ? L'apaisement que désirent tous les esprits sages va-t-il enfin renaître ? Les passions auront-elles au contraire été surexcitées par les récents incidents ? Bien fin qui pourrait le prévoir.

Je ne veux pas discuter ici les griefs bien connus des étudiants : actuellement trop de questions de personnes apportent de la confusion dans le débat. Le calme obtenu, il sera intéressant d'y revenir. Pour le moment, la forme prime le fond. Les étudiants eussent-ils mille fois raison, la Faculté ne peut capituler devant l'émeute, sa dignité lui impose de soutenir le professeur qu'elle a élu, et dont d'ailleurs la valeur scientifique n'est contestée par personne. Dans ces conditions, si les étudiants s'obstinent dans leur attitude, la situation est inextricable.

Jusqu'à présent la Faculté a agi avec ses élèves, comme eût fait une mère très faible. Elle sait qu'ils sont plus turbulents que méchants, qu'ils ont la tête chaude, mais que leur cœur est bon, et elle ne peut se résoudre aux décisions sévères. Depuis cinq ans, elle les laisse manifester presque librement, espérant toujours qu'à force de crier, ils finiront par s'enrouer, et que la lassitude aura raison de leurs colères. C'est ainsi que les choses se passent habituellement ; une expérience séculaire le démontre. Mais, cette fois-ci, les prévisions sont déjouées, le « caprice » menace de s'éterniser, et, bien à contre-cœur, il a fallu se résoudre à sévir.

La répression a commencé, maladroite, hésitante, et, je le crains bien, peu efficace, telle, pour continuer ma comparaison, la giffle échappée à la main exaspérée d'une maman, qui ne frappe jamais ni où, ni quand, ni comme il faudrait.

Qu'a fait la Faculté et que menace-t-elle de faire ? Fermer les cours aux étudiants de première et de seconde année? Qui souffrira de leur suppression, sinon les élèves studieux qui ne se sont pas mêlés au tapage ?

Exclure pour un temps donné de toutes les Facultés les plus turbulents, ou plutôt ceux qui auront eu la maladresse de se laisser prendre ? Sanction trop sévère, si elle est réellement appliquée, peu effrayante en réalité ! Les étudiants savent bien que l'Université a pour eux des trésors d'indulgence, et que, dès le calme rétabli, les inscriptions en retard seront accordées à chacun rétroactivement par faveur individuelle. Ils n'auront pas eu de cours sans doute pendant quelques mois, mais qui prétendrait sérieusement que c'est là une punition ? A tort ou à raison, les cours jouent un rôle si minime dans l'existence des jeunes gens absorbés par la préparation de leur externat ou de leur internat !

Pour ma part, si j'avais eu l'honneur de faire partie du Conseil de l'Université, j'aurais tout simplement tenu aux étudiants pris en flagrant délit le petit discours suivant :

« Mon cher ami, vous n'appréciez pas l'enseignement de M. Nicolas, c'est votre droit, mais vous avez le tort d'exprimer vos appréciations en un langage intolérable. Les œufs crus, les légumes constituent évidemment un argument frappant, mais nous avons la cervelle tellement encombrée de traditions surannées, que nous n'arrivons pas à en apprécier l'atticisme, ni la force démonstrative.

« Vous ne pouvez espérer que nous renverrons M. Nicolas, que nous avons choisi nous-même. Peut-être, dans la cité future, les étudiants éliront-ils les professeurs, mais, dans notre civilisation arriérée, la loi confère encore ce droit à la Faculté, et, bon gré mal gré, il faut bien lui obéir. Il y a d'ailleurs un moyen très simple de donner satisfaction à tout le monde. Il existe en France, en dehors de Paris, sept Facultés dont les cours d'anatomie ne donnent lieu à aucune protestation, nous allons transférer d'office votre dossier dans celle de ces Facultés qui vous plaira le mieux. Voulez-vous aller entendre Testut à Lyon ? Préférez-vous recevoir les conseils de Gilis à Montpellier ? A votre choix. Nous ne vous interdisons que Paris, puisque la présence de Nicolas vous rend Paris intolérable. Quand vous aurez terminé, dans un an ou deux, l'étude de l'anatomie, vous nous reviendrez, et nous serons tout heureux d'accueillir l'enfant prodigue. Ce n'est pas une punition que nous vous infligeons, c'est une satisfaction que nous vous accordons. Vous ne perdrez ni temps, ni inscriptions. Vos études se continueront normalement, avec cet avantage pour vous que, par votre contact avec un nouveau milieu, vous acquerrez une mentalité plus affranchie des traditions locales. On se plaint que nos élèves ne voyagent pas, comme ceux d'Allemagne, qui vont de Faculté en Faculté chercher des professeurs de leur goût. Voici une excellente occasion d'inaugurer cette tradition, en déchargeant de quelques élèves la Faculté de Paris qui souffre de pléthore ! »

Et j'ai idée que cette sanction, qui eût eu l'avantage de ne pas retarder, fût-ce d'un jour, la carrière des étudiants frappés, aurait fait sur leurs camarades une impression plus salutaire que la décision adoptée.

Mais, puisque, au demeurant, nous sommes à l'époque de l'année où l'on peut, sans déraison, formuler les vœux les plus follement ambitieux, souhaitons que les vacances aient amené l'apaisement, et remis toutes choses en leurs places normales ; que, au cours du Dr Nicolas, aillent ceux qui désirent l'entendre, et que s'en tiennent éloignés ceux qui le trouvent intolérable ; que le professeur y puisse parler, et que les auditeurs y écoutent ; que les légumes, au lieu d'y servir de projectiles, restent à la cuisine, d'où ils n'auraient jamais dû sortir ; et qu'enfin les agents de police, qui n'ont rien à gagner à suivre des leçons d'anatomie, retournent à leurs clients habituels, les apaches !

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE

LA RADIOLOGIE DANS LES ARMÉES EN CAMPAGNE

Colonne de la Moulouya

(AVRIL-JUIN 1911)

Par le Dr J. TANTON
Médecin-Major de 1re classe
Professeur agrégé du Val-de-Grâce
Chargé du service chirurgical à l'Hôpital militaire d'OUDJDA (Maroc)

Les remarquables services que rend la radiographie en ont rapidement généralisé l'emploi et il n'est guère, à l'heure actuelle, de ville ou d'hôpital où l'on ne trouve un laboratoire radiographique. Le nombre considérable des traumatismes osseux, l'inclusion assez fréquente des projectiles au sein des tissus, qui s'observe à la suite des blessures par armes à feu dans les guerres modernes, continentales ou coloniales, réalisent un ensemble de conditions tel que, dans les armées en campagne, la radiographie est appelée à rendre un maximum de services.

Déjà dans la guerre gréco-turque, la Croix-Rouge allemande possédait un appareil radiographique; elle en trouva un autre sur place, et Kuttner sut en faire un précieux emploi.

Dans la guerri hispano-amérecaine (1898), les plus importants des hôpitaux généraux et trois navires-hôpitaux (en tout 17 formations sanitaires) furent pourvus d'appareils radiographiques.

Dans la guerre du Transvaal (1900) les « stationary hospital » qui recueillaient les malades intransportables se trouvèrent dotés, en mars 1900, d'appareils radiographiques; les 14 hôpitaux généraux en étaient également pourvus.

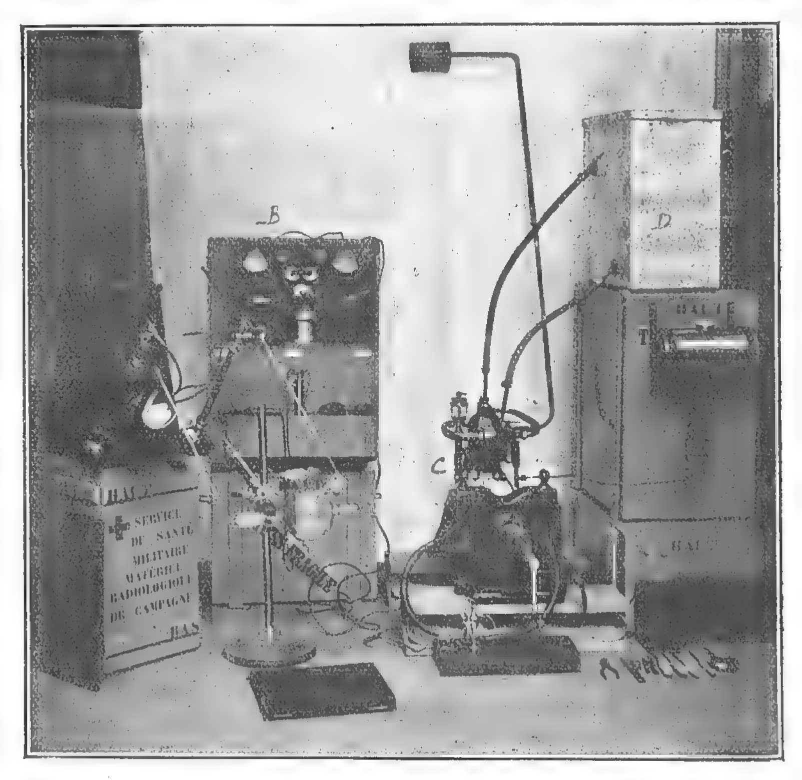
A Moukden (guerre russo-japonaise) n'existait pas d'appareil radiographique, mais l'hôpital évangélique de Gounjouline en possédait un, alimenté par un moteur à pétrole et il rendit les plus grands services (1). Les formations sanitaires du service de l'arrière en étaient toutefois normalement pourvues, mais, pour des raisons techniques, ils se trouvèrent insuffisants.

En Allemagne, des dispositions sont prises, dès le temps de paix, pour que, en campagne, des appareils radiographiques transportables puissent suivre les formations sanitaires.

En France, dès le début de la première campagne du Maroc (1908), l'hôpital de Casablanca fut doté d'un appareil de radiographie qui rendit de nombreux services.

Mais, jusqu'ici, seules les formations sanitaires définitivement stables, les hôpitaux permanents possédaient ces appareils. Doter les autres formations sanitaires importantes, comme les hôpitaux d'évacuation, voire même les hôpitaux de campagne, et cela dès le temps de paix, d'appareils radiographiques transportables, prêts à fonctionner du jour au lendemain, représentait un problème non encore résolu en raison des nombreuses difficultés pratiques auxquelles on se heurtait.

La campagne actuelle du Maroc nous a fourni personnellement l'occasion d'étudier ce problème dans les conditions, plus difficiles encore, d'une guerre coloniale et de travailler à sa solution ; nous exposerons ici les conditions générales du problème, la solution pratique que nous avons adoptée et les services rendus.



Appareillage radiographique de la colonne de la Moulouya, prêt à être utilisé.

Nous tenons à dire, au préalable, que nous avons trouvé, dans la personne de M. le médecin-inspecteur général FÉVRIER, directeur du service de santé du ministère de la Guerre, un partisan éclairé et enthousiaste de cet essai, et que c'est à lui que nous devons d'avoir pu mener à bien cette tentative pour laquelle il nous a accordé très largement tout ce qui nous était nécessaire.

Les ingénieurs de la maison Gaiffe nous ont été des collaborateurs précieux. Ils nous ont construit le matériel de radiographie transportable, mis au point le générateur d'électricité, et nous ne pouvons mieux leur rendre justice qu'en déclarant que notre appareil nous a donné toute satisfaction.

Déjà, en 1904, la maison Gaiffe s'était occupée de cette question de la radiographie en campagne et, avec la collaboration de la maison Panhard-Levassor, avait construit « une voiture automobile radiographique » dont le moteur, d'une force de 10 HP, faisait fonctionner, pendant les arrêts, une dynamo qui fournissait le courant alternatif pour actionner les appareils radiographiques.

Une chambre de 2 mètres de longueur sur 1 m. 15 de largeur, fixée sur la voiture, renfermait tous les appareils de réglage de la dynamo.

Pendant les grandes manœuvres de l'Est, en septembre de la même année, M. le médecin-major JACOB, professeur agrégé au Val-de-Grâce, expérimenta cette voiture. L'expérience fut concluante ; il était démon-

(1) FOLLENFANT, Guerre russo-japonaise : Impressions chirurgicales (*Arch. de Méd. et de Phar. Milit.*, 1906. V. 48).

CHRONIQUE *(Suite)*

tré que la radiographie était possible en campagne.

Tout autres étaient les conditions dans lesquelles nous nous trouvions.

Le problème se posait de la façon suivante :

1° Réaliser une installation autonome, indépendante d'une source génératrice d'électricité étrangère à l'installation ;

2° Construire un matériel radiographique robuste, résistant, présentant le minimum d'encombrement, susceptible d'être transporté dans les conditions les plus défectueuses, dans des pays montagneux, *sans routes*, et être adapté à tous les modes de transport (voitures arabes, mulets, chameaux).

L'automobile radiographique, dont nous venons de parler, outre que son prix de revient considérable ne permet pas d'en multiplier les exemplaires, ne pouvait être admise, faute de route existante.

1° **Source électrique.** — L'expérience de la guerre hispano-américaine a démontré que l'emploi d'une dynamo était l'idéal, le courant étant prêt à tout instant pour l'usage, suffisant et constant. A cette époque, seuls les navires-hôpitaux ou les hôpitaux du territoire, voisins d'un secteur électrique, pouvaient l'utiliser, aussi l'alimentation des appareils radiographiques dans cette guerre fut-elle obtenue au moyen, soit de machines statiques à 8 ou 10 plateaux, soit au moyen d'accumulateurs ou de piles.

Les accumulateurs, lourds, encombrants, nécessitant une source électrique pour renouveler leur charge, furent rapidement abandonnés ; les batteries de piles Edison-Lalaud fonctionnèrent, par contre, de façon parfaite.

Dans la guerre russo-japonaise, les hôpitaux de l'arrière possédaient des appareils radiographiques actionnés par des treuils à bras ; ils ne donnèrent que des épreuves floues et difficilement lisibles (Follenfant).

Les progrès de l'industrie ont, à l'heure actuelle, comblé cette lacune et, délaissant complètement les accumulateurs, pour les raisons indiquées précédemment, nous nous sommes adressé, comme source électrique, à un groupe électrogène (moteur à pétrole actionnant une dynamo) (1), modèle industriel de la maison de Dion-Bouton ; un moteur d'explosion de 1 HP 3/4 actionnait une dynamo qui nous fournissait 110 volts sous un régime moyen de 10 ampères.

Ce groupe pesant environ 180 kilogrammes ne pouvait être transporté tel quel, puisqu'il fallait prévoir son chargement à dos de mulet ou de chameau et, dans ce mode de transport, les colis arrimés sur les boîtes ne doivent pas dépasser le poids de 70 kilogrammes. Le groupe électrogène fut alors décomposé en 3 parties : moteur, dynamo moins la masse polaire supérieure, masse polaire supérieure et accessoires, du poids moyen respectif de 60 kilogrammes.

2° **Matériel radiographique proprement dit.** — Il comprend :

Un transformateur vertical Gaiffe-Rochefort, de 25 centimètres d'étincelle ; — Un interrupteur autonome à mercure, système Blondel, permettant d'utiliser l'essence d'automobile comme diélectrique, au lieu d'éther, en raison de la température extérieure très élevée ; — Une soupape à air ; — Un pied support universel ; — Deux ampoules radiographiques (une ampoule Chabaud à osmorégulateur et un tube Muller bi-anodique).

Une même caisse pliante, pouvant se développer sur une table, contient, fixés à demeure, l'interrupteur, les rhéostats de réglage pour l'interrupteur et le courant primaire, les bornes de prise de courant.

L'installation se monte en une heure et demie, les caisses d'emballage servant de socles ou de support, et se trouve prête à fonctionner immédiatement.

On peut obvier à l'absence de chambre noire en utilisant les plaques sensibles enveloppées isolément de papier noir que l'on trouve dans le commerce. La radiographie est faite pendant le jour, et le développement se fait la nuit.

Une question se pose : Dans quelles formations sanitaires doivent être placés les appareils radiographiques.

Déjà, dans la guerre hispano-américaine, on s'était convaincu que les appareils radiographiques ne peuvent exister qu'à la base d'opérations dans les « hôpitaux généraux ».

Dans l'armée russe, lors de la guerre russo-japonaise, ils existaient dans le service de l'arrière, dans les hôpitaux de réserve ou dans les hôpitaux auxiliaires non mobiles, dans lesquels commençait vraiment le véritable travail de chirurgie opératoire.

Notre expérience personnelle nous a amené aux mêmes conclusions et, dans notre cas particulier, ce fut à l'Hôpital d'Oudjda, hôpital permanent, sur lequel furent évacués tous les blessés de la colonne de la Moulouya, que nous installâmes notre appareil radiographique transportable.

En faveur de cette opinion militent plusieurs raisons :

Il est rare tout d'abord, exceptionnel même, que les balles logées nécessitent une extraction immédiate et, dans les interventions d'urgence que l'on peut être appelé à pratiquer, en cas d'hémorragie externe par exemple, l'inclusion d'un projectile au sein des tissus passe au second plan.

En outre, la situation, l'installation et la mobilité d'un hôpital de campagne y rendent l'asepsie difficile et l'on doit avoir pour règle d'y opérer le moins possible, le temps employé à des interventions et à des radiographies étant plus utilement consacré à des pansements.

Enfin, l'expérience de la guerre russo-japonaise a montré que les appareils de radiographie, malgré une excellente construction, deviendraient rapidement inutilisables dans les formations sanitaires de l'avant.

Nous ne voulons pas insister ici sur les services que nous a rendus notre appareil radiographique transportable ; les blessures du squelette, fractures simples ou comminutives, furent assez nombreuses dans cette campagne, beaucoup de ces lésions produites par des balles de plomb mou et de gros calibre étaient infectées et donnèrent matière à des interventions chirurgicales, résections, esquillotomies secondaires, etc., pour lesquelles la radiographie nous fut d'un très précieux secours.

Nous ajouterons enfin que notre même groupe électrogène nous a permis de stériliser l'eau par les rayons ultraviolets ; mais sur cette application nous reviendrons ultérieurement.

(1) Dans les guerres continentales, on peut prévoir que les installations radiologiques pourront fonctionner en demandant l'énergie électrique à une station de radiotélégraphie, ceci nous paraît une solution défectueuse car nous établissons, *a priori*, que les stations sanitaires ne doivent pas être tributaires d'une autre formation dont les hasards seuls peuvent la rapprocher..

LA RADIOLOGIE DANS LES HOPITAUX

LE SERVICE DE RADIOLOGIE DE L'HOPITAL DE LA PITIÉ

Par le Dr DELHERM
Chef du laboratoire de Radiologie de la Pitié.

Le pavillon de radiologie à l'hôpital de la Pitié se trouve situé non loin de la porte d'entrée et près des consultations de médecine, de chirurgie, d'ophtalmologie.

Il constitue une petite aile accolée au bâtiment de l'Administration. Sa forme générale est approximativement carrée. Il est indépendant des autres pavillons; son entrée donne sur une très grande cour.

Quand on pénètre dans le pavillon, on trouve d'abord un couloir large et vaste à usage de salle d'attente et dans lequel plusieurs brancards peuvent facilement être placés à l'aise.

Sur ce couloir et perpendiculairement à lui, il en existe un second, également très large, ce qui permet le transport facile des malades couchés. A droite et à gauche de ce deuxième couloir se trouvent les salles d'opérations.

Tout d'abord à droite, la salle des appareils qui a 6m.50 de long et 5 m. 25 de large. Elle est par conséquent sensiblement suffisante pour permettre aux opérateurs de circuler autour des appareils, tout en en se tenant assez loin des foyers radifères.

Plan du service de radiologie de la Pitié.

L'appareil producteur du courant est le meuble à contacts tournants de Gaiffe. Un système de trolley traverse la salle, dans le sens de sa longueur, et sur ce trolley sont branchés trois postes : un pour la radiographie, un pour la radioscopie debout, un pour la radioscopie couché.

Dans un grand hôpital, où le service est chargé, il est indispensable que le médecin ne perde pas son temps à changer des ampoules, à les centrer, à faire basculer des appareils pour examiner les malades tantôt debout, tantôt couché, etc., etc.; il est indispensable, au contraire, que chaque ampoule adaptée à chaque genre de travail soit prête à fonctionner instantanément, ce qui permet de faire des examens aussi rapides que possible; où tout le monde trouve avantage, le malade en particulier.

En face de la salle des appareils, séparée d'elle par le couloir précédemment indiqué, se trouve la chambre noire des développements. Elle a été conçue dans le but de pouvoir faire aussi rapidement que possible les opérations photographiques, afin de donner au service le maximum de rendement possible.

C'est pourquoi on a muni cette salle d'une double porte à tambour, qui permet d'entrer et de sortir de la chambre noire sans que le jour y puisse pénétrer, ce qui permet, par exemple, de mettre les plaques en châssis, quand on se sert d'écrans renforçateurs; et de sortir pour aller dans la salle des appareils pour faire la radiographie, tandis que les opérations de développement continuent. D'autre part, si, par exemple, au cours du développement, l'opérateur s'aperçoit qu'il y a un point sur lequel il désire attirer l'attention du radiologue, il peut le faire appeler et ce dernier peut venir se rendre compte de ce qui se passe, sans que pour cela les opérations soient interrompues.

Dans la chambre noire existe un évier pour les développements de 5 m. 50 de long sur 0.90 de large, muni de nombreuses prises d'eau et de prises d'électricité. En face existe une étagère de 0.90 de large sur 5 mètres environ, sur laquelle se feront toutes les opérations qui doivent s'effectuer à sec, comme le chargement des châssis avec écran renforçateur, le tirage des positifs, etc.

En appendice, sur cette salle, existe une chambrette où sont les armoires à produits chimiques et où se font toutes les manipulations nécessaires pour la préparation des liquides en usage pour le développement, le fixage, etc.

Dans l'angle formé par la salle des produits chimiques et la chambre noire, existe une pièce de 2m.carrés 50 environ, destinée aux archives et où l'on classera les plaques.

Enfin, il existe aussi un dispositif pour faire, au besoin, le tirage des épreuves à la lumière.

Une pièce, très bien aménagée, est réservée au chef du laboratoire et, point très intéressant, les malades possèdent un déshabilloir dans lequel on a placé quatre boxes. Le déshabilloir s'ouvre par une porte sur la salle d'attente et par une autre près de la salle des appareils.

Signalons enfin que le côté hygiénique a été soigné d'une façon toute particulière.

En somme, l'installation du laboratoire de radiologie de la Nouvelle Pitié constitue, on peut le dire, l'idéal des installations de ce genre. L'Administration a bien voulu doter largement ce laboratoire. On ne peut que la remercier de tous les efforts qu'elle a fait pour que ce laboratoire n'ait non seulement rien à envier aux laboratoires similaires des pays étrangers, mais puisse encore être pris pour modèle.

PROCÉDÉS PRATIQUES

LES MOYENS DE PROTECTION DES RADIOLOGUES CONTRE LES RAYONS X

Les dangers des irradiations courtes mais souvent répétées auxquelles sont soumis les radiologues sont à l'heure actuelle bien connus parce que trop nombreuse est la liste des opérateurs que leur imprudence a tués ou rendus pour jamais infirmes. Rien d'étonnant donc à ce qu'on ait cherché à protéger ceux qui manient les rayons X contre l'agent qu'ils emploient pour la thérapeutique et le diagnostic.

Au London Hospital

A l'heure actuelle, ainsi que nous l'apprend le Dr Bienfait dans le numéro du 15 novembre 1911 du *Journal belge de radiologie*, le *London Hospital*, établissement considérable qui renferme mille lits et où la consultation externe comporte journellement une moyenne de 3 000 malades, est l'hôpital modèle où les précautions prises dans le service de radiologie contre les rayons X ont atteint le maximum d'efficacité.

Pour les applications radiothérapiques, les ampoules sont placées dans des cupules en verre plombé très épais, opaque aux rayons X, mais transparent aux rayons lumineux qui arrêtent la majorité des radiations non utilisées, mais qui néanmoins en laissent passer par les fentes latérales et par la partie supérieure.

Pour que le personnel soignant évite ces rayons, peu intenses certes, mais dangereux par suite de leur continuelle émission, le malade et le tube sont enfermés dans une chambrette blindée d'où aucun rayon, si pénétrant qu'il soit, ne peut sortir.

Quatre chambres analogues se trouvent alignées dans une grande salle, tels quatre immenses coffres-forts. Les parois sont constituées par une armature de fer de 4 millimètres d'épaisseur, doublée des deux cotés par une lame de plomb de 4 millimètres également, ce qui porte l'épaisseur totale à 12 millimètres de métal. Ce métal est recouvert à son tour par une couche de 40 millimètres de bois, destinée à retenir les rayons secondaires nés au contact du métal. La paroi de devant des chambrettes porte une fenêtre et une porte vitrée; ces vitres en verre fortement plombé ont 6 millimètres d'épaisseur; elles permettent de surveiller parfaitement le tube en marche et la position du malade.

La bobine est placée en dehors, au-dessus de la chambrette ; le tableau et l'interrupteur se trouvent également au dehors.

La paroi permet le passage des fils à haute tension et admet aussi un tuyau à gaz dont le robinet est à l'extérieur, son extrémité se trouve vis-à-vis du régulateur de Villard à quelques centimètres de lui ; le gaz est constamment allumé en veilleuse, de sorte que si l'on juge à propos de ramollir le tube, il suffit d'ouvrir le robinet extérieur, la flamme de la veilleuse s'allonge et vient chauffer le régulateur. Quand on ouvre la porte de la chambrette, un dispositif coupe le courant ; de cette façon le médecin ou l'infirmier n'est jamais exposé aux radiations.

Pour la radioscopie, on ne s'est pas contenté de l'adoption de la cupule de verre surplombé ou des boîtes doublées de plomb pour enfermer le tube, on ne s'est pas contenté de l'adoption des vitres en verre surplombé qui recouvrent l'écran, on a entouré l'écran muni de son verre d'un cadre métallique d'une grande largeur.

L'observateur placé derrière cette espèce de bouclier ne peut plus contourner l'écran avec la main et son corps tout entier est à l'abri.

Cet écran muni de son cadre est évidemment très lourd, mais il glisse le long des tiges verticales et il est contrebalancé par un contrepoids. La position du malade est modifiée selon les besoins par un siège mobile dans différents sens que le médecin meut de l'extérieur, les diaphragmes sont ouverts ou fermés à volonté par des commandes à distance.

Dans les laboratoires de radiologie des hôpitaux de Paris

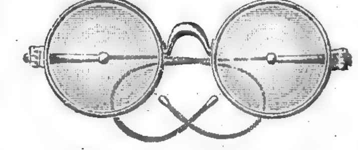
Dans les laboratoires de radiologie des hôpitaux de Paris, les précautions sont moins minutieuses : l'administration de l'assistance a pris un certain nombre de mesures qu'elle a condensées en la notice suivante qu'elle a fait afficher dans tous les laboratoires.

Notions générales

Se tenir toujours quand on n'est pas protégé à deux ou trois mètres de l'ampoule dans les installations puissantes.

Les ampoules doivent toujours et sans exception être protégées ; quand elles sont placées dans une cupule protectrice en ébonite ou en cristal, elles n'émettent des rayons que dans la direction normale à l'anticathode ; elles peuvent être dangereuses seulement quand on se place devant elles.

Les ampoules dépourvues de l'appareil protecteur émettent des radiations en tous sens ; elles sont dangereuses quand on se trouve placé devant elles et sur les côtés. Il y a lieu d'une façon absolue de ne pas utiliser d'ampoule non protégée.

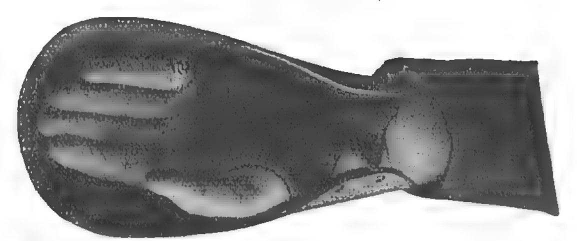

Lunettes en verre plombique.

Quand on règle une ampoule, la rapprocher le plus possible du sol en dirigeant l'anticathode de ce côté, de manière à ce que les rayons aillent s'y perdre rapidement.

Entourer les soupapes d'un cadre de plomb pour éviter l'action des rayons mous durant le réglage.

Les postes de commande des appareils doivent aussi être protégées.

Le séjour des mains dans les bains de développement


Gants protégeant la face dorsale des mains.

prédispose aux radiodermites. Il est nécessaire d'employer des gants de chirurgien.

Pendant la Radioscopie

Cet examen présente le maximum de dangers pour ceux qui le pratiquent souvent. Ces dangers sont d'autant

Société de Construction d'Appareils Électromédicaux

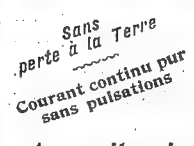
et d'Applications Médicales

(SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE FRANCS : 200 000)

Administrateur-Délégué : RICHARD HELLER

18, 20 et 22, Cité Trévise, PARIS

Téléphone 160-58 (Ateliers : 3, rue Saulnier.) Adr. Tél. : RICHELLER PARIS



PANTOSTAT

pour courant continu ou alternatif 110-120 volts

Demander la Notice Spéciale

Appareil universel permettant la galvanisation, la faradisation, la galvanofaradisation, le courant sinusoïdal et galvano-sinusoïdal, la caustique et l'endoscopie (circuits complètement indépendants). Appareil d'induction à chariot, métronome, clé de Courtade, etc...

Le moteur du transformateur peut servir, en outre, au massage vibratoire, au fonctionnement d'une pompe, d'un appareil à air chaud, etc.

Quelques Références

Je tiens à vous dire toute la satisfaction que j'ai eue avec votre Pantostat. Depuis 5 ans que je m'en sers, je n'ai jamais eu le moindre ennui ; aussi je ne pourrais m'en passer, car il se prête à tous les besoins courants.
11 décembre 1911. Dr Bézy (Saint-Nazaire).

Je suis heureux de vous faire savoir que le Pantostat pour courant alternatif que vous m'avez livré me donne entière satisfaction.
23 novembre 1911. Dr Savelli (Rueil).

Je suis toujours très content de mon Pantostat, que j'ai fait connaître à Oran. L'on vous en demandera un semblable d'ici peu.
3 octobre 1911. Dr Barrière (Oran).

Je suis heureux de vous dire que je suis très content du Pantostat spécial que vous m'avez construit. La facilité de manipulation et la régularité de marche sont deux qualités que j'ai plaisir à reconnaître.
2 octobre 1911. Dr Billiard (Rouen).

Le Pantostat que vous nous avez livré nous satisfait en tous points. Il se prête à toutes les applications d'Électrothérapie.
29 septembre 1911. Drs Antheaume et Bour (Rueil).

Je ne puis que vous faire des éloges au sujet des Pantostats qui sont dans ma clinique. Travaillant régulièrement cinq heures par jour, ils n'ont eu aucune défaillance. Ils répondent, sous un petit volume, à tous les besoins de la thérapeutique électrique. Ils sont parfaits.
13 mars 1911. Dr Frumusan (Paris).

Depuis plus de sept ans que nous nous servons de vos Pantostats, nous n'avons eu qu'à nous louer de ces appareils...
25 février 1911. Dresse Gaboriau (Paris).

Je suis absolument satisfait du Pantostat que vous m'avez fourni.
13 février 1911. Dr Jouin (Paris).

Je suis très content de mon Pantostat qui me rend chaque jour de réels services.
11 février 1911. Dr Isch-Wall (Paris).

Nous avons livré des Pantostats à MM. les Drs Beaume (Toulon), Cellier (Neuilly), Desfosses (Paris), Gérard (Grenoble), Guillaumond (Moras), Harthmann (Paris), Iser (Paris), Jeaume (Bône), Jullien (Amiens), Marty (Carcassonne), Ménard (Paris), Miciano (Manille), Nermord (Paris), Peugniez (Amiens), Roubinowitch (Paris), Roulet (Colombier), Sethian (Paris), Viard (Paris), etc. etc...

Tous les Radiologistes emploient notre Écran Renforçateur SINEGRAN

Rayons X. Haute Fréquence

RAYONS INFRA-ROUGES (Lampe Leucos).
— ULTRA-VIOLETS (Lampes Quartz et Finsen Reyn).
SISMOTHÉRAPIE (Massage Vibratoire et Pneumatique).
PHOTOTHÉRAPIE (Bains de Lumière).
STOMATOLOGIE (Matériel Électro-Dentaire).

MÉCANOTHÉRAPIE ⌀ *AIR CHAUD*

VISITEZ NOS MAGASINS
Tous les Appareils fonctionnent







RADIUM Traitement par { **INHALATION, COMPRESSES, BOISSON** = **ÉMANATION, BAIN, INJECTION** =

PROCÉDÉS PRATIQUES *(Suite)*

plus à craindre qu'on emploie tous les jours des appareils plus puissants.

Toute personne qui se trouve près de l'ampoule pendant l'examen doit être munie :

1° De lunettes en verre de plomb ;
2° De gants spéciaux ;
3° D'un grand tablier en caoutchouc très épais ;
4° D'un bonnet de caoutchouc descendant jusqu'au cou.

Ces objets sont de rigueur ainsi qu'un verre de plomb placé devant l'écran.

Le nombre des examens radioscopiques à faire chaque jour doit être assez limité.

Les examens doivent être courts et le malade placé aussi loin que possible de l'ampoule. Une lame de 2/10e d'épaisseur d'aluminium doit être placée entre l'ampoule et les opérateurs et le malade.

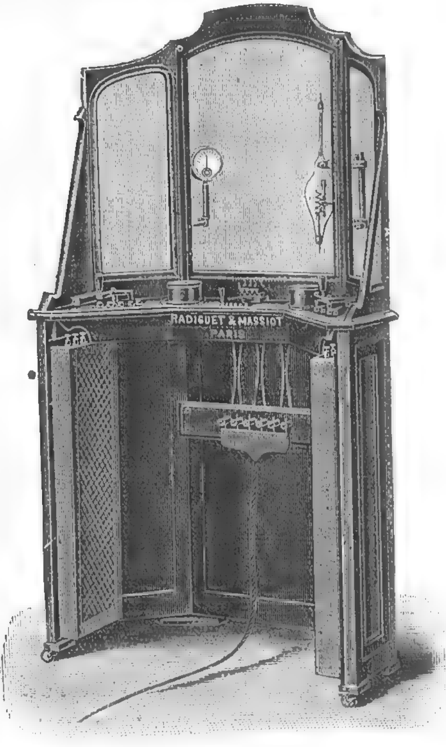
Pendant la Radiographie

Moins de danger. Si l'ampoule n'est pas munie d'une cupule protectrice, prendre les mêmes précautions que pour la radioscopie. Se tenir à deux ou trois mètres de l'ampoule ou mieux derrière un paravent en bois doublé de plomb, derrière lequel on manœuvre les appareils.

Le personnel doit se trouver toujours en arrière de l'anticathode, du côté du pôle positif de l'ampoule.

Ces mesures et ce règlement sont évidemment excellents et, s'ils sont appliqués, ils sont suffisants : malheureusement, nombre de laboratoires de radiologie sont encore relégués en des locaux étroits et insuffisants ; avec la meilleure volonté du monde, il est difficile de s'y protéger complètement.

Pour la radiographie et la radiothérapie, le meilleur dispositif de protection de l'opérateur est la cabine d'où l'on peut régler et commander tous les appareils ; mais un pareil meuble coûte fort cher à installer et d'ailleurs cause un grand encombrement : il faut donc savoir se contenter d'un écran protecteur.



Cabine protectrice.

Pour la radioscopie, l'usage de bonnets, de masques, comme le recommandent les Allemands, de tabliers, de gants donnent au radiologue de grandes garanties de sécurité ; mais un masque et un bonnet sont un supplice : peu de radiologues l'emploient ; un tablier et des gants sont une gêne et souvent on les rejette au cours d'un examen pressé. Et c'est ainsi que malgré l'emprisonnement des ampoules en des cupules protectrices, malgré l'emploi d'écrans fluorescents recouverts de verre plombique, même aux plus prudents, des accidents parfois sérieux peuvent arriver ! ALBERT-WEIL.

LE MOUVEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE EN BELGIQUE

Le souvenir est durable des premières assises internationales de physiothérapie tenues à Liége en 1905 sous un patronage officiel et à l'initiative des Drs de Munter et Gunzburg.

Depuis lors, la Belgique n'a cessé d'ouvrir des voies de plus en plus larges à la médecine physique et tout récemment encore une commission des mesures réunissait à Bruxelles les savants de tous pays.

Il nous est agréable de signaler aujourd'hui ce qu'ont fait nos confrères, ce qu'a fait le gouvernement, ce qui est dû à l'initiative privée. On conviendra de ce court exposé que les praticiens belges sont heureusement partagés et que les initiatives que nous rappelions ont tracé d'heureuses voies. Elles sont aujourd'hui récompensées d'un dur labeur.

Dans l'enseignement, nous devons signaler l'influence heureuse qu'exerce l'Institut de Physiothérapie annexé à l'Université de Gand et dirigé par les Professeurs Gommaerts et de Nobele, l'École supérieure de gymnastique et d'escrime de l'armée où professent MM. Lefebure, Henrion, de Marneffe. Sous leur influence, sous l'influence et l'initiative de la Ligue nationale d'éducation physique présidée par M. de Geynst, la gymnastique suédoise s'est introduite partout. Dans les écoles elle est officielle, dans les cercles privés, les salles d'éducation physique nombreuses, elle est devenue l'habituelle, l'indispensable.

L'Institut de Physiothérapie de Gand possède des services merveilleusement outillés d'électro et radiologie, d'hydrothérapie, etc.

Dans le domaine scientifique, les Instituts Solvay de Bruxelles ont produit de remarquables travaux.

Le Gouvernement encourage ces manifestations et bien des décisions ont témoigné d'un grand souci de progrès qui attire les générations actuelles vers ces problèmes d'hygiène et de thérapeutique nouvelles. L'initiative privée a permis, de son côté, l'établissement d'hôpitaux spéciaux consacrés par exemple à la Finsenthérapie, à la diététique etc., tandis qu'un mouvement soutenu officiellement se dessine vivement pour rendre à Spa, à ses eaux ferrugineuses, à ses bains carbo-gazeux une vogue méritée par une pratique plusieurs fois centenaire.

L'industrie elle-même n'est pas restée étrangère aux problèmes de la thérapeutique physique : nombre de dispensaires, d'hôpitaux privés sont outillés suivant les dernières ressources et les discussions des sociétés médicales relatives aux accidents de travail font une part quotidienne à la physiothérapie.

Enfin trois puissantes sociétés contribuent par une activité constante à la propagation d'idées qui nous sont chères : ce sont la Société de médecine physique d'Anvers, la Société belge de radiologie et la Société belge de physiothérapie, de fondation récente.

Elles ont pour moniteurs le *Journal de Radiologie* et les *Annales de médecine physique*. Ce sont deux revues scienti-

LE MOUVEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE EN BELGIQUE (suite)

fiques, mais préoccupées aussi des problèmes de vulgarisation. Tout dernièrement, en effet, et pour citer un exemple, la Société belge de physiothérapie a nommé une commission composée de MM. de Munter, Gunzburg, de Nobele, Klynens et Wybauw, chargée de poser les bases d'un dictionnaire médical de physiothérapie. Dans l'esprit des auteurs de la proposition (MM. de Munter et Gunzburg), les médecins sont embarrassés par l'innombrable variété des termes techniques et les travaux actuels, les relations de traitement sont malaisés à lire pour le praticien. Aussi est-il tout naturel que celui-ci ait à sa disposition un guide spécial dont nos confrères belges vont poursuivre la réalisation avec la collaboration de tous les hommes de bonne volonté.

C'est dire, en relatant cette initiative, l'esprit qui anime les spécialistes belges : ils veulent la diffusion des notions de physiothérapie dans tous les milieux. Grâce à eux les médecins, le public se pénètrent de mieux en mieux des saines idées de thérapeutique physique.

Une cohésion bien marquée imprègne ce mouvement général qui fait reculer l'empirisme et ouvre aux énergies sans cesse en éveil le champ fécondé pour les moissons futures.

R. Ledent.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

L'ÉLOGE DU PROFESSEUR DIEULAFOY A LA SOCIÉTÉ MÉDICALE DES HOPITAUX

PAR LE Dr A. SIREDEY

Dans sa séance du 29 décembre, la Société médicale des hôpitaux a entendu l'éloge par M. Siredey de ses membres décédés dans l'année, le professeur Dieulafoy et le Dr Vincent Griffon. On sait tout l'intérêt que le dévoué secrétaire général de la Société sait donner à ces notices biographiques où il retrace la carrière des médecins disparus et excelle à faire revivre leur physionomie, en en dégageant les traits distinctifs. La place nous manque pour reproduire en entier ces éloges qu'il faudra lire dans les Bulletins. Du moins sommes-nous heureux d'emprunter aux pages émues que M. Siredey a consacrées à Dieulafoy les passages où il dit ce qu'étaient en lui le professeur et l'éducateur.

Après avoir rappelé son enfance et ses débuts dans la médecine à Toulouse, sous la direction de son oncle, professeur de clinique chirurgicale, M. Siredey le montre arrivant à Paris, resté très timide, malgré son origine méridionale, se rendant à l'Hôtel-Dieu dans le service de Trousseau ; il n'ose se présenter à lui, jusqu'au jour où une citation latine faite à propos par lui le fit remarquer du maître qui, bien vite, l'honora d'une intimité toute particulière.

Rapidement externe, puis interne, Dieulafoy obtint la médaille d'or et, du fait de la guerre survenue au moment où il accomplissait ses deux années supplémentaires, il fit sept années d'internat. « La longue durée de ses études, son séjour prolongé dans les hôpitaux, son contact quotidien avec tant d'éminents maîtres dont notre génération a pu encore apprécier l'expérience et la vaste érudition lui assurèrent une instruction hors de pair. Grâce à son travail constant, à sa fidèle mémoire, aucun élément n'en fut perdu pour lui.

« L'éducation si soignée qu'il avait reçue dans sa famille, la belle culture classique que lui avaient laissée ses études secondaires, l'enseignement puissant et fécond qu'il tenait de tant d'illustres maîtres, tout était réuni, comme à souhait, pour aplanir devant lui les difficultés, et pour préparer ses succès : ceux-ci ne se firent pas attendre.

« Il se garda bien de compter trop sur sa facilité naturelle et c'est par un effort constant, ininterrompu, qu'il franchit tous les échelons de sa glorieuse carrière »...

« ... En 1875, il se présenta au concours d'agrégation.

« La plupart des médecins de ma génération ont gardé, comme moi, le souvenir des brillantes joutes oratoires auxquelles nous avons assisté à cette époque.

« En ces temps, fort éloignés des nôtres, les praticiens, très attachés à leurs devoirs professionnels, avaient d'autres soucis que celui de réorganiser les études médicales ; les étudiants de première année ne visaient pas à régenter la Faculté ; tous cependant s'intéressaient au concours d'agrégation ; et leur besogne terminée, ils se pressaient en foule sur les gradins du grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine, où il fallait arriver bien avant l'heure pour trouver de la place ; ils écoutaient avec une attention recueillie les leçons qui, cette année-là, furent particulièrement brillantes. Parmi plusieurs candidats de mérite, deux surtout attiraient l'attention ; leur physionomie et leur talent offraient un contraste saisissant, comme le rappelait il y a quelques jours Ballet ; c'étaient Dieulafoy et Grancher.

« Blond, pâle, d'apparence froide, un peu hautaine, celui-ci frappait par son calme imperturbable, par l'assurance et l'autorité avec lesquelles il traitait son sujet. Parfaitement maître de lui, très sobre de gestes, il s'exprimait dans une langue pure, correcte, d'une lumineuse clarté. On l'écoutait avec un intérêt croissant, sa voix s'animait peu à peu et dominait plus complètement son auditoire.

« Grand, brun, de taille élancée, plein de force et de vigueur, Dieulafoy séduisait d'emblée par sa physionomie avenante, par son élégante distinction. Une abondante chevelure noire, naturellement ondulée, encadrait son visage aux traits fins et réguliers qu'éclairaient des yeux vifs, remarquablement expressifs. Il parlait avec une chaleur entraînante, d'une voix bien timbrée que relevait une très légère pointe, à peine sensible, d'accent toulousain. Son origine méridionale se révélait plutôt par son entrain, par les mouvements de sa physionomie, par les gestes dont il soulignait les points importants de sa leçon, comme s'il voulait les mieux fixer dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient.

« L'un et l'autre étaient déjà connus et jouissaient parmi les étudiants d'une certaine popularité : Grancher enseignait depuis cinq ans l'histologie à l'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux ; Dieulafoy avait fait pendant trois ans à l'Ecole de la Faculté un cours libre qui attirait de nombreux élèves. Le Midi tenait en foule pour Dieulafoy et saluait bruyamment son entrée ; les gens du Nord et de l'Est, croyant reconnaître un des leurs dans le visage ascétique de Grancher, l'acclamaient à son arrivée ; à la fin de chaque leçon les deux camps se confondaient dans une sincère admiration et les applaudissements partaient à la fois de tous les coins de l'amphithéâtre.

« Dieulafoy fut nommé le premier, Grancher eut la seconde place, mais dès ce jour l'un et l'autre étaient désignés pour occuper une chaire à la Faculté de médecine.

« L'année suivante, Dieulafoy fut nommé médecin des hôpitaux.

« Le 1er janvier 1879, il entrait comme chef de service à l'hôpital Tenon qu'il quitta, deux ans plus tard, pour Saint-Antoine ; en 1886 il vint à Necker où il resta dix ans. Cette même année, lors de la mise à la retraite de

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES *(Suite)*

mon vénéré maître Hardy, Dieulafoy fut nommé professeur de pathologie interne à la Faculté de médecine, et, le 1er juillet 1896, il était appelé à la chaire de Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. C'était pour lui l'heureuse réalisation d'un rêve caressé depuis longtemps, car du jour où Trousseau lui était apparu pour la première fois dans cette même chaire, tout auréolé de gloire, sa suprême ambition avait été de devenir un jour l'un de ses successeurs. »

En termes heureux, M. Siredey rappelle alors ce que fut Dieulafoy, comme médecin d'hôpital, énumère ses travaux, dit le succès de son *Manuel de Pathologie interne* et de ses six volumes de *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.*

« Mais il ne fut pas seulement un médecin érudit et très humain, un thérapeute avisé, il fut surtout un merveilleux professeur.

« Il semblait d'instinct, de tempérament, voué à sa mission : pendant près de quarante ans, il enseigna, par la parole, par le livre, mettant à la portée de tous avec une clarté lumineuse les notions léguées par les anciens maîtres et les progrès de la science moderne.

« Nul n'a su, mieux que lui, vulgariser les idées nouvelles, utiliser pour le plus grand profit de la clinique les découvertes du laboratoire, et faire bénéficier la médecine des ressources de la chirurgie. Nulle voix, depuis Trousseau, n'a professé avec autant d'éloquence et de succès.

« Jeune docteur, à sa sortie de l'internat, il attirait déjà les élèves à l'École pratique; médecin des hôpitaux, ses conférences de l'hôpital Saint-Antoine eurent le même succès.



GEORGES DIEULAFOY,
Professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 1896-1911.
D'après le tableau de Rixens réplique du tableau du Jubilé de Pasteur à la Sorbonne.

« En le nommant professeur de pathologie interne, la Faculté lui fournit un cadre plus vaste, où ses qualités de professeur achevèrent de se développer au milieu d'un public enthousiaste. Ses leçons de l'Hôtel-Dieu furent pour lui un véritable triomphe.

« Il possédait au suprême degré l'art de donner du relief à ses descriptions, de résumer sa pensée dans une image saisissante ou dans une formule lapidaire, qui s'imposaient à l'esprit des auditeurs. Sa voix chaude, vibrante, son regard pénétrant, sa mimique expressive fixaient et retenaient l'attention, sa parole élégante et facile, toujours claire, simplifiait les questions les plus ardues.

« Pour rendre son enseignement plus vivant, il usait largement des planches, des graphiques, des projections, des démonstrations de tout genre; quand il voulut faire connaître à ses élèves la sérothérapie antidiphtérique, il fit venir à l'Hôtel-Dieu un cheval immunisé que Nocard saigna lui-même en leur présence, pour leur montrer la façon de préparer le sérum.

« Les leçons de Dieulafoy, si claires, si simples, ne sentaient jamais l'effort; elles semblaient exclure toute préparation, et la plupart de ceux qui l'écoutaient le considéraient comme un merveilleux improvisateur. Rien n'était moins exact, comme nous l'a appris J.-L. Championnière dans la magnifique notice qu'il a consacrée à son ancien camarade d'internat. Dieufafoy n'improvisait jamais. Il ne faisait aucune leçon qui n'eût été minutieusement étudiée dans tous ses détails : ses paroles, ses gestes étaient méthodiquement prévus et calculés.

« Bien qu'il eût montré jadis dans ses concours un réel talent d'improvisateur, il évitait, le plus possible, de prendre la parole avant d'avoir préparé ce qu'il voulait dire. Dans les discussions académiques les plus ardentes, il ne répondait jamais sur-le-champ à ses contradicteurs, il revenait la semaine suivante muni d'une argumentation bien documentée qu'il exposait avec sa maîtrise habituelle.

« Chacune de ses leçons lui coûtait une grande somme de travail; longtemps à l'avance, il recueillait les matériaux indispensables que lui fournissaient ses collaborateurs : observation clinique, historique de la question, analyses chimiques, histologiques, bactériologiques, etc., il classait le tout avec une méthode impeccable, et très soucieux de la précision des détails, il chargeait souvent à la dernière heure un de ses élèves d'aller à la recherche du renseignement dont il avait besoin, sans s'inquiéter des difficultés matérielles que celui-ci pouvait rencontrer pour l'obtenir...

« Il fut un des plus grands travailleurs de son temps, et ceux-là seuls qui ont vécu dans son intimité savent à quel point il se consacrait à son enseignement et à ses malades.

« Il n'a guère eu, dans toute son existence, d'autre préoccupation que le travail. Il se levait chaque matin entre 4 et 5 heures et c'est dans ces heures calmes de la matinée, seul moment où il était vraiment libre, qu'il s'adonnait à ses travaux, ne les quittant que pour se rendre à l'hôpital ou à quelque consultation urgente.

« Les succès que remporta Dieulafoy au cours de sa carrière furent mérités parce qu'ils étaient dus à un labeur incessant, opiniâtre, plus encore qu'à ses qualités naturelles. C'est parce qu'il a toujours appris, parce qu'il s'est tenu constamment au courant des progrès de la science qu'il a pu jusqu'à soixante-dix ans conserver la faveur du public comme à ses débuts...

« Son exemple a été une triomphante démonstration de cette vérité, trop méconnue à notre époque, qu'il faut savoir beaucoup et toujours apprendre pour enseigner avec fruit. »

Dans la suite de sa notice, qu'à notre grand regret nous ne pouvons reproduire, M. Siredey retrace la vie de Dieulafoy à son foyer, parmi ses élèves, auprès de ses malades. Il relate avec émotion sa fin et les hommages si justifiés qui furent alors rendus à ses merveilleuses qualités.

« Le nom de Dieulafoy conclut-il, depuis longtemps illustre à divers titres, restera vénéré parmi nous, comme celui d'un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la médecine française et à l'enseignement de l'université de Paris. »

P. L.

**

Toujours se recommander de *PARIS MÉDICAL* auprès des fournisseurs faisant des annonces dans *PARIS MÉDICAL*

CURIOSITÉS

MARAT PHYSICIEN

Si l'on envisage les progrès rapides faits dans l'étude de l'électricité ou des radiations qu'elle peut faire naître, si l'on songe aux découvertes futures que l'avenir apportera en cette branche de la physique, on a certes le droit de s'enorgueillir de l'esprit humain.

La première étincelle tirée du corps humain (frontispice d'un livre de l'abbé Nollet).

On pourrait être tenté de sourire en lisant les premiers livres du XVIIIe siècle sur les phénomènes électriques, quand on regarde ces belles images réprésentant des beaux messieurs poudrés ou des belles dames en robes à paniers figurant en des dessins représentant soit la première étincelle tirée du corps humain, soit l'inflammation de l'esprit-de-vin par une étincelle électrique, soit la transmission de l'étincelle électrique à travers le corps humain et le carillon électrique ; et pourtant c'est de ces expériences qu'en sont sorties nombre d'autres de conséquences plus pratiques.

Parmi les physiciens qui les premiers s'adonnèrent à l'étude non seulement de l'électricité médicale, mais encore de l'électricité en général, il faut citer Marat. Ce célèbre révolutionnaire n'était point un modeste. Dans son ouvrage intitulé *Recherches physiques sur l'électricité*, il prend bien soin de résumer et de préciser en son discours inaugural sa part contributive dans la découverte des nouveaux phénomènes.

Il est intéressant de l'exhumer, car rien de ce qui touche Marat n'est indifférent.

« Rien de si clair que les phénomènes électriques et rien de si obscur que la manière dont ils ont été expliqués. Il fallait donc en ramener au vrai la théorie. Pour y parvenir, j'ai commencé par proscrire la nomenclature vicieuse qui est consacrée à cette branche de physique : car quel plus grand obstacle aux progrès de la science que la multitude des dénominations différentes données à une même chose ? Outre la confusion qu'elles jettent dans l'esprit, si elles sont impropres, elles ouvrent la porte à une foule d'erreurs : c'est précisément ce qui est arrivé dans le cas dont il s'agit. Aux termes *conducteurs et non-conducteurs, électriques et non-électriques*, dont les définitions présentent des idées incomplètes ou fausses, j'ai substitué deux termes clairs qui répondent parfaitement au sujet ; j'ai appelé *déférents* les corps qui transmettent à la fois la quantité excédente de fluide nécessaire pour donner la commotion ; et *indéférents* les corps qui ne transmettent cette quantité que peu à peu.

« Après avoir rectifié les mots, j'ai rectifié les choses. On distinguait les corps en conducteurs et non conducteurs, j'ai démontré qu'ils conduisent ou plutôt qu'ils propagent tous plus ou moins le fluide électrique. On attribuait à la nature des corps leur propriété déférente ou indéférente, j'ai démontré qu'elle tient à leur tissu et à leur volume.

« On regardait comme imperméables ceux qui sont reconnus pour isoler ; opinion sans fondement, étayée à l'égard du verre seul de quelques arguments peu propres à porter conviction. J'ai fait voir par des expériences nouvelles et décisives que différentes espèces de verre ne sont pas imperméables : à l'égard des autres substances réputées telles, j'ai mis hors de doute ce qu'on n'avait encore fait que soupçonner.

« On pensait que pour être propres à isoler, il fallait que les corps fussent imperméables ; j'ai prouvé qu'il suffit qu'ils soient peu perméables ; mais quoiqu'ils refusent absolument passage à notre fluide, il ne s'écoule pas moins le long de leur superficie ; aucun corps n'isole donc parfaitement.



Expériences sur la transmission de l'électricité à travers des corps vivants et inertes (Expériences de Wabson, 1748).

« La distinction des corps en déférents et en indéférents était bien connue : mais à peine avait-on entrepris de les classer ; j'en ai ébauché la table, ou plutôt j'ai indiqué la vraie méthode de la faire.

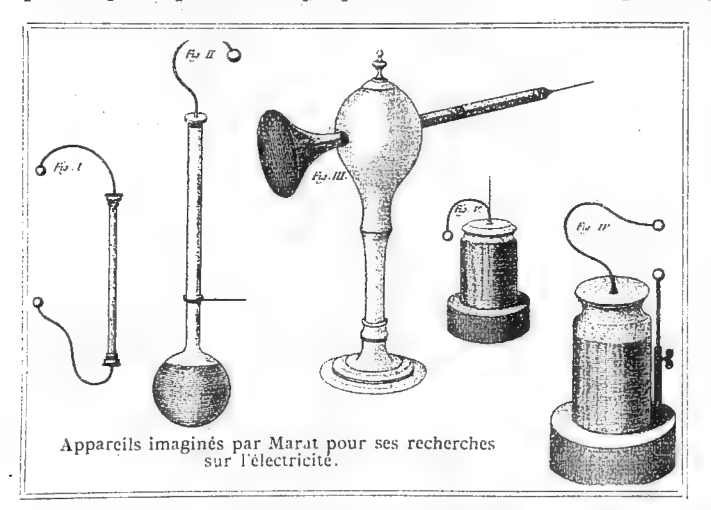
« On ignorait la différence des phénomènes qui accompagnent la détonation de la bouteille de Leyde excitée par ces différents corps ; j'en ai fait connaître les particularités les plus remarquables.

« On croyait que, chargée ou déchargée, cette bouteille



CURIOSITÉS *(Suite)*

contient toujours une même quantité de fluide ; j'ai prouvé qu'elle peut se charger par excédent.


Appareils imaginés par Marat pour ses recherches sur l'électricité.

« On manquait de signes certains pour caractériser l'électrisation positive ou négative, j'en ai donné d'infaillibles.

« Quoique rejetée, la distinction de l'électricité en *vitrée* et *résineuse* était encore problématique ; j'ai démontré qu'elle est destituée de tout fondement.

« Quoique admise, la différente manière de s'électriser du verre et des métaux était encore problématique ; j'ai démontré qu'elle n'est pas mieux fondée.

« La plupart des phénomènes de l'électrisation de l'électrophore étaient inconnus ; je les ai fait connaître : on ignorait absolument son mécanisme, je l'ai ramené à celui de la machine électrique.

« La sphère d'activité de notre fluide n'était pas distinguée de la sphère d'attraction ; j'en ai fait voir la différence.

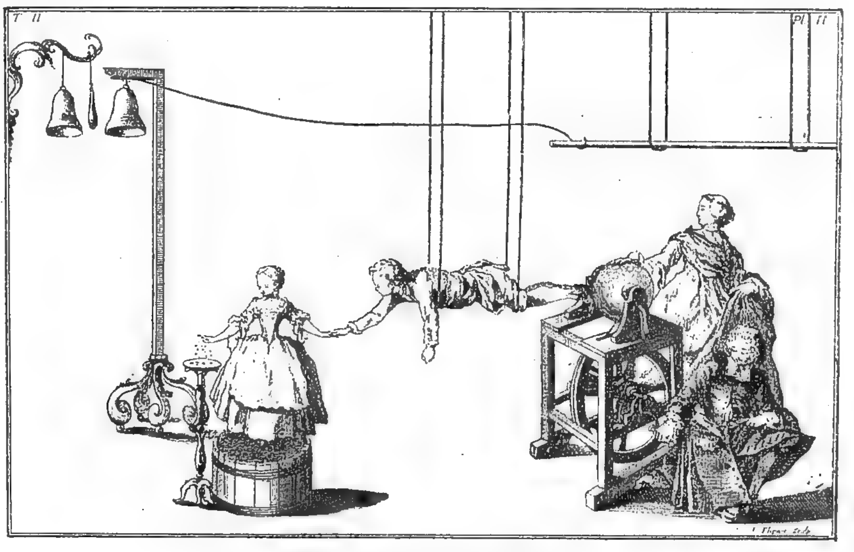
« On ne connaissait ni le principe, ni les lois, ni la vitesse de son mouvement progressif ; je les ai fait connaître.

« On croyait ce fluide lumineux par lui-même ; j'ai prouvé qu'il ne le devient qu'en ébranlant la lumière, et j'ai montré d'où résultent les différentes teintes de ses jets.

« C'était dans les cas seuls où la matière électrique paraît lumineuse, que l'on croyait pouvoir distinguer sa direction, et au moyen de ces apparences former des conjectures trompeuses, trop souvent démenties par le fait, comme je l'ai reconnu à l'aide de ma méthode d'observer dans la chambre obscure. Mais au moyen de cette méthode on suit avec une facilité extrême le mouvement de ce fluide dans tous les cas, dans ceux même où ses effluves sont si rares qu'ils semblent se dérober absolument aux efforts de l'observateur le plus sagace.

« On n'avait rendu raison que de certains phénomènes électriques ; j'ai éclairci tous ceux qui offrent quelque différence remarquable.

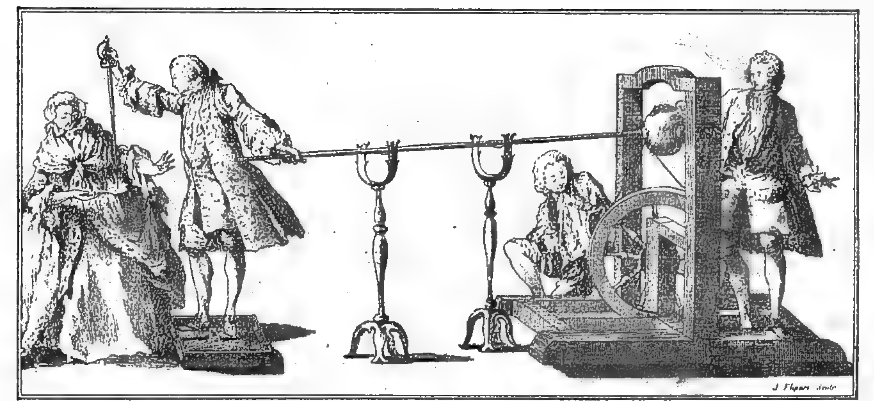
« On ignorait la place que le fluide électrique, considéré comme agent universel, tient dans la nature ; cette place je l'ai fait connaître d'une manière à ne laisser aucun doute.


Transmission de l'étincelle électrique à travers le corps humain et carillon électrique. (Expériences de Watson, 1748.)

« Enfin la théorie des météores fulminants était très imparfaite ; je l'ai rectifiée : elle n'était qu'ébauchée, je l'ai approfondie. »

Les découvertes d'autres savants ont certes modifié nombre de conceptions de Marat ; ce petit extrait montre néanmoins qu'elles n'étaient pas dédaignables.

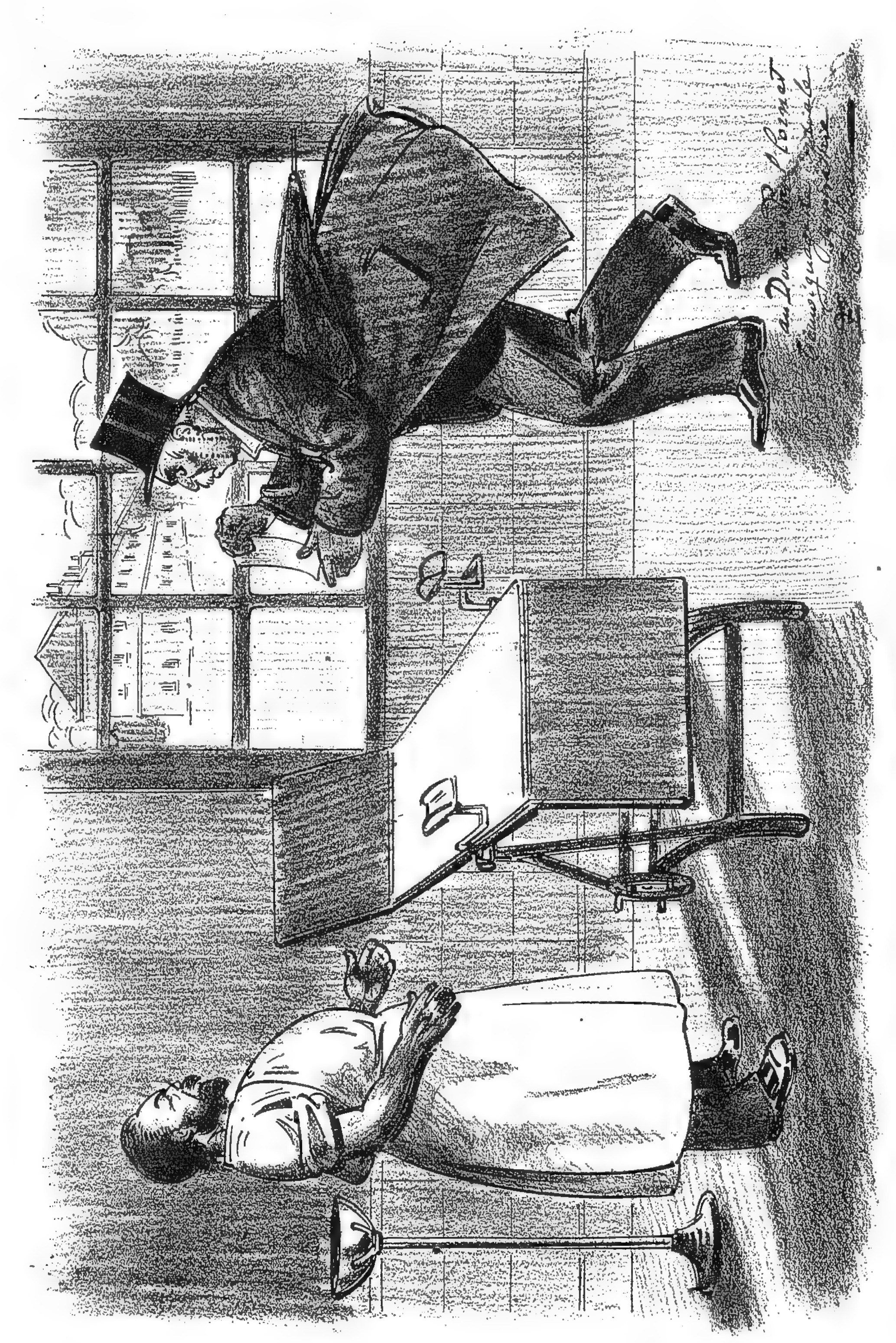
A.-W.


Inflammation de l'esprit-de-vin par une étincelle électrique. (Expériences de Wabson, 1748.)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR THÉLEM



INGRATITUDE

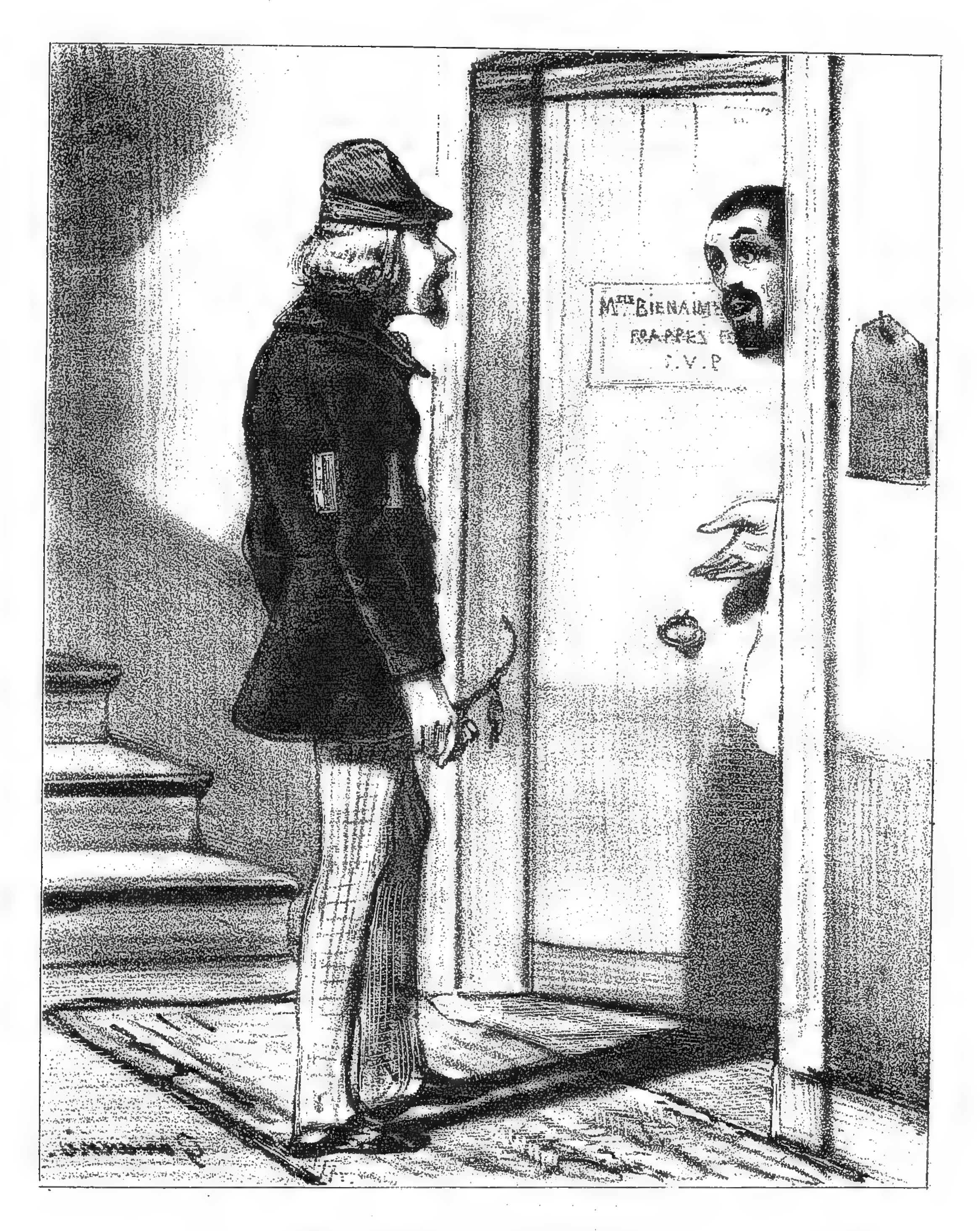
L'Opéré. — **Je viens de recevoir la note de vos honoraires.... Comment Docteur, vous osez me compter 5000 francs pour l'appendicite dont vous m'avez opéré !...**

Le Chirurgien. — **Décidément vous êtes un ingrat. Je vous ai reçu à ma table et vous n'avez même pas la reconnaissance du ventre.**

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

PAR GAVARNI



Non bis in idem !..... axiome de droit.

DIÉTÉTIQUE

RÉGIME ANTIGOUTTEUX

Aliments permis : Œufs. — Lait. — Beurre. — Fromages.

CÉRÉALES ET DÉRIVÉS. — Riz, farines de blé et d'orge.

Pâtes alimentaires : Nouilles, macaronis, sparghettis, vermicelles.

LÉGUMES. — Pommes de terre, tomates, carottes, oignons, salsifis, poireaux.

FRUITS très mûrs ou cuits, en particulier les raisins.

BOISSONS. — Eau en abondance, cidre très modérément.

Aliments défendus : TOUTES LES VIANDES et en particulier : ris de veau, rognons, cervelles, foie de veau et viandes jeunes d'agneau et de chevreau.

Haricots, surtout haricots verts, lentilles, pois, fèves.

Oseille, épinards, rhubarbe, betterave.

Champignons.

Chocolat (1/43 p. 100 de purines.)

Vins de Bourgogne, cognac, liqueurs, bière.

Menu végétarien pour grands enfants.

1° DÉJEUNER DU MATIN

Une grappe de raisins.
Lait : 250 grammes
Sucre de canne : 10 grammes
Pain : 80 grammes
Ou : Moitié de poire ou de pomme moyenne
Miel : 20 grammes
Trois biscottes
Une tasse de camomille
Ou : Noix fraîches, 20 grammes.
Beurre : 20 grammes
Deux craquelins
Une tasse d'infusion de maté

2° DEUXIÈME DÉJEUNER

Merlan frit
Carottes braisées aux petits pois
Crème renversée au caramel
Ou : Cervelle de mouton
Laitue aux œufs durs
Pudding de riz
Ou : Maigre de jambon
Romaine
Cœur à la crème

3° DINER

Potage Esaü aux flocons d'orge
Omelette au fromage
Crème au chocolat
Ou : Crème d'avoine
Gâteau de riz aux fruits
Petites carottes étuvées
Ou : Croûte au pot
Laitue braisée
Biscottes à la crème

POTAGE ESAÜ AUX FLOCONS D'ORGE

(Poireau, lentilles, pommes de terre, flocons d'orge). Pour 1 litre, quelques cuillerées de lentilles, 1 pomme de terre assez grosse, 1 ou 2 poireaux. — Cuire lentement pendant une bonne heure, passer au tamis, remettre sur le feu et jeter dans le potage bouillant.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

TRAITEMENT DES RADIODERMITES

Après une exposition suffisante aux rayons X, on peut observer sur la peau des modifications immédiates, des modifications plus profondes précédées d'un stade de latence de durée variable et enfin des modifications très tardives.

Les modifications immédiates sont l'érythème dit de préréaction et la pigmentation ; les modifications précédées d'un stade de latence constituent la radiodermite qui peut aller de la dépilation simple sans érythème jusqu'à l'ulcération profonde ; les modifications tardives qui succèdent à une série d'irradiations courtes, mais répétées sont l'épaississement du derme avec hyperkératinisation et atrophie finale, les modifications tardives qui succèdent à une radiodermite un peu forte sont des telangiectasies plus ou moins confluentes.

Certaines de ces altérations cutanées sont produites dans un but curatif, d'autres sont des accidents dus à des irradiations trop intenses ; les unes et les autres doivent en général être soignées soit parce qu'il est utile de les modérer ou de les atténuer, soit qu'il est nécessaire de rendre à la peau son intégrité.

Traitement de la préréaction. — La préréaction, qui, selon certains auteurs, est due à l'exposition de la peau devant une anticathode portée au rouge, mais qui paraît, comme le dit Auguste Brauer, beaucoup plutôt le fait des rayons X eux-mêmes, est en général sans gravité : on l'atténue pendant le jour avec de la poudre de talc ; pendant la nuit, si elle est intense, on la recouvrira de pommade à l'oxyde de zinc.

Traitement de la pigmentation. — La pigmentation peut être précoce ; toutes les poudres adhésives peuvent l'atténuer ; pendant la nuit on applique la pommade suivante :

Perhydrol	5	grammes.
Oxyde de zinc	5	—
Lanoline	20	—
Vaseline	10	—

Traitement des radiodermites vraies. — La radiodermite caractérisée par la simple dépilation n'a pas à être traitée.

La radiodermite dans laquelle la dépilation est accompagnée d'un léger érythème est traitée par la pâte suivante :

Oxyde de zinc	ââ 20 grammes.
Poudre d'amidon	
Lanoline	
Vaseline	

La radiodermite un peu plus intense, accompagnée de très légères phlyctènes doit être traitée par le liniment oléo-calcaire ou la pommade:

Craie préparée	15	grammes.
Huile d'olive	8	—
Axonge	4	—

En tous cas, l'application doit être complétée par la mise en place d'un pansement occlusif.

Une radiodermite intense peut aussi être traitée par la colle ichtyolée :

Gélatine	ââ 35	grammes.
Glycérine		
Oxyde de zinc	25	grammes.
Eau distillée	25	—
Ichtyol	20	—

que l'on fait liquéfier à l'aide de la chaleur avant de faire l'application sur la peau.

En cas de douleurs vives, toutes les pommades cocaïnées peuvent être employées ; — parfois il y a lieu d'utiliser des pansements humides, après badigeonnages de la surface ulcérée avec du goménol.

Les radiodermites graves ont peu de tendance à la cicatrisation ; pour activer ce processus l'effluvation de haute fréquence, la photothérapie ont été recommandées.

En cas de plaies profondes *la fulguration intense* donne de bons résultats : l'application doit être suivie parfois de grattage de l'escarre produite électriquement et de pansements humides.

Quand la radiodermite plus profonde siège sur des membres, il peut être indiqué de faire l'extirpation chirurgicale de la plaie pour appliquer ensuite des greffes de Thiersch.

E. A.-W.

TECHNIQUE DU LABORATOIRE

LE DÉVELOPPEMENT RADIOGRAPHIQUE

Il existe de grandes divergences, ainsi que Luppo Cramer l'a montré, dans l'action respective sur les plaques sensibles des deux sources de lumière qui constituent les rayons X et la lumière ordinaire ; toutes deux y déterminent *une image latente* ; mais cette image latente n'a pas dans les deux cas les mêmes propriétés. Quoi qu'il en soit, en pratique, les plaques sensibles radiographiques sont de constitution presque absolument semblable à celle des plaques photographiques : elles sont formées par une émulsion de bromure d'argent dans la gélatine solidifiée sur une plaque de verre ou sur des pellicules de celluloïd.

Pour révéler l'image latente, on utilise des substances dites réductrices qui ont la propriété de décomposer le bromure d'argent dans les parties seulement qui ont été impressionnées par la lumière, d'absorber le brome du bromure d'argent, et de mettre l'argent en liberté sous forme d'un précipité fin qui constitue *l'image.*

Le réducteur est dissous dans un bain dit de développement qui renferme aussi des substances dites conservatrices (bisulfite de soude, acide tartrique, etc.) qui empêchent l'altération du réducteur à l'air, et des alcalis ou de l'acétone qui favorisent le phénomène de réduction.

Quand le réducteur a suffisamment agi, la plaque est plongée dans un bain de fixation destiné à enlever l'excès de bromure d'argent, non attaqué, dont on peut constater la présence par l'aspect laiteux du dos du cliché.

Parmi les principaux bains de développement on peut citer comme les meilleurs et les plus actifs.

1° **Bain au métol et à l'hydroquinone** (Londe). — La formule de ce bain est la suivante :

Eau distillée	1 000 cc.
Sulfite de soude anhydre	150 grammes.
Hydroquinone	7gr,5
Carbonate de potasse	40 grammes.
Métol	5 —

Ce bain est préparé à chaud dans une capsule de porcelaine ou dans un récipient de toile émaillée ; on introduit successivement les divers produits dans l'ordre ci-dessus et en attendant chaque fois que le dernier soit complètement dissous. Lorsque l'on ajoute finalement le métol, il faut agiter le bain avec une baguette de verre pour faciliter la dissolution de cette substance qui, grâce à sa légèreté, a tendance à flotter à la surface. Ce bain est filtré et conservé pour l'usage. Il devra être employé dans cet état et même chauffé légèrement pendant la saison froide ou lorsque l'on veut une action plus rapide et plus énergique. Après l'usage, il est reversé dans un récipient spécial qui constituera une réserve de bain, mi-vieux, lequel sera utilisé dans tous les cas où l'on ne se trouvera pas en présence d'une sous-exposition.

2° **Bain au métol et à l'hydroquinone** (2e formule). — Une autre formule de bain au métol et à l'hydroquinone très recommandable parce qu'on peut y ajouter du bromure de potassium pour ralentir au besoin le développement est la suivante :

Métol	1gr,5
Hydroquinone	12 grammes.
Sulfite de soude anhydre	50 —
Carbonate de soude cristallisé	100 —
Bromure de potassium	2 —

Pour 1000 grammes d'eau.

3° **Bain à l'acide pyrogallique** (Imbert et Gagnière). — Le bain se compose des diverses parties suivantes :

A. Acide pyrogallique en poudre...	
B. Eau	100 grammes.
Sulfite de soude anhydre	10 —
C. Eau	100 —
Carbonate de soude	60 —
D. Eau	100 —
Bromure de potassium	10 —

Chacune des solutions B, C, D doit être conservée séparément et chacune d'elles joue un rôle différent.

B donne l'intensité.

C accélère l'action du bain, fait venir les détails, mais peut voiler la plaque ;

D retarde l'action du bain et permet, dans une certaine mesure, d'éviter le voile.

Le mode opératoire est le suivant :

On verse dans la cuve en porcelaine une quantité de solution B suffisante pour que la plaque puisse être entièrement recouverte lorsqu'on l'y plongera et l'on ajoute d'abord une petite quantité d'acide pyrogallique en poudre, qui se dissout presque instantanément, puis quelques gouttes de la solution D.

On plonge alors la plaque, on agite, on chasse avec le doigt les bulles d'eau ou les grains de poussière qui peuvent exister sur la gélatine, et l'on ajoute peu à peu la solution C jusqu'à ce qu'une trace d'image commence à être visible. La principale habileté dans cette partie de l'opération consiste à savoir attendre : *c'est là presque tout le secret d'un bon développement.*

Si l'image se montre sans de trop grandes oppositions et sans voile, la pose a été bonne, il suffit alors de laisser patiemment agir le révélateur.

Quand les grands noirs apparaissent seuls, sans beaucoup de détails dans les blancs, il faut ajouter une nouvelle quantité de la solution C.

Lorsque enfin l'image est brusquement révélée dans son entier, c'est une preuve que la pose a été trop longue ; il faut dans ce cas, tout en agitant le bain, ajouter la solution D goutte à goutte et augmenter la proportion d'acide pyrogallique.

4° **Bain à l'acide pyrogallique acétone** (Lumière). — Le révélateur précédent à l'acide pyrogallique est comme on le voit d'un emploi délicat. Pour avoir un révélateur maniable qu'on peut renforcer on affaiblir suivant que les clichés sont sous ou surexposés, il est préférable de recourir à l'*acide pyrogallique acétone.* On a la solution suivante A :

Eau	1 000 cc.
Sulfite de soude anhydre	200 grammes.
Acide pyrogallique	40 —

Pour développer un cliché 13×18 par exemple on prend :

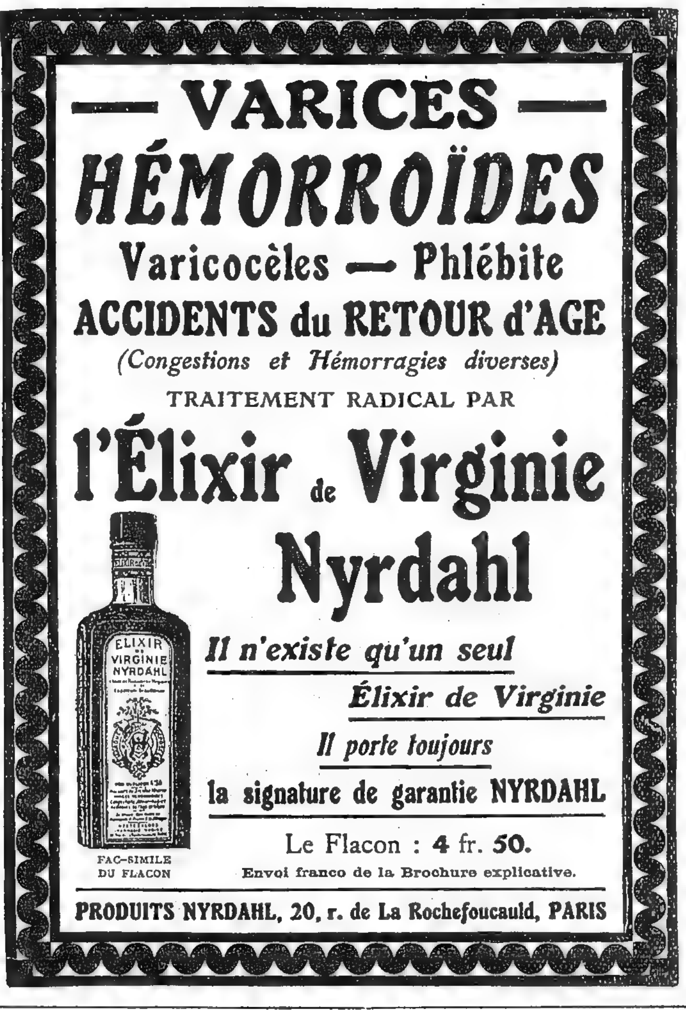
Eau	75 cc.
Solution pyrogallique A	25 cc.

Puis on ajoute peu à peu l'acétone dans la solution.

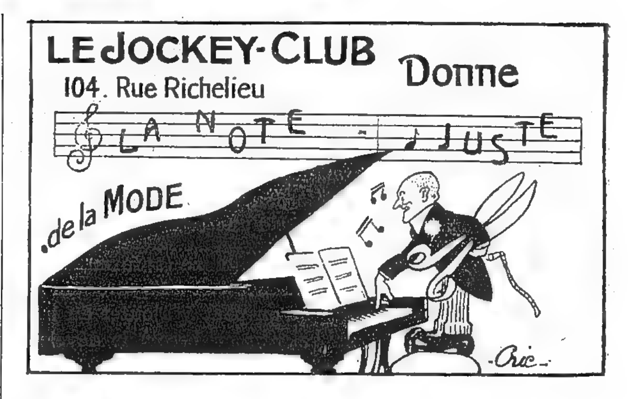
On emploiera une quantité d'acétone d'autant plus faible que le cliché sera plus surexposé, en s'arrêtant pour les 100 centimètres cubes de révélateur à une quantité de 10 centimètres cubes d'acétone qui correspond à la formule du développateur normal :

Eau	75 cc.
Solution pyrogallique concentrée	25 cc.
Acétone	10 cc.

On ajoutera au bain, si l'on sait à l'avance que le cliché est surexposé, quelques centimètres cubes d'une solution au bromure de potassium à 10 p. 100. Si l'on ne s'aperçoit de la surexposition qu'au cours du développement on n'ajoutera la solution de bromure que pendant l'opération en quantité variable de 1 à 10 centimètres cubess suivant le degré de surexposition.


VARICES
HÉMORROÏDES
Varicocèles — Phlébite
ACCIDENTS du RETOUR d'AGE
(Congestions et Hémorragies diverses)
TRAITEMENT RADICAL PAR
l'Élixir de Virginie
Nyrdahl
ELIXIR DE VIRGINIE NYRDAHL
Il n'existe qu'un seul
Élixir de Virginie
Il porte toujours
la signature de garantie NYRDAHL
Le Flacon : 4 fr. 50.
FAC-SIMILE DU FLACON
Envoi franco de la Brochure explicative.
PRODUITS NYRDAHL, 20, r. de La Rochefoucauld, PARIS


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE


LE JOCKEY-CLUB
104. Rue Richelieu
Donne
LA NOTE - JUSTE
de la MODE


BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES du Dr DE KORAB
A L'HÉLÉNINE DE
EXPÉRIMENTÉS DANS LES HOPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPÈS 12, RUE DE L'ISLY PARIS

TECHNIQUE DU LABORATOIRE (*Suite*)

5° **Bain au glycin** (Albers Schomberg). — Le bain se compose des deux solutions suivantes :

Glycin	30	grammes.
Sulfite de soude	100	—
Carbonate de soude ou carbonate de potasse	20	—
Eau distillée (bouillie)	1 000	grammes.
Carbonate de soude ou de potasse	100	—
Eau distillée (bouillie)	1 000	—

Pour procéder au développement, on verse dans un flacon :

Solution I	250	grammes.
Solution II	250	—
Eau distillée (bouillie)	1 500	—

et on a la solution qui peut servir au développement d'un grand nombre de plaques.

Pour procéder au développement, il faut toujours commencer par ajouter une petite quantité de bain révélateur qui a déjà servi à du bain neuf, sinon la plaque se couvre d'un voile.

Bain de fixation. — Quel que soit le procédé de développement quand l'image est apparue au point voulu, le cliché est lavé à grande eau sous un robinet et ensuite plongé dans le bain de fixation.

Eau ordinaire	1	litre.
Hyposulfite de soude	200	grammes.
Bisulfite de soude acide	50	—

La fixation est faite quand en examinant la face verre du cliché, celle-ci n'apparaît blanche dans aucune de ses parties.

Dans le bain, l'hyposulfite est l'agent fixateur ; le bisulfite de soude sert à empêcher le bain de se colorer en brun et même à éviter le soulèvement de la gélatine des clichés.

Albert-Weil

LES MONUMENTS MÉDICAUX

PRIESSNITZ (1799-1851)

Le monument que la ville de Vienne a élevé récemment à la gloire de Priessnitz est destiné à perpétuer dans un cadre des mieux adaptés l'image et l'œuvre du paysan illustre natif de la Silésie autrichienne, dont la renommée fut universelle.

Le statuaire paraît avoir réussi à ciseler fidèlement les traits et la musculature de cet homme solide, aux épaules larges, à la poitrine bien développée, au front large et haut, aux yeux clairs et vivants, le tout respirant la santé physique et l'épanouissement intellectuel non maniéré. A côté du personnage principal on voit une figure allégorique en costume simple : c'est la nature rendant hommage à son tour à l'un de ses interprétateurs les plus prestigieux. Mais la nature est encore bien mieux représentée par ce coin de forêt qui entoure le monument, ainsi que par cette source calme d'où s'écoule, plutôt lentement, une eau fraîche et limpide.



LE MONUMENT PRIESSNITZ.

Cette fontaine ne symbolise pas seulement la nature ; elle peut aussi bien rappeler la première circonstance qui mit en branle les facultés intuitives de cet empirique génial que fut Priessnitz. « Dans les forêts du « prince-évêque de Breslau, a-t-il « raconté, j'aimais à m'étendre « sur l'herbe pour surveiller le « troupeau. Un jour une battue « se faisait dans le Lindenwiese. « Subitement j'entendis un bruit « qui s'approchait, et je vis un chevreuil, blessé à « la hanche, s'approcher de la source. Il mettait la « partie saignante dans l'eau du remous de sorte que « l'eau coulante tombait sur la blessure. Je vis le che- « vreuil revenir au même endroit plusieurs jours de « suite, pour renouveler son bain. L'amélioration pro- « gressive de la pauvre bête m'enchanta. Elle ne revint « plus, une fois guérie ».

Le fait est qu'après cette observation enrichie de beaucoup d'autres, le prodigieux enfant de Graefenberg tenta de traiter par l'eau les cas morbides les plus variés. A l'âge de quatorze ans, il guérit une vache en provoquant à plusieurs reprises la sudation par l'application d'une couverture préalablement mouillée. Et l'enfant dont l'intelligence était au service d'un don d'observation des plus fins comprit alors que l'application de l'eau froide après la transpiration est salutaire ; et dès lors la combinaison du chaud et du froid devait former la base de sa cure.

Et ainsi, d'observations en observations, de guérisons en guérisons obtenues tant sur l'animal que sur l'homme Priessnitz parvint à une renommée quasi-universelle, avant même qu'il sût lire et écrire : ce qui n'arriva qu'à sa vingt-neuvième année.

C'est donc par lui-même, de ses propres forces, qu'il posa *grosso modo* les principes essentiels de l'hydrothérapie, qu'il en inventa la technique en systématisant les applications de l'eau froide pour toutes les parties du corps (intus et extra), dans les cas les plus variés et sous les modalités les plus souples. Pour Priessnitz, la force curative est dans l'organisme, et l'eau n'est qu'un agent qui favorise cette force en facilitant les processus vitaux.

Nous ne décrirons pas la technique de Priessnitz qui consistait en principe à doser l'eau et à individualiser son emploi. Il appliquait surtout les *draps mouillés*, les *humectations*, la *sudation*, les *emmaillotements*, les *affusions*. A la cure hydrothérapique s'ajoutaient des préceptes d'hygiène : nourriture saine et copieuse ; ni toniques, ni excitants, ni tabac, ni médicaments ; fenêtre ouverte pendant la nuit.

Presque toutes les maladies ont été traitées par Priessnitz sans qu'il les connût en elles-mêmes. Il traitait par sa méthode le typhus, le rhumatisme, la coqueluche, les vers intestinaux, le choléra, l'anémie, etc.

L'Autriche a donc bien fait d'ériger un monument au brave homme de Graefenberg. Certes Priessnitz ne fut pas un savant. Détails particuliers : il n'aimait pas la vaccine, et les médecins auxquels il faisait une concurrence effrénée mais honnête ne l'ont pas toujours aimé ; ils l'ont même persécuté et accusé de charlatanisme. Priessnitz n'en n'a pas moins été un précurseur de haute marque qui a rendu les plus signalés services à l'une des branches, aujourd'hui parmi les plus importantes de la thérapeutique générale.

H.

CHRONIQUE DES LIVRES

Radiumthérapie, par MM. Louis Wickham et Paul Degrais, 1912, un vol. de 376 pages in-8, avec fig. et pl. col. 18 francs. 2e *édition*. (*J.-B. Baillière et Fils*, édit., Paris.)

La première édition du livre de MM. Louis Wickham et Paul Degrais a été couronnée par l'Académie de Médecine et a été épuisée en deux ans : c'est le plus bel éloge que j'en puisse faire.

La deuxième édition que publient maintenant MM. Wickham et Degrais comprend quelques modifications et de nombreuses additions ; elles ont trait aux questions de techniques, au développement des méthodes émanifères, à la description histologique de la régression des tumeurs et surtout à la *radiumthérapie des cancers*.

L'ouvrage est divisé en trois parties : dans la première est exposée la physique du radium, les propriétés physiques, chimiques, biologiques de ce corps, son origine, nos connaissances sur l'émanation qui s'en dégage ; dans la deuxième sont décrites l'instrumentation et la technique des applications, aussi bien les méthodes émanifères que les méthodes radiantes ; dans la troisième enfin les questions de thérapeutique proprement dite sont abordées.

Les applications du radium peuvent s'étendre à sept départements pour le moins de la pathologie, aux cancers de tous ordres, superficiels ou profonds, aux chéloïdes, aux angiômes plans ou érectiles, aux nœvi pigmentaires, aux tuberculoses cutanées, ganglionnaires ou osseuses, aux prurits essentiels ou concomitants à des lésions cutanées et à diverses affections gynécologiques, fibromes, uréthrites ou métrites.

De nombreuses illustrations, de superbes planches en couleur illustrent cet ouvrage et rendent visibles aux yeux les résultats thérapeutiques obtenus. Je ne doute pas que cette deuxième édition aura tout le succès de la première et que grâce à elle les méthodes radiumthérapiques qui sont d'ailleurs nées en France et qui y ont acquis leur perfection ne prennent encore un nouvel essor. Albert-Weil.

Le radium dans la biologie et la médecine, par E. S. London. Un vol. in-8 de 197 pages (*Société académique d'éditions*. Leipzig).

Dans ce livre sont très complètement exposées les actions physiologiques du radium sur les bactéries, les ferments, les toxines, les plantes ou les animaux inférieurs : la partie thérapeutique est un peu moins complètement développée ; mais un appendice bibliographique très complet termine le volume et pourra être consulté avec fruit par tous ceux qui désirent être au courant des nouvelles applications radiumthérapiques et de la littérature qui les concerne. Albert-Weil.

Formulaire des agents physiques, par Larat, Dagron, Durand-Fardel, Dubois (de Saujon), 1912, un vol. in-16 de 448 pag., 6 fr. (*Octave Doin*, édit., Paris).

Ce livre se compose de deux parties : dans la première sont signalés les procédés généraux de l'hydrothérapie, du massage, de l'électrothérapie et les ressources de l'hydrologie. La deuxième seule est un véritable formulaire où pour chaque maladie sont exposées les ressources des diverses méthodes sans d'ailleurs que soit discutée la supériorité relative de chacune d'entre elles : c'est le seul reproche que j'adresserai à ce petit livre qui d'ailleurs, comme le dit le professeur Dieulafoy en sa préface, vient à son heure. Nombre de praticiens trouveront profit à le consulter.

Albert-Weil.

Le traitement manuel suédois dans les maladies internes, d'après les principes de Henrick Kellgren, par Michel Dentz. Un vol. in-12 de 442 pages, 10 fr. (*Maloine*, édit., Paris.)

Des quatre parties dont se compose l'ouvrage de M. Dentz deux sont tout à fait intéressantes, celle où est exposée la technique du traitement manuel, des manœuvres diverses qu'il comporte, et celle où sont décrits les exercices gymnastiques nécessaires et complémentaires du massage suédois. Des photographies fort bien faites les illustrent : *tous ceux qui veulent apprendre la pratique* du massage auront intérêt à les lire et à les méditer.

Mais il y a lieu de faire les plus expresses réserves sur les réflexions sur le traitement manuel suédois qui constituent la première partie du livre, et sur le formulaire de thérapeutique donnant le traitement à suivre pour obtenir par la méthode manuelle seule la guérison de plus de 300 maladies, formulaire qui constitue la quatrième partie. M. Dentz englobe dans une même réprobation la pharmacopée, les cures thermales, les méthodes physiothérapiques qui ne sont pas la méthode de Kellgren ; il guérit l'ataxie locomotrice, le cancer, la diphtérie par le massage manuel. De telles affirmations suffisent pour nous apprendre que M. Dentz n'est pas médecin ; trois privatdocents de physiothérapie à l'université de Genève nous le disent d'ailleurs dans une préface où j'aurais aimé trouver une critique des idées thérapeutiques de l'auteur. Albert-Weil.

Le sel, le natron et les eaux de la région du Tchad, par MM. Lahache, pharmacien major de 1re classe, et Francis Marre, expert-chimiste près les tribunaux (*Imprimerie nationale*).

La présente publication est extraite des *Documents scientifiques de la mission Tilho* (t. II). Le capitaine Tilho et ses collaborateurs, le capitaine Lanzanne, le lieutenant de vaisseau Andoin, un médecin, un géologue, etc., avaient été officiellement chargés d'explorer l'Afrique centrale, et plus spécialement la région du Tchad. Au retour de la mission, le *Syndicat de la Presse scientifique* eut la bonne fortune d'entendre le capitaine Tilho retracer à titre officieux, c'est-à-dire avant même toute communication officielle, les épisodes et les résultats scientifiques de la mission qu'il a si vaillamment dirigée.

La mission a rapporté entre autres échantillons, des eaux, des terres salines et des terres natronées prélevées dans la région du Tchad et ces échantillons ont été l'objet d'analyses dont MM. Lahache et Francis Marre présentent les résultats.

Nous n'entrons pas dans les détails un peu arides de ces analyses chimiques et qui intéresseront surtout les chimistes et les géologues, mais nous croyons curieux de reproduire les conclusions des auteurs relativement aux eaux du Tchad :

« L'impression qui se dégage à la lecture des chiffres analytiques caractérisant l'eau du Tchad et celles de toute la région circonvoisine est que *le lac doit fuir quelque part*, qu'*il n'a pas le temps de se concentrer*.

« Nous serions, de plus, tentés de dire qu'il doit exister dans la région circumtchadienne une nappe d'eau souterraine ou des cours souterrains qui, *directement ou indirectement*, viennent alimenter le Tchad.

« Nous irions même volontiers jusqu'à croire que le grand lac du Centre-Africain n'est pas autre chose que l'*épanouissement d'une vaste étendue d'eau souterraine*, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que l'*anévrisme visible d'une immense artère, mi-superficielle, mi-profonde.* »

Nos compliments aux auteurs pour leur important travail et pour leur hypothèse hardie. Cornet.

NOUVELLES

Le Pr Le Dentu a été nommé commandeur de la Légion d'Honneur. — M. Le Dentu est né à Basse-Terre (Guadeloupe), le 25 juin 1844. Il fit ses études au lycée Louis-le-Grand, puis commença ses études médicales en ayant pour condisciple le Dr Hallopeau. Comme interne des hôpitaux, il fut particulièrement l'élève de M. Voillemier.



LE PROFESSEUR LE DENTU

En 1870, il dirigea une ambulance pendant la guerre franco-allemande.

Nommé professeur à la Faculté de médecine, il occupa successivement la chaire de clinique chirurgicale à l'hôpital Necker, puis celle de l'Hôtel-Dieu, jusqu'au jour de sa retraite.

Parmi ses travaux, il convient de citer ses deux thèses (1° Sa thèse de doctorat (1868), sur le *Pied*; 2° sa thèse d'agrégation (1869), sur les *Anomalies du testicule*), ses travaux sur les maladies des reins, sur le cancer du sein, deux volumes de clinique chirurgicale (1892-1904); enfin, le *Traité de Chirurgie* qu'il dirige avec M. le Pr Delbet, dans lequel il a écrit plusieurs articles.

L'alcoolisme en Algérie. — Le récent décret rendu par le Président de la République et concernant le commerce de l'absinthe en Algérie va rendre un bon service, mais hélas! encore insuffisant, à la cause anti-alcoolique.

Voici la teneur du décret :

Article premier. — A partir du 1er janvier 1912, sont interdites en Algérie, la détention et la mise en vente :

1° Des absinthes ou boissons similaires autres que l'anisette, d'une teneur alcoolique inférieure à 55 degrés;

2° Des anisettes similaires d'absinthe dont la teneur alcoolique sera inférieure à 45 degrés ;

3° Des bitters, amers et autres boissons apéritives à base d'alcool d'une teneur alcoolique inférieure à 50 degrés.

Toutefois, les absinthes ou similaires, les anisettes similaires d'absinthe, les amers et autres boissons apéritives à base d'alcool d'un degré alcoolique inférieur à ceux spécifiés ci-dessus pourront être fabriqués et détenus par les marchands en gros, fabricants, à charge d'exportation.

Art. 2. — Tout récipient contenant de l'absinthe ou boisson similaire, y compris l'anisette, des bitters, amers et autres apéritifs à base d'alcool, doit être revêtu d'une étiquette indiquant, en caractères très apparents d'au moins 6 millimètres de hauteur, le degré alcoolique du liquide.

Art. 3. — Toute infraction aux dispositions qui précèdent est punie des peines édictées par l'article 10, premier alinéa, de la loi du 26 mars 1872.

Les étudiants au régiment. — Le Comité de l'Union générale des étudiants de l'Université de Montpellier réuni en séance a déclaré se joindre aux autres Facultés pour demander aux ministres de la guerre et de l'instruction publique de bien vouloir accorder aux étudiants le droit de prendre des inscriptions et de subir des examens pendans la deuxième année de leur service militaire.

Les médecins assermentés. — Dans l'application de la loi sur les retraites ouvrières, il est dit (article 145, chapitre III) que l'ouvrier désireux de toucher avant soixante-cinq ans sa retraite à cause de ses infirmités sera visité par un médecin assermenté désigné par le préfet ; les membres du syndicat des Andelys, sauf MM. Mordagne et Mazoux, protestent contre la nomination de médecins assermentés en général, mesure qui, en désignant les uns, jette la suspicion sur les autres, et demandent que tout au moins le médecin assermenté ne puisse exercer ses fonctions dans la circonscription de sa clientèle.

Concours de Cités-Jardins. — Le concours de cités-jardins organisé par le *Comité de patronage des habitations à bon marché* vient d'avoir lieu à l'Hôtel de Ville. Le but est de réduire le plus possible la transmission des maladies évitables, notamment de la tuberculose.

On veut remédier par ces constructions au grand défaut des habitations modernes construites sans préoccupation d'ordre hygiénique, ni même d'esthétique.

Les maisons auront un nombre d'étages limité, elles doivent être groupées, suivant leur nature, dans des quartiers dont les constructions sont soumises à l'observation de règlements spéciaux de façon, par exemple, à ce qu'un cottage ne soit pas écrasé par une maison à toute hauteur ou exposé aux inconvénients du voisinage d'une usine.

Les habitants doivent avoir de l'eau potable en grande quantité, ils doivent pouvoir se débarrasser facilement des eaux usées et des ordures ménagères et des matières de vidanges. Enfin, l'agglomération doit être desservie par des moyens de communication rapides et économiques.

Plusieurs projets ont été présentés au concours et nous avons relevé les conceptions très heureuses de M. Georges Vaudoyer, architecte, qui a obtenu le premier prix pour son projet de cité à Épinay; de M. Botrel, architecte, premier prix, médaille d'or pour sa cité de Rosny-sous-Bois ; de M. Fond, architecte, 2e prix, médaille d'argent pour sa cité de Malabry.

Par les services que peuvent rendre à l'hygiène les cités-jardins, il serait à souhaiter que les concours prochains soient très fréquentés et que de nombreux projets rendent au jury la tâche difficile pour l'attribution des récompenses. B. JAM.

Désinfection des Billets de Banque. — Un billet de banque ayant circulé est le réceptacle de nombreuses bactéries. Des expériences faites aux États-Unis ont prouvé, que, même presque neuf, un billet présentait 14 000 bactéries, alors qu'un billet usagé en avait 580.000. M. F. B. Churchill a imaginé un appareil pour nettoyer les billets de banque. On dispose les billets dans une corbeille métallique que ferment trois serrures. On plonge la corbeille dans un bassin rempli d'une solution savonneuse de soude ; un mécanisme fait osciller le bassin, tandis qu'un jet d'air comprimé agite le liquide. En quelques instants le papier prend une blancheur immaculée. On plonge la corbeille dans un autre bassin contenant de l'amidon, pour coller le papier et lui rendre de la résistance. On place ensuite la corbeille sur un séchoir mobile tournant à une grande vitesse, dans un fort courant d'air. On ouvre alors la corbeille, on fait passer les billets entre deux cylindres. Ils en sortent à l'état de billets neufs. Le nettoyage des billets de banque est sensiblement plus économique (environ 50 p. 100) que le remplacement par les Banques des billets usagés par de nouveaux billets.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Fractures du membre supérieur traitées par le massage et la mobilisation précoce, par le Dr STASSEN. 1911, in-8. (*Imprimerie Bénard* à Liége.)

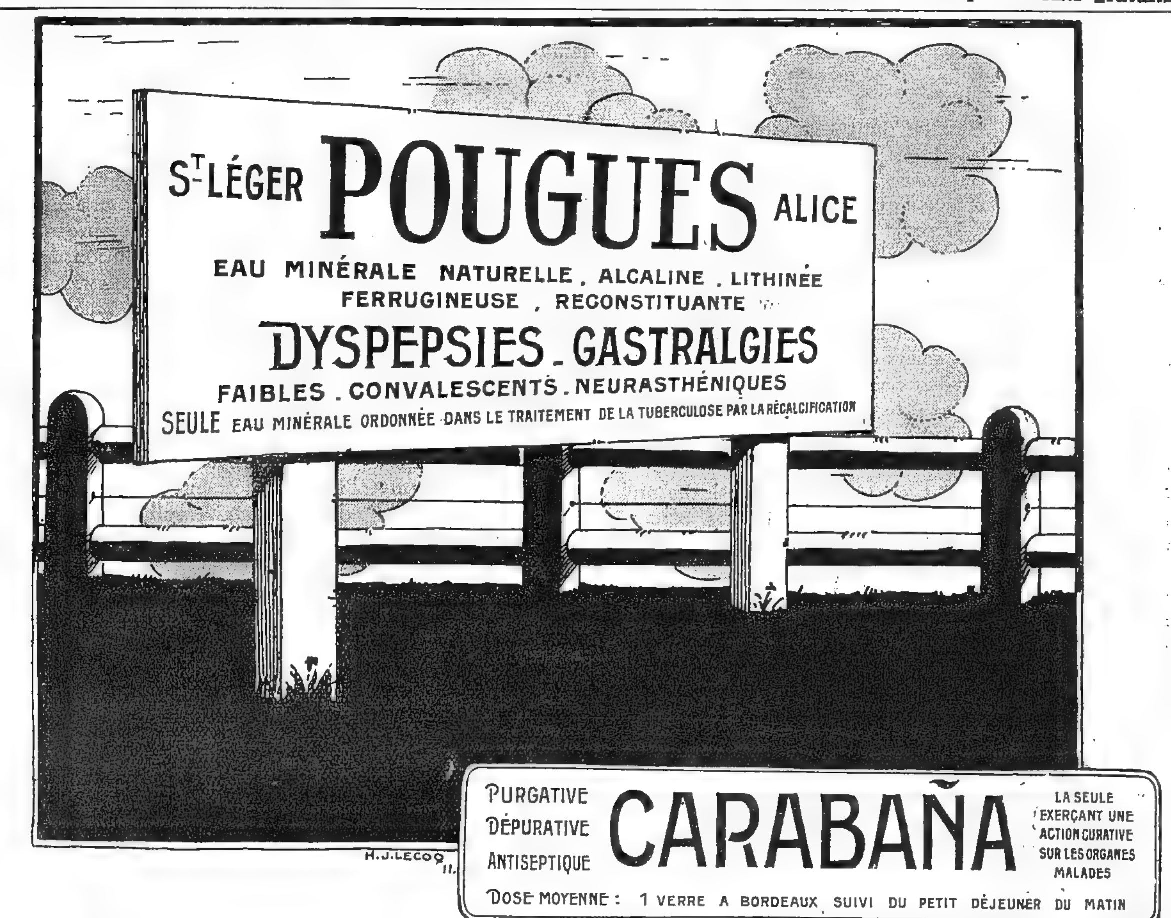
Hygiène infantile. Notions pratiques à l'usage des mères. par le Dr LASSABLIÈRE. 1 vol. in-8, de 40 p. Br. 0 fr. 75. 1911. (*Joune et Cie*, édit., Paris.)

Alimentation et hygiène de l'arthritique, par le Dr J. PASCAULT ; 2e édition, revue, corrigée et augmentée. Un vol. in-8° de 230 pages. Prix : 3 fr. 50. (*Société Végétarienne de France*, édit., Paris.)

Traitement chirurgical des antrites frontales. Étude critique des accidents consécutifs, par MM. SIEUR et ROUVILLOIS, professeur et professeur agrégé à l'École d'application du Val-de-Grâce, in-8 de 119 pages. 1911. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris.)

Dengue, fièvre, jaune, choléra, maladie du sommeil, par REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN et LEBŒUF, 1912, 1 vol. gr. in-8 de 406 pages avec 62 figures. Broché : 10 fr. ; cartonné : 12 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris.) (Fascicule III du Traité de Pathologie exotique de MM. Grall et Clarac).

Traité élémentaire de thérapeutique. 6e édition, t. II. — Agents de la thérapeutique réparatrice. — Réparateurs des tissus. — Réparateurs des organes. — Réparateurs de principes déficients dans l'organisme. — Sérums artificiels. — Principes minéraux. — Aliments médicamenteux. — Alimentation. — Rééducation des malades. — Repos et Exercice. Procédés mécaniques. — Saignées. Paracentèses, par A. MANQUAT, 1912. 1 vol. gr. in-8 de 626 pages. Broché : 10 fr.; relié maroquin souple : 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris.)



LA VIE MÉDICALE

Facultés de médecine. — LYON. — Le conseil de la Faculté a désigné, à l'unanimité, comme professeur de clinique des maladies mentales, en remplacement de M. Pierret, M. le Dr Jean Lépine, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, médecin en chef de l'asile de Bron, fils du professeur Raphaël Lépine dont on a fêté le jubilé en octobre dernier. Le comité de *Paris Médical* lui adresse ses bien sincères félicitations et se réjouit de voir le fils professeur de clinique quelques mois après la retraite du père.

LILLE. — *Concours d'aide de clinique médicale infantile.* — M. le Dr Benoit a été nommé.

Ecole supérieure de pharmacie de Nancy. — MM. Bruntz est nommé professeur de matière médicale.

Ecoles de médecine. — REIMS. — Un concours s'ouvrira, le 24 juin 1912 devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims, pour l'emploi de chef des travaux de chimie-pharmacie à ladite école.

Le registre d'inscripion sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École annexe de médecine navale. — Un concours pour l'emploi de professeur de séméiologie et de petite chirurgie de l'École annexe de médecine navale de Brest aura lieu au port de Toulon, le 11 janvier 1912.

École d'application des médecins et pharmaciens de 3e classe. — Un concours pour l'emploi de chef de clinique médicale à l'École d'application des médecins et pharmaciens de 1e classe s'ouvrira, le 22 janvier 1912, au port de Toulon.

Assemblée générale annuelle du syndicat des médecins du Rhône. — Cette réunion a eu lieu le samedi 16 décembre sous la présidence du professeur Teissier, qui, dans un brillant discours, s'est montré favorable à la création de la maison du médecin.

Différentes questions professionnelles ont été soulevées, en particulier une discussion assez vive et contradictoire s'est élevée sur le droit que peut avoir un médecin d'établir en dehors de son cabinet, dans son quartier, ou dans un quartier plus éloigné, une clinique ou un dispensaire d'accidents du travail. En conclusion, le syndicat des médecins du Rhône considère comme antidéontologique et anticonfraternelle la création d'une clinique ou d'un dispensaire des accidents du travail, en dehors du cabinet.

Un banquet a réuni les membres présents.

Légion d'honneur. — COMMANDEURS. — M. le médecin-inspecteur Rangé (des troupes coloniales), — M. le médecin principal de 1re classe Bassompierre (des troupes coloniales). — M. le professeur Le Dentu, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Paris, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu. — M. le médecin inspecteur Martin.

OFFICIERS. — M. le médecin principal de 2e classe Vincent, professeur à l'école du Val-de-Grâce. — MM. les médecins principaux de première classe Lafille, Marty, Villedary ; MM. les médecins principaux de deuxième classe Gautier, Uffoltz ; M. le médecin en chef de première classe de la marine Gazeau.

CHEVALIERS : MM. les médecins-majors de première classe Camichel, Garret, Gauran, Giraud, Hirtz, Job, Maffre, Michaud, Paris, Rémond et Vidal ; MM. les médecins-majors de deuxième classe Blan, Folly et Mayer ; M. le médecin aide-major de première classe Muraz ; MM. les médecins-majors de première classe (troupes coloniales) Aunac et Thirion ; M. le médecin-major de deuxième classe (troupes coloniales) Normet ; MM. les médecins de première classe de la marine Chalibert, Donnart, Cras et Cristau.

Officiers de l'Instruction publique. — MM. Pages, de Paris ; Demirleau, de Montmorency ; Houdart, de Brest.

Officiers d'académie. — MM. Bibot, Bing, Bourdier, Carrelon, Lortat, de Paris ; Carretier, de Saint-Dominenc ; Esquirol, de Francescas ; Gouret, de la Turballe.

Médecins de l'état civil. — Le nombre des circonscriptions médicales de l'état civil du IXe arrondissement est réduit de trois à deux, composées comme suit :

1re circonscription. — Quartier Rochechouart et quartier de la Chaussée-d'Antin.

2e circonscription. — Quartier du Faubourg Montmartre et quartier Saint-Georges.

M. Moulard, médecin de l'état civil du IXe arrondissement (1re circonscription ancienne), est désigné pour exercer ces fonctions à la 1re circonscription (nouvelle).

M. Perrody, médecin de l'état civil du IXe arrondissement (1re circonscription ancienne), est désigné pour exercer ces fonctions à la 2e circonscription (nouvelle).

M. Garrigues est nommé médecin-adjoint de la 11e circonscription médicale (XVIIIe arrondissement et communes annexes).

M. Sigre est nommé médecin-adjoint de la 12e circonscription médicale (XIXe arrondissement et communes annexes).

MM. Giacometti et Tixier sont nommés médecins-adjoints chargés des suppléances.

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux. — Le bureau de cette Société pour l'année 1912 est composé comme suit : MM. Pousson, président ; Cassaët, Chaminade, vice-présidents ; Loumeau, Dupond, Cabannes, Cruchet, membres du Conseil d'administration ; Davezan, Dupuy, Courtin, Mongour, Carles père, membres du Conseil de famille.

Élections à la société de l'internat des hôpitaux de Paris. — Pour le Comité général, sont élus : MM. Guinon, Hartmann, Jacquet, Pozzi, Vaquez, Vautrin. Pour le bureau de 1912 : MM. Coudray, président ; Mosny, vice-président ; Jayle, secrétaire général ; Hallion, trésorier ; Le Fur, archiviste ; E. Agasse-Lafont, et Clément-Simon, secrétaires.

Association internationale de perfectionnement scientifique. — La neuvième session annuelle d'études de l'*Association internationale de perfectionnement scientifique (A.P.M) patronnée par le gouvernement français* aura lieu du 10 août au 6 septembre 1912 dans les pays balkaniques en Turquie et en Grèce.

L'ouverture des travaux se fera à *Aix-les-Bains*. Le Congrès suivra l'itinéraire suivant : *Venise, Trieste, Agram, Belgrade, Descente du Danube, Passe de Kazan, Portes de Fer, Bucarest, Sofia, Constantinople, Mytilène, Smyrne, Athènes, Eleusis, Olympie, Corfou*. La séance de clôture se tiendra à Evian.

Les collègues désireux de présenter des communications ou des rapports (médecine et chirurgie générales et spéciales et sciences-annexes, hygiène dans toutes ses branches, prophylaxie, assistance), sont *très instamment* priés de le faire savoir sans retard au Siège Central.

Le programme détaillé du Congrès paraîtra dans le numéro de janvier 1912 à la Revue de l'Association, qui constituera un numéro

spécial. (Envoi franco recommandé en France contre 1 fr. 10 en timbres-poste, à l'étranger contre 6 coupons-réponses internationaux ou mandat-poste de 1 fr. 60).

Pour tous renseignements écrire *avec timbre ou coupon-réponse*, ou s'adresser le mercredi et le samedi de 3 à 4 heures au président de l'A.P.M. au Siège Central, 12, rue François-Millet, Paris.

Internat de l'Asile de Maréville. — Il sera ouvert le jeudi 15 février 1912 à la Faculté de médecine de Nancy, un concours pour la nomination à quatre places d'interne en médecine, à l'asile public d'aliénés de Maréville et services annexes.

Les candidats devront se faire inscrire à la Préfecture (2e division du 1er janvier au 1er février 1912).

Pour être admis à concourir, il faut être Français, célibataire, âgé de moins de trente ans révolus et pourvu de douze inscriptions au doctorat.

Les internes sont nommés pour 3 ans. Ils sont nourris, logés, chauffés, éclairés et reçoivent un traitement annuel de 600 à 800 francs.

Tout interne en médecine peut se faire recevoir docteur en médecine pendant la durée de son internat, sans être tenu de renoncer à ses fonctions.

Prix d'externat des hôpitaux de Lille. — MM. Arnould, Delahaye, Dhalluin, Dubus, Jeanvoine, Daniel Lefebvre, Frédéric Lefebvre, Macquet, Six, Swyngedauw, Thomas, Wattel, Boiraut, Dekester, Lescaus, Piette.

Hôtel-Dieu d'Angers. — CONCOURS D'INTERNAT EN PHARMACIE. — M. Rousseau est reçu interne titulaire.

L'enfance anormale. — Tel est le titre d'une nouvelle revue qui paraîtra à partir du 15 janvier 1912. Le directeur est le Dr Courjon, ancien interne des hôpitaux de Lyon et le rédacteur en chef, le Dr Louis Grandvilliers. Nous lui souhaitons bon succès.

Les malades de la banlieue dans les hôpitaux parisiens. — Le prix moyen de la journée pour les malades indigents de la banlieue hospitalisés dans les hôpitaux de Paris est fixé pour l'année 1912 à 5 fr. 1165.

Ce prix est réparti de la manière suivante: département: 2 fr. 55825; commune: 2 fr. 0465; assistance publique 0 fr. 51165.

Université de Berlin. — Le professeur von Wassermann a été nommé professeur honoraire de la Faculté de Médecine.

Hygiène Industrielle. — Par décret du 30 novembre 1911, la manutention, le traitement et l'emploi des cotons, ouates, gazes, taffetas et autres matières similaires ayant servi à des pansements, sont interdits dans les dépôts et triages de chiffons, dans les blanchisseries de déchets, dans les ateliers d'effilochage, de déchiquetage, de cordage et autres ateliers de l'industrie textile.

29e congrès allemand de médecine interne. — Ce congrès se tiendra à Wiesbaden, du 15 au 18 avril 1912, sous la présidence du professeur Stintzing, d'Iéna.

Question à traiter: Les rayons X pour le diagnostic et le traitement des maladies de l'estomac et de l'intestin. Rapporteur: M. RIEDER, de Munich.

Société d'hygiène d'Espagne. — La Société d'hygiène d'Espagne vient de décerner le prix Roel au Dr Lucien Mathé, médecin inspecteur des écoles pour un travail intitulé: « Programme minimum d'hygiène sexuelle pour les écoles de garçons et de filles ».

Société obstétricale de France (XVe session). — Cette session aura lieu en octobre 1912. Les questions mises à l'ordre du jour sont les suivantes :

1° De la stérilité chez la femme et de son traitement.

2° Des phlébites puerpérales et leur traitement;

3° Du salvarsan dans le traitement de la syphilis de la femme enceinte et du nouveau-né.

Association des médecins abstinents suisses. — Cette association fondée cette année compte déjà 114 membres. Pour s'inscrire, s'adresser au Dr Olivier, Le Mont sur Lausanne (Suisse).

Concours pour la rédaction d'un Livret de santé. — La Société des médecins du canton de Berne s'occupe de la publication d'un *livret de santé* destiné aux jeunes ménages. Elle met au concours la question suivante :

« Rédiger dans une langue claire et concise un court livret de santé de 50 pages in-4 de texte au maximum, dans lequel les jeunes époux trouveront des préceptes qui leur permettront de préserver leur propre santé, de s'assurer une descendance saine et robuste et d'élever leurs enfants suivant les règles de l'hygiène ».

Une somme de 500 francs est destinée à récompenser les meilleurs travaux qui resteront la propriété de la Société. Adresser les travaux qui peuvent être rédigés en allemand et en français jusqu'au 1er juin 1912 au plus tard, à M. le professeur Lindt, Zieglerstrasse, 8, à Berne.

Prix de la société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. — Le *prix Kuhlmann* a été décerné à M. le Dr Gérard, agrégé, chef des travaux anatomiques; le *prix Pingrenon* à M. le Dr Deléarde, agrégé; le *prix du département* à MM. les Drs Minet, agrégé, et Leclercq, préparateur à la Faculté.

Bourses de séjour dans les Universités de l'étranger. — M. David Weill, pour la troisième fois, a remis à M. Liard, vice-recteur de l'Académie, la somme de 30 000 francs pour l'attribution, par le conseil de l'Université, de dix bourses de séjour à l'étranger. Les premiers titulaires viennent de rentrer en France; parmi eux, signalons M. Pellot, interne des hôpitaux de Paris qui a fait un séjour dans les Universités de Vienne et de Berlin.

Mariages. — M. le Dr Giroux et Mlle Germaine Angelbuy. — M. le Dr Brindeau, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et Mlle Claire Hincker. — M. le Dr Charles Sédillot et Mlle Blanche Suchot. — M. René Peter, auteur dramatique, fils du regretté professeur Peter, a épousé Mlle Eva Chapman. — M. le Dr Baillou, médecin aide-major de 1re classe à Lunéville, et Mlle Jeanne Bécus. — A Montpellier, vient d'être célébré le mariage de M. le Dr Henri Diffre et de Mlle Marguerite Forgue, fille du professeur de la Faculté de médecine de Montpellier. — Le Dr Georges Guillemin, fils du médecin inspecteur de l'armée, vient d'épouser, à Nice, Mlle Hélène Esnault.

Nécrologie. — Le Dr Fichaux, un des doyens du corps médical de la région du Nord. — M. le Dr E. F. Trevelyan, ancien professeur de thérapeutique à l'Université de Leeds. — M. le Dr H. C. Dalton, ancien professeur de chirurgie au Marion-Sims College of Medicine de Saint-Louis. — M. le Dr N.-R. Coleman, ancien professeur de médecine à Ohio Medical University de Columbus. — M. le Dr B. Eads, ancien professeur d'anatomie et de physiologie au Rush Medical College de Chicago. — Dr Jansens (de Moll), et Dr Micha (de Seraing), décédés après une pratique de 40 ans.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le Professeur **Gilbert** fera le *samedi 13 janvier* à 10 heures et demie une leçon clinique sur le *Traitement du diabète sucré.*

Hygiène scolaire. — Programme des conférences qui seront faites en 1912 sous la présidence de M. le Dr **A. Mathieu,** médecin des hôpitaux, président de la Ligue pour l'hygiène scolaire, les jeudis à 5 h. 1/2 au MUSÉE SOCIAL, 5, RUE LAS-CASES.

11 Janvier. — M. le Dr **Dinet.** — Les conceptions modernes concernant l'architecture scolaire.

18 Janvier. — M. le Dr **De Pradel.** — Le dossier sanitaire des bâtiments scolaires.

25 Janvier. — M. le Dr **Meyer.** — Entretien hygiénique des locaux et du matériel scolaires. Désinfection.

1er Février. — M. le Dr **Bozo.** — L'hygiène dentaire à l'école.

8 Février. — M. le Dr **Caudron.** — L'hygiène oculaire à l'école.

15 Février. — M. le Dr **Grivot.** — L'hygiène auditive à l'école.

22 Février. — M. le Dr **Butte.** — Prophylaxie scolaire des maladies contagieuses de la peau et du cuir chevelu.

29 Février. — M. le Dr **Boulloche.** — Rôle de l'école dans la lutte antituberculeuse.

7 Mars. — M. **Demest.** — Les œuvres complémentaires de l'école dans l'hygiène de l'adolescent.

21 Mars. — M. le Dr **Paul Boncour.** — La législation nouvelle concernant les anormaux.

28 Mars. — M. le Dr **Guinon.** — Les vacances et les congés, leur répartition rationnelle. Hygiène de l'enfant pendant les vacances.

Cours gratuit de perfectionnement de la Clinique Tarnier. — Le jeudi 9 janvier 1912 à 6 h. 3/4 soir, M. **Brindeau** reprendra ses conférences, et traitera le sujet suivant : *Traitement de l'infection puerpérale; Traitement général et traitement intra-utérin de l'infection puerpérale.*

Conférences à l'hôpital Saint-Antoine (20, rue des Citeaux).

11 Janvier, à 11 heures. — M. **A. Mathieu.** — La douleur gastro-intestinale et sa médication.

18 Janvier, à 11 heures. — M. **Jean-Ch. Roux.** — Les hémorragies intestinales et leur traitement.

25 Janvier, à 11 heures. — M. **A. Mathieu.** — Le lavage de l'estomac; tubage et tubogavage.

1er Février, à 11 heures. — M. **Jean-Ch. Roux.** — Atonie et ptose gastro-intestinale et son traitement.

Conférence sur le traitement de la syphilis. — Le Dr **Leredde** commencera, le dimanche *21 janvier,* à 10 h. 1/2, une série de conférences sur le TRAITEMENT DE LA SYPHILIS et les continuera, les dimanches suivants, à la même heure. Ces cours auront lieu à la MAISON DE SANTÉ, 31, rue La Boétie.

Ces cours sont gratuits. On est prié de se faire inscrire, à l'avance. en écrivant, 31, rue La Boétie, Paris.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

3 au 8 Janvier. — Inscription pour le concours de médaille d'or de médecine et pour le concours de médaille d'or de chirurgie des hôpitaux de Paris, à l'administration de l'assistance publique, avenue Victoria, de onze à trois heures.

8 Janvier. — Concours d'internat en pharmacie des asiles d'aliénés de la Seine, à l'asile clinique Sainte-Anne, rue Cabanis, à Paris.

10 Janvier. — Dernier délai d'inscription pour le concours du prosectorat à la Faculté libre de médecine de Lille.

10 Janvier. — Concours pour un emploi d'aide d'anatomie à l'Ecole de médecine de Marseille.

11 Janvier. — Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin adjoint à l'hôpital de Mustapha-Alger. S'inscrire à la direction de l'hôpital.

12 Janvier. — Concours pour l'emploi de professeur de chimie biologique à l'École de médecine navale de Toulon.

15 Janvier. — Concours du prosectorat à la Faculté libre de médecine de Lille.

18 Janvier. — Clôture du registre d'inscription au concours de chirurgien adjoint à Philippeville. S'inscrire à la préfecture de Constantine.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 10 *janvier* 1912, à 1 heure. — M. DE LOMBARD DE CHATEAU-ARNOUX : La scoliose. MM. Kirmisson, Segond, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. LEGUAY : Contribution à l'étude de la grenouillette sublinguale congénitale. MM. Segond, Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. MABILLE : Contribution à l'étude du traitement sanglant des fractures du col du fémur. MM. Segond, Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. PERDRIGÉ : Sarcomes de l'utérus. MM. Segond, Kirmisson, Pierre Duval, Ombrédanne. — M. SZPER : De la cystectomie totale chez la femme dans les néoplasmes vésicaux. MM. Hartmann, Letulle, Richaud, Proust. — Mlle D'ARGENT. Des reins kystiques (Étude anatomique et pathogénique). MM. Letulle, Hartmann, Richaud, Proust. — Mlle VAN BRAKEL DOOWERTH : Ambroise Paré, médecin légiste, MM. Letulle, Hartmann, Richaud, Proust.

Jeudi 11 *janvier* 1912, à 1 heure. — M. GUERBET : La lutte contre la tuberculose dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, MM. Chantemesse, Widal, Richaud, Gougerot. — M. GUERRIN : Traitement de la leucoplasie par le « 606 ». MM. Widal, Chantemesse, Richaud, Gougerot. — M. MOSQUET : Le pansement par le collodion salicylé, en particulier après la cure radicale de la hernie chez l'enfant. MM. Pozzi, De Lapersonne. Lenormant, Terrien. — M. MOREAU-LAJARRIGE : Contribution à l'étude des injections intra-veineuses de cyanure Hg en thérapeutique oculaire, MM. De Lapersonne, Pozzi, Lenormant, Terrien. — M. LEFRANC : Indications et contre-indications de l'intervention en cas de cataracte monoculaire. MM. De Lapersonne, Pozzi, Lenormant, Terrien.

Ouvrages sur la Physiothérapie

Electrothérapie, par le Dr Nogier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1909, 1 vol. in-8 de 528 pages, avec 251 figures, cart.......... **10 fr.**

La première partie du livre de M. Nogier est consacrée à *l'Electrotechnique*; courant galvanique ou courant constant, courant faradique, courant galvano-faradique, courants oscillatoires, électricité statique, franklinisation hertzienne, courants de haute fréquence. La deuxième partie est consacrée à *l'Electrophysiologie* et à l'action des divers courants. La troisième partie traite de *l'Electrodiagnostic*. Enfin la quatrième partie, qui comprend, à elle seule, la moitié du volume, expose *l'Electrothérapie clinique*, c'est-à-dire l'application de l'électrothérapie aux diverses maladies : maladies du système musculaire, du système nerveux et sensitif, du système articulaire et osseux, de l'appareil circulatoire, de l'appareil digestif, de l'appareil respiratoire, de l'appareil génito-urinaire, de la peau, des yeux, de la bouche, du nez, du larynx et de l'oreille.

Mécanothérapie, Rééducation, Jeux et Sports, Méthode de Bier, Hydrothérapie, par les Drs Fraikin, Grenier de Cardenal, Constensoux, Tissié, Delagenière, Pariset. 1909, 1 vol. in-8 de 404 pages, avec 114 figures, cart.......................... **8 fr.**

Kinésithérapie, Massage, Mobilisation, Gymnastique, par les Drs Carnot, Dagron, Ducroquet, Nageotte-Wilbouchewitch, Cautru, Bourcart. 1909, 1 vol. in-8 de 559 pages, avec 356 fig., cart..... **12 fr.**

M. Carnot étudie, d'abord, les *bases scientifiques de la Kinésithérapie et les lois de la Mécanomorphose.*

Après cette introduction générale, le *Massage* et la *Mobilisation* sont étudiés par le Dr Dagron dans leur technique générale, puis dans leurs applications aux différentes maladies : tout médecin transporte partout avec lui un instrument merveilleux, sa main, dont il ne tient qu'à lui de tirer de remarquables résultats thérapeutiques.

La *Gymnastique* est, elle aussi, une méthode puissante et simple dont le médecin ne tire pas toujours le part. qu'il pourrait, parce qu'il la connaît mal. Le Dr Ducroquet en fait un exposé très intéressant.

La *Kinésithérapie vertébrale,* traitée par Mme Nageotte, chargée de ce service à l'hôpital des Enfants-Malades, est la base même du traitement des déviations vertébrales. La *Kinésithérapie respiratoire* est le complément de la méthode précédente.

La *Kinésithérapie abdominale,* appliquée à l'estomac, à l'intestin, au foie, etc., provoque un stimulus mécanique dont bénéficient souvent ces organes. Elle est exposée par le Dr Cautru.

La *Kinésithérapie gynécologique,* traitée par le Dr Bourcart, modifie la statique et les conditions circulatoires du petit bassin ; elle provoque parfois d'heureux changements en des cas que l'on aurait cru justiciables de la seule intervention sanglante.

La Pratique de l'hydrothérapie, par Simon Baruch, professeur d'hydrothérapie à Colombia University, édition française par le Dr G. Collet. 1910, 1 vol. in-8 de 739 pages, avec 74 figures............. **16 fr.**

Précis d'électrothérapie, par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. Préface du professeur d'Arsonval (de l'Institut). 2e *édition,* 1902, 1 vol. in-18 de 516 pages, avec 162 fig., cart..... **8 fr.**

Formulaire électrothérapique, par le Dr L.-R. Régnier, chef du service électrothérapique de l'hôpital de la Charité. 1 vol. in-18 de 255 pages, avec 34 figures, cart.. **3 fr.**

Guide d'électrothérapie gynécologique, par le Dr Albert-Weil. 1900, 1 vol. in-18 de 292 pages, avec 34 figures, cart............................... **3 fr.**

L'Ionothérapie électrique, par les Drs Delherm, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. Laquerrière, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cart........... **1 fr. 50**

La Fulguration, sa valeur thérapeutique, par le Dr A. Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-18 de 96 pages, avec figures, cart....... .... **1 fr. 50**

Le Massage, par le Dr Georges Berne, ancien interne, lauréat des hôpitaux de Paris, 4e *édition.* 1908, 1 vol. in-18 de 414 pages, avec 151 figures.... .... **5 fr.**

Radiumthérapie, par les Drs Louis Wickham, médecin de Saint-Lazare, et Degrais, chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 376 p., avec 72 figures et 20 planches coloriées **18 fr.**

Physiothérapie infantile, les Cures d'eaux, d'air et de régime chez les enfants, publié sous la direction du Dr Legrand. 1910. 1 vol. in-8 de 350 pages, avec 50 figures........................ **6 fr.**

Physiothérapie infantile. *Menus et Recettes de cuisine diététiques,* par le Dr H. Legrand. 1911. 1 vol. in-8 de 374 pages................................ **6 fr.**

La Cure solaire de la Tuberculose, par le Dr Malgat (de Nice). 1911. 1 vol. in-8 de 490 pages, avec figures.. **6 fr.**

Atlas de Radiographie de l'homme normal, par le Dr Grashey. Edition française par les Drs Béclère et Jaugeas. 1908, 1 vol. gr. in-8 de 108 pages, avec 97 planches, cart........................ **20 fr.**

Atlas de Radiographie chirurgicale, par le Dr Grashey. Edition française par le Dr Nogier. 1910, 1 vol. gr. in-8 de 138 pages, avec 80 figures, contenant 240 figures et 65 schémas, cart................ **20 fr.**

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par les Drs Cerné, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen, et Delaforge, chef de Clinique à l'Ecole de médecine de Rouen. 1908, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 21 figures, cart....... **1 fr. 50**

Les Courants de haute fréquence et la d'Arsonvalisation, par les Drs Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine, et Turchini, préparateur à la Faculté de médecine. 1910, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec figures, cart.................. **1 fr. 50**

La Pratique des Exercices physiques, Gymnastique, Jeux et Sports, par Henri Hœnig, professeur de gymnastique au Lycée Henri IV. 1910, 1 vol. in-16 de 350 pages, avec 160 fig., cart............ **4 fr.**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 9 figures, cart.. **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des Affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr Béclère. 1901, 1 vol. in-16 de 93 pages, avec 10 figures, cart..................................... **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des Maladies internes, par le Dr Béclère. 1904, 1 vol. In16 de 96 pages, avec 20 figures. cart.... . **1 fr. 50**

1911-1912, N° 7 — 13 Janvier 1912

SOMMAIRE

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

LIBRES PROPOS

UN MAL ÉTRANGE....

Quel est ce mal étrange qui a causé, en quelques jours, chez nos voisins d'Outre-Rhin, plus de 200 atteintes, avec une centaine de décès? Il a débuté à Berlin dans un asile de nuit, s'y serait presque exclusivement cantonné. Néanmoins quelques cas ont été signalés dans la banlieue, et des renseignements plus exacts permettent d'affirmer que la province n'en est pas exempte. Mais à ce sujet la presse quotidienne garde le silence, et pour cause...

On raconte que les médecins allemands, qui cependant savent tout, ne sont pas édifiés sur la nature de ce mal qui s'est manifesté sous forme épidémique ; on a envisagé toutes sortes d'hypothèses, plus invraisemblables les unes que les autres : empoisonnement par du poisson pourri, par des saucisses, et l'étiquette de botulisme a été apposée peut-être un peu légèrement ; des essais de sérothérapie antibotulinique ont été tentés, sans succès d'ailleurs ; on s'arrête maintenant à l'hypothèse d'empoisonnement par l'alcool méthylique ! La bonne et lourde farce ! N'empêche que cette plaisanterie a fait un tort considérable à certains commerçants ; des arrestations ont été opérées, et sans qu'on puisse démontrer d'une façon nette que cet alcool méthylique était bien en cause.

Il est un mot qui a été à peine prononcé, mais pour être éliminé immédiatement, c'est celui de choléra. Et cependant, que de symptômes (vomissements, diarrhée, crampes) rappellent cette infection ! Mais pensez donc ! avouer l'existence du choléra dans une nation qui a des prétentions au point de vue hygiénique et prophylactique, avouer qu'on a laissé franchir les frontières au vibrion cholérique et qu'on l'a laissé s'implanter ! Ce serait un brevet d'incompétence que les Allemands veulent laisser aux incapables peuples étrangers !

Peut-être veut-on cacher la faute immense qui a été commise et a sauté aux yeux de tout médecin, de toute personne qui réfléchit tant soit peu ; en admettant même que pendant les premiers jours on ignore la nature d'un mal épidémique, on prend des mesures, et en matière d'épidémiologie, dans le doute on ne s'abstient pas. Or quelles mesures ont été prises? On s'est contenté de conduire les malades à l'hôpital, les cadavres à la morgue, et nos voisins qui sont si féroces sur les pratiques d'isolement ont-ils suivi eux-mêmes les préceptes qu'ils auraient des velléités d'enseigner au monde entier? A-t-on même tenté seulement la désinfection? Il est vrai qu'on a pu faire le silence sur la mise en pratique, pour ne pas donner l'éveil.

Après tout, il nous faut peut-être faire preuve d'indulgence : un correspondant de nos quotidiens nous narre l'affolement qui a régné à Berlin, non pas dans la population, mais parmi les hautes sommités, et cet affolement provenait, dit-il, de ce que des hommes éminents, malgré leurs efforts, n'avaient pas réussi à découvrir la véritable nature de l'affection régnante. Voilà bien encore une des preuves de l'orgueil national. Mais puisqu'on s'est affolé, pardonnons !

En d'autres pays, on s'affole moins, on ne s'affole même pas assez ; on reste au contraire quelque peu insouciant ; on ne veut rien cacher (cacher une épidémie naissante ou déjà bien en évolution, oh ! non, quels remords de conscience s'ensuivraient), mais on se bouche les yeux pour ne pas voir, et pour expliquer l'éclosion d'une soi-disant épidémie de choléra, on incrimine un défaut de récurage des ustensiles de cuisine !

Allons ! avouons que de l'un ou de l'autre côté du Rhin, la mentalité peut être différente, mais les résultats se ressemblent étrangement.

C. Dopter.

VARIÉTÉS

On a pu lire dans le *Messager médical :*

Nous avons reconstitué le texte d'une vieille chanson qu'il nous fut donné d'entendre à la fin d'une joyeuse réunion de confrères. Pourrait-on retrouver la musiquette qui souligne cette gentille satire ?

L'AMOUR ET LE MÉDECIN

Le médecin, le dieu d'amour
Sont de service nuit et jour :
Voilà la ressemblance.
L'un est fameux dans ses vieux ans,
Et l'autre l'est dans son printemps :
Voilà la différence.

Ils sont aveugles tous les deux,
Malgré cela fort curieux :
Voilà la ressemblance.
L'un est grave et de noir vêtu,
L'autre est sémillant et tout nu :
Voilà la différence.

On a recours à tous les deux
Quoique tous deux soient dangereux :
Voilà la ressemblance.
Il faut payer un grand docteur,
L'amour payé perd sa valeur :
Voilà la différence.

Tous deux nous donnent du ressort,
Et même la vie et la mort :
Voilà la ressemblance.
L'un nous blesse en nous guérissant,
L'autre caresse en nous blessant :
Voilà la différence.

Tous deux regardent dans les yeux
Si ça va mal, si ça va mieux :
Voilà la ressemblance.
C'est le pouls que tâte un docteur,
Mais l'amour nous touche le cœur :
Voilà la différence.

Tous deux s'en vont courant, trottant.
Et sont tant soit peu charlatans :
Voilà la ressemblance.
L'un s'en va quand nous allons bien,
L'autre, quand nous ne valons rien :
Voilà la différence.

CHRONIQUE ANTHROPOLOGIQUE

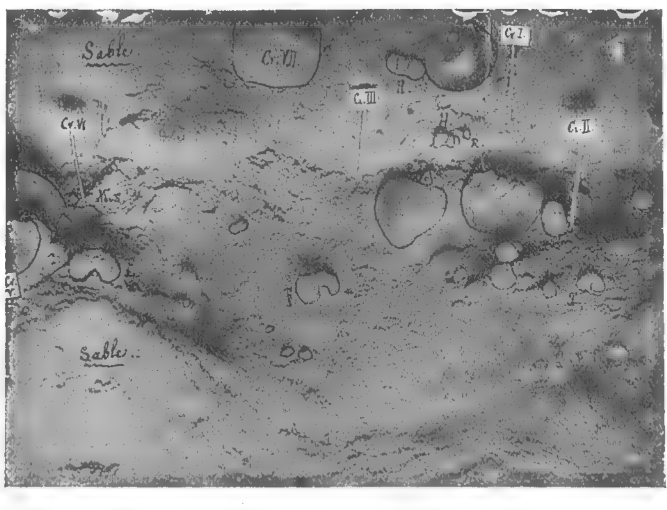
LES COUTUMES FUNÉRAIRES DE L'ÉPOQUE DE LA PIERRE POLIE : LA DÉCARNISATION ET L'INCINÉRATION.

Par le Dr MARCEL BAUDOUIN
Ancien interne des hôpitaux de Paris,
Secrétaire général de la Société préhistorique de France.

L'étude suivante a été faite lors de la fouille d'une *Sépulture Néolithique*, VIERGE, située aux environs de Paris à Vendrest (Seine-et-Marne) (1).

1° **Décarnisation.** — Les conditions, dans lesquelles les Ossements humains ont été trouvés obligent à admettre d'abord une *Décarnisation, à l'air libre*, — préalable à la Sépulture, — *des Sujets décédés*.

C'est évidemment là une opinion que tous les Préhistoriens n'admettent pas, quand il s'agit de monuments analogues à celui de Vendrest (Grotte dolménique), quoique cette coutume funéraire soit très connue, même en Ethnographie contemporaine et soit acceptée par des maîtres. Or, en ce qui concerne Vendrest, on a pu justifier cette hypothèse par des constatations très précises, faites au cours des fouilles.



Coupe verticale de la Sépulture vierge. — Crânes et os en place.
Phot. au Magnésium. — Cl. Dr H. Martin (Fig. 1).

Mais comment peut-on comprendre cette *Décarnisation ?*

1° **Technique.** — L'opération ici admise soulève plusieurs problèmes, qu'on a essayé de résoudre :

a) L'*Epoque de l'Apparition* de cette Coutume.

b) Son *Siège* : en dehors de la Grotte sépulcrale.

c) Son *Mode opératoire : àl'air libre et en plein air.*

d) Ses *Caractères :* emploi du *Tranchet* ou du *Couteau* en *silex*, pour terminer la *préparation des Os.*

e) Ses *Effets : Isolement spécial du Crâne* (2) *et des Os voisins*, etc. (3).

a) ÉPOQUE D'APPARITION. — Cette Coutume, — qui paraît indépendante de l'*Incinération*, puisque l'on peut admettre qu'on ne brûlait, au début, que des *Décarnisés*, — paraît plus ancienne : *a*) que l'*Incinération* elle-même ; *b*) que l'*Inhumation* en pleine terre, classique.

En effet, il ne semble pas qu'on ait observé l'*Incinération* à l'époque de la pierre taillée, même pendant le *Magdalénien* (4).

Or la *Décarnisation paraît* avoir existé même dans les *Ossuaires paléolithiques.* En effet, dans la Grotte du Placard, dans le *Solutréen supérieur*, M. A. de Maret a trouvé des *Crânes isolés* ; et, dans le *Magdalénien* inférieur, un *Crâne voisin* d'un seul *fémur* et d'un seul *humérus !*

Il y a longtemps que Piette a écrit : « On ne trouve jamais, dans les foyers, d'autres os humains que les *crânes*, les *mâchoires*, et les deux *premières vertèbres du col*, l'*atlas* et l'*axis* (5). » — Or, cette phrase pourrait s'appliquer textuellement à Vendrest... — On connaît des découvertes analogues aux Eyzies, à Bruniquel, à Aurensan, etc. (Breuil).

Or, l'ANATOMIE PROUVE qu'il n'y a qu'une DÉCARNISATION, INSUFFISAMMENT RÉALISÉE, qui puisse donner une explication rationnelle de ces faits. — *Complète*, en effet, elle aurait isolé les vertèbres, la mâchoire et le crâne ; et on ne trouverait pas dès lors ces os, comme c'est presque la règle, en *position* et *en file anatomique.* — Elle a donc été *incomplète*, mais assez poussée pour qu'on puisse facilement *obtenir* la séparation *du Chef entier du Tronc*, par simple *traction*, plus ou moins violente, au niveau de la partie inférieure du corps.

Si l'on ne voulait pas accepter cette *Décarnisation à l'air libre*, il faudrait admettre alors une section du *Chef au Silex !* Or il semble impossible de mener à bien une telle opération, surtout au niveau des vertèbres, sur un cadavre *non décomposé.* De plus, on trouverait, là comme chez les Animaux [Moustérien de La Quina, par exemple] des *traces de Désarticulations vertébrales* [incisions, entailles éraflures, etc.] : ce qui n'a pas été noté, ni observé malgré de patientes recherches, à Vendrest en particulier.

b) LIEU D'EXÉCUTION. — Il est bien évident que la Décarnisation ne pouvait pas se faire dans une Grotte ; et ce n'est pas dans le Monument de Vendrest qu'elle a eu lieu. — On a donc opéré dans le voisinage, et là où vivait la Tribu Néolithique correspondante : à *l'air libre*, en *plein air.*

On pourrait objecter que nulle part on n'a trouvé de traces de cette coutume (Ossements humains égarés, etc.). Mais c'est là un argument négatif, qui n'a aucune valeur.

(1) MARCEL BAUDOUIN, La Sépulture néolithique de Vendrest (S.et.M). [Fouille scientifique et Restauration]. Un vol. in-8, Paris, 1911, 267 p., 40 fig. et 16 planches hors texte.

(2) Y a-t-il là quelque chose d'analogue à la sépulture d'Ofnet (Bavière) ? [L'*Anthropologie*, 1909, p. 210], qui était un *Ossuaire de Crânes*, mais de crânes, à mon avis *décarnisés*, contrairement à ce qu'a écrit l'abbé Breuil, car le fait de trouver avec eux la mâchoire inférieure et les premières vertèbres cervicales [comme à Vendrest] prouve une décarnisation suffisante pour amener le *détachement du chef du tronc*, mais *insuffisante* pour isoler la mâchoire et la colonne cervicale supérieure, réunies au crâne par des ligaments puissants ? — C'est fort possible, parce que les crânes d'Ofnet sont du début du Néolithique [*Tardenoisien*], et parce qu'on a retrouvé là, comme à Vendrest, des traces d'*Incinération* [Os brûlés ; charbons de bois ; etc.], sans doute appliquée aux *corps* seulement.

(3) Cette sorte de *Décapitation*, après *Décarnisation*, est à rapprocher de la coutume des *Ossuaires* bretons, qui persiste encore. — Mais ici la Décarnisation à l'air libre est remplacée par une *Inhumation, temporaire*, en *cercueil* [Idée représentative d'une Civilisation beaucoup plus évoluée].

(4) La Sépulture d'Ofnet, qui présente des traces d'Incinération, semble, en réalité, *tardenoisienne* [*Pierre* dite *polie.*]

(5) *Bull. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1873, p. 408.

CHRONIQUE ANTHROPOLOGIQUE (*Suite*)

Il est certain que les Préhistoriques, à cette époque, ne laissaient pas traîner sur le sol les ossements de leurs Morts.

c) MODE OPÉRATOIRE. — Étant donné qu'on n'a pas noté la moindre trace de *morsures d'Animaux carnassiers* ou d'action animale quelconque, on est obligé de supposer que cette Décarnisation avait lieu sur des sortes de *lits de branchages*, dressés au-dessus du sol et à une certaine hauteur. Les cadavres devaient d'ailleurs être recouverts de branchages de même ordre. C'est ce qu'on appelle l'*Exposition aérienne* (1).

Cette *Exposition à l'air libre* devait durer très longtemps, pour que les chairs aient le temps de disparaître en grande partie.

On connaît, au demeurant, des faits ethnographiques *modernes*, qui peuvent permettre de comprendre et de défendre une telle hypothèse [Ancien et Nouveau Monde]; en particulier, certaines peuplades d'Asie pratiquent encore l'exposition aérienne; et on sait que les Parsis, à Bombay, en font toujours autant [à l'aide des Tours du Silence et des Oiseaux de proie] (2).

Nous avons démontré que la Décarnisation ainsi obtenue ne pouvait être qu'*incomplète*. Mais, en somme, il paraît difficile de faire ici la part de la *Momification* ou de la *Dessiccation simple* en *plein air*. Pourtant deux arguments plaident en faveur de la vraie *Décarnisation* contre la *Dessiccation* simple.

a) S'il n'y avait eu que de la *Dessiccation*, on aurait trouvé dans l'Ossuaire au moins quelques cadavres presque *entiers*, car la momification simple, ou avec apprêt, maintient, *au même titre*, toutes les articulations [C'est ce qui s'est passé chez les Momies d'Égypte]. — Or, à Vendrest, ce sont toujours les mêmes articulations qui ont persisté ; jamais certaines autres !



Entrée, restaurée, de la grotte sépulcrale de Vendrest (S.-et-M.). *Restauration et Cliché de Marcel Baudouin* (Fig. 2).

b) Avec la Dessiccation, la présence de *Tranchets en silex*, en grand nombre dans l'Ossuaire, ne pourrait pas s'expliquer.

On pourrait croire à ce qu'on a appelé l'*Inhumation temporaire* (Sépulture à deux degrés). Cette hypothèse est inadmissible pour Vendrest, en raison de ce qui a été observé (persistance d'*articulations* particulières, et présence d'*os* en file anatomique ; présence des tranchets).

Reste donc l'*Exposition aérienne*, complétée, à un moment donné, par un *Décharnement* direct, à l'aide d'instruments tranchants.

d) EMPLOI DU TRANCHET ET DU COUTEAU EN SILEX. — Certes, on objectera que leur emploi ne s'appuie, dans le cas particulier, que sur leur *présence* dans l'Ossuaire, et que sur leur présence en *nombre notable*... — Cela est parfaitement exact.

Mais l'objection principale, qu'on pourrait formuler à savoir qu'on n'a pas observé jusqu'à présent, sur un seul os humain, *trace de leur action* (stries de silex ; encoches ; etc.) ne tient plus en l'espèce, pour une bonne raison : c'est qu'à Vendrest on a nettement constaté ces stries, entailles, encoches ! — D'autre part, selon nous : 1° l'emploi du *tranchet* ne devait d'abord consister que dans le dégagement, *superficiel*, des *tissus mous*, plus ou moins desséchés ou altérés par l'exposition aérienne, pour terminer la séparation des diverses parties du cadavre. Leur *action ne devait pas, alors se faire sentir jusqu'à l'os*. D'ailleurs cet outil était un peu faible pour réaliser des *sections* de ligaments puissants. 2° Il est plus probable que le tranchet n'agissait *d'ordinaire* que jusqu'au *périoste* exclusivement.

On *décarnisait donc* ; mais ON NE DÉPÉRIOSTAIT PAS [sauf peut-être au niveau de *certains os* et du *crâne*, pour pratiquer certaines opérations *post-mortem* : *Trépanations* ; *Gravures décoratives sur os* du crâne ; *Encoches* ; etc.]

Ce qui donne une grande force à ce dernier *argument*, c'est que sa valeur, qui est considérable, est *réellement prouvée* par les constatations anatomiques, faites au cours des fouilles, qui n'ont permis d'admettre que la Décarnisation incomplète.

En effet, si les *os longs* avaient été *tous* dépériostés, on ne s'expliquerait pas les *files anatomiques observées*, en particulier au niveau de l'articulation fémorale. Il est bien évident que, si l'on avait dépériosté le fémur, on ne l'aurait pas retrouvé dans la cavité cotyloïde qui lui était propre !

Dans ces conditions, non seulement ce second argument est excellent, pour combattre victorieusement l'objection ci-dessus formulée ; mais même il devient une preuve réelle en faveur du premier argument, qu'on pourrait trouver discutable : à savoir que le Tranchet, ou le Couteau, ne servait guère que pour des *actions superficielles*, ou limitées à des parties *données*.

e) EFFETS PRODUITS : 1° *Isolement des Cranes*. — Selon nous, le principal effet de cette dessiccation, avec décarnisation incomplète, devait être le DÉTACHEMENT, presque *spontané*, au niveau des premières vertèbres cervicales, DU CHEF DU CADAVRE d'avec le reste du *Tronc!* — C'est là un phénomène qui devait être très fréquent ; et peut-être même était-il recherché, à dessein, pour des raisons encore insoupçonnées (3).

En effet, à Vendrest, on a trouvé des amas d'os sans *crânes*, et des *crânes isolés*, en quantité relativement considérable.

D'autre part, dans nombre de gisements anciens, on a

(1) Par opposition à l'Exposition *terrestre*.

(2) M. A. de Paniagua a donné le renseignement suivant : « Chez les Mordves Moktha, un des peuples finnois, que l'on peut considérer comme le plus ancien de la Russie, et qui habite aujourd'hui le Bassin de la Kama, mais qui, jadis, résidait dans les régions cimmériennes d'où viennent les Celtes, voici comment se pratiquent les rites funéraires. Le mort, dont le *cadavre repose sur le sol pendant quarante jours*, est censé visiter les lieux chaque jour, avant de prendre définitivement congé. On ne l'ensevelit que le quarantième jour, dans le *Rucher de la terre mère*. » [D'après Elisée Reclus. *Géogr. univ.*, tome V, p. 471.]

(3) Cela expliquerait, en particulier, les *Trépanations post-mortem :* Prise de *Rondelles osseuses*, pour servir d'Amulettes les *Gravures sur Crânes*, etc., etc..

CHRONIQUE ANTHROPOLOGIQUE (*Suite*)

aussi découvert, comme l'a bien fait jadis remarquer Piette, que des *Crânes isolés*, avec ou sans les premières vertèbres cervicales ! Et on ne peut pas ne pas rapprocher encore une telle coutume de celle persistante des *Ossuaires bretons*, où l'isolement du crâne *seul*, cette fois, est obtenu aujourd'hui par un autre procédé (*Inhumation provisoire*, avec cercueil). Il semble qu'il y ait là persistance d'une *Coutume néolithique*, dont le sens réel nous échappe (1).

Faits d'observation. — D'ailleurs, dans un *tas d'os*,



La restauration de l'entrée de la grotte de Vendrest, au moment des fouilles. — *Cl. H. Martin* (Fig. 3.).

correspondant au Crâne n° 40 (sujet P), on a trouvé un informe débris d'*Atlas*, qui ne doit pas être la moitié droite de l'Atlas n° 40, dont on a la moitié *gauche*, mais un vestige d'un autre sujet R [Rapprochement par *Bousculage*]. Or, sur le bord antérieur des arcs *antérieur* et *postérieur* (moitié correspondante), on voit, très nettement, deux *stries de silex*, parallèles, perpendiculaires à ces arcs ! Il est manifeste qu'il s'agit là d'une tentative, tout au moins, de *Désarticulation*, c'est-à-dire d'*Isolement du Chef* d'un sujet *décharné*. Cette pièce, à elle seule, en dit long sur les coutumes des Néolithiques. Mais, évidemment, pour trouver de tels traits sur ce débris osseux informe, il fallait d'abord être un Anatomiste de métier, et ensuite un Préhistorien, rompu avec les difficultés de la pratique des Fouilles, scientifiquement menées...

2° *Décoration des Crânes.* — Sur certains crânes *décharnés* et *desséchés*, on se livrait, probablement, à un travail de *Décoration*, particulier, dont on a pu découvrir plusieurs exemples, absolument typiques. Cette action a été certainement exécutée *après la mort*, mais *avant la mise en place du Crâne dans l'Ossuaire*, c'est-à-dire pendant l'intervalle de temps, plus ou moins long, s'étendant du *Décès* à la fin de la *période de Décarnisation*.

Ces décorations consistent en *Grattages* en éventails (2) ou en spires concentriques, accompagnés ou non de *Cupulettes*, très petites.

Ces faits sont éclairés, au moins dans une certaine mesure, par des constatations d'*Ethnographie moderne* bien connues, et certaines trouvailles de crânes moins anciens, dont le plus célèbre est celui de l'Oppidum de Stradonitz (Bohême), dont la calotte est manifestement ornée de *Cercles ponctués*, plus ou moins analogues à certaines gravures sur rochers de la fin du Néolithique ou du début du Bronze.

3° *Action sur les Os longs.* — On a retrouvé sur les os longs des traces de toute une série d'actions humaines, qu'il faut bien différencier de celles de la *Décarnisation* proprement dite.

Celles qui paraissent indiscutables jusqu'à présent sont : 1° des *Encoches*, variées, plus ou moins profondes ; 2° des *Entailles*, qui semblent avoir eu pour objet de *sectionner* ou de *scier* les *os des membres*, en particulier les tibias, les fémurs, les péronés, et les humérus, ainsi que les os de l'avant-bras. Il faut en rapprocher surtout les *signes de Cassures des Os*, que nous avons signalés ; 3° des sortes de *Décorations*, plus ou moins comparables à celles des Crânes. — Ces dernières traces sont beaucoup plus discutables. Aussi n'y insistons-nous pas.

Il nous resterait à nous demander pourquoi les Néolithiques, après avoir *décharné les Cadavres* de leurs concitoyens, leur faisaient subir un pareil travail ! Mais il est plus scientifique d'affirmer qu'aujourd'hui nous n'en savons rien, et que certainement l'avenir résoudra ce problème, comme il l'a fait pour d'autres, plus difficiles.....

2° **Incinération.** — On a pu prouver, à Vendrest : *a*) que l'*Incinération* ne devait avoir eu lieu que sur des Cadavres *décarnisés*, comme on vient de le dire ; *b*) que, par suite, la *Décarnisation*, qui paraît remonter d'ailleurs au *Paléolithique*, est *antérieure* à la coutume de l'*Incinération* (*Néolithique*).

a) *Existence réelle.* — Cela ne doit pas étonner, si l'on se souvient que certains auteurs admettent la *cuisson* préalable — par un procédé quelconque — des cadavres avant le dépôt des restes dans un monument funéraire. — Qui admet *cuisson* ou *macération* avec des *matières corrosives* (procédés qui, paraît-il, ont existé en Ethnographie moderne), peut bien accepter l'*Incinération !* — D'ailleurs, à Vendrest, il serait difficile de la nier.

Il nous faut ajouter ici que cette coutume, non admise jadis pour le début de la période Néolithique, a été observée dans d'autres circonstances, au moins en France



Le triage et la mise en caisses des ossements, après la fouille, en plein champ, à Vendrest. — *Cl. H. Martin* (Fig. 4.).

et en particulier aux environs de Paris même, comme dans la Marne [Villevenard, etc.], et le Finistère (3).

Toutes les autres hypothèses émises [*Foyers allumés*

(1) Cette coutume explique les *petites portes* des Grottes, les petits *trous* des *Dolmens troués* du bassin de Paris, et une foule d'autres dispositions, inexplicables si l'on n'admet pas cette Opération préalable.

(2) On retrouve ces « éventails » sur des *Bois de Cerf*, préparés et décorés, découverts dans des *Palafittes* (Musée de la *Soc. d'Anthr. de Paris*).

(3) Nous sommes d'avis qu'elle a dû être employée aussi pour certaines *Cistes*, très petites, de l'Ile d'Yeu (Vendée).

**

CHRONIQUE ANTHROPOLOGIQUE *(Suite)*

dans les grottes ; restes de *repas humains* ou *Cannibalisme*, etc.] paraissent très sujettes à caution.

b) MODE OPÉRATOIRE. — Il a été facile de démontrer qu'elle ne pouvait avoir eu lieu : *a*) qu'à l'*air libre* ; *b*) que par *apports successifs*, dans la grotte, des restes *d'Incinérations*.

c) Mais le point le plus curieux, sur lequel il faut insister, parce qu'il est nouveau, et tout à fait inédit, c'est que la *Décarnisation* a précédé l'*Incinération* [preuves géologiques] ; et qu'à Vendrest il semble bien qu'on n'ait, d'ailleurs, *incinéré* que des ossements déjà *décarnisés*.

Il n'y a, en effet, que ce moyen d'expliquer : *a*) la présence des petits *tranchets* dans les cendres ; *b*) celle des *éclats de silex*, et des *lames*, pouvant être utilisées ; et surtout la *conservation de certains os*, qui, dans un bûcher ordinaire, auraient dû disparaître, si on les avait chauffés avec des *chairs humaines*.

Au demeurant, il suffit de comparer les restes d'incinérations de l'époque du Fer avec ceux de Vendrest, pour avoir l'impression qu'on a dû ne mettre au feu que des ossements au préalable dépourvus de leurs chairs.

d) SIGNIFICATION ETHNIQUE. — Comme on l'a fait remarquer déjà, la coutume de l'*Incinération* ne saurait donc être un critérium pour la classification chronologique des Sépultures de l'époque Néolithique (1). Et ce qui paraît plutôt caractériser le début de la Pierre polie, c'est la coutume de la *Décarnisation incomplète*, simple persistance d'ailleurs d'un autre mode de Sépulture, sans doute plus ancien encore (2).

3° **Sépulture proprement dite : mise en ossuaire.** — Que les ossements aient été incinérés ou non, après un certain temps et après certains Travaux exécutés sur eux, on les apporta dans la *Grotte-Ossuaire*, pour les mettre en lieu sûr, et les confier à la terre pour l'Éternité.

A. *Période d'incinération*. — Au début, on déposa, dans le monument, les *restes incinérés* des ossements décharnés et desséchés pendant toute la période de temps où il fut de mode de se livrer à cette coutume.

L'incinération terminée, on plaçait les cendres, les charbons et les restes osseux sur de *larges Plaquettes Calcaires*; et on apportait ces sortes de « Plats à incinérations » au centre du Monument.

B. *Période sans Incinération*. — Quand on ne *brûla* plus les ossements, on se contenta de les apporter, et de les déposer, par tas successifs, d'abord dans le fond, puis au milieu, enfin à l'entrée. de l'Ossuaire.

Ces constatations n'avaient jamais été faites, faute de fouille *scientifiquement* menée dans une Sépulture *vierge*. Elles nous permettent déjà de comprendre combien la Civilisation Néolithique était avancée à cette époque en France, et nous donne une idée vraie de l'Ethique des habitants des environs de Paris il y a 5 à 6.000 ans au moins.

(1) On a incinéré *au début* (Vendrest), comme à la fin (*Cistes* de Bretagne et Vendée) de cette époque. — Il ne s'agit donc là que d'un usage, variant avec les localités et les moments.

(2) Des incinérations du même genre en effet ont été observées : Dans la Marne, à Vert-la-Gravelle; à la Pierre Michelot [Haches brûlées] ; à Razet. — Là aussi, il s'agit de sépultures vierges et à incinération imparfaite (Baron de Baye).

A Ribemont (Aisne), on a trouvé une sépulture à incinérations (*sans Ossuaire*), dont la disposition est identique à celle de Vendrest.

Au demeurant, on a retrouvé de ces incinérations presque dans toute la France.

E. Cartailhac a eu raison d'écrire : « Les hommes de la pierre polie n'hésitaient pas à brûler leurs morts ; et ils *recueillaient pieusement les cendres, sans avoir adopté pour cela le récipient de terre cuite*, l'urne, qui sera plus tard d'un usage si général ». — Nous avons indiqué ailleurs ce qui remplaçait alors les vases : c'étaient des *Plaquettes calcaires*, à Vendrest

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

L'INSPECTION DES OFFICINES DE MÉDECINS-PROPHARMACIENS

« Il n'est personne, dit Baumé, dans la préface de ses *Éléments de pharmacie*, qui ne sente combien la fidélité et l'exactitude sont nécessaires dans la préparation des médicaments, et combien il est dangereux de faire usage de ceux qui sont falsifiés. » Aussi, le roi, par sa déclaration du 25 avril 1777, enregistrée au Parlement le 13 mai de la même année, sépara pour toujours le corps de la pharmacie de celui de l'épicerie, et accorda aux seuls apothicaires le droit de vendre les drogues composées.

La loi est aujourd'hui plus rigoureuse encore. Les pharmaciens sont soumis à des inspections périodiques avec prélèvements et analyses de drogues choisies dans leur officine, en vue d'assurer d'une façon efficace la protection de la santé publique.

Depuis peu de temps, on a jugé bon d'aller plus loin dans cette voie. Les quatre mille médecins, environ, qui, en France, ont conformément à la loi, le droit de délivrer à leur clientèle des médicaments, sont désormais, et d'après une réglementation assez récente, soumis aux mêmes obligations que les pharmaciens : vérification des poids et mesures, inspection et prélèvements de drogues.

Au premier abord, il semble que ce soit justice et nécessité :

A égalité de droits, égalité de charges.

La santé publique a besoin d'être protégée par tous les moyens.

Je ne pense pas cependant qu'un examen attentif de la question permette de maintenir cette opinion et je désirerais prouver que cette inspection du médecin propharmacien est injuste, inutile, inefficace.

Pour que la mesure prise cessât d'être vexatoire, il faudrait qu'elle présentât au moins une minime garantie de protection de la santé publique. Je ne pense pas que cela soit même possible.

On objectera que la visite annuelle d'un inspecteur est peu gênante pour le médecin. Encore qu'il soit facile de démontrer le contraire, je répondrai qu'il s'agit ici d'un principe plus que d'un fait.

D'après l'article XXVII de la loi du 21 germinal an XI.

« Les officiers de santé, établis dans les bourgs, villages ou communes où il n'y aurait pas de pharmaciens ayant officine ouverte, pourront fournir des médicaments simples ou composés aux personnes près desquelles ils seront appelés, mais sans avoir le droit de tenir une officine ouverte. »

L'esprit de la loi se manifeste clairement et il est facile de l'interpréter.

L'intérêt du malade a seul été envisagé.

Dans certaines communes rurales éloignées de tout

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS (*Suite*)

centre important et desservies néanmoins par un médecin, la difficulté de faire exécuter rapidement l'ordonnance établie par le praticien est évidente. Non moins évidente est apparue au législateur la nécessité de confier au médecin le soin de confectionner et de délivrer les médicaments prescrits.

Ce n'est point un avantage qui est concédé au médecin rural. C'est un service, un important service qu'on lui permet de rendre à ses malades.

Tel est si bien l'esprit de la loi que celle-ci se montre limitative, ne permet que la fourniture des remèdes ayant un caractère d'urgence, ne donne point la licence de tenir une officine ouverte, au sens strict du mot, et exige l'éloignement du pharmacien diplômé.

Voici déjà l'équilibre détruit entre le médecin propharmacien et le pharmacien.

J'aurais presque envie de dire que, par le fait qu'il rend un service, le premier des deux aurait droit à un avantage, car il n'est point obligé à rendre ce service. Que si l'on objecte qu'il obtient précisément cet avantage par un supplément de rémunération, j'interrogerai le médecin pharmacien pour savoir s'il ne considère point plutôt comme une charge la nécessité où sa clientèle le met, de fait, de pratiquer un art, dans lequel il ne peut être expert. La perte de temps, l'achat des matières premières, de seconde main et par quantités minimes, les mauvais paiements, entraînent la plus grande part du bénéfice. Aussi beaucoup de médecins, dans ces conditions, restreignent d'eux-mêmes le plus possible la licence qui leur est accordée au lieu de chercher à l'étendre.

J'exposerai de bonne foi l'objection que m'a faite un pharmacien distingué, à cette licence elle-même que d'aucuns (tel n'est pas mon avis) voudraient voir absolument supprimée.

Elle fut accordée par la loi à un moment où les moyens de communications étaient fort différents de ceux qu'on possède aujourd'hui. Chemins de fer, télégraphe, téléphone, bicyclette ont aboli les distances et, actuellement, il n'y a pour ainsi dire point de cas où l'on n'ait pas la possibilité, la facilité de se rendre à une pharmacie. L'argument est spécieux et valable par certains côtés. Pour qui connaît la campagne, l'utilité pour les ruraux, la nécessité même, de pouvoir se procurer, à quelques kilomètres, rapidement, le remède, urgent presque toujours, est des plus manifeste malgré tout.

Aussi bien, j'aborderai immédiatement le point qui me semble capital dans la question.

Ce qui sépare le médecin du pharmacien, c'est que le premier délivre le médicament qu'il a *lui-même* prescrit et peut, par conséquent, à tout moment, en *surveiller l'administration* et les effets. C'est là ce que le pharmacien ne peut faire. On lui apporte une ordonnance ; il l'exécute et tout est dit. Il est nécessaire de garantir au malade la sécurité dans cette exécution. Mais j'irai plus loin. J'ai dit que l'inspection du médecin était inutile et forcément inefficace.

Voici donc l'inspection terminée. On a effectué des prélèvements. Tout a été conforme. Bien. De deux choses l'une : ou vous entendez garantir le malade contre une fraude volontaire du médecin, ou bien, ce que certains prétendent, vous voulez prémunir le médecin lui-même contre une fraude venant de ses fournisseurs et qu'il n'aura pas aperçue. Je vous entends.

Je n'invoquerai pas, dans le premier cas, l'argument qui me vient immédiatement à l'esprit et qui est le meilleur. Il n'y a pas un seul médecin capable d'une fraude volontaire ; celle-ci, par exemple (à tout hasard), indiquer de la cryogénine qui vaut 450 francs le kilogramme, et délivrer de l'antipyrine qui se paie le kilogramme 12 francs. Jamais, en cas de nécessité, un médecin ne substituera un médicament à un autre. Laissons même son intérêt manifeste qui est de guérir son malade et n'envisageons que sa seule conscience qui suffira.

On ne peut faire état d'un argument d'ordre sentimental, répondra-t-on. Je pense que c'est injuste ; mais passons ! Supposons qu'un médecin capable d'une fraude volontaire se rencontre : Comment le dépisterez-vous ? Vos prélèvements auront pu être concluants ; l'empêcherez-vous, s'il le désire, de distribuer à ses malades un flacon d'eau la plus pure, ou une superbe émulsion de bacilles d'Eberth, prise à la borne-fontaine la plus proche ?

Dans le second cas, le médecin a reçu, si vous voulez, de son fournisseur, de la poudre de noix-vomique, qui est tout bonnement de la poudre de corozo... et il l'ignore. L'inspection éclairera le médecin en protégeant le malade. Fort bien ! Mais la lumière se fait d'une façon un peu brutale... il suffit qu'elle puisse se faire une fois de cette manière pour condamner l'inspection. Car vous oubliez le principal ; vous oubliez la sanction. Ou il y a une sanction, et la mesure prise est injuste, puisque le vrai coupable n'est pas atteint ; ou il n'y en a pas, et la mesure est inutile. Mais il y en a : l'article IV de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications mentionne que :

« Seront punis d'une amende de 50 francs à 3.000 francs et d'un emprisonnement de six jours au moins à trois mois au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement : ceux qui, sans motifs légitimes, seront trouvés détenteurs dans leurs magasins, boutiques, ateliers, maisons *ou voitures* servant à leur commerce, soit de poids, etc., soit de substances médicamenteuses falsifiées. »

Attention, médecins-pharmaciens, à ne pas transporter dans le coffre de votre voiture de la teinture d'iode ou brou de noix ou de la poudre de noix vomique qui soit de la râclure de corne ! !

Vous me signalerez peut-être, comme une planche de salut, les mots, « sans motifs légitimes ». Et puis, votre ignorance, votre bonne foi surprise, sont-elles des « motifs légitimes ? » Le fait que l'on vous inspecte semble établir qu'on suppose que vous vérifiez vos produits.

Quant à moi, mes chers confrères, j'estime vos « motifs extrêmement légitimes » et, soit dit sans vous vexer, vous me le permettrez, n'est-ce pas ? je trouve inique ou ridicule que l'on vous inquiète à propos d'une vérification que vous *ne pouvez nullement faire*. C'est encore là un fait essentiel qui vous sépare du pharmacien. Vous n'avez pas le temps matériel, parmi les occupations arides et absorbantes qui vous appellent au dehors, de vous livrer à ces expertises longues et minutieuses. Vos études antérieures ne vous y ont d'ailleurs point destinés. Vos médicaments simples ou composés, qui rendent service, délivrés par vous aux populations rurales, vous les achetez, non chez le droguiste, mais habituellement chez le pharmacien diplômé.

Que celui-ci soit donc seul responsable des produits qu'il vous délivre et que l'on supprime cette inspection qui ne rime à rien.

Mais, je vais prêter à rire : Dans notre beau pays de fonctionnarisme, n'est-ce pas crier dans le désert que de signaler un rouage inutile ?

Jacques ROCHEBONNE.

LA MÉDECINE AU PALAIS

Honoraires entre médecins. — Voici une affaire judiciaire qui est plutôt rare et que la *Province médicale* a publiée la première. Un de nos récents libre-propos y a fait allusion (Paris Médical, 23 Décembre 1911). Il s'agit d'une note d'honoraires, réclamée à un médecin par un médecin :

« Attendu que le Dr X... réclame à Y... une somme de 2.900 francs pour visites faites et soins médicaux donnés à Y... et à sa femme ; qu'il produit, à l'appui de sa demande, sa note d'honoraires, qui comporte 60 visites à 10 francs, faites à Paris, soit 600 francs ; 23 visites faites à Saint-Gratien, à 100 francs chacune, soit 2.300 francs ; ensemble, 2.900 ;

» Attendu que Y.., se borne à dénier le fondement de cette demande ; qu'il résulte de ses explications à l'audience qu'il se considère comme libéré à l'égard de X... par le paiement qu'il lui a fait antérieurement d'une somme de 394 francs pour l'indemniser de ses frais de transport en raison de l'usage qu'il allègue, établi entre médecins, de ne point se réclamer d'honoraires ;

« Qu'au surplus, il ne conteste pas le nombre des visites portées sur la note ; mais qu'il estime exagéré le prix des visites faites à Saint-Gratien comptées 100 francs chacune ;

« Attendu que X... soutient qu'il n'a jamais soigné Y... ni la dame Y... qui était atteinte d'une grave maladie, en qualité d'ami, mais en qualité de client ; qu'il est par suite fondé à demander le paiement de ses honoraires ; qu'il ne méconnaît pas avoir reçu la somme de 394 fr., mais déclare qu'il en a fait l'application à quatre visites par lui faites à Saint-Gratien, qui ne sont point portées sur la note dont il réclame actuellement le paiement :

« Attendu qu'à l'appui de l'usage qu'il invoque, Y... n'apporte aucune justification et que le Tribunal ne saurait faire état de son allégation.

« Attendu que la note des honoraires produite par un médecin, lorsqu'elle est conforme à ses livres de consultation et à ses carnets de visite régulièrement tenus, doit être retenue comme faisant preuve suffisante du nombre des visites et des soins donnés aux malades ;

« Que X... a établi le fondement de sa créance ;

« Qu'il convient de faire droit à sa demande en ce qui concerne le nombre des visites faites ;

« Attendu que, pour déterminer le prix de ces visites, il y a lieu de tenir compte de la notoriété que le médecin s'est acquise, de la situation pécuniaire du malade et du temps qui y a été consacré ;

« Que le Tribunal a les éléments nécessaires pour fixer à 10 francs le prix de chacune des visites faites à Paris et à 50 francs le prix de chacune de celles qui ont été faites à Saint-Gratien et qui se sont élevées à 27 ;

« Qu'en conséquence, X... est créancier de Y... de 60 visites faites à Paris au prix de 10 francs, soit 600 francs ; et de 27 visites faites à Saint-Gratien, au prix de 50 francs chacune, soit 1.350 francs, ensemble 1.950 francs, dont il convient de déduire la somme de 394 francs déjà payée ; que la créance de X... s'établit ainsi à 1.556 francs ;

« Par ces motifs, condamne Y... à payer à X... la somme de 1.556 fr., montant des causes sus-énoncées avec les intérêts de droit ; le condamne aux dépens. »

CHRONIQUE DES LIVRES

Traité pratique des maladies du cœur et de l'aorte, par le Dr E. BARIÉ, préface du professeur POTAIN. Troisième édition, 1911, 1 vol. grand in-8 de 1125 pages avec figures, 20 fr. (*Vigot frères*, édit., Paris).

« L'étude consciencieuse de la sémiologie cardiaque s'impose de plus en plus impérieusement. Plus susceptible de précision que celle de la plupart des autres organes, elle est aussi plus compliquée, elle exige plus d'attention et de soin. Car la précision, l'exactitude en ce cas ne sont point du tout affaire de pure virtuosité, mais bien de nécessité absolue, étant presque toujours indispensables à la solution des problèmes qui se posent, au point de vue soit du pronostic, soit des indications thérapeutiques ». Ces paroles du Pr Potain définissent clairement les qualités par lesquelles se distingue l'œuvre de M. Barié et justifient sa nécessité. Plus que jamais à l'heure actuelle, un livre où est condensée l'histoire des maladies du cœur est nécessaire au médecin, soucieux de bien orienter son diagnostic et de faire une thérapeutique utile à son malade. L'esprit exact, clai et méthodique de M. Barié convenait à une telle œuvre et la troisième édition de son traité, par le développement donné à la sémiologie et à toutes les méthodes nouvelles d'exploration, par les nombreux renseignements thérapeutiques qu'elle contient constitue un livre nouveau. Il se recommande tout à la fois « aux élèves qui abordent l'étude des maladies du cœur et aux praticiens, en les tenant au courant des travaux les plus récents de la pathologie cardiaque ». Ajoutons que les résumés qui terminent chaque chapitre en rendent la lecture plus facile encore : « C'est une sorte de manuel associé au livre, un moyen de se souvenir méthodiquement, non une façon d'apprendre insuffisamment ». A tous ces titres, la nouvelle édition du traité de M. Barié mérite la faveur qui a justement accueilli ses aînés.

P. LEREBOULLET.

Consultations de nourrissons et gouttes de lait. *Rôle social et Pratique du fonctionnement*, par le Dr J. JARRICOT. 1912. 1 vol. in-8 de 327 pages 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

La mortalité infantile est l'une des principales causes de dépopulation et l'une de celles sur lesquelles on peut, par des mesures bien comprises d'hygiène sociale, agir le plus efficacement. Parmi les moyens à employer dans ce but, il faut placer au premier rang les consultations de nourrissons et les gouttes de lait. M. Jarricot, à Lyon, auprès du professeur Fabre, a largement contribué au développement des consultations de l'Œuvre Budin. Il était donc particulièrement qualifié pour écrire un livre sur ce sujet. Son exposé méthodique et clair, les documents nombreux qui l'accompagnent, constituent un ensemble qui mérite d'être lu par ceux, de jour en jour plus nombreux, qui s'intéressent à ces questions. Il insiste surtout sur les résultats obtenus à l'œuvre Budin à Lyon ; ceux-ci montrent tout ce que l'on peut obtenir sans dépenses exagérées, « sans circonstances extraordinaires, mais avec une direction sagace et quelque bonne volonté ». Comme le dit le professeur J. Courmont dans sa préface, « la protection de la vie de l'enfant est non seulement plus profitable à la société que celle de la vie en général ; elle est aussi beaucoup plus facile. Il suffit de vouloir ». M. Jarricot a voulu et cherche à faire vouloir les autres. Son œuvre mérite tous les encouragements.

P. LEREBOULLET.

« Dans un grand nombre de cas d'hémoptysies, chez des tuberculeux souvent à la troisième période, « l'opothérapie hépatique, seul traitement institué, suffit à arrêter l'hémorrhagie. Il nous est arrivé, maintes « fois, que l'opothérapie hépatique seule réussisse, après échec d'une série d'autres médications antihémor- « rhagiques ».

GILBERT & CARNOT.

CHOLERGINE

Extrait injectable synthétisant tous les éléments glandulaires du foie de taureau

TUBERCULOSE
INSUFFISANCE
HÉPATIQUE

1 injection
tous les jours ou tous
les 2 jours.



Académie de Médecine
Société Internationale
de la Tuberculose
Congrès français pour
l'Avanc[t] des Sciences (1910)
Congrès de Médecine de Paris

Société de Thérapeutique
Académie des Sciences
Congrès Français pour
l'Avanc[t] des Sciences (1911)
etc...

*« Si l'on veut reminéraliser un phosphaturique, c'est presque inutilement qu'on lui fera absorber « pendant des mois des phosphates minéraux, tandis qu'on arrivera plus facilement au but si on peut lui « fournir des sels ayant déjà subi quelque « **orientation vitale** ».*

« ... il y a parallélisme entre la fixation des sels minéraux et la fonction glycogénique du foie ;...... « pour faire assimiler les principes minéraux médicamenteux ou alimentaires et assurer la nutrition minérale « des tissus, il faut soutenir l'activité hépatique. »

Professeur Albert ROBIN.

OSTÉOHÉPATINE

Opothérapies hépatique et osseuse associées

DANS TOUS LES CAS OU LA
EMINÉRALISATION EST INDIQUÉE

3 à 5 Tablettes
par jour.

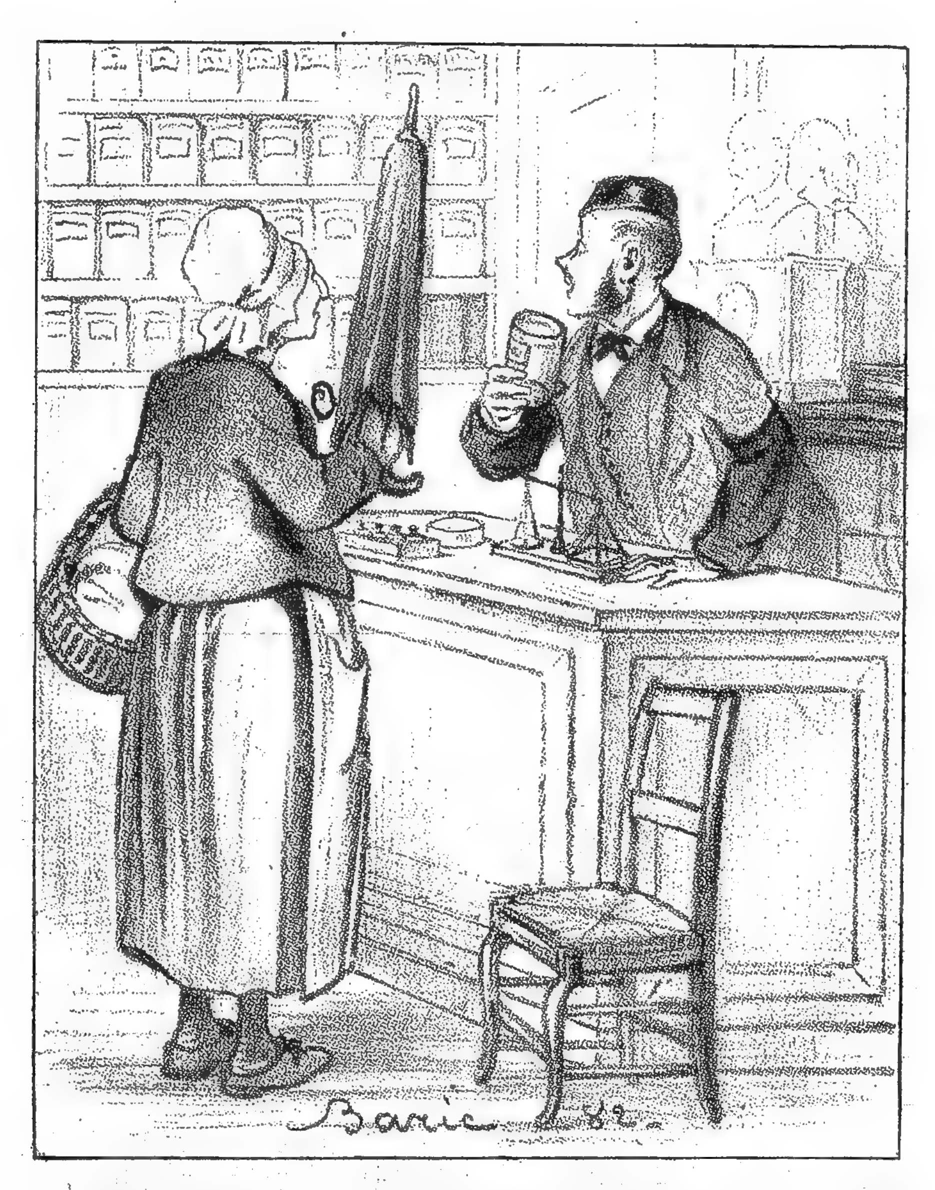
Littérature et Echantillons sur demande :

Laboratoire de Biologie A. DANIEL-BRUNET — 5, Rue du Docteur-Blanche, PARIS XVI[e]

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

CHEZ LE PHARMACIEN

PAR BARIC



— N'y a rin dans vout' bocal? Çà n' doit point êt' frais... Donnez m' donc de c'ti-là qu'en a plein...

— Mais ce n'est pas la même chose : ça c'est du poison...

— Oh! c'est d' la pouéson? C'est-i malheureux! car, bien sûr, il est pus frais!

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Jeudi. Huit heures matin. Déjeuner. Régimes.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Panade	Potage au	Panade	Poire 100 gr.	Café
au bouillon	Racahout.	au bouillon	Evian	de Malt
dégraissé.		dégraissé.	300 gr.	et lait.

Repas de midi. Non malades.

1° Sardines de Nantes.
Beurre Bourguignon.
2° Aloyau Braisé.
3° Suisses blancs au gras.
4° Fromage de Hollande.
5° Figues de Smyrne, Poires.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Potage	1°	Potage orge	Céleris	Lucullus
d'orge	Maît^e d'hôtel	au potiron	Rave	en caisse
au potiron	2°	Pigeon	à l'huile	gratiné
Pigeon braisé	3°	Braisé	2°	2°
régime	en purée	3°	Cresson	3°
3°	fromage	purée	passé	en purée
en purée.	crème	fromage	5°	4°
Fromage	4°	crème		Pistoles
crème	5°	Pistoles		cuites
Pistoles		cuites.		
cuites.				

Dîner. Non malades.

1° Potage Paysanne.
2° Barbillon lardé au four.
3° Pigeonneaux farcis en gelée.
4° Salade d'endives
5° Fromage Gournay.
6° Raisins. Dattes.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
1°	1°	1°	1°	1°
Passé	2°	Passé	2°	2°
2°	3°	2°	4°	3°
beurre	Purée	Purée	6°	Endives
Maît^e d'hôtel	d'endives	d'endives		en purée.
Purée	5°	5°		5°
d'endives	Soufflé	Soufflé		Soufflé
5°	au cacao	au cacao.		au cacao
Soufflé				
au Cacao.				

Potage paysanne. — En toutes saisons, faire choix des légumes suivants bien frais, carottes, navets, poireaux, le quart d'un cœur de chou, éplucher, et les couper en tranches minces, les faire tomber au beurre, les mouiller avec de l'eau salée, bouillante, et les laisser cuire durant trois heures.

Retirer du feu, égoutter les légumes, lier la cuisson avec du tapioca, un peu de crème, remettre les légumes et en servant ajouter du beurre.

Barbillon piqué au four. — Dépouiller un barbillon en faisant glisser une lame fine, entre la chair et la peau du poisson. Ébarber et vider le poisson, le piquer de petits lardons, autant qu'on peut le faire, et le disposer sur un gril, dans une plaque à rôtir, mouiller légèrement, saler au sel fin, enfourner et arroser pendant la cuisson avec du beurre fondu.

Passer la cuisson dans une casserole, et lier avec un peu d'arrow-root — délayé à froid au préalable — laisser au feu pour une cuisson de dix minutes. Dresser le barbillon sur un plat très chaud, avec citrons.

Servir la sauce à part.

Pigeons braisés. — Plumer, vider, trousser, flamber des pigeons d'élevage, à point, leur faire prendre couleur, dans une sauteuse, avec beurre fin, chaud.

Disposer dans une casserole russe à fond épais deux carottes, deux navets, quatre oignons émincés, et un bouquet garni. Mouiller avec du fond de veau, ou du bouillon, couvrir, et laisser à feu doux cuire trois quarts d'heure environ.

Pour dresser le plat à servir, le décorer avec les légumes, et disposer les pigeons découpés en quatre quartiers.

Pigeons farcis braisés. — Il n'est pas indifférent d'agrémenter cette recette au moyen d'une farce de bon aloi. Pour cela il suffit de soumettre les abats de pigeons, foies et gésiers à une cuisson à part, dans du bouillon gras, ou de légumes simplement.

La cuisson en devra être très prononcée, après quoi les abats seront hachés finement, puis additionnés de fines herbes, et d'un quart en volume de mie de pain trempée dans du lait.

De cette farce on garnira l'intérieur des pigeons avant de les ficeler, et de les mettre à braiser.

On peut aussi soumettre les pigeons ainsi farcis à la *cuisson en croûte* (2), et en manger ensuite, chauds ou froids avec addition de beurre non cuit.

Soufflé au cacao. — Dans un demi-litre de lait, mettre cuire deux cuillerées à bouche de cacao, lier avec une faible dose de crème de riz, ajouter 5 jaunes d'œuf, puis 5 blancs montés en neige. Mettre dans un moule à souffler, beurré, pousser à four chaud, et servir promptement. Ne doit pas attendre.

Les quantités données sont pour six personnes, huit au plus.

Dr LÉON DERECQ, G. GALLOIS.

(1) Voir *Paris Médical*, 30 décembre 1911, p. XIX.

(2) Voir *Paris Médical*, 10 juin 1911, la recette du lapin en croûte.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Dysménorrhée

Contre les douleurs prémenstruelles :

Codéine	0^gr,05
Chloral	1 gramme.
Bromure d'ammonium	1 —
Eau camphrée	30 —

A prendre en une fois au moment du coucher.

Contre les douleurs menstruelles :

Laudanum de Sydenham	XX gouttes.
Extrait de valériane	2 grammes.
Asa fœtida	4 —
Jaune d'œuf	N° 1.
Décoction de guimauve	100 grammes.

F. s. a. un lavement.

Urticaire chez l'enfant

1° Faire prendre pendant deux à trois jours une à deux cuillerées à café de :

Magnésie anglaise	15 grammes.
Soufre lavé	15 —
Crème de tartre	15 —
Miel blanc	15 —

2° Régime lacté exclusif.

3° Bains de 20, 30, 40 minutes dans lesquels on mettra :

Gélatine	100 à 800 grammes

(Ne pas essuyer l'enfant.)

4° Appliquer au pinceau, le soir de préférence, le liniment :

Chloroforme pur	2 à 3 grammes.
Teinture d'aconit	6 —
Huile d'amandes douces	90 —

F. s. a. un liniment (us. ext.)

Crevasses des seins

Faire usage de téterelle, et, dans l'intervalle des tétées, enduire le mamelon avec la pommade :

Tanin	3 grammes.
Oxyde de zinc	3 —
Glycérolé d'amidon	0 —
Extrait thébaïque	0^gr,10

(DÉLÉARDE, de Lille.)

ÉTABLISSEMENT THERMAL DES **BAIGNOTS**
à **Dax** (Landes)
Ouvert toute l'Année
*Traitement du **Rhumatisme***
Sous toutes ses formes par les Boues Végéto-minérales
Envoi franco de notices. S'adresser au Directeur.



MALADIES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX

MÉDICATION HYPOTENSIVE

Présclérose, Artério-Sclérose, Aortites, Angines de poitrine, Cardialgies, Palpitations par angiospasme, Cardiopathies et Néphrites artérielles

TÉTRANITROL

Comprimés à 1 milligr., 2 milligr., 5 milligr. et 1 centigr.
Dose variable suivant la susceptibilité individuelle : *6 milligr., à 3 centigr.* par jour, aux repas ou dans leur intervalle. Diminuer la dose à l'apparition d'une céphalalgie frontale, si elle est intolérable.

TRINITRINE

Comprimés nos 1, 2 et 3 représentant I, II, III gouttes de solution au 100e
2 à 6 comprimés nos 2 ou 3 par jour.

SIROP ET GOUTTES DE NITRITE DE SOUDE

Sirop : 5 centigr. par cuillerée à café. Une à 3 par jour
Gouttes : 10 gouttes représentent 5 centigr. de nitrite de soude (10 à 30 gouttes par jour).

Action physiologique plus rapide et moins longue pour la Trinitrine, plus lente à se produire et de plus longue durée pour le Tétranitrol et le Nitrite de soude

Ces trois Médicaments sont vaso-dilatateurs et hypotenseurs

THYMO-BROMINE

à base d'acide thyminique et de théobromine purs

Le plus puissant dissolvant de l'acide urique anti-uricémique, anti-graveleux, anti-goutteux et diurétique

1 cachet matin et soir, au lever et au coucher à prendre avec 1/2 verre d'eau de Bourbon-Lancy (source de la Reine ou du Lymbe) ou d'Evian-Cachat

CRATÆGUS OXYACANTHA

(Fleur d'Aubépine)

SEDATIF par EXCELLENCE des systèmes nerveux et circulatoire
20 à 60 gouttes aux repas ou dans leur intervalle

Préparation très agréable remplaçant avantageusement toutes les préparations à base de Valériane et de Bromure.

ELIXIR ET VIN CHLORO-TONIQUE

INDICATIONS THÉRAPEUTIQUES

Convalescence des maladies aiguës et chroniques, déperdition des forces, anémie, chlorose, neurasthénie, dyspepsie et maladies du tube digestif, anorexie, perte d'appétit, insuffisance hépatique.

L'élixir est essentiellement tonique au cours du régime lacté ou lacto-végétarien

Un verre à liqueur avec ou sans eau avant ou après les repas

EXTRAIT CHLORO-TONIQUE

A base de quinquina glycériné, sans alcool. Utile dans toutes les anémies avec déperdition des forces et dans le diabète.
Une cuillerée à soupe dans un peu de vin (Malaga, Lunel, Bordeaux)

ELIXIR TONI-CARDIAQUE

à base de Muguet et de Cratægus oxyacantha

Tonique du cœur et des vaisseaux, ne contient aucune substance toxique. 1 à 3 verres à liqueur par jour avec ou sans eau après les repas.

Pharmacie ROUSSEL, — 10, rue Washington, Paris — Pharmacie ROUSSEL

ST LÉGER **POUGUES** ALICE
EAU MINÉRALE NATURELLE, ALCALINE, LITHINÉE
FERRUGINEUSE, RECONSTITUANTE
DYSPEPSIES . GASTRALGIES
FAIBLES . CONVALESCENTS . NEURASTHÉNIQUES
SEULE EAU MINÉRALE ORDONNÉE DANS LE TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE PAR LA RÉCALCIFICATION

H. J. LECOQ

PURGATIVE
DÉPURATIVE
ANTISEPTIQUE
CARABAÑA
LA SEULE EXERÇANT UNE ACTION CURATIVE SUR LES ORGANES MALADES
DOSE MOYENNE : 1 VERRE A BORDEAUX SUIVI DU PETIT DÉJEUNER DU MATIN

NOUVELLES

L'exercice de la Pharmacie en Égypte. — Il y a en ce moment en Égypte une question des aides-pharmaciens. Ceux-ci en effet, d'après une loi de 1904, ne pouvaient plus être utilisés, parce que, d'après l'article 7 de la dite loi, tout médicament contenant des substances vénéneuses ne pouvait être préparé que par un pharmacien autorisé à exercer en Égypte. Or en pratique cette rigueur était inapplicable, la plupart des aides-pharmaciens en Égypte n'étant pas diplômés. Il a donc fallu remanier la loi de façon à la mettre en concordance avec les faits, et c'est à quoi on est parvenu ainsi que nous le montre M. Paul TRIBIER dans la *Presse médicale d'Égypte* (1er décembre 1911).

D'après une nouvelle loi qui vient d'être promulguée, tout pharmacien, propriétaire ou gérant d'une pharmacie, est autorisé à se faire aider par un ou plusieurs aides-pharmaciens. Pour être employé comme aide-pharmacien, il faut être muni d'un certificat délivré après examen par le ministre de l'Instruction publique, ou d'un certificat étranger reconnu équivalent par le ministère de l'Intérieur, enfin avoir obtenu une autorisation du même ministère.

Le pharmacien absent de sa pharmacie pourra, à partir de midi jusqu'à trois heures de l'après-midi et à partir de huit heures du soir jusqu'à huit heures du matin, être remplacé par tout aide-pharmacien autorisé. Cependant ces heures peuvent être modifiées par le pharmacien à condition que les modifications aient été acceptées par le département de l'Hygiène publique. L'aide-pharmacien pourra à cet effet préparer et délivrer tout médicament, exécuter toute ordonnance, inscrire les ordonnances au registre, et y mettre son paraphe et garder la clef de la chambre ou de l'armoire où les substances vénéneuses sont mises à part ; mais sauf les cas prévus ci-dessus, les aides-pharmaciens ne pourront préparer les médicaments contenant des substances vénéneuses énumérées dans le tableau annexé à la loi de 1904, que sous la surveillance d'un pharmacien diplômé.

Tout élève-pharmacien, tout apprenti aide-pharmacien inscrit comme tel à l'École de médecine du Caire pourra après notification par écrit à l'administration de l'Hygiène publique, faire son stage dans une pharmacie où se trouvent deux pharmaciens diplômés au moins. Les élèves et apprentis pourront aider dans les travaux professionnels du pharmacien mais seulement sous la surveillance et la responsabilité d'un pharmacien diplômé.

Il est prévu trois catégories d'employés : les aides-pharmaciens, les élèves-pharmaciens et les apprentis aides-pharmaciens.

Pour être admis comme étudiant à l'École de Médecine et de pharmacie du Caire en vue d'obtenir le titre d'aide-pharmacien, tout candidat est tenu de produire un ou plusieurs certificats délivrés par un ou plusieurs pharmaciens diplômés reconnus qui devront être les gérants des pharmacies dans lesquelles il a travaillé. Ces certificats doivent attester que le candidat a travaillé comme apprenti sous la direction de la personne qui les a délivrés, pendant trois ans au moins et cinq ans au plus, à partir du jour où il s'est fait inscrire à l'École de Médecine et à l'administration de l'Hygiène publique. Le candidat doit avoir vingt ans au moins.

Tout candidat est tenu de subir un examen d'admission sur les sujets suivants : Préparation des médicaments ; Lecture et traduction d'ordonnances en caractères latins et en caractères arabes ; Système égyptien, système anglais et système métrique des poids et mesures usités en pharmacie.

Les candidats pourront répondre aux questions d'examen soit en arabe, soit en anglais, soit en français, soit en italien.

Après avoir été admis à l'école, l'étudiant suivra des cours théoriques et des travaux pratiques pendant une période d'une année scolaire, tout en continuant à exercer ses fonctions d'apprenti comme auparavant. Le programme des cours (y compris les travaux pratiques), qu'il suivra, est ainsi fixé : législation et pharmacie appliquée (25 leçons) ; chimie pharmaceutique (75 leçons), matière médicale (75 leçons).

A la fin de l'année, en juin ou en octobre, l'étudiant devra subir l'examen de fin d'études, portant sur ce même programme. Il devra fournir des certificats établissant qu'il a suivi les cours et qu'il a toute l'année servi dans une ou des pharmacies comme apprenti.

Après son succès à l'examen, le candidat reçoit un certificat l'autorisant à exercer comme aide-pharmacien.

La nouvelle loi établit des dispositions transitoires s'appliquant aux aides-pharmaciens actuels employés depuis de longues années dans les officines.

Somme toute, l'exercice de la pharmacie en Égypte va se trouver bien amélioré du fait de la loi de 1909, et la pauvre École de pharmacie du Caire qui se mourait, au point de n'avoir pu fabriquer que deux pharmaciens dans l'espace de quatre années, va se réveiller de sa lente agonie et reprendre peu à peu force et vigueur.

Le testament du professeur Lannelongue. — Voici les principales dispositions du testament du professeur Lannelongue : L'Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles, œuvre installée boulevard de Lorraine, 98, à Clichy, et que Mme Lannelongue avait fondée, reçoit une somme de 700.000 francs.

M. Lannelongue fait don à la société locale des médecins du Gers, fédérée à l'Association générale des médecins de France, d'une rente annuelle de cinq cents francs, pour les médecins malheureux ou leur veuve ; cette disposition complète une donation qu'il avait faite à l'Association des médecins de France, dont il fut le président.

M. Lannelongue laisse à l'Université de Paris une rente annuelle de 500 francs, pour être employée comme bon semblera. A la Faculté de médecine de Paris, il donne une rente annuelle de 500 francs en faveur des étudiants en médecine dans le besoin.

A chacun des bureaux de bienfaisance d'Auch, de Condom et de Castera-Verduzan, il laisse une rente annuelle de 1 200 francs.

Il y a quelques mois, le professeur Lannelongue avait donné les éléments d'un musée qui sera créé à Castera-Verduzan, où il était né, et dont il était maire depuis trente-six ans.

M. Lannelongue a accompagné ce don d'une somme de 180.000 francs pour les frais d'installation et d'entretien de ce musée qui portera son nom.

La commune de Castera-Verduzan bénéficie de nombreux autres legs qui viendront compléter l'œuvre que son maire avait entreprise. On sait l'impulsion que M. Lannelongue avait donnée à la mise en valeur des sources thermales de cette localité, sources thermales qui, du temps des Romains, avaient une notoriété considérable.

L'institution, comme légataires universels, de MM. Paul Strauss, sénateur, André Fallières, fils du président de la République, et Branet, neveu du défunt, directeur général des douanes au ministère des Finances, est faite à charge d'affecter tout ce qui restera de la fortune du professeur, après le paiement des dons, legs et charges, à la création en France d'une œuvre internationale ou nationale d'ordre social ou scientifique.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Précis de diagnostic des maladies chirurgicales de l'abdomen. Le gros diagnostic à faire. Diagnostic de l'intervention, par le Dr E. ROCHARD. Paris, 1912. 1 vol. in-12 de 240 pages avec 27 fig. dans le texte. Cart. : 4 fr. (*Octave Doin, et fils*, édit., Paris).

Sulla mielosarcomatosi neoplassica aleu cemica. (Emosarcomatosi mielogena a tipo mieloblastico), par le Dr C. D. MARTELL. 1. Gr. in-8 de 56 pages, broché avec figures (Estratto della *Riforma Medica*).

Défendez votre estomac contre les fraudes alimentaires. Comment acheter les aliments, par FRANCIS MARRE, expert chimiste près la Cour d'appel de Paris et des tribunaux de la Seine. Paris, 1911. 1 vol. in-8 de 590 pages. (*H. Malet*, édit., Paris).

Hautveranderungen bei Erkrankungen der Leber, par le Dr S. JESSNER. Wurzburg, 1912, (*CurtKabitzsch*, édit., Wurzburg).

NOUVELLES *(Suite)*

Une nouvelle atteinte à notre liberté professionnelle (1)

Appel au Corps médical

Nous reproduisons avec plaisir la circulaire que nous adressent nos confrères de Périgueux, et nous la recommandons à l'attention de nos lecteurs, car elle présente un intérêt général.

Un groupe de médecins de Périgueux et du département de la Dordogne ont fondé à Périgueux, en 1910, une maison de santé avec le concours d'un personnel laïque et de religieuses de Sainte-Marthe, congrégation autorisée comme hospitalière.

Des démarches ont été faites pour savoir si certaines formalités devaient être remplies, concernant l'ouverture de notre maison. Renseignements pris à la Direction des Cultes, il a été répondu que *toutes les demandes d'autorisation, même émanant de congrégations autorisées, étaient systématiquement refusées et que, dans un bref délai, toutes les maisons de santé de France, fonctionnant avec une main-d'œuvre religieuse, allaient être mises en demeure de laïciser leur personnel.*

Ces menaces, le Gouvernement les a déjà réalisées dans certains départements. Aujourd'hui, c'est notre tour d'être frappés. Nous avons, en effet, reçu de la préfecture de la Dordogne, le 4 novembre écoulé, la lettre suivante :

Monsieur,

Le 20 décembre 1910, j'ai eu l'honneur de vous fournir sur votre demande (2), divers renseignements concernant les formalités à accomplir pour obtenir l'autorisation d'employer des religieuses dans votre clinique de la place Francheville, à Périgueux. Ces formalités n'ont point été remplies et cependant quatre religieuses de Sainte-Marthe sont occupées à ladite clinique, constituant ainsi un établissement congréganiste irrégulier.

Or, le 20 octobre écoulé, M. le Président du Conseil m'a réclamé la liste des établissements de cette nature existant en Dordogne, dont les membres devront être invités à se disperser dans un bref délai, au terme duquel le Parquet sera saisi s'il n'a pas été obéi à l'adjonction administrative.

Je vous serai obligé de me faire connaître le plus tôt possible le délai qui vous est nécessaire pour substituer des employées laïques au personnel congréganiste que vous occupez.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le Préfet :
Le Secrétaire général.

A la lecture de ce document, on se demande vraiment s'il ne souffle pas d'en haut un vent de folie, car les mesures dont on nous menace ne sont pas seulement iniques, comme tout ce qu'inspire le sectarisme de quelque côté qu'il vienne, elles sont ridicules. Elles auraient, en effet, ce résultat d'obliger la plupart des maisons de santé de France à fermer leurs portes. Est-ce là le but poursuivi par l'Administration !

Il ne suffit pas de décréter la laïcisation des maisons de santé pour que cette laïcisation soit possible. Le personnel laïque nécessaire pour remplacer en quantité et en qualité les religieuses aujourd'hui employées n'existe pas.

Existerait-il du reste, ce personnel laïque sera inutilisable dans la plupart de nos maisons de santé. C'est qu'il y a la question du coût de la main-d'œuvre dont ne s'embarrasse pas, en cette affaire, l'imprévoyance gouvernementale et dont nous sommes bien obligés, nous, de tenir compte.

Tout le monde sait que la main-d'œuvre laïque est beaucoup plus chère que la main-d'œuvre religieuse si bien que les Commissions administratives et les municipalités même partisans en principe de laïcisations, reculent devant le désastre financier qu'entraînerait le remplacement d'une main-d'œuvre par l'autre. Pour beaucoup de nos maisons de santé qui reçoivent des malades souvent peu fortunés, il n'est pas douteux que la laïcisation serait la ruine.

Mais ce qui nous fait surtout nous révolter contre la décision de l'Administration, c'est que, si nous laissions commettre l'abus de pouvoir dont nous sommes menacés et dont sont menacés encore plus que nous nos malades, nous n'aurions plus le droit, nous médecins, de nous faire aider dans nos maisons de santé par des infirmières librement choisies par nous, nous n'aurions plus le droit, ayant la responsabilité morale et financière d'une entreprise purement privée, du libre choix de notre main-d'œuvre.

Nous protestons de toutes nos forces contre cet attentat à la liberté, non seulement parce qu'il nous atteint aujourd'hui, mais parce qu'il atteindra demain les médecins qui se trouvent dans le même cas que nous; nous protestons, comme citoyens, contre l'ingérence du Gouvernement dans une affaire d'ordre privé et nous sommes décidés à user de tous les moyens légaux pour empêcher cette atteinte à notre liberté de citoyens et de médecins.

Il ne faut pas que quelques-uns d'entre nous se croient à l'abri du danger parce qu'ils entretiennent chez eux des relations cordiales avec les représentants du pouvoir ; *il ne sera fait aucune exception et, dans un bref délai, toutes les maisons de santé de France devront employer un personnel laïque.*

Contre le danger pressant qui nous menace tous, nous faisons appel à l'appui de l'Association générale des médecins de France, des Syndicats médicaux, de la Presse professionnelle et du groupe médical parlementaire. Nous faisons appel à nos maîtres qui, en raison de leur haute situation personnelle, ont le droit et le devoir de défendre notre liberté menacée.

Si la volonté du Gouvernement se réalisait, ce serait une diminution pour notre pays, un coup fatal porté au bel élan de décentralisation de la chirurgie.

Il semble qu'à l'époque troublée que nous vivons, alors que le désordre qui règne dans les ministères se manifeste au grand jour, alors que de tous les côtés éclatent les scandales et se généralisent les sabotages, le Gouvernement ait devant lui des champs d'activité plus féconds pour la grandeur de la France que la menace et le sentiment de l'insécurité jeté dans l'œuvre que nous accomplissons.

Unissons nos efforts pour la défense de notre liberté professionnelle, nous travaillerons en même temps pour

(1) Nous prions les Présidents ou Secrétaires des groupements professionnels de communiquer cette circulaire aux confrères plus particulièrement intéressés, et d'en donner lecture à la prochaine réunion de leurs sociétés.

(2) Il y a là une erreur.

NOUVELLES (*Suite*)

le respect de la liberté de tous les citoyens et pour le bien du pays.

Le Président de l'Association médicale de la Dordogne,
Dr Chaume.

Le Président du Syndicat médical de Périgueux,
Dr P. de Laurière.

Le Secrétaire général du Syndicat médical de la Dordogne, Administrateur de la Maison de santé médico-chirurgicale.
Dr Delbès.

Le Secrétaire du Syndicat médical de Périgueux,
Dr Gadaud.

N. B. — Les médecins plus particulièrement intéressés à la question parce qu'ils possèdent des cliniques libres sont instamment priés de faire connaître leur nom à la Clinique chirurgicale de Périgueux. C'est à eux qu'il appartient, dans chaque département, de faire appel aux groupements professionnels et d'agir auprès des parlementaires avec l'appui des syndicats médicaux.

Une interpellation pour faire préciser l'esprit de la loi de 1902 et l'action du groupe médical interparlementaire auront d'autant plus de chances de succès quelle terrain aura été mieux préparé à la Chambre et au Sénat.

Il serait bon également de créer un mouvement d'opinion par des articles dans la presse parisienne et les journaux de province. Pierre Loti, protestant, et le grand rabbin de France, ont écrit des articles de protestation éloquente, contre le projet d'expulsion des sœurs de l'Assomption, et le Gouvernement n'ose pas agir. Devant le nouvel accès d'intolérance dont le Corps médical est aujourd'hui la victime, quelques-uns de nos maîtres, non suspects de cléricalisme, ne feront-ils pas, eux aussi, entendre leur voix?

Dr Delbès.

Périgueux, le 14 novembre 1911.

Un éminent chirurgien de province, qui désire conserver l'anonymat, a adressé la lettre suivante, au *Temps* (1er janvier) :

Le corps médical et les chirurgiens, plus directement intéressés, sont très émus par un incident soulevé récemment par le préfet de la Dordogne qui a mis en demeure les médecins directeurs d'une clinique privée de Périgueux de laïciser leur établissement.

Nous voulons espérer que de telles dispositions ne seront pas généralisées. Elles porteraient une atteinte grave à la liberté des chirurgiens et elles auraient les conséquences les plus funestes sur la situation et l'avenir des cliniques privées.

«De nombreuses maisons de santé de Paris, celles de la rue Oudinot, de la rue Blomet, de la rue Bizet, ont une main-d'œuvre religieuse. Quant aux chirurgiens de province qui ont, dans ces dernières années, donné un si grand essor à la science chirurgicale, ils sont pour la plupart secondés par des religieuses qui ont toute leur confiance. C'est eux-mêmes qui les ont formées et éduquées. Ils en ont fait leurs précieux auxiliaires et ils peuvent chaque jour apprécier leur dévouement inlassable. Les sœurs savent entourer les patients de soins affectueux et éclairés. Et la reconnaissance des malades va aussi bien aux infirmières qu'aux chirurgiens. Il serait absurde de prétendre que les chirurgiens apportent dans cette question une préoccupation confessionnelle ou cléricale. La plupart d'entre eux ne sont ni des pratiquants, ni des cléricaux, et l'hommage qu'ils rendent aux religieuses n'en a que plus de valeur.

Si des mesures de laïcisation des cliniques privées étaient prises, nous nous demandons comment les chirurgiens pourraient trouver un personnel d'infirmières laïques présentant des garanties de compétence et de moralité. Ce personnel, même insuffisant, n'existe pas, et on n'improvise pas des infirmières. En donnant l'ordre de laïciser les cliniques, l'administration devrait en toute justice offrir un personnel remplaçant et équivalent. Elle est tellement dans l'impossibilité de le faire qu'elle ne peut même solliciter des commissions administratives la laïcisation des hôpitaux qui occupent encore des infirmières religieuses — parce que le personnel laïque fait défaut.

On voit dans quel embarras la laïcisation mettrait le chirurgien. L'existence de nombreuses maisons de santé serait compromise. Dans certaines régions, le prix de séjour est tellement réduit que toute aggravation de charges porterait à ces dernières un coup mortel. Les infirmières laïques, si elles existaient, auraient des exigences que n'ont pas les sœurs. Les malades seraient les premiers à en souffrir.

Respectueux de la loi, les chirurgiens désirent demander l'autorisation légale pour les sœurs qu'ils occupent et qui appartiennent à des ordres autorisés.

Repousser ces demandes, ce serait montrer un sectarisme odieux, ce serait enlever aux chirurgiens le libre choix de leurs collaborateurs, ce serait pour beaucoup d'entre eux l'impossibilité de continuer l'exercice de leur profession dans les conditions actuelles, ce serait enfin indisposer et mécontenter le corps médical tout entier.»

Ordonnance interdisant la projection de tous papiers et objets, notamment des prospectus, sur la voie publique, à Paris. — Considérant que la voie publique est continuellement salie par la projection ou l'abandon de papiers, d'imprimés et d'objets de toute sorte.

Que d'autre part des accidents, dont quelques-uns mortels, se sont produits du fait de la projection de détritus sur la voie publique ;

Le préfet de police a rendu l'ordonnance suivante, qui sera mise en vigueur le 16 *janvier* 1912 :

Article premier. — Il est interdit d'abandonner, de déposer, ou de jeter, sur toute partie de la voie publique (chaussée, trottoirs, allées, contre-allées, ruisseaux, caniveaux, etc.), ainsi que dans les édifices d'utilité publique (urinoirs, fontaines, etc.), ou sur les bancs des promenades, tous papiers, imprimés ou non, prospectus, journaux, cartonnages, boîtes, enveloppes et généralement tous objets ou matières susceptibles de salir ou d'obstruer tout ou partie de la voie publique ;

Art. 2. — Il est également interdit d'y jeter, déposer ou abandonner des pelures, épluchures ou résidus de fruits et de légumes, et d'une façon générale tous débris ou détritus d'origine animale ou végétale susceptibles de provoquer des chutes ;

Art. 3. — Des procès-verbaux de contravention seront dressés contre toutes personnes ayant enfreint les prescriptions des articles précédents et seront transmis au tribunal de simple police ;

Art. 4. — Le directeur de la police municipale, le colonel commandant la légion de la garde républicaine, le chef de la deuxième division, l'inspecteur divisionnaire de la circulation et du transport, les commissaires de police de la Ville de Paris et les agents placés sous leurs ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution de cette ordonnance qui sera publiée et affichée ;

Art. 5. — La présente ordonnance sera applicable à dater du 16 janvier 1912.

LA VIE MÉDICALE

Concours de médecin des hôpitaux de Paris. — Un concours pour cinq places de médecin des hôpitaux sera ouvert le lundi 26 février à midi dans la salle des concours, 49 rue des Saints-Pères. Les candidats doivent se faire inscrire au service du personnel de l'administration de l'assistance publique de midi à 3 heures, du lundi 22 janvier au samedi 3 février.

CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 5 janvier. — Question : « Anatomie descriptive du muscle sterno-cléido-mastoïdien. — Signes et diagnostic de l'extrémité inférieure du radius. »

MM. Lamare, 11+18=29 ; Renault (André), 12+15=27 ; Lambert, 8+13=21 ; Boirac, 15+15=30 ; Mlle Lang, 3+13=16 ; MM. Michel, 11+20=31 ; Butin, 12+16=28 ; Delavierre, 14+13=27 ; Touchard, 13+14=27 ; Lebrun 14+15=29.

Séance du 6 janvier. — Question : « Rapports de l'uretère. — Symptômes et diagnostic de l'angine diphtérique. »

MM. Cleitz, 13+18=31 ; Schulmann, 11+20=31 ; Léchelle, 11+23=34 ; Besnard, 12+19=31 ; Lecerf, 17+17=34 ; Philip, 11+13=24 ; Vernedal-13 + 16 = 29 ; Thibierge, 15+16=31 ; Leroy (Maxime), 13+18=31 ; Huc (Ed.), 14+14=28.

Séance du 8 janvier. — Question : « Rapports du pancréas. — Symptômes et diagnostic des paralysies radiales. »

Mlle Monbiot, 10+16=26 ; MM. Maréchal, 13+23=36 ; Moriez, 10+15=25 ; Parin, 14+13+27 ; Viguerie, 13+15=28 ; Luquet, 15+16=31 ; Mme Hovelacque, 13+23+36 ; MM. Fumet, 18+17=35 ; Chatellier, 13+17=30.

Séance du 8 janvier. — Question : « Artère poplitée et ses branches. — Symptômes et diagnostic des cavernes pulmonaires. »

MM. Cousin, 9 + 13 = 22 ; Bourgeois (Francis), 10 + 15 = 25 ; Photiadès, 11 + 15 + 26 ; Krebs, 13 + 18 = 31 ; Buquet, 12 + 16 = 28 ; Durand (Albert), 16 + 18 = 34 ; Masmonteil, 12 + 14 = 26 ; Robert, 16 + 17 = 33 ; Morisson-Lacombe, 12 + 19 = 31 ; Mlle Blanchier, 15 + 19 = 34.

Séance du 9 janvier. — Question : « Anatomie et physiologie de la valvule mitrale. — Signes et diagnostic de l'angine de poitrine. »

MM. Wiart, 12 + 15 = 27 ; Dantrelle, 15 + 19 = 34 ; Dognon, 11 + 14 = 25 ; Scheikevitch, 14 + 13 = 27 ; Goret, 13 + 16 = 29 ; Truffert, 11 + 16 = 27 ; Hertz, 15 + 17 = 32 ; Quercy, 15 + 18 1/2 = 33 1/2.

— CONCOURS DE LA MÉDAILLE D'OR (*Médecine*). — Sont désignés, pour faire partie du jury de ce concours, MM. Brocq, Courtois-Suffit, Lesné, Renault (J), Fournier (L.).

(*Chirurgie et accouchements*). — Sont désignés, pour faire partie du jury de ce concours, MM. Lemaître, Grégoire, Robineau, Paul Riche, Macé.

Faculté de médecine de Lyon. — La chaire de pathologie et thérapeutique générales de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Faculté de Médecine d'Alger. — M. le Dr Sambuc, agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, est nommé chargé de cours de chimie biologique à la Faculté.

Concours pour une place de prosecteur d'anatomie. — Un concours aura lieu le 1er mars à la Faculté d'Alger pour une place de prosecteur d'anatomie. Les candidats doivent se faire inscrire du 16 au 26 février au secrétariat des Facultés.

École de Médecine de Marseille. — Concours pour un emploi de chef de travaux anatomiques le 14 Janvier.

Concours pour un emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, le 12 mars ; le concours aura lieu à la Faculté de médecine de Montpellier.

Mutations dans les hôpitaux de Lyon. — Le Dr Gayet prend le service de chirurgie des voies urinaires à l'hôpital Saint Pothin, devenu vacant par le départ du Dr Rochet. Le Dr Delore devient titulaire du service de chirurgie de l'hôpital de la Croix-Rousse.

Concours pour un emploi de chirurgien chargé du service de stomatologie à l'hopital militaire du Val-de-Grace. — Ce concours aura lieu le 22 janvier à l'Ecole du Val-de-Grâce.

Sont admis à concourir : Les aides-majors de 1re classe, ayant deux ans de grade et ayant accompli deux ans de service dans un corps de troupe ; les médecins-majors de 2e classe ou de 1re classe.

Les candidats doivent être en possession du diplôme de chirurgien dentiste délivré par une faculté de l'Etat. Le titulaire sera nommé pour cinq ans.

Concours de professeurs suppléants à l'École odontotechnique. — Un concours s'ouvrira dans la première quinzaine de février pour l'emploi de professeur suppléant des cours théoriques d'Anatomie, Physiologie, Anatomie dentaire, Thérapeutique et Matière médicale. Chimie, Physique et Mécanique, Histologie. Bactériologie. Pathologie interne et externe. Pathologie générale. Pathologie et Thérapeutique dentaires infantiles.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole, 5, rue Garancière, à Paris.

XXIIe Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de langue française (TUNIS, 1 au 7 avril 1912). — Le président du congrès est le Dr Mabille (de La Rochelle), le vice-président, le Dr Arnaud (de Vanves), le secrétaire général, le Dr Porot (de Tunis).

Voici les rapports sur les questions à l'ordre du jour :

M. le Dr Dupré : Les perversions instinctives.

M. le Dr Chavigny : Les troubles nerveux et mentaux du paludisme.

M. le Pr Régis et M. Reboul : L'assistance des aliénés aux colonies.

Le congrès comprend : des membres adhérents (cotisation, 20 francs) ; des membres associés (cotisation, 10 francs).

Les médecins de toutes nationalités peuvent adhérer au congrès mais les communications ne peu, vent être faites qu'en français.

Envoyer autant que possible les adhésions avant le 20 janvier, en raison des nécessités d'aviser la Compagnie transatlantique en temps utile.

Le départ se fera par les paquebots des 28 et 29 mars (durée de la traversée, 30 à 36 heures).

Le retour sera facultatif par l'Algérie ou la Tunisie.

De Marseille à Tunis et retour les prix du bateau sont : en première classe, 141 fr. 80 ; en deuxième classe 103 fr. 20.

Les frais de séjour à Tunis doivent être estimés 8 à 15 francs par jour.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Des excursions seront organisées pour visiter la Tunisie.

Les confrères désireux de se rendre au Congrès de Tunis sont donc instamment priés :

1° D'envoyer leur inscription avant le 15 janvier ;

2° D'indiquer la classe qu'ils choisissent à bord ;

3° D'adresser au Secrétaire général, avec le montant de leur inscription, le cautionnement afférent à la classe choisie à bord ;

4° De désigner le jour et le port d'embarquement pour leur retour, s'ils veulent avoir des places retenues à bord.

Prière d'adresser les adhésions, cotisations et toutes communications et demandes de renseignements au Dr Porot, 5, rue d'Italie, à Tunis.

Pour les excursions s'adresser directement à l'Agence Lubin, 5, avenue de France, à Tunis.

XXXIIIe Congrès de Balnéologie (BERLIN, mars 1912). — Le secrétaire général est le Dr Brock, 24, Thomasiusstrasse, à Berlin.

Médecins Inspecteurs des Écoles. — M. Gibert est nommé médecin-inspecteur honoraire des Ecoles de la Ville de Paris.

MM. les médecins inspecteurs des écoles dont les noms suivent ont reçu une nouvelle affectation et sont appelés à exercer leurs fonctions dans les arrondissements ci-après désignés :

IVe arrondissement, 5e circonscription : M. Coutet.

Xe arrondissement, 1re circonscription : M. Huguenin.

XIIe arrondissement, 4e circonscription : M. Mercereau.

XIIe arrondissement, 11e circonscription : M. Lebar.

XIIIe arrondissement, 2e circonscription : M. Claude.

XIIIe arrondissement, 3e circonscription : M. Laffitte.

XVe arrondissement, 13e circonscription : Mlle Benoit.

XIXe arrondissement, 2e circonscription : M. Le Bas.

XIXe arrondissement, 5e circonscription : M. Cange.

XIXe arrondissement, 7e circonscription : M. Labady.

XIXe arrondissement, 10e circonscription : M. Perregaux.

M. Braunberger est nommé médecin-inspecteur des écoles de la 14e circonscription du XIXe arrondissement.

M. Schwanhard est nommé médecin-inspecteur et affecté provisoirement à la 7e circonscription du 17e arrondissement.

Congrès de médecine tropicale à Hong-Kong. — Ce congrès se tiendra du 20 au 27 janvier, à Hong-Kong.

Laboratoire d'hygiène de Paris. — Un concours pour l'emploi de chimiste principal aura lieu le 21 février prochain. Les candidats devront être docteurs en médecine et âgés de 35 ans. S'inscrire à l'Hôtel de Ville avant le 10 février.

Jubilé Gaston Darboux. — Le 21 janvier sera célébré à la Sorbonne le jubilé scientifique de M. Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. On fêtera en même temps le cinquantenaire de son entrée à l'École normale et le 70e anniversaire de sa naissance. Il est depuis 1881 professeur à la Sorbonne, depuis 1884 membre de l'Académie des sciences, depuis 1900, secrétaire perpétuel.

Hospice dépositaire des enfants assistés. — Sur la proposition de M. Poirier de Narçay le conseil municipal de Paris vient d'adopter un projet de délibération portant allocation d'une somme de 1000 francs à la Goutte de lait de l'Institut de puériculture de l'hospice dépositaire des Enfants assistés rue Denfert-Rochereau.

Médecins vérificateurs des décès. — Conformément à une proposition de M. Ranvier le Conseil municipal de Paris vient de décider que le traitement des médecins inspecteurs de la vérification des décès serait porté à partir du 1er Janvier 1912 de 4500 francs à 5000 francs.

Médecin victime d'une tentative de meurtre. — M. le Dr De Gérin a été attaqué dans son appartement par un individu qui lui avait demandé un rendez-vous et qui avait sans doute l'intention de le voler.

Le Dr De Gérin, après quelques soins, a pu reprendre sa vie active.

Mariages. — M. le Dr Maurice Rivals, médecin consultant à Royat et Mme Vve Hatignon.

M. le Dr Fouchet, chirurgien de l'Institut orthopédique de Berck, et Mlle Verva. On vient de célébrer à Nice le mariage du Dr Euribiades Barbeza Gonçalves, fils du gouverneur de l'Etat de Rio Grande do Sul, avec Mlle Georgina Pereira de Lyra, fille du député de la république du Brésil.

Nécrologie. — Le Dr Manuel Leven, qui vient de mourir à l'âge de 81 ans, avait su tout à la fois mener à bien une brillante carrière professionnelle et poursuivre de nombreuses recherches scientifiques. Ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin en chef de l'hôpital Rothschild de 1873 à 1889, médecin de la Compagnie du Nord, il avait acquis comme spécialiste des maladies de l'estomac une grande et légitime notoriété. L'un des premiers, il s'efforça de démontrer l'influence prépondérante du système nerveux sur la genèse et la pathogénie de la plupart des maladies du tube digestifs. Son *Traité des Maladies de l'estomac* (1875), son intéressant ouvrage, *Estomac et Cerveau* (1884),



M. LEVEN.

ses travaux sur la *maladie cérébro-gastrique*, sur les *névroses liées à la dyspepsie stomacale*, communiqués à la Société de biologie dont il était membre depuis 1864, attestent l'originalité de son esprit et son grand sens clinique. Nombre d'autres recherches sur la *physiologie de l'intestin*, sur l'*Ésérine* avec Vée et J. V. Laborde, sur la *physiologie du cervelet* avec Luys, Ollivier, Gratiolet, ses études sur *la Vie l'âme et la maladie* (1902) montrent combien il s'intéressait à toutes les questions médicales. La mort l'a frappé en pleine activité, au moment où il achevait un Traité de philosophie médicale. Il était le père du Dr G. Leven qui a fait également des maladies digestives l'objet de ses études et qui porte dignement un nom respecté de tous.

Le Dr Léon Desprez, ancien interne des hôpitaux de Lyon, qui exerçait à Brides-Salins l'été et à Nice l'hiver. — Le Dr Barbeyron (de Castillon). — M. Paul Emile Michaut, externe des hôpitaux. — Le Dr Blanc (de la Garde). — Le Dr Garand (de Marseille).

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le Professeur **Gilbert** fera, le *samedi 13 Janvier* et le *samedi 20 Janvier*, à 10 heures et demie, une leçon sur le *Traitement du diabète sucré.*

Conférences d'ophtalmologie pratique. — Le Dr **Poulard** commencera le *lundi 15 janvier*, à 3 heures, ses Conférences d'ophtalmologie pratique et les continuera les mercredi, vendredi et lundi à la même heure.

Ces conférences, avec exercices et présentations de malades, sont destinées aux étudiants et aux médecins praticiens. Elles ont pour objet l'étude des maladies des yeux que tout médecin praticien doit connaître et traiter. Elles auront lieu dans l'amphithéâtre des cours de l'Hôpital Lariboisière.

Pour faciliter l'organisation de ces conférences, il est préférable de s'inscrire auprès du Dr Cauque, assistant d'ophtalmologie à l'Hôpital Beaujon.

L'inscription est gratuite.

Maladies du cœur et des vaisseaux. — HOPITAL DE LA PITIÉ. — Le Dr **Josué**, médecin de l'hôpital de la Pitié, commencera ses leçons le *mardi 13 Février* à 10 heures du matin et les continuera les mardis suivants à la même heure.

Ces leçons comporteront un exposé théorique succinct, illustré par des exemples pratiques.

PROGRAMME DES LEÇONS : *Méthode graphique clinique, Sphygmomanométrie, Sémiologie cardiaque, Manifestations cliniques de l'artériosclérose, Insuffisance cardiaque, Hygiène et traitement des cardiaques, La digitale et les autres toniques du cœur, Hygiène et traitement des artérioscléreux.*

Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris. — *18 Janvier*, à 9 heures. — M. le professeur **Roger**, Les fonctions du foie.

25 Janvier, à 9 heures. — M. **Dangeard**, La radiation solaire et la vie des infiniment petits (projections).

1er Février, à 9 heures. — M. le professeur **Puiseux**, Les nébuleuses spirales.

8 Février, à 9 heures. — M. le professeur **Aug. Bernard**, Le Maroc (projections).

15 Février, à 9 heures. — M. le Dr **Portier**, Le parasitisme physiologique (projections).

29 Février, à 9 heures. — M. **Paul Girard**, Impressions de Grèce (projections).

7 Mars, à 9 heures. — M. le professeur **Thoinot**, Les inhumations précipitées.

Toutes ces conférences seront données le jeudi soir à 9 heures à la Sorbonne (amphithéâtre Richelieu).

Clinique d'accouchements et de gynécologie Tarnier (89, rue d'Assas). — COURS DE PRATIQUE OBSTÉTRICALE par MM. le professeur **Bar**, les Drs **Brindeau, Guéniot, Lequeux, Devraigne, Chirié, Lemeland, Marioton**, du *17 Janvier au 1er Février*. Le cours sera complet en 14 leçons qui auront lieu tous les jours à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements et inscription, s'adresser à M. le chef de clinique de la clinique Tarnier.

Le droit à verser est de 50 francs.

Conférences de médecine légale. — M. le Dr **Balthazard**, agrégé, a commencé ces conférences le *lundi 8 janvier* à 6 heures (amphithéâtre de pharmacologie de la Faculté) et les continue tous les jours suivants à la même heure (samedis exceptés).

La conférence du vendredi, comportant des projections, a lieu au grand amphithéâtre à 6 heures.

Sujet du cours : mariage, grossesse, avortement, infanticide, attentats à la pudeur, asphyxies mécaniques, notions de jurisprudence et de déontologie.

Cours et Conférences de l'École de Psychologie (49, rue Saint-André-des-Arts). — PSYCHOTHÉRAPIE. HYPNOTISME THÉRAPEUTIQUE. — Dr Bérillon, professeur. Objet du cours : 1° Les maladies de l'instinct. — Psychothérapie des états anxieux ; 2° l'hypnotisme et l'orthopédie mentale : Les applications pédagogiques de la suggestion.

Les jeudis à cinq heures, depuis le 8 janvier.

PSYCHOTHÉRAPIE GÉNÉRALE. — Dr Paul Magnin, professeur. Objet du cours : La prophylaxie des psychonévroses.

Les jeudis à cinq heures et demie, depuis le 11 janvier.

PSYCHOLOGIE PATHOLOGIQUE. — Dr Paul Farez, professeur. Objet du cours : Les psychoses de la soif.

Les samedis à cinq heures, à partir du samedi 13 janvier.

PSYCHOLOGIE MUSICALE. — Dr Demonchy, professeur. Objet du cours: Les variétés de la mémoire musicale.

Les vendredis à cinq heures et demie, depuis le 12 janvier.

PSYCHOLOGIE DES SENSATIONS. — Dr Iribarne, professeur. Objet du cours : La psychologie de l'audition.

Les samedis à cinq heures et demie, à partir du samedi 13 janvier.

PSYCHOLOGIE DES ANIMAUX. — M. LÉPINAY, médecin-vétérinaire, professeur. Objet du cours : Les sociétés animales.

Les mardis à cinq heures, depuis le 10 janvier.

ANATOMIE ET PSYCHOLOGIE COMPARÉES. — M. Grollet, médecin-vétérinaire, professeur. Objet du cours : L'Évolution mentale chez les animaux supérieurs.

Les mardis à cinq heures, depuis le 18 janvier.

PSYCHOLOGIE DU CRIMINEL. — M. Guilhermet, avocat à la cour, professeur. Objet du cours : Les causes psychologiques et sociales de la criminalité.

Les vendredis à cinq heures, depuis le 12 janvier.

PÉDAGOGIE DES ENFANTS ANORMAUX. — M. G. QUINQUE, professeur. Objet du cours : Les méthodes pédagogiques applicables aux arriérés.

Les mardis à cinq heures et demie, depuis le 9 janvier.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

13 Janvier. — Leçon d'ouverture du cours de clinique médicale, de M. le professeur Chauffard, à l'hôpital Saint-Antoine, à 10 heures et demie.

15 Janvier. — Ouverture des conférences d'ophtalmologie pratique à l'hôpital Lariboisière par M. le Dr Poulard.

15 Janvier. — Concours du prosectorat à la Faculté libre de Médecine de Lille.

17 Janvier, à 5 heures. — Ouverture du cours de pratique obstétricale à la clinique d'accouchement et de gynécologie Tarnier.

18 Janvier, à 9 heures du soir, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu « Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris ». M. le professeur Roger. Les fonctions du foie.

18 Janvier. — Séance de la Société de Psychiatrie à 9 h. 1/2 du matin, à l'asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis.

18 Janvier. — Clôture du registre d'inscription au concours de chirurgien adjoint à Philippeville. S'inscrire à la préfecture de Constantine.

22 Janvier. — Concours pour un emploi de chirurgien chargé du service de stomatologie à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

22 Janvier. — Concours de chef de clinique médicale à l'École d'application des médecins de marine à Toulon.

25 Janvier. — Inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles. S'inscrire du 25 janvier au 10 février, au ministère de l'Intérieur, 7, rue Cambacérès.

25 Janvier. — 4e concert de l'Orchestre médical à la salle Gaveau.

25 Janvier, à 9 heures du soir, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. « Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris ». M. Dangeard. La radiation solaire et la vie des infiniment petits.

1911-1912. — N° 8 **SOMMAIRE :** 20 Janvier 1912

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MEDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.
2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.
3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.
4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.
5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).
6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).
7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.
8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 22 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**
2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.
3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.
4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.
5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.
6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.
7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.
8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.
9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).
10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*)
11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)
12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).
13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).
14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.
15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.
16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.
17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.
18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.
19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.
20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.
21° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).
22° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

A PROPOS DU « LIBRE CHOIX »

Parmi les principes permanents qui s'imposent à la raison et insufflent les aspirations du plus grand nombre, celui de la « liberté de confiance » est certainement un des plus facilement défendables. Il est donc à la fois logique et naturel de voir les malades et le public chercher à obtenir, s'ils ne l'ont pas, la liberté de choisir le médecin qui leur convient.

Il est également permis aux médecins qu'on suppose s'intéresser tous avec la plus grande abnégation et aux principes et aux malades, d'aider à l'obtention possible du libre choix et de poursuivre ainsi un idéal commun.

Malheureusement quand il s'agit de passer de la théorie à l'application, l'accord entre médecins devient difficile, et on peut distinguer parmi eux, aussi clairement qu'ailleurs, les *évolutionnistes* et les *révolutionnaires*. Les premiers sont évidemment ceux qui poursuivent fixement un but déterminé, mais en tenant compte des contingences diverses, en frayant prudemment la route, avec autant de patience que de sûreté, à travers tous les enchevêtrements de la vie. Les révolutionnaires par contre, s'il en est parmi les médecins, réclameraient avec bruit et fracas l'application immédiate et générale du libre choix, sans admettre ni la réflexion, ni la discussion, ni le moindre retard, entraînés par ces excès de logique qui poussent jusqu'à l'absurde pour ce qui est de soi, et jusqu'à l'échafaud pour ce qui est des autres.

Peut-être ma plume se traîne-t-elle, ici, injuste ou mélancolique, C'est que, sans doute, elle est imprégnée d'une certaine tristesse, à propos de quelques méchantes lignes parues dans *Le Temps* de dimanche dernier. On pouvait lire en effet :

Le conseil d'administration du syndicat des médecins de la Seine s'est réuni pour prendre connaissance de documents relatifs à la réorganisation du service médical de la préfecture de la Seine.

« Considérant, dit l'ordre du jour voté à la suite de cette réunion, que le libre choix du médecin par le malade est un principe établi par tous les syndicats, par les congrès des praticiens, c'est-à-dire par tout le corps médical; que ce principe précise le droit pour chaque citoyen d'être soigné par le médecin en qui il a confiance, et que sur ce point l'intérêt des médecins s'accorde absolument avec l'intérêt public :

» Décide de poursuivre l'établissement du libre choix dans l'organisation du nouveau service médical de la préfecture de la Seine, tout en réclamant le maintien des titulaires actuels comme médecins contrôleurs. »

Or on se demande de prime abord à quoi rime cette note, et si le syndicat n'aurait pu trouver dans son propre sein quelque confrère assez renseigné pour l'éclairer exactement sur une situation qui est toute autre que celle qu'on paraît supposer. A moins, ce que je ne crois pas, qu'on ait voulu défoncer une porte ouverte, et se montrer soudainement révolutionnaires, dans des circonstances qui ne réclamaient nullement cette allure.

En effet, comme l'a reconnu à l'un des *Congrès des Praticiens* je ne sais plus quel rapporteur, le service médical de la préfecture de la Seine est surtout un service de contrôle. Sur un personnel global de 30000 agents, il en reste environ un dixième qui ont droit aux soins des médecins de l'Administration, et cela pour des raisons qui n'ont rien d'hostile ou d'indifférent au principe du libre choix, mais qui sont inhérentes, dans les circonstances actuelles, à des difficultés d'ordres divers, et qu'il faut voir de près pour les bien connaître et pour apprendre à attendre.

Mais on me permettra d'affirmer, si mes renseignements sont exacts, que le principe du libre choix a été admis à la Préfecture de la Seine, bien avant la note du *Temps* de dimanche dernier. Dès 1904 en effet une commission de réorganisation était nommée, comprenant les représentants du service médical ; et ces derniers ne furent sans doute pas étrangers à la rédaction du rapport adopté et dans lequel on lit : « Le principe du libre choix du médecin par le malade est accepté aujourd'hui par tout le monde ; il est le seul qui puisse donner complète et légitime satisfaction au malade et qui empêche toute récrimination de sa part au sujet des soins qui lui sont donnés. »

En conséquence il peut apparaître que l'intervention du syndicat des médecins de la Seine est d'autant moins compréhensible, qu'elle s'affiche au lendemain d'une réorganisation qui est votée et réglée, et qui marque elle-même une étape nouvelle vers un idéal commun. Les personnes les mieux intentionnées, et j'en suis, croiront plutôt qu'il s'agit, dans l'espèce, d'une jolie dame qui dispose ses parures, et qui tient à s'annoncer pour une promenade solennelle à travers des plates-bandes cultivées par des amis.

Mais peut-être, après tout, le conseil d'administration du syndicat était-il mal renseigné. C'est pourquoi, et tout en respectant la liberté d'appréciation et d'action de ses membres, je me permets de penser que pour le bon renom du syndicat et pour la plus grande autorité de ses interventions, il serait mieux qu'il ne se risquât pas sur les terrains quelconques avant de les bien connaître. Il trouvera toujours un guide pour lui passer le fil conducteur, fil solide, fût-il invisible, de l'amitié.

CORNET,




OPOTHÉRAPIE
LES
EXTRAITS TOTAUX CHOAY
ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS
DESSICCATION RAPIDE
VERS 0°
DANS LE VIDE
NI AUTOLYSE
NI CHALEUR
NI AIR
FORMULER
PILULES
CACHETS
PAQUETS
COMPRIMÉS
CHOAY
2 à 8 par jour
A L'EXTRAIT
GASTRIQUE, ENTÉRIQUE,
HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE,
ORCHITIQUE, OVARIEN,
HYPOPHYSAIRE, THYROÏDIEN,
RÉNAL, SURRÉNAL, etc.
DÉPOT: Pharmacie DÉBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

LES ESPACES LIBRES A PARIS

La conservation ou la création d'espaces libres est dans les grandes villes un des points les plus importants pour la vie et l'hygiène de ses habitants, aussi bien que pour le développement progressif de la ville.

Cette question présente un intérêt tout particulier à Paris, au moment où la spéculation aussi bien que la législation fiscale conduisent à la suppression et au lotissement progressif des parcs particuliers, qui constituaient au moins une réserve d'air dont tous les habitants profitaient dans une certaine mesure.

La surface des parcs et jardins publics de Paris se décompose comme suit (1) :

Bois de Boulogne	847ha88a12c
Bois de Vincennes	934ha22a54c
Jardins divers, y compris Palais Royal, Tuileries, Champ de Mars	247ha79a01c
	2.029ha89a67c

Ainsi, il n'y a dans l'intérieur de Paris que 247 hectares de jardins et parcs ouverts au public.

Même en tenant compte des bois de Boulogne et Vincennes, la population de Paris étant 2 750 000 habitants le nombre d'habitants par hectare de parc est 1 354,7. Notre capitale est beaucoup moins bien partagée sous ce rapport que Londres, Vienne et la plupart des grandes villes américaines, comme le montre le tableau suivant, qui donne le nombre d'habitants par hectare de parc dans un certain nombre de grandes villes :

Meriden, Conn	51,4
Los Angelès, Cal	64,8
Boston	94,7
Saint-Paul	202,7
Washington	206,4
San Francisco	214
Vienne	400
Saint-Louis	575
Détroit	663,4
Philadelphie	799,7
Baltimore	872,1
New-York	943,6
Londres	1.031,5
New-Orléans	1.042,6
Chicago	1.210,3
Paris	1.354,7





Newington recreation à Londres.
En haut, l'entrée ; d'un côté, à droite, pour les garçons (Boys only) ; de l'autre pour les fillettes (Girls and women only) ; on voit à gauche un surveillante femme.

Dans certaines villes américaines de construction récente, il a été possible de réserver des parcs dans le tracé primitif de la ville. Il en est ainsi par exemple d'Adélaïde City, formé de quartiers entièrement séparés au nombre de deux actuellement : chaque quartier est parsemé de petits jardins servant soit d'ornement, soit de terrains de jeux d'enfants ou de lieux de repos, et entouré de grands espaces libres : champs de course, jardins botaniques, écoles d'horticulture, cimetières, etc.

Dans les villes moins récentes, les choses ne se sont pas passées aussi simplement, mais la plupart des grandes villes américaines n'ont pas reculé devant l'effort financier parfois énorme qu'il a fallu faire pour se procurer les terrains nécessaires. En 1902, New-York a consacré 26 millions pour aménager des parcs dans la vieille cité,

(1) Ces renseignements et ceux qui suivent sont extraits d'une intéressante brochure de M. Forestier, conservateur des promenades de Paris. *Grandes villes et systèmes de parcs* (Hachette et Cie, édit.)

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

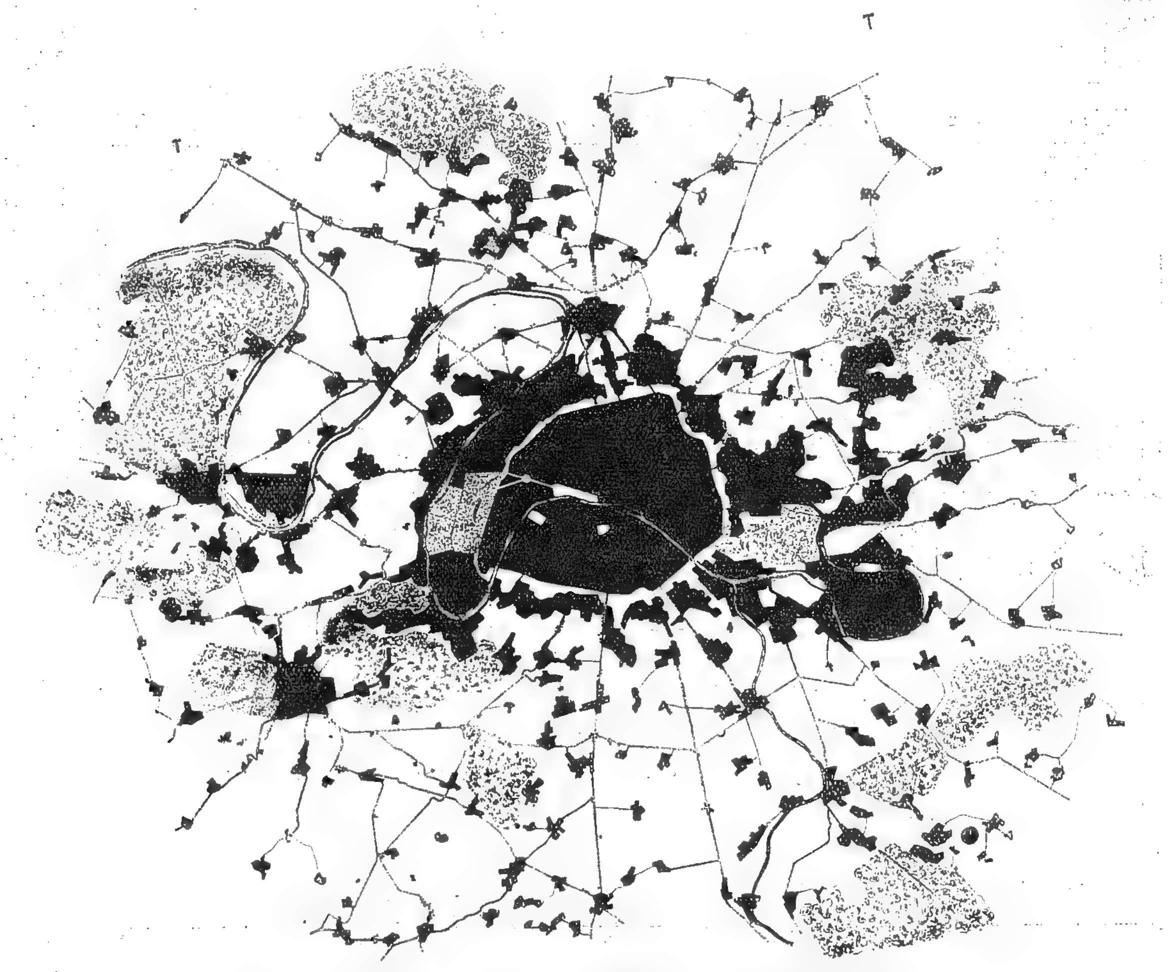
appelée maintenant Borough of Manhattan. Certains terrains ont été payés près de 1.000 francs le mètre carré : Mulberry park et Seward park qui n'ont guère chacun qu'un hectare ont coûté respectivement 8 et 12 millions. La surface de la ville est de 85.000 hectares et la surface des parcs de 2.800 hectares pour une population de 4 millions d'habitants environ (3.838.000 en 1904).

Dans la banlieue de New-York, il en est de même. Essex County, qui n'avait en 1894 que 15 hectares de réserves et pas d'avenue-promenade, a consacré 25 millions à acheter 1.400 hectares et 5 kilomètres d'avenues-promenades.

Chicago dont la population, de 1840 à 1904, a cru de 5.000 à 2.000.000 d'habitants n'avait en 1900 qu'un acre (4.046 mètres carrés) de parcs pour 846 habitants. En 1903, 32 millions ont été consacrés à la création de nouveaux parcs, surtout dans les quartiers populeux. Maintenant Chicago possède 84 parcs, couvrant 130 hectares et reliés par 80 kilomètres d'avenues-promenades : on projette l'acquisition de 80 ou 90 autres parcs, couvrant 15.000 hectares et dont la dépense d'achat s'élèvera à près de 150 millions.

En Europe, l'une des villes les mieux partagées est Vienne, grâce en partie à sa « Ringstrasse », ceinture de parcs et de places publiques à l'emplacement des anciennes fortifications. A 2 ou 3 kilomètres plus loin se trouve la « Gürtelstrasse » à l'emplacement du fossé des faubourgs. Enfin en 1905, 50 millions ont été consacrés à l'achat de nouveaux terrains : la surface totale des parcs atteint 4.500 hectares pour une population de 2 millions d'habitants.

A Londres, non seulement les espaces libres sont plus considérables qu'à Paris, atteignant environ 6.000 hectares, mais encore ils sont beaucoup mieux répartis, comprenant notamment de nombreux terrains de jeux dans les quartiers les plus populeux. La dépense annuelle consacrée aux parcs atteint 8 millions dont 1.500.000 francs pour des travaux ou acquisitions. De nombreux dons généreux de riches particuliers et de grandes sociétés sont venus s'ajouter aux acquisitions du Conseil du Comté.



Les espaces libres à Paris en 1900. Les noirs figurent les agglomérations habitées.

Ainsi, bien que gâté par les legs des siècles précédents, Paris n'ayant pas suivi l'exemple des grandes villes du monde s'est trouvé distancé par beaucoup d'entre elles.

Ce n'est pas qu'il soit déjà trop tard pour s'en occuper. Paris a fort heureusement autour de lui toute une ceinture libre, le terrain des fortifications, les forts et leur zone de servitude militaire, les forêts de Saint-Germain, de Montmorency, de Bondy, d'Armainvilliers, de Sénart, les bois de Verrières, de Meudon, etc.

Mais l'aménagement de ces réserves est entièrement à faire. Paris n'a pour ainsi dire pas de sorties, tout au moins pas de sorties agréables, faciles, par de larges avenues-promenades, comme cela devrait être.

Cela ne suffirait pas, d'ailleurs, car dans le cœur même

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

des agglomérations il est nécessaire d'avoir des espaces libres, et ceux-ci doivent être de diverses natures. Pour répondre aux divers besoins d'une grande ville, il faut

Paris en 1790 (Atlas national gravé par d'Houdan). Les noirs figurent les agglomérations habitées.

non seulement de grandes réserves, comme les forêts de Saint-Germain et Montmorency, des parcs suburbains comme ceux de Saint-Cloud, de Versailles, des grands parcs urbains, comme ceux des Buttes-Chaumont, de Montsouris, mais aussi des jardins de quartier, des terrains de récréation et des avenues-promenades.

Les jardins de quartier peuvent être de petits parcs, comme le square des Batignolles, des ornements de verdure comme le square de la place Malesherbes ou des terrains de jeux et d'exercices, football, cricket, tennis, boules, croquet, etc. M. Forestier estime que chaque famille doit trouver un terrain de jeu à moins de 1.500 ou 2.000 mètres de son habitation. Quels sont les quartiers de Paris où cette condition est remplie ? Le Conseil de Londres a beaucoup facilité et développé les jeux de toute sorte. A Hackney Marsh, il y a 100 places pour le cricket, et 100 pour le football. A Blackheath, il y a 46 terrains de cricket, à Victoria 32. En tout, il y a 377 terrains réservés au cricket et 177 au football. On joue annuellement 60.000 parties de tennis, 600 de boules, 542 de quilles, 317 de cricket et 60 de crosse, sans compter les matches. On délivre annuellement 14.000 permis de match de cricket et 8.000 de match de football.

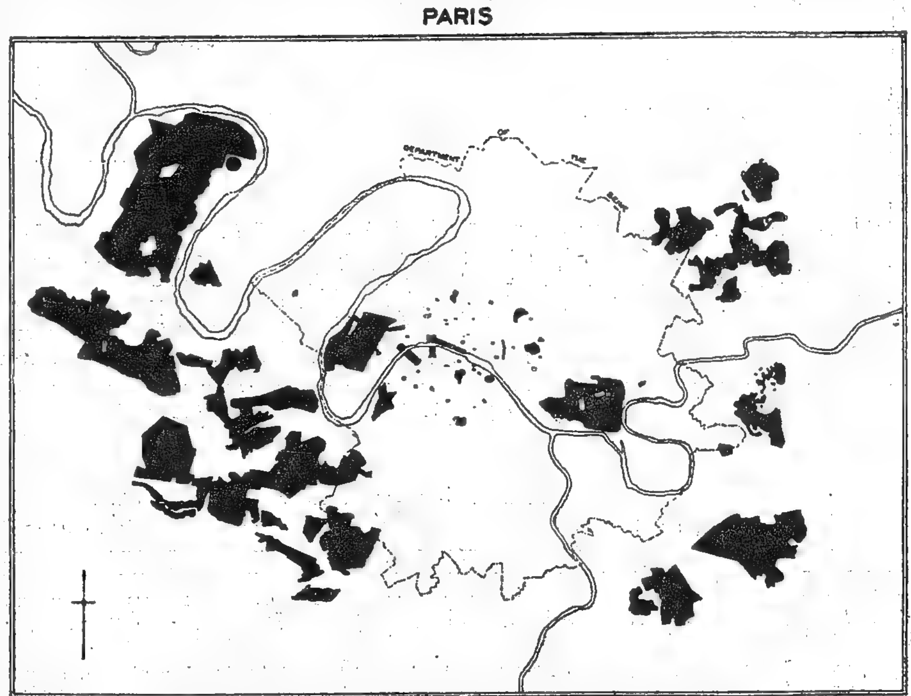
Les terrains de récréation doivent être encore plus rapprochés et comprendre des appareils de gymnastique, pas de géants, barres fixes, barres parallèles, boucles, etc., et un tas de sable pour les petits enfants. Le mieux est qu'ils soient divisés en deux parties, l'une pour les garçons de six à quatorze ans, l'autre pour les fillettes et les bébés. A Chicago, ces terrains reçoivent plus d'un million de personnes.

Enfin il serait fort utile d'avoir des jardins d'enfants, très en faveur en Autriche, en Allemagne, en Amérique où les jeunes citadins puissent acquérir la connaissance de la nature, des plantes et des fleurs.

On voit que nous avons encore fort à faire pour que Paris jouisse des espaces libres jugés aujourd'hui nécessaires, tant au milieu des agglomérations qu'au dehors.

Sans doute un mouvement paraît se dessiner pour con-

PARIS



Noirs pleins : parcs et bois appartenant à la Ville et à l'État.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

sacrer en grande partie à des parcs le terrain des fortifications, mais cela ne suffit pas.

Il faut préparer un programme d'ensemble et faire ensuite un grand effort financier. Boston et Vienne ont chacune consacré plus de cinquante millions à la création de parcs. Il est regrettable qu'une grande partie de l'emprunt de 900 millions de la Ville de Paris n'ait pas été réservée pour cet objet.

Souhaitons néanmoins que Paris sache se créer une « Ringstrasse », plus belle s'il est possible que celle de Vienne, concevoir et réaliser un programme d'ensemble tel qu'il n'ait plus rien à envier au point de vue des espaces libres aux grandes villes étrangères par lesquelles il s'est laissé dépasser sous ce rapport.

L. Vasseur.

GLANES MÉDICALES

CE QUE DISENT LES MÉDECINS CE QU'ON DIT D'EUX

On nous parle souvent d'Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès. C'est entendu ! Remarquons d'ailleurs que ces présents paraissent avoir consisté en un casque de pompier, sabre-baïonnette, et autres bronzes artistiques dont le père de la Médecine n'avait sans doute que faire ! Mais n'a-t-il pas dit ? « *Primo curandum est de constituenda mercede.* » Ce qui signifie, je crois : « Prenez bien garde, d'abord, d'établir votre note d'honoraires ! »

Hippocrate connaissait les Grecs de son époque... Il en reste encore en France... Comme lui, prenons nos précautions pour empêcher l'évaporation de cette substance volatile qu'on appelle — la reconnaissance ! !

***

Ne quittons pas Hippocrate ! toutes les fois qu'il s'agit de nous opprimer ; toutes les fois que les diverses variétés de philanthropie se préparent à s'exercer à nos dépens, on va chercher aux accessoires le fameux « serment ». Tout le monde croit y découvrir (on sait si peu le latin à cette époque où l'on apprend à peine le français) l'affirmation que les médecins doivent soigner tous les malades *gratis pro deo* ! Voici ce que je lis au chapitre III des Préceptes et je loue l'observation et le bons sens de notre ancêtre : « *Sumptuum quidem magnificentia cum aegroti careant, morum improbitatem venerantur, et ingrati evadunt, utque facultatum copiam consequi possint, de mercede plurimum laborant* ; *cum vero sani esse velint, quaestum tamen ex fœnore et agricultura percipere negligunt.* » Dois-je traduire ? à peu près...

« Quand les malades ne sont pas riches, ils cultivent l'indélicatesse et versent dans l'ingratitude, ne se montrant âpres au gain que pour s'assurer plus de commodités ; mais quand ils veulent être soignés, ils ont soin de ne pas toucher leurs revenus à la banque ou les produits de leurs champs... »

... De sorte que, dans un cas comme dans l'autre, par les pauvres ou par les riches, le médecin n'est jamais payé.

Ah ! digne Hippocrate ! quelle sûreté de pronostic ! !

***

Sur le même sujet (vous m'excuserez en raison de son importance !) voici un mot de Trousseau qui ne passait pas pour être endurant. Le domestique d'un comte, qui ne s'était jamais acquitté, vient un jour le quérir de nouveau. « Allez dire à votre Maître, répondit Trousseau, que je ne suis pas assez riche pour me donner le plaisir de lui faire visite ! »

***

Encore du latin, — il est mauvais, d'ailleurs, et ce n'est qu'un distique :

Fingit se medicum, quisquis idiota profanus ;
Judæus, monachus, histrio, rasor, anus.

« Tout individu incompétent s'institue médecin : le marchand, le curé, le saltimbanque, le barbier, la commère !... »

... Que les temps sont changés !...

***

La Rochefoucauld a-t-il pensé au médecin en écrivant cette pensée ?

« Pour s'établir dans le monde, on fait tout ce qu'on peut pour y paraître établi. »

***

Écoutez cette délicieuse boutade de Rayer. C'est ainsi que les médecins faisaient jadis respecter leur profession.

Un jour, à la table d'un grand financier, l'amphitryon, voulant faire preuve d'érudition maligne, interpellait ainsi Rayer : « N'est-il pas vrai, docteur, que la médecine, à Rome, n'était pratiquée que par des affranchis ? — Oui! répondit vivement et finement l'autre ; mais c'était le temps où Mercure était le dieu des voleurs et des banquiers ! »

***

N'est-elle pas digne d'être retenue cette magnifique parole du professeur Boyer ? Sollicité de dénoncer des malheureux auxquels il avait donné des soins après une journée de barricades :

« ... Nous avons vu, dit-il, des blessures et non des visages !... »

C'est, je pense, une des plus belles phrases qui aient été dites — et des plus humaines — sur le secret professionnel.

Jacques Rochebonne.

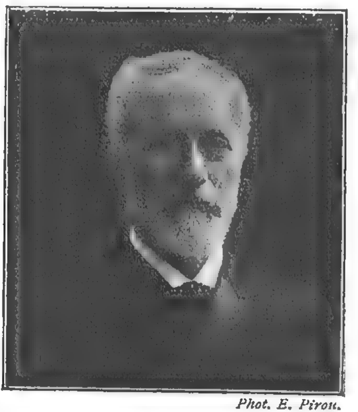
LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LA LEÇON D'OUVERTURE DE M. LE PROFESSEUR MAURICE LETULLE

(9 Janvier 1912)

« Messieurs, après avoir consacré trente-cinq ans de ma vie à la science anatomo-pathologique et à la clinique, je me présente ce soir, devant vous, professeur d'Histoire de la Médecine... »

Ainsi, mardi soir, s'exprima M. le professeur Letulle, devant un amphithéâtre rempli d'étudiants, de professeurs et d'amis. On ne pouvait avec plus d'indépendance adresser une critique à l'ordre établi, et contre lequel chacun réclame. Il montrait, par cette phrase, que les honneurs n'étouffent pas chez lui la notion du juste et du bien, comme il arrive fréquemment en ce monde, où, contrairement à la loi biologique, la « fonction tue l'organe. » Des hommes comme Ballet, Dejerine, Chauffard ont dû, pour obtenir la fonction qui convenait à leur valeur, passer par ce défilé, et perdre, pour eux comme pour les étudiants, une ou plusieurs années de leur vie, alors que la vie est si courte !



Phot. E. Pirou.

LE PROFESSEUR LETULLE.

Aussi est-ce toujours l'anatomie pathologique qui sourit au professeur d'Histoire, au long de son discours. Ce sont tous les anatomopathologistes fameux du siècle, guides de la vie médicale du professeur Letulle, qui passent devant nous :

Coyne, professeur d'anatomie pathologique à Bordeaux, auteur du Traité des tumeurs bénignes du sein, Troisier, avec son adénopathie sus-claviculaire, Vulpian, professeur d'anatomie pathologique avant d'être professeur de Pathologie comparée, Damaschino, qui « occupe une des premières places parmi les fondateurs de l'histologie pathologique en France ; Parrot, aussi tenace dans ses recherches qu'élégant et distingué dans sa vie..... » Contraste frappant, chaque matin, à l'amphithéâtre des morts, que cette tête gracieuse, aux longs cheveux d'un blond pâle, penchée obstinément sur d'innombrables cadavres putréfiés, et cherchant, avec une patience inlassable, les caractères distinctifs des ostéopathies syphilitiques et du rachitisme. »

Cornil, auprès duquel il travailla vingt-cinq ans, et qui fut en France, « le grand ouvrier de l'histologie pathologie. » M. Letulle travailla, en effet, dans l'orbite de ce grand savant, au laboratoire d'anatomie pathologique des travaux pratiques, à côté de son fidèle ami, le Dr Brault. Et pendant des années, des générations d'étudiants, d'internes embarrassés par l'interprétation de coupes histopathologiques, de docteurs à la recherche du pronostic des tumeurs enlevées à leurs malades, vinrent demander à ces deux hommes le secours de leur science éclairée, de leur critique avisée, de leurs collections admirablement ordonnées, de coupes magistralement exécutées, où l'on trouvait constamment des points de comparaison et des faits de passage. Il était impossible au professeur Letulle de ne pas évoquer le souvenir de ces après-midi de vie scientifique au milieu d'élèves amis qui l'entouraient, lui et le Dr Brault, d'une atmosphère douce et affectueuse. Il a su tracer du professeur Cornil, en quelques mots, le portrait moral qui convenait et que tous les élèves conservent au fond du cœur.

« Pour ce sage qui demeura cinquante ans penché sur les lésions du corps humain, les envolées étaient inutiles, et vaines les épopées. Seuls, les faits comptaient à ses yeux à la condition d'avoir été observés de la façon la plus détaillée. Songez, Messieurs, à l'œuvre gigantesque qu'il s'était imposée : la revision complète, au moyen du microscope, de l'ensemble des altérations matérielles de la Machine humaine.

« Ce maître respectait l'individualité de ses élèves : loin de leur imposer le sceau de son génie propre ou l'esclavage de ses idées, il les laissait s'épanouir dans la pleine liberté de leur labeur et de leur personnalité. Avec le recul du temps, avec l'expérience de la vie, je sens grandir, chaque jour, ma reconnaissance pour ce dernier de mes maîtres, dont la longue hospitalité fut, pour moi, si douce et, parfois, si féconde... »

***

Cet hommage rendu à ses éducateurs, le professeur Letulle expose ensuite sa façon de concevoir l'histoire de la médecine et la façon de l'enseigner.

L'histoire de la médecine est partout autour de nous, dans nos livres où les vieux maîtres ont laissé la trace de leurs travaux et dont les noms se rencontrent à chaque page, à l'hôpital où les méthodes cliniques portent les noms de leurs inventeurs, partout enfin, car « la pratique de notre admirable profession n'est, à proprement parler, que de l'histoire appliquée. »

L'érudition, la biographie, la méthode critique, la méthode philosophique, sont les divers aspects sous lesquels se présente l'histoire de la médecine.

M. Letulle lui-même excelle dans l'art de la biographie et montre que quoique anatomo-pathologiste, il saura remplir avec art les nouvelles fonctions qui lui incombent. Il nous avait d'ailleurs habitués à son talent très littéraire par ses articles nécrologiques de la *Presse médicale*. M. Letulle est, en effet, un des membres du comité de rédaction de la *Presse médicale*, mieux encore, il fut un des fondateurs, et si mes souvenirs d'il y a dix-huit ans sont exacts, le principal initiateur de cet important journal.

Les articles nécrologiques du professeur Letulle y sont toujours écrits avec un art parfait qui ne nuit en rien à l'émotion. Aussi, ne nous étonnons-nous pas de trouver dans la leçon de M. Letulle des biographies tracées avec la maîtrise d'un professeur d'histoire, comme celle de Cruveilhier. Cruveilhier était d'ailleurs un anatomopathologiste, et il n'est pas étonnant que M. Letulle ait su trouver dans son cœur les termes qu'il fallait pour sa louange.

Oui, ce serait écrire un beau drame intime que de peindre les premières hésitations, les angoisses morales, les terreurs ressenties par ce jeune Limousin, modeste et pieux, voué d'abord, par sa mère, au sacerdoce, puis poussé dans l'étude de la Médecine par l'énergique volonté de son père. Le montrer arrivant à Paris, chez Dupuytren, son compatriote déjà illustre, et qui restera son maître et son protecteur ; décrire le désarroi de cette âme, son affolement au contact de la grande Ville traîtresse ; le suivre dans sa fuite au Grand Séminaire de Saint-Sulpice ; expliquer sa reprise par une autorité paternelle aussi perspicace qu'impitoyable, qui le contraint aussitôt à concourir à l'internat des hôpitaux ; expliquer son retour au pays, en 1816, sitôt sa thèse inaugurale passée ; le montrer heureux de vivre, là-bas, chez lui, six années

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES *(Suite)*

durant, jusqu'en 1822, une existence professionnelle obscure de petit médecin de campagne : quelle série d'intéressants tableaux psychologiques ! Le 2 février 1823 une ordonnance royale crée le corps des 36 agrégés à la Faculté de Médecine de Paris : les 24 premiers sont nommés au choix ; les 12 autres seront nommés au concours, fixé pour le 20 novembre. Le père de Cruveilhier exige à nouveau que son fils aille à Paris, sur-le-champ, affronter les aléas de la lutte ; et le fils soumis est nommé agrégé de médecine, après avoir soutenu brillamment sa thèse sur les ulcérations pulmonaires : « *An omnis pulmonum exulceratio vel etiam excavatio insanabilis* ? »

« En 1824, à peine agrégé, le voici professeur d'anatomie à la Faculté de Montpellier ; il ne fait qu'y passer et revient encore, une fois, se réfugier au foyer maternel, au doux pays natal qu'il a tant de peine à abandonner Enfin, en 1825, Béclard, professeur d'anatomie à la Faculté de Paris, meurt, à quarante ans, et Monseigneur Frayssinous, Grand Maître de l'Université, choisit, entre tous, Cruveilhier, et l'impose comme successeur de Béclard : Jean Cruveilhier avait trente-quatre ans. Jamais coup d'État ne fut plus justifié.

***

Nous pouvons donc être tranquilles sur les destinées de l'histoire de la médecine. Entre les mains de M. Letulle, son flambeau s'animera toujours d'une flamme abondante, qu'aucune résine artificielle n'alimentera. On sent trop chez lui la vibration des sentiments, pour que la sincérité ne soit pas la caractéristique de son enseignement. Plus qu'aucun autre, M. Letulle est convaincu de la beauté et de la noblesse de sa tâche, et des résultats féconds qu'elle peut engendrer : « En traçant le panégyrique de ses morts illustres, l'Histoire trempe l'âme des générations qui montent. Elle exalte la moralité de notre profession; elle légitime l'orgueil que tout médecin éprouve à cultiver une carrière dont la pratique peut, d'un moment à l'autre, réclamer de lui un acte de courage, et même une abnégation héroïque. »

G. Milian.



LE PREMIER COURS DE CLINIQUE DU PROFESSEUR CHAUFFARD

(13 Janvier 1912)

Après un exil momentané dans la chaire d'histoire de la médecine, le professeur Chauffard a repris son enseignement clinique.

C'est à dessein que je dis repris, et non inauguré. Je me souviens en effet des leçons, que, simple agrégé, le futur successeur de Hayem faisait à l'hôpital Cochin, avant que la Faculté l'ait appelé à elle. Dans sa nouvelle chaire, il parlera de plus haut peut-être, mais il ne saurait trouver un auditoire plus nombreux, plus attentif, plus enthousiaste que dans la baraque inconfortable de l'hôpital du faubourg Saint-Jacques.

Les étudiants ont acclamé bruyamment le retour de Chauffard à la clinique. L'amphithéâtre était comble; et bien des retardataires durent contempler des couloirs la porte derrière laquelle se passait quelque chose.

Ce quelque chose fut une éloquente leçon sur l'évolution des maladies à travers les âges. De ses incursions dans l'histoire de la médecine, le clinicien qu'est Chauffard a beaucoup retenu, et il a mis une certaine coquetterie à faire de sa première leçon une transition entre son enseignement tout d'érudition d'hier et son enseignement essentiellement pratique et objectif de demain.



Phot. Walery.

Le Professeur Chauffard.

Il nous montra d'abord la permanence des grandes maladies actuelles, dont on trouve dans Hippocrate, et avant même Hippocrate, dans les plus vieux documents des civilisations égyptienne et hébraïque, des descriptions fidèles, dont les momies d'Égypte, dont les squelettes préhistoriques eux-mêmes conservent les stigmates.

Ces maladies ont pu se modifier quelque peu dans leurs manifestations cliniques ; elles n'en sont pas moins restées elles-mêmes. Quelques-unes nous semblent nouvelles, mais cette nouveauté n'est le plus souvent qu'apparente : la rapidité, la multiplicité des relations intercontinentales a fait apparaître chez nous des affections que nos ancêtres ignoraient, mais qui n'en étaient pas moins existantes en des régions encore ignorées de la terre, les trypanosomiases par exemple. De nouveaux moyens d'investigation ont permis de définir, d'« isoler » certains syndromes comme le chimiste isole un nouveau corps simple ; mais isoler n'est pas créer, et la sporotrichose, par exemple, une des dernières venues parmi les maladies « nouvelles », existait bien avant de Beurmann et Gougerot, confondue tantôt avec la syphilis, tantôt avec la tuberculose. C'est à grand'peine que l'on peut signaler deux maladies vraiment nouvelles, rançons légères de deux brillantes découvertes : la maladie du sérum, et la radiodermite Roentgenienne.

Si les maladies ne se créent pas, disparaissent elles ? Il est difficile d'affirmer de véritables disparitions, car l'histoire nous montre la reviviscence imprévue d'affections qui semblaient momentanément oubliées, la grippe par exemple ; mais, grâce aux progrès de l'hygiène, de la thérapeutique, certaines se sont atténuées, la variole, le saturnisme, et nous pouvons avoir l'espérance d'arriver à l'absolue disparition d'un certain nombre. Malheureusement, dans la lutte implacable aujourd'hui engagée entre la médecine et la maladie, celle-ci trouve son meilleur allié dans l'homme lui-même, qui, insouciant, dédaigneux des conseils médicaux, semble prendre plaisir à diminuer sa résistance. Et l'orateur n'a pas de peine à trouver une preuve à ses affirmations, dans les progrès terrifiants de l'alcoolisme.

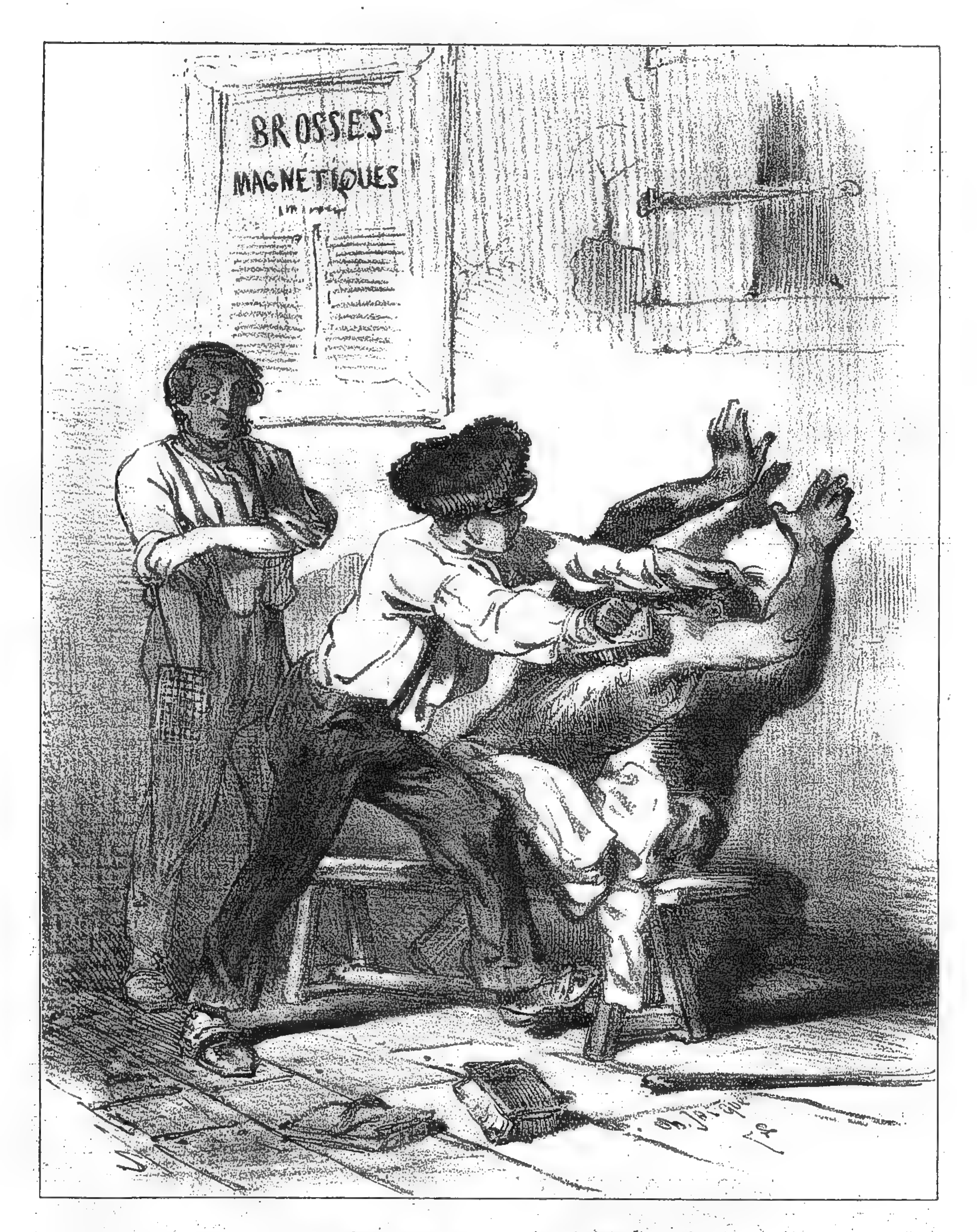
Je ne puis suivre davantage M. Chauffard dans les développements de sa belle conférence. Pendant une heure, il a tenu le public d'élite qui se pressait autour de lui sous le charme de sa parole élégante, chaude, entraînante. Des applaudissements unanimes et prolongés ont salué sa péroraison. Modestement, le nouveau titulaire de la Clinique de Saint-Antoine s'est esquivé, se dérobant aux félicitations, aux pressements de main qui sont la conclusion traditionnelle de telles cérémonies. Les auditeurs ont dû se résigner à se dire les uns aux autres le plaisir très noble, scientifique et littéraire, à la fois, qu'ils venaient d'éprouver.

G. Linossier.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES MALADES ET LES MÉDECINS

PAR JACQUES



LE SYSTÈME DES BROSSES MAGNÉTIQUES

— *Oh! là là... oh là là!... mais vous m'écorchez tout vif......*

— *Parbleu! c'est tout simple...... puisqu'on m'a bien recommandé de vous faire circuler le sang... J'm'en vas vous le faire circuler dans tout l'appartement!....*

DIÉTÉTIQUE

Potage de céréales et de légumineuses diastasées.

Farine de riz	âà 5 gr.
— d'orge...........	
— de maïs	
— d'avoine.........	
— de gruau de blé ...	
— de fèves de marais	
— de pois verts	
— de lentilles vertes .	
— de haricots verts...	
Tapioca	

(environ une cuillerée à café de chaque).

Maltine du Codex 1908, 0 gr. 50, ajoutée après cuisson.

Eau bouillante légèrement salée, q. s. pour obtenir 250 grammes environ.

Après dix minutes d'ébullition lente, on obtient une bouillie très épaisse. On retire du feu, on ajoute la maltine qui liquéfie en moins de cinq minutes.

Ce potage se prend toutes les deux heures, tantôt coupé avec son volume de lait tantôt avec du bouillon dégraissé.

(IMBERT.)

Classification des fromages.

I. — FROMAGES A PATE MOLLE.

1° *Fromages frais :*

Fromages blancs — fromages à la crème — double crème — demi-sel — fromages de chèvre.

2° *Fromages affinés :*

Brie — coulommier — camembert — bondon — malakoff — gournay — mont-d'or — Pont-l'Évêque — mignot — livarot — rollat — marolles — langres — roidt — troyes — saint-florentin — olivet — bourgogne — maquelines — thury — géromé ou gérardmer — munster.

II. — FROMAGES A PATE FERME.

1° *Fromages pressés :*

Roquefort — septmoncel — gex — sassenages, mont-cenis — cantal — laniol — fromages d'Auvergne.

2° *Fromages cuits et pressés.*

Gruyère — hollande — gorgonzola — port-salut — fromages des Pyrénées. (GAUTRELET.)

La confection du pain d'épices.

On mélange 500 grammes de farine de seigle et 500 grammes de farine de froment ; 1 kilogramme du meilleur miel est cuit avec 180 grammes de beurre de noix de coco pendant dix minutes, puis retiré du feu et mélangé à la farine. Lorsque la masse est refroidie, on y ajoute 2 cuillerées à café de poudre à lever, on étend la pâte de manière à la réduire à l'épaisseur d'un doigt, on la découpe en tablettes carrées que l'on fait cuire à une chaleur modérée. Il faut garder ces pâtisseries huit jours avant de les manger ; les premiers jours elles sont dures, mais, au bout d'une semaine, elles s'attendrissent.

(*La Table du Végétarien.*)

Les salades.

Toutes les salades devraient être examinées soigneusement, pour être débarrassées de leurs impuretés et de leurs feuilles défectueuses, puis lavées et plongées pendant environ quinze minutes dans l'eau salée, après quoi il conviendrait de les immerger durant plusieurs heures dans une eau fraîche, changée à deux ou trois reprises pour être à même de les présenter sur la table délicieuses et croustillantes.

Peuvent être utilisés comme salades et traités comme tels les végétaux suivants :

Laitue — Concombre — Cressons des différentes espèces — Oseille — Persil — Oignons verts — Les sommités des jeunes épinards — Céréales — Menthe — Endives — Céleri — Radis — Jeunes betteraves — Carottes bouillies, etc...

Quelques-unes de ces salades peuvent être employées seules ou mélangées.

Les plus gros des légumes, comme le concombre, la betterave, la carotte, etc., doivent être coupés en tranches minces, tandis que les salades exigeant le lavage doivent être bien égouttées en les secouant dans un linge propre et ensuite coupées finement.

Ce travail effectué, il n'y a plus qu'à les mettre dans un saladier, les assaisonner, les ornementer et les servir.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Catarrhe chronique de l'intestin. — M. KOLISCH (*Mediz. Klinik*, *n°* 7).

Carbonate de bismuth ..	5 grammes.
Huile de ricin	30 —
Mixture gommeuse	70 —

Le malade prend une cuillerée à café de ce mélange trois fois par jour, avant les repas.

Obésité.

Extrait sec de *Fucus vesiculosus*	6 grammes.
Extrait sec de bourdaine	5 —
— sec de cascara...	1 gramme.
— sec d'aloès......	1 —
— de rhubarbe	1 —
Carragahen pulvérisé....	1 —
Alcool dilué...........	Q. S.

Faire cent pilules argentées.

A prendre matin et soir une pilule, augmenter jusqu'à deux pilules matin et soir.

Douleur rhumatisme.

Appliquer sur les articulations douloureuses la pommade suivante :

Chlorhydrate de cocaïne	1 gramme.
Extrait de belladone	4 grammes.
Vaseline...........	aa 20 —
Lanoline	

(COMBY.)

Pâte épilatoire

Teinture d'iode.......	3 grammes.
Essence de térébenthine	6 —
Huile de ricin	4 —
Alcool à 90°	48 —
Collodion............	100 —

Badigeonner 3 ou 4 jours (matin et soir) la surface velue.

Crampes de la grossesse

Pour les combattre, frictionner plusieurs fois par jour les muscles contracturés avec le mélange suivant :

Laudanum de Sydenham	5 grammes.
Chloroforme..........	10 —
Baume de Fioraventi...	45 —
Alcool camphré	60 —

Pour en éviter le retour, veiller sur l'état de l'intestin, c'est-à-dire combattre la constipation par l'usage des lavements et des laxatifs ; diminuer l'irritabilité nerveuse par des bains chauds et par l'administration du sirop suivant :

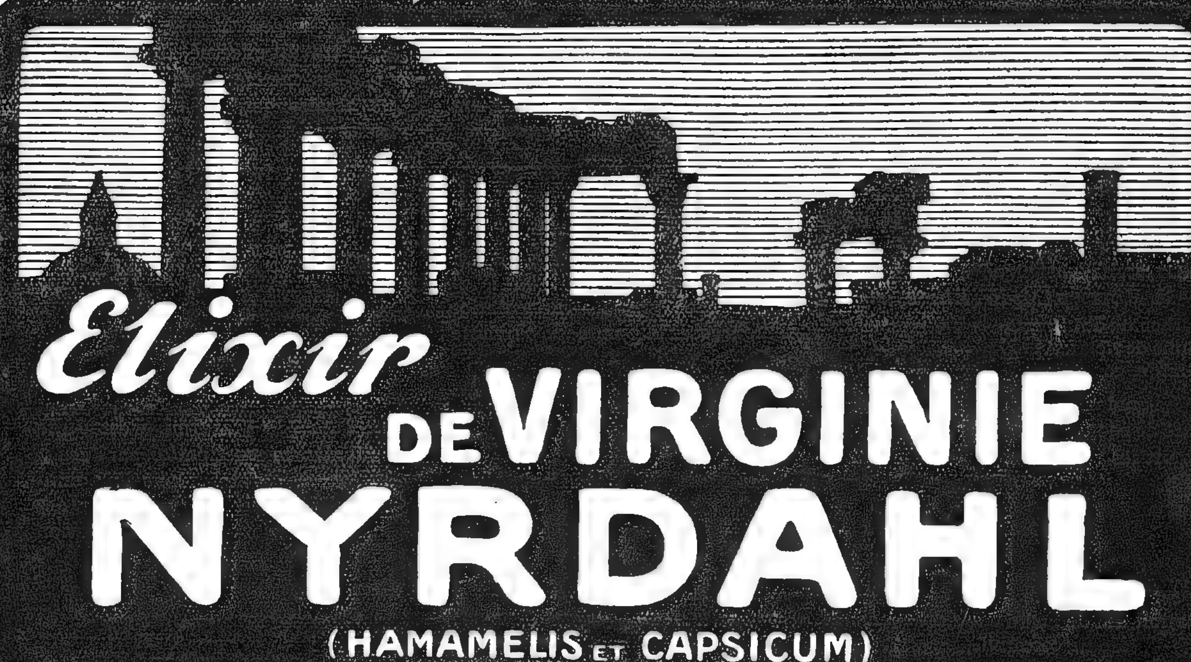
Bromure de potassium.	10 grammes.
Sirop de fleurs d'oranger................	150 —

Une cuillerée à soupe au déjeuner et une au dîner.

On peut également, dans le même but, faire usage des pilules suivantes dont on donnera 4 par jour :

Extrait de valériane...	0gr,05
Poudre de valériane...	0gr,10

Pour une pilule ; n° 50.


Elixir
DE VIRGINIE
NYRDAHL
(HAMAMELIS ET CAPSICUM)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **L'exophtalmie dans les néphrites** (A. GOUGET, 6 janvier 1912).

Pour les auteurs américains, on rencontrerait fréquemment l'exophtalmie au cours des néphrites chroniques *à hypertension.* Ce symptôme qui n'est pas mentionné dans les traités devrait figurer au premier rang parmi les troubles oculaires du brightisme (myosis, altérations rétiniennes), surtout lorsqu'il n'est pas accompagné de tachycardie, ni d'hypertrophie du corps thyroïde.

Quant à la pathogénie de cette exophtalmie, elle serait du même ordre que l'hypertension artérielle et dans le goître comme dans la néphrite, sous la dépendance d'une intoxication dans laquelle l'adrénaline ou des substances analogues jouent sans doute un rôle important.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'examen de la perméabilité rénale par la phénolsulphonaphtaléine** (M. LANCE, 9 janvier 1912).

L'examen de l'élimination urinaire présente une valeur capitale pour apprécier la valeur fonctionnelle du rein. Les méthodes préconisées (bleu de méthylène, phloridzine, etc.) sont tombées en discrédit. La phénolsulphonaphtaléine est d'un emploi plus simple et les résultats seraient plus précis. Elle est excrétée par les reins avec une rapidité extraordinaire. L'urine se colore quelques minutes après l'injection et l'élimination est presque totale en deux heures.

Dans les néphrites, il y a un retard de vingt minutes à une demi-heure. La coloration peut être très réduite ou même disparaître complètement.

LA CLINIQUE. — **L'huile de cèdre comme succédané de l'huile de cade** (R. SABOURAUD, 5 janvier 1912).

L'huile de cade est le médicament de choix du cuir chevelu. Mais « c'est un goudron épais, poisseux, nauséabond ». L'huile de cèdre est une essence excellente qui pourra masquer l'emploi de l'huile de cade et même la remplacer.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Le traitement de la chorée de Sydenham** (Pr WEILL (de Lyon), 6 janvier 1912).

Parmi les traitements préconisés contre la chorée, la médication arsénicale est une des plus employées, mais continuée longtemps, à doses élevées, elle est dangereuse. Dans le but d'éviter les accidents, on peut employer l'arsenic associé au beurre, car on sait, depuis les expériences de Chapuis, que ce métalloïde incorporé aux corps gras ne produit pas de phénomènes toxiques. Mais il faut employer *exclusivement* l'acide arsénieux.

On fera prendre 5, 10, 15, 20, 25 milligrammes d'acide arsénieux, puis on redescendra à 0 par doses décroissantes comme dans la méthode de Comby. Chaque dose est triturée dans 10 grammes de beurre frais.

Elle sera donnée en une fois dans du pain au milieu du principal repas. Pas besoin de repos au lit ni de régime lacté.

BULLETIN MÉDICAL. — **Syphilis médullaire à forme de sclérose en plaques** (CLAUDE, 6 janvier 1912).

Lorsqu'on se trouvera en présence du syndrome de sclérose en plaques, il sera nécessaire de rechercher avec attention soit dans l'histoire de la maladie, soit dans les antécédents héréditaires ou personnels du sujet, tous les caractères qui paraissent mettre sur la voie d'une syphilis possible.

De plus, il sera nécessaire de joindre à l'exploration clinique les méthodes de laboratoire, réaction de Wassermann, examen du liquide céphalo-rachidien, qui apporteront des éléments précieux pour confirmer le diagnostic.

TRIBUNE MÉDICALE. — **La médication belladonée, ses dangers et son inconstance** (MEILLÈRE, décembre 1911).

Les agriculteurs français abandonnent la culture des plantes médicinales trop peu rémunératrice le marché est devenu tributaire de l'étranger. Il arrive que les droguistes reçoivent d'Autriche et d'Italie au lieu de belladone vraie des plantes peu actives ou inertes.

En attendant que le contrôle intensif auquel est soumise la pharmacie depuis le nouveau Codex et la promulgation de la loi sur la fraude aient raison de ces anomalies, mieux vaut avoir recours aux préparations à base d'atropine, mieux dosées et plus faciles à contrôler que les préparations de belladone.

LYON MÉDICAL. — **Sur l'involution du thymus produite par les Rayons X ; résultats expérimentaux ; déductions thérapeutiques** (REGAUD et CRÉMIEU, 7 janvier 1912).

Il est possible de stériliser définitivement le thymus par les rayons X chez les animaux. On doit donc conclure à la légitimité de la radiothérapie du thymus, dans les cas où cet organe est hypertrophié, chez l'enfant. D'autant plus qu'il s'agit là d'une affection grave, parfois mortelle, contre laquelle la thérapeutique médicamenteuse est impuissante, et la thérapeutique chirurgicale assurément plus dangereuse que le traitement röntgénien.

CADUCÉE. — **La lèpre aux colonies** (JEANSELME, 6 janvier 1912).

Dans nos possessions de l'*Afrique occidentale,* au *Congo* et au *Soudan Français,* rien encore n'a été tenté pour entraver l'extension de la lèpre.

Quant à notre vieille colonie du *Sénégal,* qui fait partie de notre domaine d'outremer depuis le XVIIe siècle, sa population, représentée au Parlement par un député, s'opposerait à l'application de toute mesure portant atteinte à la liberté individuelle. Aussi, voit-on les lépreux circuler dans les agglomérations urbaines, et même dans les rues de Saint-Louis, la capitale.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Quelques considérations pratiques sur le rhumatisme articulaire aigu chez l'enfant** (Pr HUTINEL, 6 janvier 1912).

Toutes les manifestations rhumatismales, si légères soient-elles, doivent être énergiquement traitées chez l'enfant. Il ne faut pas cesser le salicylate de soude après la disparition des douleurs ; il importe au contraire d'en prolonger l'emploi pendant un laps de temps assez considérable, à doses plus faibles.

PRESSE MÉDICALE. — **La rachianesthésie générale (rachi-strychno-stovaïnisation)** (Pr JONNESCO, 6 janvier 1912).

La *ponction* basse *dorso-lombaire,* anesthésie la majeure partie du corps si on met le malade dès le début dans un Trendelenburg incomplet.

La dose maxima de stovaïne sera de 0,05 centigrammes, celle de strychnine 2 milligrammes. Cette méthode n'est ni *dangereuse* (Rehn), ni *à rejeter* (Bier), ni un *sport chirurgical* (Pozzi)... La rachianesthésie générale, par sa simplicité, par son innocuité, par son manque de contre-indications, par l'aide qu'elle nous donne dans certaines opérations en les facilitant (face, cou, abdomen, périnée, membres, organes urinaires), est supérieure à l'anesthésie par inhalation, et elle sera, malgré tout, la *méthode d'anesthésie de l'avenir.*

LA MÉDECINE AU PALAIS

Exercice illégal

Tous les moyens que l'imagination la plus osée peut découvrir pour dépouiller les naïfs à l'aide de quelque mystification sont encore surpassés par les découvertes pseudo-scientifiques et les procédés prétendus miraculeux, qui amènent chaque jour devant les Tribunaux de faux guérisseurs sans diplômes et sans droits.

L'exercice illégal de la médecine fleurit particulièrement à Paris où les badauds se laissent d'abord amuser, puis prendre par la première réclame venue, par un titre bien choisi ou une dénomination qui force l'attention.

C'est ainsi que comparaissaient dernièrement devant la 10e chambre correctionnelle quatre individus inculpés d'avoir exploité des produits thérapeutiques pour le compte de tiers non diplômés.

Une « Université capillaire de France » avait été fondée, rue Cadet, et les malades affluaient, se plaignant de toutes les affections diverses que peut subir le crâne ou le cuir chevelu.

Un praticien ordonnait à tous le même remède, le « Pharnum » qu'un associé-pharmacien fabriquait.

Non loin de là, une clinique de « thérapeutique médicale, internationale », fonctionnait, grâce à d'habiles réclames sous la direction des mêmes individus. On y traitait les maladies contagieuses telles que la syphilis, la tuberculose, et les réclames laissaient croire que la ville de Paris patronait cette officine.

Or les directeurs des deux cliniques, les Sieurs G. et B. ne possédaient aucun diplôme régulier et vendaient ainsi des médicaments en violation de la loi.

De plus le Docteur qui s'était joint à eux pour ordonner le fameux remède se rendait complice de leurs agissements au sens de la loi pénale.

C'est en effet ce que le Tribunal a décidé. Il a condamné tous les inculpés à 500 francs d'amende, estimant que le médecin qui se sert de son titre pour faciliter la consommation d'un délit puni de peine correctionnelle se rend complice de cette infraction dans les termes des articles 59 et 60 du code pénal.

Le Tribunal a estimé de plus qu'il importait peu que le docteur n'ait pas la qualité de pharmacien pour qu'il puisse être poursuivi en raison de la vente de remède secret.

C'est, dans ce cas, le fait de ne pas ignorer que les remèdes prescrits sont débités et vendus par des individus n'ayant aucun diplôme qui établit la coopération délictueuse.

On voit donc que les faux guérisseurs, même quand ils prennent la précaution de couvrir leur responsabilité par la présence d'un médecin, n'en sont pas moins condamnables et que cette mesure n'a pour effet que d'assurer en plus la condamnation du médecin.

En ce moment le parquet de la Seine poursuit des individus, qui, dans des conditions à peu près semblables, à l'aide de réclames dans les journaux, de mises en scène destinées à faire croire en leur autorité, et de rabatteurs, se faisaient remettre des fonds considérables en vue d'une guérison problématique. Y a-t-il escroquerie dans ce cas ? C'est ce que nous examinerons dans un prochain article.

Dernièrement bien d'autres fraudeurs ont comparu devant le tribunal correctionnel de la Seine. Une jurisprudence aujourd'hui constante décide qu'il n'est pas besoin de la prescription d'un régime ou d'un remède ni d'un diagnostic même simulé pour établir la culpabilité de celui qui, sans diplôme, prend part au traitement des malades.

Le 14 janvier 1911, un individu a été condamné pour exercice illégal de la médecine, dont la méthode consistait principalement à agir sur l'imagination des malades en leur persuadant qu'il avait lui-même, dans la puissance de son système nerveux, un fluide guérisseur émanant des esprits du bien, de la santé et du repos.

Un autre, un mois plus tard, a été condamné par le tribunal de Marseille; celui-ci ne recommandait aucun régime alimentaire et n'arguait d'aucun pouvoir magnétique. Il soignait simplement ses malades par l'imposition de ses mains par-dessus les vêtements à l'endroit dont le client souffrait.

Le tribunal a décidé que l'usage de ce procédé constituait l'exercice de la médecine.

Mais ce sont là des questions d'espèces et il est intéressant, en terminant, de préciser les solutions de principe de la Cour suprême.

La Cour de Cassation, appelée à se prononcer, a décidé qu'il fallait entendre par les mots « donner une direction à des malades, et prendre part habituellement au traitement de leur maladie, » tous les actes et les conseils qui tendent à la guérison ou à l'atténuation des maladies.

La Cour suprême a pensé qu'il importait peu que le guérisseur employât pour arriver à ce but un procédé physique ou moral et que ceux qui prétendaient guérir par une influence sur l'imagination du malade devaient aussi bien que ceux qui recommandaient des ceintures, des régimes, l'application d'appareils électriques, être condamnés pour ce seul motif qu'ils traitaient chacun à sa manière des malades dans le but de les guérir ou de les soulager.

Il semble donc qu'à l'heure actuelle, par l'application de cet arrêt de principe, le parquet et les tribunaux puissent atteindre et réprimer tous ceux qui, d'une manière plus ou moins habile, font aux médecins sous el masque du spiritisme aussi bien que sous celui de la bienfaisance, une concurrence illégale et dangereuse.

ADRIEN PEYTEL.
Avocat à la Cour d'Appel.

Une réparation attendue

Tout le corps médical se réjouit d'apprendre que la première chambre de la cour de Paris a réformé le jugement de 1re instance qui avait condamné le Dr Pierre Bazy, chirurgien de l'Hôpital Beaujon, dans un procès intenté par une cliente de l'hôpital guérie par lui d'un kyste de l'ovaire, cliente qui l'accusait d'avoir oublié des compresses dans le ventre.

Mme R., qui doit la vie à l'opérateur, ainsi que l'atteste l'arrêt, est déboutée et condamnée aux dépens.

M. Millerand a défendu avec énergie M. Bazy et a bien établi qu'il n'y avait eu aucune faute professionnelle commise par M. Bazy et que Mme R. devait au contraire à M. Bazy la vie.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette juste réparation au Président actuel de la Société de chirurgie que ses confrères avaient absous depuis longtemps !.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Comment on conserve les violettes avec leur parfum. — La *Revue scientifique* nous indique comment conserver la subtile odeur de la violette :

« Le moyen consiste à détacher les fleurs fraîches de leur pédoncule, puis à les placer dans un flacon très propre. On les y dispose en un lit de faible épaisseur, que l'on recouvre d'une couche de sel ordinaire pulvérisé, et l'on place alternativement une couche de fleurs et une couche de sel. Le bocal doit être fermé hermétiquement et à l'émeri de préférence.

On le dépose dans un endroit tempéré, et, après quinze jours, le parfum est prêt ; chaque fois que l'on voudra en jouir dans une chambre, on ouvrira le bocal pendant quelques instants, et l'on pourra ainsi conserver pendant plusieurs mois l'odeur suave des violettes fraîchement cueillies. »

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

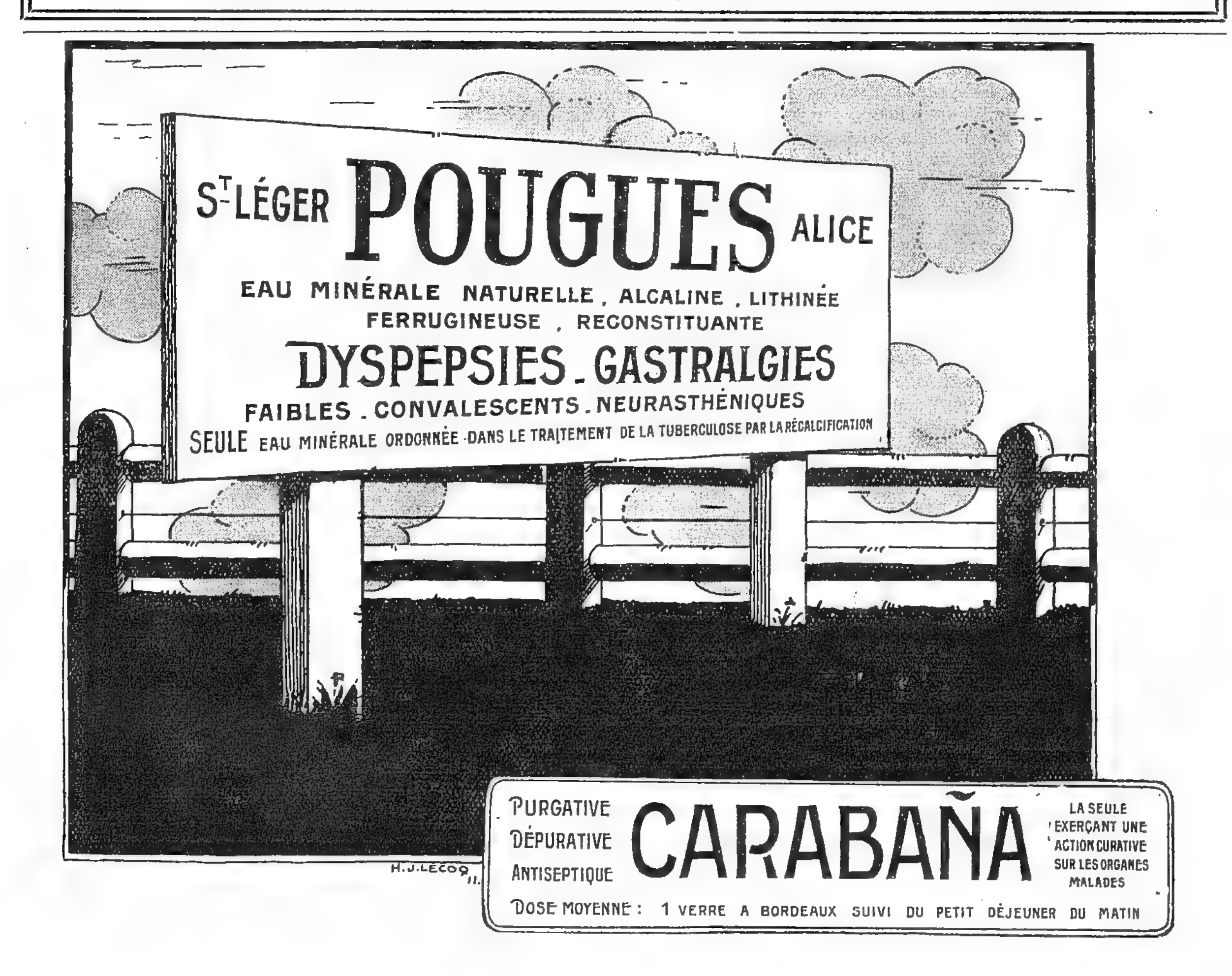
Anatomie topographique et chirurgie du thymus, par le Dr Eug. Olivier, 1911. 1 vol. in-8, de 152 pages avec 16 figures et 2 radiographies. (*G. Steinheil*, édit., Paris).

Les états anxieux, par P. Hartenberg. 1911. (*Van der Hæghen* imp. à Gand).

Comment on mesure le tonus musculaire avec mon myotonomètre, par P. Hartenberg. Extrait de la *Revue de Médecine*, (*F. Alcan*, édit., Paris).

Crampe des écrivains par hypotonie musculaire, par P. Hartenberg, 1912. Extrait de la *Revue neurologique* (*Masson et Cie* édit., Paris).

Plastik und Medizin, par Eugen Hollander, prof. Dr. med., Berlin, 1912, 1 vol. gr. in-8, cartonné de 576 pages avec une planche hors texte et 433 figures dans le texte. (*Verlag von Ferdinand Enke*, à Stuttgart.)



NOUVELLES

Le Docteur Jean Lépine vient d'être nommé Professeur de clinique des maladies mentales à la Faculté de Lyon. — Le nouveau titulaire de la clinique illustrée par Pierret est l'un de nos plus jeunes professeurs. Né en 1876, Jean Lépine conquiert brillamment et rapidement ses premiers titres. Doyen de l'externat de 1896, interne l'année suivante, il donne en 1900 une thèse de valeur sur les hématomyélies que l'Institut honore du prix Lemarchand.

En 1904, alors qu'il n'a cessé de travailler au laboratoire ou au lit du malade, associant les recherches biologiques aux études cliniques, il s'oriente définitivement vers les maladies mentales. En 1907 le concours d'agrégation révèle sa vaste érudition, mise en valeur par de remarquables qualités oratoires. Successivement chef de clinique des maladies mentales, médecin des asiles, agrégé, il enseigne et travaille aux côtés de son maître Pierret.



Phot. Bioletto.

Le Professeur Jean Lépine.

Il étudie dans de nombreux mémoires les rapports de la tuberculose avec les maladies mentales; il expose soit à la Biologie, soit aux sociétés savantes de Lyon les résultats de ses recherches biologiques en psychiatrie. Dans la *Revue de médecine*, dont il est le secrétaire général il publie d'importants travaux sur l'épilepsie psychasthénique, ses signes et ses causes, sur le rhumatisme chronique dans ses relations avec les maladies du système nerveux, etc., etc. Toutes ces publications révèlent la même idée directrice : le souci de démêler dans chaque circonstance comment les lois de la pathologie générale s'appliquent à la pathologie spéciale du système nerveux.

La possession d'une technique solide, une culture générale scientifique, philosophique et sociologique, un véritable talent oratoire assurent à Jean Lépine un avenir professoral digne du passé paternel, auquel le monde médical français et étranger rendait, il y a quelques semaines, un hommage si mérité. A. LATARJET.

VIIe Congrès international contre la tuberculose. — Ce congrès aura lieu à Rome, du 14 au 20 avril 1912 sous le haut patronage de LL. MM. le roi et la reine d'Italie. La cotisation comme membre adhérent est de 25 lires à adresser au trésorier du Congrès, 36, Via in Lucina, Roma. Pour les membres de la famille, la cotisation individuelle est de 10 francs (joindre sa carte de visite).

Immédiatement après le Congrès aura lieu la Xe *Conférence internationale contre la tuberculose*, suivant la décision du comité administratif de l'Association internationale contre la tuberculose, Association dont le siège est à Berlin, et dont MM. Léon BOURGEOIS et Gotthold PANNWITZ sont respectivement le président et le secrétaire.

École allemande de médecine à Shanghaï. — Le n° 50 de la *Münch. mediz. Woch.* donne quelques renseignements sur l'École de médecine que les Allemands ont fondée à Shanghaï, à l'usage des Chinois. Cette création date de 1907, et provient du triple concours de la fondation Koppel pour le développement des rapports intellectuels de l'Allemagne avec l'étranger, de la Société germano-asiatique et de l'hôpital allemand de Shanghaï.

L'École est sous la haute surveillance du Consul général allemand. Elle est dirigée par un Comité qui comprend : les trois plus anciens médecins de la Société médicale allemande de Shanghaï, trois commerçants désignés par les fondateurs, le président de la Société allemande de Shanghaï, trois fonctionnaires du Consulat général allemand, un représentant de la fondation Koppel, et quatre citoyens chinois.

Les études sont divisées en trois cycles : l'enseignement de la langue, le vorklinicum et le klinicum. Les trois premières années, les élèves chinois apprennent l'allemand, suffisamment pour pouvoir suivre une conférence facile, et lire les livres scientifiques en s'aidant du dictionnaire. A cette étude de l'allemand s'ajoutent les mathématiques, la physique, la chimie, la géographie, l'histoire, le latin, la gymnastique, ainsi que l'enseignement de la langue et de la littérature chinoises.

Le vorklinicum et le klinicum durent respectivement deux et trois ans, et correspondent plus spécialement à l'enseignement médical, lequel comporte, dans le klinicum, la théorie et la pratique au lit du malade, la chirurgie dans la salle d'opération, etc.

On compte actuellement 64 élèves, et comme professeurs : les Drs von SCHAB, KRIEG, DU BOIS-REYMOND, AMMAN, assistés par les Drs CERNGROSS, BIRT, et BLUMENSTOCK, plus quatre privatdocenten qui sont chargés de l'École de Langues.

Il paraît que le Gouvernement chinois s'intéresse à cette école allemande de Shanghaï, dont le but principal est évidemment de propager la culture et l'influence allemandes dans l'Empire du Milieu.

La question d'une Université à Hambourg. — Nous trouvons dans la *Münch. mediz. Woch.* (n° 49, 1911) l'état actuel de la question qui se pose depuis longtemps à Hambourg, tout comme à Frankfort, celle de la création d'une Université, car il existe à Hambourg plusieurs instituts scientifiques, parmi lesquels l'Institut colonial est justement réputé. Et l'idée de grouper ces divers corps en un centre universitaire ne pouvait que se développer, d'autant plus que cette idée a déjà été lancée il y a une centaine d'années par Niebuhr, Dahlmann et d'autres savants.

En 1905, la Chambre de Commerce de Hambourg, incitée par les cercles médicaux de cette ville, poussait à la fondation de cours pratiques de médecine, de cours de perfectionnement. Enfin, tout récemment, le Sénat a pris l'initiative de soulever de nouveau la question d'une Université, et le 24 novembre dernier, eut lieu une grande réunion, comprenant des représentants de la haute bourgeoisie, de la Chambre de Commerce, des écoles supérieures, ainsi que de nombreux médecins.

Il faut noter que, parmi ces derniers, la grande majorité ne sont pas favorables à la création d'une Université. Peut-être, faut-il attribuer cette attitude à ce fait qu'il a été jusqu'ici question de créer une Université qui n'aurait ni Faculté de Théologie, ni Faculté de Médecine.

Bref, il n'y a encore rien de résolu, mais l'idée a déjà fait un grand pas du fait d'avoir donné lieu pour la première fois à des débats publics.

Création à Paris d'un laboratoire départemental de radiologie et d'électrothérapie. — Après plusieurs considérations sur l'évolution des sciences médicales vers les

NOUVELLES *(Suite)*

méthodes précises de recherches, de contrôle et de traitement des diverses affections, et sur la nécessité pour les médecins d'être pourvus de tout le matériel nécessaire, M. Marquez, pharmacien et conseiller général de la Seine, vient de faire adopter la résolution suivante :

Art. 1er. — Il est créé à Paris, autant que possible dans la ligne périphérique nord-ouest, un laboratoire départemental de radiologie et d'électrothérapie plus spécialement affecté au traitement des malades de la banlieue.

Art. 2. — Un crédit de 15 000 francs est ouvert au budget départemental 1912, pour les dépenses de premier établissement, installation et achat d'appareils et de matériel.

Art. 3. — Un crédit de 12 000 francs sera ouvert annuellement à partir de 1912 au même budget pour le fonctionnement dudit laboratoire : Loyer, entretien et remplacement des appareils et du matériel et rétribution du personnel.

Proposition d'un « laisser-passer » spécial pour les médecins de Paris. — M. Émile MASSARD, membre du conseil municipal de Paris, a fait voter le renvoi à la deuxième Commission et à l'Administration, pour étude, la proposition suivante qu'il nous est agréable de reproduire dans son texte :

« Messieurs, l'éloge du corps des médecins parisiens n'est plus à faire. A chaque instant, nous avons à constater de leur part des actes de dévouement qui sont inhérents d'ailleurs à leur profession.

« Or, les médecins ne sont généralement pas riches, et en fait de transports, ils n'emploient le plus souvent que les moyens mis à la disposition de tout le monde. Cependant leurs déplacements ont toujours un caractère d'urgence, et le plus souvent ils devraient passer les premiers.

Les coupe-files donnés aux journalistes sont utiles, mais un coupe-file spécial serait tout aussi légitime et certainement aussi utile pour les médecins, qui ne doivent pas être retardés dans l'accomplissement de leur devoir.

« C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous soumettre la proposition suivante :

« La Préfecture de police est invitée à créer un laisser-passer spécial pour les médecins, leur conférant le droit de priorité dans les voitures publiques, la faculté de monter en surcharge et d'avoir les premiers accès au Métropolitain. »

« Il n'est pas à craindre qu'une faveur analogue puisse être réclamée par une autre catégorie de citoyens, car la mission toute d'humanité des médecins est la seule qui soit toujours impérieuse et toujours urgente ».

Officiers de l'Instruction publique. — MM. les Drs Acheray (Paris) ; Baudouin (Corlay) ; Beaudonnet, médecin en chef de l'hospice de Vichy ; Belgrand (Paris) ; Bellot, médecin en chef de 1re classe de la marine ; Beretta (Paris) ; Bernard médecin inspecteur des écoles à Forcalquier ; Bezaguet (Paris); Bitot, médecin des hôpitaux de Bordeaux : Bize (Paris) Boisson, médecin principal de 1re classe à l'École de Guerre à Paris ; Bompaire (Millau) ; Bonain, médecin principal adjoint du service de santé au ministère de la marine ; Bonnefoy (Sallanches) ; Bonnemaison (Maisons-Alfort) ; Bonnet (Charles) (Paris) ; Bonneville (Mazamet) ; Bouquet, directeur du cours départemental d'obstétrique à Brest ; Bourlaux (Villenave d'Ornon) ; Bousquet (Paris) ; Brassart (Arras) ; Briand, médecin en chef de l'asile de Villejuif ; Broudic (Paris) ; Brugel (Figeac) ; Cassé, dentiste à Caen ; Charrasse (Malaucène) ; Chesneau (Saint-Germain-en-Laye) ; Vincent Clément (Paris) ; Cola, médecin-adjoint du lycée de Mont-de-Marsan ; Collet, médecin inspecteur des écoles de Noyers ; Colonna d'Istria (Sartène) ; Cruveilhier (Paris) ; Damalix, médecin de l'École vétérinaire d'Alfort ; Desmaroux, médecin en chef de l'hôpital de Vichy ; Dudefoy, médecin adjoint du lycée de Chartres ; Dumont (Paris) ; Dupuy (Neuilly-sur-Seine) ; Durand (Maubourguet) ; Émerit, médecin du collège de Saint-Jean-d'Angély ; Ertzbischoff (Paris) ; Estrabaut (Paris) ; Fabre, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu du Puy ; Fanier (Paris) ; Favier (Vatry) ; Fédou (Azille) ; Filippi (Corse) ; Foucaud, médecin chef de l'hôpital maritime de Rochefort ; Marc Frenkel (Paris) ; Frogier (Paris) ; Géraudel, médecin inspecteur des Écoles à Paris ; Giuli (Marseille) ; Gourbeyre (Ambert) ; Gourivaud (Limoges) ; Grosclaude (Elbeuf) ; Grosfilley, médecin du lycée de Bourg ; Guay (Paris) ; Hillairaud (La Rochelle) : Hublé (Reims) ; Hurtrel (Amiens) ; Izac, médecin du collège de Pamiers ; Jahan (Paris) ; Joly, médecin du collège de Mende ; Jordy, directeur de l'hôpital de la Conception à Marseille ; Joulia, médecin du ministère de la Justice ; Joyau (Paris) ; Juppé (Arudy) ; Lagarde (Paris) ; Lamand (Haspres) ; Lartigue (Lesparre) ; Lasne-Desvareilles (Paris) ; Le Chaplain (Chatelaudren) ; Legrand (Verneuil); Lehmann (Paris) ; Léoncini (Nice) ; Le Roy (Étaples) ; Levère (Béziers) ; Lévy-Bing, médecin de Saint-Lazare, à Paris ; Lougnon, médecin du lycée de jeunes filles de Moulins ; Malherbe (Paris) ; Malet (Cannes) ; Marsoo (Pau) ; Meyer (Paris) ; Morienvalle (Chaulnes) ; Nachmann (Paris) ; Nollet (Saint-Satur) ; Penot (Bellac) ; Pezet (Figeac) ; Plantier (L'Epine-de Noirmoutiers ; Pouillot, médecin en chef de l'hôpital de Joigny ; Poupinel (Saint-Arnoult) ; Prunet (Jars) ; Rattel (Paris) ; Riffé (Coulanges-sur-l'Autize) ; de Robillard (Paris) ; Rocher (Gabarret) ; Louis Rousseau (Paris) ; Roux (Nice) ; Sarda (Annonay) ; Scheffer (Saint-Étienne) ; Seringe (Paris) ; Sieur; professeur à l'École du Val-de-Grâce, à Paris ; Simon (Paris) ; Simon, médecin principal à l'hôpital militaire de Saint-Mandé , Subert (Nevers) ; Tison (Templeuve) ; Tollemer (Paris) ; Tourlet (Paris) ; Ungauer (Paris) ; Vergely, médecin du bureau de bienfaisance de Bordeaux ; Vergos, médecin inspecteur des écoles à Brest ; Paul Vincent (Nanterre) ; Vincenti (Ajaccio) ; Vitrac, médecin du collège de Libourne ; Georges Vitry (Paris) ; Félix Wagnet (Lieurey) ; Wattering (Mérignac).

MM. les dentistes : Brugeille, chirurgien dentiste des hôpitaux et du lycée de Bordeaux ; Cernéa (Paris) ; Delahaye (Avallon) ; Delétang (Paris) ; Delzant (Paris) ; Fabret, chirurgien dentiste des établissements scolaires de Nice ; Freemann, chirurgien dentiste des établissements scolaires de Besançon ; Gangloff (Paris) ; Baulme, chef de clinique à l'École dentaire de Paris ; Pélissier (Paris).

Mme Renaud, sage-femme à Paris.

MM. Catel, chef de service à l'administration de l'assistance publique ; Deslandes, administrateur de l'hospice de Poissy ; Nervat-Laroche, administrateur des hospices d'Angoulême.

M. Gaudin, chef du laboratoire de bactériologie d'Angers.

MM. les pharmaciens : Louis Arnaud (Salon) ; Alfred Bertrand (Saint-Brieuc) ; Bouet (Paris) ; Boutry (Paris) ; Caste (Toulon) ; Cerbère (Étoile) ; Chouzenoux (Saint-Cyr Laroche) Cunaud (La Rochelle) ; Denis (Évian) ; Descos (Saint-Étienne): Dufayard (Lyon) ; Géraudel (Sainte-Menehould) ; Gully (Paris) ; Héraux (Le Chesne) ; Humbert (Chartres) ; Landon (Châtel-Guyon) ; Lemoine (Paris) ; Loubiou (Montauban); Moreau (Paris) ; Sabourdy (Vichy) ; Sauvaire, pharmacien de la marine à Toulon ; Tarrade (Limoges) ; Templier (Paris); Trapenard (Paris) ; Vavasseur (Sanvic) ; Louis Vidal (Paris) Villette (La Ferté Gaucher).

Officiers d'académie. — MM. les Drs Abbal (Saint-Geniès) ; Agostini, médecin-adjoint du lycée de Bastia; Agricole (Ambleny) ; Albournac (Samatan) ; Barbaux (Paris) ; Barré (La Jaudonnière) ; Barrère (Aveyron-Bergelle) ; Barthélemy (Neuves-Maisons) ; Benes (Marseille) ; Bernard (Saulieu) ; Bertrand (Paris) ; Bineau (Calluire) ; Blairon (Charleville) ; Bleuzé (Lille) ; Blusson (Benaménil) ; Bocquet (Beaucamps) ; Bocquin, attaché à la clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu de Lyon ; Bonnet (Ruoms) ; Bouchard, médecin en chef de l'hôpital de Libourne ; Boucher, médecin-major en retraite (Issy) ; Bourret (Privas) ; Boyer (Paris) ; Brenam (Beaumont-sur-Oise) ; Bressalle (Oisy-le-Verger) ; Breton (Dijon) ; Briau (Le Creusot) ; Briche, médecin de l'asile d'aliénés de Bailleul ; Brochard (Chemillé) ; Brumauld (Bellac) ; Brun (Cheylade) ; Brunet (Bar-le-Duc) ; Brunet, médecin de 1re classe de la marine à Toulon ; Brunetière (Bordeaux). — *Nous donnerons la suite de la liste dans notre prochain numéro.*

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 10 janvier. — Question : « Anatomie descriptive du nerf cubital à partir de son émergence du plexus brachial. — Symptômes et diagnostic de la phlegmatia alba dolens des accouchées. »

MM. Lépine, 14 + 17 = 31 ; Duval, 16 + 21 = 37 ; Guelfucci, 15 + 16 = 31 ; Lefranc, 14 + 16 = 30 ; Fitte, 14 + 16 = 30 ; Morlot, 16 + 15 = 31 ; Reilly, 17 + 18 = 35 ; Mazzoléni, 14 + 14 = 28 ; Salès, 15 + 16 1/2 = 31 1/2 ; Vigot, 15 + 16 = 31.

Séance du 11 janvier. — Question : « Rapport de la trachée. — Signes et diagnostic des luxations de l'épaule en avant. »

MM. Larroque, 13 + 20 = 33 ; Bodet, 11 + 16 = 27 ; Bourgeois (Maurice, 13 + 18 = 31 ; Peltier (Mlle), 15 + 17 = 32 ; MM. Audain, 15 + 15 = 30 ; Renaud (Jean), 11 + 13 13 = 24 ; Fey, 16 + 17 1/2 = 33 1/2 ; Gardin, 10 + 16 = 26 ; Turnesco, 10 + 14 = 24 ; Barraud, 13 + 15 = 28.

Séance du 12 janvier. — Question : « Cordon spermatique. — Signes et diagnostic de l'occlusion intestinale aiguë. »

MM. Vinay, 15 + 18 = 33 ; Barbary, 12 + 16 = 28 ; Ruelle, 11 + 14 = 25 ; Dedet, 15 + 16 = 31 ; Parent, 12 + 16 = 28 ; Moulonguet, 15 + 16 = 31 ; Grandjean, 12 + 13 = 25 ; Hartemann, 14 + 16 = 30 ; Braine, 13 + 18 = 31 ; Angot, 13 + 16 = 29.

Séance du 13 janvier. — Question: « Dure-mère rachidienne. — Signes et diagnostic de la colique hépatique. »

MM. Galop, 15 + 17 = 32 ; Faraf, 14 + 16 = 30 ; Ramadier (Henri 9 + 16 = 25 ; Brun, 10 + 16 = 26 ; Mlle Leven et MM. Escallier, 13 + 17 = 30 ; Lascombe, 9 + 16 = 25.

Séance du 16 janvier. — Question « Tronc de la veine porte. — Symptômes et diagnostic de la rougeole. »

MM. Lévy, 13 + 17 = 30 ; Beloux, 12 + 16 = 28 ; Brétégnier, 11 + 13 = 24 ; Costantini, 16 + 14 = 30 ; Garcin, 14 + 18 = 32 ; Mlle Landesmann, 14 + 17 = 31 ; MM. Masselot, 16 + 15 = 31 ; Marcorelles, 15 + 19 = 34 ; Eudel, 14 + 17 = 31 ; Mlle Delage, 14 + 12 = 26.

MÉDAILLE D'OR (MÉDECINE). — Quinze candidats ont remis un mémoire : MM. Kindberg, Lutembacher, Sourdel, Richet, Flandin, Salin, Cotoni, Pelissier, Bricout, Gastinel, Ménard, Binard, Weill, Sevestre, Marie.

MÉDAILLE D'OR (CHIRURGIE). — Six candidats ont remis un mémoire : MM. Girode, Luzoir, Mornard, Moure, Sorrel, Douay.

Conseil de la Faculté de médecine. — On se rappelle que le conseil de la Faculté de médecine avait été consulté par le ministère de l'instruction publique, sur l'opportunité d'accepter du syndicat des eaux minérales une subvention annuelle de dix-huit mille francs en vue de la création à la Faculté de médecine d'une chaire d'hydrologie médicale.

Dans une de ses dernières séances, il avait donné un avis défavorable à cette création estimant, que, dans l'état actuel, l'enseignement de l'hydrologie est suffisamment assuré, et avait au contraire accepté en principe la création d'un laboratoire d'hydrologie dont la direction serait confiée à un agrégé.

Le syndicat des eaux minérales ayant depuis porté de dix à douze ans la durée de son engagement, le ministre a de nouveau consulté la Faculté. Dans sa séance du jeudi 11 janvier, le conseil a maintenu sa première décision, en se basant principalement sur ce fait que l'hydrologie est une science complexe exigeant des compétences variées, difficiles à trouver réunies chez un même professeur ; mais pour donner satisfaction aux vœux exprimés par le syndicat, il s'engage à organiser un enseignement auquel prendront part les professeurs de chimie, de physique, de thérapeutique et de clinique, chacun de ceux-ci ,traiterait dans un petit nombre de leçons, les questions ressortissant à sa compétence et l'ensemble de ces leçons constituerait un cours complet. Une commission a été nommée pour organiser cet enseignement.

Le conseil propose d'affecter la subvention offerte à un laboratoire spécial d'hydrologie, qui serait rattaché à la chaire de thérapeutique.

Il semble probable que le syndicat des eaux minérales, qui paraît ajouter une grande importance à la création d'une chaire spécialement affectée à l'hydrologie ne maintiendra pas dans ces conditions sa proposition de subvention, et qu'il poursuivra par la voie parlementaire la réalisation de ses vœux.

Médecin inspecteur des Écoles. — M. Margain est nommé médecin inspecteur des écoles de la Ville de Paris. Il est affecté à la 4e circonscription du 18e arrondissement.

Écoles de médecine. — REIMS. — Un concours s'ouvrira, le 24 juin 1912, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims, pour l'emploi de chef des travaux de chimie et de pharmacie à ladite école.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

Hôpitaux de province. — GRENOBLE. — Trois concours seront ouverts, dans le courant de juillet 1912, pour la nomination d'un chirurgien urologiste et d'un adjoint ; d'un chirurgien oto-rhino-laryngologiste et d'un adjoint ; d'un médecin dermatologiste et d'un adjoint.

Se faire inscrire au secrétariat de l'administration des hospices avant le 1er juin 1912.

Distinctions honorifiques. — Des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes ci-après désignées en récompense d'actes de courage et de dévouement accomplis en Algérie et pour services rendus à la mutualité :

Médaille de vermeil. — M. le docteur Gegé (d'Alger).

Médailles d'argent. — MM. les docteurs Cohen Solal (d'Oran), Auzimour (d'Aïn-Témouchent), Capuron (d'Aïn-Sidi-Chérif), Casanova (de Bou-Hadjar).

Médailles de bronze. — MM. les docteur Babilée (de Douéra), Laurent, interne en médecine à l'hôpital de Constantine ; Ricolfi, interne à l'hôpital de Bône.

Mentions honorables. — MM. les docteurs Dartigues (de Saint-Arnaud), Gardon et Labross (d'Alger).

Congrès de physiothérapie des médecins de langue française. — Le prochain congrès aura lieu à la Faculté de médecine de Paris, le 9 avril 1912.

M. le Dr Lavielle, médecin-directeur de l'établissement thermal des Baignots, fera un rapport sur l'Hydrologie du rhumatisme chronique.

École d'application du service de santé militaire. — Sont nommés élèves de l'école d'application du service de santé militaire : MM. Cleu, Barandon, Modot, Lafaix, Renoux, Cuinet, L'Hermier des Plantes, Larroque, Feuillet, Vuillaume, Vauvray, Joly, Fauquey, Bigaud, Diffre, Greyfié de Bellecombe, Martin (Marcel), Fabre, Bordes, Roux, Prost, Lhuissier, Plantier, Pauliac, Sarrelabout, Benazet, La Carre.

Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille. — M. le Dr Lasnet est nommé

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

professeur de clinique interne ; M. le Dr Martin est nommé professeur de médecine légale et d'administration ; M. le Dr Marty est nommé professeur adjoint de clinique interne ; M. le Dr Imbert est nommé professeur adjoint de médecine opératoire ; M. le pharmacien Rosé est nommé professeur adjoint de chimie ; M. le Dr Jacquin est nommé professeur adjoint de clinique externe.

MM. les Drs Reynaud, Torel, Treille et M. Huon, vétérinaire, ont été agréés en qualité de conférenciers à l'École pour 1912.

Les médecins élus sénateurs. — Aux dernières élections sénatoriales, seize médecins ont été élus ou réélus.

Ce sont : MM. Blanc (Hautes-Alpes) ; Bollet (Ain) ; Boine (Doubs); Butterlin (Doubs); Cannac (Aveyron) ; Chauveau (Côte-d'Or) ; Combes (Charente-Inférieure) ; Dellestable (Corrèze) ; Denoix (Dordogne) ; Flaissières (Bouches-du-Rhône) ; Gacon (Allier) ; Gauthier (Aude) ; Peschaud (Cantal) ; Peyrot (Dordogne) ; Rouby (Corrèze) ; Vagnat (Hautes-Alpes).

Les nouveaux élus sont : MM. Blanc, Bollet, Butterlin, Cannac et Peschaud.

Conférence nationale des « Gouttes de lait ». — A la Pentecôte se tiendra à Fécamp une réunion de médecins fondateurs et organisateurs de gouttes de lait et philanthropes.

L'initiative de cette conférence a été prise par MM. Variot, Brunon et Léon Dufour, organisateurs du premier Congrès international des Gouttes de lait à Paris en 1905.

Dans cette assemblée, à laquelle de nombreuses personnalités ont déjà adressé leur adhésion seront exposés les résultats d'ores et déjà acquis par les Gouttes de Lait, et il sera procédé à une étude des voies et moyens capables de rendre plus efficace encore la lutte entreprise contre l'excessive mortalité des enfants du premier âge, soumis à l'élevage artificiel. L'alimentation infantile sera l'objet principal de cette conférence.

Conseil d'hygiène publique. — M. Roux, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, directeur de l'Institut Pasteur, membre du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, a été sur la proposition de ce conseil nommé vice-président du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine pour l'année 1912.

Collège de France. — L'assemblée des professeurs a décidé de maintenir la chaire d'Histoire naturelle des corps organisés, vacante par la mort de M. Michel Lévy, et la chaire d'anatomie générale, vacante par la retraite de M. Ranvier.

Asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières. — Un concours pour la nomination à trois places d'interne titulaire en médecine dont deux à Bailleul et une à Armentières et à six places d'interne provisoire, dont quatre à Bailleul et deux à Armentières, sera ouvert le lundi 26 février 1912 à la Faculté de médecine de Lille.

La liste d'inscription sera close à la préfecture du Nord cinq jours avant le concours.

La durée des fonctions des internes titulaires est de trois années.

Celle des internes provisoires jusqu'au concours suivant. Les traitements alloués sont ainsi fixés : 1re année, 800 francs ; 2e année, 900 francs; 3e année, 1 000 francs; les internes autorisés à faire une quatrième année reçoivent 1 200 francs. Les internes provisoires ont le même traitement et les mêmes avantages que les internes titulaires lorsqu'ils remplacent ces derniers.

Exposition internationale d'hygiène sociale à Rome (JANVIER A AVRIL 1912). — Cette exposition, placée sous le haut patronage de S. M. la reine Hélène, est une annexe du congrès international de la tuberculose. La section française a pour président M. le Dr BEURNIER, pour vice-présidents, MM. Corbeil, Plisson, Marcel Trèves. Le secrétaire général est M. le Dr Guillet (8, rue de Douai, à Paris). Les demandes d'admission pour exposer doivent être adressées d'urgence à M. Plisson, 68, rue J.-J. Rousseau, à Paris. Voici la classification des trente-sept groupes : 1° chirurgie générale ; 2° asepsie ; 3° hygiène alimentaire ; 4° pharmacie ; 5° hygiène générale ; 6° eaux minérales ; 7° sanatoriums et stations climatiques ; 8° boissons hygiéniques ; 9° mécanothérapie ; 10° hydrothérapie ; 11° utilisation du froid ; 12° produits diététiques ; 13° constructions hygiéniques ; 14° produits exportables aux colonies; 15° matériel sanitaire ; 16° campement et boîte de secours ; 17° radiographie ; 18° orthopédie ; 19° droguerie ; 20° produits chimiques ; 21° sauvetage ; 22° cueillettes ; 23° photographie ; 24° parfumerie ; 25° anatomie ; 26° instruments de précision ; 27° chauffage ; 28° produits de la Corse; 29° électricité médicale ; 30° médecine ; 31° sports ; 32° odontologie ; 33° participation pyrénéenne ; 34° antisepsie ; 35° architecture ; 36° ameublement ; 37° pansements.

Orchestre médical. — L'Orchestre médical donnera, comme nous l'avons déjà annoncé, le jeudi soir 25 janvier, salle Gaveau, un concert au profit de l'Œuvre parisienne de secours immédiat et d'assistance à la famille médicale :

Voci le programme :

Première partie. — 1° Ouverture de Coriolan (op. 62), Beethoven.

2° Symphonie italienne, Mendelssohn (Andante con moto Saltarello).

3° L'enfant prodigue. Cl. Debussy (air de Lia : Mlle Adda Miguel).

4° Larghetto (Quintette en la) ; Mozart (Clarinette et cordes : M. Michelin).

5° Marguerite au rouet, Schubert (Orchestration de Liszt : Mme Grivot Lanrezac).

6° Concerto pour harpe, Haendel (Allegro, larghetto, allegro, moderato : Mlle Lily Laskine).

7° *a.* En prière ; *b.* les Roses d'Ispahan, G. Fauré (Mme Claude Gérard).

8° Menuet gothique (op. 25), L. Boëllmann.

Deuxième partie. — 1° Les Elfes (symphonie légendaire). B. Godart (poème de Leconte de Lisle, récité par Mlle L. Himmel ; contralto solo: Mme Grivot-Lanrezac. Chœur de femmes).

2° Le roi s'amuse (air de danse). Leo Delibes (Gaillarde, Pavane, Lesquercade, Passepied, Final).

Chef d'orchestre : M. H. Busser.

Pour la location et le programme s'adresser à l'agence Demets, 2, rue de Louvois.

Mariages. — M. le Dr Maurice A'Court Tucker, ancien interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Martine Marlin. — M. le Dr Charles Villandre, ancien interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Boehler, fille du docteur. — M. Georges Despaigne, fils du docteur en médecine, et Mlle Parant. — M. le Dr Louis Benech et Mlle Ladan-Bockairy.

Nécrologie. — Le Dr Simon, gendre du député socialiste allemand Bebel, vient de mourir à Zurich des suites d'une morsure de souris de laboratoire. — M. Rouget, beau-père du Dr Durand-Fardel. — Le Dr Fichaux (de Tourcoing). — Le Dr Mirapeix.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le samedi ***20 Janvier,*** à 10 h. 1/2, une leçon clinique *sur le traitement du diabète sucré.*

Leçons de Puériculture (FONDATION PIERRE BUDIN). (École de Puériculture, 91 *bis*, rue Falguière). — Le Dr **Aviragnet**, médecin de l'hôpital des Enfants-Malades, fera le mercredi à 5 heures, à partir du ***Mercredi 31 Janvier*** une série de leçons de puériculture.

Hôpital de la Charité. — M. **Legry**, agrégé, médecin de la Charité, recommencera ses leçons sur les maladies du foie, le ***samedi 20 janvier***, à onze heures, à l'hôpital de la Charité. La première leçon aura pour objet : l'hypertrophie portale. Les suivantes traiteront des ictères.

Cours de psychiatrie médico-légale. — M. **Laignel-Lavastine** commencera ce cours à l'ASILE CLINIQUE, 1, RUE CABANIS, à l'amphithéâtre de la Clinique des maladies mentales, le ***lundi 12 février*** 1912, à dix heures trente, et le continuera les jeudis et lundis suivants, à la même heure.

I. Division du cours ; l'expertise médico-légale psychiatrique.

II. La capacité pénale.

III. Les réactions antisociales des alcooliques.

IV. Les réactions antisociales des toxicomanes.

V. Les réactions antisociales des déments.

VI. Les réactions antisociales des maniaques et des mélancoliques.

VII. Les réactions antisociales des délirants systématisés.

VIII. Les réactions antisociales des neurasthéniques et des obsédés.

IX. Les réactions antisociales des épileptiques.

X. Les réactions antisociales des hystériques.

XI. Les réactions antisociales des dysgénésiques débiles et pervers instinctifs.

XII. Le vol pathologique.

XIII. Les violences et l'homicide pathologiques.

XIV. Le suicide.

XV. Attentats aux mœurs et vagabondage des psychopathes.

XVI. La capacité civile des psychopathes.

XIII. Les troubles psychiques dans les accidents du travail.

XVIII. Les réactions antisociales des psychopathes dans l'enfance et l'adolescence, à la caserne et aux colonies.

XIX. L'aliéné au point de vue social et administratif.

XX. Le criminel au point de vue biologique.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

21 Janvier, à 10 h. 1/2 du matin, au laboratoire Carrion, 54, faubourg Saint-Honoré. — « Les dimanches du praticien. » Conférence de M. Aubourg. Résultats de l'examen radiologique dans les affections du gros intestin (méthode des lavements bismuthés).

21 Janvier, à 10 h. 1/2, à la Maison de Santé, 31, rue La Boétie. — Ouverture de la série des conférences de M. Leredde sur le traitement de la syphilis.

22 Janvier. — Concours pour un emploi de chirurgien chargé du service de stomatologie à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

22 Janvier. — Concours de chef de clinique médicale à l'École d'application des médecins de marine à Toulon.

25 Janvier. — Inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles. S'inscrire du 25 janvier au 10 février, au ministère de l'Intérieur, 7, rue Cambacérès.

25 Janvier, à la salle Gaveau. — 4e concert de l'Orchestre médical.

25 Janvier, à 9 heures du soir, à la Sorbone, amphithéâtre Richelieu. « Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris ». M. Dangeard. La radiation solaire et la vie des infiniment petits.

28 Janvier, à 5 heures du soir, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien. » Conférence de M. Benoît-Bazille. Promenade dans le monde des infiniment petits.

29 Janvier, à 3 h., au laboratoire d'hygiène. — 1re série des séances de travaux pratiques d'enseignement de la technique bactériologique appliquée à l'hygiène.

1er Février. — Concours pour une place de suppléant des chaires de pathologie et clinique médicale à l'École de Poitiers. Le concours a lieu à la Faculté de médecine de Bordeaux.

1er Février. — Concours pour une place de suppléant des chaires d'anatomie et physiologie à Reims. Le concours a lieu à la Faculté de médecine de Nancy.

3 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de suppléant de chaire d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 24 janvier, à une heure. — M. MONSAINGEON. De l'ostéomyélite aiguë de l'os iliaque (MM. Kirmisson, président ; Segond, Hartmann et Ombrédanne.) — M. LEBOUC. Les fractures isolées des os du carpe (scaphoïde excepté). (MM. Segond, président ; Kirmisson, Hartmann et Ombrédanne.)—M. PÉBRIER. Contribution à l'étude du traitement chirurgical de l'anthrax. (MM. Hartman, président ; Kirmisson, Segond et Ombrédanne). — M. LEFEBVRE. Contribution à l'étude clinique des polynévrites (forme ataxique, forme amyotrophique). (MM. Dejerine, président ; Reclus, Marcel Labbé et Sicard). — M. MACHEFER. Contribution à l'étude de quelques lésions pulmonaires consécutives à des traumatismes craniens. (MM. Reclus, président ; Dejerine, Marcel Labbé et Sicard).

Jeudi 25 janvier, à une heure. — M. MASSON, Néphrite et rougeole. (MM. Hutinel, président ; Thoinot, Nobécourt et Rathery.) — M. LATOUR. Les endocardites infectieuses à évolution prolongée. (MM. Thoinot président; Hutinel, Nobécourt et Rathery).

Les Actualités Médicales

Collection de volumes in-16, de 96 pages, cartonnés. Chaque volume : 1 fr. 50

Le Rachitisme, par A.-B. Marfan, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1911, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Hygiène de la Peau, par J. Nicolas, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et Jambon, chef de Clinique. 1911, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

L'Arthritisme, *Ses manifestations cliniques et son traitement*, par le Dr P. Mauban. 1911, 1 v. in-16, cart. **1 fr. 50**

Guide pratique du diagnostic de la Syphilis, *séro-diagnostic*, par les Drs P. Gastou et A. Girauld. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart................ **1 fr. 50**

L'Ultra-Microscope dans le diagnostic clinique et les recherches de laboratoire, par le Dr P. Gastou. 1910, 1 vol. in-16 avec 25 fig., cart................ **1 fr. 50**

Hygiène du visage (cosmétique, esthétique et massage), par le Dr P. Gastou, directeur du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis. 1910, 1 vol. in-16 avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Courants de haute fréquence et la D'Arsonvalisation, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et S. Turchini. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart................ **1 fr. 50**

Les Opsonines et les traitements opsonisants, par le Dr R. Gaultier, chef de Clinique de la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16 cart. **1 fr. 50**

L'Artériosclérose et son traitement, par A. Gouget, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1907, 1 vol. in-16 avec fig., cart................ **1 fr. 50**

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par le Dr Cerné, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen et le Dr Delaforge. 1908, 1 vol. in-16, avec 21 fig., cart................ **1 fr. 50**

Technique de l'Exploration du Tube digestif, par le Dr Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1905, 1 vol. in-16, avec 13 fig., cart... **1 fr. 50**

Les Dilatations de l'Estomac, *Sémiologie et Thérapeutique des distensions gastriques*, par le Dr René Gaultier. 1909, 1 vol. in-16 avec 12 fig., cart...... **1 fr. 50**

Les Empoisonnements alimentaires, par le Dr Sacquépée, professeur agrégé à l'Ecole du Val-de-Grâce. 1909, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

La Cure de Déchloruration dans le Mal de Bright, par le Dr F. Widal, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et le Dr A. Javal. 2e *édition*. 1912, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

La Diphtérie, *Bactériologie et Clinique, Prophylaxie et Traitement*, par les Drs H. Barrier, médecin de l'hôpital Hérold, et G. Ulmann. 1899, 1 vol. in-16, avec figures, cart................ **1 fr. 50**

Les Maladies du Cuir chevelu, *Prophylaxie et Traitement*, par le Dr Gastou, assistant à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition*. 1907, 1 vol. in-16, avec 19 fig., cart. **1 fr. 50**

Traitement de la Syphilis, par le Dr Emery, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. Préface de M. le professeur Fournier. 2e *édit*. 1905, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

L'Alimentation des Enfants malades, par le Dr Péhu, médecin des hôpitaux de Lyon. 1908, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Le Traitement de la Constipation, par le Dr Froussard, ancien interne des hôpitaux de Paris. 2e *édition*. 1909, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Les Traitements des Entérites, par le Dr M. Jouaust. 1905, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Calculs des Voies biliaires et Pancréatites, par le Dr R. Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1908, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart.... **1 fr. 50**

Trachéobronchoscopie et Œsophagoscopie, par le Dr Guisez, chef des travaux d'oto-rhino-laryngologie à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. 1905, 1 vol. in-16, avec 20 fig., cart................ **1 fr. 50**

La Démence précoce, par le Dr G. Deny, médecin de la Salpêtrière, et P. Roy. 1 vol. in-16, avec 11 figures, cart................ **1 fr. 50**

Les Folies intermittentes. La Folie maniaque dépressive, par les Drs G. Deny et P. Camus. 1907, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

L'Ionothérapie électrique, par les Drs Delherm, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. Laquerrière, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16, avec 11 fig., cart................ **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr A. Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart..... **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr A. Béclère, 1901, 1 vol. in-16, avec 10 fig., cart.......... **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des maladies internes, par le Dr A. Béclère. 1904, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

La Fulguration, son rôle et ses effets en thérapeutique, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16, avec figures, cart................ **1 fr. 50**

Le Cytodiagnostic, les méthodes d'examen des sérosités pathologiques et du liquide céphalo-rachidien, par le Dr Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté de médecine. 2e *édition*. 1912, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Sang, par le Dr Marcel Labbé. 2e *édition*. 1910, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

La Protection de la Santé publique, *Loi et Commentaires de la loi et des règlements d'administration*, par le Dr Mosny, médecin des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Les Accidents du Travail. *Guide du médecin*, par le Dr Brouardel, médecin des hôpitaux de Paris. 2e *édition*. 1907, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

La Psychologie du Rêve *au point de vue médical*, par N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale des Hautes-Etudes, et H. Piéron. 1902, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Diagnostic de l'Appendicite, par le Dr M. Auvray, professeur agrégé à la Faculté de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Chirurgie intestinale d'urgence, par le Dr A. Mouchet, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1903, 1 vol. in-16, avec 23 fig., cart................ **1 fr. 50**

Chirurgie nerveuse d'urgence, par le Dr A. Chipault. 1904, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Le Canal vagino-péritonéal, *Diagnotic et traitement de la hernie inguinale et des hydrocèles congénitales, de l'ectopie testiculaire*, par le Dr P. Villemin, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, avec 17 fig., cart................ **1 fr. 50**

La Gastrotomie, par le Dr J. Braquehaye, agrégé à la Faculté de Bordeaux, chirurgien de l'hôpital de Tunis. 1900, 1 vol. in-16 avee figures, cart.......... **1 fr. 50**

Chirurgie des Voies biliaires, par le Dr Pauchet, chirurgien des hôpitaux d'Amiens. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

Le Tétanos, par les Drs J. Courmont, professeur, et M. Doyon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart.... **1 fr. 50**

Le Rhumatisme articulaire aigu *en bactériologie*, par les Drs H. Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, et A. Coyon. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart.... **1 fr. 50**

Le Pneumocoque, par le Dr Lippmann, ancien interne des hôpitaux de Paris. Introduction par le Dr Duflocq, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

Les Oxydations de l'Organisme (oxydases), par E. Enriquez et J.-A. Sicard, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Les États neurasthéniques, *Diagnostic, Traitement*, par le Dr A. Riche, médecin de l'hospice de Bicêtre. 1908, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

Les Myélites syphilitiques, *Formes cliniques et traitement*, par le Dr Gilles de la Tourette, professeur agrégé à la Fac. de Paris. 1899, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

L'Arthritisme et son Traitement, par le Dr H. Mauban. 1 vol. in-16, 96 pages, cart................ **1 fr. 50**

Les Névralgies et leur traitement, par les Drs Lévy et Baudouin, anciens internes des hôpitaux. 1909, 1 vol. in-16, avec fig., cart................ **1 fr. 50**

Les Thérapeutiques récentes dans les maladies nerveuses, par les Drs Lannois, professeur agrégé, et Porot, chef de clinique à la Faculté de médecine de Lyon. 1907, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

La Syphilis de la moelle, par les Drs A. Gilbert, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et G. Lion, médecin de l'hôpital de la Pitié. 1908, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Rayons N et les Rayons N', par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart................ **1 fr. 50**

1911-1912, N° 9 **SOMMAIRE** 27 Janvier 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai...... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin...... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet...... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 21 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par **l'Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*)

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LA FERMETURE DE LA FACULTÉ

Nous avions émis l'espoir que les étudiants en médecine finiraient par écouter les conseils de sagesse que leur donnaient de toutes parts leurs véritables amis. Nous savions que, parmi eux, le plus grand nombre était d'avis de ne pas acculer la Faculté et le Ministère à la nécessité de prendre des mesures sévères.

Comme toujours, le parti de la violence, plus déterminé, l'a emporté sur le parti de la sagesse plus nombreux, mais plus faible, et les troubles ont continué.

La sanction prévue, et d'ailleurs officiellement annoncée, ne s'est pas fait attendre. Une décision du ministre de l'Instruction publique ferme la Faculté aux étudiants de première et de seconde année jusqu'à la fin du premier semestre de l'année scolaire.

Nous avions d'avance, dans notre libre propos du 6 janvier, critiqué la légitimité de la décision ministérielle. Une répression, qui frappe indistinctement les coupables et les innocents, est une répression injuste, — cela n'a pas besoin d'être démontré, — mais c'est en même temps une répression maladroite. Les sages d'hier, ceux qui ont refusé de s'associer aux manifestations, ne pourront s'empêcher de songer que leur sagesse ne leur a rapporté que la méfiance et l'hostilité de leurs camarades plus ardents, et ils ne comprendront pas que, rigoureusement corrects, ils soient aussi sévèrement punis que les plus tapageurs : au premier mécontentement, ils ne se priveront pas de manifester, puisque ce n'est pas plus cher.

Sans doute la recherche des vrais coupables était chose délicate ; leur désignation entraînait de lourdes responsabilités, exposait à de multiples récriminations ; elle exigeait un travail de police qui répugnait à la Faculté ; celle-ci pouvait avoir la crainte de le mal faire, de laisser échapper les entraîneurs, et de frapper trop sévèrement les faibles, coupables seulement de s'être laissé entraîner. Mais, pour éviter ce danger, punir indistinctement tout le monde, même ceux qui sont restés chez eux pendant les manifestations, c'est agir tout à fait comme le personnage légendaire qui se jette à l'eau pour ne pas se mouiller !

Il fallait d'autant moins frapper des innocents que, pour certains, la peine est sévère. La fermeture de l'école jusqu'au mois de mars leur fait en réalité perdre une année. Il en est ainsi pour les candidats à l'École de santé militaire, qui ne peuvent se présenter qu'avec quatre inscriptions.

A noter aussi que, l'année prochaine, le nombre habituel des étudiants appelés à suivre les travaux pratiques d'anatomie va être accru de tous ceux qui n'auront pas disséqué cet hiver, d'où des difficultés pratiques d'organisation presque insurmontables, et qui amèneront de nouvelles protestations.

Mais, si les avis peuvent différer en ce qui concerne la forme de la répression, les étudiants ont pu se rendre compte, à la lecture des journaux politiques, que la nécessité d'une sanction était admise par ceux-là même qui professent pour la jeunesse des écoles la plus chaude sympathie et la plus grande indulgence. Voici ce que dit, à ce sujet, le *Temps* du 20 janvier :

> Cette grave mesure s'imposait. Les étudiants ne possèdent pas le droit d'exclusion sur leurs professeurs, et l'obstruction n'est pas un moyen de réclamation admissible. Si la constitution qui régit la faculté ne leur convient pas, ils peuvent s'efforcer d'en obtenir la modification par les voies légales, sans recourir à la brutalité et à la violence. L'action directe est toujours odieuse, à plus forte raison l'est-elle quand elle provient d'une élite intellectuelle et sociale. Comment ce qu'on est convenu d'appeler les classes dirigeantes résisteraient-elles à la poussée impulsive d'en bas, si elles-mêmes s'arrogent le droit d'enfreindre les lois et les règlements qui régissent la société? Les étudiants, en « sabotant » depuis quatre années le cours de M. Nicolas, donnent aux ouvriers un exemple dont les conséquences pourraient un jour peser durement sur eux.
>
> Nous devons constater que les étudiants furent prévenus de la sanction à laquelle ils s'exposaient. Ils n'ont pas tenu compte de l'avertissement. Nous le regrettons sincèrement pour ces jeunes gens dont les études vont être retardées du fait de leur persistance dans l'erreur. Mais leurs camarades de l'École de droit leur expliqueront que le premier devoir des citoyens dans une démocratie est l'obéissance aux lois, de même que le rôle du gouvernement est avant tout de maintenir l'ordre.

Nous doutons que les étudiants en droit soient bien qualifiés pour donner à leurs camarades de l'École de médecine de telles explications, qu'ils auraient besoin de méditer d'abord eux-mêmes. Il n'en est pas moins vrai que, malgré toute notre sympathie pour les étudiants, nous ne pouvons ne pas reconnaître qu'ils se sont mis dans leur tort, et ne pas déplorer qu'ils aient justifié une mesure de rigueur regrettable.

P. S. — Au moment où je corrige ces épreuves, il ne paraît pas impossible que le ministre revienne sur son arrêté. Il a reçu plusieurs délégations d'étudiants. Il résulte des renseignements communiqués à la presse sur ces entrevues que le plus grand nombre des élèves est disposé, non seulement à ne plus troubler les cours mais à « faire l'impossible pour le rétablissement de l'ordre ». Puissent-ils avoir assez d'influence sur les plus fougueux de leurs camarades, pour que ceux-ci ne découragent pas, par une attitude intransigeante, les dispositions manifestement bienveillantes de M. Guist'hau. G. LINOSSIER.

CHOSES DU JOUR

LOISIRS

De M. NICOLAS, professeur d'anatomie,
à MM. MESSAGER et BROUSSAN

Il est incontestable, messieurs, que votre amphithéâtre a, malgré la grève, plus de succès que le mien. Je vous propose un troc : passez-moi vos danseuses et je vous cède mes étudiants. Et qu'est la danse moderne, je vous prie, sinon la plus gracieuse et la plus esthétique leçon d'anatomie ? La Faculté accueillera volontiers vos rats et même vos renards. Je leur enseignerai les pointes avec mon bistouri et la danse du scalpel, bien connue chez les peuplades africaines. Quelques-uns de mes élèves paraissent se rapprocher, par leur turbulence, au fameux Nijinsky ; ils vous exécuteront avec un squelette un Spectre de la rose qui sera un peu là, si j'ose dire. Je les ai vus danser une sabotière à en faire pâlir le souvenir de Mme Rosita Mauri et, pour ce qui est du réaliste chahut, ils n'en craignent point ! Las de délégués barbus et moustachus, je verrais avec joie des déléguées ointes de parfums délicieux et vêtues de somptueuses fourrures. Ça nous changera. Ce sera un déplacement de public, voilà tout. Peut-être aussi cela donnera-t-il à ces messieurs et à ces dames l'idée de réunir leurs jeunesses revendicatrices. Ce serait du dernier galant et si parisien ; la C. G. T. deviendra synonyme de Canotage, Garden-party et Tea. « Ils ne peuvent pas s'entendre, marions-les », disait un père jovial, dans je ne sais quel vieux vaudeville. Et nous signalerons nos réouvertures simultanées par une charmante sauterie !... — NICOLAS.

P. c. c. : le FAUSSAIRE.
(Excelsior).

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

RÉGLAGE AUTOMATIQUE DE LA TEMPÉRATURE ET DE L'ÉTAT HYGROMÉTRIQUE DES ATMOSPHÈRES CONFINÉES

Assurer dans les locaux habités une température rigoureusement constante serait un résultat précieux, non seulement pour l'agrément, mais aussi pour la santé des personnes appelées à y séjourner. Dans les hôpitaux en particulier, cette question présente une importance spéciale.

On se préoccupe généralement moins de l'état hygrométrique, bien que le maintien dans l'air d'une humidité convenable ait également une très réelle importance. Un air trop sec — comme celui habituellement fourni par les calorifères à air chaud — est dangereux non seulement pour les plantes, mais aussi pour le corps humain, notamment pour les bronches, par suite de l'exagération de l'évaporation normale et du travail des glandes muqueuses. Un air trop humide est désagréable et devient difficile à supporter dès que la température atteint 25°.

Dans de très intéressants articles publiés dans les *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, M. P. Bellon, inspecteur départemental du travail, a mis en lumière toute l'importance de la régularisation de l'état hygrométrique de l'air, particulièrement dans les filatures : le travail des textiles exige en effet une humidité relative élevée de 50 à 60 p. 100 pour le coton, 80 p. 100 pour la soie, 60 à 90 p. 100 pour la laine, suivant sa qualité, avec une température de 21 à 23°, de sorte que le travail devient très pénible dès que la température s'élève davantage.

Le réglage à la main des appareils de chauffage, d'humidification et de ventilation ne peut assurer que d'une manière imparfaite la constance de la température et de l'état hygrométrique. Cette constance est au contraire obtenue d'une manière complète et automatique au moyen d'appareils spéciaux, le *thermostat* et l'*humidostat*, dont nous donnerons une description sommaire d'après un article de M. J. N. Chozinski, ingénieur conseil, paru dans les *Annales des Travaux Publics de Belgique*.

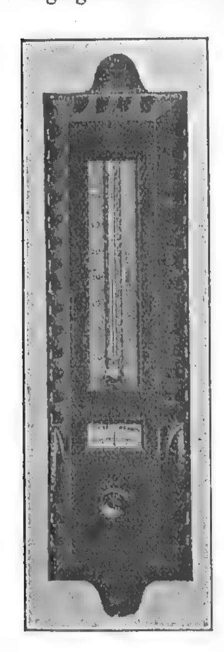




Fig. 1.

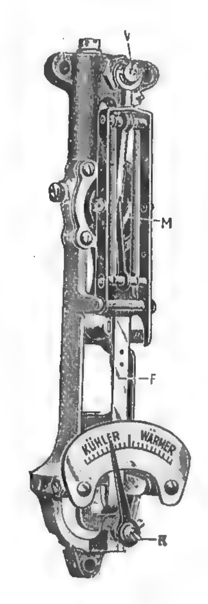


Fig. 2.

Thermostat. — Le thermostat, protégé par une enveloppe portant un thermomètre (fig. 1), est composé essentiellement de deux lames soudées, l'une en laiton, l'autre en acier, que l'on voit en F sur la figure 2 qui représente le mécanisme, l'enveloppe étant enlevée. Le laiton ayant un coefficient de dilatation supérieur à celui de l'acier, la languette tend, lorsque la température varie, à modifier sa courbure. Sa partie supérieure étant recourbée en crochet à la partie inférieure et rivée à un balancier (fig. 3), ces modifications de courbure se traduisent par des déplacements horizontaux de la partie supérieure F de la languette qui agissent sur une petite canalisation d'air comprimé traversant l'appareil.

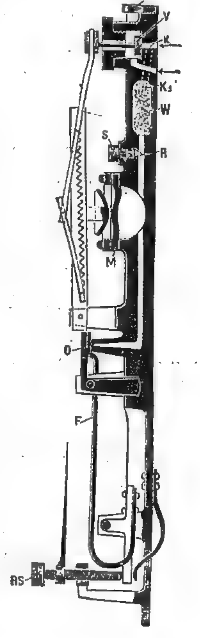


Fig. 3.

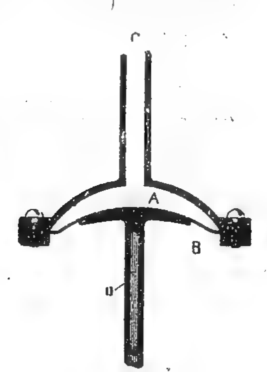


Fig. 4.

La position du balancier auquel est rivée la languette est réglée par la vis RS, portant l'aiguille indicatrice de la température désirée. Lorsque cette température est obtenue, l'appareil est réglé de manière que la lumière O reste fermée, l'air comprimé passant par la rainure K et le filtre à ouate W tend la membrane M et le disque V obture la canalisation d'air comprimé K.

Si la température s'abaisse, la languette, par suite de la différence de dilatation des deux métaux qui la composent, se trouve projetée vers l'avant, découvre la lumière O : la poche à air se vidant, la membrane M est rejetée en arrière : les leviers articulés déplacent le disque V qui découvre la lumière et laisse passer l'air comprimé.

Celui-ci arrivant dans une valve à air (fig. 4, 5, 6) déplace la tige de celle-ci et agit sur l'organe régulateur de température, robinet à eau chaude ou à vapeur, ou registre pour les calorifères à air chaud.

En modifiant, à l'aide du balancier muni d'une aiguille indicatrice, la position initiale de la languette, on modifie la température à laquelle celle-ci découvre l'orifice O et l'on peut ainsi obtenir une température constante quelconque fixée à l'avance.

Le thermostat peut être appliqué à tous les modes de chauffage. Dans le cas de chauffage par radiation indirecte, la surface radiante étant en dehors de la salle, le thermostat règle au moyen d'un registre le mélange d'air froid et d'air chauffé par passage sur les radiateurs. On peut même, avec une seule chambre de chauffe, obtenir des températures différentes dans plusieurs locaux, en faisant varier la proportion d'air froid.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

On peut également utiliser le thermostat pour régler automatiquement la consommation de combustible, la pression des chaudières, pour rafraîchir les salles par l'ouverture de vasistas lorsque la température dépasse un chiffre donné, etc.

Humidostat. — Le réglage automatique du degré hydrométrique de l'atmosphère des locaux n'est pas moins important que le réglage de la température. Il peut être obtenu sans difficulté au moyen d'un appareil (fig. 7) appelé humidostat, identique comme construction et comme fonctionnement au thermostat, les languettes métalliques étant seulement remplacées par une lamelle de bois (fig. 8). Les variations des pourcentages d'humidité de l'air font subir à cette languette des allongements ou des contractions qui font fonctionner l'appareil.

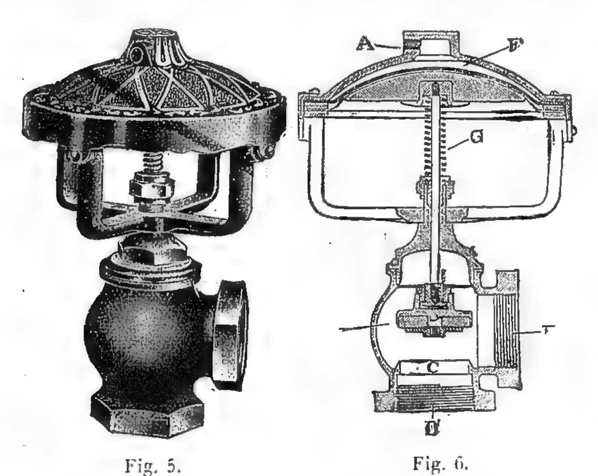


Fig. 5. Fig. 6.

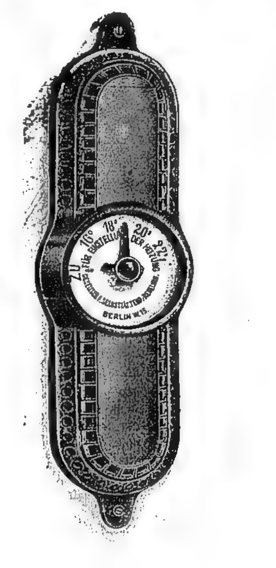


Fig. 7.

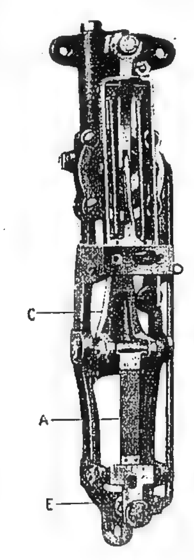


Fig. 8.

En général la valve à air comprimé commandée par l'humidostat règle l'arrivée de vapeur dans un serpentin plongé dans un réservoir d'eau placé dans le conduit principal d'air chaud. L'évaporation est d'autant plus active que la quantité de chaleur amenée par le serpentin est plus grande.

Le même mode de réglage pourrait être appliqué sans difficulté aux divers appareils humidificateurs à froid, employés dans les locaux où la température est généralement élevée, comme les filatures. Tels sont les appareils pulvérisateurs « Vortex », « Drosophores », le « Climatogène » de C. Bontemps, l'éjecto-atomiseur, le turbo-atomiseur de P. Kestner, l'humidificateur d'air Sconfietti, pour lesquels l'humidostat devrait agir sur le robinet d'amenée de l'eau ou sur l'organe de compression. Nous renvoyons pour la description de ces divers appareils à l'article de M. P. Bellon dont nous avons déjà parlé (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, janvier 1911).

Humidostats et thermostats exigent pour leur fonctionnement de l'air comprimé à la pression d'une demi-atmosphère, mais en faible quantité. Il suffit en effet d'avoir pour un groupe de 20 thermostats au moins un réservoir d'une capacité calculée à raison de 5 litres par appareil.

La production d'air comprimé n'est d'ailleurs pas une difficulté. A défaut de compresseurs mécaniques ou électriques, il suffit de disposer d'une canalisation d'eau possédant une pression de une atmosphère au moins : le compresseur est peu encombrant et fonctionne automatiquement ; l'eau qui a servi à la compression de l'air reste pure et est parfaitement utilisable.

Le thermostat réalise une température à peu près rigoureusement constante : dans une salle d'école à Buffalo, M. Obozinski a constaté de huit heures à midi une température oscillant de 18° à 19° seulement, alors que la température extérieure s'était relevée de 5° et que les élèves y avaient séjourné une partie de la matinée. En outre l'emploi du thermostat fait réaliser dans l'exploitation du chauffage des économies qui permettent d'amortir rapidement l'installation.

Aussi le système s'est-il rapidement répandu. Il y a aux États-Unis d'Amérique plus de 200.000 valves à air, commandées par thermostats. Le seul « Singer building » à New-York, en possède 850. Le système commence à être appliqué en Europe, surtout en Allemagne et en Suisse.

Thermostats et humidostats pourraient rendre de très précieux services dans tous les établissements où il est important de réaliser la constance de la température et le maintien d'un état hygrométrique déterminé ; hôpitaux, sanatoria, écoles, filatures, salles de spectacle, etc. On ne peut que souhaiter l'extension de leurs applications.

SEVARUS.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Pour enlever les taches de fruits. — Les taches de fruits rouges disparaissent au moyen du soufre.

On mouille la partie tachée ; puis une personne tend l'étoffe pendant qu'une autre brûle au-dessous de la partie mouillée une poignée d'allumettes fortement soufrées ou une mèche soufrée comme celle qu'emploient les tonneliers pour assainir les fûts ; ou bien encore du soufre en poudre qu'on jette sur des charbons ardents mis dans une pelle à feu.

S'il reste une tache jaunâtre, on la fait disparaître avec un lavage à l'eau de savon ou à l'eau de Javel.

Les vapeurs d'acide sulfureux sont sans action sur les couleurs sensibles des étoffes ; elles ne changent pas la teinte bleue de la soie que l'eau bouillante fait parfois disparaître.

On peut aussi employer l'acide sulfureux en solution faible avec de l'eau ; on lave alors aussitôt après à l'eau de savon ; puis on rince à l'eau ordinaire et on laisse sécher.

CHRONIQUE DES LIVRES

La pratique ophtalmologique, par le Dr A. POULARD. 1912, 1 vol. petit in-8 de 350 pages avec 167 fig., cartonné 8 francs. (*J.-B. Baillière et Fils*, édit. Paris).

Ce petit livre, nous dit l'auteur, est le résumé de l'enseignement commencé par lui en 1906, à la Clinique ophtalmologique de l'Hôtel-Dieu, dans le service de M. le Professeur De Lapersonne.

La lecture de la préface suffit à donner un aperçu du plan général du volume et de la méthode propre à l'auteur. « Quelques années de contact immédiat et de travail en commun avec les élèves, nous dit-il, m'ont fait connaître les besoins de la pratique médicale et en même temps les lacunes de l'enseignement passé. »



Recherche du réflexe lumineux à l'aide de la bougie. — 1 temps : la malade couvre avec la main son œil droit. Le médecin examine l'œil gauche, il forme avec sa main gauche un écran derrière lequel se trouve une bougie allumée.

Et alors, fort de cette expérience, « sans parti pris, sans préjugés, sans respect pour la routine, il a chaque année modifié, perfectionné ou simplifié son enseignement pour l'adapter mieux encore aux besoins de la médecine générale. Enfin, cédant à la demande de ses élèves, il a rédigé cet ouvrage, qui est un simple résumé de ses conférences ».

Nul doute que les élèves et les praticiens ne sachent gré au Dr Poulard de ses efforts. Ils pourront trouver dans ce petit livre les notions élémentaires de la pratique ophtalmologique et celles-ci seront souvent capables de venir en aide au médecin dans les multiples difficultés de sa pratique journalière ».

F. TERRIEN.

La pratique de l'opothérapie, par le Dr HALLION. 1912, 1 v. in-18, 4 fr. (*Masson et Cie.*, édit., Paris).

Le Dr Hallion a rassemblé dans ce petit livre de 150 pages une série de leçons et d'articles sur les principes généraux de l'opothérapie, les propriétés des divers organes et de leurs extraits. Il termine par un lexique alphabétique sur les indications générales de l'opothérapie qui constituent la majeure partie du livre.

Le lecteur trouvera dans ce volume une série de vues intéressantes, par un physiologiste consommé qui est en même temps un technicien ; il trouvera commodément, d'autre part, à propos de chaque maladie, le traitement opothérapique qu'il peut mettre en œuvre.

P. CARNOT.

L'art d'être un homme. — *Traité de « self-education » à l'usage des jeunes gens à partir de 16 ans*, par l'abbé H. MOCQUILLON. 1911. Un fort vol. in-16 de 468 pages (*Bloud*, édit., Paris).

Ce volume est divisé en deux parties : dans la première, l'auteur examine successivement les diverses carrières qui peuvent convenir à un jeune homme : fonctionnarisme, commerce et industrie, carrières libérales, carrière militaire, agriculture, etc. L'auteur, en un style vigoureux, met en relief les difficultés de la plupart d'entre elles ; le chapitre qu'il consacre à la carrière médicale notamment ne pèche pas par excès d'optimisme ; sur quelques points même, la documentation en semble un peu superficielle, d'où des généralisations excessives sur « la fumisterie des concours ».

Dans une seconde partie sont exposés les meilleurs principes pour devenir et rester un homme. Parmi les conseils donnés ainsi par l'auteur, il en est nombre d'excellents auxquels on ne peut que souscrire, tout en regrettant le ton de polémique trop souvent adopté dans la rédaction de cet ouvrage.

P. LEREBOULLET.

IIIe Congrès international d'hygiène scolaire, août 1910. 3 vol. in-8 (*Maloine*, édit., Paris).

On sait le succès légitime obtenu par le Congrès d'hygiène scolaire de 1910. La publication en volume des très nombreux rapports et des communications présentées à ce congrès montre quelle quantité de questions y ont été abordées, quels intéressants documents ont été ainsi mis au jour. Tous ceux que préoccupe l'hygiène scolaire sont assurés de trouver dans ces volumes de très utiles renseignements qui leur éviteront nombre de recherches. Ils apprécieront mieux encore l'effort considérable dépensé par les organisateurs de ce congrès.

P. L.

Diagnostic chimique, microscopique et parasitologique, par les Prs J. GUIART et L. GRIMBERT. 3e *édition*, 1912, 1 vol. in-8 de 1 044 p., cart. 15 fr. (*J. Lamarre et Cie*, édit., Paris).

Le succès des premières éditions montre tous les services que rend le livre des Prs Guiart et Grimbert. Au surplus, son éloge n'est-il plus à faire, et toutes les fois que l'on veut procéder, dans un laboratoire d'hôpital, à une recherche chimique, bactériologique ou parasitologique, on est heureux d'avoir pour guide les descriptions simples et nettes que l'on y rencontre.

Dans cette 3e édition, les chapitres les plus modifiés sont ceux du sang et de l'urine.

Dans le 1er, se trouve une description des nouveaux procédés, du Wassermann notamment ; dans le 2e, les additions ont surtout porté sur l'urobiline et son chromogène, les dérivés glycosuriques, la réaction de Cammidge. Nos lecteurs ont eu la primeur d'un chapitre nouveau sur les recherches de l'albumine urinaire et ont pu en apprécier le caractère précis et pratique.

P. CARNOT.

Diagnose und Fehldiagnose von Gehirnerkrankungen aus der Papilla nervi optici, von Professeur SALZER, 1911, brochure de 16 p., avec 2 planches hors texte. M. 1.50 (*Lehmann*, édit., Munich).

Dans cet opuscule, le Professeur Salzer montre quelles difficultés peut offrir parfois un diagnostic ophtalmologique, basé uniquement sur l'examen du fond de l'œil. Ces incertitudes tiennent d'une cause trop souvent méconnue qui est la grande variabilité des aspects de la papille, non seulement à l'état pathologique, mais aussi et surtout à l'état normal.

Les variations et les anomalies congénitales sont fort nombreuses, même chez les sujets qui ne présentent aucun trouble de la vue. Elles portent sur la couleur qui peut revêtir toutes les nuances, allant du rouge au blanc, sur les limites qui sont ou tranchées ou indistinctes, sur le relief de la pupille qui paraît saillante ou excavée. Ces aspects principaux sont reproduits en vingt figures et groupés sur une planche coloriée. Ils s'opposent à ceux des papilles pathologiques avec atrophie et lésion des vaisseaux de la rétine, figurés sur une seconde planche.

P. CAMUS.

**

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR JOAQUIN ALBARRAN

Lorsqu'en 1896 je devins pour la première fois interne de M. le professeur Guyon, je fus saisi par la prodigieuse activité de ce magnifique service de la Terrasse qu'il avait su créer de toutes pièces. Autour du maître vénéré affluaient les élèves : c'est là que je connus Chabrié et N. Hallé chefs de laboratoire, Edgard Chevalier chef de clinique, et Joaquin Albarran agrégé du service.

Né à Cuba en 1860, arrivé en France pour y étudier la médecine, Albarran, grâce à Grancher, avait eu un accès facile auprès du professeur Guyon, alors dans tout l'éclat de son enseignement. Le jeune étranger avait toutes les qualités qui font d'un étudiant un brillant élève ; à son extraordinaire puissance de travail, à sa ténacité, à son ardeur, à sa vive intelligence, il joignait beaucoup d'entrain et de cordialité. Il fut premier à l'internat en 1884, puis médaille d'or en 1888, chef de clinique en 1890 et professeur agrégé en 1892. Cette nomination si rapide se trouva d'autant plus commentée qu'il n'avait pas voulu suivre la voie habituelle qui passe par l'école pratique et doit presque nécessairement être jalonnée par l'adjuvat et le prosectorat ; le laboratoire avait pour lui plus d'attrait que la salle de dissection. Malgré tout, il était chirurgien des hôpitaux en 1894.


Phot. Waléry.

Le Professeur JOAQUIN ALBARRAN.

De taille moyenne, le teint mat, l'œil vif, attentif, un peu inquiet parfois, le nez fortement busqué, les traits fins, le masque énergique, barré par une moustache aussi noire que ses cheveux bouclés, possédant admirablement la langue française qu'il écrivait en lettré, mais pourvu d'un accent espagnol prononcé qui ne l'abandonna jamais d'ailleurs, Albarran vivait à Necker. Pendant la matinée, il venait dans les salles où la confiance du maître lui donnait toujours quelques malades à suivre et à opérer; pendant l'après-midi, il passait des heures au laboratoire de la Terrasse et si parfois il semblait disparaître, les initiés savaient bien qu'ils pouvaient toujours le trouver au fond de l'hôpital, dans un petit laboratoire annexe, où il n'était jamais avare de conseils et de direction.

Aussi quand notre maître Guyon, à l'apogée des honneurs, descendit de sa chaire, il laissa son service, son œuvre, à l'élève qu'il avait choisi entre tous et qu'il avait formé : Albarran était professeur de clinique des maladies des voies urinaires de la Faculté de médecine de Paris à quarante-six ans.

Mais les grands succès ne vont pas sans efforts et très vite, surmené par les fatigues de son enseignement, par la publication de livres importants et nombreux, par une clientèle toujours plus étendue, le jeune maître commençait à sentir sa santé profondément atteinte ; il dut s'arrêter. C'est en vain qu'il essaya de lutter : le climat d'Europe avait été néfaste pour cet enfant des Tropiques qu'un travail excessif avait consumé trop vite. Il mourait le 17 janvier 1912, à 52 ans.

Depuis 1896, je l'ai suivi dans son labeur journalier, comme interne et comme chef de clinique, aussi bien que dans la place qu'il tenait toujours réservée pour tous ceux qui voulaient travailler à ses côtés. Mais dans cette courte notice, je ne saurais pas exposer son œuvre scientifique tout entière, car elle est considérable. Tour à tour anatomiste, histologiste, bactériologiste, anatomo-pathologiste, physiologiste, clinicien et opérateur, il a pu aborder tous les sujets, et partout on trouve sa trace marquée par une découverte ou par une mise au point solidement éclairée.

Sa thèse, qu'il aimait à rappeler, sur le rein des urinaires, fut un travail d'innovation demeuré classique et qui, aujourd'hui encore, n'a rien perdu de sa fraîcheur première. Mais en dehors d'articles très nombreux et de communications multiples à la Société de chirurgie, à l'Académie de médecine ou à l'Académie des sciences, dans les différents congrès de chirurgie ou de spécialité, Albarran a publié un traité des maladies des reins (1899), un traité des maladies de la prostate (1900), un traité de l'exploration rénale (1905), un livre sur les tumeurs de la vessie (1892), un autre sur les tumeurs du rein (1903) (en collaboration avec Imbert), et pour terminer, un traité de médecine opératoire des voies urinaires (1909), livre vécu que seuls peuvent apprécier à sa vraie valeur ceux qui ont déjà une pratique avancée de la spécialité, livre de maturité où fuse entre toutes les lignes l'esprit d'observation et de méthode qu'il avait à un si haut degré.

Albarran a fait assez pour que son nom ne puisse pas disparaître : pour jamais il restera attaché à l'exploration fonctionnelle des reins.

Faut-il encore rappeler qu'il fut le véritable créateur de la néphrectomie primitive comme traitement de la tuberculose rénale, et le promoteur de la prostatectomie ? Car si l'opération sus-pubienne est aujourd'hui considérée comme l'intervention de choix, il ne faut pas oublier que sans Albarran et la prostatectomie périnéale, l'opération actuelle n'aurait pas été acceptée aussi facilement.

Albarran avait un génie créateur ; aussi fut-il un novateur en même temps qu'un bon chirurgien doublé d'un homme de laboratoire. Il sut enseigner, il sut faire travailler autour de lui, il continua à porter toujours plus haut la renommée de l'école de Necker. Dans toute l'acception du terme, il fut l'élève du professeur Guyon, si douloureusement atteint aujourd'hui par cette fin prématurée : c'est l'éloge le plus complet et le plus mérité qu'il me soit permis de faire de sa mémoire.

OCTAVE PASTEAU.

LA MÉDECINE DANS L'ART

LEÇON D'ANATOMIE

Nous sacrifions à l'actualité en montrant un amphithéâtre où les élèves se pressent en foule autour du professeur d'anatomie et suivent la leçon avec enthousiasme. Il est vrai que d'après la figure on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'étudiants de 1re et de 2e année, car ils paraissent, pour la plupart, d'un âge plus avancé.

Le maître est l'illustre André VÉSALE (1514-1564). Le cadavre dont il montre les viscères ressemble au corps d'une femme vivante; peut-être est-ce par allusion à l'accusation qui fit condamner Vésale à la peine de mort aussitôt convertie en la peine plus douce d'un pèlerinage à Jérusalem.



Cette figure orne en frontispice le premier volume des *Œuvres complètes* de Vésale, publiées en 1725 par Boerhave et Albinus.

SCÈNES MÉDICALES

LE BAL DE L'INTERNAT

Minuit. Dans la salle s'engouffre le flot compact et tapageur des étudiants et figurantes travestis et dévêtues. Et de suite aux accents de l'orchestre endiablé s'élancent et tourbillonnent des couples en costumes simples ou légers. La foule qui se meut très pressée les enserre et s'amasse en certains coins où s'exhibent de jeunes personnes très décolletées. Et l'on jette en passant un regard gouailleur ou intéressé.

Sur toute cette masse grouillante s'épand une jeune gaieté parfois un peu brutale en sa détente. Là s'agitent internes qui revivent les émois et le succès passés, candidats gorgés de travail et sevrés de plaisirs, étudiants peu préparés au Concours mais toujours prêts à la fête et quelques étrangers qu'attire la variété ou l'absence de costumes. Dans ce remous chatoyant, sur les tons crus ou sombres des vêtements masculins se détachent et se heurtent les reflets de nacre des nudités et les teintes blafardes des maquillages.

Mais on s'apprête pour le défilé et le cortège se forme. Sur les chars, des groupes féminins aux chairs roses que voilent, seules, les chevelures, figurent des allégories ou le fait médical du jour. Là se donne libre cours la plus folle fantaisie, prodigieuses conceptions de carabins artistes. Sous des allures joliment libertines, dans un décor d'art licencieux, on sent la critique railleuse et l'hommage à l'actualité scientifique. Encadré d'internes en travestis plus ou moins artistiques, le cortège défile devant les loges des salles de garde. Là s'entassent et se mêlent pittoresques déshabillés et déguisements baroques. Et de la foule qui fait une haie vivante, au milieu des clameurs gouailleuses, s'élève de temps à autre une acclamation, hommage à une jolie fille qui, dans sa nudité chaste, le reçoit sans émotion, avec simplicité.

Et dans la loge des « Fossiles » où trônent quelques jeunes Maîtres et se dissimulent quelques femmes du meilleur monde médical s'échangent d'un ton grave des impressions artistiques sur ces « statues », beaux marbres qu'on voudrait plus nombreux.

Après la dislocation du cortège, l'excitation s'accroît et sous les voiles qui tombent la note d'art s'efface. Dans les loges, à peine dissimulés par les tentures, des couples s'enlacent. C'est un commencement d'orgie..... Puis, les derniers spasmes d'une fête qui s'éteint !

Dr PIERRE MAUREL.

GLANES MÉDICALES

On connaît cette aventure de je ne sais plus quel illustre médecin anglais, — je crois que c'était Sydenham... — le nom importe peu... Il avait à son service un valet qui, frotté de médecine, le quitta un beau jour et s'institua guérisseur. Le drôle avait du savoir faire, de l'entregent, du bagout et point du tout de scrupules : les clients affluèrent ; il en revint même de guéris !... L'homme roula carrosse tandis que son ancien maître connaissait une médiocrité tout juste assez dorée !

Tous deux se rencontrent à quelque temps de là sur un des ponts de la Tamise.

— Hé, mon garçon, fait le médecin ; on a trouvé, semble-t-il, le chemin de la fortune. Je serais curieux de connaître l'industrie qui enrichit si rapidement son homme.

— La médecine, monsieur ! répond l'autre avec simplicité... Je soigne des malades.

Comme il y avait de quoi s'estomaquer et que le médecin manifestait sa surprise, le valet qui, à tout prendre, ne devait point être un sot, expliqua :

— Combien y a-t-il, monsieur, de personnes sur ce pont ?...

— Une centaine, peut-être...

— Combien, parmi elles, en trouverait-on, croyez-vous, d'intelligentes ?...

— Peuh !... une dizaine, sans doute...

— Ma foi, monsieur, je vous abandonne cette dizaine-là, les quatre-vingt-dix autres... sont mes clients !!!...

En vérité, je vous le dis, rien ne change sous le soleil. Une seule chose est incommensurable : la bêtise humaine. Tous les Mac-Aron que nous exportent les Amériques trouveront sans cesse des imbéciles pour payer les frais de leur fructueuse réclame. Pour ma minime part, j'en sais quatre, de pauvres infirmes, dont le cerveau a dû aussi, jadis, être pris dans un appareil plâtré, qui se sont fait soulager... de soixante francs chacun par un de ces escrocs auxquels, chassés des autres pays, la France toujours accueillante tend ses bras maternels et son inépuisable sein ! Suffit-il bien d'en rire ?... L'impudence des coquins déborde. Croyons fermement que ce n'est pas être ridicule que de s'indigner à raison. Montaigne prétend que : « Le médecin qui ne fait point fortune est une beste ! » Non ! je n'accepte point de dire que les moutons sont faits pour être tondus. Partout on nous vilipende. Judas lui-même, hier, nous a craché au visage et notre face douloureuse n'a fait que s'attrister davantage. Parmi les lourdes charges, dont chaque jour la société nous accable, aucune encore ne s'est montrée aussi lourde que celle de notre honnêteté ! Plusieurs fois déjà *Paris médical* a répété que « le public, en fait de Médecine, est un mineur qui a besoin d'être protégé ». Nous nous plaignons de ne pas avoir de clients !... Ce ne sont pas les imbéciles qui manquent... sur les ponts, de la Tamise ou de la Seine. Mais, allez donc les empêcher de jeter leur argent à la rivière !...

Ce serait aux pouvoirs publics de protéger ces innocents contre eux-mêmes...

***

Un médecin de campagne de mes amis m'aborde la semaine passée.

— Hé bien ?... La jeunesse s'amuse à la Faculté ? Nous sommes bien surpris, aux champs. A en juger par ce qui existe chez nous, en ces temps de vie chère, les pommes cuites doivent être hors de prix... et les œufs... quatre sous pièce !... la jeunesse des écoles a donc de l'argent de reste ?

En me quittant, il eut ces mots définitifs qui résument une situation.

— Bah ! que voulez-vous... « Les menaces du cochon ne font pas tomber l'étable !! »

Hé ! Hé !?? JACQUES ROCHEBONNE.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

SILHOUETTES DU JURY DE L'INTERNAT

Dessin original

PAR BILS



1. M. le Dr Tuffier. — 2. M. le Dr Le Gendre. — 3. M. le Dr Lion. 4. M. le Dr De Massary. — 5. M. le Dr Brindeau. — 6. M. Dr Souligoux. — 7. M. le Dr Bourcy 8. M. le Dr Potherat. — 9. M. Dr Wurtz.

DIÉTÉTIQUE

Soupe à la cervelle de veau

1/4 de cervelle de veau ;
200 c. c. de bouillon (veau ou bœuf) ;
1 jaune d'œuf.

Faire cuire la cervelle dans de l'eau salée, passer au tamis ; délayer ensuite avec le jaune d'œuf et une cuillerée à thé de bouillon froid, pour former une émulsion bien homogène sur laquelle on verse, peu à peu et en remuant, le bouillon en état d'ébullition.

Soupe au ris de veau

100 grammes de ris de veau ;
200 c. c. de bouillon.

Faire bouillir le ris dans l'eau salée ; l'écraser dans un mortier en porcelaine ; passer au tamis. Sur cette purée, on verse, peu à peu et en agitant sans cesse, le bouillon à l'état d'ébullition.

On peut lier avec un jaune d'œuf.

Soupe aux « petites pâtes »

Petites pâtes	50 grammes.
Bouillon au lait	250 —

Faire cuire d'abord, dans de l'eau, pendant 10 minutes, et laisser égoutter. Mettre ensuite dans le lait ou le bouillon, et laisser cuire, lentement, pendant 10 à 15 minutes. En cas de lait : 20 grammes de sucre et 1 gramme de sel fin, pulvérisé.

Soupe à la crême

Comme véhicule, *bouillon*, ou *eau* qu'on assaisonne avec sel, persil, muscade ; on a ainsi un potage gras ou maigre. Découper finement dans les 250 centimètres cubes de liquide 30 grammes de *pain blanc*. Faire bouillir lentement, pendant 1 demi-heure environ, en agitant souvent ; passer. Ajouter au décocté *refroidi* (au-dessous de 40°), le mélange :

Jaune d'œuf	n° 1
Crème douce	125 c. c.

Soupe au tapioca

Pour une personne :

Tapioca du Brésil extra exotique	30 grammes.
Bouillon récent ou lait	250 c. c.
Jaune d'œuf	n° 1

Faire bouillir le liquide, et verser peu à peu le tapioca, en agitant sans cesse pour éviter les grumeaux. Quand la soupe est *refroidie* (au-desssous de 40°), y délayer le jaune d'œuf.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

ÉMULSIONS (CODEX)

Émulsion de Coaltar.

Teinture de quillaya coalturée	100 grammes.
Eau distillée	400 —

Mêler. Cette émulsion est ordinairement, pour l'usage, étendue de dix fois son poids d'eau.

Émulsion d'Huile de Foie de morue.

Huile de foie de morue	140 grammes.
Sirop simple	60 —
Eau distillée de fleur d'oranger	40 —
Carragaheen	5 —
Eau distillée	Q. S.
Essence d'amande amère	IV gouttes.

Mettre dans un flacon l'essence d'amande amère, l'huile, le sirop et l'eau distillée de fleur d'oranger.

D'autre part, faire bouillir pendant vingt minutes le carragaheen dans une quantité d'eau suffisante pour obtenir 220 grammes de décocté ; passer avec expression à travers une toile, faire réduire au bain-marie le liquide à 160 grammes et le verser bouillant sur les autres matières.

Agiter pendant cinq minutes, puis de temps en temps jusqu'à refroidissement.

Cette préparation renferme environ un tiers de son poids d'huile de foie de morue.

TISANES COMPOSÉES (CODEX)

Espèces pectorales

(FLEURS PECTORALES)

Fleurs de bouillon blanc	100 grammes.
Fleurs de coquelicot	100 grammes
— guimauve	100 —
— mauve	100 —
— pied de chat	100 —
— tussilage	100 —
— violette	100 —

Mêler.

Espèces purgatives.

(THÉ DE SAINT-GERMAIN)

Folioles de séné	2 grammes.
Fleurs de sureau	1 —
Fruits d'anis vert	1 —
— de fenouil	0gr,50
Tartrate acide de potassium	0gr,50

Mêler. Cette dose est pour une tasse d'eau bouillante.

Espèces vulnéraires.

(THÉ SUISSE)

Feuilles et sommités d'absinthe	100 gr.
Feuille et sommités de bétoine	100 —
Feuilles et sommités de calament	100 —
Feuilles et sommités de chamædrys	100 —
Feuilles et sommités d'hysope	100 —
Feuilles et sommités de lierre terrestre	100 —
Feuilles et sommités d'origan	100 —
Feuilles et sommités de pervenche	100 —
Feuilles et sommités de romarin	100 —
Feuilles et sommités de sauge	100 —
Feuilles et sommités de scolopendre	100 —
Feuilles et sommités de scordium	100 —
Feuilles et sommités de thym	100 —
Feuilles et sommités de véronique	100 —
Fleurs d'arnica	100 gr.
— de pied de chat	100 —
— de tussilage	100 —

Inciser les plantes ; les ajouter aux fleurs et mêler.

ÉLIXIRS (CODEX)

Élixir de Kola.

Extrait fluide de kola	50 grammes.
Alcool à 60°	100 —
Sirop simple	100 —
Vin de Lunel	750 —

Mêler et filtrer.

Élixir Dentifrice.

Essence de cannelle de Ceylan	1 gramme.
— badiane	2 grammes.
— girofle	2 —
— menthe	8 —
Teinture de benjoin	8 —
— cochenille	20 —
— gaïac	8 —
— pyrèthre	8 —
Alcool à 80°	1000 —

Mêler ; filtrer après vingt-quatre heures.

Élixir de Garus.

Alcoolat de Garus	1000 grammes.
Vanille	4 —
Safran	0gr,50

Faire macérer pendant deux jours ; filtrer.

D'autre part, prendre :

Capillaire du Canada	20 grammes.
Eau distillée bouillante	500 —

Faire infuser pendant une demi-heure ; passer avec expression.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

LA CLINIQUE. — **Fracture de jambe. — Traitement par la marche directe** (Pr DELBET, 12 janvier 1912).

L'ajustement parfait des fragments a une importance toute relative; le raccourcissement peut atteindre 2 centimètres sans inconvénient. La conservation de l'axe, but essentiel, exige un appareil dans lequel les pressions se répartissent comme sur un membre sain. « Le point capital, c'est que les membres et les articulations voisines ne soient pas condamnés à une immobilisation qui compromettrait fâcheusement leur fonctionnement ultérieur ».

Un collier plâtré sur les tubérosités tibio-péronières, un autre sur les malléoles, deux attelles longitudinales rigides constitueront un appareil qui laissera absolument libres le genou, le cou-de-pied et le pied. Le malade touche le sol avec sa plante : la marche directe influencera heureusement la consolidation.

LA CLINIQUE. — **Traitement de l'hémarthrose du genou par la ponction et la marche immédiate** (KENDIRDJY, 19 janvier 1912).

Depuis la loi des accidents du travail, on a recherché si l'on pourrait abréger la durée des traitements anciens qui donnaient souvent des résultats déplorables. La méthode de Willems (de Gand) un peu modifiée a transformé et amélioré singulièrement le pronostic et le traitement des hémarthroses du genou. On peut la résumer ainsi : *asepsie rigoureuse*, *ponction immédiate*, *marche immédiate*. On évite ainsi ou on réduit au minimum l'atrophie du quadriceps.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Diagnostic de la luxation congénitale unilatérale chez le jeune enfant. Description d'un symptôme nouveau** (SAVARIAUD, 13 janvier 1912).

Chez l'enfant qui ne marche pas encore, le diagnostic de la luxation congénitale de la hanche est fort délicat. On se basera sur les trois signes suivants : l'atrophie de la cuisse, la rotation externe du pied, le raccourcissement. Ce dernier signe mérite d'être mis en valeur et il suffit à cet âge qu'il soit *apparent*. On le recherchera dans l'*extension*, puis dans la *flexion*, en faisant asseoir l'enfant, les genoux maintenus au contact de la table.

BULLETIN MÉDICAL. — **Les grands traumatismes du membre supérieur** (BÉRARD, 13 janvier 1912).

Dans les traumatismes complexes de la main, il faut se montrer aussi économe que possible de toute mutilation, en gardant comme idée directrice que le pouce doit toujours être conservé. « Réservez avant tout les éléments de la *pince digitale*, le pouce avec l'index de préférence, mais aussi le pouce avec le médius ou un des autres doigts, comme pis aller. Et quand vous aurez assuré le bon fonctionnement de cette pince, ne vous acharnez pas à garder les autres doigts déformés, fixés en attitude vicieuse, douloureux et maladroits ; leur réparation incomplète exigerait des mois de traitement, pour ne faire souvent qu'accroître l'incapacité définitive. »

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Le diastasis tibio-péronier** (Pr QUENU, 13 janvier 1912).

L'entorse des ligaments qui unissent le péroné au tibia assombrit et domine le pronostic des fractures bimalléolaires, lorsqu'elle est permanente. Il est de la plus haute importance d'en faire un diagnostic précoce, mais il est souvent difficile de l'affirmer par des moyens purement cliniques. « Aussi l'histoire du diastasis date-t-elle seulement, peut-on dire, de la *radiographie*. »

UNION MÉDICALE DU NORD-EST. — **Le liquide d'hydrocèle en injections dans les infections graves et les hémorragies** (LARDENNOIS, 15 janvier 1912).

A la dose de 20 centimètres cubes, les injections de sérum d'hydrocèle récemment ponctionnée sont indiquées dans l'hémophilie, à la suite des hémorragies et dans les cas graves d'infection généralisée (appendicite, infection puerpérale).

PRESSE MÉDICALE. — **Le syndrome gassérien** (F. LÉVY, 13 janvier 1912).

L'ostéite de la pointe du rocher, les lésions méningées ou autres peuvent intéresser le ganglion de Gasser. Alors se constitue un véritable syndrome qui évolue en trois phases : névralgique, paralytique, trophique et intéressant les trois branches du trijumeau.

La phase du début pourra se confondre avec la grande névralgie faciale, mais celle-ci est paroxystique, tandis que la névralgie gassérienne est continue et s'accompagne de troubles *objectifs* de la sensibilité. Si la syphilis n'est pas en cause, on n'aura le choix qu'entre une intervention chirurgicale peu tentante et la morphine.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Rhumatisme cérébral** (DEBERTRAND, 13 janvier 1912).

« Tous les procédés thérapeutiques sont de beaucoup inférieurs à la balnéation froide. « Elle agit vite et fort » et peut ramener à la vie des malades désespérés ; elle ne reconnaît pour ainsi dire pas de contre-indication ».

LES NOUVEAUX REMÈDES. — **Effets et mode d'emploi de la théocine** (ROCH, 8 janvier 1912).

C'est un diurétique d'une puissance extraordinaire, mais « il faut savoir les conditions assez spéciales dans lesquelles on peut faire bénéficier les malades des vertus de cette substance brutale et fantasque ».

Ni trop : 75 centigrammes par jour sont suffisants ; *ni trop peu* : avec moins de 30 centigrammes on s'expose à un échec certain ; *ni trop longtemps* : inutile de donner la théocine plus de deux ou trois jours de suite ; *ni trop souvent* : au moins quinze jours entre deux périodes.

ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Hémo-diagnostic de la tuberculose** (CALMETTE et BERTRAND, 14 janv. 1912).

Les réactions humorales chez les tuberculeux ne donnent pas des indications « aussi précoces et plus précises que l'emploi des réactions tuberculiniques générales ou locales (*cuti*, *oculo*, *dermo ou intra-dermo-réactions*).

« Elles présentent cependant un intérêt considérable en ce sens qu'elles reflètent en quelque sorte l'état, les progrès ou la régression de l'infection tuberculeuse. La réaction d'agglutination, la réaction d'activation du venin de cobra et la recherche des anticorps par le *Bordet-Gengou* semblent à l'heure actuelle les plus aptes à traduire les modalités de défense de l'organisme aux diverses périodes de la maladie ».

PROGRÈS MÉDICAL. — **Note sur les accidents méningés observés chez des syphilitiques traités par le salvarsan** (FAGE et Mlle ETTINGER, 13 janvier 1912).

Les accidents sont fréquents. « Dans le service de M. Brocq, à St-Louis, sur 150 malades suivis depuis quelques mois et traités par le 606 et le mercure, nous avons pu voir 12 méningites plus ou moins riches en symptômes ».

REVUE MÉDICALE DE L'EST. — **De la psychothérapie dans les psychoses** (BERNHEIM, 4 janvier 1912).

Quand certains troubles (anxiété, dépression morale, hallucinations, etc.) sont de simples représentations mentales sans lésion, ni toxine, ils sont justiciables de la suggestion. Mais « les psychoses diverses, et j'ajoute aussi la neurasthénie et la psychoneurasthénie sont des évolutions organiques ou toxiques, affectant le cerveau psychique, et bien que certains symptômes puissent être améliorés, ces évolutions ne sont pas enrayées ni raccourcies par la psychothérapie. »

LA MÉDECINE AU PALAIS

Radiodermite. — Rejet de la responsabilité par le tribunal

Une dame C... assignait le Dr Ch..., en 40 000 francs de dommages-intérêts en alléguant qu'il avait commis une faute en procédant d'une façon défectueuse à la radiographie de son pied pour y retrouver la trace d'un fragment d'aiguille, et, notamment, en lui faisant subir une application trop longue des rayons X, ce qui, après avoir entraîné une brûlure grave, aurait entraîné pour elle une maladie d'estomac ainsi qu'une congestion pulmonaire consécutives et aurait enfin laissé subsister une infirmité permanente.

Les considérants du tribunal civil de la Seine sont à citer

« Attendu que pour apprécier chacune de ces imputations, trois experts, MM. les Drs Béclère, Reclus et Richardière, ont été désignés, qui ont déposé leur rapport, dans lequel ils concluent à l'absence de toute responsabilité de la part du Dr Ch.., par suite de l'absence de toute faute susceptible d'être retenue contre lui ;

« Attendu que le Tribunal, après l'examen de ce rapport, des faits qu'il relate, des investigations qu'il a nécessitées, des affirmations qu'il renferme et des conclusions précises qui y sont formulées, le tout rapproché des documents de tous ordres ou éléments divers d'appréciation versés aux débats ou consignés dans les dossiers, ne peut que se ranger à l'avis autorisé des trois experts ;

« Attendu, d'abord, qu'il convient de poser en principe que si l'on ne veut pas s'exposer à paralyser, notamment dans des cas difficiles et urgents, l'initiative si souvent bienfaisante des médecins et entraver d'une façon générale l'essor de la science médicale en voie de progrès continu, on ne saurait être fondé à rechercher les médecins pour des faits purement relatifs à l'exercice légitime et normal de leur profession, si ces faits réputés même dommageables en soi ne procèdent pas dans une mesure quelconque d'une faute extra-professionnelle ou de droit commun imputable à l'homme, indépendamment du praticien et du traitement qu'il a prescrit et dirigé ; que l'on ne saurait retenir les faits professionnels comme éléments de faute que s'ils constituent une faute lourde de diagnostic, de traitement ou d'opération, que l'état de la science ne permettait pas de commettre, ou s'ils dénotent une impéritie ou une négligence telles qu'on ne peut, dans une opinion moyenne, s'attendre à en rencontrer de semblables chez une personne possédant le titre de docteur avec les connaissances, la conscience et le bon sens exigés pour l'exercice de cette profession ;

« Attendu, en fait, que la méthode appliquée par le Dr Ch..., a été jugée rationnelle et couramment employée dans le cas qu'il avait à traiter ; qu'il n'a négligé aucune des précautions imposées par la science ou les usages encore assez mal réglementés de la radiographie, et que la cicatrisation, résultant de la plaie opératoire, qui s'était refermée par première intention, a eu lieu rapidement sans complications d'aucune sorte provenant directement du fait de l'opérateur, de l'opération ou du traitement ;

« Attendu que l'opération, dûment légitimée par la nature de l'accident, ayant eu lieu le 12 avril 1906, c'est seulement le 28 mai qu'apparurent les phénomènes inflammatoires inquiétants, accompagnés de crises douloureuses qui, après consultation des Drs Darier, Castro, Saint-Cène et Ch..., à la date du 16 juin, furent attribuées à une névrite des nerfs superficiels nécessitant un traitement nouveau, consistant en des séances d'effluvations de haute fréquence, confiées aux soins du Dr Ch..., sous la direction du Dr D... qui, malgré l'avis du Dr Ch..., conseilla les eaux de Bagnoles, d'où la malade revint le 5 septembre 1906 sans aucune amélioration ;

« Attendu qu'elle continua, dès son retour à Paris, à recevoir les soins que comportait son état et que son rétablissement lui permit de reprendre ses promenades et même de partir pour Nice le 20 avril 1907, pour n'en revenir que le 20 juin suivant.

Et le tribunal déboute Madame C..., en la condamnant aux dépens.

De ce jugement la *Gazette des tribunaux* (1911) tire les conclusions suivantes :

Pour apprécier la responsabilité que peuvent encourir les médecins et chirurgiens quant aux conséquences dommageables de leurs traitements et opérations, il ne faut pas les rechercher pour des faits purement relatifs à l'exercice légitime et normal de leur profession, si ces faits, réputés même dommageables en eux-mêmes, ne procèdent pas, dans une mesure quelconque, d'une faute extra-professionnelle ou de droit commun imputable à l'homme, indépendamment du praticien et du traitement qu'il a prescrit et dirigé. Des faits professionnels ne sauraient être retenus comme éléments de faute que s'ils constituent une faute lourde de diagnostic, de traitement ou d'opération, que l'état de la science ne permettrait pas de commettre, ou s'ils dénotent une impéritie ou une négligence telles qu'on ne peut, dans une opinion moyenne, s'attendre à en rencontrer de semblables chez une personne possédant le titre de docteur avec les connaissances, la conscience et le bon sens exigés pour l'exercice de cette profession.

En fait, un médecin n'est pas, au point de vue civil, responsable des conséquences d'une opération de radiographie à laquelle il a procédé, si la méthode par lui appliquée a été jugée rationnelle et couramment employée dans le cas qu'il avait à traiter; si, de plus, il n'a négligé aucune des précautions imposées par la science ou les usages encore assez mal réglementés de la radiographie, et si la cicatrisation de la plaie opératoire a eu lieu rapidement, sans complication d'aucune sorte provenant directement du fait de l'opérateur, de l'opération ou du traitement.

L'avarie n'est pas un accident du travail pour les professions libérales

Le 4 août 1910, un mécanicien dentiste recevait au cabinet de son patron, chirurgien dentiste, un client auquel il posa son appareil dentaire. Dans le cours du travail nécessité par les retouches, le mécanicien se blessa au petit doigt et contracta la syphilis du client avarié.

D'où assignation du patron en 2912 francs de rente annuelle au profit de son mécanicien, pour cause d'incapacité permanente partielle évaluée à 80 p. 100.

Le tribunal a débouté le plaignant, avec l'attendu suivant :

« Attendu que la profession de dentiste étant une profession libérale, L..., n'ayant exercé en même temps aucune profession pouvant revêtir un caractère industriel ou commercial, ne saurait être assujetti à la loi du 9 avril 1898.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La Magie et la Sorcellerie en France, par TH. DE CAUZONS. Tome IV et dernier. Paris, 1912, 1 vol. in-8 écu de VIII-724 pages. 7 fr. (*Dorbon Aîné*, éditeur à Paris.)

La Médecine hermétique des Plantes ou l'extraction des quintessences par art spagyrique, par JEAN MAVÉRIC. Paris, 1912, 1 vol. in-8 avec tableaux hors texte. 7 fr. (*Dorbon Aîné*, éditeur à Paris.)

L'Ophtalmologie du praticien, par le Dr CANTONNET ophtalmologiste de l'hôpital Cochin. 1912, 1 vol. in-16, 112 pages avec 50 figures, 2fr.50 (*Librairie Berthier, Bougault succr*, à Paris).

Technique de l'examen fonctionnel de l'œil et correction des amétropies (*Myopie, Hypermétropie, Astigmatisme, Presbytie, etc., et leur traitement optique*, par le Dr CAILLAUD, Assistant d'Ophtalmologie des hôpitaux de Paris, 1 volume in-18 jésus, cartonné toile, de 208 pages, avec 34 figures dans le texte. 3 fr. 50. (*O. Doin et fils*, éditeurs à Paris.)

NOUVELLES

Conférences des amis de l'Université. — Ces conférences, dont nous avons donné le programme, ont commencé le jeudi 18 janvier à neuf heures à la Sorbonne. M. H. Roger y a parlé, devant un nombreux auditoire, des fonctions du foie. Il a su exposer cette question si complexe, à laquelle il a apporté, notamment en ce qui concerne la fonction antitoxique, une importante contribution personnelle, avec beaucoup de clarté, faisant oublier ce que le sujet avait d'un peu aride pour des gens du monde, peu au courant des problèmes physiologiques, par le charme d'une langue élégante dans sa sobriété toute scientifique. Son succès a été très vif, et l'inauguration des conférences des amis de l'Université ne pouvait être plus brillante.

G. L.

Les dimanches du praticien. — Nous avons donné le programme des conférences organisées par le Dr Desfosses sous cette appellation significative. Chaque dimanche une heure est consacrée à l'étude d'une question nouvelle d'un intérêt pratique par un confrère d'une compétence spéciale. Le 7 janvier M. Alfred Martinet inaugurait les causeries par un exposé fort intéressant et tout à fait original des rapports entre la viscosité sanguine et la tension artérielle ; son succès fut très vif. Dimanche dernier, M. Aubourg faisait défiler devant un nombreux auditoire une longue série de remarquables clichés éclairant d'un jour tout nouveau l'anatomie et la physiologie du gros intestin, et leurs modifications pathologiques, et il s'efforçait d'éduquer ses auditeurs à l'interprétation, difficile mais combien suggestive et instructive, des images roentgeniennes. Ce fut encore une heure très intéressante. Nous souhaitons aux conférences ultérieures un égal succès. G. L.

Diplômes de Docteurs en médecine délivrés par les Facultés françaises pendant l'année scolaire 1910-1911 (1).

FACULTÉS	Docteurs en Médecine — Diplôme d'État	Docteurs en Médecine — Diplôme d'Université	TOTAL des THÈSES
Paris	446	37	483
Alger	16	»	16
Bordeaux	125	»	125
Lille	37	»	37
Lyon	139	3	142
Montpellier	130	17	146 (a)
Nancy	31	5	36
Toulouse	67	2	69
Beyrouth	30	»	» (b)
TOTAUX	1.021	64	1.054

(a) Un diplôme d'État a été délivré, avec dispense de la thèse, à un docteur ayant obtenu un diplôme d'Université à Montpellier en 1906.

(b) Les étudiants de la Faculté de Beyrouth sont dispensés de la thèse.

(1) Aucun diplôme d'Officier de Santé n'a été délivré pendant l'année scolaire.

Convention franco-allemande relative aux maladies contagieuses. — Une convention vient d'être conclue entre la France et l'Allemagne, sur la base suivante :

1° Les maladies contagieuses suivantes, qui atteignent les hommes, sont soumises à l'obligation de l'avis réciproque :

I. Lèpre, choléra asiatique, typhus exanthématique, fièvre jaune, peste, variole ;

II. Fièvre typhoïde, dysenterie, diphtérie, fièvre scarlatine, méningite cérébro-spinale, fièvre récurrente, ophtalmie granuleuse.

L'avis est donné en ce qui concerne la section I, dès l'apparition des premiers cas, soit en Alsace-Lorraine, soit dans les départements français limitrophes. Pour les maladies de la section II, lorsqu'il se produit de nombreux cas dans les régions ci-dessus indiquées.

Ces informations sont données à titre d'indications confidentielles et ne sont pas destinées à remplacer les communications prévues par la convention internationale de Paris (1903).

2° Les maladies contagieuses affectant les animaux qui seront l'objet des mêmes obligations sont : peste bovine, rage, morve et farcin, fièvre aphteuse, péripneumonie contagieuse, clavelée, dourine, gale du mouton, pneumo-entérite infectieuse.

Projet de création d'une Université, à Francfort-sur-le-Mein. — D'après la *Munch. med. Woch.*, 1911), la municipalité de Francfort aurait conçu l'idée de fonder une nouvelle université allemande, à l'aide de contributions libres et de l'appui municipal. Le mémoire officiel dont la publication ne peut que préparer favorablement l'opinion, démontre que la création d'une université à Francfort n'est que l'aboutissant logique du développement scientifique qui n'a fait que s'accroître dans cette ville, depuis plus de cent ans. D'autre part, le nombre des étudiants allemands a tellement augmenté, surtout dans ces dernières années, qu'on ne peut contester le besoin de soulager les grandes et anciennes Universités. Ainsi dans celles de Prusse, le nombre des auditeurs (pour les cours des professeurs ordinaires) a augmenté du double : de 16,1 p. 100 il est passé à 31,9 p. 100, pour la Faculté de philosophie. Le nombre total des étudiants a augmenté, en 10 ans de 48 p. 100 à Berlin, de 42 p. 100 à Munich, de 39 p. 100 à Leipzig.

Mais, dira-t-on, pourquoi ne pas ériger une Université libre ? C'est qu'il y a l'exemple des Écoles de Médecine libres de l'Amérique du Nord, lesquelles, en ce moment même, visent au contrôle central de l'État, pour obvier à de nombreux inconvénients. Il faut que dans l'Université à créer à Francfort, les Professeurs soient nommés comme dans les autres Universités de Prusse, c'est-à-dire par le Ministre, mais avec cette réserve que la liste de présentation sera faite d'entente entre la Faculté respective et le fondateur de l'Institut, dans l'espèce la municipalité (le « magistrat ») de Francfort.

Les dépenses qu'a faites jusqu'ici cette grande ville pour le développement scientifique sont considérables ; et il ne faut pas oublier que c'est un médecin qui a jeté, le premier, les bases de ce développement. Le Dr Jean Christian SENCKENBERG fut en effet le fondateur d'un *Institut médical* (de Senckenberg), avec hôpital, bibliothèque, collection d'histoire naturelle, jardin botanique, laboratoire de chimie (1763). En 1812, cette fondation fut érigée en une *Ecole médico-chirurgicale* du Grand Duché. Par la suite prirent naissance deux sociétés scientifiques puissantes : la *société Senckenberg* pour les recherches scientifiques et la *société physique* (1817). Elles développèrent les instituts existants déjà, et en 1866, notamment après la perte de l'autonomie, l'idée germa à Francfort, en faveur d'une Université. Plus tard l'*Institut anatomique* de Senckenberg fut transformé en *Institut pathologique*, et il se forma d'autres instituts particuliers.

Aujourd'hui, c'est tout un ensemble d'œuvres d'enseignement et de recherches, de cliniques, d'hôpitaux, qui se prêterait merveilleusement, avec l'aide de la Ville et avec des subventions libres, à l'érection d'une Université.

L'idée se répand de plus en plus, par la parole et par les écrits, et il n'est pas douteux que dans un avenir plus ou moins rapproché, la ville de Francfort sera pourvue de l'Université qu'elle réclame si légitimement.

H.

NOUVELLES (*Suite*)

Officiers d'académie. — MM. les Drs Camus (Langeais); Capdepon (Bordeaux); Chambrin (Jugon); Chantier, médecin de l'hôpital de Bar-sur-Seine; Charpy (Paris); Chiffre (Perpignan); Clarac (Bordeaux); Cochet (Lille); Contal (Autreville); Coudray (Nogent-le-Rotrou); Cougnot (Champlémy); Cougoule (Cajarc); Coulombe (Paris); Cuisset, médecin du lycée de Tourcoing; Davesne (Paris); Defressine, professeur à l'école d'application des médecins de la marine; Degos (Mugron); Delfosse (Lequesnoy); Delplanque (La Madeleine); Delsol (Angoulême); Desmarest, chirurgien des hôpitaux de Paris; Dénommé (Paris); Desbarres (Vaiges); Desbordes (Civray); Deschamps (Paris); Deshayes (Mûr); Desmoulins (Douai); Desnet (Hersin-Coupigny); Devars (Barcelonnette); Dhers (Larroque); Dieu, chirurgien adjoint de l'hôpital du Mans; Dubiquet (Auby); Dubois (Saint-Victor-l'Abbaye); Duclaux (Paris); Dupuy (Paris); Dussac (Tarbes); Ernautène (Saint-Palais); Espinasse (Ainé-le-Château); Estève, médecin en chef de l'hôpital-hospice de Figeac; Estienny, médecin en chef du lycée de jeunes filles de Toulouse; Fauquet (Paris); Feaudeleu, chirurgien en chef de l'hôpital de la Croix (Nice); Fenayrou, directeur de l'asile public d'aliénés (Rodez); Flouret (Vinsobres); Foucart (Martigny-les-Bains); François (Hautes-Rivières); François-Dainville (Paris); Froissart, médecin adjoint de l'asile d'aliénés (Pierrefeu); Gagnière (Pionsat); Galezowski (Paris); Garde (Lyon); Garin (Paris); Georget (Ahuillé); Gérard (Ravières); Gérard-Crépin, médecin adjoint à la maison de la Petite-Roquette (Paris); Mme Ginsburg (Saint-Denis); Giraud (Thueyts); Giraud (Paris); de Goyon (Bordeaux); Grinbert-Bercu (Paris); Gros-Devaud (Miallet); Guichard (Château-Villain); Guy (Bonneville); Hénon (Matigny); Isaac (Marseille); Jacobson (Cléry); Jolly (Brizambourt); Jouanne (Paris); Janin (la Rohalle); Julien (Orléans); Klein, chirurgien de l'hôpital d'Auxerre; Laboire (Carlux); Laden (Paris); Lagahuzère (Aillas); Laurençon, médecin en chef de l'hôpital de Saint-Chamond; Laurenti (Nice); Lauth (Saint-Germain-en-Laye); Lebasteur chirurgien à l'hôpital de Grasse; Leconte (Rouen); Lemoine, médecin de l'hôpital de Mortagne; Lepoutre (Jeaulain); Lequint (Harnes); Le Rouzic (Le Pouliguen); Leroy (Nice); Lestoquoy (Arras); Levis (Belfort); Leynia de la Jarrige (Montreuil-sous-Bois); Liffran, médecin de 1e classe de la marine, professeur à l'école principale du service de santé (Bordeaux); Loup, médecin principal de 1e classe, adjoint au directeur du service de santé au ministère de la Guerre (Paris); Loyer (Douchy); Maffre (Tarare); Malot (Lyon); Marsan (Saint-Brévin); Mme Masselin (Paris); Masseret, médecin de l'hôpital de Vichy; Mathey (Moutiers); Mathieu (Paris); Maurette (Prat-et-Bonrepeaux); Michel (Tarbes); Michel (Montrouge); Minjard (Panissières); Mirveaux (Pellevoisin); Molina (Paris); Monod (Ouzoier-le-Marché); Moricet (Nice); Nattan-Larrier (Paris); Nicoullaud (Lezay); Nimier, chirurgien en chef de l'hôpital de Saint-Brieuc; Ozun (Montgaillard); Pabeuf (Luçon); Pansieur (Herblay); Paul-Boncour assistant de laryngologie à l'hôpital Saint-Antoine (Paris); Payre (Grenoble); Payre-Ficot (Sederon); Péraud (Buzançais); Piédallu, assistant à l'hôpital International (Paris); Pivion (Paris); Pontier (Lumbres); Prieur (Sauzé-Vaussais); Querey (Miramas); Ramond (Paris); Randon, médecin major de 1e classe au 7e d'Infanterie (Cahors); Raymond (Vichy); Rébillard, chef du service médical des établissements du Creusot; Rey (Arles); Roger (Laurens); Roglet (Paris); Salles (Rouen); Sassier (Paris); Saurin, médecin des hôpitaux de Nice; Savouré (Paris); Schmitt, professeur de clinique du cours départemental d'accouchement à Nantes; Senesse, médecin-major de 1re classe au 14e régiment d'artillerie (Tarbes); Siguret (Paris); Simon (Vaas); Stanislas (Saint-Poubès); Szezypiorski (Mont-Saint-Martin); Théron (Lacaune); Trehet (Saint-Sauveur-le-Vicomte); Vasseur (Baincthun-la-Capelle); Weill Michel (Paris).

MM. les Pharmaciens: Bagros (Paris); Barrière (Narbonne); Barthou (Villeneuve-s.-Lot); Basterot (Saint-Loubès); Beau (Tonnerre); Beauvisage (Versailles); Blanc (Marseille); Brigondat (Salon); Brou (Laval); Channaizon (Chamalières); Coltellon (Grenoble); Connat (Pont-de-Beauvoisin); Daltroff (Bar-Sur-Seine); Deborne (Thonon); Delarbre (Sainte-Menehould); Deram, inspecteur des pharmacies à Lille; Desfennes, expert chimiste près des tribunaux (Montluçon); Despré (Paris); Duché (Paris); Ducret (Doulaincourt); Fache (Lille); Fiès (Nice); Foucault (Rezé); Fribourg (Paris); Huon (Rochefort); Hurrier (Paris); Jacob (Saint-Étienne); Le Quinio (la Roche-Bernard); Lindeux (Paris); Meynard (Lapoujade); Moreau, pharmacien major de 2e classe (Casablanca); Muller (Paris); Pallier (Châteauneuf); Parsy (Mons-en-Barœul); Peyclet (Saint-Germain-les-Belles); Porte, pharmacien de 1e classe de la marine, professeur à l'école de médecine navale (Bordeaux); Poulain (Montmédy); Raton (Évian-les-Bains); Remande (Paris); Rousset (Bourg-d'Oisans); Roux (Toulon); Sacomau (Marseille); Savin (Parthenay); Schwander (Épinal); Seignor (Bazas); Serizier (Gornac); Simon (Lyon); Sohier (Stains); Soufflet (Provins); Soulès (Minervois); Suchet (Fours); Ternisien (Tréport); Texier (Coussac-Bonneval); Thépenier (Paris); Thoumas (Paris); Tixier (Paris); Tourdot (Lure); Triaire (Toulon); Vérignon (Crau-d'Hyères).

MM. les Chirurgiens dentistes: Bayer (Paris); Blanchard (Paris); Brault (Paris); Breyer (Paris); Chalamet (Paris); Cohen (Valenciennes); Crocé-Spinelli (Paris); Flety (Dijon); Geiger (Le Havre); Godin (la Roche-sur-Yon); Guillaumin (Paris); Herpin-Pietkiewicz, chirurgien dentiste des Quinze-Vingts (Paris); Léger (Paris); Malingoud (Paris); Maréchal (Paris); Martin (Lyon); Mercère (Dax); Miegeville (Paris); Morel (Dreux); Oustric (Draguignan); Ravet (Lyon); Roulaud (Paris); Tessier (Montauban); Vincent (Bergerac).

Mesdames les Sages-femmes: Belvaux (Eu); Benné (Paris); Bontemps (Paris); Debenay, sage-femme de la maternité de Paris; Deschamps (Paris); Dupré (Paris); Fillon (Lyon); Gigot, sage-femme en chef de la maternité de l'Hôtel-Dieu (Troyes); Legrand (Paris); Luthier (La Varenne Saint-Hilaire); Pineau (Paris).

MM. Aillaud, administrateur de l'hospice de Riez; Auricoste, économe de l'asile d'aliénés de Clermont; Berne, économe de l'hospice de Saint-Valier; Mme Chollier, sœur infirmière de l'Hôtel-Dieu de Lyon; Constantin, économe de l'hôpital de Pont-Audemer; Demessine, aide de laboratoire à la Faculté de Lille; Dervieux, employé aux hospices de Lyon; Duguet, administrateur des hospices d'Angoulême; Ducros, économe de l'hôpital-hospice de Bagnères-de-Bigorre; Frehse, sous-directeur du laboratoire municipal à Lyon; Mme Gottet, vice-présidente de l'Union des femmes de France à Reims; Guachon, inspecteur-contrôleur de l'administration des hospices à Lyon; Guillard, sous-chef de laboratoire au service de surveillance des eaux d'alimentation de Paris; Mme Guillot (Marie), sœur hospitalière à l'hôpital Saint-Potin, à Lyon; Mme Hamon, ambulancière municipale à Paris; Hauet, sergent infirmier à l'hôpital militaire de Belfort; Humbert, chef de bureau à l'inspection de l'assistance publique à Auxerre; Huon, chef du laboratoire de la vaccination à Marseille; Mme Jacquet, cheftaine de salle à l'hospice de la Charité à Lyon; Lafore, chimiste au laboratoire de la Ville de Paris; l'abbé Laurent, aumônier de l'asile public d'aliénés de la Charente (Breuty); Legris, aumônier de l'hospice d'Eu; Le Guennec, administrateur des hospices de Lorient; Maglioli, sous-inspecteur de l'Assistance publique à Lons-le-Saunier; Masclet, sous-inspecteur de l'assistance publique à Nice; Mme Maurin, en religion sœur Césaire, sœur infirmière au lycée de Bordeaux; de Montalant, commis à la maison nationale de santé de Saint-Maurice; Morgand, inspecteur à l'Assistance publique, à Paris; Mme Plet, directrice adjointe de l'Institut chimiothérapique à Paris; Potel, économe à l'hôpital Lariboisière à Paris; Sabatier, directeur de l'Institut des Sourds-muets à Toulouse; Salvaing, vice-président de la Commission administrative de l'hospice de Roquefort; Viala, aide préparateur à l'Institut Pasteur à Paris.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 17 janvier. — Question : « Conformation extérieure et rapports de la parotide. — Les hémorragies intestinales dans la fièvre typhoïde. »

MM. Achard, 14 + 16 = 30 ; Powilewicz, 9 + 15 = 24 ; Janet, 14 + 14 = 28 ; Brizard, 14 + 15 = 29 ; Rouffignac, 15 + 16 = 31 ; Rabut, 6 + 13 = 19 ; Weiss, 10 + 13 = 23 ; Mercier (Fernand), 15 + 18 1/2 = 33 1/2.

Séance du 18 janvier. — Question : « Configuration extérieure et rapports du cæcum et de l'appendice iléo-cæcal. — Signes et diagnostic des fractures du col du fémur. »

MM. Belloir, 13 + 17 = 30 ; Leroy (René), 13 + 13 = 26 ; Barthélemy, 13 + 18 = 31 ; Savidan, 14 + 13 = 27 ; Richard (André), 13 + 15 = 28 ; Rougier, 17 + 19 = 29 ; Tartois, 14 + 20 = 34 ; Frette, 12 + 16 = 28 ; Pichon, 12 + 13 = 25 ; Alibert, 14 + 14 = 28.

Séance du 22 janvier. — Question : « Muscles grands droits de l'abdomen. — Causes, signes et diagnostic du pneumothorax médical. »

MM. Chichmanian, 14+16=30 ; Huc (Georges), 13+14=27 ; Galland, 15+16=31 ; Marcassus, 15+15=30 ; Bourdeaux et Écot (Fernand), 13+13=26 ; Charrier, 17+16=33 ; Feldstein, 15+15=30 ; Bigot, 12+13=25 ; Picard (Pierre), 14+17=31 ; Papillon, 10+13=23.

Séance du 23 janvier.— Question : « Tronc des artères sous-clavières. — Causes, signes et diagnostic du zona intercostal. »

MM. Jacquemin, 12+13=25 ; Jacob, 16+14=30 ; Gheorghiu, 12+14/2=26/2 ; Delotte, 14+16=30 ; Bisson, 14+15=29 ; Claude et Borel (Paul), 12+15=27 ; Fredault, 13+15=28 ; Queyroi, 15+15=30 ; Binet, 14+17=31 ; Massart, 14+18=32.

Concours de la médaille d'or (médecine). — Le jury est définitivement constitué par MM. les Drs Brocq, Courtois-Suffit, Rist, Fournier, J. Renault.

Concours d'internat en pharmacie. — Un concours aura lieu le jeudi 14 mars, à dix heures du matin dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des hôpitaux (47, quai de la Tournelle) pour la nomination aux places vacantes le 1er juillet prochain.

Les candidats doivent avoir au moins vingt ans et vingt-sept ans au plus. Pour prendre part au concours, se faire inscrire à l'administration centrale de l'Assistance publique 3, avenue Victoria, à Paris (*service du personnel*), tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à trois heures, du 1er au 24 février inclus.

Laboratoire départemental de radiologie. — Par arrêté de M. le préfet de la Seine, le Dr Desmoulins a été nommé directeur du Laboratoire départemental de radiologie et d'électrothérapie.

Association amicale des internes en pharmacie des hôpitaux et hospices civils de Paris. — Le Comité est ainsi constitué pour 1911-1912.

Président : H. Miniot (Nouvelle-Pitié) ; vice-présidents : Weitz (hospice des Ménages d'Issy) ; Lantenois (Cochin) ; trésorier : A. Courand (Charité) ; secrétaire : Marcel Benoist (Laennec) ; conseillers : M. Bourillot (Salpêtrière), Peltier (Cochin), Guilleminot (Nouvelle-Pitié), Belgule (Hôtel-Dieu), Drouet (Tenon).

Les cliniques de la Faculté de médecine dans les hôpitaux de Paris. — Sur la demande de M. Navarre, le Conseil municipal de Paris vient d'émettre un avis favorable à l'adoption d'un projet de règlement concernant les cliniques de la Faculté de médecine dans les hôpitaux de Paris, règlement dont voici les dispositions essentielles :

Les dépenses de premier établissement relatives à la construction ou à l'appropriation et à l'ameublement des amphithéâtres ou salles de cours et des laboratoires annexés aux services de cliniques, ne pourront en aucun cas être mises à la charge de l'Assistance publique.

L'Assistance publique conserve la propriété des bâtiments et reste chargée de leur entretien.

Nul travail ne pourra être exécuté dans ces bâtiments sans l'assentiment de l'administration de l'Assistance publique, ses architectes seront chargés de l'établissement et de l'exécution des projets.

En dehors des heures où ils sont utilisés pour l'enseignement de la Faculté, l'administration de l'Assistance publique pourra disposer des amphithéâtres, à l'exception des amphithéâtres de l'enseignement chirurgical.

Faculté de médecine de Toulouse. — M. Rispal, agrégé libre, chargé d'un cours complémentaire de bactériologie, est chargé d'un cours de bactériologie.

Écoles de médecine. — TOURS. — *Prix de doctorat* (2e *année*) : M. Laurency.

Pharmacie (2e *année*). — 1er prix : M. Bideau ; 2e prix : M. Frénéhard.

Pharmacie (3e *année*). — M. Seigneur.

P. C. N. — 1er prix : M. Duchein ; 2e prix : M. Courtier ; mention : M. Sureau.

Travaux pratiques (*Doctorat*, 1re *année*). M. Fragnaud ; mentions : MM. Aumont et Salmont.

Travaux pratiques (*Doctorat*, 2e *année*). — MM. Berton et Carro ; mentions : MM. Buzy et Voisin.

Travaux de physiologie (*Doctorat*, 2e *année*). — 1er prix : M. Voisin ; 2e prix : M. Berton ; mention : M. Buzy.

Travaux d'histologie (*Doctorat*, 2e *année*). — MM. Berton et Voisin ; mention : M. Buzy.

Travaux de médecine opératoire (*Doctorat*, 3e *année*). — M. Coutaud.

Travaux de chimie (*Pharmacie*, 2e *année*). — M. Bideau.

Travaux de chimie (*Pharmacie*, 3e *année*). — M. Bonnet ; mention : M. Seigneur.

Travaux de botanique (*Pharmacie*, 2e *année*). — MM. Bideau et Frénéhard.

Pharmacie (2e *année*). — M. Leveau ; mention : M. Bideau.

Sages-femmes (1re *année*). — 1er prix : Mlle Laurent ; 2e prix : Mlles Chevais, Lesierre et Mme Ollivier.

Sages-femmes (2e *année*). — 1er prix : Mme Aubeneau ; 2e prix : Mme Chartier.

CAEN. — M. Chrétien, suppléant des chaires de physique et de chimie, est chargé, en outre du 1er janvier au 31 octobre 1912, d'un cours de chimie et toxicologie.

CLERMONT-FERRAND. — M. le Dr Perrin, docteur ès sciences naturelles, a été nommé professeur d'histoire naturelle.

CLERMONT-FERRAND. — Un concours pour une place de chef de clinique médicale s'ouvrira le 12 février à l'École de médecine de Clermont-Ferrand. S'inscrire au secrétariat de l'école avant le 28 février.

AMIENS. — M. Sauné, chef des travaux de physique et de chimie, est prorogé pour trois ans à partir du 1er juin 1912, dans lesdites fonctions.

DIJON. — Un concours s'ouvrira le 22 juillet 1912, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

DIJON. — M. Petitjean, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est nommé, à partir du 1er janvier 1912, professeur de pathologie interne.

MARSEILLE. — Un congé, du 1er décembre 1911 au 29 février 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Guende, professeur de clinique ophtalmologique.

M. Fiolle, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales, est chargé, du 1er décembre 1911 au 29 février 1912 (durée du congé accordé à M. Guende), d'un cours de clinique ophtalmologique.

GRENOBLE. — Un concours s'ouvrira, le 10 juillet 1912, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon pour l'emploi desuppléant des chaires de pathologie et de clinique médicale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Grenoble.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

TOURS. — Un concours s'ouvrira, le 24 juin 1912, devant l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Tours pour l'emploi de chef des travaux de physiologie à ladite école.

Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours.

École supérieure de pharmacie de Nancy. — M. Hollande, pharmacien supérieur de première classe, docteur ès sciences, est nommé chef des travaux pratiques de micrographie, à partir du 1er janvier 1912.

M. Hollande, pharmacien supérieur de première classe, docteur ès sciences, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1911-1912, d'un cours complémentaire d'histoire naturelle.

Société de médecine de Paris. — Dans sa séance du 12 janvier, M. le Dr Cayla, président sortant, a laissé le fauteuil présidentiel pour 1912 à M. le Dr Bourdel.

Asile public d'aliénés de Bordeaux — Un concours s'ouvrira le 22 février pour une place d'interne titulaire et deux places d'interne provisoire.

S'adresser au Dr Anglade, médecin en chef de l'asile.

Intérêts professionnels. — Le *Syndicat médical de la Dordogne*, réuni en assemblée générale à Périgueux, le 10 janvier 1912, sous la présidence de M. le Dr Ch. Faguet, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le syndicat médical de la Dordogne, après avoir pris connaissance de la protestation élevée par un groupe de médecins de Périgueux contre la récente et grave atteinte portée à leurs droits professionnels, s'associe complètement à cette protestation qui défend à la fois les intérêts des malades et ceux du corps médical ; il réclame énergiquement pour les médecins et chirurgiens le droit absolu de choisir leur personnel, laïque ou religieux, dans les cliniques et maisons de santé dont ils ont la direction en même temps que la responsabilité morale et financière ».

La *Société locale de la Dordogne* [Association générale des médecins de France], présidée par M. le Dr Chaume a voté le même ordre du jour (10 janvier 1912) à l'unanimité, moins une voix.

Agitation des étudiants d'Angers. — Les étudiants d'Angers ont violemment manifesté à l'occasion d'une conférence de puériculture faite à des Femmes de France, pour protester contre la concurrence que ce genre de conférences peut susciter aux médecins praticiens en répandant dans le public des notions de médecine et d'hygiène.

Société médicale des hôpitaux de Lyon. — M. le Dr Lannois a été élu vice-président ; MM. les Drs Froment et Arloing ont été élus secrétaires annuels. M. le Dr Josserand, vice-président en 1911, devient président pour 1912.

Hochschule de Berlin. — Conférences sur la chimie des matières alimentaires, du 18 au 30 mars, par les Professeurs Buchka et Paul, pour les chimistes, les médecins légistes, les médecins.

Académie de médecine de Belgique. — M. le Dr Heger a été maintenu président de l'Académie pour 1912.

Déclaration des maladies contagieuses. — La loi du 15 février 1902 oblige les médecins à déclarer les maladies contagieuses à l'autorité administrative. Quatre médecins d'Ille-et-Vilaine viennent d'être poursuivis pour avoir négligé de déclarer une épidémie cholériforme qui s'est développée sur la Côte d'Émeraude au moment de la saison balnéaire.

Xe Conférence internationale contre la tuberculose. — Cette conférence se tiendra à Rome du 10 au 14 avril, sous la présidence de M. Léon Bourgeois.

Questions à l'ordre du jour : Relations du bacille humain et bovin. La tuberculose et les femmes. Thérapie spécifique. — Progrès de la lutte antituberculeuse dans les divers pays.

Tuberculinisation des vaches laitières à Paris. — Voici une proposition de M. Ambroise Rendu, soumise à l'étude du conseil municipal :

1° Le service vétérinaire sanitaire devra opérer la tuberculinisation des vaches laitières de Paris, au moins deux fois par an.

2° La détaxe sur les aliments ne pourra être accordée qu'aux nourrisseurs s'étant conformés à cette ordonnance.

Libre choix. — Le syndicat des médecins de la Seine a décidé de poursuivre auprès de l'administration de la préfecture de la Seine l'établissement du libre choix du médecin par le malade.

Mariages. — Nous apprenons le prochain mariage à Montpellier de Mlle Eugénie Bimar, fille de M. le Dr Bimar, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier, avec le Dr Victor Gillot, professeur suppléant à la Faculté de médecine d'Alger, médecin des hôpitaux d'Alger. — M. Jean Roy, interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Germaine Jouanneau, fille du docteur en médecine.

Nécrologie. — Le professeur Albarran (de Paris). — Le Dr Paul Clément (de Paris). — Le Dr Dobigies, du service de Santé de l'armée belge. — Le Dr Versluysen, vice-président de la société belge de stomatologie. — M. Th. Durand, directeur du Jardin Botanique de l'État à Bruxelles et membre de l'Académie Royale de Belgique.

— Dr Henri Nicolas, chirurgien honoraire des hôpitaux de Marseille. — Mme Dehan-Dikansky, docteur en médecine (Cassis, B.-du-R.). — Alfred Peigné, médecin des Messageries-Maritimes. — Le Pr Démosthen (de Bucarest), médecin inspecteur général de l'armée roumaine. — Mme Rochard, veuve de l'ancien inspecteur général du service de santé de la marine, mère du Dr Eug. Rochard, chirurgien des hôpitaux de Paris à qui le comité de *Paris Médical* adresse ses douloureuses sympathies.

Asile d'aliénés de Prémontré. — M. le Dr Masson est nommé directeur-médecin.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le samedi ***Samedi 27 Janvier,*** à 10 h. 1/2, une leçon clinique *sur le traitement médicamenteux du diabète sucré. Présentation d'un malade atteint de cancer du pancréas, avec glycosurie.*

Hôtel-Dieu. — Service chirurgical de M. **E. Potherat** Tous les jours à neuf heures et demie : visite, examens des malades et opérations ; les mardis et vendredis : gynécologie et voies urinaires, le jeudi à dix heures : leçon clinique à l'amphithéâtre Desault.

Hospice de la Salpêtrière. — MM. **Crouzon, Foix, Levi, Roussy** et les internes du service, MM. **Chatelin** et **Kindberg** font tous les samedis depuis le 20 janvier 1912 à l'amphithéâtre de l'École des infirmières, à dix heures et demie, une série de conférences portant sur les maladies du système nerveux et sur les maladies chroniques.

Chaque leçon sera consacrée à la description d'un type clinique et sera accompagnée de présentation de malades et de projections. Le cours est gratuit et ouvert à tous les étudiants et médecins français et étrangers.

Hôpital Beaujon. — M. le Dr **Tuffier** opère les mardis, jeudis, samedis, fait une clinique au lit des malades les lundis, mercredis, vendredis à neuf heures et demie. Le mercredi : consultation sur les maladies du thorax et de l'abdomen. Le jeudi : leçon clinique à l'amphithéâtre.

Diphtérie — M. le Dr **E. Aviragnet,** médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le ***Mardi 30 janvier***, à neuf heures du matin, hôpital des ENFANTS MALADES) pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie, sérothérapie, tubage et trachéotomie).

Tous les matins : visite, examen de malades, avant et après la visite, leçons théoriques et travaux pratiques.

Programme des leçons. — 1e et 2e leçons. Généralités sur la diphtérie, Tubage — 3e leçon : Trachéotomie. — 4e leçon : Diagnostic bactériologique. — 5 et 6e leçons : Étude clinique de l'angine diphtérique. — 7e leçon: Étude clinique du croup. — 8e leçon : Paralysie diphtérique. — 9e leçon : Sérothérapie. — 10e leçon: Traitement adjuvant. Prophylaxie de la diphtérie. Seront admis à suivre cet enseignement : MM. les Étudiants pourvus de 16 inscriptions et MM. les docteurs en médecine. Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet no 2) tous les jours de midi à trois heures.

Les élèves seront classés par série de quinze et pour une période de trois semaines. MM. les Docteurs en médecine devront justifier de leur grade, soit en produisant le diplôme de docteur, soit toute autre pièce énonçant leur identité. M. **Bloch-Michel,** chef de laboratoire, et M. **Huber,** interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

Hôpital Saint-Antoine. — Conférences cliniques. — Le Dr **Le Noir** a commencé, le vendredi 26 janvier, une série de conférences qu'il continue tous les vendredis, à 10 heures, salle Axenfeld.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

28 Janvier. — « Les dimanches du praticien » à cinq heures, 17, rue de Tocqueville. — Conférence de M. Benoit-Bazille : Promenade dans le monde des infiniment petits.

29 Janvier.— Atrois heures au laboratoire d'hygiène. Première série des séances de travaux pratiques d'enseignement de la technique bactériologique appliquée à l'hygiène

31 Janvier. — Dernier délai pour la production des titres pour la nomination d'un titulaire à la chaire de pathologie et thérapeutique générales à la Faculté de médecine de Lyon.

1er Février, à onze heures, à l'hôpital Saint-Antoine. — Conférence de Jean-Charles-Roux : Atonie et ptose gastro-intestinale et son traitement (entrée : 20, rue de Citeaux).

1er Février, à cinq heures et demie au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — Conférences d'hygiène scolaire. M. le Dr Bozo : L'hygiène dentaire à l'école.

1er Février. — Clôture du registre d'inscription à la préfecture de Nancy pour le concours pour la nomination à 4 places d'internes en médecine à l'asile public d'aliénés de Maréville.

1er Février, à neuf heures à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. — « Conférence de la Société des Amis de l'Université de Paris ». M. le professeur Puiseux : Les nébuleuses spirales.

2 février, à quatre heures, à la clinique médicale Laennec. — Ouverture du cours pratique de MM. Marcel et Henri Labbé sur la nutrition normale et pathologique.

3 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places de médecin des Hôpitaux de Paris. S'inscrire au personnel de l'assistance publique, avenue Victoria, à Paris, de midi à trois heures.

3 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

8 Février, à neuf heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. — « Conférence de la société des amis de l'Université de Paris ». M. le professeur Auguste-Bernard : Le Maroc.

8 Février, à cinq heures et demie, au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr Codron : L'hygiène oculaire à l'École.

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin-adjoint des asiles publics d'aliénés et de médecin d'asile privé (à Paris, Ministère de l'Intérieur).

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin des hôpitaux à Marseille.

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de chimiste principal du laboratoire d'hygiène de Paris (S'inscrire à l'Hôtel de Ville).

11 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de médecine de Marseille.

11 Février. — Concours à Toulon pour l'emploi de professeur de séméiologie et de petite chirurgie à l'Ecole de médecine navale de Brest.

12 Février. — Ouverture à Alger du concours pour l'emploi de médecin-adjoint à l'hôpital de Mustapha.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 1er février, à une heure. — M. WEIL. Les hémoptysies tuberculeuses. (MM. Alb. Robin, président ; Bar, Brindeau et Rathery.) — Mlle DOUNAIEVSKI. Contribution à l'étude de l'achondroplasie au point de vue obstétrical. (MM. Bar, président ; Alb. Robin, Brindeau et Rathery.)

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, Rue Hautefeuille, PARIS

GRANDS TRAITÉS ET GRANDES COLLECTIONS

En cours de Publication

ÉTAT D'AVANCEMENT EN JANVIER 1912

ACTUALITÉS MÉDICALES. Collection de volumes in-16 de 96 pages avec figures. 80 volumes sont en vente. Prix de chaque volume cartonné..... 1 fr. 50
Derniers volumes parus : MARFAN, *Rachitisme*. — MAUBAN, *Arthritisme*. — ZIMMERN et TURCHINI, *Courants de haute fréquence*. — GASTOU et GIRAULD, *Diagnostic de la Syphilis*. — GASTOU, *Hygiène du Visage*. — NICOLAS et JAMBON, *Hygiène de la peau*. — SÉZARY, *Tuberculinothérapie*. — MILIAN, *Traitement de la Syphilis, par le 606*.

ATLAS-MANUELS DE MÉDECINE COLORIÉS. Collection de volumes in-8 avec planches coloriées, reliés en peau souple, tête dorée.
30 volumes. Chaque volume : 16 à 24 fr. Derniers volumes parus : *Chirurgie opératoire*, 20 fr. — *Chirurgie générale*, 16 fr. — *Chirurgie des Régions*, 2 vol., 40 fr.

BIBLIOTHÈQUE DU DOCTORAT EN MÉDECINE, publiée sous la direction de A. GILBERT et L. FOURNIER. 30 vol. in-8 de 500 à 750 pages illustrées de fig.
15 volumes sont en vente.
Histologie, 15 fr. — *Physique médicale*, 12 fr. — *Pathologie externe*, 2 vol., 20 fr. (sera complète en 4 vol. à 10 fr.). — *Anatomie topographique*, 16 fr. — *Médecine opératoire*, 10 fr. — *Obstétrique*, 16 fr. — *Pathologie générale*, 12 fr. — *Parasitologie*, 12 fr. — *Anatomie pathologique*, 12 fr. — *Thérapeutique*, 10 fr. — *Hygiène*, 10 fr. — *Médecine légale*, 12 fr. — *Ophtalmologie*, 12 fr. — *Maladies des Enfants*, 10 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE THÉRAPEUTIQUE, publiée sous la direction de A. GILBERT et P. CARNOT. 28 volumes in-8 de 500 à 750 pages, illustrées de figures.
13 volumes sont en vente.
Mécanothérapie, 8 fr. — *Kinésithérapie*, 12 fr. — *Electrothérapie*, 10 fr. — *Médicaments microbiens*, 8 fr. — *Traitement des maladies cutanées et vénériennes*, 12 fr. — *Régimes alimentaires*, 12 fr. — *Thérapeutique urinaire*, 12 fr. — *Crénothérapie, Climatothérapie*, 14 fr. — *Opothérapie*, 12 fr. — *Technique thérapeutique chirurgicale*, 15 fr. — *Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire*, 14 fr. — *Médications générales*, 14 fr.

NOUVEAU TRAITÉ DE MÉDECINE, publié en fascicules sous la direction de MM. les professeurs A. GILBERT et L. THOINOT. Paraît en 40 fascicules gr. in-8, entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
28 fascicules sont en vente :
Derniers fascicules parus : *Maladies des Veines et des Lymphatiques*, 4 fr. — *Sémiologie nerveuse*, 12 fr. — *Maladies des Muscles*, 5 fr. — *Maladies des Poumons*. 16 fr. — *Maladies de la Moelle épinière*, 16 fr. — *Maladies du Péritoine*, 5 fr. — *Maladies des Os*, 15 fr.

NOUVEAU TRAITÉ DE CHIRURGIE, publié en fascicules, sous la direction de MM. les professeurs A. LE DENTU et PIERRE DELBET. Paraît en 33 fascicules gr. in-8 entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
20 fascicules sont en vente.
Derniers fascicules parus : *Affections chirurgicales de la Poitrine*, 6 fr. — *Affections chirurgicales des Artères*, 8 fr. — *Affections chirurgicales de la Face*, 8 fr. — *Maladies des Nerfs*, 4 fr. — *Affections chirurgicales de l'Abdomen*, 12 fr. — *Maladies de l'Œsophage*, 3 fr. — *Maladies de la Vessie et du Pénis*, 6 fr.

TRAITÉ DE STOMATOLOGIE, publié sous la direction des Dr G. GAILLARD et R. NOGUÉ, dentistes des hôpitaux de Paris. Paraît en 10 fascicules gr. in-8 de 400 pages, illustrées de figures. L'ouvrage complet coûtera environ 80 fr.
Fascicules en vente :
I. *Anatomie de la Bouche et des Dents*, 6 fr.
II. *Physiologie, Bactériologie, Anomalies, Accidents de la dentition*, 10 fr.
V. *Affections paradentaires*, 12 fr.
VI. *Anesthésie*, 12 fr.
VIII. *Maladies chirurgicales de la Bouche*, 12 fr.

TRAITÉ D'HYGIÈNE, publié en fascicules sous la direction de A. CHANTEMESSE, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, et G. MOSNY, Membre de l'Académie de Médecine. Paraît en 20 fascicules gr. in-8, entièrement indépendants. Chaque fascicule se vend séparément.
14 fascicules sont en vente :
Le sol et l'eau, 10 fr. — *Hygiène individuelle*, 6 fr. — *Hygiène alimentaire*, 6 fr. — *Hygiène industrielle*, 12 fr. — *Hygiène hospitalière*, 6 fr. — *Hygiène militaire*, 7 fr. 50. — *Hygiène navale*, 7 fr. 50. — *Hygiène rurale*, 6 fr. — *Approvisionnement communal*, 10 fr. — *Hygiène générale des Villes*, 12 fr. — *Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières*, 14 fr. — *Étiologie et prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau*, 16 fr. — *Étiologie et Prophylaxie*, 8 fr.

PRATIQUE (la) DES MALADIES DES ENFANTS, *diagnostic et thérapeutique*, publiée en fascicules, par MM. APERT, BARBIER, BROCA, CASTAIGNE, GRENET, GUILLEMOT, GUINON, MARFAN, MÉRY, MOUCHET, SIMON, etc. Secrétaire de la rédaction : R. CRUCHET, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux.
Paraît en 8 fasc. gr. in-8 de chacun 500 pages avec figures. L'ouvrage complet coûtera environ 100 fr.
Fascicules en vente :
I. — *Introduction à la Médecine des enfants*, 10 fr.
II. — *Maladies du tube digestif*, 12 fr.
III. — *Maladies de l'Appendice et du péritoine, du foie, des reins, de la rate, et du sang*, 12 fr.
IV. — *Maladies des appareils circulatoire et respiratoire, et du Médiastin*, 16 fr.
VII. — *Chirurgie des Enfants*, 14 fr.

TRAITÉ DE PATHOLOGIE EXOTIQUE, publié en fascicules sous la direction de MM. Ch. GRALL, inspecteur du service de santé des troupes coloniales, et CLARAC, directeur de l'école d'application du service de santé des troupes coloniales. Paraît en 8 fasc. gr. in-8 avec fig. L'ouvrage complet coûtera environ 60 fr.
Fascicules en vente :
I. — *Paludisme* 12 fr.
II. — *Parapaludisme et Fièvres des pays chauds*, 10 fr.
III. — *Fièvre jaune, Choléra, Maladie du sommeil*, 10 fr.
V. — *Intoxications et Empoisonnements, Béribéri*, 12 fr.

ENCYCLOPÉDIE AGRICOLE, publiée sous la direction de G. Wery, ingénieur-agronome, sous-directeur de l'Institut national agronomique. Introduction par le Dr P. REGNARD, directeur de l'Institut national agronomique. Collection de 75 vol. in-18 de chacun 500 pages illustrées de nombreuses figures.
Chaque volume broché, 5 fr. Cartonné, 6 fr.
60 volumes sont en vente.
Derniers volumes parus : KLEIN, *Météorologie agricole et Prévision du Temps*. — COUPAN, *Machines de Récolte*. — SELTENSPERGER, *Lectures agricoles*. — GUILLIN, *Analyses alimentaires*. — PACOTTET et DAIRAT, *Cultures de Serres*. — DIFFLOTH, *Lapins, Chiens et Chats*. — GUÉNAUX, *Pisciculture*. — GUILLIN, *Analyses agricoles*. — SELTENSPERGER, *Dictionnaire d'Agriculture*. — VUIGNER, *Domaine agricole*.

ENCYCLOPÉDIE INDUSTRIELLE, Collection de vol. in-18 de 400 à 500 pages illustrées de figures, à 5 et 6 francs le volume cartonné.
64 volumes sont en vente :
Derniers volumes parus : *Manuel d'horlogerie*, par GONDY, 5 fr. — *Manuel du chimiste de sucrerie*, par SIDERSKY, 5 fr. — *Couleurs, Peinture et Vernis*, par DESALME et PIERRON, 5 fr. — *La Menuiserie*, par POUTIERS, 5 fr. — *Manuel du fabricant de papiers*, par PUGET, 5 fr. — *Le Froid industriel*, par LALIÉ.

ENCYCLOPÉDIE VÉTÉRINAIRE, publiée sous la direction de C. CADÉAC, professeur de clinique à l'École vétérinaire de Lyon.
Collection de 35 vol. in-18 illustrés. Chaque volume cartonné, 6 fr. 27 volumes sont en vente.
Derniers volumes parus :
Pathologie chirurgicale de l'Appareil digestif. — *Pathologie chirurgicale des articulations*, 2 vol. — *Pathologie interne : Cœur, Vaisseaux, Sang*,

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril ...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre . — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre .. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL". *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette ou d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 21 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan.

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé "L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg. (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*)

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LIBRE CHOIX DES INFIRMIÈRES

A tous mes confrères qui distraitement jetteront les yeux sur ces lignes, je demande de lire avec attention la circulaire adressée au corps médical par les médecins de Périgueux, et je prie ceux qui l'ont lue de la lire deux fois (1). Elle en vaut la peine.

J'espère que plus tard, quand sera passée la curieuse période que nous traversons, ceux qui retrouveront la protestation des médecins de Périgueux n'y comprendront plus rien. Ils ne comprendront pas qu'à l'époque où tant de merveilles seront sorties de l'intelligence humaine, il fallait lutter, batailler pour obtenir que dans une maison de santé libre (quel joli mot!) des malades puissent être soignés à leur choix par des femmes en cornette ou des femmes sans cornette. Que dis-je pour obtenir... pour ne rien obtenir !

Il me semble qui si j'étais un vrai libre penseur dégagé de tout préjugé, de toute croyance traditionnelle et aussi de tout esprit de haine je me dirais : « Il y a en France des gens qui croient à un esprit supérieur au leur, à une survivance de quelque chose d'eux-mêmes... ; il y en a d'autres qui affirment que cet esprit supérieur ne saurait exister et que la mort est la fin de tout.

« Au fond ils n'en savent rien ni les uns ni les autres, ma science d'observation, ma science expérimentale me prouve clair comme le jour qu'ils ne peuvent rien savoir là-dessus et qu'ils n'en sauront probablement jamais rien. Tout cela, comme le dit fort bien l'institutrice de Bazin dans « Davidée Birot », ce sont des questions suprarationnelles, c'est de l'inconnaissable.

« Mais pourquoi se battent-ils entre eux à propos de ces questions, pourquoi toute leur politique intérieure ne s'occupe t-elle que de cela. Que diable veut-on par exemple que quatre bonnes sœurs dans une clinique fichent au point de vue de la politique ! »

Je me dirais encore : « Il y a des gens qui aiment la musique, d'autres qui ne l'aiment pas ou n'y comprennent rien. Il y en a qui en demandent partout, à leur naissance, à leur mariage, qui en font ou en écoutent matin et soir, qui en veulent quand ils sont malades et en réclament après leur mort. Idée bizarre ! Mais tout de même s'ils aiment la musique ! ». Et je les laisserais tranquilles.

J'en ferais autant pour ceux chez qui la religiosité tiendrait la même place que la mélomanie chez les précédents. Je les considérerais tous comme de grands sentimentaux, curieux à observer, mais je ne leur en voudrais pas pour cela.

Peut-être ferais-je aussi cette réflexion : « Quel phénomène étrange que les hommes en face de tout ce qui touche à une idée religieuse ne puissent rester indifférents ; et qu'on les voie toujours pour ou contre, prêts à toutes les extravagances sublimes ou absurdes. »

Et si j'étais ce vrai libre penseur dégagé de tout préjugé, de toute croyance traditionnelle et aussi de tout esprit de haine, cette constatation, je le crains, jetterait pour un instant quelque trouble en ma pensée libre et sereine.

JEAN CAMUS.

(1) *Paris Médical*, 13 Janvier 1912, p. XXV.

CHOSES DU JOUR

A PROPOS D'UNE AFFAIRE RÉCENTE

Je ne connais point les quatre confrères d'Ille-et-Vilaine qui sont en difficultés avec Thémis. Ajouterai-je que, par cela seul, ils me deviennent infiniment sympathiques. Non pas que j'aie eu moi-même maille à partir avec ces messieurs de la magistrature, mais ceux-ci montrent si peu de mansuétude envers le corps médical, que :

Je vous plains de tomber dans leurs mains redoutables,
Confrères !...

Une question d'ordre général s'agite, à propos de ce cas particulier :

La loi sanitaire de 1902 — parmi bien d'autres, c'est là son principal défaut — charge le médecin de « dénoncer » oui ! oui ! le terme est juste ! de dénoncer à la préfecture les cas de maladies contagieuses ou épidémiques qu'il a observés dans sa clientèle. Comme on ne suppose pas les médecins capables de juger par eux-mêmes, on a dressé une liste des maladies qui sont assujetties à la déclaration obligatoire — puis, par excès de bonté, on en a joint quelques autres (oh ! si peu importantes, comme la tuberculose !) dont la déclaration est facultative.

D'abord — et avant tout — ceci est une atteinte directe, grave, inadmissible, au secret professionnel qui, heureusement, demeure encore un dogme intangible autour duquel se groupe énergiquement toutes les fois qu'il le faut, le « bloc » médical, par ailleurs si divisé.

Ensuite, — mais nous n'en sommes pas à cela près — on nous oblige à ce métier de mouchards, pour les beaux yeux de la princesse ! C'est le comble ! Personne n'a songé qu'en nous contraignant à délivrer un certificat d'où peut résulter pour nous moult désagréments, il eût été convenable de payer notre signature ! La philanthropie consiste à faire le bien avec l'argent des autres !

Quoi ! vous avez bien vu ce qui s'est passé en Autriche, récemment : Un médecin a été lapidé, a dû céder la place, pour avoir donné un avis d'hygiène important, mais qui dérangeait la collectivité.

C'est un non-sens d'obliger un médecin à dénoncer les maladies qu'il soigne. Si les confrères de Saint-Suliac, par leur attitude, avaient éloigné la clientèle estivale qui vient enrichir la « côte d'émeraude », on le leur aurait bien fait voir !...

Mais là n'est pas la question. Le médecin n'entend pas être le bouc émissaire. Il est profondément injuste et *immoral* de le mettre dans l'alternative ou bien de trahir le secret professionnel, de nuire presque toujours aux intérêts matériels de gens qui lui ont accordé leur confiance, ou bien de se voir mettre la main au collet par le garde-champêtre !

On poursuit trop les médecins depuis quelque temps, ce me semble : voici qu'on reconnaît — tout de même ! — que le Dr Bazy a sauvé la vie à cette cuisinière irascible ; un non-lieu pour Long-Savigny ; demain, on renverra Genevois, accusé d'un crime imbécile, à une clientèle qu'il n'aurait pas dû quitter. Quant aux médecins de Saint-Suliac, coupables d'un forfait sans précédent, je requiers pour ces criminels... la peine capitale... avec la recommandation de ne plus recommencer !

Je propose autre chose encore — qui devrait être fait depuis longtemps et qui est le seul remède à une réglementation déplorable. Ceci :

ARTICLE ... — « Le médecin remettra au *chef de famille, ou au chef d'établissement* où aura été constatée une maladie soumise à la déclaration un bulletin qui devra être adressé immédiatement à la préfecture *par les soins dudit chef de famille* ou d'établissement. Les sanctions édictées par la loi seront applicables *à celui-ci seul*, au cas où le bulletin remis par le médecin ne serait pas régulièrement transmis ».

Avec les « retraites ouvrières », vous avez vu MM. les législateurs que la mention « obligatoire » qui vous a si merveilleusement réussi pour l'école gratuite n'est point d'une application uniformément facile. Le mot « obligatoire », pourrait-on dire, en parodiant une boutade célèbre, n'est pas français !... Essayez de modifier dans le sens ci-dessus indiqué la loi sanitaire de 1902, et les médecins qui sont aujourd'hui vos adversaires « obligatoires » deviendront des auxiliaires précieux et inattendus.

JACQUES ROCHEBONNE.

CHRONIQUE

VILLEMIN ET SON ŒUVRE.

Par le Dr L. LEREBOULLET
Membre de l'Académie de médecine.

Le récit de la vie et l'analyse de l'œuvre de Villemin démontrent ce que peut un incessant labeur mis au service d'une volonté énergique et comme quoi une découverte géniale n'est point le fait du hasard mais bien le résultat de recherches longuement et méthodiquement poursuivies.

Sa vie fut aussi simple que méritoire et digne de respect; son œuvre lui a valu une renommée impérissable.

Jean-Antoine Villemin est né à Prey (Vosges) le 25 janvier 1827. Fils de modestes cultivateurs, orphelin à 9 ans, il n'ambitionnait que la place d'instituteur à Bruyères lorsque la loi du recrutement militaire l'obligea à endosser pour 7 ans l'uniforme de soldat. C'est alors que, sur les conseils du Dr Mougeot, dont le nom reste vénéré dans les Vosges, il se décide à entreprendre de sérieuses études en vue des concours de la médecine militaire. Il obtient d'être envoyé en garnison à Strasbourg et là, sous la direction et avec l'appui d'un maître dont la distinction d'esprit égalait la noblesse du caractère, il mit à profit son talent d'artiste. Le professeur Fée lui fit dessiner toutes les planches de sa grande *Monographie des Fougères*, lui fit obtenir le titre d'aide naturaliste, lui donna son premier microscope. Bientôt Villemin est reçu docteur en médecine (1853), médecin aide-major (1854), et, en 1861, après un brillant concours, répétiteur de physiologie à l'École du service de santé militaire. C'est à ce moment qu'il se lie d'une étroite amitié avec C. Morel, professeur d'anatomie à la Faculté. Le *Traité d'histologie normale et pathologique* dont Villemin dessina toutes les figures et qui fut si utile à plusieurs générations d'élèves est dû à sa collaboration avec le maître, savant et modeste, qui a laissé dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connu un reconnaissant souvenir.



Le Dr Villemin.
(1827-1892)

Entre temps, il publiait, dans la *Gazette hebdomadaire*, toute une série de mémoires dont quelques-uns, comme ses *Recherches sur le tubercule au point de vue de son siège, de son évolution et de sa nature*, furent l'objet de savantes controverses. Bientôt Villemin est nommé, au concours, professeur agrégé de clinique médicale au Val-de-Grâce (1863).

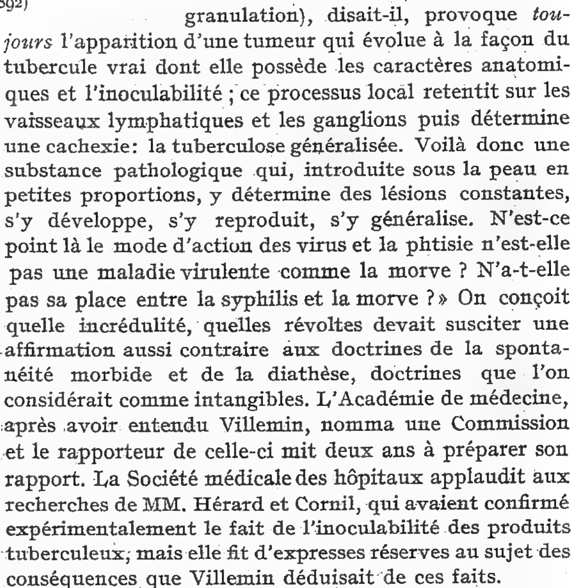
C'est alors que, dans un laboratoire rudimentaire, sans outillage, sans instruments, n'ayant pour sujets d'étude que trois ou quatre cobayes ou lapins captifs entre quelques planches, clouées contre un mur, n'ayant d'autre guide que son génie, Villemin fait la découverte que, le 5 décembre 1865, il annonçait à l'Académie de médecine par la lecture de son premier *Mémoire sur les causes de la tuberculose*. Pour bien comprendre l'émotion, puis les discussions passionnées que provoqua la nouvelle doctrine, qu'annonçait ce mémoire, il faut se reporter aux idées régnantes dans la première moitié du XIXe siècle.

Troublée par les recherches anatomiques de Reinhardt et de Virchow, dominée par l'autorité du célèbre créateur de la pathologie cellulaire, l'opinion médicale tendait à se désaffectionner de la doctrine de Laennec. On connaît cette doctrine : *La phtisie est une*. Elle peut se développer sous forme de corpuscules nettement circonscrits (tubercules), ou bien sous forme de masses infiltrées, caséeuses. La granulation n'est que le premier stade du tubercule de Bayle. Elle n'est pas un produit inflammatoire. La scrofulose et la tuberculose sont des maladies à peu près identiques.

Virchow, au contraire, affirme la différence d'origine des masses jaunes que l'on rencontre dans les poumons et des granulations grises que l'on trouve disséminées dans les organes des phtisiques. Il sépare la scrofule de la tuberculose. Il crée la doctrine *dualiste*.

Adoptant et développant, au point de vue clinique, la doctrine anatomique de Virchow, Niemeyer ne reconnaît qu'une espèce de tubercule : la granulation miliaire, qu'une forme de tuberculose : la tuberculose miliaire. Les masses jaunes infiltrées ne sont que des produits d'inflammation qui aboutissent à la transformation caséeuse et celle-ci est non pas le résultat du développement d'un néoplasme spécifique mais bien l'aboutissant d'une inflammation quelconque, parfois d'une pneumonie franche. Il n'existe donc entre la tuberculose et les produits inflammatoires qui la précèdent le plus souvent aucun rapport direct, se rattachant à l'origine à un seul état pathologique primordial, mais seulement un rapport indirect dérivé de la métamorphose caséeuse des produits pneumoniques.

C'est au moment où le traité de Niemeyer était classique, en France, et où la grande majorité des médecins acceptaient sa doctrine que Villemin venait affirmer l'*identité de nature et l'inoculabilité des granulations grises et des masses jaunes* : « L'inoculation de matière tuberculeuse (masses jaunes et granulation), disait-il, provoque *toujours* l'apparition d'une tumeur qui évolue à la façon du tubercule vrai dont elle possède les caractères anatomiques et l'inoculabilité ; ce processus local retentit sur les vaisseaux lymphatiques et les ganglions puis détermine une cachexie: la tuberculose généralisée. Voilà donc une substance pathologique qui, introduite sous la peau en petites proportions, y détermine des lésions constantes, s'y développe, s'y reproduit, s'y généralise. N'est-ce point là le mode d'action des virus et la phtisie n'est-elle pas une maladie virulente comme la morve ? N'a-t-elle pas sa place entre la syphilis et la morve ? » On conçoit quelle incrédulité, quelles révoltes devait susciter une affirmation aussi contraire aux doctrines de la spontanéité morbide et de la diathèse, doctrines que l'on considérait comme intangibles. L'Académie de médecine, après avoir entendu Villemin, nomma une Commission et le rapporteur de celle-ci mit deux ans à préparer son rapport. La Société médicale des hôpitaux applaudit aux recherches de MM. Hérard et Cornil, qui avaient confirmé expérimentalement le fait de l'inoculabilité des produits tuberculeux; mais elle fit d'expresses réserves au sujet des conséquences que Villemin déduisait de ces faits.



En Allemagne, aussi bien qu'en France, on expérimenta, on discuta sans arriver à conclure. Les jeunes maîtres, dont l'enseignement à la Faculté de Paris était alors si écouté et si justement applaudi, défendirent, au nom des principes, la doctrine classique. Dans une série de revues critiques qu'on ne peut relire sans admirer le talent dont elles sont pleines, M. Bouchard résume les travaux de Villemin et la discussion académique en déclarant que si



CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
UTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE



ÉTABLISSEMENT THERMAL DES BAIGNO
à Dax (Landes)
Ouvert toute l'Année
Traitement du Rhumatism
Sous toutes ses formes par les Boues Végéto-mi
Envoi franco de notices. S'adresser au Direc

CHRONIQUE *(Suite)*

M. Villemin réforme la nosologie du tubercule et de la phtisie et si, d'un bond, il atteint à une hauteur d'où l'organisme et ses réactions, la spécificité et la virulence se montrent à lui sous des aspects nouveaux, rien cependant ne confirme ses conceptions nouvelles.

« Si l'expérimentation, dit-il en concluant, a relevé des faits intéressants, elle n'a pas promulgué une loi nouvelle ; du laboratoire nous rentrons dans la clinique avec les mêmes indécisions » (*Gaz. hebd.*, 1867, p. 81).

M. Jaccoud, dans les leçons cliniques qui ont été si souvent et si justement citées comme des modèles d'érudition et de critique, proclama aussi en 1873 la dualité anatomique et la dualité clinique de la phtisie. Défenseur ardent de la doctrine de l'autogénèse, ce n'est qu'en 1880 qu'il reconnaît toute l'importance des recherches de Villemin. Il démontre en 188?, au Congrès de Copenhague, combien elles ont été plus utiles que celles de Koch et, dans le magnifique langage dont il a le secret, fait ressortir, devant l'Académie de médecine, « l'admirable découverte » de notre éminent maître (1).

Quant à la discussion mémorable que souleva la lecture du premier mémoire de Villemin, elle commença brillamment par une série d'éloquentes harangues de Chauffard, Pidoux, Hérard, Guéneau de Mussy, etc., qui, admettant à la rigueur, mais rejetant au deuxième plan le fait expérimental, s'élevèrent aux plus hautes régions de la pathologie générale pour conclure qu'une maladie ne peut être à la fois inoculable et contagieuse (accidentelle et impersonnelle, disait Pidoux) et en même temps diathésique et héréditaire ; qu'elle ne dépend le plus souvent que de l'épuisement de l'individu ou de la race. Puis, après plus de dix mois de discours, cette discussion se termina lamentablement à la suite d'un deuxième rapport dans lequel, tout en reconnaissant l'exactitude des faits apportés par Villemin, Colin (d'Alfort) s'oublia jusqu'à écrire ces conclusions qu'une protestation indignée de Bouley a pu très heureusement faire supprimer du Bulletin officiel.

« On a, dans ce siècle, dit le rapporteur, tous les genres d'audace. Ce que l'observation a le mieux établi est dédaigné. On veut tout réédifier sur de nouvelles bases... C'est à qui jouera à l'originalité. Tel imagine un cœur et des vaisseaux de caoutchouc croyant reproduire l'ensemble des phénomènes de la circulation. Tel autre qui tâte le pouls à l'aide d'un instrument d'horlogerie et mesure exactement les secousses d'une patte de grenouille s'imagine faire de la physiologie une science mathématique. Celui-ci, en greffant des queues de rat, s'imagine ouvrir de nouveaux horizons à la philosophie naturelle. Celui-là, en observant des débris de noyaux, d'insignifiants granules dans les liquides virulents, se flatte d'en faire des êtres d'une nouvelle espèce créés tout exprès pour devenir des agents de contagion » (*Gaz. hebd.*, 1868, p. 403).

De telles injures, adressées non seulement à Villemin, mais encore à Chauveau, Marey, P. Bert, etc., ne pouvaient atteindre celui qui, *sûr* de la réalité des *faits* qu'il avait constatés, gardait la sérénité calme que donne la possession de la vérité. Tout au plus se permettait-il de railler « ce fatras d'équivoques et d'inconséquences scientifiques » que l'on accumulait à plaisir, et répétait-il dans ses leçons : « Nous nous sommes débarrassés du vague conventionnel et trompeur

Paris le 4 août 1868,

Monsieur le Président,

La Discussion sur la tuberculose étant épuisée, j'ai l'honneur de venir solliciter la faveur de faire une lecture sur le sujet devant l'Académie. Espérant que vous voudrez bien accueillir ma demande avec bienveillance je me tiens prêt à accepter la parole lorsque vous daignerez me l'accorder, aujourd'hui même si vous le jugez à propos.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très-respectueux

Villemin

Professeur au Val-de-Grâce

Monsieur le Président de l'Académie de Médecine

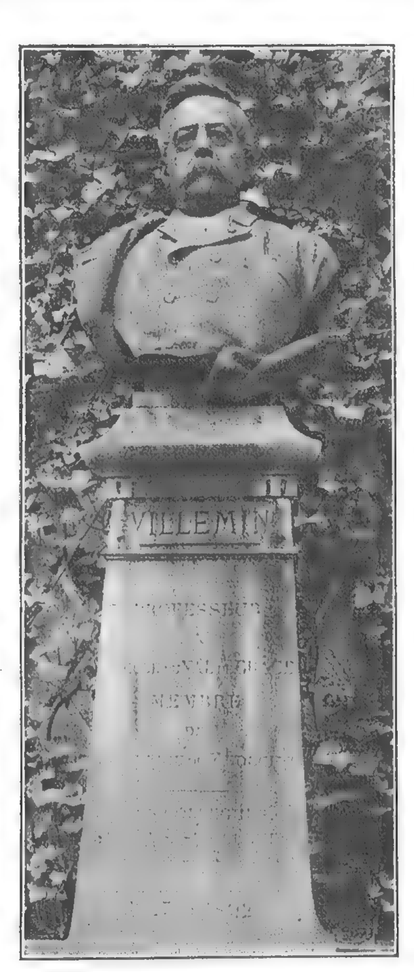
Lettre de Villemin, conservée au Musée du Val-de-Grâce, à la suite de laquelle il obtint de parler à l'Académie, après la fin de la discussion sur ses travaux, le 18 août 1868 et de répondre à ses contradicteurs (En haut à gauche, la signature de Béclard.)

(1) Voir en particulier la *Clinique médicale de la Pitié* (1884), l'Adieu à la rue des Saints-Pères (*Mémoires de l'Académie de médecine*, T. 40) et l'Éloge de Villemin (*ibid.*, 1904).

CHRONIQUE (*Suite*)

que le mot diathèse laisse dans l'esprit et qui tient souvent lieu de faits ».

Les controverses ne l'émouvaient point. Dans ses conférences cliniques, toujours si attrayantes en raison surtout des aperçus nouveaux que l'originalité de son esprit faisait entrevoir, il aimait à rappeler comment, pour la première fois, il avait pensé à la contagiosité possible de la phtisie. Appelé à soigner un cent-gardes, un de ces colosses à la poitrine large, aux muscles puissants, à la figure colorée, atteint cependant de phtisie confirmée : « Est-ce là un mal de misère ? » dit-il à ses élèves et cette maladie peut-elle être attribuée à une débilité organique, à une hypotrophie constitutionnelle ? Et comme, les jours suivants, on lui amenait deux autres cent-gardes, habitant la même chambrée que le premier: «N'étais-je pas en droit, déclarait-il, de combattre les idées régnantes qui attribuent au surmenage, aux refroidissements, à un excès de travail la phtisie si fréquente dans les corps d'élite de la garnison de Paris? » Poussant plus loin l'étude et l'analyse de ces faits, Villemin émettait alors l'idée d'une contagion possible dans la promiscuité de la chambrée et rappelait que la phtisie, fréquente dans les casernes, les prisons, les ateliers, les séminaires, avait tous les caractères d'une maladie zymotique. Son enseignement s'élevait peu à peu. Il discutait la nature probable des virus, leurs conditions de développement et d'activité. Il affirmait la non-spontanéité des maladies virulentes et préparait ainsi ses *Etudes sur la tuberculose* (1868) que, par un pieux sentiment de gratitude, il dédiait à Schutzenberger (de Strasbourg) et à Godelier, le gendre du professeur Fée, notre maître au Val-de-Grâce, le premier et longtemps le seul confident de ses recherches. Tous les médecins de ma génération ont lu et relu ce beau livre écrit avec tant de chaleur et de clarté. Cet exposé philosophique des nouvelles idées que professait Villemin n'eut pourtant pas, en France tout au moins, le retentissement et l'influence qu'il eût été en droit d'espérer.



Buste de Villemin au Val-de-Grâce.

Villemin ne s'en étonne pas. Ignorant le découragement, il recommence ses recherches. Il inocule diverses espèces d'animaux, précise la question de l'hérédité en montrant que les petits des animaux inoculés restent chétifs et meurent avant terme ou prématurément. Il publie de nouveaux articles dans la *Gazette hebdomadaire*, communique successivement à l'Académie de médecine un deuxième mémoire sur les causes et la nature de la tuberculose, puis un important travail sur les *conditions et les moyens de propagation de la phtisie*. M. Chauveau, dont le nom respecté doit être cité chaque fois qu'il s'agit d'un progrès scientifique, lui apporte l'appui d'expériences démontrant la propagation de la tuberculose à la suite de l'ingestion de matière tuberculeuse. Villemin peut alors accumuler tous les arguments qui montrent la genèse et dictent les règles relatives à la *prophylaxie* de la tuberculose. On n'a rien ajouté depuis trente ans à ce que disait son mémoire communiqué en 1868 à la *Société médicale des hôpitaux*.

Bientôt les belles études histologiques de Grancher, Charcot, Thaon, Lépine, etc., viennent rétablir l'unité anatomique de la phtisie et montrer l'erreur de Virchow. Mais la dualité clinique est toujours classique. Villemin reste méconnu. C'est d'Allemagne que lui vient son premier réconfort. Presque au moment où, par la plus étrange des aberrations, Koch essayait d'attribuer à Klenke la priorité de la découverte de Villemin, Conheim, dans un mémoire resté célèbre (1879), lui rend pleine et entière justice et répète après lui : « Appartient à la tuberculose tout ce qui, inoculé à des animaux réceptifs, provoque en eux la tuberculose. Tout ce qui ne la provoque pas doit être rejeté. »

Et de même que, depuis 1865, Villemin avait dit et répété : « L'inoculation du tubercule n'agit pas par la matière visible et palpable qui entre dans ce produit pathologique mais en vertu d'un *agent plus subtil qui s'y trouve contenu et qui échappe à nos sens* », de même Conheim déclare « ne pas douter de la nature corpusculaire figurée du virus tuberculeux et attendre, avec confiance, que, dans un avenir probablement peu éloigné, on décèle dans les produits tuberculeux et scrofuleux les éléments figurés spécifiques ».

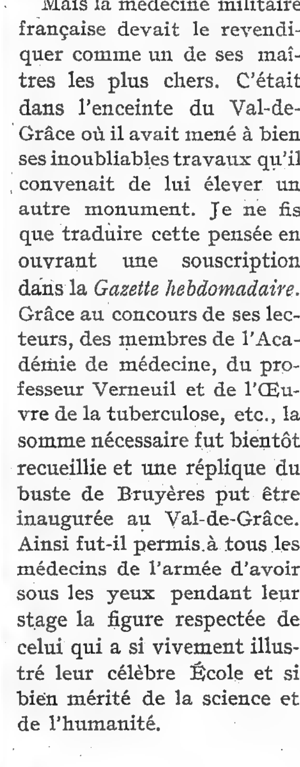
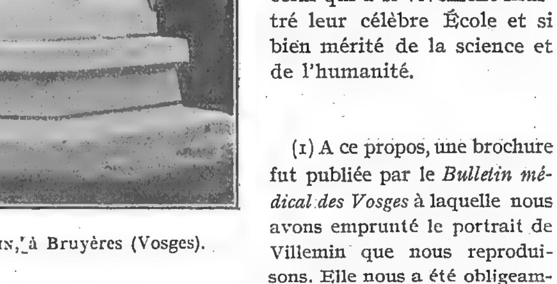
Toutes ces prévisions se réalisent : le 24 mars 1882, Koch découvre, colore, étudie le bacille qui porte son nom. Mais alors, au lieu d'obtenir l'éclatante réparation à laquelle il a droit, « Villemin n'est plus discuté ; il n'est plus contesté, il est supprimé et, dans le servage d'un engouement sans exemple, on fait dater toute la réforme de la naissance du bacille » (1). Tout ce qu'a prédit, tout ce qu'a démontré Villemin, est passé sous silence et lorsqu'il le rappela, en 1889, devant l'Académie de médecine, c'est avec un ton tout à la fois railleur et attristé qu'il prononça ces paroles : « Je relirais en ce moment et ici même dans son entier, ce petit travail (le mémoire sur la prophylaxie), qu'il pourrait sembler écrit pour le débat actuel. Mais il y a si longtemps qu'il a vu le jour (vingt ans). *Et puis il est écrit en français !* » Je n'oublierai jamais avec quel accent mon cher maître prononça ces derniers mots.

Ce fut d'ailleurs la seule fois que Villemin fit entendre publiquement une protestation, bien légitime pourtant. L'élévation de son caractère si désintéressé était à la hau-

(1) Ces paroles sont de M. Jaccoud.

CHRONIQUE *(Suite)*

teur de son génie et lorsque, le 31 mars 1874, après cinq candidatures (on lui préféra successivement Germain Sée, Bernutz, Woillez, et notre vénéré maître Hirtz (de Strasbourg), Villemin fut élu à l'Académie, c'est avec la plus vive émotion qu'il apprit ce succès que j'ai eu la grande joie d'être le premier à lui annoncer. En 1883, il eut une nouvelle preuve de l'estime de ses collègues. Le 26 juin, sur l'initiative d'un maître Verneuil, toujours prêt à faire rendre justice à la science française, un banquet fut offert à Villemin et, dans un éloquent langage, après l'allocution du président de l'œuvre de la tuberculose, M. Bouchard, rappela les titres qu'avait acquis Villemin à l'admiration de ses contemporains. Une émotion inoubliable s'empara de tous, lorsque Villemin, n'ayant pu retenir ses larmes, une ovation lui fut faite par les nombreux confrères présents à ce banquet. Plus tard, le 22 décembre 1891, Villemin était élu à la vice-présidence de l'Académie, et cette fois encore son émotion fit voir combien ce Vosgien si ferme, si énergique, était sensible aux témoignages de sympathie et d'affection. Il ne devait pas présider l'Académie. Après une longue agonie, il succombait le 6 octobre 1892, à peine âgé de 65 ans.

Le monument du Dr VILLEMIN, à Bruyères (Vosges).

C'est alors que l'on comprit combien, en raison même de sa modestie, de son désintéressement, de son froid dédain pour l'injustice, Villemin avait été grand ; on voulut perpétuer le souvenir de son immortelle découverte. Sur sa tombe, nos collègues Duguet, Léon Colin et Kelsch avaient dignement et éloquemment loué son caractère et son œuvre. Le 30 septembre 1904, un monument, dû au talent d'un jeune sculpteur vosgien, M. Jacquot, fut inauguré à Bruyères pour y honorer ce fils des Vosges, dont la mémoire fut alors évoquée en termes excellents (1).

Mais la médecine militaire française devait le revendiquer comme un de ses maîtres les plus chers. C'était dans l'enceinte du Val-de-Grâce où il avait mené à bien ses inoubliables travaux qu'il convenait de lui élever un autre monument. Je ne fis que traduire cette pensée en ouvrant une souscription dans la *Gazette hebdomadaire*. Grâce au concours de ses lecteurs, des membres de l'Académie de médecine, du professeur Verneuil et de l'Œuvre de la tuberculose, etc., la somme nécessaire fut bientôt recueillie et une réplique du buste de Bruyères put être inaugurée au Val-de-Grâce. Ainsi fut-il permis à tous les médecins de l'armée d'avoir sous les yeux pendant leur stage la figure respectée de celui qui a si vivement illustré leur célèbre École et si bien mérité de la science et de l'humanité.

(1) A ce propos, une brochure fut publiée par le *Bulletin médical des Vosges* à laquelle nous avons emprunté le portrait de Villemin que nous reproduisons. Elle nous a été obligeamment communiquée par son fils, le Dr Villemin, chirurgien des hôpitaux, que nous tenons à remercier ici. Nous devons aussi des remerciements au médecin inspecteur général Vaillard, directeur du Val-de-Grâce, qui nous a autorisé à reproduire la lettre autographe de Villemin, que nous publions plus haut.

QUELQUES STATIONS CLIMATIQUES

MALAGA, STATION DE CURE

D'après le Dr Faur-Dotezac (Th. de Paris, 1910), Malaga mérite d'être considéré comme une excellente station d'hiver pour les tuberculeux au même titre que le Caire et Alger.

Il nous fait de la cité andalouse un tableau enchanteur et l'on comprend, d'après ses dires, que le professeur Grancher ait cherché un soulagement à ses maux sous ce climat si favorable Rien n'y manquerait au point de vue « station d'hiver » pour assurer aux bacillaires les conditions les meilleures pour faire évoluer leurs lésions vers la guérison.

Malaga apparaît de la mer au fond d'une baie, protégée des vents du nord par une haute ceinture de montagnes. Cette situation donne au thermomètre une stabilité remarquable. La moyenne de la température de l'hiver y est de 13°; celle du printemps de 15°,8; la progression se fait presque insensiblement puisque les écarts par périodes de cinq jours ne dépassent pas 1°-2°. L'hiver y est si doux qu'il n'existe pas de cheminées dans les maisons du peuple. « A Noël, c'est avec étonnement que l'on voit les rues de Malaga animées comme aux plus beaux jours de l'été : les plages et les environs sont envahis par une foule en fête, qui, toute la journée et toute la nuit, mange, danse et chante aux sons des guitares et des castagnettes ».

D'après le classement de Sigmund, il faudrait faire rentrer Malaga dans le groupe des stations chaudes où le stationnement en plein air est possible un grand nombre

QUELQUES STATIONS CLIMATIQUES (*Suite*)

d'heures chaque jour et où le chauffage des appartements n'est pas nécessaire.

Malaga, d'après les courbes produites, paraît posséder une assez grande constance barométrique. Les vents violents y sont rares ; ceux qui viennent de terre contribuent agréablement à modérer la fraîcheur du *levante*, le vent de mer ayant valu à la ville le nom poétique de Cité des Brises.

Il faut noter encore deux points intéressants dans cette étude : le paludisme est très rare à Malaga et le service des eaux y est satisfaisant.

Naturellement, comme dans la plupart des stations pour tuberculeux, ce sont les gens du pays qui profitent le moins de la douceur de leur température. La tuberculose sévit assez fortement dans les quartiers populaires où d'ailleurs l'hygiène est défectueuse.

C'est donc par le *changement* de climat, en y combinant comme toujours la cure d'air et le repos, que les tuberculeux pourront obtenir un bénéfice durable d'un séjour à Malaga et ce ne serait point banal pour ceux d'entre eux qui sont curieux et artistes de s'y arrêter après avoir visité ces cités de l'Andalousie, tantôt jeunes, cambrées et amoureuses, tantôt douces et bruissantes, tantôt écrasées de soleil, comme l'a écrit Maurice Barrès. B.

LE TRAITEMENT DES ADÉNOPATHIES TRACHÉO-BRONCHIQUES PAR L'HÉLIOTHÉRAPIE ET LES BAINS DE MER A CANNES

Depuis 25 ans, un certain nombre d'enfants atteints de tuberculose ganglionnaire ou chirurgicale sont envoyés chaque année à Cannes par le Comité Génevois des bains de mer.

Le professeur D'Espine vient de publier un rapport sur les résultats du traitement qu'ils reçoivent à l'asile Dollfus et il faut reconnaître qu'ils sont des plus encourageants.

Une des caractéristiques de la méthode employée consiste dans *l'emploi systématique des bains de mer pendant la saison d'hiver*. Dès leur arrivée à l'Asile, on baigne les enfants ; on donne un bain à peu près quotidien, même aux jours les plus froids ; en 1887 a eu lieu une interruption de quinze jours, due à la rigueur de la saison. Chaque bain dure trois minutes au maximum.

A la balnéothérapie, on associe la *Cure de lumière et de soleil ;* on y consacre la plus grande partie de la journée ; on met à nu le thorax de l'enfant ou la région du corps atteinte (dans les cas de tuberculose chirurgicale) et on expose la partie découverte au soleil. « Grâce à l'admirable climat méditerranéen, l'héliothérapie a pu être appliquée l'année dernière 190 jours sur 240. »

La douceur du climat permet une *aération* permanente ; les fenêtres de l'Asile restent ouvertes jour et nuit.

Il faut enfin signaler ce point important que la durée de la cure est longue et que le séjour à l'Asile est en moyenne de huit mois.

En 1904, le Pr d'Espine a publié la statistique de l'Asile dans un opuscule présenté à l'Académie de médecine. Près de 800 cas avaient été traités avec 52,5 p. 100 de guérison et 41 p. 100 d'amélioration.

Depuis six ans, la proportion est restée à peu près la même. De 1904 à 1910, sur 254 malades observés, on a obtenu 46 p. 100 de guérisons et 49 p. 100 d'améliorations.

On n'obtient pas de semblables résultats à la montagne, dit le Pr D'Espine, et l'on peut conclure sans exagération qu'en associant l'héliothérapie à la cure de bains de mer on possède « à la Riviera le remède héroïque de la tuberculose ganglionnaire trachéo-bronchique ».

LA CURE MARINE DE GIENS

Un certain nombre de petits Lyonnais tuberculeux et prétuberculeux sont envoyés depuis près de vingt ans à l'hôpital Renée-Sabran, à Giens (Var.) Ils y restent en moyenne un peu plus de trois mois. Examinés, pesés avant leur départ, ils sont suivis de près durant leur séjour et revus à leur retour. On n'avait pas utilisé jusqu'à présent cette intéressante accumulation de renseignements. M. Robert Rendu a coordonné les fiches de 200 malades et nous en extrayons un certain nombre de conclusions (*Soc. Méd. des hôp. de Lyon*, 16 mai 1911). Elles sont intéressantes à rapprocher de ce que nous disons plus haut des résultats obtenus à Cannes.

Tout d'abord, à Giens, on apporte une bien plus grande réserve dans la mise en action des ressources thérapeutiques naturelles. La balnéation n'y est pas érigée en système comme à l'asile Dollfus, à Cannes. L'aération pourrait sans danger y être moins timorée, enfin l'héliothérapie est encore dans la période de tâtonnements.

Si l'on examine attentivement les feuilles de poids, on peut dire que l'action du climat marin est passagère, elle agit en *coup de fouet*. L'augmentation pondérale se fait pendant les deux premiers mois chez les petites filles ; elle est plus précoce et plus rapide, chez les garçons, avec légère diminution au deuxième mois.

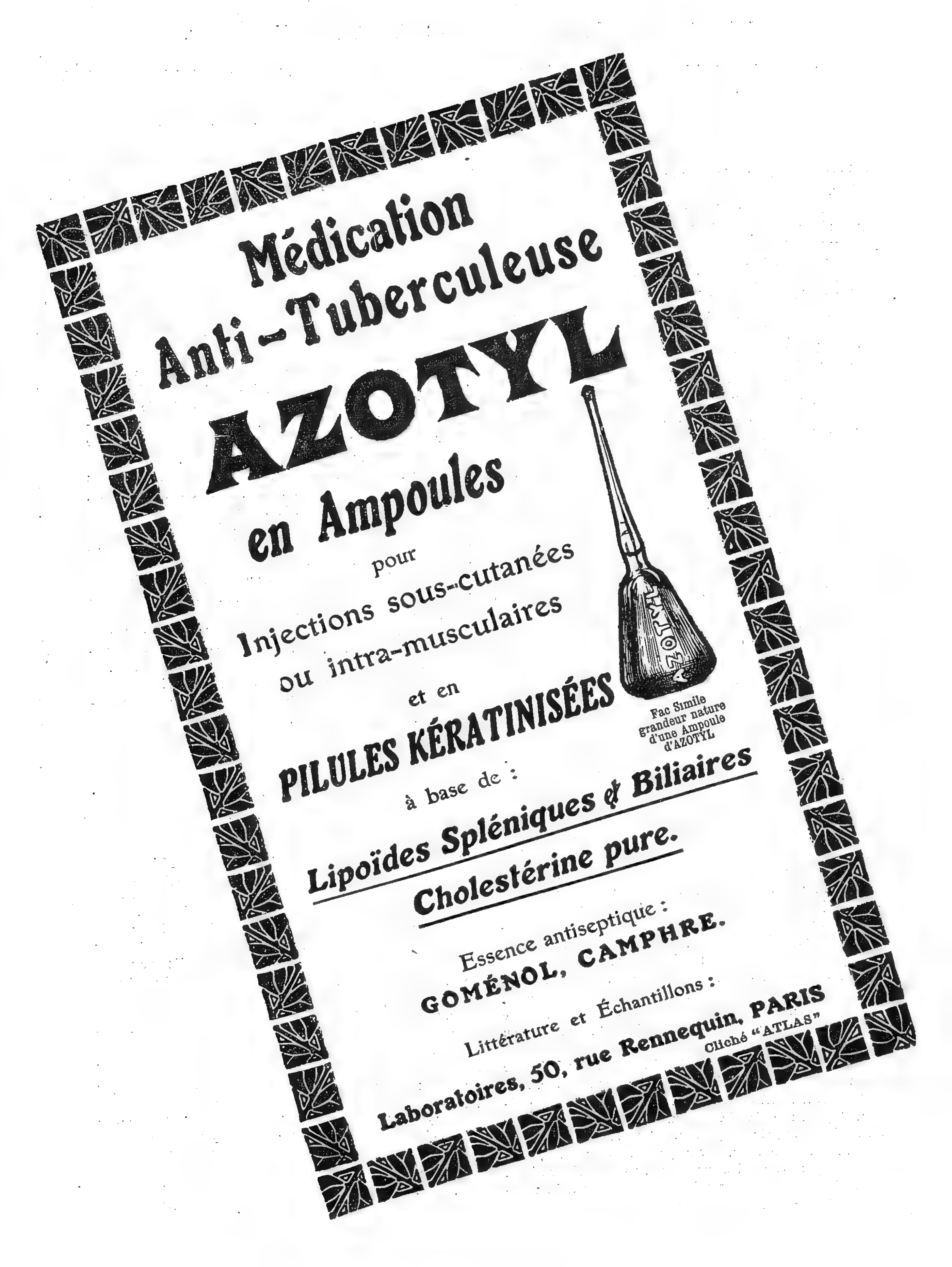
Cet accroissement de poids qui est le même dans les deux sexes correspond au double de l'accroissement normal ; il est presque nul en été.

Enfin les tuberculoses médicales profitent bien plus de leur séjour à Giens que les tuberculoses osseuses et articulaires contrairement à ce que l'on observe à Cannes.

M. Rendu est d'avis qu'un séjour de cinq à six semaines à la montagne influencerait plus favorablement les prétuberculeux et les adénopathies trachéo-bronchiques qu'une cure de trois mois à la mer et il incrimine le régime qui présente à Giens quelques défectuosités : le lait serait fourni aux enfants par trop petites quantités puisqu'on ne distribuerait que 4 à 5 litres par jour et par 50 enfants. Il y a là un défaut d'organisation auquel il serait urgent de remédier, d'autant plus que le lait de la presqu'île de Giens provient de vaches nourries *toute l'année* avec des drèches et des tourteaux ! Or nous savons par des travaux récents combien ces laits sont toxiques pour les enfants (Aviragnet) et surtout chez les tuberculeux dont le tube digestif est en état de moindre résistance.

On comprend que M. Rendu ait pu dire que les enfants profitent d'autant plus de la cure marine qu'ils sont moins malades et il n'est pas loin de croire que le séjour au bord de la mer a donné aux malades tout ce qu'il peut procurer de bons résultats au bout de six semaines à deux mois. Il atténue d'ailleurs l'impression un peu décevante de cette constatation en rappelant que certains auteurs ont soutenu la nécessité de prolonger la cure marine, *même si les dernières semaines n'apportent aucun profit pondéral palpable* ; sinon l'accroissement de poids ne serait que temporaire.

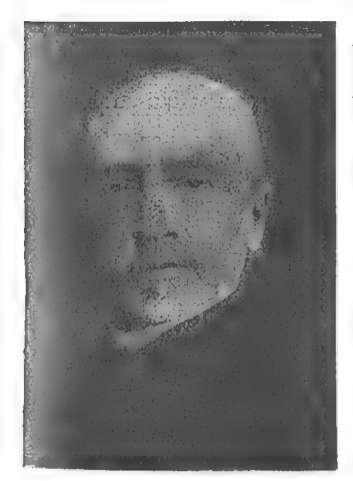
De l'étude de M. Rendu, il résulte que suivie de très près et avec quelques modifications la cure de Giens pourra rendre de grands services aux petits malades de la région lyonnaise et elle nous fournit de précieux documents sur le rôle, de la cure marine méditerranéenne dans la tuberculose, faisant ressortir mieux encore la valeur des résultats obtenus à Cannes.


Médication
Anti-Tuberculeuse
AZOTYL
en Ampoules
pour
Injections sous-cutanées
ou intra-musculaires
et en
PILULES KÉRATINISÉES
à base de :
Lipoïdes Spléniques & Biliaires
Cholestérine pure.
Essence antiseptique :
GOMÉNOL, CAMPHRE.
Littérature et Échantillons :
Laboratoires, 50, rue Rennequin, PARIS
Fac Simile grandeur nature d'une Ampoule d'AZOTYL
Cliché "ATLAS"

LE MOUVEMENT ANTITUBERCULEUX

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE
L'ŒUVRE GRANCHER

Tous les médecins connaissent au moins de nom l'*Œuvre de préservation de l'enfance contre la tuberculose*, fondée par Grancher et savent son développement progressif. Mais beaucoup ignorent les détails de son fonctionnement et le but qu'elle s'est proposé. Aussi avons-nous demandé à son dévoué secrétaire général, le Dr Armand-Delille, de bien vouloir fixer pour les lecteurs de *Paris Médical* les principaux caractères de l'œuvre et c'est à sa grande obligeance que nous devons les renseignements qui suivent.



Le Pr GRANCHER (fig. 1).

La meilleure définition du but et du fonctionnement de l'œuvre a été donnée par son fondateur lui-même dans la notice suivante, qu'il avait rédigée à l'usage du public.

« Quand la tuberculose sévit dans un étroit logis et frappe le père ou la mère, la contagion des enfants est presque fatale, et j'ai pensé que le meilleur moyen de lutter contre la tuberculose était de lui enlever sa proie.

Dans cette famille tuberculeuse, l'Œuvre de Préservation prend les enfants encore *sains*, de trois à dix ans, et les place à la campagne dans des familles de paysans également *saines*, où nos pupilles passeront toute leur vie scolaire jusqu'à treize ans : plus même, car beaucoup restent aux champs, et feront souches de paysans et paysannes.

Les pupilles sont confiés à d'excellents médecins de campagne qui choisissent les maisons de paysans, et soignent nos enfants gratuitement.

Instituteurs et institutrices rivalisent de zèle en faveur de nos pupilles.

Chaque enfant coûte à l'Œuvre, tous frais compris. de 1 franc à 1 fr. 20 par jour, selon le placement.

Cette sélection de la graine encore saine de la race humaine réalise la formule de Pasteur appliquée à la sériciculture.

Formule idéalement simple et scientifique ! Elle est pour l'enfant la meilleure que l'on puisse opposer à l'envahissement du fléau tuberculeux, car :

Médicalement, elle donne une solution *complète et radicale*. Elle supprime, en effet, toutes les causes de la tuberculose, causes lointaines : le taudis et la misère des grandes villes qui préparent le terrain ; cause immédiate : la contagion familiale.



Une des pupilles de l'œuvre au milieu de la famille qui l'a accueillie (fig. 2).

Socialement, l'enfant enlevé à la promiscuité d'un logis infecté de tuberculose, et placé pour une longue période de sa vie dans une bonne maison, en plein air, avec une nourriture abondante, devient un être nouveau, physiquement et moralement. Il arrive, plein de vigueur, au seuil de l'adolescence, et peut alors choisir entre la vie des champs ou le retour à la grande ville.

D'après l'expérience acquise depuis la fondation, la campagne sera le plus souvent préférée.

Enfin, la préservation de ces enfants, condamnés presque tous à devenir tuberculeux, supprimera pour l'avenir autant de foyers de contagion, et diminuera progressivement le champ de la tuberculose.

Tous ces bienfaits n'ont pas échappé à ceux qui connaissent l'Œuvre de préservation, et des amitiés puissantes parmi les hommes politiques, les philanthropes et les médecins l'ont aidée à se mettre au premier rang dans la lutte antituberculeuse. »

Fondée le 7 novembre 1903, l'œuvre parisienne entretient aujourd'hui 525 pupilles avec un budget de 200 000 francs.



La leçon de couture en plein air (fig. 3).

LE MOUVEMENT ANTITUBERCULEUX *(Suite)*

Les enfants sont placés dans les foyers de :
Chabris (Indre), Dr Patrigeon.
Couture (Loir-et-Cher), Dr Poirier.
Bléré (Indre-et-Loire), Dr Lemesle.
Les Montils (Loir-et-Cher), Dr Boëlle.
Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher), Dr Hervé.
Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher), Dr Cucherousset.
Nérondes (Cher), Dr Juilhe.
La Guerche (Cher), Dr Martin.
Pont-Levoy (Loir-et-Cher), Dr Houssay.
Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher), Dr André.
Villiers (Loir-et-Cher), Dr Cormier.
La Jonchère (Haute-Vienne), Dr Dufour.
Ambazac (Haute-Vienne), Dr Ranty.
Marboué (Eure-et-Loir), Dr Trouvé.
Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire), Dr Lévêque.
La Ferté-Saint-Aubin (Loiret), Dr Aloncle.
Courtalain (Eure-et-Loir), Dr Feuilletaud.

Elle compte déjà 11 filiales dans les villes de Lyon, Tours, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lille, Rennes, Le Havre, Dijon, Morlaix, qui entretiennent pour leur part 238 enfants.



L'occupation d'un pupille de l'œuvre (fig. 4).

Les figures que nous publions montrent les enfants au milieu des paysans qui les élèvent (fig. 2), réunis à un cours de couture à Bléré (fig. 3), occupés à des travaux campagnards (fig. 4) ; mieux que des descriptions, elles permettent de comprendre la vie de l'œuvre.

L'Œuvre Grancher a son siège social à Paris, 4, rue de Lille ; c'est là que doivent être adressées les demandes de placement et que sont examinés les enfants.

Les pièces à fournir pour demande d'admission à l'œuvre sont les suivantes :

1° Certificat médical sur papier libre constatant que l'un des parents auprès desquels vit l'enfant est atteint de tuberculose (en indiquant les principaux symptômes et les lésions probables).

2° Certificat constatant que l'enfant est indemne de tuberculose et de toute autre maladie contagieuse.

3° Bulletin de naissance.

4° Certificat de vaccin.

5° (*Facultatif.*) Certificat de baptême (de la religion à laquelle appartient l'enfant).

Le bureau de l'Œuvre Grancher est actuellement ainsi composé :

Président : M. le Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur ;

Vice-présidents : M. Léon Bourgeois, Mme Grancher, MM. les Drs Faisans et Granjux ;

Secrétaire général : M. le Dr Armand-Delille.

Trésorier : M. G. Copin.

Le secrétaire général, le Dr Armand-Delille, reçoit au siège de l'œuvre, le mardi à 10 heures 1/2 du matin et le vendredi à 4 heures.

Les bulletins annuels de l'Œuvre Grancher montrent quel est son succes et combien l'heureuse initiative de son regretté fondateur mérite d'être encouragée et développée. Elle a arraché et arrachera encore bien des enfants à la tuberculose parisienne et l'effort des médecins qui la feront connaître contribuera de plus en plus à assurer l'efficacité de son action.

LA LUTTE SOCIALE CONTRE LA TUBERCULOSE EN ITALIE

On lit sous ce titre dans *La Tuberculosis* (numéro de nov-déc. 1911) le résumé d'une bonne publication due à notre confrère italien, le Dr F. Galli. Tout d'abord il faut reconnaître qu'il n'y a pas eu jusqu'ici en Italie de grand mouvement d'opinion accompagné de grands moyens directs, spécialement dirigés contre la tuberculose. Mais il faut ajouter que, pour ce qui concerne la lutte antituberculeuse directe, la réserve observée par nos voisins a pour le moins un semblant de légitimité, puisqu'on en est encore, au point de vue strictement scientifique, à la période de tâtonnements et de recherches.

Par contre, l'Italie figure parmi les premières nations, pour s'être occupée d'une façon prédominante des moyens de prophylaxie sociale et hygiénique : *amélioration des salaires, assurance contre les accidents du travail et contre les maladies professionnelles, construction de locaux industriels et de logements ouvriers salubres, assainissement des habitations*, etc. La loi italienne a facilité la formation de sociétés autonomes pour la construction et l'entretien de maisons populaires et économiques, sociétés qui tiennent le milieu entre la municipalisation et l'initiative privée, ayant le caractère officiel, d'un côté, et la liberté d'opérations, de l'autre. De même l'usage de l'alcool et du tabac est réglementé par de lourds impôts. De même le travail des enfants et des femmes est l'objet de la surveillance sévère du gouvernement.

La lutte antituberculeuse directe par les sanatoriums attire moins l'attention. Cependant il faut signaler la prochaine ouverture du sanatorium de Prasomaso, de 120-130 lits, destiné aux malades de Milan et sa province. Citons les sanatoriums de Bologne, de Livourne, de l'île de Pianosa. A Rome, un dispensaire prophylactique curatif est annexé à l'hôpital Humbert I. A Venise, l'hôpital de l'île de Santa Maria Della Grazia, jadis destiné aux maladies infectieuses, est réservé depuis 1906 aux tuberculeux. A Turin, existe un hôpital sanatorium suburbain. Il en est de même à Vérone, à Catane, à Rovigo, à Florence, etc., où l'on trouve, ici un lazaret antituberculeux, là un hôpital d'isolement, là des pavillons spéciaux détachés d'un service général.

Mais c'est en matière de prophylaxie surtout que les Italiens se distinguent et méritent de grands éloges. A Rome, en particulier, on compte un très grand nombre d'œuvres de prophylaxie antituberculeuse : gouttes de lait, cuisines économiques, maisons populaires, ambulatoires, dispensaires, éducation physique, etc.

C'est pour grouper tous ces efforts que, sur l'initiative des professeurs Baccelli et Rossi-Doria e Tamburini, il s'est formé l'an dernier une Ligue d'encouragement et de coordination, qui respecte l'autonomie de chaque œuvre. Le Comité est ainsi composé :

Président d'honneur, le professeur Guido Bacelli ; président effectif, le professeur Auguste Tamburini : vice-président le Dr Quirico ; caissière-économe, la comtesse Julie Sanseverino ; secrétaire, le professeur Grilli ; conseillers, la marquise de Roccagiovine, la marquise Picardi, le professeur Caruso, le comte sénateur Cencelli, le député Lucifero,

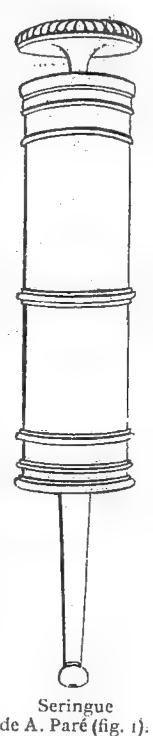
LES PLAIES DE POITRINE ET LEUR TRAITEMENT DANS AMBROISE PARÉ.

Les plaies de poitrine sont d'actualité et la revue de chirurgie publiée dans ce numéro leur accorde une large place. Il ne nous a pas paru sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits des pages que le vieux maître Ambroise Paré a consacrées à leur diagnostic et à leur traitement, riches comme toujours en traits curieux et en observations originales.

« Des plaies du thorax ou poitrine, dit A. Paré, les unes sont faites par devant, les autres par derrière, aucunes pénètrent au dedans et profondément, les autres non ; aussi aucunes sont avec lésions des parties contenues comme médiastin, poumons, cœur, diaphragme, veine cave et grande artère ascendante, et quelquefois pénètrent de part en part tout au travers du corps par quoi aucunes sont mortelles, les autres non. Les signes qu'elles pénètrent au dedans sont connus quand l'air sort de la plaie avec un sifflement et, pour bien connaître cela, on fera boucher le nez et la bouche du malade, afin que son vent soit retenu. Ce faisant, si la plaie pénètre, on verra sortir le vent, approchant une petite chandelle allumée près de la plaie et lors on voit la flambe se mouvoir et quelquefois éteindre la chandelle, voit aussi que le malade a peine de respirer et expirer, et principalement quand il y aura du sang tombé sur le diaphragme. Les signes par lesquels on connaît le cœur être blessé, c'est qu'il sort une grande quantité de sang, avec un tremblement universel de tout le corps ; le pouls est fort, languide et petit, la couleur fort pâle et sueur froide avec syncope, les extrémités demeurant refroidies et promptement la mort s'ensuit... Les signes qui adviennent quand les poumons sont ulcérés, c'est qu'il sort de la plaie un sang spumeux avec une toux et grande difficulté de respirer et douleur aux côtés. Les signes qui démontrent le diaphragme être blessé sont pesanteur au lieu blessé, délire, grande difficulté d'halener, toux et douleurs aiguës ; les flancs se retirent et resserrent contremont ; et par cette grande et véhémente inspiration est quelquefois attiré l'estomac et les intestins par la plaie ou la capacité du thorax, ce que j'ai remarqué à deux personnes. »

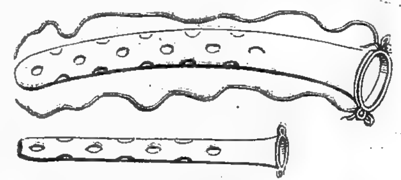
Passons sur ces observations, dont la seconde, concernant un capitaine ayant reçu un terrible coup d'arquebuse, est pourtant remarquable par une survie de huit mois. Laissons la sémiologie de Paré et arrivons à sa thérapeutique qui montre, dès son époque, des divergences de conduite analogues à celles des chirurgiens d'aujourd'hui.

« De Vigo, écrit-il, dit qu'il y a discord entre les chirurgiens parce que les uns sont d'avis de clore la plaie pénétrante au dedans le plus subit que faire se pourra, sans y mettre nulle tente, de peur que l'air froid n'entre au cœur et que les esprits vitaux sortent, se résolvant. Les autres tiennent le contraire et commandent de tenir la plaie ouverte, voire si elle n'est grande, qu'il la faut ouvrir, à fin que le sang contenu au dedans puisse être vacué, craignant qu'il ne se pourrisse et putréfie, dont fièvre, fistules et autres pernicieux accidents adviendraient. Or véritablement ceux qui tiennent que promptement faut clore la plaie, sans y mettre nulle tente, ont grande raison pourvu qu'il n'y ait point de sang, ou bien petite quantité tombé au dedans, de peur des accidents susdits. Aussi ceux qui tiennent qu'il faut tenir la plaie ouverte ont semblablement raison pour les accidents qui peuvent venir, étant le sang tombé en grande quantité au dedans et retenu. Et en cet endroit je veux réciter cette histoire : Étant à Turin au service du défunt monseigneur de Montejean, je fus appelé pour panser un soldat nommé l'Evesque, natif de Paris, qui fut blessé de trois grands coups d'épée, desquels en avait un au côté ventre sous la mamelle, où la plaie était assez grande, pénétrant en la capacité du thorax et était découlé grande quantité de sang sur le diaphragme qui empêchait la respiration et ne pouvait qu'à bien grande peine parler, ayant une fièvre fort véhémente et avec la toux jetait le sang par la bouche et disait sentir une douleur extrême au côté blessé. Or le chirurgien qui premièrement l'avait pansé, avait cousu du tout sa plaie, de sorte que rien n'en pouvait sortir ; et le lendemain je fus appelé pour visiter le malade où étant arrivé, voyant les accidents et la mort proche, fus d'avis de découdre la plaie, à l'orifice de laquelle trouvais du sang coagulé, dont subit fais élever le malade par les jambes, la tête en bas, laissant une partie du corps dessus le lit, s'appuyant une main sur une escabelle plus basse que le lit : et étant ainsi situé, lui fais fermer la bouche et le nez afin que les poumons se tuméfiassent, et le diaphragme s'élevât et les muscles intercostaux se comprimassent ensemble ceux de l'épigastre, à fin que le sang découlé au thorax fut jetté hors par la plaie, et encore pour mieux faire, mettais le doigt assez profondément en la plaie pour déboucher la dite plaie du sang coagulé et en sortit près de sept à huit onces déjà fétide et corrompu ; puis le fis situer au lit, lui faisant des injections en sa plaie d'eau d'orge en laquelle j'avais fait bouillir miel rosat et sucre candi, puis le faisais tourner de côté et d'autre : et derechef le fais élever par les jambes comme auparavant. Lors on voyait sortir avec ladite injection de petits thrombes et grumeaux de sang. Cela fait, les accidents diminuèrent et petit à petit cessèrent. Le lendemain lui fis encore injection, en laquelle ajoutais centaure, absinthe, aloès, pour encore mieux mondifier, mais le malade tôt après me dit qu'il sentait grande amertume en la bouche et volonté de vomir : qui fut cause que n'y appliquai plus telles choses amères en telles plaies, à cause qu'elles donnent plus de fâcherie au malade que de bien. Or pour conclure, ladite plaie fut si bien traitée que contre mon espérance le malade guérit ».



Seringue de A. Paré (fig. 1).

Ce merveilleux résultat trouvera aujourd'hui plus d'admirateurs que d'imitateurs. A. Paré d'ailleurs savait aussi être parfois plus sobre d'interventions. Témoin cette autre histoire d'un Allemand « blessé d'un coup d'épée pénétrant au thorax ; pour le premier appareil le pensa un Barbier son voisin et mit une assez grosse tente dedans la plaie ; le lendemain visitai le dit Allemand et ayant vu sa plaie, et examiné s'il y avait du sang coulé au dedans, ce que je connus n'en avoir point, pour ce qu'il n'y avait ni fièvre, ni pesanteur et qu'il n'avait craché du sang : lors lui otai sa tente et lui instillai de mon baume, avec une emplâtre de diacalci-



Tentes-canules de A. Paré avec leurs liens. (Paré recommande toutefois qu'elles n'aient que 2 ou 3 trous à leurs extrémités) (fig. 2).

theos et tôt après fut guéri ce que je proteste avoir fait en cas pareil par plusieurs fois. »

A. Paré traitait aussi « les plaies du thorax dégénérées en fistules ». Il faisait alors des injections avec sa seringue (fig. 1) qui n'était pas sans analogie extérieure avec les seringues actuelles. Il faisait ensuite un drainage « avec une tente canulée faite d'or, d'argent ou de plomb, laquelle sera pertuisée, afin que la sanie entre en icelle et qu'elle soit expurgée par dedans la dite canule (fig. 2). Davantage ne faut omettre qu'elles sont bien liées, craignant qu'elle ne tombe au dedans et à l'orifice d'icelle on y mettra une grande éponge trempée en vin et eau-de-vie, puis épreinte et toute chaude sera tenue sur la partie. La dite éponge sert à clore l'orifice de l'ulcère de peur que l'air extérieur n'entre au dedans, davantage est propre pour aucunement attirer et contenir la matière sortant d'icelle qui se fera par l'aide du malade, lequel souvent, tant le jour que la nuit, bouchera le nez et la bouche et poussera son vent et se penchera du côté malade, afin d'expurger ladite sanie. Or ladite canule sera ôtée lorsque la fistule jettera peu, puis sera cicatrisée. »

Pour compléter ce traitement, dans lequel on pourrait relever maints traits judicieux montrant que, sans s'en douter, A. Paré faisait une utile antisepsie, notre chirurgien conseille à son malade de rester au repos sans parler, ni tousser, d'user de « potages et lohots spéciaux » de les boire lentement, de peur d'exciter la toux; qu'ils descendent la trachée artère, ainsi que fait l'eau le long d'un mur : ce faisant la toux ne sera excitée. Il recommande le lait de vache ou d'ânesse ou de chèvre, auxquels sera ajouté du miel qui le garde de coaguler en l'estomac. « Celui de femme est excellent par dessus tout, » dit-il en terminant, sans donner toutefois, comme Morgagni plus tard pour les maladies de la trachée, toutes les règles de son administration.

P. L.

VARIÉTÉS

DU TAUDIS A LA CITÉ-JARDIN

Tel pouvait, tel devait primitivement être le titre du congrès que l'Alliance d'Hygiène sociale a tenu à Roubaix cet automne. Les organisateurs avaient en effet pris comme sujet, et en quelque sorte comme centre de leurs délibérations, tout ce qui est relatif à l'habitation du travailleur : MM. Léon Bourgeois, Jules Siegfried, Ribot, Léopold Mabilleau demandèrent avec éloquence l'application de la loi de 1902 et la modification de la loi de 1908 relative au crédit immobilier. Pourquoi ne pas prêter aux sociétés d'habitations à bon marché l'argent de nos caisses d'épargne dans les limites prévues par la loi ? Pourquoi ne pas suivre l'exemple de la petite Belgique, notre voisine, qui pratique ce système avec grand succès, tant pour ses finances que pour l'hygiène de ses ouvriers ? Pourquoi toutes les inutiles chinoiseries administratives qui retardent l'action et très souvent l'annihilent ? Pourquoi ne pas autoriser les municipalités, dans des limites à déterminer, à se rendre acquéreurs des terrains avantageux et à en concéder l'achat ou le prêt à des sociétés dans des conditions fixées ? Mais à peine cette proposition est-elle émise et malgré la fine et spirituelle intervention de M. Léon Bourgeois, que les oppositions se font jour : nous allons faire du collectivisme municipal. Nous allons vers tous les abus, vers tous les périls qu'il entraîne à sa suite ! etc., etc. C'est en vain que les orateurs les plus autorisés citent l'exemple des grands pays qui nous avoisinent, c'est en vain que quelques-uns plaident en faveur d'une intelligente décentralisation! La lutte est ardente et il faut l'intervention de M. Roussel, pour que cette idée, simple et féconde entre toutes, obtienne gain de cause. L'honorable conseiller municipal de la Ville de Paris qui a tant fait pour l'habitation populaire enregistre avec joie une motion qui vient à l'appui de son œuvre. Une fois de plus, je reste surprise de la puissance que les mots ont sur nos contemporains : les mots dominent les idées et empêchent leur réalisation. Combien cependant il serait souhaitable que les vœux du congrès de Roubaix entrent dans les réalités de la vie. L'habitation saine, l'habitation riante peut plus pour l'ascension physique et morale de l'homme que les discours les plus éloquents, les articles les plus documentés et les mieux écrits. Le bouge infect, le taudis hideux avilissent ceux qui les habitent, ce sont les pourvoyeurs certains du cabaret, de la maladie et de la mort.

***

Le vœu va vers l'habitation hygiénique pour tous ceux qui travaillent, le rêve va jusqu'à la maisonnette, qu'encadre le jardinet, aux modestes plates-bandes, aux fleurs démodées dont les couleurs brutales et les parfums violents tiennent si fort au cœur des pauvres gens. Certes la maison ouvrière telle que l'ont comprise quelques âmes généreuses est une conquête sur le passé, la seule que l'on puisse espérer dans les villes surpeuplées comme la nôtre; mais la cité ouvrière idéale, celle qui fait vibrer les âmes délicates et enchante les poètes, c'est la cité-jardin, toute enguirlandée de roses, toute tendue de lierre, toute ruisselante de lumière ! Celle où l'ouvrier des usines finit sa journée en travailleur des champs, celle où la végétation joue le rôle de décorateur magique et merveilleux.

Et MM. Agache, Georges Benoît-Lévy viennent nous raconter son historique dans les pays anglo-saxons; ils font défiler devant nos yeux d'adorables cottages, de charmants jardinets qu'habite une population heureuse et bien portante. Espérons que le jour n'est pas loin où une ceinture de cités-jardins entourera chacune de nos grandes villes, augmentant l'esthétique de leur abord et diminuant dans une notable mesure la clientèle de leurs hôpitaux.

***

Que la renaissance hygiénique et artistique de l'habitation ouvrière évolue vers la grande, massive et confortable maison, ou vers la chaumière riante et simple, il faut pour en compléter les bienfaits, surtout en ce qui concerne son petit monde d'enfants, des espaces où il puisse s'ébattre à son aise, respirer de tous ses poumons, fortifier ses muscles et s'entraîner à la fatigue. Aussi la dernière partie du congrès était-elle destinée aux terrains de jeux.

Ce sont MM. Hébrard de Villeneuve et Bougier qui s'étaient chargés des rapports. Largement étudié, le travail de M. Hébrard de Villeneuve s'attache surtout à la question des espaces libres déjà si magistralement exposée au congrès international de la tuberculose par l'éminent professeur Letulle ; quant à M. Bougier, ainsi que le dit si excellemment M. le Dr Mathieu, président de la Ligue d'Hygiène scolaire, son exposé relatif aux terrains de jeux dans les pays étrangers est à la fois l'œuvre d'un ami de l'enfance et d'un écrivain de race. Comme il les aime, comme il les comprend bien nos petits écoliers de France et d'ailleurs, le savant professeur d'histoire de Rollin ! Le jeu est nécessaire à l'enfant au même titre que l'aliment ; l'enfant qui ne joue pas est un enfant malade; il faut des professeurs de jeux à nos petits comme il leur faut des professeurs de grammaire. Et M. Édouard Petit nous apprend l'existence de Mlle Joujoux, jeune, belle et aimable, la grande amie des petits écoliers de Suède à laquelle nous souhaitons beaucoup d'imitatrices en notre doux pays de France.

AUGUSTA MOLL-WEISS
Fondatrice de l'*École des mères*.

GLANES MEDICALES

PHILOSOPHES !

1° Mes outils...

Vous savez bien ?... le Saint-Joseph des images pieuses... le bon compagnon menuisier qui a trouvé de l'embauche en Galilée et qui chante un cantique, sans doute, en faisant voler des copeaux sous sa varlope... L'artisan pacifique aux outils solides, à la barbe fleurie, aux yeux confiants et doux ?... Je l'ai vu !

J'ai reconnu son honnête visage d'homme simple qui ne s'embarrasse pas de subtilités. J'ai pénétré dans la salle basse, toute encombrée d'ais, où les copeaux et la sciure font aux pieds un tapis. Près de l'établi un enfant joue.

Oui ! c'est bien le Saint-Joseph des images ! Il a, je pense, ôté son auréole pour être plus à l'aise. Ses bras musclés lancent le rabot avec adresse. Comme il travaille ! C'est à peine s'il s'interrompt à ma venue.

— Ça ne va pas... Monsieur le Docteur... ça ne va guère. Elle vous attend... ça lui fait si peur de cracher le sang !

... Ah ! mon brave homme ! si tu savais comme je la partage, cette angoisse... comme j'appréhende de voir son pâle et triste visage à cette mère douloureuse de quartier pauvre, sur qui se pose aussi la Fatalité... Malgré le bruit assidu de ta varlope, bon menuisier ! j'entends à l'étage une toux rauque et je sais, déjà, que la grande faucheuse s'est introduite chez toi...

***

En dépit des pot-au-feu trop rares du bureau de bienfaisance — elle est morte.

Ça ne traîne pas longtemps quand on habite la rue des Violettes — ô ironie des grandes villes — et qu'on n'a jamais su ce qu'était le printemps, autrement que par les romances qui en parlent !

L'haleine du ruisseau s'élève de la chaussée abjecte et souffle sa pestilence à l'unique fenêtre exiguë.

...Assemble tes planches, bon charpentier ; tape sur tes chevilles ! Trop pauvre pour acheter un âne, comme tu fis jadis, et pour fuir avec l'enfant un péril qui le menace, plus pressant que celui d'Hérode, tu travailles toujours, bon compagnon aux larges braies — mais tu ne peux plus chanter.

***

Or l'enfant a rejoint sa mère aux séjours paisibles.

Mon ami ne fait plus voler ses copeaux, n'assemble plus ses ais. Il a délaissé la scie, le marteau, l'équerre, et ne travaille plus.

Je me demande comment il vit depuis quinze jours. J'ai voulu le faire entrer à l'hospice : il a souri tristement et je n'ai point insisté.

Ses voisins l'assistent. Le peuple est bon. Les malheurs immérités l'émeuvent. Puis, c'est à chacun son tour.

Comme il est hâve et décharné maintenant, ce grand beau gars solide !... Comme ses yeux brillent de fièvre ! De quoi peut-il vivre ? L'aumône déplaît au bon travailleur. Où prend-il les quelques sous indispensables à sa précaire existence ?

Je le sais...

C'est un drame humble et poignant. Je vais vous le dire.

Il a...

Un à un... il a... vendu ses outils, le fier artisan. Sentez-vous ce que cela comporte d'amertume et de résignation.

Non !... pas de phrases, n'est-ce pas !

Mon Saint-Joseph a calculé juste !... Avant-hier il a vendu sa dernière varlope...

...On l'enterre demain...

***

2° Mes souliers...

Celui-ci est un fils de la terre.

Et toujours je retrouve ensemble les éternelles alliées : la tuberculose et la misère...

Le logis étroit est sordide : c'est plus difficile qu'on le croit d'être propre quand on est pauvre !

Ah ! comme elle sait choisir, la redoutable mégère, avide de chairs jeunes.

C'est le fils, qu'elle a désigné pour son affreuse conscription. Il a vingt ans, et il faut laisser toute espérance.

Je me demande si la légende enferme une part de vérité. on croit au phtisique qui meurt en forgeant cent projets d'avenir. Peut-être est-ce vrai pour les riches : comme aux enfants il leur faut de beaux contes pour dormir. Mais, écoutez ceci.

L'homme est nu-pieds dans de sordides savates. La fièvre l'agite et le chasse de la maison sans feu. Pourtant, cette semaine, la charité a pris garde à ce garçon qui tousse et qui laisse dans la boue grasse l'empreinte de ses orteils. Il s'est traîné à la consultation du médecin ; entre eux ce dialogue s'engage.

— Allons ! mon ami ! on marche tout de même ?...

— Je ne puis tenir en place, Monsieur le docteur. Mais ça ne sera pas long... ce qui me console c'est qu'on est bon pour moi. On vient de me payer cette bonne paire de souliers neufs !... Avec ça je suis à l'aise !... je sais bien que je ne finirai pas de les user... aussi je les ai choisis une pointure au dessus de la mienne...

— ????....

— Parce que... quand je ne serai plus là... Ils... *serviront à mon père* !!....

....J'ai vu le père suivre le convoi du fils avec les souliers lamentablement neufs !...

***

...J'aurais voulu buriner des eaux fortes — appuyer mon trait d'un dessin ferme et précis.

La pitié m'émeut et fait trembler ma main. La fermeté s'est faite brutale ; la sèche précision s'est montrée douloureuse, hélas, comme l'est la réalité.

Que penser de tels philosophes ?

N'y a-t-il pas de la grandeur dans une pareille résignation et ne songe-t-on pas au héros d'Homère, qui s'écrie au XXIIe chant de l'Iliade ? « Je subirai le trépas quand Jupiter et les autres dieux l'ordonneront. »

JACQUES ROCHEBONNE.

LE MOUVEMENT MÉDICO-SOCIAL EN BELGIQUE

Dépopulation et Médecine

Les Cercles médicaux et la presse belge sont en émoi à la suite d'une discussion qui vient de tenir plusieurs séances de la Société de médecine d'Anvers, présidée par le Dr Gunzburg et relative à la dépopulation et à la limitation de la natalité. On comprend que ces problèmes tiennent plus à des questions sociologiques qu'à une simple interprétation médicale. Toutefois, hâtons-nous d'ajouter que la discussion se tint de la façon la plus courtoise et qu'enfin la Société a voté un ordre du jour constatant que les membres avaient parfaitement pu, au cours de ces séances, se faire un opinion exacte de la question et que par suite il n'y avait point lieu pour la Société en elle-même de se déclarer partisan de telle ou telle théorie ou solution. Nous reproduisons à titre documentaire un des ordres du jour : plusieurs autres reflétant des idées opposées ou inspirés de la maxime « *in medio virtus* » avaient été déposés.

Le dernier est dû au Dr D'Haenens, un vétéran des luttes professionnelles belges.

La *Société de médecine d'Anvers*, appelée à discuter le problème de la dépopulation et particulièrement la question relative à la diminution de la natalité; Considérant que la diminution des naissances est en tout premier lieu la résultante de faits économiques avec lesquels ni les religions, ni n'importe quelle morale n'ont de relation immédiate.

Considérant que les études sociologiques, économiques, ethnographiques, zoologiques et botaniques prouvent à toute évidence que la limitation des naissances, aussi bien chez l'homme que dans toutes les séries animales et végétales, est en rapport constant avec les moyens de subsistance et de milieu, déclare qu'elle considère ce phénomène comme adéquat à l'évolution des êtres et des sociétés et considère tous les moyens préconisés comme inopérants et inefficaces.

La *Société de médecine d'Anvers*, si elle déclare qu'elle considère comme puérils les moyens préconisés dans le rapport présenté à la *Société de médecine publique*, pense néanmoins qu'il y a lieu d'appuyer, dans un but de haute fraternité humaine, tous les vœux exprimant le désir d'améliorer le sort et les besoins tant matériels qu'intellectuels de l'homme, particulièrement ceux relatifs à la nationalisation du sol et de toutes les richesses naturelles qu'il renferme, ainsi que ceux relatifs à la question des habitations; à la suppression des impôts de consommation ; à la limitation de la journée de travail ; à la surveillance sévère et efficace du travail à domicile et du travail familial ; à la protection des femmes et des enfants et à la suppression du travail des enfants en dessous de seize ans ; à l'enseignement professionnel, et à l'instruction gratuite, laïque et obligatoire en pourvoyant à la subsistance de tous les enfants jusqu'à l'âge de seize ans, sans distinction de culte ou de croyances religieuses ou philosophiques.

La *Société de médecine d'Anvers* dit aussi que si elle avait à exprimer ses désirs relativement aux voies et moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces réformes, elle proclamerait d'une part qu'il y a lieu d'augmenter considérablement les droits de succession en ligne collatérale ainsi que les droits de mutation entre vifs.

Que d'autre part, considérant que le maintien d'une armée permanente est pour la Belgique une inutilité, si elle n'est une nuisance, propose d'employer les fonds disponibles par sa suppression à la réalisation des réformes ci-dessus mentionnées.

Les croyances religieuses ou philosophiques des individus étant d'ordre absolument privé, et ne devant avoir aucun rapport avec l'État, la *Société de médecine* propose la suppression du budget des cultes et demande que les fonds ainsi disponibles soient ajoutés à ceux provenant de la suppression du budget de la guerre pour être employés à la réalisation des réformes sociales.

La *Société de médecine d'Anvers* considère donc que la diminution des naissances résulte de phénomènes économiques nettement définis et qu'elle ne recevra de solution efficace que par une refonte radicale des bases sur lesquelles s'appuie la société actuelle.

La *Société de médecine* s'inspirant de sentiments de haute fraternité et de solidarité humaine déclare appuyer chaleureusement toutes les réformes ayant pour but d'améliorer le sort de l'homme, de la femme et de l'enfant, et cela en dehors de tout esprit de parti ou de secte religieuse ou philosophique.

La *Société de médecine d'Anvers* déclare aussi que, quoique les vœux qu'elle émet et les mesures qu'elle préconise aient une allure révolutionnaire, il n'en est pas moins vrai que la société actuelle porte ces réformes dans ses flancs et que quoi que l'on dise ou que l'on fasse, elles se réaliseront tout de même pour le plus grand bien de l'Humanité. »

Au point de vue de la Société de médecine d'Anvers, tout cela n'a fait que démontrer qu'entre médecins il est possible de discuter des questions délicates et tenant aux opinions intimes, religieuses, philosophiques ou sociales, sans qu'aucune susceptibilité puisse être froissée ; cette discussion démontre de la part de la Société une vitalité puissante. D'autre part, elle permet de soulever ce problème plus délicat : y a-t-il intérêt pour nos cercles médicaux, scientifiques ou professionnels de toucher à ces problèmes quelque peu mêlés de politique, ferment dissolvant par excellence. Les médecins, appelés par leurs confrères à la direction des associations, doivent-ils s'abstenir de défendre leurs opinions dans de telles discussions de façon à éviter des froissements vis-à-vis de ces confrères qui leur ont confié des mandats. Les uns n'y verront qu'une simple question de politesse, une aimable concession. D'autres penseront que trop souvent, surtout en Belgique, les questions politiques se mêlent à une foule de choses étrangères et qu'il y aurait grandement lieu, dans l'intérêt de tous, d'abandonner de trop brûlants terrains.

Enfin certains ne peuvent admettre que les dirigeants de nos sociétés cachent leurs convictions. « Un drapeau que l'on met en poche, c'est un mouchoir »; tandis que d'autres encore estiment qu'ils doivent s'abstenir, tant qu'ils président aux destinées d'organismes qui représentent les idées générales. De fort bons arguments sont présentés de part et d'autre.

L'expérience que vient de faire la Société de médecine d'Anvers semble toutefois prouver, avec son issue, que l'on doit se tenir à l'écart du domaine politique et que si nos discussions peuvent souvent y toucher, vu les profondes affinités de la médecine et de la sociologie, importe que nos sociétés n'imposent aucune conclusion nette sous forme d'ordres du jour par exemple.

Ainsi seront sauvegardés les intérêts majeurs de la profession.

René Ledent.

RHUMATISMES, GOUTTE, GRIPPE, NÉVRALGIES

(Sciatique, Maux de tête, Névralgies dentaires)

ASPIRINE

(Découverte et introduite en thérapeutique par la Société BAYER en 1899)



(La boîte de cachets à 0 gr. 50 : **2** fr.)

ÉVITER les CONTREFAÇONS !

Bien spécifier :

CACHETS BAYER d'Aspirine.
COMPRIMÉS BAYER d'Aspirine.
GRANULÉS BAYER d'Aspirine.



Préparés d'après un procédé spécial, les COMPRIMÉS BAYER se désagrègent aisément dans l'eau.

Le tube de Comprimés à 0 gr. 50

1 fr. 50

De deux à six Comprimés ou Cachets Bayer (ou mesures de Granulé) par jour.



TOLÉRANCE PARFAITE :: GOUT AGRÉABLE

(Le flacon : **3** fr. **50**)

Chaque mesure correspond à 0 gr. 50 d'ASPIRINE BAYER

Echantillon sur demande

Laboratoire des Produits Bayer

Marcel SAVÉ, pharm. de 1re cl.

52, rue Sedaine, PARIS (XIe)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS

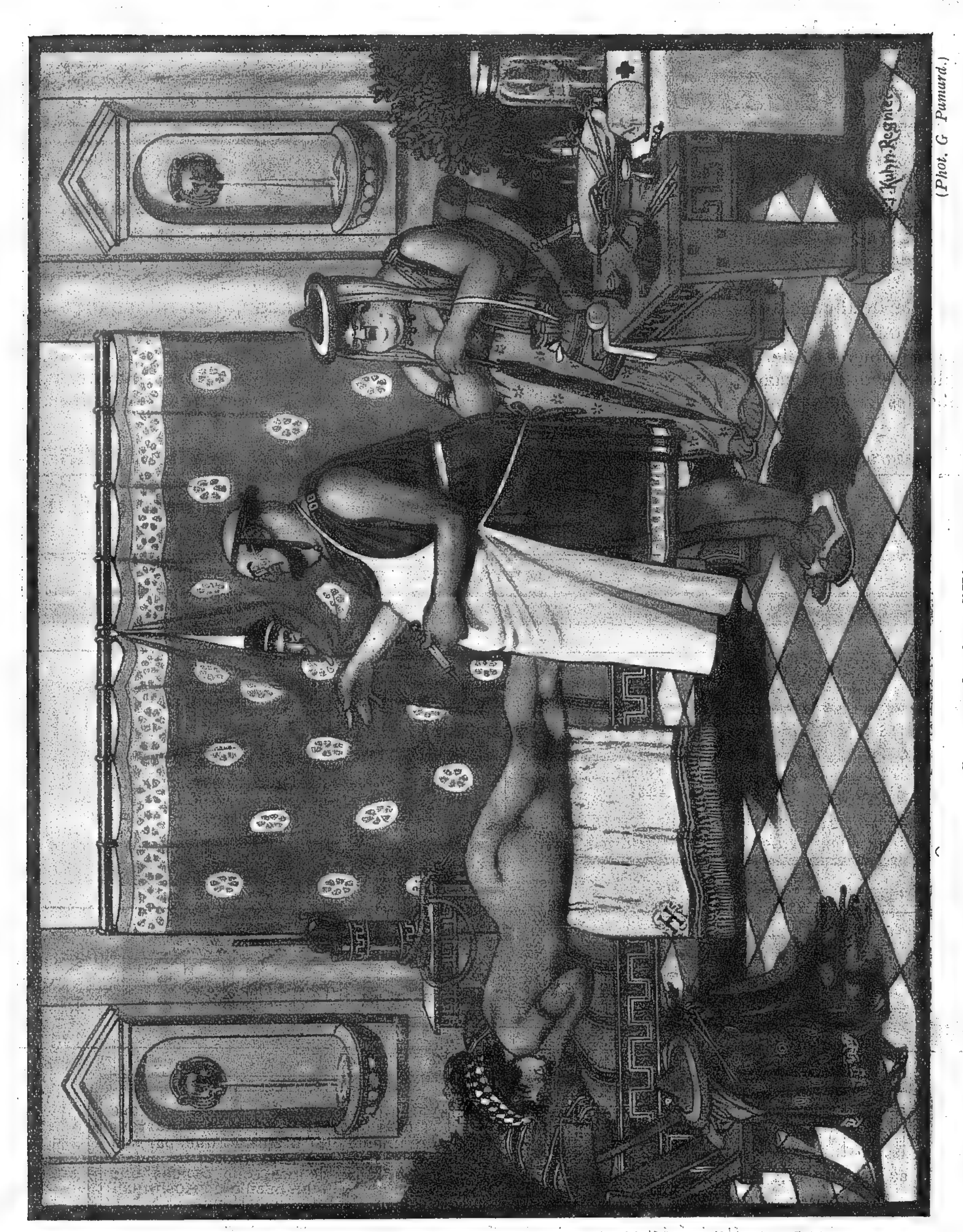


LE PROFESSEUR KIRMISSON

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin

PAR KUHN-REGNIER



(*Phot. G. Pamard.*)

La consultation d'Hippocrate.

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Vendredi. Huit heures matin. Malades au régime.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Cacao	Petit pain	Cacao	Raisin.	Cacao
à	au lait.	à	Thé.	à
l'avoine.	Chocolat.	l'avoine.		l'avoine.

Repas de midi. Non malades.

1° Beurre de harengs.
Crevettes.
2° Grenadins de Veau à la Savoyarde.
3° Salade Parmentier.
4° Gournay.
5° Poires-Oranges.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Tapioca	1°	Tapioca	Crevettes	Caisse
suprême	2°	suprême	Grenadins	au jambon
2°	Purée	2°	de veau	2°
Purée	de pommes	Purée	sauteuse	Purée
de pommes	de terre	de pommes	Choux-fleurs	de pommes
de terre	4°	de terre	en salade	de terre
4°	5°	4°	4°	4°
Poire à		Poire à	Poire à	Poire.
l'Impériale.		l'Impériale.	l'Impériale.	

Dîner. Non malades.

1° Potage Purée Suisse.
2° Raie au beurre noisette.
3° Terrine de langue de mouton.
4° Salade de céleris, laitues.
5° Demi-Sel.
6° Compote de Pruneaux.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
1°	1°	1°	Julienne	1°
Salmis	2°	Salmis	aux	2°
de langues	3°	de langues	Laitues	3°
de mouton	Macaroni	de mouton	2°	Macaroni
Macaroni	5°	Macaroni	4°	Maîte d'hôtel
Maîte d'hôtel	6°	5°	5°	4°
5°		6° Purée.	6°	5°
6° Purée.				6°

Beurre de Harengs. — Laver à l'eau tiède des harengs saurs de choix, les dépouiller de leur peau, et détacher les filets.

Disposer les filets dans une terrine de porcelaine ou de faïence, avec du lait, pour la durée d'une nuit.

Les retirer et les soumettre au pilon dans un mortier, pour les réduire au possible, en terminant, incorporer à la masse obtenue du beurre fin, environ deux tiers du poids des harengs.

Passer enfin au tamis de crin, dresser sur un ravier.

Ce hors-d'œuvre discrètement dégusté peut être accordé à un grand nombre de malades au régime. Sa composition est savoureuse, nourrissante.

Grenadins de Veau à la Savoyarde. — D'une sous-noix de veau tirer des escalopes d'épaisseur suffisante, les piquer de lard, les mettre dorer à la sauteuse dans du beurre, sans addition de farine. Égoutter le beurre, et mouiller de bouillon, garniture complète, couvrir et laisser cuire, réduire, une heure environ.

D'autre part on fera cuire des châtaignes dépouillées de leur écorce et de leur enveloppe, soit à l'étouffée, soit à l'eau, et au sel.

On dressera au centre d'un plat chaud les grenadins, on les entourera de châtaignes et on nappera avec la cuisson.

(1) Voir *Paris Médical*, 13 janvier 1912.

Tapioca suprême. — Dans du bouillon régime (1), mettre à cuire quantité convenable de tapioca, retirer du feu, pour servir ajouter une cuillerée à bouche de crème épaisse par personne.

S'abstenir de mettre du beurre.

Caisse au Jambon. — Râper doucement, avec le tranchant d'une lame de couteau, un jambon entamé, pour prélever des raclures de maigre et de gras, environ une cuillerée à bouche pour une personne, et réserver.

Dans une caissette de porcelaine allant au feu, disposer des pâtes bien cuites, beurrer et ajouter le jambon râpé, réserver le temps de frire au beurre un peu de panure fine qu'on versera vivement sur tout le jambon.

Enfourner une minute environ au four, servir en même temps un peu de fromage de gruyère râpé.

Poire à l'Impériale. — Cuire à la coque des poires pelurées, coupées en deux parties égales. Les ranger sur un plat à entremets très chaud, couvrir de sucre en poudre, glacer au fer rouge. Garnir le fond du plat de gelée de fruit, groseille ou framboise.

Terrine de langue de mouton. — Faire choix de langues de moutons fraîchement sacrifiés, les nettoyer, parer, les blanchir, les larder et mettre à cuire dans un fond de veau, avec garniture, un pied de veau, pendant trois heures et demie environ, afin d'obtenir un degré de cuisson parfaite.

Séparer les langues de leur cuisson, les dépouiller de leur peau, les séparer de leurs annexes, qu'on utilisera à part, et les laisser égoutter sur un linge, après les avoir coupées en deux dans le sens de leur longueur.

Traiter les annexes pour en ôter les parties membraneuses, les hacher finement, et pétrir avec de la mie de pain trempée de lait ou de bouillon, des fines herbes et d'un jaune d'œuf dur.

Disposer langues et farce dans une terrine, et verser enfin la cuisson presque prise en gelée ; laisser quelques heures de côté, avant de servir.

Le fond de veau, très utilisé en cuisine, se prépare avec des os de veau, un kilo, auxquels on fait prendre couleur sur le feu, avec deux ou trois cuillerées d'eau, et que l'on fait cuire ensuite dans deux litres d'eau, une carotte, un oignon, un bouquet.

Pour cuire six langues, il faut deux litres de fond de veau.

Salmis de langue de mouton. — La préparation des langues ne diffère pas de la précédente, mais pour le salmis on fera une sauce, en liant avec de l'arrow-root une quantité suffisante de la cuisson. Selon que le régime sera sévère ou non, on pourra faire cuire à part des lardons et de petits champignons, que l'on dressera sur le plat avec la farce réduite en boulettes de consistance légère et des croûtons rissolés.

Potage Julienne aux suisses. — Ce potage a pour but l'utilisation de la cuisson des haricots flageolets blancs ; cette cuisson, mise à point, doit être en toute saison portée à ébullition vingt heures au plus après son refroidissement, pour prévenir toute fermentation. Cette pratique permet de consommer un jour les légumes et le lendemain leur cuisson, comme base de potage, avec une petite quantité de haricots, écrasés, passés au tamis, allonger d'un tiers de lait, environ et incorporer une fine Julienne portée à parfaite cuisson au préalable.

Dr DERECQ. G. GALLOIS.

(1) Voir *Paris Médical*, 14 octobre 1911 : Marmite régime, p. XIX.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Réminéralisation. — Cinq minutes avant le repas, donner une ou deux fois par jour un des *cachets* :

Sulfate de potasse	5	centigrammes
Azotate de potasse	5	—
Bicarbonate de soude	30	—
Poudre d'yeux d'écrevisse	25	—
Poudre d'ipéca	1	—

F. s. a. un cachet ; n° 30.

Ou bien un des suivants à prendre deux fois par jour, avant un repas, pendant trois à quatre semaines.

Chlorure de sodium	27	grammes.
— de potassium	2	—
Phosphate de soude	4	—
— de chaux	1	gramme.
— de magnésie	1	—
Sulfate de potasse	2	grammes.
Bicarbonate de soude	11	—
Carbonate de fer	1	gramme.
Poudre d'hémoglobine	5	grammes.

F. s. a. 80 cachets.

(H. GILLET.)

Ou bien associer les poudres salines et le fer, comme dans la *thériaque minérale* :

Chlorure de sodium	15	grammes.
— de potassium	10	—
Phosphate de soude	13	—
— de potasse	6	—
Glycérophosphate de chaux	1	gramme.
Glycérophosphate de magnésie	1	—
Sulfate de potasse	1gr,50	
Carbonate de fer	0gr,50	
Poudre d'hémoglobine	2gr,50	
Glycérophosphate de fer	15	grammes.
Jaune d'œuf	15	—
Lactose	10	—
Caséine	5	—
Poudre de fèves de St-Ignace	1	gramme.
Poudre de rhubarbe	4	grammes.
	100	grammes.

Mêler très exactement et diviser en cent paquets.

Un paquet avant le déjeuner et un avant le dîner ; augmenter progressivement suivant le degré de la tolérance stomacale, jusqu'au *maximum de six par jour*. (H. GILLET.)

Toux émétisante des tuberculeux. — Priser après le repas, pendant une demi-heure, à plusieurs reprises, la poudre suivante :

Feuilles sèches d'asarum pulvérisées	âà.
Feuilles sèches de bétoine	âà.
— sèches de marjolaine	âà.
— sèches de muguet pulvérisé	âà.

Ou encore :

1° Feuilles sèches de lavande pulvérisées	âà 4 gr.
Feuilles sèches de mélisse pulvérisées	âà 4 gr.
Feuilles sèches de menthe pulvérisées	âà 4 gr.
Saccharine	0gr,50
Naphtol *B* cristallisé	0gr,50

Ou encore :

2° Racine de pyrèthre pulvérisée	âà.
Semences de staphysaigre pulvérisées	âà.
Racines de gingembre pulvérisées	âà.

(Drs GARIN et ROCHET.)

Contre la tuberculose pulmonaire prendre, après les trois repas, une cuillerée à café de la préparation :

Essence de girofle	âà 8 gr.
Sirop de polygala senega	âà 8 gr.
Extrait fluide de réglisse	45 gr.
Eau distillée	37 gr.

F. s. a.

(LANDIS et HARTZ, de Philadelphie.)

Vomissements des tuberculeux.

Pour prévenir les vomissements des tuberculeux, on cherchera à supprimer le réflexe nauséeux à l'aide de l'un des moyens suivants :

Badigeonnage de la gorge avec :

Bromure de potassium	2gr,50	
Glycérine neutre	20	grammes.
Eau de laurier-cerise	5	—

Insufflations de la gorge avec :

Diiodoforme	10 grammes.
Chlorhydrate de cocaïne	0gr,10
— de morphine	0gr,05

On pourra également recourir à la médication interne et ordonner :

Teinture d'iode récente	âà 4 grammes.
Acide phénique cristallisé en neige	âà 4 grammes.
Alcool rectifié	

V gouttes dans de l'eau chaude au commencement de chaque repas.

La potion suivante est également susceptible de procurer de bons résultats dans certains cas :

Menthol	0gr,05	
Teinture de salsepareille	5	grammes.
Julep gommeux	120	—

Par cuillerées à soupe.

(PLICQUE.)

LA MÉDECINE AU THÉATRE

Le 4e Concert de l'Orchestre Médical

L'Orchestre médical jouit aujourd'hui d'une telle renommée, — renommée si légitimement acquise, — qu'il est sûr d'avoir salle comble à chacun de ses concerts. Il en fut ainsi à la belle soirée qu'il vient de donner, salle Gaveau, au profit de l'œuvre parisienne du « Secours immédiat » : quelques jours à l'avance on ne pouvait plus trouver la moindre place à la location.

En constatant ce nouveau triomphe, il est de toute justice de rappeler que l'idée première de grouper en un ensemble orchestral nos Hippocrates musiciens revient à notre excellent confrère le Dr DESTOUCHES, qui exposa son projet dans le *Courrier médical* (20 août 1905) et dans la *Chronique médicale* (septembre 1905). L'année suivante, le Dr VAUCAIRE lança lui aussi un appel aux médecins musiciens désireux de faire de la musique de chambre. Peu à peu l'idée progressa.

Ce qui fit aboutir le projet, dont la réalisation était si souhaitable, c'est l'idée fort originale qu'eurent, voilà deux ans, les Drs DESTOUCHES et DUCHESNE d'organiser, en faveur des infortunes médicales, un grand concert où tous les exécutants seraient médecins. Dans ce but, ils multiplièrent les démarches, sollicitèrent des appuis officiels, trouvèrent partout excellent accueil. Les Drs RICHELOT, BLONDEL et VAUCAIRE avaient été leurs premiers approbateurs, et c'est après entente commune que l'idée de concert fut transformée en projet de création d'une association symphonique permanente.

* * *

Quoi qu'il en soit de ses origines, l'Orchestre médical vient d'affirmer à nouveau, dans sa quatrième audition, sa très remarquable valeur. Sous la baguette habile du maëstro BUSSER, il exécuta de superbe manière l'ouverture de *Coriolan*, de Beethoven, des fragments de la *Symphonie italienne* de Mendelssohn, le *Menuet gothique* de Boellmann et les Airs de ballet du *Roi s'amuse*, de Léo Délibes, qu'on ne se lasse point d'entendre. Mentionnons aussi le *Larghetto* de Mozart, qui valut au clarinettiste M. MICHELIN la plus méritée des ovations.

L'auditoire a pareillement acclamé, dans le *Concerto* de Haendel, Mlle LASKINE, harpiste d'un mécanisme merveilleux, d'un jeu délicat autant qu'expressif.

Quant à la partie vocale, elle a été fort joliment remplie par trois cantatrices de grand talent, Mmes GRIVOT-LANREZAC, Claude GERARD et Mlle ADDA MIGUEL, qui ont été toutes trois très fêtées. La superbe interprétation d *Marguerite au rouet*, de Schubeer, a même valu à Mme GRIVOT les honneurs du *bis*. Deux romances de Fauré ont été chantées avec une expressive douceur par Mme Claude GÉRARD. Enfin l'air de Lia, de l'*Enfant prodigue*, de Debussy, fit admirablement valoir la superbe voix de Mlle Adda MIGUEL, que nous souhaitons réentendre dans des auditions prochaines.

Il nous faut encore souligner la belle exécution d'un fragment de la Symphonie légendaire de Benjamin Godard, les *Elfes*, qui fut, pour Mme GRIVOT-LANREZAC, l'occasion d'un nouveau triomphe. Cette œuvre, qui est d'orchestration soignée et comporte un chœur de femmes, fit grand effet. Elle avait été précédée du poème de Leconte de Lisle que Mlle L. HIMMEL, artiste consommée, déclama superbement.

Bref, magnifique soirée dont il convient de féliciter de façon chaleureuse organisateurs et interprètes.

Ch. G.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Des indications thérapeutiques dans les complications de l'avortement** (COUVELAIRE, 20 janvier 1912).

Au cours de l'avortement, il y a deux grandes indications d'intervention : ce sont l'*hémorragie* et l'*infection*. Dans l'un et l'autre cas, il faut vider et *nettoyer l'utérus*. Or, « le procédé de choix pour réaliser ce nettoyage est le *curage digital* ». Il faut naturellement que le col utérin soit suffisamment perméable pour laisser passer un ou deux doigts, tandis que la main libre maintient le fond de la matrice. Parfois, après la malaxation utérine par le doigt, il y aura une ascension thermique passagère : on préviendra l'entourage de cette éventualité et on ne remettra pas le doigt ou la curette dans l'utérus. Pour dilater le col, la laminaire constitue le procédé de choix. Si l'on se sert d'un instrument, on emploiera la curette tranchante qui « mord » au lieu de la curette mousse qui « appuie » et souvent n'enlève rien.

JOURNAL DE MÉDECINE INTERNE. — **Prurit vulvaire** (DALCHÉ, 20 janvier 1912).

Il n'y a pas en gynécologie médicale d'affection « plus rebelle, plus tenace, plus ennuyeuse à traiter ». Il faudra rechercher soigneusement la cause générale ou locale, pour n'arriver parfois qu'à incriminer le prurit « idiopathique ». On prescrira les bains de siège émollients et tièdes, les poudres à base d'orthoforme et la pommade mentholée. Dans les cas rebelles, on tentera la haute fréquence et l'on enverra les malades dans une station sédative.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Érythème noueux et méningite tuberculeuse.** (SÉZARY 25 janvier 1912).

On sait les rapports étroits qui unissent l'érythème noueux à la tuberculose. Si l'on s'efforce de suivre les malades qui ont été atteints de cette dermatose, on constate le fait suivant qui est d'une grande importance pratique : « c'est la fréquence, surtout chez les enfants, de la méningite tuberculeuse après l'érythème noueux. Il invite aux plus grandes réserves en ce qui concerne le pronostic et à la plus vive sollicitude en ce qui concerne la thérapeutique de cette affection d'apparence bénigne ».

PRESSE MÉDICALE. — **Le rôle du médecin dans le traitement de la tuberculose rénale** (CASTAIGNE, 20 janvier 1912).

Le rôle du médecin a été singulièrement réduit dans la thérapeutique de la tuberculose rénale et cependant le problème posé est des plus angoissants. « S'il le résout dans le sens chirurgical, il pourra se reprocher d'avoir sacrifié un organe des plus utile qui peut-être aurait guéri sans opération ; d'autre part, s'il incline vers le traitement médical, il pourra se dire qu'il perd un temps précieux pendant lequel l'autre rein risque, à son tour, d'être lésé par le bacille de Koch. » Actuellement, de nombreux observateurs s'attaquent à la tuberculose rénale par les sérums, les tuberculines et les corps immunisants.

BULLETIN MÉDICAL. — **Sténose pylorique** (Pr DELBET, 24 janvier 1912).

« Les indications opératoires en matière de cancer de l'estomac sont singulièrement difficiles à poser. Au cours même de l'opération, on peut être embarrassé. A plus forte raison, l'est-on avant que l'abdomen soit ouvert. Il est réellement impossible de savoir à l'avance si on fera une gastrotomie, une pylorectomie, ou si l'on se bornera à une simple gastro-entérostomie », mais en cas d'obstacle, il ne faut jamais hésiter à faire cette dernière opération, *si mauvaises que paraissent les conditions.*

BULLETIN MÉDICAL. — **L'anaphylaxie alimentaire.** (LESNÉ et DREYFUS, 20 janvier 1912).

L'anaphylaxie alimentaire existe ; « elle apparaît dans des conditions bien déterminées, avec une symptomatologie toute particulière. Il ne faut pas en étendre le domaine à tous les faits d'intolérance gastro-intestinale, mais cependant il est impossible de méconnaître l'analogie de quelques gastro-entérites aiguës avec des faits d'anaphylaxie : même début soudain, diarrhée et vomissements intenses, état général grave, hypothermie ».

LA CLINIQUE. — **Traitement des métrites par les applications de haute fréquence** (NOIRÉ, 26 janvier 1912).

La métrite chronique désespère malades et médecins par les soins prolongés et souvent infructueux qu'elle réclame. Il existe cependant une méthode encore peu répandue qui paraît être le traitement de choix : la haute fréquence. Douze séances peuvent suffire.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS. — **De l'abus et du danger du régime lacté dans les suppurations chroniques du rein et de la vessie** (CATHELIN, 24 janvier 1912).

Il y a de *bonnes albuminuries*, c'est-à-dire des albuminuries secondaires, *non rénales*, elles sont proprement chirurgicales, *de celles qu'il faut alimenter*. Le malade avait des urines troubles ; un pharmacien a trouvé de l'albumine sans indiquer ni la qualité ni la quantité : on laisse de longs mois au lait ou à un régime très sévère des malades atteints de cystite tuberculeuse par exemple. « Ne jamais mettre au lait des malades rendant des urines troubles à l'émission et chez lesquels on a trouvé un peu d'albumine ».

PROVINCE MÉDICALE. — **Érythèmes polymorphes éberthiens sans dothiénentérie** (LESIEUR et MARCHAND, 20 janvier 1912).

Il est aujourd'hui banal de considérer l'érythème polymorphe comme un syndrome relevant de causes multiples. « En dehors de toute association microbienne (l'hémoculture le prouve), en l'absence de toute complication ulcéreuse connue, le bacille typhique peut, à lui seul, réaliser le type ordinaire de l'érythème noueux ». Seuls, le séro-diagnostic et l'hémoculture pourront en faire connaître la nature éberthienne.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Contre-indication à l'emploi des solutions fortes de collargol en injection intra-veineuse** (BONNEAU, 20 janvier 1912).

La viscosité exagérée du sang veineux doit être une contre-indication à l'injection endoveineuse de collargol. Cet état spécial du sang pourrait être la cause d'embolies pulmonaires microscopiques observées à la suite de l'injection de la solution forte (à 2 p. 100).

PROGRÈS MÉDICAL. — **Traitement chirurgical de la péritonite tuberculeuse** (LOUIS SAUVÉ, 20 janvier 1912).

« Dans le traitement de la péritonite tuberculeuse, *il y a avant tout des choses qu'il ne faut pas faire* : les injections aveugles à travers la paroi, les lavages aux liquides modificateurs, et des opérations sur sujets trop gravement atteints.

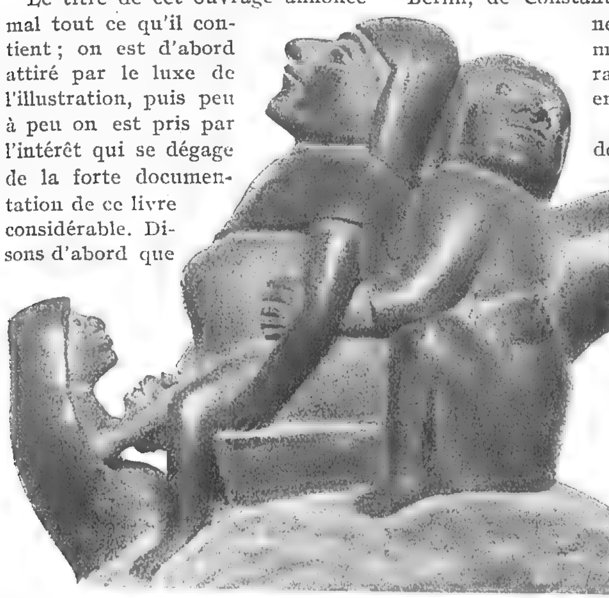
« *Il y a une chose qu'il faut toujours faire*, c'est le traitement médical général de la tuberculose ; il donne seul à l'opération des chances de réussite définitive ».

Il ne faut pas demander à la laparotomie plus que ce qu'elle peut accorder, mais *on aura souvent l'occasion de la pratiquer.*

CHRONIQUE DES LIVRES

Plastik und Medizin, von EUGEN HOLLAENDER, Prof. Dr Med. Berlin, 1912. 1 vol. in-4, de 576 pages et 434 illustrations, cart., 28 marks (*Ferdinand Enke*, édit., à Stuttgart).

Le titre de cet ouvrage annonce mal tout ce qu'il contient ; on est d'abord attiré par le luxe de l'illustration, puis peu à peu on est pris par l'intérêt qui se dégage de la forte documentation de ce livre considérable. Disons d'abord que les figures qui sont des reproductions de monuments antiques, de statues, d'ex-voto, forment un choix particulièrement heureux.



Scène d'accouchement péruvienne (Musée ethnographique de Berlin).

Bien que nous soyons déjà gâtés par une iconographie médicale considérable, le Professeur Holländer a réussi à mettre sous nos yeux, à grouper un ensemble de sujets peu connus en dehors des archéologues. Pourtant, la plupart sont extraits de musées publics : de Naples, de Rome, de Liverpool, de Paris, de Berlin, de Constantinople, d'Athènes, de Londres ; mais un judicieux rapprochement entre tous ces monuments donne au livre une valeur particulière. Il débute par une représentation extrêmement variée des dieux guérisseurs gréco-romains, où Esculape tient une place prépondérante. Tout est passé en revue, statues du dieu, attributs et emblèmes, serpent, bâton, coq, etc. ; puis, c'est le tour de dieux guérisseurs de moindre importance, Telesphorus, Hygieia, Epione, etc.



Achondroplasie et nanisme
(Musée Victoria et Albert de Londres)
Bronze de la Renaissance.

L'autre moitié du volume est consacrée aux ex-voto, dont l'illustration est traitée avec une grande netteté ; un chapitre étudie le corps humain en général (mode et style), Hermaphrodites, Adam et Ève ; un autre, la grossesse et les derniers ne sont pas les moins intéressants, car nous y trouvons des figurations des différentes maladies, des intérieurs antiques de cabinets médicaux et quelques digressions sur les saints patrons de la médecine (saint Come, saint Damien et saint Veit) et sur les monuments funéraires et effigies de médecins, même modernes.

En résumé, un ensemble très bien présenté d'une quantité de documents « plastiques » où les médecins chercheurs et curieux d'art médical trouveront fort à glaner.

HENRI ROCHÉ.

Tuberculinothérapie et sérothérapie antituberculeuse, par le Dr A. SÉZARY, 1912. 1 vol. in-16, 96 pages, cart., 1 fr. 50 (*J. B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Depuis quelques années, le traitement de la tuberculose par les tuberculines et les sérums antituberculeux s'est généralisé et, si l'on ne peut actuellement le qualifier de traitement spécifique du moins constitue-t-il une des meilleures armes que nous possédions. S'il existe dans les traités récents et dans divers articles des renseignements très précis sur l'emploi de ces deux méthodes thérapeutiques, il était toutefois nécessaire de réunir, dans un ouvrage facile à manier et d'ordre pratique, la plupart des renseignements nécessaires au médecin pour employer, avec prudence et sans risques d'aggravation, la tuberculinothérapie et les sérothérapies antituberculeuses. Le petit volume de M. Sézary répond à son but et montre que l'on peut recourir à la tuberculinothérapie, même chez des malades non hospitalisés, pour peu qu'ils soient surveillés régulièrement comme ceux du dispensaire antituberculeux de Laennec, suivis par M. Sézary. C'est surtout la tuberculinothérapie qu'étudie l'auteur en se basant sur son expérience personnelle ; il est beaucoup plus court sur la sérothérapie et sur les corps immunisants de C. Spengler qu'il n'a pas eu l'occasion d'étudier lui-même. Très judicieusement, il a joint à son petit livre le modèle des fiches employées par lui au dispensaire Laennec et la notation qui lui permet de fixer l'état de ses malades et de suivre l'évolution de leur mal. Le praticien est assuré de trouver dans ce court volume nombre d'utiles renseignements.

P. LEREBOULLET.

Précis d'auscultation, par le Dr COIFFIER (du Puy). 6e édition, 1912, 1 vol. in-16 de 208 pages, avec fig. coloriées, cart. 5 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

L'éloge du Précis du Dr Coiffier n'est plus à faire. Sa sixième édition l'atteste. L'un des premiers, il a montré l'utilité des notations conventionnelles pour fixer sur des schémas les caractères des bruits observés ; l'un des premiers également, il a cherché à figurer systématiquement ces bruits par des mots imitatifs qui les « photographient » en quelque sorte. En suivant cette méthode qui s'adresse à l'ouïe par les onomatopées, à la vue par des schémas, il a, dans un petit précis, où les figures ont été à dessein multipliées, exposé l'auscultation du poumon, du cœur et des autres organes et donné un résumé pratique permettant d'apprendre en deux jours l'auscultation usuelle. Ce précis, forcément très schématique, ne dispense pas sans doute de lire des livres plus importants, mais il a rendu et rendra de grands services aux étudiants désireux d'apprendre vite ou de se rappeler les données fondamentales de l'auscultation.

P. LEREBOULLET.

INDICATIONS PRATIQUES POUR LE PLACEMENT DES TUBERCULEUX

A. SANATORIUMS POUR ADULTES

1° SANATORIUMS PAYANTS

FRANCE

Alger, Birmandreis (Algérie), **200** m. d'altitude (de 8 à 15 fr. par jour) (Dr VERHAEREN).

Aubrac (Aveyron), **1356** m. (de 10 à 20 fr. par jour). Bureau de renseignements à Paris, 13, rue de Surène (Dr SAUNAL).

Avon, près Fontainebleau (Seine-et-Marne) (8 à 12 fr. par jour (Dr SALIAS).

Buzenval, par Rueil (Seine-et-Oise) (Dr POUSSARD) (7 à 10 fr. par jour).

Cambo (Basses-Pyrénées). S. de Beaulieu (16 à 20 fr.) (Dr HAMANT).

Chanteloup, près Lagny (Seine-et-Marne).

Dienne, près Murat (Cantal), **1300** m.

Durtol, près Clermont-Ferrand, **520** m. (14 à 20 fr.) (Dr SABOURIN).

Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), **800** m. (ouvert du 1er juin au 15 octobre (Dr PORTES).

Gorbio, près Menton (Alpes-Maritimes), **250** m. (Dr MALIBRAN, à Menton).

Hauteville (Ain), **850** m. — 1° ***S. de Lompnes-Hauteville.*** (Dr DUMAREST). — 2° ***S. de Bellecombe*** (Dr DIEUZEIDE) (12 à 14 fr. par jour).

Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). ***S. des Pins*** (Dr HERVÉ) 13 à 25 fr. par jour). Reçoit également les enfants.

La Tisnère, près Pau (Basses-Pyrénées), du 15 octobre au 15 mai, **300** m. (Dr PORTES, Eaux Bonnes).

La Mantéga, près Nice (Alpes-Maritimes).

Meung-sur-Loire (Loiret). ***S. du Château du petit Gouffant*** (Dr LERICHE).

Théoule, près Cannes (Alpes-Maritimes) (pour prêtres et jeunes gens sans famille). (15 à 20 fr.).

Trespoey, près Pau, **220** m. (Dr CROUZET).

Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) ***S. du Canigou***, **700** m.

ÉTRANGER

SUISSE

Leysin (Vaud), **1450** m. 1° *Tuberculose pulmonaire :* ***S. du Grand Hôtel*** (à partir de 12 fr.) (Drs JAQUEROD et MAMIE). — ***S. du Mont-Blanc*** (à partir de 11 fr.) (Dr MAYER, Dr TÉCON). — ***S. du Chamossaire*** (à partir de 9 fr.) (Dr SILLIG, Dr ROULET). — ***S. anglais*** (à partir de 12 francs) (Drs DE PEYER et DIEUDONNÉ). — ***S. Populaire*** (Dr BURNAND). — ***S. des Enfants*** (Dr DE PEYER), etc.

2° *Tuberculose chirurgicale* (on n'admet pas de tuberculeux pulmonaires) :

Les Chamois (Dr FRANZONI). — ***Les Frênes*** (Dr SCHWID). — ***Le Chalet*** (Dr ROLLIER). Ces trois cliniques sont sous la direction et le contrôle du Dr ROLLIER.

Davos (Engadine) **1500** m. Nombreux sanatoriums et hôtels (Renseignements à Paris, agence des chemins de fer fédéraux, rue Lafayette).

Arosa. Engadine, **1850** m. ***S. Arosa*** (Dr JACOBI). — ***Wald sanatorium Arosa*** (Dr ROESMISCH).

Wiesen. Engadine, **1434** m.

Montana, près Sierre (Valais), **1520** m. (Dr STEPHANI).

S. du Gothard, près Ambri-Piotta (Tessin), **1170** m.

ALLEMAGNE

Falkenstein (Taunus), **400** m. — ***Hohemark*** (Taunus). — ***Hohenhonnef***, **150** m. — ***Gorbersdorf*** (Silésie), **560** m. — ***Reiboldsgrün*** (Saxe). — ***Saint-Blasien*** (Forêt Noire), **772** m. — ***Wehrawald*** **861** m., près Todtmoos (Forêt Noire). — ***Nordrach*** (Forêt Noire). — ***Schomberg***, près (Wildbad Forêt Noire), etc.

AUTRICHE

Arco. — ***Kuranstalt Arco. S. Saint Pankratius.*** — ***Meran.*** — ***S. Hungaria.*** — ***Pernitz.*** — ***S. Wienerwald.*** — ***Edlitz.*** — ***S. Grimmerstein***, etc.

BELGIQUE

Mont-sur-Meuse, près de Dinant, 80 chambres meublées, au prix de 2, 3, 4 francs. La pension est de 8 francs y compris les soins médicaux (Dr VAN LUETHEM, à Lustin).

Sanatorium populaire, à La Hulpe (Dr MŒLLER, de l'Académie de médecine, Dr DERSCHEIDT).

Sanatorium de Borgoumont, près de Spa, 100 lits (Dr VAN BENEDEN).

Sanatorium de Magnée, réservé aux femmes. A été inauguré le 23 janvier 1912. Directeur : Dr WILLEMS. Le sanatorium présente une innovation due à M. le Professeur Putzeys de Liége. Les chambres à coucher sont disposées pour constituer une cure nocturne à l'air libre.

Sanatorium d'Alsemberg, dépend des hôpitaux de Bruxelles, (Dr FALLOISE).

Hospice Kegeljean, à Namur. — Établissement privé.

ITALIE

Sondalo, Haute Valteline. — ***San Remo***. — ***S. Quisisana.*** — ***Gardone*** (Lac de Garde). — ***S. Primavera.***

2° SANATORIUMS POPULAIRES

(à prix réduits ou gratuits)

Angicourt, par Liancourt (Oise). ***S. Villemin***, 150 lits, hommes (*Assist. publique de Paris*) (Dr KUSS).

Bligny, par Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise), 250 lits, hommes et femmes (*Œuvre des S. populaires*). (Dr GUINARD). (Pour les renseignements, Paris, 56, rue de la Victoire).

Bréoannes (Seine-et-Oise). Hommes et femmes. (*Assistance publique de Paris*) (Dr RENÉ MARIE).

Cannes (Alpes-Maritimes), villa Louise-Ruel, 35 lits, *pour jeunes filles parisiennes* (séjour gratuit et frais de voyages payés).

Checy (Loiret). 25 lits pour les malades du département. (Dr PILATE à Orléans).

Cimiez (Alpes-Maritimes). ***S. Israélite*** 15 lits.

Hauteville (Ain). ***S. Félix Mangini***, 120 lits d'hommes et femmes (Dr DUMAREST) (2 fr. 50 à 5 fr. par jour).

Larue, par l'Hay (Seine). Femmes (100 fr. par mois).

Lay Saint-Christophe, près Nancy. 30 lits (Nancy, 11, rue des Michottes).

Montigny-en-Ostrevent (Nord), 52 lits.

Montpellier, ***Sanatorium Bon-Accueil*** (pour tuberculeux pulmonaires des deux sexes) (Dr GAUSSEL) ; 60 lits (34 hommes et 26 femmes), 3 francs en dortoir, 6 francs en chambre.

Nîmes (Gard). ***Pavillon Roussel***, Sanatorium du Mont Duplan (Dr BÉQUIN).

Pessac, près Bordeaux (Gironde), 52 lits. (Bordeaux, 7, rue de Grassy).

Rouen (Seine-Inférieure). ***S. de la forêt de Rouvray***, près Oissel. pour les femmes seules (Dr COTONI), 30 lits.

Sainte-Feyre (Creuse). ***S. des Instituteurs***, 125 lits (Musée Pédagogique, 31, rue Gay-Lussac, Paris).

Taxil, par Fayence (Var). ***S. des employés des postes, télégraphes et téléphones***, 40 lits.

INDICATIONS PRATIQUES POUR LE PLACEMENT DES TUBERCULEUX *(Suite)*

B. SANATORIUMS POUR ENFANTS

Hyères (Var). ***S. Alice Fagniez***, 34 lits (*Œuvre de Villepinte*), 25, rue de Maubeuge.

Isches (Vosges), ***S. d'Isches***, 30 lits.

Montpellier (Hérault). ***Hôpital de Balaruc-les-Bains***, 70 lits.

Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise). Filles de 3 à 10 ans.

Ormesson (Seine-et-Oise). Enfants de 3 à 9 ans. 130 lits. (*Œuvre des Enfants tuberculeux*, 31, rue La Boétie, Paris).

Pellevoisin (Indre). (*Œuvre de Mlle Bonjean.*)

Poissy (Seine-et-Oise). ***Asile Saint-Louis.***

Saint-Bertrand de Cominges (Haute-Garonne). Garçons de 5 à 12 ans, filles de 5 à 16 ans.

Sainte-Radegonde, près Tours (Indre-et-Loire). Enfants à partir de 10 ans.

Salies-de-Salat (Haute-Garonne). 60 lits pour scrofuleux, lymphatiques et rachitiques de 4 à 16 ans. (Dr Lautré, de Toulouse).

Vialas (Lozère). ***S. de Vialas***, 26 lits pour les protestants maladifs de la Lozère et du Gard.

Villepinte. *S. de Villepinte*, 290 lits. Jeunes filles de 6 à 30 ans, à toutes les périodes de la maladie (25, rue de Maubeuge à Paris).

Villiers-sur-Marne (S.-et-Oise). Garçons, 9 à 14 ans, 220 lits. (*Œuvre des Enfants tuberculeux*. 31, rue La Boétie, Paris.)

ASILES DE CONVALESCENCE POUR ENFANTS

(destinés plus aux enfants menacés de tuberculose qu'aux tuberculeux confirmés.)

Argelès (Hautes-Pyrénées). ***Asile d'Argelès***, 15 lits (300 fr. par an).

Brévannes (Seine-et-Oise). ***Pavillon J. Bergeron*** (en construction), 92 lits.

Champrosay (Seine-et-Oise). *Œuvre des Cures rurales.* ***S. Minoret***, jeunes filles anémiques.

Epinay-sous-Sénart (Seine-et-Oise). ***Asile Sainte-Hélène***, 40 lits.

Forges-les-Bains (Seine-et-Oise). 316 lits (*Etablissement de l'Assistance publique de Paris*).

La Roche-Guyon. Hôpital, 11 lits (*Assistance publique de Paris*).

SANATORIUMS MARINS

1° SANATORIUMS POPULAIRES

Arcachon (Gironde) :

1° ***S. d'Arcachon***, 200 lits (2 fr. par jour) (les tuberculeux sont exclus) (Dr Armaingaud, à Bordeaux, ou 150, Boulevard Montparnasse, à Paris) ;

2° ***S. du Moulleau***, 40 lits (pour les protestants).

Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), ***Hôpital marin***, 200 lits (2 fr. par jour, de 3 à 14 ans) (à Paris, 62, rue de Miromesnil).

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) :

1° ***Hôpital maritime***, 1200 lits (scrofuleux de 4 à 15 ans ; s'adresser à Paris aux Enfants Malades ou à Trousseau) ;

2° ***Hôpital Bouville***, service des Enfants Assistés de la Seine, 500 lits (Assistance médicale des départements, enfants et adultes sexe masculin) ;

3° ***Hôpital Vincent***, service des Enfants Assistés de la Seine, 400 lits (Assistance médicale des départements, enfants et adultes sexe féminin) ;

4° ***Hôpital Rothschild.*** 400 lits (réservé aux bénéficiaires de la charité privée de la baronne de Rothschild) ;

5° ***Hôpital Cazin-Perrochaud***, 400 lits, reçoit les garçons de 5 à 13 ans, les filles de 3 à 16 ans (30 fr. l'été, 40 fr. l'hiver par mois) ;

6° ***Sanatorium de l'Oise et des départements*** ; 7° ***Sanatorium Beaudessin***, reçoivent des pensionnaires particuliers ; enfants des deux sexes.

Cannes (Alpes-Maritimes) ***Asile Dollfus***, 40 lits, du 10 octobre au 30 juin. Genève, 6, boulevard du Théâtre).

Cap Breton (Landes). ***Asile Sainte-Eugénie***, 60 lits (réservé aux lymphatiques, rachitiques, scrofulo-tuberculeux, les tuberculeux pulmonaires sont exclus).

Cerbère (Pyrénées-Orientales). ***S. de Saint-Jean-de-Dieu***, 34 lits (5 à 17 ans). (Drs Tournier et Donazan).

Cette (Alpes-Maritimes), sanatorium 450 lits (pour protestants).

Le Croisic (Loire-Inférieure), ***Maison de Saint-Jean-de-Dieu***, 150 lits (à Paris, 223, rue Lecourbe).

Fouras (Charente-Inférieure). ***S. de Fouras***, 25 lits (pour les enfants, filles et garçons du département).

Giens par Hyères (Var), ***Hôpital Renée Sabran***, 150 lits ; réservé aux malades de la région lyonnaise, 100 lits de filles, 50 lits de garçons (Hospice de la Charité à Lyon).

Hendaye (Basses-Pyrénées). ***S. d'Hendaye***, 628 lits, Assistance publique de Paris, réservé aux enfants prétuberculeux, anémiés ou déprimés (Dr Camino).

Marseille. *S. Marin Jean Martin*, 22 lits (6 à 16 ans).

Middelkerke (Belgique) *Hospice Roger de Grimberghe*, abrite les enfants tuberculeux (Dr Verneuil).

Middelkerke, *Sanatorium du Dr Wettendorf.*

Nice (Alpes-Maritimes), ***Œuvres des enfants infirmes***, quartier de Montboron, 30 lits.

Ostende (Belgique), *Sanatorium Saint-Vincent.* Pour enfants (Dr Delcroix).

Pé-au-Midy, près Paimbœuf (Loire-Inférieure). ***S. du Pé-au-Midy***, 25 lits (Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre), soins gratuits.

Pen-Bron, près le Croisic (Loire-Inférieure). ***Hôpital marin***, 300 lits pour scrofuleux de 4 à 15 ans (1 fr. 80 par jour). (Demandes, 2, place de la Duchesse-Anne, à Nantes).

Pornic (Loire-Inférieure). Sanatorium pour convalescents et anémiques.

Le Pradet (Alpes-Maritimes). Station des cures marines (*Œuvre de Villepinte*), 12 lits (2 fr. 50 à 3 fr.).

Roscoff (Finistère). ***S. maritime***, 80 lits (1 fr. 80 par jour); garçons de 3 à 14 ans, filles de tout âge.

Royan, *Etablissement de la Triloterie* (l'été seulement) (25 lits, 65 fr. par mois).

Saint-Trojean, Ile d'Oléron (Charente-Inférieure). 200 lits (1 fr. 70 à 2 fr., les tuberculeux pulmonaires sont exclus ; Paris, 62, rue de Miromesnil).

San Salvadour, près Hyères (Var), 200 lits (3 à 12 ans).

Tours. *Asile de Clocheville*. enfants de 4 à 14 ans.

Zuydcoote, près de Dunkerque (Nord), ***Hôpital marin*** 1200 lits (remplace le sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer) pour malades indigents (1 fr. 50 par jour) ou pensionnaires (garçons jusqu'à 15 ans, filles jusqu'à 18 ans) (M. Van Cauwenberghe, maire de la commune).

2° SANATORIUMS PAYANTS

Berck-sur-Mer :

1° ***Institut orthopédique***, 300 lits (Maison Saint-François-de-Sales (Dr Calot, Dr Fouchet) ;

2° ***Clinique orthopédique*** (Dr Tridon) ;

3° ***Institut Notre-Dame-des-Sables ;***

4° ***Villa de la Santé, Villa Naïda, Villa normande, Villa Saint-Hilaire, Chalet Belle-Plage, Chalet Ma Cousine, Villa Bon-Secours, Cottage des Dunes***, etc., etc. (le prix de pension varie de 60 à 125 fr. par mois).

Malo-les-Bains (Nord). 80 lits (3 à 8 fr. par jour, non compris le traitement chirurgical et hydrothérapique) (Dr Villette).

La Baule-Escoublac. *Institut Verneuil*, 60 lits (10 fr. par jour), secrétariat général, 4, rue du Général-Foy (pour les prédisposés à la tuberculose).

NOUVELLES

Le Pr Chantemesse a été promu commandeur de la Légion d'honneur. — M. Chantemesse vient d'être nommé commandeur de la Légion d'honneur. Nous n'avons pas à présenter aux lecteurs du *Paris Médical* le Pr Chantemesse, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, inspecteur général du service d'hygiène au ministère de l'intérieur, membre de l'Académie de médecine. Nous n'avons pas à rappeler ses nombreux travaux relatifs à la bactériologie, à la médecine expérimentale, à l'hygiène, ni tous les services qu'il a rendus à notre pays en qualité d'inspecteur général des services d'hygiène.

Il vient de recevoir du ministre de la guerre la cravate de commandeur. Cette nomination a à l'heure actuelle une signification que nous tenons à préciser. Au moment où, dans tous les pays du monde, la vaccination antityphique se développe, réduisant dans une large mesure une des causes les plus importantes de mortalité dans les armées, il était bon de rappeler que les premières tentatives de vaccination avaient été faites en France il y a vingt-trois ans par Chantemesse et Widal. C'est ce souvenir qu'évoque heureusement, pour la gloire de la science française, le geste du ministre de la guerre. Nous y applaudissons sans réserve. G. L.

Le Pr Gilbert Ballet est élu membre de l'Académie de médecine. — M. Gilbert Ballet, que l'Académie de médecine vient d'accueillir, dans la section de pathologie médicale, par 59 voix sur 61 votants, justifie son élection par une longue et brillante carrière.

Interne des hôpitaux de Limoges en 1871, interne à Paris en 1875, docteur en médecine en 1881 avec une thèse sur le *faisceau sensitif et les troubles de la sensibilité dans les lésions du cerveau*, chef de clinique des maladies du système nerveux en 1882, médecin du bureau central en 1884, agrégé à la Faculté de médecine en 1886, Gilbert Ballet attendit pendant plus de vingt ans la place de professeur à laquelle le désignaient ses remarquables travaux sa maîtrise incontestée comme éducateur. En 1907, il pénétrait dans cette antichambre de la Faculté qu'on appelle la chaire d'histoire de la médecine, et prenait enfin en 1909 possession de la clinique des maladies mentales, où il succédait à Joffroy. Il a publié sur diverses questions de médecine, mais très particulièrement sur les affections du système nerveux un très grand nombre de mémoires.



Le Pr Gilbert Ballet.

Nous citerons ses recherches sur l'hyperthyroïdisation, le goitre exophtalmique et son traitement par le sérum de chien éthyroidé, sur les polynévrites, sur la physiologie et la pathologie de la moelle et du cerveau, sur la pathologie mentale.

Dans ses *leçons de clinique médicale* (1897), dans son *Traité de pathologie mentale* (1903), il a condensé les idées directrices de ses travaux et de son enseignement. Érudit et curieux des choses du passé, il n'avait pas attendu d'être chargé de l'enseignement de l'histoire de la médecine pour prendre intérêt aux questions historiques. Nous lui devons de pénétrantes études sur l'écriture en miroir de Léonard de Vinci, l'histoire du visionnaire Swechenberg, l'épilepsie de Marie Leczinska, etc.

M. Gilbert Ballet est un des professeurs les plus éloquents de la Faculté de médecine. Doué d'une rare finesse d'analyse, bien précieuse dans les études psychologiques auxquelles il s'est consacré, il a à son service une langue, qui, dans une élégante sobriété, se plie avec une extraordinaire souplesse à tous les contours de sa pensée. Nul ne possède plus que lui l'art de l'expression précise, et nuancée.

L'Académie a été, à l'accueillir, presque unanime. Avec la même unanimité le monde médical contresignera son vote. G. L.

Nominations du concours de l'internat. — Le concours s'est terminé par les nominations suivantes :

1° *Internes titulaires.* — 1. MM. Dubois, Clap, Duval, Polet, Plaisant (Eugène), Maréchal, Lucas-Championnière, Schoofs, Alary, Moreau.

11. Rougier, Mme Hovelacque, MM. Kudelski, Bouttier, Desaux, Reilly, Fumet, Barat, Marcorelles, Mlle Blanchier.

21. MM. Lecerf, Durand (Albert), Léchelle, Robert, Tartois, Dantrelle, Mercier (F.), Fey, Quercy, Vinay.

31. Charrier, Larroque, Mlle Pouzin, M. Michaux, Mlle Peltier, MM. Bel, Bardon, Hertz, Galop, Garcin.

41. Maurel, Massart, Baudin, Flandrin, Salès, Krebs, Avezou, Barthélemy, Baudouin, Haguenau.

51. Mlle Landesmann, MM. Bonnet, Michel, Rouffignac, Marchack, Guelfucci, Dedet, Morisson-Lacombe, Besnard (Jean), Thibierge.

61. Cleisz, Luquet, Escudié, Leroy (Maxime), Eudel, Masselot, Morlot.

2° *Internes provisoires.* — 1. MM. Lépine, Galland, Bourgeois (Maurice), Braine, Schulmann, Vigot, Picard (Pierre), Moulonguet, Binet, Mlle Leven.

11. MM. Paraf, Achard, Fitte, Brouet, Lefranc, Hartemann, Percepied, Chatelliier, Marcassus, Belloir.

21. Boirac, Delotte, Audain, Feldstein, Queryoi, Vazeux, Jacob, Costantini, Noël, Goret.

31. Lamare, Monod (A.), Angot, Cambessédès, Küss, Boyer, Bisson, Ceillier, Brizard, Verdenal, Carpanetti.

41. Lascaux, Lebrun, Butin, Frette, Lévi-Franckel, Colleville, Pilatte, Mazzoléni, Buquet, Parent.

51. Beloux, Huc (Édouard), Barraud, Richard (André), Frédault, Antoine, Aubin, Alibert, Janet, Barbary.

61. Huc (Georges), Renoult (André), Touchard, Wiart, Parin, Claude, Truffart, Delavierre, Borel (Paul), Lory.

71. Bordet, Auvigne, Savidan, Scheikevitch, Mlles Delage, Monbiot, MM. Berthod, Sébillotte, Photiadès, Brun.

81. Bourdeaux, Leroy (René), Masmonteil, Bloch, Gardin, Écot (Fernand), Peltier, Gineste, Grandjean, Bourgeois (Francis).

91. Caux, Dognon, Baude, Ramadier (Henri), Ruelle, Pichon, Berthelot, Lascombe, Bigot, Irrir, Léger.

— Les candidats dont les noms suivent étant parvenus à l'expiration de leur année d'externat ne peuvent pas, au terme du règlement, être nommés internes provisoires et en exercer les fonctions : MM. Lévy, Escallier, Chichmanian, Viguerie. Gheorrûgiu, Moriez, Jacquemin.

Conférence sur la Faculté de médecine de Beyrouth. — Sous les auspices du Comité de l'Asie française, M. le Pr Blanchard a fait une conférence, le 29 janvier, sur la Faculté de médecine de Beyrouth dont il a montré l'utilité pour la cause de l'influence française en Orient.

M. Émile Arab, chef de clinique à la Faculté de médecine de Beyrouth, a commenté des projections montrant ce qu'est cette Faculté.

Rappelons que le prince Roland Bonaparte a montré l'exemple en faisant un don généreux pour soutenir cette Faculté. Il faut que chacun apporte son obole à cette œuvre de première utilité.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT. — *Oral.* — Séance du 24 janvier. — Question : « Rapports du rectum. — Symptômes, complications et diagnostic des oreillons. »

M. Baudin, 14 + 18 = 32 ; Mlle Pouzin, 15 + 18 = 33 ; MM. Desaux, 13 + 22 = 35 ; Brouet, 15 + 15 = 30 ; Flandrin, 15 + 17 = 32 ; Escudié, 14 + 17 = 31 ; Perrier, 11 + 14 = 25 ; Bel 16 + 16 = 32 ; Schoofs, 14 + 22 = 36 ; Kudelski, 15 + 21 = 36.

Séance du 25 janvier. — Question : « Trompes utérines. — Causes, signes et diagnostic du mal perforant plantaire. »

MM. Noël, 12 + 17 1/2 = 29 1/2 ; Clap, 16 + 21 = 37 ; Gineste, 12 + 14 = 26 ; Aubin, 14 + 14 = 28 ; Cambessedès, 12 + 17 = 29 ; Lory, 14 + 13 = 27 ; Lucas-Championnière, 16 + 20 = 36 ; Sebillotte, 12+14=26 ; Baudouin, 16+15=31.

Séance du 26 janvier. — Question « Artères de l'avant-bras. — Symptômes et diagnostic de la méningite tuberculeuse de l'enfant. »

MM. Plaisant, 13 + 23 = 36 ; Dubois, 18 + 20 = 38 ; Hagueneau, 14 + 17 = 31 ; Moreau, 15 + 21 = 36 ; Duponchel, 10 + 14 = 24 ; Lascaux, 13 + 15 = 28 ; Auvigne, 14 + 13 = 27 ; Berthod, 14 + 12 = 26.

Voir page XLV la liste de nomination.

Concours de chirurgien des hôpitaux de Paris. — Un concours pour deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris aura lieu le lundi 25 mars à midi, dans la salle des concours, 49, rue des Saints-Pères. S'inscrire à l'administration de l'assistance publique (service du personnel), 3, avenue Vicotria, de 10 heures à 3 heures, du 26 février au 9 mars inclus.

Répartition dans les services hospitaliers de MM. les élèves internes et externes en médecine pour l'année 1912-1913. — Cette répartition aura lieu dans la salle des concours, 49, rue des Saints-Pères.

MM. les élèves internes (pour entrer en fonctions, ceux des 1re et 2e années le 15 février 1912 et ceux des 3e et 4e années le 1er mai 1912). — Internes et internes provisoires, le lundi 12 février, à deux heures.

MM. les élèves externes (pour entrer en fonctions le 1er mars 1912). — Ceux de 7e année (militaires), de 6e, de 5e et de 4e année (externes ayant concouru en 1905, 1906, 1907, 1908), le samedi 17 février, à deux heures ;

Ceux de 3e année (externes ayant concouru en 1909), le lundi 19 février, à deux heures ;

Ceux de 2e année (externes ayant concouru en 1910), le jeudi 22 février à deux heures ;

Ceux de 1re année (externes ayant concouru en 1911), le samedi 24 février, à deux heures.

MM. les élèves seront appelés suivant leur numéro de classement aux concours.

Médecin-adjoint des asiles d'aliénés. — Le jury du concours de médecin-adjoint des asiles d'aliénés est ainsi constitué. — Président : M. Grainer, inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'Intérieur. — Membres titulaires : MM. Mairet, Dupré, Malfilâtre, Dupain, Marie, Lalaune. — Membres suppléants : MM. Jacquin, Vigouroux.

Faculté de médecine de Paris. — Dans sa dernière réunion, le Conseil de la Faculté à voté à l'unanimité l'adresse suivante :

« Le conseil de la Faculté de médecine de Paris, en séance du 25 janvier 1912, tient à exprimer à son doyen ses sentiments de gratitude pour le développement incessant et la haute raison qu'il met au service de la Faculté, en l'assurant une fois de plus du concours absolu de tous ses collègues. »

Asiles d'aliénés de la Seine. — Un concours pour la nomination aux places d'interne titulaire en médecine dans les asiles publics d'aliénés du département de la Seine (Asile clinique, asiles de Vaucluse, Ville-Evrard, Villejuif, Maison-Blanche, Moisselles et l'Infirmerie spéciale des aliénés à la préfecture de police) sera ouvert, le lundi 18 mars 1912, à deux heures précises, àl'Asile clinique, 1, rue Cabanis, à Paris.

Les candidats qui désirent prendre part à ce concours devront se faire inscrire à la préfecture de la Seine, service des aliénés, annexe de l'hôtel de ville, 2, rue Lobau, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de deux à cinq heures.

Le registre d'inscription sera ouvert du jeudi 15 au jeudi 29 février 1912 inclusivement.

Légion d'honneur. — Est promu commandeur : M. le Pr Chantemesse, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Sont promus officiers de la Légion d'honneur : MM. le Pr Bergonié, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux ; le Pr Marfan, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; le Dr Renault, médecin de l'hôpital Saint-Louis ; le médecin principal Durand ; les médecins majors Lasserre, Vercoutre ; le pharmacien-major Morel.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : MM. le Dr Villard, membre de l'académie des sciences ; M. le Dr Legry, professeur agrégé à la Faculté ; le Dr Crepel, chef de service de l'hôpital Saint-Jacques ; Dr Macé, accoucheur des hôpitaux ; Dr Milian, médecin des hôpitaux ; Dr Soula, conseiller général de l'Ariège ; Dr Baduel conseiller général du Cantal ; Dr Jean Kerginstel, maire de Mesquier ; le Dr Paul Boncour, vice-président de la société d'anthropologie de Paris ; M. Masson, secrétaire de l'École de Pharmacie de Paris ; le Dr Achalme, directeur du laboratoire colonial des Hautes Études au muséum d'histoire naturelle ; le Dr Aubert, médecin-major des troupes coloniales ; les médecins-majors de 1re classe Du Magny, Jeanton, Moulinier ; les médecins-majors de 2e classe Deschamps, Delaunai, Moulin, Vigier, Albertin, les médecins aides majors, Laugier, Monin, Prata ; le pharmacien aide-major Bailly.

Paris médical adresse ses bien vives félicitations aux nouvellement promus et aux nouveaux décorés et en particulier à M. le Pr Marfan qui veut bien nous permettre de le compter au nombre de nos collaborateurs, et à M. le Dr Milian, membre de notre comité de rédaction, dont les articles, toujours si pratiques, sont très appréciés de nos lecteurs.

Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Le conseil, dans sa séance du 30 janvier, a examiné l'appel des quatre étudiants contre lesquels avaient été prononcées des peines d'exclusion par le conseil de l'Université. Ces peines ont été maintenues. Le conseil a examiné ensuite un projet de décret relatif à l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris, pour la réorganisation des travaux anatomiques ; il a approuvé le projet de décret suivant :

« L'organisation de l'École pratique de la Faculté de médecine de Paris et les règles relatives à la nomination et aux attributions de son personnel sont déterminées par arrêtés ministériels pris en section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, après avis du Conseil de la Faculté. »

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Commission supéreure de l'enseignement médical. — Art. 1er. — Il est institué au ministère de l'instruction publique, sous la présidence du ministre, une commission supérieure de l'enseignement médical.

Art. 2. — Les membres de cette commission sont nommés pour cinq ans par arrêté ministériel.

Art. 3. — La commission examine toutes les questions dont elle est saisie par le ministre. Elle se réunit deux fois par an. Elle peut être convoquée par le ministre en session extraordinaire.

Art. 4. — Tout membre a le droit de soumettre au ministre, soit pendant la session, soit en dehors des sessions, des propositions ou vœux sur les questions qui sont de la compétence de la commission. Les propositions ou vœux doivent être formulés par écrit et signés.

Art. 5. — Les propositions ou vœux sont renvoyés de droit à une sous-commission qui comprend un des vice-présidents de la commission, trois membres nommés par le ministre et six membres élus par la commission au scrutin secret pour la durée des pouvoirs de la commission. La sous-commission examine les propositions ou vœux et, après avoir entendu les auteurs, s'ils en font la demande, donne son avis au ministre qui statue ou qui renvoie à l'examen de la commission en séance plénière.

Composition de la commission supérieure de l'enseignement médical. — Cette commission, instituée par le décret du 30 janvier 1912, se compose de MM. le vice-recteur de l'Académie de Paris, le directeur de l'enseignement supérieur, les représentants des facultés de médecine en conseil supérieur de l'instruction publique.

Les membres de la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public (1re section), les membres de la section de médecine et de chirurgie de l'académie des sciences, les doyens des facultés de médecine et des facultés mixtes de médecine et de pharmacie, le président et le secrétaire perpétuel de l'académie de médecine, le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'intérieur, le directeur général de l'administration générale de l'assistance publique à Paris, le directeur de l'école d'application du service de santé militaire du Val-de-Grâce, MM. Cazeneuve, Debierre, Goy, Labbé, Reymond (Émile), sénateurs; Augagneur, Doizy, Dron, Guiraud, Plouzané, députés ; Barth, médecin des hôpitaux ; Bazy, chirurgien des hôpitaux ; Brocq, médecin des hôpitaux ; Butte, docteur en médecine ; Carnot, agrégé près la faculté de médecine de l'université de Paris ; Chapon, docteur en médecine ; Courmont (Jules), professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon ; Delbet, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris ; Dignat, docteur en médecine ; Ducor, docteur en médecine ; Fournier, médecin des hôpitaux ; Gairal, docteur en médecine ; Gley, professeur au collège de France, membre de l'académie de médecine ; Grasset, professeur à la faculté de médecine de l'université de Montpellier ; Helme, docteur en médecine ; Jeanne, docteur en médecine ; Jagot, directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers ; Le Gendre, médecin des hôpitaux ; Livon, directeur de l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille ; Mirallié, professeur à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes ; Moure, professeur adjoint à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Bordeaux ; Pelisse, docteur en médecine ; Pozzi, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris ; Peugniez, professeur à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens; Regaud, agrégé près la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon ; Routier, chirurgien des hôpitaux ; Roux, directeur de l'Institut Pasteur, membre de l'académie des sciences, membre de l'académie de médecine ; Siredey, médecin des hôpitaux ; Teissier (Pierre), professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris ; Widal, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris.

Collège de France. — La chaire d'anatomie générale vacante par la retraite de M. Ranvier, est transformée en chaire d'histologie comparée. Un délai d'un mois est accordé aux candidats pour adresser à l'administrateur du collège de France leur déclaration de candidature et l'exposé de leurs titres.

La chaire d'histoire naturelle des corps inorganiques, vacante par le décès de M. Michel Lévy, est transformée en chaire de géologie. Un délai d'un mois est accordé aux candidats pour poser leur candidature.

Société d'études scientifiques sur la tuberculose. — Le bureau pour 1912 est ainsi constitué :

Président : M. Vallée ; vice-président : M. Darier ; secrétaire général: M. Bezançon ; trésorier : M. Nobécourt ; secrétaire des séances : M. Louis Paris ; secrétaire adjoint : M. J. de Jong.

Les séances sont publiques. Elles ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois à cinq heures à la Faculté, salle des thèses no 2.

Pour tout renseignement s'adresser à M. le Dr Bezançon, 76, rue de Monceau.

Prochaine séance, le 8 février.

Mariages. — M. le Dr Lecalvé, médecin de 1e classe de la marine et Mlle Madeleine Fournier. — M. le Dr Charles Thibault et Mlle Germaine Pacheu. — M. Breteau, pharmacien-major de 1re classe et Mlle Jeanne Vielle.

Nécrologie. — Le Dr Jean Caussade (Saint-Philippe-d'Aiguille). — Mme Guggemos, femme du Dr Guggemos (de Brie-Comte-Robert).

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur GILBERT. — Samedi 3 Février, à 10 h. 1/2. *Leçon clinique sur un cas de cancer de la tête du pancréas.*

Conférences de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Les conférences ont lieu les mardis à 8 h. 3/4 précises du soir, du 30 janvier au 19 mars, dans la salle de l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Mardi 6 février. — M. L. **Pervinquieu**, chef des Travaux de paléontologie à la Sorbonne : Les confins Tunisiens de la Tripolitaine de la mer Méditerranée à Ghadamès) (avec projections).

Mardi 13 février. — M. **Louis Roule**, professeur au Muséum d'Histoire naturelle : La vie des Poissons dans les grandes profondeurs de la Mer (avec projections).

Conférences sur les maladies de l'estomac et de l'intestin. — MM. les Drs **Mathieu**, médecin des hôpitaux, et **Jean-Charles Roux** feront en février, à l'HOPITAL SAINT-ANTOINE, une série de conférences tous les jeudis, à 11 heures. Entrée, 20, rue des Citeaux.

8 Février. — Dr **Mathieu** : Les cures thermales dans le traitement des maladies gastro-intestinales.

15 Février. — Dr **Jean-Charles Roux**: antisepsie gastro-intestinale.

22 Février. — Dr **Mathieu** : Les cures thermales dans le traitement des maladies gastro-intestinales.

29 Février. — Dr **Jean Charles Roux** : Médication antidiarrhéique.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

3 Février. — Clôture du registre d'incription pour le concours pour 5 places de médecin des hôpitaux de Paris. S'inscrire au personnel de l'Assistance publique, avenue Victoria, à Paris, de midi à trois heures.

4 Février — Dimanches du praticien. — A l'Institution des Sourds-Muets. Conférence par MM. les professeurs de l'Institution, 254, rue Saint-Jacques, à 9 h. 1/2.

8 Février, à 9 heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. — « Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris ». M. Auguste-Bernard : Le Maroc.

8 Février, à 5 h. 1/2, au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — « Hygiène scolaire ». M. le Dr Caudron : L'hygiène oculaire à l'École.

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin-adjoint des asiles publics d'aliénés et de médecin d'asile privé (Ministère de l'Intérieur).

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin des hôpitaux à Marseille.

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour l'emploi de chimiste principal du laboratoire d'hygiène de Paris (S'inscrire à l'Hôtel de Ville).

11 Février. — Dimanches du praticien. Conférence sur le traitement de la luxation congénitale par le Dr Ducroquet, 17, rue de Tocqueville, à 5 heures.

11 Février. — Concours à Toulon pour l'emploi de professeur de séméiologie et de petite chirurgie à l'École de médecine navale de Brest.

12 Février. — Ouverture à Alger du concours pour l'emploi de médecin-adjoint à l'hôpital de Mustapha.

12 février — A 10 h. 1/2 à l'Asile clinique 1, rue Cabanis, ouverture du cours de M. Laignel-Lavastine. Psychiatrie médico-légale.

13 février. — A l'hôpital de la Pitié, ouverture du cours de M. Josué sur les maladies du cœur.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 7 février, à une heure. — Mlle KONONOVA. Atrophie croisée du cervelet consécutive aux lésions cérébrales chez l'adulte. (MM. Déjerine, président ; Roger, Sicard et André Jousset.)—M. CAHOUR. La tuberculine Béraneck dans les phtisies du deuxième et troisième degré. (MM. Roger, président ; Déjerine, Sicard et André Jousset).

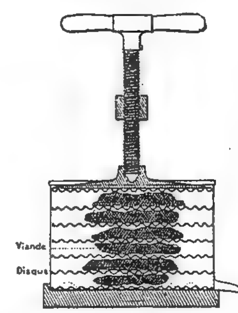
Jeudi 8 février, à une heure. — Mlle KŒSSLER. L'oscellométrie appliquée à l'étude de la tension artérielle chez les enfants. (MM. Hutinel, président ; Bar, Quénu et Nobécourt.) — M. NOUVIAN. L'opération césarienne extrapéritonéale ou accouchement suprasymphysaire. (MM. Bar, président ; Hutinel, Quénu et Nobécourt). — M. ZWIRN. De la vaso-vésiculectomie par la voie coccy-périnéale. (MM. Quénu, président ; Hutinel, Bar et Nobécourt).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

VALEUR DES SUCS DE VIANDE

Il est aujourd'hui prouvé que c'est à l'état naissant, c'est-à-dire au moment de son extraction à froid, que le suc de la viande crue possède son maximum d'efficacité.

Le Dr J. de Rey Pailhade, correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris, a démontré que l'albumine vivante du muscle (philothion) est détruite par l'oxygène libre et se décompose à la longue.



C'est ce qui explique, d'après lui, l'absence de cet élément vivant dans les sucs de viande conservés.

Le dispositif breveté de la Presse A. Petit, figuré ci-contre, permet d'extraire extemporanément à froid, sans effort et sans perte, un suc rosé limpide qui représente presque du muscle vivant.

TRAITEMENT DE LA TOUX

Qu'elle soit causée par la bronchite, l'emphysème, la tuberculose ; qu'elle résulte d'une affection laryngée ou qu'elle soit nerveuse, la *toux* a pour conséquence déplorable et fréquente d'empêcher le repos. Il y a donc intérêt de premier ordre à *calmer la toux*.

D'innombrables préparations, spécialités ou formules magistrales, se présentent au choix du praticien. Un très petit nombre réalisent son idéal thérapeutique parce que presque toutes renferment des *opiacés*. Dans beaucoup de cas les *opiacés* doivent être ou proscrits ou donnés à de si faibles doses que les résultats obtenus sont nuls.

Nous avons cru devoir appeler l'attention sur une préparation connue sous le nom de *sirodion*. D'un goût très agréable, ce médicament nous semble réaliser un progrès appréciable.

Pas d'opium. Pas de morphine. Pas de codéine. Exempt de créosote et de ses dérivés. Pas de bromoforme.

La sédation de la *toux* de toute origine est très rapidement obtenue grâce à l'action élective du *produit de synthèse*, principe actif du *sirodion* sur le pneumogastrique, le laryngé et le splanchnique.

Modérateur puissant de l'excitabilité réflexe, le *sirodion* ne trouble aucune des fonctions physiologiques, ne porte aucune atteinte aux fonctions digestives.

Toxicité nulle aux doses thérapeutiques, ce qui en permet l'emploi pour les enfants à partir de un an d'âge (toux de la coqueluche).

Pas d'entrave à l'expectoration, d'où pas d'encombrement des bronches comme avec les opiacés. Enfin, pas de constipation.

Le *sirodion* s'adresse au symptôme *toux* exclusivement : son usage ne contre-indique donc pas celui des autres préparations qui constituent la base habituelle de la thérapeutique des voies respiratoires.

Ce produit est préparé au laboratoire MARTIN, pharmacien de l'Université de Paris, 228, rue de Paris, à *Montreuil-sous-Bois* (Seine).

1911-1912, N° 11

SOMMAIRE

10 Février 1912

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur 12 fr.*) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 21 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la misaon L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LE CONCOURS DE L'INTERNAT

Le concours de l'internat vient de se terminer, apportant à chacun des candidats sa part de joie ou de désillusion. Nous adressons aux nouveaux élus toutes nos félicitations : ils vont profiter, pendant quatre ans, de l'admirable école d'enseignement mutuel qu'est l'internat et cela les dédommagera amplement du temps stérile passé, pendant plusieurs années, à apprendre par cœur des détails d'anatomie que leurs juges eux-mêmes ne connaissaient pas la veille du concours. Nous leur souhaitons d'oublier, le plus rapidement possible, le fatras inutile dont ils se sont gavés et, surtout, d'abandonner de mauvaises habitudes de travail : les vocalises de mémoire auxquelles ils ont dû s'astreindre n'ont rien de commun avec l'esprit, tout d'observation et d'expérience, de la médecine moderne.

Nous leur recommandons, par contre, d'apprendre, avant leur première garde une multitude de choses dont ils n'ont pas la moindre idée : car il vaut certainement mieux qu'ils n'ordonnent pas à un malade, à leur première contre-visite, dix centigrammes de strychnine.

La caractéristique du concours de l'internat parisien est, en effet, d'exiger l'infaillibilité sur une série de questions artificielles aux dépens des connaissances indispensables : un interne, brillamment reçu, connaîtra imperturbablement certains ligaments articulaires ou certaines fossettes péritonéales, mais sera incapable de formuler une potion à base d'opium sans demander avis à sa surveillante.

Ce piteux état de choses, qui résulte du mode de préparation exclusive à l'internat, tout le reste étant négligé, s'aggrave chaque jour davantage avec le système des conférences payantes et le gavage des questions toutes faites. Il dérive, avant tout, de la concurrence intensive entre un grand nombre de candidats laborieux ; mais il est favorisé par ce fait que les épreuves du concours sont trop peu nombreuses, et qu'il est impossible, aux candidats, en cas de défaillance, de se relever d'une épreuve sur l'autre ; aussi jugent-ils indispensable, pour mettre les atouts dans leur jeu, d'apprendre par cœur, sans une défaillance, le petit nombre de questions qui, traditionnellement, constituent le programme de l'internat. De là, l'usage funeste, de plus en plus répandu, des questions dictées par des chefs de conférence, et qu'on apprend par cœur, sans en oublier un mot.

Une autre conséquence, non moins regrettable, de l'étroitesse des bases du concours est que les copies se ressemblent souvent, et que, pour faire des différences les juges, à leur corps défendant, sont obligés de donner à tel et tel détail une importance démesurée : cette année par exemple, on avait, ou non, le point di'nterne suivant ce qu'on avait dit des ruptures musculaires dans le tétanos !

Sans chercher à transformer profondément le système actuel, il semble que l'on pourrait remédier à ces graves inconvénients par de petites modifications de détail, qui auraient, surtout, leur répercussion sur les habitudes de travail des candidats :

1° En premier lieu, il serait nécessaire que les candidats ne puissent concourir qu'après avoir appris ce qu'il est indispensable de savoir en médecine, puisque le concours de l'internat ne peut et ne doit représenter qu'une partie limitée de ces connaissances ; les candidats à l'internat devraient avoir fini leur scolarité, (moins les cliniques et la thèse) et passé, notamment, leur examen de thérapeutique : ils auraient ainsi des bases plus étendues et plus solides, celles-là même que l'on croit devoir exiger de tout médecin et que, parfois, les internes sont seuls à ne pas posséder. On ne verrait plus, comme tout récemment encore, des internes très distingués (voire même des aides d'anatomie ou des prosecteurs) se présenter au 4e, sans même savoir la quantité de cocaïne qu'ils peuvent injecter, ou sans craindre d'administrer d'un coup cinquante centigrammes d'arséniate de soude ou de morphine !

2° En second lieu, la copie écrite devrait porter sur une série de questions différentes, à la manière d'interrogations, afin que, si un candidat de valeur a une défaillance sur une question, il puisse se rattraper sur une autre : c'est ainsi que l'on procède dans tous les autres concours, où l'on voit souvent des candidats, faibles sur un point, se relever brillamment sur d'autres. Pour cette modification, il suffirait, dans le libellé du règlement de concours, de changer simplement un singulier en un pluriel : l'épreuve écrite comprendrait deux copies écrites, l'une sur *des* sujets d'anatomie et de *physiologie* ; l'autre sur *des* sujets de pathologie. Le jury serait alors libre de donner, comme sujet de composition, une série de questions précises, les unes petites, exigeant une réponse de quelques lignes (comme les branches d'une artère ou d'un nerf), les autres plus copieuses, demandant un certain développement, et des qualités générales d'exposition.

On ne reprocherait plus alors au concours de l'internat de décider de l'avenir des candidats à pile ou face, sur un unique coup de hasard.

3° En troisième lieu, beaucoup de candidats demandent l'*anonymat de la copie*, et la Société médicale des hôpitaux s'est, elle-même, il y a quelques années, prononcée dans ce sens : les résultats heureux donnés par le concours de Médecin des Hôpitaux montrent combien facilement fonctionne un tel système. Il aurait, surtout, l'avantage de soustraire les juges à des sollicitations abusives, et de rendre aux candidats un peu de confiance en eux-mêmes. Actuellement, leur état d'esprit est tel que, même alors qu'ils ont, par leur seul mérite, une bonne note, ils sont persuadés qu'ils ne la doivent qu'aux lettres de recommandation que, parfois, on n'a pas envoyées: cela est profondément démoralisant, mais cela est aussi profondément injuste.

On l'a bien vu, l'année dernière, où l'interne, nommé premier au petit concours, n'était recommandé à aucun des juges : ce qui, d'ailleurs, par les temps actuels, dénote, chez ce jeune homme, une jolie force de caractère !

PAUL CARNOT.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE

DU CERCLE VOLNEY AU SALON D'HIVER

Ah ! pourquoi courir aux images de nos peintres quand tant de tableaux spontanés sont là sous nos yeux !

Ne sommes-nous pas tous un peu comme les enfants qui subissent le mirage du cinématographe ? Un cheval de fiacre qui galope sur la pellicule se taille un succès qu'il n'obtiendrait pas en gravissant la rue Lepic. Oui, nous sommes comme les enfants, nous courons aux salons de peinture voir le portrait de notre cher confrère, dont la physionomie en ville nous repousse plutôt, et à peine sortis et en grande hâte d'une chambre de malade nous tombons en extase devant quelque tableau où la misère, la purgation et le vase de nuit associent leurs effets.

Pour le médecin, la peinture, la sculpture, l'art en un mot doit apporter quelque chose de meilleur. Il faut pour un instant déposer la carapace professionnelle, s'évader des réalités de la maladie et d'un bon coup de jarret tenter d'aérer ses yeux, son esprit avec d'autres spectacles. Grâces soient rendues aux bons peintres et aux bons sculpteurs qui, par le mirage de la couleur et d'un peu de terre, nous arrachent aux préoccupations journalières, et telles les fées du temps passé, de leur pinceau magique nous dressent des palais enchantés et des forêts de rêve.

Par un des hasards qui arrivent dans la vie des médecins les plus occupés, nous voici avec deux heures de liberté devant nous, pourvu que bien vite nous nous sauvions avant quelque client inopportun et inattendu. Vite dans la rue ; ah ! quittons notre quartier, cette rue dont chaque numéro nous ressuscite des kyrielles de malades: le 23 où est morte cette cancéreuse, le 25 où nous sommes arrivé trop tard pour un accouchement, le 27 où un confrère nous a remplacé, nous ne voulons plus savoir dans quelle circonstance... l'autobus passe, s'arrête. Montons.

Adieu pour un instant la médecine de quartier et voici que l'illusion d'être rentier nous envahit. Quelles gens nous entourent ? un employé de commerce qui transmet à son journal déployé un tremblement, dont il nous serait facile de dépister la cause, si nous en croyons son facies haut en couleur; puis c'est, porté par sa grand'mère, un tout petit bébé qui s'illusionne et s'épuise sur une tétine de caoutchouc...

Mais notre revue ne sera pas complète ; voici l'Opéra, descendons. Notre chapeau haut de forme et notre redingote, si respectables dans notre vieux quartier ouvrier, nous font un peu honte dès que nous sommes sur le trottoir. Déformés, lustrés et un peu trop usagés par leur collaboration journalière avec nous, nos effets dénoncent sûrement notre profession à l'attention gouailleuse des Parisiens heureusement clairsemés parmi cette foule hétérogène ; ah! combien ici je comprends la plainte des garçons de banque trop reconnaissables; la vraie joie, c'est de se mêler dans une foule, atome vraiment anonyme et auquel nul ne fait attention. Mais combien de fois faudrait-il changer de costume pour être dans la note de chaque voie qu'on traverse ? et si le piéton de la rue de Bolivar est disparate au boulevard des Capucines, il lui faudra, en franchissant la porte du Cercle artistique et littéraire de la rue Volney, abandonner toute espérance d'en imposer par ses attitudes.

Mêlé, par les soins d'un suisse d'une stature et d'un éclat incomparables, aux flots d'un public infiniment brillant et somptueux, nous avons la surprise de retrouver dans l'antichambre le portrait d'un médecin militaire, le Dr L. B.. Bien que son peintre Henri de Sachy l'ait présenté dans un uniforme pimpant, les honneurs des salons ne lui ont pas été faits. J'en tremble moi-même, me laissera-t-on entrer ? Que de belles dames et de beaux messieurs, sans doute plus occupés à des conversations particulières qu'à l'examen des murs ; mais, je me trompe ; involontaire auditeur des groupes contre lesquels je suis peu à peu refoulé, je m'aperçois que ces visiteurs réunis par deux, par trois sont en quelque sorte guidés par un ou une cicerone fort averti sur le talent des peintres. En vérité, ce petit salon de la rue Volney est la salle de conférences de peinture des gens du monde. Ils y apprennent ce qu'il est essentiel de savoir pour soutenir ensuite la conversation au cours des visites mondaines. Et comme le choix des toiles est vraiment supérieur, il est hors de doute que le goût ne pouvant s'égarer doit s'y former.

Certes on chercherait en vain quelque fantaisie dans le genre des Indépendants et du Salon d'automne; c'est à peine si l'on a toléré dans le vestibule certaine toile de Dewambez tachée d'ailes blanches d'aéroplanes ; mais pour le reste tout y a de la tenue, trop de tenue même. Pour une fois, ne nous en plaignons pas ; par ailleurs et en d'autres lieux les artistes sont assez débridés ; ici ils ont l'amour-propre de ne montrer que des tableaux favorables et utiles à leur réputation.

Voir cette peinture de qualité n'est pas du temps perdu pour les médecins ; il en est de cela comme d'un livre bien fait. Une heure au cercle Volney est plus profitable que de traîner en d'autres palais devant des kilomètres de mur ; ce n'est assurément pas ici que les artistes sont tentés d'exposer des excentricités pour retenir le passant ; et quel passant, en effet! un passant qui se double assez souvent d'un acheteur......

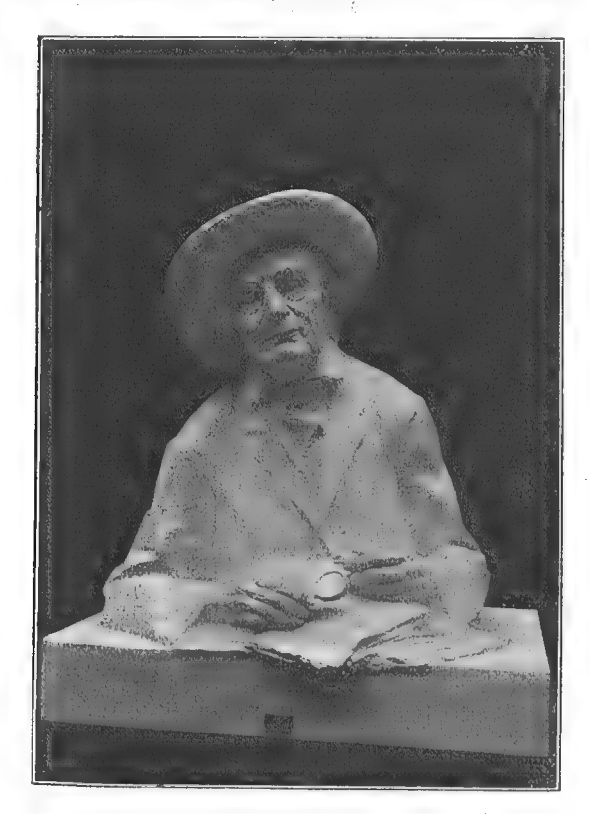
Aussi ne faut-il pas nous étonner si les sujets médicaux se font remarquer par leur absence : on n'aime plus voir sur les murs de son salon ou de sa chambre à coucher quelque dame aux Camélias pâle et maladive étendue sur sa chaise longue ; on a bien raison ; on veut à présent des toiles qui apportent de la vie, de la lumière, de l'air.

N'en doutons pas, cela est un peu le résultat de la campagne que tous les médecins ont fait pour rénover la salubrité de l'habitation ; les nouvelles conceptions d'hygiène ont entraîné des modifications dans l'ornementation des pièces et peu à peu l'art lui-même a été obligé de suivre le mouvement. Il a dû s'adapter aux nouvelles dispositions et aux nouvelles tonalités et aussi à l'état d'esprit de la famille moderne, qui veut dans son home d'abord la santé, tout ce qui la conserve, tout ce qui l'évoque.

Aussi, grand est le succès des paysages ici exposés : *Legout Gérard* avec ses vues de Quimper et de Concarneau ; *Nozal, Guignard, Rigolot, Kœchlin, Gosselin, Dieterle, Chéron, Charpentier, Gueldry* et *Brugairolles* avec son coucher de soleil en baie d'Avranches nous apportent de frais et lumineux appels de la mer et de la campagne. *Dewambez* et ses grandes manœuvres en aéroplane est peut-être le seul dont la composition plus fantaisiste nous surprend et nous amuse par des raccourcis imprévus. Des petits sujets traités avec discrétion nous sont donnés par M. *Georges Claude* avec son Hôtellerie de Guillaume le Conquérant, par MM. *Guinier, Laissement, Laparra, Lecreux, Favier* avec son étude de nu, par M. *de Cool* avec « Douce Lecture ». Sans doute faudrait-il s'attarder à chacune de ces œuvres, mais elles ne sont pas tellement nombreuses que chacun ne puisse aller les voir, et éprouver l'impression agréable qu'elles donnent, bien que variable suivant la marque personnelle de l'artiste ; ce n'est pas

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

une exposition où l'on puisse s'égarer, et on peut bien dire que ces œuvres n'abusent pas du visiteur et de son temps. Naturellement le portrait règne en maître ; il est le complément, le reflet, fixé sur la toile, de ces têtes du Tout-Paris, que nous coudoyons. En premier lieu, il faut citer M. *Marcel Baschet*, mais il a tant connu à ce jour les succès les plus glorieux qu'on ne saurait plus rien dire de ses œuvres, qui ne soit inférieur à ce qui a été dit ; M. *Cayron* avec le portrait de « Mademoiselle Berthe Cerny »; M. *Fournier* avec celui de Huguenet si vivant, M. *Ferdinand Humbert*, et M. *Gabriel Ferrier* retiennent l'attention au milieu de cet ensemble brillant. Quant à M. *Weerts*, son « Portrait de M. Adolphe Brisson » réunit un ensemble de qualités si diverses et toutes supérieures que l'œuvre est une des plus frappantes de ce salon. A la vérité de l'expression, au naturel du rendu, s'ajoute une harmonie incomparable de tons difficiles à manier ; il semble que dans ses récents portraits cet artiste cherche, par le coloris tendre et le reflet amusant des costumes à renouveler son genre, et lui donner une variété, et une liberté qui n'excluent pas d'ailleurs une exécution scrupuleuse.



Henri Fabre, par F. SICARD.

La sculpture ne fait pas tort dans cette galerie à la peinture — ce ne sont que des œuvres d'intérieur et des portraits — ; tout reste dans des dimensions abordables ; et ce n'est point comme le fut le Grand Palais l'asile d'œuvres trop grandes pour nos rues et nos places, tel il y a quelques mois, le «colossal» monument de Beethoven.

Parmi ces charmantes œuvres, nous avons particulièrement été séduit par le petit bronze « Joueuse de flûte » d'*Henri Allouard* ; cela est le prototype des cadeaux qu'un client intelligent envoie par reconnaissance à son médecin. Quant aux bustes très nombreux, il n'en est certes pas de plus flatteur, de plus délicat que celui présenté par M. *Denys Puech* avec sa grâce coutumière.

Ce ne sont pas des qualités du même genre qui soulignent le « buste d'Henri Fabre », le célèbre naturaliste, par *François Sicard*. Tout le monde s'accorde à reconnaître cette œuvre comme le clou de l'exposition ; et ce succès est d'autant plus étonnant dans ce milieu mondain que ce buste vaut surtout par sa puissance, sa vie et sa sincérité. Ce n'est pas la première fois que M. Sicard s'attaque à M. Fabre ; il ne s'est pas contenté maintenant de simples séances de pose ; il est allé un peu partager la vie de son sujet, pour l'étudier dans ses habitudes, dans son milieu, dans ses occupations journalières. C'est pourquoi ce portrait porte en lui plus que nous ne sommes habitués à trouver en ces sortes d'effigies : une vie intérieure qui s'imprime dans les attitudes et les plis du visage, de ce « beau poète scientifique », quelque chose de définitif et d'intraduisible par où s'inscrivent en même temps toute l'expression profonde d'un modèle puissant et toute l'impression admirablement rendue d'un sculpteur intelligent.

Une toute petite maternité en terre cuite grosse comme, le poing ; une « Jeune mère » moins occupée à presser son enfant sur son sein, qu'à le saisir énergiquement par la fesse, telle est notre dernière vision en sortant du cercle Volney.

Notre visite a été rapide, il nous reste le temps de courir au Salon d'Hiver. Vous dirai-je qu'en passant je suis entré rue Royale dans une galerie de peinture où étaient exposées une quarantaine de toiles d'un étranger dont j'ai oublié le nom ; mais certes comme moi, vous avez dû recevoir le catalogue, précédé d'une illustration. « Adam et Ève, » un Adam offrant à Ève la pomme et au spectateur la preuve indiscutable de son sexe ; —



Joueuse de flûte, par ALLOUARD.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE (*Suite*)

avait bien d'autres choses du même genre dans cette exposition, intéressantes certes au point de vue anatomique, mais, si vous le voulez bien, nous laisserons cette partie et les autres à M. Nicolas; il a des loisirs.

En face, c'était l'exposition des peintres de Paris! que de tableaux! seule une petite rétrospective de Roty nous ramène à nos chères études; c'est en effet la médaille du Professeur Gosselin, assurément une des meilleures pièces du graveur.



La plage de Longchamps, par NOZAL.

En entrant au Grand Palais dans le Salon d'Hiver, nous avons eu la chance d'y entendre de réjouissants cocoricos venus de l'exposition voisine d'aviculture. Ah! natures mortes; c'était une terrible concurrence! Que dire de ce salon, qui n'a pas encore pleinement conquis la faveur des Parisiens, par la faute de son local. Il n'est pas tout à fait plaisant en hiver, et par une clarté incertaine, de parcourir ces salles chauffées tant bien que mal par de petits poêles autour desquels tournent en rond les gardiens. Je me garderais de vous donner un aperçu même rapide des 1248 numéros exposés — sans doute l'inégalité très marquée qui différencie ces œuvres permettrait-t-elle des observations piquantes; mais ce serait, je pense, faire œuvre mauvaise; cette exposition en effet, plus que d'autres plus tapageuses, réunit des artistes vraiment travailleurs; c'est le résultat de longs séjours à la campagne ou à l'atelier qu'on nous montre; sans doute, l'intérêt n'est pas toujours très grand, mais ce sont des œuvres de travail; quelques-uns de ces peintres sont déjà connus et il est bien probable que parmi les autres qui ne cherchent pas l'effet, et la mise en vedette immédiate, mais seulement le résultat de leurs patients efforts, nous verrons dans les années suivantes s'inscrire avec éclat des noms encore peu connus.

J'ai vainement cherché « la chambre de malade » de M. *Jamet*; elle était probablement d'un réalisme qui en a empêché le placement et qui pour nous eût eu de l'attrait; mais ma pérégrination a été bien rachetée par la vue de «la Jarretelle» de *Zier*. La Jarretelle? cette pièce d'habillement qui nous doit la vie, à nous médecins, pour la guerre que nous avons faite à la jarretière. Nous pouvons bien la revendiquer, la contempler, d'autant que la vue n'en est pas désagréable. D'ailleurs ce petit tableau représente exactement la conception égrillarde qu'ont les gens du monde de ce que sont les petits profits du médecin. Une belle femme, bien en forme, et munie de tout ce qu'il faut, en pantalon et corset soyeux et lumineux, en train de remettre ses jarretelles!

Des femmes qui se déshabillent et se rhabillent, c'est cela la profession médicale, suivant ces mauvaises langues d'avocat; hélas! comme ce charmant tableau est loin de la réalité.

Le Hamman Chérif de *Mouillard* a une valeur documentaire; s'il est vrai que le peintre y a trouvé un prétexte à études de nu; nous pouvons admettre néanmoins la sincérité de son observation.

Je dois dire encore que M. *Muraton* expose un portrait en pastel vigoureux, M. *Vautier* de charmants paysages, que Mademoiselle *Papelin* se distingue toujours par ses aquarelles, que M. *Nozal*, déjà si réputé pour ses pastels traités avec tant d'art, se surpasse encore par deux vues maritimes, que MM. *Lefèvre* et *Lavergne* ont rendu avec chaleur et sentiment des aspects bien différents de la nature, que M. *Joussaud*, *Guillaumot*, *Cabane*, *Boisselier*, *Ballue*, *Faugeron* ont envoyé des œuvres d'un talent consacré.



Le Hamman Chérif, par L. MOUILLARD.

Mais la nuit tombe et nos malades nous réclament; quittons les Champs-Élysées, séjour momentané pour nous, et le laurier tout frais d'Apollon en main, retournons bien vite nous remettre sous l'invocation d'Esculape.

HENRI ROCHÉ.

VARIÉTÉS

LES MÉDECINS DU XVIIe SIÈCLE D'APRÈS MOLIÈRE ET D'APRÈS SAINT-SIMON PORTRAIT DE FAGON

Le génie de Molière, s'exerçant à leurs dépens, immortalisa dans le ridicule les médecins de son époque — et pour longtemps...

Il a fait rire.

On ferait sourire à vouloir réhabiliter Diafoirus.

Hé bien !... faisons sourire !

Molière fut injuste et le portrait qu'il réalise, pour une fois fut sans doute superficiellement traité. Il fut injuste en ne se bornant pas à faire rire de la médecine qui, certes, n'était pas brillante au XVIIe siècle, mais en généralisant au médecin lui-même ce que la médecine avait de piteux ! Le médecin, tel qu'il le représente, manque non seulement de science, mais de conscience et surtout de jugement, de bon sens.

Diafoirus est un cuistre.

Après tout, la science médicale valait au temps de Molière ce que valaient toutes les autres sciences à l'époque... Je ne sais pas si l'on mourait davantage... Mais l'art médical devait être aussi pratiqué par des gens judicieux, consciencieux et expérimentés. Que pouvait-on leur demander d'autre ?... C'est avec un certain plaisir qu'on relit le magistral portrait de Fagon, médecin de Louis XIV, brossé avec une vigueur, une maîtrise qui garantissent la ressemblance, par cette pourtant si mauvaise langue de Saint-Simon. Quelle différence entre l'idée qu'on se fait du médecin d'après Molière et celle qu'on garde après avoir lu le passage suivant, auquel mes préférences se rapportent, je l'avoue !...

Écoutez :

« Fagon était un des beaux et bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien. Il savait d'ailleurs beaucoup ; point de meilleur physicien que lui, il entendait même bien les différentes parties des mathématiques. Très désintéressé, ami ardent mais ennemi qui ne pardonnait point, il aimait la vertu, l'honneur, la valeur, la science, l'application, le mérite, et chercha toujours à l'appuyer sans autre cause ni liaison, et à tomber aussi rudement sur tout ce qui s'y opposait, que si on lui eût été personnellement contraire. Dangereux aussi parce qu'il se prévenait très aisément en toutes choses, quoique fort éclairé, et qu'une fois prévenu, il ne revenait presque jamais ; mais s'il lui arrivait de revenir, c'était de la meilleure foi du monde et il faisait tout pour réparer le mal que sa prévention avait causé. Il était l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelait charlatans, c'est-à-dire des gens qui prétendaient avoir des secrets et donner des remèdes, et sa prévention l'emporta beaucoup trop loin de ce côté-là. Il aimait sa faculté de Montpellier, et surtout la médecine, jusqu'au culte. » (Mémoires du duc de Saint-Simon).

N'est-ce pas, que cela fait du bien ! Et quel médecin ne voudrait ressembler à celui-là ?

***

« Un homme savant dans la médecine suffit à beaucoup d'autres qui l'ignorent », déclare Platon dans son « Protagoras ».

Hélas! Pourquoi n'est-ce plus vrai ?... Dites, confrères !... ne faudrait-il pas aujourd'hui écrire :

« Beaucoup d'hommes savants dans la médecine ne suffisent pas toujours à un seul qui croit la connaître !... »

***

Est-ce encore Platon qui écrit dans sa lettre VII ?... « Dans ma jeunesse, je fis comme beaucoup d'autres, je me promis dès que je serais mon maître, d'aspirer aux places de l'État... »

O fonctionnaires !... vous avez, du moins, à défaut de Saint-patron, un illustre ancêtre !...

***

... O Douleur ! plus que jamais tu es un mal !

Notre siècle est vraiment bien déprimé. Il nous faut apporter aux malades toutes les ressources de la dialectique... et de l'anesthésie pour leur arracher du doigt une écharde !! Les pointes de feu semblent un reste de barbarie.

Nous avons vaincu la douleur.

La vue d'une opération n'a plus rien de répugnant ni de brutal. Tout s'accomplit avec une précision rituelle et quasi religieuse. Point de cris ; peu de sang ; un champ opératoire restreint et circonscrit par du linge éclatant de blancheur. On irait là comme au spectacle.

Relisons le récit que fournit Silvio Pellico, dans « Mes Prisons » de l'amputation de cuisse effectuée sur Pietro Maroncelli en 1828, à la forteresse de Spielberg, près de Brünn en Moravie.

« Me proposerait-on, par hasard ?... dit Maroncelli.

— Oui, monsieur, l'amputation... »

... Maroncelli se mit à chanter un hymne...

... Les chirurgiens arrivèrent enfin : ils étaient deux. L'un était le chirurgien ordinaire de la maison, c'est-à-dire notre barbier. Lorsqu'il se présentait quelque opération à faire, il avait le droit de la faire de sa main et ne voulait en céder l'honneur à personne. L'autre était un jeune chirurgien, élève de l'école de Vienne, et jouissant déjà d'une grande renommée d'habileté. Celui-ci, envoyé par le gouverneur pour assister à l'opération, aurait bien voulu la faire lui-même ; mais il fallut se contenter de surveiller l'exécution. Le malade fut *assis sur le bord du lit*, les jambes en bas. Je le tenais entre mes bras. Au-dessus du genou, à l'endroit où la cuisse commençait à être saine, *on forma une ligature* pour marquer le cercle que devait suivre l'instrument. Le vieux chirurgien tailla tout autour *à la profondeur d'un doigt, puis il tira en arrière* la chair ainsi découpée et continua à opérer sur les muscles à nu. *Le sang coulait à torrent* des artères, mais elles furent bientôt liées avec un fil de soie. Enfin, on scia l'os.

Maroncelli ne poussa pas un cri. Quand il vit emporter sa jambe coupée, il lui jeta un regard de compassion ; puis, se tournant vers le chirurgien qui l'avait opéré, il lui dit : « Vous m'avez délivré d'un ennemi et je n'ai aucun moyen de reconnaître ce service. »

Il y avait sur la fenêtre une rose dans un verre :

« Je te prie de m'apporter cette rose », me dit-il.

Je la lui portai et il l'offrit au vieux chirurgien.

(Silvio Pellico. *Mes prisons.*)

Tout de même... le nommé Maroncelli avait un fier tempérament !

Brr !... Quelles belles découvertes que l'anesthésie et l'asepsie !...

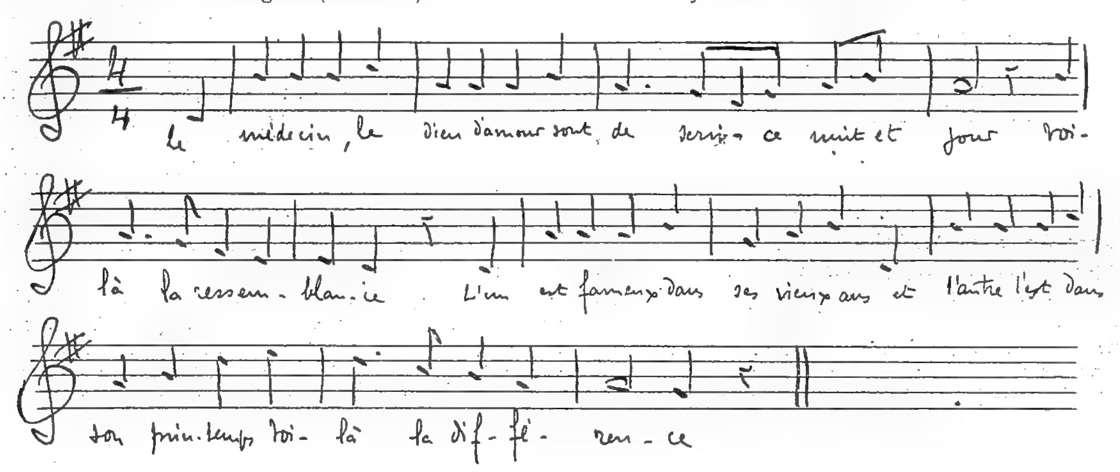
Jacques ROCHEBONNE.

L'INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS

L'AMOUR ET LE MÉDECIN

Tel est le titre d'une chanson que nous avons publiée dans le numéro du 13 janvier 1912 (n° 7) de *Paris Médical*. Plusieurs lecteurs ont bien voulu nous adresser quelques documents intéressants relatifs à cette chanson, nous nous faisons un plaisir de les publier et nous serons heureux de voir se développer sous cette rubrique, *l'Intermédiaire des médecins*, la collaboration de nos nombreux lecteurs pour compléter les renseignements et les documents que nous publions. Cela ne fera qu'augmenter l'intérêt du journal. L'intermédiaire des médecins sera la tribune ouverte de nos lecteurs pour poser des questions ou donner des réponses à des questions posées.

Voici d'abord la musique de cette chanson que veut bien nous adresser le Dr Mignon (de Tours).



Cette chanson a la coupe d'une célèbre chanson de Pannard, *Ressemblance et différence* dont le premier couplet débute ainsi :

Mars et l'amour en tous lieux
Savent triompher tous deux.
Voilà la ressemblance.

Puis suivent de nombreux couplets. Un des plus connus est le suivant :

Le tailleur et le voleur
Du bien d'autrui font le leur.
Voilà la ressemblance.
L'un vole en vous habillant
Et l'autre en vous dépouillant.
Voilà la différence.

Cette chanson peut se chanter sur deux airs, indiqués tous deux dans la Clé du caveau sous ce titre :

Mars et l'amour en tous lieux.

L'un de ces airs porte le n° 999, c'est le plus simple ; l'autre, le n° 1 982 où il faut bisser : Voilà la différence.

Dr P. Aubert (de Lyon).

Cette chanson, dont nous ne connaissons pas l'auteur, a été imitée, croyons-nous, d'un vieux vaudeville de Pannard : *Ressemblance et différence*, qui fut « chanté dans le divertissement de la pièce intitulée la *Répétition interrompue*, jouée en 1735. »

Ce vaudeville, assez long et fort spirituel, peut se chanter sur deux airs différents. Il contient deux couplets intéressants pour le corps médical :

Par gens prudents et discrets,
Clystère et contrat sont faits.
Voilà la ressemblance.
L'un est fait pour engager,
L'autre pour dégager.
Voilà la différence.

. . . .

Hippocrate et le canon
Nous dépêchent chez Pluton.
Voilà la ressemblance.
L'un le fait pour de l'argent
Et l'autre gratuitement.
Voilà la différence.

Paroles et musique de ce vaudeville ont été publiées dans un recueil intitulé : Chants et chansons populaires de la France, par Dumerian et Colet, édité chez Garnier frères. Une partie des gravures qui illustrent ce recueil sont signées de Steinheil, le père de notre contemporain.

Dr Crouzet.

CURIOSITÉS

Un tumulte à la Faculté de Médecine de Paris en 1836. — Ce fut aussi à l'occasion de la chaire d'anatomie et de la nomination de Breschet à cette chaire. Les portes furent enfoncées, les vitres brisées, les robes des professeurs lacérées en lambeaux, et distribuées à quiconque en voulait un morceau. Fabre, fondateur de la *Gazette des hôpitaux*, fut accusé de n'avoir pas été étranger à cette échauffourée et pour s'en venger, on s'arrangea de manière à ce qu'il fût, sous prétexte de défaut de cautionnement du journal qu'il dirigeait, condamné à 500 francs d'amende. Cela inspira à Fabre un poème satirique : *l'Orfilaïde*, ou le siège de l'école de Paris, dont Orfila était doyen, poème en trois chants, plein de malice et de verve, où se distingue surtout l'épisode de la lacération des robes.

On a fermé les portes de l'école ;
Par un hasard que je crois sans pareil,
Sur le tapis, aux tables du conseil,
Exprès afin que la foule les souille,
Tous nos jugeurs ont laissé leur dépouille.
Robes, bonnets, tout pêle-mêle est là,
Hormis pourtant la robe d'Orfila,
Que, par un soin de prudence notoire,
Le possesseur mit derrière une armoire. Etc., etc.

L'œuvre capitale de Fabre est la *Némésis médicale*, toujours connue et citée.

Fabre, né à Marseille en 1797, est mort le 24 juin 1854.

Ces renseignements se trouvent dans les journaux de l'époque et dans le *Parnasse médical* d'Achille Cherau.

P. A.

(D'après le *Lyon médical*.)

LA MÉDECINE AU PALAIS

Les certificats en justice

Les médecins sont appelés à fournir chaque jour des certificats qui font autorité et devant les déclarations desquels les pouvoirs civils, judiciaires et militaires s'inclinent.

Ces pièces constituent des preuves contre lesquelles il est rare de voir les intéressés se révolter, ces assertions ne sont pas mises en doute et quels que soient les noms des signataires on se plaît, en général, à respecter sans contrôle les affirmations qui y sont contenues.

C'est ainsi que des inculpés obtiennent chaque jour des remises devant les Tribunaux répressifs, que les soldats en congé peuvent demeurer à leurs foyers sans inquiétude, et que la preuve de la maladie semble suffisamment établie dès l'instant qu'un certificat de médecin, la constatant, est produit.

Cependant il est des médecins imprudents, qui, par légèreté ou par insouciance, risquent de compromettre la valeur morale attachée à la parole du médecin, en la faisant servir à tout autre chose qu'à son objet.

Si de semblables procédés se rencontraient fréquemment, les certificats risqueraient de perdre en autorité ce qu'ils gagneraient en généralisation.

Un procès récemment jugé par la 6e chambre du Tribunal de la Seine est un exemple de ce que nous venons d'avancer.

Une dame X... plaidait en divorce. Elle accusait, entre autres choses, son mari de se livrer habituellement sur ses enfants — deux petites filles mineures de treize ans — à des actes immoraux. Toutefois cette dame se trouvait fort empêchée de prouver ses allégations. Aucun domestique n'avait été témoin des actes obscènes, il ne fallait pas songer à faire entendre les enfants contre leur père; elle employa donc un subterfuge.

Elle conduisit ses enfants chez un médecin, le Docteur Z..., qui, après avoir examiné les petites filles et les avoir interrogées, se borna à délivrer un certificat, dans lequel il mentionnait tout au long l'interrogatoire qu'il leur avait fait subir.

Forte de cette preuve, Mme X... la produisit en justice, mais le seul résultat fut de faire assigner le médecin imprudent en deux mille francs de dommages-intérêts par le mari.

M. X... fit plaider cette thèse que le médecin ne peut certifier que ce qu'il constate, et que la délivrance de certificats, entrant dans les attributions de ses fonctions médicales, ne peut être admise que s'il se cantonne dans un terrain professionnel, c'est-à-dire en affirmant un diagnostic, une maladie ou un état général.

On peut d'ailleurs rapprocher cette distinction des actes notariés : ceux-ci, en effet, ne font foi et n'engagent les notaires que dans la mesure où ils établissent des faits ou des actes juridiques constatés par l'officier ministériel.

Les autres affirmations de l'acte notarié ne valent en effet que comme témoignage ordinaire, sans engager le notaire et sans rien emprunter à l'autorité de sa parole.

Dans notre espèce, le Docteur Z..., avait dépassé ses pouvoirs puisque ce qu'il certifiait, ce n'était pas le résultat de ses propres constatations, mais les déclarations d'une enfant, qu'il n'avait aucun droit pour recueillir.

Le médecin essaya bien de tirer exemple des rapports de médecins légistes, qui, dans leurs expertises, joignent à leurs constatations les interrogatoires qu'ils font subir aux inculpés.

Il oubliait que les médecins experts reçoivent ce droit non pas par leur situation médicale, mais qu'ils le tirent de la délégation de pouvoirs qui leur est accordée par les juges d'Instruction ou les Tribunaux qui les commettent.

Le Tribunal a admis que le médecin avait commis une faute, dont il était responsable en délivrant ce certificat et qu'il avait injustement causé un préjudice à M. X. Nous détachons du jugement les deux attendus suivants :

« Attendu qu'on ne saurait admettre qu'un médecin, non mis en œuvre par la justice, relate sous l'apparence d'un certificat médical le récit à lui fait, sans aucune preuve à l'appui, de prétendus attentats à la pudeur dont il ne peut, par des constatations personnelles, établir l'existence ;

« Attendu que les règles de juste réserve et de prudence que l'exercice de leur profession impose aux médecins ne leur permettent à aucun titre de délivrer des attestations étrangères à l'exercice de leur profession en dehors des constatations par eux faites à l'aide de leurs investigations personnelles... »

En conséquence le Docteur Z... a été condamné à payer deux cents francs de dommages-intérêts à M. X...

De semblables procès sont rares devant les tribunaux, mais ils montrent à quel point il est nécessaire pour les médecins de se montrer prudents dans la délivrance de leurs certificats, et sans rendre officiels des déclarations ou des racontars souvent inexacts, de n'accorder l'autorité de leur signature et la foi de leur parole qu'aux faits dont ils sont sûrs parce qu'ils résultent de leurs recherches compétentes et de leur examen personnel.

ADRIEN PEYTEL.
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel.

CHRONIQUE DES LIVRES

Guide pratique de l'Infirmière-hospitalière et de l'Infirmier-brancardier, par le Dr Edmond MORIN, directeur des cours pratiques à l'*Union des femmes de France*. 1912, 1 vol. in-8, de 206 pages, avec figures, 2 fr. 25. (*Vigot frères*, édit. à Paris).

Nul n'était plus qualifié que le Dr E. MORIN, qui préside depuis tant d'années à l'enseignement des Infirmières de l'*Union des femmes de France*, pour rédiger ce petit manuel d'instruction pratique. On y trouve des généralités et des détails sur les *bandages*, sur les *premiers soins d'urgence*, sur le *relèvement* et le *transport des blessés*, en se servant d'images qui pourraient en bien des points dispenser du texte, tant elles sont claires et suffisamment explicatives. L'auteur n'est pas de ceux qui poussent à l'excès l'instruction médicale des Dames du monde, et il n'est pas à craindre que par ses lumières ces Dames ne se prennent pour des Doctoresses. Son enseignement reste élémentaire, et ainsi limité à son but, il ne peut rendre que de bons services.

Trop de détails sont ignorés ou oubliés des auxiliaires quotidiennes du médecin, et il est bon de les leur apprendre ou de les leur rappeler sous une de ces formes dont M. Edmond MORIN a depuis longtemps le secret.

CORNET.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



Le Professeur Nicolas.

DIÉTÉTIQUE

BOISSONS HYGIÉNIQUES

1° Boisson mousseuse.

Sucre cristallisé .	300	grammes.
Fleurs sèches de sureau........	2 à 7	—
Vinaigre de vin ..	50 à 75	—

pour 10 litres d'eau.

On opère de la façon suivante :

On verse le vinaigre dans l'eau, soit dans une bonbonne, soit mieux dans un baril et on suspend dans cette eau un nouet de linge fin dans lequel on renferme le sucre et les fleurs de sureau.

Au bout de trois à quatre jours, le sucre est dissous, le sureau a suffisamment donné son arome ; on retire le nouet, on agite, on laisse reposer un jour et on met en bouteilles qui seront bien bouchées solidement et tenues debout.

2° Boisson hygiénique non fermentée.

Les formules peuvent varier à l'infini.

Je conseille particulièrement la suivante :

Pour dix litres d'eau :

Teinture de badiane ..	XXX	gouttes.
Essence de menthe....	XXV	—
Teinture de gentiane..	15	grammes.
Glycirrhizate d'ammoniaque	2	—
Eau................	50	—

On fait dissoudre le glycirrhizate d'ammoniaque dans les 50 grammes d'eau et on ajoute cette solution aux divers produits préalablement pesés ou comptés dans une fiole suffisante ; on verse ensuite le tout dans les 10 litres d'eau, on agite. La boisson est bonne à consommer immédiatement.

En cas d'eau potable à sa disposition, cette formule a l'avantage de supprimer les manipulations que nécessitent les infusions de thé, café ou autres substances, prescrites dans de nombreux manuels.

(Dr LABESSE.)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Ichtyose infantile.

Décaper la peau, s'opposer à la reproduction de la kératose et stimuler les fonctions et l'état général.

Le décapage se fait avec des corps gras associés à des bains de savon noir mélangé d'axonge fraîche ou de vaseline, dans la proportion d'une partie de savon pour trois, quatre, cinq et plus de vaseline afin d'éviter l'action irritative de la potasse.

On laisse ce mélange quelques heures, une nuit, une journée, s'il est supporté. Sinon, on se sert simplement de vaseline blanche neutre.

Le lendemain, on donne un bain avec :

Carbonate de soude. 10 à 30 grammes.

dans lequel on peut ajouter, s'il est irritant ou surexcitant :

Gélatine......... 50 à 60 grammes.

ou bien :

Glycérine....... 60 à 100 grammes.

et si l'on veut produire en même temps un effet tonique :

Carbonate de soude.....	30	grammes.
Sulfhydrate d'ammoniaque	60	—
Chlorure de sodium....	60	—

Les applications de savon et les bains peuvent être répétés plusieurs jours de suite, en veillant à l'irritabilité de la peau.

Quand l'épiderme est tombé, on applique sur le corps du glycérolé d'amidon ou encore :

Vaseline......	15	grammes.
Lanoline	15	—
Acide tartrique.	0gr 50 à 1	gramme.

ou bien :

Vaseline......	20	grammes.
Goudron	0gr 50 à 1	gramme.

Dès que les squames se reproduisent on reprend le savon et les bains, en usant toujours, dans l'intervalle, de corps gras non irritants.

Le traitement général doit viser la diathèse ou la constitution de l'enfant : les ferrugineux, l'huile de foie de morue, les préparations iodotanniques et arsenicales seront donnés à doses proportionnées à l'âge.

Hémorroïdes internes.

Contre la douleur :

Tamponner, tous les matins, les hémorroïdes avec de l'eau alcoolisée, aussi chaude que possible (un verre d'alcool à 90°, pour un litre d'eau). Si la douleur est très vive, répéter plusieurs fois par jour. Ou bien recourir aux suppositoires suivants :

Chlorhydrate de cocaïne..	0gr,02
Extrait de belladone	0gr,02
Beurre de cacao	5 grammes

F. S. A. un suppositoire n° 6 ;

Ou bien :

Extrait de ratanhia......	0gr,05
Chlorhydrate de morphine.	0gr,02
Beurre de cacao........	5 grammes.

F. S. A. un suppositoire, n° 6 ;

Ou bien employer l'Hamamelis virginica sous forme d'extrait fluide : 4 à 5 grammes par jour en trois fois, ou d'extrait sec : 0,05 centigrammes à 0,20 centigrammes par jour.

Ou bien l'extrait aqueux de capsicum annuum : 0,75 centigrammes à 2 grammes en pilules ou cachets comme suit :

Extrait aqueux de capsicum....	0gr,05
Extrait sec d'hamamelis	0gr,05

Pour une pilule, 4 par jour avant les repas.

Contre l'hémorragie ;

Lavements froids d'eau boriquée à 4 p. 100, avec, par litre, une cuillerée à soupe d'eau de Pagliari (qui renferme benjoin, alun et eau), ou introduire dans l'anus des fragments de glace enveloppés dans un sac de baudruche, ou faire le tamponnement rectal à la gaze iodoformée, ou administrer des lavements d'antipyrine à 1.20, ou encore recourir aux suppositoires suivants :

Chrysarobine	0gr,15
Extrait de belladone	0gr,02
Beurre de cacao	5 grammes.

En cas d'insuccès, donner à l'intérieur la potion au chlorure de calcium ou à l'ergotine comme les suivantes et recourir aux injections intra-rectales d'eau très chaude.

On alterne les deux potions suivantes :

Ergotine Bonjean.....	4	grammes.
Acide gallique........	1	gramme.
Sirop de térébenthine .	30	—

Et d'autre part :

Chlorure de calcium ...	4	grammes.
Sirop thébaïque	30	—
Eau de menthe Q. s. p..	120	—

Une cuillerée de chaque toutes les deux heures en alternant toutes les heures (*Quinz. thérap.*).

Tuberculose pulmonaire.

L'ammoniaque est donnée aux malades en ampoules contenant :

Ammoniaque pure à 22° ..	0gr,50
Eau chloroformée.......	2gr,50
Liqueur d'Hoffmann	V gouttes
Eau distillée............	4gr,50

A prendre une chaque matin, pendant douze jours.

Hypersécrétion gastrique

Prendre, après chaque repas, une des pilules :

Poudre de belladone	0gr,01
Extrait de belladone..........	0gr,01

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANCAISE

ARCHIVES MÉDICO-CHIRURGICALES DE PROVINCE. — **Le traitement radiothérapique des adénites tuberculeuses** (FOISY, janvier 1912).

« Le traitement radiothérapique guérit les adénites tuberculeuses non suppurées, sans douleur, sans cicatrice et plus rapidement que tout autre procédé.

« Pour les adénites suppurées, il est nécessaire de vider préalablement les abcès afin que l'irradiation soit efficace. Il est avantageux de ramollir les ganglions caséeux par une injection de thymol camphré, puis de les vider ; la radiothérapie agira ensuite rapidement.

« Les adénites cervicales fistuleuses s'accompagnant d'ulcérations tuberculeuses de la peau, de cicatrices chéloïdiennes, sont assez rapidement guéries avec des cicatrices beaucoup moins disgracieuses que celles que donnent les autres traitements ». Avec une bonne technique, pas d'accidents et on complétera par le traitement et le régime antituberculeux.

ARCHIVES DE MÉDECINE DES ENFANTS. — **Étude de l'action diurétique de la digitaline et de la théobromine chez l'enfant** (NOBÉCOURT et PAISSEAU, février 1912).

« Avec des doses de digitaline de 1 à 2 décimilligrammes prescrites en cinq ou dix jours, on obtient chez l'enfant une action diurétique très suffisante ; il n'est pas besoin d'avoir recours aux doses plus fortes habituellement conseillées ».

« Donc pas d'ostracisme pour ce médicament avec ces réserves que son emploi n'est pas connu chez le nourrisson et qu'il n'est pas utile d'augmenter la dose avec l'âge. On agira de même avec la théobromine et l'on ne dépassera pas la dose quotidienne de 50 centigrammes.

« Pour ces deux médicaments, il n'est pas besoin d'insister sur l'intérêt qu'il y a à employer les plus faibles doses qu'il soit possible ».

BULLETIN MÉDICAL. — **Le torticolis signe de début d'une fièvre typhoïde** (RIVET et COTONI, 31 janvier 1912).

Un torticolis tenace, coïncidant avec une fièvre qui tend à s'élever et à prendre un caractère continu, doit faire songer à la possibilité d'une dothiénenthérie.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Technique de l'analgésie locale de l'amygdale palatine** (P. LAURENS, 27 janvier 1912).

Le simple badigeonnage, même avec une solution très concentrée de cocaïne, est insuffisant. L'anesthésie par l'injection sous-muqueuse ne sera pas obtenue sans une technique très précise.

Il faut trois solutions de novocaïne, au 10e, au 20e et au 50e. L'anesthésie comprendra trois temps : 1° application en surface de la solution I ; 2° instillation intracryptique de la solution II ; 3° injection interstitielle, intercryptique de la solution III.

CONCOURS MÉDICAL. — **La déclaration du choléra et des maladies cholériformes** (NOVI, 28 janvier 1912).

« Nous ne sommes pas de ceux qui approuvent la dissimulation des épidémies et pensent que le médecin doit se désintéresser de la santé publique. Mais nous sommes de ceux qui réclament que la responsabilité de la déclaration des maladies contagieuses n'incombe pas au seul médecin, et de ceux qui pensent que, dans les cas où il y a doute et où la déclaration prématurée d'une maladie comme le choléra peut amener l'affolement de toute une population et la ruine d'un pays, les médecins doivent agir avec circonspection et prudence...

« Au lieu de charger comme des boucs émissaires quatre petits praticiens de campagne de toutes les imperfections d'une organisation sanitaire qui n'existe pas, les pouvoirs publics feraient mieux de se mettre immédiatement à l'ouvrage. »

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Le traitement sanglant des fractures de jambe fermées et récentes** (CHEVRIER, 27 janvier 1912).

« Les *dangers* que ferait courir aux malades une asepsie imparfaite s'opposent à l'application de la méthode sanglante ailleurs que dans un hôpital ou une maison de santé, parfaitement installés.

« La *difficulté* de l'acte opératoire oblige à confier l'intervention à des chirurgiens de carrière, rompus à la pratique des ostéo-synthèses.

« Pour ces diverses raisons, le médecin de campagne et de ville devra s'interdire toute tentative de traitement sanglant dans des fractures de jambes. »

PROGRÈS MÉDICAL. — **La toux émétisante des tuberculeux** (PAILLARD, 27 janvier 1912).

L'eau chloroformée et le sous-nitrate de bismuth à haute dose sont des plus efficaces dans le traitement de la toux émétisante. Deux recommandations paraissent essentielles pour assurer le succès de toute thérapeutique : se reposer après le repas et garder le décubitus latéral droit.

On peut employer enfin les inhalations d'oxygène, au moment opportun. Quand le malade sentira venir la quinte, il inspirera quelques bouffées d'un ballon gardé en permanence. Il faut en respirer peu à la fois. Un même ballon doit durer quatre à cinq jours.

Si l'on continue ces inhalations pendant quelques semaines, le résultat persiste habituellement.

PRESSE MÉDICALE. — **De l'examen gastroscopique. Sa technique. Sa valeur clinique** (MOURE, 3 février 1912).

Avec l'instrument de Lœning-Stiede modifié, on peut voir une muqueuse stomacale aussi aisément et même mieux qu'un œsophage. « Dans le conduit œsophagien on a une image limitée à l'extrémité d'un tube, tandis qu'au gastrocope, grâce au jeu de lentilles et de prismes dont il est muni, on peut avoir une vue d'ensemble de la plus grande partie de la muqueuse stomacale.

Le gastroscope est pour le clinicien ce qu'est le périscope pour les sous-marins.

Des patients ont pu supporter jusqu'à 40 minutes d'examen.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Compression du tronc veineux brachio-céphalique chez une malade atteinte d'anévrysme de la crosse de l'aorte. Disparition de l'œdème et de la cyanose par le traitement mercuriel** (BABONNEIX ET BARON, 30 janvier 1912).

Dans les cas d'oblitération de la veine cave supérieure ou des troncs veineux brachio-céphaliques, il faut toujours penser à la syphilis et instituer le traitement mercuriel.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Hématologie et cytologie cliniques, par le Dr E. LEFAS 2e *édition*, 1912, 1 vol. in-16, 280 pages avec figures noires et coloriées, cart. 4 francs (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris.)

Traitement prophylactique de la Phtisie et autres affections des voies respiratoires, par le Dr RENÉ COUETOUX, 2e *édit. revue et augmentée*, grand in-8 de 100 pages, avec figures, 2 fr. 50 (*O. Doin et Fils*, édit., à Paris).

Régime de l'enfant, par le Dr RENÉ COUETOUX, 1912, in-18 de 80 pages, 1 franc, (*O. Doin et fils*, édit. à Paris).



INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

DÉCRET RÉORGANISANT LES FACULTÉS ET ÉCOLES DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

TITRE PREMIER. — **Du personnel auxiliaire des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie.**

ARTICLE PREMIER. — Le personnel auxiliaire des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie comprend :

Les chefs de travaux pratiques ; Les chefs de laboratoires de recherches ; Les chefs de laboratoires de clinique ; Les préparateurs ; Les chefs de clinique ; Les prosecteurs ; Les aides d'anatomie.

TITRE II. — **Des chefs de travaux pratiques et des chefs de laboratoires de recherches.**

ART. 2. — Nul ne peut être nommé chef de travaux pratiques ou chef de laboratoire de recherches dans une Faculté de médecine ou dans une Faculté mixte de médecine et de pharmacie, s'il ne justifie soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe et s'il ne figure sur la liste des candidats reconnus aptes aux fonctions de chef de travaux pratiques et de chef de laboratoire de recherches par la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public. En vue de l'établissement de cette liste, la commission examine chaque année les diverses candidatures qui se sont produites et qui sont accompagnées des rapports des doyens et des avis motivés des recteurs.

Les agrégés des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, qui en font la demande, sont inscrits d'office sur cette liste.

ART. 3. — Les chefs de travaux pratiques sont nommés par le ministre, après proposition du doyen et avis du recteur. Les chefs de laboratoires de recherches sont nommés pour six ans par le ministre, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen et du recteur.

Ils peuvent être prorogés dans les mêmes conditions et pour des périodes de même durée.

TITRE III. — **Des chefs de laboratoires de clinique.**

ART. 4. — Nul ne peut être nommé chef de laboratoire de clinique dans une Faculté de médecine ou dans une Faculté mixte de médecine et de pharmacie s'il ne justifie soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe.

ART. 5. — Les chefs de laboratoires de clinique sont nommés pour un an par le Ministre, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen et du recteur.

Leur nomination peut être renouvelée, dans la même forme, année par année.

TITRE IV. — **Des préparateurs.**

ART. 6. — Dans les Facultés de médecine et dans les Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, les préparateurs se divisent en deux catégories : 1° Préparateurs de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches) ; 2° Préparateurs de laboratoires de cliniques et préparateurs de cours.

ART. 7. — Nul ne peut être nommé préparateur titulaire s'il n'est pourvu soit du grade de docteur en médecine, soit du grade de licencié ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe ;

Soit de seize inscriptions et du titre d'interne en médecine des hôpitaux donné au concours dans une ville, siège de Faculté de médecine ou de Faculté mixte de médecine et de pharmacie s'il s'agit d'un emploi de préparateur de l'ordre de la médecine ;

Soit de douze inscriptions et du titre d'interne en pharmacie des hôpitaux obtenu dans les conditions prévues au paragraphe précédent s'il s'agit d'un emploi de préparateur de l'ordre de la pharmacie.

ART. 8. — Les préparateurs de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches) sont astreints à un stage de deux ans au moins. Les agrégés des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie qui en font la demande sont dispensés du stage.

Peuvent être dispensés du stage par le recteur les candidats pourvus soit du grade de docteur en médecine et du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe et du grade de docteur ès sciences, soit du diplôme supérieur de pharmacien.

ART. 9. — Les préparateurs stagiaires de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches) sont délégués pour deux ans par le recteur, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen. Leur délégation peut être rapportée, dans la même forme, à un moment quelconque de sa durée. Elle peut être renouvelée pour une troisième et une quatrième année seulement, si, au bout de deux ou trois ans, ils ne satisfont pas à une des conditions de grade ou de titre énoncées à l'article 7.

ART. 10. — Les préparateurs titulaires de travaux sont nommés par le recteur, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen.

Les préparateurs de laboratoires de clinique et les préparateurs de cours sont nommés pour un an sans condition de stage. Leur nomination peut être renouvelée, année par année, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen.

TITRE V. — **Dispositions communes aux chefs de travaux pratiques aux chefs de laboratoires de recherches et aux préparateurs de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches.)**

ART. 11. — Le service des chefs de travaux pratiques, des chefs de laboratoires de recherches et des préparateurs de travaux (préparation des cours, exercices pratiques et recherches, interrogations, explications, conférences complémentaires, examens, etc.) des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie est déterminé dans chaque faculté par le doyen, sur la proposition des professeurs intéressés.

Les réclamations relatives à l'organisation des services sont adressées au recteur, lequel les transmet au conseil de l'Université, qui statue, conformément à l'article 7 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les conseils des universités.

ART. 12. — Il est dressé, chaque année, au mois de décembre, pour Paris et pour les départements : 1° Un tableau d'ancienneté des chefs de travaux pratiques ; 2° Un tableau d'ancienneté des chefs de laboratoires de recherches ; 3° Un tableau d'ancienneté des préparateurs titulaires de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches).

Les uns et les autres prennent rang :

1° Dans la dernière classe, d'après le nombre de leurs années de service dans l'enseignement public, y compris le temps de stage ; 2° Dans chacune des autres classes, à partir du jour de leur promotion.

Quand la date de la promotion est la même, la priorité est déterminée par l'ancienneté totale.

Dans le cas où l'ancienneté totale est la même, la prio-

rité est déterminée par la date de nomination comme chef de travaux pratiques, comme chef de laboratoire de recherches ou comme préparateur de travaux.

Le temps passé en congé pour cause de mission ou de maladie dûment constatée est compté comme service actif pour une durée maxima de six mois dans le calcul de l'ancienneté des services en ce qui concerne l'inscription au tableau.

Le fonctionnaire ne peut bénéficier à nouveau de cette dernière disposition s'il ne justifie d'un an au moins de service actif après l'expiration du précédent congé.

ART. 13. — Le nombre des promotions à faire chaque année est fixé par le ministre dans la limite des crédits disponibles. Après avis de la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public, les promotions ont lieu moitié à l'ancienneté, moitié au choix.

ART. 14. — Pour les promotions au choix, la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public établit une liste de présentations portant un nombre de noms double du nombre des promotions à faire au choix.

ART. 15. — En vue des présentations à faire pour promotions au choix, sont communiqués à la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif :

1° Les tableaux d'ancienneté arrêtés au 30 décembre :

2° Les propositions motivées des recteurs, celles des doyens, et celles des professeurs intéressés, transmises par voie hiérarchique ;

3° La liste des travaux et publications des chefs de travaux pratiques, des chefs de laboratoires de recherches et des préparateurs de travaux (travaux pratiques et laboratoires de recherches).

ART. 16. — Nul ne peut être promu à une classe supérieure s'il n'a passé deux ans au moins dans la classe immédiatement inférieure. Cette condition n'est pas exigée :

Des chefs de travaux pratiques, des chefs de laboratoires de recherches et des préparateurs de travaux pourvus du titre d'agrégé des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie ;

Des chefs de travaux pratiques et des chefs de laboratoires de recherches qui justifient soit du grade de docteur en médecine et du grade de docteur ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe et du grade de docteur ès sciences, soit du diplôme supérieur de pharmacien ;

Des préparateurs de travaux qui justifient soit du grade de docteur en médecine et du grade de licencié ès sciences, soit du titre de pharmacien de 1re classe et du grade de licencié ès sciences, soit du diplôme supérieur de pharmacien.

Ces chefs de travaux pratiques, ces chefs de laboratoires de recherches et ces préparateurs de travaux pourront être promus après un an passé dans la classe immédiatement inférieure.

ART. 17. — Le ministre statue sur les présentations qui lui sont faites pour l'avancement.

Les promotions sont publiées au *Journal officiel*.

Les tableaux d'ancienneté des chefs de travaux pratiques, les tableaux d'ancienneté des chefs de laboratoires de recherches et les tableaux d'ancienneté des préparateurs titulaires de travaux sont publiés par les soins du ministère de l'instruction publique.

TITRE VI. — Des chefs de clinique, prosecteurs et aides d'anatomie.

ART. 18. — Les chefs de clinique, les prosecteurs et les aides d'anatomie restent soumis, au recrutement et au service, aux conditions fixées par les divers règlements qui, dans chaque faculté, constituent leur statut.

Dans les facultés où des règlements spéciaux déterminent le mode de recrutement et le service des chefs de travaux anatomiques, il n'est pas dérogé à ces statuts, et ces chefs de travaux sont soumis, quant à l'avancement, aux conditions fixées par les articles 12, 13, 14, 15, 16 et 17 du présent décret.

TITRE VII. — De la discipline.

ART. 19. — Les peines disciplinaires applicables au personnel auxiliaire des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacies sont :

1° La réprimande ; 2° Le blâme entraînant le retard d'un an dans l'avancement à l'ancienneté ; 3° La rétrogradation de classe ; 4° La suspension avec privation partielle ou totale de traitement ; 5° La révocation ; 6° L'interdiction à temps ; 7° L'interdiction à toujours.

A l'ouverture de toute procédure relative à l'application de chacune des peines mentionnées ci-dessus, l'intéressé est avisé qu'il a le droit, conformément aux dispositions de l'article 65 de la loi de finances du 22 avril 1905, de demander la communication personnelle et confidentielle des notes, feuilles signalétiques et tous autres documents constituant son dossier administratif.

ART. 20. — La réprimande est prononcée par le recteur, après proposition du doyen.

Le blâme entraînant le retard d'un an dans l'avancement à l'ancienneté et la rétrogradation de classe sont prononcés par le ministre, après avis de la commission de médecine et de pharmacie du comité consultatif de l'enseignement public, siégeant comme conseil de discipline.

Ces diverses peines ne sont susceptibles d'aucun recours.

ART. 21. — Le ministre, sur le rapport du recteur, décide l'envoi du fonctionnaire devant le conseil de discipline. Le conseil de discipline nomme son président, s'il n'est pas désigné par les règlements. Pour chaque affaire, il nomme un rapporteur. Celui-ci informe l'intéressé que le dossier de l'affaire sera à sa disposition sur place, aux jour et heure qui lui sont indiqués. Le conseil instruit l'affaire par tous les moyens qu'il juge propres à l'éclairer. Le rapporteur, lorsqu'il a terminé son enquête, en consigne les résultats dans un rapport qu'il adresse au président.

Le conseil entend la lecture du rapport, les témoins qu'il a cru devoir convoquer et l'intéressé lui-même.

Les convocations sont faites par lettres recommandées. Elles doivent être adressées trois jours au moins avant la séance et, s'il s'agit de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université d'Alger, huit jours au moins avant la séance.

Si l'intéressé, sans excuse reconnue légitime, ne se présente pas aux convocations, il est passé outre.

Le conseil délibère et vote au scrutin secret.

L'avis du conseil de discipline est pris à la majorité absolue des membres présents et votants. Il doit être motivé. Il est transmis au ministre avec le dossier. S'il y a partage, un procès-verbal détaillé de la séance est soumis au ministre avec les pièces du dossier. Le ministre statue.

ART. 22. — La suspension avec privation partielle ou totale de traitement, la révocation et l'interdiction sont prononcées par le conseil de l'Université dans les conditions prévues par la loi du 27 février 1880 et par les articles 17, 18, 19, 20, 21 et 22 du décret du 21 juillet 1897, portant règlement pour les conseils de suniversités.

Dans le jugement des affaires disciplinaires concernant

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

les chefs de travaux pratiques, les chefs de laboratoires de recherches et les préparateurs de travaux des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, il est adjoint soit au conseil de discipline, soit au conseil de l'Université, avec voix délibérative : s'il s'agit d'un chef de travaux pratiques, deux chefs de travaux pratiques élus pour trois ans, au scrutin secret, par l'ensemble des chefs de travaux pratiques de la Faculté; s'il s'agit d'un chef de laboratoire de recherches, deux chefs de laboratoires de recherches élus pour trois ans, au scrutin secret, par l'ensemble des chefs de laboratoires de recherches de la Faculté ; s'il s'agit d'un préparateur de travaux, deux préparateurs de travaux élus pour trois ans, au scrutin secret, par l'ensemble des préparateurs de travaux de la Faculté.

Sont élus dans les mêmes formes deux suppléants des chefs de travaux pratiques délégués, deux suppléants des chefs de laboratoires de recherches délégués et deux suppléants des préparateurs de travaux délégués.

Dans le jugement des affaires disciplinaires concernant les chefs de laboratoires de clinique, les chefs de clinique, les préparateurs de laboratoires de clinique, les préparateurs de cours, les prosecteurs et les aides d'anatomie des Facultés de médecine et des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, il est adjoint, soit au conseil de discipline, soit au conseil de l'Université, avec voix délibérative, deux délégués élus pour trois ans, au scrutin secret, par les membres du personnel auxiliaire de la Faculté appartenant à l'une des deux catégories ci-après désignées :

1° Chefs de laboratoires de clinique, chefs de clinique prosecteurs ;

2° Préparateurs de laboratoires de clinique, préparateurs de cours, aides d'anatomie.

Sont élus dans les mêmes formes deux suppléants des délégués de chacune de ces deux catégories du personnel auxiliaire de la Faculté.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des deux délégués, le suppléant est désigné par le sort.

Si, au cours de sa délégation, un délégué ou un suppléant n'est pas prorogé dans la fonction qu'il occupe à la Faculté, il est procédé immédiatement à de nouvelles élections en vue de son remplacement comme délégué ou comme suppléant.

Appel peut être interjeté par les intéressés ou par le recteur au conseil supérieur des décisions du conseil de l'Université dans les conditions fixées par les articles 23, 24, 25 et 26 du décret du 21 juillet 1897.

Il est statué sur l'appel dans les formes prévues par l'article 7 de la loi du 27 février 1880.

ART. 23. — Les dispositions des articles 19, 20, 21 et 22 du présent décret sont applicables au personnel auxiliaire des Écoles de plein exercice et des Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

TITRE VIII. — **Des moniteurs, aides de clinique et aides préparateurs.**

ART. 24. — Suivant les besoins du service et dans la limite des crédits disponibles, le recteur peut, après proposition du professeur intéressé et avis du doyen, déléguer annuellement des docteurs ou des étudiants en médecine comme moniteurs, aides de clinique ou aides préparateurs. Sur le rapport du doyen, la délégation peut être retirée au cours de l'année.

ART. 25. — Sont et demeurent abrogées les dispositions antérieures contraires à celles du présent décret.

NOUVELLES

Union des femmes de France. — Le Comité de l'Union des femmes de France a entrepris de venir en aide aux soldats réformés temporairement pour tuberculose. Ces jeunes gens, renvoyés dans leurs foyers, dans un état de santé qui leur interdit souvent tout travail, et forcés cependant de travailler pour gagner leur vie, sont dans des conditions désastreuses pour se remettre. L'État ne faisant rien pour les y aider, le Comité de l'Union a entrepris de le faire. Il y a quelques jours, dans la grande salle de la Société des Agriculteurs de France, le Dr Bouloumié expliquait en quelques mots très applaudis le programme à exécuter, puis il passait la parole au Pr Debove, qui a tracé à grands traits l'histoire de la tuberculose, signalé ses désastres, expliqué ses modes de contagion, indiqué le sens dans lequel la lutte contre le fléau devait être entreprise.

Nul n'est plus apte que le fin lettré qu'est le Pr Debove à intéresser à un sujet scientifique un auditoire féminin. Il sait renouveler, par l'attrait de sa forme, un sujet sur lequel tout a été dit et redit ; il sait relever d'un trait spirituel l'exposé un peu sévère des froides statistiques ; il sait doser l'émotion, et l'égayer, par instants, d'un sourire ; bref il excelle à donner une forme attrayante aux notions qui semblent le moins s'y prêter. Le public éprouve à l'entendre un plaisir très littéraire, et il est bien probable que les vérités scientifiques qui se sont présentées à lui sous une forme aussi attrayante laisseront dans son esprit une trace profonde. G. L.

Hommage au Dr Champetier de Ribes. — Nous rappelons que la souscription ouverte pour offrir un haut relief exécuté par le statuaire Coutan, au Dr Champetier de Ribes, en témoignage d'affection et de reconnaissance, au moment où il quitte les hôpitaux, sera close le ***15 Février 1912.*** Les cotisations sont reçues par M. J. B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, à Paris.

Le Dr Lesieur vient d'être nommé titulaire de la chaire de pathologie générale à la Faculté de Lyon. — La nomination de Charles Lesieur à la chaire de pathologie générale est le résultat d'une vie scientifique de peu d'années, mais déjà bien remplie et pleine d'avenir.


Phot, Boissonnas et Maguin.
LE Pr LESIEUR.

Dès sa première année d'internat (1897), il devient le disciple, puis le collaborateur du regretté maître L. Arloing et du professeur Jules Courmont, et suit dès l'aube de ses études la voie qu'ils ont eux-mêmes tracée et illustrée. Préparateur du cours de médecine expérimentale et comparée, puis chef des travaux du laboratoire d'hygiène, ses publications annoncent déjà l'avenir : l'université et l'Académie de médecine en soulignent l'intérêt par les prix Bou-

NOUVELLES *(Suite)*

chet (1901), Falcong (1902), Vernois (1904). Son érudition et son sens clinique lui valent en 1907 d'être nommé agrégé et médecin des hôpitaux.

Unissant ses connaissances biologiques à la pathologie et à l'hygiène, Lesieur publie une série de travaux, collabore à plusieurs traités, devient rapporteur écouté des congrès d'hygiène sociale. Je ne puis exposer ici, même brièvement, l'analyse d'une longue suite de recherches personnelles ; mais qu'il s'agisse de ses travaux dans le domaine des maladies infectieuses, des auto-intoxications, etc., dans le champ de l'hygiène et de la médecine publique, il est toujours facile d'en dégager l'esprit scientifique général.

Pathogéniste, la solution des phénomènes anatomo-cliniques par la recherche des causes le préoccupe ; du fait scientifique pur, il s'efforce de tirer l'application pratique, individuellement ou socialement utile. Lesieur a toujours considéré comme indissoluble l'union de la pathologie et de la thérapeutique générale. Ses travaux reflètent cette idée féconde, développée par Bouchard et ses maîtres lyonnais ; c'est elle qui lui donne aujourd'hui l'honneur de professer la science que l'on peut considérer comme la philosophie de la médecine.

A. LATARJET.

Le cinématographe dans les Facultés de médecine. — L'enseignement à tous ses degrés doit profiter des découvertes modernes et les utiliser. C'est ainsi que partout se multiplient les conférences, les cours avec projections.

C'est maintenant le cinématographe qui pénètre dans les Facultés de médecine.

L'an dernier et cette année, M. le Pr Gilbert a remplacé à l'Hôtel-Dieu la clinique qui précédait les vacances du jour de l'an par une séance de cinématographie dont le succès a été grand. Ces jours-ci, le Pr Guiart, à la Faculté de médecine de Lyon, a eu l'heureuse idée de résumer son cours d'un trimestre par une séance de cinématographie. Ce fut à la Faculté de Lyon une grande première. Non seulement les étudiants étaient nombreux, mai nombreux aussi étaient les collègues du Pr Guiart, venus pour voir, pris sur le vif, le monde infiniment grand des infiniment petits.

Cet enseignement par les yeux est le plus prenant, le plus durable qui soit. Je défie le plus étourdi des étudiants en médecine qui a assisté à la leçon cinématographique du Pr Guiart de ne pas savoir ce que c'est qu'un Balantidium, qu'un trypanosome, qu'un spirochète, etc.

Or, il se trouve que les Facultés manquent de ressources pour acheter le matériel nécessaire. Il faudrait pourtant que les laboratoires eussent à leur disposition de quoi projeter ainsi toutes les préparations intéressantes qui se font chaque jour.

Comment, par exemple, eût-on pu montrer aux six cents étudiants qui écoutaient M. Guiart, ce qu'ils ont vu ? D'abord, avant que le dixième eût pu mettre l'œil sur le microscope, la préparation eût été desséchée, morte ; ensuite, on n'a pas tous les jours l'occasion de préparations vraiment démonstratives.

Il importe donc que les Universités fassent au plus tôt les frais de cet outillage utile. L'initiative privée aidera sans doute généreusement tous les efforts qu'on fera dans ce sens, mais encore faut-il que l'Université commence.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Le jury est provisoirement composé de MM. Mathieu, Brouardel, Tapret, Gaucher, Gouget, Parmentier, Vaquez, Hirtz, Guinon, Bezançon, Pierre Marie et Tuffier.

Candidats ayant deux admissibiltiés antérieures. — MM. Lortat-Jacob, Balthazard, Camus, Crouzon, Léri, Merklen.

1. MM. Crouzon, Tanon, Moutier, Camus, Lortat-Jacob, Verliac, Ramond, Babonneix, Claret, Agasse-Lafont.

11. Villaret, Vincent, Lian, Dreyfus-Rose, Sauphar, Lévi-Valensi, Voisin, Gougerot, Faure-Beaulieu, Læderich.

21. Gaultier, Lévy-Franckel, Nathan, Trémolières, Génévrier, Lemierre, Lippmann, Armand-Delille, Abrami, Halbron.

31. Darré, Du Castel, Bory, Lemaire (Henry), Foix, Touchard, Baudouin, Herscher, Chabrol, Aubertin.

41. Tinel, Esmein, Chiray, Brulé, Troisier, Giroux, Paris, Salomon, Milhit, Géraudel.

51. Rivet, Le Sourd (Louis), Schæffer, Roussy Nattan-Larrier, Jomier, Audistère, Boidin, Vitry, Renaud.

61. Faroy, Léri, Fiessinger, Beaufumé, Debré, Louste, Pinard, Clunet, Lévi (Léopold), Detot.

71. Paisseau, Lemaire (J.-L.-D.), Duvoir, Balthazard, Descomps, Courcoux, de Brunel de Serbonnes, Bloch, Ambard, Merklen.

81. Lévy (Fernand), Malloizel, Lejonne, Tixier, Leconte, Harvier, Restaine, Rendu, Français (M.-L.), Joltrain.

91. Ameuille, Cawadias, Bénard, Ferrand, Froin, Fouquet, Israëls de Jong, Philibert, Deguy, Appert.

101. Feuillié, Civatte, Monier-Vinard, Sézary, Norero, Lyon-Caen, Bergeron, Durand (Gaston-Louis).

Prix de la Société de chirurgie. — *Prix Marjolin Duval* (300 fr.). M. le Dr W. Stern (de Paris). — Encouragement de 200 fr. à M. le Dr J. Ferron (de Bordeaux).

Prix Laborie (1 200 fr.), le prix n'est pas décerné. — Encouragement de 600 fr. à MM. les Drs A. Chalier et P. Bonnet (de Lyon).

Prix Gerdy (2 000 fr.). M. P. Moure, interne des hôpitaux de Paris,

Prix Dubreuil (400 fr.). Il est partagé entre M. le Dr Saiget (de Paris) et MM. les Drs Worms et Hamant (de Nancy).

Prix de la Faculté de médecine de Paris pour 1912. — *Sujet du prix Saintour pour* 1912 : Variole-Vaccine.

Sujet du prix Corvisart pour 1912 : Hépatite tuberculeuse.

Sujet du prix Behier pour 1912 : Syphilis rénale.

Facultés de médecine. — ALGER. — M. Viguier, docteur en médecine, est chargé, du 1er décembre 1911 au 30 octobre 1913, des fonctions d'agrégé (section de parasitologie et sciences naturelles appliquées à la médecine).

M. Raynaud, docteur en médecine, chef de clinique médicale, est chargé, du 1er décembre 1911 au 30 octobre 1913, des fonctions d'agrégé (section de médecine générale).

MONTPELLIER. — Un congé, du 1er janvier au 30 décembre 1912, est accordé sur sa demande à M. Rodet, professeur de microbiologie.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

M. Lagriffoul agrégé, est chargé du 1er janvier au 31 décembre 1912 d'un cours de microbiologie.

LILLE. — M. le Dr Paquet a été nommé chef de clinique obstétricale à la Faculté de médecine de Lille.

Écoles de Médecine. — TOURS. — Un concours aura lieu le 24 juin à l'École de médecine de Tours pour l'emploi de chef des travaux de physiologie.

ANGERS. — M. Martin, pharmacien de 1re classe, est nommé professeur suppléant de physique et de chimie.

MARSEILLE. — Un congé du 1er janvier au 30 juin 1912, est accordé, sur sa demande et à M. Gauthier, chargé d'un cours de pathologie et bactériologie des maladies exotiques.

M. Raybaud, docteur en médecine, est chargé, du 1er janvier au 30 juin 1912, d'un cours de pathologie et bactérologie des maladies exotiques.

NANTES. — M. le Dr Favreul, ancien interne des hôpitaux de Nantes et de Paris, est institué, pour neuf ans, professeur suppléant de pathologie et de clinique chirurgicale à l'École de médecine de Nantes.

GRENOBLE. — Un concours s'ouvrira le 10 juillet à la Faculté de Lyon pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de médecine de Grenoble.

Commission supérieure d'enseignement médical. — Cette commission se réunira pour la première fois le 21 février.

Concours d'ophtalmologiste des hospices de Limoges. — Le 26 mars 1912 s'ouvrira à la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts un concours pour une place d'ophtalmologiste des hospices de Limoges.

MM. les docteurs en médecine qui désirent concourir doivent se faire inscrire au secrétariat des hospices de Limoges avant le 26 février inclus.

Légion d'Honneur. — M. le docteur Gallard (de Biarritz) est nommé chevalier de la Légion d'honneur comme capitaine d'artillerie territoriale.

Souscription à une plaquette en l'honneur du Dr Henri Dor. — Un groupe de collègues, confrères, amis et élèves du Dr Henri Dor, professeur honoraire de clinique ophtalmologique à la Faculté de médecine de Berne, oculiste à Lyon depuis 1877, se propose de célébrer ses soixante-dix ans en lui offrant son portrait sous forme de plaquette artistique.

Le Président du comité est M. le Dr Rollet, professeur de clinique ophtalmologique à la Faculté de Lyon.

Adresser les souscriptions dont le prix est fixé à 20 francs à M. le Dr Dubreuil, 53, rue de la Charité à Lyon.

Hommage au professeur Grasset. — La souscription ouverte pour offrir à M. le professeur Grasset, à l'occasion de la trentième année de son professorat, son buste et une médaille, œuvres du sculpteur Injalbert, est sur le point d'être close. Le tirage des exemplaires de la médaille destinés aux souscripteurs est en voie d'exécution.

La remise solennelle du buste et de la médaille aura lieu à Montpellier en avril prochain. La date exacte sera ultérieurement fixée.

Concours d'internat en pharmacie des asiles de la Seine. — Sont nommés MM. Dano, Presset, Bonnes, Parat, Belgule.

Jubilé du professeur Ludwig. — On vient de célébrer le jubilé du professeur de chimie médicale à l'Université de Vienne, Ernest Ludwig, à l'occasion de ses 70 ans. Il est curieux de remarquer que ce jubilé suit de quelques semaines le jubilé du professeur Armand Gautier, également professeur de chimie médicale à la Faculté de médecin de Paris.

Prix de médecine d'armée. — Un concours sera ouvert, en 1912, entre les officiers du corps de santé militaire, pour le prix de médecine d'armée. Le Ministre a arrêté ainsi qu'il suit le texte des sujets proposés pour ce concours :

1° De la valeur du syndrome méningé dans les endémies et épidémies militaires ;

2° Le camp temporaire et le camp permanent : ce qu'ils sont ; ce qu'ils doivent être ;

3° Des causes pouvant expliquer l'augmentation de fréquence des fièvres éruptives dans l'armée ; comparaison des statistiques de l'armée française avec celles des armées étrangères ; discussion des moyens prophylactiques pratiques.

Les candidats traiteront, à leur gré, l'une de ces trois questions.

Les mémoires devront parvenir au Ministère (7e direction, 1er bureau) avant le 31 décembre 1912, dans les conditions déterminées par la note ministérielle du 30 avril 1889.

Asile de Maison-Blanche. — M. Lapaine est nommé directeur administratif de l'Asile d'aliénés de Maison Blanche (Seine).

Le salon des médecins. — Pour la troisième fois, le Salon des médecins s'ouvrira du 12 au 24 mars prochain à l'Institut Berlitz, 31, boulevard des Italiens, de neuf heures du matin à six heures du soir. Les deux premiers furent un succès et nous révélèrent chez nos confrères de réels talents inconnus. Comme précédemment, tous les membres de la famille médicale sont conviés à prendre part à cette curieuse manifestation artistique : Professeurs, praticiens, internes, étudiants; de même que sont admises toutes les œuvres : peinture, sculpture, aquarelle, gravure, pastel, dessin, art décoratif, inédites ou ayant déjà été exposées ailleurs. Cette année également une section de ce salon sera consacrée à une exposition de médailles et objets d'art ayant trait à la médecine (la médecine dans l'art). A ce propos, un appel tout particulier est adressé à nos confrères collectionneurs qui voudraient bien rehausser de leurs richesses cette intéressante exposition.

Pour les inscriptions et renseignements, s'adresser à l'organisateur, M. le Dr P. Rabier, 3, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris.

Hôpital civil français de Tunis. — Deux places d'internes vont être vacantes prochainement. Pour être candidat avoir 16 inscriptions ou deux ans d'externat et adresser une demande avec dossier contenant état civil et scolaie aur directeur.

Inspection médicale des écoles. — Sont nommés dans le service de l'inspection médicale des écoles des communes suburbaines du département de la Seine, médecins inspecteur des écoles du canton de Levallois-Perret, 1re circonscription : M. Lecler ; 3e circonscription (circonscription créée) : M. Delage.

Mariages. — Le Dr Raymond Petit, ancien interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Julia Guyard. — Le Dr René Lavielle, médecin de Dax, fils du Dr Ch. Lavielle, directeur de l'établissement thermal des Baignots, et Mlle Jeanne de la Rivière (de Pau). Nos bien sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Nécrologie. — M. le médecin inspecteur Benech. — Le Dr Bougon (de Paris). — Le Dr Victor Raymond David (de Claye-Souilly). — Le Dr Gourdier (de Bretteville-sur-Laize). — Le Dr Bézu (La Bassée). — Le Dr Léon Bergeron, ancien interne des hôpitaux de Lyon, gendre du Pr Bénédict Teissier. — Mme Roger, mère du Pr Henri Roger, à qui Paris Médical exprime ses bien douloureuses sympathies.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur **Gilbert**. — Samedi 10 Février, à 10 h. 1/2. *Leçon clinique sur un cas de cancer de la tête du pancréas.*

Conférences de l'Association française pour l'avancement des sciences. — Les conférences ont lieu les mardis à 8 h. 3/4 du soir, du 30 janvier au 19 mars, dans la salle de l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, 8.

Mardi 13 février. — M. **Louis Roule**, professeur au Muséum d'Histoire naturelle : La vie des Poissons dans les grandes profondeurs de la Mer (avec projections).

Mardi 20 février. — Mardi-Gras. — Il n'y aura pas de conférence.

Mardi 27 février. — M. **Daniel Berthelot**, professeur à l'École supérieure de Pharmacie de Paris : Les Rayons Ultra-Violets et leurs applications pratiques (avec expériences et projections).

Mardi 5 mars. — M. **Paul Razous**, Commissaire-Contrôleur au Ministère du Travail : L'Hygiène du chauffage (avec projections).

Mardi 12 mars. — M. **Georges Courty**, professeur à l'École des Travaux Publics : Les origines de l'Écriture (avec projections).

Mardi 19 mars. — M. **Paul Renard**, professeur à l'École supérieure d'aéronautique : Les Phases scientifiques, sportives et techniques de l'aviation (avec projections).

Cours de perfectionnement des maladies des voies urinaires et des maladies vénériennes. — Les Drs **Queyrat** et **Michon**, médecin et chirurgien de l'hôpital Cochin-Ricord feront à cet hôpital, du *lundi 12 Février au dimanche 31 Mars* un cours de perfectionnement des maladies des voies urinaires et des maladies vénériennes, avec le concours de MM. les Drs **Fournier**, **Monthus**, **Cantonnet**, **Demanche**, **Ertzbischoff**, **Marcel Pinard**, **Laroche**, Benj. **Bord**.

Ces cours auront lieu tous les jours sauf les dimanches et le mardi gras à quatre heures et demie.

M. Queyrat fera 9 leçons, M. Michon 10 leçons, M. Fournier 3 leçons, MM. Monthus et Cantonnet 2 leçons chacun, M. Demanche 4, M. Ertzbischoff 3, M. Pinard 4, M. Laroche 3, M. Bord 1, soit en tout 41 leçons et exercices pratiques.

Le prix d'inscription est de 60 francs. S'inscrire aux laboratoires du Dr Queyrat ou du Dr Michon, à l'hôpital Cochin-Ricord, 111, boulevard Port-Royal.

Maladies des yeux. — Hopital de la Pitié (83, boulevard de l'Hôpital). — Le Dr **Monthus**, ophtalmologiste des Hôpitaux, fait tous les jours à 9 heures, à la Consultation d'ophtalmologie, des présentations de malades avec examen par les élèves.

Tous les jeudis à 11 heures, Conférence d'ophtalmogie élémentaire. — Le Mardi à 10 heures : Opérations.

Maladies des yeux. — Hopital Cochin (111, boulevard de Port-Royal). — Le Dr **A. Cantonnet**, ophtalmologiste des Hôpitaux, fait tous les jours à 9 h. 1/2, à la Consultation d'ophtalmologie, des présentations de malades avec examen individuels par les élèves. — Le lundi, à 11 h. : Conférence d'ophtalmologie élémentaire. — Le mercredi, à 10 heures : Opérations.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

10 Février. — Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin adjoint des hôpitaux de Marseille.

10 Février. — Dernier délai d'inscription pour le concours de médecin adjoint des asiles publics d'aliénés et de médecin d'asile privé (ministère de l'Intérieur).

10 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le Concours pour l'emploi de chimiste principal du laboratoire d'hygiène de Paris (S'inscrire à l'Hôtel de Ville).

11 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de médecine de Marseille.

11 Février, à Toulon. — Concours pour l'emploi de professeur de séméiologie et de petite chirurgie à l'École de médecine navale de Brest.

11 Février. — Dimanches du praticien. Conférence sur le traitement de la luxation congénitale, par le Dr Ducroquet, 17, rue de Tocqueville, à 5 heures.

12 Février, à Alger. — Concours pour l'emploi de médecin-adjoint à l'hôpital de Mustapha.

12 Février, à Clermont-Ferrand. — Concours pour l'emploi de chef de clinique médicale à l'École de médecine de Clermont-Ferrand.

12 Février, à 10 h. 12, à l'Asile clinique, 1, rue Cabanis. — Ouverture du cours du Dr Laignel-Lavastine : Psychiatrie médico-légale.

13 Février, à l'hôpital de la Pitié. — Ouverture du cours de M. Josué sur les maladies du cœur.

13 Février, à 8 h. 3/4, « Hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton ». M. Louis Roulle : La vie des poissons dans les grandes profondeurs.

15 Février. — Cours gratuit de perfectionnement de la clinique Tarnier, à 8 heures 3/4 du soir. M. le Dr Brindeau traitera : « Le traitement de la syphilis dans ses rapports avec la grossesse. »

15 Février, à la Faculté de médecine de Nancy. — Concours pour la nomination à 4 places d'interne en médecine à l'asile public d'aliénés de Mareville et services annexes.

15 Février, à 5 h. 1/2, au Musée social, 5, rue Las Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr Grivot : L'hygiène auditive à l'école.

15 Février, à 9 heures, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. — M. le Dr Portier : Le parasitisme physiologique.

15 Février, à 9 h. 1/2 du matin, à l'Asile Sainte-Anne, dans le service de la clinique. — Séance de la Société de Psychiatrie de Paris.

18 Février. — Dimanches du praticien. Conférences sur la Cinématographie dans les états biologiques par le Dr Comandon. Se munir d'une carte d'entrée spéciale.

19 Février. — Concours pour une place de chirurgien-adjoint à l'hôpital de Philippeville.

19 Février, à l'Hôtel-Dieu de Marseille. — Ouverture du concours pour une place de médecin adjoint des hôpitaux de Marseille.

20 Février. — Clôture de la liste d'inscription pour le concours à 9 places d'interne en médecine aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières (s'inscrire à la préfecture de Lille).

21 Février. — Concours pour l'emploi de chimiste principal au laboratoire d'hygiène de Paris.

22 Février, à cinq heures et demie, au Musée social, 5, rue Las Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr Butte : Prophylaxie scolaire des maladies contagieuses de la peau et du cuir chevelu.

22 Février, à Bordeaux. — Concours pour une place d'interne titulaire et deux places d'interne provisoire à l'asile d'aliénés de Bordeaux.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MEDECINE DE PARIS

Mercredi 14 février, à une heure. — M. Lavabre. Déchéance sociale et éducation. (MM. Blanchard, président ; Gaucher, Richaud et Gougerot). — M. Duprey, Contribution à l'étude du prurit tabétique simple ou compliqué (MM. Gaucher, président ; Blanchard, Richaud et Gougerot).

Jeudi 15 février, à une heure. — M. Jaillard. Les douleurs chroniques précordiales dans les maladies orificielles du cœur (MM. Debove, président ; Chauffard, Widal, Rathery). — M. Paul Boncour. Méthodes anesthésiantes ou analgésiantes employées contre la dysphagie des tuberculeux laryngés, et en particulier les injections d'alcool dans le nerf laryngé supérieur (MM. Chauffard, président ; Debove, Widal, Rathery). — M. Tchertkoff. Contribution à l'étude des anémies graves de la grossesse (MM. Widal, président ; Debove, Chauffard, Rathery) — Mlle Drobkine. Contribution à l'étude de la psychose hallucinatoire chronique (MM. Gilb. Ballet, président ; Pierre Marie, Claude, Roussy). — M. Winauer. Le signe d'Argyll Robertson. Etude anatomique, physiologique, pathogénique et séméiologique. (MM. Pierre Marie, président ; Gilb. Ballet, Claude, Roussy).

BIBLIOTHÈQUE
DU
Doctorat en Médecine

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE





A. GILBERT

Professeur à la Faculté de médecine de Paris,
Membre de l'Académie de médecine,

ET

L. FOURNIER

Médecin des Hôpitaux de Paris,
Ancien chef de clinique de la Faculté.

Premier examen.

ANATOMIE — DISSECTION — HISTOLOGIE

Anatomie, 2 vol., par GRÉGOIRE, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.

***Histologie** (2ᵉ *édition*), par BRANCA, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.................................. 15 fr.

Deuxième examen.

PHYSIOLOGIE — PHYSIQUE ET CHIMIE BIOLOGIQUES

* **Physique médicale**, par A. BROCA, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.................................. 12 fr.

Chimie biologique, par DESGREZ, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.

Physiologie.

Troisième examen.

I. MÉDECINE OPÉRATOIRE ET ANATOMIE TOPOGRAPHIQUE — PATHOLOGIE EXTERNE ET OBSTÉTRIQUE

Anatomie topographique, par SOULIÉ. prof. adjoint à la Fac. de méd. de Toulouse.......................... 16 fr.

* **Pathologie externe**, 4 vol., par FAURE, OMBRÉDANNE, CHEVASSU, SCHWARTZ, prof. agrégés à la Fac. de méd. de Paris, ALGLAVE, chirurgien des hôpitaux de Paris. CAUCHOIX, MATHIEU, prosecteurs à la Fac. de méd. de Paris. Chaque volume.......................... 10 fr.

* **Médecine opératoire**, par LECÈNE, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 10 fr.

* **Obstétrique**, par FABRE, professeur à la Faculté de méd. de Lyon.......................... 16 fr.

II. PATHOLOGIE GÉNÉRALE — PARASITOLOGIE MICROBIOLOGIE — PATHOLOGIE INTERNE — ANATOMIE PATHOLOGIQUE

* **Pathologie générale**, par H. CLAUDE et J. CAMUS, prof. agrégés à la Fac. de méd. de Paris.......................... 12 fr.

* **Parasitologie**, par GUIART, prof. à la Faculté de médecine de Lyon.......................... 12 fr.

Microbiologie, par DOPTER et SACQUÉPÉE, prof. agrégé au Val-de-Grâce.

Pathologie interne (4 vol.), par GILBERT, WIDAL, prof. à la Fac. de méd. de Paris ; CASTAIGNE, CLAUDE, LŒPER, RATHERY, prof. agr. à la Fac. de méd. de Paris ; GARNIER, JOMIER, JOSUÉ, PAISSEAU, RIBIERRE, médecins et ancien int. des hôp. de Paris ; DOPTER, ROUGET, prof. agrégés au Val-de-Grâce. Chaque volume..... 12 fr.

* **Anatomie pathologique**, par ACHARD et LŒPER, prof. et agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 12 fr.

Quatrième examen.

THÉRAPEUTIQUE — HYGIÈNE — MÉDECINE LÉGALE MATIÈRE MÉDICALE — PHARMACOLOGIE

* **Thérapeutique**, par VAQUEZ, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 10 fr.

* **Hygiène**, par MACAIGNE, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 10 fr.

* **Médecine légale** (2ᵉ *édition*), par BALTHAZARD, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 12 fr.

Matière médicale et Pharmacologie.

Cinquième examen.

I. CLINIQUE EXTERNE ET OBSTÉTRICALE
II. CLINIQUE INTERNE

Dermatologie et Syphiligraphie, par JEANSELME, prof. grégé à la Fac. de méd. de Paris.

* **Ophtalmologie**, par TERRIEN, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.......................... 12 fr.

Laryngologie, Otologie, Rhinologie, par SEBILEAU, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris.

Psychiatrie, par DUPRÉ, prof. agrégé à la Fac. de méd. de Paris et CAMUS (P.), médecin des asiles d'aliénés.

* **Maladies des Enfants**, par APERT, médecin des hôpitaux de Paris.......................... 10 fr.

La somme des connaissances exigées de l'étudiant en médecine pour l'obtention du titre de docteur et du praticien est considérable ; elle s'accroît constamment du fait des progrès chaque jour accomplis dans le domaine médical.

Il n'existait pas, cependant, une collection d'ouvrages correspondant exactement aux programmes nouveaux composant TOUTES les matières et RIEN QUE les matières du doctorat en médecine. Trop de Précis encombrent la littérature médicale : beaucoup ne sont que de lourdes compilations où l'expérience de l'auteur fait défaut.

La collection de Précis dont la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS entreprend la publication, sous l'habile direction du professeur GILBERT, contraste heureusement avec ces manuels impersonnels, bons peut-être pour repasser, mais incapables d'apprendre. Cette nouvelle collection est faite pour réhabiliter les Précis dans le monde médical : ce sont en réalité des œuvres originales où ceux-là mêmes qui enseignent les diverses branches des sciences médicales résument, pour le plus grand profit des lecteurs, leur cours, fruit d'une expérience réfléchie et d'un enseignement travaillé. Ils sont conçus dans un esprit utilitaire : pas d'historique ni de bibliographie, pas de théorie, beaucoup de pratique.

Après avoir dressé le plan détaillé de la « Bibliothèque du Doctorat », les directeurs se sont efforcés de trouver, pour chaque partie, le collaborateur le plus nettement désigné, celui qui, de l'aveu universel, parut le plus capable de mettre au point la somme des connaissances que doivent posséder l'étudiant et le praticien.

Grâce à l'autorité du directeur, cette Bibliothèque formera un tout *homogène* répondant à un plan mûrement réfléchi ; grâce au choix des collaborateurs, comprenant *trente professeurs et professeurs agrégés de nos Facultés de médecine et vingt médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris*, elle reflétera exactement l'état actuel des sciences médicales, et en particulier l'enseignement de la Faculté de Paris.

De leur côté, les éditeurs ont tout fait pour que la « Bibliothèque du Doctorat » se présentât sous un aspect capable de satisfaire les bibliophiles les plus délicats, et pour qu'aucun reproche ne pût se justifier tant au point de vue de l'impression du texte, imprimé en caractères neufs sur satin, que de la reproduction des figures dessinées ou photographiées sous les yeux des auteurs et reproduites par les procédés les plus perfectionnés. Enfin, elle se présente sous un élégant cartonnage souple, rouge et blanc.

Les volumes parus sont précédés d'un astérisque.

1911-1912. — N° 12 **17 Février 1912**

SOMMAIRE :

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs),** offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs),** offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de [Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/o** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245,** exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide,** offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de Jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus,** offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats,** offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

A PROPOS D'UNE EXÉCUTION

On vient de guillotiner à Marseille un satyre, que son nom de Rosa semblait bien prédestiner à ne vivre que l'espace d'un matin. Le pauvre homme « a payé sa dette à la société », selon l'expression un tantinet prud'hommesque du procureur de la République, qui eut la pénible mission de lui annoncer la fatale nouvelle, dans un état de presque inconscience. Au cours des lugubres préparatifs, on ne put en obtenir qu'une phrase : « Ça va mal », vérité incontestable sans doute, mais dont la répétition machinale ne témoignait pas d'une cérébration particulièrement active. L'exécution terminée, à la lueur incertaine de l'aube naissante, dans les conditions habituelles de publicité restreinte, qui semblent, de la part de la société, l'aveu d'une certaine honte à toucher « sa dette », le corps a été livré à la Faculté de médecine, où l'autopsie, disent les journaux, a révélé des lésions cérébrales incontestables : on venait de sacrifier un irresponsable !

Je n'ai nullement l'intention d'évoquer, dans ces quelques lignes, l'angoissant problème de la peine de mort. Je laisse les philosophes, dont je ne suis pas, discuter la légitimité du droit de justice que s'attribue, depuis la création du monde, la société humaine. Dans mon simple bon sens, je lui reconnais un droit de défense, et, si les criminalistes me démontrent que la peine de mort est indispensable à sa sécurité, je m'y résous, comme à une lamentable nécessité. L'argument qui refuse à la collectivité le droit de disposer de quelques existences d'assassins, pour épargner dans l'avenir des existences plus nombreuses d'honnêtes gens, me paraît extraordinaire, à une époque où on lui reconnaît celui de sacrifier, à des intérêts contestables, et souvent purement matériels, des milliers de soldats, dont la vie me paraît autrement précieuse et respectable.

Ce que je veux souligner, dans ce journal de médecine, c'est le côté médical de la question. L'humanité est devenue, au vingtième siècle, bien plus respectueuse que jadis de la vie humaine. Devons-nous supposer qu'une croyance moins profonde en une autre existence est la raison qui nous fait paraître celle-ci plus précieuse ? Toujours est-il que la peine de mort n'est plus dispensée que parcimonieusement, et à regret par les jurys, et le résultat est le suivant : au criminel réfléchi et conscient, qui limite ses assassinats au strict nécessaire pour assurer le succès et l'impunité de son vol, on sait gré de sa modération, et on donne quelques années de bagne. On ne se résout à prononcer la peine capitale, que si l'assassinat a soulevé l'horreur par quelque acte impulsif, bestial, sadique, s'il a violé sa victime égorgée, s'il s'est complu dans des cruautés inutiles... Or, pour nous médecins, il n'y a pas de doute possible : le premier est un criminel responsable qu'il faut châtier ; le second est un malade inconscient ou subconscient dont il faut se défendre. Seuls les monstres, c'est-à-dire les anormaux, commettent des crimes monstrueux, et seuls ils sont frappés sans pitié. Est-ce juste ?

Mais faites donc comprendre cela au jury, organisme loyal, mais ignorant, impulsif et sentimental ! Sans doute, au-dessus de lui, il y a le chef de l'État, dont le droit de grâce pourrait pallier ses erreurs, mais tout souverain moderne dépend d'un maître, l'opinion, et, si celle-ci réclame la grâce de Barrabas, vingt siècles après Ponce Pilate, il laissera périr Jésus, et sauvera Barrabas.

Il y a quelques années, en France, la peine de mort n'était pour ainsi dire plus appliquée : les jurys condamnaient peu, le président de la République graciait toujours : le couteau de la guillotine se rouillait dans son étui, et, un beau jour, la Chambre des députés, qui — chacun le sait — n'admet pas qu'un fonctionnaire français puisse rester oisif, supprimait les appointements de M. Deibler. La peine de mort était morte... si j'ose m'exprimer ainsi.

Mais survint le crime ignoble de Soleilland (un satyre encore). Le jury condamne. M. Fallières fait grâce. De toute la surface de la France s'élève alors une vague formidable d'indignation et d'horreur ; elle franchit les portes du Palais Bourbon, balaye tous les sentiments de mansuétude qui s'y étaient si peu de temps auparavant manifestés : la peine de mort est rétablie, la guillotine sort de son hangar. Le crime de Soleilland avait suffi à retourner l'opinion. Or, pour lequel de nous, fût-il le plus résistant aux doctrines trop absolues de Lombroso, y a-t-il un doute sur l'irresponsabilité, ou du moins sur l'hypo-responsabilité de cette brute ?

Et je conclus : la peine de mort est à l'heure actuelle une triste nécessité : mais, de grâce, qu'on ne la réserve pas exclusivement aux aliénés !

G. Linossier.

FAITS DU JOUR

La Chambre des députés a consacré aux troubles de la Faculté de médecine toute sa séance du 9 février. Tour à tour MM. Léon Perrier, Gilbert Laurent, Augagneur, Monprofit ont entretenu leurs collègues des origines et des causes secrètes du conflit persistant entre les étudiants et leur professeur d'anatomie. A cette occasion ils ont soulevé la question de l'enseignement médical en général, du recrutement du corps enseignant, et des réformes qu'ils y jugent utiles. Nos députés ont été pris comme arbitres de la supériorité du privatdocentisme sur l'agrégation, et des avantages ou des défauts de l'agrégation carrière. On leur a même demandé de se prononcer sur la question de savoir si l'enseignement de l'anatomie doit être un enseignement purement scientifique, ou s'il doit n'être qu'une préparation aux études de chirurgie. La Chambre a eu le bon goût de faire l'aveu de son incompétence en clôturant le débat par l'ordre du jour pur et simple. A deux reprises, au cours de ces dernières semaines, nous avons donné notre opinion sur la situation actuelle du conflit. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Plus tard, quand le calme sera tout à fait rétabli, nous causerons des graves problèmes qu'ont soulevés les événements actuels. Pour le moment nous nous contentons d'enregistrer la déclaration du ministre, qui est la conclusion pratique du débat.

« J'ai pris toutes mesures utiles, de façon à permettre à ceux qui travaillent, à ceux qui poursuivent l'externat, à ceux qui préparent les écoles, de passer en temps opportun, malgré ceux qui veulent les empêcher de travailler, les examens nécessaires. Je vous demande de dissocier des étudiants travailleurs, ceux-là qui pendant cinq ans ont causé des troubles. »

Cette dissociation est précisément ce que nous avions réclamé à plusieurs reprises, trouvant souverainement injuste que les innocents paient pour les coupables. Comment le ministre la réalisera-t-il ? « J'ai ma méthode », a-t-il dit à la Chambre. Puisse-t-elle être plus efficace que celle de ses prédécesseurs.

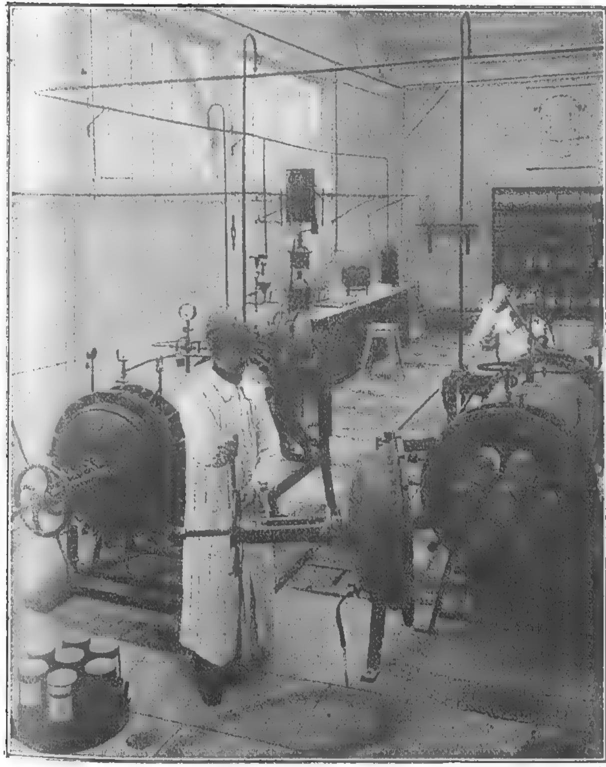
G. L.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

STÉRILISATION DE L'OUATE ET DES OBJETS DE PANSEMENT

L'ouate, la gaze, remises au chirurgien doivent être d'une asepsie parfaite.

Pour obtenir cette stérilisation, bien des procédés ont été employés successivement et abandonnés : les antiseptiques, dont le pouvoir bactéricide varie d'ailleurs suivant les germes, et peut être mis en défaut dans certains cas, le passage à l'étuve sèche qui nécessite un séjour assez prolongé du coton à une température supérieure à 160°, ce qui altère et roussit les produits, tout au moins dans les parties extérieures, lesquelles seules se mettent exactement en équilibre de chaleur, l'eau bouillante ne donnent pas non plus une garantie absolue, tout en ayant par-dessus tout l'inconvénient de ne fournir que des pansements mouillés, incapables de servir comme absorbants au cours de l'opération ; quant à la vapeur surchauffée, c'est un gaz sec agissant comme l'air chaud.



(Cliché Jacques Boyer.)

Les boîtes de ouate dans l'autoclave.

Pour obtenir toute sécurité, avoir des pansements parfaitement aseptiques et secs, nous possédons un agent admirablement désigné : c'est la vapeur d'eau saturée sous pression. Mais l'emploi nécessite un autoclave construit d'une façon particulière (nous décrirons celui de MM. Robert et Leseurre).

C'est un cylindre à double enveloppe : le vide central et le vide périphérique peuvent être mis en communication par un robinet ; le vide périphérique est en suite d'un générateur de vapeur. Le vide central possède en outre un ajutage qui le relie à l'atmosphère, et qui est commandé par un robinet.

L'ouate est placée dans des boîtes métalliques cylindriques ; ces boîtes restent ouvertes, l'entrée simplement obturée par une rondelle de coton ; une bague métallique est insérée au pourtour intérieur de la boîte, et laisse dépasser des griffes qui reçoivent à une certaine distance le couvercle métallique, lequel se trouve ainsi disposé au-dessus de l'ouverture sans la fermer.

Les boîtes sont installées dans une sorte de panier, au milieu de la cavité centrale de l'autoclave, toutes leurs ouvertures étant tournées en avant, vers le panneau de fermeture.

On ferme celui-ci, on ferme le robinet de communication entre le vide central où se trouvent les boîtes et le vide de la chemise, et on fait arriver la vapeur saturée à 125° (5 atmosphères) dans la chemise. C'est le premier temps de l'opération, l'étuve centrale fonctionne comme étuve sèche.

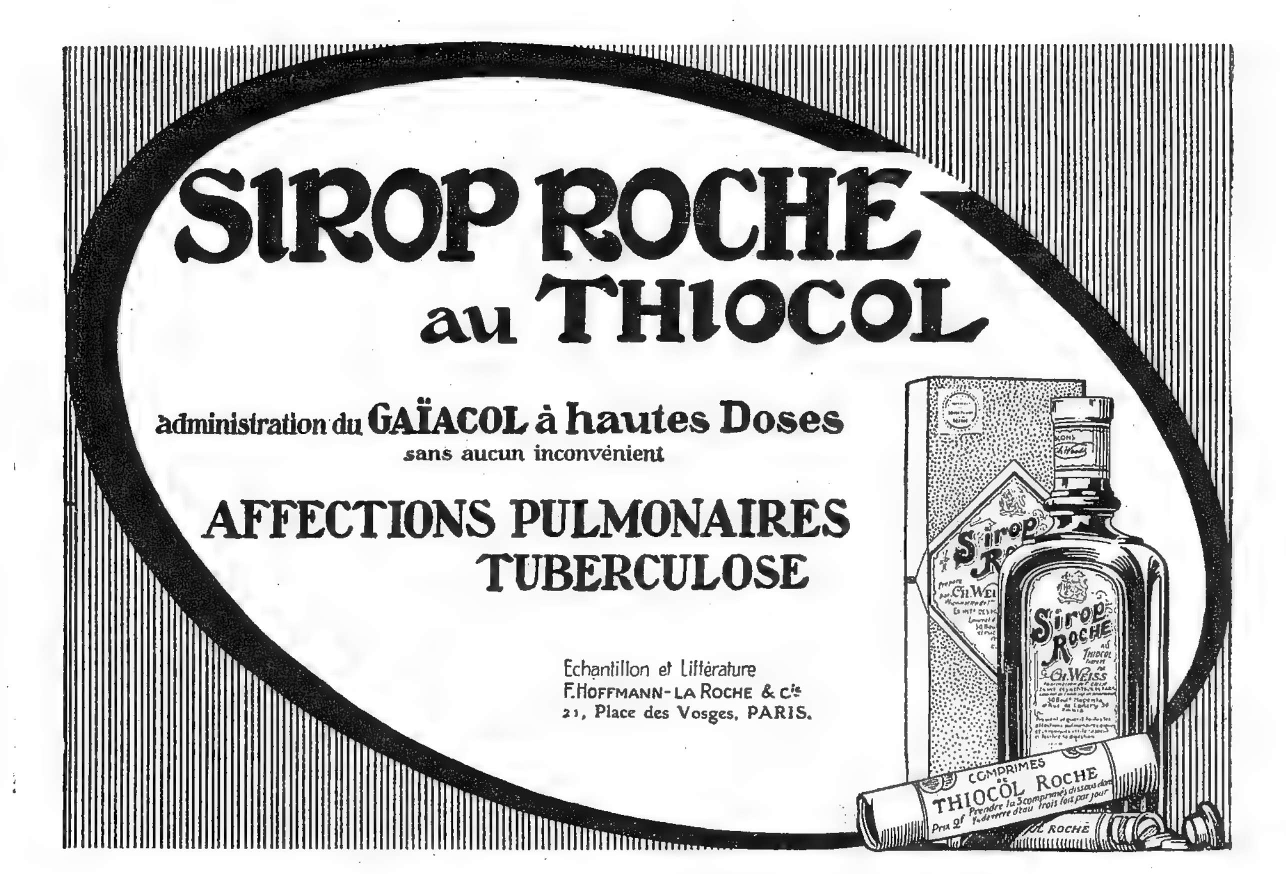
Quand la température s'y est suffisamment relevée, on fait passer la vapeur de la cavité de la chemise dans la cavité centrale. Comme celle-ci est restée en libre communication avec l'atmosphère, l'air plus lourd s'échappe au dehors, chassé par la vapeur. Dès que l'étuve centrale est bien purgée d'air, ce dont on est sûr par l'échappement au dehors de la vapeur, on ferme le robinet purgeur.

Que s'est-il passé? La vapeur, en abordant les premières couches de ouate, s'est condensée, car celle-ci est un peu plus froide ; qui dit condensation dit mise en liberté de calorique, qui réchauffe l'ouate ; en même temps la condensation produit un certain vide qui fait un appel d'une nouvelle quantité de vapeur ; celle-ci ne se condense plus sur la première zone d'ouate réchauffée par la condensation précédente, mais elle va se condenser à son tour un



(Cliché Jacques Boyer.)

Le roulage mécanique de la ouate.



DIURÈNE SUC INALTÉRABLE renfermant tous les principes actifs de L'ADONIS VERNALIS

TONIQUE CARDIAQUE — DIURÉTIQUE PUISSANT

MALADIES DE CŒUR — ARTÉRIO-SCLÉROSE
AFFECTIONS DU FOIE — ASCITES

C. DAVID-RABOT, Docteur en Pharmacie à Courbevoie, près Paris

PHAGOTAXINE *Solution* oxygénozonisée, *obtenue par l'action des Rayons ultra-violets.*

ANALGÉSIQUE — BACTÉRICIDE — MICROBICIDE

S'emploie dans toutes les **circonstances où les microbes sont les agents des maladies.** — Dans toutes les **Septicémies.** — Dans les **Arthropathies** et le **Rhumatisme infectieux.**

COMPRESSES — LAVAGES — LAVEMENTS — ET A L'INTÉRIEUR

Échantillon et Littérature, Pharmacie GOUDAL, 213, rue Saint-Honoré.

LUCHON La Reine des Pyrénées (Haute-Garonne)

Climat de montagne : 625 mètres d'altitude

Saison du 1er Juin au 1er octobre

Sources hyperthermales 29° à 66°, les plus radioactives de France - (Prof. MOUREU)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

peu plus loin, de sorte que de proche en proche la vapeur envahit toute la boîte en l'humectant successivement.

C'est le second temps de l'opération, celui de la stérilisation par la vapeur saturée, et qui dure environ vingt minutes.

Le troisième temps va consister à débarrasser l'ouate de l'humidité, et à obturer automatiquement les boîtes. Pour cela on ferme la communication de la chemise avec l'enveloppe centrale: il n'entre donc plus de vapeur d'eau dans cette dernière; on ouvre alors le robinet purgeur qui la relie à l'atmosphère.

On fait ensuite arriver de la vapeur à haute pression dans la chemise, ce qui permet d'élever la température des boîtes à 152°. Comme la cavité centrale est en relation par le purgeur avec l'atmosphère, la température devrait descendre à 100°, mais les boîtes ne pouvant pas perdre de chaleur par rayonnement, c'est l'eau condensée sur les pansements qui sert d'intermédiaire et s'évapore. L'opération est alors terminée; grâce à un plateau manœuvré à travers la porte, on peut enfoncer, sans ouvrir l'étuve, les couvercles des boîtes qui n'étaient que posés sur les griffes de fermeture, de sorte que les boîtes sont retirées hermétiquement closes. On les ouvre au moment de l'emploi comme les boîtes de conserve, à l'aide d'une clef, avec la certitude de la stérilisation du contenu, asepsie qui se maintient permanente.



(Cliché Jacques Boyer.)

La mise en boîtes.

Dr HENRI ROCHÉ.

CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE

BOUDDHA ET LE SERPENT

(Légende hindoue)

Dédié à mes amis, les docteurs Calmette et Vital Brazil.

On sait que le Naja se dresse, élargit sou cou et porte sur la tête des dessins variés et brillants.

La présente légende rapportée par Calmette et arrangée par le soussigné en donne l'explication.

En ce temps-là, BOUDDHA, dieu du Temps infini,
Incarné sous le nom de CHAKYA-MOUNI,
Pérégrinait dans l'Inde. — En une plaine aride
Où nul arbre n'offrait, pendant l'été torride,
L'ombrage et la fraîcheur d'un feuillage opulent,
Il s'était endormi sur le sable brûlant.
Dans quel rêve éternel ce dormeur impassible
Est-il plongé ? — Pourtant son œil reste sensible
Au rayon de midi tombant sur lui d'aplomb,
Et clignote parfois sous le soleil de plomb.....
Alors vient à passer en ce lieu solitaire
Un serpent, un naja, qui rampant sur la terre
En replis sinueux contourne un grand corps mou,
Sans jamais relever sa tête, ni son cou,
Car la Nature au sol a rivé cette espèce.....
Or, cet humble animal, en sa cervelle épaisse,
Eut pitié de cet homme au soleil étendu :
Voici, pour l'abriter, que s'étant détordu,
Il se dresse soudain par un effort robuste,
Et que comme un tronc d'arbre il tient debout son [buste



CHRONIQUE MÉDICO-LITTÉRAIRE *(Suite)*

Pour en projeter l'ombre au front du dieu dormeur.
Puis se gonflant le cou d'une double tumeur,
Il élargit cette ombre, à tel point qu'elle fasse
Un écran juste égal à la divine face ;
Cette attitude enfin le serpent la garda
Jusqu'au soleil couchant. A cette heure, BOUDDHA,
S'éveillant, vit encor la bête charitable
Debout et qui tenait sa gorge dilatable
Pour l'ombrager, et dit : « Naja, cette action
Mérite récompense. En la création,
Si tu n'es de tout point content de ton partage,
Demande-moi sans peur un nouvel avantage
Pour les tiens et pour toi : je vous l'accorderai,
En souvenir du jour où tu m'as rencontré. »
— « Seigneur, dit le serpent, nous rampons dans les
[djongles (1);

(1) Coppée.

Mais l'aigle et le milan, nous serrant en leurs ongles,
Bien souvent de leur bec viennent crever nos yeux.
Mettez donc sur nos corps un signe merveilleux
Qui puisse épouvanter ces grands oiseaux de proie ! »
— « Non seulement cela, serpent, je te l'octroie,
Fit BOUDDHA ; mais j'ordonne à mes prêtres hindous
Que pour ta race entière ils soient pieux et doux,
Vous honorant partout comme amis de leur Maître ».
. . . .
Et comme le soleil, tout près de disparaître,
Envoie au dieu BOUDDHA son dernier rayon d'or,
Lui le prend, et l'applique en un brillant décor
Sur le cou du naja, — si bien que les écailles
Du reptile qui rampe au milieu des broussailles,
Aveuglant de leurs feux et milan et vautour,
Miroitent désormais comme l'astre du jour.

Dr Ed. IMBEAUX.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

Association des Journalistes médicaux

L'assemblée générale a eu lieu le 4 courant, à la Faculté de Médecine de Paris, sous la présidence du Dr Cabanès, président de l'Association, assisté du Dr Laumonier, secrétaire général.

Ce dernier amorça une question très importante concernant le rôle de la presse professionnelle, et la discussion se précisa d'abord sur un point particulier : Comment doit-on concevoir les revues bibliographiques ou les analyses de livres ? Faut-il en confier la rédaction aux spécialistes pour les livres concernant leur spécialité ? Cet usage est-il le meilleur moyen d'assurer au lecteur un compte rendu impartial et purement objectif ? Après une discussion à laquelle prirent part MM. Nass, M. Baudoin, Cabanès, Ausset, Bilhaut, Foveau de Courmelles, Butte, Viel, il a été demandé M. Nass de faire un rapport sur la question.

Sur la proposition de M. Victor Gardette, le bureau de l'Association a été prié de faire une démarche auprès de M. le Doyen de la Faculté, en vue d'obtenir pour les journaux médicaux la possibilité de mieux renseigner leurs lecteurs sur l'horaire des cours et conférences.

Enfin, M. Marcel Baudoin a proposé que l'Association adopte la louable coutume de faire l'éloge des médecins des temps passés qui ont honoré le journalisme médical.

Cette proposition a été adoptée et le secrétaire général a paru tout désigné pour procéder annuellement, avec l'aide des membres de l'Association, susceptibles de le documenter, à l'accomplissement de ce devoir professionnel.

H.

Projet de loi sanitaire en Belgique

M. le ministre Berryer vient de déposer à la Chambre des représentants de Belgique le projet de loi dont nous avons analysé es principales dispositions (voir no 36 de 1911).

Des annexes y sont inscrites et nous devons attirer l'attention des praticiens sur l'article 36 qui prévoit l'allocation d'indemnités fixées par l'administration compétente, aux médecins pour leur coopération aux mesures sanitaires.

Les communes elles-mêmes pourront obtenir des crédits spéciaux pour indemniser les particuliers des pertes subies en raison de l'application des mesures prophylactiques.

Ainsi se trouvent résolues deux objections que nous présentions dans notre précédent article : rétribution des services médicaux, assistance contre la maladie.

Ce sont là deux conditions indispensables de réussite dans l'application d'une loi inspirée des progrès de l'hygiène moderne.

R. L.

Hygiène des Écoles

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a, sur le rapport du Dr Netter, fixé la durée d'isolement à prescrire pour les élèves des établissements publics atteints de maladies contagieuses.

Durée d'éviction des élèves malades :

Diphtérie : Trente jours après guérison clinique constatée par certificat médical. — *Variole et scarlatine :* quarante jours après le début de la maladie (présentation d'un certificat médical constatant qu'il n'existe plus de croûtes ou de squames et que l'élève a pris un bain). — *Rougeole :* seize jours. — *Oreillons :* vingt et un jours. — *Coqueluche :* trente jours après la disparition absolue des quintes spasmodiques, constatée par certificat médical. — *Varicelle et rubéole :* seize jours après le début de la maladie. — *Fièvre typhoïde et paratyphoïde, dysenterie :* vingt-huit jours après guérison constatée. — *Méningite cérébro-spinale :* quarante jours après guérison clinique constatée par certificat médical, la réadmission ne pouvant d'ailleurs avoir lieu que sur attestation que l'enfant n'est pas ou n'est plus atteint de coryza chronique rebelle consécutif à la maladie. — *Poliomyélite :* trente jours après le début de la maladie. — *Teignes* (faveuse ou tricophytique) : jusqu'à guérison. — *Trachome :* jusqu'à guérison.

Durée d'éviction des frères et sœurs :

Si le malade n'a pas été isolé, ses frères et sœurs rentrent en même temps que lui, à moins qu'ils n'aient été eux-mêmes atteints ; si les malades ont été isolés, la réadmission des frères et sœurs a lieu après un délai correspondant à la période d'incubation de la maladie, augmenté de deux jours, et pour la diphtérie et la méningite cérébro-spinale, sur la production d'un certificat bactériologique.

**


CHOLÉÏNE
CAPSULES GLUTINISÉES
A L'EXTRAIT INALTÉRABLE DE FIEL DE BŒUF
CAMUS
MALADIES
DU FOIE
ENTÉRO-COLITE
CONSTIPATION
Dépôt : Laboratoire de la
" Choléïne Camus "
MOULINS (Allier)
Echantillon et Littérature sur
demande à MM. les Docteurs.

VARIÉTÉS

ALLÉGORIES MÉDICALES

Voici une bien curieuse et intéressante gravure extraite du traité de Malachie Geiger, sur l'hypocondrie, publié à Munich en 1641. Le symbolisme de l'artiste est tout à fait réjouissant dans sa naïveté. La mort « s'assoit » sur le fil de la vie avec une désinvolture, hélas trop voyez la nature prévoyante nous défend contre la mort qui n'épargne personne. C'est pour cela que les Anciens la nommaient la Parque (*parcere*, epargner ! !).

La physique, dont les lois régissent l'Univers, suspend le moment fatal. L'Art industrieux des humains arrête aussi les flèches que lui décoche le Destin. La Médecine, amie du coq, symbole de la vigilance et du serpent



Frontispice du Traité de Malachie Geiger sur l'hypocondrie (1641).

réelle ! Notons en passant les « quatre » côtes formant le thorax du squelette dont les tibias et les péronés sont incurvés en lame d'yatagan, comme ceux des rachitiques.

Cloto, l'une des Parques, celle qui préside à la naissance, tient la quenouille ; Lachesis tourne le fuseau et dévide le fil, qui compose la trame des jours ; fil sombre plus souvent que doré ! Quel souci n'a-t-on pas, cependant, de détourner de ce fil fragile les ciseaux de la plus cruelle des trois sœurs, Atropos : *Mors, finis vitæ*, la Mort, c'est la fin de la vie, écrit naïvement l'artiste : c'est la fin de tout ! « Un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort ». Mais astucieux et prudent, sera notre plus puissant protecteur Son front est lauré du rameau de la sagesse. « Quod prodest nocet; quod nocet prodest. » Ce qui est profitable peut nuire ; ce qui est nuisible peut se montrer profitable... Le noir hellébore, poison pour le restant des mortels, manié par les mains d'Esculape, enfant des dieux, va guérir l'atrabilaire...

Le fer redoutable de Mars, dieu des combats, entre les mains du chirurgien, fermera les blessures qu'il a ouvertes et justifiera le mot de Quinte-Curce : « Le fer, ce métal douteux et ambigu : car il est malaisé de dire s'il est plutôt

VARIÉTÉS (*Suite*)

un soulagement dans la nécessité et dans le travail qu'un instrument de la fureur. » C'est pourquoi, jeune disciple d'Esculape, « dubia prudenter », « sois prudent dans l'incertitude »; souviens-toi que le glaive est à deux tranchants et que le poison est aussi un remède !...

Souviens-toi également que la triste « mélancolie », l'hypocondrie gémissante, est « la croix et la honte des médecins » : *Melancholia hypochondriaca, crux et opprobrium medicorum.*

O neurasthéniques du xxe siècle, quel Ægipan vous souffle ses insinuations perfides, ses conseils délétères, tandis que vous repoussez aussi d'une main découragée les vaines potions de votre médecin ?... Le crâne, confident de votre pessimisme, ne voisine plus à votre chevet avec de saintes reliques...

Quel régime nouveau allons-nous instituer pour vous, hypocondriaques, *crux et opprobrium medicorum* ? ?...

JACQUES ROCHEBONNE.

CHRONIQUE DES LIVRES

Traité de Pathologie exotique, par les Drs GRALL et CLARAC. *Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil*, par les Drs REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN et LEBEUF. fasc. III. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 400 pages avec fig., 12 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Le fascicule III de cet ouvrage incomparable, unique au monde, vient de voir le jour. On peut affirmer que son succès égalera celui des fascicules précédents. On y traite en effet des infections tout particulièrement intéressantes, non seulement pour les médecins exerçant en pays exotique, mais aussi pour nos confrères métropolitains qui sont appelés d'un jour à l'autre à observer des atteintes de ces infections nées aux pays chauds, mais ramenées dans les régions tempérées par leurs porteurs. Quant au choléra, s'il est plus fréquent dans les premières, on sait qu'il a élu domicile cette année dans le Midi de la France, où, en certaines localités, il semble être resté méconnu. Or il est du plus haut intérêt, pour l'empêcher de se propager, de dépister les premières atteintes, comme les cas frustes et avortés. La lecture du travail d'ensemble qui le concerne met la question au point, et donnera d'utiles renseignements sur tout ce qui a trait à sa symptomatologie, son diagnostic clinique et bactériologique, sa prophylaxie, questions d'ordre éminemment pratique.

D'ailleurs, les autres sujets sont traités dans le même esprit et quand on aura cité les noms de Reboul, Clarac, Simond, Métin, Martin et Lebeuf qui se sont chargés de la rédaction de ce travail, on aura toutes les garanties désirables pour engager une foule de lecteurs et de chercheurs à compulser les documents de la plus haute valeur qui y sont exposés et interprétés.

C. DOPTER.

Traité élémentaire de Physiopathologie clinique, par le professeur J. GRASSET. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 1176 pages, 34 tableaux et 37 figures (*Coulet*, édit., Montpellier ; *Masson*, édit., Paris).

Ce volume est le troisième et dernier de ce Traité de Physiopathologie dans lequel le professeur Grasset a eu l'heureuse idée de publier ses belles leçons faites à Montpellier dans la chaire de Pathologie générale. Ce troisième volume est divisé en cinq parties : 1° Généralités et fonctions psychiques ; 2° Fonctions psychomotrices et psychosensitives ; 3° Fonctions psychosensorielles ; 4° Fonctions psychosplanchniques ; 5° Fonctions de reproduction et embryologie générale ; hérédité, ontogénie et phylogénie ; la continuité de la vie.

Littré reprochait à Magendie d'avoir commencé son Traité de Physiologie par la partie la plus complexe : l'étude du système nerveux, et de ne pas avoir suivi la progression du simple au composé. Le professeur Grasset (comme l'a fait remarquer le Dr Artault) s'est mis à l'abri de cette critique en terminant précisément son traité par l'exposé de nos connaissances en physiopathologie nerveuse. Mais je n'affirmerais pas que Littré ne trouverait plus rien à reprendre dans le plan même de ce dernier volume. Il verrait avec plaisir l'étude du neurone, l'élément essentiel de tout système nerveux au début de l'ouvrage, mais il s'étonnerait, je le crains, de rencontrer aussitôt après, l'étude des fonctions psychiques. Peut-être les raisons de ce plan données par l'auteur (p. 54) ne le convaincraient-elles pas complètement et garderait-il l'idée qu'il eût été préférable de commencer par l'exposé des neurones moteurs et sensitifs dont nous connaissons mieux la topographie et le fonctionnement, et de finir par les neurones du psychisme que nous connaissons fort mal à tout point de vue.

Ceci n'enlève rien d'ailleurs au grand intérêt que présente ce chapitre même du psychisme avec ses deux variétés ; psychisme inférieur et psychisme supérieur.

L'auteur y défend sa conception des fonctions psychiques avec un grand luxe d'arguments, et le lecteur sera heureux de retrouver en de nombreuses pages de l'ouvrage les idées très personnelles du professeur Grasset groupées en un ensemble imposant.

Les chapitres des fonctions motrices et sensitives, de l'équilibre, de l'émotion, du langage, des fonctions psychosensorielles et de l'hérédité sont magistralement traités.

Ce volume est digne de ses devanciers dont nous avons déjà dit tant de bien (1), et c'est certainement celui qui, à cause de la nature même des sujets qui y sont traités, porte le plus la forte empreinte du maître de Montpellier.

JEAN CAMUS.

Jahreskurse fur ärtzliche Fortbildung, février 1912 (*Lehmann*, édit., Munich).

Cette revue mensuelle reproduit chaque mois, dans un ordre réglé méthodiquement, les cours et conférences de perfectionnement visant les progrès de la thérapeutique générale. Le programme général pour chaque numéro de l'année figure en couverture.

Le numéro de février traite substantiellement des maladies de la circulation et de la respiration, sous la plume des professeurs HOFFMANN (de Dusseldorf), et STACHELIN (de Bâle).

H.

(1) *Paris Médical*, 11 Mars 1911.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES MÉDECINS ET LES CONTRAVENTIONS POUR EXCÈS DE VITESSE

L'attention des milieux médicaux a été attirée, ces temps derniers, sur diverses décisions de justice acquittant les médecins qui, poursuivis pour excès de vitesse, pouvaient justifier d'une urgence exceptionnelle semblant excuser la contravention.

Sans doute, cette question n'intéresse pas directement les médecins, ni l'exercice de leur profession, mais elle crée une situation pratique et il nous paraît nécessaire d'éviter à nos lecteurs une interprétation trop favorable de cette jurisprudence, qui pourrait les tromper.

Sans doute certains tribunaux ont admis qu'il était impossible de dresser procès-verbal et de poursuivre un médecin, qui, pour se rendre plus rapidement au chevet d'un malade, méconnaissait le décret du 10 mars 1889 qui interdit aux automobiles une vitesse supérieure à 30 kilomètres à l'heure en rase campagne. On cite en ce sens un jugement du Tribunal de Paix de Marsanne qui a admis, que l'explication du médecin constituait un cas de force majeure, d'autres tribunaux de Marseille et de Privas ont également acquitté le médecin dans des cas semblables.

Les juges qui ont admis cette solution semblent cependant avoir méconnu les principes mêmes de notre droit pénal, et c'est, précisément, parce que certains de nos lecteurs semblent ériger les jugements à l'état de principes généraux, que nous croyons de notre devoir de les mettre en garde contre une trop facile et trop tentante généralisation.

L'explication que donne le médecin : urgence absolue, nécessité d'intervenir, craintes immédiates ne peuvent être considérées, il nous semble, que comme autant de circonstances atténuantes de nature à assurer aux contrevenants l'indulgence du tribunal.

Mais, il y a loin de là à une excuse légale, faisant disparaître le délit. En effet, si la force majeure peut, dans certains cas, excuser définitivement le prévenu, il faut que celui-ci ait été la victime d'un événement imprévu, indépendant de sa volonté et auquel il se trouvait dans l'impossibilité de résister.

Or, s'il est, en effet, du devoir des médecins d'aller au plus vite au secours de qui les appelle il n'en résulte pour eux qu'une obligation morale, et non une force insurmontable les mettant dans l'impossibilité de se conformer à la loi.

Il y a plus : cette question soulève l'éternel problème, de l'intérêt particulier opposé à l'intérêt général. Les lois, les règlements de police et d'une manière générale toutes les prescriptions concernant la limite de nos droits et de nos libertés, sont fondés sur la nécessité de défendre contre les entreprises particulières l'ordre public et la sécurité de tous.

Si, donc, une vitesse maxima est imposée aux automobiles, c'est que les pouvoirs publics ont estimé qu'en dépassant cette vitesse le chauffeur risquerait de provoquer des accidents, et de semblables prescriptions n'ont pour but que de protéger la vie de tous, en limitant le droit de chacun.

Mais un homme est malade qui va mourir, si le médecin n'arrive pas à temps, mais la plus grande urgence est prouvée, n'est-ce pas là une justification suffisante pour arrêter toute poursuite ? Evidemment non !

L'intention excellente du contrevenant est indiscutable, mais la loi et par conséquent le magistrat n'a pas à tenir compte de l'intérêt d'un seul pour lui sacrifier l'intérêt de tous.

D'ailleurs, si on nous objecte la vitesse excessive des pompes d'incendie ; on peut dire, que c'est là un service public, et que l'intérêt général est en jeu. Il est d'autre part évident que les pompiers eux-mêmes pourraient être condamnés si, en dehors de leur service, et sans un sinistre, ils contrevenaient à la loi.

Un jugement du Tribunal de simple police de Saint-Donat du 14 novembre 1910 a conclu dans le sens de la condamnation, mais avec l'admission de circonstances aténuantes. Il ne faut donc pas à notre avis fonder grand espoir sur la jurisprudence, plus favorable que juridique, des Tribunaux, qui acquittent, et bien se dire que les intentions les meilleures et les obligations morales les plus impérieuses se heurtent, en cette matière, comme dans bien d'autres, à la rigoureuse sécheresse d'un texte de loi.

Adrien PEYTEL,
Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'appel.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Le moyen d'éviter les puces. — D'après les observations faites par M. Zupitza durant deux épidémies de peste dans l'Afrique occidentale allemande, l'iodoforme constitue un moyen remarquable de prophylaxie contre la puce : il suffit d'une parcelle de ce composé, à dose même inappréciable pour l'odorat humain ; le parasite y est très sensible.

Cependant, quand on circule et que, par conséquent, on risque moins d'être incommodé par l'odeur de l'iodoforme, il est bon, pour se préserver des puces, de saupoudrer légèrement les ouvertures du vêtement : col, ouverture inférieure des manches de la veste, du pantalon ; ouverture des chaussures — ainsi que le linge du corps. — On peut encore employer des sachets renfermant un mélange d'iodoforme et de désodorisant quelconque. Enfin, si réellement on ne peut supporter l'odeur iodoformée, il est bon de se parfumer avec un composé phéniqué.

Inconvénients de la mode actuelle de la chaussure féminine. — M. DAGRON, dans la *Clinique*, démontre que les talons très hauts adoptés actuellement par nos élégantes provoquent de multiples accidents. Le pas devient court et saccadé, le corps est porté en avant, la jambe devient sensible à la pression, surtout le long des muscles de la région postérieure profonde. La malade marche sur son avant-pied, les orteils sont en marteaux, la première phalange hypertendue sur le métatarsien.

La conséquence forcée de ces surmenages musculaires apparaît à la première occasion. La maladresse de la marche engendre les entorses du genou et du cou-de-pied, les fractures du péroné, pour ne citer que les traumatismes les plus fréquents, et plus tard entraîne les lésions veineuses du membre inférieur.

Si, malgré ces conseils prophylactiques, la mode et les élégantes persistent dans l'abus du haut talon, il faudra proposer aux pauvres victimes : gymnastique, rééducation, massage. Aux périodes douloureuses, l'effleurage dans le sens de la fibre musculaire calmera la contracture ; et surtout il ne faut pas tomber d'un excès dans un autre en cherchant à reposer dans des mules les fatigues d'une promenade en chaussures hypertalonnées.

SUCCÉDANÉ DU

Salicylate de Méthyle, inodore

***Mêmes indications* : affections rhumatismales, goutte chronique, névralgies, etc.**

***Indication spéciale* : sueurs fétides des pieds.**

SPIROSAL BAYER

Antirhumatismal

Antinévralgique

Antigoutteux



N'irrite pas **Absorption rapide**

Bien formuler : Spirosal Bayer, 1 flacon.

Frictionner la région douloureuse avec 30 à 60 gouttes (la valeur de 1/4 à 1/2 cuillerée à café) de **Spirosal Bayer** et recouvrir de flanelle ou de ouate. Éviter les pansements occlusifs.

Laver de temps en temps à l'eau chaude et au savon les régions traitées. Bien sécher avant toute nouvelle application.

Échantillon et littérature :

LABORATOIRE DES PRODUITS BAYER

Marcel SAVÉ, Pharmacien de 1re classe.

PARIS (XIe) — 52, Rue Sedaine, 52 — PARIS (XIe)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES MALADES ET LES MÉDECINS

PAR JACQUES



LE MÉDECIN DE THÉATRE

— Puisque vous le voulez absolument, ma toute belle, je trouve que vous avez la fièvre, une fièvre abominable — et je vais signer le certificat qui vous dispensera de jouer demain... mais je vous engage à vous soigner et à ne manger ce soir à votre souper qu'un simple macaroni, un poulet truffé et une légère salade de homard.

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Samedi. Huit heures matin. Malades au régime.

DYSPEP. CHR.	ANOREX.	ENTÉRITE	OBÉS.	PALUDIS.
Phosphatine aux grains.	Cacao au lait.	Phosphatine aux grains.	Lait et café de malt.	Phosphatine aux grains.

Repas de midi. Non malades.

1° Rougets pannés Sauteuse.	4° Demi-Sel.
2° Selle de pré-salé rôtie.	5° Pistoles, Mandarines.
3° Lentilles au gras.	

DYSPEP. CHR.	ANOREX.	ENTÉRITE.	OBÉS.	PALUDIS.
Velouté à l'orge. Côte de mouton à l'anglaise. 3o Purée. Pommes passées.	1° 2° 3° en purée. 4° Pommes passées.	Velouté à l'orge. Côte de mouton à l'anglaise. 3° Purée 4o Pommes passées.	2° Carottes paille me d'hôtel. 4° 5°	1° 2° 3° en purée 4° Pommes Passées.

Dîner. Non malades.

1° Marmite Agricole.	4° Topinambours Sauteuse.
2° Brochetons Meunière.	5° Coulommiers double.
3° Pilaw de Volailles.	6° Pommes du Canada.

DYSPEP. CHR.	ANOREX.	ENTÉRITE	OBÉS.	PALUD.
1° 2° Nouilles au naturel. 5° Pruneaux Pudding.	1° 2° 3° 4° 5° Pruneaux Pudding.	1° 2° Nouilles au naturel. 5o Pruneaux Pudding.	1° 2° 4° 5° 6°	1° 2° 3° 4° 5° Pruneaux Pudding.

Côte de mouton à l'anglaise. — Dans une casserole de proportion convenable, disposer une côtelette de mouton, à manche, ajouter assez d'eau pour la couvrir en entier, du sel, une carotte moyenne, un navet, un oignon émincé, un bouquet garni, une demi-cuillerée à café de bon vinaigre d'Orléans.

Mettre à feu doux et couvrir, pour cuire, environ cinquante minutes ou une heure.

La servir avec beurre fin, chauffé au bain-marie et un peu de fines herbes, hachées.

Marmite agricole. — Disposer dans une marmite à pot au feu 2 carottes, 2 navets, 2 poireaux, un peu de cerfeuil, une laitue, un demi-céleri rave, 2 pommes de terre et un morceau de bœuf de 4 à 500 grammes, mettre au feu, mouiller jusqu'à concurrence de trois litres, saler, écumer. Prolonger l'ébullition quatre heures environ.

(1) Voir *Paris Médical*, 3 février 1912.

Séparer la cuisson, l'additionner de semoule de blé fin, mettre au feu jusqu'à parfaite cuisson.

Passer les légumes à un tamis très fin, les incorporer dans le bouillon, ajouter un demi-litre de lait chaud, et 75 grammes de beurre, en servant.

Topinambours sauteuse. — Dans les régimes surveillés le topinambour a sa place; il sert à varier les menus légers. Sa saveur est dénaturée par la cuisson à l'eau qui n'est pas nécessaire pour sa préparation.

Soigneusement épluché, essuyé, et émincé, il subit une rapide cuisson, dans une sauteuse, avec du beurre fin, et du sel en quantités convenables.

L'écarter du feu dès qu'il a pris de la couleur, et le servir de suite, comme garniture d'une chair rôtie ou cuite à la braisière.

Pruneaux Pudding. — Dans un litre de lait bouillant vanillé, mettre cuire deux cuillerées à bouche de grosse semoule, sucrer, ajouter quatre à six jaunes d'œuf.

Faire un choix de beaux pruneaux cuits, pas défaits, les débarrasser de leur noyau, et les disposer au milieu de la semoule cuite, et mettre le tout dans un moule à Charlotte, beurré, pocher au bain-marie pendant une heure environ, laisser refroidir et démouler. De la cuissson des pruneaux faire un léger sirop, qui accompagnera le pudding.

Pilaw de volaille. — Pour ce mets, on peut cuire du riz de choix de deux façons. La première, dite à la créole, est obtenue par production de vapeur d'eau à bon feu, la seconde par cuisson du riz mouillé légèrement avec du fond de veau.

Lorsqu'il est à point d'une façon ou d'une autre, saisir le riz en le mettant dans une casserole très chaude et beurrée, un instant.

D'autre part on disposera d'abats ou de blancs de volaille, bien cuits préalablement, soit à la rôtissoire soit à la braisière. Avec les déchets tombés de ces morceaux on préparera quelques quenelles à base de mie de pain et de fines herbes. Quelques champignons blancs bien cuits feront bien.

On garnira enfin un moule à charlotte avec le riz par couches superposées entre lesquelles on disposera quenelles et morceaux de volailles et champignons. Le moule rempli, en pressant sur tout l'ensemble, passer au four quelques instants.

Démouler vivement ensuite pour servir sur un plat très chaud en semant au dernier moment, sur tout l'ensemble, du fromage de Gruyère, râpé, moyen.

Dr LEON DERECQ. G. GALLOIS.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Engelures.

1° Baigner les mains, matin et soir, dans la décoction de feuilles de noyer;

2° Frictionner ensuite avec de l'alcool camphré ;

3° Poudrer avec :

Salicylate de bismuth...	10 grammes.
Amidon	60 —

4° Le soir, avant de mettre cette poudre, on peut frictionner avec :

Glycérine..........	ãã 50 grammes.
Eau de roses........	
Tanin	1 gramme.

5° Si les engelures sont ulcérées, les envelopper de feuilles de noyer ramollies dans l'eau chaude.

E. BESNIER.

Érysipèle.

Appliquez chez les nouveau-nés, à la région ombilicale :

Sublimé	0gr,05
Sulfate de chaux	10 grammes.
Vaseline...............	40 —

Ou bien :

Collodion élastique.

Prurit dans les dermatoses.

Onctions sur les régions atteintes avec :

Chloral................	2 grammes.
Axonge benzoïnée	50 —

Psoriasis.

Gaucher recommande dans le psoriasis le collodion cadique suivant :

Collodion acétonique ...	20 grammes.
Huile de cade	1 gramme.

Usage externe : en applications.

Pyélonéphrite tuberculeuse.

Castaigne et Lavenant donnent les pilules suivantes:

Bleu de méthylène officinal..................	0gr,01
Excipient	Q. S.

Pour une pilule. F. S. A., no 30.

Prendre 1 à 5 de ces pilules par vingt-quatre heures.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **De l'inégalité du volume des seins. Pronostic pour l'allaitement** (KEIM, 3 février 1912).

M. Richet a trouvé fréquemment l'asymétrie des seins chez les tuberculeuses. MM. Variot et Lassablière ont contesté la signification clinique de ce fait. « Ainsi posées, les conclusions du problème paraissent trop absolues de part et d'autre. Il m a semblé en effet que dans certains cas, exceptionnels, il est vrai, l'asymétrie des seins pouvait avoir une signification équivalente à celle de l'atrophie du testicule, du développement imparfait du cœur ou du foie qu'on observe chez les descendants de tuberculeux, avec ou sans tuberculose active, chez ceux qu'on a justement dénommés les paratuberculeux ».

PROGRÈS MEDICAL. — **Les points de côté des tuberculeux et leur traitement** (PAILLARD, 3 février 1912).

Le traitement du point de côté par l'injection sous-cutanée d'eau bouillie est fort ancien, mais est tombé en désuétude. « Depuis quatre ans, nous en avons pratiqué plusieurs centaines dans des névralgies diverses et spécialement dans les névralgies des tuberculeux et nous n'avons pas eu un seul insuccès, à la condition que l'injection fût faite au point révélé par la palpation comme le plus douloureux », La quantité de liquide ne doit pas dépasser 1 à 2 centimètres cubes. Parfois la guérison est définitive sinon on recommencera au bout de dix à quinze jours.

BULLETIN MÉDICAL. — **Le signe des spinaux et la fréquence de la pleurésie séro-fibrineuse** (RAMOND, 7 février 1912).

Le « signe des spinaux », très apparent dans de nombreux cas de pleurésie, mérite d'être nettement défini. Sous la douzième côte et de chaque côté de la ligne épineuse, on aperçoit chez l'individu normal une saillie formée par les muscles spinaux superficiels. Chez le pleurétique « cette masse musculaire se met en contraction réflexe, afin d'immobiliser la plèvre sous-jacente enflammée, tout comme les muscles abdominaux se tendent quand le péritoine est intéressé.

« Le signe des spinaux est constitué avant tout par une double sensation : l'une visuelle, c'est la saillie et l'élargissement de la masse des spinaux ; l'autre tactile, c'est la tension plus ou moins grande de cette même masse musculaire ».

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Une dangereuse pratique anticonceptionnelle** (GAULLIEUR L'HARDY, 8 février 1912).

Il existe en Allemagne une pratique anticonceptionnelle fort répandue qui consiste à introduire jusqu'au fond de l'utérus un petit tampon arrondi formé de fils de soie. Il reste ainsi à demeure durant des mois et suffirait à empêcher la fécondation. Cette méthode passe à tort dans le public pour inoffensive. Des observations récentes démontrent que l'innocuité du procédé est absolument illusoire.

GAZETTE DES PRATICIENS. — **Traitement de l'alcoolisme** (LEMOINE, février 1912).

Il ne faut pas administrer l'opium et la morphine d'une façon réflexe chez les alcooliques. « On peut avoir affaire par exemple à un sujet qui, dans un état d'intoxication alcoolique aiguë, présente un facies rouge, congestionné. Dans un cas semblable il faut surtout bien se garder de donner de l'opium, car on sait parfaitement bien, aujourd'hui, que le médicament est un vaso-dilatateur cérébral et que par conséquent il congestionne facilement les centres nerveux. »

MARSEILLE MÉDICAL. — **Traitement de la leucoplasie par le salvarsan** (LACAPÈRE, 1er février 1912).

Le traitement arsénical paraît des plus utiles à toutes les périodes de la leucoplasie. Il arrive au début à faire disparaître les lésions. Il les enraye et les limite à la période d'état. A la période tardive, il les cicatrise, les rend indolentes et il semble une précaution des plus utiles contre la transformation cancéreuse.

PEDIATRIE PRATIQUE — **Hernies inguinales chez l'enfant** (Professeur KIRMISSON, 5 février 1912).

« Bien de nos collègues estiment qu'il faut intervenir chirurgicalement, dès qu'on a reconnu l'existence d'une hernie chez l'enfant. Tel n'est pas mon avis, et sauf exception, je ne procède pas à sa cure radicale avant l'âge de deux ans ; car il est incontestable que les hernies des tout petits enfants disparaissent parfois par suite de la simple application d'un bandage. Jusqu'à six mois, il faut recourir à un bandage en caoutchouc, bandage qui doit être double, même si la hernie n'est qu'unilatérale, car le bandage unilatéral est difficile à maintenir... Un autre motif qui m'incite à différer l'intervention chez ces petits porteurs de hernie, c'est l'examen de leur état général. Le plus souvent, ce sont des sujets faibles, peu résistants, qu'on ne peut opérer dans de bonnes conditions. »

LA CLINIQUE. — **Traitement de la tuberculose pulmonaire ; la révulsion et l'antisepsie directe** (Professeur ROBIN, 9 février 1912).

La seule contre-indication de la créosote est tirée de l'état congestif des lésions. Il faut l'administrer par la voie rectale.

Comme antiseptique pulmonaire direct, l'iodure d'allyle est un médicament puissant à doses infimes ; on l'associera au goménol et à l'acide hydro-fluo-silicique. On se servira d'un grand pulvérisateur à distance.

La révulsion a aujourd'hui peu de partisans ; à plus d'un titre, elle mérite d'être conservée. La *sinapisation* agira sur la pleurite superficielle. Les *ventouses* doivent être mises en grande quantité en avant et en arrière. La *teinture d'iode* ne doit pas être employée comme révulsif. Il n'y a pas de meilleur moyen que le *vésicatoire* pour diminuer l'oppression. Quant aux *pointes de feu*, il faut se servir de la pointe la plus fine et appliquer 50 à 100 pointes de feu sur une surface grande comme une pièce de 5 francs. Enfin, le *cautère* est un procédé antique qui mérite d'être remis en honneur.

LA CLINIQUE. — **Le traitement moderne de la goutte** (MARCEL LABBÉ, 9 février 1912).

Pendant la crise aiguë, on se servira du colchique et des préparations salicylées. En dehors des crises « pendant quelques années, abstraction faite des cures hydrominérales, je fais prendre pendant dix jours chaque mois, 2 à 3 grammes de salicylate de soude par jour. Les dix jours suivants, je fais prendre de l'eau de Vittel ou de Contrexéville : un litre par jour, en quatre fois, chaque verre de 250 grammes étant pris à une demi-heure d'intervalle, dans la matinée, à jeun, et, de préférence, le sujet restant au lit. »

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Des ankyloses dites vicieuses du coude** (SCHWARTZ, 10 février 1912).

Toutes les fois que l'on se trouve en présence d'une articulation du coude traumatisée ou enflammée, susceptible de s'ankyloser, il faut mettre l'article dans la meilleure situation possible au point de vue du fonctionnement ultérieur du membre, afin d'éviter les ankyloses vicieuses. On fléchira donc l'avant-bras et le bras à 60 degrés environ, c'est-à-dire qu'ils devront former un angle égal aux deux tiers de l'angle droit. Ainsi la main rendra le maximum de service.

« *Immobilisez, s'il le faut, en deçà de l'angle droit, jamais à angle droit et à plus forte raison au delà.* »

NÉCROLOGIE

LORD LISTER

Ceux qui entrent, à l'heure actuelle, dans la carrière chirurgicale et qui voient avec quelle aisance et quel succès on pratique les opérations les plus graves, sans faire intervenir d'autre facteur que la stérilisation pure et simple, l'*asepsie*, doivent comprendre difficilement l'enthousiasme qu'a dû susciter la découverte de Lister.

La chirurgie était dans un état des plus précaires. La moindre intervention donnait lieu à des complications redoutables et souvent mortelles. Les plaies suppuraient interminablement quand elles ne se compliquaient pas d'infection purulente, de pourriture d'hôpital.

Grâce aux immortelles découvertes de Pasteur qui dès 1860, disait : « Pas de germes atmosphériques, pas de fermentations, pas de putréfaction », Lister inventa son *pansement antiseptique*, dans lequel l'acide phénique tenait la place d'honneur et qui devait révolutionner la chirurgie de cette époque. Le chirurgien d'Edimbourg mit en pratique sa nouvelle méthode dans son service ; il y forma de nombreuses générations d'élèves et l'on sait que Lucas Championnière, après une visite à Lister, se fit l'apôtre de ses idées en France.



LORD LISTER.

Quoique la méthode soit aujourd'hui en grande partie abandonnée, ayant cédé la place à l'asepsie, Lister n'en a pas moins été, à son époque, un grand bienfaiteur.

Né le 5 avril 1827, Lister prend ses premiers grades à Londres ; il devient, en 1855, fellow du collège de chirurgie d'Edimbourg. En 1860, il est professeur de clinique chirurgicale à Glascow où il garde la chaire jusqu'en 1869 ; puis il professe, jusqu'en 1877, à Edimbourg et de 1877 à 1893 à Londres, au King's College.

Il était médecin du roi, président de la Société Royale, président de la Société Britannique pour l'avancement des sciences, membre associé étranger de l'Académie de Médecine de Paris. A. SCHWARTZ.

LE DOCTEUR TRIAIRE

La nouvelle de la mort du Dr Triaire (de Tours). qui vient de succomber à Cannes à la suite d'une longue et cruelle maladie, sera douloureusement ressentie par tous ceux qu'intéresse l'histoire de la médecine. Ancien élève de l'École de médecine militaire de Strasbourg, puis médecin à Tours, où rapidement il avait conquis une brillante situation, Triaire avait trouvé le temps de poursuivre des recherches patientes et heureuses que certaines archives familiales lui avaient facilitées. C'est ainsi qu'il publia deux volumes sur *Bretonneau et ses correspondants*, où les figures de Velpeau et de Trousseau apparaissent en plein relief à côté de celle de leur maître. Plus tard il consacra au chirurgien de la Grande Armée, à *Larrey*, un volume plein de documents intéressants. *Récamier et ses contemporains* le retinrent également. Si j'ajoute qu'il publia toute une série de notes et d'articles sur *Guy Patin*, qu'il fut, auprès du professeur B. Blanchard, l'un des fondateurs et des membres les plus actifs de la Société d'histoire de la médecine, j'en aurai dit assez pour montrer combien les fervents de l'histoire de notre art doivent à Triaire. Lauréat de l'Académie de médecine, puis membre correspondant de celle-ci (1900), Triaire n'était pas seulement un esprit érudit et chercheur ; c'était un homme de bien, toujours dévoué à ses malades, dont le cœur généreux s'efforçait de soulager toutes les infortunes, estimé et aimé de tous ceux qui l'ont connu. P. LEREBOULLET.

NOUVELLES

Musée municipal d'hygiène. — Le musée municipal d'hygiène, 57, boulevard Sébastopol, dans l'ancien presbytère de l'église Saint-Leu, va être bientôt ouvert au public.

Il y a quatre ans, une tentative infructueuse avait été faite. Après de longs efforts, M. P. Juillerat, le distingué chef du bureau administratif des services d'hygiène de la préfecture dela Seine, est arrivé enfin à créer ce musée.

Les collections sont réparties en sept sections dans 28 salles.

Section de l'hygiène urbaine. — Enlèvement, utilisation ou destruction des ordures ménagères ; évacuation des matières usées ; plans d'extension des villes ; espaces libres ; cimetières; histoire des égouts parisiens, depuis le ruisseau de Ménilmontant.

Hygiène de l'habitation. — Matériaux de construction : éclairage et chauffage ; aération ; distribution des locaux et mobilier considérés selon l'hygiène.

Prophylaxie des maladies contagieuses. — Moyens de désinfection, publique et privée ; vaccination ; surveillance des eaux potables ; stérilisation des substances et objets contaminés ; transport des malades.

Hygiène des collectivités. — Étude des procédés des trois sections précédentes dans leur application aux écoles, lycées, hôpitaux et hospices, casernes, prisons, etc.

Hygiène alimentaire. — Modèle d'un laboratoire pour analyses en vue de la découverte des fraudes ; conservation des denrées dans les halles et marchés ; frigorifiques, etc.

Hygiène des transports. — Dans les trains, les voitures publiques ou privées, les bateaux, mesures utiles aux voyageurs et aussi aux localités parcourues, notamment pour l'évacuation des matières usées.

Hygiène sociale. — Habitations à bon marché ; lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose ; sanatoriums ; protection de l'enfance ; bains-douches ; habillement ; exercices physiques, etc.

Ces collections ont été constituées grâce aux dons de l'Assistance publique, des services municipaux, des Sociétés privées et des administrations publiques, des constructeurs, des compagnies des chemins de fer de P.-L.-M. et du Nord, etc., et tous les objets exposés ont été acceptés ou acquis après décision de la commission de surveillance et de perfectionnement des services d'hygiène que préside M. le Dr Roux. C'est une œuvre de vulgarisation qui sera précieuse pour les techniciens et pour les profanes, avec ses documents, ses appareils prêts à fonctionner, et, plus tard, avec des conférences du soir, des visites-promenades, avec, en un mot, tous les éléments d'une école de l'hygiène.

Il va sans dire que ce nouveau musée sera ouvert gratuitement au public, tous les jours, y compris le dimanche, dès que son inauguration aura été faite, par la municipalité de Paris.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Traitement de la Syphilis. Mercuriaux, iode et iodures, Arsenicaux, hectine, énésol, salvarsan (606). (Méthodes anciennes. Méthodes nouvelles), par les Drs PAUL L. TISSIER et BLONDIN. 1912, 1 vol. gr.in-8, de 400 pages, 9 fr. (*Maloine*, édit., Paris).

Le Génie littéraire, par les Drs A. RÉMOND et PAUL VOINEL. 1912, 1 vol. gr. in-8, de 301 pages F. *Alcan*, édit., Paris).

Le liquide céphalo-rachidien normal et pathologique. Valeur clinique de l'examen chimique, syndromes humoraux dans les diverses affections, par le Dr W. MESTREZAT. 1912, 1 vol. gr. in.-8, de 685 pages. 12 fr. (*Maloine*, édit. à Paris).

La terapia diretta, nelle affezioni de l'apparato respiratorio, par le professeur VINCENZO D'AMICO, in-8 (Extrait de la *Gazzetta degli ospedali*, 1912).

Sur quatre variétés anatomo-pathologiques de kystes rénaux, en particulier sur les kystes hématiques sous-capsulaires périnéaux.—***Sur un nouveau mode pathogénique d'infection tuberculeuse du rein*** *Statistique de* 151 *cas d'opérations sur les organes génitaux externes*, par le Dr F. CATHELIN, in-8, 1912 (*Doin et Fils*, édit. à Paris).

Diphteria of the œsophagus, by J. D. ROLLESTON M. D (Extrait de *The British Journal of children's diseases*, 1912).

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Le jury est définitivement composé de MM. Mathieu, Brouardel, Tapret, Gouget, Parmentier, Vaquez, Hirtz, Bezançon, Pierre Marie, Gaucher, Guinon et Marion.

Institut égyptien. — L'Institut égyptien a élu membre honoraire M. le professeur Raphaël Blanchard.

Faculté de médecine de Lyon. — M. le Dr Piéry, ancien chef de clinique médicale, a été chargé des fonctions d'agrégé de médecine.

Légion d'honneur. — M. le Dr Weisgerber est nommé chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de sa mission au Maroc.

Mérite agricole. — Sont nommés dans l'ordre du mérite agricole :

Au grade d'officier. — MM. les docteurs Bizard, Christin, Gardé, Kaminsky, Pourtié (de Paris).

Au grade de chevalier. — MM. les docteurs Barraillé (de Nérac), Boyer (de Négrondes), Chadefaux (de la Bourboule), Courdoux, Davenière (de Paris), Dufaure (de Vigeois), Dumont (de Levallois-Perret), Ferrand (Marcel) (de Paris), Gilbert (de Saint-Germain-en-Laye), Joxe (de Fère-en-Tardenois), Laburthe et Le Roy des Barres (de Paris), Mathieu (Aimé) (de Mouchard), Mathieu (Marie) (de Paris), Meugy (de Rethel), Montier (d'Angers), Pouy, Roucayrol, Salathé (de Paris).

Médailles des épidémies. — La médaille en argent est décernée à MM. les docteurs Parrain (de Guéret) et Gaudier (de Lille).

La médaille en bronze est décernée à MM. les docteurs Soulier (de Ruines), Gachet (de Lormont), Bolot (de Varzy) ; à MM. Bonnet, Feil, Gouguet de Girac, Léon Kindberg, internes des hôpitaux de Paris ; à M. Logeais, externe des hôpitaux de Paris ; à M. Dhérissart, interne des hôpitaux d'Amiens.

XIIIe Congrès français de médecine. — Ce congrès se tiendra à Paris, du dimanche 13 octobre 1912 au mercredi 16 octobre.

Les questions choisies pour être l'objet de rapports et de discussions sont au nombre de trois :

1° L'oxalémie et l'oxalurie. — Rapporteurs : MM. Lœper (Paris). Exposé général du sujet. — Lambling (Lille). Étude chimique de l'oxalémie et de l'oxalurie.

2° Les colites infectieuses aiguës. — Rapporteurs : MM. Cade (Lyon). Colites infectieuses aiguës chez l'adulte. — Hutinel et Nobécourt (Paris). Colites infectieuses aiguës de l'enfance.

3° Thérapeutique des syndromes hémorragiques. — Rapporteurs : MM. Carnot (Paris). Exposé général du sujet. — Sabrazès (Bordeaux). Examen du sang dans le diagnostic des syndromes hémorragiques. — Nolf (Liège). Physio-pathologie de la coagulation du sang.

Le Bureau estimant, sans vouloir rompre avec les traditions et s'opposer aux communications sur des sujets divers, qu'il est d'un réel intérêt scientifique d'éviter l'abus des communications dispersées et de favoriser leur groupement sur les questions d'actualité, propose à l'orientation des travaux des futurs adhérents du Congrès les deux questions suivantes :

1° Les états anaphylactiques en clinique.

2° La vaccination antityphique.

IIe Congrès de l'internat des hôpitaux. — Ce congrès aura lieu à Nancy les 24 et 25 mai. On célébrera à cette occasion le centenaire de l'internat de Strasbourg.

IVe Congrès de physiothérapie de langue française. — Il aura lieu du 9 au 11 avril à Paris sous la présidence de M. le Pr Bergonié.

Questions à l'ordre du jour :

Les agents physiques dans les rhumatismes chroniques, par MM. Roques et Ch. et L. Lavielle.

Les agents physiques dans l'obésité par M. Speder.

Une chaire de médecine sociale. — La création d'une chaire de médecine sociale est en projet à l'université de Giessen.

Faculté de médecine de Porto. — Le professeur A. J. de Souza est nommé directeur.

IIIe Congrès des villes d'eaux, bains de mer et stations climatiques. — On se rappelle le succès de ce Congrès tenu à Paris du 11 au 14 décembre dernier. En raison de l'importance des questions traitées l'Assemblée générale a décidé que tous les rapports et toutes les discussions seraient réunis en un volume.

Ce volume actuellement à l'impression, paraîtra fin Mars, mais il ne sera tiré qu'à un nombre restreint d'exemplaires et fourni seulement aux souscripteurs.

Nous sommes priés d'aviser nos lecteurs qui désireraient posséder ce volume, qu'ils doivent écrire *dans la huitaine*, au Dr Victor Gardette, secrétaire général du Congrès, 66, rue de Vaugirard, à Paris.

Le prix du volume, franco à domicile, a été fixé à *trois francs*.

Comité de la Ligue française de l'hygiène scolaire. — Voici la composition du bureau pour 1912 :
Président : Dr Albert Mathieu.
Vice-présidents : MM. Frank Puaux, Henri Bernis, Dr Siredey, Dr Méry.
Secrétaire général : Dr Mosny.
Secrétaires généraux adjoints : Dr R. Dinet, Dr Genévrier.
Trésorier : Dr G. Bonnet.
Bibliothécaire : M. Rougier.
Secrétaires des séances : Dr Bigot, Dr G. Schreiber, Dr Mathé, Dr L. Viel.

Concours de chef de clinique ophtalmologique à l'hospice de Limoges. — L'Académie de médecine a désigné M. le Pr Weiss pour faire partie du jury.

Navitza. — *Navitza* est un beau drame lyrique, œuvre d'un confrère lyonnais, le Dr Marcel Meyrys. Il a déjà eu trois représentations à Lyon.

Lutte contre la tuberculose et contre l'alcoolisme au conseil général de la Seine. — Le conseil général de la Seine a nommé une commission pour rechercher les réformes utiles ainsi que la création de sanatoria en vue de la cure d'air.

La commission de la tuberculose comprend MM. Girard, Félix Roussel, Patenne, Navarre, Salmon, Poirier de Narçay, Guibert, Rendu, Galli, Henri Rousselle, Gent, Moliné, Chéron, Basset. Elle pourra s'adjoindre des personnalités du monde médical.

Le conseil général a émis le vœu que le gouvernement prenne des mesures pour interdire aux mineurs de 16 ans l'accès des débits de boissons.

Lutte contre la tuberculose et les affections pulmonaires. — Sur les propositions de M. le Dr Basset, conseiller général de la Seine, le conseil général a voté :

1° Le vœu suivant : lorsqu'un soldat est l'objet de la réforme pour cause de tuberculose, il est de toute équité qu'il ait le droit de se faire soigner dans un sanatorium, si sa famille est peu fortunée.

2° Le renvoi à l'administration avec avis favorable d'une proposition ayant pour objet l'envoi dans les stations balnéaires des ouvriers de la Ville et du département de la Seine atteints d'asthme et d'emphysème pulmonaire.

Un hôpital pour tuberculeux à Budapest. — La ville de Budapest a élaboré un projet d'hôpital pour 400 tuberculeux. D'après la *Pester med. Presse* (1912, n° 4) ce serait le premier hôpital de ce genre sur le continent. Il comprendra toutes les acquisitions scientifiques les plus

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

récentes concernant la tuberculose. Il sera formé de pavillons séparés, et chaque lit disposera de 96 mètres carrés 32.

Deuxième Congrès de médecine légale de langue française. — Le deuxième congrès de médecine légale de langue française se tiendra à Paris, les 20 et 21 mai 1912 sous la présidence du professeur Lacassagne. Deux importantes questions d'intérêt professionnel seront discutées à ce Congrès : « la Réforme des honoraires des experts » et « la Répartition des affaires entre les experts ».

Les rapports de MM. les Drs Vibert et Rousselier sur ces questions ainsi que celui des Drs Etienne Martin et Ribierre sur les « Hémorragies cérébrales traumatiques » seront adressés aux adhérents les premiers jours de mai.

La cotisation est de 10 francs pour les membres titulaires et de 5 francs pour les membres associés.

Folia microbiologica. — Tel est le titre d'un nouveau journal de microbiologie qui doit paraître prochainement sous la direction de MM. les Drs Beijerinck, Klein, Poels, Sleeswijk. Envoi d'un numéro spécimen sur demande à l'administration, Thœnixstraat, 18, à Delft (Hollande).

Conseil général des sociétés médicales d'arrondissement de la Seine. — Le bureau du Conseil général des Sociétés d'arrondissement de Paris est ainsi constitué pour l'année 1912 :

Président : Dr Dubreuil.

Vice-présidents : Drs Piot et Ducor.

Secrétaire général : Dr d'Ayrenx.

Secrétaire génl adjoint : Dr Betuel.

Trésorier : Dr Toledano.

Secrétaires des séances : Drs Coldefy et Drevet.

Maison de Pasteur à Dôle. — Un comité s'est formé à Dôle pour l'achat de la maison de Pasteur à Dôle et pour sa transformation en musée. On sait que M. Rockefeller a fait savoir à ce comité qu'il prenait à sa charge le montant de l'achat, 55 000 francs. Ce don généreux a été accepté avec reconnaissance par le Comité.

VIIe Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie. — Ce congrès aura lieu à Rome du 8 au 13 avril prochain. Les membres du congrès qui désirent faire une communication sont priés d'en envoyer sans retard le titre au secrétaire du congrès, M. G. Ciarrocchi, piazza Grazioli, 5, à Rome.

Société des chirurgiens de Paris. — Le Bureau est ainsi constitué :

Président : M. Verchère ; Vice-président : M. Delaunay ; Secrétaire général : M. Ozenne ; Secrétaire général adjoint : M. R. Lœwy ; Secrétaires des séances : MM. Burty et Desjardins ; Trésorier : M. Paul Delbet ; Trésorier adjoint : M. Judet ; Archiviste : M. Monnier.

Académie royale de Belgique. — Le professeur Ehrlich est nommé membre d'honneur.

Docteurs en médecine vétérinaire. — Les associations de vétérinaires s'agitent pour que le titre de docteur soit attribué aux élèves diplômés des Ecoles vétérinaires. La question est à l'étude dans les ministères de l'Agriculture et de l'Instruction publique.

École de santé de la marine. — Un concours pour l'emploi de chef des cliniques médicales à l'École de Toulon aura lieu le 3 avril.

Médecins de l'Assistance publique. — Sont nommés médecins de l'assistance publique les médecins suppléants dont les noms suivent : MM. Lazard Deseglise, Morlet, Joumée, Bourrouillon.

Ces médecins seront affectés aux arrondissements et services suivants qu'ils ont choisis d'après leur rang d'ancienneté, savoir : M. Lazard, XIXe arr., consultations ; M. Deseglise, XIXe arr., consultations ; M. Morlet, XXe arr., consultations ; M. Joumée, XIe arr., traitement à domicile. M. Bourrouillon, IVe arr., traitement à domicile.

XVIIe Congrès international de médecine (Londres, 6 au 12 août 1913). — Le XVIIe congrès international de médecine aura lieu à Londres du 6 au 12 août 1913. Sa Majesté Royale George V a daigné prendre le congrès sous son patronage. Le président est le Dr Thomas Barlow, le secrétaire général, le Dr Herringham. La cotisation est de 25 francs, pour les membres du congrès ; elle est de 12 fr. 50 pour les membres de la famille du congressiste. Les mandats doivent être adressés à The Treasurers XVII*th* International Congress of medicine. 13, Hinde Street, London W., en désignant la section dont on désire faire partie.

Art. 7. — Les Sections du Congrès sont au nombre de vingt-deux, avec trois Sous-Sections, savoir. — I. Anatomie et embryologie ; II. Physiologie; III. Pathologie générale et anatomie pathologique ; III*a* Pathologie chimique ; IV. Bactériologie et immunité ; V. Thérapeutique (pharmacologie, physiothérapie, balnéologie) VI. Médecine interne ; VII. Chirurgie ; VII*a*. Orthopédie ; VII*b*. Anesthésie ; VIII. Obstétrique et gynécologie ; IX. Ophtalmologie ; X. Pédiatrie ; XI. Neuropathologie ; XII. Psychiatrie ; XIII. Dermatologie et Syphiligraphie ; XIV. Urologie ; XV. Rhinologie et Laryngologie ; XVI. Otologie ; XVII. Stomatologie ; XVIII. Hygiène ; XIX. Médecine légale. XX. Services sanitaires maritime et militaire ; XXI. Pathologie tropicale ; XXII. Radiologie.

Association médicale Belge des accidents du travail. — Cette importante association à laquelle on doit la réunion de nombreux congrès a constitué pour 1911-12 son bureau comme suit : Président : M. le professeur Debaisieux (Louvain) ; vice-présidents : les Drs Van Hassel et de Marbaix ; secrétaire général : le Dr J. Moreau, rue du Beau-Site, à Bruxelles ; trésorier : le Dr René Sand, agrégé, à Bruxelles.

Les séances de l'*Association* se tiennent à la Maison des médecins, Grand Place, 17, à Bruxelles, le troisième samedi du mois à 3 heures.

Mariages. — Le mariage de M. le Dr Cawadias, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine de Paris, avec Mlle Néda Couros, a lieu aujourd'hui 17 février à l'église grecque de la rue Bizet. — Le Dr Paul Giffard et Mlle Clémence Thomas.

Drame médical. — Mme Fradkines, étudiante en médecine, d'origine russe, a disparu avec son enfant. Son mari, étudiant en médecine également, apprenant la nouvelle, a disparu à son tour et on suppose que la famille Fradkines est morte.

Le professeur Démosthen (de Bucarest). — Dans le numéro du 27 janvier de *Paris Médical*, par suite d'une erreur, nous avons annoncé la mort de M. le professeur Démosthen. Nous apprenons avec plaisir qu'il jouit d'une excellente santé et villégiature en ce moment à Nice. Nous lui exprimons nos regrets pour cette erreur et nous lui souhaitons une longue continuation de bonne santé.

Nécrologie. — Le Dr Renaudin (de Romorantin). — M. Prieur, beau-père du professeur Thoinot, à qui nous adressons nos douloureuses sympathies. — Lord Lister, le père de l'antisepsie, né le 5 avril 1827. — Le Dr Charles Guende, professeur de clinique ophtalmologique à l'École de médecine de Marseille. — M. Caventou, ancien président de l'Académie de médecine. — Le Dr Triaire (de Tours). — Le Dr Hénaff, médecin principal des troupes coloniales.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le samedi *17 février* à 10 h. 1/2, une *leçon clinique sur un cas de cancer de la tête du pancréas.*

Hôpital Necker. — Le Dr **Louis Rénon** fera, le vendredi matin *23 février*, à 10 heures 1/2, à l'amphithéâtre Laënnec, une conférence professionnelle sur *le médecin dans la pratique médicale.*

Hôpital de la Charité. — Le Dr **Émile Sergent** commencera, le mardi *20 février*, à 10 h. 1/2, ses Conférences cliniques avec présentation de malades, sur la *Tuberculose* et les *Maladies des Voies respiratoires*, et les continuera les Mardis suivants à la même heure (Amphithéâtre Potain).

Sujet de la première Conférence : Les Médiastinistes.

Physiothérapie (Cours de vacances). — Le cours de physiothérapie organisé par MM. **Albert Weil**, **Dausset**, **Degrais**, **Durey**, **Kouindjy**, **Leroy**, **Sandoz** et **Wetterwald** à l'École des Hautes Études sociales et dans divers hôpitaux et cliniques aura lieu du 15 avril au 7 mai 1912.

S'adresser pour les inscriptions ou pour l'envoi du programme détaillé à MM. Vigot, éditeurs, 23, place de l'École-de-Médecine.

Hôpital Saint-Antoine. — Sous la direction de M. Lermoyez, les assistants du service MM. **Hautant**, **Blanchet** et **P. Boncour** commenceront, le *15 avril*, un cours pratique de technique oto-rhino-laryngologique.

Les leçons auront lieu tous les matins à 8 h. 1/2, et le cours sera complet en 30 leçons. Les élèves seront exercés individuellement.

Le nombre des places étant limité, prière de s'inscrire auprès de M. Hautant, assistant du service.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

18 février. — Dimanches du praticien. Conférences sur la Cinématographie dans les états biologiques par le Dr Comandon. Se munir d'une carte d'entrée spéciale, 17, rue de Tocqueville, à 5 heures.

19 février. — Concours pour une place de chirurgien-adjoint à l'hôpital de Philippeville.

19 février, à l'Hôtel-Dieu de Marseille. — Ouverture du concours pour une place de médecin-adjoint des hôpitaux de Marseille.

20 février. — Clôture de la liste d'inscription pour le concours à 9 places d'interne en médecine aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières (s'inscrire à la préfecture de Lille).

21 février. — Concours pour l'emploi de chimiste principal au laboratoire d'hygiène de Paris.

22 février, à 5 h. 1/2, au Musée Social, 5, rue Las Cases. — Conféreuces d'hygiène scolaire. M. le Dr Butte : Prophylaxie scolaire des maladies contagieuses de la peau et du cuir chevlu.

22 février, à Bordeaux. — Concours pour une place d'interne titulaire et deux places d'interne provisoire à l'asile public d'aliénés de Bordeaux.

22 février, à 11 h. 1/2, à l'hôpital Saint-Antoine, 20, rue de Citeaux. — M. le Dr Mathieu : Les cures thermales dans le traitement des maladies gastro-intestinales.

24 février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours d'Internat en pharmacie. S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique service du personnel, de 10 heures à 3 heures, 3, avenue Victoria, Paris.

25 février, à 2 h. 1/2 à l'École d'application du Val-de-Grâce. — Dimanches du praticien. Conférence de M. le professeur Vincent : Vaccination antityphique.

26 février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à une place d'ophtalmologiste des hospices de Limoges. (S'inscrire au secrétariat des hospices à Limoges).

26 février. — A Paris au Ministère de l'Intérieur, ouverture du concours de médecin adjoint des Asiles publics d'aliénés et de médecin d'asile privé.

26 février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de prosecteur d'anatomie à la Faculté de médecine d'Alger (S'inscrire aux secrétariats des Facultés).

26 février, à midi, salle des concours, 49, rue des Saints-Pères. — Ouverture du concours pour 5 places de médecin des hôpitaux de Paris.

26 février. — A la Faculté de médecine de Lille ouverture du concours pour la nomination à 3 places d'interne titulaire en médecine et de 6 places d'interne provisoire aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières.

27 février, à 8 h. 3/4 du soir à l'Hôtel des Sociétés savantes, 3, rue Danton. — Conférences de l'Association pour l'avancement des sciences. M. le Pr Daniel Berthelot : Les rayons Ultra-violets et leurs applications pratiques.

29 février, à 11 heures à l'hôpital Saint-Antoine, 20, rue de Citeaux. — M. le Dr Jean-Charles Roux : Médication antidiarrhéique.

29 février, à 9 heures du soir à la Sorbonne. — Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris. M. Paul Girard : Impressions de Grèce.

29 février, à 5 h. 1/2 au Musée social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire. » M. le Dr Boulloche : Rôle de l'École dans la lutte antituberculeuse.

29 février. — Clôture du registre d'inscription pour l'Internat des asiles d'aliénés (S'inscrire au service des aliénés, annexe de l'Hôtel de Ville, 2, rue Lobau).

1er mars. — Concours à la Faculté de Médecine d'Alger pour une place de prosecteur d'anatomie.

1er mars. — Dernier délai pour la production des titres des candidats aux chaires d'histologie comparée, et de géologie au Collège de France.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 21 février, à une heure. — M. Combres. Les traitements du chancre mou (MM. Gaucher, président ; Segond, Letulle et Pierre Duval). — M. Delvlle. Ligature de l'artère vertébrale dans sa portion sous-occipitale (MM. Segond, président ; Gaucher, Letulle et Pierre Duval). — M. Bougeant. Suralimentation et repos dans la tuberculose pulmonaire (MM. Letulle, président ; Gaucher, Segond et Pierre Duval).

Jeudi 22 février, à une heure. — M. Barré. Étude critique sur les arthropathies tabétiques (MM. Pierre Marie, président ; Achard, Roussy et Rathery). — M. Baisoiu. Contribution à l'étude clinique de l'ulcus duodénal (symptômes et diagnostic) (MM. Achard président ; Pierre Marie, Roussy et Rathery).

LES NOUVEAUTÉS MÉDICO-CHIRURGICALES

UNE NOUVELLE SERRE-FINE POUR SUTURES

Autogriffe du Dr Lenormand, du Havre

Pour répondre au désir exprimé par plusieurs abonnés, nous donnerons de temps à autre, sous cette rubrique, a description sommaire des instruments ou appareils nouveaux, de première utilité pour le praticien. Nous commençons ce premier article par une nouvelle serre-fine pour sutures, qui peut être d'un usage journalier, une canule à double courant pour injections vaginales, et un appareil ingénieux pour avoir toujours de la teinture d'iode fraîche à sa disposition.



La caractéristique de l'autogriffe est de s'appliquer et de s'enlever *directement à la main sans l'aide d'aucune pince spéciale*.

Elle est constituée par une lame de nickel plus large aux extrémités qu'au milieu, et pliée en dos d'âne, de telle façon que ses branches forment entre elles un angle obtus. A la face interne de chaque branche se trouve une petite pointe effilée qui assure la fixation de l'autogriffe.

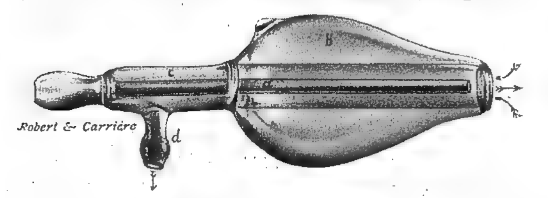
Pose. — On les met à cheval sur la ligne de réunion et par une légère pression des doigts on achève de les plier complètement. Leurs pointes s'enfoncent dans le derme et l'affrontement est définitif.

Enlèvement. — On engage les ongles des deux index sous les rebords arrondis des extrémités de l'autogriffe, puis, avec le pouce, qui appuie sur la partie médiane, on aplatit l'autogriffe qui se désinsère d'elle-même.

Avantages. — 1° Pas besoin de pince ; 2° On peut la serrer plus ou moins, comme on serre plus ou moins un fil (on en reconnaîtra les avantages dans certaines interventions sur le prépuce et le scrotum par exemple) ; 3° Durant la cicatrisation elle obéit à la rétraction des tissus : d'où diminution de gêne et ligne de réunion plus esthétique ; 4° Dans le cas de plaies difficiles à affronter (cuir chevelu, ablations du sein, laparotomies sus-ombilicales) elle rend de réels services en l'appliquant d'une certaine façon : on commence par fixer l'une des pointes dans la lèvre la plus éloignée, puis on refoule fortement la lèvre rapprochée, et lorsque le contact des deux est effectué, ou presque, il suffit de plier l'autogriffe qui maintient l'affrontement (1).

CANULE ATHERMA A DOUBLE COURANT

La canule Atherma à double courant, a pour but



d'éviter les brûlures de la vulve occasionnées par les injections très chaudes (50 à 55°).

Le liquide chaud arrive par le tube intérieur *a*, revient par le tube *c* et s'échappe par l'olive *d*.

Le vide complet est fait dans l'ampoule *b* : *on sait que la chaleur ne peut se propager dans le vide.* Cette ampoule reste donc froide malgré le courant de liquide chaud. Le renflement de cette ampoule obture l'orifice vulvaire et empêche le liquide chaud de s'échapper latéralement et de déterminer des brûlures (1).

TEINTURE D'IODE INSTANTANÉE

La teinture d'iode est à l'ordre du jour. Son emploi chirurgical pour la désinfection des plaies et du champ opératoire se généralise de plus en plus.

Malheureusement, la teinture d'iode s'altère rapidement il s'y produit de l'acide iodhydrique qui la rend irritante (brûlures, érythèmes, etc.).

Pour remédier à cet inconvénient, il est indispensable



d'employer de la teinture d'iode *très fraîche.* C'est pour permettre au médecin de réaliser cette préparation extemporanément que M. Robert a créé la **teinture d'iode instantanée.**

L'iode est renfermé dans une ampoule scellée : l'alcool est contenu dans un tube fermé par un bouchon paraffiné. On ouvre l'ampoule après l'avoir limée et l'on verse l'iode dans l'alcool ; la solution est instantanée (1).

(1) Robert, 37, rue de Bourgogne, à Paris.

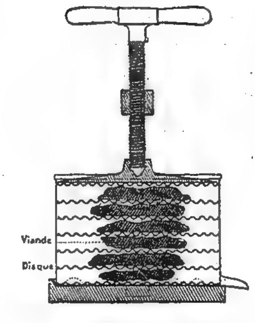
THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

La zomothérapie ne devrait pas compter d'insuccès si on indiquait en détail aux malades comment le suc musculaire doit être préparé et à quelles doses il doit être administré.

Le suc de la viande crue doit être préparé uniquement par pression à froid et au moment du besoin.

Il doit être administré à la dose de 250 grammes en deux ou trois fois dans la journée.

On doit le faire absorber séance tenante,



dès son extraction, à cause de sa grande altérabilité.

La Presse A. Petit est le seul appareil vraiment pratique pour retirer à froid et sans effort 250 grammes de suc frais de 500 grammes de viande crue, dose journalière indispensable pour la bonne réussite de la zomothérapie.

Lors de sa présentation à la Société des sciences médicales de Lyon, cet appareil a reçu l'approbation unanime du corps médical.

1911-1912, N° 13 — 24 Février 1912

SOMMAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/o** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6 fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

PUÉRICULTURE

De tous côtés on parle aujourd'hui de puériculture. Revues, livres, conférences se multiplient où sont exposés les mérites des gouttes de lait, des consultations de nourrissons, des œuvres consacrées à l'hygiène de l'enfant.

Aux jeunes filles, aux jeunes femmes on prodigue des conseils précis sur les soins à donner aux nourrissons malades ou bien portants. A voir ces efforts nombreux et divers, on pourrait croire que tout est fait dans cette voie et que rien ne reste à perfectionner. Pourtant la lettre suivante que *Paris Médical* a récemment reçue montre quelles importantes lalacunes restent à combler. On y reconnaît l'esprit averti et plein de zèle dont son auteur, le dévoué Dr Levassort (qui dénonçait ici même les abus de la réclame charlatanesque) a donné tant de preuves.

« Avant de songer aux moyens de mettre en valeur l'enfant à naître, écrit-il, il serait sage de s'occuper de ceux qui sont nés. Je viens de voir cette semaine deux jeunes mères dont les maris sont sous les drapeaux. Savez-vous combien on donne à une femme dont le mari est soldat? 0 fr. 25 par jour, *cinq sous* ! Quand la femme a du lait, cela va encore, à la condition de trouver un travail compatible avec l'allaitement; mais quand il faut acheter du lait, on ne va pas loin avec les fameux cinq sous. Ce côté de la question mérite d'être envisagé, car ce n'est pas tout de gémir sur la diminution des naissances, il faudrait faire en sorte que les enfants puissent se développer normalement.

« J'ai encore une critique à faire, ajoute M. Levassort, peut-être n'est-elle pas tout à fait fondée et mes renseignements seront, je l'espère, démontrés incomplets ou erronés. Pendant leur séjour dans une maternité, fait-on aux jeunes femmes avant ou après leur accouchement de petites conférences sur la manière d'élever leurs enfants? J'en doute et toutes les fois que j'ai interrogé une personne sortant d'accoucher dans un hôpital on a toujours répondu à ma question par la négative. Ne serait-ce pas là une occasion toute trouvée de faire de la puériculture, et de la puériculture appliquée ? Si les chefs de service n'ont pas le temps nécessaire, leurs assistants, les moniteurs et même les sages-femmes seraient fort qualifiés pour éduquer les jeunes mères. Il va sans dire que, dans les asiles pour femmes enceintes, des causeries sur la manière d'élever les enfants seraient aussi très bien à leur place ».

La vérité et l'intérêt de ces remarques ne peuvent échapper à tous ceux qui se sont occupés d'hygiène infantile. Malheureusement la solution n'est pas aussi simple qu'il paraît. Les efforts de bon nombre d'accoucheurs et de pédiatres qui ont voulu, en même temps que l'éducation de leurs élèves, faire celle des mères confiées à leurs soins se sont heurtés à bien des difficultés. Combien souvent dans les consultations de nourrissons a-t-on vu les mères être presque exclusivement sensibles au secours matériel qu'elles viennent chercher et n'avoir qu'une oreille bien distraite pour les conseils qu'on essaie de leur donner ! Combien fréquemment voit-on les plus élémentaires recommandations d'hygiène transgressées par celles auxquelles on vient de les faire ! Ce ne sont pas les courts séjours dans les maternités qui permettent, après les fatigues de l'accouchement, de faire un enseignement régulier aux jeunes mères souvent épuisées ; au surplus, comme le dit justement M. Levassort, le temps ferait souvent défaut aux médecins. Ce qu'il faut, c'est que la mère soit, par le personnel, dressée à donner les soins les meilleurs à son enfant et qu'on l'incite à revenir aux consultations de nourrissons, qui se fondent si utilement de tous côtés. Ce qu'il faudrait aussi, c'est répandre quelques petits livres faciles et élémentaires comme l'opuscule si clair du professeur Pinard. Ce qui serait nécessaire enfin, c'est de profiter du séjour des femmes enceintes dans des asiles spéciaux, dans les jours qui précèdent l'accouchement, pour leur donner des conseils personnels et directs plus utiles que des conférences. C'est par ce côté, plus que par un enseignement trop difficile à organiser, que les idées si justes de M. Levassort ont chance d'être adoptées.

Quant à la question du secours aux femmes de soldats, elle est hélas d'ordre budgétaire et l'on ne sait que trop combien le budget terriblement surchargé du pays a peine à faire face aux dépenses croissantes. Encore que l'on préfère de plus en plus faire appel à l'Etat souverain et non à la charité privée, le meilleur moyen serait sans doute qu'une des œuvres privées d'assistance s'engage dans cette voie, et, à l'aide d'une caisse spéciale, augmente les secours attribués par l'Etat. La chose ne semble pas impossible à réaliser, si même elle ne l'est déjà. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les mères ainsi secourues touchent souvent à diverses sources, que facilement les consultations spéciales leur octroient des secours d'allaitement, qu'il est des gouttes de lait qui donnent, s'il y a lieu, le bon lait nécessaire à leurs enfants. Ce qu'il faudrait donc, c'est rendre plus méthodique la collaboration apportée dans ce sens par les œuvres privées à l'Etat.

Les deux points visés dans la lettre de notre confrère ne sont pas les seuls. Les questions de puériculture sont, nous le disions en débutant, l'objet de l'attention générale. Mais ce que M. Levassort contribue à bien mettre en relief, c'est la nécessité de parler puériculture surtout à la femme du peuple, à l'ouvrière dont dépend l'avenir de notre race et qui souvent (nous ne le voyons que trop dans nos consultations hospitalières) est, par les soins inexpérimentés donnés à son enfant, responsable de la maladie qui le mine. Quelles que soient les difficultés de cet enseignement, c'est à vaincre l'ignorance des mères qu'il faut s'appliquer, par des moyens simples et variés, en développant ce qui a été fait déjà; ainsi l'on contribuera, mieux que par bien d'autres moyens, à limiter la mortalité infantile, l'une des principales causes de dépopulation.

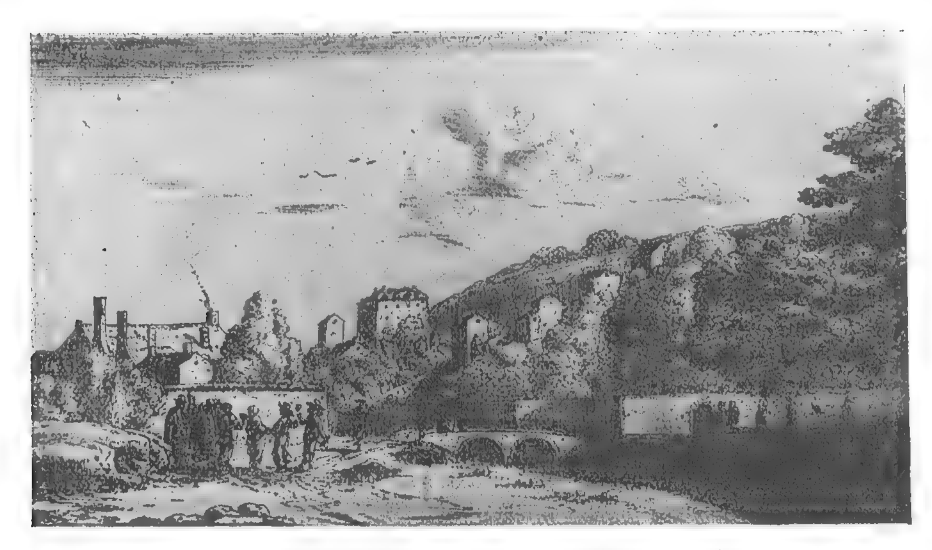
P. LEREBOULLET.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

LA SALUBRITÉ DE L'EAU ET L'ÉVACUATION DES EAUX USÉES A PARIS AU XVIIe SIÈCLE

En nous présentant son exposition de Paris au XVIIe siècle, M. Marcel Poëte évoque devant nous une ville d'un grand luxe architectural. Le visiteur, à la vue de ces magnifiques hôtels, de tous ces monuments battant neufs éprouve le regret de ces belles choses disparues ou avilies et dès qu'il se retrouve dans la rue Sévigné actuelle il se met à pester contre les grandes bâtisses modernes sans caractère. Cependant si ce même visiteur voulait bien ne pas se prêter si complaisamment à cet habile et inexact mirage de la beauté urbaine du XVIIe siècle, s'il voulait bien pour un moment entrer dans les bottes de quelque mousquetaire, il aurait tôt fait d'avoir une vision plus nette des réalités malodorantes et en tout point malsaines de Paris à cette grande époque, revers abominable de ce grand décor.

Pourquoi mettre des bottes, direz-vous ? Parce qu'il n'était pas possible alors de circuler à coup sûr dans les rues en un autre accoutrement.



Le grand égout à Chaillot, par Zeeman (Archives de la Seine).

Les rues, plus ou moins couvertes d'immondices suivant les avatars divers des entreprises d'enlèvement, étaient occupées au centre par un ruisseau ou égout souvent encombré ; les eaux de celui-ci débordaient et les carrosses passaient dans l'eau ; le piéton se réfugiait-il au long des maisons? celles-ci sans gouttières (elles ne furent prescrites qu'en 1834) l'arrosaient copieusement, sans parler des gratifications solides et liquides que le sans-gêne et la malpropreté des habitants semaient par la fenêtre. On ne trouva pas d'autre moyen plus tard, au XVIIIe siècle, en 1725, pour combattre l'habitude journalière des pensionnaires des collèges de Beauvais et de Presles de jeter leurs ordures dans la rue, que de condamner les Principaux à faire attacher à toutes les fenêtres des chambres de leurs collèges des clayes de fil d'archal dormantes et sans ouvertures !

C'était de mœurs courantes et c'était à un point tel que tous les littérateurs de l'époque, Boileau et bien d'autres, s'indignent de la saleté de Paris ; Louis XIV lui-même menace de descendre en bottes dans la Ville!

L'ordonnance du 9 septembre 1631 prescrit de jeter de l'eau au-devant des maisons tous les jours, afin que les ruisseaux et égouts ne soient empêchés à l'endroit des maisons...

Une mazarinade de 1649 d'accord avec l'esprit public raille la propreté et son luxe dans une lettre à M. le Cardinal :

> L'été, vous faisiez d'eau de Seine
> Arroser le cours de la Reine.

Même en 1698 une ordonnance royale réitère de simples règles de salubrité qui dans tout ce siècle n'avaient pu s'introduire dans la population. « Article VII : Défendons à toutes personnes de jetter ou faire vuider par les fenêtres de leurs maisons, tant de jour que de nuit, urines, excrémens, ni autres eaux quelconques, leur enjoignant faire porter au ruisseau de la rue les dites eaux ou urines, et à l'instant y faire jetter un seau d'eau nette ».

Ce qui fait la grandeur de cette époque, ce qui la distingue des précédentes, c'est l'effort considérable, colossal, pour parler comme les Allemands, qui fut tenté en toutes choses ; cet effort partit d'en haut, et eut à lutter sans cesse contre l'ignorance et la grossièreté de la population. Pour renforcer, organiser cette lutte pour la salubrité, Louis XIV crée en 1666 le Conseil de Police composé des plus grands seigneurs de la Cour, leur enjoignant de s'occuper principalement de la netteté et de la salubrité de la Ville.

Celle-ci était alimentée en eau de source, d'une qualité discutable en raison de sa teneur en sels de chaux, et qui ne la rendait pas propre à tous usages. L'eau des puits, d'un emploi très fréquent par son caractère privé, était peu surveillée et le cureur de puits n'agissait qu'à la sollicitation du propriétaire du puits.

Reste l'eau de Seine que les porteurs au tonneau distribuaient un peu partout ; bien plus, un certain nombre de fontaines publiques étaient remplies d'eau de Seine au tonneau. Pour une fourniture de 40 pouces d'eau, Salomon de Caux, par arrêt du 30 mars 1621, reçut 60.000 livres tournois et 20.000 livres de récompense, avec engagement de dix ans.

Cette eau de Seine, nous en connaissons déjà les inconvénients signalés par les contemporains — Quels dangers sa consommation n'entraînait-elle pas pour les Parisiens? Rappelons-nous quelle terrible époque ce fut, par les épidémies si fréquentes et si meurtrières. Pour ne parler que

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE (*Suite*)

de la peste, elle est à Paris en 1606, en 1607, en 1619 : à cette date, *Duret* dans son « *Advis sur la maladie* » conseille de « ne plus boire d'eau de rivière, laquelle ne vaut rien au-dessous des ponts ». Il y a la peste encore en 1623, en 1625, en 1628, en 1636, en 1638.

Le 22 mai 1643, les voisins du petit pont de Nostre-Dame se plaignent qu'on jette sous le petit pont les pailles provenant des lits des malades de l'Hôtel-Dieu ; ils n'invoquent pas la contamination probable de l'eau, mais ils craignent d'être incendiés quand on brûle ces détritus. Les lavandières de l'Hôtel-Dieu lavent le linge à la rivière au même endroit ; des ordonnances de police de 1666 et 1667 interdisent cependant « aux porteurs d'eau et lavandières de puiser de l'eau, ni laver aucun linge dans le canal de la rivière qui coule le long de la place Maubert, Pont de l'Hôtel de Dieu, rue de la Bucherie, Petit Pont, Pont Saint-Michel et Pont-Neuf ; à cause de l'infection et impureté des eaux qui y croupissent, capables de causer de grandes maladies, à peine du fouet contre les porteurs d'eau et lavandières ».

De 1669 une ordonnance fait très expresses défenses « à tous porteurs et porteuses d'eau de puiser et prendre l'eau qu'ils vendent et distribuent par la Ville, au-dessous des bateaux des lavandières, des égouts des rües et autres lieux où elles croupissent (d'autant que l'usage de telles eaux infectes et corrompues serait capable de causer des maladies dangereuses, et d'altérer notablement la santé des habitants) ni ailleurs qu'au courant et plus fort de la rivière ».



Le cureur de puits (Archives de la Seine).

En 1672, le Roy forma pour l'embellissement de Paris le projet d'ouvrir un quai, depuis le Pont Notre-Dame jusqu'à la grève, là où se trouvaient les tanneurs et les teinturiers. Le 28 octobre de la même année, l'arrêt du Conseil du Roy éloigne les tanneurs du milieu de la ville « pour le bien et la salubrité de la Ville de Paris ; et ceuxci doivent se retirer au Faubourg Saint-Marcel et à Chaillot ».

Une curieuse ordonnance de police du 20 octobre 1702 nous donne des renseignements bien précis sur ce qu'était l'eau de Seine à cette époque et son degré de corruption.

« Sur les plaintes de plusieurs Bourgeois, Artisans et Porteurs d'eau de ce que la Rivière de Seine du côté des quays Saint-Bernard et de la Tournelle jusque et au-dessous du Pont de l'Hôtel Dieu, était extrêmement grasse et bourbeuse, même d'un goût puant et infecté, ce qui empêchait d'y puiser comme à l'ordinaire et pourrait causer des maladies considérables à ceux qui boiraient de cette eau, laquelle infection provient de ce que les Tanneurs et Mégissiers demeurant dans le faubourg Saint Marcel lavent dans la Seine et dans la rivière des Gobelins leurs bourres et leurs cuirs pleins de chaux, y jettent leurs escharnures et toutes les immondices de leur métier, sur quoi le Commissaire au Châtelet de Paris s'étant transporté au bord de la Rivière depuis le dit Pont de l'Hôtel Dieu jusques et vis-à-vis l'Hôpital de la Salpêtrière, il y aurait vu les dites eaux ainsi corrompues... considérant combien il importe à la santé des citoyens que les eaux de la Rivière soient pures et nettes... défendons aux Tanneurs et Mégissiers de jetter dans la Rivière les escharnures, cornichons ni autres immondices et ne pourront faire la vidange de leurs plains dans la Rivière qu'à six heures du soir en hiver et à huit heures en été ! »

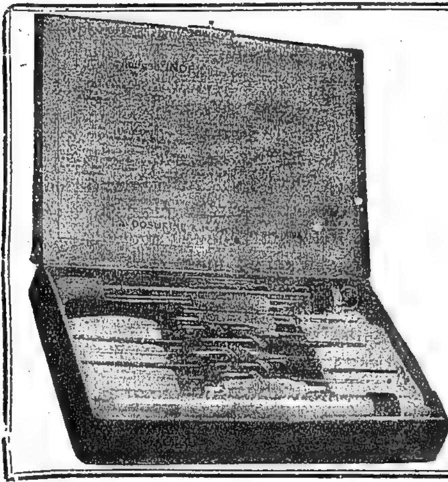
Le Règlement du Parlement du 30 avril 1663 interdit de pousser aucunes ordures dans le ruisseau après la pluye : « cette précaution de ne pousser aucunes ordures ou immondices vers la rivière est par crainte d'en corrompre les eaux ». Enregistrons ces bonnes intentions mais soyons bien persuadés que le résultat n'en valait pas mieux, puisque cette eau de Seine se mélangeait à la traversée de Paris de ce que rendaient en outre tous les petits ruisseaux et égouts de rue.

La sollicitude de l'administration était aussi attirée vers les fontaines publiques, si nous en croyons cette ordonnance de Voyer d'Argenson du 4 juillet 1698 : « Faisons défense à Moreau, Belle-Brune et à tous autres Porteurs et Porteuses d'eau de s'attrouper aux environs des Fontaines, d'y exciter des querelles, d'y puiser avant les Bourgeois, leurs enfants ou domestiques et de les injurier ou maltraiter lorsqu'ils se présentent pour prendre de l'eau, leur faisons défenses de faire aucun amas ou réservoir d'eau soit de jour ou, de nuit pour éviter la corruption de l'eau ».

Quel tableau vivant du carrefour parisien que cette autre ordonnnance de Voyer d'Argenson du 25 may 1703. Il a remarqué « qu'à l'égout des eaux des fontaines d'un jardin sis rue Garancière vis-à-vis l'une des portes de l'église Saint-Sulpice, il y a presque tous les jours des Porteurs d'eau qui y puisent avec des sébiles ; l'usage desquelles eaux ne peut être que nuisible à la santé, d'autant plus que puisées sur le pavé de ladite rue elles peuvent être confondues avec les eaux sales qui proviennent des maisons voisines — en outre qu'à la chute du dit égout, plusieurs filles savonnent et lavandent sur le pavé, embarrassent la voye publique, s'exposent à être blessées par les voitures, outre qu'il s'arrête auprès des dites blanchisseuses un grand nombre de gens de livrées qui leur tiennent des discours contraires à la pudeur et au respect dû à l'église, de l'entrée de laquelle ils peuvent même être entendus au grand scandale des ecclésiastiques et des Paroissiens, etc. etc. » Certainement cette ordonnance se ressent de l'influence du Père La Chaise et de Mme de Maintenon, mais en tout cas la cause de l'eau propre y est bien défendue ; souhaitons que les hygiénistes n'hésitent jamais à flatter le gouvernement du jour si la salubrité publique doit y gagner.

Il ne faut pas trop se fier cependant au zèle spontané et



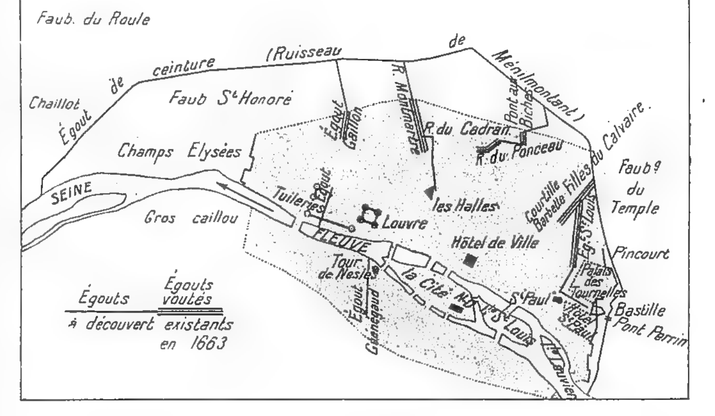


CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

aux promesses de l'administration en ce qui concerne le nettoyage des grandes villes ; nous en avons su quelque chose ces derniers hivers à Paris ; les sommes d'argent qui sont consacrées de tout temps à ce nettoyage sont si considérables, qu'elles attirent toujours la convoitise, sans doute en tout bien tout honneur, de quelques autres services, de sorte que la voirie toujours insuffisante, puisque dépouillée, reçoit à tort les critiques légitimes des malheureux habitants.

Louis XIII, en 1619, ne s'y prit pas autrement : il mit un impôt de 10 sols par muids de vin pour l'amélioration et le curage des égouts.

Il fit rentrer l'impôt et ne s'occupa pas autrement des égouts : cependant ceux-ci étaient dans un état, au-dessous de toute description. Au début du XVII[e] siècle, en raison de l'exhaussement des bords du fleuve, les ruisseaux et égouts des rues ne pouvaient plus s'y déverser. Ils coulaient alors au nord et tombaient dans deux ruisseaux. Tous deux avaient leur origine au pied des coteaux de Belleville, mais ils coulaient presque en sens inverse. Le moins important allait à l'est et débouchait dans les fossés de la Bastille, qui déversait ensuite à la Seine vers l'Arsenal ; l'autre coulait vers l'ouest, suivait le pied des coteaux et tombait en Seine vers le ponceau de Chaillot (entre l'Alma et la Concorde). C'est ce ruisseau de Ménilmontant qui prit le nom de Grand Égout de Ceinture, — il se trouve aujourd'hui sous la voie publique dans les rues Amelot, du Château-d'Eau, Richer, de Provence, puis s'engage sous des propriétés particulières, entre la Rue de l'Arcade et la Seine.



Plan des égouts de Belgrand.

Ce ruisseau qui coulait hors des remparts (grands boulevards actuels) fut longtemps un obstacle au développement de la ville au nord ; c'était un large fossé en terre, répandant une odeur infecte.

Ce n'est qu'en 1740 que le fond et les bords en furent dallés et les habitants autorisés à le couvrir ; grâce à Turgot un réservoir de chasse de 6000 mètres cubes fut établi aux filles du Calvaire.

Mais pendant tout le XVII[e] siècle, les égouts de Paris répandaient une odeur insupportable dans toutes les rues ; il faut lire les procès-verbaux de visite de 1636 pour se rendre compte de l'état inconcevable où cette voirie se trouvait.

Sur la rive gauche, les eaux tombaient dans les fossés Saint-Victor et Saint-Bernard et dans la Bièvre, et d'autre part dans la partie des fossés de la Ville, occupée encore aujourd'hui par l'égout Guénégaud, à la Tour de Nesle. Sur la rive droite, l'égout Saint-Paul était le plus gros affluent du grand égout circulaire — jadis il se jetait au niveau de la Bastille, mais l'Hôtel Royal Saint-Paul était devenu inhabitable ; on le renvoya en 1414 au nord par les rues de Turenne et du Calvaire actuel ; l'hôtel des Tournelles où habitait la duchesse d'Angoulême, mère de François I[er], en devint inhabitable ; celui-ci fit alors l'acquisition de terrains où s'éleva le palais des Tuileries ; malheureusement le fossé de l'enceinte de Charles VI pas sait au Carrousel actuel et quand le quartier Saint-Honoré se bâtit, le fossé devint un égout. Hugues Cosnier rapporte dans un mémoire de 1618, que les eaux stagnantes de ce fossé répandent l'infection dans tout le voisinage ; c'est à tel point que Marie de Médicis s'excuse auprès des échevins parisiens, d'avoir quitté momentanément Paris en raison du mauvais air que son fils y respire.

Cela ne fit qu'augmenter d'années en années, et quand on relit l'état des égouts vers le milieu du XVII[e] siècle, on trouve beaucoup d'analogie entre ce Paris-là et les villes chinoises, des descriptions contemporaines : égouts bouchés refluents dans les rues, et odeurs épouvantables.

A partir de 1667, le grand égout refusait l'eau de la vieille rue du temple et des boucheries Saint-Paul, de sorte que le 18 août par suite des pluies l'eau remplissant cours, cuisines et salles basses, inonda le quartier ; la fille d'un marchand de vin à l'angle de la rue Vieille du Temple et des Quatre Fils fut noyée en remontant de la cave.

Que dire de l'égout de la porte Montmartre encombré d'eaux croupies, « qui regonflent jusque proche l'églize Saint-Eustache et rendent une telle vapeur puante, par le moyen des carrosses, charrettes et chevaux qui passent en dedans des dites eaux que est capable d'empester tout le quartier — et est à remarquer que la puanteur des dites eaux est beaucoup plus puante et infecte en cest endroit que en d'autres, à cause des bouchers et charcutiers qui ont leurs thuries sur le dit esgout et que le sang et trépailles et autres matières proviennent tant des dites thuries que nettoyement des maisons » (Procès-verbal de visite du 26 avril 1636).

Même tableau pour les égouts Saint-Paul, du Pont aux Biches, de la rue de Seine, du petit Pont : Paris était devenu un cloaque.

Lentement on se met à cette œuvre de réfection. En 1663 il y a 2353 mètres d'égouts voûtés et 8035 mètres d'égouts à ciel ouvert (dont le grand égout circulaire pour 6000 mètres).

En 1667 Colbert propose d'établir des fontaines avec lesquelles on lâcherait 41 mètres cubes d'eau pour laver les égouts ; mais l'eau manque... les années passent sans amélioration ; cependant la question se dresse d'années en années plus impérieuse ; 1691, 1714 et 1734 sont enfin des années importantes pour les décisions qui sont prises et qui vont être suivies d'effet en 1740.

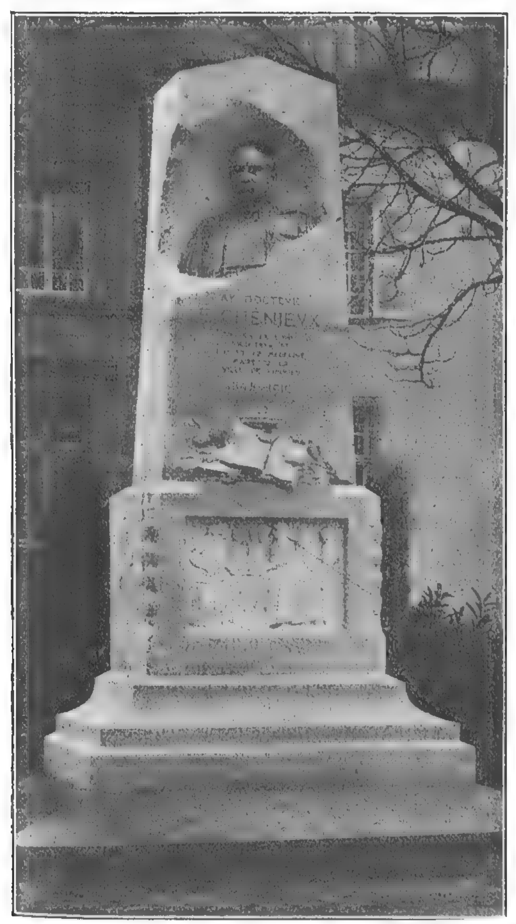
Pour conclure, reconnaissons qu'aucune mesure efficace ne fut prise avant la fin du XVII[e] siècle pour remédier à l'insuffisance des égouts, à leur dégradation, à leur mauvais entretien ; cela devait être l'œuvre un peu tardive du XVIII[e] siècle.

HENRI ROCHÉ.

LES MONUMENTS MÉDICAUX

LE MONUMENT DU Dr FRANÇOIS CHÉNIEUX

Ancien maire de Limoges.



Le monument du Dr Chénieux.

La ville de Limoges évoquait dernièrement l'image douce et forte à la fois d'un de ses enfants les plus dignes, en élevant un monument à la mémoire de François Chénieux.

La statue qu'on a inaugurée solennellement le 4 février, se dresse, par un choix des plus heureux, entre l'hôpital et l'hôtel de ville, c'est-à-dire entre les deux centres d'où rayonnèrent les grandes et multiples qualités de celui dont la grande activité se partagea non sans grande distinction entre la gérance d'une grande ville et les devoirs d'une situation professionnelle des plus en vue.

Laissons de côté l'homme politique pour rappeler ici en peu de lignes ce que fut le Dr Chénieux, comme médecin et chirurgien. Nous puisons ces souvenirs dans le beau discours que prononça le Dr G. Raymondaud, di- recteur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Limoges, à la cérémonie d'inauguration.

François Chénieux, qui mourut il y a deux ans, avait fait ses premières études médicales à l'École de Limoges. Puis il vint à Paris et se fit admettre interne des hôpitaux, le troisième de la promotion d'où sortirent Hanot, Budin, Duret, Cadiat, ainsi que les professeurs Landouzy, Reclus, Pinard. Ses maîtres furent : Gosselin, Trélat, P. Broca, Lannelongue, Léon Labbé. Sa grande puissance de travail et ses aptitudes remarquables auraient pu le pousser plus loin dans la voie des concours. Mais Chénieux était un enfant du Limousin ; il en aimait les riants paysages, les vertes prairies que parcourent des eaux vives, les frondaisons touffues, ainsi que les coteaux arides dont la bruyère aux nuances rares adoucit les contours, ainsi que ce climat immuable qui ne se montre rude que par de rares caprices. Aussi Chénieux retourne-t-il à Limoges, où s'ouvre bien vite à son travail inlassable une immense carrière. Il fut notamment, chirurgien de l'hôpital, professeur d'anatomie à l'École des Arts décoratifs, professeur de clinique chirurgicale, directeur (pendant 11 ans) de l'École de Médecine et de Pharmacie.

Le monument, dû au ciseau du sculpteur COUTHEILLAS, est d'une architecture gracieuse, bien rythmée dans ses proportions. Le bas-relief en marbre, représente Chénieux au cours d'une opération, entouré de ses élèves parmi lesquels est figuré, dit-on, l'étudiant Neyraud, mort à 20 ans, victime de son dévouement professionnel.

CORNET.



Bas-relief du monument.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT DES FACULTÉS DE MÉDECINE L'AGRÉGATION

L'association des membres du corps enseignant des Facultés de médecine s'est réunie à la Faculté de médecine les 19 et 20 février pour étudier, sur la demande du ministre de l'instruction publique, les réformes à apporter à l'agrégation. Elle s'est occupée du concours et du statut de l'agrégation. Voici le résumé des dispositions qu'elle a adoptées et qui seront soumises au ministre.

Concours de l'agrégation. — Le concours sera constitué par deux séries d'épreuves, poursuivies devant deux jurys différents (Proposition du Dr Roger).

Admissibilité. — Pour la première, les candidats seront répartis en quatre grands groupes, médecine, chirurgie, anatomie et physiologie, sciences physico-chimiques.

Sans prendre de décision absolument ferme à ce sujet, on a admis, à la suite de très justes observations de M. de Lapersonne et de M. Moure, que les ophtalmologistes et les otorhinolaryngologistes pourraient, selon leurs tendances personnelles, se présenter à l'admissibilité, soit dans la section de médecine, soit dans celle de chirurgie.

Les épreuves consisteront en une composition écrite d'anatomie, une composition écrite de physiologie, et une épreuve orale d'une heure après quarante-huit heures de préparation libre. Pour la section d'anatomie et physiologie, les épreuves écrites porteront sur un sujet de médecine, ce mot étant pris dans son sens le plus général.

Une proposition de M. Quénu d'ajouter à ces épreuves une épreuve de titres d'enseignement a été repoussée. On a estimé qu'il n'était pas juste de donner une aussi grande importance au fait d'avoir occupé des situations universitaires, cette supériorité tenant plus à un heureux concours de circonstances qu'au mérite.

En somme on a voulu par cette admissibilité éviter l'écueil d'une spécialisation trop étroite des futurs agrégés et éviter aussi que les agrégés des branches scientifiques soient trop étrangers aux choses de la médecine.

Admission. — Pour le concours d'admission, l'association s'est trouvée devant la très grande difficulté du sectionnement. Dans le groupe des sciences paramédicales, elle s'est laissé entraîner à une dissociation qui a paru à quelques-uns excessive. Il n'y aura pas moins de neuf sections avec cinq jurys différents.

Encore M. Blarez en voulait-il créer une dixième par la division de la chimie en chimie biologique et chimie appliquée à la pharmacie. L'association s'y est refusée, mais elle a donné l'autonomie à la physiologie qu'un rapport de M. Weiss groupait avec la physique et la chimie, et, sur la proposition de M. Blanchard, scindé l'histoire naturelle, en histoire naturelle et parasitologie.

Une discussion assez vive a eu lieu entre les accoucheurs représentés par M. Bar, et les chirurgiens dont M. Quénu s'est fait le porte-parole, chacun des deux groupes réclamant la gynécologie. Nouveau Salomon, M. Bard, de Genève, voulait la partager entre les deux. L'association ne l'a pas suivi, et a donné gain de cause aux chirurgiens.

Voici la liste des sections adoptées :

1. Médecine, huit sections, cinq jurys.

a) Médecine générale, y compris pédiatrie, neurologie, thérapeutique; *b*) dermatologie et syphiligraphie (1 jury) ; *c*) Médecine légale, *d*) psychiatrie (1 jury) ; *e*) hygiène (1 jury) ; *f*. Anatomie pathologique (1 jury) ; *g*) Médecine expérimentale ; *h*) bactériologie (1 jury).

2° Chirurgie, quatre sections, quatre jurys.

a) Chirurgie générale comprenant la gynécologie et les voies urinaires ; *b*) obstétrique ; *c*) otorhino-laryngologie ; *d*) ophtalmologie.

3° Sciences paramédicales, neuf sections, cinq jurys.

a) Anatomie ; *b*) histologie (1 jury) ; *c*) histoire naturelle ; *d*) parasitologie (1 jury) ; *e*) physiologie ; *f*) pharmacodynamie (1 jury) ; *g*) physique ; *h*) chimie ; *i*) pharmacie (un jury).

L'association préférerait d'ailleurs que les agrégés de pharmacie, dans les Facultés mixtes, fussent nommés dans les écoles de pharmacie.

Le principal défaut du programme adopté est le grand nombre des sections. Il y en a neuf rien que pour les sciences paramédicales. Sans doute l'institution d'un premier concours d'admissibilité évite en partie l'écueil d'une spécialisation trop précoce et trop exclusive des futurs agrégés ; mais n'y a-t-il pas à craindre, surtout dans les Facultés de province, où les agrégés sont peu nombreux, qu'au moment d'un nomination au professorat, le conseil ne se trouve en présence d'un seul candidat engagé dans le couloir étroit d'une section spéciale, et ne soit obligée à l'accueillir, alors que, dans les couloirs voisins, des agrégés plus distingués ne trouveront pas d'issue ? Combien de professeurs remarquables ont obtenu, avec l'ancien système, une chaire à laquelle ils ne s'étaient pas destinés et l'ont illustré malgré une spécialisation tardive !

Les épreuves consisteront en : 1° Titres et travaux scientifiques ; 2° Épreuves de trois quarts d'heure après trois heures de préparation ; 3° Épreuves pratiques.

Pour l'épreuve de titres, j'avais proposé dans une séance précédente, et MM. Weiss et Delbet avaient accepté dans leurs rapports, de faire argumenter l'exposé de titres de chaque candidat par deux de ses concurrents. C'eût été à notre avis une excellente épreuve, permettant plus qu'aucune autre, de juger le sens critique des candidats et la souplesse de leur intelligence. Elle eût permis de se faire une opinion plus exacte de la valeur de recherches qu'actuellement le jury ne connaît que par leurs conclusions ; on ne peut vraiment pas exiger que les juges se reportent aux sources et lisent *in extenso* toutes les publications des candidats. En outre elle eût forcé les futurs concurrents à ne publier ques des travaux capables de résister à une critique, et endigué le flot des publications hâtives, sans valeur, destinées seulement à faire un « numéro » dans l'exposé de titres. L'association a craint que l'épreuve proposée ne fût inégale pour les divers candidats, selon que le sort aurait désigné pour les arguments tel ou tel de leurs concurrents. Elle a même rejeté l'exposé oral des travaux. Les juges devront les lire et les apprécier eux-mêmes. Je doute qu'ils aient le temps matériel de s'astreindre au travail attentif, aux recherches bibliographiques, aux enquêtes auprès des savants compétents que cette appréciation exigera !

Pour l'épreuve de trois quarts d'heure, épreuve d'érudition, qui, dans l'organisation nouvelle, portera sur la spécialité de chaque candidat, l'association a été unanime à repousser l'usage de tout livre.

En ce qui concerne les épreuves pratiques, elle s'est contentée de demander qu'il leur soit donné le plus grand développement possible.

Elle n'a pas abordé la question de la composition des jurys. Il est probable que les discussions eussent été vives en ce qui concerne les jurys communs à plusieurs sections. Mais il faut noter que les décisions de l'Association n'ont qu'un caractère purement consultatif. Il est probable que la commission de l'enseignement médical s'en inspirera, mais y apportera des modifications. Il était donc important surtout de lui fournir quelques indications générales. C'est ce qu'a très bien fait comprendre M. Courmont, le très distingué président de l'Association qui a dirigé nos discussions, avec un tact, une autorité, une précision absolument remarquables.

G. LINOSSIER.

LA MÉDECINE AU PALAIS

A la Maternité du Mans. — Le tribunal civil du Mans (Sarthe) a statué dernièrement sur une demande en 80 000 francs de dommages-intérêts formée par le Dr Goutard, chirurgien de la Maternité du Mans, et Mlle Serceau, sage-femme du même établissement, contre MM. Deschamps et Savignard, conseillers municipaux, et le gérant d'une revue mensuelle, le *Démocrate du Mans.*

Le chirurgien et la sage-femme avaient été accusés par le Dr Hamel, inspecteur des enfants assistés de la Sarthe, de manquer de sollicitude, presque d'abandon complet à l'égard des femmes et des enfants confiés à la Maternité du Mans. Il y eut enquête. Les médecins et chirurgiens de l'hospice du Mans déclarèrent, après examen minutieux, qu'aucune faute professionnelle ne pouvait être retenue contre le chirurgien Goutard et contre Mlle Serceau.

M. Constantin, inspecteur général, envoyé au Mans pour procéder à une enquête personnelle, ne releva pas davantage de fautes professionnelles, mais se basant sur des faits d'ordre administratif, il demanda le renvoi de Mlle Serceau, tout en abandonnant le Dr Goutard, atteint, à la fin de l'année 1911, par la limite d'âge.

La commission administrative des hospices du Mans, à l'unanimité de ses membres, refusa de prendre la sanction réclamée contre Mlle Serceau tant qu'elle n'aurait pas obtenu communication du rapport de M. Constantin. Cette satisfaction ne lui fut pas accordée. La sage-femme fut donc maintenue à son poste.

Le Dr Hamel, instigateur de la campagne, fut déplacé, avec avancement. Mais la campagne fut continuée au sein du conseil municipal du Mans par MM. Savignard et Deschamps, socialistes indépendants.

C'est alors que le Dr Goutard et Mlle Serceau assignèrent ces conseillers municipaux devant le tribunal civil, lequel les condamna respectivement à 300 et 100 francs de dommages-intérêts envers les deux plaignants, et le gérant du *Démocrate* à deux fois 100 francs de dommages-intérêts.

Les religieuses des hôpitaux et la loi des retraites. — Le tribunal correctionnel du Mans vient de statuer sur l'appel formé devant lui par deux sœurs de la Congrégation d'Evron, Mmes Armandine Lebert et Rosalie Durand, surveillantes à l'hospice de Ballon (Sarthe), qui avaient été inscrites d'office comme assujetties obligatoires à la loi des retraites ouvrières, et avaient vu, malgré leurs protestations, le juge de paix de Ballon maintenir leur inscription, attendu qu'une somme de 150 francs était versée annuellement, au nom de chacune d'elles, par l'administration de l'hospice de Ballon.

Les deux religieuses faisaient observer que cette somme de 150 francs constituait non pas un salaire annuel, mais une indemnité de vestiaire qu'elles ne touchent d'ailleurs pas elles-mêmes, car elle est versée, à leur supérieure, sur le simple acquit de celle-ci, et remise ensuite à la Congrégation d'Evron. C'est la Congrégation, et non les religieuses, qui a passé contrat avec l'hospice ; donc les sœurs ne peuvent être considérées comme des salariées.

Le tribunal a approuvé la thèse des religieuses. Son jugement décide que la loi des retraites ouvrières n'est pas applicable aux sœurs de l'hôpital de Ballon qui ne sauraient être considérées comme des salariées. Il a prononcé en conséquence leur radiation de la liste des assujetties obligatoires.

CURIOSITÉS

Particularités médicales présentées par les Esquimaux.

Le type respiratoire est, chez les Esquimaux, commun aux deux sexes ; c'est le type diaphragmatique, les femmes portant de larges pantalons qui ne compriment pas la base du thorax.

La menstruation n'apparaît que vers dix-neuf ou vingt ans, ce qui n'empêche pas la femme de se marier vers douze ou quatorze ans.

Pendant la nuit polaire, longue de quatre mois, la femme n'est pas réglée.

L'enfantement n'a lieu que vers vingt ans : si la femme reste stérile, elle est répudiée et elle recherche un autre mari.

L'instinct génésique est périodique et ne se réveille qu'avec le retour du soleil ; toutes les conceptions datent de cette époque.

Vers le terme de la grossesse, la femme est séquestrée avec des vivres ; elle se délivre elle-même et coupe le cordon avec une pierre.

Les enfants au-dessous de trois ans sont mis à mort lorsque leurs parents viennent à mourir. La femme nourrit son enfant pendant cinq ou six ans. La syphilis n'existe que chez les tribus qui ont commercé avec les blancs.

Pendant la nuit arctique, les Esquimaux sont hibernaux, ne mangent et ne boivent que peu et dorment surtout.

En temps ordinaire, ils font par jour un repas de quatre heures, durant lequel ils peuvent ingurgiter de 5 à 20 livres de viande crue sans assaisonnement ; en dehors de cela, ils mangent de la graisse de baleine et sont très friands du sang des animaux.

Ingres et l'anatomie.

Dessinateur admirable, Ingres n'avait pour l'anatomie qu'un respect très modéré et n'hésitait jamais, quand elle était en jeu, à sacrifier la vérité à l'effet.

Ainsi, dans son *Saint Symphorien*, s'il a donné aux licteurs une musculature surhumaine, un torse démesurément large où l'omoplate fait une saillie exagérée, c'est qu'il a voulu opposer leur force brutale et bestiale à la noblesse du saint, et s'il a donné à celui-ci des bras trop vigoureux pour son âge, c'est qu'il a voulu rendre plus apparentes la sereine douceur et la beauté toute féminine de son visage.

Sa *Grande Odalisque* a trois vertèbres de trop. C'est vrai ; mais cette longueur exagérée du dos lui a permit de donner à ce corps de femme une souplesse et une courbure serpentine délicieuses.

(*Gazette médicale de Paris*).

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



LE Dr LOUIS MARTIN.
Médecin en chef de l'Hôpital Pasteur

DIÉTÉTIQUE

Régime de la femme qui allaite. — Alimentation surabondante, sans excès. Soit :

150-160 gr...	d'albumine.
100 — ...	de graisse.
400 — ...	d'hydrates de carbone.

Eviter l'insuffisance des albuminoïdes et des graisses.

Prescrire : soupes au lait, et aux farines d'avoine, de sagou, de gruau, de riz, de maïs, de blé vert, avec jaunes d'œufs. Viandes, jambon, œufs ; carottes, pissenlit, chicorée, persil, laitue ; purée de pommes de terre : entremets farineux. Fruits cuits. Pain blanc. Biscuits.

Système des *petits repas* : six à sept par jour. Après les repas : infusé chaud d'anis, ou de fenouil.

Comme boisson : boire plus que d'habitude : bière, bière de malt, extrait de malt coupé d'eau. Ou bien : décocté d'avoine torréfiée ou orge maltée ou de cacao.

Sont interdits : aliments lourds ou excitants. Choux, cresson, asperges ; viandes faisandées ; poissons de mer ; épices, ail, oignon, poireau ; fromages fermentés ; fruits non mûrs ; excès de pommes de terre et de légumes verts. Cidre, eaux-de-vie, liqueurs ; vins alcooliques.

Potage galactogène. — Il s'agit du *potage de foin*, ainsi que l'indique le Dr Callamand, dans l'*Actualité médicale*, en relatant le régime végétarien de Tolstoï :

En hiver, on mange du potage de foin ! Les herbes fraîches ou sèches sont très nourrissantes ; avec un seul repas, on est rassasié pour vingt-quatre heures. Le bouillon de foin est le meilleur diurétique. *Il agit d'une façon surprenante sur les femmes qui allaitent.*

La préparation des potages de foin est très simple. On sèche le foin dans un four et on le conserve dans une boite en fer-blanc. Dix grammes suffisent par personne, mais il n'est pas défendu d'en prendre davantage. On ajoute deux verres d'eau froide ; on fait bouillir huit à dix minutes, pas plus ; pour donner du goût, on ajoute de l'oignon, du poivre ou du laurier.

Flan à l'arrow-root. — Délayer dans un peu d'eau froide 10 cuillerées à soupe d'arrow-root, jeter dans un litre de lait bouillant parfumé selon les goûts, ou d'eau additionnée de beurre d'amandes ou de noix. Tourner longuement. Sucrer à volonté avec sucre de canne ou du miel. Ajouter des amandes hachées et légèrement roussies et des raisins de Smyrne. Après une demi-heure de cuisson au bain-marie ou dans la marmite à vapeur, verser la masse dans un plat haut de 4 centimètres environ, ne pas le remplir tout à fait. Mettre à four modéré une heure. Surveiller pour que le dessus ne devienne pas noir.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Calomel et cocaïne. — D'après M. Guyot (*Bull. Société de Pharm. de Bordeaux*), il peut y avoir incompatibilité entre ces deux médicaments suivant le procédé de manipulation, quand par exemple pour les injections d'huile grise on veut associer la cocaïne au calomel dans le but d'atténuer la douleur. Or le but est manqué si l'on triture ensemble le calomel et la cocaïne, car il se produit du sublimé et du mercure naissant. Si au contraire on pulvérise séparément, qu'on incorpore successivement à l'huile les produits pulvérisés, le mélange se conserve très longtemps intact.

Exemple :

Calomel........	5 centigrammes.
Cocaïne	1 —
Huile d'olive....	Q. S. pour 1 cc..

La même observation est applicable aux pommades de calomel et cocaïne, employées contre les hémorroïdes.

Taches de fer sur les dents.

Frotter, une seule fois, les dents jusqu'à leur col, à l'aide d'une tige enroulée d'ouate et trempée dans la solution suivante :

Acide chlorhydrique fumant...............	5 grammes.
Eau distillée...........	5 —

M. s. a.

Ensuite, durant 15 jours, user de la poudre :

Chlorate de potasse	5 grammes.
Craie lavée	10 —
Poudre d'iris	20 —
Ess. de menthe et de carmin............	Q. S.

M. s. a.

(Combe.)

Pommade de Lucas-Championnière contre les brûlures.

Essence de thym	XV gouttes.
Essence de géranium..	XV —
Essence de verveine...	XV —
Essence d'Origan.....	XV —
Naphtolate de soude ..	0 gr. 30
Vaseline pure........	100 grammes.

Laryngite sèche.

Pulvérisations deux ou trois fois par jour avec :

Benzoate de soude.....	8 grammes.
Bromure ou iodure de sodium	4 —
Glycérine...........	4 —
Teinture d'eucalyptus.	10 —
Eau distillée..........	450 —

(Moure.)

Névralgies.

Pommade de Bourget :

Acide salicylique......	10 grammes.
Essence de térébenthine	10 —
Lanoline	10 —

Lorsqu'on soupçonne la nature gonococcique de l'affection, employer le liniment suivant :

Gaïacol	5 grammes.
Salicylate de méthyle..	15 —
Huile de jusquiame....	30 —

Répétées deux fois par jour.

Ou bien utiliser les formules suivantes :

Gaïacol	2 grammes.
Teinture de belladone..	10 —
Huile de jusquiame....	30 —

Bien agiter avant de s'en servir.

Ou bien encore :

Gaïacol	2 grammes.
Salicylate de méthyle..	10 —
Vaseline liquide.......	40 —

Comme médication interne, la phénacétine, sous diverses formes :

Citrate de caféine	0gr,10
Valérianate de quinine........	0gr,15
Phénacétine.................	0gr,20
Antipyrine	0gr,30

Pour 1 cachet. — 1 à 2 cachets par jour.

Ou bien l'acétanilide et la valériane :

Phénacétine.................	0gr,10
Acétanilide	0gr,20
Valérianate de quinine	0gr,25

Pour 1 cachet ; prendre 2 à 5 cachets en 2 heures.

(Hirtz.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANCAISE

BULLETIN MÉDICAL. — **Hérédo-syphilis insoupçonnée. Syphilis et nourrices** (BAUX et Mlle BERTHOUMIEU, 14 février 1912).

Une femme ayant un enfant de deux ans bien portant (grossesse à terme) accouche d'un garçon de 3 kilogrammes : placenta normal. *Elle a l'intention de se placer comme nourrice.* Trois jours après, l'enfant commence une éruption de pemphigus ; l'examen du liquide des bulles révèle la présence du tréponème à l'ultra-microscope et la réaction de Wassermann chez la mère est positive. Or celle-ci nie la syphilis et on ne trouve chez elle aucun signe de spécificité. Pas de lésion appréciable chez le nourrisson en dehors du pemphigus. Il est heureux que cette éruption ait été aussi précoce et l'on se demande si l'on ne devrait pas faire systématiquement la recherche du Wassermann chez toutes les nourrices.

BULLETIN GÉNÉRAL DE THÉRAPEUTIQUE. — **Traitement de la tuberculose** (Pr ROBIN, 8 février 1912).

La fièvre. — Des nombreux antipyrétiques proposés, il faut retenir les lotions froides que l'on administrera en pleine chaleur avant la période sudorale et les associations médicamenteuses de pyramidon-caféine, aspirine-caféine. On prendra régulièrement la température toutes les trois heures et on donnera un cachet à l'heure qui correspond à la plus faible température. Quant au régime : « manger n'importe quoi, pourvu qu'on mange ».

CONCOURS MÉDICAL. — **Examen obstétrical des mamelons** (Pr PINARD, 11 février 1912).

« Le mamelon peut être « cerisé » ou « framboisé ». L'accoucheur doit, en l'espèce, préférer la cerise. Le mamelon cerisé est saillant, avec une peau lisse. Le mamelon framboisé est saillant, mais avec des sillons. Au moment de l'allaitement, le lait stagne dans ces sillons, ce qui expose à des fissures et à de la lymphangite ; d'où l'infériorité du mamelon framboisé ».

PRESSE MÉDICALE. — **Les céphalées musculaires** (HARTENBERG, 14 février 1912).

Il existe un type de migraine assez particulière et causée par une infiltration chronique des muscles du cou. La myosite cervicale ne produit pas seulement du mal de tête, mais provoque des névralgies faciales, des spasmes. Le processus (qui n'est parfois qu'une des localisations d'une *cellulite* généralisée de l'organisme) est connu depuis longtemps par les masseurs. « La preuve irrécusable de cette pathogénie, c'est la disparition même de la douleur à la suite de la disparition de l'infiltration sous l'influence du traitement ». Le massage et la galvanisation agissent tous deux favorablement sur la myosite cervicale.

PRESSE MÉDICALE. — **La voie intradermique en tuberculinothérapie** (CH. MANTOUX, 17 février 1912).

La voie intradermique peut être utilisée dans la tuberculose à la fois pour l'épreuve diagnostique et pour la tuberculinothérapie. La technique est la même. La dose au début sera d'un demi-millième ou d'un millième de milligramme et les injections pourront être faites toutes les semaines ou deux fois par semaine à dose habituellement progressive suivant la réaction locale. « Le médecin lit, pour ainsi dire, sur la peau de son malade, la capacité que celui-ci possède de supporter la tuberculose ; il dose le traitement en conséquence ».

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Tour de poitrine et poitrinaires** (MARCOU, 19 février 1912).

Un thorax étroit ne forme pas une prédisposition grave à la tuberculose pulmonaire. Le tuberculeux à thorax étroit peut très bien guérir aussi bien qu'un latiforme.

REVUE DE CHIRURGIE. — **La désinfection exclusive des mains par l'alcool, sans lavage ni savonnage préalables** (MARQUIS, 10 février 1912).

Si on lave, brosse et savonne les mains avant de les frotter à l'alcool, les résultats sont inférieurs à ceux fournis par l'alcool sur des mains rigoureusement sèches. Le lavage, brossage, savonnage comme prélude de la désinfection par l'alcool est plus qu'inutile ; il est néfaste.

La bonne désinfection des mains par l'alcool n'est obtenue ni par simple immersion, ni même par frottement des deux mains, mais par la friction des mains et avant bras avec des tampons stérilisés.

La concentration maxima est la plusbactéricide, probablement parce que plus toxique, sûrement parce que plus pénétrante. La puissance désinfectante de l'alcool dénaturé est égale à celle de l'alcool éthylique ordinaire à 90° et la stérilisation des mains est obtenue de même entre quatre et dix minutes.

Quant aux germes sporulés, l'alcool n'a pas plus d'action sur les spores que les autres antiseptiques chirurgicaux.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Sur un cas de métrorragies de la puberté** (VENOT, 11 février 1912).

Les métrorragies de la puberté ne sont pas exceptionnelles et reconnaissent des causes multiples. Si l'on s'est arrêté au diagnostic de métrite hémorragique, on ne se hâtera pas de proposer l'intervention. On prescrira le repos au lit, les grandes injections chaudes à basse pression, les bains et contre la douleur, les grands enveloppements chauds et les lavements laudanisés. Si les moyens médicaux échouent, alors on pourra pratiquer le curetage.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Essai de traitement des tuberculoses externes par le sérum de Marmoreck** (GOURAUD et RŒDERER, 10 février 1912).

« Bien que le sérum de Marmoreck en injection ne nous ait pas donné dans la tuberculose chirurgicale les résultats annoncés par certains auteurs, il nous a paru dans plusieurs cas d'une efficacité supérieure à tous les autres moyens.

« Comme par ailleurs son innocuité n'est pas absolue, nous conseillons de recourir d'abord aux autres thérapeutiques habituelles, et de n'utiliser le sérum que dans les cas où celles-ci ont échoué.

« Quant au sérum administré en lavement, il est toujours inoffensif, très souvent bienfaisant, et nous considérons son emploi comme justifié dans toutes les formes où l'état général est atteint ».

LA CLINIQUE. — **Les typhoses** (PISSAVY, RICHET FILS ET PIGNOT, 16 février 1912).

Il existe des états morbides exactement comparables à la dothiénentérie, de véritables *typhoses* dans lesquelles le bacille d'Eberth n'intervient pas. Il faut d'ailleurs réserver ce terme aux affections qui présentent avec la fièvre typhoïde des analogies telles que la clinique est insuffisante à assurer le diagnostic.

« Dans le groupe des typhoses ainsi définies figurent certaines infections paratyphiques, la typho-bacillose de Landouzy, la typhose syphilitique de Fournier, et enfin la typhose méningococcique ».

CHRONIQUE DES LIVRES

La Médecine hermétique des Plantes ou l'Extraction des quintessences par Art Spagyrique, par JEAN MAVÉRIC. 1912. 1 vol. in-8 de 215 pages, 7 fr. (*Dorbon-Ainé*, édit., Paris).

Citons textuellement l'auteur pour ne pas dénaturer sa pensée : « La médecine hermétique des plantes et des minéraux repose sur la connaissance des lois universelles dans leur nature intime d'abord ; dans leurs effets d'analogie ensuite. L'Hermétiste doit connaître la nature des influences astrales et élémentaires ainsi que les causes susceptibles de modifier la nature de ces influences. De plus il ne doit pas ignorer les effets de ces influences sur le monde organisé, ainsi que les correspondances analogiques qui unissent le Macrocosme au Microcosme. »

Quant « aux préparations spagyriques, « elles sont basées sur les œuvres naturelles de la génération universelle, par lesquelles on peut extraire de la matière de puissantes quintessences... » etc...

Tout cela est très simple, très clair, et si vous désirez en comprendre davantage, vous devrez subir la « triple sublimation » physique, animique et intellectuelle que l'auteur juge « absolument nécessaire au dégagement de la lumière intellective par laquelle on peut franchir l'entrée du Temple Hermétique. »

Parmi les recettes trouvées dans ce livre, car en tout il faut penser au côté pratique, je donnerai celle de « la plus précieuse des Eaux-de-vie » :

« Mêler et piler ensemble sauge récente avec fleurs, romarin, gingembre blanc, clous de girofle, noix muscade, graine de paradis, galanga, calame aromatique, zédoar, de chacun une once ; petite graine d'apparitoire, demi-once ; macis, cucubes, feuilles de rue, de lavande et de marjolaine, roses rouges, de chaque deux dragmes ; tiriacle ou andromache, métridat, de chaque une dragme et demie ; huile laurin, fleurs de bourrache, de buglosse, écorce de citron, fleurs de romarin, angélique, rapontique, centaurée, mentrastre, menthe, matricaire, de chaque une dragme et demie ; castor récent, verveine avec fleurs, bétoine, bois d'aloès, philobalsame, carpobalsame, aspic d'Inde, gland de chêne, grains de péonie, une dragme, semence de basilic, de fenouil, d'anis, de ronique, safran oriental, de chaque demi-dragme. Mettre le tout dans dix litres d'eau-de-vie distillée et digérer pendant quatre jours pleins. Distiller ensuite par trois fois sur les fèces. D'autre part, faire une pâte avec miel fin, deux livres ; camphre, une dragme et fleur de soufre, deux onces ; mélanger le tout et le mettre au circulatoire par dix jours avec la liqueur.

« Le onzième jour séparer la liqueur des fèces et la rectifier par trois fois à l'alambic. »

Jugez de la figure du pharmacien qui vient d'exécuter cette petite ordonnance et consciencieux s'aperçoit qu'il a oublié la petite graine d'apparitoire ou le zedoar !

Mais quand il réussit, quelle joie ! Car, nous dit l'auteur : « les vertus de cette eau-de-vie sont tellement nombreuses, qu'on n'en peut désigner l'une plutôt que les autres ».

Parmi ces vertus d'antan, j'espère que cette formule a encore gardé une action hématopoiétique, ou pour parler le langage de l'époque celle de procurer une pinte de bon sang.

JEAN CAMUS.

La Pratique neurologique, publiée sous la direction du Professeur PIERRE MARIE, par MM. CROUZON, DELAMARE, DESNOS, GUILLAIN, HUET, LAUNOIS, LÉRI, MOUTIER, POULARD, ROUSSY. 1912, 1 vol., gr. in-8 de 1402 pages et 302 figures (*Masson et Cie*, édit., Paris).

Il ne s'agit pas ici d'un traité didactique des affections nerveuses envisagées les unes après les autres, mais avant tout d'une étude des grands symptômes, des syndromes dont la connaissance est la base même de tout diagnostic. Le but indiqué dans sa préface par le Professeur Pierre Marie me paraît bien près d'être atteint. « Faire en sorte qu'un médecin, nullement spécialisé en quelque sens que ce soit, puisse se trouver en état de pratiquer un examen complet de tous les appareils au point de vue de la pathologie nerveuse et de tirer de cet examen toutes les conséquences qui en découlent ».

Les médecins trouveront dans les différents chapitres de ce très important ouvrage tout ce qu'il est besoin de connaître pour l'exploration de la sensibilité, de la motilité, des réflexes, de l'équilibration des fonctions psychiques, des organes des sens. A propos de l'examen de ces derniers, nous comprenons mal pourquoi le livre débute par l'étude de la vision et de ses perturbations. Le lecteur commence ainsi par un chapitre admirablement traité sans doute par le Dr Poulard, mais chapitre néanmoins difficile et dont la place ne paraît pas justifiée. L'étude des organes des sens, des sensibilités spéciales devait suivre et non précéder, croyons-nous celle de la sensibilité générale.

Des notions portant sur l'examen du liquide céphalo-rachidien, l'exploration électrique des nerfs et des muscles, la technique des examens anatomo-pathologique, la thérapeutique, l'hydrothérapie, etc., complètent fort bien ce traité et en font une véritable *Pratique neurologique* capable de rendre des meilleurs services aux étudiants et aux médecins.

Aucun chapitre de ce livre n'a été écrit par le professeur Pierre Marie mais dans la plupart on trouve le reflet de son enseignement, de sa doctrine et il a tenu à présenter lui-même l'ouvrage aux lecteurs.

A retenir dans sa préface cette critique amère de nos concours qui nous explique pourquoi la publication de ce traité s'est fait attendre plusieurs années : « L'œuvre marchait au mieux, et elle semblait devoir aboutir dès la fin de la première année ; mais il fallut compter avec la série ininterrompue de Concours par lesquels se trouvent en France stérilisées comme à plaisir les forces vives des jeunes générations médicales si bien que, ballottés de Bureau Central en Agrégation et d'Agrégation en Bureau Central, les malheureux auteurs durent déployer une énergie peu commune pour mener à bien la tâche qu'ils s'étaient fixée ».

Nous ajouterons seulement qu'il vaut mieux tard que jamais, et *jamais* c'eût été regrettable pour le public médical ; il aurait perdu là un beau et bon livre. JEAN CAMUS.

Le Traitement adjuvant du strabisme, par le Dr F. TERRIEN, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, ophtalmologiste de l'Hôpital des Enfants-Malades, et HUBERT ancien assistant d'ophtalmologie des Hôpitaux. 1912. 1 vol. in-8 de 300 pages avec 137 figures, 4 francs (*G. Steinheil*, édit., Paris).

On connaît l'importance du traitement médical du strabisme. Bien dirigé et combiné à une hygiène oculaire sérieuse, il peut en empêcher le développement. Le strabisme constitué, il peut suffire à lui seul pour le combattre et dans tous les cas assurer le succès de l'intervention.

Les auteurs ont précisé dans cet ouvrage la conduite à suivre pour faire rendre à ce traitement son maximum d'effet. En même temps qu'il pourra servir au praticien appelé à doser méthodiquement les exercices visuels de l'enfant, ce livre sera indispensable aux parents qui trouveront là les règles à suivre pour diriger ces exercices. Un résumé placé à la fin du volume rappelle la conduite à suivre selon l'âge et dans les différentes formes du strabisme.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

De l'idée de conservation dans les opérations rénales, par le Dr F. CATHELIN, in 8. (Extrait de *l'Année Médicale*, janvier 1912).

Die Bedeutung der Sang und Durckmassage des Bauches, von R. EISENMENGER (extrait de *Zeitschrift fur physikalische und diätetische Therapie*, 1912).

Résultats obtenus par la radiothérapie intensive dans le traitement du lupus et des épithéliomas cutanés, par le Dr ROGER LABEAU. in-8 (extrait des *Bulletins et Mémoires de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux*).

Die Karikatur und Satire in der Medizin. Medico-kunsthistorische Studie von Dr Eugen HOLLANDER. 1 vol. in-4 de 354 pages avec 10 planches coloriées et 223 gravures, cartonné (*Verlag von Ferdinand Enke*, à Stuttgart).

HOTELS RECOMMANDÉS

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR CESTAN

Après Albarran, voici encore un brillant élève du professeur Guyon, qui, à son tour, nous est enlevé. Cestan était interne alors que Albarran était chef de clinique ; tous deux se distinguaient par leurs travaux conçus à l'École de Necker, et tous deux, aujourd'hui, finissent par des souffrances semblables, à quelques jours d'intervalle.

Comme Albarran, il était d'une grande activité, et comme lui, depuis trois ans, il avait dû renoncer à l'enseignement, à la vie active.

Cestan était né à Gaillac en 1867 ; il commençait ses études médicales à l'École de médecine de Toulouse, puis il se faisait recevoir en 1887 externe des hôpitaux de Paris. En 1889, il arrivait à l'internat *ex æquo* avec le premier (Arrou). En 1891, il arrive encore premier à l'adjuvat d'anatomie de la Faculté de médecine de Paris. Il fréquentait les laboratoires de Farabeuf et de Poirier.



LE PROFESSEUR CESTAN.

A ce moment, il prépare son livre sur les articulations. Verneuil, Ricord, Reclus, Guyon, Le Dentu furent ses maîtres dans les hôpitaux.

En 1898, il se présente à l'agrégation pour la Faculté de Toulouse, il arrive premier. En 1899, il est nommé chef des travaux de médecine opératoire, en 1901, chirurgien des hôpitaux de Toulouse. A la mort du professeur Chalot, il fut nommé professeur de clinique chirurgicale ; il avait trente-sept ans.

Son enseignement fut des plus brillants ; il avait la parole entraînante ; comme Farabeuf, il ne dédaignait pas de mimer de gestes une attitude, une difformité pour mieux faire comprendre ses explications ; enfin le dessin au tableau noir complétait merveilleusement son enseignement. Il n'était pas moins bon opérateur que bon professeur ; il opérait avec facilité, avec sûreté, avec une certaine élégance même.

Ses travaux ont été nombreux, depuis sa thèse sur les hémorragies intrapéritonéales et l'hématocèle pelvienne considérées particulièrement dans leurs rapports avec la grosseur tubaire, en 1894. Il est curieux de rappeler que, en 1854, son père avait pris pour sujet de thèse : l'hématocèle rétro-utérine.

Cette thèse a été appréciée par J.-L. Faure « un véritable chef-d'œuvre de critique et de documentation scientifique ».

Puis il faut citer : L'épithélioma leucoplasique de la langue, la chirurgie des rétrécissements traumatiques de l'urètre (en collaboration avec Legueu), le traitement des fractures du membre inférieur par les appareils ambulatoires ; les erreurs de diagnostic de l'appendicite, l'amputation du cancer du sein, la thérapeutique des empyèmes, enfin il a publié la 5e édition du Traité de chirurgie opératoire de Chalot en 1905.

Il meurt à quarante-quatre ans.

G.

NOUVELLES

Contre l'alcoolisme. — La Société médicale des hôpitaux, sur l'initiative de M. le Dr Vaquez et sur la proposition de MM. Brouardel, Chauffard, Jacquet, Laubry, Lereboullet, Rist, Siredey, Vaquez et P. Emile Weil, a dans sa séance du 16 février émis à l'unanimité le vœu suivant :

« La Société médicale des hôpitaux exprime le regret que la Chambre des députés, semblant se désintéresser du péril alcoolique, de plus en plus menaçant, ait prononcé le renvoi à la commission, des propositions de loi relatives à la limitation des débits de boisson ».

La Chambre a en effet, par 360 voix, repoussé la discussion immédiate des propositions de loi relatives à la limitation des débits, c'est dire que cette question de première importance est remise aux calendes.

Nombre des étudiants en Autriche. — D'après la dernière statistique officielle, l'Université de Vienne compte 7789 étudiants, dont 1959 pour la médecine.

L'Université d'Innsbruck compte 1 122 étudiants ; celle de Gratz, 1847, dont 387 étudiants, en médecine ; celle de Prague (Université Allemande) est visitée par 1667 étudiants, dont 344 pour la médecine, tandis que l'Université indigène de Prague comprend 3770 étudiants (669 pour la médecine).

L'Université de Lemberg compte 4487 étudiants, dont 402 pour la médecine.

Les frais d'hospitilisation à Budapest. — La ville de Budapest a décidé d'augmenter les frais d'hospitalisation pour les malades soignés en chambre particulière. Ceux-ci paieront 10 couronnes par jour au lieu de 8, et ceux qui accompagnent les malades, 5 couronnes au lieu de 4.

Les femmes-médecins en Hongrie. — Pour la première fois en Hongrie, une doctoresse a été pourvue d'une fonction publique. Il s'agit de Mme Valérie KURTUEZ, docteur en médecine, qui a été nommée médecin communal (Stadtphysicus) de la ville de Gynla.

Clinique Baudelocque. — Le Conseil municipal de Paris vient d'émettre l'avis qu'il y a lieu :

1º D'approuver le projet de construction d'une salle d'opérations avec annexes à la clinique Baudelocque, sous réserve de l'obtention du Pari mutuel d'une subvention de 60 000 francs ;

2º D'autoriser l'exécution des travaux qui, suivant leur importance ou leur nature, seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien, ou concédés par marchés amiables ;

3º De confier au Magasin central des hôpitaux la fourniture des objets mobiliers ;

4º D'imputer la dépense évaluée à 74 647 fr. 50 :

a) Pour 60 000 francs sur une subvention à demander au Pari Mutuel ;

b) Pour le surplus de la dépense, soit 14 647 fr. 50 sur le reliquat disponible du fonds de 45 millions.

Hôpital Cochin. — Le Conseil municipal de Paris vient d'émettre l'avis qu'il y a lieu :

1º D'approuver le projet de travaux relatifs à la continuation de la reconstruction de l'hôpital Cochin, et comprenant les bâtiments des consultations d'électrothérapie et des maladies cutanées et le bâtiment des internes ;

2º D'autoriser l'exécution des travaux ;

3º D'imputer la dépense de l'opération, évaluée à 878 146 fr. 04 sur la première portion de la subvention allouée à l'Assistance publique sur le produit de l'emprunt autorisé par les lois des 30 décembre 1909 et 17 décembre 1910.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris

NOUVELLES PUBLICATIONS

ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc. — **Étiologie et Prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau.** 1 vol. gr. in-8 de 750 pages. (*Traité d'hygiène*). Broché, 16 fr. Cartonné........ 17 50

BAJARDI (P.), de l'Université de Gênes.— **Atlas stéréoscopique de Chirurgie oculaire.** 30 planches (45 × 107) avec texte. 8 »

BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour** 1912. 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »

CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN. — **Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières.** 1 vol. gr. in-8 de 568 p. avec 268 fig. (*Traité d'Hygiène*). Broché, 14 fr. Cart. 15 50

CARTIER (J.). — **Précis de Thérapeutique homœopathique des Voies digestives.** 1 vol. in-8 de 208 pages........... 5 »

CATHELIN (F.), chirurgien en chef de l'hôpital d'urologie. — **Conférences cliniques et thérapeutiques de pratique urinaire.** 2e *édition.* 1 vol. in-8 de 550 pages avec 201 figures, cartonné........................ 12 »

CHODAT (R.). — **Principes de Botanique.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 842 pages avec 913 figures............. 22 »

COMBE, professeur à l'Université de Lausanne. — **Traitement de l'Entérite.** 4e *édition.* 1 vol. in-18 de 350 p. avec fig. 3 50

COUSIN et SERRES, professeurs à l'École dentaire de Paris. — **Notions de Chimie, de Physique, de Mécanique et de Métallurgie dentaires.** 1 vol. in-18 de 300 pages avec figures, cartonné (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)............ 3 »

CUNÉO, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Maladies des nerfs** (*Nouveau traité de chirurgie*). 1 vol. gr. in-8 de 200 p., avec 40 fig. Broché 4 fr. Cartonné. 5 50

DECKX et VAN PERRE. — **Manuel de l'Infirmière.** 1 vol. in-8 de 441 pages avec figures, cartonné.................. 6 »

DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné.............................. 13 50

GANGOLPHE (M.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — **Maladies de l'Œsophage.** 1 vol. gr. in-8 de 116 pages avec 39 figures. Broché, 3 fr. Cartonné.... 4 50

GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1912. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné........... 3 »

GINESTOUS (E.). — **Hygiène des Accidents oculaires du travail.** In-8, 36 pages.......................... 1 25

GLEY (E.), professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. — **Traité élémentaire de Physiologie.** 1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 fig.. 20 »

GRALL (CH.) et CLARAC. — **Parapaludisme et Fièvres des Pays chauds.** (*Traité de Pathologie exotique*). 1 vol. in-8 de 340 pages avec 25 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............. 9 50

HALLOPEAU (H.), membre de l'Académie de Médecine, et FOUQUET (CH.). — **Traité de la Syphilis.** 1 vol. gr. in-8 de 436 pages.. 12 »

HÉRAIL (J.), professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. — **Traité de Matière médicale, Pharmacographie.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 847 pages, avec 488 figures........................ 18 »

HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique.** 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1912. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple........... 10 »

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUBBIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire.** (*Bibliothèque de thérapeutique*). 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné..........

HOENIG (H.), professeur au Lycée Henri-IV. — **La Pratique des Exercices physiques. Gymnastique. Jeux et Sports.** 1 vol. in-18 de 350 pages avec 205 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).................... 4 »

HUCHARD (H.), membre de l'Académie de médecine. — **Consultations médicales sur les maladies de l'Appareil digestif et de l'Appareil respiratoire.** 1 vol. in-8 de 504 pages.. 12 »

JARRICOT (J.). — **Consultations de nourrissons et gouttes de lait.** 1 vol. gr. in-8 de 327 pages...................... 10 »

JEANSELME, KELSCH, THOINOT, RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, I. DE JONG, CLAIR. — **Etiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles,** 1 vol. gr. in-8 de 424 pages, avec 14 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............ 9 50

LABBÉ (M.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Le Cytodiagnostic.** 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cartonné. (*Actualités médicales*)........ 1 50

LANCEREAUX et PAULESCO. — **Traité de Médecine.** 3 vol. in-8. Cartonnés.................................... 30 »

LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** (*Bibl. du doctorat en méd.*). 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. 10 »

LECLERC DU SABLON, professeur à l'Université de Toulouse. — **Traité de Physiologie végétale et agricole.** 1 vol. in-8 de 610 pages avec 136 figures............................ 10 »

LEFAS (E.). — **Hématologie et Cytologie cliniques.** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 299 pages avec 22 figures et 5 planches coloriées, cartonné.............................. 4 »

LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique.** Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages.................................. 6 »

LECONTE (M.). — **Étude des Arythmies. L'Extra-Systole.** 1 vol. gr. in-8 de 230 pages avec 42 figures............... 6 »

LEGUEU (F.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et MICHON (E.), chirurgien des hôpitaux de Paris. — **Maladies de la Vessie et du Pénis.** 1 vol. gr. in-8 de 324 pages, avec 90 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 6 fr. Cartonné.................................... 7 50

MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène.** 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*)..... 10 »

MALGAT (J.). — **La Cure solaire de la Tuberculose chronique.** 1 vol. in-8 de 400 pages avec figures............... 6 »

MANQUAT (A.). — **Traité élémentaire de Thérapeutique.** 6e *édition.* 3 vol. gr. in-8 .... 30 »

MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*)......................... 1 50

MARTIN (O.). — **Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie.** 6e *édition.* 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple......................... 10 »

MILIAN (G.). médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*).................. 1 50

MOUSSOUS, H. BARBIER, GUINON, J. HALLÉ, ZUBER, ARMAND DELILLE, AUDÉOUD, BOURDILLON. — **Maladies du Cœur et des Vaisseaux, du Nez, du Larynx, des Bronches et des Poumons, des Plèvres, du Médiastin** (*La Pratique des maladies des enfants*). 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 101 figures. Broché, 16 fr. Cartonné.......................... 17 50

NICOLAS (J.), professeur à la Faculté de médecine de Lyon. — **Hygiène de la Peau et du cuir chevelu.** 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités médicales*)......................... 1 50

NOGIER (Th.). — **La Radiographie de précision appliquée à l'examen des voies urinaires.** Gr. in-8, 70 pages, avec 32 fig. et planches... 3 50

PAUCHET (V.), professeur à l'École de médecine d'Amiens, et DUCROQUET, chargé du service d'orthopédie à la Policlinique Rothschild. — **Technique thérapeutique chirurgicale.** 1 vol. in-8 de 543 pages avec 552 figures, cartonné (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert-Carnot*)....... 15 »

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart.. 8 »

RANJARD (R.). — **La Surdité organique.** Préface du Dr A. Castex. 1 vol. gr. in-8 de 280 pages avec figures........ 6 »

REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN, LEBŒUF. — **Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil.** 1 vol. gr. in-8 de 406 pages, avec 62 figures (*Traité de Pathologie exotique*). Broché, 10 fr. Cartonné..................... 11 50

ROUVIÈRE (G.). — **Le Xéroderma pigmentosum.** Gr. in-8, 140 pages, avec tableaux............................ 3 »

SAINT-VINCENT (A. DE). — **Nouvelle médecine des Familles à la ville et à la campagne.** 15e *édition.* 1 vol. in-18 de 460 pages, avec 130 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).. 4 »

SAULIEU et DUBOIS. — **Nouvelles Conférences pour l'Internat des Hôpitaux de Paris.** 4 fascicules gr. in-8........... 4 »

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et MATHIEU, chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*)......................... 10 »

SELTENSPERGER (CH.), ingénieur agronome, prof. d'agriculture à Bayeux. — **Dictionnaire d'Agriculture et de Viticulture.** T. I (A.-H.). — 1 vol. in-8 de 464 pages avec 450 fig. 6 »
— **Lectures agricoles.** 1 vol. in-18 de 576 pages avec 200 figures (*Encyclopédie agricole*). Broché, 5 fr. Cartonné....... 6 »

SÉZARY, chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris. — **Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse.** 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné. (*Actualités Médicales*).. 1 50

SUAREZ DE MENDOZA. — **Catéchisme de prophylaxie sanitaire et morale.** 1 vol. gr. in-8 de 360 pages............. 10 »

THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales.** Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 6 »

VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies.** 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »

VIBERT, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de médecine légale,** 8e *édition,* 1 vol. in-8 de 978 pages avec 104 fig. et 6 pl. coloriées. 12 »

VITTOZ (R.). — **Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral.** 1 vol. in-18 de 132 pages. 3 50

NOUVELLES *(Suite)*.

La réouverture de la Faculté de Médecine de Paris

M. Guist'hau, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser la lettre suivante au vice-recteur de l'Académie de Paris :

Monsieur le vice-recteur,

La Faculté de médecine sera rouverte pour les étudiants de 1re et de 2e année le 1er mars prochain.

Suivant les propositions que vous m'avez adressées, d'accord avec M. le doyen, j'ai arrêté les mesures suivantes qui me paraissent de nature à concilier, autant que faire se peut, les divers intérêts en présence : ceux de la discipline gravement méconnue qui exigeait réparation ; — ceux des étudiants qu'il serait excessif de placer indéfiniment en cours irréguliers d'études ; — ceux enfin des études, où il faut combler la lacune résultant de la fermeture.

Etudiants de 2e année.

Ces étudiants ne seront pas en situation de subir à la date ordinaire le premier examen de doctorat (anatomie) ; leur sixième inscription, qu'ils prendront seulement au début de mars, au lieu de l'avoir prise au commencement de janvier, ne sera pas révolue ; ils n'auront pas les certificats réglementaires de dissection ;enfin, il est douteux qu'après une interruption de deux mois dans leurs études théoriques et pratiques, ils soient en état de subir l'examen.

En ce qui les concerne, voici ce que j'ai arrêté :

Ils seront appelés à reprendre les travaux pratiques de dissection dès le 1er mars et ils les continueront en mars et en avril.

Pendant cette période, des conférences d'anatomie leur seront faites, trois fois par semaine, par un agrégé de la Faculté.

L'époque du premier examen sera, exceptionnellement, reportée pour eux du mois de mars au mois de mai, à la date que fixera M. le doyen.

Etudiants de 1re année.

Ils n'ont pas d'examen à subir en 1912. — Ils prendront la 2e inscription en mars et la 3e en juillet.

Leur instruction anatomique présente la même lacune. Il est impossible de la combler aux mêmes dates. La nécessité de pourvoir simultanément aux travaux pratiques de médecine opératoire et aux travaux supplémentaires de dissection des étudiants de 2e année ne le permet pas.

Pour eux, les travaux pratiques d'anatomie commenceront en 1912-1913, non le 3 novembre, mais le 1er octobre, et, s'il y a lieu, ils pourront être continués au delà du 28 février. J'espère que les circonstances me permettront de les autoriser à prendre la sixième inscription en temps utile pour pouvoir subir, en 1913, le premier examen, à la date ordinaire.

Pour les étudiants de cette catégorie, une conséquence grave de la fermeture serait l'impossibilité de se présenter au concours de l'externat des hôpitaux, pour lequel quatre inscriptions sont requises et qui s'ouvre d'ordinaire à la fin de septembre. Sur votre demande, M. le directeur général de l'Assistance publique a bien voulu, et je l'en remercie, prendre exceptionnellement des mesures spéciales pour permettre à ceux qui le désireront de participer à ce concours.

Ils seront admis à s'y faire inscrire conditionnellement, à la date ordinaire, en justifiant seulement de trois inscriptions. Cette inscription deviendra définitive, si, entre le 1er et le 8 octobre, ils justifient de la 4e inscription en vue du doctorat. A cet effet, le registre d'inscription sera ouvert à la Faculté, pour la 4e inscription, du 1er au 5 octobre inclus.

Je compte pour assurer l'exécution de ces dispositions sur le dévouement de la Faculté et spécialement sur celui du personnel de l'École pratique. Je compte aussi que par leur travail et par la correction de leur attitude, les étudiants atteints par la fermeture me permettront, le moment venu, de compléter, en vue de la régularité de leurs études, les présentes mesures, dont le caractère bienveillant ne leur échappera pas. GUIST'HAU.

LA VIE MÉDICALE

Facultés de médecine. — NANCY. — M. Lamy, préparateur de radiographie, est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire préparateur des travaux pratiques de physique.

M. Hamant, ancien prosecteur et chef de clinique, a été nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire préparateur de radiographie.

COURS D'HYDROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — La création d'un cours complémentaire d'hydrologie et de climatologie à la Faculté de Bordeaux est chose décidée. Le titulaire est encore à nommer ; les candidatures doivent être posées dans un délai de quinze jours à dater du 15 février.

Écoles de médecine. — POITIERS. — Le concours pour une place de professeur suppléant de pathologie et de clinique médicale s'est terminé par la proposition en première ligne de M. le Dr Le Blay, ancien interne des hôpitaux de Paris.

RENNES. — Un concours pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie aura lieu le 4 novembre 1912, à l'École supérieure de pharmacie de Paris.

Médaille des épidémies. — La médaille d'honneur des épidémies en argent est décernée à M. le médecin de première classe Balcan (E.-E.), médecin-major de la flottille de torpilleurs de Saïgon.

La médaille d'honneur des épidémies en bronze est décernée à M. le médecin de deuxième classe Laurent (L.-C.-E.-G.), médecin de l'infirmerie de division.

Hôpitaux de Lyon. — Un concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux sera ouvert le lundi 25 mars 1912.

Les candidats devront se faire inscrire à l'administration centrale des hospices, 56, passage de l'Hôtel-Dieu à Lyon, jusqu'au 16 mars 1912 à onze heures du matin.

Hospices de Reims. — CONCOURS POUR UNE PLACE DE MÉDECIN SUPPLÉANT A L'HOPITAL CIVIL. — Le concours aura lieu le 8 mai à huit heures et demie à la salle des séances de l'hôpital. Les candidats doivent se faire inscrire, avant le 30 avril, au secrétariat des hospices.

Hospices de Limoges. — Sont nommés membres du jury du concours qui doit avoir lieu à Paris le 26 mars 1912 par la nomination d'un médecin titulaire de la clinique ophtalmologique des hospices de Limoges : MM. les Drs Faivre, inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'Intérieur ; Weiss, membre de l'Académie de médecine; Morax, médecin ophtalmologiste des hôpitaux de Paris; Chevallereau, médecin ophtalmologiste de l'hospice national des Quinze-Vingts; Raymond, sénateur de la Haute-Vienne, chirurgien honoraire et administrateur des hospices de Limoges.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

M. le Dr Faivre remplira les fonctions de président.

Concours pour l'École de service de santé militaire de Lyon. — Ce concours aura lieu le 5 juin (épreuves écrites), pour l'admission de 120 élèves en 1912.

Les inscriptions seront reçues dans les préfectures du 1er au 10 mai.

Le programme arrêté le 8 février 1912 sera inséré au Bulletin officiel du ministère de la guerre.

Concours pour la nomination aux emplois de professeurs adjoints à l'École du service de santé des troupes coloniales. — Ce concours aura lieu à cette École le 23 octobre 1912 dans les conditions prévues par l'instruction du 15 juin 1909.

Les médecins et pharmaciens majors de 2e classe des troupes coloniales sont seuls admis à concourir. Les demandes seront adressées au ministère de la Guerre, direction des troupes coloniales, 3e bureau, avant le 1er octobre 1912.

En raison des vacances à prévoir en 1913, il sera procédé à la suite du concours à la nomination d'un professeur adjoint pour chacune des chaires de clinique externe, bactériologie et anatomie chirurgicale.

Assistance médicale à domicile. — Sont réinvestis dans leurs fonctions de médecin de l'assistance médicale à domicile pour une période de trois années à partir du 1er janvier 1912 :

1er arrondissement. — MM. Baldet, Wildenstein.

4e arrondissement. — MM. Bloch, Verey, Carpentier, Rabaut.

5e arrondissement. — MM. Mallet Rollin, Renault.

6e arrondissement. — M. Gauja.

8e arrondissement. — MM. Marquisy, Peltier, Ehrhardt.

9e arrondissement. — MM. Main, Isidor.

10e arrondissement. — M. Proli.

11e arrondissement. — MM. Recht, Droubais, Daniel, Bolesceano.

12e arrondissement. — MM. Yvon, Zibelin.

13e arrondissement. — MM. Fichon, Florin, Dambies.

14e arrondissement. — MM. Gény, Descouleurs.

15e arrondissement. — MM. Presle, Lecacheur, Regimbeau.

16e arrondissement. — M. Audard.

17e arrondissement. — MM. Hurtaud, Pottier. Mme Peltier.

18e arrondissement. — MM. Gougelet, Saintu, Conil.

19e arrondissement. — MM. Orval, Luzard, Labady, Thebault, Theulet, Luzie, Signoret, Bricet, Pascaud.

20e arrondissement. — MM. Waldermam, Faucillon, Morgoin, Beauvillard.

Assistance médicale à domicile. — Un concours pour la nomination à dix places de médecin de l'assistance médicale à domicile sera ouvert le jeudi 16 avril 1912 à midi, salle des concours de l'administration, 49, rue des Saints-Pères. MM. les Docteurs devront se faire inscrire à l'administration centrale, 3, avenue Victoria, service du personnel, du 11 au 30 mars, de dix heures à trois heures, où tous renseignements utiles leur seront communiqués.

Légion d'honneur. — M. le Dr Linossier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, médecin consultant à Vichy, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le comité de Paris Médical pense être l'interprête de tous, en lui adressant ses plus sympathiques félicitations.

M. le Dr Albertin, chirurgien des hôpitaux de Lyon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Hommage au Pr Lagrange. — Un groupe de collègues, d'amis et d'élèves du professeur Lagrange ont l'intention de lui offrir un objet d'art commémoratif de l'inauguration des nouveaux services de clinique ophtalmologique de la Faculté de Bordeaux.

Les cotisations seront reçues jusqu'au 31 mars, dernier délai, par M. le Dr Beauvieux, 81, rue Mondenard, à Bordeaux.

Hommage au Pr Grasset. — Le buste et la médaille, œuvres de M. Injalbert, membre de l'Institut, sont terminés. Mais en raison d'un deuil récent, qui vient d'atteindre M. Grasset, la remise de cet hommage aura lieu seulement en avril prochain.

Les dimanches du praticien. — ***Dimanche 10 mars,*** à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. M. **Léopold Lévi** fera une conférence sur la Médication thyroïdienne (sept ans de pratique).

Dimanche 17 mars, à 10 h. 1/2 du matin au laboratoire Carrion, 54, faubourg Saint-Honoré, M. **Bauer** fera une conférence sur les examens du sang au point de vue clinique.

Dimanche 24 mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville, conférence de M. **Laussedat** sur le Traitement des cardiopathies aux stations thermales françaises (graphiques et projections).

Dimanche 31 mars, à 10 h. 1/2 au Therapianum, 21, rue d'Artois, conférence de M. **Sandoz** sur le traitement mécanique et thermique des raideurs articulaires d'origine traumatique infectieuse.

Académie des sciences de Paris. — Voci la liste des candidats au fauteuil devenu vacant par la mort du Pr Lannelongue : M. Le Dr Delorme, médecin inspecteur général de l'armée ; M. le Dr Le Dentu, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Paris ; M. le Dr Lucas-Championnière, chirurgien honoraire de l'Hôtel Dieu ; M. le Dr Pozzi, professeur de clinique gynécologique à la Faculté de médecine de Paris ; M. le Dr Reclus, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Paris ; M. le Dr Charles Richet, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris.

Académie de médecine. — Un siège d'académicien libre est déclaré vacant par suite du décès de M. Henri Monod.

Académie royale de médecine de Belgique. — M. le Dr Ch. Richet, professeur à la Faculté de médecine de Paris, a été élu correspondant étranger.

Consultations en chemin de fer. — On vient de créer dans les trains rapides entre Podwolozyska et Carlsbad des consultations médicales. Les médecins ne doivent être appelés que pour un cas urgent. Un compartiment contenant une petite pharmacie est réservé au médecin.

Association des dentistes français indépendants. — Cette association vient de se fonder pour la défense des intérêts professionnels. Son siège est 13, rue de Dunkerque, à Paris. M. Dehognes en est le président.

Maison du Dentiste. — Il s'est créé, à l'instar de la maison du médecin, la maison du dentiste, œuvre sociale indépendante d'assistance confraternelle. Son siège social est à Paris. Elle a un organe officiel « Le petit bleu odontologique »

Mariages. — M. le Dr Charles Autric, médecin principal de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, et Mlle Marguerite Leygue, fille du vice-amiral. — M. le Dr Jules-Léon Cazanove, médecin-major au 24e d'Infanterie coloniale, et Mlle Adrienne Mas.

Nécrologie. — Dr Durbesson. (d'Avignon). — M. Pierre Michel Guiria professeur de stomatologie, à l'Université de Gênes. — M. Edouard Beltrami, dentiste des hôpitaux de Marseille. — Le Dr Mistral (de Marseille). — Le Dr José-Maria Esquerdo y Zaragoza (de Madrid). — Le Dr Hansen.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert**. — Conférence de M. le Dr **Rathery**, professeur agrégé, le *Samedi 24 Février*, à 10 h. 1/2, sur *les albuminuries intermittentes*.

Hôtel-Dieu (service du Dr CAUSSADE). — Le Dr **G. Leven** fera une leçon sur l'amaigrissement et l'engraissement des dyspeptiques le *29 février* à 10 h. 45 salle Sainte-Monique.

Clinique des maladies mentales et de l'encéphale. — M. le professeur Gilbert Ballet ne fera pas de leçons les dimanche 25 et mercredi 28 février. Il reprendra son cours le dimanche 3 mars.

Les notions récentes sur les maladies du foie, du pancréas et de la rate. — COURS DE VACANCES ET DE PERFECTIONNEMENT. — CLINIQUE MÉDICALE DE L'HOTEL-DIEU : Pr **A. Gilbert.**

Un cours de Vacances, commençant le 1er avril 1912, aura lieu à la Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, sous la direction de M. le Pr A. Gilbert, le matin à 10 h. 1/2 et l'après-midi à 3 heures.

Ce cours comprendra 25 leçons et sera terminé en 12 jours. Les élèves seront exercés individuellement à l'examen des malades, à la rédaction d'ordonnance, au maniement des appareils, aux travaux de laboratoire, et pourront emporter les préparations exécutées par eux. Un certificat leur sera donné à l'issue du cours.

L'enseignement, *essentiellement pratique*, sera fait par M. le Dr Herscher, ancien chef de clinique : MM. les Drs Lippmann, Jomier et Maurice Villaret, chefs de clinique ; M. le Dr Paul Descomps, chef de laboratoire d'anatomie pathologique, et M. Deval, chef du Laboratoire de Chimie (1) ; et, pour les spécialités, par MM. les Drs Guilleminot, Durey, Dausset, assistants de la Clinique.

Programme du cours. — *Lundi 1er avril.* — Leçon inaugurale de M. le Professeur **Gilbert**.

Lundi 1er avril. — Le matin à 10 h. 1/2. M. le Dr **Lippmann :** Exploration physique du foie. Interrogatoire d'un hépatique. Exploration fonctionnelle du foie. Les symptômes de l'hyperfonctionnement et de l'insuffisance hépatique.

Le soir à 3 heures. — MM. les Drs **Guilleminot, Durey, Dausset :** Les agents physiques dans l'exploration et le traitement des maladies du foie, de la rate et du pancréas.

(1) Avec l'aide de M. le Dr Étienne Chabrol et de M. Henri Benard, interne du service.

Mardi 2 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Herscher :** Cholémie physiologique. Cholémimétrie. Le syndrome ictère.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **Paul Descomps :** L'urobiline. La stercobiline. Recherche et dosage.

Mercredi 3 avril, le matin à 10 h 1/2. — M. le Dr **Maurice Villaret :** Le syndrome d'hypertension portale. L'intestin, le pancréas, la rate et le rein dans les affections du foie.

Le soir à 3 heures. — M. **Deval :** Exploration fonctionnelle du foie. Recherche des pigments et des sels biliaires dans les urines. Hypoazoturie et hyperazoturie. Coefficient azoturique.

Ammoniurie expérimentale. Indicanurie. La glycosurie intermittente.

Jeudi 4 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Maurice Villaret :** Le syndrome d'hypertension portale ; Les Cirrhoses alcooliques.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **Paul Descomps :** Le liquide ascitique. Étude chimique, cytologique, bactériologique. La réaction de Rivalta. L'inoculation aux animaux.

Vendredi 5 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Lippmann :** Les acquisitions récentes sur le diabète et les cirrhoses pigmentaires.

Le soir à 3 heures.— M. **Deval :** Exploration fonctionnelle du foie et du pancréas appliquée à l'étude du diabète. Glycosurie alimentaire spontanée et provoquée. Diagnostic de l'insuffisance pancréatique par l'étude du Chimisme gastrique et du chimisme intestinal. La réaction de Cammidge.

Mardi 9 avril, le matin à 10 h. 1/2.— M. le Dr **Jomier :** Le syndrome d'hypertension sushépatique. Foie cardiaque.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **Chabrol :** La résistance globulaire dans les ictères par hyperhémolyse.

Mercredi 10 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Herscher :** Les ictères acholuriques simples ; les ictères par hyperhémolyse et les cirrhoses biliaires.

Le soir à 3 heures. — M. **Henri Benard.** Les hémolysines dans leurs rapports avec les anémies, les ictères et les hémoglobinuries. Leur recherche dans le sang circulant. L'épreuve de Donath et Landsteiner. Diagnostic spectroscopique des hémoglobinuries.

Jeudi 11 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Lippmann :** Le microbisme biliaire. Les angiocholites. les cholécystites, les abcès du foie.

Le soir à 3 heures. — M. **Paul Descomps :** La dysenterie, le paludisme, les maladies parasitaires dans leurs rapports avec les hépato-splénites.

Vendredi 12 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Lippmann :** La lithiase biliaire et ses complications. La colique hépatique. La cholestérinémie.

Le soir à 3 heures.— M. **Deval :** Résultat fourni par l'examen du sang dans les affections du foie. La glycémie. L'azotémie. La cholestérinémie. La cholémie et son dosage. La lipémie alimentaire. Valeur de la recherche des hémoconies à l'ultra-microscope.

Samedi 13 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Maurice Villaret :** Le foie syphilitique et le foie tuberculeux.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **Chabrol:** Diagnostic de la syphilis hépatique. La réaction de Wassermann. Les réactions de Porgès et de Noguchi. Recherche du spirochète sur les coupes de foie syphilitique.

Lundi 15 avril, le matin à 10 h. 1/2.— M. le Dr **Jomier :** Les kystes hydatiques du foie et les suppurations péri-hépatiques.

Le soir à 3 heures. — M. le Dr **Chabrol:** La réaction de Wassermann (suite). La réaction de Weinberg. Le liquide du kyste hydatique. L'éosinophilie.

Mardi 16 avril, le matin à 10 h. 1/2. — M. le Dr **Herscher :** Le cancer des voies biliaires. Le cancer du pancréas et les pancréatites.

Le soir à 3 heures.— M. le Dr **Jomier :** Le cancer du foie, les cirrhoses graisseuses, l'ictère grave.

Le droit à verser est de 100 francs.

Amphithéâtre d'anatomie. — Le cours de médecine générale opératoire en 12 leçons pour 40 auditeurs par M. **Roux-Berger**, prosecteur, commencera le lundi *4 Mars* 1912 à 2 heures et continuera les jours suivants à la même heure.

Droit d'inscription 50 francs (gratuit pour MM. les internes et externes des hôpitaux). S'inscrire, 17, rue du Fer-à-Moulin.

Hospice de Bicêtre. — M. **J. Roubinovitch**, médecin de l'hospice de Bicêtre continuera en mars, avril, mai et juin à diriger, dans son service tous les mardis, jeudis et samedis de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin, des exercices pratiques de psychiatrie à l'usage des étudiants et des docteurs désireux d'acquérir les notions élémentaires de pathologie mentale.

Pour suivre ces exercices, prière de s'inscrire à Bicêtre, dans le cabinet de consultation du chef de service

MEMENTO DE LA QUINZAINE

25 Février, à 4 heures, 195, rue St-Jacques. — *La matière vivante.— Son origine.— Les lois de ses accroissements.* — M. **Alphonse Berget**, chargé de Conférences à la Sorbonne, professeur à l'Institut Océanographique.

26 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à une place d'ophtalmologiste des hospices de Limoges. (S'inscrire au secrétariat des hospices de Limoges).

26 Février 10 h. 30. — Asile Sainte-Anne. — Le professeur agrégé Laignel-Lavastine fera une conférence sur la capacité pénale.

26 Février. — A Paris, au Ministère de l'Intérieur, ouverture du concours de médecin adjoint des Asiles publics d'aliénés et de médecin d'asile privé.

26 Février. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de prosecteur d'anatomie à la Faculté de médecine d'Alger. (S'inscrire aux secrétariats des Facultés).

26 Février, à midi, salle de concours, 49, rue des Saints-Pères. — Ouverture du concours pour 5 places de médecin des hôpitaux de Paris.



MÉMENTO DE LA QUINZAINE (*Suite*)

26 Février. — A la Faculté de médecine de Lille, ouverture du concours pour la nomination à 3 places d'interne titulaire en médecine et de 6 places d'interne provisoire aux asiles publics d'aliénés de Bailleul et d'Armentières.

27 Février, à 8 h. 3/4 du soir à l'Hôtel des Sociétés savantes, 3, rue Danton. — « Conférences de l'Association française pour l'avancement des sciences ». M. le professeur Daniel Berthelot : Les rayons ultra-violets et leurs applications pratiques.

29 Février, à 11 heures, à l'hôpital Saint-Antoine, 20, rue de Citeaux. — M. le Dr Jean Charles Roux : Médication antidiarrhéique.

29 Février, à 9 heures du soir à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu. — « Conférences de la Société des amis de l'Université de Paris. » M. Paul Girard : Impressions de Grèce.

29 Février, à 10 h. 30, Asile Sainte-Anne. — Le professeur agrégé Laignel-Lavastine fera une conférence sur les réactions antisociales des alcooliques.

29 Février, à 5 p. 1/2, au Musée social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr Boulloche. Rôle de l'École dans la lutte antituberculeuse.

29 Février. — Clôture du registre d'inscription pour l'Internat des asiles d'aliénés (S'inscrire au service des aliénés, annexe de l'Hôtel de Ville, 2, rue Lobau).

1er Mars. — Concours à la Faculté de médecine d'Alger pour une place de prosecteur d'anatomie.

1er Mars. — Dernier délai pour la production des titres des candidats aux chaires d'histologie comparée et de géologie au Collège de France.

3 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique.) Conférence par le Dr **Derecq** : L'Hydrothérapie chaude dans le traitement des troubles arthritiques.

Dimanche 3 Mars, à 4 heures, 195, rue Saint-Jacques. — *Si nous apprenions enfin à manger !* M. **Armand Hemmerdinger,** agrégé des Sciences Physiques.

5 Mars. — Concours à la Faculté de médecine de Paris pour la place de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

5 Mars, à 8 h. 3/4, Hôtel des sociétés savantes, 8, rue Danton, — « Conférences de l'Association française pour l'avancement des sciences ». M. Paul Razous : L'hygiène du chauffage.

6 Mars. — A 5 heures, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, ouverture du cours de Pathologie interne par M. le Professeur **Pierre Tessier.**

7 Mars, à 5 h. 1/2, au Musée social, 5, rue Las Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. Demest : Les œuvres complémentaires de l'École dans l'hygiène de l'adolescent.

7 Mars. — à 5 heures, à la Société d'encouragement, place St-Germain-des-Prés, M. **H. Poincaré.** — Les conceptions nouvelles de la matière.

7 Mars à 9 heures, à la Sorbonne. Amphithéâtre Richelieu. — « Conférences de la Société des amis de l'université de Paris ». M. le professeur Thoinot : Les inhumations précipitées.

7 Mars. — XIe Congrès de la Société allemande d'Orthopédie.

7 Mars. — Congrès de Balnéologie à Berlin.

7 Mars. — XLIe assemblée de la Société allemande de chirurgie à Berlin.

7 Mars. — VIIIe Congrès de la Société allemande de Röntgen.

9 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris (S'inscrire à l'administration de l'assistance publique, service du personnel, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures).

10 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. « Les dimanches du praticien ». M. Léopold Lévi : La Médication thyroïdienne.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 28 février, à une heure. — M. BERTRAND. La stérilité d'origine blennorragique. (MM. Pinard, président : Gaucher, Couvelaire et Gougerot). — M. JOLIVET. Des réactions méningées observées au cours de la syphilis (Leur enchaînement, leur pronostic). (MM. Gaucher, président ; Pinard, Couvelaire et Gougerot).

Jeudi 29 février, à une heure. — M. BOURLON. Rhumatisme cérébral chez l'enfant. (MM. Hutinel, président ; Achard, Nobécourt et Rathery). — M. GRUNBERG. Hérédité et tuberculose. Hérédité pulmonaire générale. (MM. Achard, président, Hutinel, Nobécourt et Rathery). — M. KLEFSTAD-SILLONVILLE. Recherches statistiques sur l'étiologie du cancer. (MM. Achard, président ; Hutinel, Nobécourt et Rathery). — MM. MIRZA SAID KHAN. Amblyopie toxique par l'alcool (variations séméiologiques). (MM. de Lapersonne, président ; Widal, Terrien et Roussy). — M. NARBONI. Contribution à l'étude de la fièvre récurrente en Algérie. Relation d'une épidémie à Alger (MM. Widal, président ; de Lapersonne, Terrien et Roussy.)

1911-1912. — N° 14 **SOMMAIRE :** 2 Mars 1912

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. *(sur présentation de cette page.)*

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" : *(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :*

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245,** exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Sacs de chocolats**, offerts par la chocolaterie de Royat (à la MARQUISE DE SÉVIGNÉ).

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

CANDIDATURES

Le jour de la mort d'un homme célèbre, on parle un peu de lui ; le jour de son enterrement, derrière son cercueil, on ne parle que de ses successeurs.

En ce moment, il n'est bruit dans le Landerneau médical que des chances de tel ou tel candidat à une des nombreuses places qu'occupait le regretté professeur Lannelongue.

A la Faculté? La lutte promet d'être chaude entre les deux compétiteurs, et, comme, en une séance sensationnelle de boxe, l'attention s'éveille à l'entrée en scène de deux lutteurs d'égale notoriété : tous se promettent de suivre avec attention les péripéties du tournoi.

A l'Académie de médecine? Aucun intérêt. Un chirurgien de valeur, sympathique à tous, a d'avance l'unanimité. Pas d'intrigues, pas de potins, pas de marchandages: c'est, pour la galerie, une élection ratée.

A l'Institut ? Arrêtons-nous un instant je vous prie. C'est là que le spectacle nous promet les plaisirs les plus délicats. D'abord, c'est la timbale la plus précieuse à décrocher. Et puis ne parle-t-on pas de sa disparition possible dans la poche d'un physiologiste, qui s'en emparerait à la barbe des chirurgiens dépossédés? Donc, deux luttes au lieu d'une : le physiologiste contre le bloc des chirurgiens ; puis, si ceux-ci triomphent, nouveau combat entre cinq rudes lutteurs, tous célèbres, tous brandissant, comme armes de guerre, d'importants travaux. Aucun ne semble devoir l'emporter au premier tour. C'est la situation idéale pour les friands de luttes académiques ! Jusqu'au dernier jour, on ne saura rien, mais on se dira à l'oreille : « Vous ne savez pas? A. votera pour B. au second tour, si B. peut décider C. à obtenir la promesse de sa voix pour le gendre de A. qui est candidat au Muséum. — Vous vous trompez ! A. ne peut pas ne pas voter pour C. qui a opéré sa femme. — Il y a si longtemps ! Et puis, ignorez-vous que ce qui décide d'un vote, ce n'est pas la reconnaissance, c'est l'intérêt? »

Et ce seront les histoires, vraies ou fausses, des promesses données à plusieurs candidats, des volte-face imprévues, qui bouleversent inopinément la situation. Ce seront, colportées dans les couloirs des académies, les confidences de tel et tel, qui affirment avoir tant de voix promises dès le premier tour. « Entendons-nous, de voix *formellement* promises, sans compter les voix très probables ». Et, quand on additionnera ces promesses, on découvrira que, pour qu'elles se réalisent, il faudrait que l'Académie des sciences eut deux cents membres !

Et on arrivera ainsi au jour du vote, au moment angoissant du dépouillement, où chaque bulletin ouvert semble comme une foulée d'un cheval sur le champ de course : « A. tient la tête ! — Non ! B. regagne !... — Il dépasse. A. est perdu ! — Attendez le second tour. — Y en aura-t-il un? — Il ne manque que quatre voix à B. — C'est fini. Personne n'a la majorité. » Et les urnes circuleront, à nouveau cependant que le public supputera les chances de chacun, et que les académiciens influents tenteront, pour leur candidat, une manœuvre de la dernière minute. Puis, le second, parfois le troisième dépouillement. Enfin, le triomphe de l'élu, à qui un élève portera rapidement le bulletin de victoire, pendant que, plus lents, les amis des vaincus s'éloigneront, en méditant les phrases consolatrices, dont ils chercheront à atténuer la fâcheuse nouvelle.

Oserai-je dire que j'éprouve de tout cela une certaine tristesse?

J'ai quelque mélancolie à voir entrer dans une telle lutte des hommes que j'admire, et qui, par leur âge, par leur haute situation morale, par la valeur de leurs travaux, par l'autorité de leur nom, devraient planer, dans l'estime de tous, bien au-dessus des petitesses, des mesquineries, des compromissions inséparables de toute élection disputée. Les démarches, auxquelles les condamne leur candidature, les rapetissent. Il m'est désagréable de penser que tel maître vénéré de la médecine est obligé d'aller, de porte en porte, solliciter les suffrages d'électeurs tout à fait incompétents, de valeur parfois inférieure à la sienne, mais d'autant plus heureux d'accentuer par la condescendance de leur accueil leur supériorité momentanée.

Je me rappelle Cornil, à qui, peu de temps avant sa mort, une méchante fée avait inspiré l'ambition d'entrer comme académicien libre à l'Académie des sciences. Il lui dut le malheur de ses derniers jours. Il faisait consciencieusement ses visites de candidat. L'abord modeste, la voix sans éclat, la parole hésitante, le geste timide et sans ampleur, il n'avait rien d'un triomphateur, et ne donnait pas à ceux qui le voyaient pour la première fois l'impression de sa haute valeur. Aussi était-il parfois assez dédaigneusement reçu. Un jour — c'est lui-même qui le racontait — il fut accueilli avec cette phrase :

« Ah, vous êtes médecin? Vous dites Cornil? Comment écrivez-vous votre nom? »

« Vous le lirez plus tard sur le socle de ma statue », eût pu répondre le vieux maître ; mais l'excellent homme n'était pas capable d'un tel orgueil, et il souffrait en silence. Il ne pénétra pas dans la terre promise, et son échec attrista ses derniers jours.

Voilà pourquoi l'annonce d'une élection médicale à l'Institut éveille en moi des pensées mélancoliques. La joie du triomphateur a pour rançon la déception de ses adversaires, déception plus cruelle souvent qu'elle n'est avouée, et cette pensée m'empêche de me réjouir. Pour les élections à l'Académie de médecine, rien de pareil. Les concurrents s'y présentent à l'âge où la vie est encore une lutte, où les blessures d'amour-propre sont moins douloureuses et se cicatrisent plus vite. Puis les places y sont nombreuses. Pour un homme de valeur, un échec n'est que la première étape vers le succès ! Mais, à l'Institut, où il n'y a que deux places de médecine, et deux de chirurgie, la lutte commence trop tard ; elle est souvent unique ; et, sur la porte par laquelle pénètre l'élu, les évincés peuvent trop souvent lire le *Lasciate ogni speranza*, du poète.

Bien des fins d'existence, qui eussent dû avoir la splendide sérénité d'un beau soir ensoleillé, ont été, par un échec, voilées d'une brume de mélancolie et d'amertume.

Mais je ne me dissimule pas que mon impression est celle d'un isolé. La foule aime les combats. Gladiateurs, toréadors l'ont en tous temps et en tous pays enthousiasmée et, à la fin d'une bataille, quelle qu'elle soit, les cris de victoire ont toujours empêché d'entendre les sanglots des vaincus.

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE

LA MÉDECINE ASTROLOGIQUE DANS LES ALMANACHS POPULAIRES DU XXe SIÈCLE (1)

Dans une thèse (2), soutenue devant la Faculté de médecine de Paris, M. le Dr Maurice Rollet rappelait l'importance de l'astrologie pour le médecin du moyen âge.

Le corps de l'homme, c'est-à-dire le microcosme, est, comme le macrocosme, divisé en douze parties, et chacune de ces parties est, comme chacune des zones de la voûte céleste, gouvernée par un signe du zodiaque. Le Bélier gouverne la tête ; le Taureau, le cou ; les Gémeaux, les membres supérieurs ; le Cancer, la poitrine ; le Lion, l'estomac et le cœur ; la Vierge, le ventre ou les entrailles ; la Balance, la région lombaire ; le Scorpion, les parties honteuses et le fondement ; le Capricorne, les genoux ; le Verseau, les jambes ; les Poissons, les pieds.

Les scribes du moyen âge eurent l'idée de figurer par un schéma les influences des douze signes du zodiaque sur les douze régions du corps. Un homme nu se tient debout, les jambes écartées et les bras étendus ; il arrive que le corps soit représenté intact, il arrive aussi que le buste soit largement fendu, afin de découvrir les organes internes. Tantôt les signes du zodiaque sont dessinés sur le corps même, et c'est le cas de la miniature du manuscrit latin 6910 A de la Bibliothèque nationale, reproduite par Nicaise dans son édition de la *Grande Chirurgie* de Guy de Chauliac (p. 560) ; tantôt ils sont figurés à la marge et reliés par des traits aux parties du corps qu'ils gouvernent, et c'est ainsi qu'on peut les voir dans la gravure du xve siècle, qui orne la page 39 de la belle monographie de Hermann Peters, *Der Arzt und die Heilkunst in der deutschen Vergangenheit* (Leipzig, Eugen Diederichs, 1900, gr. in-8°, 136 pp. et 153 figures).

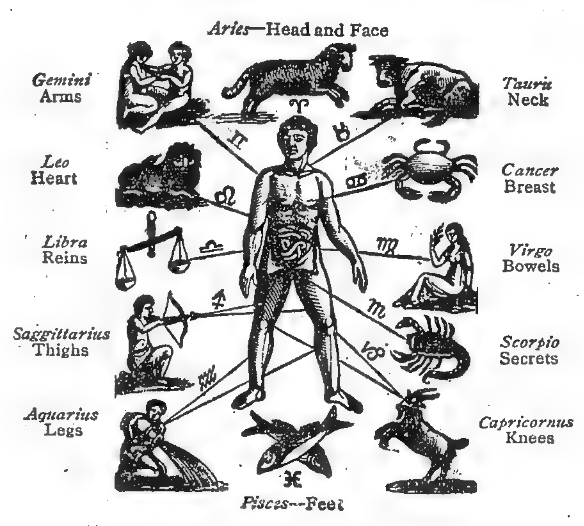
Les figures montrant comment les douze signes du zodiaque (3) se partagent le corps humain renseignent immédiatement sur l'opportunité des saignées, car « on ne doit point faire incision, ne toucher de ferrement, le membre gouverné d'aucun signe le jour que la Lune y est, pour crainte de trop grande effusion de sang qui en pourrait ensuyvre, ni aussi pareillement quand le Soleil y est, pour le danger et péril qui en pourrait advenir » (4). Ces schémas ont reçu des Allemands un nom dont il n'existe pas d'équivalent en français : ils ont été appelés *Aderlassmann* (*Aderlass* en allemand signifie saignée). Ils constituent pour le barbier et le chirurgien un utile complément des almanachs qui leur indiquent, jour par jour, dans quel signe sont la Lune et le Soleil (5) ; aussi a-t-on songé de bonne heure à en orner les calendriers.

En 1910, comme j'étais en Amérique, quelqu'un me fit observer que les figures de ce genre n'ont pas disparu des almanachs populaires américains, et en effet le *Studebaker farmer's Almanac* (fig. 1), le *Nyal family Almanac*, organe de publicité d'un pharmacien en gros de New-York, et le Bucklen's Almanac de Chicago, pour n'en citer que trois entre mille, nous montrent chacun un *Aderlassmann* qui ne serait pas dépaysé dans un incunable (6).

De retour à Paris, j'ai recherché si, à ce point de vue, l'Ancien monde est aussi *vieux jeu* que le Nouveau (7). J'ai pu constater ainsi que les *Aderlassmänner* ont presque complètement disparu des almanachs populaires européens, où j'ai retrouvé, en échange, d'autres survivances des croyances médico-astrologiques. Je n'ai pas fait état de certains ouvrages, tels que l'*Almanach de Mme de Thèbes*, tels que le *Véritable Almanach du Merveilleux*, qui ne sont pas des almanachs populaires, mais s'adressent aux adeptes des sciences occultes.

ANATOMY OF MAN'S BODY

AS SAID TO BE GOVERNED BY THE TWELVE SIGNS



Aderlassmann du Studebaker farmer's Almanac (fig. 1).

Disons tout de suite qu'en Belgique, en Italie, en Russie et en Grèce, comme me l'ont écrit M. le Dr Pergens (de Maeseyck), M. le professeur Guareschi (de Turin), M. Mason, secrétaire de l'École des langues orientales à Paris, M. Hubert Pernot, chargé de cours à la même École, la médecine astrologique semble ne plus préoccuper les faiseurs d'almanachs. M. le professeur Tiberius de Györy (de Budapest) a adressé au mois de juillet 1911 à la

(1) Remaniement et adaptation aux almanachs de 1912 d'une étude publiée en 1911 dans le *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, X, p. 26-39.

(2) ROLLET (M.). Médecins astrologues. Thèse de Paris 1911.

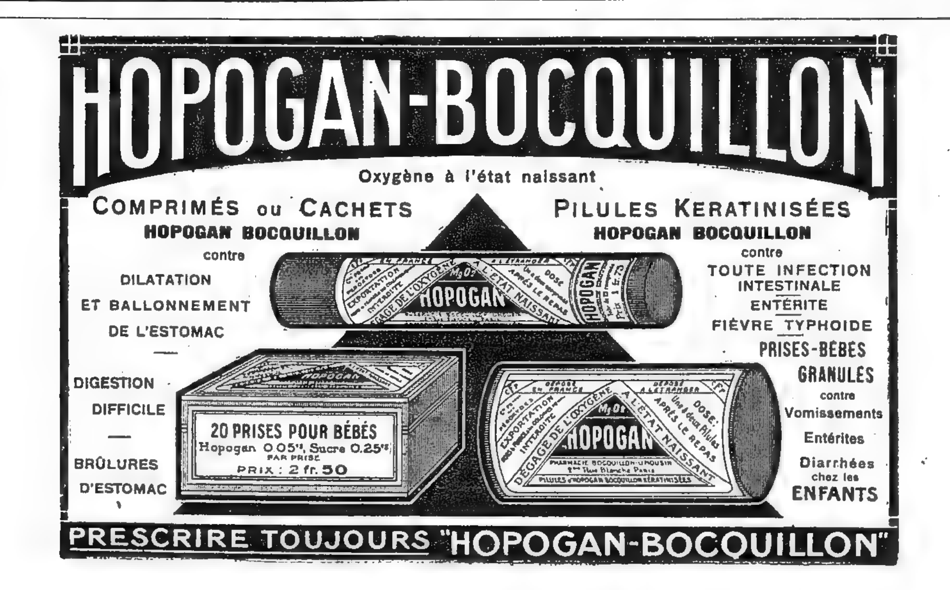
(3) Certaines figures indiquent, non pas l'influence des signes du zodiaque, mais celle des planètes sur les parties du corps. M. ROLLET en a reproduit un exemple dans sa thèse.

(4) *Le guidon en françois... avec les gloses de... maistre* Jehan FALCON... *aussi les additions de maistre* Symphorien CHAMPIER... Paris, 1537, in folio. Cf. NICAISE, *loco citato*, p. 561.

(5) Un passage des lettres datées de juin 1427, par lesquelles Charles VII confirmait les statuts et les privilèges des barbiers du royaume souligne l'importance de l'almanach pour les barbiers du xve siècle : « Pour le bien de la chose publicque et pour pourveoir à la santé du corps humain, sera tenu nostre dit premier Barbier, de bailler à tous les Barbiers maistres tenans ouvroir en nostre dit Royaulme, la copie de l'armenac faict de l'année ; par ainsi que chacun d'eux qui le voudra avoir, lui sera tenu de payer pour chacun an la somme de deux sols, six deniers tournois. » (*Ordonnances des rois de France de la troisième race*, III, p. 131).

(6) Deux de ces figures ornent le *Peruna Almanac*, publié par une maison de produits pharmaceutiques, « the Peruna Co. » de Columbus (Ohio) ; à cette maison est annexé un bureau de renseignements astrologiques, « astrological department », où on se charge d'établir des horoscopes (p. 28 de l'almanach).

(7) Suivant F. von Oefele, les pratiques astrologiques seraient très répandues aux États-Unis et s'y étaleraient au grand jour. Les fervents de la chiromancie s'y chiffreraient pas centaines (*Mitteilungen zur Geschichte der Medizin*, IX, p. 546). Du même auteur : *Astrologisch-medizinische Scheinwissenschaft und deren Uberbleibsel in der Neuzeit*, in *New Yorker medizinische Monatsschrift*, 1911, p. 31-35.



HOPOGAN-BOCQUILLON
Oxygène à l'état naissant
COMPRIMÉS ou CACHETS
HOPOGAN BOCQUILLON
contre
DILATATION
ET BALLONNEMENT
DE L'ESTOMAC
DIGESTION
DIFFICILE
BRÛLURES
D'ESTOMAC
PILULES KERATINISÉES
HOPOGAN BOCQUILLON
contre
TOUTE INFECTION
INTESTINALE
ENTÉRITE
FIÈVRE TYPHOIDE
PRISES-BÉBÉS
GRANULÉS
contre
Vomissements
Entérites
Diarrhées
chez les
ENFANTS
HOPOGAN
20 PRISES POUR BÉBÉS
PRIX : 2 fr. 50
PRESCRIRE TOUJOURS "HOPOGAN-BOCQUILLON"

CHRONIQUE (*Suite*)

Société française d'histoire de la médecine une note d'où il ressort qu'il en va de même en Hongrie (1). M. le Dr Fonahn, chargé de cours à l'Université de Christiania, m'apprend qu'en Norvège les almanachs sont d'un modernisme outrancier : « Ils poussent leurs prétentions jusqu'à la chimie transcendante. » Au Danemark et en Suède, m'écrit mon ami le Dr Johnsson (de Copenhague), les *Aderlassmänner* ont disparu des calendriers ; par contre, on colporte dans ces deux pays de petits livres appelés *Bonde-Practica* (Pratiques pour les paysans), qui basent leur thérapeutique sur l'astrologie.

« Aux Pays-Bas, m'écrit M. le Dr Geyl (de Leyde), les almanachs de la fin du XVIIIe siècle contenaient encore des conseils médico-astrologiques ainsi que des figures montrant l'influence des signes du zodiaque sur les différentes parties du corps humain. Dès les premières années du XIXe siècle, la Société d'utilité publique s'efforça d'épurer les almanachs et d'en bannir tout ce qui sentait la superstition et l'ignorance. Certains almanachs du XIXe siècle continuèrent néanmoins à donner des pronostications, dont ils faisaient généralement endosser la paternité à l'Italien Antonio Magino, professeur de mathématiques en la ville de Bologne, en Lombardie, mais, à l'heure actuelle, ces derniers vestiges des antiques superstitions ont eux-mêmes disparu. »

L'Angleterre mériterait d'être surnommée la terre bénie des astrologues. Les trois almanachs populaires anglais, que j'ai pu me procurer à Paris, en témoignent.

Le *Moore's Almanac*, qui doit son nom à son fondateur, le médecin Francis Moore, vient d'atteindre la 215e année de son âge. Imprimé à Londres aux frais de la « Stationers'Company » par Cassel and Co., il a pour titre complet : *Vox stellarum ; or a loyal Almanac for the year of human redemption* 1912 *being the third year of the reign of His present Majesty King George V. ; containing rising and setting of the sun and moon ; moon's age and duration of moonlight ; monthly voices of the stars ; weather forescats ; rising and setting of the planets ; a correct tide table ; full astronomical information : general predictions for the year ; hints to farmers ; list of the houses of Parliament ; fairs in England and Wales, postal and other useful information ; medical and legal advice, recipes, etc. by Fr. Moore, physician.*

En tête de l'almanach, on trouve une de ces constatations comme ne manquent jamais d'en faire les prophètes. De même que dès 1909 il aurait annoncé la mort du roi Édouard VII, de même il aurait prédit dans sa dernière édition, entre autres événements, le danger de guerre qui, à propos du Maroc, menaça l'Angleterre et l'Espagne, aussi bien que l'Allemagne et la France, pendant plusieurs mois de l'année 1911.

Longue est la liste des événements heureux ou malheureux que le *Moore's Almanac* prédit pour 1912. Bornons-nous à noter, au point de vue de la santé publique et de la démographie, que pendant l'hiver le nombre des naissances diminuera et que la mort frappera à coups redoublés dans les rangs des plus hauts dignitaires du clergé et de la magistrature. Au printemps, Saturne exercera sur la santé publique une influence néfaste. La variole, la diphtérie, les maux de gorge seront fréquents ; l'Irlande sera particulièrement éprouvée et en Amérique les riches payeront à la mort un lourd tribut. L'été ne sera guère meilleur et c'est encore Saturne qu'il faut en accuser. La chaleur excessive tuera bien du monde, les maux de gorge et la diphtérie continueront à régner et les affections du cœur seront la cause de nombreux décès ; en Amérique ce seront encore les riches qui seront les plus éprouvés. L'automne sera marqué par la fréquence des maladies des reins et par les ravages que la fièvre typhoïde exercera dans les villes d'Angleterre ; bien des gens périront. L'hiver et le printemps seront défavorables aux hôpitaux ; l'été et l'automne leur seront favorables.

Après nous avoir mis en garde contre les effets désastreux que produiront les éclipses lunaires du 1er avril et du 26 septembre et surtout les éclipses solaires du 17 avril et du 10 octobre, l'almanach émet des considérations générales sur l'astrologie judiciaire et détaille l'influence des planètes et de la Lune. Puis vient le calendrier, accompagné des prédictions particulières aux douze mois de l'année et de l'horoscope des humains, d'après le quantième du mois où ils sont nés. Aux annonces, le catalogue de toute une librairie astrologique et des adresses d'astrologues. Par contre, il n'y a pas trace d'astrologie dans le petit manuel de thérapeutique domestique qui, sous le titre de « The Family Doctor », remplit les pages 98 à 102 de l'almanach.

Le *Raphael's Almanac ; or the prophetic messenger and weather guide*, qui est entré dans sa 92e année, est publié à Londres par W. Foulsham and Co. L'an dernier, un chromo, divisé en 7 compartiments et servant à l'almanach de frontispice, résumait par avance les principaux événements de 1911 ; un lock-out, un déraillement de train, une vive fusillade au pied des Pyramides, des Chinois armés en guerre, une bataille navale, un incendie, enfin trois hommes couchés, sur les lits desquels se penche la Camarde. Dans l'édition de 1912, on nous fait observer que l'événement a répondu à ces prévisions. Lock-outs et incendies ont été communs en 1911 ; de même les accidents de chemin de fer, sur l'Ouest-État (cela va sans dire), mais aussi, nous dit-on, en Angleterre et aux États-Unis. Dans l'image de la Camarde, il faut reconnaître, paraît-il, la peste de Mandchourie. Les trois autres hiéroglyphes ayant trait à des faits qui, à la date de l'impression de l'almanach (mai 1911), ne s'étaient pas encore réalisés, l'astrologue en réserve l'explication. J'imagine qu'il rapportera l'un à la révolution de Chine, l'autre à la guerre italo-turque ; seule la fusillade au pied des Pyramides semble ne pas avoir passé dans le domaine de la réalité.

Pour 1912, les sept compartiments du chromo-frontispice nous montrent une émeute dans le voisinage d'une église, un meeting mouvementé en plein air, un tremblement de terre, l'explosion d'un navire, deux morts (ou mourants) sur lesquels se penchent une femme en vert et un gentleman coiffé d'un huit-reflets et vêtu d'une redingote impeccable, un naufrage, des guerriers arabes, montant à l'assaut. Passons sur les autres calamités que Raphaël « the Astrologer of the 19th Century » a lues dans le ciel et remarquons seulement qu'en mars la mortalité sera excessive, causée surtout par la phtisie et par les affections pulmonaires, qu'en mai beaucoup d'enfants mourront et que le nombre des naissances augmentera en juin, mais diminuera en octobre.

Les almanachs anglais n'ont pas d'*Aderlassmann*, mais le *Raphael's Almanac* remplace le petit bonhomme par un tableau (p. 30), où en regard des douze signes du zodiaque sont inscrits les noms des parties du corps qu'ils dominent. Puis ce sont des conseils astrologiques à l'usage de la ménagère, du jardinier et du cultivateur ; ce dernier se rappellera qu'il est dangereux de châtrer les animaux domestiques quand la Lune est dans le signe de la Vierge, dans celui de la Balance ou dans celui du Scorpion (p. 29). Certaines herbes médicinales sont sous l'in-

(1) *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, X, p. 365-366.

CHRONIQUE *(Suite)*

fluence du Soleil, d'autres sous celles de la Lune, de Mercure, de Vénus, de Mars, de Jupiter, de Saturne ou d'Uranus; il importe de le savoir avant de procéder à leur cueillette (pp. 56, 65 et 66). Le *Raphael's Almanac* donne l'horoscope de tous les enfants qui naîtront en 1912. L'an dernier, il recommandait chaudement un astrologue de Halifax qui faisait payer un shelling ses consultations, mais cette année il ne trouve personne à recommander aux personnes désireuses de faire tirer leur horoscope, et il s'en excuse auprès de ses lecteurs. Par contre, moyennant un shelling, auquel on ajoutera un penny et demi pour le port, on recevra franco *Raphael's medical astrology*, précis d'astrologie médicale publié par l'éditeur de l'almanach : « This is an excellent work, and should be in the hands of all who suffer in health. »

Le *Zadkiel's Almanac and Ephemeris... by Zadkiel Tao Sze etc.*, publié à Londres, l'an dernier par Glen & Co., cette année par Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent & Co., a atteint en 1912 sa 82e année. Il diffère peu des almanachs que je viens de décrire, ressemblant surtout au *Raphael's Almanac.* On y trouve de plus l'horoscope de George V, de Guillaume II, de François-Joseph, de Nicolas II et d'Alphonse XIII, ainsi que de MM. Asquith et Lloyd George (pp. 77 et suiv.). L'édition pour 1911 contenait à propos de la mort d'Édouard VII des considérations dont il convient de détacher quelques lignes :

Nos lecteurs se rappellent avoir lu dans le *Zadkiel's Almanac* de 1910 (p. 79) l'avertissement non équivoque que nous adressions aux médecins de la Cour : « Si les médecins du Roi accordaient quelque attention à la science astrologique, ils conseilleraient à Sa Majesté de ne pas voyager pendant le printemps et l'été prochains, à cause des première, quatrième et septième directions primordiales de l'année et à cause de la position de Saturne, méridionale et par conséquent peu éloignée de la 68e révolution du Soleil. »

Hélas ! les médecins du Roi permirent, et peut-être même conseillèrent à Sa Majesté de voyager au commencement du mois de janvier 1910. S'ils avaient accordé la moindre attention à la science ancienne, c'est-à-dire à l'astrologie, qui, durant des siècles, a été associée à l'art médical, dont on n'aurait jamais dû la séparer ; si ces médecins avaient lu et médité notre avertissement et s'ils avaient agi en conséquence, la maladie fatale aurait pu être évitée. On ne saurait douter que le refroidissement contracté à Biarritz ait été la cause initiale de la maladie. Or, le voyage avait été entrepris à un moment défavorable : au moment où le train royal quittait Victoria station, la Lune était précisément au point (à 15° du Capricorne), où, quand Sa Majesté vint au monde, se trouvait la planète Mars, qui lors de cette naissance était à l'ascendant... (1). Tout ceci nous faisait craindre pour Sa Majesté une dangereuse maladie, au cas où elle voyagerait de mai à septembre 1910, et, instruits par l'astrologie, nous avons fait part aux médecins de nos appréhensions, aussi clairement qu'il était possible de le faire, sans exciter de trop vives alarmes.

Après la mort du Roi, on put lire dans le *British medical Journal* :

« Depuis bien des années, le Roi Édouard souffrait d'emphysème et était sujet à des bronchites aiguës, accompagnées des symptômes ordinaires à ces affections : toux pénible et n'aboutissant pas à l'expectoration et gêne de la respiration. A l'auscultation, on percevait des crépitations à la base des deux poumons, indiquant un obstacle habituel au libre passage de l'air dans les ramifications bronchiques. Le Roi était également sujet à des accès de laryngite, provoquant un spasme léger des cordes vocales... On avait vacciné Sa Majesté quelque temps avant sa mort... Toutes les ressources de la science moderne ont été employées dans cette dernière maladie. »

Quelle confiance exagérée dans le traitement par la vaccine, qui, après tout, s'est montré inutile et décevant ! La « Science moderne », qu'il s'agisse de médecine ou de météorologie, a rejeté l'astrologie ; aussi se trompe-t-elle dans ses pronostics.

C'est un remède incertain que la vaccine, telle qu'elle est pratiquée par les médecins de la vieille école, par ceux de l'école « orthodoxe ». Ceux de nos lecteurs qui désirent se renseigner sur la nature véritable de la vaccine et qui désirent savoir comment il faut user de ce remède n'ont qu'à se reporter à la lettre du Dr John H. Clarke, publiée dans le numéro du 18 mai 1910 du *Daily Mail*.

La médecine n'a rien gagné à rejeter l'astrologie, bien au contraire. Le *British medical Journal* (no du 3 septembre) parle des terres inexplorées de la médecine. Il est grand temps que la secte orthodoxe entreprenne un voyage de découvertes.

Ajoutons que Zadkiel n'oubliait pas de souligner la coïncidence de la mort d'Édouard VII avec le passage de la comète de Halley, qui, au XIe siècle, annonça la mort du roi Harold et au XVIIIe siècle celle du roi George II.

En Allemagne, mon butin a été fort maigre : rien dans les almanachs de la Thuringe, ni dans ceux de la Bavière (2), ni dans les Messagers boiteux (*Hinkende Boten*) du grand-duché de Bade et de l'Alsace. Je n'ai pu trouver qu'un seul almanach allemand d'où la médecine astrologique n'ait pas disparu. C'est le *Vollständiger hundertjähriger Kalender... von Dr. Moritz Knauer, Abt zum Kloster Langheim*, imprimé par R. Bardtenschläger à Reutlingen (Wurtemberg). Il est vrai que ce n'est pas là un almanach ordinaire. L'exemplaire que j'ai eu entre les mains embrasse une période de cent ans, de 1851 à 1950 ; il n'est pas daté et semble avoir été imprimé à la fin du XIXe siècle ou au commencement du XXe. On y apprend que les années doivent être réparties en sept séries, chacune de ces séries étant commandée par une planète. 1911 appartenait à la 3e série, régie par la planète Mars ; aussi devait-elle être fertile en dysenteries et fièvres chaudes.

Nägeli-Akerblom, le regretté privatdocent d'histoire de la médecine à l'Université de Genève, m'écrivait quelques semaines avant sa mort, que peut-être on pourrait encore trouver des *Aderlassmänner* dans les almanachs de certains cantons suisses, tels qu'Appenzell, Lucerne ou Schwyz. Je n'ai pas pu me les procurer. Par contre, M. le professeur E. Tappolet (de Bâle) m'a envoyé le *Neuer Schreib-Kalender auf das Jahr MDCCCCXI nach der heilsamen Geburt Jesu Christi, mit dem Lauf der Sonne, des Monds und der Planeten ; ordentliches Verzeichniss der Jahrmärkte und der Aderlass-Tafel, gestell durch Jacobum Rosium, der mathematischen Künsten besondern Liebhabern.* Cet almanach est imprimé à Bâle par Joh. Schweighauser. On y trouve bien un *Aderlassmann*, mais aussi quelle ironie dans les commentaires qui l'accompagnent !

Il ne faut pas saigner le premier jour, car ce jour-là la saignée affaiblit l'homme. Il en est de même chaque jour du mois ; ne te fais donc pas saigner (3)...

Même légende et même vignette dans l'édition pour 1912.

En France, on trouve encore des prédictions dans beaucoup d'almanachs populaires, mais les devins du XXe siècle n'exercent plus guère leur talent prophétique que dans le domaine de la météorologie.

L'année 1910 de *L'Ami du foyer, almanach du Perche et du Saonnois*, imprimé à Mortagne, contient l'horoscope de la Lune « d'après un bouquin datant d'environ 350 ans », mais c'est simplement à titre de « curiosité

(1) On dit qu'un astre est à l'ascendant lorsqu'il occupe un point de l'écliptique, situé sur l'horizon, à l'Orient.

(2) Communication de M. le Conseiller aulique Höfler, médecin à Bad Tölz (Bavière), qui connaît à fond la médecine populaire des pays germaniques.

(3) « Am 1. Tag ist bös zu aderlassen, denn es schwächet den Menschen wie auch jeden andern Tag im Monat ; darum lass es bleiben. »

CHRONIQUE (*Suite*)

pour ceux qui s'intéressent aux choses du temps passé ». Il n'est pas question d'astrologie dans le *Mathieu* (*de la Drôme*), ni dans les *Liégeois* (1), ni dans les *Mathieu Laensberg*, ni dans les *Messagers boiteux* imprimés à Montbéliard ou à Nancy, ni même dans les *Astrologues beauceron, rouennais, normand* ou *constitutionnel* (2). « Dans la Sarthe, m'écrit mon ami le Dr Paul Delaunay (du Mans), on ne s'occupe plus de la Lune que pour l'embouteillage du cidre et du vin, et l'astrologie n'entre plus pour rien dans les pratiques médicales des paysans. Quant aux faiseurs d'almanachs du pays manceau, ils ont foi en Monsieur le Député ou en Monsieur le Sénateur, mais pas du tout en Nostradamus. »

Il existe des almanachs populaires français d'où l'astrologie n'a pas été bannie. Ce sont les *Dieu soit béni*, répandus surtout en Champagne, en Bourgogne, en Franche-Comté, dans le Lyonnais, dans quelques départements du Centre, dans le Dauphiné et dans la Savoie, et dont j'ai pu me procurer les éditions que voici :

1° *Dieu soit béni. Almanach Double-Milan... contenant des pronostics sur les saisons, des recettes, des remèdes, des instructions sur l'agriculture, des anecdotes, des facéties, etc. Avec les foires et marchés du Rhône, Ain, Saône-et-Loire, Jura, Savoie, Haute-Savoie et Isère, rédigé et mis en ordre par le père Benoît, 76e année* (1911). Amplepuis (Rhône), librairie Aubonnet-Guillermain, in-12, Imprimé à Lyon, aux *Imprimeries réunies*). Communiqué par M. le Dr Piery (de Lyon) ;

2° *Le véritable Dieu soit béni. Almanach... contenant les foires des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ain, de l'Isère et celles des villes les plus importantes du Piémont et de la vallée d'Aoste, avec le lever et le coucher du soleil pour le premier jour de chaque mois, les phases de la lune, les divers changements de température qui auront lieu dans le cours de l'année, extrait des prophéties du célèbre Michel Nostradamus et de la connaissance des temps publiée par l'observatoire de Paris.* Annecy, imprimerie J. Abry, in-12, 23 pages ;

3° *Dieu soit béni. Almanach... contenant, outre le calendrier, les foires des départements suivants : Ain, Allier, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Loire, Marne, Haute-Marne, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Yonne.* Bar-sur-Seine, imprimerie Vº C. Saillard, in-16, 40 p. Communiqué par M. Baudot, pharmacien à Dijon ;

4° *Dieu soit béni. Dit Dejussieu...* 131e année (1911). Chalon-sur-Saône, imprimerie E. Bertrand, in-16, 48 p. ;

5° *Dieu soit béni. Almanach nouveau... par Antoine Souci, célèbre astronome, avec toutes les foires des départements de la région...* Craponne, Savinel frères, in-16, 56 p. (Imprimé à Montbéliard, à l'imprimerie Barbier).

Dans les *Dieu soit béni*, chaque jour du mois est suivi de signes hiéroglyphiques dont l'explication est généralement donnée au verso de la première page de la couverture (3). La forme de ces signes est assez variable. C'est ainsi que l'imprimerie Saillard, de Bar-sur-Seine (fig. 2), représente *Bon prendre médecine* par un pot de pharmacie, *Bon prendre pilules* par une pilule, *Bon traiter les yeux* par un œil surmonté d'une petite croix, *Bon couper les ongles* par deux mains, *Bon couper les cheveux* par une paire de ciseaux, *Bon saigner* par une croix de Lorraine où l'on aurait du mal à reconnaître une lancette, *Bon ventouser* par une ventouse. Dans l'édition de Chalon-sur-Saône, on trouve des signes presque identiques à ceux qu'emploie l'imprimerie Saillard, mais ces signes ne désignent que des phénomènes météorologiques; c'est ainsi que la croix de Lorraine représente un temps nuageux et que la pilule désigne le beau temps.

Explication des Signes

Jour de Dimanche. . . .	†	Nouvelle Lune. . . .
Jour de Fête.		Premier quartier. . .
Jour de petite Fête. . .		Pleine Lune. . . . .
Fêtes de la Sainte-Vierge.		Dernier quartier. . .
Jour ouvrable.		Grande marée. . . .
Jour de beau temps. . .		
Jour assez beau. . . .	□	Bon semer et planter
Jour de chaleur. . . .		Bon couper le bois. .
Jour venteux.		Bon prendre médecin
Eclairs.		Bon prendre pilules. .
Pluie.		Bon traiter les yeux.
Tonnerre.		Bon couper les ongles
Froid.		Bon couper les chevei
Brouillard.		Bon saigner. . . . .
Neige.		Bon ventouser. . . .

Fig. 2.

L'édition d'Annecy donne chaque année de « grandes prédictions curieuses et intéressantes », qui trouvent place en une demi-page. Le *Dieu soit béni* lyonnais est plus prolixe dans ses prophéties et, heureux effet de l'Entente cordiale, son édition pour 1911 donnait l'horoscope du nouveau roi d'Angleterre, comme le *Zadkiels' Almanac.*

Jusqu'à ces dernières années, l'imprimerie Saillard, de Bar-sur-Seine, publiait un almanach qui contenait les mêmes conseils et les mêmes pronostics que les *Dieu soit béni*, mais sous une forme plus curieuse encore. C'était *l'Almanach des bergers*, que Charles Nisard, puis Émile Socard et Louis Morin ont décrit de façon très explicite. Dans cet almanach, non seulement les conseils et les pronostics, mais aussi les jours de la semaine et les quantièmes du mois étaient représentés par des caractères hiéroglyphiques; on y trouvait également un *Aderlassmann*. L'*Almanach des bergers*, imprimé au XVIIIe siècle à Liége par Bourguignon, pendant le XIXe siècle à Troyes par Baudot, par André et par Bertrand Hu, peut revendiquer pour ancêtre un almanach bernois de 1572 plutôt que le *Calendrier et compost des bergers*, dont on connaît plusieurs éditions incunables. Il est probable que ce petit livre était surtout destiné aux illettrés. Telle n'est pas l'opinion de Nisard, car « il faut nécessairement, pour parvenir à deviner et à savoir par cœur ces caractères, faire cent fois plus d'efforts d'intelligence et de mémoire que pour apprendre seulement à lire l'écriture humaine... ; d'autant que, indépendamment des éclipses, des fêtes mobiles, de la chronologie du monde et de quelques fêtes de saints nommés en toutes lettres dans le corps de l'almanach, on trouve au commencement l'explication des signes par lesquels les noms des jours et les quantièmes ont été remplacés »

Quoi qu'il en soit, l'*Almanach des bergers* a paru pour la dernière fois en 1904. Dr ERNEST WICKERSHEIMER.

(1) En dépit de leur nom, les *Liégeois* ne sont pas imprimés à Liége ; celui d'entre eux qui est le plus répandu en France est publié à Caen par J. Bellée.

(2) Signalons pourtant l'*Almanach de la Manche, astronomique, prophétique, anecdotique, véridique et curieux*, imprimé à Coutances par Ch. Daireaux et Salettes. On y trouve l'horoscope des humains suivant le mois où ils sont nés :

Les pauvres gens, nés en décembre,
A vingt-cinq ans rhumatisants,
S'en iront, mouchant et prisant,
Clopinant à travers leur chambre.

(3) Cette explication manque dans l'édition lyonnaise ; dans l'édition de Montbéliard, les signes ont été supprimés.

LA MÉDECINE ET L'HISTOIRE

UN ILLUSTRE MARIAGE BLANC
L'IMPUISSANCE DE LOUIS XIII

Les noueurs d'aiguillettes.

Dès la plus haute antiquité, la défaillance prématurée des fonctions génésiques apparut aux humains comme un des maux les plus redoutables et fut la source de superstitions qu'il serait intéressant de colliger. L'homme, frappé aux sources de la vie, atteint dans sa postérité, se crut, dès l'origine, poursuivi par une influence mystérieusement surhumaine. Pline le naturaliste et les poètes de la décadence ont laissé, éparses dans leurs œuvres, des traces de la préoccupation qu'eurent leurs contemporains pour cette calamité, en même temps qu'ils relatent les médications en honneur.

Je ne désire point faire l'historique de cette question trop vaste et je signalerai seulement un texte curieux de notre vieil Ambroise Paré à propos des « nouëurs d'esguillettes ». Je ne veux pas davantage épiloguer sur ce vocable... imagé, qui se perd, sans doute, dans la nuit des traditions populaires. Voyez l'étiologie que nous donne du mal le bon chirurgien :

« ...Nouër l'esguillette... et les paroles n'y font rien, mais c'est l'astuce du diable. Et ceux qui la nouent ne le peuvent faire sans avoir eu convention avec le diable, qui est une meschanceté damnable. Car celui qui en use ne peut nier qu'il ne soit violateur de la loy de Dieu et de Nature d'empescher la loy de mariage ordonné de Dieu. De cela, il advient qu'ils font rompre les mariages ou pour le moins les tenir en stérilité, qui est un sacrilège. Davantage ils ostent l'amitié mutuelle du mariage et la société humaine et mettent une haine capitale entre les deux conjoints. Pareillement sont cause des adultères et paillardises qui s'en ensuyent. Car, ceux qui sont liez bruslent de cupidité l'un après l'autre. D'abondant il en advient souvent plusieurs meurtres commis aux personnes de ceux qu'on soupçonne avoir noüé l'esguillette qui bien souvent n'y avoyent pas pensé. Aussi comme avons dit cy-dessus les sorciers et empoisonneurs, par moyens subtils diaboliques et incogneus, corrompent le corps, la vie, la santé et le bon entendement des hommes. Par quoy il n'y a peine si cruelle qui peut suffire à punir les sorciers, d'autant que toute leur meschanceté et tous leurs desseins se dressent contre la majesté de Dieu pour le despiter et offenser le genre humain par mille moyens ».

Comme étiologie et comme médication, c'est, semble-t-il, un peu insuffisant, puisque l' « astuce diabolique » se trouve à l'origine de l'une, comme de faire « brusler les sorciers », constitue entièrement l'autre !... Le reste est assez bien observé, notamment le fait caractéristique, que « ceux qui sont liez bruslent de cupidité l'un après l'autre... »

... L'impossibilité n'exclut pas le désir... au contraire !

Mais, pourquoi parler du XVI[e] siècle? Le nouage de l'aiguillette se pratique couramment de nos jours, vous en doutiez-vous? Entendez ceci :

« Ceux (1) qui *fascinant conjuges* sont très redoutés dans la région lochoise. Généralement les sacristains des petites bourgades passent pour des « noueurs ». Voici comment se pratique le « nouage de l'aiguillette » : au moment où la mariée se lève pour écouter l'évangile de sa messe nuptiale, le noueur prend une corde à la main et dit « Nobal ; Ribal ; Vanorbi ». Autant de fois, il fera de nœuds à sa corde et autant de fois il répétera mentalement les trois mots secrets, autant de fois... le marié s'y reprendra pour consacrer le mariage. Et cette reprise... peut durer des années ! Si le noueur perd la corde où si elle pourrit, les noués meurent dans d'atroces souffrances. Pour détourner le maléfice, il faut : 1° s'approcher avant le mariage (hum !... c'est un remède un peu délicat à conseiller ! !) ; 2° empêcher le sort : dans ce but, il faut marcher sur la robe de la mariée pendant tout l'évangile ; c'est-à-dire, pendant qu'elle est debout ; 3° se remarier... (il y a du vrai !... mais ce n'est pas toujours facile !) Quoi qu'il en soit, on cite le cas d'un brave curé qui fut contraint, menacé de mort par un de ces malheureux noués, de redire la messe de mariage clandestinement. Je pense que la voix revint à ce pauvre diable pour qui l'on chanta la messe deux fois. Peut-être même lui advint-il comme à cet autre, trop bien « dénoüé » dont parle Besnard, le bon poète Solognot... et qui eut deux « bessons », deux jumeaux dans l'année !

Un marié de douze ans.

Il est, dans l'histoire, un illustre personnage dont, comme dit Ambroise Paré, fut noüée l'esguillette et qui a défrayé la chronique scandaleuse à maintes reprises. Des écrivains notoires, des érudits fameux ont relaté dans le menu les détails du mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Les « mariages espagnols », appartiennent à l'histoire. Mais l'un d'entre eux, celui du fils d'Henri IV et de Marie de Médicis avec l'Infante Anne d'Autriche, paraît devoir fournir à la médecine des renseignements précieux ou, à tout le moins, intéressants. Grâce à des documents concordants, nous trouvons en la personne du roi Louis XIII, une « observation » type d'impuissance virile. Également, l'étiologie de cette affection — plus saisissante et redoutable encore quand elle frappe un trône et menace la postérité des rois — ressortira de cette étude, remarquablement frappante.

Quand il s'agit des princes, la Raison d'État domine tout. Le Dauphin et l'Infante avaient respectivement dix ans, quand l'accord concernant leur union fut conclu par voie diplomatique. Mais c'est seulement deux ans plus tard, alors que Henri IV assassiné, Marie de Médicis étant régente, celle-ci fit connaître au conseil des princes le 30 janvier 1612 la déclaration du mariage. Satisfait de l'importance que lui accorde sa nouvelle qualité de marié, le prince demande à sa mère de lui dire comment se font les enfants : « Come si fanno li figlioli ! » nous apprend le nonce Ubaldini dans une dépêche à la cour de Rome.

A en croire Hérouard, médecin d'Henri IV, Louis XIII devait être moins ignorant :

« Mon fils, dit Marie de Médicis, je vous veulx marier ; le voulez-vous bien?

— Je le veulx bien, Madame.

— Mais, vous ne sauriez pas faire des enfants...

— ...Excusés-moi, Madame...

— Comment le sçavés-vous?

— Monsieur de Souvré me l'a apprins... »

Ce M. de Souvré, qui était son gouverneur, aurait aussi bien fait de lui apprendre les mathématiques !...

Ai-je besoin de dire que plusieurs années se passèrent avant que l'élève profitât effectivement des leçons du maître. Encore lui fallut-il des démonstrations plus concluantes que j'exposerai tout à l'heure et qui manifestent d'une façon saisissante la corruption inouïe de l'époque et du milieu.

Louis XIII se rendit au-devant de la jeune infante qui fit son entrée solennelle à Bordeaux, le 29 novembre 1613. La cérémonie des épousailles avait eu lieu cinq

(1) Jacques Rougé, Folklore de Touraine.

LA MÉDECINE ET L'HISTOIRE (*Suite*)

jours plus tôt. Les époux avaient douze ans... Il est vrai que la reine était Espagnole et son mari... fils du roi Vert-Galant. Pourtant... Mais, suivons le cours naturel des événements.

Conseils de mère. — Un singulier constat.

Ce n'est pas sans une grande opposition de la part des Princes, que le mariage avait eu lieu. Il importait à la reine-mère qui en avait été l'artisan de le voir absolument reconnu et consommé. D'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale qui a la valeur précise d'un « constat » d'huissier, la... précocité du jeune roi serait indéniable.

Marie de Médicis va trouver son fils qui, le soir de ses



Louis XIII (Musée de Versailles.)

nopces, s'est couché avec une royale et enfantine indifférence dans son ordinaire petit lit. Elle lui dit :

« Mon fils, ce n'est pas tout que d'estre marié, il faut que vous veniez voir la reyne vostre femme qui vous attend ! »

Oh ! tout est en règle. L'affaire est bien préparée :

« Au même temps l'on lui bailla sa robbe de chambre et ses bottines fourrées et ainsy s'en alla avec la reyne sa mère par ladite salle en la chambre de la petite Reyne dans laquelle entrèrent avec Leurs Majestés, les deux nourrices, Messieurs de Souvray, gouverneur et Errouard, premier médecin, le marquis de Rambouillet, maistre de la garde robe, portant l'épée du roy (... pour quoi faire, grands dieux? !...), Belinghant, premier valet de chambre portant le bougeoir...

«... Comme la Reyne approcha du lict, elle dit à la petite Reyne : « Ma fille, voici vostre mari que je vous amène, recevez-le auprès de vous et l'aimez bien, je vous prie. » A quoy elle répondit en espagnol qu'elle n'avait d'autre intention que de luy obéir et complaire à l'ung et à l'autre ; et ce disant le Roy se met dans le lict... La reine mère les voyant couchés leur dit à tous deux ensemble quelque chose si bas que personne du monde ne le peut entendre qu'eux, et puis, sortant de la ruelle, dit : « Allons ! sortons tous d'icy » et commanda aux deux nourrices du Roy et de la Reyne de demeurer seullement en ladicte chambre et de les laisser ensemble une heure et demie ou deux heures au plus. Ainsi se retira ladicte dame reyne et tous ceux qui estoient encore avec elle en ladicte chambre pour laisser consommer ledict mariage ; ce que le Roy fict et par deux fois ainsi que lui même l'a advoué et les dites nourrices l'ont véritablement rapporté... »

... Si les nourrices l'ont dit !...

Jusqu'à présent, s'exclame-t-on, sans doute, ce jeune homme s'en tire à sa louange et on a dû le calomnier !

Cependant, la reine mère triomphait : nul obstacle ne pouvait plus s'opposer à ce mariage accompli et dûment constaté !

Le roi chasseur.

Plus tard, le roi devait « advouer » que cette nuit de noces ne lui laissa que de... pénibles souvenirs. En tous cas, durant quatre mois il chassa à Amboise avec de Luynes. Enfin on rentre à Paris. En 1616, l'assassinat du maréchal d'Ancre et l'exil de Marie de Médicis au château de Blois émancipent le roi de toute domination. Que fait-il ? En dehors des séances du conseil, il chasse... il chasse éperdument, avec une passion qui en exclut toute autre, car la jeune reine est de plus en plus délaissée.

Diane chasseresse est chaste, le roi chassait... Pourtant, la cour d'Espagne envisageait cette froideur avec mauvaise humeur et la cour de Rome avec tourment :



Marie de Médicis, par Vibert (Musée de Versailles.)

« Le Roi, écrit le nonce du pape, ne s'est point encore manifesté à l'égard des femmes, « *in materia di donne.* » Nous sommes en 1617. Le roi a seize ans. Cette froideur inaccoutumée à cet âge inquiète le haut dignitaire de l'église qui tente d'agir sur le roi par l'intermédiaire de son confesseur, le Père Arnoux, pour amener la « perfection » du mariage. Toute l'onction ecclésiastique tient en ce joli mot.

« Le P. Arnoux m'a dit en grande confidence que, dans la dernière confession de Sa Majesté, il a déployé tous ses bons offices au sujet de la jeune reyne » (dépêche du Nonce du 5 décembre 1617).

Mais, en vain, « *la Regina procura di farsegli piu bella*

LA MÉDECINE ET L'HISTOIRE *(Suite)*

che puo..., en vain s'efforçait-elle d'aguicher son empoté de mari... Aux insinuations de son confesseur, celui-ci opposait une « roublardise » égale et prétendait que « qui veut voyager loin ménage sa monture »... (*in considerazione di non guastarsi, cominciando si presto !...*) Patience ! il faut garder une poire pour la soif !... Pour l'instant, ce jeune homme de dix-huit ans ne paraît pas trop altéré. Aussi, les dames d'honneur de la Reine, que, pour cette raison, je crois, le Roy trouva le moyen de faire reconduire à la frontière avec tous les honneurs dus à leur rang, ne se gênaient pas pour dire : « *che il re non val niente* !... » On peut juger des gorges-chaudes que devaient faire ces aimables personnes !...

Le grave ambassadeur Gondomar lui-même affirme « *che il re sia impotente* ». Et le Nonce écrit encore : « *che non sente stimolo alcuno di carne che li faccia perder la vergogna* ».

Fâcheuse « vergogna » !!!

Une étrange leçon de choses.

La diplomatie ecclésiastique est sans rivale !

Le 15 janvier 1619, le Nonce obtient du roi une audience et lui dit tout à trac : « Sire, accepteriez-vous cette honte que votre sœur ait un fils avant que Votre Majesté n'ait un dauphin ! »

Le roi eut honte.

Pauvre garçon !...

D'ailleurs, cette fois, de Luynes, un malin, était dans le complot. On sait que le roy avait bien « apprins » de M. de Souvré *come si fanno li figlioli* !... A cette instruction... primaire insuffisante fut adjointe comme vous l'allez voir une leçon tout à fait supérieure !...

Le duc d'Elbœuf venait d'épouser Mlle de Vendôme. On introduisit le roi dans la chambre des nouveaux époux. Mais je crois nécessaire de laisser la parole à Anzola Cantarini, ambassadeur de la Sérénissime République de Venise :

« Le mercredi auparavant, le duc d'Elbœuf ne fit qu'un lict avec sa femme, Mlle de Vendôme, et le Roy, une bonne partie de la nuit, voulut être présent sur le propre lict des deux époux, afin de voir se consommer le mariage ; acte qui fut réitéré plus d'une fois au grand applaudissement et au goût particulier de Sa Majesté. Ainsi estime-t-on que cet exemple a vivement concouru à exciter le Roy à faire la même chose »...

Heureusement, ceci se passait, « en famille », Mlle de Vendôme étant la propre sœur du roi, — de la main gauche !...

Mais, ne croyez point que cela suffit à décider immédiatement ce jeune homme trop sage. C'est seulement cinq jours plus tard que de Luynes réussit — presque de force — à l'introduire chez la Reine !...

L'« Esguillette dénouée ».

Aussi, dans sa dépêche du 30 janvier 1619 à la cour de Rome, le Nonce pouvait-il écrire, non sans finesse :

« En somme, le *retard* ne provenait que de la froideur du roy. Il craignait aussi de rencontrer dans cet acte des difficultés au-dessus de ses forces, frappé surtout, comme il était, du souvenir de son *primo congresso* à Bordeaux, qui non seulement était resté sans effet, mais même ne lui avait laissé qu'une impression désagréable... Hier, à mon audience, j'ai plaisanté un peu Leurs Majestés sur ce chapitre et elles ont paru ne point le trouver mauvais ; je les ai ensuite assurées *sérieusement* (*!*) du grand plaisir qu'éprouve Sa Sainteté à connaître enfin la perfection de ce mariage ».

C'est égal !... On ne devait pas s'ennuyer à Rome !...

Faut-il rappeler que le premier enfant issu de couple royal vit le jour près de vingt ans après le « congresso » de Bordeaux, de fameuse mémoire !

D'ailleurs, il faut reconnaître que le résultat justifiait le temps écoulé puisque cet enfant tant attendu devait être plus tard Louis XIV, le Roi Soleil !

... Ne mettons en doute ni la vaillance de Louis XIII ni la vertu d'Anne d'Autriche, bien qu'il ne soit peut-être pas inutile de signaler les violentes passions qu'elle inspira à Richelieu, à Buckingham et à Mazarin...

Les « Causes du Retard ».

De quelle variété d'impuissance Louis XIII fut-il atteint? Recherchons les causes du « Retard », ainsi que s'exprimait le Nonce du pape, apporté par le roy à l'accomplissement de ses devoirs matrimoniaux.

Au médecin qui étudie cette si intéressante « observation » apparaissent *réunies* les causes qui sont les facteurs les plus ordinaires de la frigidité. N'oublions pas, d'abord, que Louis XIII était le fils d'Henri IV : précisément parce que son illustre père fut d'un tempérament diamétralement opposé au sien, il est bien permis de supposer que la constitution délicate de Louis XIII se ressentait des excès et — disons le mot — des débauches du roi Vert-Galant.

Mais le « Journal d'Hérouard », médecin de la cour d'Henri IV et de Louis XIII et qui observa celui-ci minutieusement jour par jour, va nous donner des renseignements précieux et nous comprendrons mieux ensuite l'épuisement prématuré de cet organisme déjà affaibli héréditairement. La minutie même, le soin scrupuleux de noter tous les détails concernant la santé de l'enfant qui, dès la naissance, fut confié à Hérouard interdisent de rapporter ici le texte intégral. Les mœurs du temps nous apparaissent à travers ce curieux document d'une obscénité inouïe et il semble que tous — à commencer par son père, — se soient juré de dépraver complètement le pauvre dauphin. Un usage surtout, un usage sur lequel revient maintes fois Hérouard avec une crudité de termes incomparables, usage auquel se conforment tous les grands personnages qui visitent l'enfant au lit, explique surabondamment l'impuissance dont il fut frappé dans la suite. Comme le fait remarquer un des commentateurs du journal d'Hérouard, ces pratiques étaient renouvelées, non des Grecs ! mais de celles « auxquelles se livraient les gouvernantes de Gargantua sur leur jeune élève (Rabelais, *Gargantua*, l. I, ch. XI) ».

Or, l'épuisement, la débilité physique ne sont pas tout en la circonstance et un autre facteur qui constitue à soi seul neuf sur dix des cas d'impuissance prématurée, intervient ici d'une façon manifeste.

Le souvenir... douloureux du « congresso » de Bordeaux obséda le malheureux prince durant six années et aurait suffi à créer de toutes pièces, si sa nature ne l'y avait par avance prédisposé, une impuissance « cérébrale », une de ces « neurasthénies sexuelles », parfois si rebelles à la guérison.

Comme le fait remarquer le Nonce du pape, qui semble ma foi s'y connaître ! la crainte était plus forte que le désir... Les représentations les plus pressantes ne faisaient qu'accroître la « vergogna », dont jasaient les petites dames d'honneur d'Anne d'Autriche !... (1).

JACQUES ROCHEBONNE.

(1) AMBROISE PARÉ, Œuvres. — JACQUES ROUGÉ, Folklore de Touraine. — ARMAND BASCHET, Le roi chez la Reine. — Journal d'HÉROUARD. — C. DUFAY, Armand Baschet et son œuvre.

***

VARIÉTÉS

LE PHÉNOMÈNE FRANK LENTINI (1)

Description anatomique. — Le sujet, âgé de vingt-deux ans, est né à Rosolini, province de Syracuse (Sicile). Il est porteur d'un membre pelvien surnuméraire.

Lentini ne connaît parmi les membres de sa famille appartenant à sa génération ou aux générations précédentes, aucun exemple d'anomalie, soit identique, soit analogue à la sienne. Il signale avec insistance le fait suivant, assez curieux : certaines images populaires très répandues en Italie représentent, comme l'emblème de la Sicile (ancienne *Trinacrie*, terre triangulaire), une figure assez grossière, composée d'une tête centrale autour de laquelle rayonnent trois jambes. Cette gravure que l'on voit d'ailleurs sur tous les timbres des Deux-Siciles (fig. 1) aurait, assure-t-il, vivement impressionné sa mère au moment où elle était enceinte, et pour lui, comme pour toute sa famille, sa difformité n'aurait pas d'autre cause.



Le timbre des Deux-Siciles (fig. 1)

L'accouchement s'effectua à terme, sans aucune difficulté. On ne sait rien sur le placenta. La famille a été composée de douze enfants, tous de constitution normale. Cinq sont vivants et bien portants. Les autres sont morts d'affections banales entre deux et trois ans.

Lentini est lui-même marié depuis cinq ans à une Américaine. Sa femme a eu d'abord une fausse-couche de trois mois qu'elle attribua à l'émotion résultant du brusque départ de son mari engagé chez *Barnum*. Une seconde grossesse s'est terminée à sept mois par la naissance d'une fillette de 1 800 grammes, élevée au biberon, aujourd'hui âgée de quatre ans et bien portante.


LENTINI en tenue de ville (fig. 2).

Habilement arrangé, en costume de ville (fig. 2), Lentini a toute l'apparence d'un homme normal, de taille et de corpulence moyennes, de complexion assez robuste Sa jambe supplémentaire est ramenée, transversalement en arrière du bassin où elle est maintenue par deux lanières de cuir qui passent l'une sous le genou, l'autre sous le talon et qui vont se fixer à droite et à gauche à une ceinture abdominale. Ainsi repliée, elle se dissimule complètement sous les vêtements

Dévêtu et considéré de face (fig. 5), il continue, malgré la présence du membre surnuméraire sur le côté droit, à donner, à première vue, l'impression d'un être parfaitement unitaire.


LENTINI assis (fig. 3).

La tête, les membres thoraciques, le tronc ne présentent aucune anomalie. Les organes génito-urinaires externes qui apparaissent dans cette position, sont bien conformés et aptes à toutes leurs fonctions.

Le tronc repose sans déformation bien appréciable sur deux membres pelviens vigoureux, mais dont le droit cependant est moins musclé. La démarche est assurée. Le sujet peut sans peine effectuer des promenades de 4 à 5 kilomètres et même courir sur une assez longue distance.


LENTINI debout (fig. 4).

Au total, les principales parties anatomiques visibles dans cette position paraissent constituer dans leur

(1) Frank Lentini, le sujet tératologique qui vient de s'exhiber au Nouveau-Cirque de Paris, a déjà fait l'objet d'une étude intéressante, parue dans l'*Avenir médical*. Nous devons à l'obligeance de nos confrères les Drs Gélibert, Paul Vigne et de M. A. Lumière, de pouvoir reproduire à l'occasion de cette nouvelle et toujours curieuse exhibition, les 6 premières figures de cet article ainsi que les renseignements qui suivent.

VARIÉTÉS (*Suite*)

ensemble un être unique, complet, portant appendu sur le côté une sorte de reliquat de formation représenté par un membre surnuméraire légèrement atrophié.

En l'examinant, on voit alors partir de la hanche droite à peu près au niveau de la fosse iliaque externe, ce membre surajouté, constitué par une courte masse charnue, épaisse, à laquelle font suite d'abord une cuisse légèrement incurvée, puis une jambe qui présente un léger degré d'atrophie musculaire et qui se termine par un pied bot.



Lentini vu de face (fig. 5).

Chacune de ces parties a des dimensions un peu inférieures à celles d'un membre normal : les masses musculaires au niveau du mollet présentent en particulier une atrophie assez marquée.

Ce membre surnuméraire, qui représente une jambe droite, jouit d'une mobilité volontaire assez étendue Il possède une sensibilité parfaite qui permet de provoquer les divers réflexes. Il est impossible de mobiliser le bassin supplémentaire sur son point d'insertion au bassin normal. On peut au contraire imprimer la plupart des mouvements à l'articulation coxo-fémorale. Au genou, les mouvements de flexion se font commodément, mais l'extension complète est impossible au delà d'un angle de 140° environ. A la face interne de ce genou s'insère un pied anormal très réduit, rudiment de pied gauche, comme semblerait le prouver l'aspect des téguments plantaires.

La partie antérieure et supérieure de la masse charnue située à l'origine de la cuisse et qui représente un rudiment de tronc est pourvue sur sa face antérieure d'une petite masse ovoïde, molle, de la grosseur du pouce, garnie de poils et terminée par un mamelon, qu'entoure une aréole. — C'est une mamelle supplémentaire comme en ont assez souvent au pli de l'aine les monstres pygomèles mammifères (fig. 5).

Entre la fesse droite du sujet et la face interne du membre anormal est ménagée une sorte d'entre-jambes, au niveau duquel se trouvent quelques particularités des plus intéressantes et que nous décrirons successivement, magré leur contiguité assez étroite :

Partant du sillon compris entre la cuisse anormale et la fesse normale se détache d'abord une masse cutanée en forme de bourse, recouverte de poils, sonore à la percussion, renfermant manifestement de l'intestin incomplètement réductible. Cette masse intestinale ne reçoit pas d'impulsion perceptible au moment de la toux ; toutefois elle doit communiquer plus ou moins largement avec l'intestin du sujet principal, car elle varie de volume, d'un jour à l'autre.

En haut et en arrière de cette expansion herniaire se trouve un tégument scrotal renfermant deux testicules de faible volume.

Examen radiologique (par le Dr Aubourg). — 1° **Colonne vertébrale.** — La radiographie de la colonne lombaire (vue oblique postérieure) montre au-dessous d'une quatrième vertèbre lombaire normale une cinquième vertèbre lombaire qui présente une hauteur de un tiers environ moindre que la hauteur normale.

Au-dessous de la cinquième vertèbre lombaire, on voit une masse osseuse cunéiforme à sommet inférieur, de 3 centimètres de largeur sur 4 centimètres de hauteur qui vient encore sur l'épine sciatique gauche. Il semble que le bord droit de cette masse (qui pourrait représenter la première pièce sacrée) donne attache à l'articulation sacro-iliaque complémentaire pour l'os iliaque supplémentaire. Il en résulte que l'interligne sacro-iliaque droit est asymétrique par comparaison avec l'interligne sacro-iliaque gauche, qui se continue avec un os iliaque gauche normal.

2° **Os iliaque supplémentaire.** — L'os iliaque droit supplémentaire présente la configuration extérieure d'un coxal normal, mais réduit de moitié environ (il est vrai que l'on voit non pas la face postérieure de ce coxal supplémentaire, mais *sa face antérieure*).

Ce coxal supplémentaire présente une fosse iliaque, des épines iliaques, une cavité cotyloïde, une branche ischiopubienne, un trou obturateur.

Mais la radiographie ne permet pas de conclure qu'il existe un coxal supplémentaire, c'est-à-dire un bassin complet supplémentaire.

Mon *impression* est qu'il s'agit d'un *hémi-bassin* en miniature, par rapport aux dimensions du bassin vrai.

3° **Membre surnuméraire.** — Ce membre comprend les segments normaux du membre inférieur avec ces particularités :

Aspect général plus grêle que sur les membres sains :

Aspect curviligne du fémur, du tibia et du péroné ; Flexion en avant de l'astragale et du calcanéum ;

Agrandissement et incurvation de la voûte plantaire ;

Luxation du premier métatarsien ;

Les autres orteils sont en extension forcée.

Lentini vu de dos (fig. 6)

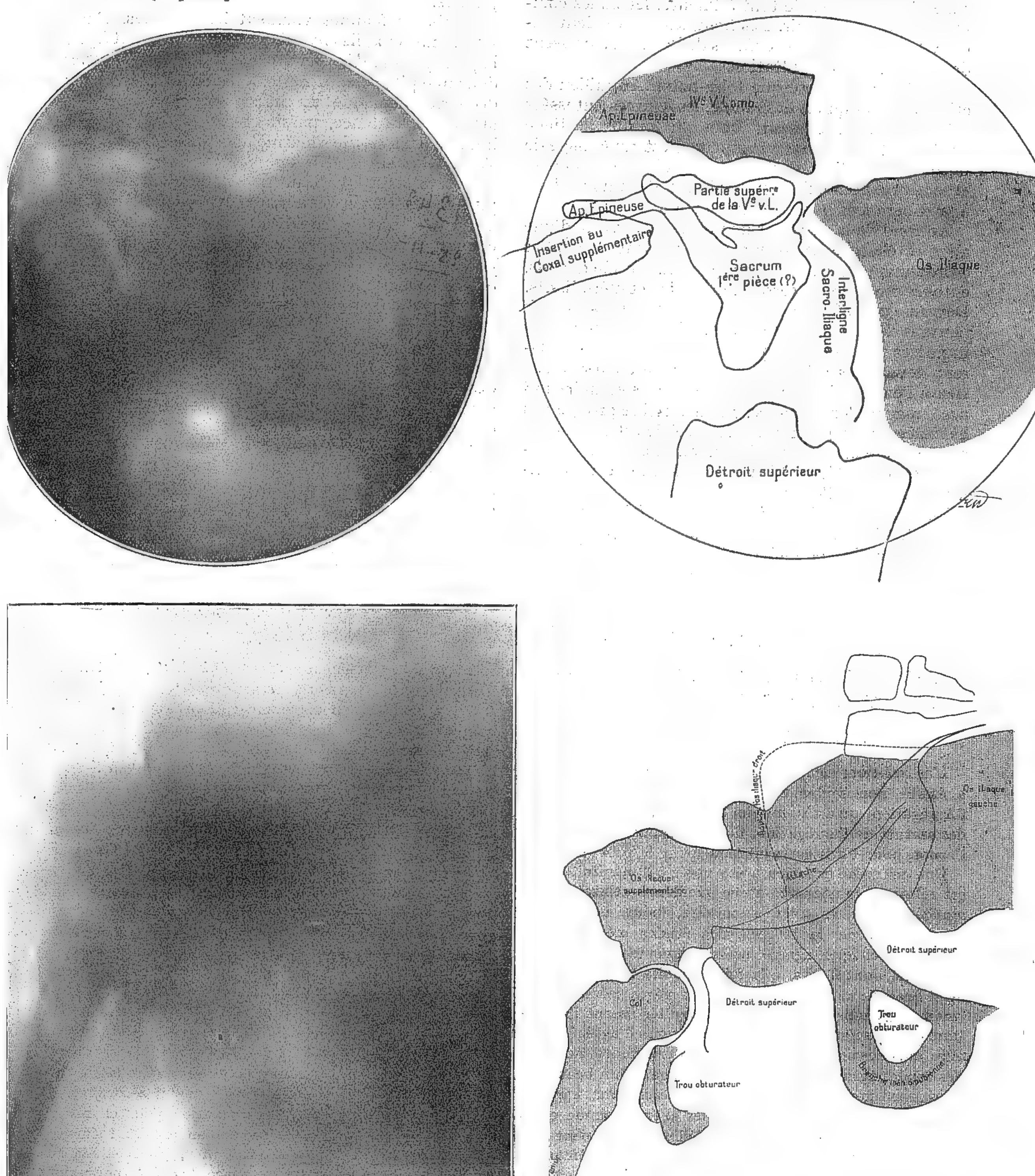
Conclusions. — Si l'on se reporte à la classification générale des anomalies de constitution proposée par Is. Geoffroy Saint-Hilaire, le sujet que nous venons de décrire représente un monstre double parasitaire de la famille des *polyméliens*, genre *pygomèle*. Les polyméliens

VARIÉTÉS (*Suite*)

diffèrent entre eux par la forme, par la disposition, par le degré de développement, par le nombre de leurs membres accessoires ; enfin par le lieu où ceux-ci s'insèrent sur le sujet principal.

fixes, indices d'un processus tératogénique précis, identique dans tous les cas.

Toutefois, cette monstruosité est d'une fréquence très inégale selon les espèces. Assez souvent observée chez les



Radiographies de Lentini (fig. 7 à 10). Ces 4 figures ont été faites par le Dr Aubourg, qui les a mises obligeamment à notre disposition.

La pygomélie, qu'elle se manifeste chez l'homme ou chez l'animal, présente un certain nombre de caractères,

ruminants, presque commune chez certains ovipares, elle est d'une extrême rareté dans l'espèce humaine.

SCÈNES MÉDICALES

LA CONSULTATION DE SAINT-LOUIS

La consultation bat son plein. Dans l'immense salle d'attente bondée tout à l'heure, les bancs commencent à se dégarnir. Les hommes y attendent encore. Les femmes et les enfants défilent et se pressent dans la salle de consultation.

Là c'est un pittoresque tohu-bohu. Au milieu des cris d'enfants qu'on déshabille, les femmes entassées pêle-mêle se dévêtissent, Dans un fouillis de linge douteux et de pauvres vêtements c'est un étalage de plaies et de nudités. Cette foule grouillante se pousse et se heurte pour exhiber ses misères. C'est un tableau à la Ribéra très poussé et très vivant.

Au fond de la pièce est une table recouverte d'une alèze et chargée de papiers : billets d'entrée, feuilles d'ordonnance, etc... Au bout se tient le chef, assis, entouré d'un groupe serré de médecins et d'étudiants. Devant eux, défilent les mères au regard angoissé, pauvres femmes peu soucieuses d'elles-mêmes, mais inquiètes pour l'enfant qu'elles amènent. Elles s'effarent devant les soins à prendre et ne comprennent rien à l'explication un peu brusque et sommaire qui accompagne l'ordonnance. Passe aussi le groupe des habituées pour qui la maladie spéciale est comme un risque professionnel. On les reconnaît à l'air insouciant ou effronté, ou bien encore à un détail de toilette qui vise à l'effet.

Le défilé est rapide et incessant. Parfois un arrêt se produit. C'est un cas difficile. Le Maître, d'un geste brusque, attire la malade à lui, examine de près comme pour flairer, hésite, puis, fixé, la présente à l'auditoire en un raccourci de leçon. Et il se retourne à demi pour dicter l'ordonnance à l'externe qui, songeur et indifférent, est affalé sur la table au milieu des papiers.

Après les femmes viennent les hommes. Encore plus nombreux, ils envahissent la salle. Ayant à peine la place pour se déshabiller ils se tassent et se heurtent dans une pittoresque mêlée. Ici le miséreux vieilli et décharné demande un lit comme l'aumône, puis attend sa sentence, passif et résigné. Là un jeune homme plein de vie s'alarme au nom du diagnostic et s'enfuit devant le classique « Voulez-vous entrer ? » Plus loin, c'est l'habitué qui s'efforce d'inspirer la pitié et réussit parfois à capter un billet d'admission. Tel autre semble faire la grâce de l'accepter. Il connaît la rareté de son mal et sait qu'on tient à lui pour l'exhiber, comme un cas intéressant, à la prochaine leçon.

L'heure s'avance. Pour activer la consultation, le chef dit aux élèves d'examiner les malades. Alors, parmi les torses hâlés où s'étalent la maladie et la misère, circulent et se détachent les blouses blanches des étudiants et des étudiantes. Ils examinent, puis amènent les cas difficiles aux assistants et à l'interne qui forment avec les élèves de petits groupes disséminés dans ce remous de nudités misérables.

Et l'infirmier, balafré par le lupus, fait des pansements et maintient l'ordre. Devenu « fin peaucier à force d'en voir », il jette en passant un conseil dont on sait la valeur, car, maintes fois, dit-on, il donna son avis à des Maîtres.

Dr PIERRE MAUREL.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

ASSOCIATION DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT DES FACULTÉS DE MÉDECINE

Le Statut de l'Agrégation

L'association, dans sa réunion du 19 au 22 février, a étudié non seulement la question du Concours de l'Agrégation, qu'a résumée ici Linossier, mais aussi celle des statuts de l'agrégation, dont les rapporteurs étaient Carnot, pour Paris et Jeanbreau, pour la province.

Une première question a été votée à l'unanimité : elle est relative à la nécessité d'une meilleure utilisation des agrégés. Il est, en effet nécessaire, pour une bonne organisation de la réforme des études médicales, de donner à chaque agrégé un enseignement bien défini et annuel, dont il sera, à la fois, titulaire et responsable, ainsi que cela se fait déjà pour les agrégés spécialisés. Il serait donc indispensable que les Facultés fissent l'inventaire des enseignements et des fonctions d'agrégés dont elles ont besoin. En particulier, l'importance nouvelle des études techniques et cliniques exige qu'un beaucoup plus grand nombre d'agrégés soient attachés aux travaux pratiques, les uns comme chefs, les autres comme chefs adjoints, ainsi qu'à l'enseignement clinique et soient responsables de petites séries d'élèves qu'ils éduqueraient individuellement. De plus, il serait indispensable qu'à côté de l'enseignement scolaire de doctorat qui représente les études minima exigibles du futur médecin, il y eût à la Faculté un enseignement de perfectionnement ou de spécialisation, bien coordonné, afin que les futurs bactériologues, électrothérapeutes, ophtalmologistes, légistes, hydrologues, neurologistes, etc., puissent trouver, à l'École même, un enseignement suffisant pour leur perfectionnement spécial. Ici encore, presque tout est à organiser. On le pourrait facilement en utilisant mieux et plus complètement le cadre des agrégés, actuels et anciens, qui réclament eux-mêmes cette surcharge de travail.

Une deuxième question, relative à la pérennité de l'agrégation, à l'agrégation-carrière, est beaucoup plus spéciale, beaucoup plus difficile à solutionner au mieux des intérêts des agrégés anciens, des agrégés en exercice et des futurs agrégés : elle semble ne pas pouvoir être réalisée dans les mêmes termes pour Paris, pour la province et pour les sections paramédicales. Nous n'en dirons ici qu'un mot.

A Paris les agrégés demandent à être pérennisés dans la plus large mesure possible, mais à la condition que le recrutement des futurs agrégés ne soit pas entravé et qu'on ne porte aucune atteinte aux droits des futurs candidats, leurs cadets et leurs élèves.

Malgré l'intervention de M. Widal, de M. Regaud et du rapporteur parisien, cette thèse, en dépit de son évidence, n'a pas eu l'adhésion des agrégés provinciaux qui, étant donné le petit nombre de candidats méritants dans certaines Facultés, ne voient aucun inconvénient à tarir la source même de l'agrégation pour en rester les seuls bénéficiaires, et qui demandent, tout simplement, que les agrégés actuels restent en fonction, à la fin de leurs neuf ans, aux lieu et place d'agrégés nouveaux à nommer au Concours.

Tel est le sens du vœu, évidemment impraticable et indésirable, qui a rallié les suffrages et qui n'avance guère la question. — La parole est maintenant au Conseil médical supérieur, qui aura probablement sur ce point une optique différente.

P. C.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

(Dessin original)

PAR BILS

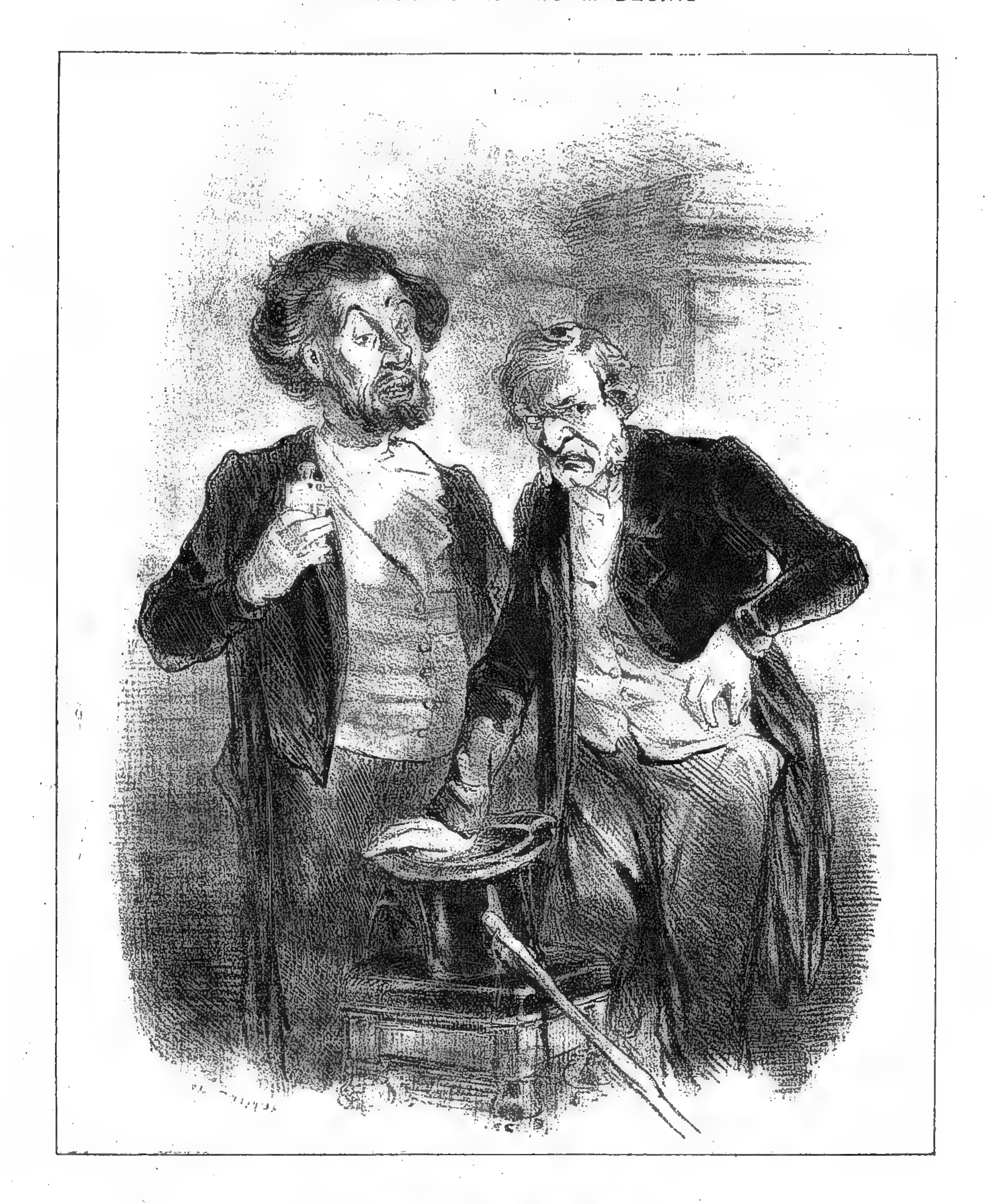


LE PROFESSEUR GAUCHER

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

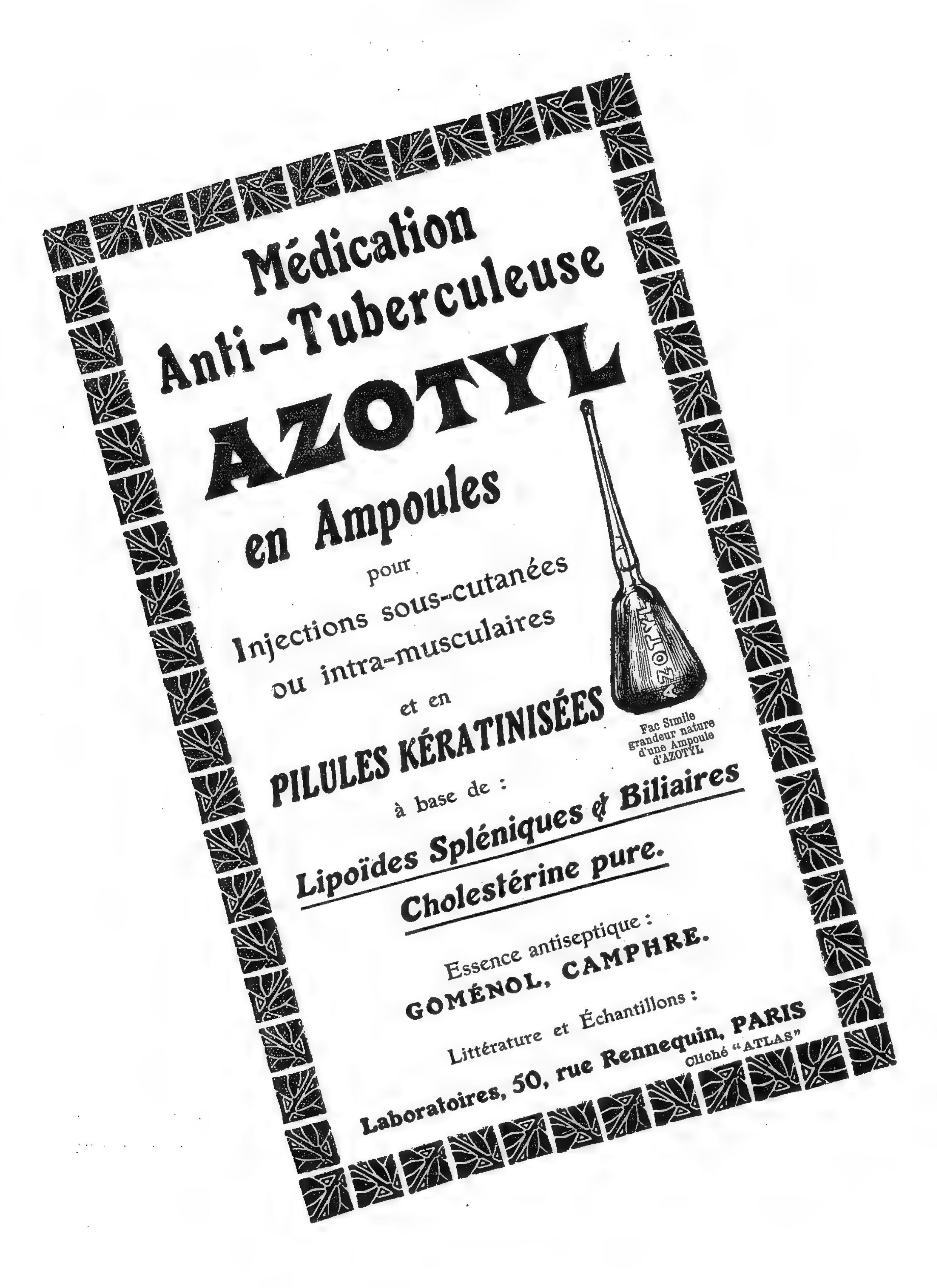
PAR JACQUE

LES MALADES ET LES MÉDECINS



LE MÉDECIN PHILANTHROPE

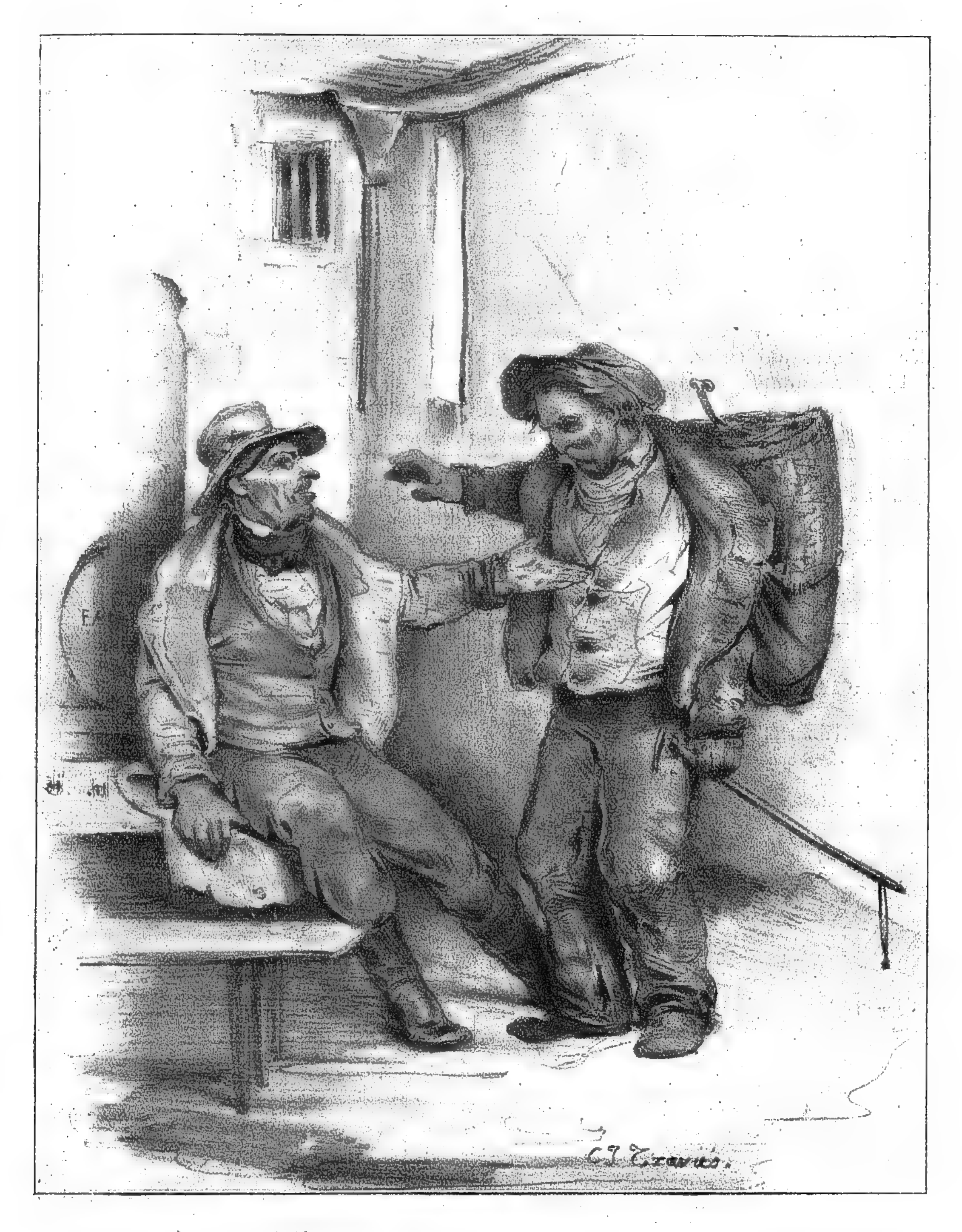
Je suis trop philanthrope pour faire payer mes consultations..... je les donne toutes gratuitement... de plus, je ne vous vendrai mon élixir que 15 francs le flacon... absolument ce qu'il me coûte !



Médication
Anti-Tuberculeuse
AZOTYL
en Ampoules
pour
Injections sous-cutanées
ou intra-musculaires
et en
PILULES KÉRATINISÉES
à base de :
Lipoïdes Spléniques & Biliaires
Cholestérine pure.
Essence antiseptique :
GOMÉNOL, CAMPHRE.
Littérature et Échantillons :
Laboratoires, 50, rue Rennequin, PARIS
AZOTYL
Fac Simile grandeur nature d'une Ampoule d'AZOTYL
Cliché "ATLAS"

LA MÉDECINE DANS L'ART

PAR TRAVIÉS



Règle générale ! les spéritueux, c'est bon pour tous les maladies, je n'connais que çà.

DIÉTÉTIQUE

DIÉTETIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Dimanche. Huit heures matin. Malades au Régime.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Cacao Bavaroise.	Lait et café.	Cacao Bavaroise.	Orange thé léger.	Cacao Bavaroise.

Repas de Midi. Non malades.

1° Brochettes de goujons.
2° Foie de veau en gelée.
3° Pommes de terre au four.
4° Fromage à la crème.
5° Sablés Madeleines.
6° Poires, Oranges.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
Potage	1°	Potage	1°	Goujons
Aristose	2°	Aristose	2°	sauteuse
Goujons	3°	Goujons	Laitues	2°
sauteuse	4°	sauteuse	en salade.	3°
3°	5°	3°	Poires et	4°
4°	6°	4°	Oranges.	5°
5°		5°		6°
Marmelade				
de poires.				

Dîner. Non malades.

1° Potage cubiste aux lentilles.
2° Bars sauce suprême.
3° Pintades en salmis.
4° Chicorées variées.
5° Fromage de Brie.
6° Poires à la crème.

DYSP. CHR.	ANOREX.	ENTÉR.	OBÉS.	PALUD.
1°	1°	Vermicelle	Potage	1°
Pintade	2°	aux lentilles	à l'oignon	
en croûte	3°	2°	3°	Pintade
4°	4°	Nouillettes	4°	en croûte
5°	5°	au beurre	6°	4°
6°	6°	5°		5°
		6°		6°

Cacao Bavaroise.— Pour un déjeuner d'une personne employer de 350 à 400 grammes de lait, porté à ébullition. Dans une tasse mêler soigneusement une cuillerée à bouche de cacao et une, deux au plus, de sucre en poudre, que l'on versera dans le lait bouillant. Fouetter activement, 3 à 4 minutes sans arrêt, puis ajouter un jaune d'œuf cru, et servir.

Foie de veau en gelée. — Faire choix d'un foie de veau d'un animal fraîchement sacrifié; avec un lardoir en flèche, le traverser dans sa longueur de gros lardons environ sept ou huit fois, le parer entièrement d'une barde et ficeler.

Foncer une casserole, c'est-à-dire la garnir de carottes, de navets tournés, d'oignons moyens, revenir au beurre, saler, ajouter un bouquet, un pied de veau, désossé et blanchi, mouiller de deux verres de vin blanc, bouilli au préalable, et ajouter du fond de veau, environ un litre.

Couvrir et mettre à cuire deux heures et demie au moins, retirer ensuite pour laisser refroidir. Séparer la pièce de sa cuisson qui prendra en gelée avec les légumes, ne pas se hâter de mettre à la glacière.

La gelée sera employée pour dresser le plat du foie de veau coupé en tranches minces.

Potage cubiste aux lentilles. — Disposant de lentilles bien cuites, et de leur cuisson, passer le tout au tamis de fer, additionner de lait, la moitié en volume, mettre à bouillir, puis lier avec un peu de crème de riz, saler et beurrer à point. Découper des carottes et des navets en longueur, comme pour une julienne, puis par le travers, on obtiendra comme de petits dés à jouer, les faire cuire à l'eau salée, puis en garnir la soupière avant d'y verser le potage.

Chicorées variées. — Nettoyer avec soin, et traiter à l'eau froide courante, plusieurs pieds de chicorée frisée, et de pissenlits de culture, et dans une bassine de grande contenance les soumettre à une cuisson prolongée à l'eau bouillante salée.

Les séparer de leur cuisson, les rafraîchir, hacher et passer au tamis, les saler et les beurrer en les dressant.

Comme garniture, préparer des pieds de laitues, de la façon suivante :

Dépouiller les laitues de leurs feuilles vertes, les laver à l'eau courante, dans une bassine, les faire blanchir à l'eau salée, pendant 7 à 8 minutes d'ébullition, les rafraîchir à l'eau froide, les presser à la main pour les priver d'excès d'eau, et les placer sur le fond d'une casserole russe, les unes à côté des autres, avec un beurre très chaud.

Mouiller d'un verre de fond de veau, couvrir d'un papier beurré, et d'un couvercle, et au four, pendant une heure et demie, assurer la cuisson.

Pour décorer et farcir la chicorée, égouter les laitues, les plier en deux et les disposer symétriquement.

Salmis de pintade. — Disposant d'une pintade rôtie à point ou braisée, la détailler en morceaux, séparant toute la carcasse.

Couper à part la carcasse entière, pour tout mettre revenir à la casserole, avec les rognures et oignons et carottes hachées; lier avec une cuillerée de crème de riz, un verre de vin blanc, ou de vin rouge, *bouilli au préalable*, et autant de fond de veau. Après une heure et demie de cuisson passer le tout au tamis dans une saucière au bain-marie. Quelques lardons et quelques champignons blanchis et bien cuits, pour la garniture, étant prévus, on dressera le salmis en disposant dans un plat chaud, les morceaux de la pintade, puis on garnira avant de verser la sauce réduite, sur le tout.

Dr LEON DERECQ. G. GALLOIS.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Hyperhidrose plantaire.

MM. NICOLAS et JAMBON recommandent les lavages fréquents avec des solutions astringentes, par exemple :

Tanin	4 grammes.
Alun	20 —
Eau	1000 —

Si les sueurs sont fétides, on peut substituer à ces solutions soit le bain de pied au permanganate de potasse à 1/1000, soit le bain de pied acidulé :

Acide sulfurique	5 grammes.
Eau tiède	3 litres.

(C. JAMES.)

dans un bain de pieds en porcelaine ou en faïence ; répéter tous les trois jours, pendant dix minutes.

Dans l'intervalle, poudrer l'intérieur des chaussettes, avec :

Talc	40 grammes.
Salicylate de bismuth	30 —
Oxyde de zinc	20 —
Alun pulvérisé	10 —

Mais le traitement de choix est le badigeonnage au formol :

Formol à 40 p. 100	10 grammes.
Eau distillée	100 —

trois à quatre badigeonnages dans le courant de la saison.

Pour les personnes à peau délicate, on peut étendre la solution ou l'additionner de glycérine.

Ou bien encore :

Prendre chaque jour un bain de pieds bien chaud de deux minutes de durée avec 0gr,25 de permanganate de potasse. Essuyer à sec.

Les chaussettes seront poudrées à l'intérieur avec le mélange suivant :

Menthol	0gr 50
Benzoate ou salicylate de bismuth	10 grammes.
Acide borique pulv.	100 —
Poudre de talc porphyrisée	300 —

Mélangés intimement. (CLAIR.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL MÉDICAL FRANÇAIS. — **Viscosité sanguine et artériosclérose** (MARTINET, 15 février 1912).

L'étude simultanée de la tension artérielle et de la viscosité sanguine présente une importance considérable au cours de l'évolution des affections cardio-vasculaires. Avec le viscosimètre de Walter-Hess, on peut (en moins d'une minute) étudier la viscosité avec une seule goutte de sang.

Or il existe un rapport constant, chez un individu normal, entre la tension sanguine (maxima radiale) et la viscosité. Au point de vue thérapeutique, on peut tirer de ces recherches comparées les déductions suivantes :

Les iodures à doses moyennes ou faibles (2^{gr} à $0^{gr},50$) peuvent être indiqués et rendent certainement des services chez les hypertendus à viscosité élevée.

Les iodures sont toujours contre-indiqués chez les hypertendus à viscosité basse (artérioscléreux).

Les hypertendus à viscosité élevée peuvent et doivent boire assez abondamment : 2 litres à 2 litres et demi et même plus.

Les hypertendus à viscosité basse (artérioscléreux) ne peuvent et ne doivent boire que modérément.

« La méthode sphygmo-viscosimétrique appliquée à la diurèse provoquée est probablement à l'heure actuelle la méthode qui permet de contrôler le plus exactement et d'évaluer avec le plus de rigueur la puissance de réserve cardio-rénale d'un organisme donné ».

PROVINCE MÉDICALE. — **Vingt-six cas de sténoses cicatricielles de l'œsophage** (SARGNON, 17 février 1912).

« La dilatation endoscopique par la voie cervicale basse, combinée avec les voies gastrique et buccale, permet de venir à bout des formes les plus complexes et rend absolument inutiles les opérations beaucoup plus graves tentées en pareille circonstance comme l'anastomose œsophagienne avec l'intestin, ou la formation d'un canal cutané préthoracique ».

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Grandeur et décadence de la séro-réaction de la fièvre de Malte. Le séro de Wright a-t-il une valeur diagnostique** (EUZIÈRE et ROGER, 20 février 1912).

Pour des raisons que l'on ne peut encore préciser et suivant la culture du *micrococcus melitensis* que l'on possède, on peut obtenir des séries de résultats complètement discordants. « Le séro de Wright n'est pas à rejeter, il peut donner d'utiles indications, mais en attendant de connaître de façon exacte les conditions qui le rendent infaillible, il faut choisir avec soin la culture qui doit être utilisée ».

LA CLINIQUE. — **Quand et comment doit-on enlever les amygdales** (BOULAI, 23 février 1912).

Chez l'adulte, par la discision, puis le morcellement et parfois la galvanocautérisation ; on ne craindra pas d'aller jusqu'au sein de la muqueuse pharyngée et on ne respectera que la courbe profonde et les piliers.

Chez l'enfant, on enlèvera le tissu hypertrophié avec ménagement et on n'interviendra jamais, sans avoir visité le cæcum et fait place nette.

« Pour ce faire : le morcelleur est notre plus précieux auxiliaire, l'amygdalotome le suivra de près, le discíseur sera rarement utile et le galvano cautère toujours considéré comme un de ces amis dangereux dont parlent les classiques, pire, le plus souvent, pour le tissu amygdalien, que toute une série d'amygdalites ».

BULLETIN MÉDICAL. — **Les insuffisances surrénales dans les maladies infectieuses aiguës** (CASTAIGNE, 17 février 1912).

Quand, au cours d'une maladie infectieuse, apparaissent des symptômes d'asthénie et d'hypotension, il faut combattre l'insuffisance surrénale. On s'adressera à l'opothérapie (0,30 à 0,60 centigrammes d'extrait sec de glande ou XX à XXX gouttes de la solution d'adrénaline à 1 p. 1000).

Il faut administrer les doses en cinq ou six fois, pour que le malade demeure sous l'influence de la médication et on constatera ainsi fréquemment la disparition de l'asthénie et le relèvement de la tension artérielle.

BULLETIN MÉDICAL. — **Des causes qui influent sur le pronostic de la diphtérie** (MARTIN, 24 février 1912).

« Nous pouvons affirmer que tout sérum antidiphtérique sorti de l'Institut Pasteur est toujours dosé avant d'être distribué et toujours formé d'un mélange de plusieurs saignées. En outre, le sérum est employé dans les différents hôpitaux de Paris et nous nous renseignons constamment sur ses effets. Le médecin doit donc avoir confiance dans le sérum. S'il a des insuccès, il doit en chercher la cause soit dans la nature de l'épidémie, soit dans les associations microbiennes, soit — et le plus souvent — dans une intervention tardive ».

PRESSE MÉDICALE. — **Quelques aperçus nouveaux sur la question de la vaccination contre la tuberculose** (CALMETTE, 21 février 1912).

L'infection tuberculeuse de un à cinq ans, dans les villes, est à peu près inévitable. Si elle reste cantonnée dans le territoire ganglionnaire, elle peut mettre le sujet en état de résistance contre une réinfection.

On voit dans quel sens évoluent les idées sur les conditions de l'immunité. Celle-ci apparaît comme étant liée à deux conditions : une réaction ganglionnaire suffisante et la persistance du processus infectieux. Pour la syphilis comme pour la tuberculose, il semble que la guérison absolue fasse disparaître l'immunité et l'on ne peut comparer celle des infections aiguës à celle des infections chroniques.

Ce dernier point est tout à fait nouveau. Quant à la réaction ganglionnaire, il y a longtemps (1886) que le Pr Marfan a attiré le premier l'attention sur l'absence de tuberculose évoluant sur des sujets ayant eu des écrouelles durant la période de l'enfance.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La ponction lombaire chez le nouveau-né** (DELMAS, 17 février 1912).

Si un enfant traumatisé au cours d'un accouchement naît en état de mort apparente et qu'on fasse la ponction lombaire, le liquide peut être clair et alors le pronostic sera favorable : la respiration artificielle prolongée sauvera l'enfant de l'asphyxie.

Si le liquide céphalo-rachidien est rosé ou jaune verdâtre et ne coagule pas (piqûre d'une veine) il s'agit d'hémorragie méningée. Très souvent une guérison définitive suivra cette unique intervention, parfois il faudra la répéter deux, trois fois à quelques heures d'intervalle. »

CHRONIQUE DES LIVRES

Précis de diagnostic des maladies chirurgicales de l'abdomen, par le Dr E. ROCHARD, chirurgien de l'hôpital Saint-Louis. 1912, 1 vol. in-18, de 250 pages, cart. 4 fr. (*Doin et fils*, édit., à Paris).

Le diagnostic des maladies chirurgicales de l'abdomen, particulièrement des affections aiguës, de celles qui exigent une solution immédiate et une intervention d'urgence, constitue une des questions les plus difficiles, les plus troublantes de la clinique. La vie du malade dépend vraiment du chirurgien et c'est une question d'instants. Aussi M. Rochard a été fort bien inspiré en réunissant dans ce petit volume les éléments essentiels de ce diagnostic, en présentant au praticien, en termes brefs mais saisissants, le tableau clinique qui permet souvent de poser un diagnostic exact et de décider l'intervention.

A côté des affections aiguës, qui sont exposées dans un premier chapitre, M. Rochard discute le diagnostic des affections chroniques et l'auteur s'attache surtout à faire un diagnostic topographique. Localiser l'affection ou la tumeur dans une zone déterminée, c'est certes la partie la plus importante de la tâche et les lecteurs liront avec fruit cette partie importante du livre de M. Rochard. A. SCHWARTZ.

La caricature et la satire en médecine. — Etude de médecine artistique et historique, par le Pr EUGÈNE HOLLANDER, médecin à Berlin. 1 vol. gr. in-8, avec 10 planches en couleurs et 223 figures dans le texte, cart. 24 mark (*Ferdinand Enke*, édit. à Stuttgart).

Vous souvient-il de ces vieilles images où un professeur, plein de gravité, conduit une troupe d'élèves à la chasse aux papillons, le filet en mains ? Esprit français si aigu, si léger, aux ailes scintillantes, toi qui en notre ville cours toujours les rues, c'est toi qui t'es laissé prendre par le Dr Hollander. Et vous voici, papillons étincelants du beau pays de France, piqués en bonne place en cette intéressante collection !

Si Granville, Daumier, Guillaume, Gerbault allient avec fantaisie dans ce livre luxueux la verve de leurs caricatures au grotesque des satiriques anglais et à l'allusion caustique et goguenarde des vieux bois des siècles passés, l'auteur fait une heureuse liaison du tout, grâce aux qualités d'analyse méthodique allemande.

Du texte lui-même, facile à lire, car il est écrit en un allemand court et non tortillard, je ne veux citer que ces vers, placés je pense en guise de levain.

Le Médecin des Filles.

Quand une pucelle dans la fleur de son [âge,
Perd, comme il arrive souvent, son [pucelage,
Et quand elle est grosse, je puis avec [plaisir,
Par une pilule sa grosseur bien guérir
Et après neuf mois, comme chacun verra,
Elle, croyez cela, bientôt enfantera.

Mais que cela ne vous fasse pas juger que cet ouvrage est léger ; il est méthodique et chaque partie est une étude fortement documentée; d'abord la caricature est analysée au point de vue médical par époques jusqu'à la Réforme, puis à l'époque de la Réforme ; la pathologie et particulièrement la goutte, les maladies infectieuses, les maladies nerveuses, la grossesse, les affections de la peau font l'objet de chapitres spéciaux. Le magnétisme y est fort amusant.



Ajoutez à cela que le grand nombre des illustrations et la valeur de leur exécution, en font un recueil important, non seulement pour les curieux, mais aussi pour les chercheurs ; plusieurs reproductions en couleur contribuent en outre à la valeur artistique de ce volume.

HENRI ROCHÉ.

Maladies de l'œsophage, par le Dr M. GANGOLPHE, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon, chirurgien-major honoraire de l'Hôtel-Dieu. *Nouveau Traité de chirurgie* publié sous la direction de A. LE DENTU et PIERRE DELBET. 1911, 1 vol. gr. in-8 avec 93 figures dans le texte. 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

Les articles publiés par M. Gangolphe sont bien au courant des transformations complètes subies par la chirurgie de l'œsophage depuis l'avènement des nouveaux modes d'exploration et de traitement œsophagoscopiques. La mise au point nécessaire a été faite des chapitres qui concernent les corps étrangers, les rétrécissements et le cancer de l'œsophage.

P. M.

Maladies de la vessie et du pénis, par les Drs LEGUEU et MICHON, chirurgiens des hôpitaux de Paris. *Nouveau Traité de chirurgie* publié sous la direction de A. LE DENTU et PIERRE DELBET. 1912, 1 vol. gr. in-8 avec 90 figures dans le texte 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

Cet ouvrage, comme pouvait le faire prévoir la haute compétence de ses auteurs, constitue à l'heure actuelle le traité le mieux au point des maladies de la vessie et du pénis. Les excellents articles de la précédente édition sont complétés ou même complètement transformés lorsqu'il s'agit de questions en évolution telles que l'exstrophie de la vessie. Tout en conservant une allure très scientifique, l'ouvrage comprend des descriptions détaillées de tous les procédés thérapeutiques. C'est l'ouvrage classique que tout médecin ou tout chirurgien doit avoir dans sa bibliothèque.

P. M.

Leçons sur les maladies des femmes, par le Dr CARL ABEL, 1912, 1 vol. in-8 (*Oscar Coblentz*, édit., à Berlin).

Dans ce livre, l'auteur étudie à un point de vue très pratique toutes les affections gynécologiques. La partie thérapeutique est très développée, surtout en ce qui concerne la petite chirurgie et le traitement médical. Toutefois l'auteur ne néglige pas d'exposer avec détails les notions anatomiques, histologiques et physiologiques qui servent de base à l'étude de la gynécologie. C'est l'ouvrage d'un praticien, écrit pour des praticiens.

P. M.

NOUVELLES

Commission supérieure des Études médicales. — La Commission supérieure des études médicales s'est réunie, pour la première fois, le 21 février au Ministère de l'Instruction publique.

Après un discours remarquable du Ministre, M. Guist'hau, la Commission, présidée par M. Liard, a nommé son secrétaire général, M. Pierre Teissier, qui avait déjà joué dans la Commission des Réformes médicales un rôle très remarquable et prépondérant. Elle a nommé sa commission permanente, composée de MM. Courmont (Lyon), Chapon, Dignat, P. Teissier, P. Carnot et Mirallié (Nantes) ; les trois membres nommés par le Ministre étant MM. Léon Labbé, Landouzy et Widal.

Elle a immédiatement abordé le régime des examens qui doit être très simplifié pour pouvoir être rendu applicable : elle a décidé qu'il n'y aurait qu'un examen par an, examen de fin d'année, pratique et oral, portant sur toutes les matières traitées dans l'année, avec suppression de tous les examens en cours d'études.

Pour les examens cliniques, elle a adopté une procédure encore un peu compliquée et qui n'est probablement pas définitive : d'ailleurs les examens cliniques du nouveau régime se passeront, pour la première fois, dans six ans seulement.

Grâce au président M. Liard et au rapporteur M. Courmont, cette première session a donc donné déjà de remarquables résultats qui seront complétés à la session de juin.

Commission de répartition des œuvres d'assistance. — M. Labbé, sénateur, a été nommé vice-président de la commission chargée de répartir le prélèvement de 15 p. 100 opéré sur le produit des jeux, en faveur des œuvres d'assistance, de prévoyance, d'hygiène ou d'utilité publique, en remplacement de M. Lannelongue, décédé.

La rougeole à Paris. — La rougeole sévit à Paris, depuis plusieurs semaines ; les hôpitaux spéciaux sont pleins ; on a dû installer à l'hôpital Claude-Bernard et au bastion 27 des services temporaires, devenus insuffisants. Aussi, l'assistance se propose, chaque fois que l'isolement à domicile sera possible, de laisser le malade aux parents, en aidant ceux-ci pécuniairement. M. Jean Varenne a prévenu le directeur de l'Assistance publique qu'il le questionnerait à ce sujet à la prochaine réunion du conseil municipal.

La longévité en Europe. — D'après l'office impérial d'hygiène de Berlin, la Bulgarie compte 3 883 centenaires ; la Roumanie, 1 074 ; la Serbie, 573 ; l'Espagne, 410 ; la France, 213 ; l'Italie, 197 ; l'Autriche-Hongrie, 113 ; l'Angleterre, 92 ; la Russie, 89 ; l'Allemagne, 76 ; la Norvège, 23 ; la Suède, 10 ; la Belgique, 5 ; le Danemark, 2 ; et la Suisse, 0.

Conférences populaires publiques. — La Société scientifique d'hygiène alimentaire et d'alimentation rationnelle de l'homme, dont le président est M. le Pr Armand Gautier, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, organise une série de conférences populaires publiques, avec projections, qui auront lieu le dimanche après-midi, dans le grand amphithéâtre de l'Institut Océanographique, 195, rue Saint-Jacques.

Ces conférences ont pour but d'instruire le public sur les moyens de se nourrir conformément aux règles de l'hygiène et de l'alimentation rationnelle. En permettant à chacun de retirer tout le profit désirable de ses dépenses alimentaires, elles contribueront à l'amélioration de la santé générale. Voici la liste des sujets qui seront traités :

Dimanche 3 Mars, à 4 heures : *Si nous apprenions enfin à manger !* (M. **Armand Hemmerdinger**, agrégé des sciences physiques).

Dimanche 10 Mars, à 4 heures : *Le moteur humain. — Son alimentation. — Son rendement* (Dr **J.-P. Langlois**, professeur agrégé à la Faculté de Médecine).

Dimanche 17 Mars, à 4 heures : *Les Ressources alimentaires de la mer.* (Dr **Paul Portier**, professeur à l'Institut Océanographique).

Dimanche 24 Mars, à 4 heures : *Le Pain et les exigences de l'alimentation rationnelle.* (M. **Emile Fleurent**, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers).

Hôpital Saint-Antoine. — Sur la proposition de M. Heppenheimer, le conseil municipal de Paris a émis un avis favorable à la construction à l'hôpital Saint-Antoine d'un nouveau pavillon, symétrique au pavillon Andral.

Les travaux seront, suivant leur nature et leur importance, mis en adjudication publique, concédés par marchés amiables ou confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien.

La dépense s'élevant à 424 735 fr. 59 sera prélevée sur le du budget de l'Assistance publique (première partie de la subvention allouée à l'Assistance publique sur les fonds de l'emprunt municipal de 900 millions).

Hôpital Saint-Louis. — Le conseil municipal de Paris a émis l'avis qu'il y avait lieu d'approuver un projet de travaux à exécuter à l'hôpital Saint-Louis pour l'amélioration du service général des bains et du service de stérilisation et de désinfection.

L'imputation de la dépense s'élevant à 95 017 fr. 58 sera faite sur le sous-chapitre 71 du budget de l'Assistance publique.

Hôpital Lariboisière. — Le conseil municipal de Paris a décidé :

1° D'autoriser un projet de travaux à exécuter à l'hôpital Lariboisière pour l'installation du chauffage à la vapeur dans divers locaux ; l'installation d'un bouilleur d'eau dans la pharmacie, l'aménagement d'une chambre à formol et la transformation du vestiaire des malades ; la dépense s'élèvera à 19 921 fr. 83.

2° Certaines améliorations seront exécutées dans divers services dont le montant s'élèvera à 49 944 fr. 25.

Hospice des Enfants-Assistés. — Le Conseil général de la Seine a décidé le maintien d'un crédit de 5 000 francs en faveur de la fondation à l'hospice des Enfants-Assistés d'un service d'enseignement de la puériculture.

Ce crédit sera réparti comme suit :

1° Laboratoire spécial de lait ; laboratoire de chimie et indemnités aux chefs de laboratoire : 2 000 francs ;

2° Fournitures diverses, dessins, brochures de propagande, affiches, etc., 1 000 francs ;

3° Indemnités aux internes, 1 000 francs ;

4° Indemnités aux surveillantes et au personnel, 1 000 francs.

Maison départementale de Nanterre. — Le conseil général de la Seine a pris la délibération suivante :

« ARTICLE PREMIER. — Un crédit provisionnel de 25 000 francs sera mis à la disposition de l'administration, pour commencer les travaux d'extension de l'alimentation en eau filtrée à la maison départementale de Nanterre, pendant le premier semestre de l'année 1912.

« ART. 2. — Cette somme sera inscrite au budget départemental de 1912, chapitre XXI, article à créer, par désaffectation de pareille somme sur la réserve générale.

« ART. 3. — Un mémoire sera présenté au Conseil général, dans sa prochaine session de 1912, pour lui soumettre un projet d'ensemble pour l'alimentation en eau de la maison de Nanterre. »

NOUVELLES *(Suite)*

Les dentistes des hôpitaux. — En 1909, le directeur de l'Assistance publique de Paris créa un service dentaire régulier à l'hospice de Brévannes (Seine-et-Oise) et chargea l'École dentaire de Paris d'assurer ce service.

Les dentistes des hôpitaux virent là une atteinte portée à leurs droits et déférèrent au Conseil d'État la décision du directeur de l'Assistance publique.

La Haute Assemblée vient de leur donner raison sur conclusions conformes de M. le commissaire du gouvernement Helbronner.

Aux termes du règlement de l'administration de l'Assistance publique, les dentistes chargés du service dentaire dans les établissements hospitaliers dépendant directement de l'Assistance publique de Paris doivent *être recrutés parmi les dentistes adjoints des hôpitaux* nommés au concours.

Ce n'est que pour les soins à donner aux personnes non hospitalisées, dans les dispensaires, qu'il peut être fait appel à l'École dentaire.

Or, l'hospice de Brévannes relève directement de l'Assistance publique ; il est donc soumis en principe aux dispositions réglementaires qui régissent cette administration.

A la vérité, la situation de cet établissement — éloigné de Paris — est de nature à justifier, en certaines circonstances, l'adoption de mesures spéciales dérogeant aux règles générales et destinées à assurer le fonctionnement du service ; mais « de semblables mesures doivent être édictées *par des arrêtés généraux* du directeur de l'Assistance publique ». C'est ainsi qu'il est prévu, pour le personnel médical, qu'à défaut de médecins des hôpitaux, il peut être ouvert un concours spécial.

Mais aucun arrêté général de cet ordre n'est intervenu pour déroger au droit commun en ce qui concerne le recrutement des dentistes. Le service dentaire devait donc nécessairement être assuré par des dentistes des hôpitaux, et, en confiant ce service à l'École dentaire, le directeur de l'Assistance publique a commis un excès de pouvoir. Sa décision est annulée.

Encore un chirurgien s'opérant lui-même. — Le Dr Bertram Alden, chirurgien en chef de l'hôpital de la Cité à San-Francisco, vient d'accomplir un petit tour de force analogue à celui de notre confrère Roumain qui, déjà l'an dernier, s'est opéré lui-même. Il s'est opéré lui-même de l'appendicite ; l'opération a pleinement réussi ; médecin et malade se portent également bien. Avant de procéder à cet *harakiri*, l'intéressé s'était anesthésié la colonne vertébrale ; il n'a donc pas souffert. Mais si cette circonstance diminue un peu son héroïsme, elle n'ôte rien de son sang-froid ni de son habileté. Il faut beaucoup d'adresse pour travailler si bien dans une pose incommode et sous un angle auquel on n'est pas habitué. Interviewé sur le motif qui l'avait décidé à cette performance, M. Alden a déclaré que ce n'était point défiance à l'endroit de ses confrères. La preuve en est qu'il leur a permis d'entrer dans la chambre opératoire et ensuite de le recoudre Mais il a voulu tailler lui-même afin de montrer que l'anesthésie de la colonne vertébrale laisse au patient toutes ses facultés et que, par conséquent, si le mal est bien situé, il ne tient qu'à lui de s'opérer sans le secours d'autrui.

Syndicat des Médecins de la Seine. — Le conseil d'administration du Syndicat des médecins de la Seine, réuni le 5 février 1912, après avoir étudié le décret du 30 janvier qui institue une commission supérieure d'enseignement médical, remarque :

a. Que cette commission ne comprend aucun représentant mandaté de syndicats ou d'une organisation professionnelle quelconque, provinciale ou parisienne ;

b. Que sur les 50 membres qui la composent, 8 seulement sont des médecins praticiens et que ces médecins désignés par le ministre ne l'ont pas même été en qualité de délégués officiels des groupements auxquels ils appartiennent ;

c. Que, par conséquent, la commission nommée le 30 janvier repose sur des conceptions absolument opposées aux idées exprimées par le corps médical ; qu'elle ne correspond nullement au conseil médical supérieur réclamé par les Congrès des praticiens, puisque ce conseil était basé sur la collaboration des syndicats avec les pouvoirs publics et que le décret récent repousse cette collaboration.

Constate avec regret :

Que le ministre de l'Instruction publique n'a tenu aucun compte des légitimes demandes faites par les syndicats médicaux et des vœux exprimés par tout le Corps médical en ses Congrès, vœux qui ont été maintes fois, et tout récement encore, portés à la connaissance des pouvoirs officiels ;

Que les pouvoirs publics semblent avoir voulu tenir systématiquement à l'écart les syndicats médicaux, groupements cependant constitués d'après la loi, groupements professionnels qui sont particulièrement aptes à discuter des choses de la profession médicale ;

Que la commission nommée le 30 janvier ne peut que renforcer la puissance des bureaux et ne donne aucune garantie au Corps médical ;

Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration du Syndicat des médecins de la Seine décide :

1° De protester énergiquement auprès des pouvoirs publics contre la composition de la commission instituée par décret du 30 janvier 1912 ;

2° De saisir de cette affaire le Comité de vigilance, l'Union des syndicats, tous les syndicats médicaux de France, les associations corporatives d'étudiants en médecine ;

3° De faire appel à l'opinion, pour qu'enfin cesse l'obstruction des bureaux en ce qui concerne la réorganisation des études médicales et que soient appelés à réformer ceux qui ont intérêt à faire des réformes et qui sont compétents pour les faire.

La natalité diminue en Allemagne. — C'est ce que l'on peut constater en lisant la dernière publication de l'*Office impérial* de statistique. Au cours de 1910, le nombre des naissances s'est abaissé au chiffre de 1 982 836 contre 2 038 537 en 1909, et 2 076 660 en 1908.

Après s'être constamment élevé depuis 1871, le nombre absolu des naissances avait, pour la première fois, subi une diminution (de 38 000 unités) entre 1908 et 1909 ; entre 1909 et 1910, ce phénomène s'est accentué et la baisse a été de 56 000 naissances. Le taux de natalité de 30,7 naissances par 1 000 habitants en 1910, est donc inférieur d'une unité à celui de 1909 (31,9), d'un quart à la moyenne de 1871-1880 (40,7), et, depuis soixante années, il n'était jamais descendu aussi bas.

Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets, et le développement du bien-être devait se traduire dans les pays germaniques comme en France, par un accroissement équivalent de l'égoïsme individuel au détriment de la solidarité sociale.

VISITES SCIENTIFIQUES AUX THERMES URBAIN

Tous les dimanches, du 3 mars au 7 avril 19 pour les médecins et les étudiants, visite d'ins lations, démonstrations pratiques, conférence clinic et thérapeutique. — **Hydrothérapie, massoth rapie sous la douche, entéro-clysothérap air chaud, diététique.** 15, rue Chateaubria VIIIe, établissement des Thermes A. B. E. M. 10 heures du matin.

La conférence du dimanche 3 mars sera faite pa Dr Léon Derecq. L'hydrothérapie chaude dans traitement des troubles arthritiques.

La conférence du 10 mars sera sur la cure hydric de la constipation.

Librairie J.-B. BAILLIÈRE & FILS, 19, rue Hautefeuille, PARIS

TRAITEMENT DES

MALADIES CUTANÉES ET VÉNÉRIENNES

Par les Docteurs

AUDRY

Professeur à la Faculté de médecine de Toulouse.

DURAND et NICOLAS

Professeur et Agrégé à la Faculté de médecine de Lyon.

1 volume in-8 de 692 pages, avec 149 figures,
Cartonné .... **12 fr.**

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — M. Guinon n'ayant pas accepté, le jury définitif est ainsi composé : MM. Mathieu, Brouardel, Tapret, Gaucher, Gouget, Parmentier, Vaquez, Hirtz, Galliard, Bezançon, Pierre Marie et Marion.

Epreuve écrite. — Questions : Symptômes et diagnostic des accidents cardiaques dans la fièvre typhoïde. — Anatomie pathologique et bactériologique des pancréatites aiguës. »

Le jury s'est divisé en deux parties pour la correction des copies.

Section de clinique. — MM. Vaquez, Parmentier, Brouardel, Marion Gouget et Mathieu.

Section d'anatomie pathologique. — MM. Pierre Marie, Hirtz, Galliard, Bezançon, Gaucher et Tapret.

Hôpital Saint-Joseph. — Le concours d'internat pour la nomination de sept internes titulaires, dont un interne pour les spécialités (maladies des oreilles, du larynx et du nez) et de plusieurs internes provisoires, sera ouvert à l'Hôpital, 7, rue Pierre-Larousse, à Paris, dans la deuxième quinzaine de juin 1912.

Les Internes nommés à ce concours entreront en fonctions le 1[er] octobre. Le traitement annuel est de 600 francs plus une indemnité de logement de 500 francs.

Pour les inscriptions et tous renseignements, écrire à M. l'Administrateur délégué, à l'hôpital Saint-Joseph, 7, rue Pierre-Larousse.

Hospice de Brévannes, Fondations Chardon Lagache et Rossini, et Institution Sainte-Périne. — Un concours sera ouvert à Paris le 17 avril 1912, à midi, dans la salle des concours de l'Administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères, pour la nomination : 1° à trois places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes ; 2° à deux places d'interne en médecine à l'Institution Sainte-Périne et aux Fondations Chardon-Lagache et Rossini.

Les internes nommés entreront en fonctions le 1[er] mai 1912.

L'indemnité annuelle attribuée aux internes de l'hospice de Brévannes est fixée à 1,200 francs ; celle attribuée aux internes de l'Institution Sainte-Perine et des Fondations Chardon-Lagache et Rossini à 1.000 francs, indépendamment des avantages en nature du logement, de la nourriture, du chauffage, de l'éclairage et du blanchissage.

Les candidats devront se faire inscrire à l'Administration centrale (service du Personnel), 5, Avenue Victoria, à partir du lundi 18 mars jusqu'au samedi 30 mars, de dix heures à trois heures.

Internat en pharmacie. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Sommelet, Cousin, Héret, Guinochet, Coutière, Cordier, Ch. P. Thibault.

Faculté de médecine de Paris. — Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'arrêté, en date du 25 novembre 1911, par lequel un congé d'inactivité pour l'année scolaire 1911-1912 a été accordé à M. Blanc, préparateur de parasitologie.

Cours libres autorisés à la Faculté de médecine de Paris. — MM. les docteurs Dunogier, stomatologie ; Bourguignon, physiologie et pathologie du système nerveux ; Foveau de Courmelles, électrothérapie, radiologie, radiumthérapie et photothérapie ; Kœnig, faits cliniques de neurologie oculaire ; Farez, psychopathologie du tube digestif ; Glover, physiologie de la voix.

Facultés de médecine. — LYON. — M. Guillemard, agrégé, est nommé du 1[er] janvier au 31 octobre 1912, chef des travaux de chimie organique, en remplacement de M. Sambuc, appelé à d'autres fonctions.

Examens à l'École de médecine de Nantes. — M. le Pr Thoinot est désigné pour présider la session d'examens en mars-avril à l'École de médecine de Nantes.

Le Comité du service de santé. — Le ministère de la Guerre communique la note suivante :

Comme suite à un précédent avis du conseil d'État, un décret en date de ce jour vient d'apporter des modifications dans la composition du Comité de santé, qui ne comprendra plus, désormais, conformément à la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée, que des membres du corps de santé des troupes métropolitaines et coloniales, à l'exclusion d'officiers d'autres armes ou services.

La mise en application de ce décret a provoqué certaines mutations au nombre desquelles figure celle du médecin inspecteur général directeur du service de santé au ministère de la guerre, qui est nommé membre du comité consultatif de santé.

Cette mutation était d'ailleurs prévue. Lors de sa promotion au grade supérieur, le directeur du service de santé au ministère de la guerre n'avait été maintenu qu'à titre provisoire en attendant qu'il lui soit attribué un autre emploi en rapport avec son grade.

Les quatre médecins inspecteurs généraux de l'armée, qui sont actuellement tous réunis à Paris, seront placés, au fur et à mesure des vacances, à la tête des directions des services de santé des principaux centres de commandement, tels que Paris, Alger, Nancy, etc.

M. Troussaint, médecin principal de première classe, directeur du service de santé du 12[e] corps d'armée, à Limoges, remplace M. le médecin inspecteur général Février, à la direction du service de santé au ministère de la guerre.

VII[e] congrès de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pédiatrie (Lille, 25-29 Mars 1913). — Le VII[e] Congrès de Gynécologie, d'Obstétrique et de Pédiatrie se réunira à Lille du 25 au 29 Mars 1913, sous la présidence de M. le Professeur POZZI, président de la section de Gynécologie.

La section d'Obstétrique sera présidée par M. le Professeur AUDEBERT (de Toulouse) ; la section de Pédiatrie, par M. le Professeur GAUDIER (de Lille).

Questions à l'ordre du jour :

CHORIO-ÉPITHÉLIOME. — Rapporteurs : M. le Professeur Aug. POLLOSSON (de Lyon), MM. le Dr BENDER et le Professeur agrégé PROUST (de Paris).

KYSTES DE L'OVAIRE ET GROSSESSE. — Rapporteurs : MM. le Professeur PUECH (de Montpellier) et le Professeur agrégé VANVERTS (de Lille).

ÉVOLUTION DE LA TUBERCULOSE CHEZ LE NOURRISSON. — Rapporteurs : MM. les Professeurs agrégés FRŒLICH (de Nancy) et CRUCHET (de Bordeaux).

Secrétaire général du Congrès : M. le Professeur OUI, 201, rue Solférino, à Lille.

IV[e] Congrès de physiothérapie des médecins de langue française. — Le IV[e] congrès de physiothérapie des médecins de langue française se tiendra les 9, 10 et 11 avril 1912 à Paris à la Faculté de Médecine. Les adhésions doivent être adressées accompagnées du montant des cotisations (15 francs pour les membres actifs et adhérents, 10 francs pour les membres associés), à MM. Laquerrière et Delherm, secrétaire et trésorier du congrès, 2, rue de la Bienfaisance. Horaire provisoire : *Le 9 avril*, à 9 heures, séance d'ouverture, à 2 heures, 2[e] séance. Dans la soirée séance de la Société de kinésithérapie ; séance de la Société de radiologie.

Le 10 avril, à 9 heures, troisième séance ; à 2 heures, quatrième séance ; à 7 h. 1/2 du soir, banquet.

HOTELS RECOMMANDÉS

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Dentisterie opératoire, par MM. CH. GODON, H. MASSON, R. LEMIÈRE. 3e édition revue et augmentée, 1912. 1 vol. in-18, de 323 pages avec figures, 3 francs (*J. B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

La surdité organique (Étude clinique et thérapeutique), par le Dr R. RANJARD. Préface de M. le Dr A. CASTEX. 1912, 1 vol. in-8, de 275 pages, avec figures, 6 francs (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

La radiographie de précision, appliquée à l'examen des voies urinaires. Rein, uretère, vessie, par le Dr TH. NOGIER. 1912, 1 vol. in-8, de 80 pages avec 30 figures, 3 fr. 50 (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

L'artériosclérose et son traitement, 2e édition, par le Dr A. GOUGET. 1912, 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné 1 fr. 50 (Actualités médicales). (*J.B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Eléments de rhino-laryngologie, à l'usage du médecin praticien, par le Dr J. FEIN, Privat-docent à l'Université de Vienne, traduction par le Dr S. LAUTMANN, de Vienne. 1912, in-16 de 212 pages, avec 42 figures et 5 planches (*Société d'éditions scientifiques et médicales*, Paris).

Bréviaire de l'Arthritique, par le Dr Maurice DE FLEURY, membre de l'Académie de médecine. 1 vol. in-16 de la *Collection médicale*, cartonné à l'anglaise, 4 francs (*Félix Alcan*, édit., Paris).

AVIS AUX ABONNÉS

L'*Art décoratif*, revue de l'art ancien et de la vie artistique moderne, vient de se transformer en une revue *bimensuelle*, sans que ni son format, ni la richesse de ses illustrations soient diminués. Ce fait lui constitue une situation unique parmi les autres revues d'art, en ajoutant, en particulier, à sa valeur informative.

L'*Art décoratif* consacre actuellement une chronique illustrée régulière aux ventes d'art de l'hôtel Drouot.

Les lecteurs et abonnés de *Paris Médical* sont informés que sur simple demande ils recevront à titre de spécimen le dernier numéro de cette belle publication.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Le 11 *avril*, à 9 heures, cinquième séance ; à 2 heures, séance de clôture ; à 5 heures, conférence organisée par la Société de radiologie ; à 8 h. 1/2 assemblée générale et séance de la Société française d'électrothérapie et de radiologie.

Questions à l'ordre du jour : 1° Pied bot congénital, 2° Diabète, 3° Insomnie, 4° Les agents physiques dans les rhumatismes chroniques, 5° Les agents physiques dans l'obésité, 6° Les agents physiques dans le goitre exophtalmique.

La question « couperose, angiome, nœvi » qui a été retirée de l'ordre du jour en raison du congrès de Dermatologie qui se tient à Rome à la même époque, sera néanmoins l'objet d'un certain nombre de communications.

Société médicale de Reims. — La Société médicale de Reims a décidé de faire placarder à l'Ecole de médecine de cette ville l'avis suivant :

La société médicale de Reims a l'honneur de faire savoir à MM. les Étudiants en médecine que, conformément à l'article 19 de son règlement elle récompensera ceux d'entre eux qui auront communiqué dans le cours de l'année les observations les plus nombreuses et les plus intéressantes. En outre, le service gratuit du Bulletin de la Société l'Union médicale du Nord-Est sera fait pendant une année à MM. les Internes ou Étudiants, qui auront communiqué à la société médicale des observations ou des travaux originaux.

Hospices civils de Lyon. — Un concours pour une place de médecin des hôpitaux aura lieu le lundi 25 mars 1912. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 16 mars, onze heures du matin à l'administration centrale des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Hochschule de Berlin. — Nous rappelons les leçons sur la chimie des aliments, qui se feront, du 18 au 30 mars, à l'École de Charlottenburg, avec le concours des professeurs Abderhalden (Chimie physiologique), Buchka (Boissons), Fiehe (Miel).

« Royat-Thermal ». — La nouvelle administration du domaine thermal de Royat, publie avec la collaboration de la Société médicale, un journal, *Royat-Thermal*, qui s'adresse aux médecins, et dont le premier numéro vient de paraître. Nous souhaitons cordialement la bienvenue à ce nouveau confrère.

Congrès de la culture humaine à Bruxelles. — On va examiner le programme d'un Congrès international de culture humaine (préparation physique et morale de l'homme à tous les âges de la vie).

La réunion du Comité provisoire aura lieu 3 bis, rue de la Régence, à Bruxelles, le 8 février, à 4 heures.

Académie de médecine de Belgique. — Sont nommés membres honoraires MM. les Drs Eichhorst (de Zurich) ; Hermann (de Königsberg) ; Kessel (de Heidelberg). M. le Pr Ch. Richet est élu correspondant étranger (de Paris).

Le Pr Heger. — M. le Pr Heger, président de l'Académie de médecine de Belgique, vient d'être élevé à la dignité de commandeur de l'ordre de Léopold.

Médailles de l'Assistance publique. — *Médaille d'argent.* — MM. Pilleyre, directeur de l'asile d'aliénés de Prémontré ; Ghisgaut, de Lille ; Baumgartner, de Paris.

Médaille de bronze. — MM. Guichard (de Marciac) ; Gaujac, Raulin (de Bordeaux) ; d'Aurelle de Paladines, Dufour, Golescéano (de Paris).

IVe Congrès international d'hygiène scolaire à Buffalo. — Le Comité américain chargé de s'occuper de l'organistation du IVe Congrès international d'hygiène scolaire, qui doit avoir lieu, en 1913, à Buffalo, vient de se constituer. M. le docteur Eliot en a accepté la présidence.

Congrès des maladies professionnelles. — Le troisième congrès international des maladies professionnelles doit avoir lieu à Vienne, automne de l'année 1914.

Le *Comité viennois* s'est déjà constitué et comprend :

Comme présidents, les professeurs V. Haberler et Schattne H. Lefrof ; comme secrétaires, le Dr V. Schrötter, et le privatdocent Teleky.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1re *question* : La fatigue physiologique et pathologique, et ses rapports avec le travail professionnel, Travail de nuit.

Deuxième question : Le travail dans l'air chaud et humide.

Troisième question : Pustule maligne.

Quatrième question : Pneumoconioses.

Cinquième question : Troubles causés par l'électricité.

Sixième question : Les poisons industriels, en particulier l'aniline, le mercure, le plomb.

Musée de médecine à Leipzig. — On vient de créer ce musée avec les collections relatives à l'histoire de l'hygiène qui avaient été réunies pour l'exposition d'hygiène de Dresde.

XVe Congrès international d'hygiène et de démographie (25 au 28 septembre 1912). — Le congrès se réunira à Washington. Le secrétaire général est le Dr John S. Fulton, Army medical museum, à Washington D.C.

Prix Horace Wells. — En 1915 sera décerné ce prix de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire ayant trait à l'amélioration des procédés anesthésiques actuels ou à l'auteur de la découverte d'un nouveau procédé d'anesthésie ; ainsi qu'aux inventeurs d'appareils facilitant les narcoses.

Adresser les mémoires et les demandes de renseignements à M. le Dr Quincerot, président du Comité Horace Wells, 28, rue de Moscou, à Paris.

Écoles de santé de la marine. — Sont nommés : professeur de sémiologie à l'École de Brest : M. le médecin de 1re classe Cazamian ; professeur de chimie biologique, à l'École de Toulon, M. le pharmacien de 1re classe Lautier.

Un concours pour les places de professeurs d'anatomie aux Écoles de Toulon et de Rochefort aura lieu le 27 mars à Rochefort (au lieu du 12 mars, date précédemment fixée).

Laboratoire Fresenius. — Comme tous les ans, un cours est organisé aux Laboratoires Fresenius de Wiesbaden pendant la durée des vacances de Pâques des universités allemandes ; cette année, cet enseignement aura lieu du 1er mars au 1er mai.

Mariages. — Le Dr Druesne et Mlle Dubry (de Cirey). — M. Lerouge étudiant en médecine et Mlle Aline Barbaut (Fouquières-lez-Lens).

Nécrologie. — Le Dr Bonnet (de Neuville). — Le Dr L'Huillier (de Santenay-les-Bains). — Le Dr Renaudin (de Romorantin). — Le Dr A. De Cours, médecin en chef honoraire de la préfecture de la Seine.

Le Dr Boisseau du Rocher (de Paris). — M. Réveillon, étudiant en médecine de la Faculté de médecine de Lille. — Le Dr Galand (de Montegnée près Liège). — Le Dr Buttgenback, directeur de l'asile de Glain (près Liège). — Le Dr De Boom, bourgmestre de Denduleuw (Belgique). — Le Dr Waldemar Koch, professeur de chimie physiologique à l'Université de Chicago, neveu du Pr Robert Koch. — M. Lucien Coquet, inspecteur sanitaire de la ville de Lyon. — Le Dr Bauzon, médecin drincipal en retraite de la compagnie des mines de Blanzy.

J.-B. BAILLIÈRE et FILS, Editeurs, 19, rue Hautefeuille, à Paris

Ouvrages sur la Dermatologie

MALADIES DE LA PEAU

Par E. GAUCHER
Professeur à la Faculté de médecine de Paris
1909. 1 vol. in-8 de 508 pages avec 180 figures.... **10** fr.

TRAITEMENT des Maladies Cutanées et Vénériennes

par les Drs Ch. AUDRY et J. NICOLAS
Professeurs de Clinique des maladies cutanées et syphilitiques aux Universités de Toulouse et de Lyon
et le Dr M. DURAND
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon,
1909. 1 vol. in-8 de 700 pages avec 150 fig., cart. **12** fr.

ÉTIOLOGIE ET PROPHYLAXIE DES Maladies transmissibles par la Peau

Par ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc.
1911, 1 vol. gr. in-8 de 746 p. avec fig. Broché. **16** fr.
Cartonné.................................. **17** fr. **50**

Maladies Chirurgicales de la Peau

Par J.-L. FAURE
Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris,
1907. 1 vol. grand in-8 avec fig. Br. **3** fr. Cart. **4** fr. **50**

Diagnostic et Traitement DES MALADIES DE LA PEAU

Par le Dr C. BARBE
Chef du Laboratoire dermatologique de l'hôpital Saint-Antoine
Préface du professeur GAUCHER
1 vol. in-16 de 311 pages, cartonné............ **5** fr.

Hygiène du Visage par le Dr P. GASTOU. 1910, 1 vol. in-16 avec 14 fig., cartonné.......... **1** fr. **50**

Hygiène de la Peau et du Cuir chevelu, par J. NICOLAS, professeur de clinique dermatologique à l'Université de Lyon, et JAMBON. 1911, 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné.... .... **1** fr. **50**

Les Maladies du cuir chevelu, par le Dr P. GASTOU, 2e *édition*. 1907, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 19 figures, cart............................ **1** fr. **50**

Traité des Maladies de la Peau, par le professeur Alfred HARDY. 1886, 1 vol. in-8 de 1228 pages.. **18** fr.

Iconographie photographique des Maladies de la Peau, par G.-H. FOX. 1882, 1 vol. in-4, avec 48 pl. coloriées, cart................................ **100** fr.

Les Psoriasis anormaux, par le Dr BONNET. 1900, in-8, 160 pages................................ **4** fr.

Les Erythèmes infectieux, par le Dr E. DETOT. 1904, gr. in-8, 39 pages..... .... **2** fr.

Traitement des Dermatoses par le Radium, par le Dr MASOTTI. 1910, 1 vol. in-16 de 94 pages avec 44 figures.......................... **2** fr. **50**

Le Xéroderma pigmentosum, par le Dr ROUVIÈRE. 1910, gr. in-8, 138 pages, avec tableaux... **3** fr.

Aide-mémoire de Dermatologie, par P. LEFERT. 1899, 1 vol. in-18, cartonné.................... **3** fr.

ATLAS-MANUEL DES MALADIES DE LA PEAU

Par le Professeur Fr. MRACEK
Deuxième édition française, par le Dr L. HUDELO
Médecin des hôpitaux de Paris,
1907. 1 vol. in-16 de 580 pages, avec 95 planches, dont 58 color., relié en maroquin souple, tête dorée. **24** fr.

Traité Pratique de Dermatologie

PAR

HALLOPEAU	LEREDDE
Membre de l'Académie de Médecine	Ancien interne de l'hôpital Saint-Louis

1900. 1 vol. gr. in-8 de 992 pages, avec 24 pl. en couleurs.
Cartonné.. **30** fr.

MALADIES VÉNÉRIENNES

Par le Dr F. BALZER
Médecin de l'hôpital St-Louis, Membre de l'Académie de Médecine
1911, 1 vol. gr. in-8 de 330 pages, avec 20 fig. Br. **6** fr.
Cartonné.................................... **7** fr. **50**

Précis des Maladies Vénériennes

Par le Dr Ch. AUDRY
Professeur à la Faculté de médecine de Toulouse
1 vol. in-16 de 342 pages, cartonné............... **5** fr.

TRAITÉ DE LA SYPHILIS

PAR LES Drs

HALLOPEAU	CH. FOUQUET
Membre de l'Académie de Médecine	Ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine de Paris

1910. 1 vol. in-8 de 450 pages................. **12** fr.

Guide pratique du diagnostic de la Syphilis, par P. GASTOU et A. GIRAUD, 1910, 1 vol. in-16 de 96 pages avec 22 figures, cartonné .... **1** fr. **50**

Traitement de la Syphilis, par le Dr ÉMERY, ancien chef clinique à l'hôpital Saint-Louis. Préface de M. le professeur FOURNIER, 2e *édition*, 1905, 1 vol. in-16, cartonné.................................... **1** fr. **50**

Syphilis et Cancer, par R. HORAND. 1908, 1 vol. in-16, cartonné .... **1** fr. **50**

Syphilis de la Moelle, par le professeur GILBERT et le Dr LION, 1908, 1 vol. in-16 de 94 pages, cart. **1** fr. **50**

Les Myélites syphilitiques, par le Dr GILLES DE LA TOURETTE. 1899. 1 vol. in-16 de 96 pages, cart. **1** fr. **50**

Leçons sur les Maladies vénériennes, par le Dr MAURIAC. *Syphilis primitive et secondaire*. 1883, 1 vol. in-8 de 1072 pages....................... **18** fr.

Nouvelles leçons sur les Maladies vénériennes, par le Dr MAURIAC. *Syphilis tertiaire et héréditaire*. 1890, 1 vol. in-8 de 1168 pages................. **20** fr.

Syphilis du Système nerveux, par GAJKIEWICZ. 1892, in-8...................................... **5** fr.

Traitement hypodermique de la Syphilis par les sels mercuriels, par le Dr EUDLITZ. 1893, gr. in-8, 175 pages.............................. .... **4** fr.

Syphilis et Santé publique, par T. BARTHÉLEMY, médecin de Saint-Lazare. 1890, 1 vol. in-16 de 352 pages, avec 5 pl.................................... **3** fr. **50**

Prophylaxie des Maladies vénériennes et Police des Mœurs, par LÉVÊQUE. 1906, 1 vol. gr. in-8 de 271 pages...................................... **5** fr

L'Hérédo-Syphilis, par le Dr JULLIEN. 1901, in-8, 96 pages.. **3** fr.

ATLAS-MANUEL de la Syphilis et des Maladies vénériennes

Par le Professeur Fr. MRACEK
Deuxième édition française, par le Dr EMERY
Chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris
1904, 1 vol. in-16 de 420 pages, avec 71 planches coloriées et 12 planches noires, relié en maroquin souple, tête dorée.. **20** fr.

COURS

Conférences d'anatomie. — M. le Dr **Rouvière**, agrégé, continuera ces conférences les lundis, mercredis, vendredis, à 6 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE).

Conférences d'anatomie topographique. — M. le Dr **R. Grégoire**, agrégé, commencera ces conférences le ***mardi 5 mars***, à 4 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ), et les continuera les jeudis, samedis, mardis suivants, à la même heure.

Sujet : Les membres.

Conférences d'histologie. — M. le Dr **Mulon**, agrégé, commencera ces conférences le ***jeudi 7 mars***, à 3 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et les continuera les samedis, mardis, jeudis suivants à la même heure.

Sujet : L'appareil vasculaire, l'appareil digestif, l'appareil respiratoire, l'appareil urinaire.

Conférences de physiologie. — M. le Dr **Jean Camus**, agrégé, commencera ces conférences le ***lundi 4 mars***, à 5 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE) et les continuera les mercredis, vendredis, lundis suivants, à la même heure.

Sujet : Physiologie du système nerveux. Physiologie du muscle.

Cours de chimie médicale. — M. le professeur **A. Gautier** commencera son cours le ***samedi 9 mars***, à 5 heures (AMPHITHÉATRE DE CHIMIE) et le continuera les mardis, jeudis, samedis suivants à la même heure.

Conférences de physique médicale. — M. le Dr **Zimmern**, agrégé, commencera une série de conférences d'Électricité médicale et d'optique physiologique, le ***8 mars*** (AMPHITHÉATRE DE PHYSIQUE ET CHIMIE).

Cours de médecine opératoire. — M. le professeur **Hartmann** commencera son cours le ***lundi 4 mars***, à 4 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE) et le continuera les mercredis, vendredis, lundis suivants, à la même heure.

Sujet : Opérations de pratique courante.

Conférences de médecine opératoire. — M. le Dr **Lecène**, agrégé, commencera ces conférences le ***mardi 5 mars***, à 3 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE L'ÉCOLE PRATIQUE) et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Sujet : Chirurgie des os et des articulations.

Cours de pathologie externe. — M. le Dr **Lenormant**, agrégé, commencera ce cours le ***lundi 4 mars*** à 6 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et le continuera les mercredis, vendredis et lundis suivants à la même heure.

Sujet : Affections chirurgicales du thorax et de l'abdomen.

Conférences de pathologie externe. — M. le Dr **Morestin**, agrégé, commencera ces conférences le ***mardi 5 mars***, à 5 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et les continuera les jeudis, samedis, mardis suivants à la même heure.

Sujet : Maladies chirurgicales des membres. — Maladies chirurgicales des organes génito-urinaires de l'homme.

Cours d'accouchements. — M. le Dr **Couvelaire**, agrégé, commencera ce cours le ***mardi 5 mars*** à 6 heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et le continuera les jeudis, samedis, mardis suivants à la même heure.

Cours de pathologie interne. — M. le Pr **Teissier** commencera ce cours le ***mercredi 6 mars***, à cinq heures (GRAND AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et le continuera les vendredis, lundis et mercredis suivants à la même heure.

Sujet : Affections de l'appareil cardio-vasculaire.

Conférences de pathologie interne. — M. le Dr **Léri**, agrégé, commencera ces conférences le ***jeudi 7 mars***, à 5 heures (PETIT AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et les continuera les samedis, mardis et jeudis suivants à la même heure.

Sujet : Maladies générales diathésiques et dystrophiques.

Conférences d'anatomie pathologique. — M. le Dr **G. Roussy**, agrégé, commencera ces conférences le ***vendredi 8 mars***, à trois heures (LABORATOIRE DES TRAVAUX PRATIQUES D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE) et les continuera les lundis, mercredis vendredis suivants à la même heure.

Lundi et vendredi : Anatomie pathologique du système nerveux, des os, des articulations, des muscles, de l'appareil circulatoire.

Mercredi : Revision générale au moyen de projections de préparations microscopiques des principales lésions viscérales.

Conférences de pharmacologie. — M. le Dr **Tiffeneau**, agrégé, commencera ces conférences le ***mardi 5 mars***, à cinq heures (AMPHITHÉATRE DE PHARMACOLOGIE) et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants à la même heure.

Sujet : Modificateurs du système nerveux central et périphérique.

Conférences d'hygiène. — M. le Dr **Macaigne**, agrégé, commencera ces conférences le ***mercredi 6 mars***, à 3 heures (PETIT AMPHITHÉATRE DE LA FACULTÉ) et les continuera les vendredis, lundis, mercredis suivants à la même heure.

Médecine légale. — Cet enseignement comprend :

1° *Conférences de médecine légale pratique*, les lundis, mercredis, vendredis à 2 heures, à la Morgue : en mars et avril, par M. le Dr **Balthazard**, agrégé ; en mai et juin, par M. le Dr **Descoust**, chef des travaux ;

2° *Conférences pratiques d'anatomie pathologique et de chimie appliquées à la médecine légale et à la toxicologie*, les mardis, jeudis, samedis, au laboratoire de toxicologie, 2, quai du Marché-Neuf.

3° *Conférences de médecine légale psychiatrique* les samedis, à l'Infirmerie du Dépôt (3, quai de l'Horloge), par le Dr **Dupré**, agrégé.

Médecine opératoire spéciale. — Cinq cours de médecine opératoire spéciale auront lieu pendant le semestre d'été :

1° M. le Dr **Guimbellot**, prosecteur. — Opérations sur l'appareil génito-urinaire de l'homme. — Le cours commencera le ***20 mars*** à 1 h. 1/2.

2° M. le Dr **Mocquot**, prosecteur. — Opérations sur le tube digestif et ses annexes. — Le cours commencera le ***17 avril*** à 1 h. 1/2.

3° M. le Dr **Bréchot**, prosecteur. — Opérations de chirurgie d'urgence et de pratique courante. — Le cours commencera le ***1er mai*** à 1 h. 1/2.

4° M. le Dr **Deniker**, prosecteur. — Opérations gynécologiques. — Le cours commencera le ***13 mai*** à 1 h. 1/2.

5° M. le Dr **Kuss**, prosecteur. — Chirurgie de la tête, du cou, des membres. — Le cours commencera le ***27 mai*** à 1 h. 1/2.

Nombre des places limité. — Droit à verser de 50 francs par cours. — S'inscrire au secrétariat de la Faculté (guichet n° 3) de midi à trois heures les mardis, jeudis, samedis.

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le Pr **Gilbert** continue ses conférences le mercredi et ses cours le samedi, à 10 h. 1/2.

Du 1er au 16 avril, cours de vacances et de perfectionnement : Les notions récentes sur les maladies du foie, du pancréas, de la rate, par MM. **Gilbert, Herscher, Lippmann, Jomier, Maurice Villaret, Descomps, Deval, Guilleminot, Durey, Dausset.** — Ce cours a été annoncé en détail dans le précédent numéro.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — M. le Pr **Gaucher** continuera ce cours le ***Dimanche 3 mars***, à 10 heures du matin (HÔPITAL SAINT-LOUIS) et les mercredis et dimanches suivants.

Dimanche : Dermatoses diathésiques (jusqu'à Pâques). Hérédo-syphilis quaternaire et quintaire (après Pâques).

Mercredi : Leçon clinique.

M. le Dr **Gougerot**, agrégé, fera le ***vendredi 8 mars*** et les vendredis suivants des conférences élémentaires sur les maladies cutanées. Les lundis, mardis à 9 h. 1/2 dans les salles, les samedis à 9 h. 1/2 et lundis à 2 heures, à la consultation externe, conférences cliniques.

Clinique ophtalmologique. — M. le Dr **Monthus**, ophtalmologiste des hôpitaux, commencera le ***mercredi 6 mars*** à 5 heures, à l'HÔTEL-DIEU des conférences pratiques sur les maladies des yeux et les continuera les vendredis, lundis, mercredis suivants à la même heure.

Se faire inscrire à la Faculté de médecine (guichet n° 3) les mardis, jeudis, samedis de midi à trois heures. Cours gratuit.

Clinique des maladies des voies urinaires. — M. le Dr **Chevassu**, agrégé, continuera ses leçons cliniques le ***6 mars*** (HOPITAL NECKER).

RELIURE PARIS MÉDICAL

Nous avons fait établir, sur la demande de nombreux abonnés, une reliure mobile pour conserver les numéros de *Paris Médical* au fur et à mesure de la publication. Cette reliure, d'un *modèle très pratique et très simple*, est à la disposition des abonnés au prix de **Trois francs cinquante centimes** (*envoi franco pour la France*).

(Pour l'Étranger, joindre le prix d'un colis postal 3 kilos)

COURS *(Suite)*

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert.** — ***Samedi 2 Mars.*** Diagnostic radiologique des maladies du tube digestif, *avec projections*, par M. **Guilleminot.**

Samedi 9 Mars. — Sur un cas de pouls lent permanent, par le professeur **Gilbert.**

Hôpital Saint-Antoine. — Le 4 mars, sous la direction de M. le Dr **Albert Mathieu,** commencera une série de leçons sur la valeur séméiologique des méthodes d'exploration et sur les indications thérapeutiques qu'elles fournissent.

Les leçons théoriques auront lieu dans la salle de consultation de 11 heures à midi, les lundis, mercredis, vendredis et samedis. Les exercices pratiques auront lieu les mêmes jours, de 3 à 5 heures, au laboratoire.

S'inscrire au service de la consultation tous les matins, de 8 heures à midi, 22, rue de Citeaux.

Lundi 4 Mars : L'examen extérieur de l'abdomen, par M. **Jean-Charles Roux.**

Mercredi 6 Mars : L'examen du suc gastrique, les méthodes d'analyse par M. **Taillandier.** — Travaux pratiques. Repas d'épreuve, son extraction. Recherches qualitatives : acide chlorhydrique libre, acide chlorhydrique combiné, acides de fermentation, lab-ferment.

Vendredi 8 Mars : La sécrétion gastrique, ses viciations. Le chimisme normal et pathologique, par M. **Taillandier.** — Travaux pratiques : acidité, son dosage. Dosage chlorométrique d'après Hayem et Winter.

Samedi 9 Mars : Le transit stomacal. Appréciation de ses troubles, par M. **Laboulais.** Travaux pratiques : variations de la concentration. Méthode de mesure du volume total du contenu gastrique. Le transit stomacal.

Les leçons auront lieu jusqu'au 29 mars.

Cours gratuit de perfectionnement de la clinique Tarnier. — Le *7 mars*, à 8 h. 3/4 du soir, M. le Dr **Brindeau** traitera : Considérations sur la conduite à tenir dans les cas de tuberculose compliquant la grossesse.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

3 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothéraphie, diététique.) Conférence par le Dr **Derecq** : L'Hydrothérapie chaude dans le traitement des troubles arthritiques.

3 Mars, à 4 heures, 195, rue Saint-Jacques. — *Si nous apprenions enfin à manger !* M. **Armand Hemmerdinger,** agrégé des Sciences Physiques.

4 mars, à 10 h. 30. — Asile Sainte-Anne. Dr **Laignel-Lavastine** : Les réactions antisociales des toxicomanes.

4 Mars, à 2 heures, à l'amphithéâtre d'anatomie. — Ouverture du cours de médecine opératoire par M. Roux-Berger.

5 Mars. — Concours à la Faculté de médecine de Paris pour la place de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'École de médecine d'Angers.

5 Mars, à 8 h. 3/4, Hôtel des sociétés savantes, 8, rue Danton. — M. Paul Razous : L'hygiène du chauffage.

6 Mars, à 5 heures, au Grand Amphithéâtre de la Faculté de Médecine, ouverture du cours de Pathologie interne par M. le Professeur **Pierre Teissier.**

7 mars, à 10 h. 30. — Asile Sainte-Anne. Dr **Laignel-Lavastine** : Les réactions antisociales des déments.

7 Mars, à 5 h. 1/2, au Musée social, 5, rue Las Cases. — « M. Demest : Les œuvres complémentaires de l'École dans l'hygiène de l'adolescent.

7 Mars, à 9 heures, à la Sorbonne. Amphithéâtre Richelieu. — M. le Pr Thoinot : Les inhumations précipitées.

7 Mars, à 5 heures, à la Société d'encouragement, place St-Germain-des-Prés, M. **H. Poincaré.** — Les conceptions nouvelles de la matière.

7 Mars. — XIe Congrès de la Société allemande d'Orthopédie.

7 Mars. — Congrès de Balnéologie à Berlin.

7 Mars. — 41e assemblée de la Société allemande de chirurgie, à Berlin.

7 Mars. — VIIIe Congrès de la Société allemande de Röntgen.

9 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris (S'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures).

10 Mars, à 10 heures, 15, rue de Châteaubriand. Visite des Thermes urbains (Démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique). Conférence par le Dr **Derecq** : cure hydrique de la constipation.

10 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien ». M. Léopold Lévi : La Médication thyroïdienne.

11 Mars, à 4 heures à l'hôpital de la Charité. — Concours de la médaille d'or de chirurgie des hôpitaux de Paris.

12 Mars. — A la Faculté de Médecine de Montpellier, concours pour un emploi de suppléant des chaires de pathologie et de cliniques médicales à l'École de médecine de Marseille.

12 Mars. — A l'Institut Berlitz, 31, boulevard des Italiens, de 9 heures à 6 heures. — Inauguration du Salon des Médecins.

12 Mars, à 8 h. 3/4, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton. — M. Georges Courty : Les origines de l'écriture.

14 Mars, à 10 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des Hôpitaux. — Concours d'internat en pharmacie.

14 Mars, à la Faculté de médecine de Paris, salle des thèses No 2, à 5 heures. — Séance de la Société d'études scientifiques sur la tuberculose.

16 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Lyon (S'inscrire à l'administration centrale des hospices, 56, passage de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, jusqu'à onze heures du matin).

17 Mars, à 10 h. 1/2 au laboratoire Carrion, 54, faubourg Saint-Honoré, — « Les dimanches du praticien ». M. Bauer : Les examents du sang au point de vue clinique.

17 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. Visite des Thermes urbains. Conférence par le Dr **Derecq** : cure hydrique de la lientérie.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 6 mars, à une heure. — M. Porri. Repères métalliques externes dans les recherches et l'extraction des corps étrangers des extrémités à l'aide de la radiographie (MM. Hartmann, président ; Pierre Duval, Proust et Okinczyc). — M. de Rio Branco. Essai sur l'anatomie et la médecine opératoire du tronc cœliaque et de ses branches, de l'artère hépatique ou articulée. (MM. Hartmann, président ; Pierre Duval, Proust et Okinczyc).

Jeudi 7 mars, à une heure. — M. Vigderovitch. Les hémorragies utérines justiciables du traitement électrique (courant continu). (MM. Pozzi, président : Bar, Gilbert Ballet et André Broca). — M. Pénard. L'appendicite chez la femme enceinte. (MM. Bar, président ; Pozzi, Gilbert Ballet et André Broca). — M. Collin. Symptôme infantile normal psycho-neuro-musculaire. (MM. Gilbert Ballet, président ; Pozzi, Bar et André Broca).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

Le « Véronidia » dans un cas de méningite avec délire paratyphique et chez un héroïnomane.

Par M. le Professeur FAIVRE,
Médecin de l'Hôtel-Dieu de Poitiers.

Notre intention n'est pas d'ajouter, au cours de cet article, quoi que ce soit aux références suffisamment recommandables du « Véronidia » en tant que médicament hypnotique à opposer aux différentes espèces d'insomnie chronique. Après les docteurs Joseph Noé et Bourilhet, je pourrais multiplier des observations qui ont été prises dans la clientèle et dans le milieu hospitalier ; mais le lecteur n'y trouverait que des redites plus ou moins détaillées.

Les résultats de l'action thérapeutique exercée par le Véronidia sur le syndrome « insomnie », en particulier par abaissement de la tension artérielle sans entrave à la sécrétion urinaire et avec un effet plutôt laxatif au réveil, nous ont toujours paru très nets; en réalité, il n'y a dans cet ordre d'idées qu'une variante des médicaments du genre sulfonal, trional, véronal, etc. Nous pourrions davantage insister sur l'indication élective du Véronidia vis-à-vis des agités, délirants ou maniaques, des spasmodiques angoissés souffrant d'algies diverses et de troubles hyperesthésiques du côté de la peau et des muqueuses ; qu'on l'absorbe pur ou étendu d'eau, ce qui nous a semblé préférable pour l'estomac, il n'y a pas à craindre d'effets toxiques avec un médicament dont l'odeur et le goût sont véritablement agréables, dont l'administration est facile même dans des infusions chaudes ou du lait bien sucré.

Nous voulons surtout avoir la priorité pour la publication de deux observations ayant trait, l'une à un cas de délire paratyphique, l'autre au Véronidia employé pour le sevrage d'un héroïnomane, pour le plus grand bien de ces malades dont le nombre est chaque jour grandissant à côté de leurs proches, les morphinomanes ; or, il faut bien savoir que les uns et les autres ont désormais à leur portée un calmant leur permettant de diminuer rapidement les doses du poison accoutumé.

Observation I. — *Méningisme paratyphique. Manie aiguë délirante avec vociférations.* — H. R., 19 ans, entre au pavillon d'isolement le 10 décembre 1910, transférée du service de chirurgie où elle avait été admise pour métrite gonococcienne après une tentative d'avortement.

Céphalée, vomissements, diarrhée, quelques taches rosées, météorisme, gargouillement dans la fosse iliaque droite. Râles de bronchite généralisée sans localisation au sommet. T. 39°8.

Les 12 et 13 décembre paraissent les menstrues à l'époque normale ; le 14 au soir, abondante hémorragie intestinale. T. 36°6. Une injection d'ergotinine avec des applications de glaces sur le ventre et une potion à l'eau de Rabel.

Le 17, au soir, la malade comence à délirer sans perdre la mémoire de ses faits et gestes intercalaires. Elle se croit actrice, artiste lyrique et, de ce fait, déclame et chante d'une façon ininterrompue pendant la nuit et le jour suivant.

Séro-diagnostic d'ailleurs positif avec hémoculture pratiquée le 20.

Le 22, on fait une ponction lombaire donnant issue à 20 centimètres cubes de liquide clair sous pression moyenne ; on profite du dévêtement de la malade pour rechercher la raie méningitique très accusée, quasi dermographique, et les plaques d'anesthésie sensorielles maxima à la racine des membres.

C'est alors que, la balnéothérapie, les sédatifs bromurochloralés restant impuissants à calmer l'éréthisme neuropsychique, nous commençons, le 23, l'administration du Véronidia à la dose de 3 cuillerées à soupe dans les vingt-quatre heures. La malade qui, le matin même de ce jour avait démoli la cloison de sa cellule en vociférant et en tentant de fuir, dormit d'un profond sommeil et entra en convalescence ; à l'heure actuelle, la guérison est complète.

Observation II. — *Deshéroïnisation par le « Véronidia ».* — P., 20 ans, employé-rédacteur. — A pris l'habitude des piqûres d'héroïne à la suite d'une trépanation pour ostéomyélite du fémur ; avoue d'ailleurs des excès en tous genres, fumant par exemple, au moins 30 cigarettes jour et s'alcoolisant à l'avenant.

Le 12 janvier 1911, entre à l'Hôtel-Dieu, bien décidé à en finir avec sa funeste passion, dans un état de dépression extrême, complètement aboulique et incapable du moindre travail.

Un essai de sevrage lent avec dose progressivement réduite et balnéation tiède suivie de frictions révulsives n'aboutit qu'à des troubles d'hyperesthésie avec transpiration abondante, coliques et diarrhée.

Le 15 janvier, agitation, délire, besoin de morphine comme succédané. En réalité le sujet consomme *in petto* 0 gr. 20 centigrammes d'héroïne par jour, apitoyant sur son malheureux sort infirmiers et commissionnaires et jusqu'à sa mère elle-même primitivement convertie à la suppression brusque :

Le 20 janvier, nous instituons la cure de « Veronidia », que le malade double par l'acquisition dissimulée d'un flacon acheté en ville chez le pharmacien. Quoi qu'il en soit, P. nous reçoit, le 22 au matin, radieux, avouant n'avoir pas eu depuis des mois une nuit aussi reposante ; nous e mettons en garde à la fois contre un effet suggestif et contre un excès du Véronidia, certain de son abandon complet vis-à-vis de l'héroïne.

Le 3 février, la mère nous écrivait combien elle était heureuse du résultat obtenu chez son fils qui avait repris son service.

Remarques. — Il ne faudrait pas tomber dans l'excès signalé par M. Morel-Lavallée à la Société Médicale des hôpitaux de Paris, le 24 mars 1911, soit le remplacement de la piquomanie par la toxicomanie *ab ingestis* pour dominer la nervosité. Par contre, substituer à un appétit matériellement funeste l'absorption plus ou moins banale d'un calmant fantôme chez un psychopathe à système nerveux renforcé par suggestion ne nous paraît pas remplir le but véritable.

En somme, comme le dit si bien le Dr Jennings dans son livre traduit par Mignon, les vrais maniaques de la morphine, psychopathes dégénérés qui ne veulent à aucun prix guérir de leur vice, doivent être distingués des habitués qui voudraient bien avoir un médicament véritable et connu d'eux pour accepter une cure toute volontaire. Ces conclusions sont applicables aux héroïnomanes. A ces derniers, nous ne saurions trop recommander, d'après notre expérience, la préparation du Véronidia dont le goût alcoolisé donne suffisamment de piquant au palais blasé de cette catégorie de malades.

Si nous ajoutons que la cure est exempte de tout accident quand on surveille tant soit peu le pouls et la température et si le frein est susceptible d'une élimination normale, dût-on recourir à la balnéation tiède et à la douche au besoin, l'essai de la méthode tentera, espérons-nous, nombre de confrères.

1911-1912, N° 15 SOMMAIRE 9 Mars 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" ***(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :***

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris. (*sur présentation de cette page.*)

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de* **6** *fr., il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

SUR L'HYGIÈNE DES ÉCOLES

Tout le corps médical a lu avec intérêt et assurément avec une certaine satisfaction que, sur les propositions émanant d'un rapport de M. Netter, le Conseil supérieur de l'Instruction publique avait fixé, pour chaque maladie contagieuse, la durée d'isolement à prescrire pour les élèves des écoles et maisons d'éducation, qui en étaient atteints.

En fait, ces prescriptions existaient déjà, mais le bilan de nos connaissances s'étant considérablement accru depuis quelques années sur les causes étiologiques de certaines maladies infectieuses et la durée de contagiosité de chacune d'elles, les données indicatrices anciennes ont dû être revisées ; le dit conseil supérieur l'a compris et des mesures nouvelles ont été prescrites.

Bien plus, on a pensé au pouvoir contagionnant des frères et des sœurs des malades, susceptibles, comme on l'a observé en maintes circonstances, de porter dans une autre agglomération les germes contractés à la maison, et de donner ainsi naissance à de nouvelles épidémies, filles des premières. On parle même, en certains cas, de soumettre ces frères et sœurs à des examens bactériologiques ! Rien n'est plus légitime assurément, et l'on ne peut qu'applaudir au sentiment de prudence dont le savant rapporteur du conseil a été animé.

Ces mesures sont évidemment destinées à limiter le nombre des atteintes au cours d'une épidémie, et à empêcher leur éclosion dans des établissements vierges encore des infections en cours. Mais sera-t-on, dans leur application, aussi circonspect que dans leur prescription ? En certains établissements, je n'en doute pas ; j'ai eu connaissance du fait suivant : un enfant atteint d'otite suppurée et guéri rentre au lycée. Selon la règle, il apporte au surveillant en chef un billet où est libellée la cause de l'absence. Le surveillant qui n'est pas médecin se dit : otite ? c'est bien près de l'oreille, les oreillons aussi ; il se méfie et, croyant peut-être à une supercherie des parents, demande un certificat médical constatant que l'enfant n'a été atteint d'aucune maladie contagieuse. Fort bien, et l'on ne peut qu'approuver cette prudence, et ce souci d'éviter l'entrée du loup dans la bergerie.

J'approuve beaucoup moins l'indifférence coupable qui s'est manifestée il y a peu de temps vis-à-vis d'une épidémie naissante d'oreillons. On a vu le même jour, dans une même classe, plusieurs enfants atteints d'oreillons, non pas légers, mais bien nettement avérés, avec le facies caractéristique, présentant de la fièvre, venus pour faire une composition au contact et au voisinage immédiat de leurs camarades encore indemnes. Sans être médecin, il eût été naturel d'envoyer ces enfants à l'infirmerie, et de les faire rentrer au plus tôt chez leurs parents. Détrompez-vous ! on ne s'en est pas autrement ému, et les oreillards sont restés, ont terminé leur composition, et naturellement ont contaminé les trois quarts de leur division. Je veux passer sous silence certains propos tenus en réponse aux réclamations qui ont été faites ; ils ne feraient que confirmer l'impression de cette légèreté, j'allais dire de cette ... inconscience déconcertante qui s'est manifestée en cette circonstance. Les oreillons ne sont pas une infection grave, c'est possible, mais ils peuvent le devenir. Et puis, en présence de scarlatine ou de diphtérie, ou d'autres encore, la même mentalité ne se serait-elle pas révélée ?

Cet épisode me fait douter fort de l'application intégrale des nouvelles mesures édictées par le Conseil supérieur de l'Instruction publique ; ou bien, s'il y tient essentiellement, ce dont on ne peut être que convaincu, il en devra faire surveiller strictement l'exécution.

DOPTER.

VARIÉTÉS

Les XV Commandements du Puériculteur

I. Bébé au sein allaiteras
Pour qu'il croisse parfaitement.

II. De soins toi-même l'entoureras,
Il t'en aimera plus vivement.

III. De ton lait sain le nourriras
A heures fixes régulièrement.

IV. Tétées de nuit espaceras
Plus que de jour assurément.

V. D'alcool et vins t'abstiendras :
Boissons nuisibles pour l'enfant.

VI. Les premiers mois tu donneras
Du lait comme unique aliment.

VII. Fréquemment petiot laveras
Et le tiendras très proprement.

VIII. Croûtes et rougeurs ne laisseras
Durer longtemps sans traitement.

IX. Toute diarrhée tu soigneras
Sans dire toujours : « C'est pour les dents. »

X. Somnifères point n'utiliseras,
Nouet, vomitif mêmement.

XI. Sevrage lent institueras
Par bouillies, panades progressivement.

XII. Près du berceau ménageras
Air frais, lumière, amplement.

XIII. Trop chaud, trop froid tu craindras,
Dehors comme dans appartements.

XIV. Conseils de voisines tu fuiras
Plus que la peste assurément.

XV. Suis ces préceptes, tu éviteras
Gros chagrins et médicaments.

Dr AMI DES PETITS,
Membre de la Ligue nationale belge pour la protection de l'Enfance du premier âge.

CHRONIQUE

UNE ESCALE A TANGER

Parmi toutes les villes que l'Islam a éparpillées sur les continents africain et asiatique, depuis le cap Spartel jusqu'à la rivière de Canton, Tanger n'est pas sans présenter un cachet bien particulier que lui confère, avec sa situation exceptionnelle à l'entrée des colonnes d'Hercule, un passé assez mouvementé. D'origine phénicienne, l'ancienne Tingis des souverains maures avait reçu de l'empereur Auguste le droit de cité romaine et fit partie de l'empire romain sous le nom de Provincia Mauretania Tingitana. Après avoir partagé les vicissitudes de l'Espagne méridionale et appartenu tour à tour aux Vandales et aux Romains de l'Empire d'Orient, elle tomba, au VIIIe siècle, sous la domination arabe ; les vicissitudes politiques l'amenèrent alors tantôt à soutenir, tantôt à combattre la puissance mauresque de l'Espagne. Du XVe au XVIIe siècle, elle échut aux Portugais. Elle fut alors envahie par les Juifs immigrés et les Maures expulsés d'Espagne ; pendant une période d'une vingtaine d'années, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, elle passa entre les mains des Anglais. Depuis cette époque, elle est restée aux Marocains, non sans que maintes tentatives aient été faites pour la ravir à l'autorité du



L'arrivée à Tanger, vue générale.

Maghzen : la flotte française, commandée par le prince de Joinville, la salua, en effet, d'une façon un peu brutale, en 1844 ; plus tard, la visite que lui fit Guillaume II, à n'en juger que par l'uniforme nouveau arboré pour la circonstance, ne fut pas celle d'un touriste banal, et, depuis lors, peu de coins de notre globe ont excité à un pareil point les appétits des puissances.

En venant d'Espagne, on peut parvenir à Tanger par deux voies. L'une, la ligne anglaise, la Bland Line, part de Gibraltar; la traversée, courte, — à peine deux heures et demie, — agréable, se fait sur des bateaux propres, tenant bien la mer et marchant régulièrement; les prix sont, de plus, très modérés (5 à 10 pesetas). L'autre voie est celle de Cadix. Voyageurs, croyez-moi, ne la prenez jamais! Outre que le tribut, imposé à votre bourse, est manifestement exagéré, la compagnie, par la saleté de son matériel, soumet votre estomac à un tribut d'une autre sorte, incomparablement plus pénible que le précédent et auquel ne résistent pas les organismes les mieux trempés : c'est la ligne espagnole. Avant le départ, le capitaine ne manque pas de vous faire admirer l'aspect confortable de son bateau, — un ancien yacht, acheté à un richissime anglais, — mais *quantum mutatus ab illo*! Je ne parlerai donc pas des diverses pièces, cabines, salon, salle à manger dont les meubles sont maculés de taches de toutes sortes, et où les relents de la vieille huile rance des tortillias et des fritures que prépare consciencieusement un nègre à la peau visqueuse dans ce qui représente la



Entrée de la Kasbah.

cuisine (!) ne sont pas les odeurs les plus insupportables... Cependant, du haut du pont supérieur, on aperçoit bientôt Tanger, juchée en amphithéâtre sur des collines pittoresques. Comme Cadix, c'est un autre « plat d'argent », placé à l'entrée de l'Océan, mais un plat d'argent moins bien astiqué. Sous le ciel radieux, où pas un nuage ne vient troubler la limpidité de l'azur, devant la rade ensoleillée, aux flots ondulants et scintillants, où se mire la vieille kasbah, le navire vient de jeter l'ancre. Ils ondulent même terriblement, les flots ! C'est à peine si les Marocains, qui sont arrivés nombreux sur leurs barcasses, peuvent conserver leur équilibre. Ils nous entourent de toutes parts, criant, gesticulant, se disputant la bonne place à l'échelle. C'est toujours le même désordre, commun à tous les ports de l'Orient ; ces messieurs ont une tendance fâcheuse à considérer les passagers comme un colis, dont la valeur se mesure au « bagchich » qu'il rapporte, d'autant plus élevé d'ailleurs que la mer est plus



Le Tabor espagnol.

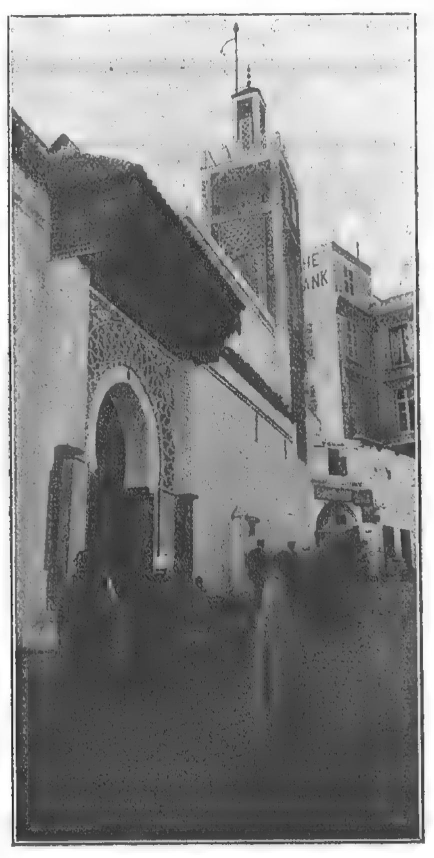
troublée. Il est évident que, dans la circonstance, le bagchich sera bon, étant donné la difficulté du débarquement que les lames rendent particulièrement pénible.

Enfin, après un quart d'heure d'une navigation mouvementée, on accoste ; chemin faisant, nous avons passé

CHRONIQUE *(Suite)*

près du « Du Chayla », mouillé dans le port, ainsi qu'un autre croiseur-cuirassé et un contre-torpilleur français. Près de la jetée, un cargo charge des bœufs : les malheureuses bêtes, soulevées par deux à la fois, au moyen d'un nœud coulant enserrant leurs cornes, en forme de lyres, ont des regards tragiques.

La ville n'a pas changé depuis une quinzaine d'années, époque à laquelle je l'avais visitée pour la première fois. Voici, passée la Bab-el-Masra, la porte du port, que défendent deux batteries, plus décoratives que menaçantes, la rue principale, longue artère, très déclive, qui monte au Zocco de Barra, jusque vers la Légation de France. C'est le lieu de promenade favori des citadins indigènes qui ont eu grand soin de prendre à la civilisation européenne ses tares et ses principaux défauts. Sur la gauche, on longe la Grande Mosquée avec son beau portail et son haut minaret, orné de carreaux de faïence, où dominent ces teintes bleues si douces que l'on retrouve dans la plupart des monuments musulmans ; on traverse ensuite le petit Zocco, le centre du mouvement des affaires, qui, ici comme partout, se traitent surtout au café, ainsi que semble le prouver le développement des établissements qui entourent comme une couronne le Sok-ed-Dajel. C'est là que se trouvent les différentes postes, allemande, française, anglaise et espagnole, chaque nation assurant son service postal. Chemin faisant, des ânes lourdement chargés, conduits par des brutes, risquent à chaque instant de vous bousculer.


La rue principale avec la grande mosquée.

En haut de la colline, après la porte Bab-el-Marçan, s'étend le Sok-el-Barra, appelé encore Zocco de Barra : c'est le marché important, au centre duquel s'élève le sanctuaire de Sidi-Makhfi, le saint patron du marché. L'animation y est intense toute la journée ; des denrées de toutes sortes, épices, étoffes, melons, miel, maïs, morceaux de viande en pièces plus ou moins importantes ou découpés en mosaïques, pains ronds blancs et compacts, etc., sont déposés avec soin devant les marchands accroupis, attendant patiemment le client ; un peu plus loin, se tient le marché au charbon, qui est débité en petits paquets ; à côté, sur une petite esplanade, il y a un encombrement de bêtes, ânes et chameaux surtout, ayant amené à Tanger les produits de l'intérieur. La foule est particulièrement bruyante ; le moindre marché est l'objet de discussions, qui, à certains moments, semblent prendre une tournure grave d'après les cris de colère, les gestes d'indignation des interlocuteurs. Nègres du Soudan, Marocains du Sud au teint brun foncé, souvent imprégné de sang noir, Arabes du nord, au visage ambré, plus affiné, Juifs portant le caftan et le fez noirs, Européens, Espagnols surtout, se rencontrent sur cette intéressante place, et semblent faire, en somme, assez bon ménage.

Constamment, on voit des aveugles, conduits par des enfants ; l'ophtalmie purulente sévit à l'état endémique en pays musulman ; çà et là, isolés dans des coins, des misérables exposent à la commisération des passants des membres inférieurs atrophiés, où seuls apparaissent, sous une peau pelure d'oignon, des tibias couverts de plaies vermineuses, ulcères tropicaux ou spécifiques ; l'infection fracastorienne donne lieu ici à de terribles ravages, si l'on en juge par les ulcères perforants des os de la face ; beaucoup d'indigènes présentent une fonte presque totale des os du nez.

Tout en haut, la ville est dominée par la Kasbah : c'est la citadelle, située à l'extrémité orientale du Marchan' le grand plateau qui s'étend au nord-ouest de Tanger et où se trouvent le vaste cimetière mahométan, ainsi que de nombreuses villas dont l'une est la propriété du chérif d'Ouassan. La Kasbah constitue le centre du quartier indigène, moins pittoresque peut-être, mais plus original que celui d'Alger ; elle comprend un groupe de bâtiments, entouré de murailles ; on y accède du Zocco de Barra par la porte Bab-el-Marzan. Là, se tient le poste de police, le point de concentration du tabor, commandé par les officiers espagnols. Ces derniers sont magnifiques dans leurs costumes kakis à parements rouges ; ils ont l'air vraiment conquérant, quand, au trot rapide de leurs montures, ils arrivent affairés sur la place où sont massés les soldats du maghzen placés sous leurs ordres ; ils sont chargés de la police dans l'intérieur des murs. Un peu plus bas, se dresse le Palais du Sultan, avec sa belle cour à colonnades, ses jardins et sa petite mosquée. Sur la grande place, au-dessus de la caserne, se trouve la prison d'État pour les musulmans et les israélites ; si la sollicitude du maghzen veille scrupuleusement à ce qu'il n'y ait pas mélange des religions, la question de l'hygiène paraît lui échapper complètement ; cet établissement est aussi répugnant que celui de Canton, qui m'avait semblé réaliser la perfection dans la saleté ; la garde en est confiée à un vieillard respectable. Moyennant quelque menue monnaie, il vous laisse jeter un coup d'œil par une lucarne ménagée dans la porte massive, sur la cour, où les prisonniers sont entassés et d'où se dégagent des odeurs ammoniacales.

A côté, se trouve le trésor du sultan, puis e Mexuar, ou Palais de Justice, où se rendent des jugements remarquables par leur rapidité sinon par leur équité.

A la fin de la journée, j'allai faire une promenade à cheval sur la route de Fez qui ne mérite ce nom que sur deux ou trois kilomètres, car elle prend rapidement l'apparence d'une simple piste ; je regagnai Tanger en côtoyant la villa où l'ancien sultan Moulaï Abd-el-Aziz se repose des préoccupations du pouvoir, en charmant ses loisirs avec les airs de café concert les plus en vogue que lui débite un phonographe Pathé. Dans sa déchéance, il ne conserve, paraît-il, pas moins l'estime de ses concitoyens, à cause de son caractère indélébile de grand chérif.

Derrière la Kasbah, s'élève le palais d'El M., haut per-



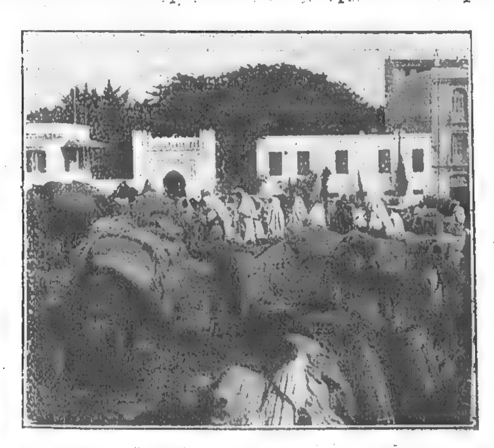
OPOTHÉRAPIE
LES EXTRAITS TOTAUX CHOAY
ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS
DESSICCATION RAPIDE
VERS 0°
DANS LE VIDE
NI AUTOLYSE
NI CHALEUR
NI AIR
FORMULER
PILULES
CACHETS
PAQUETS
COMPRIMÉS
2 à 8 par jour
CHOAY
A L'EXTRAIT
GASTRIQUE, ENTÉRIQUE,
HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE,
ORCHITIQUE, OVARIEN,
HYPOPHYSAIRE, THYROÏDIEN,
RÉNAL, SURRÉNAL, etc.
DÉPOT: Pharmacie DÉBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS



LIPOCHOL BYLA
A BASE DE
CHOLESTERINE PURE
En Pilules dosées à 0.20 Centigr.
(4 à 6 PAR JOUR)
& en Emulsion dosée à 0.30 Centigr.
(4 CUILLERÉES à BOUCHE PAR JOUR)
DANS TOUS LES CAS
D'HÉMORRAGIE, ANÉMIE, TUBERCULOSE
ANTIHÉMOLYTIQUE PUISSANT
0.20 Centigr. de CHOLESTERINE
équivalent
à un grand Verre
d'Huile de Foie de Morue
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (Seine)

CHRONIQUE *(Suite)*

sonnage, ayant occupé un poste important sous le règne d'Abd-el-Aziz ; c'est une magnifique habitation de pur style arabe, construite par un architecte français. Son Excellence avait eu l'amabilité de me convier à dîner en compagnie de jeunes diplomates fort sympathiques, aux hasards de la fourchette ou plutôt des doigts, car ce fut un dîner bien arabe. Après nous être accroupis en cercle, de chaque côté du maître de céans, des serviteurs munis de cuvettes et d'aiguillères en vermeil rafraîchirent nos mains avec de l'eau fraîche parfumée à la rose, puis le dîner commença : ragoût de mouton aux courgettes, pilaf d'agneau, salmis de poulet, blancs de poulet fumés et parfumés à la menthe. Chacun puise dans le plat, en face de soi ; de temps à autre, notre hôte, plein de prévenances, roulait en boulettes, entre ses gros doigts un peu gras, des morceaux de choix qu'il nous tendait ensuite avec une parfaite bonne grâce ; les règles les plus élémentaires de la civilité vous prescrivent d'accepter le don sans hésitation, ni murmures, et, ce qui est plus pénible, de l'avaler en manifestant la plus vive reconnaissance. Entre temps, le champagne coulait à flots ; mais le maître ne buvait que de l'eau. Les plats sont copieux ;



Le zocco de Barra.

il est vrai que nous sommes en plein Rhamadan et les serviteurs y feront probablement tout à l'heure sérieusement honneur. Le dîner se termina sur un excellent melon et du raisin muscat digne de tout éloge. Quelques contractions du diaphragme, suivies d'une expulsion d'air aussi bruyante qu'intempestive, de la part de Son Excellence, et dont eussent été jaloux les aérophages les mieux exercés, donnèrent le signal du lever. Les serviteurs apportèrent alors les cigarettes et le café, et, tout en fumant, on admira la collection de pendules de notre hôte qui en a, ma foi, de fort belles, puis on passa dans la grande salle des fêtes. Là, dans un décor du style arabe le plus pur, étaient malheureusement alignées une série de chaises en cuir rouge, copiées sur celles des palaces de la Société des Wagons-lits, et contre la muraille, au milieu de la pièce, trônait un pianola électrique, qui, en nous servant la « Matchich » et les « Adieux de Votan », attesta l'éclectisme musical de son propriétaire. A ce moment, arriva le secrétaire du Glaoui, un des grands chefs du sud, qui venait probablement préparer l'arrivée de son maître ; en entendant ce piano qui marchait tout seul, sa stupéfaction du début se transforma en effroi, et, persuadé qu'il se trouvait en présence d'esprits plus ou moins malins, il fut si troublé qu'il s'accroupit avec sa suite dans un coin, dont il ne bougea plus.

L'heure de la séparation ayant sonné, nous quittâmes avec force salamalechs notre aimable amphitryon, et nous allâmes terminer la soirée dans un café maure, où, en dégustant un délicieux thé à la menthe, nous entendîmes les « regrets des Arabes quittant l'Andalousie ». A en juger par les gémissements des chanteurs et l'ex-



Marché au charbon. — Un aveugle.

pression de souffrance de leur physionomie, ce dut être une heure bien pénible ! Aussi, crûmes-nous bon, pour ne pas rester sur une impression aussi triste, d'aller voir danser quelques sevillanas.

Tanger laisse au voyageur qui la visite une impression bien particulière ; elle ne ressemble pas, aux autres villes musulmanes. Sa situation magnifique, à l'entrée de l'Océan et de la Méditerranée, la physionomie de ses habitants, l'influence de l'Europe, à la porte de laquelle elle est placée, et qui, superficiellement cependant, semble l'avoir à peine touchée, des caractères héréditaires transmis par un passé mouvementé, les heurts que lui fait subir une politique étrangère difficile et avide, lui ont imprimé ce cachet qui lui est propre. Elle a su conserver son originalité tout en présentant un certain vernis de civilisation, grâce à son contact avec les Européens auxquels elle doit son activité commerciale, les importants travaux exécutés



Un sorcier.

dans le port et sa sécurité. Tanger était avant tout jusqu'ici un port de relâche, car son hinterland immédiat, formé par la région montagneuse du Djebala, fait qu'il reçoit peu de marchandises de l'intérieur, ce qui explique la prépondérance très marquée de l'importation sur l'exportation. Son importance sera singulièrement accrue, du jour où sera établi le chemin de fer qui doit relier ce port à Fez. Le Maroc subissant l'impulsion régénératrice de la France, il importe que notre influence s'y établisse d'une façon prépondérante, malgré le caractère international, malgré la jalousie et l'hostilité sourde de puissances qui, en rendant notre tâche particulièrement difficile et pénible, cherchent à contrecarrer l'œuvre que nous avons entreprise, ainsi que notre situation dans l'Afrique du nord.

Dr A. LE PLAY,

Lauréat de la Société de Géographi.

L'INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS

MÉDECINS PROPHARMACIENS ET INSPECTION

Mon article du 13 janvier sur l'inspection des médecins propharmaciens a suscité des controverses et attiré sur ma tête les foudres du corps pharmaceutique. *Paris Médical* a pour habitude de reproduire dans la plus large mesure possible les correspondances qui lui parviennent touchant une question d'ordre général. Avant d'exposer les arguments de mes honorables contradicteurs, qu'on me permette une courte rectification, et ne croyez point que ce soit un aphorisme ou un paradoxe que je vais exposer, mais le fond même de ma pensée, susceptible de nous mettre tous d'accord. C'est que les inspections, *en général*, comme elles sont pratiquées et comprises d'ordinaire, ne riment pas à grand'chose ; j'ai parlé du médecin pharmacien, parce que je m'adresse à des médecins, mais j'estime, d'accord avec la majorité des médecins et des pharmaciens raisonnables, que l'inspection même des pharmaciens est une formalité inutile et vexatoire. Le caractère du médecin, comme celui du pharmacien, doit les mettre au-dessus de tout soupçon. Ceci dit, M. P. G. Lavaud, pharmacien à Persac, est d'avis que « le médecin seul et non sa femme ou son personnel, a qualité pour délivrer les médicaments. Pour cette raison, le médecin ne pouvant avoir dans son cabriolet (pardon, Monsieur Lavaud, aujourd'hui nous avons presque tous des autos, et même qui nous coûtent assez cher!) autre chose que des médicaments d'urgence, il est plus licite et plus rapide de les envoyer chercher dans une pharmacie voisine... » Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse !... Et quand cette pharmacie voisine est à 20 kilomètres?... croyez-vous que la femme du médecin de campagne (dont on ne saurait assez magnifier le rôle ingrat) soit mal fondée à délivrer un flacon d'ergotine, des cachets de pyramidon, voire même un thapsia ! Il n'est pas besoin pour cela de bonnet pointu ! D'ailleurs, pensez-vous que ce soit toujours le pharmacien diplômé qui confectionne les ordonnances, parfois les plus compliquées? Mais le principal reproche que je fais à votre objection, c'est qu'elle est tout à fait en dehors du sujet. Nous parlons de l'inspection. Il n'est point, pour l'instant, question de savoir s'il est bon que le médecin puisse ou non fournir des remèdes. D'avance, nous connaissions votre avis ! Arrivons donc au fond du débat. Je cite M. Lavaud : « Selon votre désir plaçons-nous maintenant sous l'*empire* de la loi et prenons votre article. « Un droguiste délivre au médecin de la poudre de corozo pour de « la poudre de noix vomique. » Là vous prétendez que le prélèvement — soit l'inspection du médecin — ne frappe pas le vrai coupable. C'est là une façon de *s'extérioriser*, commode. Comment ! le médecin jouissant d'un vrai privilège (mais non!) dont les exemples innombrables à citer prouvent l'abus, serait irresponsable ! Votre argument n'est justifié ni par la théorie ni par les besoins, un médecin, tout comme un négociant (hum!) doit être responsable des produits qu'il délivre car sans cela il n'y aurait plus rien de vrai (si! tout de même!). S'il n'a pas le temps, qu'il le prenne ; s'il ne sait pas vérifier ses produits, qu'il apprenne ! (Voilà qui s'appelle parler!) D'autre part vous certifiez qu'il n'y a pas un seul médecin capable de fraude volontaire. Hélas ! si les chroniques n'étaient pas là *aveuglantes* de la triste réalité, ainsi que les noms de docteurs *apposés à tant* de réclames *innombrables*, la superbe émulsion de bacilles d'Eberth que vous invoquez suffirait à la démonstration du mal fondé de votre affirmation. » C'est toujours, vous vous en doutez ! M. Lavaud qui écrit. A mon extrême confusion, il ajoute pour finir — *in cauda venenum* — : « Votre logique finale mise au service de vos confrères fournisseurs de médicaments est *tellement au-dessous de la raison* (merci !) que personne n'en rira, croyez-le bien (??) parce que vous n'avez pas parlé dans le désert ! »

Et adhuc sub judice lis est !...

En termes fort courtois, M. Sulpice, pharmacien, m'écrit : « Je suis parfaitement d'accord avec vous : l'inspection est stupide et inutile. » Non sans ironie il veut bien m'apprendre — ce dont je le remercie vivement, ça occupera mes loisirs — comment se confectionne la teinture d'iode ! Il m'apprend aussi que j'ai majoré le prix de la cryogénine et diminué celui de l'antipyrine. Je m'en excuse ; ah ! ces médecins ! Noirceur insoupçonnée ! le fonds de boutique des propharmaciens serait, à mon insu, formé d'échantillons d'eaux minérales et de spécialités. Je ne l'aurais point cru ; d'autant que MM. les pharmaciens spécialistes ont soin de barioler leurs produits de « échantillon gratuit », « service médical » et autres aménités ! Malgré tout, ces coquins de docteurs les revendent au prix marqué — et ils n'ont pas tort ! affirme M. Sulpice ! Nous ne serions pas éloignés de nous entendre !

Comme il faut être très réservé des éloges qui sont faits de nous-mêmes, je ne citerai que la dernière partie de la lettre si intéressante de notre confrère le Dr Nestor Castex : « La loi a voulu que le médecin puisse suffire à l'absence matérielle d'une officine et a créé une exception, non dans l'intérêt du médecin, mais afin que les médicaments ne manquent jamais aux malades. Ce n'est donc pas, je le répète, dans un intérêt de boutique que le législateur de l'an XI a édicté cette loi ; c'est uniquement dans un but humanitaire. Dès lors on ne peut condamner derechef un médecin à une charge quelconque. L'inspection des propharmaciens est donc ILLÉGALE. Un arrêt du conseil d'État du 8 août 1890, ayant force de loi, confirme absolument cette manière de voir. Le voici : « Le conseil, considérant que l'article 29 de la loi du 21 Germinal an XI soumet à la visite les officines des pharmaciens et les magasins des droguistes et qu'au terme de l'article 27 de la même loi les médecins et officiers de santé établis dans les bourgs, villages ou communes où il n'y a pas de pharmaciens ayant officine ouverte, peuvent fournir des médicaments simples ou composés aux personnes près desquelles ils sont appelés, mais sans avoir le droit de tenir officine ouverte ; que de l'ensemble de ces dispositions il résulte que *la visite prescrite pour les pharmaciens et droguistes ne saurait être imposée aux médecins* et officiers de santé qui vendent des médicaments dans des conditions prévues à l'article précité ; considérant qu'il résulte de l'instruction que le sieur P..., docteur en médecine, ne tient pas d'officine et qu'il se borne à délivrer des médicaments à ses clients ; qu'ainsi le requérant ne peut-être légalement soumis à la visite imposée aux pharmaciens et droguistes et que, par suite, il est fondé à demander décharge de la taxe à laquelle il a été assujetti de ce chef, sur le rôle de la commune de Pl...-les Mines ; il est accordé au sieur P. décharge de la taxe. »

Le Dr Castex a raison, l'inspection qui était seulement absurde est illégale !

Enfin au moment où me parviennent ces épreuves, un correspondant que je remercie vivement me communique un document assez sensationnel. Plusieurs inspecteurs en pharmacie ont fait condamner, paraît-il, des vétérinaires pour vente illégale de toxiques — entre

L'INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS (*Suite*)

autres, dans l'Aisne. Or, les pharmaciens inspecteurs *viennent de recevoir* du ministère une lettre *confidentielle*, contresignée par M. Roux, directeur de la répression des fraudes (j'ai une de ces circulaires entre les mains), les priant de tenir compte de l'usage établi de la vente des toxiques par les vétérinaires, vu que... etc..., EN ATTENDANT QU'UNE LOI INTERVIENNE POUR RÉGLER LA QUESTION.

Je félicite MM. les vétérinaires d'avoir pu obtenir la révision, dans un sens qui leur est favorable, d'une loi désuète. Avec un simple certificat du maire, n'importe quel cultivateur obtient n'importe où 500 grammes d'acide arsénieux et l'utilise comme il l'entend ; n'importe quel épicier délivre au premier venu une jarre d'acide sulfurique ! Et l'on chicane la femme du médecin si elle donne un suppositoire de quinine ou du sirop de Désessartz — on poursuivra le médecin lui-même pour de l'eau de laurier-cerise qui n'est point au titre exact et qu'il a achetée telle !... C'est grotesque !

Un chien malade est conduit à la consultation d'un vétérinaire, qui déclara que l'affection dont était atteint ce chien ne pouvait être guérie et il conseilla de l'empoisonner. Le vétérinaire délivra à la personne qui accompagnait le chien (un inconnu pour lui) une centaine de granules de strychnine, contenues dans un tube ne portant aucune mention autre que 1/2.

Admettons que ce 1/2 signifie demi-milligramme, les cent granules constituent donc un poison suffisant pour plusieurs enfants, par exemple.

Cet exemple vient, entre beaucoup d'autres, appuyer notre thèse.

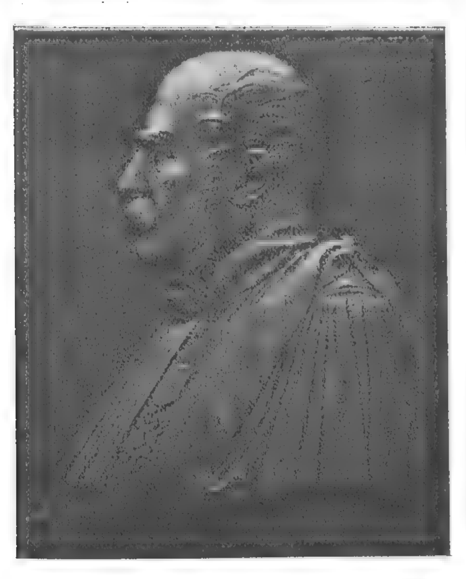
Puisqu'on est en train de reviser pour MM. les vétérinaires, que n'adresse-t-on aussi une circulaire confidentielle aux pharmaciens inspecteurs des officines de médecins, les priant de cesser leurs visites inutiles — et illégales !

JACQUES ROCHEBONNE.

PLAQUETTES MÉDICALES

DAVID BARNSBY (DE TOURS)

En parcourant du regard la longue et laborieuse carrière du professeur David Barnsby, de Tours, il me revient en mémoire le délicat éloge que Daniel Halevy consacrait à Duclaux, en déclarant que « les savants qui s'oublient eux-mêmes, on les oublie. Et eux, pourtant, eux seuls, sans qu'une idée de lucre ou de puissance les effleure, ont créé la richesse du monde moderne. »





Il a fallu en effet soixante ans pour que l'étudiant Barnsby, qui recevait une médaille d'argent lors de la grave épidémie de choléra de 1849, pût obtenir le grade de chevalier de la Légion d'honneur ? Entre temps, lors de la guerre de 1870, il avait cependant, comme pharmacien en chef de l'hôpital, assuré le service de toutes les ambulances de Tours qui abritèrent plus de 18.000 malades ou blessés, mais quand ses collègues médicaux reçurent la juste récompense de leur patriotique labeur, il fut simplement oublié.

La tardive réparation qui lui fut offerte en 1909 fournit à ses nombreux élèves, devenus pour la plupart de fidèles amis, l'occasion de la remise d'une plaquette, collectif hommage de leur reconnaissante admiration. Cette médaille, signée de Prudhomme, un des graveurs les plus justement réputés de notre époque, reproduit avec une rare intensité d'expression la robuste figure du modèle. Fortement encadrée de longs favoris flottants et coupé d'une moustache bismarckienne, cette image donne l'impression d'une inlassable volonté ; elle apparaît comme le commentaire vivant du vieux proverbe anglais « Where is a will, there is a way » si cher à ses ancêtres.

Professeur de botanique à l'École de Tours depuis 1872, D. Barnsby ne se contenta pas d'y donner un enseignement irréprochable ; séduit par les brillantes promesses des doctrines pastoriennes, il installa, dès 1888, le premier laboratoire régional de bactériologie. C'est dans ce foyer de haute intellectualité que nous avons puisé nos premières connaissances d'un monde ignoré jusque-là.

La nomination du professeur Barnsby à la direction de l'École de Médecine en 1893 marque une autre étape non moins féconde de sa vie consacrée au bien public. Son nom restera en effet attaché à la réorganisation de l'École, et la création de l'enseignement du P. C. N. gardera son empreinte.

Et puis quand vint à sonner l'heure du repos officiel, laissant l'École de Tours en pleine prospérité, le professeur Barnsby fut le seul à ne point se déclarer satisfait des services qu'il avait rendus. Une voie nouvelle s'étant ouverte à son activité, par suite de la création de l'inspection départementale d'hygiène, il s'y lança avec la juvénile ardeur de ses soixante-dix ans et, depuis deux lustres qu'il occupe cette importante fonction, il n'a pas encore épuisé sa soif d'apprendre, ni son besoin de se dévouer.

R. MERCIER.

GLANES MÉDICALES

LA CHIRURGIE AU TEMPS DE MOLIÈRE

Nous voici dans le cabinet du chirurgien. A l'époque où nous sommes, la chirurgie n'a point encore conquis ses titres de noblesse et reste l'apanage des barbiers ; c'est encore le χειρ εργον le *travail manuel*, dans lequel l'esprit n'a qu'une part restreinte. Voyez à droite ce curieux lavabo : le récipient contenant l'eau est suspendu à une potence. Tout auprès, accrochée au mur, on distingue une panoplie assez analogue à ces cadres dits de famille qu'on emploie pour mettre aujourd'hui des séries de photographies : on y distingue des ciseaux, un peigne (différent des nôtres et pareil aux peignes de femmes actuels), rappelons-nous les perruques d'alors ! une glace à main, un fer à friser. Une panoplie identique se retrouve au second plan, en haut, à gauche ; tout contre est suspendue une brosse, en forme de queue de cheval ; puis deux petites trousses ; une troisième trousse semblable est sur la table, près de la boîte à instruments divisée en petits casiers, voisinant avec une cuvette échancrée qui n'est point cependant la palette à saignée dont de multiples exemplaires sont suspendus au plafond. Trois vases à sangsues s'y remarquent aussi. Au-dessus de la porte du fond, un panneau représente un accident de cheval.



Que fait-on aux deux patients assis sur des chaises?

Ce ne doit pas être bien grave ! Le chat et le chien qui sommeillent sur le parquet n'ont pas l'air troublés par les cris ou les gémissements... ils y sont peut-être habitués ! Nous voyons, figurées ici, les deux opérations classiques, courantes, quotidiennes de la chirurgie : la saignée et le cautère. A gauche, le chirurgien vient de pratiquer la saignée du bras, qui n'a pas été faite au lieu d'élection, au pli du coude. L'aide immobilise le membre en position correcte. A droite, le second chirurgien applique un cautère à la nuque. Sur une escabelle, nous voyons d'ailleurs le brasero et le soufflet nécessaire pour activer l'incandescence des braises. Bien qu'il passe sa jambe gauche sur son genou droit dans une attitude naturelle et désinvolte, le patient doit trouver le procédé un peu brutal, car sa main gauche se crispe sur ses vêtements, au creux de l'estomac. Mais, si ce sont les plus ordinaires, ne pensez pas que ce soient là, toutes les opérations que peut effectuer le chirurgien ! Il en est beaucoup d'autres qu'il traite : les fractures, les plaies, les luxations. Souvent il se trouve en face de cas embarrassants qui exigent toute sa prudence : *dubia prudenter... Primum non nocere* ! Pourtant, vis-à-vis d'une difficulté imprévue, mais nette, la décision hardie est la première qualité du bon chirurgien : *adversa fortiter*. C'est pourquoi l'exercice de cet art malaisé nécessite l'expérience de l'âge et la dextérité de la jeunesse ! *Experientia senum ; agilitas juvenum* !

JACQUES ROCHEBONNE.

CONNAISSANCES PRATIQUES

La guerre aux mouches. — Les autorités de la capitale des États-Unis se sont avisés de promettre des primes aux enfants de moins de seize ans qui apporteraient au Bureau municipal d'hygiène des cargaisons de mouches tuées par eux. Pendant tout l'été, le Dr Arthur L. Murray attaché au dit bureau passait plusieurs heures par jour à peser le gibier que lui soumettait la marmaille washingtonienne. Il a un peu de répit en ce moment, mais rien qu'un peu, car les enfants continuent à chasser les mouches endormies dans tous les recoins.

Ces exploits cynégétiques ne sont probablement guère favorables à l'instruction primaire de leurs auteurs. On espère du moins qu'au printemps prochain, les mouches seront rares à Washington, pour le plus grand bien de l'hygiène publique. (*Revue scientifique.*)

Pour enlever les taches de fruits. — Les taches de fruits rouges disparaissent au moyen du soufre.

On mouille la partie tachée ; puis une personne tend l'étoffe pendant qu'un autre brûle au-dessous de la partie mouillée une poignée d'allumettes fortement soufrées ou une mèche soufrée comme celle qu'emploient les tonneliers pour assainir les fûts ; ou bien encore du soufre en poudre qu'on jette sur des charbons ardents mis dans une pelle à feu.

S'il reste une tache jaunâtre, on la fait disparaître avec un lavage à l'eau de savon ou à l'eau de Javel.

Les vapeurs d'acide sulfureux sont sans action sur les couleurs sensibles des étoffes : elles ne changent pas la teinte bleue de la soie que l'eau bouillante fait parfois disparaître.

On peut aussi employer l'acide sulfureux en solution faible avec de l'eau ; on lave alors aussitôt après à l'eau de savon ; puis on rince à l'eau ordinaire et on laisse sécher.

(*La mère et l'enfant*)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

PAR GRANVILLE



— Donnez-moi une demi-once du métique pour not' dame qu'est tombée en attaque, dans un petit papier.
— C'est pas ici une farmacerie.

DIÉTÉTIQUE

Pommes de terre à l'aigre

Faire un roux clair, qu'on mouille avec de l'eau, du cidre et du jus de citron, y faire cuire lentement des pommes de terre crues, coupées en tranches et des champignons ; lorsque les pommes de terre sont à point, ajouter un concombre salé, coupé en dés, quelques câpres et un peu de sel, et donner encore un bouillon.

(D'après Lahmann).

Pudding au riz à l'agar-agar.

Faire cuire du riz à l'eau très légèrement salée pendant une demi-heure ; le jeter sur une passoire, l'arroser abondamment d'eau froide et laisser égoutter. Après cette première cuisson, on arrose le riz avec du cidre ou du vin sans alcool, on le met à feu doux jusqu'à ce qu'il soit complètement tendre ; on ajoute alors du sucre et de l'agar-agar délayé; on verse le tout dans une forme et on laisse refroidir. On le sert froid, avec une compote ou du jus de fruits.

Pour délayer l'agar-agar, on le laisse gonfler une demi-heure dans de l'eau froide, après l'avoir nettoyé et lavé, puis on fait bouillir et on passe à travers une serviette.

Soufflé aux tomates

Battre en mousse 50 grammes de beurre, y ajouter un à un quatre jaunes d'œufs et quatre cuillerées de chapelure. On mélange alors une demi-livre de pommes de terre cuites à l'eau et passées avec une quantité égale de tomates épinées et hachées ; on ajoute lentement le mélange précédent, puis un oignon haché, du sel, du persil haché... On fait cuire une heure au four, dans un moule graissé. Servir avec une sauce tomate.

(D'après Lahmann).

Délicieuses au fromage.

Battre 6 blancs d'œufs très ferme, ajouter alors 3/4 de fromage rapé. Bien mélanger sans saler. Faire de cette pâte de petites boulettes que l'on tourne ensuite dans de la fine chapelure.

Mettre à friture bouillante et servir de suite pour que les Délicieuses restent bien gonflées.

Gruau rouge

Faire cuire du sagou dans très peu d'eau et mouiller à mesure que cela sera nécessaire, avec du jus de fruits rouges (groseilles, framboises, cerises, myrtilles), allonger au besoin d'un peu d'eau, jusqu'à obtenir une bouillie claire et transparente ; laisser refroidir dans une forme à l'eau fraîche. Ce plat se sert avec du lait ou avec une crème de vanille.

(D'après la *Réforme alimentaire*).

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Préparations opiacées.

(CODEX)

Sirop diacode

Sirop d'opium........ 250 grammes.
Sirop simple.......... 750 —

Mêler. 20 grammes ou une cuillerée à soupe de ce sirop correspondent à 0,01 centigramme d'extrait d'opium.

Sirop d'opium

Extrait d'opium...... 2 grammes.
Eau distillée........ 8 —
Sirop simple......... 990 —

Faire dissoudre à froid l'extrait dans l'eau distillée et mélanger le soluté avec le sirop.

20 grammes de ce sirop contiennent 4 centigrammes d'extrait d'opium.

Sirop de morphine

Chlorhydrate de morphine............. $0^{gr},50$
Eau distillée.......... 10 grammes.
Sirop simple préparé à froid.............. 990 —

Dissoudre le chlorhydrate de morphine dans l'eau distillée et mélanger le soluté avec le sirop.

20 grammes de ce sirop contiennent 1 centigramme de chlorhydrate de morphine.

Pilules de cynoglosse

Extrait d'opium........ 10 grammes.
Semences de jusquiame pulvérisées......... 10 —
Écorce de racine de cynoglosse pulvérisée. 10 —
Myrrhe pulvérisée..... 15 —
Encens pulvérisé...... 12 grammes.
Safran pulvérisé....... 4 —
Castoréum pulvérisé... 4 —
Mellite simple......... 35 —

F. s. a. des pilules contenant chacune un centigramme d'extrait thébaïque.

Désinfection de la bouche.

Lavages fréquents et gargarismes antiseptiques et calmants, dont les suivants :

Phénol absolu....... 5 grammes.
Teinture de coca.. } àâ 5 —
Teinture de benjoin }
Infusion de coca à 2 p. 100.......... 200 —

F. s. a. une solution (usage externe) (RUAUT).

Borate de soude..... 10 grammes.
Acide borique.... } àâ 5 —
Acide salicylique. }
Eau distillée........ 1.000 —
Essence de thym.... Q. S.

F. s. a. une solution (usage externe).

Chlorate de potasse..... 5 grammes
Eau............... 250 —
Sirop de mûres........ 50 —

F. s. a. un gargarisme (Codex).

Obésité.

Iodure de potassium........... $0^{gr},5$
Carbonate de potasse (pour éviter l'iodisme)............... $0^{gr},5$
Thyroïdine.................. $0^{gr},2$
Extrait hydro-alcoolique de fucus vesiculosus................. $0^{gr}.05$

pour une pilule, deux par jour.

(Albert ROBIN).

Hématémèse.

Chlorhydrate d'adrénaline............... 1 milligr.
Chlorure de calcium... 4 grammes.
Sirop de ratanhia..... 20 —
Sirop de belladone.... 20 —
Sirop de codéine....... 30 —
Eau de tilleul, Q. S. pour 125 —

Par cuillerées à dessert toutes les deux heures. (LŒPER).

Douleurs gastriques.

Chlorhydrate de cocaïne $0^{gr},5$
Sirop thébaïque....... 30 grammes.
Sirop de belladone... 20 —
Eau chloroformée... 100 grammes.

Par cuillerées à café.

(LŒPER).

Sous-nitrate de bismuth 3 grammes.
Bicarbonate de soude 3 —
Carbonate de magnésie. 2 —
Carbonate de chaux pulvérisée............ 2 —

Pour un paquet, quatre par jour.

(LŒPER).

Laryngite tuberculeuse

Formuler pour pulvérisations dans la gorge, à l'aide d'un pulvérisateur à vapeur :

Acide phénique...... 3 grammes.
Sublimé corrosif..... $0^{gr},50$
Alcool à 90°.......... 30 grammes.
Essence d'eucalyptus. XXX gouttes.
Eau...... q. s. p. 1 litre.

ou bien :

Benzoate de soude..... 20 grammes.
Acide borique....... 10 —
Glycérine............ 100 à —
Eau distillée. q. s. p. 1 litre.

ou bien :

Menthol cristallisé..... 1 gramme.
Teinture d'eucalyptus. 10 grammes.
Alcool à 90°........... 70 —
Eau distillée.......... 150 —

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

BULLETIN MÉDICAL. — **Les révulsifs dans le traitement de la tuberculose pulmonaire** (BRUNON, 28 février 1912).

Des cautères en activité durant un an ou deux ont contribué à guérir des tuberculoses graves, même cavitaires. « Je me reproche quelquefois d'obéir à la mode et au respect humain et de ne pas prescrire plus souvent un cautère pour une tuberculose avancée ». La révulsion hydrothérapique est peu connue dans notre pays. « Je suis porté à croire qu'en utilisant très peu la balnéothérapie dans les maladies infectieuses et dans la tuberculose, la médecine française se prive d'un moyen de traitement très puissant. »

PRESSE MÉDICALE. — **Digitale et tensions artérielles.** (MARTINET, 28 février 1912).

On répète partout que la digitale élève la tension artérielle. La clinique ne vérifie pas cette proposition et il faut soigneusement étudier séparément les tensions maxima et minima. « Administrée correctement à un asystolique ou à un hyposystolique, la digitale tantôt élève, tantôt abaisse, tantôt ne modifie aucunement la tension maxima ; elle abaisse toujours la tension minima ; elle augmente à l'ordinaire la différence (Pulsdruch) entre les tensions maxima et minima. »

Il semble que le pronostic soit favorable quand l'action dépressive sur la tension minima est très marquée avec élévation minime de la tension maxima. Au contraire, le pronostic doit être réservé, si la digitale augmente la tension maxima et déprime médiocrement la tension minima.

REVUE DE THÉRAPEUTIQUE. — **Embolie fémorale au cours d'un rétrécissement mitral pur. Artériotomie. Guérison** (MOSNY, 15 février 1912).

Le traitement opératoire des grosses embolies artérielles a donné des résultats non durables, les interventions ayant été pratiquées chez des sujets âgés, aux artères altérées. « En serait-il de même si l'on intervenait, si l'on pouvait intervenir lors d'embolies jeunes, chez des sujets jeunes, sur des artères à peu près saines ? » (Lejars, Soc. de chirurgie, 1911).

M. Labey a opéré, six heures après le début des accidents un malade atteint d'embolie fémorale brusque. Pratiquée à l'anesthésie locale, l'intervention ne dure que quelques minutes (mise à nu, incision de la fémorale, énucléation du caillot). On réchauffe le membre par quelques douches d'air chaud ; trente-six heures après, les pulsations reparaissent à la tibiale postérieure. Ce résultat s'est maintenu depuis le 16 novembre.

« Les embolies vasculaires entrent donc maintenant dans le cadre des affections médico-chirurgicales, mais à condition qu'elles soient aseptiques, qu'elles soient opérées rapidement, que le sujet soit jeune, que ses artères soient saines, que l'embolie soit facilement abordable.

JOURNAL DE MÉDECINE INTERNE. — **Symptômes, diagnostic et traitement de la symphyse du péricarde** (BARIÉ, 29 février 1912).

Lorsqu'on trouve une hypertrophie cardiaque qui ne peut être expliquée par des lésions orificielles, et quand chez un sujet jeune on constate des troubles cardiaques sans qu'il existe de myocardite, toujours rare chez les malades peu âgés, il faut songer à la symphyse cardiaque.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La démence alcoolique** (BARBÉ, 24 février 1912).

« Il est bien évident que la démence alcoolique confirmée ne comporte aucun traitement particulier, qu'il n'y a plus rien à tenter à cette période terminale, et que la seule mesure à prendre à l'égard des malheureux qui en sont atteints consiste à les hospitaliser. Tout en cherchant à éviter, dans la mesure du possible, l'apparition des complications secondaires qui peuvent les emporter en quelques jours, on devra toujours soumettre ces malades à une surveillance continuelle, car ils se livrent fréquemment à des tentatives de suicide. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Les hémorragies méningées du nouveau-né et leur traitement chirurgical** (LAINÉ, 27 février 1912).

L'hémorragie méningée produite au cours de l'accouchement est une des causes de mort parmi les plus fréquentes au moment de la naissance ou dans les jours consécutifs. Il faut savoir qu'il existe des hémorragies, moins graves, qui guérissent en laissant des lésions nerveuses variées. D'ailleurs celles-ci pourraient n'apparaître qu'au bout de quelques années.

Dans certains cas, la ponction lombaire est impuissante à évacuer une collection étendue, ou bien après une rémission les accidents se reproduisent. « Dans ces cas, et sans attendre que l'enfant soit absolument moribond, il convient d'intervenir rapidement pour évacuer le foyer hémorragique ; entre la technique de Cushing et celle de Simmons, nous donnons la préférence à cette dernière ». On ouvrira la fontanelle par une petite incision courbe de 2 centimètres à 2cm,5 le long du bord supérieur du pariétal, la dure-mère est ouverte, le sang s'échappe et l'on referme.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les injections intrarectales de sérum antidiphtérique** (MOURIQUAND, 2 mars 1912).

La *peur anaphylactique* a gagné une partie du public ; dans certains milieux, on résiste à l'injection du sérum. Que faire, lorsque le diagnostic de la diphtérie est en suspens et qu'il faut attendre dix-huit heures la réponse du laboratoire ? Un tel retard peut être infiniment préjudiciable au malade. Or, l'on sait que les accidents sériques se produisent exceptionnellement lorsqu'on fait absorber le sérum par la voie rectale. Rien ne s'oppose à administrer ainsi provisoirement le sérum de Roux et les résultats obtenus semblent indiquer que la résorption se fait d'une façon suffisante.

L'HOMŒOPATHIE FRANÇAISE. — **Mécanisme d'action de la dose infinitésimale** (VANNIER, février 1912).

« Comment agit la dose infinitésimale ? Question toujours posée, jamais résolue, et qui fait hésiter le praticien sur le seuil de la voie nouvelle... Le médicament infinitésimal existe ; sa valeur ne peut être contestée. Le *médicament agit par dynamisme et non par sa masse* (Albert Robin). Donné à dose infinitésimale, le médicament homœopathiquement déterminé se comporte comme une toxine.

HOTELS RECOMMANDÉS

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

La pratique oto-rhino-laryngologique. Maladies des fosses nasales et des sinus, par le Dr GUISEZ, 2e *édition*, 1912. 1 vol. in-16 de 250 pages. avec 102 fig., 4 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Précis de radiumthérapie, par le Dr J. BARCAT. Préface de M. le Dr BALZER, 1912, 1 vol. in-16 de 290 pages avec figures, Br.. 5 fr. (*A. Maloine*, édit. à Paris).

Nouvelle médecine des familles à la vie et à la campagne, par le Dr A.-C. DE SAINT-VINCENT. 15e *édition*, 1912, 1 vol. in-12 de 460 pages avec 129 fig., cart. 4 fr. (Bibliothèque des connaissances utiles) (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Formulaire des médicaments nouveaux pour 1912, par H. BOCQUILLON-LIMOUSIN, avec une introduction du professeur ALBERT ROBIN, 24e *édition*, 1912, 1 vol. in-16 de 300 pages, cart. 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Chirurgie du thorax. — Parois thoraciques. Plèvre et poumon. Médiastin antérieur. Médiastin postérieur par le Dr ANSELME SCHWARTZ, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux de Paris, suivie d'un chapitre supplémentaire sur les applications de la broncho-œsophagoscopie à la chirurgie du thorax, par le Dr F. LEMAITRE, otorhinolaryngologiste des Hôpitaux de Paris, 1912. 1 vol gr. in-8, de 880 pages avec 147 fig. dans le texte Br. 16 fr. (*O. Doin et fils*, édit. à Paris).

Précis de radiumthérapie, par M. le Dr J. BARCAT, assistant de radiumthérapie de M. le Dr Balzer, à l'hôpital Saint-Louis, 1912. 1 vol. in-18 avec 65 fig., 5 fr. (*A. Maloine*, édit. à Paris),

Archives des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang.

Sommaire du no de Janvier 1912.

CAMILLE LIAN et LOUIS LYON-CAEN. — De la physiologie pathologique du pouls lent ictérique ; bradycardie totale s'accélérant par l'atropine (avec 5 tracés et 2 tableaux).

D. DANIELOPOLU. — Arythmie provoquée chez l'homme par l'excitation manuelle du cœur à travers la paroi abdominale, chez un sujet à cœur ectopié (avec 9 tracés).

R. HERTZ. — A propos des hématies granuleuses (granulo-réticulo-filamenteuses) et des hématies ponctuées

Revue analytique. Revue des livres.

Sommaire du no de février 1912.

L. GALLAVARDIN et HAOUR. — Baisse systolique de la pression artérielle au moment de la mensuration technique et notation sphygmomanométrique (avec 2 figures).

ROUBIER et BOUGET. — Anévrysme du sinus du valsava et développement intracardiaque associé à des lésions d'aortite syphilitique (avec 2 figures).

NOEL FIESSINGER et L. ROUDOWSKA. — Endocardite ulcéro-végétante à pneumocoques de l'orifice aortique et de l' « undefended space » ; lésions du faisceau de His, mort rapide (avec 5 dessins).

PARVU et P. FOUQUIAU. — Considérations sur un cas d'anémie pernicieuse à mégaloblastes (avec 2 figures de couleur et 2 schémas). Revue analytique.

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES AUTOMOBILES DES MÉDECINS ET LEUR STATIONNEMENT

Dans un récent article nous avons vu que les médecins n'avaient pas le droit de commettre des excès de vitesse, alors même qu'ils établissaient que leurs malades avaient le plus urgent besoin de les consulter. Aujourd'hui, une autre question se pose, il ne s'agit plus des foudres de la police contre les chauffeurs trop pressés, mais au contraire des rigueurs des gendarmes contre les voitures qui ne sont pas en marche.

En d'autres termes, on voudrait poursuivre les médecins automobilistes, non seulement quand ils vont trop vite, mais quand ils stationnent. C'est là, sans doute, une question minime, surtout à Paris où la circulation des voitures est réglementée par des ordonnances et dirigée à coups de sifflet et à grands gestes de bâton blanc par les gardiens de la paix. Mais dans les villes de province et dans la banlieue, de nombreux médecins ont des voitures automobiles qu'ils conduisent eux-mêmes. Vont-ils voir un malade, ils laissent leur voiture à la porte, moteur arrêté, frein serré et souvent même contact enlevé.

L'automobile, dans ces conditions, ne peut constituer aucun danger pour la sécurité publique et n'empêche pas plus la liberté du passage que si un groom ou un chauffeur veille sur elle. Or, des lecteurs nous signalent qu'ils ont été victimes, soit des inspections malveillantes des gendarmes, qui se demandaient s'il était possible de dresser une contravention, soit de poursuites devant les tribunaux de simple police en vertu de l'article 471 du code pénal, poursuites d'ailleurs abandonnées avant jugement.

En vérité, de semblables interprétations de loi et des règlements paraissent plutôt relever du music-hall que du tribunal, et le tableau qu'on s'imagine composé de gendarmes, du médecin et de la voiture arrêtée semble emprunté à la scène d'une revue où l'on ridiculiserait la compréhension difficile des agents de l'autorité.

Avec eux, cependant, il ne faut s'étonner de rien. La semaine dernière, le tribunal de simple police de Paris s'égayait d'un incident ridicule et bien parisien.

Le chien de Mistinguett, l'artiste des Variétés, un petit loulou lapon, du nom de Ramon, se promenait sur le boulevard des Capucines, suivi de sa bonne. Soudain il s'arrêta et s'accroupit légèrement, non pas qu'il fût fatigué, mais parce qu'il désirait remettre dans la circulation des aliments qu'il avait trop longtemps retenus pour lui seul. Joie de la bonne, fureur d'un agent ! Procès-verbal en vertu de l'ordonnance du 29 décembre 1911 qui interdit de jeter avec les prospectus et les épluchures... les débris d'origine animale.

M. Vial, qui présidait le tribunal de simple police, a pensé que ce grave problème méritait ses méditations et il a renvoyé à trois semaines pour le prononcé de son jugement.

Si un petit loulou stationnant sur le trottoir a pu nécessiter l'intervention de la police, qu'est-ce donc qu'une automobile, même rangée dans le ruisseau, même arrêtée, même dans la position correcte du stationnement. Jusqu'à présent aucune décision judiciaire, à notre connaissance tout au moins, n'est intervenue pour décider si le médecin qui abandonne son automobile sur la voie publique et sans qu'elle soit gardée, alors même que le moteur est arrêté et dans le but de voir un malade, doit être puni d'une amende. Mais il y a des arrêts de comparaison. Il semble, d'ailleurs, qu'il soit bien difficile aux juges de simple police de motiver sur les faits un jugement de condamnation.

Tous les jours les accidents les plus graves arrivent dans les rues et sur les routes, et lorsque la victime réclame devant les tribunaux des dommages-intérêts, elle a la plus grande difficulté à faire reconnaître par ceux-ci des actes qui sont de véritables fautes.

Ici, il s'agit d'une contravention et ce point est important parce que contrairement à ce qui se passe pour les délits et pour les crimes il importe peu que le contrevenant soit ou non de bonne foi, il est toujours sûr d'être condamné, quelles que soient les explications qu'il puisse fournir sur son ignorance des lois, des ordonnances et des règlements.

Contre les médecins coupables d'avoir laissé leur automobile en stationnement, le procès-verbal de la gendarmerie suffit pour baser une condamnation. Mais ceci, à une condition. C'est que le tribunal admette que le médecin a embarrassé la voie publique de sa voiture et qu'il a, de ce fait, « empêché ou diminué la liberté et la sûreté du passage *sans nécessité* ». Ces deux derniers mots renferment la possibilité pour le juge d'apprécier souverainement les faits et de décider par son interprétation personnelle si les motifs de l'arrêt sont suffisants.

Il faut se rendre compte que le juge de simple police n'a pas à rechercher en dehors des circonstances qui lui sont soumises des moyens que le médecin pourrait avoir à sa disposition pour se conformer au règlement.

Par exemple, étant donnée la question telle que nous l'avons posée, le juge n'a pas le droit de dire que le médecin a laissé son automobile en stationnement *sans nécessité*, parce qu'il lui aurait suffi, pour se conformer à la loi, d'avoir un chauffeur.

De semblables raisonnements pourraient mener loin et peut-être quelques juges humoristes reculant encore la question d'un degré, pourraient condamner en disant qu'après tout la médecine ni l'automobile ne sont des nécessités pour le docteur.

C'est donc dans les faits eux-mêmes que le juge doit s'enfermer pour apprécier si l'acte était nécessaire ou ne l'était pas.

Et de fait il semble que les tribunaux soient très larges à ce point de vue.

Ils l'apprécient souverainement et trouvent même, en général, des nécessités là où nous n'en concevons guère. Et si le tribunal de simple police de Caumont a, le 2 décembre 1904, décidé que le cocher qui descend de sa voiture « et l'abandonne momentanément » pour prendre une consommation dans un débit de boissons est excusable, que dirait-il du médecin qui ne laisse sa voiture dans la rue que pour aller soigner ses malades. Sur pourvoi du ministère public contre des riverains qui avaient été acquittés pour avoir laissé des voitures dételées devant leur maison, la Cour de Cassation a rendu le 22 décembre 1903 un arrêt dont nous extrayons le considérant suivant :

Ne constituent pas des encombrements sans nécessité « les actes d'usage nécessaire et momentané que les riverains et les habitants exercent sur la voie publique, « tels que le stationnement des voitures aux portes des « maisons. Ce sont des faits nécessaires et inhérents à « la jouissance de la propriété privée, qui constituent « en même temps un usage normal de la voie publique ; « ils ne sont *ni punissables* ni soumis à l'autorisation « préalable ou au droit de stationnement. »

Telle est la jurisprudence, tel paraît être aussi l'esprit des tribunaux : nous pouvons donc dire avec autant de certitude qu'il est possible en pareille matière, que les médecins ne peuvent être condamnés pour le stationnement de leurs automobiles quand ils les laissent à la porte de leurs malades.

Il reste néanmoins l'ennui d'un procès-verbal, la perte de temps d'une audience de simple police à laquelle on ne vous convoque que pour vous acquitter ; ce sont là, étant donnée la jurisprudence ci-dessus rappelée, autant d'abus et de vexations inutiles contre lesquelles il est du devoir du corps médical de protester.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.

CHRONIQUE DES LIVRES

Les Opiomanes (Étude clinique et médico-littéraire), par le Dr Roger DUPOUY. Préface de M. le professeur RÉGIS. 1912, 1 vol. in-8 de 323 pages. 6 fr. (*Alcan*, édit. à Paris).

J'analysais tout récemment ici même le roman d'un intoxiqué de J. Boissière, œuvre vraiment curieuse et saisissante. Après l'étude littéraire, voici l'étude scientifique de la drogue qui nous est offerte par un psychiatre, le Dr Dupouy. Mais le médecin a eu l'heureuse idée de ne pas négliger non plus la partie littéraire de la question, car littérature et opiomanie ont malheureusement quelques liens. Plusieurs écrivains, à la recherche de sensations nouvelles et rares, se sont adonnés à cette intoxication et quelques-uns non pas grâce à l'opium, mais pourrait-on dire malgré l'opium, ont écrit des pages remarquables ; il n'en fallait pas davantage pour établir cette fable que l'opium a une vertu créatrice, que l'opium développe ou fait naître le génie, etc.

En réalité, l'opium, comme beaucoup d'autres toxiques, détermine une période d'excitation des fonctions psychiques, crée un état d'euphorie pendant laquelle le sujet se croit capable des plus grandes œuvres intellectuelles dans tous les domaines, alors qu'en général son pouvoir de production, quand il existe, se trouve au contraire plus borné.

L'étude que le Dr Dupouy consacre aux littérateurs opiomanes ou à leurs œuvres est particulièrement intéressante et ajoute un attrait de plus à son ouvrage fort documenté au point de vue scientifique. Toutes les faces de la question y sont envisagées : historique, formes de l'intoxication opiacée, étude clinique et psychologique des fumeurs d'opium avec observations personnelles, mort des fumeurs d'opium, procédés thérapeutiques destinés à combattre l'intoxication.

Ce livre est plus qu'une étude clinique, il a une portée plus étendue et vise un but de prophylaxie sociale car le terrible fléau d'Extrême-Orient ne laisse pas de faire des ravages chez nos nationaux et même sur le sol français. L'inconséquence de nos principes et de nos règlements, souvent soulignée, reste profondément attristante :

« L'on voit mal, cependant, dit le Dr Dupouy, un pays dénonçant les dangers d'un poison social et débitant en même temps ce poison à qui veut bien lui en acheter, fouaillant d'une main ses nationaux ou ses fonctionnaires coupables de fumer l'opium et de l'autre leur offrant la drogue avec l'estampille de la régie, criant aux fumeurs qu'ils courent à leur ruine et à leur déshonneur et trouvant honorable de s'enrichir à leurs dépens »

JEAN CAMUS.

La méthode de Rontgen en chirurgie, par le Dr ALBAN KOHLER, de Wiesbaden. 1911, 1 vol. in-8, avec figures en 4 planches, et 17 figures dans le texte (*Hermann Mensser*, édit., à Berlin).

Ce petit livre qui fait partie d'une bibliothèque de technique physicomédicale publiée sous la direction de Heinz Bauer donne les notions nécessaires au chirurgien pour se guider dans le diagnostic radiologique de différentes affections de tous les organes. A la fin de l'ouvrage, un court chapitre expose les éléments de la thérapeutique radiologique des tumeurs et des cicatrices

P. M.

NOUVELLES

On ne peut affecter des religieuses à une clinique privée sans une autorisation préfectorale. — Tel est du moins l'état actuel de la législation, d'après l'intéressante consultation juridique donnée par Me Félix LIOUVILLE, avocat à la Cour d'Appel de Paris, sur l'initiative du Conseil général de l'*Association générale des médecins de France*. Voici un large extrait de cette consultation (1) :

« Il faut admettre comme « un principe incontestable que ces cliniques (les cliniques privées) sont exclusivement régies, en ce qui concerne l'emploi de congréganistes, par la loi du 1er juillet 1901.

« Cette distinction n'a d'ailleurs qu'un intérêt théorique, qu'un intérêt de précision et de clarté, car dans la sphère des préoccupations si vives que suscite parmi les médecins la question de la main-d'œuvre congréganiste, il apparaîtra beaucoup moins important de savoir si c'est par un arrêté préfectoral ou par un décret rendu en Conseil d'État qu'un médecin pourra être autorisé à employer des congréganistes dans sa clinique, que de savoir si, oui ou non, le médecin peut librement avoir recours à des congréganistes ou s'il est soumis au régime d'une autorisation quelconque, de quelque autorité administrative que cette autorisation doive émaner.

« Or, sur cette question, qui est celle-là même qui nous est posée, la nécessité d'une autorisation administrative, dans l'état actuel de la jurisprudence, paraît difficilement contestable.

« Posons tout d'abord la question en termes précis : un médecin ouvre une clinique, un particulier fonde un dispensaire ou un hospice privé ; le médecin, le particulier veulent avoir recours, pour soigner leurs malades, à des religieuses, membres d'une congrégation autorisée ; ils installent dans leur clinique, dans leur dispensaire ou leur hospice, plusieurs religieuses, ou même ils n'en installent qu'une seule. Doivent-ils avoir recours préalablement à un décret rendu en Conseil d'État? En d'autres termes, la présence de plusieurs congréganistes ou même d'une seule, dans une clinique, un dispensaire, un hospice privé constitue-t-elle un établissement congréganiste? C'est à cette question ainsi précisée que nous sommes amenés à donner en principe une réponse affirmative, c'est-à-dire dans le sens de la nécessité d'une autorisation administrative. »

. . . .

Il est incontestable que la loi nouvelle punit le fait par un individu quelconque d'avoir, sans autorisation, ouvert ou dirigé un établissement congréganiste, même dans une maison lui appartenant, même si cet établissement ne comprend qu'une religieuse.

Mais que doit-on entendre par « établissement? » N'y a-t-il pas lieu de faire une distinction entre le cas où les religieuses dirigent la clinique ou le dispensaire et celui où elles ne sont au contraire que de simples employées subalternes? C'est la seule question qui paraisse pouvoir se poser encore, mais elle suffirait pour donner satisfaction au Corps médical.

Les travaux préparatoires de la loi de 1902 fournissent d'intéressantes indications sur la question de principe.

. . . .

(1) Tiré du *Bulletin de l'A. G.*, février 1912.

NOUVELLES *(Suite)*.

La question a été nettement posée et le Parlement a passé outre.

Depuis le vote de la loi, la Cour de Cassation a été appelée à se prononcer sur la question qui nous occupe, et nous sommes obligés de noter que, dans l'état actuel de la jurisprudence, les médecins qui emploieraient dans leur clinique des religieuses sans en avoir reçu l'autorisation, tomberaient sous le coup des sanctions pénales de la loi de 1901.

. . . .

« En résumé, la question de savoir si l'emploi de la main-d'œuvre congréganiste dans une clinique privée peut échapper aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 est une question délicate. Il est permis d'espérer, étant donné l'intérêt considérable que présente la question pour les malades et pour les médecins, qu'on pourra amener la juridiction civile et la juridiction administrative à faire une distinction entre le cas où l'élément congréganiste a effectivement la direction de l'œuvre charitable ou hospitalière et celui où il donne seulement un concours subalterne d'employé salarié. Peut-être arrivera-t-on à faire assimiler ce cas à celui où le congréganiste est employé chez un particulier. Rien ne serait plus légitime.

Mais cette réserve faite, nous devons conclure que, dans l'état actuel de la jurisprudence, un médecin possédant une clinique privée ne peut faire appel au concours d'une ou plusieurs personnes appartenant à une congrégation autorisée qu'à la condition de solliciter une autorisation qui devra résulter d'un décret rendu en Conseil d'État, et qui peut lui être refusée.

Il paraît à peine utile d'ajouter qu'une autorisation sollicitée pour l'emploi de religieux appartenant à une congrégation non autorisée serait forcément refusée, puisque les congrégations religieuses ne peuvent se former qu'en vertu d'une loi qui détermine les conditions de leur fonctionnement et que la loi de 1901 n'a donné au gouvernement une délégation spéciale que pour autoriser des établissements nouveaux émanant de congrégations préalablement autorisées par le Parlement. »

Association française des Médecins Inspecteurs des écoles. — Cette association a pour but :

1° De créer des relations entre tous les médecins scolaires de France ;

2° De défendre leurs intérêts professionnels ;

3° D'étudier les questions se rattachant à leurs fonctions.

Elle se compose de membres titulaires (médecins inspecteurs des écoles français) et de membres associés (médecins scolaires de pays de langue française et médecins s'intéressant à la médecine et à l'hygiène scolaires).

Le prix de la cotisation annuelle est de 5 francs.

L'Association doit se réunir cette année à la fin du mois de mai en un congrès dans lequel seront mises à l'ordre du jour les deux questions suivantes :

1° Organisation de l'inspection médicale en France ;

2° L'éducation physique.

Une fête en l'honneur des congressistes et organisée avec le concours de la Société des médecins inspecteurs des écoles de la Seine clôturera le congrès.

Le bureau de la nouvelle Association est ainsi constitué : MM. les Drs L. Butte (de Paris), président ; Weigert (de Lyon), vice-président ; Meyer (de Paris), chargé des relations avec l'Association internationale des médecins scolaires, et Chapon (de Paris), chargé des relations avec les sociétaires français, secrétaires généraux ; Fouineau (de Paris), trésorier.

Les médecins français ou de langue française qui, sans vouloir faire partie de l'Association, désireraient participer au Congrès, auront à verser une cotisation de 5 francs.

Les demandes de renseignements et les lettres d'adhésion soit à l'Association, soit au Congrès, doivent être adressées à M. le Dr Chapon, secrétaire général, 21, rue du Louvre, à Paris. Les cotisations doivent être envoyées à M. le Dr Fouineau, trésorier, 108, boulevard Richard-Lenoir à Paris, soit directement, soit par l'intermédiaire du Dr Chapon.

Un plaidoyer pour l'administration de l'Assistance publique. — On sait les critiques qui sont périodiquement et depuis longtemps adressées à l'administration de l'Assistance publique de Paris : elle coûte trop cher ! Les frais d'administration, d'après ses détracteurs obstinés, seraient de 85 p. 100 du montant des libéralités qu'elle reçoit. M. André Mesureur, qui est le secrétaire général adjoint du conseil supérieur de l'Assistance publique, a publié dans la *Revue politique et parlementaire* une étude très soigneusement documentée où il s'attache à montrer que ces critiques reposent sur une simple légende, légende malveillante d'ailleurs, et qu'il convient de combattre énergiquement, car elle contribue à raréfier les ressources légitimes de l'Assistance publique. Du reste, dans le compte-rendu moral pour 1910, cette administration a fourni sur ce point toutes les justifications nécessaires.

Tout d'abord en ce qui concerne les fondations particulières qu'elle est appelée à gérer, les frais d'administration sont très faibles. Pour un grand nombre d'entre elles — dix-sept exactement — elle ne prélève rien pour s'indemniser de ses frais généraux. Pour d'autres fondations, elle prélève des sommes qui se sont élevées en 1908 à 4.01 p. 100, en 1909 à 3,74 p. 100, et en 1910 à 3,47 p. 100 de leurs revenus globaux.

« En 1909, l'hôpital Boucicaut a dépensé 596,090 francs ; il est porté au budget de 1911 pour une dépense de 618,300 francs, et cependant la fondation ne dispose annuellement que de 225,000 francs. Dira-t-on que l'Assistance publique a trahi le mandat qui lui était donné ?

Dira-t-on aussi que c'est la laïcisation qui a élevé les dépenses, puisque l'hôpital, conformément au vœu de la testatrice, est toujours desservi par les religieuses Augustines ? »

Quant aux fondations qui imposent à l'administration simplement la charge de distribuer une somme d'argent, il n'est généralement rien prélevé.

Quels sont, à proprement parler, les frais d'administration que comporte le budget total de l'Assistance publique ? On conçoit qu'il y ait quelques difficultés à établir un pareil compte. Ainsi le même objet de consommation peut être administré deux fois, une fois par les magasins généraux qui l'achètent en gros, et une seconde fois par les hôpitaux qui le consomment. Ces doubles frais d'administration sont balancés par des bénéfices incontestables, puisque les magasins généraux peuvent faire des marchés très avantageux. Ils doivent donc être répartis sur le double du prix de l'objet de consommation, puisque celui-ci est géré deux fois en quelque sorte par deux administrations distinctes. En d'autres termes, les *comptes d'ordre* ne peuvent pas être supprimés, comme beaucoup de critiques le font à tort.

On arrive ainsi à calculer que les frais d'administration de l'Assistance publique se sont montés en 1909 à 4,72 p. 100, en 1910 à 4,15 p. 100 et en 1911 à 4,13 p. 100 de ses dépenses totales. Pour savoir ce que signifient ces chiffres, il suffit de prendre le budget de quelques œuvres privées

NOUVELLES *(Suite)*

et de comparer. C'est ce qu'a fait le *compte moral*, et il a constaté qu'en ce qui concerne les œuvres pour lesquelles il a pu se procurer des renseignements suffisants, les dépenses administratives vont de 3,48 p. 100 à 22,83 p. 100 des dépenses totales. Et aucune de ces œuvres ne gère d'hôpital, dont le fonctionnement est beaucoup plus complexe que celui d'un simple bureau de secours. L'Assistance publique vient donc en bon rang.

La statistique des frais de perception du droit des pauvres n'est pas moins démonstrative. Sur la somme totale à percevoir, qui s'élevait en 1896 à 3,429,192fr.74, les frais de perception ont été de 128, 520 fr. 50, soit 3,75 p. 100. Ce pourcentage s'est élevé l'année suivante à 4,59 p. 100, et en 1898 à 4,62 p. 100. Ce sont les chiffres les plus forts. A partir de 1900, le pourcentage n'a cessé de baisser jusqu'en 1910, où il n'est plus que de 3,55 p. 100.

L'Assistance publique continue de bénéficier de dons et legs importants. Le maximum a été atteint en 1900 avec 18 millions, et en 1889 avec 16 millions. Vient ensuite l'année 1909, avec 13 millions. En 1906, l'Assistance n'a reçu que 498,000 francs. De 1880 à 1890, elle a reçu environ 40 millions, tandis que de 1900 à 1910, elle recevait près de 60 millions. Par conséquent l'Assistance publique voit cette source de revenus augmenter dans des proportions notables.

Malade de situation aisée opéré gratuitement de cataracte dans un hôpital. — Le Syndicat Général des Oculistes Français a l'honneur de porter à la connaissance du Corps médical et plus particulièrement des médecins oculistes les faits suivants :

Au cours du premier semestre 1911, M. X..., *de situation aisée*, s'est fait hospitaliser et opérer de la cataracte, *à titre gratuit*, dans le service d'ophtalmologie d'un hôpital. En agissant ainsi, non seulement il frustrait le corps médical des honoraires dont un de ses membres aurait légitimement bénéficié, mais encore il accaparait, au détriment d'un malade nécessiteux, un lit de l'hôpital où il se faisait opérer.

Ce fait ayant été signalé à notre Syndicat, celui-ci a adressé une énergique protestation au directeur de l'établissement hospitalier qui, après une enquête établissant la sitation aisée de M. X..., et avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, le poursuivit en paiement de la somme de 1 000 francs à titre de dommages-intérêts.

Afin d'éviter les poursuites dont il était menacé, *M. X... dut se soumettre et payer les mille francs qui lui étaient réclamés par l'Administration.*

Le Ministre de l'Intérieur, reconnaissant le tort subi par le Corps médical, a autorisé le Directeur de l'Hôpital à verser, sur cette somme, cinq cents francs à la caisse syndicale des oculistes français.

Le Syndicat Général des Oculistes Français pense qu'il est inutile d'insister auprès de ses membres et du Corps médical tout entier sur l'importance d'un pareil précédent qui, s'il est suivi d'autres exemples de ce genre, ne tardera pas à détourner les malades aisés de se faire soigner, sans scrupule, dans les hôpitaux uniquement créés pour les nécessiteux.

Le Syndicat Général des Oculistes Français demande instamment à tous les ophtalmologistes, à tous les membres du corps médical, à tous les syndicats et groupements professionnels médicaux, de faire connaître à son Secrétaire Général les cas qu'ils pourraient apprendre et dans lesquels des personnes aisées se seraient fait soigner ou opérer d'affections oculaires dans les services des hôpitaux. Des démarches identiques à celles dont M. X... a été l'objet seront faites, avec la plus grande énergie, auprès des pouvoirs publics, pour que des sanctions analogues soient poursuivies.

Transport par la poste des prélèvements destinés aux examens bactériologiques. — Aux termes d'une nouvelle circulaire de M. le ministre de l'Intérieur en date du 2 février 1912, les envois de prélèvements destinés aux examens bactériologiques doivent être faits dans les conditions suivantes :

1° Les matières et liquides prélevés devront être renfermés dans un flacon en verre épais, fortement bouché et cacheté à la cire.

2° Ce flacon sera inséré dans une boîte en métal solide, après avoir été entourée d'une épaisse couche de ouate.

3° Cette boîte métallique sera elle-même placée dans une seconde boîte en bois, parfaitement close.

4° Chaque envoi devra porter d'une manière apparente du côté de l'adresse la mention : *Matières destinées à un examen bactériologique.*

5° Les envois de cette nature ne seront acceptés qu'à destination de laboratoires se chargeant d'examens bactériologiques.

LA VIE MÉDICALE

Facultés de médecine. — ALGER. — M. le Dr Argaud, docteur en médecine et ès sciences naturelles, professeur suppléant à l'École de médecine de Clermont, est chargé des fonctions d'agrégé (section d'anatomie et embryologie) pour les années scolaires 1911-1912 et 1912-1913 (fondation de l'Université).

LILLE. — *Concours pour le prosectorat d'anatomie.* — Ce concours s'ouvrira le 22 juillet, à neuf heures du matin à la Faculté de médecine de Lille. S'inscrire avant le 13 juillet, en produisant l'acte de naissance, le diplôme de Docteur en médecine, un exemplaire de la thèse et des travaux scientifiques.

École supérieure de pharmacie. — Un congé, pour le deuxième semestre de l'année scolaire 1911-1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Bouchardat, professeur d'hydrologie et minéralogie.

M. Delépine est chargé d'un cours d'hydrologie et minéralogie.

Écoles de médecine. — ANGERS. — M. le Dr Léon, oto-rhino-laryngologiste de l'Hôtel-Dieu, a été chargé d'un cours libre de clinique oto-rhino-laryngologique.

MARSEILLE. — *Concours d'adjuvat.* — M. Aubert a été nommé, après concours, aide d'anatomie et de physiologie.

RENNES. — M. Lenormand, professeur de chimie, est transféré dans la chaire de chimie analytique et toxicologie ; M. Séyot est nommé professeur de pharmacie; M. Laurent, professeur de pharmacie est transféré dans la chaire de chimie générale; M. Perrier est nommé suppléant des chaires de chimie.

Muséum d'histoire naturelle. — M. Anthony est nommé assistant de la chaire d'anatomie comparée.

Concours pour l'internat des asiles d'aliénés de Bailleul et d'Armentières. — Sont nommés MM. Soulas, Lotte, Wiot.

Hôpitaux de Marseille. — *Concours de médecin adjoint.* — M. le Dr J. Monges est nommé médecin adjoint des hôpitaux.

Officiers de l'Instruction publique. — Sont nommés : MM. les docteurs Acquaviva (de Marseille), Baudoin (de Tours), Benoit (de l'Arba)

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

Bloch (de Neuilly-sur-Seine), Bories (de Marseille), Brindel (de Bordeaux), Brongniart (d'Asnières), Cayrol (de Paris), Colombani (d'Oran), Cortot (de Paris), Daniel (de Mila), Dejean (de Decize), Dupouy (de Paris), Duvivier (de Caen), Eudlitz (de Paris), Gélibert (du Moulin-à-Vent), Gobillot (de la Trimouille), Harlay (de Paris), Huchard (d'Alger), Husson (d'Offranville), Jacowsky (de Vermaud), Jacques (de Saint-Bonnet), Lajotte (de Longjumeau), Lebrun (de Paris), Lecoq (de Meudon), Lefèvre (de Paris), Liagre (de Constantine), Menier, Millant et Moundlic (de Paris), Mouly (de Canet-d'Aude), Péradon (de Paris), Peraldi (de Toulon), Petit (de Saint-Cyr), Piétri (de Nice), Poulain et Radiguet (de Paris), Saizy (de Rouillac), Simon (de Dinard), Souffrain (de Longuyon), Testevin (de Paris), Testevuide (de Bourbonne-les-Bains), Vanderquand (de Dolus), Verliac (de Rochefort-sur-Mer), Vimont (de Paris), et M. André Maillard, chef des services administratifs de l'Association générale des médecins de France, qui s'est consacré depuis vingt-cinq ans avec tant de dévouement aux services de l'Association.

Officiers d'Académie. — MM. les docteurs Ahond (du Mont-Dore), Amat, ancien médecin-major, de Courbevoie) ; Andret (d'Aubusson), Aune, médecin-major au 91e d'infanterie ; Beaussenat (de Mussidan), Bernard (de Chauny), Bessière (de Mende), Billon (de Marseille), Bordes (de Prades), Botcazo (de Marcoussis), Bouvier (de Saint-Chaptes), Buizard (de Paris), Carretier (de Saint Domineuc), Carrus (de Nice), Chanoine-Davranches (de Paris), Cohen-Solal (de Paris), (Condo de Satriano ; Constantin (P.-A.-D.) et Constantin (P.-M.) (de Marseille), Crapez (de Landrecies), David (de Montreuil-Bellay), Delsaux (de Portovecchio), Drouart (de Bétheniville) Duboucher (de Teniet-el-Haâd), Dumont (de l'Isle-de-Noé), Florenville (de Paris), Fraisse (de Feurs), Giliard, médecin-major de 1re classe au 110e régiment d'infanterie ; Goldenberg (de Nîmes), Gontard (de Serres), Graziani (d'Herbillon), Guilloteau, médecin-major (de Rabat), Guiraud (de Marseille), Halbron (de Paris), Hannebelle (de Friville-Escarbotin), Jambon (de Rennes), Juillet (de Villepreux), de Lacombe (de Digne), Landaud (de Verneuil-sur-Vienne), Lannois (de Lyon), Lartet (de Dieppe), Latreille (de Rennes), Lenoir (de Saulx), Malosse (d'Alger), Meynet (de Marseille), Millat (de Paris), Noble (de Lalinde), Nogier (de Paris), Patin (de Bresle), Patte (d'Alby-Saint-Chéron), Patterson, médecin-major à Settat (Maroc) ; Pellissier (de Marseille), Peyrou (de Paris), Piollene (de Marseille), Poisson (de Paris), Proby (de Oullins), Proust (de Paris), Reynès (de Marseille), Rives (de Perpignan), Rupeau (de Bordeaux), Sacreste (de Bourges), Schmitt (de Nancy), Sécheret et Sénéchal (de Paris), Siou (du Pré-Saint-Gervais), Sondaz (d'Albertville), Topart et Traverse (de Paris) ; Trilhes, médecin principal de l'armée ; Vassal (de Charleville), Vialard (de Frontenac), Voutier (de Chambéry), Worms, aide-major au 79e d'infanterie.

Congrès de physiothérapie de 1912. — Les sociétés belges de physiothérapie et de radiologie viennent de nommer un comité de patronage du congrès des médecins de langue française composé de MM. De Munter, Gunzburg, De Nobele, Libotte, Henrard, Wybauw, Dekeyser.

Premier Congrès national belge de la protection de l'enfance. — Le congrès se réunira à Bruxelles le 31 mars. Le secrétaire général est le Dr Lust (de Bruxelles).

Hommage au Dr Champetier de Ribes. — Le médaillon offert au Dr Champetier de Ribes par ses amis et par ses élèves lui sera remis le dimanche 24 mars 1912 à 10 h. 1/2 du matin chez M. le Dr Bouffe de Saint-Blaise, 7, rue Balzac.

Jubilé du Professeur Haller. — Un comité présidé par le Pr A. Gautier, s'est constitué pour permettre aux élèves et amis du Professeur Haller de lui exprimer leur sympathie à l'occasion de sa nomination récente au grade de commandeur de la Légion d'honneur et de l'anniversaire de sa quarantième année de vie scientifique. Une médaille à son effigie lui sera offerte. Adresser les adhésions à M. Charon, 16, rue du Sommerard, à Paris.

Don Dr Alexis Chavanne. — Mme Chavanne a offert aux hospices civils de Lyon, en souvenir de son mari, le Dr Alexis Chavanne, la nue-propriété de rentes représentant un capital d'environ cent mille francs.

Le Dr Chavanne a été médecin des hôpitaux, président du conseil municipal, conseiller général, député, puis enfin médecin en chef du Sénat.

L'Alcoolisme à la Société de médecine publique. — Cette Société a, dans sa séance du 28 février 1912, adopté à l'unanimité le vœu suivant :

« La Société de médecine publique et de génie sanitaire ;

Considérant qu'en renvoyant devant la commission la proposition de loi relative à la limitation des débits de boissons, la Chambre des députés a paru se désintéresser du péril alcoolique, de plus en plus menaçant ;

Emet le vœu que les représentants du pays veuillent bien envisager, avant tous autres, ses intérêts hygiéniques si étroitement liés à sa vie économique, à sa défense et à son développement. »

Conflit mutualiste. — A Gand les médecins viennent d'obtenir des sociétés mutualistes, nombreuses et puissamment organisées, les conditions suivantes :

1° Abolition du tarif forfaitaire ;

2° Libre choix absolu ;

3° Paiement par visite ;

4° Tous les médecins agréés feront partie du syndicat professionnel.

Encore une grève d'étudiants à Toulon. — Les élèves de l'École annexe du service de santé de la marine ont décidé une grève de vingt-quatre heures pour protester contre un changement d'horaire de leurs cours.

Archives générales de médecine. — Ce journal fondé en 1823 se transforme. Il devient la *Revue médico-chirurgicale des voies respiratoires*, sous la direction de M. le Dr Georges Rosenthal, ancien chef de clinique de la Faculté. La rédaction siège 15, rue d'Edimbourg, l'administration, 6, rue Michel-Chasles. Cette publication reste mensuelle.

Sanatorium de Montigny. — Le sanatorium de Montigny-en-Ostrevent (Nord) est annexé désormais à l'Œuvre des sanatoriums populaires de Paris, dont le président est le Dr L. Guinard.

Mariages. — M. le Dr Maurice Lœper, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, médecin des hôpitaux, et Mlle Suzanne Courtés-Lapeyrat. Nos biens sincères félicitations et nos meilleurs souhaits à notre ami, le Dr Lœper. — M. Maurice Doucet, médecin-major de 1re classe, avec Mlle Magdelaine Gauthier.

Nécrologie. — Le Dr Abel Lafforgue (de la Tresne). — M. Augendre, pharmacien à Maisons-Laffitte. — M. Lextreit, pharmacien honoraire des hôpitaux de Paris. — Le Dr Debrie, médecin principal de 1re classe, s'est suicidé dans un accès de fièvre. On a repêché son cadavre au quai de Javel à Paris ; il avait disparu depuis le 13 février. — M. Edouard Petit, grand-père du Dr Henri Duclaux (de Paris) à qui nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le professeur **Gilbert** fera une leçon clinique, le ***Samedi 9 Mars,*** à 10 h. 1/2, sur *un cas de pouls lent permanent avec attaques syncopales.*

Hopital Saint-Antoine. — Le 4 mars, sous la direction de M. le Dr **Albert Mathieu**, a commencé une série de leçons sur la valeur séméiologique des méthodes d'exploration et sur les indications thérapeutiques qu'elles fournissent.

S'inscrire au service de la consultation tous les matins, de 8 heures à midi, 22, rue de Citeaux.

Lundi 11 mars : Applications cliniques et thérapeutiques des notions ainsi obtenues, par M. **Jean-Charles Roux**. Travaux pratiques : Transit stomacal, l'examen du contenu gastrique Recherche du sang.

Mercredi 13 mars : La digestion intestinale, par M. **Goiffon.** — Travaux pratiques : Produits de la digestion gastrique des matières albuminoïdes et des matières amylacées. Dosage de la pepsine et du lab-ferment.

Vendredi 15 mars : L'examen histologique des selles, par M. **Goiffon.** Travaux pratiques. Préparation du régime d'épreuve. Examen extérieur des selles, examen microscopique après trituration.

Samedi 16 mars : L'examen clinique et biologique des selles, par M. **Goiffon.** — Travaux pratiques. Examen microscopique des selles.

Lundi 18 mars : La motricité intestinale, ses troubles, par M. **Moutier.** Travaux pratiques : Matières fécales, examen clinique, réaction, pigments biliaires, stercobiline, sang. Epreuve de la fermentation de la putréfaction.

Mercredi 20 mars : L'application de la coprologie à la clinique, les syndromes coprologiques, par M. **Jean-Charles Roux** : Travaux pratiques, examens complets des selles;

Vendredi 22 et Samedi 23 mars : La rectoscopie, par M. **Friedel**;

Lundi 25 mars : Le massage et l'électricité dans les affections du tube digestif, par M. **Friedel.**

Mercredi 27 mars : L'examen du sang, du sérum, de l'urine dans les maladies du tube digestif, par M. **Moutier.** Travaux pratiques : Étude des coupes histologiques et pièces anatomiques.

Vendredi 29 mars : La radioscopie par M. **Laboulais.** — Travaux pratiques. Étude de coupes histologiques et pièces anatomiques.

Université de Paris. — M. G. **Bohn.** directeur de laboratoire à l'École des Hautes-Études, a commencé un cours libre de « Biologie et Psychologie comparées » le 29 février ; il le continue tous les jeudis à cinq heures (Amph. de chimie) : Facteurs de l'évolution et sensations : Transformisme et Chimie des êtres vivants ; Sensations et équilibres chimiques, mesure des idées-forces ; etc.

Conférences de psychologie expérimentale. — M. H. **Piéron** fera, de mars à juin, des conférences de psychologie expérimentale au laboratoire du Dr Toulouse, de l'asile de Villejuif, les mercredis à 2 h. 1/4. S'inscrire 3, rue d'Ulm, à Paris.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

9 mars, à 8 h. 1/2 du soir. Salle des agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes. — Société végétarienne de France. M. le Dr **Sandoz** fera une conférence sur l'hygiène et la médication par l'exercice et le mouvement. — M. le Dr **Goiffon** traitera : Digérons-nous la cellulose.

10 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, électrothérapie, air chaud, diététique). Conférence par le Dr **Derecq** : Cure hydrique de la constipation.

10 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien ». M. Léopold Lévi : La Médication thyroïdienne.

11 Mars, à 4 heures, à l'hôpital de la Charité. — Concours de la médaille d'or de chirurgie des hôpitaux de Paris.

11 Mars, à 10 h. 1/2. — ASILE SAINTE-NNNE. — M. le Dr **Laignel-Lavastine**, agrégé, fera une conférence : Les réactions antisociales des maniaques et des mélancoliques.

12 Mars. — A la Faculté de Médecine de Montpellier, concours pour un emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de médecine de Marseille.

12 Mars. — A l'Institut Berlitz, 31, boulevard des Italiens, de 9 heures à 6 heures. — Inauguration du Salon des Médecins.

12 Mars, à 8 h. 3/4, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton. — M. Georges Courty : Les origines de l'écriture.

14 Mars, à 10 heures, dans l'amphithéâtre de la pharmacie centrale des Hôpitaux. — Concours d'internat en pharmacie.

14 Mars, à la Faculté de médecine de Paris, salle des thèses no 2, à 5 heures. — Séance de la Société d'études scientifiques sur la tuberculose.

16 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Lyon (S'inscrire à l'administration centrale des hospices, 56, passage de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, jusqu'à 11 heures du matin).

17 Mars, à 10 h. 1/2, au laboratoire Carrion, 54, faubourg Saint-Honoré. — « Les dimanches du pracien ». M. Bauer : Les examens du sang au point de vue clinique.

17 Mars, à 10 heures, 15, rue de dhateaubriand. — Visite des Thermes urbains (démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, électrothérapie, air chaud, diététique). Conférence par le Dr **Derecq** : Cure hydrique de la lientérie.

18 Mars, à 2 heures, à l'asile clinique, 1, rue Cabanis. — Ouverture du concours pour la nomination aux places d'interne en médecine dans les asiles d'aliénésde la Seine.

18 Mars, à 10 h. 1/2. — ASILE SAINTE ANNE. — M. le Dr **Laignel-Lavastine**, professeur agrégé, fera une conférence : Lesréactions antisociales des délirants systématisés.

19 Mars, à 8 h. 3/4, à l'hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton. — M. **Paul Renard** : Les phases scientifiques sportives et techniques de l'aviation.

21 Mars, à 5 h. 1/2, au Musée social, 5, rue Las-Cases. — M. le Dr **Paul Boncour** : La législation nouvelle concernant les anormaux.

24 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien ». — M. **Laussedat** : Traitement des cardiopathies aux stations thermales françaises.

25 Mars. — Congrès de gynécologie, obstétrique et pédiatrie à Lille. (du 25 au 29 mars). secrétaire général : M. le Professeur **Oui**, 201, rue Solférino, à Lille.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 13 *mars*, à une heure. — Me NADINE DOBROVOLSKY : Contribution à l'étude de l'ostéomyélite du calcanéum ; MM. Kirmisson, Hartmann, Retterer, Zimmern. — M. DARRIEUX : L'énucléation dans le traitement de la panophtalmie traumatique et métastatique ; MM. Hartmann, Kirmisson, Retterer, Zimmern. — M. PAUVERT : Les tumeurs néoplasiques de la dure-mère cranienne ; MM. Hartmann, Kirmisson, Retterer, Zimmern. — M. TRIBOUT : La question de l'opium à l'époque contemporaine ; MM. Dejerine, Gaucher, Marcel Labbé, Gougerot. — M. WAGON : De l'aménorrhée dans la syphilis secondaire ; MM. Gaucher, Dejerine, Marcel Labbé, Gougerot. — M. MORIN : Étude des gastro-entérites toxiques dues à l'ingestion du lait provenant de vaches nourries de résidus industriels ; MM. Gaucher, Dejerine, Marcel Labbé, Gougerot. — M. FOURNIER : La désinfection du champ opératoire et des mains du chirurgien par la teinture d'iode sans lavage préalable ; MM. Reclus, Segond, Lejars, Proust. — M. BERGER : La maladie de Volkmann (myosite rétractile des muscles, courts fléchisseurs des doigts et des pronateurs) ; MM. Segond, Reclus, Lejars, Proust.

Jeudi 14 *mars*, à une heure. — M. LEBRUN : Les urètres doubles ; MM. Pozzi, Quénu, Lenormant, Chevassu. — M. BASSET : L'épithélioma primitif du clitoris. Son retentissement ganglionnaire et son traitement opératoire ; MM. Quénu, Pozzi, Lenormant, Chevassu. — M. CATRICE: Les traitements successifs de la fièvre typhoïde à l'hôpital de Dunkerque depuis soixante ans. Mortalité réduite à 6 p. 100 par l'alimentation ovo-lactée ; MM. A. Robin, Widal, Achard, Rathery. — M. MATVEEFF : Thrombose de la veine cave supérieure et de ses branches au cours des asystolies ; MM. Widal, A. Robin, Achard, Rathery. — M. LAFON : Des difficultés du diagnostic de l'appendicite chronique ; MM. Achard, A. Robin, Widal, Rathery. — M. MORDKWITSCH : Crises intestinales des aortiques ; MM. Achard, A. Robin, Widal, Rathery.

1911-1912. — N° 16 | 16 Mars 1912

SOMMAIRE :

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier .... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février .... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars ...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril ...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai .... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin .... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet ..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août ...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre .... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre .. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé).*

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° **Distributeurs de savon liquide**, offerts par M. MARTIN à Neuilly-sur-Seine. (*Pour avoir cette prime d'une val. de 6* fr., *il faut joindre 9 fr. prix de 3 lit. de savon liquide que l'on expédiera avec l'appareil*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

Envoyer avec le montant de l'abonnement la liste des primes dans l'ordre de préférence. Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément. Les primes seront expédiées dans un délai de 15 jours.

LIBRES PROPOS

LE PÉRIL ALCOOLIQUE ET LE PARLEMENT

Il y a quelques jours, la Société médicale des hôpitaux s'est justement émue d'un vote de la Chambre renvoyant à la Commission le projet de loi relatif à la limitation des débits de boisson, adopté par le Sénat. Sur l'initiative heureuse de M. Vaquez, ses membres, à l'unanimité, ont regretté ce vote où la Chambre des députés « semble se désintéresser du péril alcoolique, de plus en plus menaçant ». Il serait à désirer que ce vœu, si platonique qu'il puisse paraître, soit également adopté par d'autres sociétés médicales ; l'exemple vient d'ailleurs d'être donné par la Société d'Hygiène publique et de Génie sanitaire qui a adopté un vœu conçu en termes presque identiques. Comme l'a dit M. Jacquet « nous sommes sur cette redoutable question trop indifférents et trop veules et pourtant, le jour où nous le voudrions, l'énergie nécessaire, l'alcoolisme, ses ravages, ses scandales et ses hontes cesseraient dans ce pays. »

Malheureusement le vote attristant de la Chambre montre combien peu les députés, médecins ou non, se préoccupent de cette question d'intérêt général, combien plus volontiers, selon un mot resté célèbre, ils regardent leurs circonscriptions... où les cabaretiers sont grands électeurs.

Que l'alcoolisme soit un fléau national, nul ne le conteste. Qu'en principe, il soit bon de tout faire contre lui, chaque député le reconnaît volontiers. Mais vienne une proposition précise, risquant, si peu que ce soit, de mécontenter les débitants et par suite les faiseurs d'élections, aussitôt chacun cherche de bons prétextes à donner aux autres, à se donner à soi-même pour l'éluder. L'un, semblant ignorer l'histoire parlementaire d'hier, demande auparavant la suppression du privilège des bouilleurs de cru, l'autre proclame la nécessité de sauvegarder la liberté commerciale, oubliant que, comme on l'a dit, « la liberté des débits, c'est la liberté de tuer la population ouvrière » ; un troisième trace un tableau idyllique du débit modeste tenu par une femme d'ouvrier qui y trouve le moyen de faire vivre honnêtement un ménage, « d'élever une chèvre et quelques lapins ». En vain notre confrère M. Augagneur vient montrer ce qu'est la réalité et ce que peut donner la réforme proposée, en parlant par expérience de ce qu'il a pu faire à la tête de la municipalité lyonnaise ; en vain M. Siegfried, rapporteur du projet de loi, rappelle que la progression de l'alcoolisme est parallèle à l'augmentation du nombre des débits ; un éminent jurisconsulte, renommé pour son esprit, lui réplique, sans rire, que l'alcoolisme étant en décroissance dans les grandes villes, il est inutile de chercher de nouvelles mesures et qu'au surplus celle qui est proposée est « un cautère sur une jambe de bois » ! Et c'est ainsi que, refusant de discuter le fond même de la question, plus des deux tiers des députés ajournent aux calendes une réforme qui, si modérée qu'elle fût, avait du moins des chances sérieuses d'atténuer un peu le fléau menaçant. Il suffit de parcourir les rues de certains faubourgs parisiens, de voir le nombre des débits le long des routes de Bretagne pour se rendre compte de l'urgence d'une telle mesure. Et pourtant seule une infime minorité de députés parisiens et de députés de l'Ouest a voté la réforme !

Crierons-nous au scandale ? Évidemment non, car le « vote ignominieux » dont parlait l'autre jour M. Jacquet n'est qu'un exemple, entre beaucoup d'autres, de la faiblesse des députés devant l'électeur. Mais il est attristant de voir avec quelle facilité ils ont pu céder aux sollicitation, disons plus, aux injonctions de la fédération du commerce des boissons qui s'est vantée depuis de son succès. Surtout il est regrettable de voir l'attitude, sur une telle question, de la plupart des membres du groupe médical parlementaire ; puisqu'il existe et puisque plusieurs de ses membres ont été maintes fois les champions de l'anti-alcoolisme, il aurait dû prendre l'initiative de défendre la bonne cause et de se solidariser unanimement avec ceux qui luttaient pour elle. Espérons que sur la question de l'interdiction de l'absinthe, dénoncée par M. Schmidt, des Vosges, dans un rapport courageux et documenté, nos confrères qui siègent à la Chambre sauront se libérer des questions locales et s'unir à tous ceux qui veulent enrayer le péril alcoolique.

Heureusement le pays n'est pas le Parlement et les efforts particuliers ne restent pas toujours stériles. Au moment où la Chambre refusait de discuter cette loi sur la limitation des débits, M. André Chevrillon disait éloquemment, dans un récent article des *Débats*, les efforts poursuivis en Bretagne par les fondateurs des *Abris du Marin*. Dans ce pays, où l'alcoolisme est un fléau permanent dont les ravages ne sont que trop évidents, un homme s'est trouvé qui a donné l'exemple du vouloir efficace et qui a compris que « pour lutter contre le cabaret il n'était qu'un moyen : lui faire concurrence, offrir ailleurs au marin — l'alcool en moins, mais beaucoup de choses en plus — ce qu'il n'a trouvé jusqu'ici que chez le débitant. » Comment M. de Thézac, aidé de quelques bonnes volontés agissantes, a réalisé cette œuvre, nous le rappellerons sans doute quelque jour. Il est réconfortant de voir combien, depuis dix ans, par les dix Abris du Marin créés dans des ports de pêche, par des conférences pratiques, par des concours, par des distributions d'almanachs du marin breton, ouvrages professionnels et moralisateurs, par bien d'autres moyens, son œuvre a été bienfaisante, ayant une action hygiénique et morale certaine. Si elle a malheureusement rencontré bien des résistances, si ses ressources centralisées par notre excellent confrère le Dr Chauvel, de Quimper, sont trop souvent insuffisantes, elle a une vitalité évidente qui montre combien l'on aurait tort de décrier l'effort individuel et de n'attendre que de l'Etat l'intervention efficace. Il n'est que juste d'ailleurs d'en rapprocher les œuvres similaires comme les *Maisons de famille des Œuvres de mer* qui, à Terre-Neuve et en Islande, sauvent de l'alcool nombre de marins bretons.

Au lieu de parler contre l'alcoolisme, tout en votant l'ajournement de toutes les mesures destinées à le combattre, mieux vaut agir, et par des moyens pratiques assurer une lutte active. Puissent les efforts que nous venons de signaler trouver des imitateurs et puissent-ils rencontrer dans le corps médical les nombreux et solides appuis qui leur sont nécessaires.

P. LEREBOULLET.





CHRONIQUE MÉDICO-THÉATRALE

COMÉDIE ET MÉDECINE

M. Émile Faguet nous la baille belle ; ne va-t-il pas insinuant, dans le grave *Temps*, oh ! je sais bien ! en s'abritant d'un article de M. Henri Chervet, qu'il y a maintenant dans la société deux guérisseurs : le Médecin et le Comédien ; l'un auquel on a recours par peur de la mort, l'autre par crainte de l'ennui. « Ni l'un ni l'autre, paraît-il, ne réussissent bien pleinement ici-bas »... à lutter contre ces phobies de la mort et de l'ennui, phobies de notre temps. Eh quoi ! pas de réussite complète, ni de l'un, ni de l'autre ? M. Faguet est-il d'humeur aussi noire que M. Henri Brisson et aucune gentille actrice n'a-t-elle pu jusqu'à ce jour lui désopiler la rate ? Alors ! je marque le point pour la Faculté. S'il parle, s'il écrit, c'est qu'il n'est point mort encore. *Cedat comedia medicinæ.*

Loin de nous en être reconnaissant, à nous guérisseurs de la mort, le critique pousse le détachement jusqu'à nous ironiser et de quelle pateline façon ! « Entre médecins et comédiens, aucune assimilation, Monsieur, et non pas même une comparaison ; mais un parallèle tout naturel ».

Combien notre profession est mal comprise ! un parallèle entre les deux ? mais rien n'est plus opposé ; le médecin combat la fièvre et le comédien cherche à la donner ; le médecin s'efforce de donner à notre organisme détraqué une marche régulière dont la véritable observation entraîne la santé même, tandis que l'acteur s'évertue à exciter en nous des impressions artificielles, des sensations illusoires qui sont tout à l'opposé de la vie normale et de l'équilibre bienfaisant des mouvements de la pensée et des fonctions organiques. L'un voudrait supprimer la douleur et l'autre produire des jouissances.

Un parallèle entre le médecin et le comédien ! Les temps sont donc arrivés, analogues à ceux de la décadence romaine, où, par jeu de l'esprit, ceux qui ont été les mieux instruits attachent la même importance à qui les sauvera de l'ennui et à qui les guérira de la maladie. Notre profession jadis considérée comme un sacerdoce où chacun de nous s'inspirant de sa conscience, et s'appuyant sur la meilleure science, s'applique à apporter à l'homme le soulagement à ses maux, notre profession, dit M. Faguet, ne subit pas avec celle du comédien d'assimilation, ni même de comparaison, mais elle mérite d'être mise en parallèle.

Si je définissais moi-même, ici, ce qu'est le comédien, on me reprocherait d'y apporter quelque partialité ; mais on ne suspectera pas le jugement de M. Nozière, qui a récemment étudié le tempérament de l'acteur dont on retrouve chaque jour des manifestations extrêmement multipliées dans toutes les classes de la société : faire du théâtre, devenir comédien, est considéré par lui comme une maladie ; il l'a baptisée « théâtrite ».

« Des mondains sont victimes de cette neurasthénie. Elle n'est point due à l'oisiveté ; elle s'empare de commis et d'ouvrières. Les symptômes en sont très nets. La personne qui est destinée à ce délire se regarde souvent dans les miroirs ; elle a une tendance à se maquiller violemment ; elle balbutie, quand elle est seule, des phrases dans esquelles une oreille exercée pourrait percevoir des rimes. Le développement du germe fatal est rapide. Un caractère de cette démence, c'est l'abolition subite de la pudeur. Des jeunes filles n'hésitent pas, s'il est nécessaire, à se révéler dans la précision du maillot ».

La médecine en exige-t-elle autant des doctoresses? Non, n'est-ce pas ? Si les nécessités de la profession comique obligent à un tel abandon de la personnalité, ne trouvons-nous pas au contraire dans nos études spéciales de médecine les bases d'une forte constitution morale ?

Repoussons donc hardiment ce parallèle qui serait fatal à notre caractère et à notre Vertu. Prends garde, Esculape, d'entrer dans la danse et de faire vis-à-vis à Thalie. Il vous faudrait, Galien, Hippocrate et Mercure, offrir la main à Mesdames Bloch, Mistinguett et Gaby Deslys, il vous faudrait danser le pas de l'ours et le trot de la dinde. C'est en vous trémoussant, suivant l'air nouveau du critique, que médecins et comédiens vous êtes invités à faire fuir microbes et mélancolie.

Et comme notre siècle est positif et pratique, la fantaisie du littérateur devient l'annonce suivante de l'administration :

« Algérie, *Mairie de Médéa*. Services d'hygiène. Poste vacant d'inspecteur des produits communaux. Traitement 1 500 francs. Les candidats doivent être musiciens et devront pouvoir exécuter la partie de piston dans la musique locale ».

Eh bien non ! c'en est trop ! nous ne ferons pas la partie de piston dans la société et nous resterons simples médecins ; nous serons toujours et à tout moment médecins, et en allant au théâtre, nous irons en médecins, rien qu'en médecins et non pour monter sur les planches, nous mêler aux comédiens, nous mettre en vedette. Nous ne devons pas, dans l'intérêt même des idées qui nous sont chères, de ces idées d'hygiène et de progrès médical que notre profession a fièrement répandues partout, nous ne devons pas, dis-je, laisser cette tribune retentissante qu'est la scène, sans contrôle et sans examen. C'est de là, plus encore que de la presse, que se répandent des notions qui, exactes, peuvent être utiles à tous ; donc nous devons suivre pas à pas le comédien, parce que dans cette cité de rêve et d'imagination qu'est le théâtre, les choses de la médecine, qui y sont trop souvent apportées, ne doivent pas s'y exposer d'une manière fantaisiste et erronée. Quelle que soit la liberté d'un auteur dans la conception de sa pièce, il ne peut pas plus affranchir les personnages qu'il met en scène des nécessités physiologiques, qu'il ne peut se rendre indépendant des règles physiques qui régissent tous les êtres.

Si, depuis quelques années, nombre de médecins ont des catacombes de la littérature passée exhumé les cadavres des grands morts d'autrefois, et en ont fait une autopsie rétrospective et souvent nauséabonde pour expliquer à quelles influences physiques leurs déterminations politiques étaient liées, s'il est vrai que sur la pierre que portait Napoléon III en sa vessie, on a en quelque sorte reconstruit l'histoire, on peut tout aussi légitimement désirer voir appliquer à la reconstitution de la vie qu'est le théâtre les mêmes principes d'analyse, de synthèse et de vérité. Et Victor Hugo ne fera plus dire à Marion Delorme : « Regardez tous ; voici l'homme rouge qui passe ». Richelieu, dans sa litière, ne se laissait pas voir ; il en tirait strictement les rideaux, car ayant des hémorroïdes qui le faisaient souffrir, il se couchait à plat ventre. Il n'y a jamais eu que le Grand Roi pour étaler en public son revers !

Même le grand thème autour duquel se déroule tout le théâtre, l'amour peut médicalement nous intéresser. Dans les *Jardins de Murcie*, joués à l'Odéon, nous observons une contradiction intéressante entre la brutalité des désirs des personnages et la douceur des paroles d'amour qu'ils prononcent. Cette contradiction est fort

CHRONIQUE MÉDICO-THÉATRALE *(Suite)*

bien observée ; l'amour chez le mâle vigoureux et impérieux s'accompagne souvent dans l'expression parlée d'une grande retenue, allant parfois jusqu'à l'adoration et à ses manifestations caractéristiques.

Les réactions oratoires, dans l'amour, sont en raison de la sensibilité, de l'intellectualité du sujet; sous cette impulsion, elles peuvent prendre une intensité si particulière qu'elles sont révélatrices ; on a pu dire ainsi que quand l'idéal est sensuel ou même sexuel, l'expression va jusqu'au sadisme, jusqu'à la déification de la chair (Baudelaire, Verlaine, Vromant).

La nécessité de faire vrai oblige à une observation exacte de personnages réels et en entraîne la transposition au théâtre. M. Adolphe Brisson a fort bien précisé ces ressorts internes dans l'anatomie des marionnettes qu'Ibsen nous a successivement présentées. Dans *l'Ennemi du peuple*, dans *Solness*, dans *Remersholm*, dans *Jean-Gabriel Borckmann*, la plupart des figures apparaissent sous l'aspect de détraqués, d'hystériques, de demi-fous. Les hommes sont des monstres d'orgueil épris de chimère, ou bien de pauvres êtres, victimes de fautes antérieures à leur vie, martyrs de l'atavisme. Les femmes Nora, Hedda Gabler obéissent à l'impulsion des nerfs alors qu'elles s'imaginent écouter la voix de la conscience et du cœur.

Hystériques, névrosées sont de consommation courante au théâtre, et surtout au café-concert ; la Scala, dans sa *Revue*, nous donne sur ce thème une série de tableaux où défilent les reines cascadeuses, la belle Hélène, la Reine Margot, la grande Catherine et ses cosaques, Théodora et ses esclaves, Messaline et ses gladiateurs, Cléopâtre, éprouvant un plaisir maladif à faire mourir une danseuse sous la piqûre d'un aspic.

On aurait peine à trouver dans l'*Assaut* de M. HENRY BERNSTEIN quelque développement médical que ce soit, et cependant une donnée posée une fois pour toutes doit, devrait avoir dans l'action une influence considérable. Les héros de la pièce sont en effet deux fiancés ayant trente ans d'âge de différence ; il aurait été intéressant de voir l'auteur tenir davantage compte dans les circonstances de l'action de cet écart ; certes un auteur n'a pas à se servir de toutes les propositions scientifiques qui découlent ou peuvent découler de mariage entre générateurs si différents d'âge ; mais le théâtre d'autrefois me semble plus avisé, lui qui jamais n'a passé sous silence ces causes de trouble dans la vie journalière ou mieux nocturne des ménages de barbons et jouvencelles.

N'insistons pas et ne cherchons pas à trouver ce que l'auteur a relégué au troisième plan ; ne soyons pas plus exigeant à propos de *Jolie occasion* de MM. PIERRE VEBER et MOLLET-VIÉVILLE, où les personnages principaux sont un jeune docteur en médecine et la veuve d'un médecin ; l'action aurait pu tout aussi bien se dérouler sans ces diplômes.

Mais laissons-là toutes ces fantaisies parisiennes et occupons-nous de *la Lépreuse*. Certes, sa place serait mieux à Saint-Louis qu'à l'Opéra-Comique, car c'est tout juste si en voyant Mme Delna, les spectateurs ne se grattent pas. Et disons-le tout de suite, le maquillage de cette grande artiste ne nous semble pas du tout heureux : elle s'est fait une tête de sorcière, soit, mais trop haute en couleurs, trop accentuée, et cela n'est pas tout à fait conforme à la vérité. Les lépreux sont généralement pâles, et s'il est vrai qu'ils acquièrent des déformations repoussantes, à quoi bon combiner avec cette hideuse maladie les signes les plus odieux de la déchéance et du laisser-aller séniles.

Dans son *Lépreux de la cité d'Aoste*, Xavier de Maistre nous avait tracé de la vie d'isolement d'un de ces malheureux un tableau merveilleux de grandeur et d'art littéraire qui précisément a été publié il y a juste cent ans, en 1812, pour la première fois.

Le malheureux lépreux, que le graveur Staal a représenté, avec habileté d'ailleurs, car il a dissimulé son visage grâce à un large chapeau, repousse du voyageur qui le visite l'offre de garder avec lui quelque relation épistolaire que ce soit : « Je ne dois avoir d'autre société que « moi-même, d'autre ami que Dieu ; nous nous reverrons « en lui. Adieu généreux étranger, soyez heureux !... Adieu « pour jamais ! »

« Le voyageur sortit. Le lépreux ferma la porte et en poussa les verrous ».

Nous n'avons pas trouvé dans *La Lépreuse* la même impression d'un renoncement farouche à la vie sociale. Il y a en vérité, dans cette tragédie, une manière déconcertante — gardons-nous sans doute de quelque critique que ce soit sur l'affabulation ; chaque auteur est libre de présenter comme il lui plaît le sujet qu'il conçoit. Notons cependant que M. Bataille l'a trouvée dans une antique ballade bretonne. Vous connaissez le récitatif des vieux bardes du temps jadis ; c'était une lamentable et terrible histoire qui se déroulait en une longue plainte. D'avoir fait de cela trois actes, d'avoir voulu planter les personnages en chair et en os, d'avoir mis en scène et en action cette mélopée, il en est résulté une visible contradiction dans la pièce. On rend mal à la vie ce qui une fois pour toutes avait été figé dans une forme définitive et surannée. Il ne s'agit pas d'être choqué par la mise en scène d'une répugnante maladie ; d'autres poètes sont sortis à leur honneur de cette redoutable difficulté ; tel Sophocle, montrant Philoctète blessé dans l'île de Lemnos par une des flèches d'Hercule dont il était le dépositaire. Abandonné à cause de l'odeur insupportable de sa blessure, il poussait dès la première scène des cris lamentables, et tout à fait réalistes :

Οι ! Οι ! Οι ! ο ποποι ! ο ποποι ! οι ! οι ! οι !....

Il trouve le moyen de nous émouvoir et de couvrir du

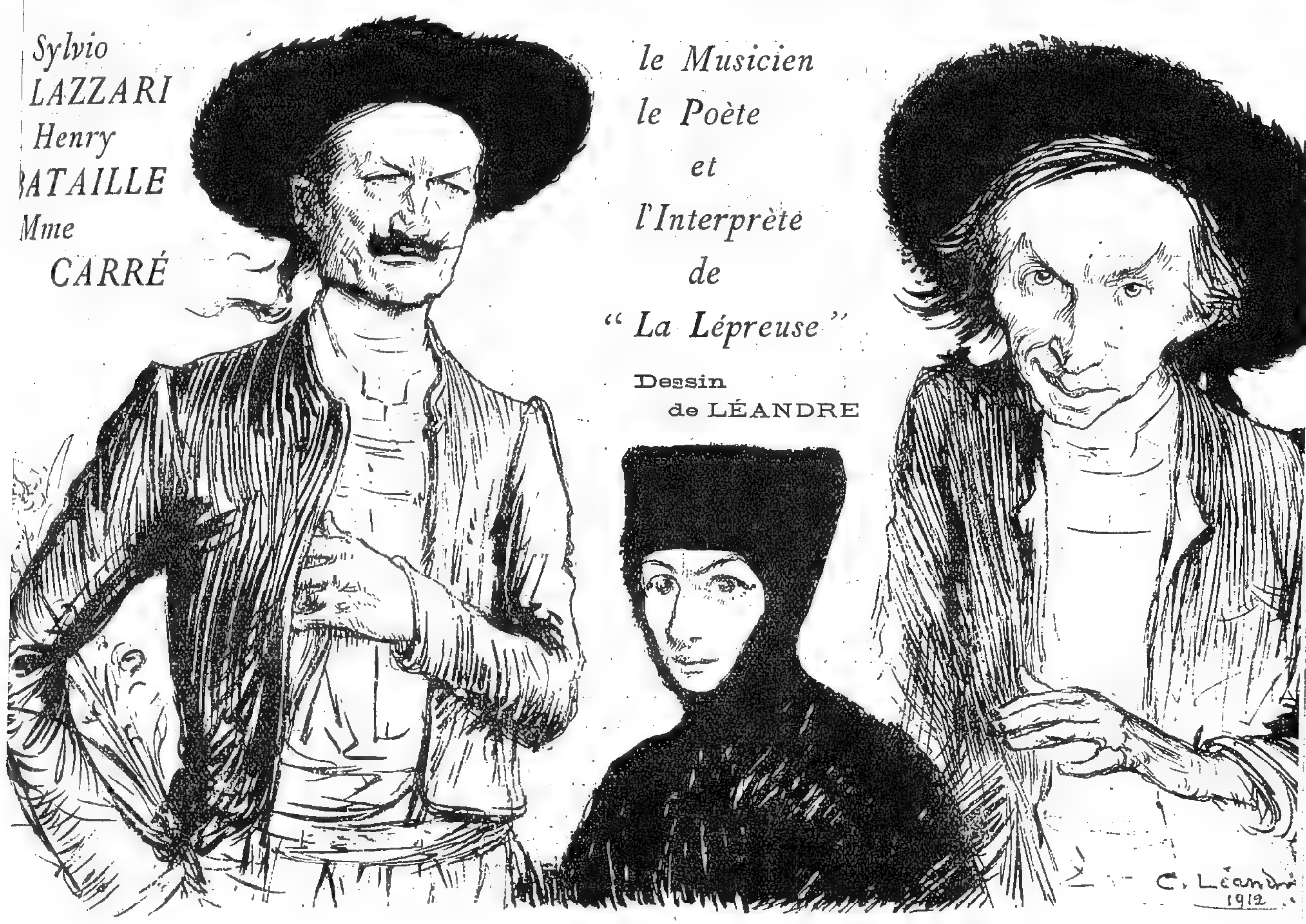


... N'avancez pas... vous êtes auprès d'un malheureux attaqué de la lèpre. — De Maistre, Œuvres (Bibliothèque de la Ville de Paris, n° 20843).

CHRONIQUE MÉDICO-THÉATRALE *(Suite)*

manteau de l'art les réalités les plus crues de la vie.

En vérité, pour la lépreuse, nous ne nous trouvons pas touchés, et cependant est-il thème scénique plus propre à semer l'épouvante ou à exciter en nous les sentiments de la commisération la plus intense ? Je n'ai pas vu dans l'auditoire le signe d'une émotion quelconque ; j'ai bien entendu prononcer le mot de pénible à l'occasion de la cérémonie funèbre finale, mais cela n'éveillait aucune communion d'esprit ni de sentiment. La plus grande faute en est que l'esprit religieux, qui doit être l'essence même de cette évocation et qui avait inspiré la ballade légendaire, ne s'exprime en aucun moment; musicien et poète ont réussi à cet égard une parfaite entente du silence. Alors comment veut-on que pareille erreur rende la pièce compréhensible et tout au moins sensible au public ? Qu'on se rappelle quelle horrible maladie était jadis la lèpre. On a dit que les Hébreux furent chassés d'Égypte à cause de cela, mais ce qui est bien certain c'est que la maladie se répandit en Europe au retour des Croisades. C'est alors que fut fondé l'ordre des Hospitaliers de Saint-Lazare, religieux et militaire, dont la mission spéciale était de soigner les lépreux. Établi à Jérusalem au commencement du XIIe siècle par les Croisés, chassé de Palestine avec eux, il fut recueilli par Louis le Jeune dans son domaine de Boigny, près d'Orléans, puis installé par ses soins à la porte de Paris, dans une maison qui devint la maladrerie. Cette maladrerie de Saint-Lazare (prison de Saint-Lazare actuelle) ne recevait que les lépreux parisiens ; seuls les boulangers de toute provenance y étaient admis en raison de l'opinion que l'action du feu sur la peau les exposait plus que tous autres aux attaques de la lèpre. Cet hôpital était divisé par petits cabanons où les lépreux étaient sequestrés. Louis le Gros leur accorda la faveur d'une foire spéciale de Saint-Ladre, devant l'hôpital, qui se tenait pendant huit jours à la Toussaint ; elle s'appela foire de Saint-Laurent sous Philippe-Auguste. La léproserie disparut au XVIe siècle, quand les chanoines de Saint-Victor vinrent s'y installer, mais ils s'engagèrent à loger et soigner les prêtres qui seraient atteints de la lèpre.



La Lépreuse, par Léandre (1).

Rappelons-nous avec quelle sévérité la lèpre fut traquée pendant tout le moyen-âge ; les lépreux, dont la maladie n'était pas évidente, étaient examinés ; médecins et juges désignaient ceux qu'il fallait absolument bannir de la société et les prêtres procédaient à leur expulsion dans des cérémonies dont les rites sont restés classiques et qui ressemblaient à des funérailles ; c'était une véritable mort civile, imposée par les autorités religieuses. Le lépreux avait une maison isolée, un costume spécial et vivait presque toujours de la charité publique.

(1) Nous devons remercier M. Léandre d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire son dessin paru dans *le Journal* et la direction du *Journal* d'avoir consenti à nous prêter le cliché.

CHRONIQUE MÉDICO-THÉATRALE *(Suite)*

Les commandements du Sénéchal, que donne M. Henry Bataille, sont conformes aux coutumes :

Le lépreux ne doit plus sortir,
Sans le capuchon noir qu'il va mettre...
Il n'ira plus ni au moulin ni au four banal,
Il ne lavera ni ses mains ni ses habits dans la fontaine,
Il ne paraîtra plus aux fêtes ni aux pardons.
Il ne répondra que sous le vent,
Et n'errera point dans le chemin creux.
Par ordre royal... Ainsi soit-il.

Nous savons par les travaux de Jeanselme et de Laurens que « le mucus nasal des lépreux est d'une très grande virulence, et que la rhinite est une des sources les plus efficaces de la propagation de la lèpre. On y trouve le bacille de Hansen. La contagion est d'autant plus à redouter, que le malade ne soupçonne pas la nature de sa maladie ».

Par conséquent, tous les points scientifiques de la pièce sont en parfait accord avec la conception que nous avons de la maladie ; la jeune femme Aliette communique la lèpre à Ervoanik, sans que chez elle il y ait trace visible de la maladie ; cependant elle se sait contagieuse. Nous devons évidemment attribuer l'exactitude de ces données à ce que M. Bataille a suivi pas à pas la vieille ballade bretonne, contemporaine de la lèpre épidémique.

Mais si l'auteur a pris au vieux texte une affabulation exacte, il n'a pas su ajouter cette atmosphère de l'époque où se mouvaient les personnages et qui enveloppait l'action. Chacun se soumettait sans révolte aux terribles mesures de répression édictées contre les victimes. Certes on ne trouverait pas chez ces malades la conception grandiose, l'acceptation tragique d'un Œdipe aux fatalités de la vie ; non, ces malades tiraient de la religion les forces nécessaires à une longue résignation, il se peut qu'il y ait eu une vieille Tili pour donner des tartines infectées à de petits enfants, et raffinement rare même chez une belle-mère, pour faire gagner de gaîeté de cœur la maladie à son gendre, mais cela n'a pu être qu'un fait divers de l'époque ; les lépreux d'alors n'étaient pas des saboteurs ; comme toute la société ils étaient imprégnés de religion et bien préparés à un retranchement total.

Si vous oubliez ce souffle religieux, vous aurez beau sur ce thème greffer une musique pittoresque, nous n'entrerons pas en communion avec ce milieu, dont les pensées, les directions ne nous ont pas été suffisamment développées.

Ce n'est que par la suite des représentations qu'il sera possible de se rendre compte de l'atmosphère de la pièce ; si l'impression actuelle devait persister, il faudrait regretter que l'auteur n'ait pas abordé son sujet d'une façon courte et précise, élagnant tout ce qui arrête l'action et la massant en un seul acte, comme il est de règle dans les *théâtres à côté*.

Dans ces théâtricules, les uns continus, comme le Grand Guignol, et les autres intermittents, comme l'Œuvre et le théâtre d'Astrée, chaque pièce ne comporte qu'un acte ou deux au plus, dans lequel se traite, en un raccourci toujours brutal et souvent horrible, un fait divers angoissant ; mais l'action gagne en force ce qu'elle perd en durée. C'est pour cette raison que Mme Marguerite Carré dont le rôle ne s'égare pas dans le détail, recueille la meilleure part du succès. Quant à Mme Delna, elle pouvait aisément sacrifier l'invention de son maquillage et maintes fioritures d'attitude sans faire de tort à la juste réputation de sa voix.

C'est avec un certain frisson que nos mondains, mondaines et demi, regagnent leurs autos trépidants ; sous le péristyle, une de ces dames fardées, autant pour le moins que la vieille Tili, semble assez mécontente de l'avis exprimé par son cavalier ; « tout ça, c'est encore des histoires à Metchnikoff ». Bacilles de Hansen, spirochète pâle dansent sans doute une sarabande confuse devant les yeux de ces amoureux refroidis ; pensez donc être comme Aliette à la fois si capiteuse et si dangereuse. Voilà une mauvaise pièce pour ces dames.

Elles trouveront meilleure ambiance chez Mistress Warren dont la *Profession* nous est exposée au Théâtre des Arts.

Les établissements qu'elle possède sur le continent sont un véritable paradis. Cyniquement, et je ne doute pas qu'elle exprime l'opinion intime de l'auteur, elle prétend que jeunes filles et jeunes femmes sont mieux chez elle qu'à l'atelier, que le travail d'usine est plus dégradant, que l'alcôve au taximètre conserve mieux la santé que tout autre genre de travail pour la femme, en un mot c'est le panégyrique du canapé à la course et à l'heure.

Mais en vérité, malgré ces considérations pervertissantes, la *Profession de Mistress Warren*, de Bernard Shaw, porte un titre qui n'a rien à voir avec la pièce elle-même.

Cette profession qui a toujours si vivement préoccupé médecins et légistes n'a, à aucun moment, subi de la part de l'auteur l'assaut d'une analyse quelconque.

Nous sommes loin de Tolstoï et de *Rédemption* où une des faces du problème est résolument attaquée, avec des scènes et non avec des considérations conventionnelles.

Bernard Shaw a cru devoir mettre au théâtre une tenancière de maison, mais non pour nous indigner contre l'horreur de ce commerce de chair humaine. Il ne l'a prise comme héroïne, que parce que d'un consentement universel son métier est un des plus répugnants.

Il aurait aussi bien choisi comme vedette le métier de vidangeur, mais si celui-ci évoque à coup sûr le maximum de malpropreté, celle-ci n'est que physique et matérielle et ne comporte aucune dégradation morale comme la profession de Mme Warren. D'ailleurs disons en passant qu'en 1777 a déjà paru un drame en trois actes de Nougaret et Marchand sur cette matière, intitulé « Le vuidangeur sensible », qui est une critique des dénouements atroces et des personnages vils introduits sur la scène.

La thèse de l'auteur est bien simple ; la société est pourrie et il en donne un échantillon — l'échantillon c'est Mme Warren ; elle dirige plusieurs maisons sur le continent, Bruxelles, Vienne, Budapest ; elle a un commanditaire qui est son amant, Sir Crofft, « appartenant à la catégorie des viveurs londoniens », en tout cas de haute aristocratie, et à l'instar de Vespasien, il proclame que l'argent n'a plus d'odeur quand l'intérêt atteint 35 p. 100. D'ailleurs, il le déclare, c'est une profession comme une autre ; toute l'aristocratie anglaise y met ses fonds, sans le dire trop haut, bien entendu ; mais Bernard Shaw le sait ! et les gens comme Mme Warren qui ont du savoir-faire, de l'entente, qui réussissent, acquièrent l'estime de leurs commanditaires. S'occuper de pareille entreprise, y surveiller l'emploi de ses fonds n'a rien de sale, « vous savez, on ne touche à rien, on n'y met pas les mains ».

Annoncez tout à coup à une jeune fille élevée sévèrement, loin de ses parents, que Mme Warren est sa mère, révélez-lui la profession de sa mère et vous aurez tout le drame. Ajoutez à cela un candidat à la main de la jeune miss, candidat pris dans le monde le plus respectable et faites contre cette pierre de touche de l'honnêteté qu'est cette jeune miss Vivie quelques frictions avec le jeune homme et vous saurez bientôt de quel métal et de

CHRONIQUE MÉDICO-THÉATRALE *(Suite)*

quel alliage est composé le bronze de ce jeune amoureux.

Malheureusement Bernard Shaw n'a eu comme modèle qu'un bien mauvais milieu et il se trouve que son jeune homme, tout fils qu'il soit d'un Recteur, n'a pas cependant sous les yeux les exemples de la bonne conduite. Sur son père il s'exprime avec crudité ; à certains moments il ne craint pas de parler de lui comme certain fils de banquier contemporain et impatient de la mort de son père « l'increvable ! » Son auteur est obtus, quant à sa mère « elle est vaseuse, pensez donc elle vit avec le vieux, elle, une femme distinguée et lettrée ! »

L'idée capitale de la pièce est : *exploiter des femmes dans des maisons publiques ou les exploiter dans des usines, c'est la même chose.* On ne peut d'ailleurs devenir riche qu'en abusant de ses semblables. L'auteur ajoute aussi que la femme dans notre société n'a qu'un moyen d'assurer son existence, c'est de rencontrer un homme qui l'entretienne, légalement ou illégalement.

D'après M. Hamon, son traducteur, Bernard Shaw est convaincu qu'il a écrit des chefs-d'œuvre, « qu'il détient la vérité et que ses opinions sont les seules justes ». Cela ne m'étonnerait pas qu'il se crût un nouveau Beaumarchais, mais sa manière brutale et simpliste ne me semble pas propre à préparer l'évolution socialiste qu'il prêche.

La société n'est vraiment pas telle qu'il la plante au théâtre ; une erreur aussi grossière enlèvera, tout au moins chez nous, à cette pièce tout accent de vraisemblance. Mme Warren a été représentée 300 fois à Berlin, et à Paris au théâtre des Arts, j'ai pu constater que la moitié pour le moins des spectateurs étaient des étrangers, surtout des Allemands.

Ce qui veut dire que cette pièce ne peut frapper qu'un peuple où il n'y a que peu ou pas de bourgeoisie, où le manque de contact avec elle la fait ignorer de la masse ; de même à la Révolution toutes les turpitudes racontées sur la noblesse, qu'elles fussent vraies ou fausses, devaient porter, car cette noblesse était peu nombreuse et s'était trop isolée du peuple et de la bourgeoisie. Ce n'est pas M. Shaw qui sonnera en France l'hallali de la société bourgeoise, le tableau qu'il en invente est répugnant et non conforme à la vérité ; peut-être aurait-il mieux fait de se mettre au contact des modèles qu'il cherche à diffamer ; à ce point de vue je lui conseillerais de fréquenter par exemple les milieux médicaux ; il verrait qu'il y a encore des quantités de braves gens, dont les ressources sont honorables et qui ne pratiquent pas la prostitution. Même les plus gros mangeurs de curé de chez nous ne vont pas jusqu'à croire et prétendre que les recteurs, les curés passent leur nuit à la maison de tolérance.

Bernard Shaw a prouvé aux Batignolles qu'il n'était pas Hercule, et bien qu'il se soit muni d'un rude balai pour nettoyer les écuries d'Augias qui le hantent, son zèle semble naïf et intempestif. Les écuries d'Augias de la société sont tout de même mieux tenues qu'autrefois ; il y a bien encore sans doute des recoins qui méritent la brosse et le savon ; nous autres médecins nous serions bien désireux qu'on y portât la main ; la prostitution est du nombre ; mais en vérité quelle myopie chez cet auteur ! il entre dans les latrines et il veut nous faire croire qu'il est au salon ! La maison moderne est plus compliquée ; le socialisme littéraire ne prendra de valeur que le jour où il tiendra compte des faits et des choses et abandonnera les folles et déloyales imaginations.

Laissez à Guignol l'agitation ridicule et la manie de vouloir à tout propos démolir la maison et aidez plutôt les médecins, au moyen de pièces et d'écrits vraisemblables, à la ranger, à la rendre confortable, ensoleillée et saine.

Henri Roché et Paul d'Estrée.

VARIÉTÉS

PRÉVOYANCE !...

Mon neveu Hector a onze ans ; c'est un lapin ! Il m'honore de son *libre choix* et j'ai, sinon l'avantage, du moins le plaisir d'être son médecin ordinaire.

Une indigestion de « crêpes » l'a tenu au lit le lendemain du Mardi-gras !

— Pas de remèdes ! m'a-t-il intimé d'un ton supérieur ; je t'ai demandé afin que tu me donnes « le » certificat...

— ... Le certificat ??...

— Oui ! pour « ma » mutuelle scolaire ; il me revient 0fr. 40 par jour en cas de maladie. C'est toujours meilleur à prendre qu'une purge !...

Ma pendule retarde sans doute ! mais, voyez-vous, c'est plus fort que moi : je ne puis me faire à ces façons !

C'est très joli de ne pas vivre au jour le jour ! Mais ce qui est encore mieux, c'est tout simplement de « vivre ». Or, est-ce vivre, dites-le moi, que de songer constamment aux maladies, aux accidents et à la mort ?

Vous vous mariez !... Envisageons immédiatement, au lieu des prospérités probables qui doivent accompagner votre travail et votre saine énergie, tous les malheurs qui pourraient vous guetter : Vite ! prélevez pour une mutualité-maladie une partie de votre salaire... L'auto... l'auto qui vous conduit va probablement écrabouiller, outre les poules et les canards, quelque « lardon » qui « vaudra » dans les 50.000 francs plus les frais de procédure... Signez des deux mains un contrat — qui vous engage par de là l'usure de votre machine :

... Mais... au fait ! chaque jour vous êtes exposé à vous tuer... en auto, en voiture, à pied si une cheminée choit sur votre tête... à table si votre cuisinière insinue dans la purée un bouton de culotte qui vous occasionne l'appendicite ! !.... Puis... vous avez des enfants !... deux enfants?... Malheureux ! qui les élèvera, demain, après votre trépas?,.. Vite ! vite ! les larmes aux yeux, des sanglots pleins le diaphragme, souscrivez une assurance dotale !... dix assurances... vingt assurances !... contre le vol... contre la détérioration des chapeaux haute-forme, contre les risques professionnels, les maladies des vers à soie, les engelures !... Souscrivez ! signez ! payez ! !

Tiens !... bouclons un peu votre budget !... Ah ! malheureux ! vous n'avez oublié qu'une chose... c'est de vous assurer contre l'inanition... Vous allez mourir... la chose est claire... mourir de faim !... Les assureurs, dont il vous fallut par surcroît subir les discours philosophiques et salivaires, vous ont tout pris ! Il ne vous reste plus que votre plume pour signer... signer toujours !

J'entends bien : *La Pré-voy-an-ce...*

Oui... sans doute... on va même fonder un ministère exprès pour elle — ça c'est un comble !

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent, ce sont
Ceux dont un espoir noble emplit l'âme et le front...

La mort ne surprend pas le sage.. Il faut envisager l'avenir avec calme, sans frayeur... (et autres balivernes).

Mais, mes pauvres gens... c'est la « frousse » précisé-

VARIÉTÉS (*Suite*)

ment qui vous mène !. Des « lutteurs » ça ?... des « foireux ! » comme dit Jean Richepin.

Tâchez donc de vivifier, plutôt, les qualités essentielles et fondamentales de notre race : l'énergie, l'initiative, l'audace.

Le marin ne va pas loin qui s'attend à faire naufrage en sortant du port. La vie n'est ni si maussade ni si traîtresse qu'on voudrait nous le faire croire. Le choléra frappe d'abord les trembleurs !

Dans un tout petit village que je connais, une pieuse fondation a adossé l'un à l'autre un asile maternel et un asile de vieillards. J'aime à m'arrêter près de la grille, derrière laquelle les moutards piaillent et les octogénaires se chauffent au soleil — quand il en fait !. Les uns ont déposé nos tribulations ; les autres ne les connaissent pas encore. Ils vivent au jour le jour. Ils ne redoutent ni n'escomptent la mort prochaine ou les années mystérieuses, qui s'avancent vers eux avec rapidité. Ils sont heureux. Ils « vivent ».

Carpe diem ! !... JACQUES ROCHEBONNE.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LA LEÇON D'OUVERTURE DU PROFESSEUR PIERRE TEISSIER

M. Pierre Teissier a fait le 6 mars sa première leçon, devant l'auditoire habituel de ces sortes de cérémonies. Le grand amphithéâtre de la Faculté était comble, et l'entrée du nouveau professeur a été accueillie par de longues acclamations.

Un peu ému, d'une émotion qui faisait légèrement trembler sa voix, M. Teissier exprime en termes heureux sa joie des « minutes d'or » qu'il vit en ce moment, grâce au choix du conseil de la Faculté. Il remercie tous ceux qui lui ont facilité la route ; il fait en passant un délicat éloge de son prédécesseur le professeur Dejerine, puis, selon la tradition, il reporte sa pensée vers ses premiers maîtres, ceux à qui il a dû la première initiation scientifique, et qui ont ouvert son esprit aux problèmes de la médecine. J'ai eu, je ne le dissimule pas, une particulière jouissance à entendre évoquer, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Paris, devant un public dont la plus grande partie l'ignorait, le nom, vénéré à Lyon, de Bénédict Teissier. Son association avec celui de Potain, que réalisa l'affection reconnaissante de l'orateur, me parut particulièrement heureuse. Ce fut en effet, comme ce dernier maître, avec une œuvre scientifique plus modeste, un clinicien remarquable, et ce fut, comme lui, un honnête homme, avec tout ce que cette expression comporte de grandeur et de noblesse de l'âme, une de ces figures que l'on se plaît à évoquer, et à citer en exemple aux jeunes, quand on veut leur donner une idée élevée des devoirs de notre profession, un de ces maîtres dont on éprouve une certaine fierté d'avoir été l'élève.

Puis ce sont Rigal, Landouzy, Bouchard, et Potain surtout, le « Patron », dont l'éloge ému est souligné par les unanimes applaudissements de la salle entière.

Enfin Teissier attaque le sujet même de sa leçon : l'organisation de l'enseignement médical. On sait que, depuis quelques années, elle fut l'objet de ses constantes préoccupations. Il lui consacra en 1905, puis en 1907, deux rapports importants, dont les conclusions ont en partie inspiré le décret de 1908. C'est dire qu'il en prend nettement la défense contre les critiques qui l'ont attaqué :

« S'il ne prétend pas à la perfection, il satisfait cependant à quelques principes excellents dont l'application pourra être efficace, si maîtres et élèves, persuadés de la grandeur du but à atteindre, consacrent à leurs travaux un effort soutenu, si en haut lieu l'on veut tenir compte qu'il n'est guère de réformes qui ne dépendent strictement des ressources financières ».

Hélas ! non, il ne prétend pas à la perfection, ou, s'il y prétend, il ne réalise guère ses prétentions ; mais, comme le fait observer, avec un scepticisme quelque peu déçu, Teissier, comment satisfaire une opinion aussi variable que 'opinion médicale ? En 1893 elle réclamait un enseignement plus scientifique ; en 1907 elle reprochait à la Faculté de créer des savants et non des médecins. Il y a vingt aujourd'hui on ne réclame que liberté et décentralisation. En 1893 on supprimait, pour l'accès aux études, la nécessité du baccalauréat de philosophie, et on s'indignait du temps perdu à l'étude des humanités ; en 1912 les praticiens eux-mêmes réclament, pour les étudiants, une forte culture classique !

Bien entendu, de tous les points que touche successivement Teissier dans son exposé, celui qui le retient le plus concerne l'utilité du cours de pathologie interne, qui lui est confié. Il n'a pas de peine à démontrer qu'un enseignement d'ensemble de la pathologie s'impose, à côté de l'enseignement pratique, et fragmenté au gré des circonstances du professeur de clinique. L'érudition est nécessaire pour que l'observation donne tout son fruit :

« Science et art médical se pénètrent, se complètent réciproquement, et se prêtent un mutuel appui. Mais leurs doctrines, non séparées dans la pratique, sont distinctes par essence, et doivent répondre à deux modalités d'enseignement ».

Je relève encore cette excellente définition de la leçon comparée au livre, par lequel quelques-uns voudraient la remplacer :

« La leçon est, et doit être constamment au courant de l'état actuel de la science ; elle doit faciliter, avec la dose de critique nécessaire, le travail de sélection ; elle doit montrer le choix qu'il convient de faire entre des idées et des opinions souvent contradictoires ; écarter les classifications trop erronées ; établir les abris provisoires ; mettre de la précision, de l'harmonie dans ce qui est certain ou probable, laisser dans la pénombre ce qui est incertain. Elle doit simplifier, donner la connaissance exacte du sujet, apprendre à voir clair dans ce qui est. »

Mais il est impossible de suivre Teissier dans une argumentation qui soulève une série de problèmes dont la discussion serait trop longue. Je me contente de reproduire quelques lignes de sa péroraison noblement pensée, fortement exprimée :

« L'art que nous avons embrassé, Messieurs, est difficile, et exige un immense et continuel labeur. Il faut en prendre notre parti ; nous l'avons accepté librement. Nous devons accroître son domaine, nous ne devons pas le mutiler. De ces études si complexes, mais si pleines d'intérêt, votre conscience vous oblige à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à assurer le salut du malade.

Quand on a choisi sa profession, il faut l'aimer ; quand on l'aime, il dépend de soi de la bien faire. Elle nous impose des devoirs, nous donne des récompenses, quelquefois des fiertés. Elle nous donne toujours plus que nous ne lui donnons.

La nôtre a une tradition forte, une histoire dans laquelle nous entrons en l'adoptant, une gloire à laquelle nous participons en l'exerçant. Elle est périlleuse, et nous procure le plaisir de vivre dangereusement ; comme telle, elle égale les plus grandes, si elle ne les surpasse. Elle ne laisse pas de vouloir souvent des choses très hautes, et par cela seul elle mérite le respect ; il ne tient qu'à nous de la faire respecter. »

Des applaudissements accueillent ces dernières paroles, puis comme en un jour de mariage, lentement, la foule nombreuse des amis, des maîtres et des élèves défile à la ans on se plaignait de la trop grande liberté du stage ; « sacristie » exprimant, en une poignée de main, au nouveau professeur, ses félicitations et sa sympathie.

G. LINOSSIER.

CONNAISSANCES UTILES

SCIENCE ET CUISINE

Sous la lente poussée de l'opinion, l'enseignement ménager s'implante partout ; à l'école primaire supérieure, à l'école normale primaire, au lycée de jeunes filles. Est-ce un pas en arrière dans l'émancipation intellectuelle de la femme ? Est-ce un pas de plus en avant ?

Les féministes prétendent que sous des apparences bénévoles la tentative n'est qu'une manière détournée de réintégrer les femmes dans la cuisine et dans la nursery; les pédantes y voient au contraire — après s'être beaucoup défendues de ses approches — une manière d'étendre encore le champ des connaissances scientifiques de la femme : féministes et pédantes ont tort.

On n'est pas esclave d'une activité quelconque parce qu'on la connaît mieux, parce qu'on la domine bien; au contraire ; or, il est facile de se rendre compte qu'une maîtresse de maison qui se double d'une parfaite ménagère est capable de réduire au minimum la durée de temps que toute femme sacrifie aux choses de l'intérieur. Et la crainte exprimée par les féministes paraît d'autant moins fondée que la femme la plus émancipée reste la mère, et que l'ensemble des connaissances que développe l'enseignement ménager lui permet de mieux remplir ses devoirs maternels.

Sans fondement sont aussi les espérances de la savante qui s'exclame devant la science pure et pense que l'enseignement ménager n'a peut-être bien été introduit dans les programmes que pour étendre le savoir scientifique des élèves. Un enseignement ménager bien compris n'est pas celui qui encombre davantage la mémoire des élèves de nomenclatures inutiles et indigestes, mais bien celui qui usant des matériaux inutilisés dans notre enseignement, souvent trop théorique, les fait servir à « éclairer la lanterne », — je veux dire les différentes manipulations ménagères, — tout en clarifiant en quelque sorte une science trop stagnante, trop abstraite, trop livresque.

Mais dans cet ordre d'idées que d'applications ! Je n'en veux prendre aujourd'hui d'exemples que parmi les préparations culinaires.

Voici de jeunes légumes, tels que les haricots verts, les asperges, les petits pois, les choux-fleurs, etc. D'un goût très agréable, ils nous plaisent moins lorsqu'ils l'ont perdu ou lorsque, transformés en pâtée innommable, ils n'ont plus leur forme et leur délicate verdure, d'où plusieurs indications au point de vue des résultats à obtenir : c'est d'abord de leur conserver tout leur goût, c'est ensuite de leur garder leur forme, leur couleur. Pour cela, nous les soumettons à une cuisson rapide, dans de l'eau portée à une température très élevée. Pour hausser le degré d'ébullition de l'eau, si nécessaire à la conservation de la couleur primitive, nous salerons cette eau et nous en emploierons une quantité telle que l'adjonction des froids légumes ne suffira pas à abaisser considérablement sa température, pendant un temps assez long. S'agit-il au contraire de légumes secs, qui par la dessiccation ont perdu une grande partie de leur eau, qui sont riches en albumine et *durciraient* irrémédiablement si on les soumettait à une température trop élevée ; nous les mettrons au feu à l'eau froide, nous renouvellerons même cette eau lorsqu'elle se rapprochera de l'ébullition afin qu'un contact prolongé du légume et du milieu ambiant leur permette lentement de s'imbiber d'eau et de s'amollir.

Les observations scientifiques trouveront leur emploi dans la confection *d'un rôti* comme elles l'ont trouvé dans la préparation des différents légumes.

Voici notre rôti placé sur un gril, dans un four qui mesure à peu près 145°. La chaleur agit sur lui ; peu à peu l'humidité des tissus qui le composent, de l'intérieur cherche sa route vers l'extérieur ; sous la lente poussée de cette humidité le suc que renferme les cellules sort de la viande et tombe en gouttelettes dans la lèchefrite qu'une cuisinière précautionneuse place dans un bain-marie, afin d'éviter que la trop grande chaleur du four ne dessèche, peut-être même ne brûle, le jus ainsi produit. A quel moment salerons-nous ces rôtis ? Au moment de les mettre au four, ainsi que le font un trop grand nombre de cuisinières ? Evidemment non; nous avons déjà vu l'une des propriétés du sel marin, il élève le degré d'ébullition de l'eau ; il en est une autre qu'une ménagère experte ne doit pas ignorer : il est avide d'eau. En salant la viande dès son introduction dans le four, nous provoquons une trop rapide expulsion des sucs, de l'humidité qu'elle renferme et qui devait d'une part assurer sa douce coction, d'autre part élever sa valeur nutritive. Grillades, rôtis ne seront donc salés qu'une fois cuits et avec du sel très fin.

Ces rôtis ainsi préparés, les découperons-nous à leur sortie du four ? Evidemment, non. Sous le couteau qui les traverse le jus giclerait de toutes parts poussé par la vapeur d'eau qui s'en dégage ; si le rôti pèse de 6 à 8 livres, attendons 15 à 20 minutes avant de l'entamer, sa température se sera un peu abaissée, la vapeur d'eau se dégagera avec moins de violence et chaque portion de viande gardera ainsi, dans l'épaisseur de ses tissus, une certaine quantité du suc nourrissant.

Combien aussi l'observation nous sera utile pour la réussite des fritures. Pourquoi ne faut-il pas mettre à la fois une trop grande quantité d'aliments dans une friture chaude ? Pourquoi cette friture sera-t-elle très abondante ? Pourquoi sera-t-elle très chaude (1) au moment où l'on y introduira les aliments ? Pourquoi les fritures sont-elles très souvent pâles et molles ? etc. L'observation et le raisonnement scientifique réunis nous permettront à la fois de comprendre les règles qu'on nous prescrit et les raisons qui semblent parfois en rendre l'observance inutile.

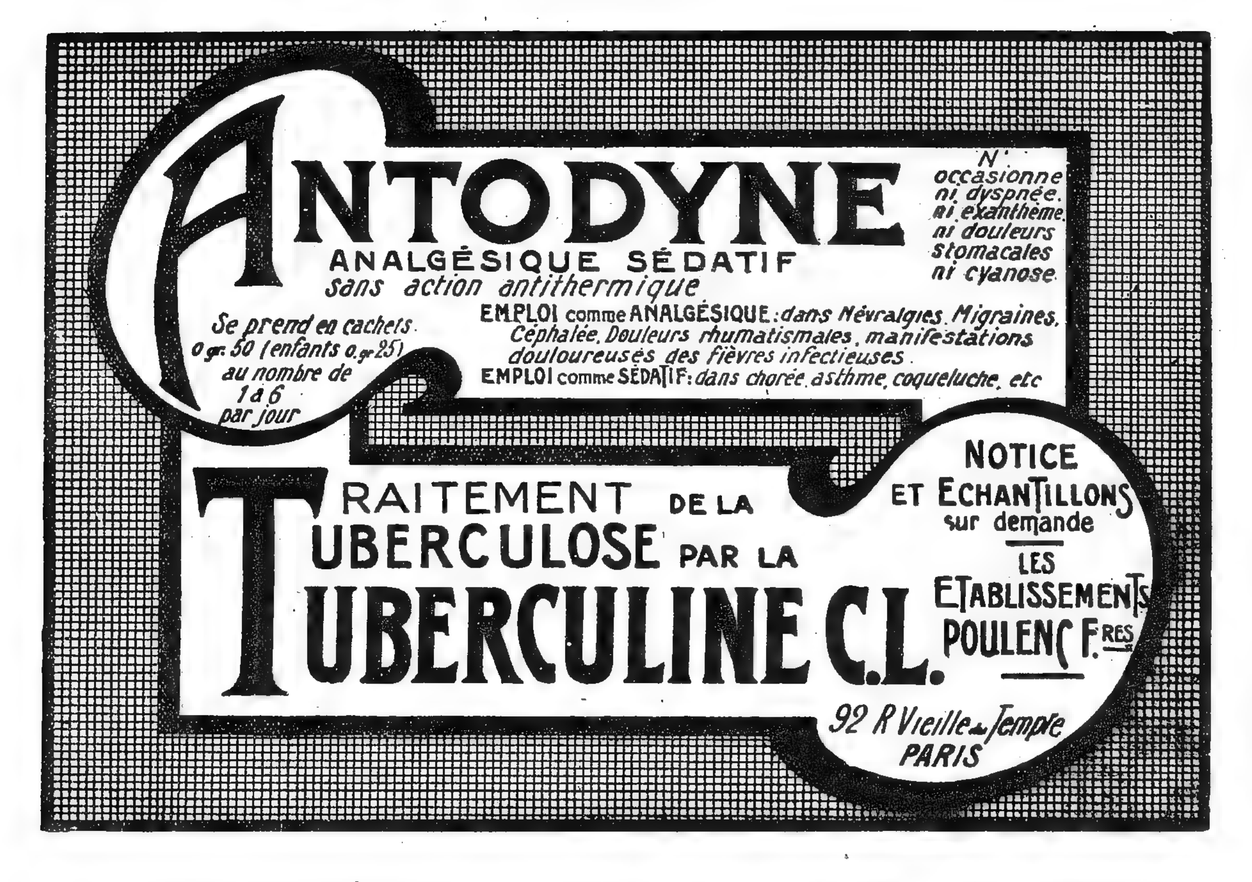
Dans un récipient de fonte, mettons de la graisse ; cette graisse est-elle bien chaude, c'est-à-dire fume-t-elle légèrement, nous y introduisons par exemple les poissons que nous voulons préparer ; en premier lieu, les plus volumineux, puis les autres. Qu'arrivera-t-il alors ? D'abord un nuage de vapeur s'élève du récipient, puis l'humidité froide de la chair de poisson venant se mêler à la friture, la température de celle-ci s'abaissera. La quantité de graisse dont nous disposons est-elle trop restreinte, ou bien le feu n'est-il pas assez vif, ou bien encore le nombre des poissons est-il trop grand, cet abaissement de température devient excessif, dure trop longtemps et l'on n'obtient qu'une friture molle et pâle. Au contraire, si le feu est vif, le corps gras abondant, les poissons en petit nombre, l'abaissement de température dure peu, le résultat de l'opération donne une merveilleuse friture dorée et croustillante.

Je pourrais multiplier les exemples, peut-être ceux qui précèdent suffiront-ils à réhabiliter la cuisine près des intellectuelles, je mets le mot au féminin, car depuis longtemps les hommes paraissent lui vouer une particulière estime.

Augusta Moll-Weiss.

(1) Voir *La cuisine rationnelle des Malades et des Bien-Portants* chez Doin.

***



LIPOIODINE
CIBA

(41 pour 100 d'iode)

Ether éthylique de l'acide diiodobrassidique

Combinaison iodo-organique lipotrope et neurotrope

MÉDICATION IODÉE INTERNE

Comprimés à 0 gr. 30 de Lipoiodine pure, tubes de 10 et 20 comprimés.

ÉCHANTILLONS ET LITTERATURE

Société pour l'Industrie Chimique, Dép. pharm. St-Fons (Rh.)

SUCCÉDANÉ DU

Salicylate de Méthyle, inodore

***Mêmes indications* : affections rhumatismales, goutte chronique, névralgies, etc.**

***Indication spéciale* : sueurs fétides des pieds.**

SPIROSAL BAYER



Antirhumatismal

Antinévralgique

Antigoutteux

N'irrite pas **Absorption rapide**

Bien formuler : Spirosal Bayer, 1 flacon.

Frictionner la région douloureuse avec 30 à 60 gouttes (la valeur de 1/4 à 1/2 cuillerée à café) de **Spirosal Bayer** et recouvrir de flanelle ou de ouate. Éviter les pansements occlusifs.

Laver de temps en temps à l'eau chaude et au savon les régions traitées. Bien sécher avant toute nouvelle application.

Échantillon et littérature :

LABORATOIRE DES PRODUITS BAYER

Marcel SAVÉ, Pharmacien de 1re classe.

PARIS (XIe) — 52, Rue Sedaine, 52 — PARIS (XIe)



GARANTI SANS HAMAMÉLIS VIRGINICA, ni HYDRASTIS.

Purpuro-erythrate alcalin associé aux Tannoïdes naturels (*Acide kramérique, etc*)

MARCK

DECOCTÉ : 3 Tasses par jour
POMMADE : 1 Application par jour
SUPPOSITOIRES : Emploi journalier

TROUBLES DE LA MÉNOPAUSE
PHLÉBITES
HÉMORROÏDES
VARICES
ULCÈRES
VARICOCÈLES
RÉGULARISE LA CIRCULATION DU SANG

G. MONNIER Pharmacien
10 Rue de la Pépinière 10 — PARIS —
Littérature et Échantillon sur demande

DISQUES TULASNE POUR PANSEMENTS DE L'ESTOMAC

ULCÈRES, GASTROPATHIES, HYPERCHLORHYDRIES

Étant donné l'intérêt supérieur que cette Médication présente pour le **Corps Médical**, nous engageons vivement **Messieurs les Docteurs** à demander la brochure explicative.

GRATUITEMENT :
Echantillon pour une série de Pansements.

Laboratoire TINARDON & TULASNE
17, Rue Cadet, PARIS

La Pratique des Maladies des Enfants

Fasc. VII. — Chirurgie des Enfants. Appareils digestif, respiratoire et circulatoire, Organes génito-urinaires, Organes des sens.

Par les Drs BROCA, FROELICH, MOUCHET, TERRIEN, GUISEZ. 1911. 1 volume grand in-8, avec 216 figures, broché, **14** fr. ; cartonné, **15** fr. **50**

'UBERCULOSE · GRIPPE · NEURASTHÉNIE

TONIKEINE

CHEVRETIN

(SÉRUM NEURO-TONIQUE)

Chaque ampoule contient:

EAU DE MER	5.	une injection tous les 2 jours
Glycérophosphate de soude	0.20	
Cacodylate de soude	0.05	
Sulfate de strychnine	0.001	

.aboratoires CHEVRETIN et LEMATTE *24, Rue Caumartin, PARIS*

ÉTABLISSEMENT THERMAL DES **BAIGNOTS**
à **Dax** (Landes)
Ouvert toute l'Année
Traitement du Rhumatisme
Sous toutes ses formes par les Boues Végéto-minérales
Envoi franco de notices. S'adresser au Directeur.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

PAR DAUMIER

(Collection Hartmann)



LES BEAUX JOURS DE LA VIE

Les cigarettes de camphre

— On m'a certifié que c'était excellent pour engraisser.

— On m'a juré que c'était souverain pour faire maigrir.

DIÉTÉTIQUE

QUINZE JOURS DE RÉGIME DANS LES MALADIES DES REINS (1)

PREMIER JOUR. — A midi : *veau à la sauce blanche, boulettes au lait de beurre.* — Le soir : *cacao à l'avoine.*

Veau à la sauce blanche.

Poitrine de veau	250 grammes.
Eau bouillante	1/2 litre.
Beurre	30 grammes.
Farine	20 —
Crème acide	2 cuil. à soupe.
Acide citrique provenant des citrons frais.	une goutte
Sel	Q. S.

Recouvrir la viande d'eau bouillante légèrement salée, et faire bien cuire. Le bouillon qui résulte de cette décoction doit atteindre environ un quart de litre. On mélange ensemble le beurre, la farine et la crème, auxquels on ajoute peu à peu et en remuant, le bouillon et le jus de citron. On laisse cuire la sauce pendant cinq minutes et on la verse sur la viande débarrassée des os.

(1) D'après le Dr KASACK et Mme Elise HANNEMANN.

DEUXIÈME JOUR. — A midi : *soupe aux flocons de riz, bifteck de veau à la purée de pommes de terre.*

Le soir : *bouillie de semoule au suc de fruits.*

Soupe aux flocons de riz.

Flocons de riz	15 grammes.
Eau	1/8e de litre.
Beurre	15 grammes.
Jaune d'œuf	no 1
Crème acide	2 cuil. à soupe.
Sel	Q. S.

Dans une marmite contenant l'eau bouillante, on verse les flocons de riz, puis le beurre et un peu de sel ; puis laisser bouillir pendant une demi-heure, en vase clos. Le jaune d'œuf bien battu avec la crème est versé dans la soupe bouillante, et l'on donne encore un bouillon en remuant sans cesse.

Bifteck de veau.

Viande de veau finement hachée	60 grammes.
Gras de porc finement haché	15 —
Pain blanc, ramolli et exprimé	10 —
Jaune d'œuf	no 1/2
Beurre	20 grammes.
Sel	Q. S.

Avec le pain et le demi-jaune d'œuf on fait une pâte à laquelle on ajoute les viandes et un peu de sel. Avec le mélange on dispose un bifteck d'un centimètre de haut, qu'on fait rôtir, pendant cinq minutes dans du beurre chaud, en retournant quatre fois.

Bouillie de semoule.

Semoule de blé	40 grammes.
Beurre	5 —
Eau	1/4 de litre.
Crème	6/8e de litre.
Zeste de citron... un	petit morceau.
Sel	demi-pincée.

Mettre dans l'eau bouillante, le beurre, le sel, et le zeste de citron, et ensuite la semoule, peu à peu et en remuant.

On fait bouillir pendant 15 minutes, et l'on ajoute la crème douce, préalablement cuite. Le tout est mélangé en une bouillie épaisse qu'on sert avec un peu de lait froid ou du sirop de framboise.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Tuberculose du larynx.

1o Pour calmer les douleurs, badigeonner le larynx avec la solution suivante :

Extrait d'opium	0gr,50
Extrait de belladone	0gr,50
Eau distillée de laurier-cerise	20 grammes.

Ou bien, faire des insufflations de morphine : deux fois par jour, 7 milligrammes de morphine mélangés avec de l'amidon, et augmenter la dose jusqu'à 3 centigrammes.

Moure emploie les pulvérisations avec 30 centigrammes de chlorhydrate de morphine dans 500 grammes d'eau distillée.

On peut déposer dans le larynx, au moyen d'un tube insufflateur, un peu de la poudre suivante :

Acétate de plomb	2 grammes.
Chlorhydrate de morphine	0gr,20
Sucre de lait	10 grammes.

Après avoir détergé la muqueuse avec une pulvérisation au chlorate de potasse ou au bicarbonate de soude.

2o Cautérisation des surfaces ulcérées, soit à l'aide du nitrate d'argent, soit avec le galvanocautère, dont l'action est plus rapide, soit avec la teinture d'iode, soit au moyen de la préparation suivante :

Iode	0gr,30
Iodure de potassium	3 grammes.
Glycérine	10 —

On peut employer la liqueur de Villate quand la suppuration est abondante.

Dysphagie des phtisiques.

Faire faire au malade quelques inspirations profondes. Introduire l'index gauche sur le bord droit de la langue jusqu'à l'épiglotte, glisser la tige du lance-poudre à poire et insuffler dès que le bec arrive au-dessus du rebord épiglottique :

Chlorhydrate de morphine	} ââ 2 grammes.
Sucre de lait	}
Gomme arabique en poudre	1 gramme.

Chaque insufflation est faite avec 5 centigrammes de ce mélange.

LERMOYEZ.

Dyspepsie des enfants.

Eau distillée	160 grammes.
Sirop d'oranges	40 grammes.
Acide lactique pur	2 —

Par cuillerée à café toutes les heures dans l'intervalle des tétées.

Ou bien :

Eau distillée	250 grammes.
Sirop d'oranges	50 —
Acide chlorhydrique pur	0gr,40

HUTINEL.

Alopécie prématurée idiopathique.

Veiller à l'hygiène. Porter les cheveux ras. Savonner souvent la tête. De temps en temps, frictions avec :

Acide acétique	5 grammes.
Teinture de cantharides	10 —
— quinine	} ââ 20 —
— jaborandi	}
Alcool camphré	50 —
Rhum	150 —

Une fois par semaine, mettre sur le cuir chevelu un peu de :

Naphtol β	} ââ 0gr,30
Résorcine	}
Soufre précipité	2 grammes.
Vaseline	30 —

BROCQ.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

SEMAINE MÉDICALE. — **La percussion immédiate pratiquée avec un seul doigt** (18 février 1912.)

Le procédé imaginé par M. Obraztzov de Kiew consiste à pratiquer la percussion avec la pulpe de la troisième phalange de l'index droit.

Cette percussion unidigitale ne semble pas donner pour l'examen pulmonaire des résultats supérieurs aux procédés ordinaires ; elle peut servir pour dépister de petits épanchements pleuraux. Mais elle fournit des données intéressantes pour délimiter la matité du cœur. Le malade doit être debout, le médecin assis. La main gauche exerce une pression sur la paroi pour atténuer les vibrations et écarter la région mammaire ou les replis adipeux.

On a par cette méthode constaté le fait suivant: entre les limites supérieures de la matité hépatique et de la matité absolue du cœur, il y a un espace constant et égal à deux côtes.

S'il existe une différence, sa cause est pathologique, soit que l'oreillette gauche soit dilatée (rétrécissement mitral), soit qu'il existe à droite une pleurésie ou un pneumothorax.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Le traitement médical de la péritonite tuberculeuse** (PHILIBERT, 2 mars 1912).

« Le lait, aliment classique des malades, est souvent fort mal supporté ici ; il donne naissance à des douleurs, augmente parfois la diarrhée, exagère souvent le météorisme. La crainte d'une infection bacillaire nouvelle conduit à prescrire de l'absorber bouilli, ce qui le rend plus indigeste. Le lait d'ânesse est difficile à trouver et d'un prix fort élevé ; le lait écrémé a perdu une partie de ses propriétés nutritives; aussi lorsque le malade supporte mal le lait, et il faut y veiller, il est inutile de s'entêter ; mieux vaut l'abandonner et recourir à d'autres aliments. »

CONCOURS MÉDICAL. — **Traitement de la phtisie aiguë** (Pr ROBIN, 3 mars 1912).

On n'a pas le droit de désespérer de guérir certains cas de phtisie aiguë. En dissociant les divers symptômes qui en constituent le tableau clinique, on parvient à fixer les indications thérapeutiques utiles au malade.

Il faut tout d'abord lutter contre l'intoxication par le sérum de Marmorek ; en y joignant les diurétiques ; par la médication révulsive et dérivatrice on s'adressera à la congestion et à la surcharge aqueuse. La fièvre, fonction de l'intoxication, doit être traitée pour elle-même.

Au second rang, la reminéralisation et l'antisepsie directe ; puis les traitements symptomatiques (dyspnée, vomissements, oligurie, tachycardie).

« Jetons maintenant un coup d'œil sur les résultats de ce traitement. Il m'a donné 5 succès sur 18 cas. J'ai une tendance à croire que, dans cet ensemble, le sérum de Marmorek a la plus grande part d'action. »

ECHO MÉDICAL DU NORD. — **La virulence de la diphtérie à Lille** (DÉLÉARDE, 3 mars 1912).

Depuis dix ans on a observé à Lille la rareté des formes hypertoxiques de la diphtérie. On ne rencontre plus ces enfants avec le cou proconsulaire, le faciès plombé et les divers signes du syndrome secondaire de l'angine maligne, décrit par le Professeur Marfan (myocardite, hypertrophie hépatique, vomissements). « Je serais tenté de croire que le bacille traverse actuellement une période où sa virulence semble diminuer spontanément sans que les mesures prophylactiques ou thérapeutiques entrent pour une raison exclusive et primordiale dans sa bénignité relative. L'absence actuelle et vraisemblablement passagère d'allure toxique doit-elle entraîner pour son traitement des petites doses de sérum ? Agir ainsi serait commettre une grosse faute... C'est le cas de répéter ici que, dans tous les cas de diphtérie confirmée cliniquement ou bactériologiquement, l'injection d'une dose massive de sérum s'impose. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Etiologie et symptômes du psoriasis** (Pr GAUCHER, 7 mars 1912).

Le psoriasique est un terrain sur lequel la tuberculose évolue assez fréquemment, et ce fait, qui a son importance doctrinale, a aussi un grand intérêt pronostique et prophylactique, par conséquent un intérêt pratique. »

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les vergetures dorso-lombaires chez les tuberculeux** (SABOURIN, 9 mars 1912).

Il existe chez les tuberculeux une variété toute particulière de vergetures qui ne paraissent liées ni à la grossesse ni à l'obésité. Leur siège est constant et mérite de les faire dénommer *vergetures dorso-lombaires*. Elles franchissent fréquemment la ligne rachidienne, elles sont toutes en lignes parallèles, non bifurquées et perpendiculaires à l'axe spinal. Leur multiplication est parfois rapide...

« Cette lésion de la peau est intéressante à connaître pour le clinicien qui peut la ranger à côté de l'ichtyose, des kéloïdes, du vitiligo et du pityriasis, si fréquents chez les phtisiques ».

PRESSE MÉDICALE. — **Les ruptures traumatiques du duodénum** (LENORMANT, 9 mars 1912).

La symptomatologie des ruptures traumatiques du duodénum est celle de toutes les ruptures traumatiques de l'intestin ; ce qui est plus particulier, c'est la marche suraiguë, quelquefois foudroyante, des accidents. Le pronostic est donc fatal et rapidement fatal.

La seule intervention recommandable est celle qui consiste à fermer les deux bouts et à faire une gastro-entérostomie, ou à fermer le bout supérieur et à implanter le bout inférieur dans l'estomac.

« Le total des succès avérés ne dépasse pas à l'heure actuelle la dizaine. Un certain nombre d'échecs peuvent être attribués à la méconnaissance de la lésion ou au retard de l'opération ; mais beaucoup d'autres malades, opérés précocement (un tiers des opérations ont été faites dans les quatre premières heures, Guibé) et de la manière la plus correcte, n'en ont pas moins succombé.

LYON CHIRURGICAL. — **De l'intervention chirurgicale dans la maladie de Parkinson** (LERICHE, 1er mars 1912).

Quelle que soit la nature de la maladie de Parkinson, il n'est pas irrationnel de supposer chez le parkinsonnien « la réalité d'une excitation sensitive ignorée, mais incessante, entretenant une constante vigilance musculaire». On peut donc admettre qu'en atteignant les conducteurs sensitifs et en diminuant ainsi l'excitation périphérique, on diminuerait la rigidité ou tout au moins le tremblement.

Un malade est atteint de paralysie agitante depuis plus de huit ans ; il est devenu un morphinomane insupportable; il a accepté volontiers une intervention. On se décide pour une radicotomie cervicale et on coupe chaque côté les 5e, 6e et 8e racines cervicales.

Les suites de l'opération ont été excellentes. Au point de vue nerveux, le résultat est fort intéressant : atténuation du tremblement, et diminution des douleurs dans les membres supérieurs. La dose quotidienne de morphine est tombée de 10 centigrammes à 2 centigrammes et demi. Seule, la rigidité est à peine modifiée.

Le bénéfice retiré par le malade de cette intervention justifie ces lignes de Van Gehuchten : « Une tentative dans cette voie, surtout dans les cas où la contracture est intense, nous paraît hautement recommandable ».

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Guide pour les manipulations de chimie biologique, par MM. G. Bertrand et P. Thomas, 1910, 1 vol. in-16, de 348 pages, cart. : 7 fr. 50. (*Dunod* et *Pinat*, édit., à Paris.)

Les criminels peints par eux-mêmes, par Raymond Hesse. Introduction par le Pr Grasset. 1912, 1 vol. in-16 carré de 324 p. avec fig. dans le texte, br. 3 fr. 50. (*Bernard Grasset*, éditeur à Paris).

A propos du graphique pour le pronostic, par le Dr I. Gunzbourg. Anvers, 1911 (Extrait des *Annales de médecine physique*).

L'arbre de vie, par Viaud-Bruant avec préface et postface de M. C. Poinsot et Jean Richard-Bloch. 1912, 1 vol gr. in. 8 de 325 pages avec figures. Br. 6 fr. (*Eug. Figuière*, édit., à Paris).

Essai sur l'anatomie et la médecine opératoire du tronc cœliaque et de ses branches. De l'artère hépatique en particulier, par le Dr P. de Rio-Branco (da Silva Paranhos). 1912, 1 vol. gr. in-8 de 830 pages avec 187 figures (*G. Steinheil*, édit., à Paris).

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES MÉDECINS-EXPERTS ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

La loi de 1898, sur les accidents du travail, a donné lieu depuis le jour de sa promulgation, non seulement à d'incessantes retouches de la part du Parlement, mais à des difficultés d'ordre pratique, qu'une jurisprudence hésitante a cherché pendant de longues années à résoudre. Des abus sont nés de cette loi et toute une nouvelle catégorie d'escrocs a su tirer parti des complexités de la loi nouvelle pour s'assurer, aux dépens des ouvriers blessés, des rentes perçues sur celles qu'assuraient aux malheureux des infirmités permanentes ou partielles.

Nous avons vu des hommes d'affaire peu scrupuleux, fréquentant les justices de paix, et cherchant, dans une clientèle ignorante, à profiter du malheur et à exploiter la misère. Ils se faisaient consentir une remise sur les sommes perçues et ne craignaient pas de frauder la loi, pour obtenir une augmentation de rente, dont ils puissent profiter.

Souvent, hélas, ils étaient aidés dans leurs agissements par des médecins, qui donnaient des certificats de complaisance ou qui examinaient le malade dans le seul but de venir en aide à l'agent d'affaire véreux, qui dirigeait la procédure. Le Président de la quatrième Chambre supplémentaire, M. Lemercier, a aperçu un nouveau vice de la loi et il y a remédié par un jugement tout récent, puisqu'il est du 26 janvier 1912.

On sait quelle importance la loi de 1898 a donnée aux juges de paix. Ils doivent procéder à une enquête ayant pour but de rechercher les causes de l'accident et ses circonstances, les ressources de la victime, son salaire et de préciser les lésions qui ont été causées par l'accident.

Ils doivent joindre à cette enquête un certificat médical, précisant la nature et l'importance des blessures. Mais si le certificat ne semble pas suffisant, ils peuvent désigner un médecin pour examiner le blessé. C'est de cette expertise qu'il est question dans le jugement. Déjà il avait été jugé par la Cour de Besançon le 12 mars 1904 que l'expertise médicale à laquelle a procédé un médecin qui avait déjà été appelé par l'assureur du patron à donner ses soins au blessé, antérieurement à l'accident, est radicalement nulle. Il avait même été jugé alors que cette nullité était absolue et ne pouvait être couverte même par l'assentiment de l'ouvrier. Dans le jugement de M. Lemercier, la question est plus large encore. Il s'agit du choix du médecin expert d'une façon générale.

***

L'examen auquel se livre le médecin nommé par le juge de paix n'a pas seulement pour but, à proprement parler, de fournir un certificat plus complet et plus définitif, mais il constitue une véritable expertise au sens légal du mot.

Or qui dit expertise dit expert, c'est-à-dire non pas un homme de l'art plus ou moins averti ou compétent, mais une personne ayant ce titre spécial qui lui permet, et ne permet qu'à elle, de faire des expertises.

Ceci ne veut pas dire que le médecin que pourrait choisir le juge en dehors des listes officielles serait incapable ou malhabile, mais il ne serait pas pourvu du droit de remplir une mission judiciaire.

Dans toutes les branches de l'industrie ou des arts, les experts ne sont pas, par ce seul fait, les premiers des ingénieurs ni les plus ingénieux des artistes. Ce titre est indépendant de la compétence et n'implique ni bonne ni mauvaise renommée.

Or, les experts doivent être agréés par les cours d'appel qui au début de chaque année se réunissent en chambre de conseil et délibèrent sur les propositions faites par les tribunaux afin de fixer pour l'année judiciaire le nombre et le nom des experts agréés.

C'est la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine, qui dans son article 16 a prescrit : 1° que les médecins experts ne pourraient être choisis que parmi les docteurs en médecine français ; 2° qu'un règlement d'administration publique déterminerait les conditions, suivant lesquelles le titre d'expert, devant les tribunaux, pourrait être conféré. Ce décret portant règlement d'administration publique, rendu le 21 novemebre 1893, fixe la procédure pour la nomination des experts : proposition par les tribunaux de première instance, rapport du procureur général et décision de la Cour.

Il établit aussi un minimum d'exercice professionnel de cinq ans dans le ressort du tribunal ou de la Cour comme condition de choix.

Dans son article 3 le décret prescrit que les opérations d'expertise ne peuvent être confiées à un docteur en médecine, qui n'aurait pas le titre d'expert.

Les exceptions sont limitativement énumérées dans le décret et ne permettent de confier à un médecin qui n'aurait pas le titre d'expert que des missions spéciales. Le décret prévoit les cas des articles 43 et 44 du Code d'instruction criminelle. D'après ces articles, les procureurs ont le droit de se faire accompagner d'un médecin pour apprécier la nature d'un crime ou d'un flagrant délit qu'il est nécessaire de constater immédiatement, de même s'il s'agit d'une mort violente ou d'une mort dont la cause est inconnue ou suspecte. L'article 235 et l'article 268 du même code donnent au Président de la Chambre des mises en accusation et au Président de la Cour d'assises un pouvoir discrétionnaire qui leur permet d'employer tous les moyens pour arriver à la manifestation de la vérité.

En dehors de ces cas spéciaux et prévus, seuls les médecins experts peuvent être chargés de missions médicales près les cours et les tribunaux.

Les juges de paix, en matière d'accidents du travail, avaient pris l'habitude de désigner les médecins de leur choix pour examiner les blessés et faire un rapport sur leur état.

C'est là une pratique qui peut être dangereuse, car les médecins non experts, même s'ils sont aussi compétents que les autres, ne présentent pas, au point de vue judiciaire, les mêmes garanties. De plus, c'est une habitude absolument illégale, aussi M. Lemercier a-t-il jugé que cette expertise est radicalement nulle et que la décision qu'elle entraîne n'est pas plus valable.

Nous extrayons du jugement les attendus suivants :

« Attendu qu'on ne saurait s'arrêter ni avoir égard aux conclusions du rapport du médecin commis par le juge de paix, l'expertise à laquelle il a été procédé étant nulle.

« Qu'en effet si la loi de 1898 confère aux juges de paix le pouvoir le plus étendu pour éclairer le tribunal sur les circonstances, les causes et les conséquences de l'accident, ils n'en sont pas moins tenus de se conformer à la loi pour le choix des médecins qu'ils commettent, qu'il n'est pas douteux que les expertises médico-légales qu'ils ordonnent sont bien des expertises au sens légal du mot ;

« Attendu, en fait, que le juge de paix a commis le Dr Herscher qui, malgré ses titres d'ancien interne des hôpitaux et de chef de clinique de l'Hôtel-Dieu, n'est pas expert.

LA MÉDECINE AU PALAIS *(Suite)*

« Que la loi de 1898 étant d'ordre public, le tribunal peut d'office se saisir de la nullité. »

En conséquence, le tribunal déclare nulle ladite expertise comme ayant été ordonnée en violation des prescriptions de la loi.

L'importance de cette décision n'échappe à personne, elle intéresse non seulement les blessés, mais les médecins qui peuvent être appelés par leurs relations avec des juges de paix, à fournir des rapports sur les accidents.

Nous apprenons au dernier moment que ce jugement fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation. Nous ne saurons donc que dans quelques mois si cette jurisprudence est définitive.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

CHRONIQUE DES LIVRES

La cellule hépatique, par le Dr NOEL FIESSINGER. Fasc. XIII de la Revue générale d'histologie. 1911, 1 vol. gr. in-8, avec 88 figures, 18 fr. (*Masson et Cie*, édit., Paris).

M. Noël Fiessinger vient de faire paraître un très remarquable volume sur la cellule hépatique. Avec une critique très sûre, il a groupé, dans cette monographie, les innombrables travaux qui ont eu pour objet depuis quelques années la cytologie hépatique et il y a ajouté le fruit de son expérience personnelle, sur un sujet qu'il a, à maintes reprises, étudié avec succès.

Une première partie comprend des notions préliminaires sur l'architecture, l'histologie comparée et le développement du foie : sur l'origine de la cellule hépatique, ses transformations philogéniques et ontogéniques, ses rapports avec les capillaires sanguins et les canalicules biliaires, etc.

Une deuxième partie, la plus développée, étudie la morphologie de la cellule hépatique, les particularités de son noyau (membrane nucléaire, suc nucléaire, chromatine, etc.), de son protoplasma (nebenkern, ergastoplasme, granula, plasmosomes, mitochondries), de ses enclaves cellulaires, lipoïdes et graisseuses, glycogéniques, pigmentaires, ainsi que les modifications morphologiques de la cellule hépatique au cours de la digestion, et les variations d'aspect de la cellule hépatique (cellules claires, cellules sombres, etc.)

Puis sont étudiés minutieusement la structure des canalicules biliaires intralobulaires, les prolongements intracellulaires des canalicules, et enfin les éléments immédiatement voisins de la cellule hépatique (capillaires sanguins lymphatiques, cellules de Kupffer, charpente fibrillaire, nerfs du lobule, etc.).

Le volume se termine par un index bibliographique très complet.

Cet ouvrage, où les descriptions sont, à la fois, précises et complètes, où la critique est bien faite et où les figures sont bien choisies, rendra de grands services à tous ceux (et ils sont nombreux) qui s'occupent de l'anatomie et de la pathologie du foie. PAUL CARNOT.

Bréviaire de l'arthritique, par M. MAURICE DE FLEURY. 1 vol. in-16, 392 pages, cart., 4 francs (*Alcan*, édit., Paris).

Voici un excellent petit livre de vulgarisation. L'auteur se défend dans une courte préface de vouloir « donner aux patients l'illusion qu'ils peuvent se soigner eux-mêmes, et se passer, grâce aux conseils qu'ils lisent, de médecin. ». Mais, ajoute-t-il, « c'est un rôle honorable que celui qui consiste à servir d'intermédiaire obligeant entre les savants du laboratoire et le public, et l'on ne peut être que loué, si l'on compose des ouvrages ayant pour but la prophylaxie des maladies, et, si possible, la raréfaction des malades. »

Le but ainsi défini, nul n'était mieux qualifié pour l'atteindre que M. Maurice de Fleury, écrivain élégant, agréable à lire, et qui excelle à dissimuler, sous une forme attrayante par sa simplicité même, une solide documentation. Après une étude générale de l'arthritisme et de sa pathogénie, il en passe en revue dans une série de chapitres les diverses manifestations. A propos de chacune d'elles, il indique quelques précautions prophylactiques, quelques règles d'hygiène. L'homme du monde gagnera beaucoup à cette lecture. Le médecin lui-même s'y intéressera : M. Maurice de Fleury est un esprit trop original pour qu'il n'ait pas introduit dans son exposé, presque malgré lui, des idées personnelles qui méritent de fixer l'attention, et de faire réfléchir.

G. LINOSSIER.

NOUVELLES

Collège de France. — L'Assemblée générale des professeurs du collège de France a présenté au choix du Ministre, pour la chaire d'histologie, en première ligne : M. le Dr Nageotte, prof. à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; en deuxième ligne M. le Dr Jolly, directeur-adjoint à la même Ecole. Deux tours de scrutin ont été nécessaires. Au premier tour MM. Nageotte et Jolly ont obtenu chacun 15 voix. Au deuxième tour M. Nageotte a obtenu 18 voix et M. Jolly 15.

Nombre de médecins dans le Wurtemberg. — Depuis 1907, écrit la *Méd. corr. Blatt.* (10 fév. 1912), le nombre des médecins du Wurtemberg a augmenté proportionnellement à la population. A l'exclusion des médecins militaires, on comptait dans les dernières années :

En 1896	798	médecins pour	10 000 habitants	(3,8)
— 1900	899	—	—	(4,2)
En 1904	1 019	médecins pour	10 000 habitants	(4,5)
— 1907	1 062	—	—	(4,6)
— 1911	1 111	—	—	(4,6)

Les médecins spécialistes se partagent les diverses branches dans les proportions suivantes :

Affections pulmonaires	11	médecins.
Maladies internes	16	—
— nerveuses	7	—
Psychiatrie	30	—
Affections digestives	6	—
Chirurgie	17	—
Gynécologie	29	—
Ophtalmologie	29	—
Nez, oreilles, larynx	23	—
Peau et maladies vénériennes	16	—
Enfants	8	—

NOUVELLES (*Suite*)

Le Dr Lucas-Championnière est élu membre de l'Institut. — Au premier tour M. le Pr Richet avait obtenu 26 voix et M. Lucas-Championnière 25. Au deuxième tour. M. Richet a conservé ses 26 voix, et M. Lucas-Championnière en a eu 32, grâce aux voix qui au premier tour s'étaient portées sur MM. Le Dentu, Pozzi, Reclus.



Le Dr Lucas-Championnière

M. Just Lucas-Championnière vient d'être élu à l'Académie des Sciences où il occupera le fauteuil du regretté professeur Lannelongue. Chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, M. Lucas-Championnière avait déjà reçu il y a trois ans, de la part des chirurgiens de France, la consécration due à sa hauteur valeur, lorsqu'il avait été nommé président de la Société internationale de chirurgie.

Après la mort de Lannelongue, il était tout désigné pour entrer à l'Institut et y représenter aux côtés de son éminent maître, M. Guyon, la chirurgie française. Il fut autrefois, quand il y avait quelque mérite à l'être, un véritable précurseur, et la chirurgie lui doit des progrès qui resteront indissolublement attachés à son nom.

C'est lui qui, étant interne, introduisit en France la méthode « listérienne », cette méthode qui a permis le prodigieux essor de la chirurgie à la fin du XIXe siècle, et ce ne fut pas sans de rudes assauts qu'il soutint victorieusement, avec une ardeur qui ne s'est pas encore démentie, bien que l'asepsie ait maintenant remplacé avantageusement l'antisepsie.

Le nom de Lucas-Championnière reste encore attaché à l'introduction en France de deux opérations, la cure radicale des hernies et la suture de la rotule fracturée, qui, sans la méthode antiseptique, n'auraient pu sans danger être pratiquées.

Enfin, il eut le grand mérite de mener un bon combat en faveur du massage et de la mobilisation précoces dans le traitement des fractures ; on a pu lui reprocher d'en exagérer un peu les indications, mais on doit reconnaître avec quelle ardente conviction, avec quelle chaleur entraînante, il a conduit cette campagne qui devait avoir pour l'avenir de nos fracturés une si grosse importance.

Nous n'insisterons pas sur ses nombreux travaux disséminés dans les comptes rendus de la plupart des Sociétés savantes ; M. Lucas-Championnière est un infatigable journaliste médical, il dirige depuis de longues années un *Journal de médecine et de chirurgie pratiques*, qui est bien connu de tous les praticiens.

Albert Mouchet.

Voyage d'études en Suisse. — A l'occasion du Congrès de la tuberculose qui doit se tenir à Rome en avril prochain, M. Schmid, président du Comité central suisse pour la lutte contre la tuberculose organise un voyage d'études en Suisse, destiné à permettre aux membres prenant part à la conférence antituberculeuse à Rome de visiter les institutions antituberculeuses réalisées en Suisse.

1er *Avril* : Arrivée des participants à Zurich.

2 *Avril* : Visite des dispensaires antituberculeux, de la division pour tuberculeux de Theodosianum, de l'Asile pour tuberculeux gravement atteints de Rehalp et de l'usine municipale de désinfection de Zurich. Dîner. Départ pour Davos-Platz.

3 *Avril* : Visite de Davos et de ses environs.

4 *Avril* : Matinée, continuation des visites du jour précédent. Dîner. Départ pour Coire, via Filisur-Thusis.

5 *Avril* Départ pour Zurich où l'on dînera. Départ pour Berne, via Olten.

6 *Avril* : Visite de l'Institut d'Hygiène, de l'Institut sérothérapique et vaccinal et de l'hôpital de l'Isle. Départ pour Leysin, via Aigle.

7 *Avril* : Leysin. Visite des sanatoriums populaires pour adultes et pour enfants, des sanatoriums privés du Grand-Hôtel, du Mont-Blanc, du Chamossaire, du sanatorium anglais et des cliniques de MM. Rollier et de Reynier.

Dîner à Leysin. Départ pour Sierre.

8 *Avril* : Départ pour Montana, visite du sanatorium populaire génevois et du sanatorium Stéphani. Départ pour Milan.

9 *Avril* : Continuation du voyage sur Rome.

M. G. Mesureur est élu membre libre de l'Académie de Médecine. — Le nouveau membre de l'Académie de Médecine entre dans la docte assemblée avec tout un passé d'un travail inlassable, plus spécialement consacré, depuis un certain nombre d'années, aux questions d'assistance et d'hygiène.

Né à Marcq-en-Barœul, dans le département du Nord, le 2 avril 1847, M. Gustave Mesureur s'est donné tout d'abord à l'art décoratif, et on peut dire que l'artiste passionné pour tout ce qui est beau n'a jamais cessé de dédoubler le conseiller municipal, le député, le ministre, le directeur de l'Assistance publique.



M. G. Mesureur.

C'est en 1902 que M. G. Mesureur fut appelé à succéder à M. Mourier, pour diriger la grande et complexe administration de l'avenue Victoria. Le premier souci du nouveau directeur fut d'élaborer un vaste plan de reconstruction des hôpitaux de Paris, plan qui fut adopté par le Conseil municipal et réalisé à l'aide d'un emprunt spécial.

Depuis lors l'activité de M. G. Mesureur a été incessante, s'attachant à toutes les questions, aux petites comme aux grandes, se traduisant par des actes où l'on découvre souvent une grande bonté d'âme. Car sous des allures indifférentes que favorise une « grillade » automatique de cigarettes écourtées, M. G. Mesureur présente l'union harmonieuse et rare d'une vaste intelligence et d'un grand cœur. C'est un homme simple, ennemi de l'apparat, dont les préférences vont ostensiblement vers les humbles, vers les déshérités.

Membre du *Conseil supérieur d'hygiène publique de France*, membre de la *Société internationale pour l'étude des questions d'Assistance*, membre de la *Commission permanente de préservation contre la tuberculose*, M. G. Mesureur apporte à l'Académie de Médecine une longue et précieuse expérience, enjolivée par une constante aménité. Ces deux qualités ne s'excluent pas, même dans une Société savante, et une collaboration encore plus étroite entre le corps médical des hôpitaux et le Directeur de l'Assistance publique, ne peut qu'être féconde en réalisations.

Horn.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Candidats.* — I. MM. Marcille, Okinczye, P.-A. Mathieu, Heitz-Boyer, Gernez, Küss, Capelle, Martin, J.-L. Roux, E.-H. Gasne, Mercadé, Mocquot, P.-R.-F. Hallopeau, Kendirdjy, Bréchot, Muret, Guimbellot, Bazy, Sauvé, Rouhier, Picot, Deniker Barbier, Piquand, J.-P.-Raymond Français, Poupardin, Reynès, Bailleul.

Le jury est provisoirement constitué par MM. les Drs Rochard, Paul Riche, Gosset, Mauclaire, Ombredanne, Thiéry, Brault.

MÉDAILLE D'OR (MÉDECINE). — *Notes des mémoires.* — MM. André Weill, 29 ; Kindberg, Marie et Salin, 28 ; Pelissier et Richet, 27 ; Bricout, 25 ; Lutembacher, 29 ; Sourdel, 26 ; Flandin, 28 ; Cotoni, 27 ; Sevestre, 25 ; Ménard et Gastinel, 29 ; Bénard, 26.

Oral. Séance du 11 Mars. — MM. 19, Ménard. — 18, Lutembacher, L. Kindberg. — 17, Flandin. — 16, Salin. A. Weill.

Hôpitaux de province. — MARSEILLE. — A l'occasion de la petite épidémie de choléra qui a eu lieu à la fin de 1911, la commission administrative des hospices a décerné des médailles d'argent à MM. les Drs Henri Alezais, Jean François, Paul Sépet, Jean Combes, médecins des hôpitaux ; Cauderie Jordy, directeur de la Conception ; Eloi Barbin, directeur de Sainte-Marguerite ; Charles Sénez, Jean Payan, Fernand Petit (actuellement incorporé au 112e de ligne, à Draguignan), Philippe Sauvan, internes des hôpitaux ; Maurice Périot, Georges Végeas, externes des hôpitaux ; Henri Fouques, interne en pharmacie.

HÔPITAL D'ALGER-MUSTAPHA. — Après concours, M. le Dr Benhamou a été proposé à la nomination de M. le Gouverneur pour la place de médecin adjoint.

Concours d'adjuvat d'anatomie de la Faculté de médecine de Paris. — Ce concours pour cinq places aura lieu le 29 avril à la Faculté. Les candidats doivent se faire inscrire avant le 20 avril au secrétariat de la Faculté, de midi à trois heures.

Concours du prosectorat de la Faculté de médecine de Paris. — Ce concours pour deux places aura lieu le 6 mai à la Faculté. Les candidats doivent se faire inscrire avant le 25 avril au secrétariat de la Faculté, de midi à trois heures.

Facultés de médecine. — NANCY. — M. Heully a été nommé chef de clinique chirurgicale.

M. Nosbaume, étudiant en chirurgie dentaire, a été nommé préparateur de prothèse dentaire.

TOULOUSE. — M. Soulié, agrégé des Facultés de médecine, chargé d'un cours d'anatomie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est nommé, à partir du 1er mars 1912, professeur d'anatomie à ladite Faculté.

Cours de climatologie et d'hydrologie à la Faculté de médecine de Bordeaux. — Quatre candidats se sont présentés : MM. le Drs Faivre, professeur de clinique médicale à l'École de médecine de Poitiers ; Lalesque, médecin à Arcachon ; Lamarque, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine de Bordeaux ; Sellier, chef des travaux de physiologie à la Faculté de médecine de Bordeaux.

M. le Dr Sellier a été présenté en première ligne par le conseil de la Faculté et par le conseil de l'Université, M. le Dr Lamarque en deuxième ligne.

Bureau d'hygiène d'Alger. — M. le Dr Lemaire, médecin des hôpitaux d'Alger, est nommé directeur du bureau d'hygiène.

Concours pour une place de chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine d'Alger. — Ce concours s'ouvrira le 17 juin 1912. Les candidats doivent se faire inscrire du 21 mai au 6 juin au secrétariat des Facultés.

École de médecine de Nantes. — Il est question de transformer cette école en faculté. Mais ce n'est encore qu'un projet ; déjà en 1871, il en avait été question. Il y a 3 facultés dans le Midi et il n'y en a aucune dans l'Ouest. L'Ouest réclame une Faculté de médecine.

Légion d'honneur. — Sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade de chevalier. — MM. les Drs Sicard, agrégé, médecin des hôpitaux de Paris ; Renault, médecin honoraire des hôpitaux de Paris, et Roche (d'Oradour-sur-Vayres). — M. le Dr Le Bot, médecin de deuxième classe de réserve.

Comité médical de l'aviation militaire. — Sur l'initiative de l'Union des syndicats médicaux de France une réunion a eu lieu au siège de l'Union, 28, rue Serpente, sous la présidence du Dr Reymond, sénateur, président du comité national de l'aviation militaire.

Cette réunion a eu pour but la formation d'un comité d'organisation en vue d'ouvrir une souscription, dans tous les groupements professionnels, en faveur du comité national de l'aviation militaire.

Il est ainsi composé : président d'honneur, M. le docteur Reymond ; membres : MM. les docteurs Paul Guillon, d'Ayrenx, de Pradel, Bellencontre, Tollemer, Daras, Levassort, Chapon, Regnault, Lucien Nass, Siredey, Bazy, Renon, Hartmann, Ferrand, chirurgien dentiste, un étudiant représentant le groupement médical de l'Association générale des étudiants et un représentant de la corporative ; secrétaire, M. le docteur Lepaître.

Commission supérieure de réformes des études médicales. — Un meeting a eu lieu aux Sociétés savantes. L'ordre du jour suivant a été voté : « Les praticiens et les étudiants réunis le 8 mars 1912, salle des Sociétés savantes :

1° Protestent contre la composition de la commission supérieure de réformes des études médicales, où les praticiens sont en infime minorité et où nul délégué des associations professionnelles d'étudiants en médecine n'est admis, et contre le mode de nomination de cette commission, dont tous les membres sont arbitrairement choisis par le ministre et « non mandatés » par leurs groupements professionnels ;

2° Protestent contre le fonctionnement de cette commission, dont nul texte officiel ne fixe la tâche, et qui a remis tous ses pouvoirs à une sous-commission, seule permanente et entièrement dans les mains de l'administration ;

3° Protestent contre le mode de discussion de la commission qui, dès sa première séance, réglemente des examens portant sur un enseignement qu'elle n'a pas encore élaboré.

Ils réclament la formation d'un conseil médical supérieur selon la formule des congrès des praticiens. »

Les médecins députés et la limitation des débits de boissons. — Les médecins et les sociétés médicales protestent en ce moment énergiquement contre le renvoi aux calendes de la proposition de loi relative à la limitation des débits de boisson, moyen reconnu efficace dans d'autres pays pour favoriser la lutte antialcoolique.

Or sur 45 médecins députés, il y en a 26 qui ont voté le renvoi, 17 qui ont voté contre ; il y avait en outre 2 absents qui n'ont pas pris part au vote.

Nécrologie. — On annonce la mort de MM. Jean Roux et Jean Guillemard, élèves à l'École du service de santé de la marine, qui se sont noyés accidentellement. — Dr Émile Martin (d'Alger).

NOUVELLES PUBLICATIONS

ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc. — **Étiologie et Prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau.** 1 vol. gr. in-8 de 750 pages. (*Traité d'hygiène*). Broché, 16 fr. Cartonné........ 17 50

BAJARDI (P.), de l'Université de Gênes.— **Atlas stéréoscopique de Chirurgie oculaire.** 30 planches (45 × 107) avec texte. 8 »

BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour 1912.** 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »

CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN. — **Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières.** 1 vol. gr. in-8 de 568 p. avec 268 fig. (*Traité d'Hygiène*). Broché, 14 fr. Cart. 15 50

CARTIER (J.). — **Précis de Thérapeutique homœopathique des Voies digestives.** 1 vol. in-8 de 208 pages........... 5 »

CASTEX (A.). — **Consultations oto-rhino-laryngologiques** à l'usage des praticiens. 1 vol. in-8 de 268 pages avec 90 figures.................................... 6 »

CATHELIN (F.), chirurgien en chef de l'hôpital d'urologie. — **Conférences cliniques et thérapeutiques de pratique urinaire.** 2e *édition.* 1 vol. in-8 de 550 pages avec 201 figures, cartonné.. 12 »

COMBE, professeur à l'Université de Lausanne. — **Traitement de l'Entérite.** 4e *édition.* 1 vol. in-18 de 350 p. avec fig. 3 50

COUSIN et SERRES, professeurs à l'Ecole dentaire de P... — **Notions de Chimie, de Physique, de Mécanique et de Métallurgie dentaires.** 1 vol. in-18 de 300 pages avec figures, cartonné (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)............ 3 »

CUNÉO, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Maladies des nerfs** (*Nouveau traité de chirurgie*). 1 vol. gr. in-8 de 200 p., avec 40 fig. Broché 4 fr. Cartonné. 5 50

DECKX et VAN PERRE. — **Manuel de l'Infirmière.** 1 vol. in-8 de 441 pages avec figures, cartonné................ 6 »

DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné................................ 13 50

GANGOLPHE (M.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — **Maladies de l'Œsophage.** 1 vol. gr. in-8 de 116 pages avec 39 figures. Broché, 3 fr. Cartonné.... 4 50

GARDETTE. — **Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1912.** 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné. ..... 3 »

GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1912. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné.......... 3 »

GLEY (E.), professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. — **Traité élémentaire de Physiologie.** 1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 fig.. 20 »

GODON, MASSON et LEMIÈRE. — **Dentisterie opératoire.** 3e édition, 1 vol. de 323 pages avec 97 figures, cartonné (*Manuel du chirurgien dentiste*)........................ 3 »

GRALL (CH.) et CLARAC. — **Parapaludisme et Fièvres des Pays chauds.** (*Traité de Pathologie exotique*). 1 vol. in-8 de 340 pages avec 25 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............. 9 50

GUISEZ (J.). — La pratique oto-rhino-laryngologique. **Maladies des Fosses nasales et des Sinus.** 2e édition. 1 vol. in-16 de 251 pages avec 102 figures...................... 4 »

HALLOPEAU (H.), membre de l'Académie de Médecine, et FOUQUET (CH.). — **Traité de la Syphilis.** 1 vol. gr. in-8 de 436 pages.. 12 »

HÉRAIL (J.), professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. — **Traité de Matière médicale, Pharmacographie.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 847 pages, avec 485 figures........................ 18 »

HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique.** 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1912. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple.......... 10 »

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUBBIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire.** (*Bibliothèque de thérapeutique*). 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné..........

HOENIG (H.), professeur au Lycée Henri-IV. — **La Pratique des Exercices physiques. Gymnastique. Jeux et Sports.** 1 vol. in-18 de 350 pages avec 205 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*)...................... 4 »

HUCHARD (H.), membre de l'Académie de médecine. — **Consultations médicales sur les maladies de l'Appareil digestif et de l'Appareil respiratoire.** 1 vol. in-8 de 504 pages.. 12 »

JARRICOT (J.). — **Consultations de nourrissons et gouttes de lait.** 1 vol. gr. in-8 de 327 pages........................ 10 »

JEANSELME, KELSCH, THOINOT, RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, I. DE JONG, CLAIR. — **Étiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles.** 1 vol. gr. in-8 de 424 pages, avec 14 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............ 9 50

LABBÉ (M.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Le Cytodiagnostic.** 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cartonné. (*Actualités médicales*)....... 1 50

LANCEREAUX et PAULESCO. — **Traité de Médecine.** 3 vol. in-8. Cartonnés.. 30 »

LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** (*Bibl. du doctorat en méd.*). 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. 10 »

LECLERC DU SABLON, professeur à l'Université de Toulouse. — **Traité de Physiologie végétale et agricole.** 1 vol. in-8 de 610 pages avec 136 figures........................ 10 »

LEFAS (E.). — **Hématologie et Cytologie cliniques.** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 299 pages avec 22 figures et 5 planches coloriées, cartonné................................ 4 »

LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique.** Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages.................................. 6 »

LECONTE (M.). — **Étude des Arythmies. L'Extra-Systole.** 1 vol. gr. in-8 de 230 pages avec 42 figures.............. 6 »

LEGUEU (F.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et MICHON (E.), chirurgien des hôpitaux de Paris. — **Maladies de la Vessie et du Pénis.** 1 vol. gr. in-8 de 324 pages, avec 90 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 6 fr. Cartonné.. 7 50

MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène.** 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*)..... 10 »

MALGAT (J.). — **La Cure solaire de la Tuberculose chronique.** 1 vol. in-8 de 400 pages avec figures................ 6 »

MANQUAT (A.). — **Traité élémentaire de Thérapeutique.** 6e *édition.* 3 vol. gr. in-8................................ 30 »

MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*)........................ 1 50

MARTIN (O.). — **Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie.** 6e *édition.* 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple............................ 10 »

MILIAN (G.). médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*)................... 1 50

MOUSSOUS, H. BARBIER, GUINON, J. HALLÉ, ZUBER, ARMAND DELILLE, AUDÉOUD, BOURDILLON. — **Maladies du Cœur et des Vaisseaux, du Nez, du Larynx, des Bronches et des Poumons, des Plèvres, du Médiastin** (*La Pratique des maladies des enfants*). 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 101 figures. Broché, 16 fr. Cartonné............................ 17 50

NICOLAS (J.), professeur à la Faculté de médecine de Lyon. — **Hygiène de la Peau et du cuir chevelu.** 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités médicales*)........................ 1 50

NOGIER (Th.). — **La Radiographie de précision appliquée à l'examen des voies urinaires.** Gr. in-8, 70 pages, avec 32 fig. et planches.. 3 50

PAUCHET (V.), professeur à l'École de médecine d'Amiens, et DUCROQUET, chargé du service d'orthopédie à la Policlinique Rothschild. — **Technique thérapeutique chirurgicale.** 1 vol. in-8 de 543 pages avec 552 figures, cartonné (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert-Carnot*)...... 15 »

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart.. 8 »

RANJARD (R.). — **La Surdité organique.** Préface du Dr A. Castex. 1 vol. gr. in-8 de 280 pages avec figures........ 6 »

REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN, LEBŒUF. — **Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil.** 1 vol. gr. in-8 de 406 pages, avec 62 figures (*Traité de Pathologie exotique*). Broché, 10 fr. Cartonné................ 11 50

ROUVIÈRE (G.). — **Le Xéroderma pigmentosum.** Gr. in-8, 140 pages, avec tableaux............................ 3 »

SAINT-VINCENT (A. DE). — **Nouvelle médecine des Familles à la ville et à la campagne.** 15e *édition.* 1 vol. in-18 de 460 pages, avec 130 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).. 4 »

SAULIEU et DUBOIS. — **Nouvelles Conférences pour l'Internat des Hôpitaux de Paris.** 4 fascicules gr. in-8........... 4 »

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et MATHIEU, chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*)........................ 10 »

SÉZARY, chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris. — **Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse.** 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné. (*Actualités Médicales*).. 1 50

SUAREZ DE MENDOZA. — **Catéchisme de prophylaxie sanitaire et morale.** 1 vol. gr. in-8 de 360 pages............... 10 »

THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales.** Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 6 »

VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies.** 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »

VIBERT, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de médecine légale.** 8e *édition*, 1 vol. in-8 de 978 pages avec 104 fig. et 6 pl. coloriées. 12 »

VITTOZ (R.). — **Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral.** 1 vol. in-18 de 132 pages. 3 50

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert.** — *Samedi 16 Mars*, à 10 h. 1/2. Leçon clinique.

Hôtel-Dieu (SERVICE DU Dr CAUSSADE). — Le Dr **G. Leven** fera une leçon sur la syphilis gastrique (formes, fréquence et traitement), le jeudi *21 mars*, à 10 h. 45, salle Sainte-Monique.

Physiothérapie (*Cours de vacances*). — La 8e session des cours de vacances de physiothérapie organisée par MM. ALBERT-WEIL, DAUSSET, DEGRAIS, DUREY, DOMINICI, KOUINDJY, LEROY, SANDOZ et WETTERWALD aura lieu du 15 avril au 7 mai 1912, à l'École des Hautes-Études sociales, 16, rue de la Sorbonne et dans divers hôpitaux et cliniques.

Le cours est divisé en deux séries de vingt leçons.

La première série comprend : l'électro, la radio, la photo, la radiumthérapie et l'hydrothérapie ;

La deuxième comprend : le massage, la gymnastique, la rééducation des fonctions et la méthode de BIER.

Le prix de chacune des séries de vingt leçons est de 50 francs. On peut s'inscrire pour une ou les deux séries ou avoir tous les renseignements complémentaires chez MM. VIGOT frères, 23, place de l'École-de-Médecine.

Enseignement de la Radiologie médicale. — HOPITAL SAINT-ANTOINE. — Dr **A. Béclère**, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, tous les jours de la *semaine avant Pâques, du dimanche 31 mars au samedi 6 avril.*

Matin : 10 *heures.* — Enseignement des notions théoriques et techniques indispensables à la pratique de la radioscopie, de la radiographie et de la radiothérapie.

Matin : 11 *heures.* — Exercices pratiques de radioscopie, particulièrement appliqués à l'exploration des organes thoraciques et abdominaux.

Soir : 2 *heures.* — Exercices pratiques de radiographie, simple et stéréoscopique.

Le cours théorique est librement ouvert à tous les étudiants et docteurs en médecine.

Le droit d'inscription pour les exercices pratiques de radioscopie et de radiographie est de 100 francs ; ils auront lieu à partir du lundi 1er avril. (En raison du nombre limité des places, on est prié de s'inscrire le plus tôt possible).

Enseignement clinique élémentaire à l'usage des étudiants en médecine de 1re année. — Les étudiants en médecine de 1re année sont, depuis le 1er mars 1912, admis à l'*Enseignement élémentaire de la clinique générale médicale et chirurgicale*, dans les services hospitaliers désignés ci-dessous ; leur nombre pour chaque service ne pourra dépasser 12.

MÉDECINE. — Drs **Béclère** et **Decloux.** — HOPITAL SAINT-ANTOINE (Salles Grisolle et Magendie). — Tous les jours, à 9 1/2, *Exercices pratiques d'examen des malades et d'exploration des organes internes*, spécialement à l'aide de la percussion et de l'auscultation, contrôlées et complétées par la *Radioscopie.*

Dr **Hirtz.** — HOPITAL NECKER (Salles Chauffard et Delpech). — Tous les matins, le élèves sont exercés à l'examen méthodique des malades.

Trois fois par semaine, *Leçons de séméiologie.*

Les mardis, jeudis et samedis, de 10 heures à 11 heures, critique par le chef de service des observations prises par les élèves sur les malades.

Les mardis et samedis, examen des entrants, discussion du diagnostic et du traitement.

Dr **Mosny.** — HOPITAL SAINT-ANTOINE. — Tous les jours, visite des malades, exercices individuels des bénévoles (leur nombre est limité à 6).

Dr **Pissavy.** — HOPITAL NECKER (Service de la consultation). — Tous les matins, à 10 heures, examen des malades par les élèves.

Tous les mercredis, à 11 heures, *Leçon de pathologie médicale élémentaire* avec présentation de malades.

Tous les samedis, à 11 heures, *Courte leçon de thérapeutique élémentaire*, étude des médicaments qui sont montrés aux élèves.

Dr **Sergent.** — HOPITAL DE LA CHARITÉ. — A partir du 1er mars, les élèves bénévoles seront admis dans le service, au nombre maximum de 12.

Un cours complet de technique séméiologique et clinique élémentaire (étude des méthodes usuelles d'examen des différents appareils) sera fait l'après-midi par le chef de service et plusieurs collaborateurs. La première série commencera à une date qui sera fixée ultérieurement, en même temps que sera précisé le programme détaillé du cours.

Se faire inscrire dans le service.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

16 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Lyon. (S'inscrire à l'administration centrale des hospices, 56, passage de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, jusqu'à 11 heures du matin).

17 Mars, à 10 h. 1/2 au laboratoire Carrion, 54, faubourg Saint-Honoré. — « Les dimanches du praticien ». M. **Bauer** : Les examens du sang au point de vue clinique.

17 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, électrothérapie, air chaud, diététique). Conférence par le Dr **Deracq** : Cure hydrique de la lientérie.

18 Mars, à 2 heures, à l'asile clinique, 1, rue Cabanis. — Ouverture du concours pour la nomination aux places d'interne en médecine dans les asiles d'aliénés de la Seine.

19 Mars, à 8 h. 3/4, à l'hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton. — M. **Paul Renard** : Les phases scientifiques sportives et techniques de l'aviation.

21 mars, à 11 heures. — HOPITAL SAINT-ANTOINE, 20, rue de Citeaux — Dr **A. Mathieu** : Indications de substitution et opothérapie gastro-intestinale.

21 Mars. — ASILE SAINTE-ANNE, à 9 h. 1/2. Séance de la société de psychiatrie.

21 Mars, à 5 h. 1/2, au Musée social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr **Paul Boncour** : La législation nouvelle concernant les anormaux.

24 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien. » M. **Laussedat** : Traitement des cardiopathies aux stations thermales françaises.

25 Mars. — Congrès de gynécologie, obstétrique et pédiatrie à Lille (du 25 au 29 mars), secrétaire général : M. le Professenr **Oui**, 201, rue Solférino, à Lille.

24 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud.) Conférence par le Dr **Sonrel.** Les cicatrices vicieuses traitées par l'air chaud.

25 Mars, à midi, salle des Concours, 49, rue des Saints-Pères. — Concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris.

25 Mars. — Ouverture du concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Lyon.

25 Mars, à Lille. — Ouverture du VIIe congrès de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie. (Du 25 au 29 mars).

26 Mars, à la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts. — Concours d'ophtalmologiste des hospices de Limoges.

27 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour l'emploi de suppléant de la chaire de chimie de l'École de Médecine de Reims.

27 Mars, à Rochefort. — Ouverture du concours pour les places de professeurs d'anatomie aux Écoles de Toulon et de Rochefort.

28 mars, à 11 heures, HOPITAL SAINT-ANTOINE. — Dr **F. Ch. Roux** : Traitements physique et mécanique de la constipation.

28 Mars, à 5 h. 1/2 au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr **Guinon** : Les vacances et les congés, leur répartition rationnelle. Hygiène de l'enfant pendant les vacances.

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à 10 places de médecin de l'assistance médicale à domicile. (S'inscrire à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures).

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à 5 places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes et aux fondations Chardon-Lagache et Rossini et Institution Sainte-Perine.

31 Mars, à 10 h. 1/2, au Therapianum, 21, rue d'Artois. — « Les dimanches du praticien ». M. **Sandoz** : Traitement mécanique et thermique des raideurs articulaires d'origine traumatique infectieuse.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 20 mars, à une heure. — M. CRAMOUZAUD-DONNARIEN. Contribution à l'étude de l'avenir lointain du prématuré. (MM. Pinard, président ; Segond, Couvelaire et Zimmern.) — M. LEGRAND. Traitement de choix des fractures de la diaphyse fémorale chez l'enfant par les grands appareils. (MM. Segond, président ; Pinard, Couvelaire et Zimmern.) — M. MESLIER. Indications d'une incision de décharge dans le traitement de la péritonite aiguë. (MM. Segond, président ; Pinard, Couvelaire et Zimmern.)

Jeudi 21 mars, à une heure. — M. NÉDEY. Le transit stomacal des diverses formes médicamenteuses. Application à l'iodure de potassium (MM. Gilbert, président, Bar, Widal, Carnot). — M. KLEIN. Les Césariennes suprasymphysaires (MM. Bar, président, Gilbert, Widal, Carnot). — M. LETULLE. Étude des réactions humorales dans le diagnostic et la thérapeutique de l'infection tuberculeuse (MM. Widal, président, Gilbert, Bar, Carnot). — M. DALLE, Hématémèses tabétiques et fausses hématémèses tabétiques (MM. Widal, président, Gilbert, Bar, Carnot).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

LES CYSTITES EN GÉNÉRAL

(Leur traitement)

L'inflammation de la vessie se présente sous des aspects très différents, suivant la cause, l'évolution et les lésions anatomiques qui sont fort variables.

Les différents auteurs qui se sont occupés de cette question ont cherché à établir une classification basée soit sur la marche de la maladie (cystite aiguë ou chronique) soit sur la prédominance de tel ou tel symptôme (cystite hémorrhagique purulente), soit encore sur la topographie de la région atteinte (cystite du col ou du corps), soit enfin sur l'anatomie pathologique et l'étiologie. Le professeur Guyon, qui fait autorité en la matière, dit avec juste raison que la classification établie d'après les symptômes manque de précision ; en effet, une cystite est toujours purulente et le sang que l'on rencontre dans les cystites hématuriques se retrouve dans beaucoup d'autres cas. D'autre part, il est bien difficile de délimiter d'une façon précise les cystites du corps et du col. Aussi nous adopterons avec le maître la classification basée sur l'anatomie pathologique et l'étiologie, la seule qui soit conforme à la clinique et nous admettrons :

1° Les cystites par propagation (cystite blennorrhagique, cystite tuberculeuse d'origine rénale ou d'origine génitale) ;

2° Les cystites par altération primitive des parois (cystite tuberculeuse, cystite néoplasique) ;

3° Les cystites par corps étrangers (calculs, corps étrangers et traumatismes) ;

4° Les cystites médicamenteuses dont la cystite cantharidienne (vésicatoire) est le type classique ;

5° Les cystites par rétention (cystite des prostatiques, des rétrécis) ;

6° Les cystites symptomatiques d'une maladie générale infectieuse.

Tous ces cas — qui ont une évolution quelquefois très différente — peuvent enfin aboutir à l'une des deux formes cliniques : la cystite pseudo-membraneuse, la cystite chronique douloureuse.

Le traitement de la cystite doit évidemment s'adresser avant tout à la cause et lorsqu'un acte opératoire doit supprimer cette cause, il doit être tenté sans retard ; mais, à côté de ce traitement très spécial et qui est en somme l'exception, à côté des lavages directs de la vessie ou des cautérisations à l'aide du cystoscope à vision directe dont l'utilité n'est plus à démontrer, se placent des règles générales desquelles le praticien ne doit pas se départir. C'est de celles-ci que nous allons parler.

Le malade atteint d'une cystite, quelle qu'en soit la nature, devra être soumis à une hygiène alimentaire des plus sévères. On devra supprimer de l'alimentation les mets épicés, les excitants de toute nature, les asperges, l'oseille, les tomates, le gibier, les boissons alcooliques. Enfin, le malade évitera soigneusement toute excitation génésique, les grandes fatigues, les veilles. Les bains locaux ou mieux les bains généraux seront indiqués avec, très souvent, beaucoup de succès.

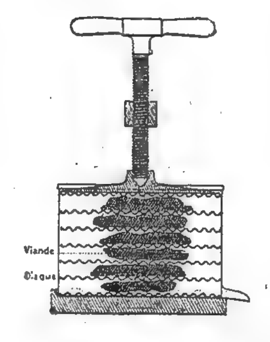
Enfin le praticien n'oubliera pas que l'urine concentrée est irritante et que l'usage des boissons délayantes et lénitives est, dans tous les cas de cystite, très indiqué. Les tisanes diurétiques prises en grande quantité constituent en effet un excellent moyen de véhiculer au dehors tous les microbes de l'infection. Malheureusement si cette médication est expulsive, elle n'a rien de bien antiseptique, aussi avons-nous cherché à la remplacer par un produit qui, de par sa composition, nous assurait en même temps qu'une diurèse intense une antisepsie parfaite. L'URISANINE a répondu, dans la plus large mesure, à nos desiderata, dans tous les cas où nous l'avons employée, et nous continuons à la prescrire parce que nous sommes convaincu qu'elle est à l'infection de tout le système urinaire ce qu'est la quinine à la fièvre.

Dr J. RAISONNIER.

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

APPAREIL NOUVEAU

Si la zomothérapie n'a pas pris, dès le début, tout le développement auquel elle avait droit, cela tient surtout au rendement déplorable des presses à viande ordinaires du commerce qui restaient impuissantes à vaincre la texture élastique de la viande crue. C'est pourquoi on devait se contenter d'administrer cette viande crue aux malades sous forme de pulpe, à la dose de 5 à 600 grammes par jour. Malheureusement les résultats étaient loin d'être en rapport avec la répugnance qu'elle provoquait.



Cette apparentei mpossibilité de la méthode « zomothérapique » a enfin reçu sa solution : un appareil nouveau breveté, la presse A. Petit, rend la zomothérapie accessible à toutes les classes, sans qu'intervienne la question de dégoût de la part des malades ou de dépense de la part de l'entourage.

On obtient, en effet, avec la presse A. Petit, sans effort et à froid un suc rosé, clair, vivant et abondant (50 p. 100 environ). C'est là le moyen le plus sûr et le plus économique qui s'offre aux malades pour la stricte exécution de la zomothérapie.

1911-1912, N° 17 **SOMMAIRE** 23 Mars 1912

SOMMAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** *fr.) Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" : *(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :*

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé "L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) (*Épuisé.*)

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

VICE OU VERTU?

On lit dans le *Temps* du 11 mars :

ALLEMAGNE. — Un ecclésiastique vient d'être traduit en justice pour avoir fait à de jeunes écoliers des propositions immorales. Or, cet ecclésiastique est précisément le Secrétaire de la Société pour la propagation de la morale et l'auteur de brochures de propagande littéraire contre la pornographie.

— Voilà certes une aventure surprenante, me dit mon ami X.

— Croyez-vous? lui répondis-je. Vous seriez moins surpris, si, comme moi, vous aviez connu Z., dont toute l'existence, vous le savez, comme celle de l'ecclésiastique en question, a été consacrée à la lutte contre la pornographie, et à la protection de la vertu.

L'immoralité de la presse illustrée le révoltait, et il ne cessait de protester avec amertume contre l'indulgence à son égard des législateurs, des pouvoirs publics, des tribunaux. Pour la campagne qu'il poursuivait, une solide documentation lui était indispensable. Aussi lisait-il avec une attention scrupuleuse jusqu'aux annonces des journaux suspects ; il découpait, et classait méthodiquement les dessins les plus suggestifs. Il y avait joint des photographies obscènes, achetées à prix d'or dans l'arrière boutique de louches librairies ; des cartes transparentes, proposées par de pâles camelots dans la pénombre de la nuit tombante, à l'angle de rues désertes. Quand il était seul, il se plongeait de longues heures dans l'étude de sa précieuse collection, et sa haine de la pornographie était telle qu'à ce faire il ne s'ennuyait jamais !

Apprenait-il qu'en un music-hall de Montmartre, sous prétexte de danses antiques, des femmes s'exhibaient dans le costume que notre mère Eve elle-même ne conserva que jusqu'à sa faute? Tenant à ce que ses dénonciations fussent d'une précision irréprochable, il accourait, se dissimulait au fond d'une baignoire, et, une lorgnette à prismes sur les yeux, s'appliquait à ne laisser échapper aucun détail anatomique, aucun geste lascif. Le sentiment de son devoir lui permettait d'assister jusqu'au bout, et même de s'intéresser dans une certaine mesure, à un spectacle qui, sans cela, lui eût provoqué — vous le pensez bien — d'irrésistibles haut-le-cœur.

Il fit mieux encore : il avait appris qu'aux abords des grands hôtels, des guides obligeants proposent leurs offices aux étrangers, pour leur faire connaître les lieux de débauche de la grande ville. Pour éclairer sur ce point la police (qu'eût-elle fait, grands dieux ! s'il n'eût été là?), il avait poussé l'héroïsme jusqu'à se laisser conduire dans des maisons étranges, où il avait été, à travers des cloisons truquées, « voyeur » de scènes d'orgie. Il avait écouté les offres, évocatrices de sensations hors nature, de matrones expertes à satisfaire les fantaisies les plus excentriques de clients, pour qui le vice n'a plus aucun secret. Il était sorti de son excursion comme en un état de légère griserie, l'esprit troublé, le cœur battant plus fort, la sueur aux tempes, sous une impression indéfinissable, qu'il s'étonnait de ne pas trouver aussi horrible qu'il l'eût cru..., il y était retourné pourtant, sacrifiant son goût pour les distractions honnêtes au désir de se forger des armes en vue de sa sainte croisade.

A de telles enquêtes il avait gagné, dans les sociétés de lutte antipornographique, une autorité dont il était fier, une respectueuse considération qui était pour lui une inestimable récompense. Je l'y ai vu parfois, et je n'oublierai jamais le spectacle de sa transfiguration, quand il prenait la parole. Cet homme calme, dont la physionomie, en général, ne traduisait aucune vibration intérieure, qui parlait peu, dont la pensée même semblait lointaine, devenait un tout autre être. Au fur et à mesure qu'il décrivait, en termes précis, avec des réticences plus expressives que ses paroles même, les horreurs dont il s'indignait, son visage s'animait, ses yeux brillaient, sa narine se soulevait, une légère rougeur colorait ses pommettes pâles, sa voix, sourde à l'ordinaire, devenait chaude et vibrante.... « C'est un apôtre ! » murmurait-on autour de moi.

Mais un médecin ne saurait se satisfaire d'une impression de surface. J'étudiai cet être étrange, et, un beau jour, ma conviction fut faite : l'apostolat de Z. était la manifestation extérieure d'un état quelque peu morbide. Le vice qu'il croyait exécrer exerçait sur ce vertueux une attirance irrésistible. Le frôler lui était un besoin. Sa haine n'était que le pseudonyme honnête de l'attraction qu'il en éprouvait, et, s'il lui avait déclaré la guerre, c'était pour le voir de plus près. Vivre dans son atmosphère lui était une impression presque voluptueuse, et il ne pouvait s'y arracher plus que le morphinomane à son poison !

— Je ne comprends guère. Pourquoi, vicieux dans l'âme, votre Z., ne succombait-il pas aux mille tentations qu'il prenait un plaisir malsain à évoquer?

— Peut-être parce que, pour son cerveau malade, la tentation était une jouissance plus exquise que n'eût été la chute ; peut-être par incapacité physique d'en éprouver d'autres ; peut-être par vertu... Pourquoi pas? On peut être dévergondé dans ses pensées et vertueux dans ses actes. Ce dont je suis sûr, c'est que Z. est resté physiquement, sinon psychiquement chaste.

Mais je me suis demandé souvent, non sans effroi, ce qui serait arrivé si, un jour, au cours de quelqu'une de ses troublantes enquêtes, ses sens apaisés avaient éprouvé brusquement un regain de jeunesse, si le cochon, qui sommeille, dit-on, dans le cœur de tout homme, et auquel il imposait des rêves vraiment trop fréquents et trop dangereux, s'était éveillé en un rut irrésistible. Z. n'aurait-il pas eu, au bord du précipice, quelque vertige fatal? Jusqu'à sa mort, j'ai redouté pour lui une aventure analogue à celle que nous venons de lire, et voilà pourquoi celle-ci ne m'a pas surpris.

— Allez-vous dire que tous ceux qui nous rendent le service de lutter contre l'immoralité, l'indécence et la pornographie doivent être classés par les médecins parmi les pervertis et les anormaux?

— Dieu m'en garde ! D'un cas particulier, il ne faut jamais conclure au général. Je dis seulement qu'un amalgame de dévergondage et de vertu n'est pas irréalisable.

Notez que, si, par curiosité de médecin, je me suis amusé à disséquer avec vous le tréfonds des sentiments de Z., je ne lui suis pas moins reconnaissant des services réels qu'il a rendus à la société. Son œuvre fut plus noble que les mobiles qui l'inspirèrent, et il nous faut peut-être l'en admirer d'autant plus, car ceux-là seuls que le vice attire ont du mérite à rester vertueux.

D'ailleurs, croyez-moi, mon cher X., à scruter les origines secrètes des actes les plus louables, on risque de tarir les sources de l'admiration.... Je m'en garde toujours jalousement, et, s'il m'arrive, exceptionnellement, de m'y laisser entraîner par une maladroite curiosité, je me mets à l'amende :

J'ai souscrit pour faire sculpter sur la tombe de Z., une figure en marbre de la Vertu.

G. LINOSSIER.



CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

L'HYGIÈNE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

Deux heures de l'après-midi, un jour de semaine en hiver. Pénétrons, si vous le voulez bien, dans la grande salle de travail de la Bibliothèque Nationale. Le tambour franchi, nous nous arrêtons, un peu interdits. Tudieu ! Quelle chaleur, et surtout quels relents ! Malgré l'entraînement professionnel de notre nerf olfactif que nous avons habitué à supporter les parfums les moins recommandables, nous éprouvons quelque peine à vaincre cette première impression particulièrement désagréable. L'atmosphère est lourde, accablante, viciée par la respiration de quatre cents personnes, et, il faut bien le dire, par les exhalaisons nauséabondes de quelques lecteurs d'aspect réellement sordide.

Eh quoi ! A la Bibliothèque Nationale, refuge des travailleurs obstinés à la recherche du document rare, on coudoie des gueux mal vêtus et mal odorants ! Mais oui. Cette Bibliothèque, comme ses sœurs cadettes, est un lieu d'asile, accueillant bénévolement, pourvu qu'ils aient une recommandation de député, les sans-logis, les sans-foyer qui viennent passer quelques heures douces, en occupant la place des lecteurs, et en les parfumant de leur odeur *sui generis*.

Au surplus, ils ne sont pas les seuls à infecter l'air de la salle. Quelques-uns, aussi mal tenus, sont, paraît-il, de grands savants. On conte l'anecdote suivante, absolument authentique. Un lecteur dégageait une odeur telle que les plaintes de ses voisins affluaient au bureau ; un jour, il se mit en devoir, sur le coup de midi, de sortir de sa poche un vieux morceau de fromage accompagné d'un peu de salade. C'en était trop ; on le mit à la porte. Le lendemain, lettre de l'ambassadeur d'Angleterre au conservateur : l'expulsé était, paraît-il, un illustre mathématicien, inventeur d'un théorème qui porte son nom, mais brouillé à tout jamais avec le savon, la brosse et le peigne.

Cependant, nous accoutumant à cette atmosphère spéciale rappelant celle des voitures du Métro aux heures d'affluence, ou celle des réunions publiques en période électorale, nous pénétrons plus avant, et cherchons une place. Pas une de libre ; toutes sont occupées soit par des amateurs de courses qui compulsent les collections de journaux spéciaux, soit par des étudiants ayant déserté la bibliothèque de leur faculté, soit par des gueux qui rêvassent devant un livre ouvert, soit même par des lecteurs qui travaillent. Toutefois, l'un de ces derniers se lève ; dépêchons-nous, et enlevons son fauteuil de haute lutte contre deux ou trois candidats qui errent comme nous à la recherche d'un siège hospitalier.

Pas de chance ; un courant d'air glacial nous tombe sur la tête : car la salle est si bien aménagée que l'aération s'effectue par des baies ouvrant directement sur la tête de quelques privilégiés qui seront fort heureux de s'en tirer avec un simple coryza. A la place voisine, le thermomètre marque 22° ; ici 15° à peine. Mais on se fait à tout, même aux courants d'air réfrigérants. N'oublions pas que nous sommes venus pour nous documenter sur une question importante : *L'hygiène des salles publiques*, par exemple.

Nous supposons, *a priori*, que nous sommes familiarisés avec la manœuvre des catalogues, laquelle demande environ une année de pratique. Nous allons donc droit au catalogue qui nous donnera la cote cherchée. Ce dernier traîne sur le pupitre d'un casier. Son aspect n'est guère engageant. La tranche est crasseuse, noire, déchiquetée, comme si une armée de rats s'était attelée à la brochure. Ouvrons : les empreintes digitales y sont tellement nombreuses que notre confrère Bertillon perdrait son temps à les débrouiller. Superposées par centaines, elles témoignent qu'un nombre considérable de lecteurs ont tourné et retourné les pages de ce volume, non sans avoir au préalable mouillé leurs doigts. Certains feuillets sont si sales que les caractères d'imprimerie sont effacés. Combien de microbes, plus ou moins dangereux, peuplent ces maculatures? Quel dangers d'infection pour le lecteur obligé de compulser ce document ! Notez que ce catalogue n'est point le seul de cette catégorie d'imprimés infectés. Un grand nombre de volumes mis à la dispositions du public, les Larousses, la grande Encyclopédie, peuvent rivaliser sur ce point avec lui.

Tout cela n'est pas sans nous inquiéter un peu sur la façon dont est comprise l'hygiène dans la Bibliothèque. Que se passe-t-il derrière la rotonde où siègent les conservateurs, dans les galeries et magasins où dorment les milliers de volumes attendant qu'un amateur vienne les arracher à leur sommeil, dans les bureaux où un nombreux personnel travaille à l'enregistrement, la manipulation des acquisitions de l'établissement? Comment l'hygiène y est-elle observée? C'est ce que nous allons demander à un homme particulièrement compétent, M. Xavier Pelletier, bibliothécaire principal à la Nationale.

Précisément M. Pelletier faisait récemment à l'École des Sciences sociales une conférence sur *L'hygiène dans les Bibliothèques*. Nous n'avons eu qu'à écouter sa parole autorisée, pour nous documenter.

Son exorde est catégorique : Dans nos établissements, dit-il, l'hygiène est comprise tout à rebours du sens commun, ou absolument ignorée, de sorte qu'en raison de l'accroissement continu des travailleurs, ceux-ci peuvent être gravement menacés, dans leur santé, en même temps que la profession de bibliothécaire est devenue fort dangereuse.

C'est d'abord le nettoyage de la salle publique qui s'opère toujours comme au temps de Colbert, à l'aide d'un balai sec et d'un plumeau, de manière à soulever en tourbillons la poussière amenée la veille par les visiteurs. Lorsque ceux-ci, à l'ouverture des portes, reviennent dans la salle, la dite poussière est en suspension dans l'atmosphère et vient se déposer à nouveau sur les tables, les volumes et dans les bronches du public. Lorsque le sol est trop maculé, les garçons emploient de la sciure, mais quelle sciure,... celle des crachoirs ! Ajoutons pour être exact que ce dernier fait, pour être rigoureusement vrai, n'en est pas moins exceptionnel.

La question des crachoirs ne préoccupe pas outre mesure l'administration ; ils sont toujours composés du même récipient rond ou rectangulaire, garni de sciure sèche, de manière à ce que les crachats desséchés puissent facilement souiller l'atmosphère. Heureusement, les cracheurs expectorent souvent à côté de l'appareil : c'est assurément beaucoup plus hygiénique.

Le chauffage, nous apprend ensuite M. Pelletier, s'effectue par un calorifère à air chaud, laissant forcément filtrer de l'oxyde de carbone, d'où l'anémie spéciale aux habitués des bibliothèques et l'engourdissement qui les envahit après une longue séance de travail.

Les fonctionnaires de ces établissements sont presque tous des tousseurs. Ils sont atteints d'une affection professionnelle, l'asthme des bibliothécaires, provoquée par la présence permanente de la poussière, celle-ci d'autant plus nocive qu'elle est en contact avec une agglomération humaine importante. Quel degré de parenté cet asthme présente-t-il avec la tuberculose? C'est un point qu'il conviendrait d'élucider. Dans un bon nombre de bibliothèques fréquentées, le pourcentage des tuberculeux, chez le personnel, est supérieur à la moyenne.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

Plusieurs raisons expliquent cette morbidité anormale. Outre la poussière, les garçons qui manipulent les volumes ont à subir des variations de température réellement dangereuses : entre la salle publique et les magasins où ils vont et viennent sans cesse, il y a des différences de 15 degrés et plus. En hiver, la température de la salle est de 20° au minimum, celle des galeries obscures où sont remisés les volumes, de 5° au maximum ; l'été sous les doubles vitrages de ces galeries, dont le soleil chauffe l'air jamais renouvelé, la température est torride, et le thermomètre marque aux jours caniculaires jusqu'à 50°. On voit dans quelles conditions particulièrement nocives travaillent les garçons des bibliothèques. Elles favorisent évidemment le développement de la tuberculose chez les prédisposés.

Autre raison de morbidité : l'installation défectueuse des bureaux. Ici il faut incriminer l'ignorance à peu près totale des fonctionnaires en matière d'hygiène. On ne saurait leur en faire un reproche. Peuvent-ils connaître ce qu'on ne leur a pas enseigné? Plus encore que cette ignorance, il faut accuser leur défaut de méthode. La plupart sont des littérateurs, des philosophes, mais qui ignorent la rigueur des lois scientifiques. Un exemple fera mieux saisir cet état d'esprit. Nous l'empruntons à M. Pelletier lui-même.

Dans une bibliothèque de Paris, et non des moindres, nous dit-il, il y avait un bureau assez sombre, sorte de galerie donnant sur une rue à circulation intense ; on en lavait vaguement le parquet vermoulu, et l'on époussetait violemment les tables en ruines.

C'était là qu'on cataloguait les livres nouveaux entrant à cette bibliothèque, livres dont les pages étaient coupées par le gardien manifestement tuberculeux d'un bureau voisin. Le bibliothécaire chargé de numéroter les volumes à leur arrivée dans ce bureau devint tuberculeux et mourut. Sa place fut très sommairement nettoyée et son successeur devint tuberculeux à son tour, continuant l'ensemencement bacillaire de son prédécesseur sur les volumes qui allaient être mis à la disposition du public. Dans ce même local et vers le même temps, un gardien fait à son tour de la phtisie pulmonaire, expectorant ses bacilles dans le crachoir, et à côté. Un des fonctionnaires du bureau qui pendant deux ans fut un candidat sérieux à la tuberculose obtint enfin qu'on désinfectât cette antichambre de la mort. On lave, on décrasse, on badigeonne, on repeint, puis on replace dans le bureau flambant neuf le bibliothécaire et le gardien tuberculeux qui bientôt moururent tous deux.

Ce fait prouve, mieux que tout autre, que l'éducation scientifique et hygiénique des fonctionnaires, et aussi des architectes, est entièrement à refaire. Des spécialistes leur apprendraient comment s'établit réellement la propagation des maladies contagieuses et quelles mesures faciles, mais indispensables, peuvent en préserver et le public et les employés. Ils leur diraient en outre combien il est préférable de renouveler des volumes maculés plutôt que de construire des escaliers d'honneur où triomphe le règne de la pierre sculptée. Ils leur montreraient la nécessité d'organiser des lavabos multiples, pratiques, avec savons et serviettes, afin que tous puissent se laver les mains après avoir manié ces volumes poussiéreux. Ils les assureraient que des water-closets ne sont pas nécessairement en marbre, comme ceux de la Bibliothèque Nationale, mais que le public se trouverait plus à l'aise dans des buen retiro d'une température moins glaciale. Ils réformeraient les systèmes de chauffage, d'aération, d'éclairage, tous défectueux et archaïques. Ils supprimeraient les crachoirs à sciure, interdiraient aux loqueteux de souiller les volumes, et déclareraient à la poussière une guerre sans merci : l'aspiration par le vide pourrait, sous ce rapport, rendre de grands services.

Enfin se poserait la question de la désinfection des volumes les plus demandés, les plus lus, et par conséquent les plus souillés.

Conclusion, tout est à créer, dans les bibliothèques publiques, sous le rapport de l'hygiène, pour la double protection du public et des fonctionnaires.

LUCIEN NASS.

INSTALLATIONS HYGIÉNIQUES DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BERLIN

L'enlèvement de la poussière est, dans les bibliothèques, une opération difficile, mais importante et qui intéresse au plus haut point l'hygiène.

Le plus souvent, on se contente d'épousseter les livres, ou de les secouer, mais on ne fait ainsi que déplacer la poussière, qui, sous forme d'un nuage plus ou moins épais, va se déposer un peu plus loin.

Or cette poussière qui contient de nombreux germes, n'est pas seulement désagréable : elle est aussi nocive. Par suite de la déplorable habitude, encore très répandue, de mouiller le doigt de salive pour tourner les pages, les livres sont un réceptacle de bacilles qui se mélangent à la poussière.

La nouvelle bibliothèque royale de Berlin a réalisé à cet égard dans ses nouveaux bâtiments un très sérieux progrès,

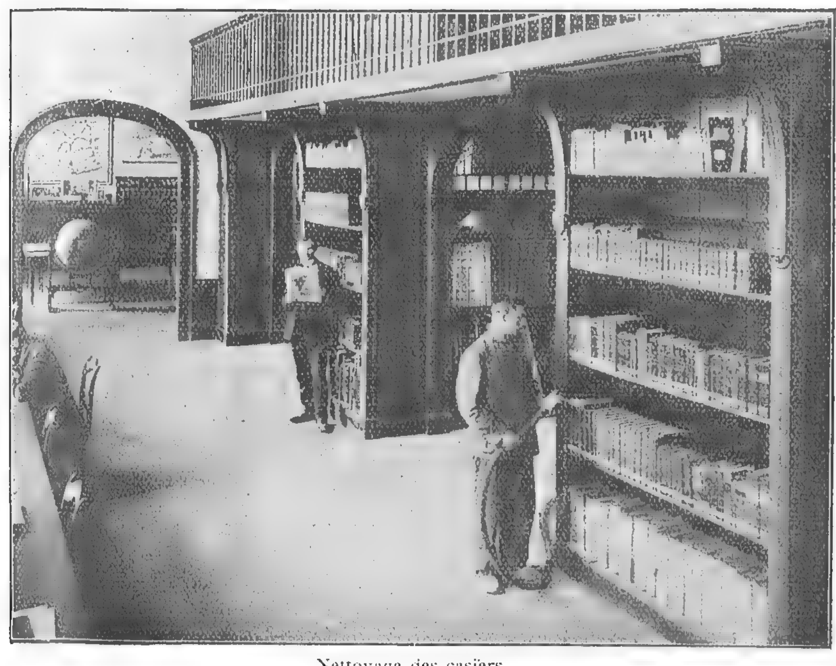


Nettoyage des volumes.



CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

grâce à une intéressante installation de nettoyage par le vide, dont l'ingénieur A. Benestch a donné la des-



Nettoyage des casiers.

cription dans le « Rauch und Staubzeitschrift für ihre Bekämpfung (1) ».

Dans la cave sont installées deux pompes mues chacune par un moteur électrique de cinq chevaux ; l'une est habituellement en service et l'autre au repos, mais les deux peuvent fonctionner simultanément en cas de besoin.

La poussière amenée par aspiration à la pompe se trouve mélangée à de l'eau ; quand celle-ci est saturée, on l'évacue en l'envoyant à l'égout. Il s'agit donc bien d'un enlèvement complet et parfaitement hygiénique de la poussière et des germes qu'elle contient. C'est une supériorité de ce système sur ceux le plus habituellement en usage, qui fonctionnent à sec et dont la matière filtrante doit être soumise à des nettoyages peu hygiéniques.

De la chambre des pompes, part une canalisation principale horizontale, qui traverse toute la construction. Environ tous les 40 mètres se détachent des conduites transversales qui ont à chaque étage des prises auxquelles on peut adapter les tuyaux des appareils d'aspiration. Ces conduites transversales ont 26 mètres de long et la longueur totale de la canalisation n'est pas inférieure à 1 400 mètres.

Les gravures montrent l'installation des pompes et les opérations du nettoyage des livres.

Il serait à désirer que cette intéressante initiative trouvât beaucoup d'imitateurs.

SEVARUS.

(1) Les deux figures de cet article ont été obligeamment prêtées par M. Benestch et par M. Aug. Bagel (de Dusseldorf), éditeur de Rauch und Staub. Nous leur adressons nos sincères remerciements.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

LA LEÇON D'OUVERTURE DU Pr PACHON A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE BORDEAUX

Le Pr Pachon, successeur de Jolyet dans la chaire de Physiologie de la Faculté de médecine de Bordeaux, a fait le 14 mars son cours d'ouverture. Cette première leçon, en raison des polémiques acharnées soulevées en juin dernier dans le personnel enseignant de la Faculté par la candidature de V. Pachon, prenait le caractère d'un véritable événement.

A cette occasion, les étudiants bordelais ont voulu prouver que Pachon, désigné par la Section permanente et nommé par le ministre de l'Instruction publique, était aussi le professeur de leur choix. Dès l'arrivée du maître dans la salle de cours, un tonnerre d'applaudissements a éclaté. Pendant cinq minutes, ce fut un vacarme d'ovations et de cris enthousiastes poussés par une multitude d'auditeurs entassés sur les gradins et les escaliers d'un immense amphithéâtre.

La manifestation amicale ne venait pas seulement des étudiants. On voyait aussi dans la salle une foule de praticiens qui avaient été les élèves de V. Pachon pendant sa période d'agrégation à Bordeaux et qui fêtaient avec joie le retour d'un maître affectionné.

Enfin l'hémicycle était rempli de professeurs et agrégés de la Faculté bordelaise et même de quelques autres Facultés. E. Gley, qui avait tenu à donner à son ancien disciple cette marque d'attachement, assistait à la leçon et a été l'objet d'une chaleureuse ovation de la part de l'auditoire qui a voulu saluer en lui un des plus éminents représentants de la physiologie française.

V. Pachon a dit aux étudiants combien il était pénétré de la grandeur et de l'importance de son rôle. La physiologie n'est-elle pas, avec l'anatomie, la base solide sur laquelle est fondée toute la médecine ? L'expérimentation et la clinique doivent se donner la main comme deux sœurs amies. Tout médecin digne de ce nom a le devoir de comprendre les phénomènes soumis à son observation et la physiologie seule lui permettra de s'orienter dans l'extraordinaire complexité des faits normaux et pathologiques. Aussi bien, à l'heure actuelle, sous la puissante impulsion de Ch. Bouchard, la médecine française revient-elle aux sciences fondamentales comme vers une source inépuisable de précieux enseignements. La pathologie y trouve la compréhension des causes et des réactions morbides, la thérapeutique, but ultime de nos efforts, y puise les éléments d'une plus grande souplesse et d'une meilleure adaptation aux besoins particuliers de chaque malade.

Ces idées, exprimées en termes éloquents et avec une foi d'apôtre, ont soulevé à maintes reprises des applaudissements enthousiastes. Les auditeurs ont pu se rendre compte que les précieuses qualités didactiques de l'agrégé d'autrefois s'étaient affirmées et comme mûries chez le professeur. Ils ont retrouvé aussi chez ce maître la même âme généreuse et ardente, l'esprit d'indépendance et de dévouement dont, depuis sept ans d'absence, plusieurs générations d'étudiants s'étaient transmis le souvenir. La jeunesse entassée dans l'amphithéâtre a emporté l'impression que, si la noble mission d'enseigner est, suivant l'expression de V. Pachon lui-même, comme un flambeau qui doit être confié au plus digne, ce flambeau a été mis en de bonnes mains.

H. BUSQUET.

**

VARIÉTÉS

LE CULTE PHALLIQUE EN BRETAGNE

Par le Professeur JULES GUIART (de Lyon)

Quand les circonvolutions cérébrales de l'homme primitif commencèrent à s'affiner et qu'il essaya de comprendre le monde au milieu duquel il vivait, ses yeux s'élevèrent instinctivement vers le ciel, dont toutes les manifestations pouvaient à bon droit l'étonner, vers le ciel, qui par la chaleur et les pluies qu'il déverse sur la terre féconde celle-ci, et enfante la vie. Il l'adora donc, mais dans son besoin d'anthropomorphisme, il voulut donner une forme concrète à sa pensée. Comme, d'autre part, l'enfantement était pour lui une cause constante d'étonnement, en même temps que la source de ses seules joies, il fit spontanément un rapprochement et humanisa la nature. Le ciel devenant l'être générateur par excellence, celui qui féconde le monde, il eut l'idée de le représenter sous une forme, qui rappellerait l'organe mâle dans tout l'éclat de sa virilité, et c'est alors que surgit dans le monde entier cette floraison de pierres levées, d'obélisques et de menhirs, qui sous toutes les latitudes paraissent avoir été les premières manifestations religieuses des races primitives. Le culte phallique était né.

Parmi les peuples originaires de la Haute Asie, qui vinrent par migrations successives se fusionner aux races autochtones, qui habitaient notre pays, il en est un qui a joué un rôle particulièrement important, c'est le peuple celtique. Les Celtes ou Gaëls, venus du Nord, franchirent d'abord le Rhin et s'établirent dans toute la région comprise entre ce fleuve et l'Océan, ainsi qu'en Grande Bretagne. Repoussés plus tard par l'invasion des Cimbres, ils furent refoulés au sud de la Seine et repoussèrent eux-mêmes les Ibères au delà de la Garonne. Refoulés enfin par l'invasion des Gaulois, venus beaucoup plus tard des régions danubiennes, et par l'invasion romaine, ils se réfugièrent finalement dans la presqu'île d'Armorique où ils ont donné naissance au peuple breton actuel. En Angleterre on les retrouve également dans le pays de Galles, dans les montagnes d'Ecosse et en Irlande. La communauté d'origine est d'ailleurs attestée encore aujourd'hui par la communauté de langue.

Il semble bien que les Celtes n'aient pas été les ouvriers des monuments mégalithiques, qui sont les représentants d'une époque par laquelle l'humanité tout entière a passé. Mais, très superstitieux, les Celtes se sont assimilé toutes les légendes et toutes les idées religieuses des peuples qu'ils ont frôlés. Ils ont accepté le culte des pierres avec le même enthousiasme qu'ils accepteront plus tard la religion chrétienne et ils se l'assimileront si bien qu'on en fera leur œuvre et que monuments celtiques ou druidiques deviendront synonymes de monuments mégalithiques. Les druides ont eu en effet le mérite d'avoir continué et perpétué le culte des premiers habitants de la Gaule en l'incorporant à la religion celtique. Plus tard les évangélistes fulmineront contre le culte des pierres, et conciles et synodes les attaqueront avec tant de violence qu'elles disparaîtront bientôt de partout. Elles subsisteront toutefois en Bretagne, parce que les saints qui évangélisèrent ce pays venaient d'Irlande. Ils étaient donc d'origine celtique et se montrèrent plus tolérants. Ils se contentèrent de bénir les menhirs ou les surmontèrent d'une croix, sanctifiant ainsi les fétiches des aïeux. Voilà pourquoi tant de monuments mégalithiques ont pu se conserver.

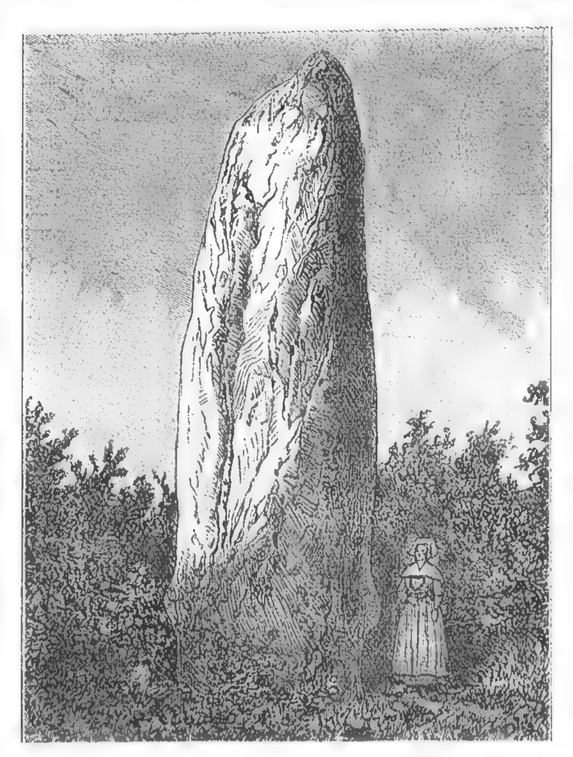


Fig. 1. — Le menhir de Kerveatou (Finistère).

Voyons maintenant si, en même temps que les menhirs, se sont conservées quelques traditions du culte phallique ?

La meilleure preuve que nous puissions donner de la persistance du culte phallique en Bretagne nous est fournie par le menhir de Kervéatou (fig. 1). Celui-ci existe au nord-ouest de Brest, entre Saint-Renan et Plouarzel. Il ne mesure pas moins de douze mètres de hauteur ; c'est le plus haut du Finistère. A un mètre environ du sol se détache sur chaque face une saillie arrondie, de 33 centimètres de diamètre et qui était encore, il y a quelques années, l'objet d'une bien bizarre superstition. Parfois à la nuit tombante, on voyait de jeunes mariés, se rendre au pied du menhir, accompagnés souvent de la mère du mari. Les époux se dépouillaient alors de leurs vêtements et frottaient on devine quelle partie du corps contre les bosses du menhir, la femme d'un côté, le mari de l'autre. C'était une sorte d'invocation à la puissance génératrice représentée par le menhir, pour que le formidable ancêtre voulût bien leur dispenser un peu de son énergie fécondante.

En d'autres régions de la Bretagne, les jeunes filles qui désirent se marier viennent danser autour des menhirs, symbole de la virilité. C'est une scène de ce genre que nous représentons ici (fig. 2). Elle se passe dans une petite bourgade du Finistère, Plounéour-Lanvern, située aux environs de Pont-Labbé, à mi-chemin entre la pointe du Raz et Penmarch. A première vue, cette ronde innocente de jeunes filles autour d'un menhir ne présente rien de bien extraordinaire. Mais si l'on fixe un instant son regard sur le menhir, on ne peut pas ne pas être frappé de sa forme très particulière. Etant donné que les menhirs sont toujours des pierres brutes, celui-ci, c'est bien le cas de le dire, a été taillé postérieurement à son érection et la forme qu'on a voulu lui donner est, sans aucun doute, celle d'un phallus. Des lors la ronde de nos jeunes Bigou-

VARIÉTÉS (*Suite*)

den (1) prend un sens très clair. Ces jeunes filles, sans s'en douter, continuent tout simplement les traditions du culte phallique, qui fut de tous les pays et de tous les temps, mais qui semble avoir été particulièrement en honneur chez les Celtes. Du reste quand on veut connaître les origine d'une tradition bretonne, il est souvent bon de les rechercher chez les populations de même langue et de même race, qui habitent, comme nous l'avons vu, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande. Or, dans la chronique de Lanercost, nous lisons le récit suivant : « En 1282, le 29 mars et le 5 avril, un prêtre de la paroisse d'Inverkeithing (Comté de Fife en Écosse) célébrait les rites de Priape en rassemblant les jeunes filles de la ville, et, sans égard pour leur sexe, ni pour l'âge, il les faisait danser autour de la statue du dieu, et, promenant à travers la danse une image en bois de l'organe viril, il chantait et dansait lui-même, en accompagnant le chant de gestes et d'attitudes analogues à la circonstance et provoquant les actes licencieux par des paroles non moins licencieuses. Cité devant l'archevêque, il s'excusa sur ce que c'était l'usage habituel du pays, et il lui fut accordé de conserver son privilège. » Dans le cas particulier, Priape était sans doute représenté par quelque statue de dieu ou de saint pourvu d'un volumineux phallus, comme il en existait encore en beaucoup de régions de la France. Les jeunes Bigouden de Plouneour-Lanvern dansent autour de l'effigie de Phallus lui-même et leur ronde est certainement ce qui subsiste de quelque ancienne tradition analogue à celle d'Inverkeithing.



Fig. 2. — Danses autour du menhir, le jour du pardon à Plounour- Lanvern (Finistère).

D'ailleurs, il ne faudrait pas croire que le dieu Priape, qui fut importé en Gaule par les Romains, n'existât pas en Bretagne. Il y fut au contraire en grande vénération, mais il y changea simplement de nom. En effet, étant donné, comme nous l'avons montré dans une chronique précédente, que la religion chrétienne, lorsqu'elle s'implanta en Bretagne, transforma en saints les dieux du paganisme, il eût été invraisemblable qu'elle oubliât Priape, le plus aimé d'entre eux. Dans la plus grande partie de la France, il fut vénéré sous le nom de saint Foutin, mais il devint saint Guerlichon dans le diocèse de Bourges, saint Gilles en Cotentin, saint René en Anjou, saint Regnaud en Bourgogne ; en Bretagne il devint saint Guignolé, qu'on écrit encore aujourd'hui Guénolé.

(1) Ce nom est celui de la coiffe des femmes de la région de Pont-Labbé (Finistère) ; par extension, il fut donné aux habitants du pays. C'est une des populations bretonnes les plus intéressantes par le type et par le costume. On a beaucoup discuté sur ses origines.

Le saint était du reste représenté avec des attributs phalliques de grande dimension et bien en évidence.

C'est aux environs de Brest, qu'était la chapelle où se pratiquait surtout le culte de saint Guignolé. Le phallus du saint était formé par une longue cheville de bois, qui traversait la statue de part en part. Les dévotes du pays agissaient avec saint Guignolé comme celles des autres régions avec saint Foutin ou saint Guerlichon. Elles raclaient dévotement le phallus du saint et cette raclure, infusée dans une boisson, formait un breuvage miraculeux, qui rendait fécondes les femmes jusque-là stériles. Les incrédules prétendaient, il est vrai, que des moines voisins aidaient beaucoup au miracle. Mais le phallus du saint n'était pas miraculeux seulement par ses vertus ; il passait pour éternel : on avait beau lui faire subir des grattages multipliés, on ne pouvait parvenir à l'user. Il suffisait en effet de donner de temps en temps un coup de maillet derrière le saint, et le phallus devenait un peu plus proéminent. Le coup de maillet avait fait le miracle. La statue de saint Guignolé n'existe plus aujourd'hui, mais elle existait encore en 1794, époque où Cambry, auteur d'un très intéressant voyage dans le Finistère, certifie avoir vu lui-même le saint et sa cheville. Que l'histoire des moines soit vraie ou faussse, il est du moins certain que saint Guignolé fut tué par le ridicule et personne ne songe plus à l'invoquer aujourd'hui.

D'ailleurs, en d'autres endroits, le culte s'est un peu sanctifié. Le phallus a complètement disparu et ce sont de simples saints qui sont invoqués au titre de divinités fécondantes, comme d'autres le sont en qualité de Saints guérisseurs (2). Il y a seulement quelques années, à un pardon des environs de Pleubian (Côtes-du-Nord), on pouvait assister au spectacle suivant. Au fond de la chapelle un saint Nicolas vermoulu se balançait au bout d'une corde suspendue à une poutre et tout autour un groupe de paysannes soulevant leurs jupes à tour de rôle se frottaient le ventre au fétiche fécondant.

Au centre du Finistère, entre Carhaix et Le Huelgoat, c'est à sainte Marguerite qu'est dévolu le même rôle. A Collorec, par exemple, il faut faire trois fois le tour de la chapelle de la sainte, avant le lever ou le coucher du soleil ; après chaque tour réciter trois pater et trois ave et finalement toucher la statue de la sainte avec le nombril mis a nu ; se confesser et déposer une offrande.

Dans le fond de la baie de Douarnenez, c'est saint Ronan qu'il faut invoquer. Ici, comme l'a montré Anatole

(2) Voir notre Chronique du *Paris Médical*, dans le nº du 23 décembre 1911.

VARIÉTÉS (*Suite*)

Le Braz, il s'agit d'un culte bien antérieur au christianisme, remontant à la période des menhirs. Il s'agit d'un ancien monument druidique, d'une pierre énorme et bizarre, qui passe pour être la jument pétrifiée sur laquelle saint Ronan traversa la mer pour venir d'Irlande en Bretagne ; on l'appelle dans le pays *la jument de pierre de Saint Ronan*. Pour éprouver la vertu fécondante du saint, la femme stérile doit se coucher sur le rocher pendant une nuit de nouvelle lune. Les bras en croix, la face tournée vers le ciel, elle doit rester ainsi pendant des heures, en priant ardemment saint Ronan de la rendre mère. On comprend qu'une telle mise en scène puisse entraîner facilement chez des esprits superstitieux et faibles une sorte d'extase mystique au cours de laquelle quelque disciple de saint Ronan pourrait bien dispenser la maternité à sa place. Peut-être quelque curieux nous renseignera-t-il un jour sur ce point ? Il serait en effet facile de citer des cas semblables en d'autres régions et nous avons vu que c'est pour cette raison que le culte de saint Guignolé sombra autrefois sous le ridicule.

Pour ceux qui s'étonneraient d'une aussi longue persistance du culte de la génération en Bretagne, nous dirons qu'il en fut de même dans presque toute la France. Tout récemment encore le professeur R. Blanchard signalait la persistance du culte phallique aux environs de Rouen jusqu'au début du XVIII[e] siècle. D'ailleurs il était encore si généralisé et si florissant au XIV[e] siècle, que le Synode de Tours, qui se tint en 1396, dut ordonner des peines très sévères contre ceux qui faisaient des incantations au *fascinum*, c'est-à-dire aux images de phallus, dont beaucoup existaient encore, comme chez les Romains, suspendues au cou des femmes et des enfants. Comment s'étonner dès lors que des traces de ce culte puissent encore exister de nos jours, surtout parmi les populations si superstitieuses de notre vieille Bretagne.

LES MÉDECINS D'AUTREFOIS

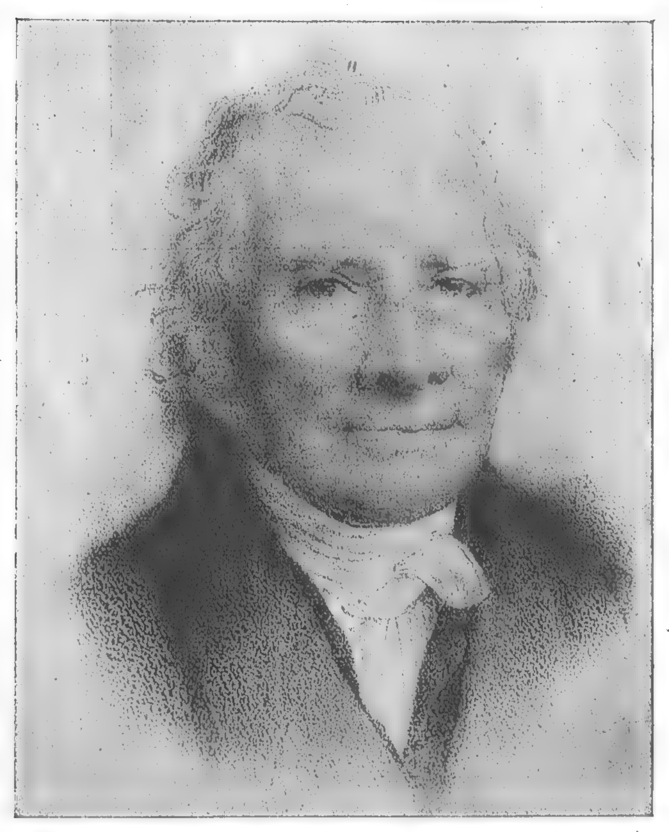
RENÉ LEVASSEUR (1747-1834)

Chirurgien-accoucheur au Mans.
Député de la Sarthe à la Convention nationale.

A peine la statue de René Levasseur était-elle inaugurée sur une des places du Mans (29 octobre 1911), qu'elle faisait couler autour d'elle et sur elle-même, des flots d'encre.

C'est qu'on a fait revivre un seul personnage dans une évocation qui en comportait deux : un médecin et un farouche conventionnel. C'est ce dernier qui a bénéficié des honneurs du bronze, et ce fut assez pour réveiller des passions politiques, pourtant éteintes depuis la nuit du 21 janvier 1852 (2), où, par ordre du préfet de l'Empire et du maire du Mans, le tombeau de René Levasseur fut mutilé.

Il y avait pourtant un moyen d'arranger les choses. Puisque la ville du Mans, qui est justement fière de ses grands hommes, avait déjà dédié au Conventionnel une rue et un boulevard, elle n'avait qu'à honorer, cette fois, le chirurgien très distingué, qui méritait aussi bien cet hommage que plusieurs autres de ses confrères réputés illustres. La formule conciliatrice et adroite par excellence eût consisté à représenter René Levasseur en simple habillement civil, sous les traits sévères, mais non farouches de cette bonne figure qui s'épanouit sur cette image. Alors le souvenir des uns s'en fût allé au médecin; celui des autres, au Conventionnel ; l'honneur et le repos de tous étaient satisfaits.



René LEVASSEUR, chirurgien-accoucheur, ancien conventionnel (1).

C'eût été là une manière élégante de gazer par un tissu de qualités professionnelles remarquables, ce qu'il y a eu tout de même d'un peu rude dans cet honnête homme qui croyait à la Révolution et qui mit au service de ses idées une volonté implacable, un caractère altier, impérieux, impitoyable.

Par bonheur il s'est trouvé au Mans des médecins érudits et avisés, les D[rs] Paul HERVÉ (3) et Paul DELAUNAY (4), pour exhumer d'un injuste oubli le chirurgien accoucheur René Levasseur, en rendant à sa mémoire un hommage que tous peuvent approuver. Déjà nous savons par eux qu'à la mort de René Levasseur, survenue le 18 septembre 1834, il y eut une foule nombreuse, et que *quatre de ses confrères tenaient les coins du drap mortuaire* : pieux témoignage qui est tout à l'honneur de nos confrères de l'époque, en attestant à la fois et de leur conscience du devoir et de leur largesse d'esprit. Il y a dans ce souvenir une leçon qui se recommande à beaucoup de nos contemporains.

René Levasseur naquit au Mans (5), le 27 mai 1747

(1) Nous devons les trois figures ci-reproduites, à l'extrême obligeance de notre excellent confrère de la Presse professionnelle, *Les Archives médicales d'Angers*, auxquelles nous avons emprunté d'autres renseignements. Nous tenons à lui renouveler nos bien vifs remerciements.

(2) Anniversaire, comme on le sait, de la mort de Louis XVI, mort que René Levasseur avait votée ainsi que 21 autres médecins sur les 39 qui siégeaient à la Convention.

(3) P. HERVÉ, René Levasseur, chirurgien-accoucheur au Mans, ancien conventionnel (Extr. des *Archives médicales d'Angers*, 1899).

(4) P. DELAUNAY L'obstétrique dans le Maine (in *France médicale*, 1910, 1911, passim).

(5) Exactement à l'ancienne paroisse de Sainte-Croix-lès-le-Mans.

LES MÉDECINS D'AUTREFOIS *(Suite)*

sous le règne de Louis XV. Il fit ses premières études chez les Prêtres Oratoriens, qui, en raison de son caractère indiscipliné, ne purent le garder longtemps. Nous le retrouvons bien plus tard à Paris, où, vers 1768, il suit les cours d'accouchement de Péan, professeur aux Écoles de Chirurgie, et devient ensuite l'élève et le prévôt de Solayrès de Renhac, le prédécesseur de Baudelocque. En 1770, René Levasseur, âgé de vingt-trois ans, fait, à l'hospice de la Salpêtrière, un cours d'accouchement des plus suivi, démontrant les indications et la pratique de la symphyséotomie, à l'aide d'un mannequin qu'il avait imaginé. En 1772 il s'installe au Mans, où il devient maître-chirurgien (1773), et se fait peu à peu, à force de travail et de courage, une renommée de bon aloi, tout en poursuivant à travers les fatigues et les soucis de la clientèle et malgré le dur labeur que lui imposait une nombreuse famille, ses études de prédilection sur l'obstétrique. Plus tard il rédige un *Manuel des accouchements* (terminé en 1780), lequel ne fut pas publié, peut-être à cause des démêlés de Levasseur avec Baudelocque, et malgré une réelle originalité que e Dr Paul Hervé a bien mise en relief (*loc. cit.*).

Le manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de la ville du Mans révèle de la part de l'auteur souci de d'exposer d'une façon le pratique résumée tout ce que les jeunes chirurgiens et les sages-femmes doivent connaître. On y peut lire (ô ironie du contraste chez un révolutionnaire du plus pur acabit !) tout un chapitre consacré au *baptême des enfants* : « Comme tous les hommes doivent être régénérés par le baptême pour jouir de la vie éternelle, c'est un devoir de charité que de mettre les enfants dans la voie d'y parvenir en les baptisant... » etc.

Agé de quarante ans, René Levasseur nommé prévôt en charge et « professeur et démonstrateur royal d'accouchement », s'était acquis une belle situation qu'il ne lui restait qu'à développer.

Levasseur n'était pas seulement réputé comme accoucheur, mais on sait avec quelle facilité la Renommée aux cent bouches, rend un spécialiste célèbre pour toutes les spécialités. C'est sans doute en vertu de cette agréable généralisation que le grand accoucheur du Mans, déjà recherché comme chirurgien pour raccommoder les jambes de ses ennemis politiques, jouissait d'une certaine réputation comme oculiste.



Statue de René Levasseur en Conventionnel, et commissaire du gouvernement.

Par malheur il fut piqué de la tarentule politique (1789), et c'est ce qui perdit en lui le médecin plein de talent qui avait su gagner à ce titre la confiance de tous les partis.

Depuis lors, c'est l'agitation continuelle : député de Saint-Calais, siégeant parmi les montagnards les plus avancés, il est délégué par le gouvernement près l'armée du Nord, à Hondschoote, à Sedan, à Angers. Après la tourmente il séjourne un peu à Dijon, puis revient au Mans, sans argent et sans clientèle, en proie aux haines politiques.

Pourtant grâce au retour de quelques amis, il est nommé, pour peu de temps d'ailleurs, chirurgien adjoint, puis chirurgien en chef des hospices du Mans.

En 1815, Levasseur fut proscrit par Fouché, son ancien collègue à la Convention. Il passa en Belgique; à Louvain et à Bruxelles, il continua ses travaux scientifiques. Il fit à l'Université de Louvain un cours d'accouchement, où il s'efforça de démontrer, à l'aide de bassins viciés, les bienfaits de la symphyséotomie. Ces leçons parurent sous forme de *Mémoires*, en quatre volumes peu substantiels, et certainement moins dignes de la publication que le *Manuel des Accouchements*. Malgré la toute-puissance de Baudelocque, on peut admettre que le Manuel aurait eu les honneurs de l'impression, si l'Académie royale de chirurgie, chargée du visa des manuscrits, n'avait égaré pendant quelque temps celui de Levasseur.

Revenu en France après la Révolution de 1830, Levasseur revint au Mans où i mourut à quatre-vingt-sept ans et trois mois.

Telle fut en résumé la vie agitée d'un médecin qui fit preuve de rares mérites, qui montra comme tel de remarquables qualités de courage, de ténacité, d'originalité, d'habileté opératoire, et qui figurerait vraisemblablement parmi les grandes figures médicales, si la politique ne nous l'avait pas enlevé.

Dr Horn.



René Levasseur à quatre-vingt-trois ans (Médaillon par David, d'Angers).

***

« Dans un grand nombre de cas d'hémoptysies, chez des tuberculeux souvent à la troisième période, « l'opothérapie hépatique, seul traitement institué, suffit à arrêter l'hémorrhagie. Il nous est arrivé, maintes « fois, que l'opothérapie hépatique seule réussisse, après échec d'une série d'autres médications antihémor- « rhagiques ».

GILBERT & CARNOT.

CHOLERGINE

Extrait injectable synthétisant tous les éléments glandulaires du foie de taureau

TUBERCULOSE
INSUFFISANCE
HÉPATIQUE

1 injection
tous les jours ou tous
les 2 jours.



Académie de Médecine
Société Internationale
de la Tuberculose
Congrès français pour
l'Avanc^t des Sciences (1910)
Congrès de Médecine de Paris

Société de Thérapeutique
Académie des Sciences
Congrès Français pour
l'Avanc^t des Sciences (1911)
etc...

« Si l'on veut reminéraliser un phosphaturique, c'est presque inutilement qu'on lui fera absorber « pendant des mois des phosphates minéraux, tandis qu'on arrivera plus facilement au but si on peut lui « fournir des sels ayant déjà subi quelque « **orientation vitale** ».

« ... il y a parallélisme entre la fixation des sels minéraux et la fonction glycogénique du foie ;...... « pour faire assimiler les principes minéraux médicamenteux ou alimentaires et assurer la nutrition minérale « des tissus, il faut soutenir l'activité hépatique. »

Professeur Albert ROBIN.

OSTÉOHÉPATINE

Opothérapies hépatique et osseuse associées

DANS TOUS LES CAS OU LA
REMINÉRALISATION EST INDIQUÉE

3 à 5 Tablettes
par jour.

Littérature et Echantillons sur demande :

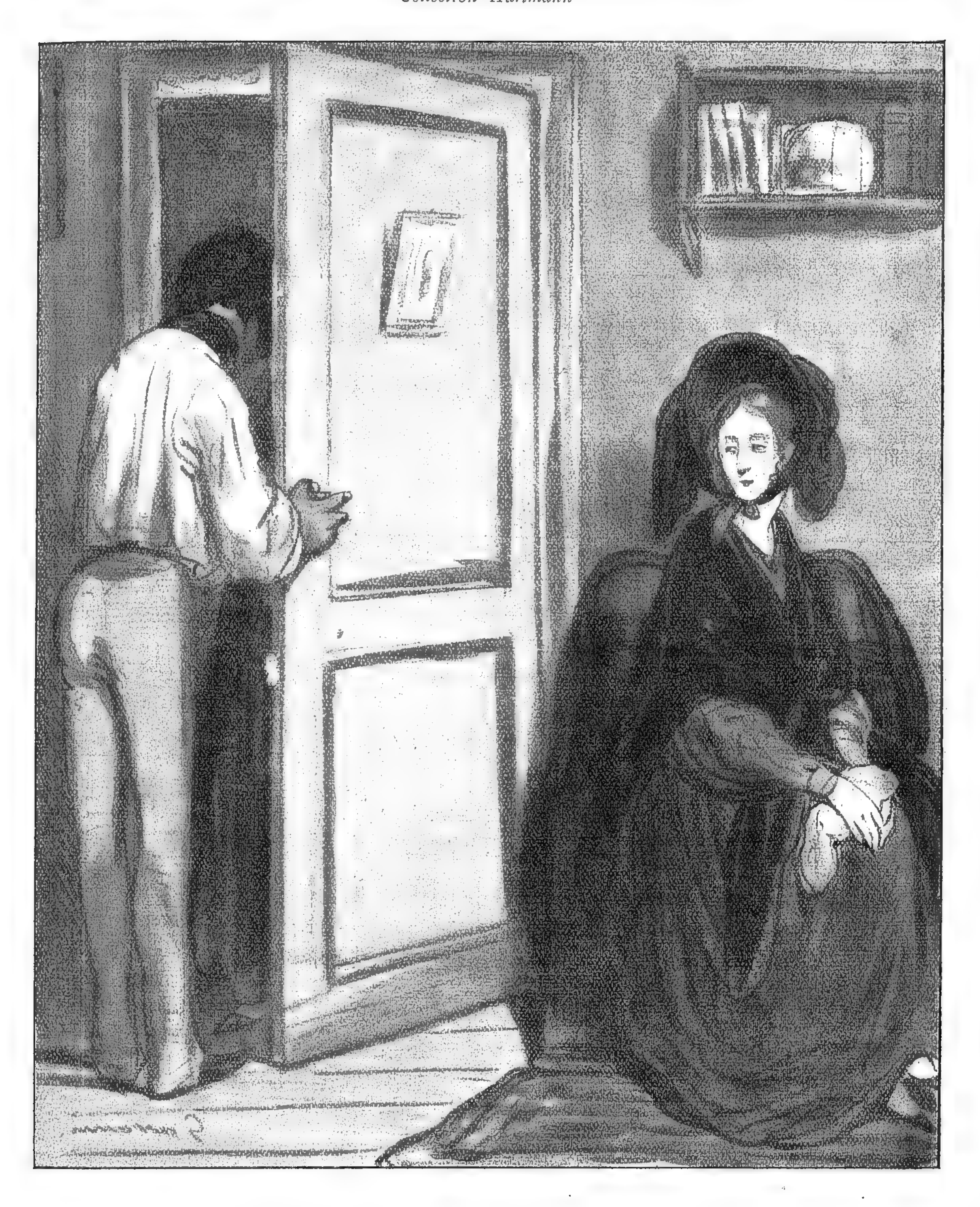
Laboratoire de Biologie A. DANIEL-BRUNET — 5, Rue du Docteur-Blanche, PARIS XVIe

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

PAR GAVARNI

Collection Hartmann



Mon cher ami je suis en affaire avec mon oncle...

DIÉTÉTIQUE

Boissons acidulées

Citronnade.

1 citron,
250 grammes de bonne eau pure,
50 — de sucre en poudre;

Faire fondre le sucre dans l'eau. Couper le citron en 2 ou 3, dans le sens de sa plus grande longueur et non pas en rondelles, comme on le pratique ordinairement.

Presser le jus du citron à l'aide d'un presse-citron en nickel pur, en évitant les projections du jus sur les côtés.

Citronnade à l'orgeat.

1 gros citron pas trop mûr,
1 cuillerée à soupe de sucre en poudre,
1/2 verre de glace pilée,
1 verre à madère de sirop d'orgeat;

Faire fondre le sucre dans un peu d'eau, ajouter le sirop d'orgeat, puis la glace hygiénique pilée. Presser sur ce mélange le jus du citron et remplir le grand verre avec de l'eau pure.

Boisson aux farines

Faire le mélange suivant :

Farine de gruau	ââ 5 grammes.
Farine de riz	
Farine d'orge	
Farine d'avoine douce	
Farine de maïs rouge	

On le délaye dans l'eau pour éviter la formation de grumeaux, on le jette dans l'eau bouillante et on maintient l'ébullition pendant dix minutes. On laisse refroidir ce potage et on l'additionne, afin d'empêcher sa gélification, de 0gr,25 de maltine.

Le liquide ainsi obtenu remplace avec avantage les tisanes de céréales ordinaires. On le donne, selon l'âge du malade, à la dose de 500 à 2,000 grammes et on l'additionne, le cas échéant, de lait.

(IMBERT.)

Boisson hygiénique très agréable

Cassonnade	1 500	grammes.
Fleurs de sureau	5	—
Tilleul	15	—
Violette	15	—
Houblon	60	—
Coriandre	10	—

Faire infuser dans 30 litres d'eau, ajouter :

Vinaigre de vin	100	grammes.
Caramel	20	—

Laisser macérer deux ou trois jours, mettre en bouteilles, filtrer, boire huit jours après.

(ROLLAND.)

Liqueur hygiénique digestive

Feuilles de menthe	ââ 0gr,20
— de mélisse	
— d'hysope	
Coriandre	ââ 1 gramme.
Anis vert	
Angélique, racine	0gr,40
Badiane	0gr,10
Cannelle	ââ 0gr,05
Safran	
Girofle	

Faire macérer quarante-huit heures dans 350 gr. d'alcool à 75°, filtrer et ajouter :

Sirop de sucre .... 300 grammes.

Elixir de pepsine d'après la formule ci-dessous 250 gr.

Pepsine extractive	15	grammes.
Sucre blanc	150	—
Eau distillée	120	—

Triturer la pepsine avec le sucre, ajouter l'eau distillée, triturer jusqu'à complète dissolution du sucre, laisser en contact quatre jours, après filtration ajouter :

Vin de Lunel	270	grammes.
Alcool à 90°	60	—

Un petit verre à liqueur après les deux principaux repas.

(ROLLAND.)

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Parasites

Contre les punaises, puces.

Huile de camomille camphrée	100	grammes.
Baume styrax	20	—
Essence de menthe	5	—

Ou bien :

Huile d'olive	20	grammes.
Onguent de styrax	25	—
Baume du Pérou	5	—

Ou bien :

Naphtol .... 5 à	10 grammes.
Éther	Q. s. p. diss.
Menthol ..... 0,25 à	1 gramme.
Vaseline	100 —

(BROCQ et JACQUET.)

Contre les moustiques.

Toucher chaque piqûre à la teinture d'iode, ou employer la formule :

Formol (solution à 40 p. 100)	15 grammes.
Xylol	5 —
Acide acétique	0gr,50
Baume du Commandeur	1 gramme.
Essence parfumée	Q. S.

F. s. a. pour badigeonnages.

(JOLY.)

Contre les parasites.

Faire des frictions avec des crayons à l'alcool :

Stéarinate de soude	6	grammes.
Glycérine	2	—
Alcool	100	—

Dissoudre à chaud, couler l'alcool dans les moules, et laisser refroidir. Ces bâtonnets se conservent bien dans des tubes en étain. Frottés sur la peau, ils l'imprègnent d'alcool.

Irritation des gencives chez les nourrissons

Glycérine	ââ 15 grammes.
Eau	
Bromure de potassium	1 gramme.
Borate de soude	2 grammes.
Teinture de safran	V gouttes.

En application sur les gencives, plusieurs fois par jour.

(LE GENDRE.)

Poudre de saturation contre l'hyperchlorhydrie.

Carbonate de chaux précipité	1 gr.
Sous-nitrate de bismuth	0gr 70
Magnésie calcinée	1gr 50
Chlorhydrate de morphine .... 0 001 à	0 003 mill.

pour 1 paquet à prendre en une seule fois dans un peu d'eau, au moment de la douleur.

Vaginites chroniques blennorragiques.

Appliquer des tampons vaginaux enduits de la pommade suivante :

Dermatol	ââ 5 gr.
Iodoforme	
Vaseline	20 gr.

ou bien :

Benjoin	ââ 5 gr.
Camphre	
Cubèbe	
Vaseline	25 gr.

(Dr DOLÉRIS.)

Anesthésie locale

1° *Formule du professeur Reclus :*

Sérum physiologique	100 grammes.
Novocaïne	0gr,50
Adrénaline à 1 p. 1000	XXV gouttes.

La toxicité de la novocaïne est extrêmement faible, ce qui permet d'injecter des doses considérables. L'anesthésie dure une heure environ. Le malade ne doit pas être à jeun, doit être opéré couché, et ne doit se lever qu'après avoir avalé un bol de lait ou de bouillon.

2° *Formule de Haab (modifiée par Brunetière) :*

Chlorhydrate de cocaïne	0gr,15
Eucaïne	0gr,20
Adrénaline	V gouttes.
Eau	10 grammes.



GOUTTE GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE



ANTIÉMÉTIQUE - ANTIDYSPEPTIQUE

CÉTRAROSE du Dr GIGON

(*Acide protocétrarique soluble*) *contre les* vomissements, *l'*atonie gastrique, *les* troubles gastro-intestinaux.

Régime Surazoté

TUBERCULEUX - CONVALESCENTS - OPÉRÉS

Viande Bios Salières

Viande de lait en poudre au maximum d'azote d'un réel intérêt diététique, parce qu'elle est acceptée par les malades les plus délicats.

Préférable à la viande de bœuf parce qu'elle alcanilise et désintoxique.

2 cuillerées à soupe par jour dans du potage ou mélangées à des purées. — LA BOITE : 3f50.

USINE : LAITERIE SCIENTIFIQUE de PONTOISE (S.-et-O.).

Dépôt à Paris: Les Laboratoires VADAM, 9, R. Mogador

MALADIES DU CŒUR ET DES VAISSEAUX

MÉDICATION HYPOTENSIVE

Présclérose, Artério-Sclérose, Aortites, Angines de poitrine, Cardialgies, Palpitations par angiospasme, Cardiopathies et Néphrites artérielles

TÉTRANITROL — Comprimés à 1 milligr., 2 milligr., 5 milligr. et 1 centigr. Dose variable suivant la susceptibilité individuelle : *6 milligr.*, à *3 centigr.* par jour, aux repas ou dans leur intervalle. Diminuer la dose à l'apparition d'une céphalalgie frontale, si elle est intolérable.

TRINITRINE — Comprimés nos 1, 2 et 3 représentant I, II, III gouttes de solution au 100e. 2 à 6 comprimés nos 2 ou 3 par jour.

SIROP ET GOUTTES DE NITRITE DE SOUDE — **Sirop** : 5 centigr. par cuillerée à café. Une à 3 par jour. **Gouttes** : 10 gouttes représentent 5 centigr. de nitrite de soude. (10 à 30 gouttes par jour).

Action physiologique plus rapide et moins longue pour la Trinitrine, plus lente à se produire et de plus longue durée pour le Tétranitrol et le Nitrite de soude

3 médicaments vaso-dilatateurs et hypotenseurs.

THYMO-BROMINE — **à base d'acide thyminique et de théobromine purs**. Le plus puissant dissolvant de l'acide urique, anti-uricémique, anti-graveleux, anti-goutteux et diurétique. 1 cachet matin et soir, au lever et au coucher à prendre avec 1/2 verre d'eau de Bourbon-Lancy (source de la Reine ou du Lymbe) ou d'Evian-Cachat

Pharmacie ROUSSEL, — 10, rue Washington, Paris — Pharmacie ROUSSEL

Guide clinique et thérapeutique

DU PRATICIEN

Par le Dr PALASNE DE CHAMPEAUX

Médecin principal de la Marine.

1909, 1 vol. in-8 de 334 pages, cartonné.................... **5** fr.

Formulaire de Médicaments nouveaux

Par H. BOCQUILLON-LIMOUSIN

Préface du Pr ROBIN

24e *édit.* 1912, 1 v. in-18 de 400 p., cart. **3** fr.

TUBERCULOSE

GRIPPE INFECTIEUSE

— COQUELUCHE —

KEPTINE BRETAUDEAU

Action énergique contre les Infections microbiennes

ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE. — *Le flacon :* **5** *francs.* — **PARIS, 2, Rue du Regard, PARIS.**

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

CONCOURS MÉDICAL. — **Le traitement des luxations de l'épaule** (Pr DELBET, 10 mars 1912).

On a observé que, dans nombre de cas, les sujets atteints de luxation de l'épaule conservaient une impotence partielle. Il faut sans doute incriminer le procédé de Kocher généralement employé qui produit des tiraillements de la capsule et des tendons.

D'autre part, depuis quelques années, on a modifié le traitement consécutif à la réduction ; on masse et on mobilise l'articulation. Le massage n'est certainement pas en cause, mais il est bien difficile de savoir si la mobilisation précoce ne présente pas parfois de graves inconvénients.

Dans certains cas, les manœuvres employées ont provoqué une inflammation qui a nécessité l'immobilisation. D'autre part les médecins d'assurance ont montré que les malades mobilisés inscrivaient une incapacité de 0, tandis que 60 immobilisés avaient 5, 8, 10 p. 100. « Malgré ces faits intéressants je ne peux pas me résoudre à mobiliser une articulation qui vient d'être traumatisée. C'est irrationnel... L'état de l'articulation réglera la conduite du chirurgien. »

CLINIQUE. — **De l'eczéma du sein chez la femme.** (SABOURAUD, 8 mars 1912).

Un vieil adage dermatologique disait que l'eczéma du sein chez la femme avait trois causes : la gale, la grossesse et le lymphatisme. On le voit rarement chez les femmes âgées, plus fréquemment à l'hôpital qu'en ville. Par sa ténacité il désespère les malades qui le croient aisément incurable.

« On ne guérira pas un eczéma du sein chez une galeuse sans guérir la gale au préalable, ni un eczéma du sein chez une jeune fille dont les règles ont disparu, avant que es règles soient revenues. »

S'il ne s'améliore pas ou si l'origine de la dermatose échappe, on badigeonnera quotidiennemeat et sans crainte la région malade avec le nitrate d'argent au 1/15e. Une solution au 1/10e terminera tout une semaine après. En cas de récidive, on passera le crayon de zinc tous les trois jours après le nitrate.

Il faut ajouter d'ailleurs que les rayons X constituent un traitement de choix quand l'eczéma dure depuis longtemps.

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **En quoi consiste la méthode de Bergonié** ? (LAQUERRIÈRE, 9 mars 1912).

La méthode du Pr Bergonié consiste à faire exécuter artificiellement une gymnastique active, mais involontaire, intense, absolument indolore, graduable à volonté, et généralisée à tous les muscles.

Elle nécessite un bon appareillage et une certaine expérience de la technique. Mais si on réalise de bonnes conditions, on peut lui demander tous les avantages de l'exercice volontaire sans qu'elle en présente aucun nconvénient.

Elle est indiquée dans différents troubles de la nutrition, dans l'obésité en particulier — un traitement très régulier est alors indispensable — surtout si l'exercice volontaire est difficile ou impossible. Elle remédie aux troubles circulatoires, surtout des membres inférieurs, et permet d' « entraîner » toutes sortes de malades « atones » alcooliques, asthéniques, etc.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Hémophilies mortelles, 4 observations personnelles** (FOUCHET, 16 mars 1912)

On doit toujours penser à l'hémophilie, lorsqu'on a une opération sanglante à faire; il est sage de s'assurer s'il y a une tendance à l'hémophilie et de s'en assurer par l'interrogatoire des parents.

Lorsqu'on est en présence d'une plaie opératoire qui continue à saigner, à suinter par voie hémophilique, il importe de faire en plus du traitement général un traitement local en pratiquant une compression manuelle, directe et réglée par la vue.

Dans le quatrième des cas cités, l'hémorragie s'était faite dans l'interstice des tissus ; pas une goutte de sang n'était venue à l'extérieur des poches sanguines immenses se produisant instantanément depuis le flanc droit jusqu'au genou.

L'hémorragie avait été si subite que le malade avait été incapable de supporter une intervention.

Il existe donc des cas d'hémophilie fatalement mortels contre lesquels il n'existe aucune ressource thérapeutique.

PRESSE MÉDICALE. — **Cancer intestinal de l'intestin** (GOSSET et MASSON, 16 mars 1912).

Il est frappant de voir combien les cancers stomacaux et intestinaux sont semblables au point de vue histologique. Sans les données topographiques fournies par les tissus sains environnants, il est impossible d'indiquer, à la seule vue d'un néoplasme de l'endoderme digestif, son point de départ précis.

D'autre part, les statistiques montrent que les cancers de l'estomac siègent le plus souvent dans la région pylorique (51 à 65 p. 100 des cas,) puis au niveau de la petite courbure (16 à 20 p. 100), puis au cardia (9 à 13 p. 100), enfin sur la grande courbure (7 p. 100), Or, si l'on étudie la topographie des îlots intestinaux hétérotopiques, on constate que leur siège de prédilection est le pylore. Viennent ensuite la petite courbure, puis le cardia. Ils sont exceptionnels le long de la grande courbure.

Si la fréquence du néoplasme est plus grande dans l'estomac que dans l'intestin, elle tient vraisemblablement à la situation hétérotopique des glandes qui leur donnent naissance.

BULLETIN MÉDICAL. — **De l'accouchement dans les bassins à limites étroites** (Pr PINARD, 16 mars 1912).

Avec des bassins se ressemblant pour ainsi dire, ayant à peu près les mêmes dimensions, les terminaisons de l'accouchement sont différentes, les principes dirigeant la conduite de l'accoucheur étant toujours les mêmes. Il est rare de trouver des bassins permettant de dire, pendant la gestation, qu'une opération césarienne s'imposera dès le début du travail. Presque toujours, la conduite à tenir dans ces bassins est sous la dépendance des facteurs multiples qui entrent en jeu pendant les différentes étapes du travail et qui sont, à l'avance, complètement inconnus.

PROVINCE MÉDICALE. — **A propos des greffes libres. Où trouverons-nous des greffes ?** (DUCUING et JACOTOT, 16 mars 1912).

Les expériences récentes de Carrel ont montré la possibilité de greffer des fragments de tissus, même des organes et l'on peut entrevoir le jour où, suivant les termes du Pr Delbet, on trouvera dans les services l'armoire aux pièces de rechange ; artères, veines, articulations, etc.

« Les conséquences d'une telle thérapeutique provoquent un véritable révolution non seulement médicale, mais morale encore. Car la question se pose immédiatement : où va-t-on prélever ces greffes que l'on va fixer tout à l'heure? »

L'idéal serait de transplanter immédiatement une greffe prise sur organisme *vivant*. Mais actuellement la question soulève des difficultés innombrables au point de vue juridique.

« Nous nous contenterons de prélever les greffons sur les morts, les suppliciés ou les membres amputés jusqu'au jour où s'étant pleinement rendu compte que la greffe n'est pas une pratique dirigée *contre les individus*, mais bien *pour les individus*, on en autorisera la pratique légale.»

LA MÉDECINE AU PALAIS

LES HONORAIRES DES MÉDECINS

Pour les avocats, la question des honoraires est simple : elle ne peut pas se poser. Ces honoraires ne sont en effet, ou tout au moins ne doivent être, que l'expression spontanée de la reconnaissance du client, mais si sur cent procès il en est dix à la suite desquels le plaideur garde une reconnaissance spontanée vis-à-vis de son défenseur, il n'en est plus que cinq quand il s'agit d'exprimer de manière utile cette reconnaissance.

Pour les autres, l'avocat, lié par ses règles professionnelles, n'a qu'à se tenir coi, et ne peut rien réclamer devant les tribunaux : après quelques années d'exercice de la profession, il fera mieux ; il s'assurera d'avoir au préalable une suffisante provision.

Pour les médecins, il n'en est pas de même : s'ils n'ont pas de provision, ils peuvent réclamer et même poursuivre devant les tribunaux les convalescents ou les héritiers de leurs clients pour le paiement de leurs honoraires.

Mais une question se pose : Comment le médecin va-t-il, devant les juges, établir sa créance, sur quoi va-t-il baser sa démonstration, et comment peut-il faire la preuve qui lui incombe.

Une jurisprudence déjà ancienne, qui a été consacrée par un arrêt de Cassation du 27 mars 1907, a décidé que le médecin n'est pas obligé d'apporter une preuve écrite, établissant d'une part le nombre des visites et de l'autre le prix de ces visites. On a admis notamment qu'on pouvait établir ces faits par des témoignages et faire déclarer par une enquête que le médecin allait, par exemple, voir chaque jour son malade, pendant un mois (Cour de Paris, 15 mars 1905).

Cependant si cette jurisprudence déjà favorable au médecin avait facilité la preuve du travail fourni, elle était encore insuffisante.

La preuve des visites peut aujourd'hui résulter non seulement d'une enquête, mais de simples présomptions, et c'est en cela qu'est intéressant un jugement rendu par la 6e chambre du tribunal de la Seine, le 15 février 1911.

Les livres tenus par le médecin, et son carnet de visites deviennent des preuves suffisantes, à condition, bien entendu, qu'ils soient régulièrement tenus. C'est qu'en effet le malade en ne payant pas régulièrement après chaque visite, a semblé s'en rapporter aux notes du médecin et accepter par avance le compte fait par lui.

Si au cours des débats le malade proteste et discute le nombre des visites, c'est à lui qu'il incombe d'établir que telle visite n'a pas été faite, ou qu'ayant été faite elle n'a pas eu un caractère professionnel.

Voici d'ailleurs ce jugement *in extenso*.

LE TRIBUNAL : Attendu que le Dr B..., réclame à S... une somme de 2.900 francs, pour visites faites et soins médicaux donnés à S... et à sa femme ; qu'il produit, à l'appui de sa demande, sa note d'honoraires, qui comporte soixante visites à 10 francs faites à Paris, soit 600 francs : 23 visites faites à Saint-Gratien, à 100 francs, chacune, soit 2.300 francs, ensemble 2.900 francs.

Attendu que S... se borne à dénier le fondement de cette demande ; qu'il résulte de ses explications à l'audience qu'il se considère comme libéré à l'égard de B..., par le paiement qu'il lui a fait antérieurement d'une somme de 394 francs, pour l'indemniser de ses frais de transport, en raison de l'usage qu'il allègue établi entre médecins de ne point se réclamer d'honoraires.

Qu'au surplus, il ne conteste pas le nombre des visites portées sur la note ; mais qu'il estime exagérés les prix des visites faites à Saint-Gratien comptées 100 francs chacune.

Attendu que B... soutient qu'il n'a jamais soigné B... ni la dame S... qui était atteinte d'une grave maladie, en qualité d'ami, mais en qualité de client ; qu'il est par suite fondé à demander le paiement de ses honoraires ; qu'il ne méconnaît pas avoir reçu la somme de 394 francs, mais déclare qu'il en a fait l'application à quatre visites par lui faites à Saint-Gratien, qui ne sont point portées sur la note, dont il réclame actuellement le paiement ;

Attendu qu'à l'appui de l'usage qu'il invoque, S... n'apporte aucune justification et que le tribunal ne saurait faire état de son allégation

Attendu que la note des honoraires produite par un médecin, lorsqu'elle est conforme à ses livres de consultation, et à ses carnets de visite régulièrement tenus, doit être retenue comme faisant preuve suffisante du nombre des visites et des soins donnés aux malades.

Que B... a établi le fondement de sa créance ;

Qu'il convient de faire droit à sa demande en ce qu concerne le nombre de visites faites ;

Attendu que, pour déterminer le prix de ces visites, il y a lieu de tenir compte de la notoriété que le médecin s'est acquise, de la situation pécuniaire du malade et du temps qui y a été consacré.

Que le tribunal a les éléments nécessaires pour fixer à 10 francs le prix de chacune des visites faites à Paris, et à 50 francs le prix de chacune de celles faites à Saint-Gratien, et qui se sont élevées à 27.

Qu'en conséquence, H... est créancier de S... de soixante visites faites à Paris, au prix de 10 francs, soit 600 francs et de 27 visites faites à Saint-Gratien, au prix de 50 francs chacune, soit 1.350 francs, ensemble 1,950 francs dont il convient de déduire la somme de 394 francs déjà payée ; que la créance de B... s'établit ainsi à 1,556 francs.

Par ces motifs :

Condamne S... à payer à B... la somme de 1,556 francs montant des causes sus-énoncées avec les intérêts de droit

Le condamne en tous les dépens.

(*Le Droit.*)

Le second fait établi par ce jugement : l'appréciation libre des tribunaux, est d'une jurisprudence aujourd'hu bien établie par des arrêts déjà anciens.

Les tribunaux admettent en effet que lorsque le nombre des visites est établi et la matérialité des faits prouvée, il leur appartient de déterminer le prix de ces visites et la valeur de ces soins. Pour y parvenir, les juges s'entourent de renseignements : 1° sur la gravité de la maladie ou de l'opération et aussi sur l'étendue des services rendus; 2° sur la notoriété du médecin; 3° sur la situation pécuniaire du malade.

Une fois en possession de ces renseignements, les juges apprécient de façon souveraine d'ailleurs la valeur professionnelle du médecin et le prix de son temps.

Ceci est peut être un peu excessif, mais il faut bien se rendre compte que chaque fois qu'on a recours à la justice il faut oublier son amour-propre et ses préférences

Il y a déjà un progrès, c'est de pouvoir réclamer utilement ; reste l'appréciation du tribunal : je suis persuadé qu'elle peut être de plus en plus discrète, et ne servir qu'à effrayer ceux qui seraient tentés d'abuser des facilités de la nouvelle jurisprudence.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

CHRONIQUE DES LIVRES

Chirurgie du thorax (*Parois thoraciques, Plèvre et Poumon, Médiastin antérieur, Médiastin postérieur*) par le Dr Anselme SCHWARTZ, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 900 pages et 147 figures, 16 fr. (*Doin et fils*, édit. à Paris).

La chirurgie du thorax a fait de tels progrès depuis une dizaine d'années qu'elle méritait une description approfondie.

Dans ce gros volume de 900 pages, Anselme Schwartz a fait une excellente mise au point de toute cette chirurgie qui a presque atteint actuellement son maximum de développement et de perfection.

Sans tomber dans les excès d'une érudition déplacée, Schwartz a su donner des descriptions complètes, claires et précises, où tous les mots portent et où l'élégance du style ne le cède pas à la solidité du fond. Toutes les acquisitions récentes de la chirurgie thoracique qui jusqu'ici restaient mentionnées par les seuls mémoires spéciaux ont trouvé ici la place qu'elles méritaient.

Les indications et la technique opératoire sont particulièrement détaillées. A la fin de chaque chapitre, un index bibliographique offre un secours précieux à celui qui veut étudier à fond un point donné de la question.

Pour être tout à fait complet, Anselme Schwartz a annexé un chapitre concernant la broncho-œsophagoscopie et qui a été rédigé d'une façon très intéressante par M. Lemaitre, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux.

A cette époque où abondent hélas ! les productions sommaires et hâtives, on ne saurait trop féliciter l'auteur d'un livre de fond, comme celui-là, livre que devront consulter tous ceux qui veulent être au courant de la chirurgie thoracique.

ALBERT MOUCHET.

Les Maladies des reins, par le Dr J. CASTAIGNE. 1912, 1 vol. petit in-8 de 312 pages de la collection *Le livre du Médecin*, 5 fr. (*A. Poinat* édit. à Paris).

Ce volume, avec trois autres dont nous parlerons bientôt, inaugure une nouvelle collection dont le but est de donner au médecin et à l'étudiant l'exposé des méthodes générales de diagnostic et de thérapeutique applicables aux principales maladies médicales. Qu'on n'y cherche pas l'étude didactique des maladies telle qu'on la trouve dans la plupart des traités de pathologie; ils existent en nombre, et cette nouvelle collection ne vise nullement à les remplacer. Les notions théoriques, les discussions anatomiques ou pathogéniques sont systématiquement éliminées. Mais ces petits volumes montrent au praticien ce qu'il doit faire dans un cas donné, comment il doit s'y prendre pour mettre lui-même en œuvre les différentes méthodes d'examen, pour instituer la thérapeutique selon tous les perfectionnements modernes. C'est bien « l'examen du malade et son traitement » qu'ils ont pour but d'exposer.

Celui qui concerne les maladies des reins, mieux peut-être que la plupart des autres, permet de comprendre le caractère pratique et nouveau de cette collection.

Les méthodes d'examen du rein et des urines, l'étude des fonctions rénales, les caractères cliniques des néphrites, les formes de l'urémie et notamment la chlorurémie ou urémie hydrogène et l'azotémie ou urémie sèche sont autant de chapitres où M. Castaigne peut, grâce à sa grande expérience personnelle, exposer toute une série de notions neuves et utiles, en donnant au lecteur un tableau très fidèle de toutes les acquisitions récentes. Sur les albuminuries, sur la thérapeutique des néphrites, des albuminuries et des urémies, il apporte également un exposé très moderne dont le lecteur est assuré de faire son profit. Les maladies des reins autres que les néphrites occupent dans le volume une place moins importante mais à propos de quelques-unes d'entre elles, comme la tuberculose rénale, la lithiase rénale, M. Castaigne fixe très exactement les règles de conduite à suivre dans chaque cas.

Enfin il termine par un court formulaire riche en renseignements thérapeutiques utiles.

Ainsi ce petit volume remplit bien le programme que s'est proposé son auteur, « à savoir que ceux qui le liront, grâce aux notions pratiques exposées, connaissant mieux et aimant davantage leur métier de médecin, soient à même d'être plus utiles à leur malades ». Et l'on ne saurait en faire de meilleur éloge.

PIERRE LEREBOULLET.

NOUVELLES

Fédération Médicale Belge. — Cette puissante Association a tenu le 27 février sous la présidence du Dr Boulengier son assemblée générale.

Elle a présenté au projet de loi sanitaire quelques objections notamment en ce qui concerne la déclaration des maladies transmissibles. Elle se fera par le médecin au gouvernement représenté par les médecins inspecteurs d'hygiène. Ainsi est sauvegardée la grave question du secret professionnel.

Des dispensaires antisyphilitiques devant être créés sous peu, la Fédération pense que les séro-diagnostics doivent être gratuitement dispensés ; les médecins sont les premiers à assurer les mesures qui permettent de dépister et prévenir les maladies. Le traitement ne sera gratuit que pour les seuls indigents et pour les pauvres honteux à la demande de leur médecin traitant.

Un contrat collectif a été conclu avec une dizaine de compagnies d'assurances agréées pour le service des accidents du travail au terme duquel il ne sera traité qu'avec les médecins membres des unions professionnelles et à des conditions parfaitement rémunératrices. L'assemblée a acclamé comme président d'honneur le Dr Deface, rédacteur en chef du *Scalpel*.

Cette réunion accentue une orientation syndicale très nette du corps médical belge qui devant la socialisation progressive de la médecine tient à prendre ses mesures préventives pour sauvegarder de justes intérêts.

R. L.

Le Dr Soulié a été nommé professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine de Toulouse. — Le Dr Soulié, agrégé des Facultés de Médecine, docteur ès sciences, professeur adjoint chargé du cours d'anatomie, était tout désigné pour recueillir la chaire laissée vacante par la mort du regretté professeur Charpy.

Interne des hôpitaux de Toulouse de 1891 à 1894, agrégé d'anatomie en 1895, le Dr Soulié a passé jusqu'ici sa vie scientifique à la Faculté de Médecine de Toulouse : comme préparateur d'histologie (1891), comme chef des travaux d'histologie (1895), comme chargé du cours d'anatomie topographique, comme professeur suppléant d'anatomie artistique, comme chargé des cours d'anatomie (1911), etc.

Parmi les travaux scientifiques du professeur Soulié, signalons sa collaboration au *Traité d'anatomie* des professeurs Poirier et Charpy, ainsi que son *Précis d'anatomie topographique* (Bibliothèque du Doctorat en médecine, sous la direction de MM. Gilbert et Fournier). Les autres publications sont trop nombreuses pour être citées ici ; elles roulent presque toutes sur l'anatomie descriptive, topographique et comparée.

M. Soulié est donc bien à sa place à la chaire d'anatomie de la Faculté de Médecine de Toulouse. Le savant, doublé d'un homme aimable, sera doublement apprécié par les étudiants.

H.

Congrès international de la tuberculose (Rome, 14-20 avril 1912). — On sait que le prochain congrès international de la tuberculose aura lieu à Rome, du 14 au 20 avril prochain, sous le haut patronage de LL. MM. le roi et la reine d'Italie.

La séance d'inauguration se tiendra au Capitole et les séances du congrès au Château Saint-Ange.

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les otites moyennes et leurs complications, par les Drs PIERRE DESCOMPS et PAUL GIBERT. 1912. 1 vol. in-8 de 260 pages. Br., 6 fr. (*G. Steinheil*, édit. à Paris).

Kystes hydatiques du poumon, par le Dr PEDRO ESCUDERO. 1912. 1 vol. in-8, de 270 pages avec fig. Br., 6 fr. (*G. Steinheil*, édit. à Paris).

La vie et les maladies du sang, par le Dr G. FROIN. 1912. 1 vol. in-8, de 240 pages. Br., 5 fr. (*G. Steinheil*, édit. à Paris).

Consultations oto-rhino-laryngologiques à l'usage des praticiens, par le Dr ANDRÉ CASTEX chargé du cours d'oto-rhino-laryngologie à la Faculté de médecine de Paris. 1912. 1 vol. gr. in-8 de 268 pages avec 90 figures dans le texte. Br. 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Traité de la Rage, par V. BABÈS, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'Institut de pathologie et de bactériologie de Bucarest. 1912. 1 vol. gr. in-8 de 680 pages, avec 11 figures dans le texte, un tableau graphique et 5 planches coloriés. Br. 6 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Revue des médicaments nouveaux, par C. CRINON, pharmacien de 1re classe, ex-interne lauréat des Hôpitaux de Paris. 19e édition. 1912 1 vol. in-18. 4 fr. (*Vigot frères*, édit. à Paris).

L'imene in medicina legale, par le Dr RAFFAÈLE GURRIERI. in-8, Br. Bologna, 1912. (*Zanichelli*, édit.)

NOUVELLES *(Suite)*

Le gouvernement italien accorde, sur les chemins de fer de l'État et sur ses lignes de navigation, une réduction de 60 p. 100. Le comité italien d'accord avec l'association des hôteliers italiens a obtenu des réductions sur le prix des logements. Sur les réseaux français la réduction accordée aux congressistes est de 50 p. 100 (aller jusqu'à la frontière à tarif plein et retour gratuit).

Les compagnies françaises ne permettent aucun arrêt sur leur parcours. Les compagnies italiennes autorisent l'aller et le retour par des voies différentes avec deux arrêts de 24 heures à l'aller et au retour. En France comme en Italie, la validité des billets est de 35 jours (du 1er avril au 5 mai). Le retour (sur le territoire français) doit se faire par la même route que l'aller.

Le comité français, présidé par M. le doyen Landouzy, fait un dernier appel aux médecins et aux philanthropes qu'intéresse la question de la tuberculose, envisagée au point de vue scientifique ou au point de vue social.

Rappelons que la cotisation est de 25 francs pour les congressistes et de 10 francs pour les membres de leur famille.

Prière d'adresser les adhésions, soit au comité italien (M. le professeur Arcoli, 36 via in Lucina, à Rome), soit au secrétaire général du comité français (le Dr Maurice de FLEURY, 139, boulevard Haussmann).

Pour la limitation des débits de boisson. — Pour protester contre le vote déplorable de la Chambre des députés (auquel il est fait allusion dans le Libre Propos de *Paris Médical* du 16 mars) la Ligue nationale contre l'alcoolisme a organisé vendredi dernier salle Wagram un important meeting qui a eu un plein succès.

Autour du président, le professeur Debove, se pressaient le général de Lacroix, ancien généralissime, Mesureur, directeur général de l'assistance publique, Schmidt, député des Vosges, Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, et nombre d'autres personnalités. Après M. Barbey qui fit un bref exposé historique de cette question de la limitation, Mme Alphen Salvador fit entendre une protestation éloquente et émue au nom de l'enfant si souvent victime de l'alcoolisme des parents. Le Dr Jacquet s'appuya sur des chiffres démonstratifs pour dénoncer les ravages de l'alcoolisme et protesta contre la féodalité de l'alcool sous le joug de laquelle notre démocratie devient une honteuse « bistrocratie » ; il fut vigoureusement applaudi. Puis M. Guillent, conseil judiciaire de la Bourse du travail, vint apporter à l'auditoire vivement impressionné la douloureuse expérience d'un homme qui a eu sous les yeux les ruines causées par l'alcoolisme. Son père et son beau-père, sous l'empire de l'alcoolisme, se sont suicidés ; c'est ensuite M. Marc Sangnier, directeur de *La Démocratie*, qui, avec une chaleureuse éloquence, vient dire les raisons sociales qui commandent la lutte contre l'alcoolisme, véritable ennemi du prolétariat, obstacle à toutes les réformes sociales. L'intervention de M. Girardin, président de la Chambre syndicale des débitants de boisson, ne réussit pas à convaincre l'auditoire que la diminution des débits puisse, comme il le soutient, augmenter l'alcoolisme et M. Joseph Reinach lui répondit victorieusement. Enfin Mme Séverine, en parlant des ravages de l'alcoolisme chez la femme, termina éloquemment la série de ces discours très vivement applaudis et M. Debove fit acclamer par le très nombreux auditoire l'ordre du jour suivant :

Les citoyens réunis, le 15 mars 1912, à la salle Wagram, considérant que l'alcoolisme menace la santé et l'existence de la race, considérant que la limitation du nombre des débits d'alcool est un moyen de défense d'une efficacité éprouvée, protestent contre l'ajournement du projet voté par le Sénat et émettent le vœu que la Chambre des députés le vote dans le plus bref délai.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Identification des copies et relevé des points attribués aux copies.*

Lemaire H.-N., 10+4=14. — Foix Pierre, 4+4 1/2=8 1/2. — Bory Louis, 4+5 1/2=9 1/2. — Farois G.-L., 4+3=7. — Villaret M.-L., 6+3 1/2=9 1/2. — Lian Camille 11+3=14. — Vincent Clovis, 9+4 1/2=13 1/2. — Lejonne, 7+3=10. — Tanon, 9+2=11. — Chabrol, 13+3 1/2=16 1/2. — Baudouin Alph.-M., 10+3 1/2 13 1/2. — Du Castel J.-H.-H., 8+2=10. — Giroux L.-A., 11+2=13. — Monier-Vinard R., 13+5=18. — Boidin, 10+5=15. — Touchard Paul, 6+2=8. — Salomon Moïse, 8+4 1/2=12 1/2. — Ramon Louis, 11+5=16. — Lévy Fernand, 10+3=13. — Agasse-Lafont Ed., 9+1=10. — Lemierre A., 13 1/2+5=18 1/2. — Roussy G., 4+6=10. — Debré R., 11+4 1/2=15 1/2. — Aubertin, 11 1/2+7=18 1/2. — Bloch Louis, 9+4=13. — Paris Albert, 9+3=12. — Verliac Henri, 4+4=8. — Genevrier Joseph 4+2=6. — Rivet Lucien, 13+4=17. — Audistère, 5+2 1/2=7 1/2. — Halbron P.-M., 10 1/2+5=15 1/2. — Rendu Henri, 8+2=10. — Renaud M.-G., 5+3=8. — Harvier Paul, 14+4=18. — Ambard, 5+3=8. — Louste, 9+2=11. — Philibert, 5+4=9. — Clunet, 6 1/2+4=10 1/2. — Ferrand M., 8+3=11. — Armand Delille, 11+3=14. — Feuillet Em., 2+4=6. — Darré H., 14+7=21. — Courcoux, 11+4=15. — Nattan-Larrier, 7+5 1/2=12 1/2. — Beaufumé, 4+2=6. — Abrami P., 9 1/2+6 1/2=16. — Fiessinger N., 7+4 1/2=11 1/2. — Paisseau G., 10+4 1/2=14 1/2. — Froin G., 12+2=14. Troisier J., 8+3 1/2=11 1/2. — Trémollières F., 6+2=8. — Detot Em., P., 8+1=9. — Laederich L., 13 1/2+8 1/2=22. — J. de Jong S., 10+4 1/2=14 1/2. — Gougerot, 13 1/2+5 1/2=19. — Voisin R., 8+2 1/2=10 1/2. — Vitry G., 6+3=9. — Montier, 6+4 1/2=10 1/2 Chiray, 4+3=7. — Bergeron, 7+3=10. — Gaultier, 8+6=14. — François, 11+5 1/2=16 1/2. — Lévy-Valensi, 5+5 1/2=10 1/2. — Malloizel, 10 1/2+6=16 1/2. — Claret, 7+1=8. — Milly, J., 7+3=10. — Babonneix, 8 1/2+9 1/2=18. — Ségazy A., 14+6=20. — Le Sourd L., 6+3=9. — Nathan M.-F., 7+8=15. — Dreyfus-Rose, 4+6=10. — Esmein J.-M., 7+3=10. — Faure-Beaulieu, 10+7=17. — Tixier Léon, 8+6=14. — Ameuille Pierre, 6+7=13. — Pinard M., 3+2=5. — Géraudel, 2+3=5.

Admissibles :

1. Lœderich, 22. — 2. Darré, 21. — 3. Sézary, 20. — 4. Gougerot, 19. — 5. Lemierre, 18 1/2. — 6. Aubertin, 18 1/2. — 7. Babonneix, 18. — 8. Harvier, 18. — 9. Monier-Vinard, 18. — 10. Rivet, 17. — 11. Faure-Beaulieu, 17. — 12. Malloizel, 16 1/2. — 13. François, 16 1/2. — 14. Chabrol, 16 1/2. — 15. Ramon, 16. — 16. Abrami, 16. — 17. Halbron, 15 1/2. — 18. Debré, 15 1/2. — 19. Courcoux, 15. — 20. Boidin, 15. — 21. Nathan, 15. — 22. Paisseau, 14 1/2. — 23. J. de Jong, 14 1/2. — 24. Armand-Delille, 14. — 25. Gaultier, 14. — 26. Froin, 14. — 27. Lemaire H., 14. — 28. Tixier, 14. — 29. Lian, 14. — 30. Baudouin, 13 1/2. — 31. Vincent, 13 1/2. — 32. Lévy Fernand, 13. — 33. Bloch, 13. — 34. Ameuille, 13. — 35. Giroux, 13. — 36. Nattan-Larrier, 12 1/2. — 37. Salomon, 12 1/2. — 38. Paris, 12. — 39. Fiessinger, 11 1/2. — 40. Troisier, 11 1/2.

La première épreuve de malade aura lieu le 22 avril à l'hôpital Beaujon, à 4 h. 1/2.

NOUVELLES PUBLICATIONS

ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc. — **Étiologie et Prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau.** 1 vol. gr. in-8 de 750 pages. (*Traité d'hygiène*). Broché, 16 fr. Cartonné........ 17 50

BAJARDI (P.), de l'Université de Gênes.— **Atlas stéréoscopique de Chirurgie oculaire.** 30 planches (45 × 107) avec texte. 8 »

BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour** 1912. 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »

CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN. — **Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières.** 1 vol. gr. in-8 de 568 p. avec 268 fig. (*Traité d'Hygiène*). Broché, 14 fr. Cart. 15 50

CARTIER (J.). — **Précis de Thérapeutique homœopathique des Voies digestives.** 1 vol. in-8 de 208 pages............ 5 »

CASTEX (A.). — **Consultations oto-rhino-laryngologiques** à l'usage des praticiens. 1 vol. in-8 de 268 pages avec 90 figures.. 6 »

CATHELIN (F.), chirurgien en chef de l'hôpital d'urologie. — **Conférences cliniques et thérapeutiques de pratique urinaire.** 2e *édition.* 1 vol. in-8 de 550 pages avec 201 figures, cartonné.. 12 »

COMBE, professeur à l'Université de Lausanne. — **Traitement de l'Entérite.** 4e *édition.* 1 vol. in-18 de 350 p. avec fig. 3 50

COUSIN et SERRES, professeurs à l'École dentaire de Paris. — **Notions de Chimie, de Physique, de Mécanique et de Métallurgie dentaires.** 1 vol. in-18 de 300 pages avec figures, cartonné (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)............ 3 »

CUNÉO, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Maladies des nerfs** (*Nouveau traité de chirurgie*). 1 vol. gr. in-8 de 200 p., avec 40 fig. Broché 4 fr. Cartonné. 5 50

DECKX et VAN PERRE. — **Manuel de l'Infirmière.** 1 vol. in-8 de 441 pages avec figures, cartonné.................. 6 »

DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné.. 13 50

GANGOLPHE (M.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — **Maladies de l'Œsophage.** 1 vol. gr. in-8 de 116 pages avec 39 figures. Broché, 3 fr. Cartonné.... 4 50

GARDETTE. — **Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1912.** 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné. .... 3 »

GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1912. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné.......... 3 »

GLEY (E.), professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. — **Traité élémentaire de Physiologie.** 1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 fig.. 20 »

GODON, MASSON et LEMIÈRE. — **Dentisterie opératoire.** 3e édition, 1 vol. de 323 pages avec 97 figures, cartonné (*Manuel du chirurgien dentiste*).......................... 3 »

GRALL (CH.) et CLARAC. — **Parapaludisme et Fièvres des Pays chauds.** (*Traité de Pathologie exotique*). 1 vol. in-8 de 340 pages avec 25 figures. Broché, 8 fr. Cartonné.......... 9 50

GUISEZ (J.). — La pratique oto-rhino-laryngologique. **Maladies des Fosses nasales et des Sinus.** 2e édition. 1 vol. in-16 de 251 pages avec 102 figures.......................... 4 »

HALLOPEAU (H.), membre de l'Académie de Médecine, et FOUQUET (CH.). — **Traité de la Syphilis.** 1 vol. gr. in-8 de 436 pages.. 12 »

HÉRAIL (J.), professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. — **Traité de Matière médicale, Pharmacographie.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 847 pages, avec 488 figures.......................... 18 »

HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique.** 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1912. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple.............. 10 »

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUBBIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire.** (*Bibliothèque de thérapeutique*). 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné..........

HOENIG (H.), professeur au Lycée Henri-IV. — **La Pratique des Exercices physiques. Gymnastique. Jeux et Sports.** 1 vol. in-18 de 350 pages avec 205 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).......................... 4 »

HUCHARD (H.), membre de l'Académie de médecine. — **Consultations médicales sur les maladies de l'Appareil digestif et de l'Appareil respiratoire.** 1 vol. in-8 de 504 pages.. 12 »

JARRICOT (J.). — **Consultations de nourrissons et gouttes de lait.** 1 vol. gr. in-8 de 327 pages.......................... 10 »

JEANSELME, KELSCH, THOINOT, RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, I. DE JONG, CLAIR. — **Etiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles.** 1 vol. gr. in-8 de 424 pages, avec 14 figures. Broché, 8 fr. Cartonné.............. 9 50

LABBÉ (M.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Le Cytodiagnostic.** 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cartonné. (*Actualités médicales*)...... 1 50

LANCEREAUX et PAULESCO. — **Traité de Médecine.** 3 vol. in-8. Cartonnés.. 30 »

LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** (*Bibl. du doctorat en méd.*). 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. 10 »

LECLERC DU SABLON, professeur à l'Université de Toulouse. — **Traité de Physiologie végétale et agricole.** 1 vol. in-8 de 610 pages avec 136 figures.......................... 10 »

LEFAS (E.). — **Hématologie et Cytologie cliniques.** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 299 pages avec 22 figures et 5 planches coloriées, cartonné.. 4 »

LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique.** Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages.. 6 »

LECONTE (M.). — **Étude des Arythmies. L'Extra-Systole.** 1 vol. gr. in-8 de 230 pages avec 42 figures.................. 6 »

LEGUEU (F.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et MICHON (E.), chirurgien des hôpitaux de Paris. — **Maladies de la Vessie et du Pénis.** 1 vol. gr. in-8 de 324 pages, avec 90 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 6 fr. Cartonné.. 7 50

MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène.** 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*)..... 10 »

MALGAT (J.). — **La Cure solaire de la Tuberculose chronique.** 1 vol. in-8 de 400 pages avec figures.............. 6 »

MANQUAT (A.). — **Traité élémentaire de Thérapeutique.** 6e *édition.* 3 vol. gr. in-8 .... 30 »

MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*).......................... 1 50

MARTIN (O.). — **Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie.** 6e *édition.* 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple.......................... 10 »

MILIAN (G.). médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*).................. 1 50

MOUSSOUS, H. BARBIER, GUINON, J. HALLÉ, ZUBER, ARMAND DELILLE, AUDÉOUD, BOURDILLON. — **Maladies du Cœur et des Vaisseaux, du Nez, du Larynx, des Bronches et des Poumons, des Plèvres, du Médiastin** (*La Pratique des maladies des enfants*). 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 101 figures. Broché, 16 fr. Cartonné.......................... 17 50

NICOLAS (J.), professeur à la Faculté de médecine de Lyon. — **Hygiène de la Peau et du cuir chevelu.** 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités médicales*).......................... 1 50

NOGIER (Th.). — **La Radiographie de précision appliquée à l'examen des voies urinaires.** Gr. in-8, 70 pages, avec 32 fig. et planches.. 3 50

PAUCHET (V.), professeur à l'École de médecine d'Amiens, et DUCROQUET, chargé du service d'orthopédie à la Polyclinique Rothschild. — **Technique thérapeutique chirurgicale.** 1 vol. in-8 de 543 pages avec 552 figures, cartonné (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert-Carnot*)...... 15 »

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart.. 8 »

RANJARD (R.). — **La Surdité organique.** Préface du Dr A. Castex. 1 vol. gr. in-8 de 280 pages avec figures........ 6 »

REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN, LEBŒUF. — **Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil.** 1 vol. gr. in-8 de 406 pages, avec 62 figures (*Traité de Pathologie exotique*). Broché, 10 fr. Cartonné.................. 11 50

ROUVIÈRE (G.). — **Le Xéroderma pigmentosum.** Gr. in-8, 140 pages, avec tableaux.......................... 3 »

SAINT-VINCENT (A. DE). — **Nouvelle médecine des Familles à la ville et à la campagne.** 15e *édition.* 1 vol. in-18 de 460 pages, avec 130 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).. 4 »

SAULIEU et DUBOIS. — **Nouvelles Conférences pour l'Internat des Hôpitaux de Paris.** 4 fascicules gr. in-8.......... 4 »

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et MATHIEU, chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*).......................... 10 »

SÉZARY, chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris. — **Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse.** 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné. (*Actualités Médicales*).. 1 50

SUAREZ DE MENDOZA. — **Catéchisme de prophylaxie sanitaire et morale.** 1 vol. gr. in-8 de 360 pages.............. 10 »

THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales.** Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 6 »

VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies.** 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »

VIBERT, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de médecine légale,** 8e *édition,* 1 vol. in-8 de 978 pages avec 104 fig. et 6 pl. coloriées. 12 »

VITTOZ (R.). — **Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral.** 1 vol. in-18 de 132 pages. 3 50

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Médaille d'or (médecine). — La médaille d'or est attribuée à M. Ménard ; la médaille d'argent à M. Lutembacher ; l'accessit à M. Kindberg.

Médaille d'or (chirurgie et accouchements). — *Jugement de mémoires.* — Ont obtenu : MM. Mornard, 26 ; Lugoir, 26 ; Douay, 27 ; Girode, 28 ; Sorrel, 29 ; Moure, 30.

Epreuve orale. Séance du 14 mars. — Ont obtenu : MM. Sorrel, 18 ; Douay, 16, Girode, 19 ; Moure, 20.

La médaille d'or est attribuée à M. Moure ; la médaille d'argent à M. Girode ; l'accessit à M. Sorrel.

Banquet de l'Internat. — Le Banquet annuel des internes en médecine des hôpitaux de Paris aura lieu le samedi 20 avril, à sept heures et demie, au Palais d'Orsay, 9, quai d'Orsay, sous la présidence de M. le professeur Segond.

Le prix de la souscription est fixé à 15 francs pour les anciens internes et à 12 francs pour les internes en exercice. S'inscrire auprès du Dr Verchère, 101, rue du Bac.

Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales. — La chaire de clinique interne à l'Ecole d'application du service de santé des troupes coloniales sera vacante le 31 décembre 1912.

Il sera procédé à la nomination du nouveau titulaire de cette chaire dans les conditions prévues par l'instruction du 15 juin 1909.

Les demandes des candidats revêtues de l'avis motivé de leurs chefs hiérarchiques devront parvenir au ministre de la guerre (Direction des troupes coloniales, 3e bureau) avant le 1er octobre 1912.

Médecins adjoints des asiles. — Sont nommés :

Médecins adjoints des asiles publics : MM. Gassiot, interne à l'asile de Braqueville (Toulouse) ; Lerat, ancien interne à l'asile Sainte-Anne (Seine) ; Prince, interne à l'asile de Vaucluse (Seine) ; Jabouille, interne à l'asile de Prémontré (Aisne) ; Fouque, interne à l'infirmerie spéciale du dépôt (Paris) ; Guichard, ancien interne à l'asile Sainte-Anne (Seine) ; Beaussart, interne à l'asile de Villejuif (Seine).

Médecin adjoint des asiles privés. M. Courjon, interne des hôpitaux de Lyon.

Facultés de médecine. — BORDEAUX. — M. Sellier, docteur en médecine et docteur ès sciences naturelles, est chargé du cours de climatologie et d'hydrologie.

LYON. — Un congé, du 1er mars au 30 juin 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Poncet, professeur de clinique chirurgicale.

M. Leriche, agrégé, est chargé, en outre, du 1er mars au 30 juin 1912 (durée du congé accordé à M. Poncet), d'un cours de clinique chirurgicale.

TOULOUSE. — Une place de professeur titulaire est déclarée vacante à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Ecole de médecine d'Angers. — Un concours s'ouvrira le 4 novembre 1912 devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouv erturedudit concours.

École de médecine de Reims. — M. Villemin est institué pour une période de neuf ans suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

Hôpitaux de Bordeaux. — CONCOURS POUR UNE PLACE DE CHIRURGIEN ADJOINT DES HOPITAUX. — Ce concours aura lieu le 18 juin, à 8 heures.

Internat de Nanterre. — Un concours sera ouvert le 13 mai 1912 pour cinq places d'interne titulaire en médecine et en chirurgie à la maison départementale de Nanterre et pour la désignation, à la suite du concours, de candidats qui pourront être appelés aux fonctions d'interne provisoire. Durée des fonctions : du 1er juin 1912 au 31 mai 1913.

En ce qui concerne les internes titulaires qui seraient en situation d'accomplir une nouvelle année, cette durée pourra être prorogée, par le préfet de police sur avis de MM. les médecins et chirurgiens de la maison départementale de Nanterre et du directeur de l'établissement.

Traitement annuel, 1.800 francs, indemnité de logement, 300 francs.

Le registre d'inscription est ouvert dès à présent, à la Préfecture de police (secrétariat général, personnel, quai du Marché-Neuf no 2.) Il sera clos le 18 avril à 4 heures.

Internat de Saint-Lazare. — Un concours pour l'admission à sept emplois d'aide-interne titulaire et six emplois d'aide-interne provisoire collaborant au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare sera ouvert le 15 avril prochain.

Le titre d'aide-interne titulaire sera remplacé, après six mois d'exercice sur la proposition du chef de service, par celui d'interne titulaire ; cette promotion donnera lieu à la délivrance d'une carte d'identité au nom de l'intéressé.

Le registre d'inscription à la préfecture de police (secrétariat, service du personnel), sera clos le 23 Mars, à 4 heures.

Asiles publics d'aliénés. — Un décret, en date du 16 février, complète le décret du 2 février 1910, réglementant le concours annuel des médecins adjoints des asiles publics d'aliénés :

« ARTICLE PREMIER. — L'article 1er du décret du 2 février 1910, réglementant le concours annuel des médecins adjoints des asiles publics d'aliénés, est complété par les dispositions suivantes, qui en formeront le quatrième paragraphe.

« La même exception pourra être consentie, sous les mêmes réserves, pour les nominations directes à effectuer par le ministre aux emplois du service médical des asiles publics départementaux nouvellement créés, en faveur des médecins du quartier d'hospice situé dans le département et où jusqu'alors les aliénés du département auront été hospitalisés, qui justifieront, en outre des conditions exigées par le paragraphe précédent, d'un minimum de dix ans de services dans ce quartier d'hospice. Le ministre fixera, par l'arrêté de nomination, la classe du cadre administratif où ces médecins seront directement inscrits ».

Médailles de mutualité. — Les récompenses ci-après sont accordées pour services rendus à la mutualité :

Médailles d'argent. — MM. les Drs Brencq (de Bayonne), Mayard (de Paris) et Ravarit (de Poitiers).

Médailles de bronze. — MM. les Drs Belgrand (de Paris), Cuénod (de Tunis), Ferrand (de Paris), Jablonski (de Poitiers), Lambilliotte (de Douai), Louyriac (de Lyon), Limperopoulo et Parmentier (de Paris) et Turgard (de Lille).

Mentions honorables. — MM. les Drs Bleuzé (de Lille), Bonnet (de Romans), Brulant (de Saulzoir), Clément (de Marseille), Cordebart (de Pantin), Deschamps, Graziani, Hutinet, Labrevoit, Malméjac, Sénac et Spourgitis (de Paris) et Vallée (de Rouen).

Hygiène des mines. — MM. les Drs Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille ; Langlois, professeur agrégé à la Faculté de mé-

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

decine de Paris ; Laveran, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine ; Reymond et Vagnat, sénateurs, sont nommés membres de la commission spéciale chargée de l'étude des questions concernant l'hygiène dans les mines.

Bureau central météorologique. — M. Grall, inspecteur général du service de santé des troupes coloniales, est nommé pour trois ans membre du Conseil du Bureau central météorologique comme représentant du département des colonies.

Un hommage à la Reine d'Italie. — A l'occasion du prochain congrès international de la tuberculose, la Ligue antituberculeuse a l'intention d'offrir à sa Majesté le roi d'Italie et aux médecins italiens un tableau : la reine Hélène consolant les tuberculeux.

Tous les médecins qui désireraient s'associer à cette belle manifestation des médecins français à leurs confrères italiens sont priés d'envoyer leur adhésion et leur cotisation (celle-ci à leur choix) au président de la Ligue, Athénée municipal de Bordeaux.

Corps de santé militaire. — M. le médecin principal de 1re classe Lemoine est nommé au grade de médecin-inspecteur dans le cadre du corps de santé militaire.

Caisse de Prévoyance du Corps Médical belge. — L'assemblée générale de la Société s'est tenue à Bruxelles le 25 février. Son avoir qui permet des pensions importantes et des allocations extraordinaires s'élève à plus de un million. Renseignements au secrétaire général Dr Lambinon, rue des Meuniers, à Liège.

Exposition internationale de Dunkerque (*mai à septembre* 1912). — Cette exposition réunira tout ce qui a trait à l'industrie, au commerce, à la marine, à l'agriculture, aux sciences et aux arts. Elle comprendra en outre une importante section de balnéologie.

Le budget de l'Université de Budapest. — D'après la *Pester med. Presse* (no 1, 1912), l'actif de l'Université de Budapest provient de biens immobiliers pour la somme de 523 952 couronnes. Les dépenses ordinaires pour l'an dernier se sont élevées à 2 787 659 couronnes. L'Université administre 41 fondations dont la plupart appartiennent à la Société des hôpitaux de l'Université et à la Mensa academica.

Exposition universelle et internationale de Gand. — On annonce pour avril 1913 une exposition universelle et internationale à Gand.

IXe Congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie. — Ce congrès aura lieu à Madrid en 1913.

Deuxième Congrès de l'Internat Français. — Le deuxième Congrès de l'Internat des Hôpitaux se tiendra à Nancy les 24 et 25 mai prochain.

Dans les séances de travail, on étudiera les questions suivantes qui sont l'objet de rapports :

1° Recrutement de l'Internat.

2° Organisation matérielle de l'Internat.

3° Organisation scientifique de l'Internat.

4° Organisation sociale de l'Internat et création d'une Fédération des Associations des Internes et Anciens Internes.

Des réceptions sont déjà organisées par la Municipalité, la Commission administrative des Hospices, l'Association des Etudiants.

Une soirée artistique sera donnée dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Un banquet présidé par M. le Professeur BERNHEIM aura lieu en l'honneur du centenaire de l'Internat de Strasbourg.

Les journées du dimanche et du lundi seront consacrées à une excursion à Plombières, Remiremont, Gérardmer, la Schlucht, le Honek ; de là toutes facilités seront données aux Congressistes pour terminer leur voyage par une visite à Strasbourg.

Les adhésions doivent être adressées à M. le Dr Sabotier, rue Jeanne d'Arc, à Nancy, pour le 1er avril au plus tard.

Société du collège médical de Vienne pour la protection des veuves et des orphelins. — Cette société médicale, la plus ancienne des sociétés d'assistance d'Autriche, sert actuellement aux survivants de ses membres une pension annuelle de 1640 couronnes. Elle assure en outre des bénéfices qu'aucune société d'assurance ne peut offrir. Le siège social est à Vienne, Quai François-Joseph I, no 65.

Un hôpital d'enfants à Vienne. — Un riche industriel philanthrope, M. V. Gutmann, a fait don d'une somme de trois millions de couronnes pour la construction d'un hôpital destiné en principe aux enfants israélites, mais qui recevra aussi les enfants chrétiens. Cet hôpital devra être achevé en 1914.

Université de Francfort. — La nouvelle Université sera ouverte après les vacances de Pâques de 1914. Elle comprendra quatre Facultés : Droit, médecine, sciences, sciences sociales et économiques.

Université de Saint-Pétersbourg. — On a fêté le mois dernier la leçon inaugurale de Mme Kowalewska, chargée du cours de chimie physiologique à l'École de médecine des femmes. Mme Kowalewska est la première femme qui, en Russie, ait reçu le titre de privatdocent. Élève du professeur Kostanecki, de Berne, la doctoresse Kowalewska était depuis quelques années assistante du professeur Salaskin, de Saint-Pétersbourg.

Nécrologie. — Le Dr Imbert-Gourbeyre, professeur honoraire, décédé à Clermont-Ferrand à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. — Le Dr Nedelec, médecin-major des troupes coloniales à Saïgon. — M. Louis Le Bas, externe des hôpitaux de Lille, mort le 8 mars 1912, à la suite d'une infection contractée dans un laboratoire de l'hôpital de la Charité de Lille. — Mlle Louise Brinck, interne à l'hôpital des enfants de Hanovre, morte d'une scarlatine contractée dans son service. Voilà deux victimes du devoir professionnel, tout au début de leur carrière. — Le Dr Federico Oloriz y Aguilera, professeur à la Faculté de médecine de Madrid. — Le Dr Paul Bourgeois, président du conseil général de la Vendée, décédé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il a été député de 1871 à 1906. — Mme Cange, femme du Dr Cange, médecin de la préfecture de la Seine, décédée subitement à trente-six ans. Le Dr Charles Lobligeois (de Paris).

MEMENTO DE LA QUINZAINE

Nous tenons à ce que nos annonces de Cours et nos annonces du Memento de la quinzaine soient aussi complètes que possible, et pour nous aider dans notre tâche, nous sollicitons tous ceux de nos confrères qui font des cours, conférences, des réunions professionnelles, de nous adresser chaque semaine au plus tard le lundi soir, l'indication des renseignements à publier pour la semaine suivante.

24 Mars, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les dimanches du praticien. » M. **Laussedat** : Traitement des cardiopathies aux stations thermales françaises.

24 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud.) Conférence par le Dr **Sonrel**. Les cicatrices vicieuses traitées par l'air chaud.

24 Mars. — Conférence de M. le Pr Verneau au Muséum d'histoire

MÉMENTO DE LA QUINZAINE *(Suite)*

naturelle, à 3 heures, sur « Les Marocains ». Demander les cartes d'entrée au muséum de 10 heures à 4 heures.

24 mars, à 10 h. 1/2. — Remise du médaillon offert à M. le Dr Champetier de Ribes, chez M. le Dr Bouffe de Saint-Blaise, 7, rue Balzac.

25 Mars. — Congrès de gynécologie, obstétrique et pédiatrie à Lille, (du 25 au 29 mars), secrétaire général : M. le professeur **Oui**, 201, rue Solférino, à Lille.

25 Mars, à midi, salle des Concours 49, rue des Saints-Pères. — Concours pour 2 places de chirurgien des hôpitaux de Paris.

25 Mars. — Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. — Pr agrégé Laignel-Lavastine : Les réactions antisociales des neurasthéniques et des obsédés.

25 Mars. — Ouverture du concours pour la nomination d'un médecin des hôpitaux de Lyon.

26 Mars, à la clinique ophtalmologique des Quinze-Vingts. — Concours d'ophtalmologiste des hospices de Limoges.

27 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour l'emploi de suppléant de la chaire de chimie de l'École de Médecine de Reims.

27 Mars, à Rochefort. — Ouverture du concours pour les places de professeurs d'anatomie aux Écoles de Toulon et de Rochefort.

28 Mars, à 5 h. 1/2 au Musée Social, 5, rue Las-Cases. — « Conférences d'hygiène scolaire ». M. le Dr **Guinon** : Les vacances et les congés, leur répartition rationnelle. Hygiène de l'enfant pendant les vacances.

28 Mars, à 11 heures, Hopital Saint-Antoine. — Dr **J.-Ch. Roux** : Traitements physique et mécanique de la constipation.

28 Mars. — Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. — Pr agrégé Laignel-Lavastine : Les réactions antisociales des épileptiques.

29 mars. — Dernier délai d'inscription pour le concours d'internat de l'hospice de Brévannes, des fondations Chardon Lagache, Rossini et Sainte-Périne (3, avenue Victoria).

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à 10 places de médecin de l'assistance médicale à domicile. (S'inscrire à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures).

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à 5 places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes et aux fondations Chardon-Lagache et Rossini et Institution Sainte-Perine.

31 Mars, à 10 h. 1/2, au Therapianum, 21, rue d'Artois. — « Les dimanches du praticien ». M. **Sandoz** : Traitement mécanique et thermique des raideurs articulaires d'origine traumatique infectieuse.

31 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud) Conférence par le Dr **Derecq**.

31 Mars, à Bruxelles. — Ouverture du Premier congrès national Belge de la protection de l'enfance.

1er Avril. — « A.-P.-M. » 12, rue François Millet. M. le Dr **Desternes**, radiologiste à l'hôpital Beaujon : Les voies digestives ; leur fonctionnement vu à la radioscopie. S'adresser, 12, rue François-Millet, pour avoir une carte d'entrée.

1er Avril. — Ouverture du XXIIe congrès des médecins-aliénistes et neurologistes de langue française (à Tunis du 1er au 7 avril).

1er Avril. — Ouverture du cours de perfectionnement à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. M. le Pr **Gilbert**.

1er Avril. — Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. — Pr agrégé Laignel-Lavastine : Les réactions antisociales des hystériques.

3 Avril. — Concours pour l'emploi de chef des cliniques médicales à l'École de Santé de la Marine à Toulon.

4 Avril. — Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de langue française à Tunis. Secrétaire général : Dr Porrot. à Tunis.

8 avril. — Congrès de dermatologie et syphiligraphie à Rome. Secrétaire général : M. G. Ciarrochi Piazza Grazioli à Rome.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***Samedi 23 mars,*** à 10 h. 1/2, une leçon clinique. *Sur un cas de pouls lent permanent avec attaque syncopale.*

Association d'enseignement médical professionnel. — Cours de vacances. — L'Association organise, chaque année, deux séries de cours de vacances. Dans ces cours de revision et de perfectionnement, les médecins praticiens et les étudiants trouveront les éléments pratiques des méthodes cliniques et thérapeutiques spéciales aux principales branches de la médecine et de la chirurgie. Les deux séries ont lieu : l'une à Pâques (Quinzaine de Pâques), l'autre à la fin des grandes vacances.

La première série aura lieu du lundi ***1er avril 1912*** au samedi ***13 avril*** avec le programme suivant :

A 8 h. 1/2. Dr **Bourguignon.** — Maladies du système nerveux : Électrodiagnostic, électrothérapie, radiothérapie.

A 8 h. 1/2, Dr **Caboche.** — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

A 9 h. 1/2, Dr **Audistère.** — Étude clinique des maladies du cœur et du poumon.

A 10 heures, Dr **D'Herbécourt.** — Examen, diagnostic et traitement des affections gynécologiques.

A 10 h. 1/2, Dr **Civatte.** — Dermatologie et syphiligraphie.

A 11 heures, Dr **Pasteau** ou Dr **Lavenant.** — Sémiologie des urines.

A 11 heures, Dr **Rousseau-Decelle.** — Stomatologie.

A 2 h. 1/2 et à 9 h. 1/2 du soir, Dr **Delherm.** — Électrothérapie, Radiothérapie, Thermothérapie.

A 4 heures, Dr **Barbarin**, ou Dr **Judet.** — Clinique chirurgicale des maladies infantiles. Orthopédie pratique.

A 5 heures, Dr **Dubrisay.** — Présentations et positions, Hémorragies. Infection. Opérations et manœuvres obstétricales.

A 5 heures, Dr **De Font Reaulx.** — Méthodes de diagnostic et de traitement des principales affections oculaires.

A 5 heures, Dr **E. Agasse-Lafont.** — Maladies de l'appareil digestif.

A 6 heures, Dr **Menier.** — Examen, diagnostic et thérapeutique des maladies du nez, du larynx et de l'oreille.

Les cours qui ont deux titulaires seront faits par l'un d'eux seulement.

S'inscrire : 1° par correspondance auprès de M. Mouly, 28 rue Serpente (Sociétés Savantes) ; 2° le Samedi 30 Mars de 2 heures à 4 heures, aux *Sociétés Savantes*, où seront distribuées les cartes d admission.

Le droit d'inscription est de 25 fr. pour chaque cours qui comprendra de 9 à 12 leçons. Tous les cours commenceront le lundi 1er avril, et seront terminés le samedi 13 avril.

A. P. M. Conférences du 2e Semestre 1912. — ***1er lundi d'Avril.*** —

COURS *(Suite)*

M. le Dr **Desternes**, radiologiste de l'Hôpital Beaujon : « Les voies digestives ; leur fonctionnement vu à la radioscopie ». (Projections).

1er lundi de Mai. — M. le Dr **Loir**, directeur du Bureau d'Hygiène du Havre, ancien préparateur de M. Pasteur ; Souvenirs médicaux et paramédicaux de mes missions. Pasteur en Russie, Australie, Rhodésie, Canada. (Projections.)

1er lundi de Juin. — M. le Dr **Jeanselme**, professeur agrégé, médecin des hôpitaux : Missions en Indo-Chine, en Chine et à Java. (Projections.)

Pour avoir des cartes d'entrée s'adresser au Bureau de l'A. P. M. soit par lettre recommandée *avec timbre pour réponse*, soit directement le *mercredi* et le *samedi*, de 3 à 4 *heures*, 12, rue François-Millet, Paris (XVIe).

THÈSES DE LA FACULTÉ DE PARIS

Mercredi 27 mars à 1 heure. — Mlle GOLDBERG. Le torticolis de naissance est-il d'origine obstétricale ou congénitale ? MM. Pinard, Delbet, Ombredanne, Couvelaire. — M. TOFFIN. Contribution à l'étude des anomalies de la dilatation du col utérin, au cours de l'accouchement à terme, après rupture prématurée ou précoce des membranes (étude statistique). M. Pinard, Delbet, Ombredanne, Couvelaire. — M. SCOFFLER. L'arsénobenzol chez la femme enceinte et les nourrissons dans le traitement de l'hérédo-syphilis. MM. Pinard, Delbet, Ombredanne, Couvelaire. — M. BERTHIER. Des ulcérations des artères et plus spécialement de l'artère iliaque externe au contact des drains. MM. Delbet, Pinard, Ombrédanne, Couvelaire. — M. VERDUN. Étude anatomo-clinique sur les complications méningées des tumeurs cérébrales. MM. Dejerine, Roger, Letulle, Marcel Labbé. — Mlle FERTYK. Les œdèmes chez les diabétiques (action du bicarbonate de soude). MM. Dejerine, Roger, Letulle, Marcel Labbé. — Mlle BOURDEILLE. Du pouvoir réducteur et de la dialyse des urines. MM. Roger, Dejerine, Letulle, Marcel Labbé. — M. CRÉPIN. La pleurésie des vieillards. MM. Letulle, Dejerine, Roger, Marcel Labbé. — M. CONTE. Sur le mécanisme des ruptures traumatiques de l'intestin sans lésions des parois abdominales. MM. Reclus, Segond, Zimmern, Rouvière. — M. BARBASTE. Du décollement traumatique de l'épiphyse humérale supérieure. MM. Segond, Reclus, Zimmern, Rouvière. — M. PUGET. Le menthol en oto-rhino-laryngologie. MM. Segond, Reclus, Zimmern, Rouvière. — M. DUMAS. Contribution à l'étude du pronostic et du traitement des fractures des deux os de l'avant-bras. MM. Segond, Reclus, Zimmern, Rouvière.

Jeudi 28 mars à 1 heure. — M. GAUDUCHEAU. L'exploration radiologique du thorax et le diagnostic de la tuberculose pulmonaire. MM. Debove, Roger, André Broca, Rathery. — M. BERNARD. Une œuvre de charité française à l'étranger. L'hôpital français de Londres, son annexe de Brighton : MM. Debove, Roger, André Broca, Rathery. — M. TOURAINE. Les anticorps syphilitiques. Essais de séro-agglutination de la syphilis. MM. Debove, Roger, André Broca, Rathery. — M. CHEVREAU. Un grand chirurgien au XVIIIe siècle : Frère Come. MM. Roger, Debove, André Broca, Rathery. — M. BRUNETIÈRE. Contribution à l'étude des infections pleurales d'origine appendiculaire. MM. Hutinel, Chauffard, Nobécourt, Gougerot. — M. ALFÈS. Contribution à l'étude de la sclérodermie chez l'enfant. MM. Hutinel, Chauffard, Nobécourt, Gougerot. — Mlle ETTINGER. De l'association du salvarsan et du mercure dans le traitement de la syphilis au début. MM. Chauffard, Hutinel, Nobécourt, Gougerot. — M. DUFOUR. Contribution à l'étude de l'accouchement prématuré provoqué d'après quelques résultats obtenus à la maternité de Rennes. MM. Bar, Quénu, Jeannin, Chevassu. — M. THIBAULT. Contribution à l'étude des ruptures spontanées des voies biliaires dans le péritoine. MM. Quénu, Bar, Jeannin, Chevassu.

PROPHYLAXIE PRATIQUE

L'EAU ET LA FIÈVRE TYPHOIDE

Tant que les municipalités des grandes villes n'auront pas pris des mesures énergiques pour l'adduction d'eau potable à l'abri de toute contamination, il faut s'attendre malheureusement à voir éclater par ci par là, surtout à l'époque des pluies, des épidémies de fièvre typhoïde dont l'extension est ensuite favorisée par l'agglomération de la population dans les centres.

La contamination de la fièvre typhoïde se faisant presque toujours par l'eau souillée d'infiltrations, la logique indique que le remède serait de ne pas boire l'eau des villes telle qu'elle sort du robinet.

Peut-on, du moins, rendre cette eau inoffensive ? Il existe, il est vrai, des moyens de désinfecter l'eau, des filtres par exemple, dont l'efficacité ne serait pas douteuse si ce n'étaient des appareils délicats, s'encrassant vite, et devenant alors dangereux. On a également préconisé de multiples moyens de désinfection de l'eau, les uns chimiques, laissant souvent à l'eau un goût désagréable, les autres purement physiques, tels que l'ozonisation et la désinfection par les rayons ultra-violets, qui ne sont pas encore complètement entrés dans la pratique en grand.

Reste alors le vieux moyen classique : « Faites bouillir votre eau ». Cette eau ayant ainsi bouilli un certain temps est en effet parfaitement stérile, mais son absorption longtemps prolongée n'est pas aussi innocente qu'on l'avait cru. En effet, pendant la cuisson, l'eau laisse déposer un certain nombre de principes minéraux, de sels, qui sont indispensables chez les enfants dans la croissance et même chez les adultes, pour l'entretien de leur organisme. Les dentistes, en particulier, ont observé que le fait de boire cette eau déminéralisée favorisait la carie dentaire dans de notables proportions. En dernier ressort, en cas d'épidémie, il vaut donc mieux conseiller encore l'emploi d'eaux minérales qui conservent, si leur embouteillage a été soigneusement fait, toutes leurs propriétés actives sans risques de contaminer ceux qui les emploient.

Encore faut-il faire un choix parmi les eaux minérales ; certaines eaux fortement minéralisées ne peuvent être prescrites qu'à petites doses et non pas comme boisson ; il vaut mieux s'adresser aux eaux faiblement minéralisées, et, parmi celles-ci, une des plus employées à juste titre est l'eau d'Evian Source Cachat, dont les propriétés légèrement diurétiques, le fait de leur extrême pureté, de leur minéralisation à peu près équivalente à celle du sérum sanguin, en font l'eau par excellence à boire en temps d'épidémie.

1911-1912. — N° 18

SOMMAIRE :

30 Mars 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. —**Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison Blacque, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison Gemen et Bourg, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. Clause, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. Boulongne, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « Au Jockey Club », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'Hotel des Balcons, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

PROPAGANDE ANTIALCOOLIQUE

Puisque la France ne peut pas encore compter sur ses représentants légaux pour se voir protégée efficacement contre le fléau alcoolique (1), il importe de lui apprendre à se défendre elle-même, en remplaçant les lois qui manquent par des mœurs nouvelles. Au point de vue législatif, la Chambre des députés de France vient de recevoir de la Douma russe une leçon d'énergie, leçon peut-être excessive mais certainement préférable et plus belle qu'un lâche « renvoi à la Commission ». Le projet de loi proposé par la Douma ne tend rien moins qu'à interdire en Russie, pendant plus d'un tiers de l'année et dans tout établissement, toute boisson alcoolique, cette boisson fût-elle de la bière. Cette mesure prohibitrice est évidemment trop absolue, et le système du tout ou rien ne semble pas de mise dans un programme antialcoolique, où il s'agit de lutter contre des ennemis si peu souples, tels que les coutumes, les préjugés, l'atavisme.... et les députés.

La meilleure tactique consiste, il nous semble, à opposer aux liquides alcooliques proprement dits les boissons dites « hygiéniques », en tenant compte bien entendu de la *quantité* : ce à quoi le législateur a bien songé quand il dégreva les « boissons hygiéniques », mais dans le sens contraire du plus grand maximum.

A vrai dire, la lutte contre l'alcoolisme est à l'heure actuelle, en France, entre bonnes mains et en bonne voie, et il suffirait de rappeler les noms des personnalités éminentes ainsi que la désignation des œuvres qui mènent vaillamment le bon combat, pour se raidir quand même contre toute désespérance.

Parmi les moyens de propagande qui sont utilisés, il en est un qui ne produit peut-être pas son maximum d'effet : c'est la propagande par la conférence, ou mieux par la causerie. En France, et cette remarque s'appuie sur une généralisation facile, le propagandiste, quelle que soit sa valeur, n'objective jamais assez. Or dans la lutte antialcoolique de quoi s'agit-il? Il convient d'atteindre les couches profondes du peuple, par des écrits ou par des paroles qui s'adaptent parfaitement au lecteur ou à l'auditeur. Les écrits peuvent pénétrer partout, même dans les cabarets. Mais l'apôtre qui devrait répandre partout la bonne parole, ne s'aventure pas assez loin. Jusqu'à présent c'est très souvent un maître (maître en science, maître en titres universitaires, maître en l'art de la parole), qui fait une conférence en un milieu superbe, devant un auditoire non moins superbe, mais qui n'est pas l'auditoire qu'il s'agit de convaincre. Croyez-vous que le vrai buveur, c'est-à-dire le « travailleur », se déplacera le soir d'une journée de fatigue ou le dimanche, pour aller entendre Monsieur le Professeur Un Tel, à la Faculté de médecine, ou à l'Institut océanographique, ou à la Société de Géographie, ou même dans une mairie quelconque? On rencontre à ces conférences, des médecins, des instituteurs et des institutrices, des petits bourgeois. C'est bien, c'est honorable pour le conférencier, mais c'est loin d'être suffisant par rapport au but qu'il s'agit d'atteindre. Il faudrait des équipes de causeurs (médecins non spécialement chamarrés, instituteurs, pasteurs, prêtres), qui iraient dans les milieux ouvriers, qui les atteindraient dans les cabarets mêmes, pour s'entretenir avec eux et se faire interroger par eux sur les dangers de l'alcool. Cette croisade pratiquée par des apôtres stylés, indemnisés de leur peine, est possible en France puisqu'elle existe à l'Étranger.

Il est vrai qu'ailleurs il s'agit surtout de cabarets de bière, et qu'en France, devant des étalages de bouteilles d'absinthe, de vermouth et autres poisons, le conférencier sera tenu à de rudes précautions oratoires s'il veut parler de corde dans la maison de pendus.

Cependant il y a là quelque chose à faire. La propagande antialcoolique, pour être efficace, doit être purement objective et centripète. Jusqu'ici elle est encore trop souvent subjective et centrifuge.

CORNET.

(1) Voir *Paris médical*, n° 16 : Le péril alcoolique et le Parlement, par Pierre LEREBOULLET.

CURIOSITÉS

X COMMANDEMENTS

Ton médecin appelleras
Toujours dès le premier moment.

Tous tes p...eines confesseras
Sans réticence aucunement.

Ce qu'il te prescrira feras
Sans discuter son traitement.

Et puis, alors, l'honoreras
Afin de vivre longuement.

Des « bons conseils » te garderas
Comme du diable assurément.

Ton médecin ne changeras
Pas plus.... qu'hebdomadairement.

Mais l'hygiène préféreras
A tout autre médicament.

Vendredi, chair ne mangeras
Ni le soir, ordinairement.

Tu peineras, riras, boiras,
Et... cœtera, très sobrement.

Et, quand tous mes avis suivras,
Moi, je serai comme devant (1).

(Dr) GROSJAN.

(1) *La Vie rennaise*, 2 janvier 1912.



CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE

UNE VISITE AU SALON DES MÉDECINS



Le Pendu, par le Dr BOISSIER.

LA CHOSE a trop longtemps duré : tout le monde faisait de la médecine ; c'était un envahissement ; le pharmacien naturellement, l'herboriste, la concierge, tous, tous, vous dis-je ? il était temps que cela change.

Il y avait bien eu de timides essais de défense, tel celui enregistré par le dessin d'HENRI BERNANTE : un curé et un médecin s'interpellent : « Docteur, quand cesserez-vous donc votre politique antireligieuse ? — Quand vous ne ferez plus de médecine illégale, Monsieur le Curé ! » Cela n'est pas le bon moyen ; pour aboutir, c'est dans les œuvres vives de nos envahisseurs qu'il faut porter la concurrence ; menacés à leur tour dans leur gagne-pain, ils évacueront le territoire sacré de la médecine.

Que les médecins deviennent curés, pharmaciens, herboristes, concierges, et aucun philistin sans diplôme n'osera plus s'aviser d'exercer illégalement.

Il est bon qu'on le sache : nous faisons de la médecine, parce que nous avons notre diplôme ; mais si nous le voulons, nous pouvons faire tout autre chose. Nous ne sommes pas comme le malheureux rond de cuir, rivé à son bureau, qui ne peut s'en séparer, et qui meurt le lendemain de sa mise à la retraite.

S'il nous plaît, nous pouvons à notre gré nous établir dans n'importe quelle autre profession. Qui en doute ? Ah ! malheur aux sceptiques, qui s'imaginent que les cohortes médicales ne peuvent s'ébranler et occuper tous les postes de quelque métier que ce soit. Et puisque les peintres se paient trop souvent notre tête, c'est sur leur propre terrain que nous ferons notre démonstration. La mobilisation est commencée :

Le Salon des Médecins est ouvert ; comptez-vous : deux cent soixante numéros ont répondu à l'appel ; tremblez, Indépendants, Cubistes, et Futuristes ; Esculape a surmonté son caducée d'un pinceau, et les mille couleurs de l'arc-en-ciel lui ouvrent une porte triomphale.

O joies nouvelles du home médical moderne ! Monsieur, Madame sont, comme il convient, l'un et l'autre docteurs en médecine : lui expose au Salon des médecins ; elle fait partie de l'Orchestre médical ; le cabinet décèle ce curieux assemblage de talents divers ; sur un coin du bureau voisinent spéculum et palette, violon et thermocautère.

Je pensais trouver en ce Salon quantité d'œuvres d'intérieur, de ces tableaux, de ces essais que l'on peut tenter entre deux clients, et de cette façon j'espérais que la médecine était susceptible de donner le jour à quelque nouveau Chardin.

Mon calcul a été déçu ; nous sommes ici en présence de devoirs de vacances ; nos confrères ne se contentent plus d'abandonner la vie citadine et de se retraiter en quelque village, ou plage solitaire ; ils ne se contentent plus pendant un mois, loin des clients et enfin seuls avec leur femme et leurs enfants de goûter les plaisirs d'une vie familiale affranchie de toute contrainte sociale ; ce n'est pas assez de s'étendre au bord de la mer et de laisser fuir les heures dans la contemplation du ciel, des nuages, des vagues, ils veulent encore fixer leurs impressons, pour eux, pour leurs amis, pour nous. Aussi parlerai-je de leurs œuvres avec un infini respect : car de leur vie ils ont fait deux parts, une consacrée à leurs malades, et nous savons de combien de fatigue, d'ingratitude, de déceptions et de déboires elle est faite, l'autre consacrée à l'art ; à celui-ci, ils ont abandonné tous les instants de tranquillité dont la jouissance leur restait ; qu'importe le résultat et qui pourrait sourire d'une foi si pure ?

Il est bien possible qu'il y ait de grands artistes au Salon des médecins ; il est même certain qu'il y en a ; cela n'a pas d'importance ; ceux-ci trouveront toujours leur voie pour aller plus loin. Mais ce sont les autres, les autres exposants qui méritent tout notre intérêt, toute notre curiosité ; il va sans dire qu'aucun n'a de prétention, presque tous sont ici des amis, d'anciens condisciples qui, sans façon cherchent à se tâter mutuellement sur leur petit travail ; c'est comme une lecture de copie.

Comme je l'ai laissé deviner déjà, j'estime que bon nombre s'essaient dans une fausse direction ; beaucoup d'entre eux veulent faire de la « peinture », du « tableau ». Il est certain que s'ils restreignaient leur ambition, que s'ils se contentaient, à l'aide du sentiment artistique qu'ils ont en eux, d'essayer d'apporter chez eux, dans leur maison, dans leur entourage, un peu plus d'art, d'organisation esthétique, ils feraient œuvre utile ; et leur talent personnel viendrait soutenir, donner la note unique à cette décoration intérieure. Je ne pénètre pas très bien la vocation de tous ces petits tableaux et surtout je ne prévois pas distinctement le sort qui les attend ; bien peu d'entre eux passeront par le commerce ; quant aux autres



La crue de la Seine, quai du Louvre, en janvier 1910, par le Dr RENDU.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

donnés et reçus sans reconnaissance (c'est le sort cruel de la peinture qui n'a pas de valeur marchande), ils



La tentation du médecin Tantoine, par le Dr COCQUELET.

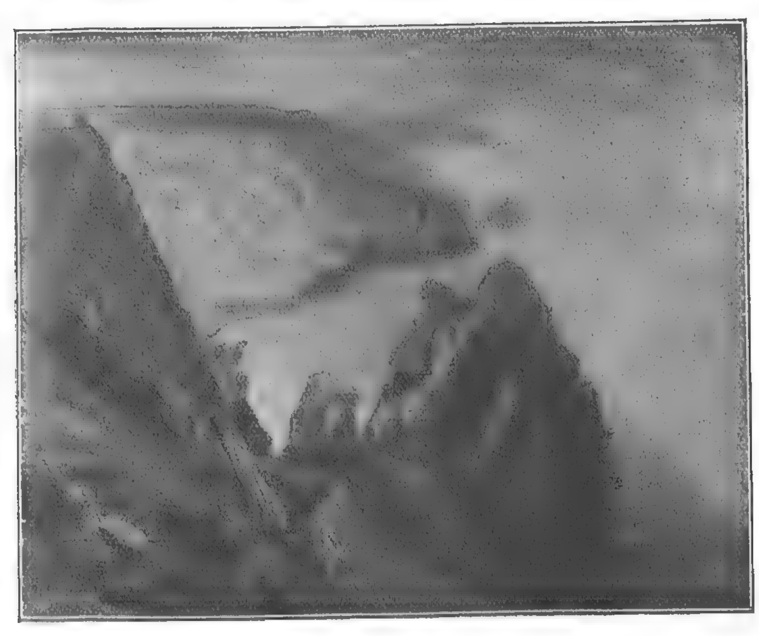
auront du mal à conserver quelques mois une place dans nos habitations restreintes.

Il n'en est pas de même des dessins, des gravures, des aquarelles, des pastels même qui sauront toujours trouver le refuge d'un carton ; même un étranger prendra intérêt à feuilleter ces modestes manifestations par distraction, pour le plaisir soit de la composition, soit de l'interprétation, soit du souvenir ; et des défauts même graves entraîneront rarement leur condamnation et leur suppression.

M. DESMIER a été placé au seuil des salons avec une composition d'un symbolisme bien approprié au milieu : *Un orage sur un crâne*, un paysage dont il ne faut rien dire, car il est troublé par la tempête ; et planté au centre de cette verdure, un bâton supportant un crâne, ce crâne, cher aux étudiants de première année et aux anciens capucins, pour lesquels c'était un accessoire du mobilier. Tout auprès, M. DELORME nous montre des croquis pris au Maroc, souvenirs de route allégrement tracés et faisant preuve d'une habileté enviable. M. CAUSSADE, qui voisine, sur le même mur, a fait un dessin à la plume de la Ville de Saint-Malo où rien n'est oublié ; notre enfance s'est plue jadis à regarder de semblables œuvres où en vérité c'est une joie de pouvoir compter les fenêtres des maisons et contempler le tramway à vapeur qu'on croirait voir rouler dans les rues à l'instar des chemins de fer mécaniques des cadeaux du jour de l'an : il fume, il siffle, il part, il est parti...

MM. DARBOIS, JANET, PETIT LARDIER ont de la discrétion et ne sont pas dépourvus de qualités agréables. Quant à MM. MAILFAIRE et FROGIER, il serait sans doute intéressant de les voir s'essayer dans la peinture décorative ; le genre où ils se sont engagés, s'ils voulaient aller plus loin, réclamerait tout leur temps, comme à de véritables peintres.

M. CABOCHE et M. COCQUELET ont entremêlé leurs œuvres ; je ne doute pas que M. Caboche voie la lumière, le paysage, mais ses moyens d'expression n'ont pas atteint toute leur perfection ; ses vieilles maisons d'Auvergne prennent la tête hardiment sur le reste, et surtout sur les dessins aux crayons de couleur ; il faut laisser aux écoliers ces matières de consistance et de teintes douteuses. Pour M. Cocquelet j'aime mieux ses dessins que sa peinture et l'accouchement de Gargamelle ne déparerait aucun salon...



Les Roches de Castel Ar-Roch, par le Dr FERNAND BEZANÇON.

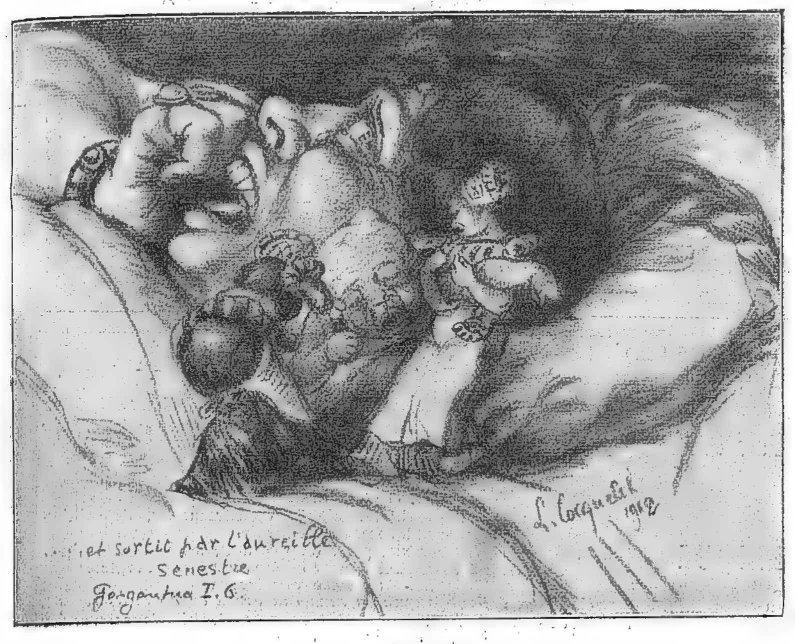
« ... Furent au dessus relaschés les cotylédons de la matrice, par lesquels sursauta Gargantua, et entra en la vène creuse, et gravant par le diaphragme jusques au dessus des espaules, où la dicte vène se part en deux, print son chemin à gausche, et sortit par l'aureille senestre. »

Naturellement, l'auteur avec une louable réserve, n'a figuré que le dernier temps de cette expulsion anormale ; son expérience d'accoucheur l'a certainement guidé dans sa composition, mais est-il bien sûr qu'en couchant Gargamelle, il l'ait mise dans la position classique en pareil cas ?

L'entrée du grand salon est symétriquement gardée par les œuvres d'un étudiant et d'une étudiante. Mlle PARISSE a construit un Pont Neuf dont la solidité n'est pas douteuse, c'est une grande qualité en peinture et en maçonnerie et dont peu d'autres œuvres de cette exposition sont douées ; quant à M. HERDNER, il expose du jouet mécanique, le tout contenu dans une boîte

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

à sardines à couvercle en verre ; je n'en parlerais pas, car les rapports de ce jouet avec l'art ne sont pas nettement apparents, si certain acte physiologique sollicité chez son nourrisson par une nourrice n'était capable d'intéresser les médecins.

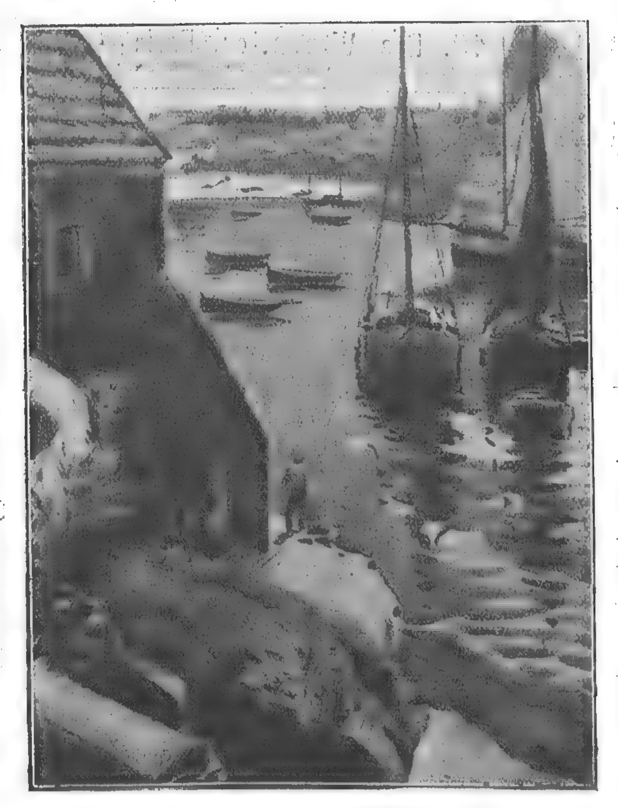


La naissance de Gargantua, par le Dr Cocquelet.

La Nourrice, par M. Herdner. (Tableaumécanique).

Les aquarelles de Marcel Labbé ont une réputation consacrée ; sa chapelle des Irlandais à Ploubazlanec offre un intérêt particulier par les effets de lumière redoublés qu'il a su produire. Son voisin, M. Lefort Magniez, est certainement un peintre, le *Calme dans les dunes* et l'*Orage dans la dune* montrent un artiste sûr de lui et de son métier et dont l'expression est tout à fait séduisante.

M. Paul-Emile Colin présente plusieurs eaux-fortes dont la manière semble moins heurtée que de coutume. M. Hallé, M. Rousseau sont des travailleurs qui arrivent sinon toujours, au moins dans certaines études, à nous intéresser, M. Fay dans son pastel *Clair de lune* a du sentiment et des notes justes ; quant à M. Guillemain, il a déniché comme *Prieuré de Cayac* un fameux modèle. M. Petit intitule « *Fruits de la Pensée et fruits de la Nature* » un ensemble de pommes, de violettes et de livres et parmi ceux-ci se laissent complaisamment lire « La fêlure, Les dernières joies de Séverin Chantal, La corbeille d'argent », et il y a encore parmi ces fruits de la pensée et de la nature une bouteille, une bouteille verte ; le liquide qu'elle renferme en ses flancs élargis est-il un don de la nature à la pensée? Alfred de Musset aurait été bien placé pour nous expliquer cette allégorie de l'inspiration.



Le port de Loguivy, par le Dr Marcel Labbé.

La *Koubba de Sidi-Ahmed-Zahrug* de M. Eybert est plaisante ; aquarelle sans doute, mais matière bien suffisante à l'artiste pour donner la mesure de ses dons et de son habileté ; pour obtenir à l'huile de pareils résultats, il faudrait abandonner entièrement la médecine et se consacrer totalement au métier.

M. Millon nous donne en pastel une forêt de Fontainebleau, mais comme d'autres qui ont abordé le pastel à ce Salon, sa manière est bien onctueuse ; le pastel mérite d'être traité plus vigoureusement, sur des papiers plus rudes ; M. Villandre qui jouit déjà d'une certaine notoriété procède de même, mais comme il s'agit de portraits, la formule toute en douceur est encore susceptible de plaire.

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE (*Suite*)

Les eaux fortes de M. WAGNER sont variées d'inspiration et heureusement ; il est bien certain que celle reproduite ici et où l'on pourrait retrouver certaines influences discutables est moins susceptible de courir les rues, que celle intitulée « la mouche du coche »; il est bien probable que celle-ci continuera sa carrière chez le riche Amateur, ayant toutes es qualités qui la désignent pour une place d'honneur. M. BOISSIER jadis a peint des bannières de salle de garde ; certaine même d'un bien vif intérêt a disparu comme la Joconde ; mystères de la cinquième avenue ! La peinture de M. Boissier est très particulière et mort ou vivant, qui donc recherchera le voisinage de son *Cyprès du Clos ?*

Portrait-pastel, par le Dr VILLANDRE.

Le *Rhin à Saint-Goar* est certainement le Pactole promis aux médecins, car il coule des flots d'or ; le ciel lui-même, jaunoye, rougeoye et poudroye à plaisir tant et si bien qu'on ne regrette pas l'absence de l'azur vulgaire et banal. M. PAUL MANCEAU avec cette féerie attire vivement l'œil des visiteuses.

Les tableaux de M. MALHERBE, de M. BERNARD, de M. PÉRAIRE, de M. PHILIPPE, de genre d'ailleurs différent, tantôt pittoresques et tantôt tranquilles, sont amusants à examiner, la peinture de M. LEMIÈRE est imaginative et celle de M. BRON quelque peu inquiétante, sans doute parce qu'il nous promène sur des falaises.



La chasse au Rédempteur, par KONRAD-WAGNER.

Puis voici M. DEHÉRAIN avec de belles gravures, *Deffaud le Borgne, Vincent et Philomène Deffaud*, les aquarelles de M. CAPDEPONT enlevées avec la maëstria du spécialiste, et celles de M. RENDU d'une facture si assurée et d'un tour si alerte, notamment dans le *Jardin des Tuileries* et dans la *Crue à l'Institut*.

Les sculpteurs sont peu nombreux ; MM. GRANIER, VABRE méritent de n'être pas oubliés ; quant à M. SABOURAUD il doit prendre grand plaisir à enfanter ses statuettes et comme les gestes en sont particulièrement heureux, il recueille un véritable succès.

J'ai négligé de parler de deux artistes qui, à des titres divers, doivent être cités : l'un, M. JUMENTIÉ, a dessiné et colorié avec un grand souci de vérité et avec art des orchidées sauvages ; et avec une grande modestie il a peint de minuscules aquarelles qui font une concurrence heureuse aux grandes toiles ; l'autre, M. BARBILLION s'est essayé à représenter de dos une jeune fille à son piano ; c'est le seul tableau où une scène d'intérieur est abordée ; la conception de ces deux peintres m'a paru la plus raisonnable entre toutes ; je m'imagine qu'entre deux clients il leur est loisible de poursuivre l'étude en train ; il leur est possible de consacrer avec de pareils sujets un temps suffisant chaque jour, et la réussite étant le fruit d'un long travail chez les mieux doués, il leur sera possible de faire au jour le jour des progrès croissants.

Vous dirai-je qu'une foule de visiteurs anime ce Salon, une foule fort élégante, composée pour le plus grand nombre de médecins, mais aussi de quelques peintres professionnels inquiets et curieux de ces tentatives. Les vitrines où MM. RAPHAEL BLANCHARD et EDGARD BÉRILLON exposent des ex-libris, des médailles et des statuettes exotiques, la collection de gravures sur la vaccine de M. EDMOND CHAUMIER apportent une note toute particulière, et du plus vif intérêt.

Sachons gré au Dr Rabier d'avoir su mener à bien cette entreprise un peu délicate du troisième Salon des médecins. Il a définitivement fait la démonstration publique que les médecins dont les interventions sont toujours si redoutées et si dénigrées, sont en peinture bien moins dangereux ; s'il était possible d'associer les dessinateurs, les peintres aux collectionneurs (de gravures, de livres,

Formulaires

à 3 francs le Volume

Formulaire de l'Antisepsie et de la Désinfection, par H. Bocquillon-Limousin, *3e édition*. 1905. 1 vol. in-18 de 338 p., cartonné .... 3 fr.

Formulaire de Thérapeutique infantile et de Posologie, par le Dr R. Fouineau, préface du prof. Hutinel. 1901. 1 vol. in-18, 300 p., cart...... 3 fr.

Formulaire du Médecin de Campagne. *Remèdes sous la main, petits moyens thérapeutiques*, par le Dr Gautier, ancien interne des hôpitaux. 1899. 1 vol. in-18, 300 p., cart...... 3 fr.

Formulaire d'Hygiène infantile individuelle. Hygiène de l'enfant à la maison, par le Dr H. Gillet, 1 vol. in-18, de 288 p., avec 45 fig., cart...... 3 fr.

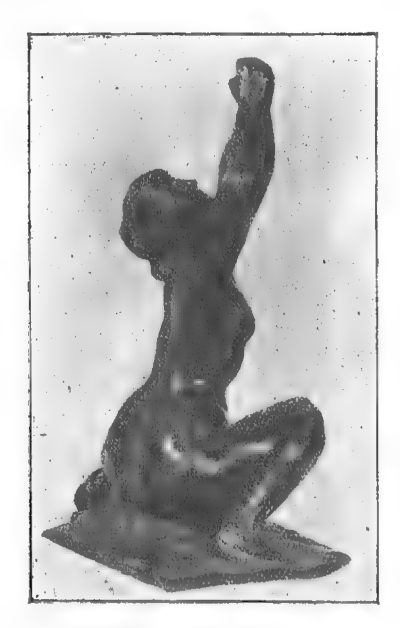
Formulaire d'Hygiène infantile collective. Hygiène de l'enfant à l'école, à la crèche, à l'hôpital, par le Dr H. Gillet. 1 vol. in-18, 300 pages et figures, cartonné...... 3 fr.

OPOTHÉRAPIE

Par le Dr Paul CARNOT
Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
1911, 1 volume petit in-8 de 600 pages avec figures.
Cartonné............... 12 fr.
Bibliothèque de Thérapeutique GILBERT et CARNOT

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

de statuettes, etc.), si un peu d'art décoratif, si certains dispositifs artistiques d'ameublement du cabinet du médecin étaient en même temps présentés et par exemple les plans d'architectes si remarquables que nous avons vus cette année en d'autres expositions et concernant des hôtels privés de médecins, il est bien évident que ce petit salon deviendrait chaque année une curiosité du Tout-Paris. Et qui sait, l'Orchestre médical pourrait aussi lui prêter son concours, et n'avons-nous pas des confrères poètes dont la muse, même spéciale, pourrait être sollicitée ?



Orante, sculpture, par le Dr SABOURAUD.



Orchidées sauvages, par le Dr JUMENTIÉ.

HENRI ROCHÉ.

CHRONIQUE DES LIVRES

Les otites moyennes et leurs complications, par les Drs PIERRE DESCOMPS et PAUL GIBERT. 1912. 1 vol. in-8 de 260 pages. Br. 6 fr. (*G. Steinheil*, édit. à Paris).

Dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage, M. Sebileau félicite les auteurs d'avoir réussi parfaitement à « composer un aide-mémoire précis, net, qui ne s'adressât en particulier ni au chirurgien, ni au spécialiste, ni au candidat en préparation de concours, mais qui fût pour les uns et pour les autres un conseiller rapide, clair et moderne. »

Pierre Descomps et Paul Gibert passent sucessivement en revue les otites moyennes aiguës et chroniques, les complications des otites moyennes, c'est-à-dire les mastoïdites aiguës et chroniques, les labyrinthites aigues et chroniques, les complications méningo-encéphaliques, les phlébites sinuso-jugulaires.

Toutes les descriptions sont sobres, claires, précises ; pas de noms propres, pas d'étalage d'érudition ; il y a juste ce qu'il faut et on peut dire qu'au point de vue pratique, il y a tout ce qu'il faut comme description clinique et comme thérapeutique.

Somme toute, ouvrage très agréable à lire, utile aux élèves comme aux praticiens qui y trouveront un guide sûr. ALBERT MOUCHET.

La métrite. Son traitement, par le Dr Albéric BOUCHET. 1912, 1 vol. in-18, (*Jouve et Cie*, édit., à Paris).

Dans cet opuscule, l'auteur fait une étude complète de la métrite en s'attachant particulièrement à la thérapeutique de cette affection.

Après un court exposé de l'anatomie et de la physiologie de l'utérus, l'auteur passe en revue l'anatomie pathologique et la pathogénie de la métrite, les conséquences individuelles et sociales de l'infection utérine pour s'attarder plus spécialement au traitement de cette lésion et dans ce traitement M. Bouchet expose surtout la méthode des ions et de l'électro-ionisation, méthode thérapeutique qu'il considère comme très efficace. X.

Les profils des cliniciens d'Italie. — Nouvelle publication mensuelle illustrée. *Vittorio Idelson*, éditeur à Naples. — Abonnement annuel pour l'étranger, 16 francs ; le numéro, 1 fr. 50.

Cette revue se propose avant tout de réagir contre la tendance qu'on aurait à l'étranger à ne pas apprécier la science italienne à sa juste valeur. Le fascicule de janvier 1912 est consacré au professeur Antonio CARDARELLI. On y lit une belle biographie de ce maître, dont le portrait caricaturé jette une petite note d'humorisme au milieu du faisceau d'hommages lui qui sont justement rendus. H.

Les désordres nerveux et nutritifs, par le Dr E. MONIN. Un vol. in-18 de 400 p. cart. 4 fr. (*O. Doin et fils*, édit., à Paris).

Dans ce nouvel ouvrage, divisé en 33 chapitres l'auteur étudie, méthodiquement, les états nerveux dans leurs rapports avec les troubles de la digestion de de la nutrition. On lira surtout, avec intérêt, les pages consacrées à l'hygiène des neurasthéniques, au sommeil, au voyage, à la pharmacie de l'âme, à la course au bonheur. L'arthritisme et l'artériosclérose, les maladies du tube digestif, l'albuminurie sont également traitées dans ce volume, essentiellement pratique pour les gens du monde.

Le tout est écrit dans un style agréable où l'on reconnaît le fin érudit, toujours en quête de réminiscences classiques. H.

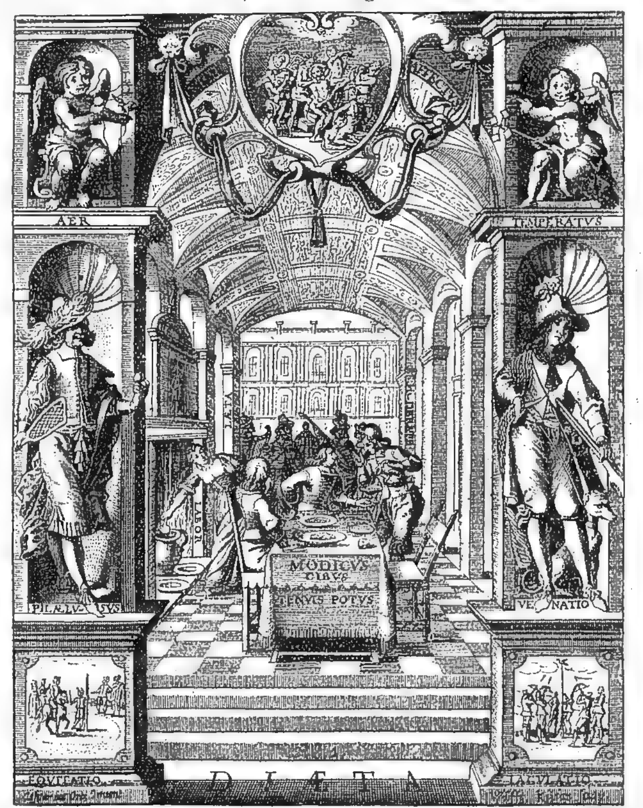
VARIÉTÉS

L'HYGIÈNE AU XVIIe SIÈCLE

La diététique et les sports.

L'hygiène, le XVIIe siècle..., n'est-ce point une gageure? Ces mots ne semblent-ils pas se contredire et s'opposer? Ne nous appartient-il pas à nous, modernes, d'avoir par la diététique et les sages conseils de l'hygiène fait reculer la maladie ? Ne soyons pas plus fiers qu'il convient; « Mieux vaut prévenir que guérir », affirme un dicton qui n'est pas d'hier.

Près de « l'ample manteau d'une de ces cheminées du vieux temps que l'aisance semblait avoir inventées pour l'hospitalité », comme dit le bon Charles Nodier, trois joyeux drilles paraissent peu disposés à écouter la maxime si sage : *Modicus cibus ; tenuis potus.* Modéré dans le manger ; retenu pour la boisson. N'empêche que l'un d'eux tend le hanap, unique pour eux trois... — qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse ! — tandis que l'autre brandit un fameux pot de vin (déjà !). Remarquez la fourchette à deux dents, instrument de luxe... Nous avons affaire à des princes ! Point de serviettes, on s'essuie les doigts à la nappe. Une accorte maritorne au corselet débordant, les manches troussées jusqu'au coude, s'apprête à plonger la louche dans un confortable pot-au-feu ; deux assiettes chauffent sur la pierre du foyer. Mes gaillards n'ont pas l'air de se trouver là pour suivre le conseil de modération inscrit sur un des pilastres : *Moderate.* Mais, par exemple, ils obéissent à l'injonction écrite sur l'autre colonne : *Laeta,* réjouissez-vous ! Dans le fond, des musiciens apportent à cette collation le ragoût de leurs instruments ; pour l'instant, nul ne songe au travail : *labor* ! si ce n'est la servante, et c'est pour cela sans doute que *labor* est relégué sur un des montants de la cheminée!...



La diététique, dans le livre : le petit monde de l'hypocondrie ou Traité de la mélancolie, hypocondriaque par Malachie Geiger (de Munich) (1652).

Ce qu'il faut à ces nobles seigneurs pour se bien porter, c'est d'abord *aer temperatus* : un climat tempéré. J'aime à croire qu'ils ont su le choisir ; car, malgré les superbes caissons de sa voûte, le portique sous lequel ils se trouvent est parfaitement propice aux courants d'air. Inutile de dire que les passions violentes de l'âme, *affectus animi,* sont bannies de cette bonne société.

Voyez, dans le petit cartouche si curieux, le misérable accablé par ses propres passions ! Silène, couronné de pampre, se gorge de vin à même une outre ; la fureur assassine agite son glaive ; un autre saisit le patient à la gorge et l'étrangle : n'est-ce pas l'avarice ? Cette dame à la superbe collerette et tenant un miroir, ne figure-t-elle pas la Volupté redoutable ? Ma parole, mais je n'ose trop m'avancer, je crois que l'artiste lui a mis un sac de 100 écus à la place du cœur. Ceci serait d'un symbolisme pur, encore que hardi !... Au-dessus de ce groupe tourmenté, l'œil d'Iaveh contemple la scène, impénétrable et malin comme l'œil de M. Clemenceau, notre ex-premier !

Le martyr oppose la seule résistance qui soit efficace : l'inertie !... il croise les mains et même « il a le sourire ». Aussi l'a-t-on gratifié d'une auréole, son seul vêtement !...

Mais le meilleur moyen de se tenir en santé, n'est-ce point de se livrer aux distractions qui assouplissent et fortifient le corps. La chasse, bien entendu, le jeu de paume; le tir à l'arc et à l'arbalète, digne ancêtre de nos somptueux tirs aux pigeons, et enfin l'équitation. Regardez le maître écuyer houspiller de son fouet le « peccata » sur lequel est juché son élève. Un novice, sans doute, car il se tient roide comme la justice et ses jambes sont ligotées à la selle.

Et nous pensons peut-être avoir inventé les sports !... Nous en avons, il est vrai, emprunté quelques-uns aux... Anglais. Par exemple, leur boxe imbécile que notre snobisme de décadents met à la mode. Passe pour la culture physique, et si nous la préconisons, nous médecins, vous voyez que Malachie Geiger, avant nous, la recommanda. Mais c'était la vraie culture physique, harmonieuse, élégante, noble : l'équitation, la chasse, le tir, l'escrime, qui, en même temps que les muscles, développent les qualités essentielles de notre race : l'agilité, l'adresse, la décision, l'audace. Jamais on ne me fera croire que tous ces « swings », ces « directs au nez » ces « gauche à l'oreille », signifient quelque chose et même ont un résultat autre que l'abrutissement réciproque et mutuel des acteurs et des spectateurs. — Non, cela n'est pas « ludus pro patria » ; ce sont des jeux d'histrions et de snobs !

Les marins bretons, qui n'aiment guère John Bull, malgré l'alliance cordiale, racontent volontiers une histoire qui doit être vraie et qui semble symbolique — puisque nous en sommes aux symboles !

... Après boire, au cours d'une escale en terre étrangère un énorme matelot anglais en vient aux mains... Non !... comment dire... aux coups, avec un de nos Mathurins.. un betit gâs trapu de Tréguier ! — L'Anglais prend une garde correcte, et, digne, attend... Il n'attend pas long temps ! — en cinq sec, le breton lui décoche dans la mâchoire un coup de semelle qui lui fait cracher ses mandibules dans sa vareuse !... Et l'Anglais ne trouva rien à redire... sinon que le coup n'était pas *dans les règles.*

Ils nous font rire avec leurs « poids plume » leurs « rings », leur knock-down... !

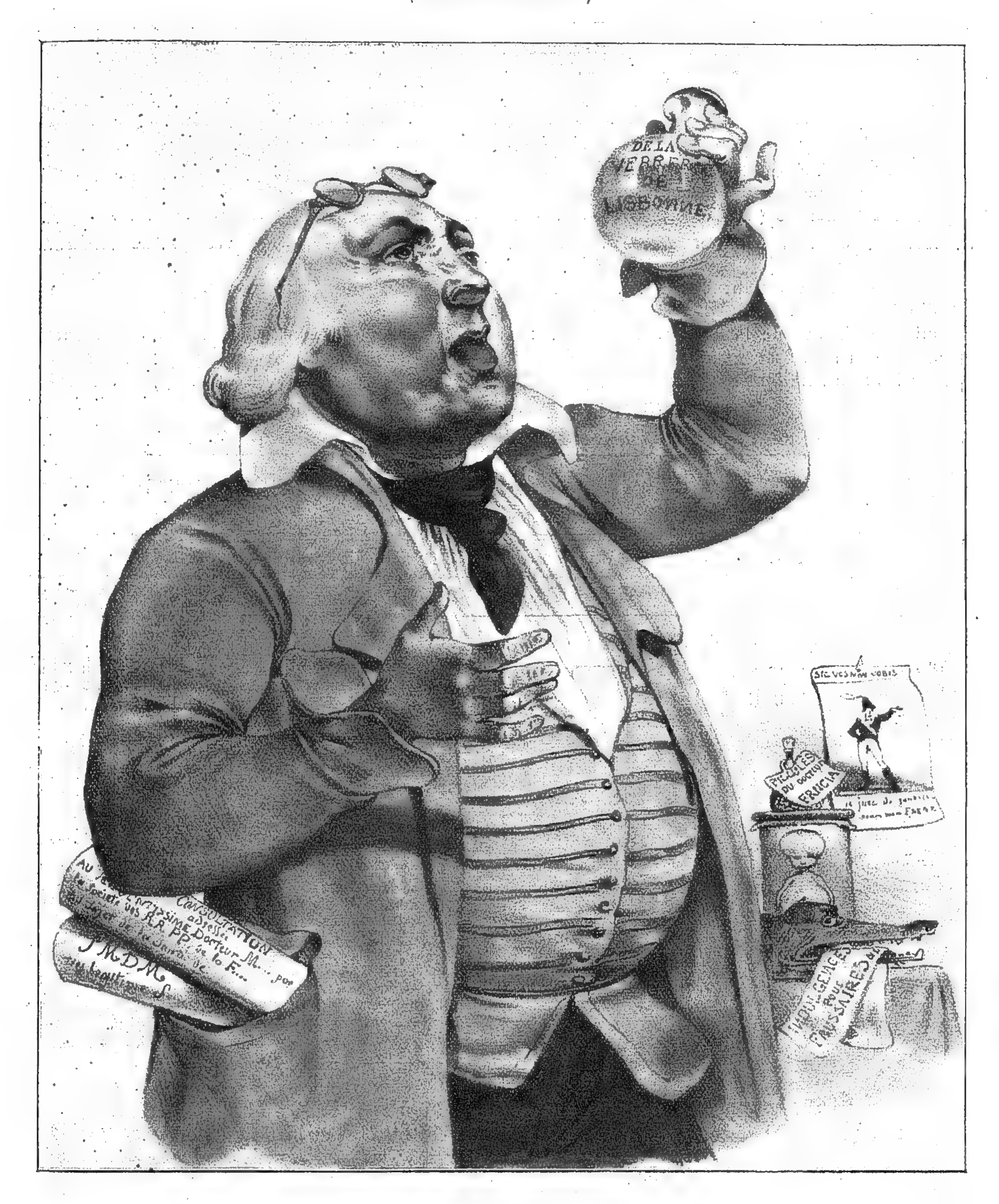
« Que le gascon y arrive... si le français n'y peut aller ! »

JACQUES ROCHEBONNE.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

CARICATURE ANGLAISE

(Collection Hartmann)



LE MÉDECIN AUX URINES

— *Oh! mon bon Dieu, quelle fièvre, quelle inflammation! le malade est jeune, mais sa mauvaise constitution exige qu'il se garantisse des vents de sud-ouest.*


CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE

DIÉTÉTIQUE

15 JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE (1)

TROISIÈME JOUR. — 2 petits déjeuners avec 20 grammes de *pain noir*, 20 grammes de *purée de pruneaux*, et 20 grammes de *fromage blanc*.

Au grand déjeuner : *pigeon* à l'étuvée avec des bouts d'*asperges. Boulettes de neige* avec *framboises*.

Au dîner : *Bifteck* allemand, *salade*, 20 grammes de *pain*.

Tartines de pain noir.

Avec le pain noir, la purée de pruneaux et le fromage blanc, on prépare d'excellentes tartines.

Pour cela, recouvrir d'abord le pain de la purée de pruneaux. Étaler par-dessus le fromage blanc, préalablement battu avec un peu de sucre et un jaune d'œuf.

Pigeon aux asperges.

Pigeon jeune	n° 1
Asperges en morceaux	125 grammes.
Gruau	5 —
Extrait de viande	4 —
Eau	1/2 litre.
Carotte	Un petit morceau.
Persil	—
Sel	Q. S.

(1) D'après le Dr KASACK et Mme El. HANNEMANN. Voir *Paris Médical*, n° 16.

Le pigeon est coupé en deux, et placé, la poitrine en haut, dans un moule à pudding. Ajouter la carotte, le persil, les morceaux d'asperges, ainsi que le foie, le cœur, et l'estomac découpé en petits morceaux. Dans l'intervalle on a fait bouillir l'eau, avec le gruau, le sel, et l'extrait de viande. On verse ce bouillon sur le pigeon, on ferme hermétiquement le moule, et on laisse mijoter au bain-marie, de une heure et demie à deux heures.

Bifteck allemand.

Viande de bœuf hachée	100 grammes.
Beurre	20 —
Lait maigre	1 c. à thé.
Eau d'extrait de viande	2 c. à soupe.
Jaune d'œuf	1/2 c. à soupe.
Oignon haché	1 pincée.

Avec la viande, 4 grammes de beurre fondu, le demi-jaune d'œuf, le lait, l'oignon et le sel, on forme un bifteck de 1 centimètre de haut qu'on fait frire dans une petite poêle avec le reste du beurre, pendant trois minutes et en retournant 4 fois.

QUATRIÈME JOUR. — A midi : *gibier* à l'étuvée (jeune cerf ou chevreuil), *chou* blanc aux *pommes*.

Le soir : *œuf à la coque, pain grillé*.

Gibier à l'étuvée

Viande dépouillée de tous tendons et aponévroses	300 grammes.
Beurre	30 —
Extrait de viande	8 —
Lait de beurre	1/2 litre.
Zeste de citron frais	un petit morceau.
Sel	Q. S.

Mettre la viande dans une petite casserole avec un quart de litre de babeurre, et laisser ainsi pendant deux à trois heures, dans un endroit frais. D'autre part, on fait un roux, on y verse l'extrait de viande, puis le gibier préalablement retiré du lait de beurre et bien égoutté. On fait brunir des deux côtés, on ajoute le zeste de citron, et on fait mijoter le tout, en versant peu à peu sur la viande le reste du lait de beurre. La sauce devra être complètement dégraissée.

Choux aux pommes

Chou blanc finement haché	125 grammes.
Purée de pommes	125 —
Jus de citron	1 cuill. à thé.
Sucre en poudre	1/2 — —
Cumin	une pincée.

Faire cuire le chou blanc dans de l'eau légèrement salée et additionnée d'un peu de cumin. Égoutter sur un tamis et mélanger avec la purée de pommes, le jus de citron et le sucre.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Aménorrhée.

Tartrate ferrico-potassique	10 grammes.
Extrait d'armoise }	āā 4 —
Extrait d'absinthe }	
Poudre d'aloès	2 —
Huile essentielle d'anis	Q. S.

F. s. a. cent pilules. Deux à chaque repas. (HUCHARD.)

Maladie de Basedow.

Le cannabis indica donne de bons résultats, permet d'obtenir des guérisons rapides, en prescrivant trois fois par jour, 3 doses de X gouttes sur du sucre, de la préparation suivante :

Extrait de chanvre indien	0gr,75
Ether sulfurique	10 grammes.

(CRŒMER.)

Toux.

Bromoforme }	āā 2 grammes.
Alcoolature de racines d'aconit }	
Teinture de drosera }	
Alcool à 90° }	
Glycérine officinale }	

F. s. a. une mixture, X à XX gouttes chez les enfants, et jusqu'à XXX gouttes chez les adultes, en trois fois, dans les vingt-quatre heures. (BERLIOZ.)

Insomnie.

Hypnal	5 grammes.
Eau distillée	30 —
Alcool à 90°	15 grammes.
Alcoolat d'écorces d'oranges amères	15 —
Sirop simple	40 —

F. s. a. une potion à prendre le soir, avant le coucher, par cuillerée à soupe, qui contient un gramme d'hypnal. (BARDET.)

Herpès récidivant de la face.

Faire, matin et soir, une lotion avec un tampon d'ouate hydrophile stérilisée trempée dans une décoction soigneusement bouillie de camomille (10 têtes par litre). Appliquer ensuite, pour la nuit, la pommade :

Ichtyol	1 grammes.
Oxyde de zinc	4 grammes.
Cérat frais sans eau	36 —

Pendant la journée, enduire avec de l'onguent à la caséine et poudrer par dessus avec du talc.

(Dr PAULTRIER, de Paris.)

Poudre dentifrice.

Acide borique porphyrisé	10 grammes.
Chlorate de potasse	5 —
Poudre de gaïac	5 —
Carbonate de chaux pulvérisé }	āā 20 gr.
Carbonate de magnésie }	
Essence de menthe	Q. S.

ou bien :

Essence de géranium	
Carbonate de lithine	2 grammes
Carbonate de chaux }	āā 20 —
Carbonate de magnésie }	
Essence de Wintergreen	Q. S.

(Dr LE GENDRE.)

Administration de la créosote.

La créosote étant très irritante pour l'estomac, il est préférable de l'administrer sous forme de lavements : injecter dans le rectum une petite quantité d'eau avec cuillerée à soupe de la préparation suivante :

Créosote de hêtre	10 grammes
Décoction de bois de panama à 20 p. 100	90 —

Crème cosmétique pour le visage.

Eau de roses	20 grammes
Lanoline anhydre	5 —
Vaseline très pure	10 —
Essence de géranium	0gr,02

Suivant indications spéciales, on peut remplacer l'essence de géranium par :

Terpinéol	0gr,05
Baume du Pérou	0gr,15

(Dr CARLE, de Lyon).

Piqûres d'insectes.

Toucher les piqûres avec :

Menthol	1 gramme.
Ether	10 grammes.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **Considérations critiques de technique sphygmomanométrique** (ENRIQUEZ et COTTET, 20 mars 1912).

Les chiffres obtenus en sphygmomanométrie clinique dépendent de trois facteurs : la tension sanguine, la technique employée, le coefficient personnel de l'observateur. Avec l'oscillomètre on constate : 1° la difficulté à distinguer la première oscillation croissante ; 2° l'élévation des chiffres, c'est-à-dire la surestimation de la pression systolique par rapport aux chiffres habituels.

Pour corriger l'intervention du coefficient personnel, il semble qu'il y a intérêt à substituer dans la pratique de l'oscillomètre de Pachon, au brassard antibrachial à manchette unique, un brassard antibrachial à manchette double (genre Amblard).

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Rôle du lavage, savonnage et brossage dans la désinfection des mains** (MARQUIS, 19 mars 1912).

Par la désinfection des mains à l'alcool on obtient la diminution des germes dans la proportion de 99 à 99,99 p. 100.

« C'est cette méthode qui constitue à l'heure actuelle, vis-à-vis du lavage-brossage-savonnage suivi de l'emploi d'antiseptiques, une rivale très redoutable. Car le procédé classique a contre lui non seulement des résultats généralement inférieurs, mais encore le temps perdu et la complexité de la technique. Chirurgiens, praticiens et médecins militaires ont à leur disposition mieux qu'ils n'avaient avec lui. »

GAZETTE DES HOPITAUX. — **L'hémophilie** (GUTMANN, 23 mars 1912).

Si l'on se sert de sérum animal dans le traitement de l'hémophilie, il vaut mieux employer le sérum de cheval non préparé. « Les sérums d'homme, de lapin agissent comme le sérum de cheval. Le sérum de bœuf est à rejeter, c'est le seul qui donne lieu à des incidents : réaction fébrile intense avec rachialgie, vomissements. Les sérums frais agissent mieux que les sérums plus anciens. L'action de l'injection sérique est sur le vivant comme *in vitro* plus complète en cas d'hémophilie sporadique qu'en cas d'hémophilie familiale. »

BULLETIN GÉNÉRAL DE THÉRAPEUTIQUE. — **Traitement de la tuberculose. Les cures hydro-minérales** (Pr ROBIN, 15 mars 1912).

En ce qui concerne la conduite des cures hydrominérales dans les tuberculoses, il y a quatre règles à retenir : 1° En général, et si les conditions météorologiques s'y prêtent, les cures fragmentées par des intervalles de repos permettent d'atténuer, ou de supprimer même, beaucoup des réactions inopportunes qui se développent si souvent au cours des cures continues.

2° Suspendre tout traitement médicamenteux pendant la cure, sauf indications spéciales réservées à l'appréciation du médecin traitant.

3° Mais on continuera strictement l'application des règles d'hygiène et de diététique qui forment la base de tous les traitements de la phtisie pulmonaire.

4° Le médecin du malade doit s'entendre avec le médecin de la station pour le choix des cures secondaires thermales ou climatiques qui pourraient être indiquées.

BULLETIN MÉDICAL. — **Des vomissements incoercibles et des médications thérapeutiques qu'ils comportent** (BRINDEAU, 23 mars 1912).

Quand tous les autres moyens ont échoué, le véritable traitement des vomissements incoercibles consiste à évacuer l'utérus. Sur quels signes doit-on se guider : état général, intensité des vomissements ? Nombre d'accoucheurs avec M. Pinard s'attachent surtout à la fréquence du pouls : dès que le pouls se maintient d'une façon permanente au-dessous de 100°, l'état est grave, il faut intervenir.

La dyspnée, l'ictère, l'anémie, l'odeur diacétique de l'haleine, l'amaigrissement rapide (dépassant 200 grammes par jour), seront également de pronostic grave.

On recherchera les éléments anormaux de l'urine, les signes d'insuffisance hépatique ; on fera l'examen du sang : une polyglobulie intense, ne se modifiant pas par les injections de sérum témoigne d'une déshydratation considérable.

Les résultats de l'interruption de la grossesse sont le plus souvent excellents et si l'opération n'a pas été trop tardive, les vomissements cessent en deux ou trois jours.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS. — **Chloroformisation et capsules surrénales** (Pr DELBET, HERRENSCHMIDT et BEAUVY, 20 mars 1912).

L'adrénaline administrée par la voie sous-cutanée a d'énormes avantages pour les opérés ; elle régularise la narcose ; elle diminue et dans la majorité des cas supprime complètement le choc opératoire ; elle permet peut-être d'éviter certaines morts brusques post-opératoires dues probablement à l'insuffisance surrénale.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Un traitement pratique et sûr des fractures du col du fémur** (CALOT, 23 mars 1912).

Parmi les fractures des membres, celles du col du fémur donnent le plus de mal et le moins de satisfaction. On obtiendra des résultats bien meilleurs en les traitant comme une vulgaire fracture des membres, par exemple pour une fracture de jambe. Donc réduction immédiate (avec ou sans chloroforme) suivie de contention exacte au moyen d'un grand plâtre (identique au grand appareil plâtré de coxalgie). Avec cet appareil, le sujet garde le repos couché (enfant ou adulte) ; il peut se mettre sur pied et même marcher avec des béquilles (vieillards ou cardiaques et obèses).

La cuisse doit être plâtrée en abduction à 40° ; le « grand plâtre » (qui va de l'ombilic aux orteils) reste en place sept ou huit semaines, puis est remplacé par un « petit plâtre » de l'ombilic au genou en demi-abduction : le malade marche. Au bout de cinq à six semaines, suppression de l'appareil et massage.

PROGRÈS MÉDICAL. — **Sur quelques notions récentes touchant le diagnostic et le pronostic de la pneumonie infantile.** (MOURIQUAND, 23 mars 1912).

Lorsqu'on se trouve en présence d'un petit malade qui vomit et qui a 40°, il faut l'ausculter et souvent l'on constatera chez lui des signes de pneumonie ; ou bien l'enfant présente des signes méningés : dans ces cas, la méningite existe bien, mais très légère, la pneumococcie s'étant contentée de lécher les méninges. Pour bien percevoir le *signe du défaut d'expansion sous-claviculaire* de Weill, on peut placer sur la poitrine deux petits styles fixés dans du mastic, on verra le style du côté malade rester à peu près immobile. La constatation de ce signe a une importance capitale.

Plus la localisation se fera attendre, plus le pronostic sera bénin. La bénignité est moyenne aux bases, absolue au sommet droit. L'examen radioscopique ne fournit des données utiles qu'à partir du quatrième jour ; en donnant une image triangulaire à base axillaire. Plus le triangle apparaît tôt, plus le pronostic est sombre.

REVUE CLINIQUE D'ANDROLOGIE ET DE GYNÉCOLOGIE. **L'orchite traumatique existe-t-elle?** (MOTEZ, mars 1912).

Il importe aujourd'hui plus que jamais, au point de vue des accidents du travail, que la notion des orchi-épididymites traumatiques soit définitivement mise hors de conteste. Non seulement l'orchite traumatique existe, mais elle a des caractères spéciaux et son traitement en cas d'hématomes intra-testiculaires offre des indications non moins spéciales. Et comment, pour arriver à nier l'orchite traumatique, considérer comme sans importance une réaction susceptible d'amener l'atrophie complète d'un testicule?

NOUVELLES

Hommage au Dr Champetier de Ribes. — Le dimanche 24 mars, les maîtres, les élèves, les parents et les amis de M. le Dr Champetier de Ribes se sont réunis dans le salon de l'un de ses élèves, le Dr Bouffe de Saint-Blaise, et, dans une cérémonie tout intime, ils lui ont offert le médaillon en marbre à son effigie, œuvre de M. Coutan, membre de l'Institut. Successivement MM. Bouffe de Saint-Blaise, Funck-Brentano, Segond, Pinard ont pris la parole pour rappeler sa vie scientifique, sa vie hospitalière, sa vie professionnelle et pour dire aussi ce qu'a été l'homme, l'ami. M. Segond, en particulier, dans une improvisation, a dit à son « vieux camarade » qu'il avait été un précurseur, puisqu'il avait fait « de l'aviation par en bas ». MM. Segond et Pinard ont rappelé ceux qui manquaient à la fête et qui étaient des intimes du Dr Champetier de Ribes : Nélaton, Varnier.

Enfin M. Pinard a évoqué aussi le souvenir de Tarnier. Très ému, M. Champetier de Ribes a remercié :

« Je veux tout d'abord remercier à mon tour Bouffe de Saint-Blaise et sa femme de la charmante pensée qu'ils ont eue de nous réunir ici : cela donne à cette fête une allure familiale qui m'est particulièrement agréable : je me trouve ici entouré des miens, de toute ma famille à laquelle je dois tant que c'est à elle que va tout l'honneur que vous me faites aujourd'hui. Permettez-moi d'associer ma mère à cet honneur et de prier Dieu qu'il nous la conserve encore longtemps.

« J'ai hâte de remercier aussi mon ami Coutan : je n'aurais pas supporté la pensée d'être traduit en marbre par un autre que par lui, mais je n'aurais pas eu l'indiscrétion de le prier de faire ce médaillon si j'avais su comment il entendait le faire : à mon amitié de plus de trente ans, à mon admiration pour ses œuvres, s'ajoute une vive reconnaissance. »

« Mon cher maître Pinard,

Tout le long de la route vous m'avez conduit par la main et à tous les tournants difficiles vous m'avez pour ainsi dire porté : de telle sorte que ce que j'ai eu de beau dans ma carrière, j'ai le sentiment que sans vous je ne l'aurais pas obtenu.

C'est sous vos auspices que j'ai été agréé comme interne à la Maternité par M. Tarnier, ce maître incomparable.

C'est vous qui, au sortir de l'internat, m'avez associé au cours que vous aviez fondé rue Monsieur-le-Prince.

C'est vous qui m'avez préparé au Concours du bureau central, vous qui m'y avez nommé ; à l'Académie vous avez été mon parrain, et quel parrain !

Et je me suis bien souvent demandé ce que serait devenu le ballon Champetier si, dès sa naissance, vous ne l'aviez traité comme votre fils adoptif.

Vous avez été le bon génie de ma carrière. Conservez-moi votre précieuse amitié.

« Nul mieux que toi, mon cher Segond, n'est qualifié pour représenter ici mes amis : ta présence me rappelle un bon temps, celui de la jeunesse, celui où dans ton charmant ménage nous nous retrouvions autour de ta table. Que d'entrain, que de gaîté, que d'esprit se sont prodigués là ! Avec quelle grâce et quel tact ta délicieuse femme présidait nos réunions un peu folles !

Mais combien manquent de tes fidèles d'alors !

Marchand, Berger, Brissaud, bien d'autres, et notre cher ami Charles Nélaton dont je ne peux prononcer le nom sans pleurer, dont la perte est pour moi un chagrin de chaque jour, parce qu'il était toujours resté le confident et le conseiller de chaque jour.

Toi tu es toujours le même, fort, vaillant et bon.

Ton éloquence sème la joie et ta chaude amitié réconforte.

« Arrivé au terme de ma carrière, je sens grandir ma reconnaissance pour mes maîtres, pour tous mes maîtres : je ne vous énumérerai pas leurs noms, car je ne veux pas en oublier ; beaucoup sont devenus des amis et des meilleurs.

Je sens si bien que c'est à mes maîtres que je dois le peu que j'ai été et le peu que je suis que vos louanges d'aujourd'hui ne m'enorgueilliront pas.

Mais si j'ai dû beaucoup à mes maîtres, je dois beaucoup aussi à mes élèves, c'est le contact journalier (du maître) avec les élèves qui maintient le maître.

J'ai le bonheur d'avoir contribué à l'instruction d'hommes dont la déférence et l'affection constituent toute ma fierté.

Je ne puis oublier ici l'un de mes plus chers collaborateurs, Henri Varnier, qui nous a été enlevé trop jeune, victime de ses excès de travail : sa mémoire est toujours vivante dans mon cœur.

Mon cher Funck-Brentano, c'est votre insistance qui m'a décidé à vous laisser organiser cette fête : c'est vous qui, avec Bouffe de Saint-Blaise, vous êtes chargé de faire exécuter ce marbre, de grouper mes élèves et mes amis, à vous et à eux tous je garderai une profonde gratitude.

Laissez-moi pour finir vous dire que j'éprouve une grande confusion. Vous avez beaucoup trop fait pour moi. »

La lutte contre l'alcoolisme. — Elle vient d'être entreprise d'une façon effective par le maire de Rouen qui, faisant application d'une disposition de la loi du 17 juillet 1880, suivant délibération du Conseil municipal, a réglementé dans les termes suivants, à la date du 7 mars 1906, l'ouverture des débits de liquides dans la ville de Rouen: « Il est interdit, soit d'ouvrir ou de créer un nouveau débit de boissons, soit de reconstituer un ancien débit précédemment fermé, et ce, dans un rayon de 150 mètres à vol d'oiseau des édifices consacrés à un culte quelconque, des cimetières, hospices, écoles primaires, collèges et autres établissements d'instruction publique. »

Il est intéressant de mettre en parallèle le nombre des ouvertures de débits ayant eu lieu avant et depuis l'application de l'arrêté municipal susvisé du 7 mars 1906. Il n'est pas sans importance d'indiquer que l'application de cet arrêté n'a été faite qu'environ trois mois après la date à laquelle il a été pris.

Ouverture de cafés ou débits :

En 1904 : 66. — En 1905 : 80. — En 1906 : 39. — En 1907 : 15. — En 1908 : 16.

L'ouverture des débits de liquides ou cafés, à Rouen, est tombée dans la proportion de 75 p. 100 dans ces deux dernières années, c'est-à-dire depuis l' application de l'arrêté municipal qui a déterminé divers rayons d'interdiction pour la création d'établissements de cette nature

Si tous les maires de France prenaient la même initiative que leur collègue normand, quel progrès ne réaliserait-on pas dans la voie de l'anti-alcoolisme !

Une méthode américaine pour la répression de l'alcoolisme. — Un juge de simple police de Des Moines (Etat d'Iowa) combat l'alcoolisme de la façon suivante : il estime que l'amende ou l'emprisonnement infligé à un ivrogne punit la famille plutôt que lui-même ; aussi remet-il le montant de l'amende infligée à sa femme, s'il est marié, ou à ses parents, s'il s'agit d'un jeune célibataire vivant dans sa famille, s'il a affaire à un ivrogne qui dépense au cabaret la plus grande partie de son salaire, l'alcoolique doit se présenter à son cabinet tous les samedis après-midi, afin de remettre, en présence du juge, son salaire hebdomadaire à sa femme ; s'il tente de reprendre à sa femme l'argent qu'il a été forcé de lui donner, il est condamné à trente jours de travaux de nettoyage dans les rues de la ville.

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

La luxation congénitale de la hanche. Études d'anatomie comparée, d'anthropogénie normale et pathologique. Déductions thérapeutiques, par le Dr P. LE DAMANY, Professeur à l'École de Médecine de Rennes, 1912. 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 486 fig. dans le texte. Br. 15 fr. (*Félix Alcan*, édit. à Paris).

Formulaire des spécialités pharmaceutiques pour 1912, par le Dr GARDETTE. 6e édition, 1912. 1 vol. in-16 de 400 pages cartonné 3 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Formulaire des médications nouvelles pour 1912, par le Dr H. GILLET. 7e édition 1912. 1 vol. in-16 de 300 pages, cartonné 3 fr. (*J. B. Baillière et fils*, édit. à Paris).

Archives des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang. 1912, no 3, mars.

C. PEZZI et H. SABRI. — Les avantages de l'inscription simultanée systématique du cardiogramme du décubitus latéral gauche et du pouls veineux.

H. BUSQUET. — Les extrasystoles sans repos compensateur.

FERRUCIO-VANZETTI. — Recherches expérimentales sur les artérites et les anévrysmes syphilitiques.

Revue analytique : Sang.

Revue des livres.

VISITES SCIENTIFIQUES AUX THERMES URBAINS

Tous les dimanches, du 3 mars au 7 avril 1912, pour les médecins et les étudiants, visite d'installations, démonstrations pratiques, conférence clinique et thérapeutique. — **Hydrothérapie, massothérapie sous la douche, entéro-clysothérapie, air chaud, diététique**, 15, rue Chateaubriand, VIIIe, établissement des Thermes A. B. E. M. N. 10 heures du matin.

La conférence du dimanche 31 mars sera faite par le Dr LÉON DERECQ : *La dysménorrhée, son hydrothérapie.*

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Épreuve écrite :* La question donnée est : *Sinus caverneux ; ankylose de la hanche.*

Les questions restées dans l'urne sont : *artère mésentérique supérieure ; fracture du col du fémur et nerf phrénique ; phlegmon du plancher de la bouche.*

La première lecture des copies a lieu le 22 avril.

Facultés de médecine. — PROMOTIONS DE CLASSES. — *Professeurs titulaires.* — Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 18 mars 1912, sont promus à prendre rang à partir du 1er janvier 1912 :

Faculté de médecine de Paris. — De la deuxième à la première classe : MM. Chauffard, professeur de clinique médicale (ancienneté) ; Weiss, professeur de physique (choix) ; Delbet, professeur de clinique chirurgicale (ancienneté).

Faculté de médecine et facultés mixtes de médecine et de pharmacie. — De la deuxième à la première classe : MM. les professeurs Testut, Lyon (choix) ; Lescœur, Lille (ancienneté) ; Pitres, Bordeaux (choix) ; Tourneux, Toulouse (ancienneté).

De la troisième à la deuxième classe : MM. les professeurs Viault, Bordeaux (ancienneté) ; Jeannel, Toulouse (choix) ; Garnier, Nancy (ancienneté) ; Herrgott, Nancy (choix) ; Carrieu, Montpellier (ancienneté) ; Granel, Montpellier (choix) ; Mairet, Montpellier (ancienneté).

De la quatrième à la troisième classe : MM. les professeurs Beille, Bordeaux (choix) ; Charmeil, Lille (ancienneté) ; Verdun, Lille (choix) ; Carlier, Lille (ancienneté) ; Roque, Lyon (choix) ; Villar, Bordeaux (ancienneté) ; Oui, Lille (choix) ; Dubreuil, Bordeaux (ancienneté), Ancel, Nancy (choix) ; Rollet, Lyon (ancienneté) ; Nicolas, Lyon (choix) ; Fabre, Lyon (ancienneté).

Thèses récompensées à la Faculté de médecine de Paris. — Voici la liste des thèses soutenues en 1910-1911 récompensées par le conseil des professeurs de la Faculté :

Médailles d'argent (21) : MM. Abrami, Bailleul, Bobeau, Bourdier, de Brunel de Serbonnes, Carvallo, Chabrol, Cottin, Debré, Duvoir, Ehrmann, Foix, Glénard, Labbé, Laroche, Mme Marie Long, MM. Mallet, Pottet, Bailliet, Stern, Vosgien.

Médailles de bronze (23 : MM. Barbier, Baudran, Bénard, Birotheau, Braun, Chenet, Cléret, Combier, Ducrotoy, Fenard, Guillaume, Jacoulet, Joltrain, Lafaix, Mélamet, Merle, Périneau, Piot, J.-L. Roux, Schaeffer, Schreiber, Mme Louis Linel, M. Toupet.

Mentions honorables (20) : MM. Bertrand, Bidault, Chenot, Closier, Delpy, Dubosc, Duval, Flurin, Foy, Gery, Grosgeorge, Houzel, Jacq, Azer Kaminzer, Marc Leconte, Mireur, Rouhier, Ruaud, Saissi, Woimant.

Hôpitaux de Lyon. — Le 26 mars s'est ouvert à l'Hôtel-Dieu de Lyon un concours pour une place de médecin des hôpitaux.

Les candidats inscrits sont au nombre de quinze.

Le jury est composé de MM. Barjon, Devic, J. Courmont, P. Courmont, Leclerc, Lyonnet, Mollard, médecins des hôpitaux ; Renaut, médecin honoraire ; Weill, professeur de clinique médicale ; Bérard, Delore, Plauchu, chirurgiens et accoucheur des hôpitaux.

Écoles de médecine. — RENNES. — *Concours pour l'emploi de professeur suppléant de physique.* — Ce concours aura lieu à l'École de pharmacie de Paris, le 4 novembre 1912. Se faire inscrire au secrétariat de l'École de pharmacie de Paris un mois avant l'ouverture du concours, au plus tard le 3 octobre 1912.

Concours pour l'emploi de professeur suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale. — Ce concours aura lieu à l'école de pharmacie de Paris, le 11 novembre 1912. Se faire inscrire au secrétariat de l'École de pharmacie de Paris un mois avant l'ouverture du concours, au plus tard le 10 octobre 1912.

LIMOGES. — M. Eymeri, professeur de physiologie, est chargé, pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1911-1912, des fonctions de chef des travaux de physiologie.

MARSEILLE. — Un congé, du 1er mars au 31 mai 1912, est accordé sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Lop, chargé d'un cours complémentaire d'accouchements.

M. Vinckler, chef de clinique obstétricale, est chargé du 1er mars au 31 mai 1912 (durée du congé accordé à M. Lop), d'un cours complémentaire d'accouchements.

Grand officier de l'ordre de Stanislas. — M. le professeur Renaut (de Lyon) est nommé grand-officier de l'ordre de Stanislas de Russie.

Enfants assistés de la Seine. — Sont nommés à titre définitif médecins du service des enfants assistés de la Seine : M. Louveau, chargé de la circonscription de Mesle-sur-Sarthe (agence d'Alençon). — M. Le Marchand, chargé de la circonscription de la Courdemanche (agence de Château-du-Loir). — M. Défosses, chargé de la circonscription d'Ébreuil-Ouest (agence d'Ébreuil). — M. Chognon, chargé de la circonscription de Jaint-Jean-des-Ollières (agence d'Issoire). — M. Sagot, chargé de la circonscription de Pont-de-Briques (agence de Montreuil-sur-Mer). — M. Wacogne, chargé de la circonscription de Desvres (agence de Montreuil-sur-Mer). — M. Tridon, chargé du service médical au sanatorium Vincent à Berck-sur-Mer (agence de Montreuil-sur-Mer). — M. Hosteing, chargé de la circonscription de Neuilly-le-Réal (agence de Moulins). — M. Houssay chargé de la circonscription de Pontlevoy (agence de Saint-Aignan). — M. Vinçon, chargé de la circonscription de Saint-Amand-Sud-Ouest (agence de Saint-Amand-Montrond). — M. de Lauwreeyns de Rosendaële, chargé de la circonscription de Valenciennes (agence de Valenciennes). — M. Teisseire, chargé du service médical de l'école d'Alembert à Montévrain.

Médecin de l'état-civil. — M. Parizot est nommé médecin de l'état civil du Ve arrondissement (3e circonscription).

Service de santé. — M. le médecin principal Lafille, directeur du service de santé du 5e corps d'armée, est nommé médecin inspecteur.

Sont nommés au grade de médecins principaux de première classe, les médecins principaux de deuxième classe Couillaut, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Lunéville, maintenu ; Clavelin, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de La Fère ; Duval, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte de Poitiers, maintenu ; Carlier, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte d'Orléans, maintenu.

Sont nommés médecins principaux de deuxième classe, les médecins majors de première classe Krantz, des salles militaires de l'hospice mixte d'Angoulême, maintenu ; Bich, de l'hôpital militaire de Bourges, maintenu ; Murie, médecin chef de l'hôpital militaire de La Rochelle, maintenu ; Fasquelle, médecin chef des salles militaires de l'hospice mixte d'Arras, maintenu.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Sont nommés médecins-majors de première classe, les médecins-majors de deuxième classe Mennessier, des hôpitaux de la division de Constantine, maintenu ; Serre, du 13e d'infanterie, maintenu ; Rispal, du 83e d'infanterie, maintenu ; Baumelou, du 16e d'artillerie, maintenu; Lefebvre, du 31e d'artillerie, maintenu.

Prix de la Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux. — PRIX JEAN DUBREUILH. — Suivant l'intention du fondateur, ce prix devant être décerné au meilleur Mémoire sur un sujet de pratique obstrétricale, la Société de Médecide et de Chirurgie met au concours le sujet suivant : *Nature, diagnostic et traitement des polynévrites de la puerpéralité.*

Le prix n'ayant pas été décerné en 1907, sa valeur sera cette année de 800 francs.

Les mémoires, écrits très lisiblement en français, doivent être adressés, *franco de port*, à M. Frèche secrétaire général de la Société, 42, cours de Tourny. Les membres associés résidants de la Société ne peuvent pas concourir. Les concurrents sont tenus de ne point se faire connaître ; chaque mémoire doit être désigné par une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom, l'adresse du concurrent ou celle de son correspondant. Si ces conditions ne sont pas remplies, les ouvrages seront exclus du concours.

Les mémoires seront reçus jusqu'au 1er décembre 1912.

Douzième voyage d'études médicales aux stations hydrominérales et climatiques de France. — Ce voyage aura lieu du 1er au 14 septembre 1912 sous la présidence effective du professeur Landouzy.

Il comprendra les stations du Centre et de l'Auvergne, visitées dans l'ordre suivant :

La Motte-Beuvron (Sanatorium) La Roche-Posay, Néris, Evaux, La Bourboule, Mont-Dore, Saint-Nectaire, Vic-sur-Cère et Le Lioran (Stations climatiques), Royat, Durtol (Sanatorium), Châtel-Guyon, Vichy, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Saint-Honoré-les-Bains, Pougues.

Pour tous renseignements, s'adresser au Dr Carron de La Carrière, 2, rue Lincoln, ou au Dr Jouaust, 4, rue Frédéric-Bastiat, Paris.

Premier congrès des médecins scolaires de langue française (PARIS, *20 au 22 juin* 1912). — Ce congrès est organisé par l'Association française des médecins scolaires et la Société des médecins inspecteurs des écoles de la Seine. Les membres de ces deux sociétés font partie de droit du Congrès.

Tous les médecins des pays de langue française peuvent adhérer au congrès, moyennant une cotisation de 5 francs. Questions à l'ordre du jour :

1° Organisation de l'inspection médicale des écoles en France.

2° L'éducation physique à l'Ecole.

Envoyer les adhésions et les demandes de renseignements au Dr Chapon, secrétaire général, 21, rue du Louvre, et les cotisations à M. le Dr Fouineau, 108, Boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Association médicale mutuelle de la Seine. — Cette association, qu'on désigne sous le nom de son fondateur le Dr Galley-Lagoguey, a tenu son assemblée générale dimanche dernier dans le grand amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Cette mutuelle, où tous les jeunes médecins du département de la Seine ont le plus grand intérêt à solliciter leur admission, compte à l'heure actuelle 878 membres et possède un capital réserve de 821 606 francs. Ses recettes annuelles soit 130 688 francs pour le dernier exercice, ont toujours suffi à payer les indemnités aux sociétaires malades sans toucher aux revenus. L'indemnité est cependant élevée, puisqu'elle est de 10 francs par jour, quelle que soit la durée de la maladie, même chronique.

L'assemblée générale a approuvé les actes du Conseil et a exprimé sa gratitude au bureau, présidé par le Dr Descoust.

Comité provisoire belge pour le Congrès d'éducation physique de 1913. — MM. Sluys, De Genst, Lefebure, Henrion, E. Van Overberghe et Dr Gommaerts. — Une réunion définitive aura lieu en avril et groupera de nombreux adhérents.

Commission permanente des Congrès internationaux de médecine. — Le comité exécutif du Congrès international de médecine de Londres (1913) ayant reçu de divers côtés la demande de création d'une section d'Histoire de la Médecine, a consulté la Commission permanente sur l'opportunité de cette création.

Vu les demandes concordantes des docteurs Sudhoff en Allemagne, Comrie en Angleterre, Von Györy en Hongrie, Wickersheimer en France, le commission a émis un avis favorable et la Section d'Histoire de la Médecine sera constituée au prochain congrès de Londres.

Médecin adjoint au Palais de Justice. — Par arrêté du Préfet de la Seine il est créé un emploi de médecin-adjoint au Palais de justice et au tribunal de commerce. Cet emploi comporte une indemnité annuelle de 1200 francs non soumise à retenue.

« Le service médical sera assuré au Palais de justice en permanence, chaque jour non férié, de 11 heures du matin à 5 heures 1/2 du soir ».

Académie des sciences. — Au cours de sa dernière séance, l'Académie des sciences a élu en qualité d'associé étranger, en remplacement de sir Hooker, décédé, M. Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur.

Le Dr Drouard a été blessé dans un assaut d'escrime. — Dimanche, au cercle Hoche, s'est disputée la finale des challenges d'épée des corporations. Les épreuves terminées, quelques escrimeurs s'exercèrent entre eux. Le Dr Drouard, capitaine de l'équipe de la médecine se mit en ligne avec M. Turlin, champion du cercle d'escrime des étudiants. Dans un coup double, l'arme de M. Turlin se brisa sur le bras du Dr Drouard et le tronçon pénétra dans l'aisselle.

Transporté à la maison de santé du Dr Defaut à Neuilly, il y reçut des soins empressés. Le professeur Segond reconnut qu'aucun organe important n'étant atteint il y avait bon espoir que cette blessure n'aurait pas de conséquences graves.

Mariages. — Le mariage du Dr Brulé avec Mlle Marie-Thérèse Weiller a eu lieu le 27 mars.

Nécrologie. — Le Dr Néjolov, professeur d'obstétrique et de gynécologie à la Faculté de médecine de Varsovie. — Le Dr P.-D. Hugues, professeur de clinique chirurgicale au collège of Physicians and surgeons de Kansas City. — Le Dr Rhett Goode, professeur d'anatomie et de chirurgie au Medical College of Alabana, à Mobile. — Le Dr S.-B. Boud, ancien professeur adjoint des maladies génito-urinaires à l'Université de Maryland, à Baltimore. — Le Dr Brissy, médecin de l'hospice Brézin, à Garches. — Le Dr Coupard, laryngologiste dont le nom reste attaché à l'étude de l'action analgésiante de la cocaïne. — Le Dr Tessonneau (de Saint-Christoly-de-Blaye), âgé de 79 ans. — M. Joseph Michaëls, professeur honoraire et directeur des travaux pratiques à l'école de stomatologie, chevalier de la Légion d'honneur. — M. le Dr Raboourdin (de Voves).

NOUVELLES PUBLICATIONS

ACHALME, SERGENT, MARCHOUX, SIMOND, THOINOT, RIBIERRE, JEANSELME, etc. — **Étiologie et Prophylaxie des Maladies transmissibles par la peau.** 1 vol. gr. in-8 de 750 pages. (*Traité d'hygiène*). Broché, 16 fr. Cartonné........ 17 50

BAJARDI (P.), de l'Université de Gênes.— **Atlas stéréoscopique de Chirurgie oculaire.** 30 planches (45 × 107) avec texte. 8 »

BOCQUILLON-LIMOUSIN (H.). — **Formulaire des Médicaments nouveaux pour** 1912. 1 vol. in-18 de 352 pages, cart. 3 »

CALMETTE, IMBEAUX et POTTEVIN. — **Égouts et Vidanges, Ordures ménagères, Cimetières.** 1 vol. gr. in-8 de 568 p. avec 268 fig. (*Traité d'Hygiène*). Broché, 14 fr. Cart. 15 50

CARTIER (J.). — **Précis de Thérapeutique homœopathique des Voies digestives.** 1 vol. in-8 de 208 pages............ 5 »

CASTEX (A.). — **Consultations oto-rhino-laryngologiques** à l'usage des praticiens. 1 vol. in-8 de 268 pages avec 90 figures...................................... 6 »

CATHELIN (F.), chirurgien en chef de l'hôpital d'urologie. — **Conférences cliniques et thérapeutiques de pratique urinaire.** 2e *édition.* 1 vol. in-8 de 550 pages avec 201 figures, cartonné.. 12 »

COMBE, professeur à l'Université de Lausanne. — **Traitement de l'Entérite.** 4e *édition.* 1 vol. in-18 de 350 p. avec fig. 3 50

COUSIN et SERRES, professeurs à l'École dentaire de Paris. — **Notions de Chimie, de Physique, de Mécanique et de Métallurgie dentaires.** 1 vol. in-18 de 300 pages avec figures, cartonné (*Manuel du Chirurgien-Dentiste*)............. 3 »

CUNÉO, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Maladies des nerfs** (*Nouveau traité de chirurgie*). 1 vol. gr. in-8 de 200 p., avec 40 fig. Broché 4 fr. Cartonné.. 5 50

DECKX et VAN PERRE. — **Manuel de l'Infirmière.** 1 vol. in-8 de 441 pages avec figures, cartonné............. 6 »

DIEULAFÉ, HERPIN, BAUDET, DUVAL et BRÉCHOT. — **Maladies chirurgicales de la Bouche et des Maxillaires** (*Traité de stomatologie*). 1 vol. gr. in-8 de 444 p. avec 266 fig. Broché, 12 fr. Cartonné.. 13 50

GANGOLPHE (M.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. — **Maladies de l'Œsophage.** 1 vol. gr. in-8 de 116 pages avec 39 figures. Broché, 3 fr. Cartonné.... 4 50

GARDETTE. — **Formulaire des Spécialités pharmaceutiques pour 1912.** 1 vol. in-18 de 400 pages, cartonné. .... 3 »

GILLET (H.). — **Formulaire des Médications nouvelles pour** 1912. 1 vol. in-18 de 320 pages, cartonné............ 3 »

GLEY (E.), professeur au Collège de France, membre de l'Académie de Médecine. — **Traité élémentaire de Physiologie.** 1 vol. gr. in-8 de 1190 pages avec 298 fig.. 20 »

GODON, MASSON et LEMIÈRE. — **Dentisterie opératoire.** 3e édition, 1 vol. de 323 pages avec 97 figures, cartonné (*Manuel du chirurgien dentiste*)................................ 3 »

GRALL (CH.) et CLARAC. — **Parapaludisme et Fièvres des Pays chauds.** (*Traité de Pathologie exotique*). 1 vol. in-8 de 340 pages avec 25 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............ 9 50

GUISEZ (J.). — La pratique oto-rhino-laryngologique. **Maladies des Fosses nasales et des Sinus.** 2e édition. 1 vol. in-16 de 251 pages avec 102 figures........................ 4 »

HALLOPEAU (H.), membre de l'Académie de Médecine, et FOUQUET (CH.). — **Traité de la Syphilis.** 1 vol. gr. in-8 de 436 pages.. 12 »

HÉRAIL (J.), professeur de matière médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie d'Alger. — **Traité de Matière médicale, Pharmacographie.** 2e *édition.* 1 vol. gr. in-8 de 847 pages, avec 488 figures....................... 18 »

HERZEN (V.). — **Guide-Formulaire de Thérapeutique.** 7e *édition mise en concordance avec le Codex de* 1908. 1912. 1 vol. in-18 de 1012 pages, relié maroquin souple .... 10 »

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUBBIER, MARTIN, KUSS. — **Thérapeutique des Maladies respiratoires et de la Tuberculose pulmonaire.** (*Bibliothèque de thérapeutique*). 1 vol. in-8 de 713 pages avec 83 figures, cartonné..........

HOENIG (H.), professeur au Lycée Henri-IV. — **La Pratique des Exercices physiques. Gymnastique. Jeux et Sports.** 1 vol. in-18 de 350 pages avec 205 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).................... 4 »

HUCHARD (H.), membre de l'Académie de médecine. — **Consultations médicales sur les maladies de l'Appareil digestif et de l'Appareil respiratoire.** 1 vol. in-8 de 504 pages.. 12 »

JARRICOT (J.). — **Consultations de nourrissons et gouttes de lait.** 1 vol. gr. in-8 de 327 pages......................... 10 »

JEANSELME, KELSCH, THOINOT, RIBIERRE, J. RENAULT, DOPTER, BEZANÇON, I. DE JONG, CLAIR. — **Étiologie et Prophylaxie des maladies transmissibles.** 1 vol. gr. in-8 de 424 pages, avec 14 figures. Broché, 8 fr. Cartonné............ 9 50

LABBÉ (M.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris.— **Le Cytodiagnostic.** 2e *édition*, 1 vol. in-16 de 96 pages, avec 14 figures, cartonné. (*Actualités médicales*)...... 1 50

LANCEREAUX et PAULESCO. — **Traité de Médecine.** 3 vol. in-8. Cartonnés .... 30 »

LECÈNE (P.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de Médecine opératoire.** (*Bibl. du doctorat en méd.*). 1 vol. in-8 de 315 p., avec 321 fig., cart. 10 »

LECLERC DU SABLON, professeur à l'Université de Toulouse. — **Traité de Physiologie végétale et agricole.** 1 vol. in-8 de 610 pages avec 136 figures.............................. 10 »

LEFAS (E.). — **Hématologie et Cytologie cliniques.** 2e *édition.* 1 vol. in-18 de 299 pages avec 22 figures et 5 planches coloriées, cartonné.. 4 »

LEGRAND. — **Physiothérapie infantile. Menus et recettes de cuisine diététique.** Préface du professeur Landouzy. 1 vol. in-8 de 374 pages... 6 »

LECONTE (M.). — **Étude des Arythmies. L'Extra-Systole.** 1 vol. gr. in-8 de 230 pages avec 42 figures.................. 6 »

LEGUEU (F.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et MICHON (E.), chirurgien des hôpitaux de Paris. — **Maladies de la Vessie et du Pénis.** 1 vol. gr. in-8 de 324 pages, avec 90 figures (*Nouveau Traité de Chirurgie*). Broché, 6 fr. Cartonné... 7 50

MACAIGNE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Précis d'Hygiène.** 1 vol. in-8 de 427 pages avec 121 figures, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat*)..... 10 »

MALGAT (J.). — **La Cure solaire de la Tuberculose chronique.** 1 vol. in-8 de 400 pages avec figures................ 6 »

MANQUAT (A.). — **Traité élémentaire de Thérapeutique.** 6e *édition.* 3 vol. gr. in-8 .... 30 »

MARFAN (A.-B.), professeur à la Faculté de médecine de Paris. — **Le Rachitisme** et sa pathogénie. 1 vol. in-16 de 94 p., cart. (*Actualités médicales*)............................ 1 50

MARTIN (O.). — **Nouveau formulaire magistral de thérapeutique clinique et de pharmacologie.** 6e *édition.* 1 vol. in-18 de 1000 pages, relié souple.................................. 10 »

MILIAN (G.). médecin des hôpitaux de Paris. — **Traitement de la Syphilis par le 606.** 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures, cartonné (*Actualités médicales*).................. 1 50

MOUSSOUS, H. BARBIER, GUINON, J. HALLÉ, ZUBER, ARMAND DELILLE, AUDÉOUD, BOURDILLON. — **Maladies du Cœur et des Vaisseaux, du Nez, du Larynx, des Bronches et des Poumons, des Plèvres, du Médiastin** (*La Pratique des maladies des enfants*). 1 vol. gr. in-8 de 700 pages avec 101 figures. Broché, 16 fr. Cartonné...................................... 17 50

NICOLAS (J.), professeur à la Faculté de médecine de Lyon. — **Hygiène de la Peau et du cuir chevelu.** 1 vol. in-16 de 96 p., cart. (*Actualités médicales*)............................... 1 50

NOGIER (Th.). — **La Radiographie de précision appliquée à l'examen des voies urinaires.** Gr. in-8, 70 pages, avec 32 fig et planches.. 3 50

PAUCHET (V.), professeur à l'École de médecine d'Amiens, et DUCROQUET, chargé du service d'orthopédie à la Policlinique Rothschild. — **Technique thérapeutique chirurgicale.** 1 vol. in-8 de 543 pages avec 552 figures, cartonné (*Bibliothèque de Thérapeutique Gilbert-Carnot*)...... 15 »

POULARD (A.), ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. — **La Pratique ophtalmologique** à l'usage des praticiens, 1 vol. in-8 de 368 p., avec 167 fig. noires et coloriées, cart.. 8 »

RANJARD (R.). — **La Surdité organique.** Préface du Dr A. Castex. 1 vol. gr. in-8 de 280 pages avec figures........ 6 »

REBOUL, CLARAC, SIMOND, MÉTIN, MARTIN, LEBŒUF. — **Dengue, Fièvre jaune, Choléra, Maladie du Sommeil.** 1 vol. gr. in-8 de 406 pages, avec 62 figures (*Traité de Pathologie exotique*). Broché, 10 fr. Cartonné............... 11 50

ROUVIÈRE (G.). — **Le Xéroderma pigmentosum.** Gr. in-8, 140 pages, avec tableaux.............................. 3 »

SAINT-VINCENT (A. DE). — **Nouvelle médecine des Familles à la ville et à la campagne.** 15e *édition.* 1 vol. in-18 de 460 pages, avec 130 figures, cartonné (*Bibliothèque des Connaissances utiles*).. 4 »

SAULIEU et DUBOIS. — **Nouvelles Conférences pour l'Internat des Hôpitaux de Paris.** 4 fascicules gr. in-8.......... 4 »

SCHWARTZ (A.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, et MATHIEU, chef de clinique. — **Précis de Pathologie externe. Organes génito-urinaires.** 1 vol. in-8 de 478 pages, avec 200 figures noires et coloriées, cartonné (*Bibliothèque du Doctorat en Médecine*)................................. 10 »

SÉZARY, chef de clinique adjoint de la Faculté de médecine de Paris. — **Tuberculinothérapie et Sérothérapie antituberculeuse.** 1 vol. in-16 de 96 pages, cartonné. (*Actualités Médicales*).. 1 50

SUAREZ DE MENDOZA. — **Catéchisme de prophylaxie sanitaire et morale.** 1 vol. gr. in-8 de 360 pages............. 10 »

THIROUX, médecin-major des Troupes coloniales, et L. D'ANFREVILLE DE LA SALLE. — **La Maladie du Sommeil et les Trypanosomiases animales.** Préface du Dr A. LAVERAN, membre de l'Inst. 1 vol. in-8 de 200 p. avec 17 fig. cart. 6 »

VAQUEZ (H.), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris. — **Les Arythmies.** 1 vol. gr. in-8 de 500 p., cart. 15 »

VIBERT, chef des travaux de médecine légale de la Faculté de médecine de Paris. — **Précis de médecine légale,** 8e *édition*, 1 vol. in-8 de 978 pages avec 104 fig. et 6 pl. coloriées. 12 »

VITTOZ (R.). — **Traitement des Psychonévroses par la rééducation du contrôle cérébral.** 1 vol. in-18 de 132 pages. 3 50

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***Samedi 30 mars***, à 10 h. 1/2, une leçon clinique. *Sur le pouls lent permanent avec attaques syncopales.*

Polyclinique et thérapeutique médicales (HÔPITAL COCHIN). — Consultation de médecine, sous la direction du Dr **Paul Ribierre,** médecin des hôpitaux.

Tous les jours, à dix heures. Examen et présentation des malades : analyse séméiologique. Discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques. Rédaction d'ordonnances.

Cet enseignement s'adresse particulièrement aux étudiants en fin de scolarité.

Cours pratique de Pathologie gastrique (HÔPITAL DE LA PITIÉ — Par M. le Dr **Ed. Enriquez,** assisté de MM. AMBARD et G. DURAND (clinique), et de MM. BARRET et CARRIÉ (radioscopie).

I. *Examen du dyspeptique :* interrogatoire du malade. — Les troubles fonctionnels, leur valeur séméiologique. — Les procédés d'exploration. — Examen radioscopique.

II. *Les grands syndromes gastriques :* crises gastriques. — Syndromes excrétoires. — Syndromes pyloriques.

III. *Les dyspepsies.*

Le cours commencera à partir du 22 avril, et comprendra une dizaine de leçons. Les leçons auront lieu les mardis, jeudis, samedis à trois heures de l'après-midi.

Les élèves auront toute latitude de suivre le matin le service et la consultation spéciale du tube digestif, ainsi que les examens radioscopiques et endoscopiques (Œsophagoscopie et rectoscopie par M. le Dr BENSAUDE, médecin des hôpitaux).

Le nombre des élèves étant limité, s'inscrire auprès de l'interne du service, tous les matins.

Cours de physiologie générale (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE). — M. le Pr Louis Lapicque a commencé son cours le 29 mars, il a consacré sa première leçon à l'histoire de la chaire de physiologie générale.

A partir du 15 avril, les lundis et mercredis à 1 h. 1/2 le Pr Lapicque étudiera les questions d'électro-physiologie soulevées par les recherches en cours à son laboratoire ; les vendredis à 4 heures il étudiera les relations entre le poids du cerveau et l'intelligence.

Clinique médicale infantile (149, rue de Sèvres). — PROGRAMME DU COURS DE PERFECTIONNEMENT (1er-20 avril 1912). — 1er *avril.* — Dix heures et demie : M. Nobécourt. Cœur dans les infections aiguës. Endocardites aiguës. — Cinq heures: M. Tixier. Hypertrophie chronique du tissu lymphoïde du pharynx.

2 *avril.* — Quatre heures : M. Tixier. Colites. — Cinq heures: M. Nobécourt. Endocardites chroniques.

3 *avril.* — Quatre heures : M. Tixier. Tuberculose du nourrisson. — Cinq heures : M. Merklen. Coqueluche.

4 *avril.* — Quatre heures : M. Tixier. Diagnostic et traitement de la fièvre typhoïde. — Cinq heures : M. Lemaire. Laits utilisés chez les nourrissons.

5 *avril.* — Quatre heures : M. Lemaire. Technique de l'allaitement. — Cinq heures : M. Merklen. Adénopathies trachéo-bronchiques.

6 *avril.* — Quatre heures : M. Darré. Diagnostic des angines aiguës. — Cinq heures : M. Voisin. Diagnostic clinique des méningites.

9 *avril.* — Quatre heures : M. Darré. Diagnostic des laryngites aiguës. Traitement de la diphtérie. — Cinq heures : M. Nobécourt. Cardiopathies congénitales. Traitement des cardiopathies.

10 *avril.* — Quatre heures : M. Harvier. Scarlatine. Varicelle (diagnostic, complications, traitement). — Cinq heures : M. Merklen. Diagnostic et traitement des pleurésies.

11 *avril.* — Quatre heures : M. Harvier. Rougeole. Érythèmes toxi-infectieux. — Cinq heures : M. Nobécourt. Péricardites.

12 *avril.* — Quatre heures : M. Ferrand. Érythèmes, impétigo, eczéma des nourrissons. — Cinq heures : M. Merklen. Diagnostic et traitement de la pneumonie et des broncho pneumonies.

13 *avril.* — Quatre heures : M. Ferrand. Diagnostic et traitement de l'hérédo-syphilis. — Cinq heures : M. Voisin. Ponction lombaire. Traitement des méningites.

15 *avril.* — Quatre heures : M. Paisseau. Rachitisme. — Cinq heures : M. Harvier. Paralysie infantile.

16 *avril.* — Quatre heures : M. Babonneix. Encéphalopathies infantiles. — Cinq heures : M. Lemaire. Étude clinique des troubles digestifs des nourrissons.

17 *avril.* — Quatre heures : M. Paisseau. Purpuras. Maladie de Barlow. Hémophilie. — Cinq heures : M. Babonneix. Chorée. Tétanie.

18 *avril.* — Quatre heures : M. Paisseau. Anémies. Leucémies. — Cinq heures : M. Babonneix. Epilepsie.

19 *avril.* — Quatre heures : M. Paisseau. Hypertrophie du thymus. Myxœdème. — Cinq heures : M. Babonneix. Albuminuries. Diagnostic et traitement.

20 *avril.* — Quatre heures : M. Lemaire. Traitement des troubles digestifs des nourrissons. — Cinq heures : M. Harvier. Tumeurs cérébrales.

Cours d'électro, radio et radiumthérapie. — Le Dr FOVEAU DE COURMELLES, lauréat de l'Académie de médecine, licencié ès sciences physiques et naturelles, commencera la vingtième année de son cours libre d'électrologie à l'Ecole pratique de la Faculté de médecine de Paris, amphithéâtre Cuveilhier, le ***mercredi 17 avril***, à 6 heures du soir, et le continuera les mercredis à la même heure.

Leçon du 17 avril : la lumière en thérapeutique et en hygiène : chromothérapie, hélio et photothérapie, ultra-violet et stérilisation.

Leçons suivantes : Rayons X, repas opaque de l'auteur, thérapie par les rayons X et le radium et les diverses modalités électriques.

Cours de vacances de chirurgie. — Un cours de vacances gratuit pour chirurgiens aura lieu du ***15 au 27 avril*** à la Clinique chirurgicale de Düsseldorf. Le professeur **Witzel** s'est assuré à cet effet le concours des principaux chirurgiens de l'Allemagne et d'autres pays qui traiteront les sujets suivants : **Bardenheuer :** Du traitement des fractures. — **Bastianelli :** Opération des hernies. — **Calot :** Traitement de la tuberculose chirurgicale. — **Enderlen :** Transplantations. — **Giordano :** Abcès du foie. — **Gluck :** Opérations au larynx. — **Graser :** Des hernies. — **Hackenbruch :** Anesthésie locale. — **Janssen :** Chirurgie urologique. — **Kocher :** Le goitre. — **Kraske :** Cancer du rectum. — **Kruckenberger :** La scoliose. — **Kummel :** Les reins. — **Kuttner :** Plaies abdominales par armes à feu. — **Lange :** Traitement chirurgical de la paralysie infantile. — **Payr :** Chirurgie du cerveau. — **De Quervain :** Radiologie de l'estomac et de l'intestin. — **Poncet :** Tuberculose chirurgicale. — **Rollier :** Héliothérapie de la tuberculose chirurgicale. — **Sauerbruch :** Chirurgie pulmonaire. — **Spitzy :** Chirurgie des nerfs. — **Werner :** Traitement du cancer.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à 10 places de médecin de l'assistance médicale à domicile. (S'inscrire à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, de 10 heures à 3 heures).

30 Mars. — Clôture du registre d'inscription pour le concours à 5 places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes et aux fondations Chardon-Lagache et Rossini et Institution Sainte-Perine.

31 Mars, à 10 h. 1/2, au Therapianum, 21, rue d'Artois. — « Les dimanches du praticien ». M. **Sandoz**: Traitement mécanique et thermique des raideurs articulaires d'origine traumatique infectieuse.

31 Mars, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud) Conférence par le Dr **Derecq** : La dysménorrhée, son hydrothérapie.

31 Mars, à Bruxelles. — Ouverture du Premier congrès national Belge de la protection de l'enfance.

1er Avril. — « A.-P.-M. » 12, rue François Millet. M. le Dr **Desternes**, radiologiste à l'hôpital Beaujon : Les aventures d'une bouchée de pain, indiscrétions radiographiques. S'adresser, 12, rue François-Millet, pour avoir une carte d'entrée. La conférence aura lieu à la Faculté de médecine, à 9 heures du soir.

1er Avril. — Ouverture du XXIIe congrès des médecins-aliénistes et neurologistes de langue française (à Tunis, du 1er au 7 avril).

1er Avril. — Ouverture du cours de perfectionnement à la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, M. le Pr **Gilbert.**

1er Avril. — A la clinique Baudelocque, à dix heures, ouverture du cours pratique d'accouchement, par MM. **Wallich** et **Couvelaire**, assisést de MM. **Pottet** et **Lévy.**

1er Avril. — Départ pour le voyage d'études en Suisse.

1er Avril. — Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. — Pr agrégé **Laignel-Lavastine** : Les réactions antisociales des hystériques.

3 Avril. — Concours pour l'emploi de chef des cliniques médicales à l'École de Santé de la Marine à Toulon.

7 avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq.**

8 Avril. — Ouverture à Rome du VIIe Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie (du 8 au 13 avril). — Secrétaire général : M. G. Ciarrochi Piazza Grazioli à Rome.

9 Avril. — Ouverture à la Faculté de médecine de Paris du IVe Congrès de physiothérapie des médecins de langue française (du 9 au 11 avril).

10 Avril. — Conférence internationale de la tuberculose à Rome. Trésorier, via in Lucina, 36, à Rome.

11 Avril. — A cinq heures, à la Faculté. Salle des thèses no 2. Séance publique de la Société d'études scientifiques sur la tuberculose.

12 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chirurgien des hospices et hôpitaux d'Avignon. Le Concours a lieu à la faculté de Montpellier.

13 avril. — A la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à 8 h. 1/2 du soir, conférence de M. le Dr **Legrain**, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard : Le végétarisme, l'abstinence et les problèmes économiques.

14 Avril. — A Rome. Ouverture du VIIe Congrès international contre la tuberculose (du 14 au 20 avril).

14 avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud) Conférence par le Dr **Derecq.**

15 Avril. — Cours des maladies du cœur, par le Dr Josué à l'hôpital de la Pitié.

15 Avril. — 29e Congrès allemand de médecine interne à Wiesbaden.

15 Avril. — Concours de l'Internat de Saint-Lazare.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

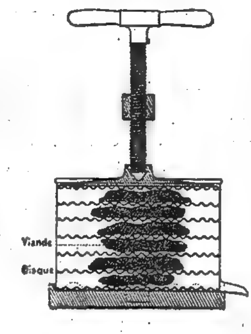
Jeudi 18 avril, à une heure. — M. MARMIER. Les perversions instinctives. Origine et débuts de cette notion (MM. Gilbert Ballet, président ; Chauffard, Claude et Balthazard). — M. SANTROT. Contribution à l'étude des formes de la paralysie générale. (MM. Gilbert Ballet, président ; Chauffard, Claude et Balthazard.)

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

VALEUR DES SUCS DE VIANDE

Il est aujourd'hui prouvé que c'est à l'état naissant, c'est-à-dire au moment de son extraction à froid que le suc de la viande crue possède son maximum d'efficacité.

Le Dr J. de Rey Pailhade, correspondant national de la Société de thérapeutique de Paris, a démontré que l'albumine vivante du muscle (philothiion) est détruite par l'oxygène libre et se décompose à la longue.



C'est ce qui explique, d'après lui, l'absence de cet élément vivant dans les sucs de viande conservés.

Le dispositif breveté de la Presse A. Petit, figuré ci-dessus, permet d'extraire extemporanément à froid, sans effort et sans perte, un suc rosé limpide qui représente presque du muscle vivant.

1911-1912, N° 19 SOMMAIRE 6 Avril 1912

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

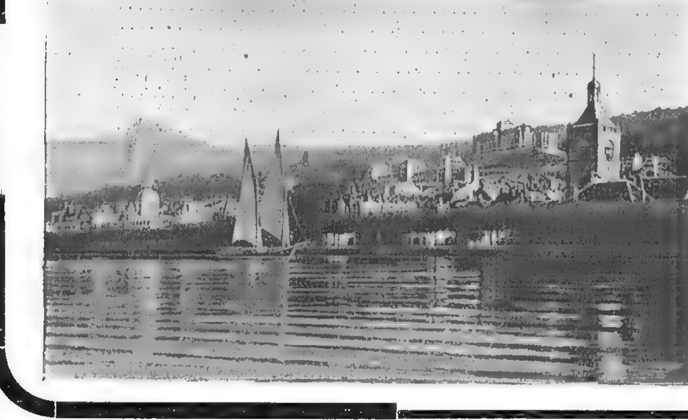
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIÈRE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.



LIBRES PROPOS

LA PREMIÈRE VICTIME DE L'ALCOOL

Tout un numéro où l'on ne parle que d'eau !

Au moins fallait-il que quelqu'un y ajoutât quelque peu sur le vin et l'alcool.

Nous n'avons pas l'intention cependant de parler de leurs bienfaits, et de démontrer que pris à telle ou telle dose ils peuvent devenir un aliment. C'est peut-être vrai, encore faut-il accumuler les preuves pour convaincre. Mais il est un fait que chacun sait et qui ne fait de doute pour quiconque : c'est qu'ils sont nuisibles. Le consommateur y perd son intelligence et sa santé, des populations entières s'étiolent sous leur influence.

Certains parlementaires, justement émus, ont pensé qu'il serait utile de limiter le consommateur en réglementant le débitant, et ce faisant, ils ne pensaient être utiles qu'au premier. Or le docteur Lucien Jacquet, dans une série d'articles et de conférences, vient de démontrer qu'ils auraient rendu également service à ceux que la profession de débitant aurait pu tenter.

Métier facile en effet et qui ne demande qu'une bien minime éducation. Un coin d'échoppe, un comptoir, quelques bouteilles, un zanzibar et la clientèle est vite trouvée, car le client du « bistro » n'est exigeant ni pour la qualité, car la quantité lui sied mieux, ni pour la propreté, car ses yeux troubles s'attachent peu à ces détails. Accoudé au zinc, il avale d'un trait dans un verre douteux un liquide quelconque, pourvu qu'il grise,

Qu'importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse

Cependant, derrière son comptoir, le débitant surveille d'un air digne. Généralement celui-ci du moins respire la santé. Romanciers et caricaturistes en ont maintes fois tracé le type. Il est gros, le ventre sanglé d'un tablier dont les poches entrebaillées laissent passer une serviette et la poignée d'un foret ; les manches relevées à cause des verres qu'il faut rincer, le cou court, la nuque plate, les poings souvent sur les hanches, tout dénote en lui la puissance que cet homme exerce sur le troupeau qui tourne autour de ses tables. Et cependant le débitant est la première victime de l'alcool, nous dit Lucien Jacquet.

Voyons plutôt ses statistiques :

Sur 1.000 individus adultes, entre 30 et 49 ans, il en meurt par an, 36.

Sur 1.000 cabaretiers, entre 30 et 49 ans, il en meurt par an, 47.

La disproportion est flagrante et cela seulement pour Paris.

En Suisse, le service des statistiques est plus documenté et peut valoir pour tout le pays.

Sur 1.000 individus adultes, entre 30 et 49 ans, il en meurt, 25.

Sur 1.000 cabaretiers, entre 30 et 49 ans, la mortalité monte à 42 ; elle est considérable.

A elle seule, la phtisie produit chez ces derniers des dégâts effrayants.

Pour 1.000 adultes mâles, 7,30 meurent de tuberculose.

Pour 1.000 cabaretiers, ce chiffre monte à 14,19.

La documentation statistique anglaise permet de dresser des tables où la mortalité professionnelle comparative est classée sous dix-neuf grandes rubriques.

Les débitants, rentrent dans dix-sept d'entre elles et toujours en tête de liste. Ils sont au dessous de la moyenne pour deux rubriques seulement : les accidents et l'intoxication plombique : ce qui vraiment va de soi, conclut Lucien Jacquet.

Tirons encore de cet auteur les phrases suivantes dont la précision mathématique ne peut laisser aucun doute.

« 61,215 adultes ont subi une mortalité annuelle globale = 1.000.

Voici pour la phtisie pulmonaire quelques chiffres mortuaires comparatifs, choisis parmi les extrêmes:

Clergymen	67
Cultivateurs	79
Médecins	105
Maîtres d'école	111
Pêcheurs	114
Chiffre global	185
Cabarets (districts industriels)	314
Musiciens ambulants	322
Ouvriers de docks	
Garçons de cabaret (districts agricoles)	352
Garcons de cabaret (district industriels)	357
Manouvriers (Londres)	384
Marchands ambulants	443
Cabaretiers (Londres)	448
Garçons de cabarets (Londres)	607

Les progrès de l'alcoolisme sont si effrayants et les moyens de le combattre si dédaignés qu'il est toujours bon de mettre sous les yeux du public les dégâts causés par le fléau.

Au lendemain du jour où la Chambre a repoussé la loi sur la réglementation des débits de boisson, il n'est pas sans intérêt de constater que nos dirigeants, s'ils avaient voulu s'inquiéter de la santé des humbles, des pauvres clients habituels du « bistro » auraient aussi peut-être ménagé la santé des 500.000 débitants que l'on compte en France aujourd'hui.

R. G.

CHRONIQUE

LES FONTAINES MIRACULEUSES A PLANTES DE PIEDS HUMAINS GRAVÉES SUR ROCHERS

Par le Dr MARCEL BAUDOUIN (de Paris),
Ancien Interne des Hôpitaux de Paris,
Secrétaire général de la *Société préhistorique française*.

En Vendée, nous possédons au moins deux *Fontaines, miraculeuses*, présentant des sculptures de *Plantes de Pieds humains*, et correspondant soit à un *rocher* fixe, d'où jaillit la *source* ; soit à une *pierre*, voisine de la fontaine.

Le point intéressant à résoudre, au cours de l'étude scientifique de l'une des deux fontaines, a été de savoir si les *Gravures* étaient en rapport avec la Source; et, dans l'affirmative, connaissant de par les données de la Préhistoire l'époque de la *Sculpture sur Rocher*, de démontrer que le *Culte des Fontaines* remontait, en Vendée au moins, à la période de la *Pierre polie*, c'est-à-dire à l'ère dite Néolithique !

Ceci étant prouvé, le reste de l'histoire de cette fontaine devenait d'une explication facile, par *Christianisation* des Fontaines miraculeuses, c'est-à-dire *thérapeutiques*.

Les deux fontaines auxquelles nous faisons allusion sont :

1° La célèbre *Fontaine de Saint-Gré*, à Avrillé, dont nous avons fait déjà l'histoire complète (1). C'est celle qui nous a permis d'établir la relation existant entre la gravure de *Plante de Pied humain*, qui s'y voit, et que nous n'avons pu redécouvrir qu'en 1911 (car cette manifestation *humaine* avait disparu depuis longtemps de la *Tradition* et du *Pèlerinage*), et la *Source miraculeuse* (Fig. 1-3). Par *Christianisation*, la gravure-sculpture en question était devenue le *Pied de la Marie*, à une époque très ancienne ;

2° La *Fontaine de Réaumur*, dont nous n'avons pas encore publié l'étude scientifique, mais qui possédait aussi un *Pas de la Vierge*, dans son voisinage. Cette cavité pédiforme paraît être aussi d'ailleurs une vraie sculpture, due à l'homme (2).

Inutile de dire que les sculptures se trouvent presque toujours sur des roches très dures et très résistantes : *granulite* à grains très fins et très denses, pour Avrillé ; *quartzite*, probablement, pour Réaumur.

***

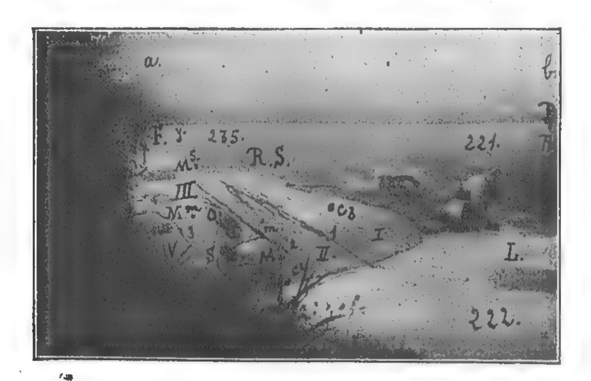
Il a été assez aisé, à la *Fontaine Saint-Gré*, de prouver : d'abord la réalité de la gravure (*Pied de Marie*) ; puis ses rapports avec la source !

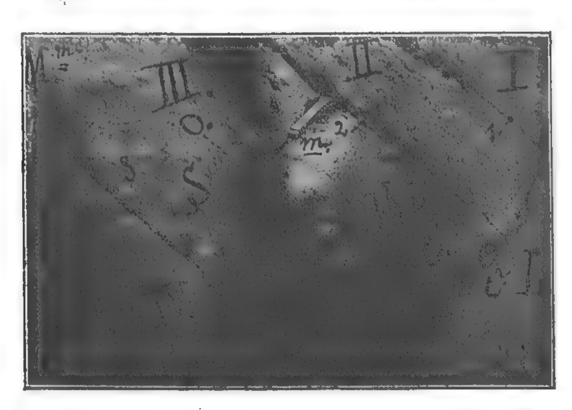
Nous avons, au début, après avoir retrouvé cette trace d'*action humaine* indiscutable sur le rocher, étudié la *technique de fabrication* de cette gravure ; et nous avons constaté que celle-ci est constituée, au talon et à la plante, de deux façons différentes.

La plante correspond à une surface *usée* et *polie*, très peu creusée. L'empreinte, en ce point, a été obtenue par percussion (dite *piquage*) de la granulite, avec des marteaux en pierre (quartz ou silex) ; puis *polissage*, à la pierre également, de la cavité obtenue. Elle est, en somme, peu marquée et peu profonde : ce qui explique pourquoi elle avait été oubliée et perdue de vue par les populations modernes, et pourquoi nous ne l'avons redécouverte qu'avec peine !

Au contraire, le *talon* est formé par un *trait*, admirablement *gravé* dans la roche avec un fort burin de pierre,







Le ROCHER DE SAINT-GRÉ et la SOURCE MIRACULEUSE d'après des photographies de Marcel Baudouin. — Trois aspects différents. (*Fig. 1-3.*)

Légendes :

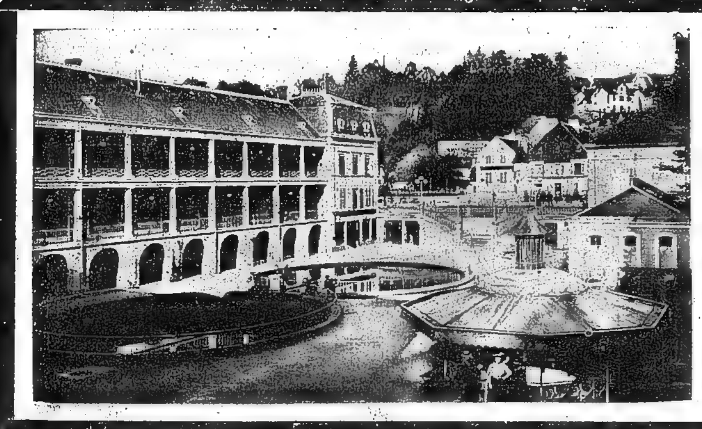
I, Vue de la *Ligne Nord* (Rocher). — II, Vue de la *Ligne Ouest*. — III, Vue *Nord* (Fontaine). — L, *Lavoir-Abreuvoir*. — (Légende de la *Lavandière*).

P, *Polissoir*. — Ro, Rocher à *Cupules* au n° 221. — R.S., ROCHER DE SAINT-GRÉ. — M^s, M^m, M^i, *Les trois Marches* pour descendre à la Fontaine. — I à IV, Parties du ROCHER DE SAINT-GRÉ, séparées par les *fissures* 1, 2, 3. — C^1, C^2, C^3, CUPULES DU ROCHER DE SAINT-GRÉ. — M, *Fissure* transversale, correspondant à la *Source*. — S, *Fontaine entaillée*. — O, Situation de l'EMPREINTE PÉDIFORME. — R_2, R_5, Rochers libres, voisins de R, S. — Fo, Niveau de l'eau du Lavoir, en été. — Fy, Voie d'accès par la route de Longeville. — R_1, Flanc *Est* de R, S.

comme si l'outil avait voulu dessiner ou reproduire le *contour* de cette partie du pied. Ce trait est *triangulaire* à la coupe, large de 10 millimètres et profond de 10 mil-

(1) Marcel BAUDOUIN, La Fontaine à vertus thérapeutiques de Saint-Gré, à Avrillé. (*Bull. de la Soc. fr. d'Hist. de la Médecine*, 1912).

(2) Pour Réaumur, on a un document *historique*, prouvant que la Christianisation de la sculpture existait déjà en 1220, c'est-à-dire au XIIIe siècle.



Bourbon Lanc

(SAONE-ET-LOIRE)

EAUX THERMALES (49 à 58°), **chlorurées so ques faibles, radioactives**, très riches en héli Minéralisation totale : 1 gr. 80. Altitude : 240 mètr Action nettement sédative

INDICATIONS PRINCIPALES. — Cardiopathies rhun tismales. Troubles fonctionnels cardiaques. Présclér artérielle.

INSTALLATIONS. — Établissement thermal complet et **tièrement rénové.** Institut de massage et de mécanothéra

MÉDECINS. — MM. BELLŒUF, COMPIN, GRU PAIN, PIATOT.

TRAITEMENT RATIONNEL & HYGIÉNIQUE DE LA CONSTIPATION HABITUELLE

MARQUE DÉPOSÉE

THAOLAXINE

PAILLETTES CACHETS GRANULÉ
COMPRIMÉS

PRODUIT EXCLUSIVEMENT VÉGÉTAL

RÉGULATEUR DES FONCTIONS INTESTINALES

LAXATIF RÉGIME — PAS D'ACCOUTUMANCE

LABORATOIRES
DURET & RABY
à MARLY-LE-ROI (S.&O.)

ECHANTILLONS
& BROCHURES
FRANCO sur DEMANDE

CHOLÉOKINASE

6 à 8
Ovoïdes par jour

TRAITEMENT SPÉCIFIQUE
DE L'ENTÉROCOLITE
MUCOMEMBRANEUSE

BAINS-LES-BAINS

(Vosges)

Station thermale et Villégiature

Au centre des Stations Vosgiennes ::

A 7 heures de PARIS	6 heures de LYON	4 heures de DIJON
9 heures de BRUXELLES	2 heures de NANCY	et 9 heures de LILLE

Logement : LE GRAND HOTEL de 8 à 15 francs par jour. Propriété de la Société de l'Établissement. Premier ordre. — Dans le pays, Hôtels et pensions depuis 6 franes par jour. Villas et appartements meublés, à des prix très modérés.

SPLENDIDES FORÊTS ; nombreuses promenades et excursions faciles.

CORPS MÉDICAL : Docteurs A. MATHIEU, FAIVRE d'ARCIER, ROSE

Traitement de toutes les manifestations de l'arthritisme, maladies de la circulation (veineux et scléreux), neurasthénie. Cure hydrothérapique et de Diurèse (Source St-Colomban).

CHRONIQUE *(Suite)*

limètres. Quand on l'a vu une seule fois, il est très facile de le retrouver ; et, surtout, on ne peut contester son existence comme *travail humain*, vu sa régularité. Ce ne peut être un *Lusus Naturæ* (1).

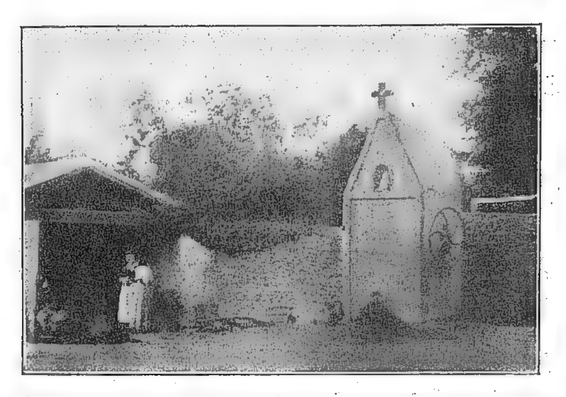
Or, nous savons que la sculpture de la plante et la gravure du talon sont des œuvres dont l'*Homme néolithique* était capable. On connaît de telles gravures et sculptures sur des *Monuments mégalithiques*, bien datés.

A Clisson (L.-I.), existent des sculptures tout à fait comparables à celle de la plante, aux bords de la Sèvre Nantaise, et sur même roche. A Saint-Aubin de Baubigné (Deux-Sèvres), comme dans les Vosges, se voient encore des *traits* gravés, comparables à celui du talon d'Avrillé.

Le *Pied de Marie*, ou de *Saint-Gré*, est donc bien *Néolithique* ! Et ce qui vient corroborer en outre cette idée, c'est la présence, au voisinage de cette belle œuvre d'art, de *Cupules* sur le même rocher et sur ceux du voisinage. Or, j'ai démontré depuis longtemps que ces cupules (sculptures sur roches en forme de petites *coupes*) sont même *antérieures* aux Mégalithes, et dues à l'homme qui se servait des haches polies.

***

Cela étant, pourquoi aurait-on ainsi exécuté cette sculpture, *exactement au point où la Source* (E. païenne), miraculeuse, *sort du rocher de granulite*, si cette *plante de pied* n'indiquait pas qu'on a, à cette époque même, reconnu nettement cette *fontaine* (qui, évidemment,



Christianisation d'une Fontaine, à l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée). — Monument public à croix de pierre et à niche avec Sainte-Vierge. — A côté, le *Lavoir* public, correspond à la Source. (*Fig. 4.*) (Phot. M. Baudouin.)

existait déjà) ? On ne s'expliquerait pas sa présence, car de telles gravures sont très rares et ne se trouvent guère que dans des conditions données (*bords des rivières* ou *lieux très élevés*).

S'il en est ainsi, que signifie tout cela? La façon dont le pied a été gravé va nous donner la solution du problème. La plante du pied a son grand axe qui va de l'*Ouest* à l'*Est* et les orteils regardent 90° à la boussole, c'est-à-dire le point où le *Soleil se lève*, à l'horizon.

Or beaucoup de Pieds ont cette orientation. Ce qui a permis d'avancer cette hypothèse que ces sculptures n'étaient que la représentation du *Soleil*, *anthropomorphisé*.

S'il en est ainsi, pourquoi avoir fait intervenir le *Dieu-Soleil* en cette affaire? C'est très simple. Lorsque les hommes de la pierre polie découvrirent cette source, qui jaillit du flanc d'un rocher de granulite *isolé* au beau milieu de la plaine, ils furent *stupéfiés*, car d'ordinaire les sources n'ont pas du tout cet aspect....

Ils crurent à un miracle, à une intervention de leur Dieu d'alors, le *Soleil* déjà *humanisé* à leur image, qui, en passant sur ce rocher, y avait sans doute posé son pied, puisque cela avait suffi, tellement étaient grands son poids et sa puissance divine, pour en faire jaillir l'eau claire et bienfaisante, se trouvant probablement au-dessous de la masse de pierre...

Cela leur parut d'autant plus admissible que la source jaillit, elle aussi, à 90° de la boussole, c'est-à-dire *en face le point où le Soleil se lève* !

Cette source, en effet d'apparence très extraordinaire, devint dès lors *miraculeuse*, partant douée de *propriétés divines* ; et par suite *thérapeutique* ! Il ne restait plus qu'à indiquer le phénomène aux autres hommes, n'ayant pas été témoins du prodige.... C'est pour cela qu'on crut devoir graver sur le rocher l'image du Pied du *Dieu-Soleil*.

Cette explication, ou plutôt cette hypothèse, qui à beaucoup ne semblera qu'un pur roman, a été pourtant scientifiquement démontrée par nous à l'aide de considérations tirées de la *Mythologie*, du *Folklore* actuel, et de données préhistoriques, indiscutables, mais trop longues à exposer ici.

Au demeurant, qui ne se souvient de la fameuse Fontaine d'*Hippocrène*, due au Sabot du Cheval du char qui traînait Apollon ? Or Apollon n'est que le *Dieu-Soleil*, dans la Mythologie grecque. Ici, ce n'est plus le *pied* du Dieu, qui a joué le principal rôle; mais celui de son *Cheval*, parce qu'à cette époque le Dieu n'allait déjà plus à pied, mais en voiture....

On connaît, d'ailleurs, comme je l'ai démontré, nombre de sculptures sur rochers en forme de *Sabots d'Équidés*, qui ne sont pas autre chose que la représentation du *Soleil*, soit monté sur *l'animal* (ce qui est l'origine de la légende de *Pégase*), soit assis sur son char (représenté souvent aussi sur les rochers par une seule de ses *roues* (comme à Saint-Aubin de Baubigné, Deux-Sèvres).

Ignore-t-on que de nombreuses fontaines légendaires sont dues à un *coup de pied de cheval*, donné sur un rocher ? Or, un certain nombre de celles-ci sont accompagnées de Gravures sur Rochers? Nous n'en finirions pas, si nous voulions épuiser ce sujet. Aussi nous demandons la permission de revenir à nos Fontaines.

***

A Avrillé, la tradition de la fontaine miraculeuse persista pendant les périodes du Bronze et du Fer. Elle était encore très vivace à l'époque gallo-romaine. Quand les premiers prêtres chrétiens parvinrent à Avrillé, leur premier soin — c'est là une règle absolue pour toute religion ! — fut d'absorber la fontaine et son pouvoir thérapeutique, ainsi que le pèlerinage qui existait à cette époque déjà, comme j'ai pu le démontrer, puisqu'il correspond encore à l'heure présente à la date précise de la fête du Soleil de jadis (Solstice d'Été: 24 juin) ! — Pour cela, ils la *christianisèrent*.

Il est probable qu'au début la fontaine Saint-Gré, comme la plupart des fontaines miraculeuses, guérissait surtout la *Stérilité féminine*. Le Dieu-Soleil étant le grand créateur, le grand *générateur*, son pouvoir se manifeste souvent, en effet, dans ce sens. L'*eau* bue, représentant la *Divinité*, entrait dans le corps ; et la *Fécondation* se

(1) Marcel Baudouin. Le Pied de Marie et les Cupules du Rocher de la Fontaine Saint-Gré, à Avrillé. (*Bull. de la Soc. préh. Française*, Paris, IX, 1912, séance de janvier 1912).



« L'évolution presque fata
« lement progressive de
« varices, les nombreu
« accidents auxquels elle
« exposent, suffisent am
« plement à démontrer leu
« gravité et la nécessité qu
« s'impose de les traiter dè
« leur apparition. »

Docteur BOUGLÉ,

Chirurgien des Hôpitaux.

Chirurgie des Artères, Veines, Lymphatiques, e

KRAMYZARINE

Purpuro=Erythrate alcalin
associé aux Tannoïdes naturels
(Acide kramérique, etc.)

Garanti sans Hamamélis de Virginie ni Hydrastis ni Capsicum

RECLUS, RICARD, Paul CARNOT, DUJARDIN=BEAU METZ, GUY, PLANCHON, COLLIN, ŒTTINGER ont conci à l'inefficacité absolue de l'Hamamélis de Virginie et de l'Hy drastis dans le traitement de la Diathèse variqueuse.

Peut=être, Docteur, prescrivez=vous l'Hamamélis d Virginie et l'Hydrastis bien qu'inopérants parce qu'ino fensifs.

Votre haute conception du devoir professionnel vou fera maintenant juger nuisible le remède qui est inact contre la maladie.

G. MONNIER
Pharmacien de 1re classe
10, Rue de la Pépinière, Paris.
Téléphone **520-65.**

Mode d'emploi

Décocté : 3 tasses par jour pendant 3 jours avec repos d'une semaine.
Pommade : une application par jour.
Suppositoires : emploi journalier.

Littérature et Échantil sur demande.

CHRONIQUE *(Suite)*

produisait par un phénomène très simple. Puisque la Vierge Marie fut jadis fécondée par la Divinité, c'est qu'elle avait, jadis, passé par là, sans doute... Le Pied du Soleil devint le *Pied de la Vierge*. En même temps, ou un peu plus tard, le Dieu chrétien, remplaçant le Soleil, fut à son tour détrôné par un *Saint* local, comme en Bretagne. Le nom primitif de ce saint est discutable ; on a mis en avant un *Sanctus Gratus* ou un *Saint Grat* ou *Graut*, dont l'existence est impossible à prouver à l'heure présente. Pour moi, je crois qu'il faut plutôt songer à celui qui a reçu le nom de *Saint-Greluchon*, et qui est très célèbre encore en Vendômois, depuis le livre d'Henri Estienne (*Apologie d'Hérodote*), comme guérisseur de la *Stérilité*. *Greluchon*, par abréviations successives, serait devenu *Gré*. — D'où le nom de *Fontaine de Saint-Gré*.

Actuellement, le Pèlerinage existe toujours; mais il a lieu fin juin, c'est-à-dire le jour de la *Saint-Pierre*, fondateur de l'Église chrétienne, parce que, sans doute, on a dit : « *Tu es Petrus, et super hanc petram....* » Comme il s'agit de source et de gravure sur *pierre*, ce choix était de circonstance, pour remplacer le Dieu païen d'origine et le *Saint-Guérisseur* du début. — La paroisse a été dédiée à *Saint Pierre*, l'église étant très proche (1).

On a dû « lâcher » *Saint-Gré*, quand on eut perdu de vue l'existence du *Pied de la Vierge* ! En effet, désormais, la Fontaine ne guérit plus la stérilité; elle guérit surtout les *maladies des jeunes enfants malingres* (comme dans beaucoup d'autres cas) : ces enfants qui ont tant de peine à naître (rapprochement avec l'idée de Stérilité) et à vivre.

On peut même dire qu'elle guérit désormais *toutes les maladies*. On vient là, comme on va à Lourdes ; on puise de l'eau et on la met en bouteille ; et on l'emporte à domicile, où elle est consommée. Une foule de détails du Pèlerinage, sur lesquels je ne puis m'appesantir, prouve qu'il remonte aux Romains au moins.

***

A Réaumur, à l'encontre de ce qui existe à Avrillé (où on a cru inutile de construire une petite *Chapelle*, près de la fontaine, l'église paroissiale n'étant qu'à un kilomètre au Nord, la christianisation de la *Source* et de la Sculpture du *Pied de la Vierge* est actuellement représentée par la fameuse *Chapelle à pèlerinage de Sainte-Marie* de Réaumur, existant dès 1610 (*aveu*), et reconstruite récemment.

La légende actuelle, qui date du moyen-âge et des Croisades, c'est-à-dire d'au moins le XIIe siècle, n'est que la transformation d'une plus ancienne.

Mais, ici, il y a un *Chevalier*, qui est à *cheval*; et l'on comprend le rôle du *Sabot* de son coursier. En même temps, la *Vierge apparaît* aux jeunes bergers, qui sont là (les cavaliers adultes, eux, ne voient rien, comme toujours) ! La preuve, c'est qu'on voyait, sur la pierre, près de la source une *empreinte de pied*, profondément *gravée*, ainsi que s'exprime un curé de l'endroit (Rafin).

C'est, bien entendu, ledit chevalier qui a fait construire, vers le XIIIe siècle, la première *chapelle*. « La *pierre*, sur laquelle est gravé le contour du *pied virginal*, est aujourd'hui enchâssée dans la paroi *intérieure* d'un mur, où on la voit encore présentement. Une statuette de la Vierge *repose dans l'empreinte miraculeuse* (Rafin). La source est entourée d'un *mur protecteur* » (2).

Bien entendu, c'est ce Chevalier qui devint le premier prieur du Prieuré de Réaumur !

Le pèlerinage, qui autrefois avait lieu le 15 août (fête de l'*Assomption de la Vierge*) a été *déplacé* (historique) *deux fois* : d'abord par suite de l'existence d'une *foire*, le jour de la Saint-Barthélemy (dix jours plus tard) : ce qui prouve qu'à l'heure actuelle les intérêts matériels passent avant les Religions; puis, très récemment. Il a lieu, désormais, le 8 septembre (*Fête de la Nativité*).

A Réaumur, il y a deux traditions spéciales, mais juxtaposées : celle de la *Cavité pédiforme*, et celle de la *Source*. Les deux choses sans doute ont été toujours *liées* ensemble. En effet, la *Cavité pédiforme* sert surtout à guérir les enfants atteints de *troubles de la marche*, et l'*eau* à favoriser la *Maternité* et les *Accouchements* : ce qui est la même chose. Il n'est pas probable, par suite, que la *Fontaine* ait opéré seule à un moment donné (*Culte des Fontaines*), comme fontaine miraculeuse pour la *Stérilité* (*Dieu Soleil*) (3).

Les choses ont dû se passer comme à Avrillé. Sinon, quand la cavité *pédiforme* a été redécouverte, elle est devenue miraculeuse également, comme la source. Cela a pu être plus récent : Apparition d'une *Dame*, ayant *placé son pied sur la pierre* ; dame devenue la *Vierge* plus tard. D'où l'idée thérapeutique persistante (*Culte de la Pierre* ou des *Empreintes pédiformes : Age du Fer*).

En tous cas, dès l'époque chrétienne, par christianisation, on a rapproché les deux cultes et on les a fondus en un seul : celui de la *Sainte Vierge*.

Il faut noter la date primitive du pèlerinage : l'*Assomption*. Le mythe d'origine de cette fête est, en effet, comme je l'ai démontré, en rapport avec l'existence des *Gravures et Sculptures*, vraies ou fausses, de *Pieds sur les lieux élevés* ; c'est le même d'ailleurs que celui de la fête de l'*Ascension* de Jésus-Christ. En effet, à Jérusalem existe, sur le mont, d'où Jésus s'éleva dans les cieux, une *cavité* spéciale, dite *Pied de Jésus-Christ*.

Il est possible que le pèlerinage de Réaumur soit relativement récent et qu'il ne remonte pas aussi haut que celui d'Avrillé.

En effet, la *pierre à gravure* d'origine ne paraît pas avoir été, comme à Avrillé, un *rocher fixe*, mais probablement

(1) On notera qu'à Réaumur, où il y a, comme à Avrillé, une Fontaine à *Empreinte pédiforme* sculptée dans la pierre, la paroisse est, aussi, *dédiée à Saint Pierre* !

Il en est de même à Commequiers, qui n'a pas de fontaine sacrée, mais qui a aussi, une *Empreinte pédiforme*, aux *Pierres folles* ! Également de même à la Chapelle-Hermier (V.), où il y a un *Pied de la Vierge*, une *fontaine* miraculeuse, et une Chapelle (Notre-Dame de Garreau), à Pèlerinage très connu.

Cette coïncidence des *Pierres folles* et des *Empreintes pédiformes* sur *pierre* avec le nom de *Saint-Pierre* est trop extraordinaire pour être le fait du hasard. Cela est voulu. C'est vraiment l'application du principe : « *Tu es Petrus, et super hanc petram œdificabo....* »

Ne pas oublier en effet que, sur la Montagne des Oliviers, Jésus-Christ laissa la *trace de son Pied*. Elle s'y verrait encore, d'après saint Jérôme. On a élevé, dans ce lieu même, une église (actuellement *Mosquée de l'Ascension*).

(2) Cette description, due à un curé du pays, est un peu inexacte. En réalité, la *pierre à pied*, retaillée à l'époque moderne, est actuellement enchâssée dans le mur de la paroi de fond de la margelle de la source captée. Elle est protégée, par une *grille de fer*, contre les atteintes des malfaiteurs. On ne l'aperçoit pas sur les photographies de la Fontaine actuelle.

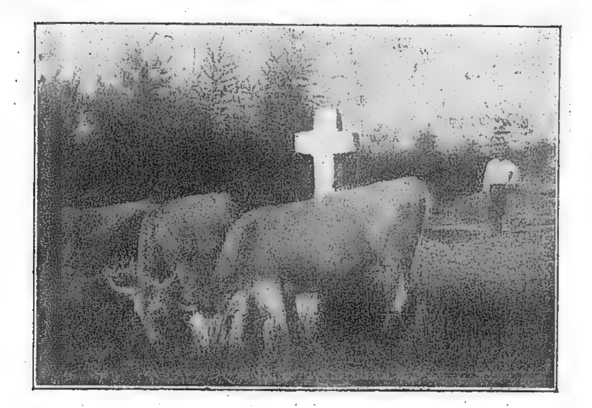
Il s'agit là d'un *Pied sculpté*, comparable aux *Empreintes pédiformes* de Commequiers (V.) et de l'Ile d'Yeu.), (V correspondant à des Mégalithes funéraires.

(3) Le *Soleil* joue, en effet, un rôle dans la légende; c'est lui qui aurait, en dardant ses rayons sur le bloc, fait fendre la pierre, au point où jaillit la source. — On prend là sur le fait le rôle du *Dieu-Soleil*, à l'origine.

CHRONIQUE *(Suite)*

une *pierre libre*. Dans ce cas, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'elle ait jadis été un *menhir*, car, au voisinage de la chapelle, il y a un lieu dit *La Galerie*, où un *dolmen* important, aujourd'hui disparu, est des plus probable. D'ailleurs la source jaillit à part, au *milieu d'un pré*, à sous-sol *schisteux* (1).

L'association d'idées entre la *Source* et le voisinage de la *Pierre* à *cavité pédiforme* ne serait alors que postérieure à la chute de ce *menhir*, et par conséquent *récente*.



Christianisation d'une Source par plantation de Croix, Auvergne (*Fig. 5*).

Mais les caractères de la légende n'indiquent pas, au demeurant, une tradition d'origine *essentiellement chrétienne*. Toute cette histoire n'est, par opposition avec celle d'Avrillé, peut-être pas plus moderne et d'une nature bien différente.

Quoi qu'il en soit, on a cru utile de construire de suite une *Chapelle* sur le lieu du miracle. A Saint-Gré, au contraire, la réputation, *si ancienne*, de la source, a permis de s'en passer toujours ! Et on prend ainsi, sur le fait, la force et la puissance des choses, vraiment antiques et *merveilleuses* par elles-mêmes (la forme de la Fontaine Saint-Gré est, en effet, tout à fait *exceptionnelle*), bien supérieures à celles d'événements moins tangibles, et plus difficiles à apprécier et à comprendre par le Peuple !

La comparaison de ces deux *Fontaines*, à *Cavités pédiformes* de nature un peu différente, a donc été extrêmement fertile, pour nous, en rapprochements curieux et en idées nouvelles, qui nous ouvrent des horizons sans bornes sur la *Mentalité des Néolithiques autochtones* ; sur celles des *Envahisseurs d'Orient* (2) ; et des premières Populations chrétiennes de la Vendée (3).

C'est pour cela que je me suis permis de m'étendre si



Christianisation d'une fontaine : NOTRE-DAME DE L'O (Eau), à Bréhardec, Questembert (Morbihan). — Source pérenne. — Chapelle spéciale à Croix de pierre et Niche grillée à Sainte-Vierge (*Fig. 6*).

longuement ici sur ces deux vestiges, si intéressants, de l'Ouest de la France.

(1) Cette prairie a appartenu au fameux physicien M. de Réaumur.

(2) Importateurs des Mythes et créateur des Légendes, transformées plus tard par le Christianisme.

(3) Presque toutes les vieilles fontaines de Vendée sont christianisées et consacrées à *Marie*. On réserve une *niche* dans les margelles modernes, pour y placer une statue de la Bonne Vierge ! Exemples : Le Fenouiller ; Givrand ; Avrillé ; Aiguillon-sur-Vie, (fig. 4) etc. — D'autres sont surmontées en outre d'une *Croix* (fig. 5 et 6.)

CONNAISSANCES PRATIQUES

Désinfection des étoffes par le fer à repasser

Suivant M. K. SVEHLA, le repassage au fer chaud, dont la température varie entre 196 et 312°, est capable de stériliser quelques étoffes et, par conséquent, d'être utile au point de vue de l'antisepsie médicale et chirurgicale, particulièrement dans la clientèle de ville et de campagne.

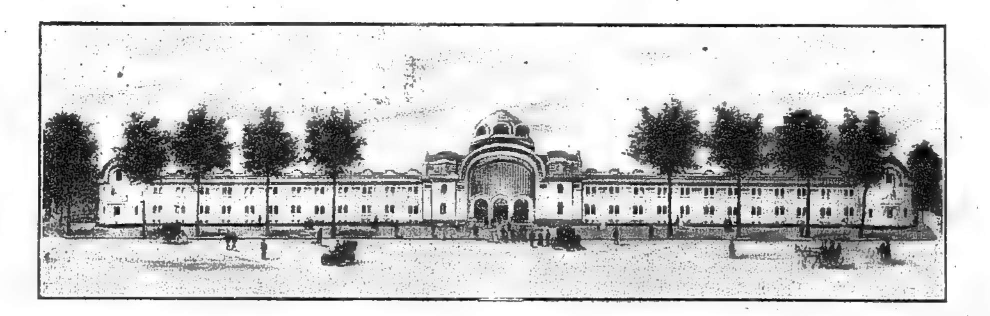
Il a fait porter ses expériences sur diverses espèces de linge et des tissus de coton ou de laine qui avaient été contaminés par l'immersion dans l'eau de rivière, par l'essuyage des poussières, par le séjour dans les couches d'enfants atteints de maladies contagieuses, enfin par l'infection directe à l'aide de cultures pures de bacilles typhiques, diphtériques, streptococciques et staphylococciques. On humectait ces étoffes au préalable, puis on les passait au fer chaud ; elles étaient ensuite frottées sur des plaques de gélose. De cette façon, on put se convaincre qu'il suffit d'un seul coup de fer bien chauffé pour stériliser les étoffes fines, les mouchoirs de poche, par exemple, dans toute leur épaisseur. Quand il s'agit d'étoffes plus épaisses, il faut plusieurs applications au fer à repasser sur les deux faces du tissu. M. Svehla recommande, comme un bon procédé de désinfection des vêtements du médecin le repassage au fer chaud dans les conditions qui viennent d'être dites. (*Arch. f. Hyg.*, v. 70, fasc. IV).



Établissement Thermal

(PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT)

Trajet direct de Paris en 5 heures par trains spéciaux



Le plus grand, Le mieux aménagé

du Monde entier

BAINS ✻ DOUCHES ✻ PISCINES ✻ MASSAGES

Douches-massages, Douches ascendantes et spéciales, Douches nasales, auriculaires, Lavages d'estomac, Inhalations d'oxygène, d'acide carbonique, Pulvérisation, Bains de chaleur sèche, Bains de vapeur, Bains électriques, Bains médicamenteux, Bains d'acide carbonique.

MÉCANOTHÉRAPIE COMPLÈTE — ÉLECTROTHÉRAPIE

Traitement spécial des Maladies de

Foie, Estomac, Arthritisme, Goutte, Diabète, etc.

SAISON OFFICIELLE : 1er MAI à 30 SEPTEMBRE

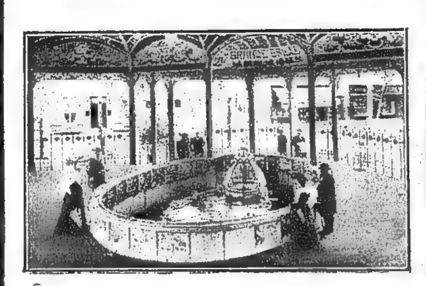
SPLENDIDE CASINO-THÉATRE

Opéra — Opéra-Comique — Comédie — Vaudeville — Ballets, etc.

Salles de Jeu, de Lecture, de Correspondance

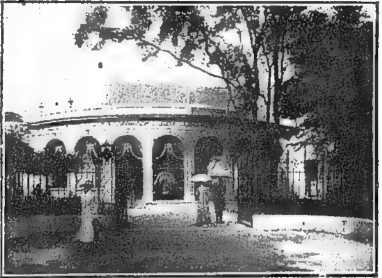
GOLF — TENNIS — COURSES — RÉGATES, etc.

Principales Sources de l'État :



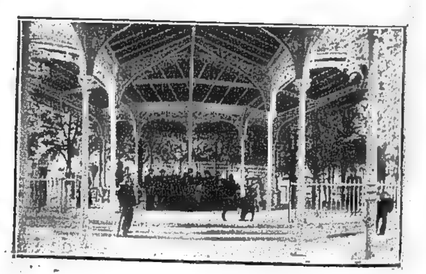
GRANDE GRILLE

Maladies du Foie et de l'appareil biliaire.



CÉLESTINS

Goutte — Gravelle — Diabète Arthritisme.



HOPITAL

Maladies de l'Estomac et de l'Intestin.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ

UNE STATION THERMALE ABANDONNÉE
SAINT-DENIS-LES-BLOIS

A quatre kilomètres de Blois, sur le coteau qui domine la molle Loire, dans un site véritablement enchanteur, j'ai visité ce qui reste d'une de nos très anciennes stations thermales, où, jadis, fréquentèrent les rois.

Au loin, quand la sérénité de l'atmosphère est suffisante, l'étrange superstructure de Chambord découpe l'horizon de façon singulière. Une ligne tremblante de peupliers, le fleuve, les frondaisons lointaines de la forêt, les lignes fuyantes d'un paysage calme, où rien ne se heurte — un de ces paysages chers à l'âme tourangelle de Balzac — composent un tableau exquisement harmonique, noble et reposant.



L'établissement abandonné de Saint-Denis-les-Blois.

Aujourd'hui une série de bâtiments vastes et désolés, un kiosque envahi par les folles herbes, des murs salpêtrés où se lisent encore les noms des sources « Henri IV », « Médicis » et « Reneaulme » attestent une déchéance, sans doute irrémédiable.


François Ier qui fréquenta Saint-Denis-les-Blois.

Je n'ai donc d'autre pensée que de relater l'étrange mauvaise fortune du lieu auquel tout semblait préparer et promettre le succès et qui, après de multiples avatars, connaît maintenant l'oubli — fossoyeur inexorable...

Les eaux de Saint-Denis-les-Blois sont des eaux ferrugineuses qui ont été connues et utilisées dès le XVIe siècle. La documentation n'est pas abondante touchant cette période. Par quelques textes épars dans les œuvres des historiens locaux, on sait seulement que Louis XII, François Ier et leurs successeurs fréquentèrent Saint-Denis.

Blois était alors une véritable capitale. Les grandes chasses du splendide domaine royal de Chambord, la présence de la cour au château de Blois réunissaient dans la contrée l'élite du royaume. Il semble bien que Saint-Denis fut à cette époque pour les rois et leur suite un rendez-vous de plaisir autant qu'un but de traitement hygiénique. On n'ignore pas, d'ailleurs, l'insuffisance de la thérapeutique du temps, presque absolument empirique et souvent enfantine.

La vogue dont jouit déjà Saint-Denis-les-Eaux paraît bien due cependant à des vertus particulières. La beauté du paysage n'était pas tout en l'occurrence et les propriétés toniques des eaux se manifestèrent probablement efficaces pour relever les forces de cette clientèle hautement aristocratique, mais anémiée par une vie toute de plaisirs — pour ne pas dire de débauches.

Durant son séjour à Blois, Marie de Médicis fit établir à ses frais un bassin pour le captage des eaux dans de meilleures conditions. Cette piscine fut retrouvée parfaitement conservée, au cours de fouilles effectuées en 1850.

En 1618, une célèbre médecin blésois, Paul Reneaulme, écrivit sur les eaux de Saint-Denis un opuscule que, malheureusement, on ne peut plus trouver aujourd'hui : *La vertu de la Fontaine Médicis près de Saint-Denis-les-Blois. Imprimé à Blois par Cottereau, 1618.*

Bernier, médecin également, nous donne d'intéressants renseignements dans son « Histoire de Blois » publiée en 1682 :

« Comme les choses qui contribuent au rétablissement de la santé ne sont pas de petite considération, je crois qu'il est à propos de remarquer ici que la Nature n'a pas manqué de fournir au Païs blésois des eaux minérales dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Loire, située à une lieue de Blois, lesquelles n'ont guère moins de vertus que celles de Forges et qui seraient encore d'un plus grand secours sans le mélange du limon et des eaux du ciel qui les gâtent très souvent ; car quoy que cette fontaine ait esté ornée d'un bassin par la reine Marie de Médicis et qu'elle ait fait quantité de fort belles cures dont j'ay esté le témoin oculaire, il y manque bien de la dépense pour sa perfection. »

On voit donc que, à un siècle de distance, deux médecins renommés s'accordent pour reconnaître des propriétés curatives aux eaux de Saint-Denis.

Pendant tout le XVIIIe siècle, leur notoriété subit cependant une éclipse, qu'il faut imputer à l'éloignement de la Cour, et nous devons arriver au XIXe siècle pour les voir exploiter d'une façon rationnelle. En 1806, M. de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, avait fait une vaine tentative pour attirer l'attention sur les eaux de Saint-Denis.

En 1850 seulement, une Société est formée : on entreprend la restauration de la fontaine dont la jouissance est accordée au gérant par un bail de 20 ans d'abord, puis de 99 ans.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ *(Suite)*

L'analyse des eaux effectuée par M. O. Henry, de l'Académie de Médecine, fournit les résultats suivants :

PRINCIPES MINÉRALISATEURS	SOURCE MÉDICIS	SOURCE RENEAULME	SOURCE HENRI IV
Température	12° centigr.	14° centigr.	14° centigr.
Acide carbon. libre	1/8 du volume	1/8 du volume	1/6 du volume
	grammes	grammes	grammes
Bicarbonate de chaux	0.134	0.150	0.370
— de magnésie	0.127	0.030	0.050
Chlorure de sodium	0.026	0.170	0.162
Iodure alcalin	traces sensibles	traces sensibles	traces sensibles
Azotate alcalin	—	—	—
Sels de potasse	—	—	—
Sels de chaux (crénatés)	0.054	0.060	0.060
Sel ammoniacal	légers indices	légers indices	légers indices
Sulfates anhydres de soude et de chaux	0.018	0.070	0.035
Acide silicique, silice alumine	0.007	0.007	0.044
Oxyde de fer (crénaté et carbonaté)	0.045	0.057	0.056
Principe arsenical dans les dépôts ocracés	indices	indices	indices
Total	0.311	0.518	0.767

EAU DE FORGES
(Source Cardinale)

Acide carbonique libre	0 litre 225
Azote avec oxygène	traces
Bicarbonate de magnésium	0 gr. 0761
Crénate de protoxyde de fer	0 gr. 0980
— manganèse	traces
— potassium	0 gr. 0020
Sulfate de calcium	0 gr. 040
— sodium	0 gr. 0060
Chlorure de sodium	0 gr. 00120
— magnésium	0 gr. 0030
Sel ammoniacal (carbonate ?)	traces
Total pour 1 litre	0 gr. 2371

EAU DE SPA
(Source Pouhon)

Acide carbonique	1 litre 170	
Carbonate de fer	0 gr. 0927	par litre
— de sodium	0 gr. 0959	—
— de calcium	0 gr. 0795	—
— de magnésium	0 gr. 0331	—
— d'aluminium	0 gr. 0033	—
Chlorure de sodium	0 gr. 0216	—
Silice	0 gr. 0298	—
Perte	0 gr. 0016	—
Total	0 gr. 3575	par litre

On voit, à ne considérer que les totaux, que les sources de Saint-Denis sont les plus fortement minéralisées ; alcalines et chlorurées sodiques en même temps que ferrugineuses, elles doivent certainement avoir une action curative énergique.

Le 26 mai 1852 le ministre de l'intérieur nommait un médecin inspecteur des eaux minérales ferrugineuses de Saint-Denis-les-Blois et le 2 juillet 1853 s'ouvrait le nouvel établissement dont on pourra envisager l'importance d'après le cliché ci-contre pris à l'époque (1).

Les sources furent protégées par un élégant pavillon, aujourd'hui dans un état complet de délabrement.

Des travaux d'adduction fournirent l'eau des sources au pavillon d'hydrothérapie édifié sur le coteau. C'est l'époque de la splendeur de Saint-Denis. Une hôtellerie comprenant 24 chambres s'élève dans le parc ; les malades fortunés peuvent disposer de pavillons séparés ; bientôt il faut construire une annexe de 12 chambres, s'ouvrant toutes sur des balcons à l'italienne ; un médecin résidant a son habitation près du bâtiment des bains et douches; un dernier édifice autour duquel se groupent les autres comprend au rez-de-chaussée des cuisines et une immense salle-à-manger ; à l'étage les salons, salles de jeux et surtout une vaste galerie vitrée, d'où la vue est admirable. Au moment où je prends ces notes, stupéfait qu'une telle richesse naturelle de notre sol soit si totalement abandonnée, j'aperçois de cette galerie, où s'engouffre le vent d'hiver, un paysage incomparable.



L'ancien établissement de Saint-Denis-les-Blois.

Au loin, par delà le fleuve indolent, se prolongent les plaines giboyeuses de la Sologne, riche en châteaux : Cheverny, Chambord, Chenonceaux, Valençay ; à gauche, tout proche, Ménars, qui appartint à la Pompadour, superpose à flanc de coteau l'élégance hautaine de ses terrasses ; à droite les clochers aigus de l'abbaye de Saint-Laumer barrent l'horizon violet : c'est la vieille cité des États Généraux et de la Ligue, encore tout endormie dans son Passé !

Les eaux de Saint-Denis ont-elles guéri des malades et quels malades ?

Des cures remarquables ont eu lieu, la chose est sûre. Des médecins dignes de foi, comme Reneaulme, comme Bernier en furent les témoins oculaires. Plus près de nous, les derniers médecins de Saint-Denis, Dufay, Blau, rapportent des observations probantes. On m'accordera d'en citer quelques-unes. Je laisserai délibérément de côté toutes les affections du sang, qu'il est assez naturel de voir traiter par une eau ferrugineuse, pour ne retenir que les cas les plus typiques :

Rhumatisme chronique, lumbago, sciatique, névralgies, ataxie locomotrice, spermatorrhée, incontinence d'urines, ont été traités avec succès à Saint-Denis. Les eaux étaient employées « intus et extra ». « Chez une femme atteinte de paralysie incomplète, suite de couche, avec paralysie du sphincter — et peut-être du plan musculaire de la vessie — les bains de siège excitants et les douches ont rendu leur tonicité à ces organes, bien avant le retour de la contractilité musculaire des membres inférieurs »(2).

(1) Ce cliché ainsi qu'un grand nombre de renseignements concernant Saint-Denis, sont dus à l'obligeance de M. P. Dufay, fils du Dr Dufay, ancien sénateur de Loir-et-Cher et médecin de l'établissement de Saint-Denis.

(2) Dr DUFAY, Mémoire présenté à la Société médicale d'Indre-et-Loire, 1864.

LES STATIONS THERMALES DANS LE PASSÉ (*Suite*)

« Voici un menuisier dont l'atelier est humide et qui depuis six mois était entièrement perclus de tous ses membres. La paralysie des membres supérieurs avait diminué cependant lorsque le malade fut transporté à l'établissement ; mais les membres inférieurs étaient complètement inertes. Il fallut porter le malade de son lit à la douche qu'il recevait assis, ne pouvant se tenir debout même une minute. Au bout de huit jours il traversait la terrasse soutenu sous les deux bras ; six semaines et une canne lui suffisait... »

Les affections des voies digestives trouvaient aussi du soulagement à Saint-Denis « Nos eaux ferrugineuses iodées, dit Dufay, contribuent dans certains cas à la guérison des dyspepsies, et cette médication à la fois interne et externe s'adresse en même temps à l'affection principale et aux troubles fonctionnels et matériels qui en sont la suite. »

Des résultats intéressants furent obtenus aussi dans le paludisme. « L'intermittente la plus rebelle que nous ayons eu à combattre cette année avait été apportée de Cuba par un jeune garçon de treize ans. C'était un type de fièvre quarte, durant depuis six mois et contre laquelle avait été dirigé tout l'arsenal antipériodique, sans faire varier ni l'heure du retour de l'accès, ni sa durée, ni sa violence qui était extrême. Le foie et la rate étaient hypertrophiés, le teint cachectique. La première douche empêcha le retour de l'accès. Après la seconde notre jeune espagnol se croyant complètement guéri ne revint pas. Mais son accès revint à jour fixe. Il fallut recourir de nouveau à la douche (douche générale en pluie avec douche en jet sur la région splénique). Cette fois on ne s'arrêta qu'après la dixième et la fièvre ne reparut pas. Dès la huitième douche, les organes hypertrophiés avaient repris leur volume normal » (Dufay).

Je n'abuserai pas davantage des citations. Je voulais, au reste, faire partager seulement la surprise qu'on éprouve à constater l'abandon absolu d'une station fréquentée depuis des siècles et florissante encore voilà cinquante ans. Qui donc aujourd'hui connaît Saint-Denis-les-Eaux?...

Les causes de cette déchéance sont multiples : une mauvaise gestion de l'établissement coïncidant avec les perturbations économiques causées par la guerre de 1870, est la principale. La difficulté des moyens de transports à l'époque peut être invoquée aussi. Mais, bien que les rapides de Paris-Bordeaux mettent aujourd'hui Saint-Denis-les-Blois à 2 h. 1/2 de la capitale, il ne faudrait rien moins que le retour des Valois dans la ville des États Généraux pour redonner à la « Source Médicis » son ancienne splendeur !...

Saint-Denis-les-Eaux appartient au Passé !

JACQUES ROCHEBONNE.

VARIÉTÉS

LA THÈSE DE LAENNEC (1)

Hippocrate n'a nulle part, en ses ouvrages, exposé de façon précise ses idées systématiques en médecine, de sorte qu'il est très difficile de tirer de ses livres un corps de doctrine. Or, en 1802, parut un livre de Delavaud intitulé *Physiologie d'Hippocrate, extraite de ses œuvres* (2). Cet événement littéraire inspira sans doute à Théophile Laennec l'idée de rechercher, dans l'œuvre du grand homme, dont il était un fervent admirateur, les principales idées qui dirigèrent celui-ci dans sa carrière et de doter ses contemporains d'un ouvrage capable de leur donner avec quelque précision l'état de la science médicale au temps d'Hippocrate, non seulement en physiologie, mais en anatomie, nosologie, séméiotique, thérapeutique et matière médicale, et surtout en médecine et en chirurgie pratiques. C'était là une œuvre grandiose, difficile et de longue haleine, mais il se flattait, grâce à la connaissance approfondie qu'il commençait à avoir de la langue grecque, qu'un jour devant, lorsqu'il aurait une pratique suffisante, il pourrait la mener à bonne fin.

On ne sait si, au début de 1804, il avait encore l'idée de consacrer sa thèse inaugurale au sujet qu'il avait primitivement choisi et auquel il avait travaillé à la fin de 1802, dans le laboratoire de Dupuytren ; mais à ce moment, se produisit un incident qui, sans doute, le décida à abandonner ce premier sujet, quel qu'il fût, et à en choisir un autre. Cet événement n'était autre que la thèse que Boulet, d'Hesdin, soutint sur Hippocrate, le 2 pluviôse an XII (23 janvier 1804), devant l'Ecole de Santé de Paris. L'auteur y mettait en doute l'existence du Père de la Médecine, insinuait qu'une partie des ouvrages qu'on lui attribuait était antérieure à la Guerre du Péloponèse et que le nom même d'Hippocrate n'était qu'un terme générique, comme celui des Hercules et des Pharaons...

Très certainement, l'événement décida Théophile à écrire sans tarder un *Essai préliminaire sur la doctrine d'Hippocrate* et à faire de cet Essai sa thèse inaugurale.

Malheureusement, cet Essai Préliminaire était lui-même une d'œuvre assez longue haleine et Théophile se vit bientôt obligé de passer rapidement sa thèse, pour diverses raisons, dont la principale était qu'il voulait être compris dans la prochaine promotion des Associés-adjoints de la Société de l'Ecole. Aussi, se borna-t-il à ne traiter qu'un côté de la question et à exposer au public, en un nombre fort limité de pages, la doctrine d'Hippocrate en médecine pratique. L'ouvrage fut bientôt terminé...

Tout était prêt dans les premiers jours de juin et Théophile soutint sa thèse le 22 prairial (11 juin). On n'a aucuns détails sur la soutenance. On sait (3) que son jury était primitivement composé de Bourdier, président, Baudelocque, Boyer, Chaussier, Corvisart et Deyeux, mais qu'au dernier moment il y eut des absences et que le procès-verbal de soutenance n'est signé que de Boyer, Thillaye pour Deyeux, Sue pour Baudelocque et Pinel pour Chaussier. Le jury se déclara, paraît-il, fort satisfait des réponses du candidat. Quatre jours après, le 26 prairial (15 juin), le Conseil d'Administration de l'Ecole, composé de Jussieu, président, Le Clerc, secrétaire, Thouret, directeur, et Sue, trésorier, signait et paraphait le précieux vélin qui conférait au nouveau docteur le droit d'exercer par toute la France (4).

Les *Propositions sur la doctrine d'Hippocrate relativement à la médecine pratique* parurent chez Méquignon aîné, libraire de l'Ecole de Médecine, rue des Cordeliers. Elles furent annoncées dans le numéro de thermidor du

(1) Fragment extrait de l'ouvrage du Dr ALFRED ROUXEAU sur Laennec, 1912, 1 vol. in-8, 14 fr. (*J.-B. Baillière et Fils*, édit. à Paris.)

(2) Paris, Bossange, 1802.

(3) Saintignon, Laennec, p. 63.

(4) Fonds LC.

**

VARIÉTÉS (*Suite*)

Journal de Médecine (1), et Buisson, dans celui de vendémiaire (2) se chargea de les présenter au public. Elles eurent le plus grand succès et furent une des rares thèses qui se vendirent à l'époque (3).

L'auteur montrait en ce remarquable ouvrage que la doctrine d'Hippocrate, en médecine pratique, consistait surtout à ne voir dans les maladies que le *pronostic*, qui



Portrait de LAENNEC.
(Fragment du grand portrait peint par Dubois, en 1812, et appartenant à M. Charles Laënnec, à Nantes).

peut se déduire de l'observation de *symptômes communs* à toutes les maladies, et à faire presque fi du *diagnostic*, qui ne peut être déduit que de l'étude des *symptômes spéciaux* à chacune, et il rappelait que Bichat, sans avoir jamais étudié l'œuvre d'Hippocrate, avait exposé des idées semblables dans ses leçons cliniques à l'Hôtel-Dieu. Après avoir constaté en passant que la nosographie d'Hippocrate, un peu imprécise et confuse, semblait plutôt basée sur l'anatomie pathologique, il exposait la manière de voir de celui-ci sur les fièvres et s'en déclarait nettement partisan. Il définissait ensuite ce que doit être la véritable médication symptomatique et concluait que si la *méthode* d'Hippocrate, c'est-à-dire l'observation constante et assidue des malades est la base unique de l'étude des maladies, la *doctrine* de ce grand homme ne doit pas être prise trop à la lettre en toutes ses parties, que le médecin ne peut se borner au pronostic et se désintéresser du diagnostic et qu'il doit, au contraire, faire de constants efforts pour classer les maladies d'une façon régulière, étude dans laquelle, disait-on, les modernes ont une grande supériorité. Enfin, après avoir payé à son maître Corvisart le tribut de reconnaissance qu'il lui devait et qu'on aime à trouver sous sa plume, il terminait en exposant ses principes personnels qu'il empruntait à l'*Interpres Clinicus* de Klein : *Liberam profiteor medicinam, nec ab antiquis sum, nec a novis, utrosque ubi veritatem colunt sequor, magni facio sæpius repetitam experientiam.*

Quand Guillaume Laennec eut pris connaissance de cet ouvrage, sa joie ne connut plus de bornes. Il en délira de bonheur et d'orgueil. Il n'avait pas assez d'yeux pour lire et relire le monument que son neveu avait élevé à la gloire du *divin*. Il le portait chez ses amis, chez ses confrères. C'était le triomphe, disait-il, des anciennes doctrines, les seules vraiment saines...

...Notre Théophile est enfin docteur ! Il m'a envoyé son excellente thèse, toute pleine encore des premiers conseils et des premières leçons qu'il ait reçues de moi. C'est de l'Hippocrate tout pur, bien médité, bien senti, bien exprimé, bien analysé : on n'a rien présenté à la raison des médecins de meilleur depuis vingt ans. Mes confrères en ont tous jugé comme moi et m'en ont fait leurs compliments.

Cette thèse restera à l'Ecole comme un monument pour le désespoir des néologues qui ont ridiculement voulu imiter en médecine le trait de génie qui a changé la nomenclature de la chimie. Il n'est pas un grimaud de deux jours, un misérable graisseur d'emplâtres, un chirurgiasse échappé de Saint-Côme, qui ne se donne depuis quelque temps des airs de novateur, avec une effronterie si grotesque que le fou rire en prend quand on est condamné à les lire ou à les écouter. C'est absolument la parodie des médecins de Molière qui voulaient toujours être de l'avis du plus ancien : *aut bono aut mauvaiso.* Ceux-ci sont toujours de l'avis du plus moderne, *aut bono, aut mauvaiso.* Le Dr Pinel, grand professeur sous beaucoup de rapports, a commencé à leur gâter la tête. Le Dr Baumes, renchérissant sur l'œuvre de son confrère, les a tellement dévergondés qu'ils en sont devenus inintelligibles pour nous et, ce qui est bien plus admirable, pour eux-mêmes. J'en ai déjà eu vingt exemples aux examens du jury de santé..

Encore un coup, mon bon ami, la thèse de mon Théophile



Cliché communiqué par M. Guermonprez.

La Maison natale de LAENNEC, 2, rue du Quai, Quimper (telle qu'elle était en 1892).

restera. Jamais Hippocrate n'aura eu un vengeur si digne de sa cause. C'est mon horoscope. Mes enfants m'auront une obligation de toute la vie de les avoir pliés à l'étude de la langue grecque que je regrette tous les jours d'avoir si mal apprise. C'est avec cela, mon cher, qu'on laisse en médecine tous les rivaux dix lieues en arrière, et qu'on remporte d'emblée le premier prix de médecine et le premier prix de chirurgie et au besoin une belle et bonne chaire de professeur à Paris. Théophile ira là, s'il le veut et il le veut. Il ira là, si vous le voulez et vous le voulez aussi, j'en suis convaincu. Il ne faut plus que l'aider et le soutenir encore quelques années à Paris. M. Corvisart, son mécène, lui garde certainement quelque chose de bon... (4)

(1) VIII, p. 577.
(2) IX, p. 72.
(3) Prix : 1 fr, 25 broché, et franco de port, 1 fr. 50.

(4) Guill., à son frère, 20 messidor an XII (8 juillet 1804), Fonds LC.

MÉDECINE RÉTROSPECTIVE

TABLEAUX POPULAIRES DE MÉDECINE AU XVII[e] ET AU XIX[e] SIÈCLES

A la récente exposition du Millénaire Normand qui se tenait à Saint-Laurent à Rouen était exposé un fou-



Mouchoir d'indienne de la fabrique Louis Godard, E. Renault, successeur (de Rouen). — Exposition du Millénaire Normand. (Document appartenant à M. Alexandre Buquet).

lard d'indienne, sorti de la fabrique de Louis Godard, E. Renault, succes. (de Rouen) et datant de 1850-1869. Tissu, composition du décor nous rappelaient les heures déjà lointaines de notre incorporation dans les escadrons de la République ; en ce temps-là nous fûmes gratifiés, sinon de chaussettes, du moins d'un superbe mouchoir, où une série de tableaux devaient incessamment nous rappeler, lorsque nous nous en servions, l'école du cavalier et la manœuvre du sabre. Nous ne pensions guère alors quede pareils linges auraient un jour les honneurs d'un musée. Ce carré s'intitule « Le médecin dans la poche » ; il a la prétention de suppléer à l'absence du médecin et d'indiquer les premiers soins à donner.

Dans le tableau central, c'est le charlatan en casque et cuirasse, d'une main tenant le sabre et de l'autre montrant la dent qu'il vient d'arracher.

Specimen des détails de « Le médecin dans la poche ».

La scène se passe sur le devant de la voiture, une bannière couverte de l'inscription « La santé est le plus grand des biens » sert de fonds et des joueurs de trompettes destinées à couvrir les cris des patients s'y adossent. Un Turc, qui voisine avec un chien savant, propose des flacons de dentifrices.

Le dessinateur A. Buquet n'a pas négligé la couleur locale : le patient est un gars normand, couvert du bonnet de coton ; dans la foule, plusieurs victimes circulent ; est-il une province que la Normandie ? pour avoir les dents plus gâtées notre charlatan devait le savoir.

MÉDECINE RÉTROSPECTIVE *(Suite)*

Vingt-quatre scènes encadrent le sujet principal ; elles forment des tableaux précis et faciles à comprendre et une légende de cinq à six lignes indique les remèdes pour chacun des cas : suicides, arêtes et os dans le gosier, ordures dans les yeux, insectes dans les oreilles, etc., etc. Pour avoir une idée de ces rédactions, lisons la notice sur la goutte : « L'abus des plaisirs, des liqueurs fortes, l'état sédentaire occasionnent généralement la goutte ; quand les douleurs ne sont pas trop fortes, le repos absolu est le seul remède ; on peut essayer de frictions au laudanum ; des compresses au jus de citron, des feuilles vertes de tabac, des compresses d'eau sédative ont souvent produit d'excellents effets ». Voilà une consultation qui, si elle ne doit pas donner de résultats immédiats, est en somme de bon sens ; plût au ciel que bon-





Spécimen des détails de « Le médecin dans la poche ».

Enseigne de Médecin, du Musée du Collège Royal de Chirrugie de Londres (HOLLAENDER, Plastik und Medizin).

MÉDECINE RÉTROSPECTIVE *(Suite)*

nes femmes et charlatans n'aient jamais donné de pires avis ! Souhaitons même qu'un bonnetier ami de l'hygiène lance à son tour le mouchoir où serait inscrit : « Ne crachez pas par terre », il est vrai que ceux qui ignorent ces soins ignorent aussi le plus souvent le mouchoir.

Pareil échantillonnage de tableaux populaires de médecine ne se trouve pas très fréquemment. Le Professeur Eugène Holländer dans son livre *Plastique et Médecine* (1) signale une curieuse enseigne de médecin qui se trouve au musée du Collège Royal de Chirurgie à Londres et qui présente dans une série de petites scènes des preuves du savoir-faire du praticien qui est en cause. Cette enseigne date de l'an 1623. Le chirurgien tient la place centrale en manteau court, la fraise autour du cou ; derrière lui une petite pharmacie. Dans l'un des compartiments, il pratique une saignée, dans un autre il fait une amputation de jambe, et on est prié de remarquer combien le sang-froid du chirurgien, l'indifférence de la victime à la douleur sont d'une habile réclame auprès des patients futurs.

Une opération dentaire, l'examen d'un sein, et plus particulièrement en haut, une présentation au lit du malade, le médecin tenant l'urinal d'une main et en tirant ses commentaires, complètent cet ensemble fort intéressant au point de vue documentaire, et dont un certain caractère artistique n'est pas absent.

Si le « médecin dans la poche » tend à prouver qu'on peut s'en passer et qu'on peut se suffire à soi-même, l'enseigne du chirurgien anglais cherche à démontrer tout le contraire et à rendre sensibles tous les avantages qu'il y a à se mettre entre les mains d'un tel opérateur, dont le portrait bonasse et l'attitude assurée doivent donner confiance.

Il est surprenant que pareille inspiration n'ait pas davantage été suivie de nos jours ; c'est à peine si nous avons vu une douzaine de bactériologistes et de chirurgiens se faire publier l'œil vissé au microscope ou le bras plongé dans les entrailles d'une malade. Combien plus fine, plus décente, plus complète, plus intelligible, plus pratique l'énumération de l'enseigne en question.

A quand le médecin nous donnant, en place de son portrait, une discrète photo entourée d'une visite à l'hôpital, d'un massage en ville, d'un examen au spéculum, etc., etc. Et qui sait ? tandis que les artistes cherchaient cette année à rénover la carte de visite par quelque ornementation surajoutée, ne voilà-t-il pas tout indiqué pour le plus prochain jour de l'an un carton tout à fait original et adapté à son emploi pour nos confrères ; leurs clients passés et futurs le mettraient en bonne place dans leurs albums.

Notre siècle si habile en publicité ne restera pas plus longtemps en retard sur la pratique du confrère insulaire de 1623.

HENRI ROCHÉ.

(1) HOLLAENDER, Plastik und Medizin, 1912, 1 vol. gr. in-8 avec figures. (*Enke*, éditeur à Stuttgart).

LA MÉDECINE AU PALAIS

PROPOS DIFFAMATOIRES

Les rebouteux et les marchands de remèdes secrets, ces derniers ne se laissant plus émouvoir par la vieille loi du 21 Germinal an XI (1), tombée en désuétude, ne se contentent plus de faire une concurrence effrénée aux médecins et aux pharmaciens ; les voilà qui ne reculent pas devant la diffamation pour arriver à leurs fins et tromper la confiance de malades trop crédules. C'est ainsi que l'un d'eux, pour présenter sa drogue, qui guérit même les maladies dites incurables, car rien ne résiste jamais à de tels remèdes, commence son boniment, dans un de nos quotidiens les plus répandus, en exposant que si la tuberculose fait tant de victimes, « *c'est parce que les médecins ne savent pas la soigner* ». Passe encore que les médecins ne sachent pas jusqu'à présent guérir la tuberculose au troisième degré ; mais non qu'ils ne sachent la soigner. Si encore il s'agissait d'une libre critique sur la thérapeutique, personne ne pourrait en être froissé ; mais telle n'est pas l'intention du diffamateur, dont le seul but est de discréditer les médecins auprès de la clientèle, en vue de vendre plus facilement ses remèdes.

Sans rechercher si, dans le cas auquel je viens de faire allusion, il y a bien diffamation au sens légal, je me propose d'étudier ci-après les droits qu'aurait un syndicat de médecins à poursuivre devant les tribunaux l'auteur d'articles dépassant la charge littéraire ou la libre critique, diffamatoires pour le corps médical ou, pour être moins absolu, contenant des paroles de dénigrement contre les médecins en général, et cela en vue d'une réclame déloyale.

Il arrive le plus souvent que ces paroles de dénigrement soient accompagnées de faits délictueux plus nettement caractérisés, tels que l'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie. Dans ce cas, les tribunaux n'ont pas à apprécier le caractère diffamatoire de telles paroles, les poursuites étant suffisamment étayées ; néanmoins ils ne les omettent pas dans leurs considérants, et même s'en servent, comme dans l'affaire Repiton, pour justifier l'allocation de dommages-intérêts aux syndicats parties civiles. Nous allons voir comment la Cour de Lyon, dans cette affaire si intéressante pour les médecins et les pharmaciens, jugea des faits de ce genre, et comment la Cour de cassation confirma sa décision ; nous verrons ensuite quel profit on peut tirer de cette décision pour poursuivre isolément les faits qui nous intéressent plus particulièrement.

Repiton, chimiste poursuivi pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, fut condamné, comme on se le rappelle, par un arrêt de la Cour de Grenoble en date du 25 mars 1909, accordant des dommages-intérêts au Syndicat des médecins de Valence et au Syndicat des pharmaciens de la Drôme.

Pour ce qui concerne l'allocation de dommages-intérêts, l'arrêt de la Cour de Grenoble fut cassé par la Cour de cassation le 5 novembre 1909, pour avoir confondu les intérêts collectifs représentés par chacun des syndicats avec l'intérêt individuel de leurs membres, en trouvant la preuve du préjudice causé à ces deux syndicats dans le dommage personnellement éprouvé par les médecins et les pharmaciens qui en faisaient partie. L'arrêt cassé contenait l'attendu suivant :

« ... La preuve étant faite, contre le prévenu, d'un exercice illégal de la médecine et de la pharmacie à Valence, *il en résulte nécessairement qu'un préjudice a été causé de ce chef aux médecins diplômés et aux pharmaciens de la région et, dès lors, que les syndicats qui comprennent*

(1) La loi du 21 Germinal an XI punit la vente des remèdes secrets.

LA MÉDECINE AU PALAIS *(Suite)*

la plupart de ces médecins et de ces pharmaciens sont à la fois recevables et fondés dans leurs appels. »

Cet arrêt, en effet, avait mal défini le préjudice causé aux syndicats en cause et, pour cette simple question de forme qui, il est vrai, portait atteinte à un principe fondamental, la Cour de cassation devait l'infirmer. Elle renvoya l'affaire devant la Cour de Lyon, qui précisa en ces termes le préjudice :

« Attendu que les faits d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie définitivement retenus contre Repiton ont eu pour effet, dans les circonstances où ils se sont produits, de nuire aux intérêts professionnels collectifs des deux syndicats parties civiles : *qu'ils ont porté une atteinte aux prérogatives de la profession de médecin et de pharmacien*, considérée à un point de vue général, et sans qu'il soit possible de déterminer si et dans quelle mesure des intérêts individuels auraient été lésés ; que l'article 17 de la loi du 30 novembre 1892 implique qu'aux yeux du législateur le simple exercice illégal de la médecine est de nature à préjudicier, non pas seulement à des intérêts individuels, mais encore à des intérêts collectifs dont les syndicats de médecins régulièrement constitués ont la défense :

« Attendu qu'en délivrant des ordonnances, en vendant des médicaments, *en accompagnant ces actes illicites de paroles de dénigrement collectif et en discréditant ainsi leur profession*, Repiton a porté une atteinte préjudiciable, directe et actuelle, à deux corporations auxquelles la loi accorde un monopole ; que le préjudice subi, pour être plus moral que matériel, n'en est pas moins certain et doit être réparé dans une mesure équitable et plus large que ne l'ont fait les premiers juges. »

Cet arrêt fut confirmé par la Cour de cassation, le 8 avril 1911, après le rapport de M. le conseiller Roulier, que nous ne pouvons passer sous silence. Dans l'arrêt de la Cour de Lyon (attendu rapporté ci-dessus), le mot « *implique* » paraît affirmer que l'art. 17 (1) de la loi du 30 novembre 1892 reconnaît *a priori* des dommages-intérêts aux syndicats de médecins parties civiles dans une poursuite pour exercice illégal de la médecine. Mais, comme M. le conseiller Roulier le dit, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de présomption légale établissant un droit à des dommages-intérêts. En effet, cet article 17 ne peut être compris dans ce sens absolu, les mots *s'il y a lieu* s'y opposant formellement ; il invite simplement les syndicats à se porter partie civile et à établir le préjudice à eux causé et par suite le droit à des dommages-intérêts.

Ainsi, l'arrêt de la Cour de Grenoble avait, dans un attendu qu'il était impossible de considérer comme juridique, admis en principe le système dit de la totalisation (2), et l'arrêt de la Cour de Lyon était susceptible de reproches en paraissant admettre l'apriorisme des dommages-intérêts ; mais heureusement ce dernier arrêt ne s'en tint pas à cet argument : il expliqua le préjudice causé, il le développa, et c'est ici qu'il devient intéressant pour nous.

En quels termes ce dernier arrêt précise-t-il le préjudice causé? Nous allons le voir en relisant l'attendu cité plus haut, qui va nous permettre de reprendre la question posée au début, laquelle, quoi qu'il paraisse, n'a pas été perdue de vue :

« Attendu, dit l'arrêt, qu'en délivrant des ordonnances, en vendant des médicaments, *en accompagnant ces actes illicites de paroles de dénigrement collectif et en discréditant ainsi leur profession, Repiton a porté une atteinte préjudiciable, directe et actuelle, à deux corporations auxquelles la loi accorde un monopole*, etc. »

Supprimez les paroles de dénigrement. Que reste-t-il ? Il reste les simples faits d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, rien de plus, et nous retombons dans l'apriorisme du droit aux dommages-intérêts que refuse d'admettre la Cour de cassation. Et cependant la Cour de cassation confirme ! On voit donc quelle importance ont pu avoir ces paroles de dénigrement sur la solution finale du litige, en faveur des syndicats en cause.

En fait, l'arrêt de la Cour de Lyon, confirmé par la Cour de cassation, reconnaît que des *paroles de dénigrement collectif ont pu porter une atteinte préjudiciable, directe et actuelle à une corporation à laquelle la loi accorde un monopole* ; que ces paroles de dénigrement collectif ont pu porter une atteinte *aux prérogatives de la profession de médecin et de pharmacien*, considérée à un point de vue général.

Dès lors, il me paraît assez logique, après ces attendus formels, d'admettre que ces paroles de dénigrement, considérées isolément, puissent faire l'objet de poursuites, par voie de citation directe, par exemple.

Je sais bien que l'on va m'objecter que si l'imputation diffamatoire vise un grand nombre de personnes, sans causer à aucune d'elles un réel préjudice, le délit de diffamation ne peut être relevé, et l'on me citera un jugement décidant dans ce sens à l'égard d'un article de journal contenant des attaques blessantes pour les artistes dramatiques. Mais ce jugement ne peut en aucune manière nous être opposé : dans notre hypothèse, il y a atteinte portée à la considération professionnelle, comme dans l'affaire des artistes dramatiques, avec cette circonstance particulière, et aggravante, que la profession en cause jouit d'un monopole d'État et que les faits diffamatoires relevés ont eu pour but d'attaquer ce monopole, en vue d'une concurrence déloyale ou illicite.

Et de quel droit, nous dira-t-on encore, le Syndicat des médecins de la Seine, ou tel autre, qui ne comprend qu'un nombre limité de médecins, peut-il poursuivre des faits visant la généralité des médecins? Qu'il me suffise de dire, pour écarter cette objection, que la loi du 30 novembre 1892, combinée avec la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats (art. 3), donne précisément aux syndicats de médecins le droit d'intervention et le droit de citation directe *en vue de la défense des intérêts collectifs et généraux* ; par suite, il n'est pas nécessaire, pour justifier ses poursuites, que le syndicat des médecins de la Seine ait été spécialement visé, il suffit que les médecins en général aient été visés.

C. GEVIN,
Avocat à la Cour de Paris.

(1) Art. 17. — Les infractions prévues et punies par la loi seront poursuivies devant la juridiction correctionnelle. En ce qui concerne spécialement l'exercice illégal de la médecine, de l'art dentaire ou de la pratique des accouchements, les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les associations de médecins régulièrement constituées, les syndicats visés dans l'article 13 pourront en saisir les tribunaux par voie de citation directe donnée dans les termes de l'article 182 du code d'instruction criminelle, sans préjudice de la faculté de se porter, *s'il y a lieu*, partie civile dans toute poursuite de ces délits intentée par le ministère public.

(2) Le système dit de la « totalisation » admet que l'addition des intérêts individuels constitue l'intérêt collectif du syndicat, conformément à l'arrêt de la Cour de Grenoble. Il est vrai que parfois les intérêts individuels peuvent se confondre avec l'intérêt collectif ; mais ce serait un sophisme que d'en conclure que, dans tous les cas, l'intérêt collectif est constitué en principe, par la totalisation des intérêts individuels.

LA MÉDECINE LITTÉRAIRE

ÉLOGE DE LA GALE (1)

On vint m'apprendre l'autre jour
Une nouvelle assez fatale.
On dit que le printemps, dont le charmant retour
Produit en tous lieux de l'amour,
N'a produit chez toi que la gale,
Et que contre ce vilain tour
Ta colère était sans égale.
Il est vrai qu'aussi tout d'abord
Je sentis un peu de colère ;
Mais en rêvant sur cette affaire
Je reconnus que j'avais tort ;
Et si j'avais un choix à faire,
J'aimerais, mais de beaucoup mieux,
Avoir ce mal qu'être amoureux.
Car l'amour est un mal étrange ;
Et devant un objet charmant,
On se gratte le plus souvent
Toute autre part qu'il ne démange.
Le feu secret de ce poison
Nous cause une démangeaison,
Qui fait qu'en se grattant d'autant plus on s'enflamme ;
C'est la gangrène de notre âme,
C'est le farcin de la raison.
Oui, la gale vaut mieux, et sans comparaison ;
Et toi-même tu vas le croire :
Car j'espère te faire voir,
Que l'on doit trouver à l'avoir
Et du plaisir et de la gloire.
Ça, commencons par le plaisir.
Quel plaisir, quelle joie égale
Celle de visiter sa gale,
Lorsque l'on a quelque loisir ?
Deux mains diversement fleuries,
Par cent objets divers viennent plaire à nos yeux,
Et ces objets délicieux
Valent au moins les Tuileries.
Il n'est parterres, ni prairies,
Où les couleurs éclatent mieux,
On voit mille cirons, jaunes, blancs, rouges, bleus,
Disputer du brillant avec les pierreries ;
Et de la galle vient le nom de galeries,
Bien véritablement et sans plaisanteries ;
Pour la diversité des objets curieux,
Dont les regards sont charmés en ces lieux.
C'est encor de la galle même
Que la galanterie est appelée ainsi,
Par une ressemblance extrême,
Que je te vais décrire ici.
Un galeux a l'âme ravie
D'apaiser sans témoins, et selon son envie,
La démangeaison de la chair.
Ainsi quand un amant est seul avec sa belle,
Il n'a point de plaisir plus cher
Que d'en faire autant avec elle.
Mais quand galants et galeux
Trouvent trop de gens auprès d'eux,
Leur passion est à la gêne.
Ni galant ni galeux ne peut à rien toucher,
Chacun tâche à cacher le penchant qui l'entraîne ;
Mais souvent leur contrainte est vaine,
La galle ni l'amour ne se peuvent cacher.
Après qu'un galeux de la vue
A parcouru ses belles mains,
(Car tous les soirs et les matins
Il goûte le plaisir d'en faire la revue)
Après que ses regards ont su se contenter,
S'ensuit le plaisir de gratter.
Or pour t'en exprimer la douceur non pareille,
J'ai beau rêver et gratter mon oreille ;
J'ai beau ronger et ma plume et mes doigts ;
Tu la sentiras mieux vingt fois,
Que ne le décrirait Corneille.
Mais pendant que je suis entrain,
De parler d'étymologie,
Celle du mot gratter vaut une apologie.
Gratter vient de *gratus*, il n'est rien plus certain,
Et *gratus* est un mot latin,
Lequel mot en français signifie agréable.
Vois donc si je suis véritable,
Et si la dérivation
N'est pas une conclusion,
Qu'il n'est rien de plus délectable ?
Tu dois en concevoir toute la volupté.
Passons maintenant à la gloire.
Un galeux est partout distingué, respecté,
Comme un homme de qualité.
Par exemple, veut-il manger ou boire ?
Il a toujours son fait à part,
Toujours son verre est à l'écart ;
Aucun ne le profane et n'y porte la bouche ;
On n'ose toucher ce qu'il touche.
C'est un titre si beau que celui de gal,
Qu'il est craint de toute la terre ;
On voit même qu'en Angleterre,
Les fils aînés des rois s'en tiennent glorieux ;
On les nomme princes de Galles ;
Et tu peux te vanter, comme eux,
De prérogatives royales.
De plus, la galle de tout temps
Fut un symbole de sagesse.
Un proverbe de vieilles gens,
Déjà tout usé de vieillesse,
En prouve fort bien la noblesse :
Tout ainsi que trop gratter cuit,
Tout de même trop parler nuit.
Tu connais bien par ce langage
Que la gale rend l'homme sage,
Qu'elle instruit de bonne façon,
Et qu'avec la philosophie,
Elle a très grande sympathie,
Puisque toutes les deux font la même leçon.
Mais comme trop parler peut nuire,
Je commence à m'apercevoir
Que je ne fais pas mon devoir ;
Qu'on fatigue les gens quand on veut trop dire,
Et qu'il est temps de réprimer
La démangeaison de rimer.

(1) Fontainiania ou recueil d'anecdotes de Jean de La Fontaine, suivi de l'Eloge de la gale, 1801.

L'ÉDUCATION PHYSIQUE

A PROPOS DE GYMNASTIQUE JOURNALIÈRE

A chaque rentrée d'écoles, la question de la gymnastique quotidienne est remise en cause par de nombreux parents.

Beaucoup proclament les heureuses conséquences de dix minutes d'exercices journaliers ; des cours spéciaux s'organisent, nombreux et suivis ; des conférences où la méthode suédoise démontre sa supériorité exercent sur le public une influence marquée.

Félicitons-nous de ce mouvement général qui a inspiré au dernier Congrès de Physiothérapie des études sur la gymnastique hygiénique et respiratoire, qui nous vaut depuis quelque temps une série d'articles, de brochures louables où les mouvements essentiels d'exécution journalière sont spécialement indiqués (1).

L'annonce d'un Congrès international d'Éducation Physique en 1913 semble réveiller et susciter des énergies. L'approche de cette réunion rappelle à beaucoup des problèmes passionnants, les incite à s'en instruire, à tenter leur réalisation pratique.

Mon intention n'est pas de critiquer ce mouvement qui exerce sa large influence en tous domaines, mais de rappeler qu'il faut ici, plus qu'ailleurs, bâtir solidement et consciencieusement.

La gymnastique, telle que les études séculaires des Suédois l'ont pratiquement [démontré, est un des grands facteurs d'éducation physique : son enseignement peut-il être confié a des mains incompétentes ou inexpérimentées?

Dans mes lectures, j'ai rencontré bien des affirmations à ce sujet que je ne voudrais pas relever séparément. Mais je ne pense pas la mère de famille suffisamment experte malgré tout son dévouement pour « faire exécuter au tout petit une série de mouvements simples qui éviteraient ultérieurement bien des déviations ».

Nos instituteurs sont surchargés de programmes, d'enseignements complémentaires, professionnels ; ils dirigent des caisses d'épargne, de retraite ; ils sont à tout propos chargés bénévolement d'instructions et d'enquêtes diverses. Allez-vous encore les forcer à s'initier aux questions d'éducation physique?

D'une chronique d'Yv. Sarcey, je retiens cette phrase :

« Avant de commencer le travail en commun... ne serait-ce pas charmant d'initier ces petits écoliers à des pratiques simples ».

Et, plus loin :

« Commençons par le premier exercice : la respiration. Les autres peuvent varier à l'infini. Il suffit d'un peu d'imagination et de beaucoup de bonne volonté. »

J'accorde cette bonne volonté. Mais l'imagination ne peut suffire pour créer une leçon de gymnastique. Celle-ci doit être construite d'après un schéma inspiré de programmes scientifiques bien délimités actuellement. Elle doit, dans une suite bien coordonnée, présenter un développement progressif dont on peut exclusivement attendre un résultat certain.

(1) Voir Durey, Rey, Schiœller, Lietsac-Halling, Thooris, etc.

L'imagination ne peut créer une succession méthodique de leçons et l'expérience d'un siècle en Suède a donné d'autres conclusions.

Aussi voyons-nous nombre de formules d'exercices journaliers erronées ou ignorantes des principes scientifiques présentement admis. Au milieu d'exercices de gymnastique suédoise figurent des exercices quelconques. La respiration nasale est négligée, le choix et la suite des mouvements ne sont pas indiqués ; le mode d'exécution, les soins à donner à la position de départ, à l'attitude, à la correction du maintien, tout cela est laissé à la libre imagination de l'exécutant qui n'a aucun motif d'analyser les défauts de son exécution.

Nombre d'exercices sont trop difficiles, fatigants même ; on généralise sans s'apercevoir qu'une femme, qu'un enfant ne peuvent produire le même travail qu'un homme adulte. Dans maintes formules on trouve même des exercices qui visent plus à l'acrobatie qu'à donner la force et la résistance.

Aux fervents des sports, cette gymnastique journalière promet fallacieusement une souplesse nécessaire, alors que seul un exercice méthodique et fondé sur une analyse complète des faits pourrait pallier aux inconvénients résultant de la pratique de la plupart des sports.

Ici encore une formule générale s'enferme dans l'étroitesse des principes où l'application pratique n'a pas imprimé un souffle vivant et efficace.

Combien espérant mieux faire que leurs maîtres vont ajouter des poids ou des haltères à ces formules et fausser ainsi les résultats qu'ils attendent.

Où réside un grand danger, c'est dans la mise en pratique de ces formules trop générales, trop peu détaillées par des anémiques, des tuberculeux, par des malades de quelques catégories soient-ils. Pour n'en prendre qu'un exemple dans la gymnastique respiratoire tant conseillée par les médecins, nous connaissons trop la précision des formules de Rosenthal pour ne pas comprendre avec quelle prudence il faut agir ; mais quels surprenants résultats on obtient chez des convalescents et chez des malades.

« Donner à tous, à toutes, la même prescription sans avis médical est donc une hérésie à moins que cette prescription ne soit reconnue sans danger, car le précepte *primum non nocere* doit être rigoureusement appliqué » (DAUSSET).

Ces quelques remarques notées au hasard de lectures journalières suffiront à faire comprendre la circonspection qui doit animer ceux qui veulent propager des saines idées d'éducation applicables au plus grand nombre sans causer de tort, ne fût-ce qu'à une infime minorité.

Nécessité donc de créer des cours spéciaux confiés à des instructeurs diplômés, necessité d'examiner, de surveiller médicalement les élèves.

Ce n'est point parce que l'un s'est guéri avec de l'antipyrine qu'il nous est permis à tous d'user et d'abuser de l'antipyrine, celle-ci ayant causé souvent des accidents regrettables.

Dr RENÉ LEDENT.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

Hommage au Professeur Roux (de Lausanne)

La Société vaudoise de médecine, dans sa séance du 21 mars, a fêté le 25e anniversaire de la vie hospitalière de M. le Dr César Roux à l'hôpital cantonal de Lausanne. Le Pr César Roux s'est fait remarquer par ses éminentes qualités comme savant et comme praticien ; il a en outre toujours fait preuve d'un grand désintéressement.

A l'occasion de cette fête, ses confrères, amis, élèves, malades lui ont remis un chèque de 51.914 francs pour le fonds spécial de la Clinique chirurgicale de Lausanne, fonds que M. le Pr Roux a largement contribué à créer par ses dons personnels et qu'il administre pour le plus grand bien des malades et de l'enseignement. Il a pris part aux progrès de la chirurgie actuelle, il est une des gloires médicales du canton de Lausanne, son pays d'origine, et sa notoriété a dès longtemps franchi les limites de sa patrie.

Médaille du Professeur Henri Dor

Une plaquette artistique célébrant le 76e anniversaire de sa naissance a été offerte au Pr Henri Dor. Une nombreuse assistance était venue lui témoigner sa sympathie. Ont pris la parole MM. Herriot, maire de Lyon, les professeurs de Lapersonne, Rollet, Motais, Truc, Renaut, Cohendy.

Sur l'avers de la médaille, œuvre du sculpteur Aubé, se détache la tête du maître, et sur le revers, une allégorie représente la science repoussant les ténèbres.

Les trois étapes principales de sa vie sont inscrites : Vevey, 1860. — Berne, 1866. — Lyon, 1877.

L'allocution de M. le Pr Rollet retrace bien la vie scientifique de M. Henri Dor.

Très honoré collègue, cher monsieur Dor,

Au nom d'un Comité où se retrouvent les noms des savants français les plus éminents et des représentants les plus autorisés de l'ophtalmologie des deux mondes, j'ai le grand honneur et le vif plaisir de vous remettre cette plaquette.

D'autres que moi dépeindront vos qualités d'artiste, montreront votre activité d'espérantiste, de journaliste, d'anthropologiste, voire même de chrysantémiste, laissez-moi en une esquisse à traits rapides rappeler votre labeur, votre vie scientifique. Rassurez-vous, je ne ferai pas votre panégyrique ; je dirai seulement, dans ce milieu familial et amical, ce que vous fîtes, et qui sait, d'aucuns vont peut-être l'apprendre.

Fils d'universitaire, vous êtes né à Vevey, mais les vôtres, lors de la révocation de l'édit de Nantes, avaient émigré d'un petit pays de l'ancienne France, Vallis Romana, le Valromey, où campèrent les Sarrasins, suivant la brumeuse légende et d'où sortirent des vaillants et des savants....

Nous fêtons aujourd'hui votre quinzième lustre, mais combien intéressant de nous reporter à plus d'un demi-siècle en arrière. Vous voici jeune étudiant aux temps héroïques de l'oculistique. Helmholtz vient de découvrir son merveilleux instrument, l'ophtalmoscope, et vous vous adonnez, en pleine renaissance ophtalmoscopique, à cette science nouvelle et si prenante, qui unit les qualités de l'artiste et du savant ; vous êtes l'élève préféré de de Graefe.

Le gros chapitre des amauroses de Mackensie s'est vivement éclairé ; vous voyez la papille blanche du fond de l'œil, vous pouvez dessiner ce nerf optique obstrué dans la goutte sereine, disait Astruc, par les esprits que le virus a épaissi. C'est la cérébroscopie.

Mais, il ne vous suffit pas de suivre les leçons des grands maîtres en ophtalmioscopie de Berlin, de Vienne et d'Utrecht : de Graefe, de Jœger, Arlt et Donders, vous êtes à une époque où l'histologie brille aussi d'un éclat incomparable et vous voilà à Wurtzbourg, vous êtes l'élève de Virchow, de Kœlliker....

Sans trêve et sans fatigue, votre curiosité vous a poussé non dans l'obtention de diplômes, mais dans la fréquentation de tous les centres de découvertes retentissantes. Ce sont les progrès si étonnants et l'essor de l'ophtalmologie qui vous captivent ; vous aimez la vivisection sans l'aide du scalpel. Apôtre de l'ophtalmoscopie, vous allez en divers pays vulgarisant la doctrine, et le major de l'Hôtel-Dieu Desgranges devient ainsi votre disciple.

A 32 ans, gardant le goût de vos hautes fréquentations scientifiques et muni d'un bagage considérable, vous voilà professeur à l'Université de Berne. Entre temps, vous administrez l'école dont vous êtes, soit le doyen, soit le recteur ; vous êtes l'un des fondateurs de la Société d'ophtalmologie de Heidelberg, on vous y a vu 37 fois en 37 années.

Puis arrive une époque où vous honorez non seulement votre patrie d'origine, mais encore votre grande patrie d'adoption. Nous sommes aux heures terribles de la guerre, vous êtes nommé directeur de la deuxième ambulance, chargé de soigner les soldats de l'armée de Bourbaki. Votre conduite vous vaut une proposition pour la Légion d'honneur. L'attente a été longue, mais le Ministre des affaires étrangères, nous le savons, va signer bientôt votre nomination.

En 1876, vous voilà fixé à Lyon, à la Boucle, et votre expérience clinique vous permet d'écrire une série de mémoires. Dans votre travail sur l'hygiène oculaire des collégiens en 1878, vous avez insisté sur le péril myopique, la nécessité d'un bon éclairage, d'un mobilier scolaire. Vous remémorez-vous votre visite au Lycée ? Celui qui vous parle se rappelle l'entrée inopinée en classe de troisième d'un monsieur en redingote noire, longs cheveux et barbe grisonnante, portant des tableaux à signes cabalistiques sous les bras et des miroirs aux mains. Ce n'était pas l'inspecteur d'Académie, aux interrogations toujours redoutées, c'était l'inspection oculistique, organisée de tous côtés aujourd'hui, et dont vous étiez ainsi l'un des promoteurs.

Je pourrais citer vos travaux sur des questions toutes à l'ordre du jour actuellement, les cataractes diathésiques, la vision chromatique, l'ophtalmotonométrie.

Mais je m'arrête, et je ne veux pas soumettre plus longtemps votre modestie à une rude épreuve. Votre aspect nous réconforte, car vous êtes la santé morale et physique, avec toute une jeunesse de cœur et une fraîcheur de sentiments. Regardez, avec votre sensibilité artistique, votre médaille, vous y trouverez la tête de christ du hongrois Munkaczy. Cette plaquette orientera vers tout votre intéressant passé.

Quant à nous, nous retrouverons fidèlement exposé par le bronze, le clair et franc visage d'un ami, d'un doyen vénéré. Nos sympathies se sont réunies pour vous offrir ce souvenir et toutes les mains vont encore se tendre vers vous, applaudissant ainsi un homme de bien. De tous les témoignages qui vous sont apportés aujourd'hui, aucun ne vous était plus dû que celui des ophtalmologistes que je représente, aucun n'est plus sincère, ni plus cordialement affectueux.

***

CURIOSITÉS

OECOYATRIE

Ne cherchez pas ce mot dans les dictionnaires : le seigneur Alexis qui l'emploie semble l'avoir forgé pour son usage personnel des deux mots grecs οικος, maison, et ιατρὸς, médecin, pour distinguer la médecine usuelle ou plutôt la médecine qui emploie des objets familiers comme médicaments.

Son livre, assez rare, est un petit in-12 de 668 pages. Le titre porte :

> LES
> SECRETS
> DV SEIGNEVR
> ALEXIS
> PIEMONTOIS
> Reveu, & augmenté d'vne infinité
> de rares Secrets
>
> A ROVEN,
> Chez MARTIN DE LA MOTTE, ruë
> de la Haranguerie, prés la
> porte du quay.
>
> M. DC. XLII.

Le seigneur Alexis dit avoir voyagé durant 57 ans, connaître toutes les langues, dont l'Hébraïque, la Chaldéenne et l'Arabique, être allé du Levant à l'Espagne, et voyant mourir autour de lui des gens qu'il aurait guéris si la jalousie des confrères ne le tenait éloigné du chevet des malades, il se décide, étant retiré à Milan, à publier ses admirables secrets.

De tout son livre, un chapitre m'a particulièrement frappé et étonné, celui qui porte le titre d'OECOYATRIE. Mon étonnement dura toute la lecture de ces pages et, malgré l'audace de la médication, je ne résiste pas au désir de le faire partager au lecteur bénévole.

Car l'auteur prétend guérir une masse de maladies par l'usage interne et externe de la fiente !

A tout seigneur tout honneur : l'homme n'échappe pas à celui de fournir matière médicamenteuse à son semblable. S'appuyant sur l'autorité de Dioscoride et de Galien, notre auteur conseille le stercore humain pour la cure des *« flegmons du gosier, lesquels vulgairement sont nommés squinancies.* Il donne *à un jeune garçon de bonne habitude des lupus à manger par l'espace de trois jours, avec pain cuit, contenant peu de levain, et de sel, et pour son boire vin clairet sans autres viandes ny bruuages. De la première journée : il conseille rejetter la fiente comme inutile ; des deux autres jours, il la recueille comme un trésor à ladite affection et la meslans auec égale portion de miel, puis la donnent par le dedans comme opiat et l'appliquent par le dehors sus le flegmon.* »

La fiente du chien, ami de l'homme, est à son tour utilisée. On la recueille au bout de trois jours de fièvre et on la fait sécher. Puis *prenez caillou de rivière et la faites fort chauffer en bon feu, et puis le jettez en un vaisseau plein de laict, ce fait meslez y quelque peu de poudre de ladite fienté et donnez à boire au patient deux fois le jour en continuant par trois jours.* L'auteur *jure Dieu* que ce médicament guérit miraculeusement tout *flux dissentirique.* La fiente de loup, plus rare, broyée menu et bue avec peu de vin guérit sur l'heure toute colique !

La bouse de vache ou bœuf, récente, est encore connue et employée dans certaines campagnes comme succédané du cataplasme. Le seigneur Alexis ne l'oublie pas et la recommande *envelopée en quelques feuilles de choux et eschauffée entre les cendres, elle guarantit de toute inflammation excitée par playe.* Avec du vinaigre, elle est souveraine contre les escrouëlles. On peut l'employer aussi frite en une poësle avec fleurs de camomille, rose et melilot !

On dit en commun proverbe que le porc a tout bon en soy, fors que la merde : mais qui auroit expérimenté, comme j'ay fait, la grande propriété de ladite fiente, il revoqueroit sa parole, sçachant rien n'estre en la beste si excellent, que cela. L'auteur l'emploie contre les hémoptysies et son modus faciendi est savoureux. *Je prens une bouze de porc et la fricasse avec autant des sanglots de sang dudit patient y adjoutant un peu de beurre frais, et le baillay au patient à manger.* Alexis affirme la guérison immédiate, mais j'espère qu'il *en usa, le patient ne sçachant que c'estait,* car cette phrase revient de temps en temps sous sa plume !

Il guérit de la jaunisse en faisant boire par l'espace *de huict iours tous les matins à estomach jeun, cinq crotelles de cheurre en deux doigts de vin blanc* ; les furoncles en appliquant dessus la fiente de brebis ; il mêle celle de palombes, ramiers, pigeons et autres domestiques avec *moustarde et cresson,* en fait un sinapisme et l'applique sur l'*os ischion,* pour les douleurs qui descendent jusque au bas du pied : je pense dans les cas de sciatique. Il prône la fiente d'oye ou iar contre la jaunisse, détrempée avec du vin blanc et bue le matin à jeun durant neuf jours ; celle de Soury, *broyée avec miel, fait revenir le poil de quelque partie du corps qu'il soit tombé.* Enfin le savant Alexis finit son apologie par celle des petites Lysardes ! *Les femmes aagées et ridées, estudiantes se concilier grace de beauté, devroient avoir en recommandation cette fiente.* Et je m'en voudrais de ne pas donner la recette de cette merveilleuse et combien appétissante pâte de Jouvence ! *Prenez fiente de petites Lisardes, os de seiche, tartre de vin blanc, rasure de corne de cerf, coral blanc, farine de ris, autant d'un que d'autre, et les battre, long temps en mortier, puis les criblez subtilement ; en après laissez les tremper par une nuict en eau distillée d'égales parties d'amandes douces, de limaces de vignes, ou jardins, et de fleurs de bouillon blanc. Ce fait, adjoustez y le poids d'autant de miel blanc, et derechef incorporez le tout ensemble en mortier, et gardez précieusement ledit de albatoire en vaisseau ou d'argent, ou de pur voirre, et vous en illinez le soir le visage, poitrine, mamelles, et verrez miracle.*

Dr H. Aug. VOISIN,
Médecin consultant à Aix-les-Bains.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

(Dessin original)

PAR BILS



LE PROFESSEUR LANDOUZY

Le départ pour les V. E. M.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE



L'impôt de l'opulence, par FR. CAMPE.



EL AVARO, QUANTO MAS TIENE, MAS QUIERE.

L'hydropique est comme l'avare, plus il en a, plus il en désire,

(Extrait d'un ouvrage espagnol du XVIIe siècle).

Figures empruntées à l'ouvrage du Professeur HOLLÄNDER, Die Karikatur und Satire in der Medizin (*Enke*, edit. à Suttgart.)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

TOUT CE QU'ON VOUDRA

PAR H. DAUMIER



LE MALADE. — Comment, docteur, pas même un œuf à la coque !

LE DOCTEUR. — Non, il faut que vous observiez la diète la plus complète pendant encore au moins cinq jours... C'est un préjugé de croire qu'on a besoin de manger pour vivre !... Pardon si je vous quitte si vite, je vais dîner en ville....

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Des quinze journées de diététique comparée et pratique déjà publiées dans le *Paris Médical*, il ne saurait ressortir d'enseignement réel, d'utiles déductions, s'il n'était démontré que la fantaisie seule ne les a pas inspirées et que leurs menus, leurs préparations culinaires représentent un ordonnancement méthodique.

Aussi, interrompant à dessein leur publication, nous nous arrêterons à l'exposé des considérations hygiéniques et diététiques d'ordre pratique qui ont présidé méthodiquement à leur composition.

Cet exposé aura pour but de faciliter la tâche quotidienne des praticiens, des malades et de l'entourage de ces derniers. Il tendra à la rééducation du goût, châtiant sans extrêmes les régimes des excès de viandes, de l'abus des farineux, des graisses, des condiments, des acides, des crudités, et des autres produits alimentaires dangereux, vers lesquels sont portées de façon irraisonnée les appétences des malades atteints dans leur tube digestif, dans leur nutrition.

Il est d'observation courante, pour les praticiens, et en particulier, pour les spécialistes, que les premières tentatives faites pour instituer un régime à un malade jettent le désarroi dans le train-train de sa vie, et l'exposent aux pires colloques avec son cordon bleu.

Plus ou moins ouvertement le médecin est traité d'empoisonneur moral, du fait qu'il impose des renoncements, proscrit des aliments indigestes, notoirement fermentescibles, toxiques, ou encore qu'il rationne, et mesure la nourriture aux besoins de l'organisme.

C'est qu'en général le malade partage l'ennui qu'éprouve son entourage et surtout la ménagère à qui revient la charge d'établir et de renouveler chaque jour des menus conformes aux ordonnances médicales.

A voir tant d'émoi on serait tenté de croire que la diététique médicale porte atteinte à un ordre de choses établi de façon immuable, et non à des errements fâcheux, des fantaisies gastronomiques pernicieuses.

On pourrait encore croire que la diététique — parlant de la diététique française uniquement — ne comporte que des repas monotones, rebutants, complexes, onéreux et de confection difficile, alors qu'elle est faite de formules simples et savoureuses.

Ce ne sont pas les conséquences d'un malentendu seulement, mais encore de l'éducation première de l'homme et de l'ignorance dans laquelle il est tenu, au point de vue alimentaire dans toutes les classes de la société.

Le caprice, la gourmandise et une maladroite suralimentation sont de règle peu après la sortie de la première enfance, — qui échappe moins à la direction éclairée du médecin, — comme si le tube digestif et l'organisme étaient dans des conditions à s'en accommoder.

Rien n'est prémédité pour l'initiation du jeune homme en matière d'alimentation, conformément à une hygiène raisonnée, dans les établissements scolaires et dans les familles.

Ne sachant rien de la question, il s'en remet à une ménagère non moins inexpérimentée et avance en âge en se sustentant au hasard, sans soupçonner qu'il s'achemine dans la grande majorité des cas vers des troubles digestifs évitables, qui cependant, à la longue aboutissent à des états sans correctif possible.

Aussi quand apparaissent les nécessités d'une diététique déterminée, elle doit avoir la portée d'une réforme, d'une rééducation, comme aisément on le comprendra.

Il est donc nécessaire que le spécialiste avisé s'y prépare avec méthode et dispose de moyens clairs du domaine de la pratique.

Pour y parvenir sûrement il est des à-côtés extrêmement importants à mettre en lumière pour ceux qui veulent s'assurer une diététique hygiénique comme pour ceux soumis à des régimes déterminés.

Tout d'abord il faudrait poursuivre une réforme dans la manière la plus répandue de composer l'alimentation de chaque jour dans le milieu familial.

A vrai dire, cela s'opère au petit bonheur, sans règle aucune; la ménagère qui a pris sur elle cette tâche résiste mal à une lassitude, qui provient de l'absence de toute méthode, ou de toutes les données la pouvant guider.

On sait comment cela se passe entre maîtresse de maison et cuisinière ! La matinée est généralement très avancée quand le cordon bleu est admis aux ordres, à arrêter le menu du déjeuner à confectionner dans les trois heures suivantes, dont une grande partie sera absorbée par les courses chez les fournisseurs.

Si avec cela on songe que la cuisinière aura aussi reçu les instructions arrêtant le choix des aliments du dîner du soir même, on peut se représenter comment, malgré toute la diligence qu'elle saura apporter, la servante attardée arrivera à trousser les aliments, à confectionner soigneusement les préparations culinaires, et à obtenir une cuisson suffisante !

Aussi quelles journées alimentaires résultent de ces improvisations de la dernière heure ? Elles comportent fatalement les mêmes éléments de viandes de boucherie grillées ou rôties, les mêmes légumes où domine la pomme de terre principalement, flattant les appétences des un — ceux voués au culte de la viande — et rebutant les autres déjà déchus, frappés de troubles gastriques remontant à des origines lointaines, ayant leurs racines dans les mauvaises pratiques.

Une telle routine a favorisé l'emploi exclusif de matériaux excessifs et elle a supprimé le goût d'autres éléments réclamés par l'organisme.

Les victimes les plus désignées de ces journées alimentaires sont plus particulièrement les individus sédentaires par carrière, par goût personnel, ou par état de fortune. Aussi ne pouvant fournir ici que des généralités, c'est surtout à eux que sont destinés nos considérants.

Si nous signalons la façon défectueuse dont s'opère l'ordonnancement alimentaire dans le milieu familial, c'est qu'il est important d'y porter remède avant de formuler des conseils de diététique.

L'expérience me porte à croire qu'il consisterait à doter les ménagères d'un *canevas pratique*, facile à consulter, à l'heure opportune, qui leur permettrait de se jouer des difficultés, qu'elles rencontrent pour le choix judicieux des aliments correspondant aux besoins de l'organisme humain. Ce canevas devra leur mettre sous les yeux le groupement et la variété des denrées utilisables propres à l'alimentation de l'*omnivore*, que tout abus, tout excès dérègle et rend malade, et que bien au contraire une sobre alimentation répare et maintient en florissante santé.

Une sélection de ces matières alimentaires, les classant en trois catégories, constituera un *canevas* pour toute *ménagère*, en mal de menu, *réduite à se creuser la tête* à l'heure de leur confection et qui en fin de compte, *faute d'idées*, ne sait rien varier d'un jour à l'autre.

Le classement, fait d'après des données physiologiques et des rendements contrôlés et jugés par l'expérience médicale, ne sera justifié que par ses côtés pratiques ; ces notes ne sachant trouver d'avantages à des développements théoriques.

DIÉTÉTIQUE *(Suite)*

La journée alimentaire comporte deux repas principaux qui ne doivent pas être composés des mêmes principes alimentaires, de l'avis de tous ceux qui ont serré la question.

L'un, pris au milieu du jour, peut admettre des matériaux de force et d'énergie, tandis que celui du soir ne devrait comporter que des principes d'entretien et de réparation, de telle sorte que la division des ressources alimentaires de l'homme doit être faite en vue de les classer en deux groupes distincts.

Cependant, dans chaque groupe on pourra désigner tel ou tel aliment qui pourra à l'occasion être considéré comme mixte, c'est-à-dire pouvant convenir à l'un des deux repas sans commettre de faute diététique et par conséquent de ces aliments mixtes on pourra constituer un groupe mixte. Enfin certains aliments, en petit nombre seront à considérer comme faisant exception à la règle, et a classer à part, étant donné que si d'un côté ils peuvent être utilisés en nature, ils peuvent encore faire partie de nombreuses préparations culinaires : exemple, lait, œufs, crème, certains légumes.

La place nous étant mesurée, nous ne fournirons pas le classement cette fois. D'ici qu'il paraisse, des confrères pourraient fournir une utile contribution à notre initiative en s'exerçant à le constituer.

Puis le *Paris Médical* étant une tribune ouverte aux recherches utiles, nous serions tout disposé à publier à côté de notre classement tout personnel, ceux qui en différeraient d'une façon intéressante.

D[r] LÉON DERECQ.

ALIMENTS INTERDITS AUX GOUTTEUX

Le tableau suivant classe les principaux aliments d'après la raison chimique qui les rend suspects aux goutteux :

Aliments nuisibles par :

1° **Purines**. — Viscères : foie, rognons, cervelles, tripes, thymus. Viandes jeunes (veau, poulet). Café, thé, cacao. Pain. Légumineuses. Gélatine.

2° **Acides** (oxalique, acétique, etc.) Oseille, rhubarbe, etc. Vinaigre. Marinades, Pain.

3° **Ptomaïnes**. — Gibier faisandé. Conserves, Poissons. Crustacés.

4° **Digestion difficile**. — Amylacés. Graisses.

5° **Chlorures**. — Azote (en cas d'insuffisance rénale). Sel. Tous les aliments azotés en excès.

Nous voyons que l'on interdit aux goutteux tout d'abord les aliments riches en bases puriques ; ce sont les viscères des animaux, le foie, les rognons, la cervelle.

Quant aux ris de veau, c'est-à-dire au thymus de veau, l'accord n'est pas fait. On a constaté que son ingestion est suivie très rapidement d'une abondante élimination d'acide urique dans l'urine, mais, pour certains auteurs, le thymus et le pancréas de veau, renfermant surtout de l'adénine et de la guanine (aminopurines), la première qui s'excrète très rapidement, la seconde qui n'amène pas de rétention urique, pourraient être permises aux goutteux.

Les tissus des jeunes animaux sont riches en nucléines à cause de la croissance et de la multiplication cellulaire. Il en résulte que, contrairement à la tradition, on ne doit pas recommander particulièrement aux goutteux l'usage des viandes blanches, comme celles de veau, d'agneau, de poulet, de cochons de lait ; ils peuvent plutôt consommer la chair d'animaux adultes : bœuf, mouton, porc.

Les méthylpurines (caféine et théobromine contenues dans le café, cacao, chocolat et thé) sont encore des générateurs d'acide urique, qui ne doivent entrer qu'avec beaucoup de restriction dans la diététique du goutteux.

Le pain figure à deux titres parmi les aliments suspects. Le pain peu cuit donne lieu, dans le milieu chaud et humide du tube digestif, à une fermentation qui n'a été que momentanément entravée par la cuisson, et dont l'aboutissant est la formation d'acide acétique. D'autre part le pain, par le soufre et le phosphore de ses nucléines, enrichit encore les humeurs en corps puriques (A. Gautier).

Les légumineuses (pois, haricots secs, lentilles, etc.) favorisent également la genèse d'acide urique.

Il en est de même des aliments gélatineux : tête de veau, pieds de mouton, queue de bœuf, soupe à la tortue, peau des animaux.

Il y a une catégorie d'aliments végétaux contenant de l'acide oxalique ou des principes aromatiques, sulfurés, etc., et qui, pour cette raison, sont à écarter du régime des goutteux. Ce sont : l'oseille, la rhubarbe en branche, les haricots verts, le cresson, l'aubergine, les champignons, les truffes, le céleri, les radis, les navets.

L'épinard est recommandé aux goutteux par certains auteurs, comme Luff, à cause de sa richesse en sels de potasse, qui alcalinisent les humeurs. Mais A. Gautier lui reproche de contenir une proportion d'acide oxalique presque aussi considérable que l'oseille.

Gautier ne fait grâce qu'à la tomate, qui contient peu d'acide oxalique et des combinaisons richement alcalines.

Parmi les substances à proscrire, à cause des ptomaïnes, on peut signaler le gibier faisandé (surtout le lièvre), la venaison, les conserves (pâtés, charcuteries conservées, poissons fumés) ; le bouillon, les extraits et jus de viande.

Les poissons à chair compacte et grasse, comme le thon, le maquereau, le saumon, l'anguille, le homard, les crustacés et coquillages sont à écarter. Le caviar, composé principalement d'œufs d'esturgeon, dont on fait une grande consommation en Russie, a paru suspect à cause de sa teneur en nucléines ; pourtant, suivant Linnert, il serait pauvre en purines.

LEGENDRE ET MARTINET.

Richesse des aliments usuels en acide oxalique

(par kilog. de substance fraîche)

Cacao	3,5 à 4,50
Chocolat	0,7 à 0,90
Thé noir	1,3 à 3,75
Poivre	3,25
Café (infusion)	0,13
Oseille	2,7 à 3,63
Epinards	1,9 à 3,17
Rhubarbe (en branche)	2,47
Pois chiches	0,43
Betteraves	0,39
Chou rave	0,31
Haricots blancs	0,31
Fève de marais	0,28
Haricots verts	0,06 à 0,28
Concombre	0,25
Figues sèches	0,27
Ris de veau	0,01 à 0,25
Farine de sarrasin	0,17
Fèves	0,16
Pain blanc	0,05 à 0,13
Groseilles	0,13
Pruneaux	0,12
Chicorée	0,10
Prunes	0,07
Framboises	0,06

Toutes les autres substances, renfermant moins de 5 centigrammes d'acide oxalique par kilogramme, peuvent être considérées pratiquement comme n'en contenant pas. (D'après Esbach, Cipolina, Albahary).

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX DU DIABÈTE

(Albert Robin)

I. Cure préparatoire d'apaisement fonctionnel du foie et du système nerveux.

a. Diète hydrique et repos au lit pendant deux à trois jours. La veille du dernier jour, un grand verre d'eau d'Hunyadi Janos.

b. Régime lacté absolu pendant trois jours (un litre le premier jour, un litre et demi le second, deux litres le troisième).

II. Traitement permanent.

Prescrire le régime définitif, et le traitement permanent suivant :

1° Au repas couper le vin avec de *l'eau de Vichy* (Célestins) ;

2° Au cours du repas, un verre à Bordeaux de *vin de quinquina sec.*

3° A cinq heures du soir, et en se couchant, une tasse d'infusion de *géranium robertianum* ;

4° Après les deux principaux repas, prendre, délayé dans un peu d'eau :

Bicarbonate de soude ...... }
Hydrate de magnésie....... } aa $0^{gr},35$
Carbonate de chaux précipité $0^{gr},70$

Continuer, si le sucre a disparu, ce traitement pendant un mois, le suspendre un mois, et ainsi de suite pendant un an. On y associera le *traitement de consolidation.*

Si, au contraire, la glycosurie persiste, après huit jours, on lui substituera le *traitement sérié.*

III. Traitement de consolidation.

1° Dix minutes avant déjeuner et dîner, une cuillerée à café de :

Liqueur de Boudin.. }
Eau distillée .... } aa 100 grammes.

2° Au milieu des repas, dans un peu d'eau de Seltz, un paquet de :

Carbonate de lithine .... $0^{gr},15$

Ce traitement sera continué quinze jours, et repris environ tous les trois mois.

IV. Traitement sérié.

Ce traitement se compose de quatre séries consécutives :

A. **Première série (trois jours).**

Une heure et demie avant le déjeuner et le dîner prendre un des paquets suivants dissous dans un demi-verre d'eau de Seltz :

Antipyrine............ }
Bicarbonate de soude.. } aa 1 gramme.

B. **Deuxième série (seize jours).**

1° Avant le premier déjeuner, un cachet de :

Sulfate de quinine ..... $0^{gr},40$ à $0^{gr},60$

pendant six jours, cesser quatre jours, reprendre six jours ;

2° Avant le second déjeuner et le dîner, un cachet contenant :

Arséniate de soude... 0,002 à 0,003
Carbonate de lithine... 0,10 à 0,15
Codéine .... $0^{gr},02$
Poudre thériacale.... $0^{gr},25$
Extrait alcool. de quinquina .... $0^{gr},25$

C. **Troisième série (dix jours).**

1° Un quart d'heure avant les principaux repas, un paquet de :

Sel de Seignette .... 5 grammes.

dissous dans un demi-verre d'eau additionné d'une cuillerée d'eau de Seltz ;

2° Au milieu des mêmes repas, dans un peu de bière légère :

Levure de bière fraîche, une cuillerée à café.

D. **Quatrième série (dix jours).**

1° Faire préparer les pilules suivantes :

Extrait de belladone .... $0^{gr},005$
— d'opium............. $0^{gr},01$
— de valériane .... $0^{gr},15$
Poudre de quinquina .... Q. S.

En prendre toutes les six heures pendant deux jours (4 par jour) ; toutes les quatre heures pendant deux jours (6 par jour) ; toutes les trois heures pendant deux jours (8 par jour) ; toutes les quatre heures pendant deux jours (6 par jour) ; toutes les huit heures pendant deux jours (6 par jour) ;

2° S'abstenir de l'opium chez les acétonuriques, les cachectiques, les néphrétiques. Chez les malades qui ne tolèrent pas l'opium et chez les nerveux, prescrire avant chacun des trois repas, une cuillerée à soupe de :

Bromure de potassium. 20 grammes.
Eau.................. 300 grammes.

La durée totale du traitement est de cinquante jours.

COMPOSITION APPROXIMATIVE DES SPÉCIALITES ANTIGOUTTEUSES A BASE DE COLCHIQUE

(Legendre et Martinet)

Pilules de Lartigue

Extrait de digitale .... }
— de scille .... } aa $0^{gr},01$
— de bulbes de colchique............ $0^{gr},025$
— de coloquinte ..... }
Sulfate de quinine .... } aa $0^{gr},10$

pour une pilule. 3 à 6 le premier jour, 2 à 3 les jours suivants.

Poudre de Pistoïa

Carbonate de lithine . 2 grammes.
Poudre de bulbes de colchique........ 20 grammes.
Poudre de racines de bryone........... }
Poudre de racines de gentiane .... } aa 10 grammes.
Poudre de racines de camomille .... }
Poudre de bétoine ... 50 grammes.

Diviser en paquets de 2 grammes. Un paquet par jour dans de l'eau.

Liqueur de Laville

Quinium pulvérisé ..... $0^{gr},50$
Extrait mou de coloquinte.............. 1 gramme.
Alcool à 90° (pour dissoudre) .... 10 grammes.
Teinture de bulbe de colchique............... 10 —
Vin de madère .... 80 —

2 à 3 cuillerées à café dans les vingt-quatre heures dans une tasse d'infusion de feuilles de frêne.

Spécifique Béjean

Teinture de bulbes de colchique .... }
Teinture de semences de colchique .... } aa $5^{gr},50$
Quinium pulvérisé .... $1^{gr},25$
Teinture de coloquinte ..... }
Iodure de potassium .... } aa $6^{gr},25$
Salicylate de méthyle ...... I goutte
Vin de madère vieux.. Q. S. 125 cent. c.

2 à 3 cuillerées à café dans les vingt-quatre heures.

DIABÈTE AZOTURIQUE (AZOTURIE AVEC POLYURIE)

℞ Codéine ... 1 centigr
Strychnine.... 1/2 milligr.
Extrait de valériane ..... 10 centigr.
Poudre de valériane...... Q. S. Pour 1 pilule :

3 à 10 pilules dans les 24 heures.

Herzen.

DIABÈTE PHOSPHATURIQUE

℞ Glycérophosphate de chaux ...... 30 centigrammes.
Glycérophosphate de soude........ 10 —
Glycérophosphate de potasse .... 10 —
Glycérophosphate de magnésie ...... 10 —
Glycérophosphate de fer . 5 —
Poudre de fèves Sainte - Ignace .... 2 —

Pour 1 cachet, 2 cachets par jour (A. Robin).

℞ Glycérophosphate de chaux ...... 30 centigrammes,
Poudre de noix vomique.... 3 —
Poudre de coca. 50 —

Pour 1 cachet. 3 cachets par jour.

Herzen.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

BULLETIN GÉNÉRAL DE THÉRAPEUTIQUE. — **Étude comparée des stations de France et d'Allemagne** (BARDET, 23 mars 1912).

« Le nombre d'étrangers qui fréquentent nos stations, même parmi celles qui sont privilégiées à ce point de vue, est toujours très faible si on le compare à celui des stations allemandes. Et l'on conviendra que c'est un fait absolument anormal, puisque la France reçoit chaque année un nombre très considérable d'Américains du Nord et du Sud, d'Anglais, de Russes, et même d'Allemands. Pourquoi tous ces étrangers, qui passent des mois à visiter nos belles villes de France, et nos plus belles régions, nous quittent-ils presque tous pour aller faire des cures en Allemagne ? Un peu parce que nos stations ne leur offrent pas ce qui existe en Allemagne, mais surtout parce que nous n'avons pas su les attirer en leur faisant suffisamment connaître les ressources que nous sommes à même de leur offrir. »

BULLETIN MÉDICAL. — **Importance du point d'inoculation dans la vaccination** (DE GAULEJAC, 27 mars 1912).

« L'inoculation faite aux extrémités des membres s'accompagne d'une réaction locale plus lente, moins vive, sans, généralement, de répercussion sur l'état général. L'immunité antivariolique serait ainsi moins prompte, mais son succès serait plus fréquent et plus durable. »

La vaccination à la main dans les régions les moins visibles (espaces interdigitaux et bord interne de la main) donne 67 p. 100 de succès.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Contribution à l'étude étiologique du syndrome de Little** (BABONNEIX, 26 mars 1912).

Sous l'influence d'une infection curlienne survenue au cinquième mois de la grossesse est apparu un syndrome de Little, évident quoique léger, et spontanément curable. Ce fait est intéressant à deux titres : il montre que les traumatismes obstétricaux ne sont pas tout, quoi qu'on ait dit, dans la déterminisme de la maladie de Little ; il établit de plus qu'à côté de la syphilis qui joue dans le développement de cette maladie un rôle prépondérant, il est d'autres infections, comme les oreillons, qui peuvent, à l'occasion, intervenir elles aussi.

PRESSE MÉDICALE. — **Nouvelle opération pour le traitement des paralysies spastiques** (STOFFEL, 30 mars 1912).

Forster a récemment proposé de supprimer un des conducteurs de l'arc réflexe, en sectionnant la racine postérieure ; c'est une intervention très importante, qui ne doit être proposée que dans les cas graves. Une *opération sur le nerf moteur* permet de supprimer les contractures spastiques de l'hémiplégie cérébrale et du mal de Little.

L'opération est simple, peu grave, de courte durée, sans pansements répétés et compliqués, sans long traitement complémentaire, donnant de rapides et brillants résultats. Ceux qui voudront répéter cette opération devront bien étudier sur le cadavre la topographie, les rapports et la distribution des nerfs, avant d'intervenir sur le vivant.

PRESSE MÉDICALE. — **Traitement kinésithérapique des arthropathies tabétiques** (KOUINDJY, 30 mars 1912).

Il ne faut pas laisser les arthropathies tabétiques au sort de leurs lésions médullaires, sous prétexte que leur évolution reste sous la dépendance de la pathogénie du *tabes dorsalis.*

On prendra soin de soumettre les arthropathies tabétiques au traitement kinésithérapique, aussitôt que possible, afin de s'opposer à la marche destructive des surfaces articulaires. Le massage méthodique contribue par son action physiologique sur la nutrition intime des tissus altérés à résorber les infiltrations intra et périarticulaires à fortifier la tonicité des muscles qui commandent l'articulation malade et à sacrifier les tissus élastiques de cette articulation.

La différence de la tonicité des groupes musculaires antagonistes est une des principales causes qui entraînent la difformité de l'articulation malade et même sa dislocation.

Mais il est inutile de soumettre au traitement kinésithérapique les arthropathies avec une destruction très avancée, car quelle que soit la sagacité du massothérapeute, le résultat, au point de vue de la marche, restera très peu encourageant.

CONCOURS MÉDICAL. — **Dangers de la vulgarisation médicale. A propos d'une conférence publique sur la neurasthénie** (NOIR, 31 mars 1912).

« Tous les médecins qui ont quelque expérience sont convaincus, comme M. Delbet, que les lésions d'organes peuvent provoquer des troubles neurasthéniques, et que ces accidents peuvent disparaître à la suite d'une intervention. Mais ce sont là des cas exceptionnels. M. le professeur Delbet ne craint-il pas, en exposant ainsi ses opinions devant les gens du monde, chez qui le plus souvent l'imagination amplificative dépasse de beaucoup la raison critique, de voir mal interpréter des paroles et généraliser un peu hâtivement des médications exceptionnelles d'intervention ».

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS. — **Inondation péritonéale par rupture d'un follicule de de Graaf** (CRANWELL, 27 mars 1912).

Une femme de vingt-quatre ans présente tous les symptômes d'une inondation péritonéale par rupture de grossesse extra-utérine. A l'opération, on trouve comme une unique source d'une aussi formidable hémorragie, un ovaire un peu plus gros que normalement, avec un petit orifice à sa face supérieure, qui donnait encore du sang. L'examen histologique montre que l'hémorragie était produite par la rupture d'un follicule de de Graaf normal.

Les recherches de ces dernières années tendent à démontrer que diverses affections des organes génitaux peuvent donner lieu à des hémorragies parfois considérables et les hémorragies non gravidiques sont plus fréquentes qu'on ne le pense généralement.

PROVINCE MÉDICALE. — **Une pommade camphrée forte introduite dans les narines d'un jeune enfant, peut avoir les mêmes inconvénients que le menthol** (PERRIN, 30 mars 1912).

Depuis un an, les praticiens ont été maintes fois informés des dangers réels que peut présenter l'emploi inconsidéré du menthol en thérapeutique infantile.

Or le camphre employé sous forme d'une petite quantité de vaseline camphrée *au cinquième* peut provoquer les mêmes accidents que le menthol (asphyxie, spasme laryngé, convulsions, collapsus).

Cependant, il ne faut rien exagérer ; en dehors de la susceptibilité individuelle, les questions de dose et de véhicule ont une importance considérable. M. Marfan a montré que le menthol cesse d'être irritant en solution huileuse. Il peut en être de même du camphre.

NOUVELLES THERMALES

Les taxes spéciales des stations climatiques.

La loi du 13 avril 1911 a autorisé l'établissement de taxes spéciales dans les stations climatiques et hydrominérales pour favoriser le développement de ces stations. Un décret portant règlement d'administration publique vient de déterminer les mesures propres à assurer l'exécution de la loi. En voici les dispositions essentielles.

Toute demande de création d'une station hydro-minérale ou climatique est adressée au préfet, qui en donne récépissé. Cette création est ensuite l'objet d'une enquête.

La délibération du Conseil municipal demandant l'établissement, dans la commune, de la « taxe spéciale », doit mentionner le mode d'assiette de la taxe, le tarif et la durée de celle-ci, ainsi que les dépenses au payement desquelles elle sera affectée.

Pour la perception de la taxe, il n'est pas fait état du jour d'arrivée ni du jour de départ des assujettis.

Lorsque la taxe est basée sur le prix de location, ce prix de location, dégagé de tous autres frais, doit être affiché dans les locaux occupés.

La taxe spéciale est établie pour une période de cinq ans au plus. Exceptionnellement, lorsqu'elle a été instituée pour servir de gage à un emprunt, elle peut être autorisée pour une durée égale à celle qui a été fixée pour l'amortissement de l'emprunt.

Le tarif de la taxe spéciale est en permanence affiché à la porte de la mairie ; il est tenu, au secrétariat de la mairie, à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance ; il est affiché dans tous les hôtels et dans toutes les maisons meublées où sont reçues en logement les personnes étrangères à la commune.

Dans les stations hydrominérales ou climatiques où a été instituée la taxe spéciale, les hôteliers, logeurs ou propriétaires doivent posséder, en vue de la perception de la taxe, un registre spécial qui leur est fourni gratuitement par la mairie. Sur ce regitre, coté et paraphé par le maire, ils inscrivent les nom, domicile, dates d'arrivée et de départ de toutes personnes logeant chez eux.

Les propriétaires et toutes personnes qui auraient l'intention de louer, pendant la saison thermale ou climatique, tout ou partie de leur habitation personnelle à des étrangers à la station, doivent en faire la déclaration à la mairie et sont tenus en vue de la perception de la taxe spéciale, de posséder le même registre que les hôteliers ou logeurs.

Lorsque ces personnes reçoivent le montant des loyers qui leur sont dus, elles perçoivent la taxe sur les assujettis et leur en donnent quittance. Elles inscrivent le montant des taxes encaissées, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, sur un registre spécial délivré gratuitement par le maire.

La taxe doit être perçue avant le départ des assujettis, alors même que du consentement du logeur, de l'hôtelier ou du propriétaire le payement du loyer serait différé.

Les infractions aux dispositions concernant les formalités établies pour le recouvrement de la taxe donnent lieu à des pénalités qui sont au minimum égales au montant des taxes dont la commune a été privée ; elles peuvent s'élever au triple de ces taxes en cas de fraude, et au double dans tous les autres cas.

Hôpitaux thermaux

Ont été désignés pour être détachés pendant les saisons thermales de 1912 :

Hôpital de Bourbonne-les-Bains.
(Du 15 mai au 15 septembre.)

M. le méd. princ. de 2e cl. Lévy (méd.-chef).
MM. les méd. majors de 1re cl. Dieu, Marie.
MM. les méd. aides-majors de 1re cl. Pellet, Mangenot.

Hôpital de Vichy.
(Du 1er mai au 13 septembre.)

M. le méd. princ. de 2e cl. Collinet (méd.-ch.).
MM. les méd.-majors de 1re cl. Biscons, Pous.
M. le méd.-major de 2e cl. Canel.
M. le méd. aide-major de 1re cl. Rouzaud.

Hôpital de Bourbon-l'Archambault.
(Du 15 mai au 15 septembre.)

M. le méd. major de 1re cl. Vielle (méd.-chef.)
M. le méd. aide-major de 1re cl. Schangel.

Hôpital de Barèges.
(Du 12 juin au 15 septembre.)

M. le méd. princ. de 2e cl. Sanglé-Ferrière (méd.-chef).
M. le méd.-major de 2e cl. Pinat.
M. le méd. aide-major de 1re cl. Cruzel.
M. le pharm.-major de 2e cl. Chateney.

Les officiers du corps de santé désignés comme médecins-chefs des hôpitaux d'eaux minérales devront être rendus auxdits hôpitaux huit jours avant la date fixée pour l'ouverture des saisons thermales. Ils rejoindront leur poste d'affectation huit jours après l'expiration desdites saisons, sauf celui de Bourbonne qui ne rejoindra son poste que quinze jours après.

Les médecins désignés pour Bourbonne devront y être rendus quatre jours avant l'ouverture ; l'aide-major désigné pour Barèges devra être mis en route le 21 mai.

Les autres officiers devront être rendus aux dits hôpitaux dix jours avant la date fixée pour l'ouverture des saisons thermales. Ils rejoindront leur poste d'affectation à l'expiration desdites saisons.

Le commerce des eaux minérales aux États-Unis.

Les eaux minérales sont très à la mode aux Etats-Unis, et, par suite de la température, du climat et de la manière de se nourrir, elles y sont aussi d'une grande utilité.

L'importation des eaux minérales, a été, en 1910, de 3.306.303 gallons évalués à 983.136 dollars.

L'Allemagne envoie plus d'eau minérale que nous aux Etats-Unis, mais ses produits n'ont pas la même valeur que les nôtres et les 520.270 douzaines de quarts qu'elle a importées, en 1910, ne sont estimées qu'à 320.279 dollars.

Les Etats-Unis achètent aussi, en Autriche-Hongrie, des eaux minérales, pour lesquelles on fait beaucoup plus de réclame que pour les eaux françaises (196.719 douzaines de quarts d'une valeur de 165.765 dollars en 1910).

L'Espagne fournit, de son côté, à l'importation, de 13.000 à 18.000 douzaines de quarts d'eaux évaluées de 21.000 à 26.000 dollars.

A citer encore comme pays importateurs : l'Angleterre (8.389 douzaines de quarts), le Canada (6.995 douzaines de quarts), le Japon (6.574 douzaines de quarts) ; quant à la France, elle tient la tête avec ses eaux bicarbonatées et autres.



(HAMAMELIS ET CAPSICUM)

Souverain contre :

VARICES - Varicocèle - Phlébites - HÉMORROÏDES

Accidents de la Puberté et de la Ménopause *(Congestions et Hémorragies)*

Échantillon gratuit : **PRODUITS NYRDAHL,**
20, rue de La Rochefoucauld, **PARIS.**

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
Prix du Flacon : 4 fr. 50.



Vue générale de Plombières, prise de l'Est.

PLOMBIÈRES-les-BAINS

(VOSGES)

SAISON du 15 MAI au 30 SEPTEMBRE

ALTITUDE : 456 à 700 mètres.

CURE D'AIR ET DE MONTAGNE

EAUX THERMALES (74°) radio-actives bicarbonatées et silicatées sodiques, légèrement arsenicales.

Très calmantes du Système nerveux.

MÉDECINS CONSULTANTS

MM. les DOCTEURS :

BOTTENTUIT, ❋, C ✠, en sa villa.
DE LANGENHAGEN, O. I, ✿, Maison Colas-Reddet.
BERNARD, ✿, en sa villa.
BROCCHI, villa Moccand.
JACQUOT, villa Régine.
FROUSSARD, O. I. ✿, en sa villa.
PELTHIER, rue d'Épinal.
HAMAIDE, ✿, ✠, en sa villa.
GILLOT, en sa villa.
HAGEN, ❋, O. I. ✿, ✠✠✠. Maison des Arcades.
GIRAL, place de l'Église.

CASINO - GRANDS-HOTELS des THERMES

(Seuls en communication directe avec les Bains.)

Nombreux autres Hôtels et Villas.

INDICATIONS

I. — **MALADIES DE L'INSTESTIN** à forme spasmodique et douloureuse, entéro-colite avec constipation ou diarrhée : **Diarrhées choniques, Appendicite chronique.**

II. — **AFFECTIONS RHUMATISMALES** chroniques avec éréthysme nerveux ; Névralgie sciatique (*Etuve de vapeurs naturelles.*)

III. — **MALADIES DES FEMMES** : Métrites, Stérilité.

IV. — **MALADIES NERVEUSES** : Neurasthénie, Hystérie, Tabes.

V. — **MALADIES DE PEAU** : Dermatoses irritables et Phlébites.

SOURCE " ALLIOT " **Eau de Régime et de Table remarquable.**

SOURCES : " Dames ", " Crucifix ", " Savonneuse "

CHRONIQUE DES LIVRES

Formulaire des médications nouvelles pour 1912, par le Dr H. GILLET. 7e *édition*, 1 vol. in-18 de 290 p., avec fig. cart., 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

On attend chaque année avec hâte ce petit manuel qu'on peut avoir dans la poche, et qui vous remet si facilement dans la mémoire les médications nouvelles. M. H. Gillet en est à la 7e édition, qu'il a revue et refondue pour aboutir à une bonne mise au point. On trouvera exposées avec détails et impartialité les *médications antisyphilitiques*. On relira facilement et avec fruit ce qui concerne la *bactériologie intestinale*, les *médications colloïdales*, *dialytiques*, *diurétiques*, *fibro-lysiques*, *ioniques*, *rachidiennes* (injections épidurales, ponction lombaire), etc. CORNET.

Thérapeutique usuelle des maladies de la nutrition, par les Drs LEGENDRE et MARTINET, 1912, 1 vol. in-8 de 429 pages, 5 fr. (*Masson et Cie*, édit., à Paris.).

Sous le nom de maladies de la nutrition, les auteurs comprennent les dyscrasies acides (oxalémie), la diathèse scrofuleuse ou lymphatique, la diathèse arthritique, l'obésité, la maigreur, le diabète, la goutte, les lithiases et les rhumatismes aigus et chroniques. Ils en exposent les symptômes, l'étiologie et la pathogénie, dans la mesure stricte nécessaire à la compréhension des indications thérapeutiques, et développent celles-ci en savants qui n'ignorent rien des plus récents travaux, mais surtout en cliniciens qui ont beaucoup vu et beaucoup retenu. Le praticien puisera dans l'excellent ouvrage qu'ils viennent de publier beaucoup de renseignements utiles sur les traitements nouveaux, beaucoup de réflexions judicieuses sur les traitements plus connus. Nous en donnons d'autre part plusieurs extraits. Ce livre continue heureusement la série des publications de MM. Legendre et Martinet. G. L.

La magie et la sorcellerie en France, par TH. DE CAUZONS, 1912, t. IV, 1 vol. in-8 de 724 p., (*Dorbon aîné*, édit., Paris).

« Parler de sorcellerie contemporaine semble être une gageure » nous dit l'auteur au début de son livre ; il nous montre dans les pages qui suivent ce dont nous nous doutions bien un peu, que l'attrait du merveilleux est de tous les mondes et de toutes les époques. Le surnaturel attire et a toujours attiré les hommes : rien d'étonnant dans le succès de ceux qui, convaincus ou non, ont exploité cette tendance de l'humanité : sorciers, devins, médecins, etc. Successivement M. Th. de Cauzons envisage les tranformations du magnétisme, les psychoses et les névroses, les Esprits des vivants et les Esprits des Morts, télépathie, fantômes, revenants, maisons hantées, etc. Puis vient une revue des œuvres diaboliques, des possessions, enfin un exposé du merveilleux populaire. On peut regretter que dans les faits qui touchent aux névroses, l'auteur ait négligé les opinions qui se dégagent des travaux récents et en particulier des discussions récentes et documentées de la Société de Neurologie.

Le plus grand nombre des faits mystérieux rapportés dans l'ouvrage gagneraient à être étudiés à la lueur des données fournies par la psychiatrie. M. Th. de Cauzons a d'ailleurs lui-même fait la critique de plusieurs observations curieuses qu'il nous rapporte.

Les conclusions sont pleines de sens : « Ce qui domine, dit-il, dans toute cette histoire est l'existence dans l'homme d'un amour étrange pour le merveilleux. La chétive créature humaine aspire à plus de force, à plus de vie, à plus de bonheur. Son désir l'a conduite souvent à des croyances invraisemblables, à des pratiques déraisonnables ; il est permis cependant de la considérer comme une forme instinctive et populaire de cette convoitise de la puissance, de la vérité qui tend à monter toujours et à connaître de plus en plus les mystères que l'intelligence soupçonne, sans être capable de la découvrir en entier. Cet amour de la vérité absolue anime le savant, le philosophe, le penseur, d'une autre manière, mais tout autant que l'honneur simple. »

JEAN CAMUS.

La pratique oto-rhino-laryngologique. Maladies des fosses nasales et des sinus, par le Dr GUISEZ. 2e *édition*. 1912. 1 vol. in-16 de 250 pages, avec 102 figures, 4 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris.)

L'apparition d'une seconde édition de ce petit manuel nous apprend le succès qu'a obtenu la première, parue il y a trois ans seulement, et la vogue des livres de ce genre qui ne s'adressent pas seulement aux spécialistes déjà avancés dans l'étude de leur spécialité, mais aux débutants et aux médecins praticiens qui ont sûrement intérêt à les lire. Ils y trouveront comme dans le livre de Guisez de bonnes méthodes pour examiner un nez, un cavum, des sinus, pour apprendre à orienter rapidement un diagnostic et conseiller l'opération nécessaire ou le traitement temporisateur.

La partie technique est mise au courant des dernières inventions et des dernières recherches, pharyngoscope de Hays, olfactométrie, rhinométrie. On y trouvera des formules raisonnées et thérapeutiques, et la façon détaillée de les appliquer.

Dans la partie clinique, Guisez a rajouté un nouveau chapitre sur la maladie ethmoïdale ou hypertrophie du cornet moyen, cause si fréquente de céphalées récidivantes, sur les tumeurs rares du nez, sclérome, sur la résection sous-muqueuse de Killian pour les déviations de la cloison sur la chirurgie des sinus et les complications des sinusites dont l'intérêt est tout d'actualité. Dans chaque chapitre, le praticien apprend, à côté de ce qu'il doit faire, ce qu'il doit éviter, le primum non nocere indispensable aux consciencieux. D'excellentes figures facilitent la lecture du livre E. H.

La luxation congénitale de la hanche, par le Dr LE DAMANY. 1912, 1 vol. gr. in-8; avec 486 figures dans le texte, 15 fr. (*Alcan*, édit. à Paris).

Dans ce gros volume de 700 pages, le professeur de Rennes a condensé une série de recherches personnelles qui l'amènent à proposer une nouvelle théorie pathogénique de la luxation congénitale de la hanche. Cette luxation a, selon Le Damany, sa raison d'être dans l'exagération d'une malformation commune à tous les fœtus humains, à tous les enfants: fémur trop tordu avec tête antéversée ; cotyle trop vertical, trop incliné en avant.

Des déductions thérapeutiques, fruit de la grande expérience personnelle de Le Damany, constituent le tiers terminal de l'ouvrage.

Si on a pu reprocher à l'auteur l'emploi d'appareils un peu compliqués, on ne peut que louer le caractère ingénieux de ses vues philosophiques, la solide documentation anatomique sur laquelle elles s'appuient et enfin le puissant intérêt de l'ouvrage entier.

Tous ceux qui veulent connaître cette malformation si fréquente qu'est la luxation congénitale de la hanche, sont obligés de lire l'ouvrage de Le Damany : « Rien de ce qu'il renferme ne doit leur être étranger. » ALBERT MOUCHET.

NOUVELLES

Les produits pharmaceutiques aux Indes anglaises. — D'après le *Handelsmuseum*, de Vienne, le marché des Indes anglaises est très intéressant pour tous les produits pharmaceutiques. Certains produits sont parvenus, à l'aide de réclames soutenues, à jouir d'une grande faveur. Toutefois, le champ reste ouvert pour de nouvelles marques ; l'importation de ces produits s'est élevée, en effet, l'année dernière, à plus de 10,500,000 francs.

Nouvelles dispositions concernant les produits pharmaceutiques à Porto-Rico. — Chaque bouteille ou autre récipient ou paquet, contenant des produits pharmaceutiques, quelle que soit leur espèce ou leur nature, fabriqués à Porto-Rico, ou apportés ou importés dans cette île, et dans la composition desquels entrent des spiritueux (à l'exception, toutefois, des vins fermentés et des boissons alcooliques), devront porter une étiquette fixe où se trouve consignée spécialement et distinctement le contenu en alcool, par volume, desdits produits. Les préparations pharmaceutiques importées à Porto-Rico devront porter cette étiquette fixe avant leur dédouanement. Toute personne apportant avec elle ou important à Porto-Rico un produit pharmaceutique non muni d'une étiquette, conformément aux dispositions sus-mentionnées, ou un produit pharmaceutique, dont le contenu en alcool est déclaré sous un chiffre faux ou inexact, sera passible d'une amende qui ne pourra être supérieure à 500 dollars, ou d'un emprisonnement qui ne pourra dépasser une durée de six mois, ou de ces deux peines cumulativement, à la discrétion de la Cour. En conséquence, la marchandise précitée sera saisie par le trésorier de Porto-Rico, confisquée par lui et vendue au profit de Porto-Rico.

Conditions imposées aux spécialités qui veulent pénétrer à Buenos-Ayres. — « Aucune Spécialité pharmaceutique, tant nationale qu'étrangère, ne peut être vendue au public en territoire Argentin, sans l'autorisation du « Departemento Nacional de Hygiene » de Buenos-Ayres.

« A cet effet, celui qui veut tenter l'introduction de sa Spécialité en République Argentine doit se conformer à ce qui suit :

« 1° Remettre au « Departemento Nacional de Hygiene » une demande d'analyse de son article pour en permettre la vente. Cette demande devra mentionner exactement la formule complète de la Spécialité présentée (formules qualitative et quantitative *exactes*) ; le genre de flaconnage ou boîte, forme et contenance ;

« 2° La demande d'analyse pour permis de vente au « Departemento Nacional de Hygiene » devra être accompagnée de cinq exemplaires de la Spécialité telle qu'elle est présentée à la vente au public, plus un conditionnement complet, c'est-à-dire, à part, étiquettes, prospectus, etc... Après analyse, le « Departemento Nacional de Hygiene » décide de l'acceptation ou du refus de la Spécialité présentée ;

« 3° Le coût de l'analyse faite par le « Departemento Nacional de Hygiene » est de 8 pesos papier par principe actif entrant dans la composition de l'article présenté, plus trois ou cinq feuilles de papier timbré de 1 peso par Spécialité (le peso papier vaut 2 fr. 20).

« Les frais d'analyse se payent d'avance et sont acquis au « Departemento Nacional de Hygiene ». même en cas de refus d'acceptation de l'article.

« 4° Aucune Spécialité nationale ou étrangère ne peut être vendue sur le territoire Argentin si la composition exacte (formule complète) ne figure pas, soit imprimée sur les étiquettes mêmes, ou sur petites mouches *ad hoc* collées sur les boites ou flacons et ce, d'une manière visible.

« 5° La réclame faite sur les étiquettes des Spécialités, sur les prospectus qui les accompagnent et dans les journaux divers, doit être modérée et, en aucun cas, le mot « guérit » telle ou telle maladie n'est toléré. Ce mot doit donc être radicalement supprimé et remplacé par... « pour le traitement de »..., « pour tel ou tel cas »..., « contre telle ou telle maladie, etc... (Le spécialiste doit éviter de dire que sa spécialité est la panacée d'un trop grand nombre de maladies, sous peine de la voir impitoyablement refusée. Une Spécialité dont les avis divers la présentent comme curatif d'une infinité de maux étant considérée par le « Departemento Nacional de Hygiene » comme article peu sérieux et appelé à tromper la crédulité du public.)

« Il y a actuellement en douane de Buenos-Ayres une grande quantité de Spécialités étrangères qui y sont détenues par ordre du « Departemento » pour n'être pas autorisées à la vente dans le pays.

« Pour s'éviter des ennuis, MM. les Spécialistes devront s'abstenir d'envoyer en République Argentine les Spécialités de leur fabrication dont ils n'auraient pas été avisés de l'acceptation. » (*Union Pharmaceutique*.)

L'« Espana médica ». — Ce journal médical illustré qui paraît à Madrid et dont le directeur est M. Jose de Eleizegni, publie trois fois par mois de très intéressants numéros. Le n° 35 en particulier relate les récents travaux de Wassermann sur le cancer, et reproduit un beau portrait de ce savant. On y lit également le discours inaugural prononcé par le Dr Bayo Villanova, à l'occasion du quatrième centenaire de Michel Servet, avec, comme illustrations, la statue de Michel Servet qui se voit dans le vestibule du Musée Vélasquez à Madrid, ainsi que le monument expiatoire élevé au Campo proximo, à Ginebra. Ce même numéro présente, pour délasser un peu de la partie scientifique, quelques caricatures amusantes et bien venues.

Les femmes médecins en Allemagne. — D'après la *Munch. med. Woch.* (n° 2, 1912) qui l'emprunte elle-même au *Voss. Zeitung*, le nombre des femmes médecins et celui des étudiantes en médecine augmentent en Allemagne.

En 1910, on n'y comptait guère qu'une douzaine de femmes exerçant la profession médicale, et elles venaient presque toutes des Universités suisses. Mais en 1908 il y en avait déjà 65 ; en 1909, elle étaient au nombre de 69, et en 1910, plus de 100 (exactement 102 contre 32.449 médecins). Berlin possède 32 femmes-médecins ; Munich, Francfort et Dresde en ont 6, et Hambourg, 4. Dix autres villes en comptent 2 chacune, et 28 communes en ont une.

En ce qui concerne les étudiantes en médecine, il y eut 557 d'inscrites en 1911, contre 525 l'année précédente. Pour le semestre d'hiver, elles se répartissaient ainsi parmi les Universités : 159 étudiantes à la Faculté de médecine de Berlin, 67 à Munich, 55 à Fribourg en B. 38 à Heidelberg, 32 à Bonn.

Voyages d'études pour les médecins allemands. — Le comité central allemand pour les voyages d'études médicales, comité dont le secrétaire général est le Dr Oliven, a décidé que le prochain voyage, d'une durée d'environ six semaines, aurait lieu en septembre prochain, en *Amérique*.

Premier Congrès international eugénique (Londres, *24 au 30 juillet* 1912). — Depuis plusieurs années, un mouvement assez important s'est produit, à l'étranger, pour encourager l'étude des moyens de faire obstacle aux

SOURCE DES DEUX REINES D'AIX-LES-BAINS

Approuvée par l'Académie de Médecine et autorisée par l'Etat, comme adjuvant de la cure thermale.

HYPOMINÉRALE TRÈS LÉGÈRE ET TRÈS AÉRÉE

Eau de Table et de Régime des ARTHRITIQUES, URICÉMIQUES, GOUTTEUX, RHUMATISANTS

Recommandée pour la cure de lavage interne



VENTE : En Siphons-bonbonnes de 30 litres. **0** fr. **30** le litre franco domicile Paris ou départ de Paris.

Prix en bouteilles suivant quantités.

S'adresser :

Cie DES EAUX MINÉRALES NATURELLES ÉCONOMIQUES

Téléphone : 271-84 — **18, Rue Favart, PARIS** — *Téléphone* : 271-84

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Excursion en automobile dans les Alpes

(Saint-Rémy, Les Baux, Montmajour)

La Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a organisé un service d'auto-cars pour cette merveilleuse excursion dans une des belles parties de la Provence, que recommande l'intérêt exceptionnel de ses antiquités romaines et du moyen-age.

Cette excursion qui aura lieu tous les jours, du 31 mars au 31 mai 1912, emprunte l'itinéraire suivant :

Avignon (départ de la gare à 8 heures matin), Tarascon, Arles, Les Baux, Saint-Rémy, Maillane, Avignon (retour à 6 h. 30 soir).

Durée du trajet 10 h. 30, y compris le temps nécessaire pour le déjeuner et la visite des localités.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Fêtes de Pâques sur la Côte d'Azur

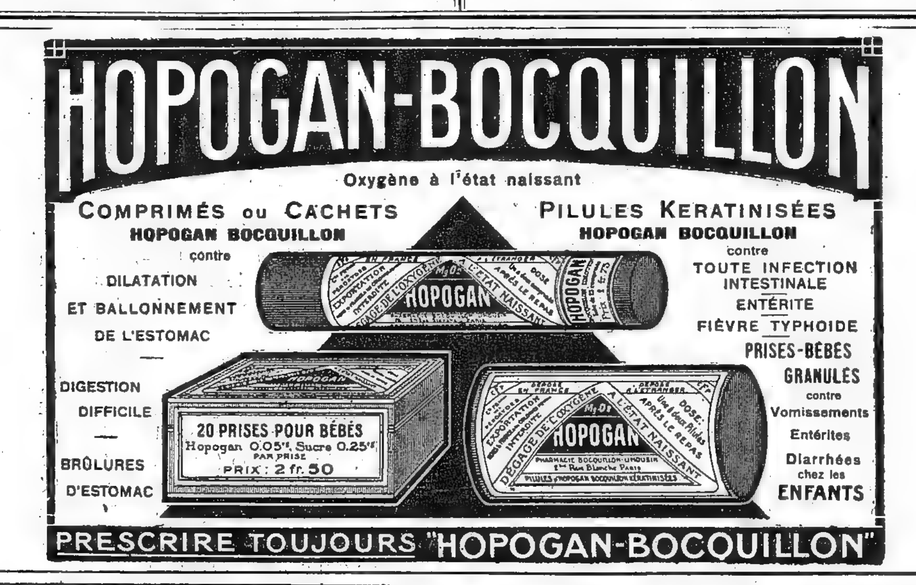
Billets d'aller et retour de famille, toutes classes, de toutes gares aux stations du littoral situées entre Cassis et Menton.

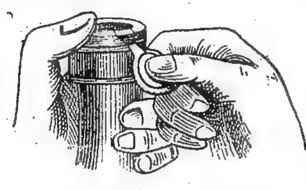
33 jours. — Faculté de prolongation.

Importante réduction : 50 p. 100 pour la 3me personne et 75 p. 100 pour la 4e personne et chacune des suivantes.

Billets d'aller et retour individuels, toutes classes pour Cannes, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Menton.

20 jours. — Faculté de prolongation.





LE BOUCHAGE IDÉAL
"GOLDY"

Résiste à toute pression de gaz

Le BOUCHON HYGIÉNIQUE "GOLDY"

Agence générale pour la France et ses Colonies, l'Espagne et la Belgique :

42, Rue Blanche, PARIS

Le **Bouchon "Goldy"** est le bouchon idéal, **n'exigeant aucun débouchoir.** Il est le plus pratique et le plus économique des bouchages connus similaires sans en avoir les inconvénients. Il se compose exclusivement **d'Aluminium** (métal inoxydable).

Plus de débouchoir — *Supprime la Fraude* — *Le bouchon ne sert qu'une fois*

SÉCURITÉ — PROPRETÉ — ÉCONOMIE

S'emploie pour Eaux minérales, Cidre, Bière, Vins et tous autres liquides

NOUVELLES *(Suite)*

causes d'affaiblissement qui menacent la race humaine.

En Allemagne, l'*Internationale Gesellschaft fur Rassenhygiene* a été fondée en 1905. En Angleterre, l'*Eugenics Education Society* s'est créée en 1908. Aux États-Unis, l'*American breeder's Association* a organisé un *Committee of Eugenics*.

Les membres de l'*Eugenics Education Society* ont pensé que le moment était venu de réunir en un Congrès les personnes qui s'intéressent à ce mouvement.

La plupart des questions qui rentrent dans son programme ont rapport au mode d'accroissement de la population ; elles ne sauraient donc laisser indifférents ceux qu'attriste la stagnation de la population française. Le Comité français vous prie de vouloir bien donner votre adhésion au Congrès de Londres et, si possible, de contribuer à ses travaux en préparant un rapport sur l'une des questions à l'ordre du jour.

Le Comité demande surtout que l'on veuille bien rassembler des faits susceptibles d'éclairer ces questions. Les problèmes qui se rattachent à l'hérédité, à la sélection, à l'influence du milieu social, de l'état économique, de la législation sur la valeur des générations successives, ne peuvent être discutés sans des indications précises empruntées aux généalogies, aux observations cliniques, aux annales judiciaires, aux statistiques, etc.

Il importe que les adhésions soient transmises le plus tôt possible. Elles peuvent être adressées au Secrétariat du Comité français (M. Huber), 97, quai d'Orsay. Les personnes qui se proposent d'envoyer un rapport voudront bien le faire connaître d'urgence en en indiquant le sujet probable. Celles qui, sans fournir de rapport, auraient l'intention d'intervenir dans la discussion de l'une des questions à l'ordre du jour, sont également priées de faire connaître leur intention. La cotisation de membre du Congrès est de 25 francs.

Dans le Comité français, nous relevons les noms de MM. le Pr Bouchard, le Pr Delage, le Pr Landouzy, le Pr Edmond Perrier, le Pr Dejerine, le Dr Magnan, Lucien March, le Pr Pierre Marie, le Pr Pinard, le Dr Variot, le Dr Balzer, le Pr Gilbert Ballet, le Pr Gley, le Dr Hallopeau, le Pr Henneguy, le Pr Janet, le Pr Lacassagne, le Dr Papillault, etc.

PROGRAMME DU CONGRÈS EUGÉNIQUE

1. Les recherches biologiques et leurs rapports avec la science eugénique.

Faits sur l'Hérédité, l'Hérédité et ses Aspects Physiologiques. Variations, leur nature et Causation. Du Mélange de la race.

Dr Raymond Pearl : De l'Hérédité de la Fécondité.

Pr R. Punnett : L'Eugénique et la Génétique.

Dr David F. Weeks : De l'Hérédité de l'Épilepsie.

Pr Giuseppe Sergi : De la Mutabilité et de l'Hérédité dans la Race humaine.

Pr E. Morselli : Persistance et Variation des Caractères de la Race, particulièrement par rapport à leurs caractères de psychologie ethnique.

Pr V. Giuffridi-Ruggeri : Les lois de l'Hérédité chez l'Homme.

2. Les recherches sociologiques et historiques et leurs rapports avec la science eugénique.

Des Preuves historiques ayant rapport aux Changements dans les Caractères de la Race. Statistiques sur les Naissances et les Décès. Des Traitements médicaux et chirurgicaux et de leur Influence sur la Race et l'Encouragement de l'Incapacité.

3. Les lois et coutumes sociales et leurs rapports avec la science eugénique.

Le Mariage, ses lois et Coutumes. Taxation. Conditions économiques. Assurances. Sociétés de Secours mutuels.

Dr C. B. Davenport : Des Lois du Mariage et de ses Coutumes.

Pr Alfredo Niceforo : La Cause de l'Infériorité des Caractères Physiques et Mentaux dans les Classes inférieures.

M. Lucien March : La Fertilité des Mariages suivant les Professions et la Situation Sociale.

4. Applications pratiques des principes eugéniques.

De la Prévention de la Reproduction des Inaptes par Ségrégation et Stérilisation. Limitation volontaire de la Reproduction des Inaptes. Encouragement de la Reproduction chez les êtres sains. Promulgation de l'idéal de la Science Eugénique. La Place de la Science Eugénique dans les Systèmes d'Education.

M. Bleecher Van Wagenen : Rapport sur de récentes Investigations et les effets de la Stérilisation.

Dr H. E. Jordan : De la Place de la Science Eugénique dans les Cours Médicaux.

Dr Ploetz : De l'Influence de la Doctrine Neo-Malthusienne sur la Science Eugénique.

L'alimentation de Paris en eau pure. — Conformément aux conclusions d'un rapport de M. Deslandres, le conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'examen de l'administration les propositions suivantes, toutes relatives à l'alimentation de Paris en eau pure :

1° De M. Ambroise Rendu relative à l'alimentation de Paris en eau pure ;

2° De M. Navarre tendant à doter la population parisienne d'eaux pures et à l'abri de toutes souillures ;

3° De M. Ambroise Rendu relative à l'exécution des travaux relatifs aux adductions des eaux ;

4° De M. Gay relative à la stérilisation des eaux mises au service de la population.

Écoles en plein air pour enfants chétifs et convalescents. — Le conseil municipal de Paris, conformément à une demande de M. Lemarchand, a renvoyé à l'examen de l'administration et à celui de la 4e commission, une proposition tendant à ce qu'il soit créé des écoles de plein air, à la campagne, en faveur des enfants chétifs et convalescents.

Terrains de jeux pour les enfants. — Le conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'examen de sa cinquième commission et de l'administration, la proposition suivante :

« Aucun terrain susceptible d'être affecté aux jeux des enfants ne sera aliéné sans une délibération spéciale de la 3e commission concernant la possibilité et l'utilité d'établir un terrain de jeux ».

Hommage à la mémoire du Dr Mesny. — Le conseil municipal de Paris a renvoyé à l'examen de sa 4e commission une proposition ayant pour objet de donner à la rue actuelle des Charbonniers le nom de rue du Docteur-Mesny.

Cette proposition a également été l'objet d'une pétition en sa faveur de la part des habitants intéressés.

NOUVELLES *(Suite)*

Arrêté relatif aux fonctions de chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine de Paris.

Article premier. — A la Faculté de médecine de l'Université de Paris les travaux pratiques d'anatomie sont dirigés par un chef des travaux anatomiques.

Art. 2. — Le chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est nommé, par arrêté ministériel, et pour cinq ans. Il peut être prorogé pour des périodes de même durée après avis, émis au scrutin secret, du conseil de la Faculté de médecine.

Art. 3. — Le chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est chargé de l'administration de l'Ecole pratique, du personnel de service, et de l'enseignement pratique de l'anatomie, sous la direction et le contrôle du professeur d'anatomie, d'après un programme arrêté de concert avec le professeur d'anatomie et approuvé, suivant les règlements généraux, par le conseil de la Faculté.

Art. 4. — Le chef des travaux anatomiques a sous ses ordres les prosecteurs et les aides d'anatomie.

Art. 5. — Le concours pour les fonctions de chef des travaux anatomiques à la Facutlé de médecine de l'Université de Paris a lieu au siège de la Faculté.

Art. 6. — L'ouverture du concours est fixée par le ministre et annoncée au *Journal officiel* trois mois à l'avance.

Des affiches énonçant les conditions et le programme du concours sont adressées au recteur par le ministre pour être apposées dans chaque ressort académique.

Art. 7. — Nul ne peut être admis à concourir s'il n'est Français, pourvu du grade de docteur en médecine et âgé de vingt-cinq ans accomplis.

Les candidats se font inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine de l'Université de Paris. Le registre d'inscription est clos quinze jours avant l'ouverture du concours.

Les candidats joignent aux justifications des conditions précédentes l'indication de leurs années de service et de leurs travaux et déposent un exemplaire de chacun des ouvrages ou mémoires qu'ils ont publiés.

La liste des concurrents est arrêtée par le ministre.

Art. 8. — Le jury se compose de cinq membres :

Deux membres de droit : le professeur d'anatomie et le professeur d'opérations et appareils ;

Trois membres désignés par le sort :

Un parmi les professeurs de clinique chirurgicale générale ;

Un parmi les professeurs des cliniques chirurgicales spéciales, y compris les cliniques obstétricales ;

Un parmi les professeurs de clinique médicale générale et d'anatomie pathologique.

Trois juges suppléants sont, en outre, désignés par le sort, savoir :

Deux parmi les professeurs de cliniques chirurgicales générales ou spéciales, y compris les cliniques obstétricales ;

Un parmi les professeurs de clinique médicale générale et d'anatomie pathologique non désignés comme juges titulaires.

En cas de récusation ou d'empêchement le jury se complète, dès la première séance, par voie de tirage au sort.

Ne peuvent siéger dans un même concours deux parents ou alliés jusqu'au degré de cousin germain inclusivement.

Doit se récuser tout parent ou allié au même degré d'un des candidats.

Cesse de faire partie du jury tout membre qui a été empêché d'assister à une des opérations du concours.

Le jugement ne peut être rendu par moins de trois juges.

Art. 9. — Le président du jury est nommé par le vice-recteur de l'Académie de Paris, sur la proposition du doyen. Il fixe l'heure des séances, il convoque les juges et les candidats.

La direction et la police du concours lui appartiennent.

Art. 10. — Dans la première séance, le jury désigne un secrétaire. Après la constitution définitive du jury, il est fait appel des candidats admis à concourir.

Chaque candidat inscrit son nom et son adresse. Le registre est clos par le président.

Ne peut prendre part au concours tout candidat qui n'a pas répondu à l'appel de son nom.

Les candidats sont tenus, sous peine d'exclusion, de subir les épreuves aux jours et heures indiqués ; aucune excuse n'est admise si elle n'est jugée valable par le jury.

Art. 11. — Les épreuves du concours sont :

1° Appréciation des titres et travaux scientifiques ;

Cette épreuve est éliminatoire.

2° Une leçon d'une demi-heure sur une pièce anatomique, préparée en quatre heures par le candidat ;

3° Une épreuve de technique anatomique, dans les conditions fixées par le jury.

Chacune des épreuves est cotée par le jury, après délibération consignée au procès-verbal, sous peine de nullité, de 0 à 20.

Le coefficient 3 est attribué à la première épreuve. Chacune des deux autres épreuves est affectée du coefficient 2.

Art. 12. — Le jury classe les candidats par ordre de mérite.

Art. 13. — Les procès-verbaux des séances du concours sont transmis au ministre, avec le rapport du président, par l'intermédiaire du vice-recteur.

Art. 14. — Un délai de dix jours est accordé à tout concurrent qui a pris part à tous les actes du concours pour se pourvoir devant le ministre contre les résultats dudit concours, mais seulement à raison de violation des formes prescrites. Si le pourvoi est admis, il est procédé, entre les mêmes candidats, à un nouveau concours dont l'époque est fixée par le ministre.

Art. 15. — Les fonctions de chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine de l'Université de Paris sont incompatibles avec les fonctions de chirurgien, de médecin et d'accoucheur des hôpitaux.

Art. 16. — Le traitement du chef des travaux anatomiques de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est fixé à 6 000 francs.

Arrêté ouvrant un concours pour l'emploi de chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine de l'Université de Paris.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux arts en date du 26 mars 1912, un concours s'ouvrira le 1er juillet 1912, devant la Faculté de médecine de l'Université de Paris, pour l'emploi de chef des travaux anatomiques à ladite Faculté.

Le registre d'inscription sera clos le 15 juin 1912, à trois heures.

NOUVELLES *(Suite)*

Faculté de médecine de Paris. — Une session d'examens pour le diplôme de chirurgien-dentiste s'ouvrira à la Faculté de médecine de l'Université de Paris le 1er juillet 1912.

Les consignations seront reçues, au secrétariat de la Faculté de médecine de l'Université de Paris, les vendredi 21, samedi 22 et lundi 24 juin 1912.

Les candidats consigneront les droits d'examen, de certificat d'aptitude et de diplôme fixés par les décrets des 14 février 1894 et 26 février 1907 (40 francs pour le premier examen, 30 francs pour les deuxième et troisième examens, 20 francs pour chaque certificat d'aptitude et 100 francs pour le diplôme).

Il sera fait remboursement aux candidats ajournés des droits de certificat et de diplôme selon les cas.

Les examens auront lieu à partir du 1er juillet 1912.

— M. Chevassu, agrégé, est chargé, du 19 janvier au 31 octobre 1912, d'un cours de clinique des maladies des voies urinaires.

Facultés de médecine. — BORDEAUX. — Un congé, du 10 mars au 9 juin 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Bénech, agrégé.

LYON. — L'arrêté en date du 30 novembre 1911, accordant un congé d'inactivité, du 1er janvier au 30 décembre 1912, à M. Bard, professeur de clinique médicale, cessera d'avoir son effet à partir du 1er avril 1912.

M. Bard, professeur de clinique médicale, est mis à la disposition du ministre des affaires étrangères à partir du 1er avril 1912.

MONTPELLIER. — M. Cabannes, agrégé, est nommé, à partir du 1er mars 1912, chef des travaux d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — M. Desforges-Mériel, agrégé des facultés de médecine, est chargé, à partir du 3 février 1912, d'un cours de clinique chirurgicale.

M. Dambrin, agrégé des facultés de médecine, est chargé, à partir du 1er novembre 1912, d'un cours de médecine opératoire.

M. Martin, agrégé, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1911-1912, d'un cours de médecine opératoire.

Écoles de médecine. — DIJON. — M. Voisenet, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, est prorogé, pour trois ans, dans lesdites fonctions, à partir du 8 juin 1912. M. Voisenet, chef des travaux physiques et chimiques, est prorogé, pour trois ans, dans lesdites fonctions, à partir du 11 mai 1912.

LIMOGES. — L'arrêté du 27 novembre 1911, instituant M. Golse suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, n'aura son effet qu'à dater du 1er octobre 1913.

M. Mallet, pharmacien de première classe, est chargé, du 16 mars au 31 octobre 1912, des fonctions de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale.

MARSEILLE. — Un congé, du 16 mars au 31 octobre 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Heckel, professeur d'histoire naturelle.

M. Cotte, suppléant de la chaire d'histoire naturelle, est chargé, du 16 mars au 31 octobre 1912 (durée du congé accordé à M. Heckel), d'un cours d'histoire naturelle.

POITIERS. — M. Guitteau, chargé des fonctions de chef des travaux de physique et de chimie, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1911-1912, du service de la suppléance des chaires de physique et de chimie.

RENNES. — Un congé, du 1er avril au 30 octobre 1912, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Bertheux, professeur de clinique médicale.

M. Le Damany, professeur d'hygiène et médecine légale, est autorisé à faire, aux lieu et place de son enseignement, un cours de clinique médicale, du 1er au 30 octobre 1912 (durée du congé accordé à M. Bertheux, professeur).

M. Chevrel, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé, en outre, du 1er avril au 30 octobre 1912 (durée de la délégation de M. Le Damany dans la chaire de clinique médicale) d'un cours d'hygiène.

École supérieure de pharmacie de Montpellier. — M. Tarbouriech, agrégé, est chargé, du 1er mars au 31 octobre 1912, d'un cours complémentaire de chimie biologique.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — Nous rappelons que, à dater du 15 avril, les hôpitaux suivants : Hôtel-Dieu, Necker, Beaujon, Lariboisière sont interdits aux candidats admis à subir l'épreuve clinique. La première séance aura lieu à l'hôpital Beaujon, le 22 avril à 4 h. 1/2.

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE DENTISTE ADJOINT DES HOPITAUX. — Un concours pour la nomination à deux places de dentiste adjoint des hôpitaux de Paris sera ouvert le lundi 6 mai 1912, à midi, dans la salle des concours de l'administration, rue des Saints-Pères, nº 49.

MM. les docteurs en médecine qui voudront concourir se feront inscrire au service du personnel de l'administration de l'assistance publique de dix heures à trois heures, du jeudi 4 avril 1912 au samedi 20 avril inclusivement.

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE L'INTERNAT DE BRÉVANNES, SAINTE-PÉRINE ET CHARDON-LAGACHE. — Le jury est composé de MM. Ramond, Emile-Weil et Lardennois.

Assistance médicale à domicile. — Le jury de ce concours est composé de MM. Goizet, Richard, Poupon, Dupuy (Antoine-Louis) et Pelisse.

Service de santé. — Par décret du 24 mars 1912, sont promus :

Au grade de médecin principal de première classe. — MM. les médecins principaux de 2e classe Couillault, Clavelin, Duval et Carlier.

Au grade de médecin principal de deuxième classe. — MM. les médecins-majors de première classe Krantz, Bich, Murie et Fasquelle.

Au grade de médecin-major de première classe. — MM. les médecins-majors de deuxième classe Mennessier, Serre, Rispal, Baumelou et Lefebvre.

Au grade de médecin-major de deuxième classe. — MM. les médecins aides-majors de première classe Charrier, Fulcrand, Villard, Clerc, Dizac, Royer, Chon et Guillois.

Est rappelé à l'activité M. Damond, médecin-major de deuxième classe (affecté au 63e d'inf.).

COMMISSION D'HYGIÈNE MILITAIRE. — M. le docteur Laveran, membre de l'Institut et de l'Académie de médecine, et membre de la commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaires, a été nommé vice-président de ladite commission, en remplacement de M. le médecin inspecteur Vallin.

M. le médecin inspecteur Richard, de la section de réserve, a été nom-

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Laennec avant 1806. — L'enfance et la jeunesse d'un grand homme, par ALFRED ROUXEAU, professeur à l'école de Médecine de Nantes. Paris 1912. 1 vol. in-8, de 300 pages avec 8 planches hors texte et 34 lettres de Laennec. Br.: 14 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris.)

Opothérapie ou sérothérapie. — Le traitement du choléra asiatique ou de l'hypoépinéphrie aiguë toxinique par l'adrénaline, par le Dr NAAMÉ (de Tunis), 1911. (*Société de l'Imprimerie rapide*, à Tunis.)

Radiographie d'un cas de myosite ossifiante progressive, par JORGE DE TOLEDO DODSVOORTH, Paris 1912. (Extrait de la *Société de Radiologie médicale de Paris. G. Steinheil*, édit., à Paris.)

Le cancer de l'appendice iléocœcal, par le Dr ALBERT KERNHADJEAN. Paris 1912, 1 vol. gr. in-8, de 290 pages avec 13 figures dans le texte. (*Vigot frères*, édit., à Paris.)

Deux cas de pneumothorax appliqué au traitement de la tuberculose, par le Dr GUNZBURG, 1912. (Extrait des *Annales de la Société de Médecine d'Anvers.*)

Epidemia ospy vo Lodi roku 1911. Pod vozgledem statystycznym, podal Dr STANISLAW SKALSKI. 1912. (*W. Drukarni*, édit., à Cracovie.)

Respirez bien, vous vous porterez bien. Exercices des poumons pour ceux qui jouissent d'une bonne santé et pour tous ceux qui la désirent obtenir et garder, par RAYMOND DELATTRE. Paris 1912, in-8, de 55 pages avec 8 gravures et 9 dessins. (*Richonnier et Cie*, édit., à Paris.)

LIBRAIRIE

L'*Art décoratif*, revue de l'art ancien et de la vie artistique moderne, vient de se transformer en une revue *bimensuelle*, sans que ni son format, ni la richesse de ses illustrations soient diminués. Ce fait lui constitue une situation unique parmi les autres revues d'art, en ajoutant, en particulier, à sa valeur informative.

L'*Art décoratif* consacre actuellement une chronique illustrée régulière aux ventes d'art de l'hôtel Drouot.

Les lecteurs et abonnés de *Paris Médical* sont informés que sur simple demande ils recevront à titre de spécimen le dernier numéro de cette belle publication.

L'Art décoratif, 4, rue Legoff, à Paris.

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

mé membre de la commission supérieure consultative d'hygiène et d'épidémiologie militaires, en remplacement de M. le docteur Laveran.

AUGMENTATION DES INDEMNITÉS DES MÉDECINS AUXILIAIRES. — L'indemnité en marche des sous-officiers à solde mensuelle et les primes d'alimentation nos 3 et 4 (marches et manœuvres) des sous-officiers à solde journalière sont portées de 90 centimes à 1 fr. 50 pour les adjudants et assimilés.

Pendant les manœuvres alpines l'indemnité est portée à 1 fr. 80.

Hommage au professeur Grasset. — La cérémonie officielle de la remise du buste et de la médaille commémorative au Pr Grasset à l'occasion de sa trentième année de professorat, aura lieu à Montpellier le Jeudi 18 avril à 3 h. 1/2 après-midi, sous la présidence de M. le Recteur Benoist, dans la salle des fêtes du Palais Universitaire.

Adresser la correspondance au Dr Rimbaud, 18, rue Nationale, à Montpellier.

Concours pour la nomination à une place de médecin de l'Hospice de la Reconnaissance (fondation Brézin) à Garches (Seine-et-Oise). — Ce concours aura lieu le lundi 3 juin, à midi, dans la salle des concours de l'administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Le registre d'inscription sera ouvert du lundi 29 avril au samedi 18 mai, de midi à 3 heures, à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Les candidats doivent avoir 26 ans au moins et être docteurs depuis 2 ans au moins ou être internes de quatrième année des hôpitaux de Paris.

Le jury se compose de trois médecins et de deux chirurgiens, tirés au sort parmi les médecins et chirurgiens des hôpitaux de Paris. S'adresser pour tous renseignements à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria.

École de médecine de Poitiers. — M. le Dr Blanc, ancien interne de l'hospice général de Tours et des hôpitaux de Paris, a été nommé, après un brillant concours, professeur suppléant de pathologie et de clinique médicales.

Préfecture de la Seine. — Le Dr Kortz est nommé médecin adjoint du Palais de Justice et du Tribunal de Commerce.

Les cent mille francs du prix Osiris ? — C'est cette année que doit être décerné ce prix triennal, destiné à récompenser la découverte ou l'œuvre la plus remarquable dans les sciences, dans les lettres, dans les arts, dans l'industrie, et, généralement, dans tout ce qui touche l'intérêt public.

Une commission composée de membres des cinq académies, s'en est occupée ; elle ne fera connaître sa décision qu'à la séance trimestrielle de l'Institut, qui se tiendra le 24 avril. Le bruit court que cette décision serait négative et le prix Osiris réservé.

Légion d'honneur. — Sont promus au grade d'officier : M. Preux, médecin principal de 1re classe des troupes coloniales ; M. le Dr Le Gendre, médecin-major de 1re classe, qui fut blessé grièvement au cours de la mission scientifique qu'il dirigea dans l'ouest chinois, en 1911.

Au grade de chevalier. — MM. les médecins-majors Armstrong, Bernard, Bouilliez, Cordier, Lamort, Lecomte, Lépine, Legendre, Mathis, Seguin. MM. les pharmaciens Boin, Duval, des troupes coloniales.

M. le Dr Veau, chirurgien des hôpitaux de Paris, qui, victime du devoir professionnel, fut frappé de paralysie à la suite du mal qu'il avait contracté au cours de l'épidémie de diphtérie qui sévit en 1911.

Banquet offert au Dr Le Filliatre à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'honneur. — La croix du Dr Le Filliatre fut fêtée au Palais d'Orsay dans un banquet que présidait M. Hébert, sénateur, assisté de notre confrère, le sénateur Pédebidou et de M. Mille, sénateur.

De nombreux amis, médecins et gens du monde, entouraient le nouveau chevalier qui répondit en termes empreints d'une émotion très profonde aux toasts cordiaux, et flatteurs qui lui furent portés par MM. Raynaud, président de la Société des praticiens, Archambault et Bellencontre, président du syndicat de la Seine.

Ambulance de la Croix-Rouge en Tripolitaine. — Un comité français vient de se former pour organiser une ambulance qui sera envoyée en Tripolitaine et mise à la disposition de l'armée turque. Les Croix-Rouges d'Allemagne et d'Angleterre ont déjà précédé dans cette voie la France, que de nombreux liens de sympathie traditionnelle unissent à la Turquie.

Pour cette ambulance, en voie de formation, on demande le concours de cinq médecins et d'un pharmacien. S'adresser au Dr Raoul Blondel, 103, boulevard Haussmann, Paris.

Chaire de clinique dentaire à Bordeaux. — Dans sa dernière séance, le conseil municipal de notre ville, sur le rapport de M. Georges Montpillié, a voté le projet suivant :

« Une somme de 4 000 francs, à prélever sur le crédit d'emploi des revenus du legs Godard, sera mise à la disposition de l'Université de Bordeaux, à titre de concours de la Ville à la création d'une chaire d'art dentaire à la Faculté de médecine.

« La ville de Bordeaux s'engage à maintenir pendant trente ans, à dater de la nomination du titulaire, sa subvention à cette chaire, à charge par l'Université de Bordeaux d'assurer le fonctionnement régulier tant de cet enseignement que de la clinique correspondante ».

Congrès du froid. (TOULOUSE, 23-25 SEPTEMBRE 1912). — L'Association française organise actuellement le IIe Congrès national du froid, qui aura lieu à Toulouse les 23-24 septembre prochain, sous la présidence du ministre de l'Agriculture.

Une section spéciale des applications du froid à la médecine a été crée en vue de ce congrès.

Le président en est M. le professeur Gabriel, le vice-président M. Lortat-Jacob.

PROGRAMME DE LA SECTION DES APPLICATIONS DU FROID A LA MÉDECINE. (*Hygiène. Laboratoire. Thérapeutique.*) — Les méthodes cryologiques appliquées à la conservation des cadavres : *a*. Dans les hôpitaux ; *b*. Dans les facultés de médecine ; *c*. Dans les morgues.

II. Applications aux méthodes de laboratoire : *a*. Congélation des pièces histologiques ; *b*. Rôle du froid pour la conservation des sérums ; *c*. Emploi du froid pour la préparation des extraits organiques ; *d*. Toxicité des sérums, influence des basses températures ; *e*. Conservation des vaccins par les méthodes cryologiques : *f*. Action des bases températures sur les cultures microbiennes.

III. Applications à la thérapeutique : *a*. Application de l'acide carbonique dans le traitement des dermatoses ; *b*. Traitement de la lèpre par l'acide carbonique solide ; *c*. Action du froid sur les tissus animaux vivants.

IV. Applications à l'hygiène : Le froid et l'hygiène des habitations.

Nécrologie. — Mme Desplats, femme du Dr René Desplats. Dr Chotin, médecin honoraire des hôpitaux de Lille. — M. Constant Klobb, professeur à l'École de Pharmacie de Nancy. — Le Dr Desmaroux (de Vichy). — Le Dr Brousse, ancien député. — Le Dr Schneider, agrégé libre du Val-de-Grâce. — Le Dr J. Hommey (de Sées).

VISITES SCIENTIFIQUES AUX THERMES URBAINS

Tous les dimanches, du 3 mars au 7 avril 1912, pour les médecins et les étudiants, visite d'installations, démonstrations pratiques, conférence clinique et thérapeutique. — **Hydrothérapie, massothérapie sous la douche, entéro-clysothérapie, air chaud, diététique**, 15, rue Chateaubriand, VIII[e], établissement des Thermes A. B. E. M. N. 10 heures du matin.

La conférence du dimanche 31 mars était faite par le Dr Léon Derecq : *La dysménorrhée, son hydrothérapie.*

COURS

Association d'Enseignement médical des Hôpitaux de Paris.

Médecine générale. — **Drs Béclère et Decloux.** — Hopital Saint-Antoine. — *Enseignement clinique élémentaire* à l'usage des débutants en médecine.

Les étudiants en médecine désireux d'être initiés et exercés individuellement à l'examen des malades, aux divers modes d'exploration des organes internes, spécialement des organes thoraciques, et à la notation journalière des faits d'observation clinique, sont invités à se faire inscrire dans le service du Dr Béclère, à l'hôpital Saint-Antoine. (Le nombre des inscriptions est limité.)

Dr André Bergé. — Hopital Broussais. — Tous les mardis, à 10 heures, *leçon de thérapeutique médicale pratique.* (La date de début de ces leçons sera annoncée par une affiche spéciale).

Dr Am. Coyon. — Hopital Bichat (Service de la consultation). — Tous les matins à 9 h. 1/2, examen des malades.

Il sera fait chaque jour, avec la collaboration de l'interne du service, un cours de clinique élémentaire et de technique séméiologique.

Tous les vendredis à 10 h. 1/2, courte leçon de thérapeutique élémentaire.

Cet enseignement destiné aux étudiants de première année ne comprend qu'un nombre limité d'élèves.

Dr Ed. Enriquez. — Hopital de la Pitié (Nouvelle Pitié). — *Cours pratique de pathologie gastrique* par M. le Dr Enriquez, assisté de MM. L. Ambard et G. Durand (clinique), MM. Barret et Carrié (radioscopie).

I. — *Examen du dyspeptique :*

Interrogatoire du malade. Les troubles fonctionnels, leur valeur séméiologique.

Les différents procédés d'exploration : chimisme gastrique, ses enseignements, sa valeur. Examen radioscopique.

II. — *Les grands syndromes gastriques :*

Crises gastriques, syndromes sécrétoires, syndrome pylorique.

III. — *Les dyspepsies :*

Le cours commencera à partir du 22 Avril et comprendra une dizaine de leçons. Les leçons auront lieu les mardis, jeudis, samedis, à 3 heures de l'après-midi.

Le nombre des élèves étant limité, s'inscrire auprès de l'interne du service, tous les matins.

A 9 h. 1/2, mardi et samedi : Visite et examen des malades nouveaux du service (maladies générales).

Mercredi : Visite et examen des malades du service (malades du tube digestif).

Mardi et jeudi : Consultation externe (tube digestif et nutrition).

Lundi et vendredi : Examens radioscopiques (tube digestif).

Dr Edg. Hirtz. — Hopital Necker. — Tous les matins, de 9 heures à 10 heures, leçon de séméiologie. Principes cliniques pour l'examen des malades, à l'usage des stagiaires de première année.

Le lundi, de 10 heures à 11 heures, consultation publique aux malades du dehors ; spécialement : Maladies du *cœur*, des *veines*.

Le mercredi, de 10 heures à 11 heures, leçon clinique par les Candidats des hôpitaux, anciens internes du service. Argumentation par le chef de service.

Le vendredi, de 9 heures à 11 heures, examen méthodique des malades entrants.

Dr Josué. — Hopital de la Pitié (Nouvelle Pitié). — *Enseignement des maladies du cœur et des vaisseaux.* Hôpital de la Pitié, Service 6, salles Corvisart, Rabelais, Bouillaud, Potain.

Lundi, 9 h. 1/2. Examen des malades entrants.

Mardi, 10 heures. Leçon. (Consulter l'affiche spéciale).

Vendredi, 9 h. 1/2. *Consultation spéciale pour les maladies du cœur et des vaisseaux.* Démonstrations cliniques et thérapeutiques ; rédaction des ordonnances.

Cours de perfectionnement et de revision du 15 avril au 2 mai. (Consulter l'affiche spéciale).

Dr Le Noir. — Hopital Saint-Antoine. — En mai et juin : série de conférences sur les maladies du tube digestif et de la nutrition. (Une affiche ultérieure indiquera la date de ces conférences.)

Dr Lesné. — Hopital Tenon. — Tous les matins à 10 heures, causeries cliniques au lit des malades.

Mardi et vendredi, examen des malades nouveaux.

Dr De Massary. — Hopital Andral (boulevard Macdonald, Métropolitain Opéra-Villette). — Tous les matins à 10 heures, visite des malades.

Les samedis et les mardis, examen des entrants, discussion du diagnostic et du traitement.

Dr E. Mosny. — Hopital Saint-Antoine. — Visite tous les matins à 9 h. 1/2, salles Louis (hommes) et Nélaton (femmes).

Tous les jeudis, examen des malades entrants.

Le samedi, examens radioscopiques dans le service de M. le Dr Béclère.

Les élèves seront initiés à la petite chirurgie et à la technique courante du laboratoire. Ils sont spécialement chargés, sous la direction des internes, de présenter les malades et d'en rédiger les observations.

Au service est annexé un laboratoire exclusivement réservé au contrôle expérimental du diagnostic clinique : examens bactériologiques, cytologiques et histologiques courants.

Les élèves bénévoles sont exercés individuellement à l'examen des malades et aux recherches de laboratoire.

Dr Pissavy. — Hopital Necker (consultation de médecine). — Un enseignement spécialement destiné aux étudiants de première année est organisé de la manière suivante :

1° Tous les matins à 10 heures, les élèves seront individuellement exercés à l'examen des malades ;

2° Tous les mercredis à 11 heures, leçon de pathologie médicale élémentaire avec présentation de malades ;

3° Tous les samedis à 11 heures, étude des médicaments usuels.

Dr Paul Ribierre. — Hopital Cochin (consultation de médecine). — Tous les jours à 9 h. 3/4, examen et présentation de malades. Discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques. Rédaction d'ordonnances.

Dr E. Rist. — Hopital Laennec (*Service de tuberculeux*).

Dans le courant du semestre, série de conférences cliniques et thérapeutiques sur la tuberculose.

Des affiches ultérieures indiqueront les dates et le programme de ces conférences.

Dr Emile Sergent. — Hopital de la Charité. — Tous les matins à 10 heures. Exercices de médecine pratique et causeries cliniques au lit des malades.

Le vendredi matin, examen des malades nouveaux.

Le samedi matin, *Consultation spéciale sur la tuberculose et les maladies des voies respiratoires,*

(Interrogatoire des malades ; discussion du diagnostic et des indications thérapeutiques ; manière de formuler et de rédiger une ordonnance.)

Eaux minérales, Hydrothérapie, Climatothérapie

Crénothérapie, Climatothérapie, Thalassothérapie, Cures hydro-minérales, Cures d'altitude, Cures marines, par le professeur LANDOUZY, les professeurs Armand GAUTIER, MOUREU, de LAUNAY, les Drs HEITZ, LAMARQUE, LALESQUE, P. CARNOT. 1910. 1 vol. in-8 de 700 pages, avec 163 figures, cartonné... **14** fr.

La pratique thermale est beaucoup plus compliquée que ne le pense le malade à qui l'on ordonne un verre d'eau ou un bain. C'est une arme à deux tranchants d'un maniement délicat. Il faut que le médecin qui envoie un malade aux eaux sache exactement les propriétés de ces eaux, et aussi les façons multiples dont le confrère à qui il s'adressera peut employer ces mêmes eaux.

De là la nécessité de ce volume qui s'adresse à tous les praticiens soucieux de n'ordonner une cure d'eau ou une cure d'air à leurs malades qu'à bon escient.

La thérapeutique thermale s'est du reste considérablement modifiée depuis quelques années sous l'influence même de ceux qui en exposent magistralement les divers aspects dans ce volume : le professeur LANDOUZY qui depuis vingt ans parcourt inlassablement chaque année nos si riches et si nombreuses stations thermales pour les faire connaître à ses confrères ; — le professeur ARMAND GAUTIER, qui a jeté une lumière toute nouvelle sur les origines, la synthèse et la diagnose des eaux minérales ; — le professeur MOUREU, de l'École de pharmacie, qui a renové l'étude chimique et physique des eaux minérales et ouvert tant d'horizons nouveaux sur leurs phénomènes de radio-activité ; — le professeur DE LAUNAY, de l'École des Mines, qui s'est occupé depuis de longues années du gisement et du captage des eaux minérales.

Après ces études d'ensemble, et une étude générale sur la technique des cures hydrominérales, viennent les descriptions des diverses stations : stations des Pyrénées, de la Corse et de l'Algérie, par le Dr LAMARQUE ; stations du Plateau central, de l'Est, des Vosges et des Alpes, puis du Nord et de l'Ouest, par le Dr HEITZ.

Le Dr LALESQUE expose ensuite, avec sa compétence bien connue, les bases et les applications de la *climatothérapie*, cures marines et cures d'altitude, et la thalassothérapie.

Enfin le volume se termine par l'exposé des *Indications et contre-indications cliniques des cures créno-climatiques*, par le professeur LANDOUZY et le professeur agrégé CARNOT.

Il était impossible de réunir une collaboration plus brillante et plus compétente, et ce nouveau volume de la Bibliothèque de thérapeutique GILBERT-CARNOT sera certainement un des plus appréciés et des plus lus.

Il est illustré de nombreuses figures et de 8 cartes en couleurs.

Les Cures d'eaux, d'air et de régime chez les enfants, publié sous la direction du Dr LEGRAND. 1910. 1 vol. in-8 de 350 pages, avec 50 figures......... **6** fr.

PREMIÈRE PARTIE. MALADIES GÉNÉRALES. — *La prétuberculose et la tuberculose :* La cure scolaire, *Nice*, par le Dr MALGAT. Les cures de plein air, par le Dr PAUL VIGNE. — *L'arthritisme :* La cure de *Vittel*, par le Dr J. BOULOUMIÉ. La cure de *Bains-les-Bains*, par le Dr MATHIEU. — *Le rachitisme :* La cure de *Banyuls*, par le Dr MORER. La cure de *Biarritz*, par le Dr CLAISSE. La cure de *Berck*, par le Dr AUDION. — *Le lymphatisme et la scrofule :* La cure d'*Uriage*, par le Dr PAUL JOURDANET. La cure de *Saint-Gervais*, par le Dr VINCENT PETIT. — *L'obésité et le diabète :* La cure de *Brides*, par le Dr P. FURET.

DEUXIÈME PARTIE. MALADIES DES APPAREILS. — *Maladies des voies respiratoires :* La cure de *Saint-Honoré*, par le Dr MAURICE BINET. La cure de *Royat*, par le Dr FREDET. La cure du *Mont-Dore* et de *La Bourboule*, par le Dr TARDIF. La cure de *Luchon*, par le Dr PELON. La cure de *Cauterets* par le Dr LAMARQUE. — *Maladies du cœur et du sang :* La cure de *Bourbon-Lancy*, par le Dr PIATOT. La cure d'*Aix-les-Bains*, par le Dr FRIQUET. La cure de *Bussang*, par le Dr LAPARRA. La cure de *Luxeuil*, par le Dr R. DE LANGENHAGEN. — *Maladies de l'appareil digestif :* La cure de *Châtel-Guyon*, par le Dr ESMONET. La cure de *Plombières*, par le Dr FROUSSARD. La cure de *Vichy*, par le Dr ODILON-MARTIN. La cure de *Vals*, par le Dr CHABANNES. — *Maladies des reins :* La cure d'*Evian*, par le Dr BERGOUIGNAN. La cure de *Saint Nectaire*, par le Dr SIGURET. La cure de *Martigny*, par le Dr DEDET. La cure de *Contrexéville*, par le Dr BOURSIER. — *Maladies du système nerveux :* La cure de *Néris*, par le Dr PEYROT.

Formulaire des Stations d'hiver, de la balnéothérapie et d'hydrothérapie, par E. de LA HARPE. 3e *édit.* 1896. 1 vol. in-18 de 300 pages, cartonné......... **3** fr.

La première partie de ce formulaire comprend un résumé de balnéothérapie générale, suivi d'une description succincte des caractères et des indications de diverses classes d'eaux minérales, et de deux chapitres consacrés l'un au bain de mer, l'autre à l'hydrothérapie.

La deuxième partie contient des notices sur les principales stations balnéaires, dont les caractères et les indications sont énumérés dans un ordre systématique. La troisième partie est l'exposé des applications des eaux minérales dans les maladies les plus importantes.

Formulaire des Eaux minérales, des stations d'été et de la climatothérapie, par E. de LA HARPE, 1896. 1 vol. in-18 de 303 pages, cartonné.......... **3** fr.

Dans la première partie, *Climatothérapie* et *Climatologie*, M. de La Harpe a résumé les notions essentielles de la climatologie et les applications générales du climat. La seconde partie comprend l'étude des diverses *stations d'hiver et d'été* ; description sommaire de leur topographie et résumé de leur climatologie et de leurs indications. La troisième partie enfin traite des *applications thérapeutiques du climat*.

Les Enfants aux Bains de mer, par A. MONTEUUIS. 1889. 1 vol. in-16 de 168 pages................. **2** fr.

Mécanothérapie. Hydrothérapie, par les Drs FRAIKIN, GRENIER DE CARDENAL, CONSTENSOUX, TISSIÉ, DELAGENIÈRE, PARISET. 1909. 1 vol. in-8 de 404 pages, avec 114 figures, cartonné.......... **8** fr.

Les Drs Fraikin et Grenier de Cardenal donnent la définition de la *mécanothérapie*, exposent son principe et son utilité, puis décrivent les appareils, indiquent les dosages des exercices. C'est un véritable *formulaire mécanothérapique appliqué*.

Le Dr Constensoux expose les principes de la *rééducation motrice*, la technique, les indications et les contre-indications.

Les *jeux et sports en thérapeutique* sont scientifiquement étudiés et mis en valeur par le Dr Tissié. On y trouve d'utiles aperçus thérapeutiques sur la marche, la course, la chasse, la natation, l'équitation, le tennis, le cyclisme, l'automobilisme, l'aviron, le patinage, etc.

La technique de la *méthode de Bier*, par stase hyperémique passive, est exposée par le Dr Delagenière. Nombreuses sont les indications : maladies de peau, abcès, adénites, ostéites, fistules, fractures, etc.

L'*hydrothérapie* constitue la plus grande partie du volume (Dr Pariset) ; 1° action physiologique et technique des procédés hydrothérapiques : 2° traitement des maladies par l'hydrothérapie.

Enfin le Dr Pariset donne l'exposé de l'état actuel de *l'aérothérapie* ; action physiologique et indications de l'*air comprimé* et des *injections d'air*.

La Pratique de l'Hydrothérapie par Simon BARUCH, professeur d'hydrothérapie à Colombia University. *Edition française*. par le Dr G. COLLET. 1910. 1 vol. in-8 de 739 pages, avec 74 figures............... **16** fr.

La première partie de cet ouvrage expose les effets physiologiques des opérations hydriatiques, tels que nous les font connaître les expériences du laboratoire et de la clinique. La seconde partie est consacrée aux applications pratiques de l'Hydrothérapie. On y trouvera la description minutieuse de la technique de chaque procédé, complétée par des illustrations, la discussion du mode d'action et l'exposé des indications thérapeutiques. On y trouvera ensuite l'étude du traitement hydrothérapique d'un certain nombre de maladies.

L'auteur s'est préoccupé tout particulièrement d'exposer la technique et le mode d'action de chaque procédé de façon à permettre au médecin praticien, dont il connaît les besoins pour les avoir éprouvés lui-même, de *traiter ses malades à leur domicile*, et de leur éviter ainsi l'ennui d'un séjour dans un établissement spécial et les dépenses que cette mesure entraîne.

Le traitement hydriatique des Maladies Mentales est exposé dans un chapitre spécial. Le praticien arrivera souvent à éviter à un malade atteint de troubles mentaux aigus un séjour dans un asile ou un internement pénible et coûteux, s'il suit exactement les indications qu'il trouvera dans ce chapitre.

Formulaire d'hydrothérapie, par le Dr O. MARTIN, ancien chef de Laboratoire à la Faculté de médecine de Lyon. 1900, 1 vol. in-18 de 252 pages. avec 17 figures, cartonné.. **3** fr.

Atmosphère et Climats, par J. COURMONT, professeur d'hygiène à la Faculté de Lyon, et CH. LESIEUR, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1906. 1 vol gr. in-8 de 124 p., avec 2 pl. coloriées et 27 fig. **3** fr.

La Santé par le grand air, par Ad. BONNARD. 1906. 1 vol. in-18 de 272 pages, avec 19 planches et fig. **3** fr. **50**

Le Chlorure de sodium et les eaux chlorurées sodiques. Eaux minérales et eaux de mer, par le Dr BRANCHE. 1885, 1 vol. gr. in-8 de 295 pages... **6** fr.

Traité pratique et clinique d'hydrothérapie, par le Dr E. DUVAL. 1888. 1 vol. in-8 de 911 pages, avec figures.. **10** fr.

La Pratique de l'Hydrothérapie, par E. DUVAL. 1891, 1 vol. in-16 de 376 pages. avec fig. cart.... **5** fr.

Traité de climatologie médicale, comprenant la météorologie médicale et l'étude des influences du climat sur la santé, par H.-C. LOMBARD. 1877-1880. 4 vol. in-8.. **40** fr.

Atlas de la distribution géographique des principales maladies dans ses rapports avec les climats, par H.-C. LOMBARD. 1880, in-4, 25 cartes imprimées avec texte explicatif. Cartonné.............................. **12** fr.

Les Stations sanitaires au bord de la mer et dans les montagnes. Les stations hivernales, choix d'un climat pour prévenir ou guérir les maladies, par le Dr H.-C. LOMBARD. 1880, in-8, 92 pages.......... **2** fr.

Les Cures de Vichy, par le Dr SALIGNAT, 1 vol. in-18 de 132 pages, avec 20 figures........................ **2** fr.

COURS *(Suite)*

Le mardi matin à partir du 20 février, à 10 h. 1/2, conférences cliniques avec présentation de malades, portant particulièrement sur *la tuberculose et les maladies des voies respiratoires.*

Dermatologie et syphiligraphie. — Dr Thibierge. — HOPITAL SAINT-LOUIS. — Visite tous les matins à 9 heures.

Mardi, 9 heures (salle Alibert), examen des malades de la policlinique et conférences cliniques.

Mercredi 9 h. 1/2 (salle Alibert), *Traitement chirurgical des dermatoses.*

Vendredi 9 h. 1/2 (salle des consultations), causeries cliniques sur les malades de la consultation.

Dr Hudelo. — HOPITAL BROCA. — Lundi, mercredi, vendredi, à 9 h. 1/2, consultation syphiligraphique et dermatologique.

Mercredi à 10 h. 1/2 (salle Cullerier), technique des injections de 606.

Dr Queyrat. — HOPITAL COCHIN (Annexe). — Du 1er mars au 1er juillet, les vendredis à 10 h. 1/2, conférence clinique au Musée.

Maladies du système nerveux. — Dr Babinski. — HOPITAL DE LA NOUVELLE PITIÉ. — Tous les lundis de l'année, sauf pendant les vacances de Pâques et pendant les mois d'août et de septembre, à 10 heures, examen des malades et *Conférence clinique sur les maladies du système nerveux,* dans le cabinet de consultation.

De plus, pendant les mois de mai, juin et juillet, tous les samedis à 10 h. 1/4, leçon clinique dans l'amphithéâtre de l'hôpital.

M. BABINSKI insiste surtout dans son enseignement sur la séméiologie et la méthode qu'il faut suivre dans l'examen des malades.

Maladies mentales. — Dr J. Roubinovitch. — HOSPICE DE BICÊTRE. — *Conférences pratiques de psychiatrie élémentaire.*

Le Dr J. ROUBINOVITCH, médecin de l'hospice de Bicêtre, continuera en avril, mai et juin 1912 à diriger dans son service, tous les mardis, jeudis et samedis, de 9 heures à 11 h. 1/2 du matin, *des Exercices pratiques individuels de psychiatrie,* à l'usage des étudiants et des docteurs désireux d'acquérir les notions élémentaires de pathologie mentale.

Programme des conférences : 1° Interrogatoire et examen des malades (adultes et enfants) atteints d'affections ou d'anomalies mentales et nerveuses ;

2° Discussion du diagnostic, des indications thérapeutiques, médico-pédagogiques et médico-légales ;

3° Rédaction de consultations, de certificats et de rapports médico-légaux.

Nota. — Pour suivre ces exercices, prière de s'inscrire à Bicêtre, dans le cabinet de consultation du chef de service.

Gynécologie médicale. — Dr Paul Dalché. — HOPITAL DE L'HOTEL-DIEU. — Lundi à 9 heures, examen des malades de la salle Sainte-Marie.

Mercredi à 9 heures, consultation externe.

Radiologie médicale. — Dr A. Béclère. — HOPITAL SAINT-ANTOINE.

I. — L'enseignement des notions théoriques et techniques, indispensables à la pratique de la Radioscopie, de la Radiographie, de la Radiothérapie et de la Radiumthérapie, est donné annuellement en deux Cours de vacances, d'une durée de huit jours, l'un dans la seconde quinzaine d'octobre, l'autre immédiatement avant Pâques.

Ces cours, librement ouverts à tous les étudiants en médecine, sont complétés par *des Exercices pratiques de Radioscopie et de Radiographie* auxquels donne accès un droit d'inscription de cent francs.

II. — En dehors des cours de vacances, les applications de la Radiologie au diagnostic et à la Thérapeutique sont l'objet de conférences annoncées par des affiches spéciales, et, à quelque moment de l'année que ce soit, l'enseignement pratique de la Radiographie est donné par le chef de laboratoire à tout étudiant ou docteur en médecine qui acquitte un droit d'inscription de cent francs.

III. — *L'Enseignement clinique de la Radiologie médicale* est donné journellement comme il suit :

Tous les matins, le dimanche excepté, à 9 heures du matin : *Examen clinique et Traitement* des malades justiciables de la Radiothérapie ou de la Radiumthérapie (dermatoses, tuberculides, néoplasmes, adénopathies, splénomégalies, leucémies, goitre exophtalmique, fibromes utérins, ménorragies de la ménopause). Traitement de ces malades avec l'aide des assistants libres du laboratoire : MM. les Drs JAUGEAS, et HENRI BÉCLÈRE.

Lundi matin, à 10 heures : *Examen radioscopique* des malades du Dr MATHIEU (affections de l'œsophage, de l'estomac, de l'intestin).

Vendredi matin, à 10 heures : Examen radioscopique des malades du service.

Samedi matin, à 10 heures : Examen radioscopique des malades externes (Exploration des poumons, des plèvres, des ganglions bronchiques, du cœur, de l'aorte, de l'œsophage, du foie, de la rate, de l'estomac, de l'intestin, de l'appareil urinaire).

Le laboratoire du Dr BÉCLÈRE comprend une Bibliothèque de Radiologie médicale et un Musée de Radiothérapie ouverts à tous les étudiants et docteurs en médecine.

Médecine infantile. — Dr G. Variot, médecin en chef de l'Hôpital, directeur de l'Institut de Puériculture. — HOPITAL DES ENFANTS-ASSISTÉS, 74, rue Denfert-Rochereau. — Tous les matins à 10 heures (sauf le vendredi), visite dans les salles et à la *Nourricerie Parrot.*

Le jeudi à 10 heures, consultation de la *Goutte de Lait* à l'Institut de Puériculture.

Le samedi à 11 heures, inspection radioscopique des nourrissons avec l'assistance du Dr BARRET, chef du laboratoire de radiologie de l'hôpital.

Dr H. Triboulet. — HÔPITAL TROUSSEAU. — **Questions de pédiatrie** (coqueluche, pneumonie) et **études de Coprologie chez l'enfant.** — A partir du samedi 11 mai et les samedis suivants, mai, juin et 6 juillet, à dix heures du matin.

Chirurgie infantile. — Dr Broca. — HOPITAL DES ENFANTS-MALADES. — Mercredi à 10 h. 1/2, leçon clinique.

Lundi, mercredi, vendredi à 9 heures, opérations.

Mardi, jeudi, samedi, consultations (interrogatoire des malades par les élèves).

Dr Savariaud. — HOPITAL TROUSSEAU (Enfants). — Tous les jours à 9 h. 1/2, les élèves sont exercés à examiner les malades, à prendre les observations, à appliquer les pansements et les appareils.

Chirurgie gynécologique. — Dr Robineau. — HOPITAL TENON. — Lundi et jeudi à 9 h. 1/2, examen des malades à la consultation externe.

Mercredi et vendredi, visite des malades dans les salles.

Mardi et samedi, opérations précédées d'une leçon clinique.

Les élèves sont priés de s'inscrire à partir du 15 avril.

Une série de dix conférences aura lieu les mercredi et vendredi à 11 heures, à partir du 1er mai.

Chirurgie des voies urinaires. — Dr Michon. — HOPITAL COCHIN-ANNEXE. — *Maladies des organes génitaux et des voies urinaires.*

Lundi, à 10 heures, examen des malades.

Samedi, à 10 heures, opérations.

COURS *(Suite)*

Chirurgie générale. — **Dr Arrou.** — Hopital de la Pitié. — Jeudi, opérations au Pavillon Gerdy, de 9 heures à midi.

Vendredi, de 10 heures à 11 h. 1/2, examen des malades des salles et du dehors.

Dr Bazy. — Hopital Beaujon. — Mercredi et samedi, à 9 h. 1/2, examen des nouveaux par les élèves du service et Conférences cliniques.

Lundi, jeudi, samedi, consultation des voies urinaires.

Mardi, vendredi, opérations gynécologiques et urinaires.

Dr A. Lapointe. — Hopital Lariboisière, salle Nélaton (service de M. le Dr Chaput).

Les élèves seront exercés à l'examen des malades, à l'application des pansements et des appareils.

Ophtalmologie. — **Dr Dupuy-Dutemps.** — Hopital Saint-Antoine.— *Enseignement clinique d'ophtalmologie.*

Le Dr Dupuy-Dutemps fera, tous les jeudis à 11 heures, une leçon clinique avec présentation de malades.

Les lundis, mercredis, jeudis, samedis à 9 h. 1/2, consultation et examen des malades.

Le jeudi, à 10 heures, opérations.

Dr Morax. — Hopital Lariboisière.

I. — *Conférences d'ophtalmologie :*

Le dimanche, à 10 heures (Amphithéâtre du cours de l'Hôpital Lariboisière), le Dr **Morax** fera une série de conférences cliniques sur les infections de la conjonctive et de l'œil (avec projections).

II. — *Cours complémentaire à l'usage des spécialistes :*

Ce cours sera professé du 26 avril au 5 mai 1912, simultanément par les Drs Morax, Rochon-Duvignaud, Poulard et Dupuy-Dutemps, ophtalmologistes des hôpitaux, dans leurs services d'hôpital respectifs (Lariboisière, Laënnec, Beaujon, Saint-Antoine) ; il s'adresse aux confrères spécialistes désireux de se mettre au courant de questions ou de techniques de connaissance récente ; il comprendra des démonstrations techniques et cliniques et des exercices pratiques dont le programme et l'horaire seront publiés ultérieurement.

Dr Poulard. — Hopital Beaujon.

I. — Tous les matins, à 9 heures, examen des malades ; jeudi, opérations. — Enseignement de l'ophtalmologie pratique aux médecins (un mois de présence).

II. — *Conférence d'ophtalmologie pratique :*

Le Dr Poulard, avec la collaboration du Dr Canque, assistant, fera en juin sa série annuelle d'été de douze conférences d'ophtalmologie pratique. Projections, présentation des malades. — Ces conférences sont destinées aux étudiants et aux médecins praticiens. Elles portent sur les maladies des yeux que tout médecin doit connaître. Elles auront lieu l'après-midi dans le service d'ophtalmologie de l'Hôpital Lariboisière.

Elles sont gratuites. — Pour faciliter l'organisation de ces conférences, s'inscrire auprès du Dr Canque, assistant d'ophtalmologie à l'Hôpital Beaujon.

Dr F. Terrien. — Hopital des Enfants-Malades. — Lundi, à 10 heures, présentation de malades et leçon clinique. — Jeudi, à 10 heures, opérations.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

7 Avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq.**

8 Avril. — Ouverture à Rome du VIIe Congrès international de dermatologie et de syphiligraphie (du 8 au 13 avril). — Secrétaire général : M. G. Ciarrochi, Piazza Grazioli, à Rome.

9 Avril. — Ouverture à la Faculté de médecine de Paris du IVe Congrès de physiothérapie des médecins de langue française (du 9 au 11 avril).

10 Avril. — Conférence internationale de la tuberculose à Rome. Trésorier, via in Lucina 36, à Rome.

11 Avril. — A cinq heures, à la Faculté. Salle des thèses no 2. Séance publique de la Société d'études scientifiques sur la tuberculose.

12 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de chirurgien des hospices et hôpitaux d'Avignon. Le Concours a lieu à la Faculté de Montpellier.

13 Avril. — A la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à 8 h. 1/2 du soir, conférence de M. le Dr **Legrain**, médecin en chef de l'asile de Ville-Évrard : Le végétarisme, l'abstinence et les problèmes économiques.

14 Avril. — A Rome. Ouverture du VIIe Congrès international contre la tuberculose (du 14 au 20 avril).

14 Avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq.**

15 Avril. — Cours des maladies du cœur par le Dr **Josué** à l'hôpital de la Pitié.

15 Avril. — XXVIIIe réunion extraordinaire de la Société médicale de Prusse.

15 Avril. — XIe session de la Société allemande de psychiatrie à Kiel.

15 Avril. — A Wiesbaden, ouverture du 29e Congrès allemand de médecine interne (du 15 au 18 avril).

15 Avril. — Ouverture des cours de vacances de physiothérapie.

15 Avril. — A 8 h. 1/2 à l'Hôpital Saint-Antoine, ouverture du cours pratique de technique oto-rhino-laryngologiste.

15 Avril. — Concours pour 7 emplois d'aide-interne titulaire et 6 emplois d'aide-interne provisoire au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare.

16 Avril, à 4 heures, au grand amphithéâtre de l'École pratique, première conférence de M. **Ombrédanne** sur la chirurgie infantile d'urgence.

16 Avril. — A midi, 49, rue des Saint-Pères. Ouverture du concours pour la nomination à 10 places de médecin de l'Assistance médicale à domicile.

17 Avril. — Concours pour 5 places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes et aux Fondations Chardon-Lagache et Rossini et Institution Sainte-Périne.

17 Avril. — A 1 h. 1/2, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Mocquot** prosecteur. Opérations sur le tube digestif et ses annexes.

18 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places d'internes à la maison départementale de Nanterre (s'inscrire à l'Assistance publique à Paris 3, Avenue Victoria.)

18 Avril. — Asile Saint-Anne, 10 h. 30, Prof. agr. **Laignel-Lavastine,** les réactions antisociales des dys-

MEMENTO DE LA QUINZAINE *(Suite)*

génésiques : débiles et pervers instinctifs.

21 Avril. — Muséum d'histoire naturelle, à 3 heures. — Mme **Phisalix** : Les venins des crapauds.

20 Avril. — Dernier délai d'inscription pour le concours de l'adjuvat d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris. S'inscrire au secrétariat de la Faculté.

22 Avril. — Concours pour l'emploi de suppléant de chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de médecine d'Amiens. Le concours à lieu à la Faculté de Lille.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 24 avril à 1 heure. — M. SERMENSAN : Les sels de quinine dans le traitement de la maladie de Basedow. MM. Pinard, Dejerine, Segond, Richaud. — M. AUBERT : Les hémorragies méningées. Revue étiologique clinique e 1diagnostique. MM. Dejerine, Pinard, Segond, Richaud. — M. DURAND : Le ferment lactique dans les suppurations nasales : MM. Segond, Pinard, Dejerine, Richaud.

Jeudi 25 avril à 1 heure. — M. BRAC : Etude critique sur les fonctions de l'érythème polymorphe de Hebra. MM. Thoinot, Gilbert Ballet, Claude, Gougerot. — M. GALLAIS : Le syndrome génito-surrénal. MM. Gilbert Ballet, Thoinot, Claude, Gougerot.

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

LA MÉDICATION OPIACÉE RATIONNELLE

Par M. le Docteur SOUTY (1)

On sait que, soit directement, soit par ses composants, l'opium est une substance médicamenteuse extrêmement importante, qui intéresse tout à la fois la physiologie, la thérapeutique, l'hygiène, l'anthropologie et même la psychologie. Aucun médicament, en effet, ne détermine des effets aussi variés sur la circulation, la température, la respiration, les sécrétions et le système nerveux.

Aussi l'opium est-il administré avec une infinie variété : extraits, sirops, teintures, laudanum, poudres, morphine, codéine, etc. ; mais de toutes ces préparations, aucune, comme on le sait, ne renferme la totalité des principes actifs de l'opium. L'extrait d'opium lui-même, qui est la préparation pharmaceutique la plus rapprochée de l'opium, n'en renferme qu'un petit nombre, puisque c'est un extrait aqueux de cette drogue ; de plus, aucune des préparations usitées, à part les alcaloïdes isolés, ne peut être donnée par voie hypodermique ; d'autre part, la variabilité de la richesse en opium des capsules de pavots employés, variabilité tenant à leur origine, leur maturité ou à d'autres causes extrinsèques, ne peut donner au médecin la certitude que la préparation qu'il emploie aura tel ou tel résultat.

Or voici que, dans sa thèse excessivement documentée, et qui a obtenu la mention « très bien », à la Faculté de médecine de Lyon, M. SOUTY vient d'étudier le pantopon « Roche » (préparé par le docteur SALHI, de Berne), c'est-à-dire un produit qui comprend la totalité des alcaloïdes de l'opium, précipités sous forme de chlorhydrates solubles et, par conséquent, injectables.

Le pantopon a été expérimenté dans les hôpitaux de Lyon, notamment dans les services des professeurs COURMONT, LYONNET, PONCET, LERICHE, dans les hôpitaux de Paris, chez MM. les Drs SICARD, MOREL-LAVALLEE, LEREBOULLET, LAFFITTE, etc., à Bordeaux, chez MM. les Drs COURTIN, DENIS, ABADIE, à Marseille, chez MM. les Drs IMBERT, PAGLIANO et enfin par un grand nombre de médecins aliénistes et neurologistes.

De sa longue étude, des nombreuses observations qu'il a recueillies personnellement et de toutes celles qui lui ont été communiquées par les docteurs que nous venons de citer, M. SOUTY a tiré les conclusions suivantes :

Le pantopon, produit renfermant la totalité des alcaloïdes de l'opium précités sous forme de chlorhydrates solubles, est l'opium total injectable ; il présente des propriétés hypnotiques sédatives, analgésiques, tonicardiaques, et une action sur les sécrétions et sur la nutrition supérieures à celles de l'opium, de la morphine et de leurs dérivés.

Ce produit agit sans période d'excitation et sans aucun phénomène désagréable ; il ne provoque habituellement ni nausées, ni vomissements et, dans certains cas, il a même eu une influence incontestable sur la disparition de ces phénomènes.

Le pantopon a une action sédative manifeste sur la motilité de l'intestin ; ce dernier dont le péristaltisme est excité artificiellement ou par des excitants physiologiques, se trouve rapidement calmé en quelques minutes, et ce résultat est, d'après les expériences physiologiques, encore plus rapide pour l'intestin qui n'est pas excité. Ce médicament a une action hypnotique et narcotique plus rapide et plus sûre que les autres préparations opiacées dont l'influence ne peut se faire sentir qu'à la suite de l'absorption relativement lente par le tube digestif ; d'autre part, il ne procure pas, contrairement à la morphine, cette sensation d'euphorie qui incite les malades à revenir fréquemment à leur médicament favori ; il n'y a donc pas de crainte de provoquer des habitudes comme morphinomanie. M. SOUTY n'a jamais remarqué d'accoutumance et la dose employée à la fin du traitement était la même et produisait les mêmes effets qu'au début.

Enfin, point très important et très digne d'être noté, le pantopon porte un nom inconnu du public ; il n'implique donc pas pour le malade ou son entourage un pronostic grave et n'est pas, pour cette raison, rejeté par un certain nombre de malades qui ont la crainte de la morphine.

On voit donc que le pantopon réalise et de par sa fabrication et de par sa solubilité, une médication opiacée rationnelle.

(1) *Thèse de Lyon*, 23 novembre 1910.

1911-1912. — N° 20 **SOMMAIRE :** 13 Avril 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MEDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur 12 fr.*) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier**.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé "L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) (*Épuisé.*)

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50 francs** à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25 fr.** à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

LE DOUTE

Au récent dîner des Rabelaisants, Anatole France a fait un savoureux éloge de notre confrère Rabelais et du « Pantagruélisme ». Permettez-moi d'en citer quelques passages :

> Le pantagruélisme est fait de sagesse et de gaîté. Il nous incline aux fortes études et aux hautes pensées, nous incite à toujours agir harmonieusement ; il conseille de n'être pas l'ennemi de soi-même, pour n'être point l'ennemi d'autrui. Car ceux qui se soumettent eux-mêmes à de rudes disciplines ne sont que trop enclins à en imposer de plus rudes encore à leurs semblables...
>
> Rabelais, Montaigne, Voltaire, c'est la bible moderne, et le plus mauvais testament. On y puise la foi la plus nécessaire à l'homme, la plus conforme à sa nature, la plus propre à le rendre heureux : le doute. Quand on étudie l'histoire des hommes, on s'aperçoit que, s'ils se massacrèrent sans relâche à travers les siècles, ce fut surtout pour n'avoir pas su douter. Le doute, Messieurs, c'est la paix, la douceur, la clémence, c'est la source de tout bien, la fontaine de joie... Doutons même du doute.

Le morceau est exquis, et je regrette de n'en pouvoir citer que quelques lignes. Anatole France est inimitable en l'art de ciseler une phrase, d'y enchâsser les mots, qui, étincelants comme pierres précieuses, en rehaussent l'éclat ; mais le premier éblouissement passé, quand, de sa prestigieuse parure, l'idée inspiratrice se dégage dans sa nudité, on ne peut se défendre de trouver que Platon n'avait peut-être pas tort, après avoir couronné de fleurs les poètes, de les bannir de sa république !

Je n'ai pas à diriger la République, heureusement pour elle et pour moi, et eussé-je à la diriger, je n'aurais certes pas le courage d'exiler un aussi séduisant écrivain que M. Anatole France ; mais, dans ce journal, où de jeunes étudiants viennent sucer la substantifique moelle scientifique, et où leurs yeux distraits peuvent s'égarer sur ces modestes chroniques, j'éprouve le besoin de les mettre en garde et de leur dire :

O vous, dont l'âme adolescente s'illumine des lueurs enchanteresses de l'enthousiasme et d'illusion, laissez vos aînés à qui les leçons de la vie ont fait une philosophie personnelle et difficilement ébranlable goûter, sans danger, un régal littéraire particulièrement savoureux, et pareils au sage Ulysse, défendez vos oreilles par d'épaisses boulettes de cire. N'écoutez pas une voix d'autant plus dangereuse qu'elle sait mieux charmer.

Non ! il ne faut pas diviniser le doute. Dans l'ordre moral, j'excepte bien entendu l'ordre scientifique où il est un devoir — le doute ne peut engendrer que des dilettantes, égoïstes et inutiles, n'ayant d'autre souci que de « cueillir le jour » selon le précepte d'un de leurs plus aimables ancêtres.

S'ils ont été favorisés dans le partage des intelligences, ils nous apparaîtront sans doute particulièrement séduisants : ils seront les raffinés, curieux de plaisir délicats, amoureux d'art et de beauté ; ils signeront leurs œuvres Horace, Rabelais, Montaigne, Anatole France. Mais, s'ils sont une unité quelconque dans l'immense troupeau des médiocres, comme ils ne seront retenus ni par le frein du devoir, ni par le goût inné de l'élégance, ils nous donneront le spectacle de jouisseurs vulgaires, n'ayant pour but de leur existence inutile que la satisfaction des appétits les plus bas.

Et tous, même les plus grands hélas ! le jour où la vie réclamera d'eux un dévouement, un sacrifice, se déroberont. Trouve-t-on dans le doute des raisons à se sacrifier ? Et Horace, à Philippes, jettera son bouclier pour fuir plus vite ; Montaigne, à Bordeaux, désertera, par peur de la peste, le poste d'honneur qui lui a été confié ; Rabelais — Anatole France trouve pour l'en louer des termes exquis — trop aimable pour avoir la vocation du martyre, s'efforcera de se mettre du côté du manche. Au jour du danger, le souci de vivre « harmonieusement » s'évanouit devant le souci de vivre !

Eh ! sans doute, au nom de la foi on a commis des crimes. La foi religieuse a armé le bras des inquisiteurs ; la foi politique a dressé les échafauds de la terreur ; la foi patriotique a jeté des peuples les uns contre les autres en de pitoyables et inutiles tueries. Mais toutes trois ont inspiré aussi d'admirables actions, et de sublimes sacrifices, et ceci rachète bien cela. D'ailleurs pourquoi rendrions-nous la foi responsable des méfaits du fanatisme ? L'une ne peut-elle donc exister sans l'autre ? Je ne le crois pas. Prêchons donc la tolérance et ne sacrifions pas la foi sur l'autel du doute ; l'humanité y perdrait trop : le doute stérilise, la foi féconde.

Croyez bien que, ce disant, je n'ai aucune intention de faire ici une manifestation religieuse. Comme Musset,

> Je suis venu trop tard dans un monde trop vieux.

Mais je crois fermement que la vie n'est digne d'être vécue, que pour celui qui porte au cœur un idéal. Idéal céleste, idéal terrestre, peu importe, pourvu qu'on soit capable, pour lui, de tous les sacrifices. Aussi, j'éprouve une réelle tristesse quand je vois prêcher le scepticisme à la jeunesse. Le scepticisme ! c'est souvent le fruit amer de l'expérience ; c'est la ride du cœur vieilli et désabusé.

Jeunes gens, ayez un idéal, ou renoncez à la médecine ! Comment supporterez-vous les fatigues, les déceptions, les dangers parfois de votre profession, si vous ne croyez pas à la mission sociale du médecin ? Satisferez-vous votre exubérante jeunesse, avec les joies austères et désintéressées du laboratoire, si vous ne croyez pas à sa mission scientifique ? Et si vous doutez, aurez-vous le droit, à l'heure du danger, de prendre la responsabilité d'une décision, dont dépend une existence humaine ?

Anatole France convient bien lui-même que le doute empêche l'action, et que l'action est nécessaire.

> Peut-on agir quand on doute ? Difficilement. Et pourtant il faut agir. Il faut aider à la manœuvre du navire battu par la tempête comme frère Jean... Eh bien, nous croirons s'il le faut absolument. Nous croirons en doutant. Nous douterons en croyant. Le pantagruélisme nous enseigne à nous faire au besoin une certitude.

Que pensez vous de cette foi, que, pyrrhonien dans toute votre existence, vous revêtirez au jour du danger, comme un soldat son armure de combat, et que, le péril évanoui, vous remettrez prestement dans le placard, pour détendre votre être lassé de l'effort dans les vêtements moelleux du doute ? L'ironiste exquis qu'est l'historiographe de M. Bergeret ne se moque-t-il pas aimablement de nous ? Non, peut-être. Le dilettantisme ajoute moins d'importance à la vérité d'une thèse — y a-t-il même une vérité ?— qu'à l'élégance du verbe. La phrase est jolie, c'est le principal. Quand on « doute même du doute » si le geste du semeur est beau, qu'importe que, de la graine qu'il jette au vent, puissent naître des fleurs empoisonnées ?

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL DU 17 AVRIL 1912

Un phénomène astronomique assez rare, une éclipse totale de soleil, sera visible à Paris le mardi 17 avril prochain.

Les éclipses de soleil, produites par le passage de la lune entre le soleil et la terre sont assez fréquentes : les éclipses totales elles-mêmes sont pour toute la terre au nombre de 200 environ par siècle, mais dans chacune d'elles le soleil n'est entièrement caché que pour une zone terrestre étroite. Aussi n'y a-t-il en France que 2 ou 3 éclipses totales de soleil par siècle et à Paris *il n'y en a pas eu depuis* 1724.

Dans l'antiquité, ces phénomènes astronomiques causaient des frayeurs extraordinaires : d'après Hérodote, l'éclipse qui eut lieu en Asie Mineure vers 585 avant Jésus-Christ mit fin à la bataille engagée entre les Mèdes et les Lydiens.

Aujourd'hui, ils n'effrayent plus, mais intéressent toujours. Les Parisiens curieux d'en observer un sans déplacement feront bien de ne pas manquer l'occasion qui se présente à eux.

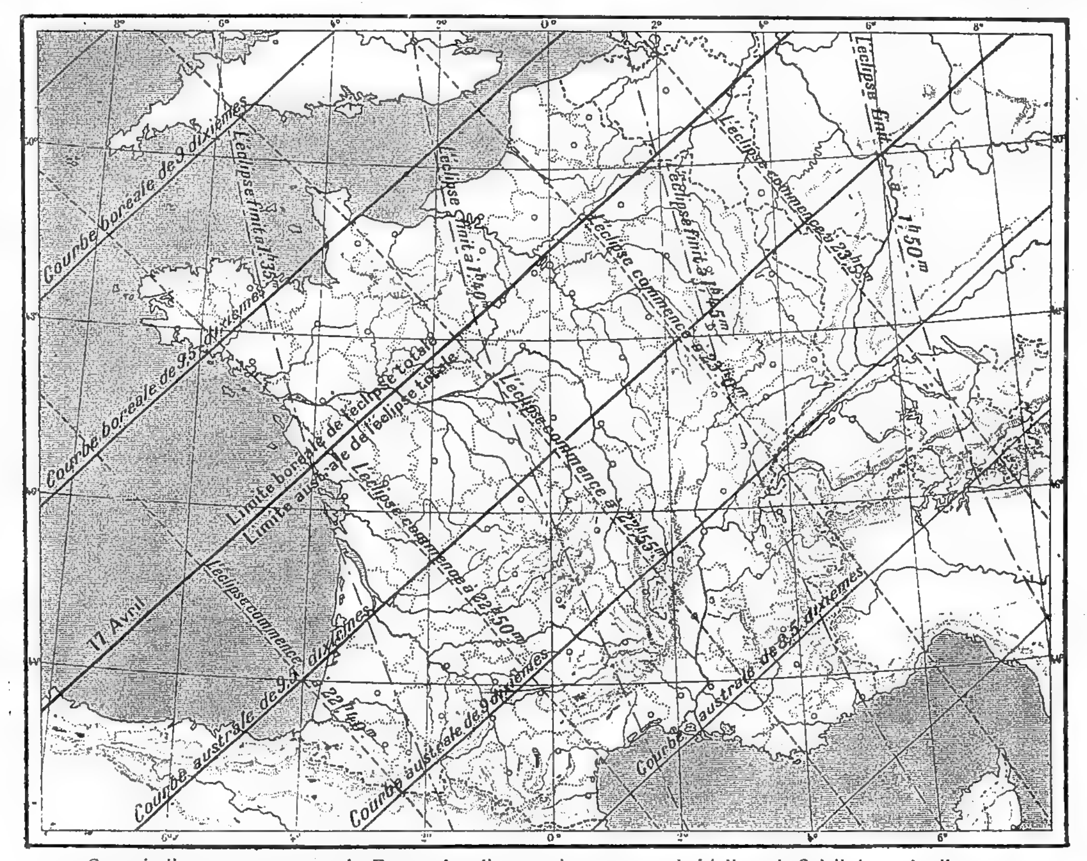
Le 22 mai 1724, l'éclipse fut totale à 6 h. 50 minutes du soir et dura 2 minutes 18 secondes. L'obscurité fut assez grande pour qu'on pût voir Mercure, Vénus et la Chèvre : sans les petits nuages qui obscurcissaient le ciel, on aurait vu d'autres étoiles. « Les oiseaux cessèrent leur ramage et disparurent quelques moments avant l'éclipse totale ».

L'éclipse de 1912 aura lieu vers midi, dans de meilleures conditions de visibilité ; mais elle sera de courte durée, car le diamètre apparent du soleil sera le même que celui de la lune, de sorte que les deux astres se recouvriront exactement, pour les points situés sur la ligne de l'éclipse centrale, mais un temps très court : en d'autres points, le soleil débordera la lune tout autour et l'éclipse sera annulaire.

D'après les calculs de la *connaissance des temps*, la ligne de *centralité*, c'est-à-dire celle sur laquelle l'éclipse sera la plus grande, commence au Vénézuela, passe sur la Guyane Anglaise, traverse l'Atlantique, le nord du Portugal, le nord-ouest de l'Espagne, le golfe de Gascogne, la France, des Sables-d'Olonne dans la direction de Paris, Liége ; elle continue par Hambourg, la Baltique, Saint-Pétersbourg et la Russie d'Asie. L'éclipse sera totale pour une partie de l'Atlantique, le Portugal, l'Espagne et la France jusqu'à Liége, annulaire pour tous les autres points.

Les éclipses qui, comme celle-ci, sont totales en certains points et annulaires dans d'autres, sont assez rares, car, pour que ce fait se produise, il faut que le diamètre apparent de la lune soit sensiblement égal à celui du soleil et paraisse plus petit que lui pour certains points de la terre, plus grand pour d'autres plus rapprochés de la lune.

La carte ci-dessus, dressée par M. D. Savitch, indique pour toute la France les diverses circonstances de cette éclipse d'après les résultats du calcul. N'est-il pas curieux



Carte indiquant, pour toute la France, les diverses circonstances de l'éclipse de Soleil du 17 Avril 1912.
Les heures de cette carte sont en *temps astronomique de Paris*. c'est-à-dire comptées de midi, soit du 16 soit du 17.
Carte reproduite d'après le Bulletin du Groupe parisien des Anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique, nº 6, 1912.
(Gauthier-Villars, éditeur.)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

de voir ainsi préciser par des calculs, complexes mais précis, des phénomènes astronomiques qui viendront, parfois plusieurs années plus tard, se produire dans les conditions et à la minute même que le calcul a permis de déterminer?

A la minute même, disons-nous, mais pas encore tout à fait à la seconde, cela viendra. C'est ainsi que l'on n'est pas absolument d'accord sur les diamètres apparents du soleil et de la lune, de la lune surtout et la mesure de ces diamètres influe sur la durée de l'éclipse. On pense que celle-ci sera totale pendant six secondes en Espagne, quatre en Vendée, deux à Paris, mais peut-être ces durées seront-elles un peu plus courtes qu'on ne le pense, le diamètre attribué à la lune paraissant être un peu trop grand. Peut-être même, en France, l'éclipse sera-t-elle annulaire au lieu d'être totale. En tous cas, la différence serait faible, mais on ne doit pas s'attendre à une grande obscurité au moment de l'éclipse.

Les lignes tracées sur la carte ci-dessus sont les suivantes :

La *ligne de l'éclipse centrale*, qui, comme nous l'avons dit, passe par Paris (ou plus exactement par Saint-Germain) ;

Les *lignes indiquant la grandeur de l'éclipse*, parallèles à la précédente et marquées 9, 5 ; 9 ; 8, 5 dixièmes qui indiquent la fraction du diamètre du soleil pris pour unité qui sera cachée par la lune au moment du maximum de l'éclipse. Ainsi à Lyon, les 9 dixièmes du disque solaire seront cachés par la lune ;

Les *lignes indiquant le commencement de l'éclipse*, qui vont du Nord-Ouest au Sud-Est et sont à peu près perpendiculaires à la ligne de l'éclipse centrale ;

Les *lignes indiquant la fin de l'éclipse* qui vont du N $\frac{1}{8}$ O au S $\frac{1}{4}$ E.

Ainsi à Paris, l'éclipse commencera à 22 heures 58 minutes, temps astronomique, soit 10 h. 58 du matin, et finira à 1 h. 42 minutes du soir. A Lyon, elle commencera à 10 h. 57 pour finir à 1 h. 43. La moyenne des heures du commencement et de la fin donne approximativement le moment de la phase maxima.

Les lecteurs que cette question intéresse pourront trouver des renseignements complémentaires dans une notice sur l'éclipse de 1912, publiée par le bureau des longitudes (librairie Gauthier-Villars, 1 fr. 50).

SEVARUS.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

HOMMAGE AU PROFESSEUR AUGUSTE MURRI

Une cérémonie, simple et touchante à la fois, vient d'émouvoir les cœurs de nos confrères de l'École de Bologne. Il s'agit de la remise du volume écrit en commémoration de la trente-cinquième année d'enseignement du professeur Auguste MURRI.

C'est l'an dernier, le 19 janvier, que tombait le 35e anniversaire de la première leçon du maître ; la *Société médico-chirurgicale de Bologne*, représentant tout le corps médical de la région, et réunie sous l'initiative de son distingué président actuel, le professeur FLORINO BRAZZOLA, jugea opportun de rappeler, par un souvenir durable, le jubilé qu'elle célébrait. C'est sous la forme d'écrits scientifiques réunis en un volume qu'il fut décidé de manifester l'admiration et la gratitude ressenties à l'égard du Maître.

Élèves et amis se mirent à l'œuvre et, au bout d'un an, un volume de plus de 500 pages était imprimé. La remise en fut faite, le 3 mars dernier. Il porte pour titre : « Mémoires rédigés en hommage à Auguste MURRI » et le professeur Luigi SILVAGNI y a ajouté une dédicace dont il est malheureusement impossible de traduire les harmonies et la sonorité.



Augusto Murri

« Au clinicien Auguste MURRI, maître remarquable qui sut rénover, par la force de sa pensée philosophique, par la pureté de son style et l'élégance de son discours, par l'ampleur de sa doctrine, par sa didactique merveilleuse, l'antique génie de notre race. La société médico-chirurgicale de Bologne lui dédie ce volume en mémoire de sa 35e année d'enseignement. »

Et on lit une lettre d'un absent, retenu par la maladie cruelle : GIOVANNI PASCOLI, dans une admirable envolée poétique, exprime au maître toute son affection et son ardent désir de voir s'éteindre l'acuité de tortures morales indicibles. Parmi les discours qui suivirent, le plus goûté fut peut-être celui du Dr UMBERTO BRUNELLI, président de l'*Association des Praticiens commissionnés des Communes* (Medici Condotti).

On était impatient d'écouter la réponse du maître qui rappela comment, tandis que les fils de l'Italie offrent au delà des mers leur vie pour la civilisation et pour une plus grande patrie, les médecins italiens combattent aussi ; ils combattent le bon combat, celui qui ne fait pas de morts, celui qui éloigne quelquefois la mort, celui qui presque toujours atténue les souffrances et apporte une lumière d'espoir au sein des misères humaines.

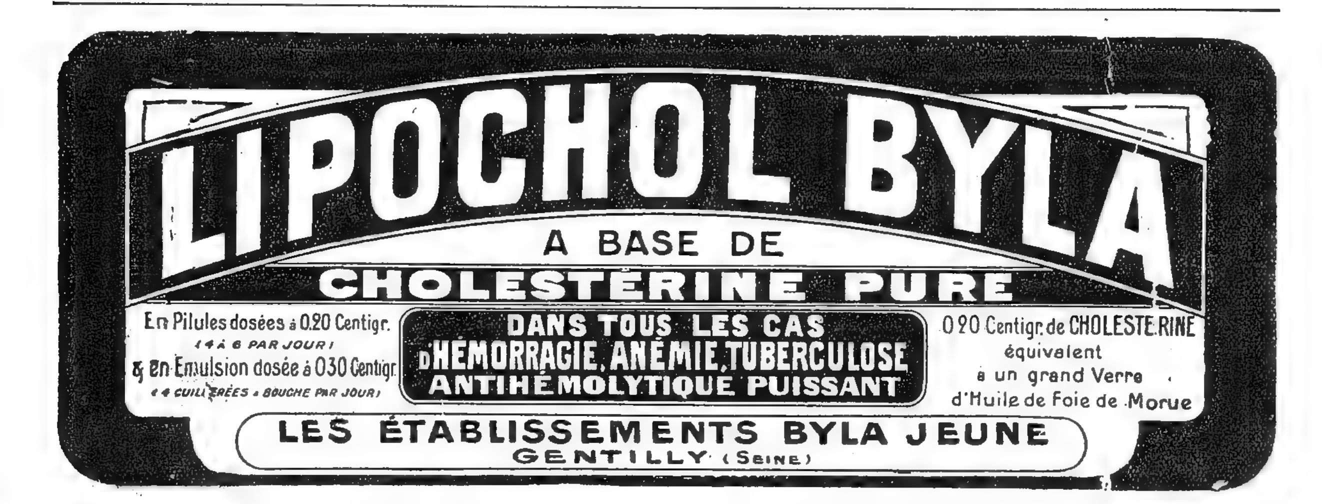
Un mot pour terminer, sinon pour apprécier le livre, du moins pour en nommer les auteurs : les professeurs RUGGI, MORSELLI, FINIZIO, RIVALTA ont voulu témoigner au professeur Auguste Murri toute leur amitié; une pléiade d'élèves (1), dont la notoriété tend à devenir maîtrise, ont su marquer par le fini de leur rédaction et l'intérêt de leurs mémoires, la vénération qu'ils éprouvent pour l'homme de grand esprit et de grand cœur que tout l'univers admire.

(1) Voici leurs noms : Prof. Beccari, Berti, Boschi, Bosellini, Buschi, Calabrese, Cantoni, Conti, Coronedi, Cortesi, Dagnini, Facchini, Franchini, Gnudi, Lussana, Magni, Pazzi, Perna Piccinini, Pini, Poppi, Pugliese, Schiassi, Silvagni.




OPOTHÉRAPIE
LES EXTRAITS TOTAUX CHOAY
ÉQUIVALENT AUX ORGANES FRAIS
DESSICCATION RAPIDE VERS 0°
DANS LE VIDE
NI AUTOLYSE
NI CHALEUR
NI AIR
FORMULER
PILULES
CACHETS
PAQUETS
COMPRIMÉS
2 à 8 par jour
CHOAY
A L'EXTRAIT
GASTRIQUE, ENTÉRIQUE,
HÉPATIQUE, PANCRÉATIQUE,
ORCHITIQUE, OVARIEN,
HYPOPHYSAIRE, THYROÏDIEN,
RÉNAL, SURRÉNAL, etc.
DÉPOT: Pharmacie DÈBRUÈRES, 26, Rue du Four, 26, PARIS


OUATAPLASME du Dr LANGLEBERT
PANSEMENT COMPLET ASEPTIQUE INSTANTANÉ
PHLEGMASIES DIVERSES, DERMATOSES, AFFECTIONS OCULAIRES. 10, Rue Pierre-Ducreux, Paris.


LIPOCHOL BYLA
A BASE DE
CHOLESTÉRINE PURE
En Pilules dosées à 0.20 Centigr.
(4 À 6 PAR JOUR)
& en Emulsion dosée à 0.30 Centigr.
(4 CUILLERÉES À BOUCHE PAR JOUR)
DANS TOUS LES CAS
D'HÉMORRAGIE, ANÉMIE, TUBERCULOSE
ANTIHÉMOLYTIQUE PUISSANT
0.20 Centigr. de CHOLESTÉRINE
équivalent
à un grand Verre
d'Huile de Foie de Morue
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (SEINE)



VARIÉTÉS

LE DEVOIR MÉDICAL

A cette époque où chacun revendique avec une âpreté croissante le plus minime de ses droits, je m'excuserais de parler du devoir si je ne m'adressais à des médecins. Je parlerai donc du devoir ; du devoir professionnel, du devoir médical. Je n'en parlerai point pour le faire connaître ; nul d'entre nous ne l'ignore... point davantage pour proposer des exemples qui n'ont jamais cessé d'être suivis. Je voudrais simplement retracer avec brièveté les règles fondamentales qui furent et qui demeurent les charges et l'honneur de notre profession — selon une fière et belle devise : *Onus et honos.*

Est-ce à dire qu'il existe pour le médecin une forme particulière du Devoir, qui s'adapte à sa profession, lui emprunte des éléments spéciaux, lui impose des obligations singulières? Peut-être... Certes, tout a été dit sur le devoir et l'impératif catégorique de la conscience dicte à chacun, plus excellemment encore et quelque profession qu'il exerce, la direction qu'il faut prendre aux heures difficiles et dans les endroits dangereux. L'honnête homme, je pense, s'il a parfois de la peine à le suivre n'en aura jamais à discerner le droit chemin. Il n'en est pas moins vrai que certaines professions privilégiées possèdent en propre un ensemble de règles plus précises, formulées par l'expérience des ancêtres, et qui constituent comme une sorte de charte et un patrimoine d'honneur. Aucune profession plus que la nôtre n'élève son adepte au-dessus des autres hommes, le faisant presque l'égal d'un Dieu !

Nous sommes investis d'un pouvoir redoutable et pour ainsi dire surhumain. Prêtres d'Esculape, nous sommes chargés de surveiller et d'entretenir la flamme trop souvent vacillante de la Vie, de faire reculer la douleur et la mort.

Dans ce siècle de la vie à outrance, affamé de jouissances et qu'épouvante la douleur, le médecin est-il ce qu'une grande voix lui avait prédit : le dernier prêtre de la société moderne? Avec Montaigne allons-nous répéter à juste titre que « le médecin qui ne fait point fortune est une beste? »

Mais... d'où vient alors ce concert de voix qui s'élèvent pour nous vilipender et pour nous honnir !...

Entendez-vous, à mesure que s'étend notre science et que s'accroissent nos moyens d'action, à mesure que de hardis chercheurs, dans le silence propice des laboratoires, arrachent à l'impénétrable nature le Pourquoi des Maladies et le Comment des Guérisons — entendez-vous s'élever les imprécations haineuses et les stupides injures, qui prétendent atteindre le médecin et qui souvent le frappent, en effet, dans ses intérêts et dans son honneur.

Pareille aux sauvages peuplades qui mutilent et brisent leurs idoles lorsqu'elles n'ont pas exaucé leurs vœux les plus insensés, la foule aveugle et avide de jouir fait retomber sur le médecin l'insuccès des guérisons impossibles, l'horreur des disparitions toujours inattendues.

Enivrés des prodiges de l'heure on voudrait reculer encore les limites de l'irréalisable !

Mais, dans cette lutte perpétuelle avec la Mort où nous nous savons d'avance vaincus, la conscience de nos devoirs nous sert de réconfort et doit souvent hélas nous tenir lieu de récompense.

La fréquentation étroite de la souffrance humaine ne doit point cependant nous revêtir de scepticisme ou d'indifférence, non plus que d'irritation contre l'ignorance et la méchanceté, qui, selon Socrate, sont réductibles l'une à l'autre. Le refuge du sage ne se trouve-t-il pas dans la lumineuse et sereine pitié?

Je diviserais volontiers les devoirs du médecin en deux catégories : les devoirs qui dérivent pour lui de ses obligations envers les malades et les devoirs qu'il a aussi envers la corporation dont il fait partie.

Pour ce qui est des premiers, deux mots peuvent résumer notre morale professionnelle : Science et Conscience !

Il me plaît d'appliquer au médecin, avec une légère variante, la définition que Quintilien donnait de l'orateur : *Vir probus sanandi peritus* ; l'homme de bien habile à guérir !

Nous n'avons pas le droit, dans la limite de la possibilité, de méconnaître ni de négliger aucune des ressources capables de contribuer à la guérison du malade... Si j'osais... Mais, pourquoi pas? Eh bien ! oui... Nous devons être, avant tout, de *bons ouvriers.*

Je n'ergoterai pas pour savoir si la médecine est une science ou un art, ou si elle est plus l'une que l'autre, ou si elle est les deux !...

Ce que je sais, c'est que l'effort persévérant de nos prédécesseurs, de nos maîtres, de nos émules, nous a dotés d'un certain nombre de règles précieuses et précises qui nous permettent de prévenir, de déceler et de guérir un grand nombre de maladies. Ce serait un crime pour le médecin de les ignorer.

Ne pensez pas que ce soit si facile ! Ni pour vous, les jeunes, dont beaucoup espèrent éluder la difficulté de connaissances trop vastes en se réfugiant dans la spécialité... Ai-je besoin de redire que tout s'enchaîne dans la Nature et que le corps humain ne se décompose point en secteurs autonomes et indépendants. Le bagage indispensable qu'il faut acquérir en quelques années est immense et s'accroît chaque jour. Il faut d'ailleurs avoir vécu parmi la jeunesse des écoles actuelles pour savoir à quel point elle est studieuse, ardente à savoir, éprise de la science !

Les autres, sortis hier de la Faculté, ont peine déjà à suivre la course au flambeau vers la vérité.

Les vétérans, auxquels profite une judicieuse expérience, se rendent compte avec admiration des progrès accomplis dans l'art de guérir et ne sont pas les moins empressés à s'efforcer d'acquérir les notions nouvelles dont ils reconnaissent mieux que personne la nécessité.

« Le médecin, disait déjà au XVII[e] siècle Baglivi, doit être le Ministre et l'interprète de la Nature. » Belle expression qu'il peut être profitable de méditer.

Mais, n'allez point croire, pourtant, que l'unique objectif du médecin sera de posséder à fond et d'appliquer du mieux possible les préceptes de la science médicale. De graves échecs atteindraient rapidement celui qui se bornerait à cette conception. Le courage n'est point tout à la guerre. La diplomatie doit préparer et doit suivre les grandes actions militaires, et le rôle qu'elle joue devient parfois prépondérant. Un de nos maîtres, aimé de la jeunesse studieuse, M. le D[r] P. Le Gendre, médecin de Lariboisière, prononçait récemment cette forte parole : « Le vrai médecin doit tenir à la fois du savant, de l'artiste, du diplomate et du prêtre. »

Aux prises avec un public trop souvent injuste et ingrat parce qu'il est ignorant, ou — ce qui est pire ! — à demi instruit, le médecin verra parfois sa science d'autant moins appréciée qu'elle est plus réelle. Cruellement blessés par cette injustice, allons-nous maudire la foule de son dédain et de son abandon. Meurtris par la pensée de notre valeur méconnue et de la faveur qui se dirige vers le tréteau des histrions et des charlatans,

VARIÉTÉS (*Suite*)

accuserons-nous les hommes et la destinée?... Au lieu de nous énerver dans de stériles lamentations, demandons-nous, plutôt, si nous avons bien fait tout le nécessaire pour gagner une confiance que nous nous devons d'imposer à nos malades.

Avons-nous tenu compte de la mentalité spéciale de celui qui souffre et qui exige impérieusement d'être guéri, soulagé, consolé? Lui avons-nous fait entendre et admettre que son mal est notre ennemi personnel et que nous mettons en œuvre toutes nos ressources pour le combattre, comme si nous en étions nous-même affligé?

La profession médicale est sans doute la plus belle parce qu'elle est la plus difficile, la plus périlleuse, celle qui exige le don le plus complet de soi-même!... Que si, après tous nos efforts, le malade échappe à notre sollicitude, il conserve encore le droit à notre pitié et l'étude d'une science qu'on aime malgré ses dangers et ses perfidies demeure notre meilleure récompense.

Il faut donc aussi au médecin, jadis conseiller des familles, témoin muet et vigilant des tares physiques et des déchéances morales, une conscience difficile, une probité scrupuleuse, une rectitude de vie absolue.

Dépositaire de secrets redoutables, aussi souvent surpris que confiés, il tient entre ses mains consacrées la santé et la vie des individus, souvent l'honneur des familles et parfois l'avenir de la race.

Je n'ai pas à parler de sa discrétion : ce n'est plus un devoir, c'est une habitude! Jamais aucun de nous, pour employer une formule récente, n'a dévoilé « ce que ses yeux ont vu. »

Il y a fort longtemps déjà une jeune femme se présentait à la consultation dans le service d'un professeur dont le nom est célèbre. Son mal n'était point de ceux qu'on se plaît à exposer. Comme on l'invitait à monter sur la table de misère et à se découvrir, une vingtaine d'élèves étant présents: « Jamais, dit-elle, je n'oserai me découvrir devant tout ce monde. — Mais... on ne vous verra pas!... — Comment! on ne me verra pas!... et tous ces Messieurs?... — Madame, répliqua le Maître, on ne voit ici que les maladies, on ne voit pas les malades! »

La voilà bien cette *sainte impudeur* de la science. Le médecin a cessé d'être un homme et il est bon qu'il le fasse ainsi comprendre.

Est-ce à dire qu'à l'hôpital ou à la ville, nous soyons autorisés de par la Science à nous montrer rudes, brutaux ou grossiers? Nous pouvons presque toujours compter sur la reconnaissance et l'affection des malades envers qui nous aurons montré de l'intérêt, de la patience, de la réserve.

Avec les enfants ou les femmes surtout, organismes déjà si délicats que la souffrance rend plus délicats encore, il faut nous attacher à procéder avec un tact exquis, des paroles maternelles, des gestes enveloppants, une fermeté indulgente...

Et ce n'est pas tout.

Quand nous aurons donné à notre malade notre science, notre talent, notre discrétion, notre probité, notre sympathie, notre appui moral, il a droit encore à notre désintéressement. Entendons-nous, il est nécessaire que je m'explique! Nul plus que moi n'est d'avis que le prêtre doit vivre de l'autel. C'est chose licite et régulière — indispensable.

Dans la société moderne, le médecin a de lourdes charges et, de plus, une philanthropie dont je donnerai cette définition : qu'elle consiste à faire le bien... avec l'argent des autres! l'accable souvent plus que de raison!

Je sais les difficultés de vivre et qu'on ne se nourrit pas seulement d'idéal!

N'ai-je pas rapporté déjà ce mot si joli que Mgr Renou, archevêque de Tours, se plaît à raconter à ses intimes. Un jour le prélat rencontre dans la campagne un très vieux vigneron tordu comme un cep et courbé vers la terre où il va bientôt descendre.

— Hé bien, bonhomme! il va falloir, lui dit l'évêque, songer à regarder vers le ciel!...

— Je ne peux pas, Monseigneur, répond simplement l'autre, je me ficherais le c.. par terre!

Et c'est vrai! qui veut faire l'ange fait la bête! Il existe des nécessités matérielles inéluctables. S'il est beau de regarder le ciel, il est bon et utile de regarder à ses pieds...

Je veux dire seulement que le malade doit garder l'impression qu'il est *un malade* avant d'être *un client.* Le bruit du *vil métal* doit se faire entendre de façon discrète. Il faut nous souvenir que la tradition même a imposé à la juste reconnaissance de nos efforts la dénomination d'*honoraires* — fixant par cette étymologie que, même en la circonstance, nous devons nous faire *honorer*!

Enfin, il est une sorte de devoirs qui, pour ne concerner point les malades, n'en obligent pas moins le médecin de façon absolue : Après les années studieuses, la Faculté prononce pour nous le « dignus est intrare... »

En dépit de Molière, je vous assure que je ne vois rien là de ridicule, mais au contraire de solennel et de touchant.

Voyez-vous se dresser la longue théorie des ancêtres qui furent des modèles de labeur intègre et de haute vertu?... Hippocrate, dont je n'ai pas rappelé le « serment » parce qu'il est dans toutes les mémoires, Paul d'Egine, Avicenne, Ambroise Paré, Laennec, Dupuytren, Trousseau nous tendent les bras, nous disent : « Vous êtes des nôtres! dignus es intrare, jeune néophyte! Abritez votre inexpérience dans les plis augustes de nos peplums et de nos toges! Vous faites désormais partie de la phalange sacrée qui a reçu pour mission de terrasser le mauvais Ange du Mal! »

Les tables de marbre, dressées à l'entrée des hôpitaux et qui forment quelques-uns des feuillets du martyrologe médical, nous disent aussi : « Vous êtes des nôtres!... Hier, c'était Bazy, hier c'était Griffon... hier c'étaient les innombrables héros inconnus et sans gloire — demain, ce sera vous qui braverez avec un froid et tranquille courage la maladie, la contagion, la souffrance et la Mort! »

Mais aussi noblesse oblige!

Nous devons à nos prédécesseurs d'être dignes de la tradition qu'ils nous ont léguée. Et, ce que nous devons aux Morts, nous le devons aussi aux vivants.

Pénétrés de l'*esprit de corps* qui, compris avec intelligence ne comporte rien d'étroit ni de mesquin, nous devons à la profession qui nous rehausse par le seul fait que nous y sommes admis, de ne rien entreprendre, de ne rien laisser dire, de ne rien dire nous-mêmes qui la puisse avilir ou seulement déprécier.

Je ne sais s'il vous est arrivé de rencontrer des prêtres impies, je suis absolument sûr que vous n'en avez jamais vu de blasphémateurs!

Hélas! le scepticisme s'affiche et s'étale trop souvent parmi nous avec une extraordinaire impudicité : Les doctrines des Maîtres, l'efficacité des remèdes, la réalité des cures, sont commentées publiquement avec des appréciations narquoises ou péjoratives, dont la malignité des profanes ne manque pas, croyez le bien, de s'emparer et de se servir.

Pourquoi cette attitude? Elle est injurieuse, elle

VARIÉTÉS *(Suite)*

ne correspond à rien de réel. Elle aide celui qui la constate à s'étonner moins du discrédit dont souffre le corps médical.

Quoi ! L'évolution de la médecine a réalisé depuis deux siècles de formidables, de fantastiques progrès. Nous sommes devenus précisément ce que l'on exige que nous soyons : des guérisseurs.

Des maladies ont disparu du cadre nosologique ; nous avons inventé l'hygiène, aboli la douleur. L'auscultation, la radiologie, les méthodes de laboratoire nous permettent de surprendre avec certitude le mystère des lois biologiques et les moindres perturbations dans le jeu secret de nos organes. Grâce à la célérité des moyens de transports, les malades sont soignés avec une promptitude qui tient du prodige — et qui, certainement, épargne chaque année des milliers de vies humaines.

Pourtant... les prétoires retentissent quotidiennement d'imputations calomnieuses dirigées contre quelqu'un de nos confrères ! A qui la faute?... Je ne veux pas faire l'éloge du public auquel, je le répète, il est suffisant de réserver notre pitié.

Mais, à l'heure où les corporations du moyen âge tendent à se reconstituer de nouveau sous une forme plus turbulente, réalisons-nous l'union étroite et ferme que le nom de *confrères*, dont nous nous plaisons à nous appeler, suppose et qui nous donnerait tant de force?

Cette cohésion de pensées, d'intérêts, de sentiments est-elle donc irréalisable ? n'est-elle pas un de nos premiers devoirs?

Et si je parle ainsi de nos devoirs, c'est précisément pour qu'il soit légitime de nous montrer plus sévères en ce qui concerne nos droits. C'est pour que chacun soit obligé de dire de la médecine ce qu'un juge assurément impartial, Molière lui-même, en écrivait dans la préface de *Tartuffe* : « La médecine est un art profitable et chacun la révère comme une des plus excellentes choses que nous ayons !... »

JACQUES ROCHEBONNE.

LES COSTUMES DE MÉDECINS



Docteur en médecine de la Faculté de Paris (1586).

FORMULAIRE
des
MÉDICATIONS NOUVELLES
Par le Dr H. GILLET

1912, 1 vol. in-18 de 300 pages, cart.............. **3** fr.

Toujours se recommander de *PARIS MÉDICAL* auprès des fournisseurs faisant des annonces dans *PARIS MÉDICAL*

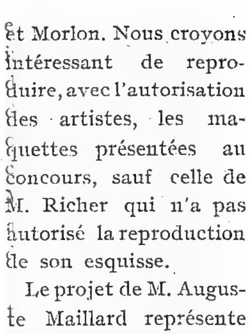
LES MONUMENTS MÉDICAUX

LE MONUMENT GUINARD A L'HOTEL-DIEU

La Commission du monument Guinard, présidée par M. Mesureur, avait ouvert un concours pour le choix d'un sculpteur.

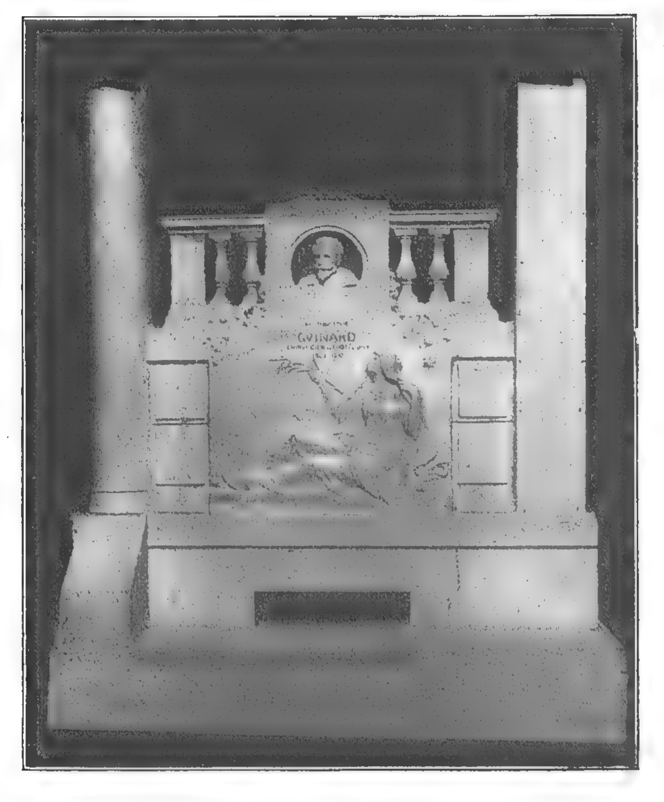
A la suite de l'examen des diverses maquettes présentées, la Commission a émis un vote au scrutin secret. Après deux tours de scrutin, le projet de M. Coutheillas a obtenu la majorité des voix.

En outre, la Commission a voté deux prix de 400 francs chacun à M. Maillard et à M. le Dr Richer et un prix de 200 francs à MM. Rapin et Morlon. Nous croyons intéressant de reproduire, avec l'autorisation des artistes, les maquettes présentées au concours, sauf celle de M. Richer qui n'a pas autorisé la reproduction de son esquisse.



Le projet de M. Auguste Maillard représente un génie de l'Immortalité couronnant le médaillon du Dr Guinard.

Cette œuvre avait été conçue pour être exécutée en marbre et pour être placée contre le pilier devant lequel avait été assassiné le regretté Docteur.



Maquette de M. Coutheillas
(Projet adopté)



Maquette de M. Maillard
(Projet primé)



Maquette de MM. Morlon et Rapin
(Projet primé)



Maquette de M. Maillard
(Projet primé)

LA MÉDECINE AU PALAIS

LA QUESTION DES REMPLACEMENTS

Les auteurs qui ont eu à se préoccuper de la situation juridique des médecins et des moyens par lesquels ceux-ci peuvent réclamer leurs honoraires, ont envisagé la question du remplacement.

Les tribunaux ont eu à apprécier ces usages et les tarifs qui avaient été élaborés par des Sociétés médicales pour fixer les devoirs des médecins à l'égard de leurs remplaçants.

Il arrive, en effet, fréquemment qu'un médecin soit obligé de laisser auprès d'un malade quelqu'un qui veille à l'exécution de ses prescriptions, ou bien il arrive encore qu'un médecin dans l'obligation de faire un séjour, soit en province, soit à l'étranger, ait recours à un de ses confrères pour le suppléer auprès de sa clientèle.

Il est évident que, dans certains cas, des étudiants ou des jeunes médecins pourront tenir à honneur de collaborer ainsi avec un de leurs maîtres et de suivre au jour le jour une maladie qui les intéresse. Mais les dévouements gratuits et le dilettantisme dans un art difficile et fatigant ne sont pas à la portée de tout le monde. Il est encore des gens qui ont, en effet, l'ambition de gagner leur vie dans des professions libérales !

Ceux-là réclameront un paiement pour leur peine et il a paru nécessaire de réglementer les remplacements tant de façon à éviter des froissements inutiles et coûteux, puisqu'ils se terminent par de la procédure, que pour indiquer par avance les devoirs et les droits de chacun.

Si le médecin qui remplace son confrère règle sa situation au moyen de stipulations formelles et écrites fixant le tarif du remplacement, il n'y a pas de question. Les conventions font la loi des parties, dit un vieil aphorisme, et si l'un des deux co-contractants voulait sortir des termes de son engagement, les juges le rappelleraient au respect de sa signature.

Dans la plupart des cas, aucun contrat de ce genre n'intervient et ce n'est qu'à la fin de la maladie et au moment des conclusions pécuniaires qui en sont l'aboutissement, que la différence des intérêts et leur contrariété sont autant de prétextes à des hostilités et à des réclamations.

Les tribunaux qui sont chargés de départager les adversaires et d'apprécier la valeur des travaux de chacun distinguent les remplacements faits par des médecins de ceux faits par des étudiants. Un auteur, M. Floquet, a d'ailleurs proposé les tarifs suivants :

Pour un Docteur en médecine.

Voyage en 1re classe.
Rémunération de la 1re semaine, 20 francs par jour.
Rémunération de la 2e semaine, 15 francs par jour.
Rémunération au delà de la 2e semaine, 10 francs par jour.

Pour un étudiant.

Voyage en 2e classe.
Rémunération de la 1re semaine, 15 francs par jour.
Rémunération de la 2e semaine, 12 francs par jour.
Rémunération au delà de la 2e semaine, 10 francs par jour.

On voit, par le barème des prix de remplacement que si le docteur en médecine est très supérieur à l'étudiant pendant la 1re semaine, celui-ci acquiert en quinze jours une valeur égale à celui-là.

La 7e chambre du Tribunal de la Seine a jugé le 27 mars 1911 une question de remplacement et tranché le principe de l'appréciation des tribunaux.

Le Dr J. s'était fait remplacer pendant 55 jours par un étudiant M. P. ; celui-ci lui réclama 833 francs soit 15 francs par jour.

Le Docteur refusa et n'offrit que 554 fr. 40, c'est-à-dire 10 francs par jour, sans compter les frais de voyage qu'il ne payait pas.

Devant le juge de Paix du 4e arrondissement de Paris, l'étudiant obtint gain de cause, mais son adversaire fit appel.

Le Jugement décide tout d'abord que les étudiants qui remplacent les médecins ne doivent pas être payés comme s'ils étaient médecins eux-mêmes et qu'ensuite plus le remplacement est long, moins il doit être payé. Qu'il faut donc apprécier, suivant la qualité du remplaçant, l'importance de ses appointements en raison inverse de la longueur de ses soins.

Les magistrats paraissent ainsi réserver toute leur sympathie aux maladies les plus brèves et engager les médecins à guérir rapidement, car s'ils admettent que la valeur du remplacement décroît à mesure que la maladie se prolonge, il arriverait peut-être un moment où les malades incurables pourraient se faire soigner sans avoir à payer leurs médecins, mais, si cette conséquence est dans la logique du jugement, elle n'est point contenue, il faut le reconnaître, dans l'esprit littéral de la décision. Voici d'ailleurs le jugement du 27 mars 1911 qui a paru dans le *Droit* du 20 septembre de la même année.

« Attendu que le prix des remplacements de médecins varie suivant que le remplacement est fait soit par un médecin, soit par un étudiant, que lorsqu'il s'agit d'un étudiant le prix de 10 francs est généralement admis, d'après des usages en cours, en dehors de stipulations formelles et écrites, intervenues entre les parties : que si, dans l'espèce, P. devait également délivrer quelques remèdes pharmaceutiques à la clientèle de l'appelant, il ne s'agissait que de spécialités ou de cachets dont les dosages étaient faits d'avance ; que ce travail supplémentaire ne saurait avoir augmenté la responsabilité de l'intimé au point qu'il fût en droit d'exiger une rémunération supérieure à celle de 10 francs, généralement admise.

« Attendu, en outre, qu'il convient de tenir compte dans la fixation de l'indemnité de la longueur du remplacement qui, dans l'espèce, a eu une durée de cinquante cinq jours ;

Que le tribunal a les éléments nécessaires pour allouer à P. la somme de 600 francs, en y comprenant notamment les frais de voyage et de déclarer par suite les offres de l'appelant insuffisants et non libératoires ;

« Par ces motifs,

« Reçoit J. appelant en la forme, au fond confirme la sentence dont est appel, dit toutefois qu'il y a lieu de réduire la somme allouée par le premier juge à celle de 600 francs, fait masse des dépens d'appel qui seront supportés par moitié, par chacune des parties en cause. »

Telle est la jurisprudence qui paraît être établie maintenant dans les tribunaux et qui fixe d'une manière définitive la situation des remplaçants.

Adrien Peytel,

Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

PAR GAVARNI



Quand on pense que voilà ce que c'est qu'un homme... et que les femmes aiment çà !

DIÉTÉTIQUE

15 JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE (1)

CINQUIEME JOUR. — A midi : *poulet* bouilli aux *asperges*, *pain* grillé et *pruneaux*.

Le soir : *salade de poisson* au pain grillé.

Poulet bouilli aux asperges

Poulet jeune	n° 1
Eau salée	3/4 de litre.
Céleri	un petit morceau.
Racine de persil ...	— —

Faire bouillir d'abord les épices dans l'eau légèrement salée, pendant un quart d'heure. Ajouter ensuite le poulet et faire cuire. Retirer le poulet, faire réduire le bouillon jusqu'à 3/16me de litre, et y verser les asperges préalablement cuites dans de l'eau légèrement salée.

Couper la moitié du poulet en quatre parties et servir avec les asperges et le bouillon. L'autre moitié du poulet est réservée pour le dîner du lendemain.

Pain grillé aux pruneaux

Pain anglais, coupé en 3 tranches	18 grammes.

Chauffer fortement une poêle en fer, très propre ; y déposer les tranches de pain et faire rôtir au beau jaune d'or, en les retournant fréquemment. Le pain est mis ensuite dans un récipient en porcelaine, et on y verse des pruneaux cuits.

Salade de poisson

Poisson bouilli (perche, brochet, aigrefin) ...	100 grammes.
Jambon maigre bouilli .	30 —
Jaune d'œuf cuit......	n° 1
Oignon finement haché	une pincée.
Un peu de cresson de fontaine.	
Un peu de persil vert, haché.	
Jus de citron	2 cuill. à thé.
Extrait de viande	2 grammes.
Eau (pour dissoudre l'extrait)	2 —

On fait une sauce avec le jaune d'œuf, l'oignon, le persil, le jus de citron et l'extrait de viande, et on y ajoute la moitié du jambon finement haché. Verser cette sauce sur le poisson découpé en petits morceaux, et mélanger le tout avec le reste du jambon et du persil. Disposer sur la salade une couronne de cresson qui la décore et relève le goût.

SIXIÈME JOUR. — A midi : *filet de veau* à l'étuvée et *haricots verts*.

Le soir : *soupe de gruau au lait*, *poulet froid*.

Filet de veau à l'étuvée

Filet de veau	200 grammes.
Beurre	40 —
Eau (avec 6 gr. d'extrait de viande)	1/4 de litre.
Petit oignon..........	n° 1
Jaune d'œuf	n° 1
Sel	Q. S.
Haricots verts très cuits................	250 grammes.
Persil vert, finement haché	Q. S.

Brunir le beurre et y faire frire le filet préalablement salé. Ajouter l'oignon, et peu à peu l'extrait de viande dissous dans l'eau. La sauce qui doit être réduite à 1/8me de litre est liée avec le jaune d'œuf. D'autre part les haricots bien cuits sont égouttés sur un tamis et saupoudrés de persil. La viande est découpée en petites tranches et garnie avec les haricots. On verse la sauce sur le tout, et l'on sert avec 2 rondelles de pain grillé.

Soupe au gruau au lait

Lait maigre	3/8 de litre.
Gruau de froment .	15 grammes.
Zeste de citron	un petit morceau.

Faire bouillir le lait, y verser le zeste de citron, puis le gruau, en remuant sans cesse. Laisser cuire pendant dix minutes et assaisonner de sel.

(1) Voir *Paris médical*. D'après le Dr KASACK et Mme HANNEMANN.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Traitement local de l'acné

Se nettoyer tous les jours au savon : passer ensuite sur la région un tampon de ouate trempé dans une des solutions suivantes :

Résorcine..........	1/10 à 1/2 0/0
Thymol	1/4 0/0.
Acide salicylique	1/2 à 1/2 0/0.

On applique ensuite une des pommades :

Résorcine	1 gramme
Soufre précipité........	2 grammes.
Savon vert........ / Vaseline	aa 20 —

Ou bien :

Soufre	2 grammes.
Acide salicylique.... / Teinture de benjoin.	aa 1 gramme.
Vaseline..............	30 grammes.

Ces pommades déterminent une irritation légère, que l'on calme après une heure ou deux, par une application de lanoline, de cold-cream ou d'une pommade à base d'oxyde de zinc ou de bismuth.

(G. HAHN, de Breslau.)

Crevasses du sein. — On lavera le bout du sein, après chaque tétée avec une solution alcoolisée au 1/5e.

Puis on appliquera, avec un pinceau, un des liquides suivants :

a)	Baume du Pérou . / Teinture d'arnica.	ãã 2gr,50
	Eau de chaux.....	15 grammes.
	Huile d'amandes douces	30 —
b)	Teinture de benjoin .... / Teinture de baume de tolu.....	ãã 15 grammes.
c)	Liqueur de Van Swieten .... / Glycérine	ãã 15 grammes.
d)	Borate de soude...	8 grammes.
	Teinture de benjoin	12 —
	Glycérine	20 —
	Eau de roses.....	40 grammes.
e)	Eau oxygénée à 12 vol........	5 —
	Glycérine	10 —
f)	Extrait de *cannabis indica*.....	0gr,50
	Tanin	1 gramme.
	Glycérine	10 —

Après la lotion, on recouvrira le bout du sein d'une feuille de gutta-percha, ou d'un carré de gaze stérilisée.

Dans certains cas, il sera préférable d'employer la pommade suivante :

Menthol........... / Chlorhydrate de cocaïne............	ãã 0gr,50
Oxyde de zinc	5 grammes.
Teinture de benjoin. / Vaseline	ãã 10 —
Beurre de cacao	30 —
Essence de roses.....	II gouttes.

(RUDEAUX et CARTIER.)

Asthénie cardiaque.

Alcool à 90°.............	21 parties.
Huile volatile d'anis.....	1 —
Ammoniaque liquide.....	6 —

A prendre V à XV gouttes, plusieurs fois par jour, en suspension dans de l'eau sucrée ou sous forme de potion.

(E. RICKLIN.)

Ulcère variqueux.

Huile d'olives	15 grammes.
Fiel de bœuf..........	8 —
Miel rosat	8 —
Cire blanche	4 —
Sucre pulvérisé	2 —

Après le lavage de la plaie à l'eau boriquée très chaude, appliquer cette pommade matin et soir. Recouvrir de toile fine et compléter par quelques tours de bande un peu serrés. (BELDAN.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

BULLETIN MÉDICAL. — **La tuberculose péritonéale aiguë, son traitement chirurgical** (GUIBAL, 30 mars 1912).

La tuberculose péritonéale aiguë, contrairement à l'opinion régnante, est du domaine chirurgical.

L'intervention dirigée contre elle n'a pas nécessairement l'effet nuisible qu'on lui attribue.

L'inanité reconnue par tous du traitement médical, et l'efficacité, dans certains cas, de l'intervention rendent l'indication d'opérer plus formelle et plus présente encore que dans la tuberculose péritonéale chronique.

BULLETIN MÉDICAL. — **Le signe de d'Espine dans le diagnostic du cancer de l'œsophage** (ROCH, 3 avril 1912).

On recherchera systématiquement le retentissement de la voix chuchotée dans tous les cas de dysphagie qui paraissent suspects. Il ne faut pas accorder au signe de d'Espine une valeur pathognomonique, car d'une part il n'indique pas la nature de l'adénopathie et, d'autre part, des tuméfactions ganglionnaires quelconques peuvent par elles-mêmes produire un certain degré de dysphagie; mais il est bon de savoir que l'auscultation sur les vertèbres dorsales de la voix chuchotée peut être, dans certains cas, d'un grand secours pour confirmer ou établir le diagnostic de cancer de l'œsophage, même parfois dès le début de l'affection ou du moins dès l'apparition des premiers phénomènes subjectifs.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Perforation intestinale au cours d'une paracentèse abdominale** (ROGER et JOURDAN, 2 avril 1912).

La paracentèse abdominale se complique exceptionnellement d'accidents mortels. Parmi ceux-ci, il faut noter la perforation de l'intestin. Dans le cas relaté, on avait tenté préalablement l'opération de Talma et il se peut que cette intervention ait été le point de départ d'adhérences normales intestino-pariétales.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Le traitement de l'éclampsie par la décapsulisation du rein** (LANCE, 2 avril 1912).

Malgré l'enthousiasme de certains auteurs allemands, il paraît sage de rester dans l'attitude réservée qu'ont adoptée les accoucheurs français : ne pratiquer la décapsulisation du rein que lorsque, après évacuation de l'utérus, tous les moyens médicaux, y compris la saignée massive, n'auront donné aucun résultat.

PRESSE MEDICALE. — **Valeur de la réaction de Wassermann dans le diagnostic de l'hérédo-syphilis** (ANDRONESCO et SARATZEANS, 3 avril 1912).

D'après les statistiques les plus récentes on peut émettre les conclusions suivantes :

1° La loi de Colles est bien exacte.

2° Les mères des enfants syphilitiques se comportent vis-à-vis de la réaction de Wassermann comme dans la syphilis acquise en pleine évolution.

3° La plurinatalité n'a aucune influence sur la réaction.

4° La réaction de Wassermann est positive dans la syphilis héréditaire, même dans les cas où il n'y a pas de lésions visibles ; elle apparaît comme le moyen le plus sûr et le plus nécessaire pour le diagnostic.

5° La réaction de Wassermann est plus intense pour les enfants hérédo-spécifiques que pour leurs mères, qui ne présentent pas de lésions visibles.

REVUE DE PUÉRICULTURE. — **La cure marine chez le nourrisson** (GOUPAULT, mars 1912).

Des nourrissons arrivés dans les plus mauvaises conditions s'améliorent très rapidement au bord de la mer. Chez les tout petits, l'air marin est un merveilleux adjuvant thérapeutique et produira les plus heureux résultats chez les enfants atteints d'anémie du sevrage ou consécutive à des troubles digestifs, chez les débilités de la nature et les rachitiques.

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'hypertension portale** (LEGRY, 30 mai 1912).

Dans le cas d'hypertension portale secondaire (foie cardiaque), on prescrira les purgatifs drastiques, la digitale, les ventouses scarifiées au niveau du foie.

Si le syndrome est primitif, on prescrira les boissons et médicaments diurétiques, les bains chauds qui agissent comme diurétiques, le massage du foie, les ponctions, l'opothérapie hépatique; quant au régime lacté, utile en ce qu'il apporte le minimum de substances toxiques, il devient dangereux lorsque le lait est pris à trop fortes doses, car il apporte une trop grande quantité de liquide dont l'absorption par la mqueuese intestinale est difficile en raison de l'hypertension portale (Castaigne). L'opération de Talma n'est plus pratiquée aujourd'hui.

CLINIQUE. — **L'immunité du nourrisson à l'égard de la rougeole** (TAILLENS, 29 mars 1912).

Dans les premiers mois de la vie, la rougeole est très rare au-dessous de six mois, la proportion est de 1,2 p. 100. Contrairement à ce qu'on a prétendu, cette immunité ne tient pas au genre de vie, car dans certains milieux la promiscuité est telle que la non-contagion est réellement inexplicable. Il faut donc admettre qu'à la naissance l'immunité *héréditaire* est suffisante pour que l'enfant résiste à toute contamination.

« Cette propriété immunisante qui n'a pas été acquise par l'individu lui-même, mais bien grâce à son hérédité, est une propriété de luxe, car elle n'est pas nécessaire à la vie ; or, en vertu de la grande loi biologique qui veut que toute propriété de luxe tende à disparaître, cet état réfractaire du nouveau-né s'atténue peu à peu, et finalement cessé d'exister. »

CLINIQUE. — **Un traitement rationnel de l'ozène** (VAQUIER, 5 avril 1912).

Le traitement iodo-ioduré de l'ozène, s'il exige parfois une grande patience, est recommandable par sa simplicité rationnelle et très encourageant par ses résultats. On poursuivra deux buts : 1° l'antisepsie de la muqueuse ; 2° la stimulation de la fonction sécrétoire. On pratiquera l'antisepsie par la douche nasale (sérum ou liquide de Lermoyez) et une pommade à l'aristol et au menthol. On stimulera la fonction sécrétoire en *iodant les ozéneux intus et extra*.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Calculs biliaires, indications thérapeutiques** (PAUCHET, 6 avril 1912).

Toute gastralgie fera penser à la cholécystite calculeuse, si les signes d'ulcère gastrique ou duodénal font défaut ; il faut opérer au plus tôt sans attendre les complications. La taille vésiculaire pure et simple est d'une bénignité presque absolue ; si on s'abstient du traitement chirurgical précoce, si on laisse les pierres dans la vésicule, les complications du côté du cholédoque sont toujours possibles, les interventions alors beaucoup plus graves et plus mutilantes.

CHRONIQUE DES LIVRES

Leçons de chirurgie urinaire, par le Dr G. MARION, professeur agrégé à la Faculté de Paris. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 365 pages avec figures. Br. 10 fr. (*Masson et Cie*, édit. à Paris).

Dans ce volume de près de 400 pages, luxueusement édité, orné de nombreuses figures et de belles planches en couleur, Marion a rassemblé sous la forme la plus heureuse les leçons cliniques qu'il eut l'occasion de faire depuis 4 ans soit à la clinique de Necker où il remplaça un an le regretté Albarran, soit dans son service d'urologie de l'Hôpital Lariboisière.

On retrouvera dans ces pages les qualités habituelles qui font de Marion un des cliniciens les plus estimés de la jeune génération : l'élégance et la précision du style, la clarté des descriptions, la solidité du jugement.

La variété des sujets traités dans ces leçons est de nature à satisfaire et les praticiens et les chirurgiens de carrière.

ALBERT MOUCHET.

L'Ophtalmologie du praticien, par le Dr A. CANTONNET, ophtalmologiste des hôpitaux (hôpital Cochin). Paris, 1912, 1 vol, in-16 112 pages, 50 figures, relié toile souple, 2 fr. 50. (*Librairie O. Berthier, E. Bougault, successeur*, à Paris).

L'étudiant qui fait un court séjour dans une consultation d'ophtalmologie, pour acquérir les quelques notions d'oculistique indispensables à l'exercice de la médecine générale, et le praticien, qui doit appliquer ces notions, trouveront en ce petit livre de poche un guide utile et concis.

Tout ce qui est du ressort du spécialiste a été laissé de côté. Les affections courantes, les traumatismes (et leurs conséquences médico-légales), les cas d'urgence sont les seuls points traités et toujours d'une façon réellement pratique.

Tout praticien doit connaître, dans les diverses spécialités, au moins les affections les plus courantes et savoir que faire dans les cas d'urgence ; il doit pouvoir aussi, par la constatation d'un trouble localisé, dépister l'affection générale, qui en est le facteur. Il y a donc, dans chaque spécialité, un minimum indispensable au médecin se livrant à l'exercice général de la médecine.

L'auteur a voulu condenser en très peu de pages, en un tout petit livre de poche, ce que je crois être le minimum indispensable au praticien en ophtalmologie.

Il était impossible d'accumuler un plus grand nombre de connaissances dans un aussi petit volume et le livre du Dr Cantonnet pourra rendre aux praticiens d'utiles services.

F. TERRIEN.

Formulaire des spécialités pharmaceutiques pour 1912, par le Dr Victor GARDETTE, directeur de la *Gazette des Eaux*, médecin consultant à Châtel-Guyon. 6e *édition*. Un vol. in-18, de 400 pages cart. 3 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris).

Comme le dit l'auteur dans la préface de cette sixième édition, il ne s'agit pas, dans la présente publication, de renseignements à caractère commercial, mais d'une documentation pure et simple.

Le fait est que M. Victor Gardette a bien raison de nous aider un peu à nous y reconnaître à travers toutes ces spécialités dont le nombre s'accroît de plus en plus, et dont il nous est permis d'oublier de temps à autre et la teneur et la posologie.

Dans ce but évidemment utile, l'ouvrage se divise en trois parties :

Dans la première, sont insérées par ordre alphabétique des notices détaillées sur la composition et la dose de chacune des spécialités pharmaceutiques sur lesquelles on possède une documentation suffisante.

Dans la deuxième sont classés par ordre alphabétique les noms des fabricants ou propriétaires, avec indication de toutes celles de leurs spécialités qui font l'objet d'une notice dans la première partie.

Enfin la troisième partie est le répertoire alphabétique avec pagination des notices.

Nos sincères compliments à l'auteur pour le sens pratique et irréprochable qu'il a su donner à ce memorandum qui était délicat à concevoir et encore moins facile à réaliser.

CORNET.

NOUVELLES

Étalon international de radium. — La commission internationale de l'étalon de radium s'est réunie à Paris du 25 au 29 mars 1912. Sept membres sur dix étaient présents. L'étalon de radium, préparé par Mme Curie, consiste en un tube de verre contenant 22 milligrammes de chlorure de radium pur ; il a été comparé par deux méthodes différentes en utilisant les rayons γ, avec trois préparations de chlorure de radium pur contenant respectivement 10 milligrammes, 31 milligrammes et 40 milligrammes, obtenues par M. Hœnigschmidt, avec le radium de l'Académie des Sciences d'Autriche déposé à l'Institut du radium de Vienne. Ces étalons, préparés d'une manière entièrement indépendante, sont complètement d'accord entre eux.

La commission a décidé d'accepter définitivement l'étalon de Mme Curie comme étalon international. Elle demandera au Bureau international des poids et mesures à Sèvres de bien vouloir le conserver dans les meilleures conditions de sécurité.

L'étalon autrichien de 31 milligrammes sera considéré comme étalon de réserve et sera conservé à Vienne dans des conditions analogues. La commission prendra les arrangements nécessaires pour que des étalons secondaires contenant de 10 à 40 milligrammes puissent être fournis aux différents gouvernements pour leurs institutions officielles. Chaque pays pourra obtenir un étalon qui sera comparé directement à l'étalon international. Les comparaisons qui ont été faites par la commission ont donné des résultats extrêmement satisfaisants qui permettent d'avoir la plus grande confiance dans l'exactitude et le soin apportés par Mme Curie dans la préparation de l'étalon international et par les autres personnes dans l'établissement des mesures et la préparation des différentes ampoules de radium.

L'étalon international aura une valeur inestimable pour les comparaisons radio-actives d'ordre scientifique et commerciale, et il permettra à l'avenir de faire les mesures avec confiance. »

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Technique chirurgicale infantile. Indications opératoires, opérations courantes, par le Dr L. OMBRÉDANNE. 1912. 1 vol. gr. in-8 de 342 pages avec 210 fig. dans le texte. Br. 7 francs. (*Masson et Cie*, édit. à Paris.)

Le laboratoire du praticien. Analyse clinique. Méthodes et procédés. Guide de diagnostic et d'hygiène prophylactique des maladies communes exotiques et tropicales, par PAUL GASTOU et LOUIS NICLET. 1912. 1 plaquette in-4 de 32 pages avec 18 pl. col. et 102 fig. 3 fr. (*A. Poinat*, édit. à Paris).

NOUVELLES *(Suite)*

Congrès de l'enfance du premier âge (Bruxelles, avril 1912) — Sous la présidence du Dr Wibo, assisté du Dr Lust, le congrès s'est occupé de ce que doit être la crèche modèle, rapporteurs Drs Possemiers et Duquesne. Au cours de la discussion, le Dr de Saegher émet quelques réserves sur la valeur des crèches dans la lutte contre la mortalité infantile. Notamment, il envisage que les crèches favorisent l'abandon de l'allaitement maternel et qu'elles ne travaillent pas à l'éducation maternelle. Leur coût élevé d'entretien ne répond nullement au but que se proposent les puériculteurs.

Les Drs Séverin et Miele ont étudié la question des mutualités maternelles.

La question du lait (protection et vente du bon lait) a fait un grand pas en Belgique depuis la création d'une commission permanente privée dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Enfin le congrès s'est séparé après avoir étudié la protection de l'enfance. Le sujet venait à propos au moment où les chambres législatives ont voté en première lecture et rapidement un projet de loi que des hommes dévoués désespéraient de voir arriver à la tribune.

Le premier congrès de l'enfance est un succès : car il y fut fait de très utile besogne. R. L.

L'antialcoolisme en Russie. — Les extrêmes se touchent. Tandis qu'en France il s'est trouvé à la Chambre des Députés une majorité de timorés qui ont fui devant le péril alcoolique, en Russie au contraire la Douma n'a pas hésité. Elle a même dépassé les limites dans la voie de la répression, au point qu'on réagit en ce moment contre un paragraphe de la proposition de loi qui dit :

La vente des boissons, aussi bien dans les débits de l'État (on sait que l'Etat a le monopole de la vente de l'eau-de-vie) que dans les établissements privés de tous genres, est interdite : 1° les samedis et la veille des jours fériés à partir de deux heures, à moins que les autorités locales ne fixent une heure plus matinale ; 2° pendant toute la journée les dimanches, les jours de grandes fêtes religieuses, de fêtes locales ou paroissiales ; pendant les trois premiers jours de Pâques, les jours de fêtes de la famille impériale ; lors du tirage au sort.

C'est là une interdiction qui s'étend sur près de cent cinquante jours par an. Outre cela, l'article 13 prévoit encore les troubles, les grèves, les catastrophes, les réjouissances populaires. Ce seront autant de motifs pour les autorités locales d'interdire la vente des boissons.

Quoi qu'il en advienne, il n'y a pas à hésiter entre l'excès de zèle de nos alliés et l'indifférence de nos députés qui n'ont pas eu le courage de prendre parti dans la lutte contre l'alcoolisme : les Russes ont raison et les Français ont plus que tort. Espérons contre toute espérance.

L'hygiène des logements de concierge et gens de maison. — Le conseil municipal de Paris vient d'adopter les propositions suivantes :

Art. 1er. — L'administration est invitée à faire respecter sévèrement l'arrêté préfectoral pris en exécution des lois des 15 février 1902 et 7 avril 1903 et notamment l'article 33 relatif aux loges des concierges.

Art. 2. — L'administration est invitée à interdire l'habitation, en vertu de la loi de 1902 sur la santé publique, de toutes pièces non éclairées et aérées par une fenêtre, à proscrire les châssis à tabatière dans les chambres à coucher situées dans les combles ou ailleurs, et à faire appliquer rigoureusement tous les règlements d'hygiène aux logements occupés par les concierges, domestiques et employés couchés.

Le Conseil a de plus émis le vœu en ce qui concerne l'application de la loi sur les accidents du travail « que la sollicitude du législateur et du gouvernement s'étende aux concierges et domestiques au même titre qu'aux autres travailleurs ».

Composition des boîtes de secours. — Un arrêté du ministre du travail, en date du 11 mars, fixe ainsi la composition des boîtes de secours dans les usines :

« La boîte de secours prévue par l'article 2, paragraphe 3, du décret du 22 août 1910, doit contenir les objets énumérés ci-dessous :

Composition de la boîte de secours. — La boîte de secours doit fermer par emboîtement et contenir :

1° 30 grammes de teinture d'iode, au titre du Codex, dans un flacon à large ouverture fermé par un bouchon à l'émeri vaseliné :

2° Un pinceau placé dans un tube de verre fermé par un bouchon ou un tampon d'ouate ;

3° Deux pansements individuels, chaque pansement étant constitué par une enveloppe hermétique en taffetas gommé, renfermant une compresse de gaze, une feuille d'ouate, une feuille de taffetas gommé, une bande de tarlatane, deux épingles de sûreté, le tout aseptique ;

4° Un paquet fermé de 60 gr. d'ouate hydrophile ;

5° Une bande de tarlatane de 6 centimètres de large et de 2 mètres de long ;

6° Une paire de ciseaux courbes ;

7° Une instruction.

Instruction accompagnant la boîte de secours. — Toute écorchure, érosion ou bouton suspects doivent être traités immédiatement par un badigeonnage avec la teinture d'iode pure renfermée dans le flacon. Le pinceau servant à ce badigeonnage sera renouvelé, de manière à être maintenu en bon état.

Inutile de laver au préalable la plaie ; si elle est dans les cheveux ou la barbe, il est préférable de couper les poils sans essayer de couper ras.

Aussitôt le badigeonnage fait, panser avec les pièces du pansement individuel, mettre la compresse sèche, la feuille d'ouate, le taffetas imperméable, la bande, et maintenir fixé avec l'épingle de sûreté.

Ce pansement est essentiellement provisoire et ne saurait retarder l'examen par le médecin ».

Ier Congrès international de Pathologie comparée. — Faculté de médecine de Paris (17 au 23 octobre 1912).

Organisé par la Société de pathologie comparée, ce Congrès s'occupera non seulement des maladies communes à l'homme et aux animaux, mais aussi des rapports pouvant exister entre les maladies des différentes espèces. Il s'occupera également de pathologie végétale et des relations entre certaines maladies des plantes et celles des animaux.

Les questions à l'ordre du jour sont :

Tuberculose ; diphtérie humaine et aviaire ; cancer ; variole et vaccine ; parasites communs à l'homme et aux animaux ; affections nerveuses ; rage ; étude comparative des cirrhoses ; pathologie des animaux inférieurs ; la scarlatine expérimentale ; le lait ; pathologie végétale.

Le comité de patronage est composé de :

M. le professeur Bouchard et M. le professeur Chauveau, présidents d'honneur.

M. le Pr Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris, MM. les professeurs Achard, Blanchard, Chantemesse, Delbet, Letulle, Albert Robin, Widal, de la Faculté de médecine de Paris ; Yves Delage, Matruchot, de la Faculté des sciences de Paris ; Capitan, Henneguy, du Collège de France ; Vaillard et Vincent, du Val de Grâce ; Calmette (de Lille), Jules Courmont et Paul Courmont (de Lyon), Ferré (de Bordeaux), Macé (de

NOUVELLES *(Suite)*

Nancy), Maurel (de Toulouse), Rodet (de Montpellier), Cadiot, G. Petit, Railliet, Vallée (d'Alfort), Faure, Cadéac, Neumann (de Lyon), Labat (de Toulouse), Leclainche, chef des services sanitaires; Hallopeau, Jeanselme, Launois, Netter, Tuffier, agrégés de la Faculté de Paris ; Roux, directeur, Metchnikoff, sous-directeur et Borrel, de l'Institut Pasteur ; Balzer, Benjamin, Lucet, Mosny, de 'Académie de médecine ; A. Barrier, chef des services vétérinaires sanitaires ; Gentit, médecin inspecteur général ; Nicolle, directeur de l'Institut Pasteur de Tunis ; Hirtz, Le Gendre, J. Voisin, médecins des hôpitaux ; O. Larcher, docteur en médecine ; Liautard, fondateur de l'école vétérinaire de New-York.

Président : M. Roger, professeur de pathologie expérimentale et comparée à la Faculté de médecine de Paris.

Secrétaire du comité : M. Garnier, médecin des hôpitaux de Paris.

Secrétaire général : M. Grollet.

Les adhésions et toute la correspondance devront être adressées au secrétaire général : M. Grollet, 42, rue de Villejust, Paris.

La puériculture en Belgique. — Nos voisins poursuivent avec méthode et continuité l'organisation de la protection de l'enfance du premier âge, ainsi que la lutte contre la mortalité infantile. Ils ont d'abord une *Ligue nationale belge*, dont le fondateur et secrétaire général est le Dr Eugène LUST, de Bruxelles. Il existe une *Ecole de puériculture* dont le conseil d'administration a pour président le Dr E. WIBO. Enfin le premier congrès national pour la protection de l'enfance du premier âge vient de se tenir à Bruxelles.

Ces divers mouvements vers un but commun réclamaient un organe d'information et de propagande. C'est ce qu'a réalisé la *Revue belge de Puériculture*, journal médico-social mensuel, dont le rédacteur en chef, le secrétaire, l'administrateur, sont respectivement les Drs Lust, Despreclins et Gilson.

Hommage au Dr Budin. — Le nom de Budin va être donné à une rue de Paris. Cette rue raccorde la rue Léon et l'impasse d'Oran, dans le XVIIIe arrondissement.

Contre le charbon. — Un arrêté ministériel fixe les termes d'un avis qui devra être affiché dans les établissements dont le personnel est exposé à l'infection charbonneuse.

AVIS

« Le charbon est une maladie très grave.

Elle guérit cependant quand elle est soignée immédiatement. Elle débute par un petit bouton qu'il faut brûler dans les vingt-quatre heures.

Sans soins, le charbon peut entraîner la mort en quelques jours.

Donc soignez-vous à temps.

Si vous avez un bouton, une coupure, écorchure ou gerçure, prévenez de suite la direction de l'établissement.

Voyez de suite le médecin si vous avez un bouton.

Faites-vous panser de suite si vous avez la moindre écorchure.

Elle laisserait entrer la poussière, et une poussière presque invisible contient peut-être le microbe qui peut vous tuer.

Défiez-vous des marchandises poussiéreuses que vous avez à manipuler.

Nettoyez-vous soigneusement.

Nettoyez-vous les mains avant de manger ou de boire : vous pouvez prendre le charbon par la bouche.

Nettoyez-vous avant de quitter l'atelier ; vous pouvez rapporter le charbon chez vous.

Nota. — M. le D^r demeurant à est chargé du service médical de l'établissement en ce qui concerne la préservation et le traitement de l'infection charbonneuse.

Une boîte de secours pour le pansement immédiat se trouve dans l'établissement. »

XVIIe Congrès international de médecine. (Londres, 6-12 août 1913.) — COMITÉ EXÉCUTIF. *Président :* SIR THOMAS BARLOW, BART., K.C.V.O., M.D., F.R.S., 10 Wimpole Street W. *Trésoriers :* G. H. MAKINS, ESQ., C.B., 49, Upper Brook Street W ; SIR DYCE DUCKWORTH, BART., M.D., 28 Grosvenor Place S. W. *Secrétaire général :* Dr W. P. HERRINGHAM, 40, Wimpole Street W. *Office central :* 13 Hinde Street W.

COMMUNICATIONS CONCERNANT LE CONGRÈS. — I. — S. A. R. le Prince Arthur de Connaught a daigné donner son consentement à l'ouverture du Congrès.

II. — Les savants suivants ont été invités à tenir des discours dans les séances générales : MM. le Pr CHAUFFARD — Médecine ; le Pr HARVEY CUSHING — Chirurgie ; Geheimrat Pr PAUL EHRLICH — Pathologie.

III. — On propose les fêtes suivantes :

1. Une réception d'ouverture le soir.
2. Un Garden-Party le soir ou une soirée.

IV. — Les arrangements pour les Dîners de Sections sont confiés aux soins des Bureaux des Sections.

V. — Le Comité exécutif vient de proposer l'établissement d'une Section d'Histoire de la Médecine.

PROGRAMME PROVISOIRE DES SUJETS A DISCUTER DANS LES SECTIONS.

Section I. Anatomie. — 1. Le système musculaire excitant et conjonctif du cœur. (Simultanément avec III, 2). — 2. La morphologie du système nerveux sympathique. — 3. Les premières périodes du développement de l'œuf humain. — 4. La localisation cérébrale et la signification précise des scissures. — 5. La morphologie de la ceinture thoracique.

Section II. Physiologie. — 1. Secrétions internes. (Simultanément avec IV, 1). — 2. Innervation réciproque. — 3. Le métabolisme endogène des protéines. (Simultanément avec III, a, 5).

Section III. Pathologie générale et anatomie pathologique. — 1. La pathologie du « shock ». — 2. Le système musculaire excitant et conjonctif du cœur (Simultanément avec I, 1). — 3. L'inoculation de tissus normaux dépendant de l'affinité zoologique ou individuelle ; autoplastique, isoplastique, hétéroplastique. — 4. La pathologie des corps adipeux et des lipoïdes. — 5. L'effet des corps radio-actifs et des radiations sur les tissus normaux et pathologiques.

Sous-section A. Pathologie chimique. — 1. Les conditions pathologiques causées par une diététique défectueuse. — 2. Applications cliniques de chimie pathologique. — 3. La chimie pathologique du tube digestif. — 4. Cancer (Simultanément avec IV, 3). — 5. Le métabolisme endogène des protéines (Simultanément avec II, 3).

Section IV. Bactériologie et immunité. — 1. Théories sur l'immunité et l'anaphylaxie. — 2. La nature de la virulence. — 3. Cancer (Simultanément avec III, a, 4). — 4. Filtres. — 5. Lèpre et les bacilles apparentés.

Section V. Thérapeutique. — 1. La valeur comparative des remèdes usuels du cœur et des vaisseaux. — 2. Le mode d'action et les usages des remèdes contre la douleur et l'insomnie. — 3. Toxines et antitoxines chimiques. — 4. Une séance de laboratoire. — 5. Une discussion sur un sujet se rapportant à la balnéologie ou à la physiothérapie.

Section VI. Médecine. — 1. Corrélations d'organes de secrétion interne et leurs troubles. (Simultanément avec II, 1). — 2. Différenciation des arthrites chroniques. — 3. La pathologie de la débilité du cœur. — 4. Diabète. — 5. Aspect clinique de l'action hémolytique.

Section VII. Chirurgie. — 1. Le traitement opératoire des affections malignes du gros intestin, excepté le rectum. — 2. Le traitement des tumeurs du cerveau et les indications pour l'opération (Simultanément avec XI, 5). — 3. Chirurgie thoracique — 4. Le traitement de la tuberculose rénale et vésicale dans sa première période (Simultanément avec XIV, — 5. La chirurgie du système artériel.

NOUVELLES *(Suite)*

Sous-Section A. Orthopédie. — 1. Le traitement des paralysies spasmodiques. — 2. Le traitement de la scoliose. — 3. La radiographie des os et des articulations et sa valeur dans la chirurgie orthopédique (Simultanément avec XXII, 5). — 5. Le traitement des articulations tuberculeuses dans l'enfance. (A tenir un autre jour que la discussion sur X, 3).

Sous-Section B. Anesthésie. — 1. *a.* Nouvelles méthodes pour produire l'analgésie : 1. Dans les gaines ; 2. Locale ; 3. Régionale. *b.* Le contraste des effets immédiats et postérieurs (spécialement du « shock ») de l'analgésie locale dans les gaines, avec l'anesthésie par inhalation (considérant également le shock psychique).

2. Nouvelles méthodes d'application de l'anesthésie générale : *a.* Ether : Méthodes externe ; intravasculaire ; intratrachéale ; nasale ; rectale. *b.* Anesthésie par inhalation en combinaison avec des corps alcaloïdes : Oxyde azoteux dans la grande chirurgie ; Ether ; Chloroforme.

3. Méthode dosimétrique d'administration : 1. Chloroforme (*a*). Régulateurs. — 2. Ether (*b*). Mélanges.

4. Effets postopératoires et toxémies en combinaison avec les anesthésiques.

Section VIII. Obstétrique et Gynécologie. — 1. Cancer de la matrice (corps et col) ; technique opératoire et résultats. — 2. La thérapie au moyen des rayons X et du radium dans la gynécologie (Simultanément avec XXII, 1). — 3. Le traitement de l'hémorragie placentaire (placenta prévia et hémorragie accidentelle) dans les derniers mois de la grossesse. — 4. Mortalité infantile dans les premières quatre semaines de la vie. (Simultanément avec X, 5 et XVIII, 1).

Section IX. Ophtalmologie. — 1. La pathogénie de l'uvéite chronique à l'exception des variétés syphilitique, tuberculeuse et sympathique. — 2. Opérations du glaucome avec considération spéciale des résultats comparatifs obtenus par l'iridectomie et ses substitutions récentes. — 3. Affections de l'œil causées par l'exposition excessive à la lumière. — 4. L'anaphylaxie dans ses rapports avec l'ophtalmologie. — 5. Séance de démonstration ou discussion d'un sujet à fixer ultérieurement.

Section X. Pédiatrie. — 1. Infection des voies urinaires avec des colibacilles. (A tenir un autre jour que la discussion sur XIV, 3). — 2. Influence des glandes sans canal émissaire sur le développement. (A tenir un autre jour que la discussion sur II, I et VI, 1). — 3. Traitement de la tuberculose dans l'enfance au point de vue chirurgical, en considérant spécialement les os, les articulations et les glandes. (A tenir un autre jour que la discussion sur VI, a 5). — 4. Polioencéphalie et poliomyélite. — 5. Mortalité infantile dans les premières quatre semaines de la vie. (Simultanément avec VIII, 4 et XVIII, 1).

Section XI. Neuropathologie. — 1. Les symptômes des affections cérébelleuses et leur signification. — 2. Aphasie, anarthrie et apraxie motrice. — 3. La relation du « trauma » avec les maladies dégénératives du système nerveux. — 4. La nature de la « parasyphilis ». 5. Le traitement des tumeurs du cerveau et les indications pour l'opération. (Simultanément avec VII, 2).

Section XII. Psychiatrie. — 1. La clinique psychiatrique, ses buts (éducateurs et thérapeutiques) et les résultats obtenus relativement à la guérison. — 2. Les psychoses causées par infection et auto-intoxication. — 3. — Psycho-analyse. — 4. La psychologie du crime (Simultanément avec XIX, 4). — 5. Les aliénations mentales syphilitiques et para-syphilitiques (A tenir un autre jour que la discussion sur XI, 4).

Section XIII. Dermatologie et syphiligraphie. — 1. L'épithéome cutané bénin et malin. — 2. La syphilis : Ses dangers pour a communauté et la question de la surveillance par l'État (Simultanément avec XIX, 3). — 3. Alopécie areata et dispositions semblables. — 4. Le traitement de la syphilis par le salvarsan et les autres remèdes arsénicaux (Simultanément avec XX, 7). — 5. Le traitement des maladies cutanées par les vaccins.

Section XIV. Urologie. — 1. Le traitement de la tuberculose rénale et vésicale dans sa première période (Simultanément avec VII, 7). — 2. Le diagnostic précoce et le traitement des affections malignes de la prostate. — 3. La valeur des vaccins dans le traitement des affections hématiques des voies urinaires.

Section XV. Rhinologie et Laryngologie. — 1. Les troubles et les changements pathologiques du pharynx et du larynx causés par l'usage excessif et abusif de la voix. — 2. Le traitement des maladies syphilitiques de la gorge, du nez et de l'oreille par le salvarsan et les autres remèdes arsénicaux. (Simultanément avec XVI, 2). — 3. La question du traitement des maladies de la gorge et du nez par l'inoculation thérapeutique, excepté la tuberculine et l'antitoxine diphtérique. — 4. Le traitement spécial de la gorge, du nez et de l'oreille pendant les périodes actives de certaines fièvres infectieuses ; c'est-à-dire la scarlatine, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la grippe, la fièvre typhoïde, la coqueluche, la petite vérole, la méningite cérébro-spinale, l'érysipèle (excepté la diphtérie). (Simultanément avec XVI, 4). — 5. Maladies malignes de la région post-cricoïdienne.

Section XVI. Otologie. — 1. La pathologie de la surdi-mutité. — 2. Le traitement des maladies syphilitiques de la gorge, du nez et de l'oreille par le salvarsan et les autres remèdes arsénicaux. (Simultanément avec XV, 2). — 3. Le traitement des maladies non-suppuratives du labyrinthe. — 4. Le traitement spécial de la gorge, du nez et de l'oreille pendant les périodes actives de certaines typhoïdes, la coqueluche, la variole, la méningite cérébro-spinale et l'érysipèle (excepté la diphtérie) (Silmultanément avec XV, 4). — 5. L'influence du climat et de la profession sur les maladies de l'oreille.

Section XVII. Stomatologie. — 1. La pathologie et le traitement des affections périodontiques (Pyorrhée alvéolaire). — 2. Le rapport entre l'obstruction nasale et les maladies dentaires. — 3. Une discussion sur les troubles réflexes et fonctionnels en rapport avec les dents. — 4. Maladies dentaires relativement à la santé publique. — 5. La surveillance de la santé des enfants entre le premier âge et l'âge scolaire. (Simultanément avec XVIII, 3).

Section XVIII. Hygiène et médecine préventive. — 1. Mortalité infantile dans les premières quatre semaines de la vie. (Simultanément avec VIII, 4 et X, 5). — 2. Les causes, la prévention et le traitement des affections visuelles des écoliers. — 3. La surveillance de la santé des enfants entre le premier âge et l'âge scolaire. (Simultanément avec XVII, 5). — 4. *a.* Les facteurs déterminant le développement, la dispersion et la gravité des maladies épidémiques. *b.* L'inoculation protectrice dans les maladies aiguës infectieuses. — 5. L'effet de la poussière comme cause de maladies des poumons.

Section XIX. Médecine légale. — 1. La cause et la prévention du suicide. — 2. Les ivrognes habituels eu égard à la responsabilité civile et criminelle. — 3. La syphilis : Ses dangers pour la communauté et la question de la surveillance par l'Etat (Simultanément avec XIII, 3). — 4. La psychologie du crime (Simultanément avec XII, 4). — 5. La création et l'aménagement d'un Institut médico-légal.

Section XX. Médecine militaire et maritime. — 1. Vaisseaux-hôpitaux et transport des blessés. — 2. Maladie des caissons. — 3. La physiologie de l'exercice physique de la marche. — 4. La prévoyance d'eau dans la campagne. — 5. Inoculation anti-typhoïde. — 6. Transport des blessés dans les lieux montagneux. — 7. Le traitement de la syphilis par le salvarsan et les autres remèdes arsénicaux (Simultanément avec XIII, 4). — 8. L'organisation sanitaire dans les régions tropicales (Simultanément avec XXI, 5).

Section XXI. Pathologie tropicale. — 1. Fièvres récurrentes. — 2. Leishmaniose. — 3. Peste. — 4. Beriberi. — 5. L'organisation sanitaire dans les régions tropicales. (Simultanément avec XX, 8).

Section XXII. Radiologie. — 1. La thérapie au moyen des rayons X et du radium dans la gynécologie (Simultanément avec VIII, 2). — 2. La radiothérapie des maladies malignes. — 3. L'examen de la poitrine au moyen des rayons X. — 4. L'examen de l'abdomen au moyen des rayons X. — 5. L'examen des os et des articulations au moyen des rayons X et sa valeur dans la chirurgie orthopédique. (Simultanément avec XIII, a, 3).

Section XXIII. Histoire de la médecine.

LA VIE MÉDICALE

Faculté de Médecine de Bordeaux. — M. le Dr E. Soulé est nommé chef des travaux pratiques de physiologie.

Concours de prosectorat de la Faculté catholique de Lille. — Ce concours, commencé le 15 mars, vient de se terminer par la nomination de M. Joseph Fievez, ancien interne des hôpitaux.

Concours de prosectorat de la Faculté de Lille. — Un concours pour la place de prosecteur d'anatomie aura lieu à la Faculté de Lille le 22 juillet, à 9 heures du matin. S'inscrire avant le 13 juillet au secrétariat de la Faculté.

École de médecine de Nantes. — Un concours pour les places de prosecteur et d'aide d'anatomie aura lieu le 1er juillet 1912. Un concours pour la place de préparateur d'histoire naturelle et de matière médicale aura lieu le 8 juillet 1912. M. Nicoulaud, préparateur de physique et de pharmacie est prorogé dans ses fonctions.

École de médecine de Marseille. — M. le Dr Jules Monges, médecin des hôpitaux de Marseille, est nommé professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales.

M. le Dr Corsy, collaborateur de *Paris Médical*, est nommé chef des travaux anatomiques et physiologiques. Nous le prions d'agréer nos bien sincères félicitations. M. Moiroud, interne des hôpitaux, est nommé prosecteur d'anatomie et de médecine opératoire.

Hôpitaux de Lyon. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — M. le Dr Mouriquand, professeur agrégé, est nommé médecin des hôpitaux après un brillant concours. Nos lecteurs ont pu apprécier les intéressants articles qu'il a bien voulu publier dans *Paris Médical*. Nous nous faisons l'interprète du Comité et des abonnés en lui adressant nos bien vives félicitations.

Hôpitaux de Bordeaux. — Un concours pour une place de chirurgien adjoint des hôpitaux aura lieu le 18 juin, à 8 heures du matin. S'inscrire avant le 3 juin au secrétariat des hôpitaux, cours d'Albret 91, à Bordeaux.

Hospices de Versailles. — Concours pour deux places d'internes en médecine, le 10 mai 1912, à 9 heures du matin. Les internes sont nourris, logés, chauffés, éclairés et reçoivent un traitement annuel de 360 francs en première et deuxième année et de 500 francs en troisième et quatrième année. L'internat à Versailles compte comme stage hospitalier exigé par la Faculté de médecine à Paris.

Se faire inscrire au secrétariat de l'hôpital civil de Versailles avant le 6 mai.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de l'hôpital civil de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

Diplôme d'Etudes médicales coloniales et de médecins sanitaires maritimes. — MM. les Drs Bergès, Louys, Mailhé, Roger ont obtenu le diplôme et ont été proposés ainsi que le Dr Bévengut, déjà titulaire du diplôme, pour être inscrits sur la liste des médecins sanitaires maritimes.

Assistance médicale à domicile. — Le jury du concours d'assistance à domicile est composé de MM. Goizet, Richard, Poupon, Dupuy, Pelisse.

Laboratoire municipal de Paris. — MM. Lassieur et Gilin ont été classés les deux premiers au concours pour la place de chimistes du laboratoire.

Prix du service de santé. — Le prix de médecine navale est décerné, conformément à l'avis exprimé par le conseil supérieur de Santé, au médecin principal Vergnes.

Institut médico-légal. — Le Sénat vient d'adopter un projet de loi tendant à approuver une convention passée entre l'État et le département de la Seine pour la création à Paris d'un institut médico-légal comprenant l'ensemble des services administratifs et d'enseignement actuellement installés dans les bâtiments de la Morgue.

Il y a quelque vingt ans qu'il est question de cette création. La vieille Morgue actuelle est une honte pour une ville comme Paris et pour l'enseignement de la médecine légale à la première Faculté de médecine de France.

XVe Congrès international d'hygiène et de démographie. — Ce congrès se tiendra à Washington du 23 au 28 septembre 1912. Il sera accompagné d'une exposition qui montrera les progrès de l'hygiène publique dans les pays participants et surtout dans les Etats-Unis.

La cotisation de membre du Congrès est de 25 francs.

Peuvent y participer à titre d'associés les personnes de la famille d'un membre du Congrès qui ne pourraient elles-mêmes être membres du Congrès, ainsi que les élèves de toutes les Facultés.

La cotisation des membres associés est fixée à 12 fr. 50. Tout membre du Congrès recevra un exemplaire des rapports imprimés et des comptes rendus des travaux qui seront publiés après le congrès.

Le congrès formera deux divisions et neuf sections. Microbiologie et parasitologie appliquées à l'hygiène. — Hygiène alimentaire et physiologie appliquée à l'hygiène. Hygiène de l'enfance, hygiène des écoles. — Hygiène professionnelle, hygiène industrielle. — Lutte contre les maladies infectieuses. — Hygiène publique, hygiène municipale — Hygiène du service des transports en commun. — Hygiène militaire, navale, tropicale. Démographie.

Université d'Alger. — L'Université d'Alger est autorisée à accepter le legs d'une somme de 200 000 francs fait par Mme Azoulay née Azoulid ; les arrérages devront être affectés à l'entretien des laboratoires de la Faculté des sciences.

Cette fondation devra porter le titre de Fondation Joseph Azoulid, d'Alger.

Jubilé du Dr Kums. — Les médecins d'Anvers viennent de fêter le 60e anniversaire de pratique médicale du Dr Kums et lui ont remis à cette occasion une adresse de félicitations.

Bourses de séjour à l'étranger. — Les demandes de bourses de séjour dans les Universités étrangères (Fondation David Weill) et de bourses de voyage autour du monde (Fondation Albert Kahn) doivent être adressées à M. le vice-recteur de l'Université de Paris avant le 1er mai. Les agrégés ou docteurs, se destinant à l'enseignement, peuvent seuls bénéficier de ces bourses.

Mariage. — Le Dr Edouard Santerico et Mlle Valentine Gosse-Dubois, fille du général.

Nécrologie. — Le Dr Alex Eyssautier médecin de la marine en retraite chevalier de la Légion d'honneur (de Marseille). — Le Dr Casimir Bretrand, médecin major en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (de Marseille). — Le Dr Louis Laure, médecin de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (de Marseille). — M. Roger Boisgarnier, pharmacien (de Marseille). — Le Dr Arthur Gautier (de Lion-sur-Mer). — Le Dr Merlin (de Paris). — Le Dr J.-A. Fort, ancien interne des hôpitaux de Paris, ancien professeur libre d'anatomie à Paris ; il dirigea vers 1878 un journal qui portait le titre *Paris Médical*. — Le Dr Pierre Rougeat, décédé subitement à Bury (Oise), à 78 ans. — Le Dr Dortu (Borchon, Liége), emporté à 37 ans d'une pneumonie. — Le Dr Janssens d'Anvers. — Madame Paul West, belle-mère du Dr Dauriac. — Dr Lacombe (Saint-Privat).

NOUVELLES PUBLICATIONS

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***Samedi 20 avril***, à 10 h. 1/2, une leçon clinique. *Sur un cas de pouls lent permanent avec attaque syncopale.*

Cours libre de psychopathologie du tube digestif. — M. le Dr Paul **Farez** reprendra, à la FACULTÉ DE MÉDECINE (Amphithéâtre Cruveilhier, 15, rue de l'École-de-Médecine), le ***Samedi 20 avril***, *à cinq heures* son cours libre de Psychopathologie du tube digestif et le continuera le *samedi* de chaque semaine, à la même heure. Il poursuivra l'étude de la Rééducation alimentaire et traitera, cette année, de l'Eudipsie.

Conférences sur la chirurgie infantile d'urgence. — M. **Ombrédanne** commencera une série de 15 conférences sur la chirurgie infantile d'urgence le mardi ***16 avril*** à 4 heures au grand amphithéâtre de l'Ecole pratique, et les continuera les jeudis, samedis et mardis suivants.

École de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. M. le Dr **Bérillon** commencera le jeudi ***25 avril***, à cinq heures, 49, rue Saint-André-des-Arts, un cours de psychothérapie et de psychologie appliquée : La psychothérapie et ses applications générales. L'hypnotisme et l'orthopédie mentale.

Jeudi 25 avril, à cinq heures. — Les éléments fondamentaux de la cure de psychothérapie. — L'hypnotisme et la suggestion.

Jeudi 2 mai, à cinq heures. — Les méthodes de rééducation psychologique. — La détente musculaire. — La psychothérapie graphique.

Jeudi 9 mai, à cinq heures. — Les maladies de la volonté. — Psychothérapie des aboulies.

Jeudi 16 mai, à cinq heures. — Congé de l'Ascension.

Jeudi 23 mai, à cinq heures. — Psychothérapie du caractère. — Les habitudes névropathiques.

Jeudi 30 mai, à cinq heures. — Psychothérapie des maladies de la mémoire. — Les amnésies et les hyperamnésies.

Jeudi 6 juin, à cinq heures. — L'affectivité morbide. — Les idées fixes affectives.

Jeudi 13 juin, à cinq heures. — L'émotivité morbide. — Les timidités, les phobies.

Jeudi 20 juin, à cinq heures. — Le doute pathologique. — Les obsessions.

Jeudi 27 juin, à cinq heures. — Psychothérapie préventive. — La pédagogie des enfants anormaux. — La méthode hypno-pédagogique.

Jeudi 4 juillet, à cinq heures. — Psychothérapie des maladies sociales : alcoolisme, kleptomanie, perversité, indiscipline, etc.

Dimanche 2 juin, à 2 h. 1/2. — Visite à l'établissement médico-pédagogique de Créteil (Seine). — Enfants et adolescents arriérés, instables et nerveux.

Leçons pratiques et consultations au DISPENSAIRE MÉDICO-PEDAGOGIQUE ET A LA CLINIQUE DE PSYCHOTHERAPIE, mardis, jeudis, samedis, de dix heures à midi. (*Les médecins, les étudiants et les membres de l'enseignement sont invités à assister aux consultations et aux leçons pratiques du jeudi.*)

Hôpital de la Pitié. — **Maladies du cœur et des vaisseaux.** — M. **Josué**, médecin de l'hôpital de la Pitié, fera du 15 avril au 2 mai, un cours de révision et de perfectionnement en seize leçons, avec le concours et l'assistance de MM. **Delherm**, chef du service de radiologie et d'électrothérapie, **Demanche** et **Paillard** anciens internes des hôpitaux, de MM. **Chevallier** et **Godlewsky**, interne des hôpitaux, **Clogne**, interne en pharmacie.

Programme du cours. — 1re leçon. Lundi 15 avril, à 2 h. 1/2. Généralités, examen du cœur. — 2e leçon. Mardi 16 avril à 10 h. 1/2. Examen de l'aorte Radioscopie de l'aorte. — 3e leçon. Mercredi 17 avril à 2 h. 1/2. Examen du pouls. Pouls artériel, pouls veineux. Méthode graphique. Électrocardiographie. — 4e leçon. Jeudi 18 avril à 10 h. 1/2. Arythmies, extrasystoles. — 5e leçon. Vendredi 19 avril à 2 h. 1/2. Bradycardies, tachycardies. — 6e leçon. Samedi 20 avril à 10 h. 1/2. L'insuffisance aortique. — 7e leçon. Lundi 22 avril à 2 h. 1/2. Les maladies de la valvule mitrale. Les rétrécissements mitraux latents. — 8e leçon. Mardi 23 avril à 10 h. 1/2. Les insuffisances cardiaques. — 9e leçon. Mercredi 24 avril à 2 h. 1/2. Hygiène des cardiaques. — 10e leçon. Jeudi 25 avril à 10 h. 1/2. Tonicardiaques ; digitale, démonstrations pharmacologiques. — 11e leçon. Vendredi 26 avril à 2 h 1/2. Cœur rénal. Les gros cœurs. — 12e leçon. Samedi 27 avril à 10 h. 1/2. La syphilis du cœur et de l'aorte. — 13e leçon. Lundi 29 avril à 2 h. 1/2. La pression artérielle. — 14e leçon. Mardi 30 avril à 10 h. 1/2. Artériosclérose. — 15e leçon. Mercredi 1er mai à 2 h. 1/2. Angine de poitrine. Claudication intermittente et gangrène sénile. — 16e leçon. Jeudi 2 mai à 10 h. 1/2. Traitement de l'artériosclérose. S'inscrire auprès de l'interne de service ou par correspondance. Le prix de la série de leçons est de 30 francs.

Physiothérapie (cours de vacances, 16 avril au 9 mai 1912, à l'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES SOCIALES, 16, rue de la Sorbonne).

Série A, à 6 heures. — ÉLECTROTHÉRAPIE (dix leçons du 16 au 25 avril), Dr ALBERT-WEIL, chef du laboratoire de radiologie de l'hôpital Trousseau.

RADIUMTHÉRAPIE (trois leçons, 27, 29 et 30 avril), Dr DOMINICI, ancien interne des hôpitaux.

PHOTOTHÉRAPIE (une leçon le 1er mai), Dr DEGRAIS, ex-chef de laboratoire à l'hôpital Saint-Louis.

HYDROTHÉRAPIE (trois leçons, 2, 3 et 4 mai), Dr SANDOZ, directeur de l'Institut Zander de Paris.

RADIOTHÉRAPIE (trois leçons, 6, 7 et 8 mai), Dr ALBERT WEIL.

Série B, à 5 heures. — MASSAGE EN GÉNÉRAL (dix leçons, du 16 au 26 avril), Dr DUREY, assistant de physiothérapie de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

MASSAGE DE LA FACE (une leçon, 27 avril), Dr RAOUL LEROY.

KINÉSITHÉRAPIE GYNÉCOLOGIQUE (deux leçons, 27 et 30 avril), Dr WETTERWALD, secrétaire général de la Société de kinésithérapie.

GYMNASTIQUE (deux leçons, 1er et 2 mai), Dr DUREY.

RÉÉDUCATION (deux leçons, 3 et 4 mai), Dr KOUINDJY, chargé du service de rééducation à la Salpêtrière.

MÉCANOTHÉRAPIE (deux leçons, 6 et 7 mai), Dr SANDOZ.

MÉTHODE DE BIER (une leçon, le 8 mai), Dr DAUSSET, assistant de physiothérapie de la clinique médicale de l'Hôtel-Dieu.

Le prix de chacune des séries de vingt leçons est de 50 francs. On peut s'inscrire pour une série ou pour les deux chez MM. VIGOT frères, 23, place de l'École-de-Médecine.

Clinique annexe d'oto-rhino-laryngologie (Hopital Lariboisière). — I. ENSEIGNEMENT CLINIQUE PERMANENT. — L'enseignement clinique par M. le Dr **Pierre Sebileau**, agrégé de la Faculté de Paris, chirurgien des hôpitaux, chargé de cours d'oto-rhino-laryngologie, a lieu ***tous les matins*** à 7 heures (visite, opérations, examens broncho-œsophagoscopiques).

II. COURS PRATIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE TECHNIQUE OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUE. — Ce cours sera fait par M. le Dr **Sebileau**, assisté

COURS (Suite)

de MM. les Drs **Lemaître**, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux, **Halphen**, assistant du service. Il commencera le *16 Avril*, à 9 heures, et continuera les jeudis, samedis, mardis suivants ; il sera complet en douze conférences, essentiellement pratiques. Les élèves seront exercés au maniement du laryngoscope et des divers instruments oto-rhino-laryngologiques. Le droit à verser est de 50 francs. Se faire inscrire dans le service.

III. Cours pratique et élémentaire de clinique oto-rhino-laryngologique. — Ce cours commencera le *14 Mai*, à 9 heures, et continuera les jeudis, samedis, mardis suivants pour se terminer en juillet Il sera fait par M. **Juin**, assistant adjoint du service, Mlle **Bouteil**, ancienne interne et les internes du service. Le droit à verser est de 50 fr. Se faire inscrire dans le service.

IV. Cours complémentaire de perfectionnement. — Cet enseignement, fait sous la direction de M. le Dr **Sebileau**, comprendra :

1° *Des conférences d'anatomie chirurgicale spéciale*, par M. le Dr **Grivot**, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux et M. **Rouget**, les *27, 29, 31 mai*, à 2 h. 1/2. à l'amphithéâtre des hôpitaux ;

2° *Un cours d'opérations spéciales*, par MM. **Sebileau**, **Lombard**, oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux, **Lemaître** et **Grivot**, du *3 juin au 26 juin*, les lundis, mercredis, vendredis à 2 h. 1/2 à l'amphithéâtre des hôpitaux.

3° *Des conférences sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif*, par M. **Halphen**, les *22, 29 mai et 5 juin*, à 9 heures, à l'hôpital Lariboisière ;

4° *Des conférences de broncho-œsophagoscopie* par M. le Dr **Lemaître**, les *25, 26, 27 juin*, à 9 heures, à l'hôpital Lariboisière, et à 2 heures à l'amphithéâtre des hôpitaux le *28 juin*.

5° *Des conférences d'anatomie pathologique et de bactériologie*, par M. **André**, chef de laboratoire, du *1er au 8 juillet*, les lundis, mercredis, vendredis, à 2 heures.

Le droit à verser pour suivre le cours de perfectionnement est de 150 francs. Se faire inscrire dans le service. On peut s'inscrire pour un seul cours (Droit : 60 francs). Des certificats d'assiduité seront délivrés.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

13 avril. — A la salle des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à 8 h. 1/2 du soir, conférence de M. le Dr **Legrain**, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard : Le végétarisme, l'abstinence, les problèmes économiques.

14 Avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéroclysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

14 Avril. — A Rome, ouverture du VIIe Congrès international contre la tuberculose (du 14 au 20 avril).

15 Avril. — Cours des maladies du cœur par le Dr **Josué** à l'hôpital de la Pitié.

15 Avril. — A Wiesbaden, ouverture du 29e Congrès allemand de médecine interne (du 15 au 18 avril).

15 Avril. — Ouverture du cours de vacances de physiothérapie.

15 Avril. — A 8 h. 1/2 à l'Hôpital Saint-Antoine, ouverture du cours pratique de technique oto-rhino-laryngologique.

15 Avril. — Concours pour 7 emplois d'aide-interne titulaire et 6 emplois d'aide-interne provisoire au service médical de la maison d'arrêt et de correction de Saint-Lazare.

15 avril. — XXVIIIe reunion extraordinaire de l Société médicale de Prusse.

15 avril. — XIe session de la Société allemande de psychiatrie à Kiel.

16 avril, à 4 heures, au grand amphithéâtre de l'École pratique, conférence de M. **Ombredanne** : Chirurgie infantile d'urgence.

16 Avril. — A midi, 49, rue des Saints-Pères. Ouverture du concours pour la nomination à 10 places de médecin de l'Assistance médicale à domicile.

17 Avril. — Asile Sainte-Anne. 10 heures. — Prof. agr. **Laignel-Lavastine** : Présentation des malades.

17 Avril. — Concours pour cinq places d'interne en médecine à l'hospice de Brévannes et aux Fondations Chardon-Lagache et Rossini et Institution Sainte-Perine.

17 Avril. — A 1 h. 1/2, ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Mocquot**, prosecteur. Opérations sur le tube digestif et ses annexes.

18 avril. — Cérémonie de la remise du buste et de la médaille au professeur Grasset, à l'occasion de sa trentième année de professorat, à Montpellier, à 3 h. 1/2 de l'après-midi dans la salle des fêtes du Palais universitaire.

18 avril. — Hôpital Saint-Antoine à 11 heures (20, rue de Citeaux). — Conférence de M. le Dr **Albert Mathieu** : La psychothérapie et les maladies de l'appareil digestif.

18 avril. — Asile Sainte-Anne, 10 h. 30. Prof. agr. **Laignel-Lavastine** : Les réactions antisociales des dysgénésiques : débiles et pervers instinctifs.

18 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour 5 places d'internes à la maison départementale de Nanterre (s'inscrire à l'Assistance publique à Paris, 3, avenue Victoria).

20 Avril. — A 7 h. 1/2, au Palais d'Orsay, 70, quai d'Orsay. Banquet de l'Internat. S'inscrire auprès du Dr A. Verchère, 101, rue du Bac.

20 avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de dentiste des hôpitaux de Paris. S'inscrire à l'administration de l'assistance publique, 3, avenue Victoria.

20 avril. — Dernier délai d'inscription pour le concours d'adjuvat d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris. S'inscrire au secrétaciat de la Faculté.

21 avril. — Muséum d'histoire naturelle, à 3 heures. Mme **Phisalix** : Les venins des crapauds.

21 avril. — Asile Sainte-Anne, 10 heures. Prof. agr. **Laignel-Lavastine**. Leçon clinique : l'Anxiété.

21 avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéroclysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

22 avril. — Asile Sainte-Anne. 10 h. 30. Prof. agr. **Laignel-Lavastine**. Le vol pathologique.

22 Avril. — A Lille, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

22 Avril. — Première lecture des copies du concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

22 Avril. — Première séance d'oral du concours de médecin des hôpitaux de Paris à l'hôpital Beaujon, à 4 h. 1/2.

25 avril. — Séance de la Société de psychiatrie de Paris, à 9 h. 1/2, à l'asile Sainte-Anne.

25 avril. — Hôpital Saint-Antoine (20, rue de Citeaux), à 11 heures. — Conférence de M. le Dr **Jean Charles Roux** : Les régimes alimentaires dans les maladies de l'estomac.

1911-1912, N° 21

SOMMAIRE

20 Avril 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis**. Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.
Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août....... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison Blacque, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison Emile Dupont fils, G. Mathieu fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains», 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Coudray, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison Waléry, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 %** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison Ch. Vaast, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la Dosurine, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison David, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la Société Électro-Industrielle (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison Puniet, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. Cornette, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison Gemen et Bourg, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. Clause, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. Boulongne, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « Au Jockey Club », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'Hotel des Balcons, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe «Just» en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez Auricoste, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison Sachet, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison Cogit et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison Boulitte, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de Pougues. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

A PROPOS DE LA PÉRENNITÉ DE L'AGRÉGATION

Nos lecteurs se rappellent, peut-être, un petit article du *Paris médical* du 2 mars, dans lequel je résumais les travaux de l'Association des membres des Facultés, relatifs au statut nouveau de l'Agrégation. « A Paris, disais-je, les agrégés demandent à être pérennisés dans la plus large mesure possible, mais à la condition que le recrutement des futurs agrégés ne soit pas entravé et qu'on ne porte aucune atteinte aux droits des futurs candidats, leurs cadets et leurs élèves.

« Malgré l'intervention de M. Widal, de M. Regaud et du rapporteur parisien, cette thèse n'a pas eu l'adhésion des agrégés provinciaux qui, étant donné le petit nombre de candidats méritants dans certaines Facultés, ne voient aucun inconvénient à tarir la source même de l'agrégation pour en rester les seuls bénéficiaires et qui demandent, tout simplement, que les agrégés actuels restent en fonction à la fin de leurs neuf ans aux lieu et place d'agrégés nouveaux à nommer au concours ».

Or les agrégés de Bordeaux se sont émus de cette phrase, et ils ont protesté dans l'ordre du jour suivant, dont ils demandent la publication :

« Considérant que, dans un article du *Paris Médical*, il est dit que les « agrégés provinciaux « ne voient aucun inconvénient à tarir la source de « l'agrégation pour en rester les seuls bénéficiaires », protestent à l'unanimité contre cette interprétation abusive et tendancieuse de l'attitude qu'ont prise les agrégés de province dans la question de la pérennité ; et, pour qu'il n'y ait aucune équivoque possible, rappellent que des calculs minutieux ont établi que la réduction du recrutement résultant de la pérennité serait seulement d'un tiers ; que la réforme des études médicales nécessite la création de nouvelles places d'agrégés supérieures à ce chiffre ; que cette pérennité ne risque donc point de tarir la source de l'agrégation ».

« Cet ordre du jour, communiqué aux autres sociétés d'agrégés de province (Lyon, Montpellier, Toulouse, Nancy, Lille) a été accepté à l'unanimité par elles, soit intégralement, soit avec des modifications de rédaction qui concourent au même résultat protestataire. »

Par déférence pour les agrégés de province (parmi lesquels nous comptons, dans ce journal, de nombreux amis), nous reproduisons cette protestation ; mais elle ne change rien au débat, ainsi que je vais le montrer avec un peu moins de brièveté que dans les quelques lignes incriminées. Au surplus, la question est d'ordre général, puisqu'elle touche au recrutement même de nos Facultés et qu'elle intéresse tout spécialement les jeunes gens d'élite qui ont la légitime ambition d'y enseigner.

***

Tout d'abord, débarrassons-nous d'une petite question de forme. Si l'amour-propre de nos collègues de province s'est trouvé offusqué d'une phrase un peu vive, aucune intention railleuse n'était cependant dans mon cœur. En opposant Paris à la Province, il s'agissait, non d'opposer l'Attique à la Béotie, mais de montrer que les conditions de l'Agrégation, très différentes à Paris et en Province, entraînaient des nécessités différentes. Au surplus, je n'ai garde d'oublier que la thèse, dite parisienne, a été défendue par un agrégé de Lyon, et que, par contre, il s'est trouvé, à Paris même, quelques Provinciaux. J'ajoute, du reste, qu'il nous faut quelque effort pour combattre, dans un intérêt général des propositions qui nous seraient, personnellement, très avantageuses.

Ceci dit, revenons au fond même du débat.

Nous sommes d'accord, Parisiens et Provinciaux pour admettre que l'Agrégation de médecine devrait être une carrière définitive, au même titre que toutes les autres carrières d'enseignement.

D'ailleurs le système de l'agrégation temporaire n'existe plus que pour nos Facultés de Médecine et de Pharmacie ; il a disparu des Facultés des Sciences, des Lettres, de Droit, et il est en contradiction avec la structure générale de notre organisme administratif où le moindre commis des Postes est nommé jusqu'à la retraite et où les fonctions électives sont seules temporaires.

Il y a donc nécessité de symétrie à supprimer, entre l'agrégation et le professorat, une rupture d'activité, pénible et stérile, inconciliable avec la continuité d'efforts nécessaires à l'enseignement technique et à la recherche scientifique. Ce principe est, du reste, reconnu par tous, et l'on ne discute plus guère que sur les difficultés d'application immédiate, particulièrement ardues pour la période de transition.

Ces difficultés sont surtout, comme toujours, d'ordre budgétaire : elles ne se poseraient même pas si l'on pouvait, à la fois, rappeler à l'activité les anciens agrégés, maintenir en activité les agrégés actuels et conserver au concours le même nombre de places que précédemment, afin de sauvegarder les intérêts des candidats. Malheureusement, cette solution intégrale apparaît impossible : on peut seulement espérer qu'une réduction d'effectifs du tiers serait suffisante, en régime régulier, en tenant compte des places à créer, des vacances, des accessions au professorat, etc.

Comment donc effectuer cette réduction, pénible mais indispensable ?

Le système préconisé par la Fédération des Agrégés de Province (et voté à une énorme majorité par l'association du corps enseignant) conserve, dans leurs fonctions actuelles, *tous les agrégés* en exercice. Seraient donc seules vacantes, pour le prochain concours, les places à créer ou celles que leurs titulaires actuels abandonneraient : pour les concours suivants elles seraient plus rares encore. On voit combien minime est, dans ce projet, la part réservée aux candidats : en réalité, on leur offre, généreusement, les places que l'on *espère* voir créer... la peau de l'ours !

En vérité, la Fédération n'avait pas besoin de protester contre une « interprétation abusive et tendancieuse » ! La diminution de recrutement qui résulterait de ce projet aboutirait même à une véritable suppression dans un grand nombre de cas, notamment pour toutes les spécialités ne comportant qu'un agrégé, ainsi que pour les branches dont les titulaires (professeur et agrégé) sont jeunes et resteront longtemps en place. En pareil cas, il n'y aurait plus ni concours, ni recrutement, ni émulation entre les candidats, ni réserves par l'avenir.

Or supprimer le renouvellement automatique et périodique de l'agrégation, qui polarise vers elle les ambitions de la jeunesse médicale et permet, ultérieurement, une sélection pour le Professorat, c'est en supprimer la raison d'être.

Mieux vaudrait cent fois, au contraire, ouvrir les portes et augmenter le nombre des appelés, quitte à ne conserver définitivement par sélection, après une période probatoire de quelques années, que ceux qui ont vraiment les qualités et la vocation d'enseigneurs !

« Si l'agrégation nous paraît bonne, disais-je dans mon rapport, nous devons soigneusement en protéger la source et attirer à nous la jeunesse qui représente l'avenir ». Si tel est aussi l'avis de la Fédération, nous sommes d'accord ; mais alors, il faut modifier son projet !

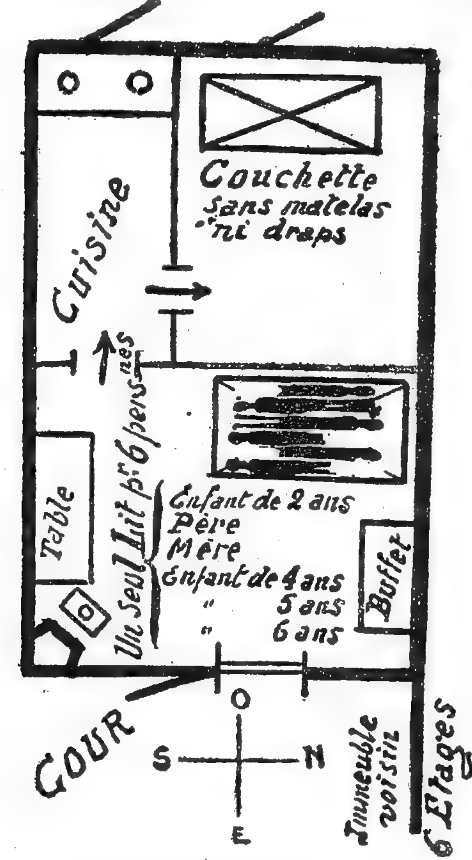
PAUL CARNOT.

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE

LES LOGEMENTS A BON MARCHÉ

Le logement dans des conditions hygiéniques satisfaisantes des familles ouvrières et surtout des familles nombreuses est un problème d'une solution difficile, particulièrement à Paris, en raison du prix élevé des terrains.

Les journaux ont à diverses reprises attiré l'attention sur ce problème de l'habitation et décrit les installations



XVe Arrt (Necker), rue Falguière. — Logement de deux pièces et une cuisine, rez-de-chaussée, six personnes (quatre enfants en bas-âge et les parents) dans un lit. La mère se couche le matin seulement, quand son mari est levé par faute de place. Jamais de soleil, humidité, pièce de 29 mètres cubes pour six personnes. Loyer : 220 fr.
(D'après un croquis relevé par le service antituberculeux du Dr Boureille.)

non seulement anti-hygiéniques, mais abominables, auxquelles sont obligées les familles nécessiteuses.

D'un article du *Matin* intitulé « Une honte pour Paris et la France », nous citerons les extraits suivants :

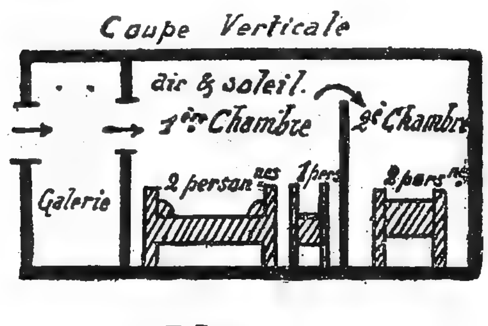
« Songez qu'il existe à Paris près de 30.000 ménages de six personnes, 5.000 de dix, et 1.800 de onze et quinze membres ; que 1.097 de la première catégorie, 142 de la seconde et 23 de la dernière vivent dans un logement composé d'une seule pièce ; que la mortalité moyenne tuberculeuse, qui est pour l'ensemble de la France de 1,79 pour mille atteint, dans certains îlots du quartier Saint-Merri, le chiffre effrayant de 9,84 pour mille, et la mortalité générale 42 pour mille ; que de 1906 à 1911, 1.410 familles nécessiteuses habitant des logements insalubres et pourvues au total de 6.820 enfants, ont vu mourir 3,429 d'entre eux, soit à peu de chose près la moitié. Et sur les 3.391 qui ont résisté combien sont tuberculeux déjà, ou prédisposés.

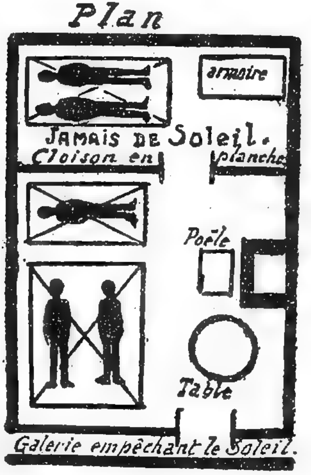
A Grenelle, passage Duguesclin, un logement d'une pièce sans cuisine au premier étage. Ni eau, ni water-closet, ni tout-à-l'égout. Un seul lit, et mauvais, dans lequel couchent cinq personnes, et d'où l'on a extrait un semblant de matelas pour l'enfant.

Rue Charlot, aux Enfants-Rouges, un atelier familial : deux pièces au rez-de-chaussée, l'une d'elles sert d'atelier. Trois habitants dans la pièce du fond, de 28 mètres cubes, jamais aérée ni ensoleillée. Une personne couche dans la pièce du devant, où, en raison de l'industrie qui s'y exerce (teinture du cuir), règne une odeur abominable. La pièce du fond n'a pas de fenêtre. L'air n'entre que par la porte d'entrée sur la rue, et cette porte est constamment fermée. Et cela coûte 400 francs !

Rue de Vanves : un logement de deux pièces, sans cuisine, au deuxième étage. Ces deux pièces sont séparées par une cloison en planches qui laisse un intervalle de 0 m. 65 avec le plafond. C'est par là seulement que la deuxième pièce reçoit air et lumière. C'est par là — au moyen d'un exercice de voltige, d'un preste rétablissement (car il n'y a pas de porte dans la cloison) — que les deux dormeurs de la deuxième chambre gagnent leur lit. Il y a trois occupants dans la première pièce, dont un enfant de deux ans et demi, qui couche sur des langes étendus sur des chaises. »

Actuellement l'opinion publique tend à demander





XIVe Arrt (Plaisance), rue de Vanves. — Deux pièces séparées par une cloison, qui laisse un intervalle de 0m65 avec le plafond. Les deux occupants de la seconde chambre gagnent leur lit en opérant un rétablissement et en se servant comme tremplin du lit placé dans la première pièce.
(D'après un croquis relevé par le service antituberculeux du Dr Boureille.)

aux collectivités de faire elles-mêmes le nécessaire pour résoudre ce problème et le Conseil Municipal de Paris songe à consacrer des sommes considérables à la construction de logements économiques. Le Préfet de la Seine

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

demande pour cet objet un emprunt de 30 millions que certains conseillers municipaux voudraient voir porter à 200 millions. On invite en outre les caisses d'épargne ou de retraites, l'Assistance publique à y consacrer une partie de leurs ressources.

Mais, fort heureusement d'ailleurs, les particuliers n'ont pas attendu l'initiative officielle, encore à l'état de projet et ont déjà construit un certain nombre d'immeubles salubres et à logements économiques dans divers quartiers de Paris. Ils y ont d'ailleurs été poussés par la loi du 12 avril 1906 accordant à ce genre de constructions divers avantages, notamment l'exemption d'impôts pendant douze ans.

Nous donnerons quelques indications sur les principales de ces maisons ouvrières d'après une intéressante description parue dans le *Génie Civil* (t. LX, nos 2 et 3).

Fondation Rothschild. — La fondation Rothschild dispose pour la construction de maisons à bon marché d'un capital de 10 millions donné par ses fondateurs et des revenus nets des immeubles déjà construits, lesquels reçoivent la même affectation.

Neuf millions et demi ont été consacrés à la construction de quatre immeubles : 1, rue Marché-Popincourt (XIe arr.) ; 12, rue de Belleville (XIXe arr.) ; 8, rue de Prague (XIIe arr.) ; et rue Bargue (XVe arr.) ce dernier non encore terminé.

Chaque logement, absolument indépendant, comprend une entrée, une cuisine servant également de salle à manger avec fourneaux à charbon et à gaz et bec de gaz, de une à quatre chambres de 15 mètres carrés environ de surface, un water-closet avec tout-à-l'égout et un coffre à linge sale, une cave.

Les prix de location sont de 8 fr. 20 à 9 francs par mètre carré et au total :

Avec 4 chambres	en moyenne		514 francs.
— 3	—	—	484 francs.
— 2	—	—	379 francs.
— 1	—	—	275 francs.
— 1	— sans cave		201 francs.

Les locataires ont droit à divers services généraux : lavoirs, bains, bains-douches et en outre, dans l'immeuble de la rue de Prague, garderie infantile (pour enfants de deux à six ans), école de garde (pour enfants de six à quatorze ans, de quatre à sept heures au sortir de l'école et le jeudi), dispensaire et cuisine ménagère (pour les locataires qui ne peuvent faire leur cuisine eux-mêmes), remises à bicyclettes et voitures d'enfants, chambre mortuaire.

Ces divers services sont payants, à l'exception du dispensaire, mais à des prix très bas et qui sont loin d'être rémunérateurs, 0 fr. 25 pour les bains, 0 fr. 10 pour les bains-douches, 0 fr. 10 par jour pour la garderie infantile, 2 fr. 50 par mois (et 1 fr. 25 pour les enfants d'une même famille en plus du premier) pour l'école de garde. Pour ces deux dernières, la rétribution ne paye pas même le dixième de la dépense, bien qu'il y ait 20 à 30 enfants dans l'une, 60 à 70 dans l'autre.

Quant à la location des immeubles, elle donne un revenu brut voisin de 4 p. 100 et un revenu net qui, calculé en admettant que les impôts soient normaux, s'élève à :

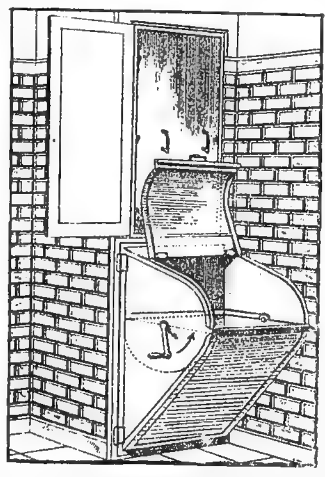
3,20 p. 100 pour l'immeuble de la rue du Marché-Popincourt qui a coûté 982.763 fr. 15.

3,60 p. 100 pour l'immeuble de la rue de Belleville, qui a coûté 1.459.202 francs.

3 p. 100 pour l'immeuble de la rue de Prague, qui a coûté 4.913.600 francs.

Ces trois maisons comprennent 482 logements et abritent une population de 2 000 habitants, dont 1 200 pour celle de la rue de Prague.

Une disposition intéressante est adoptée pour l'évacuation des ordures ménagères au moyen d'une gaine verticale en ciment armé placée dans l'escalier et aboutissant à un sac en forte toile dans un réduit placé en sous-sol. Des cuvettes placées aux paliers et que l'on ne peut faire basculer que le couvercle fermé, pour éviter les poussières, permettent de déverser les ordures dans la gaine ; celle-ci est munie à sa partie supérieure d'une cheminée d'aération et à sa partie inférieure d'une grille



Dispositif d'évacuation des ordures ménagères.

pour amortir la chute des corps durs. Le nettoyage de la gaine se fait par une chasse d'eau circulaire et par un brossage dont l'exécution est rendue possible par des volets mobiles placés au-dessus des vidoirs, à chaque palier.

Société de logements économiques pour familles nombreuses. — Cette société a construit quatre immeubles.

Le premier, rue du Télégraphe, à Belleville, qui a coûté 400.000 francs, comprend 72 logements dont 50 de 4 pièces, 15 de 3 pièces et 7 de 2 pièces dont les loyers varient de 180 à 440 francs, à raison de 7 francs environ par mètre carré de logement. Il abrite 527 personnes dont 380 enfants.

Le second, rue Belliard, à Montmartre, a coûté 500.000 francs et contient 93 logements, 52 de 4 pièces, 33 de 3 pièces et 8 de 2 pièces, occupés par 613 personnes dont 430 enfants. Les loyers varient de 170 à 440 francs, à raison de 9 francs par mètre carré de logement.

Le troisième, rue Falguière (XVe arr.), est revenu à 750.000 francs. Les logements, dont le loyer, à raison de 9 francs par mètre carré, varie de 300 à 450 francs, sont au nombre de 108, 53 de 4 pièces, 39 de 3 pièces et 16 de 2 pièces. La population est de 825 personnes dont 585 enfants.

Enfin le plus récent, boulevard Kellermann (XIIIe arr.), d'un prix de revient de 660.000 francs, a 107 logements, 58 de 4 pièces, 39 de 3 pièces, 10 de 2 pièces, loués de 280 à 440 francs, à raison de 8 fr. 50 le mètre carré de logement. Ils sont occupés par 617 personnes dont 407 enfants.

Ce sont donc bien des familles nombreuses qui habitent ces maisons, puisque le nombre moyen d'enfants par logement varie de 4 dans les maisons les plus récentes à 5 dans celles un peu plus anciennes.

Dans les logements, tous bien exposés et aérés, il n'y

CHRONIQUE HYGIÉNIQUE *(Suite)*

a ni parquets ni plinthes, mais des carrelages céramiques, lavables, de couleur claire. Les marches d'escalier sont en carborandum comme dans les escaliers du métropolitain. A chaque cuisine se trouve un balcon, avec garde-manger. Chaque logement a un water-closet particulier.

Le revenu brut est d'environ 6 p. 100 du capital engagé.

Société le Foyer. — L'immeuble de cette Société est dans un quartier relativement central, rue Laplace, près du Panthéon. Mais, en raison du prix des terrains, les loyers des logements sont plus élevés que dans les immeubles précédents, 375 francs pour une cuisine et une chambre, 500 francs pour une cuisine et 3 chambres de 12 à 13 mètres carrés.

Il y a 62 logements occupés par 250 personnes. Dans chaque logement il y a un water-closet et dans chaque cuisine un balcon. Les escaliers sont au nombre de trois et dans chacun d'eux se trouve une trémie pour les ordures ménagères.

En outre il existe dans l'immeuble un lavoir à 20 places et une cuisine-école où l'on donne un enseignement ménager.

Fondation Singer-Polignac. — Construit en briques de couleur et d'aspect élégant, l'immeuble de la fondation Singer-Polignac se trouve 72, rue de la Colonie (XII[e] arr.).

Il comprend 64 logements de 1 à 3 chambres, répartis en 5 étages et loués 220 à 410 francs (cave comprise) à raison de 8 fr. 80 environ le mètre carré de logement. Il y a 302 habitants dont 161 enfants.

Les balcons sont nombreux et les vidoirs à ordures ménagères sont placés extérieurement dans les cours latérales.

En outre, et c'est là une innovation intéressante dans Paris, quarante jardinets de 50 mètres carrés sont mis à la disposition des locataires pour un loyer de 20 francs par an.

La maison et les jardins ont coûté 600.000 francs et rapportent brut 27.000 francs et net 18.000 francs, soit 3 p. 100 du capital engagé. Sur ce total, les jardins ont coûté 40.000 francs et rapportent 800 francs seulement soit 2 p. 100. Et cependant le terrain n'a guère coûté que 20 francs le mètre carré : il serait donc bien difficile d'imiter cet exemple dans d'autres quartiers de Paris.

Société des logements populaires hygiéniques. — Cette Société possède, boulevard Bessières (XVII[e] arr.) un immeuble construit avec le concours de la Ville de Paris et de l'Assistance Publique.

La Ville de Paris a donné le terrain en location pour soixante-quinze ans, à un prix infime, 20 francs par an à la condition que, à l'expiration de ce délai de soixante-quinze ans, l'immeuble entier devienne sa propriété.

L'Assistance publique a prêté 60 p. 100 du capital de 260.000 francs employé à la construction de l'immeuble, moyennant un intérêt de 3 p. 100, amortissement en cinquante ans.

La maison a 7 étages et comprend 60 logements du prix uniforme de 250 francs, composés d'une cuisine-salle à manger et d'une grande chambre de 4,50 × 5 mètres divisée en deux parties par une cloison de 2 mètres de hauteur. Les couloirs sont remplacés par des balcons grillagés, exposés au midi, servant de promenoirs aux enfants et donnant accès à l'escalier, aux vidoirs à eaux vannes et à ordures ménagères, ainsi qu'aux water-closets.

Le revenu brut est de 16.000 francs et le revenu net actuellement de 12.000 francs sera de 10.500 francs quand les impôts seront normaux.

La population est de 360 personnes dont 240 enfants.

Les immeubles dont nous venons de parler ont nécessité une dépense de plus de 13 millions et offrent 1048 logements occupés par près de 5.500 personnes.

Sans doute cet effort est loin d'être suffisant pour assurer des logements salubres à bon marché à toutes les familles nécessiteuses et même à toutes les familles nombreuses, les familles de plus de 6 personnes étant au nombre de près de 40.000 à Paris. Néanmoins le résultat obtenu depuis la loi de 1906 est loin d'être négligeable.

SEVARUS.

VARIÉTÉS

LE RECORD DE LA CHASSE AU LION APPARTIENT A UN MÉDECIN

C'est comme médecin et comme naturaliste que le Professeur Kattwinkel a entrepris dans l'Est Africain allemand le remarquable voyage d'exploration au cours duquel il a, de sa propre carabine, tué dix lions. Cet exploit fait de lui le *recordman de la chasse au lion*. En effet, le président Roosevelt, dans ce même Est Africain, n'a abattu que 8 ou 9 de ces félins et aucun de ceux-ci n'atteint l'imposante stature des dix grands lions mâles adultes du P[r] Kattwinkel.

Ce savant appartient à la Faculté de Munich où il enseigne avec succès la Neurologie ; il est en outre un zoologiste distingué ; et, dans ses moments de loisir, un incomparable tireur.

En préparant son expédition, il réalisait un rêve longuement caressé : étudier la Maladie du Sommeil dans les points où elle est encore endémique, notamment à Utegi, où Koch avait établi le centre de sa mission d'études sur la trypanosomiase ; examiner tous les anciens malades que Koch avait soignés par l'Atoxyl, faire si possible quelques autopsies concluantes et en rapporter les pièces.

Puis, quittant les bords du lac Victoria, traverser toute la colonie de l'Est Africain jusqu'à la côte, en passant par certains territoires dont la topographie était jusqu'alors inconnue ; étudier la faune de ces régions, depuis l'hippopotame jusqu'aux plus infimes organismes... Enfin, abattre, chemin faisant, le gibier qui se rencontrerait : rhinocéros, crocodiles, antilopes, lions, éléphants. Et, à cet effet, il emporterait tout bonnement son Mauser 6 mm.6 ; il en a l'habitude. C'est avec cela qu'il tire le coq de bruyère dans son paisible Tyrol bavarois.

Lorsque le P[r] Kattwinkel s'engagea dans l'Est Africain vers la mi-décembre 1910, il emmenait à sa suite une caravane de 300 personnes, recrutées et soldées directement par lui, il lui fallait de nombreux porteurs, car dans ces régions infestées par la mouche tsé-tsé, les bêtes de somme périssent et ne sont d'aucun service ; on avait adjoint à la caravane 2 Wanderobbos capturés spécialement comme suiveurs de pistes émérites ; ces sauvages sont particulièrement redoutables par l'usage qu'ils font des flèches empoisonnées. Ceux-ci, dès la première heure, furent subjugués par le courage, le sang-froid, l'adresse de l'extraordinaire chasseur qu'ils escortaient ; furent-ils gagnés aussi par sa bonté, par sa charmante bonhomie ? bref, ils vouèrent un attachement passionné à l'explorateur et

VARIÉTÉS (*Suite*)

à sa femme. En effet, Mme Kattwinkel avait voulu accompagner son mari dans cette périlleuse expédition ; elle en fut l'âme et la providence, et, pour son mari, le plus précieux des auxiliaires : elle veillait à la conservation et à la préparation des spécimens zoologiques, au développement des photographies ; elle soignait les malades, pansait les blessures. Tous l'adorèrent, et les nègres de la caravane, quoique ses cheveux châtains ne montrent pas le moindre fil d'argent, l'avaient baptisée de ce joli nom de « Mama » qui appartient, semble-t-il, aux langues les plus primitives comme aux plus évoluées, et qui se retrouve dans la bouche de tout homme pour témoigner à une femme affection et respect.

Kattwinkel remplit heureusement les deux premières parties de son programme : au prix de quels dangers, de quelles privations, c'est ce qui fera sans doute un jour le sujet d'une intéressante publication de sa part. Mais nous ne voulons parler ici que du chasseur.

Or, voici où commence un véritable roman d'aventures, à tourner les têtes de quinze ans. De ce roman, nous citerons un épisode, parmi dix autres non moins dramatiques ; par exemple, la première rencontre de Kattwinkel avec les lions.

Depuis plusieurs semaines, la caravane séjournait dans une contrée considérée comme riche en fauves ; cependant les deux Wanderobbos uniquement occupés à les dépister n'avaient rien signalé, au grand déplaisir de l'explorateur. Enfin, un beau matin, comme il dormait encore sous sa tente, l'un des Wanderobbos arrive tout en courant, le fait éveiller : ils ont dépisté trois lions, là-bas, à deux heures de marche, le camarade est resté à les surveiller. Kattwinkel saute à terre, on se précipite pour l'habiller plus vite, l'un passe les chausses, un autre les bottes.

Tout en avalant sa tasse de thé, il tend au boy sa carabine pour qu'il la charge ; le voilà parti avec le Wanderobbo. On se hâte dans la steppe. Les chasseurs arrivent sur une petite éminence dominant une lande parsemée de quelques buissons : le second Wanderobbo est là en arrêt, à genoux ; du bout d'une de ses flèches, il montre, à vingt-trois pas de distance, un buisson d'épines de 4 à 5 mètres de diamètre. Kattwinkel y plonge ses regards : il ne voit rien que des herbes sèches. Un colloque s'engage à voix basse : « Mais qu'est-ce que tu dis, voyons ; il n'y a pas de lions ! — Si, si, là ; ils sont là, tous les trois, là, regarde. » Et toujours la flèche montre la même place et de nouveau Kattwinkel regarde et ne voit rien. Alors, les nègres sont pris d'inquiétude, un malaise s'empare des trois hommes : « Si Bibi ne voit pas, il ne tuera pas, et alors ». Ce serait le moment de fuir, mais non, ils restent, résolus à partager son sort.

A l'intérieur du buisson, il y a comme une vague tache jaunâtre, peut-être des herbes plus sèches que le reste ? Ma foi, au petit bonheur ! Kattwinkel tire ; le coup ne part pas... Dans un éclair, il a l'intuition de ce qui s'est passé : lors du départ si précipité, le boy n'a pas compris son ordre, au lieu de charger la carabine, il l'a déchargée !

Sans quitter sa position, Kattwinkel, dans un silence profond — si profond qu'on entend battre les cœurs, — lentement, posément, introduit cinq cartouches dans le magasin de son fusil, puis il épaule de nouveau et tire. Avec un rugissement furieux, trois énormes lions s'élancent hors du fourré sur lui. Il vise comme à la cible, celui de droite au cou, celui de gauche au poitrail, tous deux tombent après quelques faibles bonds ; celui du milieu, quoique blessé, fait un bond formidable jusqu'à 5 mètres du chasseur : d'une dernière balle dans l'œil droit, il l'étend mort à ses pieds. En trois secondes, Kattwinkel a fait son triplet de lions.



Le Professeur KATTWINKEL et ses lions.

Quelques jours plus tard, étant en promenade, Kattwinkel se trouvait à l'improviste en présence d'une nouvelle troupe de lions ; cette fois il y en avait 4 — 2 lions et 2 lionnes. — Le magasin de sa carabine ne contenait que quatre balles. Des deux premières il tue net les deux lions, quant aux deux lionnes, blessées chacune grièvement d'une balle, elles s'enfuyaient, le laissant encore une fois sain et sauf, ainsi que sa femme qui, l'ayant accompagné dans sa promenade, se trouvait à quelques pas derrière lui.

Et dire que tous ces exploits ont été accomplis avec une simple carabine Mauser du calibre de 6 millim. 1/2 (le calibre d'une de nos carabines de salon !), et avec des balles non explosibles !

Dr O. CROUZON.

PROPHYLAXIE

LA FIÈVRE JAUNE AU SÉNÉGAL

Par le Dr L. D'ANFREVILLE

On n'ignore pas, même en France, la gravité des épidémies de fièvre jaune. Connue d'abord exclusivement dans les Antilles où elle avait décimé les soldats de Colomb et de ses successeurs, la fièvre jaune s'est étendue vers le Sud jusqu'au delà du Brésil, puis sur la côte occidentale d'Afrique, enfin jusqu'en Europe méridionale. La France elle-même enregistra des épidémies, restées fort heureusement tout à fait locales.

Cette maladie est redoutée sur la côte d'Afrique où elle n'est pas encore devenue endémique, au moins autant que l'était chez nous au moyen âge la fameuse peste noire. La première épidémie dont l'histoire sénégalaise ait gardé le souvenir remonte à l'année 1830. Les deux seuls grands établissements français de l'époque étaient Gorée et Saint-Louis. La population blanche de Gorée qui comptait 150 personnes fournit 144 malades, dont 52 moururent. Les 650 habitants de Saint-Louis furent décimés dans les mêmes proportions. En 1837, 59, 61, 78, 78, 80, 81, 82 de nouvelles épidémies éclatèrent encore. Celle de 1878 n'épargna presque aucun des médecins qui se trouvaient présents dans la colonie (1).

Enfin, une dernière fois, c'était en avril 1900, la fièvre jaune envahit le Sénégal, elle atteignit 400 Européens dont la moitié moururent. La population blanche de la colonie ne dépassait pas alors le chiffre de 2 500 âmes. Un exode général permit d'en sauver la majeure partie.

Ce court historique suffit pour expliquer combien est justifiée sur la côte d'Afrique la crainte de la fièvre jaune. Dès qu'un seul cas est reconnu quelque part, les autorités se concertent et les populations s'inquiètent. Comme toutes les colonies voisines d'ailleurs, le Sénégal ne vit que de commerce, aussi une épidémie risque-t-elle de ruiner ceux qu'elle ne tue pas.

Nous ne savions rien jusqu'à ces dernières années, ni sur les origines de la fièvre jaune, ni même sur son traitement. C'est seulement en 1900 que la mission envoyée par le gouvernement américain à Cuba vint éclairer le monde savant sur la pathogénie de la maladie. Reprenant l'opinion de Finlay, les médecins américains Reed, Carol, Lazear, Agramonte démontrèrent qu'un moustique, Stégomya fasciata, ou calopus, transmettait par sa piqûre l'affection dont il avait puisé les germes dans le sang d'un malade atteint depuis moins de trois jours.

L'importance de la nouvelle découverte était extrême; si elle ne permettait pas de guérir la maladie, elle donnait le moyen infaillible d'en préserver un pays ou une population donnés. Les Américains débarrassèrent en effet Cuba de la fièvre jaune, les Brésiliens, un peu plus tard, obtinrent un succès analogue à Rio.

Nous-mêmes, qui n'avons pas eu depuis la meurtrière épidémie de 1900 l'occasion de prouver chez nous une fois de plus l'efficacité de la méthode américaine, nous avons du moins, dès l'année 1904, pris en Afrique occidentale un ensemble de mesures destinées à préserver du fléau nos colonies si prospères de la côte. Sous la haute impulsion de M. Roume, alors gouverneur général de l'Afrique occidentale française, toute une série d'arrêtés furent promulgués qui permettaient au Service de Santé doublé de services d'Hygiène créés pour cet effet dans les grandes villes, d'appliquer les principes édictés par les Américains, à la suite de leur féconde découverte. Ces principes peuvent se résumer dans la formule suivante : Les Stégomya pondent leurs œufs dans des eaux très abritées, collectées dans de petits récipients naturels ou occasionnels qu'on trouve plus fréquemment pour ce motif dans les villes. De ces œufs qui se transforment en larves, puis en moustiques, au bout d'un à plusieurs septenaires, on peut très facilement débarrasser une ville, voire même un territoire de petite étendue, si l'on supprime toutes les collections d'eaux stagnantes, ou bien, ce qui est plus facile, si l'on empêche les moustiques d'y aller pondre, ou leurs larves d'y évoluer.

Les arrêtés pris sur l'initiative de M. Roume avaient un défaut qu'il fallut plusieurs années pour découvrir, ils ne prévoyaient pas de pénalités assez sévères contre les délinquants. Les habitants du Sénégal ont, en effet, une mentalité particulière à ce point de vue. C'est la raison pour laquelle le gouverneur général actuel provoqua en octobre dernier la publication d'un décret présidentiel qui élevait les pénalités dans de notables proportions. Et comme les moyens d'action mis à la disposition des services d'hygiène urbains avaient été augmentés, nos colonies de la région se trouvent mieux armées que naguère contre une épidémie de fièvre jaune. Mais aussi la situation exigeait-elle l'adoption de ces mesures.

Un certain nombre des précédentes épidémies qui ont envahi le Sénégal ont atteint nos territoires en passant par la Gambie anglaise. Or l'an passé, vers le mois de mai, des cas de fièvre jaune furent signalés en Guinée portugaise et en Gambie anglaise, la situation fut bientôt telle que le gouvernement général dut envoyer un médecin au secours de nos nationaux de la Guinée, relativement très nombreux dans cette possession étrangère.

Les épidémies de fièvre jaune commencent d'ordinaire au Sénégal au moment où la chaleur s'accroît, en mai ; elles battent leur plein avec les chaleurs humides de l'hivernage et finissent vers novembre et décembre, quand revient la fraîcheur. La situation se maintint heureusement durant l'hivernage ; seuls, quelques cas furent signalés le long de la frontière de Gambie. Mais quand vint novembre, trois cas furent déclarés à Dakar, notre grand port de l'Afrique occidentale et dans les agglomérations voisines. Près de 3 000 Européens y habitent, la situation serait promptement devenue désastreuse si l'on s'était trouvé à une période moins favorable de l'année, car il semble que les autorités médicales furent à ce moment un peu débordées.

Au cours des trois mois suivants un ensemble de cinq ou six nouveaux cas ont encore été signalés. La répartition de ces cas démontrait que le danger s'accroissait. Dakar et ses environs n'étaient plus seuls atteints. Deux stations situées sur la voie ferrée si commerçante du Cayor, Thiès et N'dande, fournissaient trois de ces cas. L'un des malades était même transporté à Saint-Louis, chef-lieu de la colonie où résident 1 500 à 1 800 Européens. Le Service de Santé dans nos colonies est dirigé par des médecins des troupes coloniales qui, constitués en corps, se sont jusqu'ici montrés très jaloux de leurs prérogatives, vis-à-vis des médecins civils qu'on leur a subordonnés. Il existe au Sénégal un certain nombre de commissions d'hygiène composées de médecins civils et militaires, d'autres fonctionnaires, voire de colons. On ne réunit d'abord pas, à ma connaissance, ces commissions spéciales ou, si elles furent réunies, les questions qu'on les pria de résoudre pouvaient passer pour très secondaires. Le Service de Santé voulut donc garder pour lui toute la

(1) L'auteur de ces lignes eut récemment la satisfaction d'obtenir de la municipalité la restauration du monument bien délaissé de ceux de ses confrères (tous militaires) qui moururent alors à Saint-Louis.

PROPHYLAXIE (*Suite*)

responsabilité de la lutte. Les directions qu'il devait suivre lui étaient indiquées au surplus par l'état de nos connaissances. Il lui fallait d'abord étendre aux divers points de la colonie habités par une collectivité européenne, les prescriptions des arrêtés sur l'hygiène. Il devait donc créer le plus vite possible en ces diverses localités des brigades d'hygiène analogues à celles qui fonctionnaient à Saint-Louis et à Dakar. Ces brigades procéderaient sans tarder à la destruction des larves par le desséchement ou le pétrolage des mares ou des collections d'eaux. Il devait, en même temps, veiller surtout sur les frontières, à empêcher l'introduction ou la diffusion des germes nocifs en surveillant voyageurs et marchandises.

Certains travaux récents semblant démontrer que le noir peut servir de réservoir au virus amaryl, les voyageurs de toutes races provenant de points contaminés devaient être inspectés, surveillés ou même arrêtés en cas de besoin. Des médecins rompus à ces devoirs spéciaux devaient surveiller les équipes d'hygiène et tenir la main à l'exécution de toutes les mesures préventives.

Si la maladie forçait les portes, il convenait d'isoler les malades et surtout de les préserver de la piqûre des stégomyes, ensuite de détruire les moustiques possiblement infectés par ces malades. On a pour cela des armes nombreuses, les fumigations de soufre, celles de tabac, aussi efficaces et relativement bon marché dans ce pays (1).

Il fallait reculer des frontières de la colonie à celles des régions contaminées l'application des autres mesures de protection, passeports sanitaires ou quarantaines pour les voyageurs. Les marchandises ne sont jamais dangereuses dans le cas qui nous occupe. On peut ne pas s'inquiéter de celles qui transitent sur des trucs ou des chalands comme font les arachides, principale exportation du pays. Il suffirait simplement ici de fumiger les wagons fermés ou les cales de navires en provenance de points suspects, pour détruire les moustiques qui pourraient s'y être réfugiés et le commerce se serait facilement accommodé de ces restrictions peu gênantes.

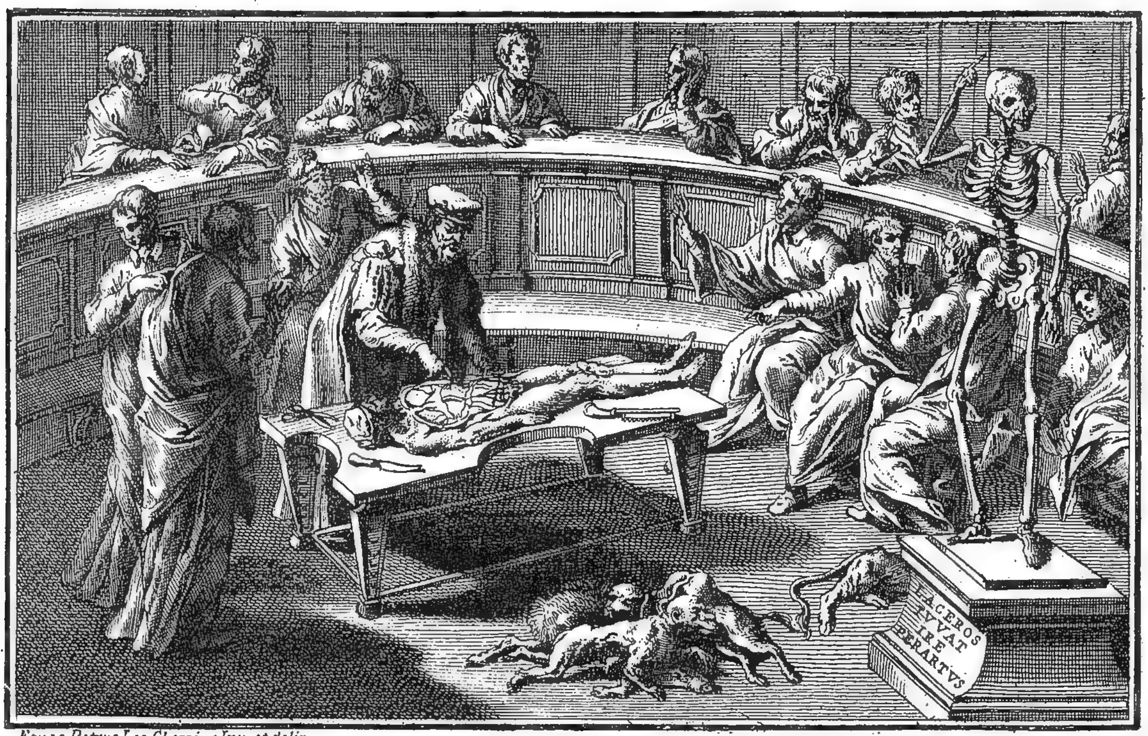
Le service de Santé du Sénégal n'a pas, à dire vrai, cru devoir employer ces divers moyens dont l'efficacité n'était cependant pas douteuse.

A la suite des deux cas déclarés à Thiès en janvier dernier, on s'est décidé à brûler pour 17 000 francs de cases. On aurait au préalable laissé vider ces cases des marchandises qu'elles contenaient, ce qui a peut-être permis aux moustiques d'éviter l'incendie. Puis on procéda, dans Dakar même, à la destruction de nombreux immeubles. Une dépense de près de 300 000 francs a été prévue pour cet usage et vraiment cette dépense ne paraît pas à beaucoup près très justifiée. La bonne saison heureusement joignit ses efforts à ceux des médecins. Puis l'administration civile de la colonie entra en jeu et décida de prendre la plupart des mesures précédemment énumérées, il semble donc bien qu'on soit entré maintenant dans la bonne voie. Aussi le médecin militaire et le naturaliste chargés, à la fin de février, de contrôler les mesures prises par le Service de Santé de la colonie, n'auront-ils sans doute pas grand travail à faire. Sans vouloir diminuer leurs mérites, l'un d'eux s'est acquis au Congo et ailleurs, une réputation très méritée.

(1) Nous avons récemment procédé de concert avec deux confrères des troupes coloniales à des expériences de ce genre qui ont donné les meilleurs résultats.

LEÇON D'ANATOMIE

LEÇON D'ANATOMIE DE BARTHOLOMÉ EUSTACHE



Eques Petrus Leo Ghezzius Inu et delin

Tabulæ Anatomicæ Clarissimirri Bartholomæi Eustachii quas e tenebris tandem vindicatas et Sanctissimi Domini. Clementis X Pont. Max. Munificentiâ dono acceptas Præfatione, Notisque illustravit, ac ipso suæ Bibliothecœ Dedicationis die publici juris fecit Jo. Maria Lancisius Intenius, Cubicularius, et archiater Pontificius, Romæ, M D C C XIV

LA MÉDECINE AU PALAIS

QUESTIONS DE PHARMACIE

Quittons pour une semaine le cabinet du médecin pour gagner la rue et dans la pharmacie prochaine cherchons des médicaments, des simples, voire des consultations. Nous irons peut-être même jusque chez l'herboriste qui peut exercer illégalement la pharmacie, de même que certains pharmaciens ont l'habitude dangereuse de soigner les malades.

Nous voici à la pharmacie. De nombreuses personnes, dès qu'elles sentent un malaise ou qu'elles ont subi un accident, ont la fâcheuse manie de ne point consulter leur médecin, mais d'aller demander à celui qui leur fournit d'habitude leurs remèdes leurs premiers conseils.

Il en est pour les médecins comme pour les avocats, bien des gens s'imaginent à la première difficulté qu'il leur en coûtera moins d'aller chez l'agent d'affaires qui tient ses assises au rez-de-chaussée que de chercher une consultation auprès de ceux que la loi entoure de son contrôle et de sa garantie.

De nombreux pharmaciens ont été condamnés pour avoir ainsi suivi la maladie d'un client et avoir prodigué des renseignements journaliers.

Cependant, en présence d'un seul conseil donné au début d'une maladie par un pharmacien, le tribunal de la Flèche (jugement du 24 mai 1911) a décidé qu'il ne saurait y voir le traitement habituel et la direction suivie de cette maladie, ni retenir contre le pharmacien le délit d'exercice illégal de la médecine.

Mais, supposons que notre pharmacien a fait mieux que de donner un conseil et qu'il a délivré des médicaments composés, préparés de sa propre autorité. Le même tribunal a décidé que, dans ce cas, il n'aurait dû agir que sur ordonnance du médecin et qu'en conséquence il était punissable.

Le pharmacien est donc puni, lorsqu'il se met en contravention des lois par son propre fait, mais il peut l'être également, alors même qu'il n'a pas agi personnellement. C'est ainsi qu'un pharmacien a été condamné parce que son élève avait exercé illégalement la pharmacie, le tribunal ayant estimé que, ne venant pas le soir à sa pharmacie, l'inculpé ne la surveillait pas suffisamment et se rendait complice, par suite, des délits commis par ses élèves. (Tribunal de la Seine, 10 mars 1911). Les tribunaux, en dehors de l'exercice illégal de la médecine, ont fréquemment à s'occuper des produits vendus par les pharmaciens. Un arrêt de principe a été rendu par la chambre criminelle de la chambre de cassation le 15 juin 1911 (*Le Droit*, 20 octobre 1911).

Cet arrêt décide que les pharmaciens ne peuvent détenir et mettre en vente dans leurs officines des préparations non conformes au Codex, sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les magasins et officines des pharmaciens où se vendent habituellement les médicaments.

Une poursuite pour un produit spécial, l'extrait fluide de belladone, avait été introduite à Amiens contre un pharmacien qui vendait un extrait non conforme au Codex. L'inculpé fut acquitté parce que cette composition n'est pas de façon certaine un médicament. Mais la Cour d'Amiens, dans un arrêt du 22 juin 1911, a décidé que la prétention d'un pharmacien qui déclare être en droit de vendre de la kola granulée d'un titre inférieur à celui du Codex est inadmissible. Cependant le pharmacien appuyait son affirmation sur la préférence de ses clients, disant encore que les médecins prescrivaient cette kola d'un titre inférieur.

Une telle explication ne pouvait être admise car l'article 32 de la loi de Germinal est impératif.

D'autres poursuites avaient été intentées contre un pharmacien qui vendait une scammonée renfermant 40 p. 100 d'amidon et accusant une teneur en résine de 43 p. 100 alors que le Codex exige 70 p. 100. Le tribunal a décidé qu'il n'avait pas à apprécier s'il est facile ou non d'obtenir la teneur exigée par le Codex ni si c'était le premier fabricant qui avait fourni la scammonée telle qu'elle était.

Le tribunal a considéré que cette scammonée était falsifiée, et il a condamné le pharmacien, disant que c'était à lui de prouver que le produit avait été falsifié à son insu et qu'en tout cas il lui appartenait de l'analyser pour s'assurer qu'il contenait toutes les qualités substantielles exigées par le Codex (Tribunal de la Seine, 11 mars 1911).

Un autre pharmacien, poursuivi devant le tribunal de Lille le 11 mai 1911 pour les mêmes faits, avait prétendu pour sa décharge que la scammonée étant une drogue simple, elle pouvait être vendue par les épiciers et droguistes telle qu'elle existe naturellement et sans aucune préparation. Le tribunal a condamné le pharmacien disant que la détention de toute scammonée ne contenant pas 70 p. 100 de résine et renfermant de l'amidon est punissable.

Les droguistes d'ailleurs et les herboristes n'échappent d'ailleurs pas, comme semblait le croire le pharmacien, à la loi : c'est ainsi que le tribunal de la Seine, le 22 juillet 1911, a condamné un herboriste pour infraction à la loi du 22 Germinal an XI, c'est-à-dire pour exercice illégal de la pharmacie.

Ce droguiste avait obtenu des pastilles autrement que par l'évaporation de l'eau d'une source de Vichy et composées d'un mélange de carbonate de soude, de gomme et de sucre. Ceci constituait une substance médicamenteuse dont la vente ne pouvait être pratiquée que par les seuls pharmaciens.

Le même tribunal a rendu des décisions semblables en ce qui concerne les pastilles de soufre, le quinquina, la kola, le matico qui ne sont pas des plantes indigènes que les herboristes ne sont pas autorisés à vendre par l'article 37 de la loi de Germinal an XI, les pharmaciens ayant seuls le droit de les vendre au poids médicinal.

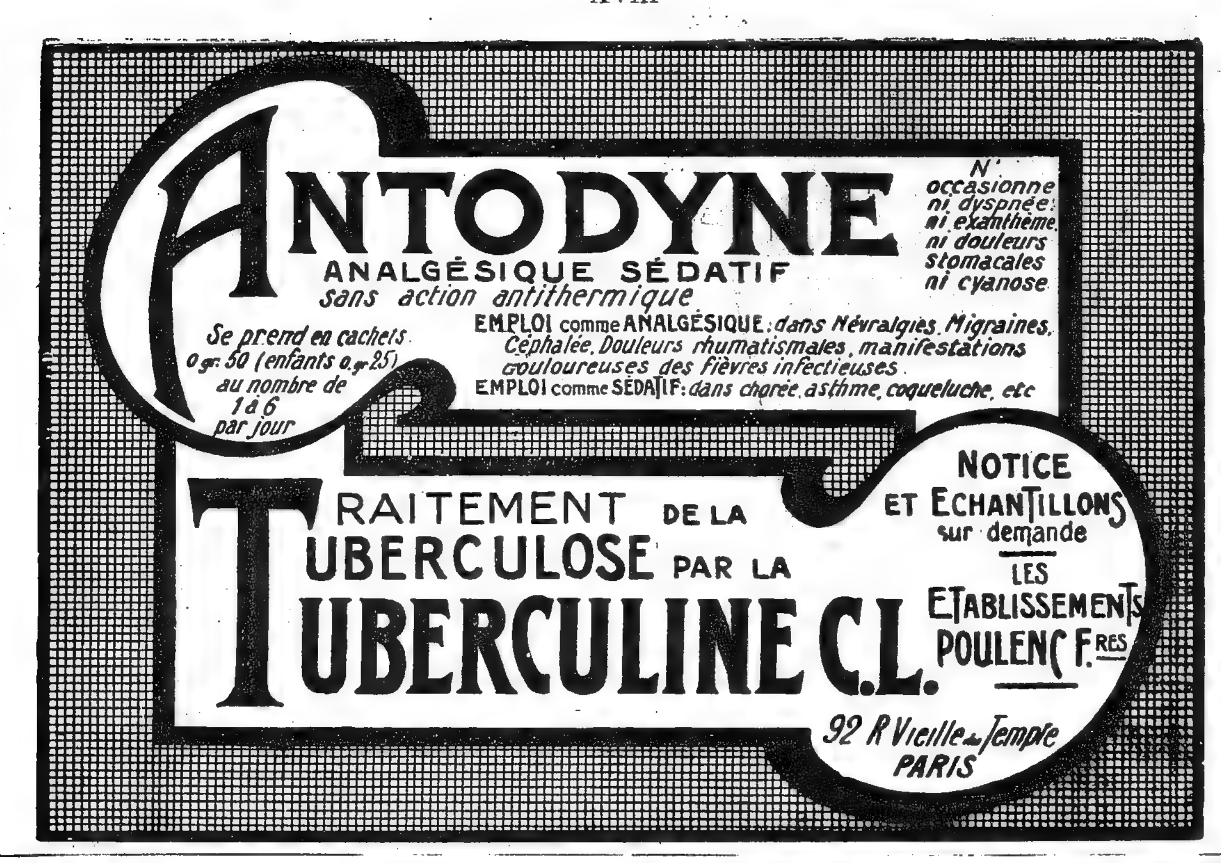
Devant le tribunal de Rouen, un herboriste était poursuivi pour exercice illégal de la pharmacie. Le tribunal a appliqué, le 18 mai 1911, la jurisprudence que nous venons de voir au fait de vendre au poids médicinal des drogues simples, deux onces d'huile de ricin, des paquets de permanganate de potasse, de mettre en vente des plantes médicinales exotiques, follicules de séné et semen-contra, du sirop de tolu et du sirop antiscorbutique, ainsi que des préparations pharmaceutiques, telles que du papier Valensi, du sirop de raifort iodé, du sirop iodo-tannique phosphaté, de l'eau-de-vie allemande et des paquets de sublimé corrosif.

D'une manière générale, d'ailleurs, il importe peu que l'épicier ou l'herboriste n'ait pas été surpris en train de vendre, mais qu'il ait simplement détenu ces produits dans sa boutique ou son arrière-boutique.

C'est en effet là un point intéressant de toute cette jurisprudence, la défense de vendre de tels produits implique l'interdiction de les posséder, car les tribunaux concluent invariablement de la détention d'un produit dont la vente est interdite à l'intention par le commerçant qui le détient d'en opérer une vente illicite.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

***



Nouveau Traitement de la SYPHILIS

HECTINE

Benzosulfone paraaminophénylarsinate de soude).

PILULES (0,10 d'Hectine par pilule).
Une à deux pilules par jour pendant 10 à 15 jours.

GOUTTES (20 gouttes équivalent à 0,05 d'Hectine).
20 à 100 gouttes par jour pendant 10 à 15 jours.

AMPOULES A (0,10 d'Hectine par ampoule).

AMPOULES B (0,20 d'Hectine par ampoule).
Injecter une ampoule par jour pendant 10 à 15 jours.

INJECTIONS INDOLORES

HECTARGYRE

(Combinaison d'Hectine et de Mercure).

PILULES (Par pilule : Hectine 0,10; Protoiodure Hg 0,05; Ext. Op. 0.01). — *Une à 2 pilules par jour.*

GOUTTES (Par 20 gouttes . Hectine 0,05; Hg 0,01). *20 à 100 gouttes par jour.*

Durée du traitement 10 à 15 jours.

AMPOULES A (Par ampoule. Hectine 0,10; Hg 0,005).

AMPOULES B (Par ampoule· Hectine 0,20, Hg 0,01).

Une ampoule par jour pendant 10 à 15 jours

INJECTIONS INDOLORES

ECHANTILLONS et LITTÉRATURE d'*Hectine* et d'*Hectagyre*. **LABORATOIRE de l'HECTINE**, 12, R. du Chemin-Vert, VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

HISTOGÉNOL

NALINE

EMPLOYÉ DANS LES HOPITAUX de PARIS
Sanatoria
Dispensaires antituberculeux.
COMMUNICATIONS
l'Académie des Sciences;
la Société de Biologie et de Thérapeutique.
THÈSE
sur l'HISTOGÉNOL présentée aux Facultés de Médecine de Paris et de Montpellier.

Médication Arsénio-phosphorée organique

à base de Nuclarrhine

L'**HISTOGÉNOL NALINE** est indiqué dans tous les cas où l'organisme, débilité par une cause quelconque, a besoin d'une **médication réparatrice puissante**; dans tous les cas où il faut relever l'état général par l'amélioration de la composition du sang, la reminéralisation des tissus et le retour à la normale des réactions intraorganiques

TUBERCULOSE, BRONCHITES, LYMPHATISME, SCROFULE, ANÉMIE
ASTHME, NEURASTHÉNIE, DIABÈTE, AFFECTIONS CUTANÉES
FAIBLESSE GÉNÉRALE CONVALESCENCES DIFFICILES, ETC.

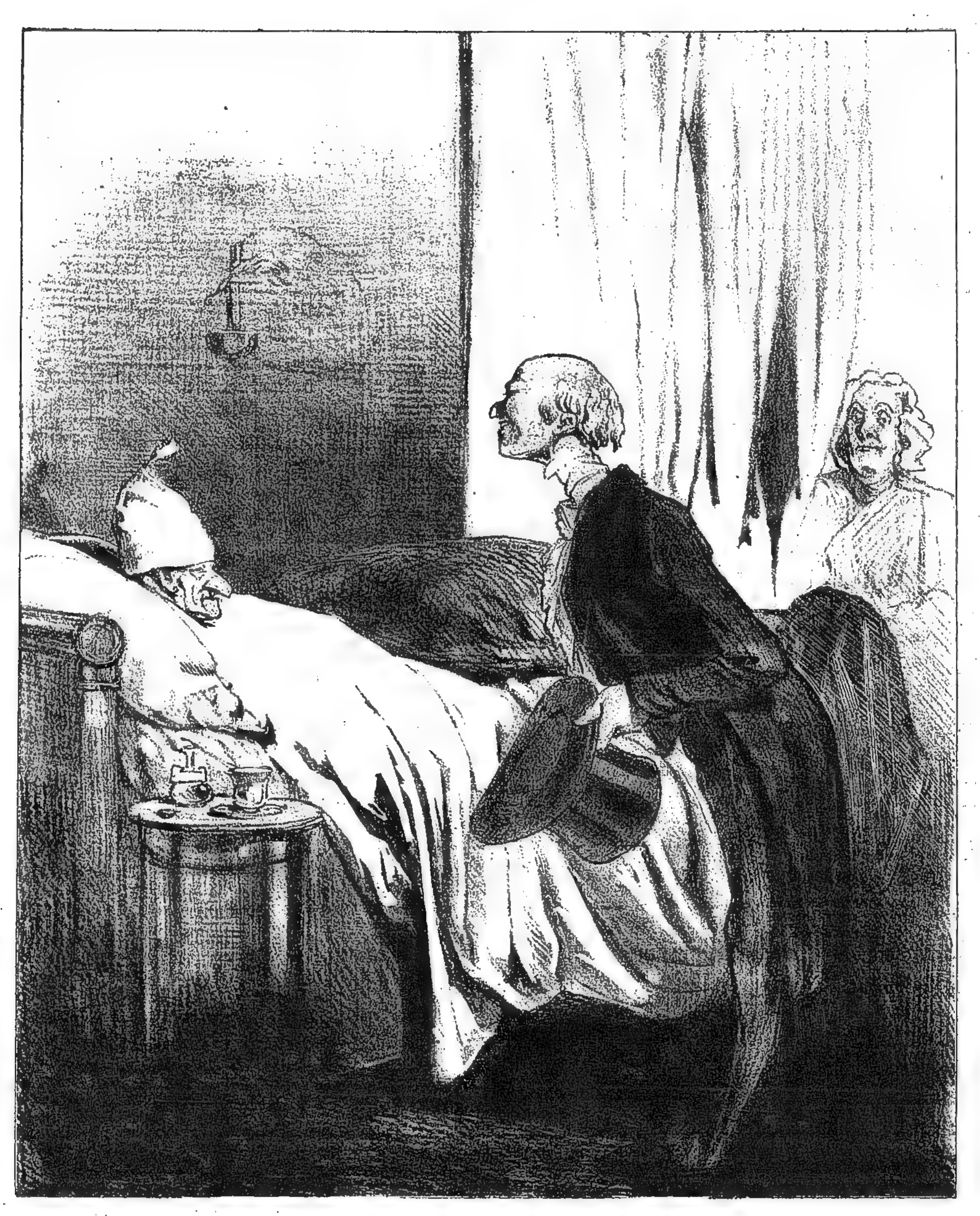
Echantillons: Laboratoires **A. NALINE**, 12, Rue du Chemin-Vert, à VILLENEUVE-LA-GARENNE (Seine)

FORMES et DOSES :
ÉLIXIR, ÉMULSIO[N]
GRANULE
2 cuillerées à soupe p[ar] jour.
COMPRIMÉS
4 à 6 comprimés par jo[ur]
AMPOULE
1 ampoule par jour

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES MALADES ET LES MÉDECINS

PAR JACQUES



LE DOCTEUR EMPAILLEUR.

Monsieur, je suis médecin; et j'ai pour spécialité de conserver très longtemps mes malades... quand ils sont morts.... je viens donc vous offrir mes petits services... vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que vous soyez satisfait... je vous embaumerai à l'Égyptienne, à la Grecque, à la Française ou à la Chinoise à votre choix!....

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Groupement général des matières alimentaires utilisables après cuisson.

Aliments usuels du déjeuner pris dans l'heure qui suit le réveil.

Aliments pris en nature :	A base de lait :	Potages à base de lait. :	Potages à base d'eau :
Lait pur, lait écrémé. Pain. Beurre. Miel. Marmelades. Oranges, Pommes, Poires, Pruneaux. Fraises, Cerises, Groseilles.	Café au lait. Malt au lait. Cacao au lait. Chocolat au lait. Pâtes au lait. Bouillie au lait. Œufs au lait. avec pain et beurre ou biscottes ou toast ou zwibach ou pain complet.	Crème de riz au lait. Crème d'orge au lait. Crème d'avoine au lait. Crème de maïs au lait. Crème de blé vert au lait. Crème de lentilles au lait. Crème de bananes au lait. Racahout au lait.	Bouillon de légumes. Laitues, carottes, navets, bouquet : varié, au moyen de l'addition d'un légume farineux. Panade. Infusés à l'eau : Thé. — Maté. — Cacao. — Chocolat.

Aliments utilisables en nature, après cuisson, leur sélection indiquant leur emploi.

Au Repas de midi.	**Aux deux Repas (mixtes).**	**Au Repas du soir.**	**Indications.**
Œufs. Goujons. Gardons. Sardines. Harengs. Maquereaux. Thon. Homard. Langouste. Tourteau. Morue. Saumon. Anguilles. Équilles. Esturgeon. Surmulet.	Merlans. Limandes. Soles. Éperlans. Tanches. Perches. Brochet. Barbillon. Raie. Coquilles Saint-Jacques. Moules. Crevettes. Colin. Rougets.	Grenouilles. Turbot. Barbue. Truite de rivière. Truite saumonée. Lotte. Daurade. Bar. Quenelles de Poissons. Langoustines. Crabes.	Les œufs, constituant à eux seuls un plat, ne devront figurer que deux ou trois fois au plus par semaine dans les menus du repas de midi. Leur consommation, très utile à l'organisme, cesserait de lui être avantageuse si elle était excessive. L'œuf est incorporé dans un grand nombre de mets. Les poissons d'eau douce devront être utilisés aussi souvent que les poissons de mer.
Bœuf : filet, faux-filet, côtes, aloyau, culotte, tranche. Veau. Noix, Côtes, Épaule. Mouton : Gigot, Carré. Épaule, Côtes, basses côtes, Rognons. Agneau : selle, côtes, gigot. Chevreau. Porc : filets, côtes, tête, pieds, queue, tripes, boudin. Cochon de lait. Lapin de Garenne. Oie. Chevreuil. Marcassin. Sanglier.	Langue, queue, moelle. Tête, langue. Ris, cervelle. Foie, rognons, pieds. Langue. Cervelles. Pieds. Langues. Ris. Cervelles. Cervelle. Jambon. Jambonneau. Lapin de ferme.	Poulet. Poussin. Poule. Chapon. Dindonneau. Canard. Pintade. Pigeon. Faisan. Coq de Bruyère. Perdreau. Bécasse. Bécassine. Alouette. Grives. Caille. Râle des Genêts. Palombe Gélinotte. Gibier d'eau.	Le Bœuf ne sera au menu que deux fois au plus chaque semaine, ainsi que le mouton et le veau. Les autres viandes suppléeront aux précédentes et varieront utilement le régime carné. Un jour sur deux, la pomme de terre, et aux menus des autres jours un des autres légumes énumérés, assureront la consommation de tous les principes végétaux, nécessaires à l'organisme.
Pommes de terre. Patates. Haricots frais. Haricots secs. Fèves. Pois secs. Pois chiches. Choux. Choux de Bruxelles. Choucroute. Cèpes.	Salsifis. Topinambours. Navets. Carottes. Oseille. Céleris Rave. Céleris en branche. Cardons. Aubergines. Tomates. Riz. Choux-fleurs. Cerfeuil bulbeux. Marrons, châtaignes.	Pâtes alimentaires. Artichauts. Laitues. Chicorées. Haricots verts. Petits Pois. Pois mangetout. Pois Beurre. Épinards. Cerfeuil bulbeux. Endives. Asperges. Pointes d'asperges. Tétragones. Curbis.	**Repas du soir.** Un plat de volailles ou des viandes désignées, se consommant rarement en grande quantité, figurera au menu. Aux repas du soir, les légumes farineux ne fourniront que leur cuisson, qui constituera le fond des potages. Les pâtes alimentaires alterneront avec les légumes.
Fruits au four : Pommes et poires. Beignets. Crêpes.	Marmelades. Compotes. Confitures. Soufflés. Chaussons aux fruits.	Puddings au riz, à la semoule, aux pâtes. Crèmes prises. Crèmes renversées. Tartons.	Les entremets sucrés sont principalement indiqués au repas du soir, peu copieux. Ils jouent le rôle important d'agents d'épargne.

Un tableau réunissant des aliments de fantaisie, des aliments consommés crus complétera le groupement général des matières alimentaires.

Dr Léon Derecq.

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Le typhus exanthématique de l'enfant. Son importance au point de vue épidémiologique** (NICOLLE ET CONSEIL, 11 avril 1912).

L'enfant, en particulier le nourrisson, présente une immunité relative vis-à-vis du typhus exanthématique. La maladie revêt généralement chez lui une forme fruste et bénigne à peu près impossible à reconnaître en dehors de la notion d'épidémicité.

Le typhus de l'enfant offre cependant, au point de vue de la contagion, une importance égale à celui de l'adulte, les cas méconnus jouant souvent le rôle capital dans la conservation du virus et la création des foyers de la maladie. Pour cette raison surtout, le typhus exanthématique de l'enfant mérite d'attirer l'attention de l'épidémiologiste et du médecin.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Ostéomyélite du nourrisson** (HALLER, 13 avril 1912).

L'ostéomyélite du nourrisson est plus grave au point de vue vital qu'à un autre âge. Cette gravité tient d'une part au jeune âge des malades, et d'autre part à l'intensité des phénomènes généraux du début. L'ostéomyélite de la hanche est d'une gravité plus grande que celle du tibia. De même. le pronostic est plus grave dans les formes à localisations multiples et s'accompagnant d'arthrites suppurées, dans les cas d'ostéomyélite déterminées par le streptocoque et surtout par les associations microbiennes.

Enfin des complications viscérales possibles et notamment de la bronchopneumonie assombrissent encore le pronostic.

Mais si l'affection guérit, cette guérison s'opère dans des conditions locales excellentes, inespérées.

Le pronostic est soumis souvent à la rapidité de l'intervention chirurgicale.

BULLETIN MÉDICAL. — **Thermothérapie des rhumatismes chroniques** (MIRAMOND DE LAROQUETTE, 10 avril 1912).

« Il nous paraît de plus en plus indiqué en thermothérapie de faire, surtout au début, des séances de courte durée et de moyenne intensité..... Avec des affections aussi anciennes et à tendance aussi essentiellement chronique, il importe d'être patient et tenace, comme on est accoutumé de l'être en électrothérapie ».

BULLETIN MÉDICAL. — **Ectopie testiculaire** (Pr DELBET, 13 avril 1912).

La migration d'un testicule ectopié s'achevant quelquefois vers la puberté, on a conseillé d'attendre ce moment pour intervenir. « En admettant que la descente du testicule dans sa poche scrotale pût s'accomplir vers cette époque (elle ne saurait être escomptée lorsque la glande est fixée par des adhérences), il n'en faudrait pas moins, à mon avis, intervenir à raison de la persistance du canal péritonéo-inguinal et de la menace constante de cette hernie qui existe à l'état virtuel. Aujourd'hui nous n'hésitons plus à intervenir dans tous les cas de ce genre ».

Pour de nombreux motifs (atrophie, frottements douloureux, gravité d'une épididymite blennorragique, prédisposition aux tumeurs malignes), il est utile de procéder à la suppression du canal vagino-péritonéal et d'abaisser et de remettre en place si possible la glande ectopiée.

JOURNAL DE MÉDECINE INTERNE. — **A propos de l'iritis syphilitique** (LACAPÈRE, 10 avril 1912).

« Si l'on accorde que le traitement antisyphilitique, tout au moins le traitement mercuriel, qui, lorsqu'il est prescrit d'une façon intensive et rapide, donne des résultats tout à fait suffisants dans l'iritis, est absolument incapable de déterminer le moindre trouble général, on doit conclure qu'il est plus sage, en face d'une iritis dûment constatée, de prescrire immédiatement le mercure ; s'il s'agit par hasard d'une iritis rhumatismale — et je n'en ai pour ma part jamais constaté — l'injection de quelques centigrammes de mercure ne peut certes déterminer aucun trouble, tandis que la médication salicylée peut permettre aux lésions les plus graves de s'installer définitivement ».

PRESSE MÉDICALE. — **Valeur respective des diverses méthodes modernes d'exploration du système circulatoire** (MARTINET, 13 avril 1912).

Les méthodes statiques (percussion et radioscopie) devront être surtout employées pour le diagnostic et l'étude des affections de l'aorte et plus particulièrement des dilatations et des anévrysmes, des déplacements cardiaques (ectopie, inversion, déplacement par épanchement pleurétique), des épanchements péricardiques, etc. Elles seront d'un intérêt médiocre ou nul dans l'étude des arythmies et des hyposystolies.

Les méthodes cinématiques (représentées par toutes les méthodes graphiques fournissant les courbes des mouvements d'expansion, de rétraction, et de repos du système circulatoire), s'appliquent à l'étude de toutes les variétés d'*arythmie* dans le sens le plus large du mot.

Les méthodes dynamiques (sphygmomanométrie et viscosimétrie) étudient les états d'équilibre et de déséquilibre circulatoire, d'asystolie, d'hyposystolie, d'hypersystolie.

« L'erreur la plus couramment répandue et la plus préjudiciable aux progrès de la cardiologie consiste à demander à chacune de ces méthodes ce qu'elle ne peut pas donner — à la méthode graphique, par exemple, la solution des problèmes dynamiques — et à la méthode sphygmomanométrique la solution de problèmes cinématiques.»

PRESSE MÉDICALE. — **Entorse et tuberculose du pied** (BROCA, 13 avril 1912).

« Dans la majorité des ostéo-arthrites tuberculeuses, l'étiologie traumatique me paraît douteuse, malgré l'opinion de beaucoup de médecins et de presque tous les profanes.

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'arthrite blennorragique aiguë et son traitement** (RAMOND, 13 avril 1912).

L'arthrite blennorragique est une « mauvaise arthrite » qui s'accompagne souvent d'atrophie musculaire et d'ankylose et il n'est pas trop de nombreux moyens pour lutter contre elle. On pourra tenter l'injection sous-cutanée du liquide de la jointure pour obtenir la vaccination par l'autosérothérapie ; après désinfection, on vide l'articulation et on injecte de l'air stérilisé dans la synoviale et le tissu cellulaire périarticulaire. Après injection de 10 centimètres cubes du liquide sous la peau, on comprimera l'articulation. Mobilisation précoce et massage.

CLINIQUE. — **La folliculite urétrale** (LUYS, 12 avril 1912).

« Le traitement endoscopique des folliculites urétrales doit être infiniment préféré au traitement par l'excision chirurgicale, car on évitera presque sûrement la production d'une fistule urinaire consécutive, et on sera de cette façon, plus sûr d'obtenir une guérison complète et durable ».

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Les Défenses vitales. Les fonctions protectrices, par les Drs LOUIS ET PAUL MURAT. 1912. 1 vol. in-12 de 200 pages. Br. 3 fr. (*Maloine*, édit. à Paris.)

Die gynaekologische prophylaxie bei Wahnsinn par le Dr PROFESSEUR L. M. ROSSI. 1912. 1 vol. in-8 de 137 pages. Br. (*Oscar Coblentz*, édit. à Berlin.)

Contribucion al estudio de los mosquitos de Venezuela, par J. M. ROMERO SIERRA. 1911. (*Empresa Guttenberg* à Caracas.)

L'idée de Dieu dans les sciences contemporaines. Les Merveilles du corps humain, par les Drs L. MURAT et P. MURAT. 1912. 1 vol. in-12 de 752 pages. Br. 6 fr. (*Pierre Téqui*, édit. à Paris.)

HOTELS RECOMMANDÉS

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.* — **Grand Hôtel des Thermes** (1er ordre), recommandé par le T. C. F. — **Hôtel des Sources** (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

CHRONIQUE DES LIVRES

L'artériosclérose et son traitement, par le Dr A. GOUGET, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 2e *édition*, 1912. 1 vol. in-16, 96 pages et figures, cart. 1 fr. 50 ; Actualités médicales (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

L'artériosclérose est à l'ordre du jour et peu de questions ont été l'objet d'autant de discussions ces dernières années. Le petit volume de M. Gouget, dont la première édition avait eu un rapide succès, vient donc à son heure. En moins de cent pages, avec ses qualités habituelles d'érudition et de clarté, l'auteur a condensé tout ce qui a été écrit sur l'artériosclérose, montré les multiples facteurs étiologiques qui en déterminent l'apparition, discuté sa pathogénie en en précisant bien la complexité, analysé les symptômes avec méthode. Il a enfin justement consacré un tiers de ce petit volume au traitement et le praticien est assuré d'y trouver de nombreux et utiles renseignements sur la manière de soigner, par un régime et un traitement appropriés les diverses manifestations de l'artériosclérose.

P. LEREBOULLET.

Jahreskurse für ärztliche Fortbildung. — Revue mensuelle donnant d'une façon systématique l'état actuel dans toutes les branches de l'enseignement médico-chirurgical (*Lehmann*, édit. à Munich).

Le numéro d'avril 1912 est consacré aux affections génito-urinaires. On y lit : *Progrès cliniques et thérapeutiques dans la lithiase rénale*, par le prof. G. KLEMPERER ; *L'hématurie*, par le prof. OBERLAENDER ; *Comment le médecin doit-il se comporter dans le traitement de la syphilis par le Salvarsan*, par le prof. JADASSOHN ; *Progrès accomplis dans la thérapeutique de la gonorrhée*, par le Dr SIEBERT.

H.

Gastronomie pratique, par ALI BAB. 2e édition, 1 vol. in-4 de 636 pages, 12 francs. (*Ernest Flammarion*, édit., à Paris).

Voici un très original ouvrage, dont l'auteur, ingénieur fort distingué, cache sous un pseudonyme un nom bien connu du monde médical. Il nous raconte en sa préface que, forcé par sa profession à des voyages d'exploration dans des pays sauvages, il dut être son propre cuisinier, et prit dès lors pour la cuisine un goût très vif. Les quelques centaines de recettes qu'il propose à l'attention des gourmets ne doivent, il me semble, rappeler que de très loin celles qu'il imagina lors de son initiation. Elles sont de celles qui, selon une expression aussi pittoresque qu'exacte, « font venir l'eau à la bouche », et, si le succès du livre est tel qu'il le mérite, il est à craindre qu'il ne contribue à développer le nombre des goutteux, des lithiasiques et des obèses.

Mais qu'à cela ne tienne ! Ali Bab a tout prévu, et l'ouvrage se termine par un traitement de l'obésité des gourmands, fort bien conçu ma foi, qui réparera les désastres causés par les plats trop savoureux décrits dans sa première partie.

Ajoutez que l'auteur, en qui revit un peu de l'âme de Brillat-Savarin, est un écrivain fort agréable, et spirituel, et qu'il est en même temps un érudit, dont l'histoire de la Gastronomie à travers les âges, premier chapitre de son luxueux volume, nous révèle bien des faits curieux. Que si des esprits moroses lui reprochent d'avoir donné à l'art de la cuisine une importance excessive, il leur répondra que c'est un préjugé de « considérer les connaissances humaines, comme d'un ordre d'autant plus relevé qu'elles sont moins utiles », et que « s'il est indécent de vivre pour manger, il convient, tout en mangeant pour vivre, de s'acquitter de cette tâche, comme de toutes les autres, de son mieux, avec plaisir. »

G. L.

Le laboratoire du praticien, par le Dr PAUL GASTOU, chef du laboratoire central et de radiologie de l'hôpital Saint-Louis, et NICLET. 1er *fascicule*, in-4 de XXVIII-32 p. avec 102 figures en noir et en couleurs. 3 fr. (*Poinat*, édit., à Paris).

Les recherches de laboratoire prennent de jour en jour une importance plus grande dans la pratique. Il n'est plus permis à un praticien d'ignorer certaines méthodes microscopiques ou chimiques, sous peine d'avoir constamment à faire appel au concours d'un laboratoire biologique, ou de se priver, au grand détriment de ses malades, de sources d'informations précieuses.

Le médecin se rend compte de cette nécessité. Malheureusement, il hésite devant les difficultés de l'installation, devant son prix élevé, devant la complexité apparente d'opérations dont la technique ne lui a pas été suffisamment apprise. L'ouvrage, dont M. Gastou publie le premier fascicule, a pour but de le tirer d'embarras. Il expose en détail le plan d'installation du laboratoire indispensable, sans négliger même le prix des objets ; il étudie minutieusement l'emploi de l'instrument fondamental, du microscope et de l'ultra-microscope, la préparation des colorants, puis il décrit tout d'abord les applications du laboratoire à l'étude des dermatoses.

Le second fascicule sera consacré à l'analyse biologique du sang, des sérosités, du pus, à la recherche des parasites. Le troisième, à l'examen des urines, des matières fécales, à l'analyse histochimique des tumeurs, aux méthodes fondées sur l'hémolyse et l'agglutination. De nombreuses figures en couleurs illustrent l'ouvrage et en facilitent la lecture.

Le distingué chef de laboratoire de l'hôpital Saint-Louis avait une compétence indiscutable pour rédiger un tel ouvrage, appelé à rendre aux praticiens de très grands services.

G. L.

Guide pour les manipulations de chimie biologique, par MM GABRIEL BERTRAND, professeur, et PIERRE THOMAS, préparateur à la Faculté des sciences et à l'Institut Pasteur. 1 vol. petit in-8 de 348 p. avec figures. 7 fr. 50 (*Dunod et Pinat*, édit., à Paris).

Voici un petit livre qui me paraît appelé à rendre de grands services, non seulement aux étudiants en chimie biologique, pour lesquels il est écrit, mais à tous ceux qui, poursuivant, dans une voie quelconque, des recherches biologiques, sont amenés à avoir à effectuer une réaction chimique, à caractériser, dans un tissu, dans un liquide, une substance quelconque, à s'assurer de la nature et de l'activité d'une diastase, etc.

Aujourd'hui, où presque toutes les recherches de physiologie normale ou pathologique aboutissent presque infailliblement à un problème de chimie, les chercheurs qui n'ont pas fait des études de sciences pures sont souvent embarrassés, et s'arrêtent dans un travail faute d'un guide sûr. M. Bertrand leur sera ce guide. Il décrit, avec toute la concision possible, mais avec précision, 395 opérations chimiques, c'est-à-dire le plus grand nombre de celles qu'un biologiste, non chimiste, peut être appelé actuellement à effectuer, et il le fait en homme qui a, de ces opérations, une expérience personnelle. C'est dire qu'aucune n'est reproduite d'un autre livre. Chacune est exposée telle que l'auteur, après l'avoir souvent répétée, l'a définitivement réglée, avec des modifications personnelles souvent heureuses, et surtout avec une précision qui permet à quiconque a la moindre habitude d'un laboratoire de la répéter utilement.

G. L.

NÉCROLOGIE

LE MÉDECIN-MAJOR SCHNEIDER

Une mort foudroyante vient d'emporter un de nos jeunes médecins militaires les plus distingués, le médecin-major Schneider, agrégé libre du Val-de-Grâce. C'est un dénouement brutal et combien inattendu à une carrière brillante, qui devait conduire Schneider aux plus hauts sommets de la hiérarchie militaire. La nouvelle de cette mort a porté le deuil dans bien des cœurs, car Schneider était de ceux qui forcent l'affection et l'estime. On était attiré d'instinct vers ce grand jeune homme svelte, à l'œil doux et profond, parfois teinté de mélancolie, à la parole brève, mais douce, au geste vif et alerte, au cœur si large, si loyal et si profondément bon. Une élégance discrète et de bon aloi, une grande finesse d'esprit et de langage, une culture classique alimentée aux meilleures sources ne contribuaient pas peu à augmenter le charme qui rayonnait de toute sa personne éminemment distinguée. Le savant et le médecin n'étaient pas inférieurs à l'homme : Schneider laisse après lui des travaux de haute valeur, qui lui ménagèrent une flatteuse considération dans les milieux scientifiques et lui assurent pour toujours une durable notoriété. Lauréat de l'École du Val-de-Grâce en 1895, il fut attaché deux années durant au Laboratoire de bactériologie de cette Ecole. C'est là que, sous la direction du professeur Vaillard et en collaboration avec Remlinger, il écrivit un premier mémoire sur « l'Ubiquité du bacille typhique », qui était fort en avance sur l'époque ; c'est là surtout qu'il acquérait ou fortifiait les qualités indispensables à tout chercheur : la rigueur scientifique, le culte de la méthode, l'esprit d'auto-critique, la crainte des solutions hâtives ou insuffisamment contrôlées. Ainsi se préparait-il à édifier l'œuvre magistrale qui marqua son passage à l'hôpital militaire d'Oran, de 1898 à 1903. C'est à Oran en effet qu'en collaboration avec Buffard il démontrait de façon péremptoire que le trypanosome, déjà décrit par Rouget, était bien l'agent de la dourine : il se heurtait au début à de nombreux contradicteurs, mais sa forte conviction personnelle et sa ténacité au travail triomphèrent bientôt de toutes les résistances : ce fut une des grandes joies de sa carrière que de rallier à ses vues le grand savant qu'était Nocard. Son séjour à Oran lui ménageait un autre bonheur : c'est là qu'il choisissait l'admirable compagne de sa vie et qu'il s'alliait à une famille universellement estimée, dont il devint très vite l'enfant très cher. A partir de ce jour, la vie de Schneider fut une suite ininterrompue de succès. En 1903, il était attaché comme médecin à l'École supérieure de Guerre ; en 1906, il conquérait dans un remarquable concours le poste de répétiteur à l'École de santé militaire de Lyon ; en 1908, de nouvelles et brillantes épreuves lui ouvraient les portes du Val-de-Grâce, où il rentrait en qualité d'agrégé. Il marqua son passage dans ces postes successifs par des travaux cliniques et bactériologiques estimés, où s'affirmaient ses qualités de clinicien averti et de chercheur consciencieux ; il y donna libre cours à son affection compatissante pour les humbles et les petits confiés à ses soins, qu'il aimait d'instinct pour leur faiblesse et qui pratiquaient à son endroit une touchante réciprocité. Malgré les qualités éminentes qu'il déployait dans le professorat, il sortit du Val-de-Grâce avant l'heure normale, appelé par la confiance du ministre à une situation de choix : à la fin de 1910, en effet, il était attaché à la direction du service de santé au Ministère de la Guerre, pour y traiter spécialement les questions si délicates et si pressantes d'hygiène et d'épidémiologie militaires. Il s'adonnait tout entier à cette tâche, en pleine possession de sa vigueur intellectuelle et physique, quand la mort est venue l'abattre soudainement, d'un coup brutal et infiniment douloureux, terrassant Schneider au moment même où il venait d'accomplir un des devoirs de sa profession militaire. Drame poignant qui ravage en un instant les plus belles espérances, qui plonge dans le deuil une famille profondément unie, une femme admirable et deux charmantes fillettes, la joie et l'espoir de ce jeune foyer ? Il est superflu de récriminer contre ces jeux tragiques du sort. Une fois de plus, la mort de Schneider vient étaler au grand jour les traîtrises et les injustices de la destinée. Tout au moins pouvons-nous affirmer que les nombreux amis de Schneider lui garderont, au plus intime d'eux-mêmes, un souvenir pieux et fidèle, car il fut une haute intelligence et un grand cœur.   LAFFORGUE.

NOUVELLES

Les logements insalubres. — Dans une de ces séances du matin auxquelles presque personne n'assiste, la Chambre a terminé la discussion d'une proposition de loi qui lui a été soumise par M. Siegfried et qui a pour objet de faciliter l'expropriation des maisons malsaines. Le texte qui vient d'être adopté autorise les communes, après enquête et en vertu d'une décision préfectorale, à poursuivre l'expropriation d'immeubles, de groupes d'immeubles ou de quartiers reconnus insalubres. C'est, comme dans le cas d'expropriation ordinaire, le jury qui fixe le chiffre de l'indemnité due au propriétaire. Mais il déduit de ce chiffre le coût des travaux qui auraient été nécessaires pour rendre l'immeuble salubre et, lorsque l'insalubrité est telle qu'aucun travail n'aurait pu y porter remède, le montant de l'indemnité ne doit pas dépasser la valeur du sol et celle des matériaux de démolition. Par ce moyen, on empêche l'expropriation des maisons inhabitables de grever trop lourdement les finances des communes et on met obstacle à ce que le propriétaire négligent et trop avide tire profit de la plus-value artificielle qu'il a donnée à l'exploitation de son immeuble en n'y faisant aucune réparation et en y entassant une quantité excessive de locataires. Cette disposition, empruntée à la législation anglaise de 1890 et de 1909, est tout à fait équitable. Elle pourra, en temps opportun, rendre de grands services.

Hôpital Andral. — Le conseil municipal de Paris vient de voter le renvoi à l'Administration d'un projet invitant l'administration de l'Assistance publique à faire exécuter d'urgence les travaux de réfection et d'agencement de l'amphithéâtre des morts, ainsi que des cuisines à l'hôpital Andral. Ces travaux ont été crédités par délibération du conseil municipal.

Le « Devoir médical » devant la jurisprudence. — Un arrêt du Conseil d'Etat, en date du 10 novembre 1911 (Fraternelle Levalloise contre Ministre du Travail), dont il est inutile de souligner la haute importance, consacre la légalité de principe, jusqu'ici contestée, des Sociétés dites « du Franc au décès » et les déclare en harmonie avec la loi de 1898 sur les Sociétés de secours mutuels.

Ainsi doivent tomber toutes les préventions d'insécurité qu'avait pu faire naître dans l'esprit de beaucoup de Confrères le fonctionnement du « Devoir Médical », Société qui a déjà réglé, du reste, depuis 1904 de nombreux décès et dont l'objet est de payer à la famille de ceux de ses adhérents qui viennent à décéder — ou à eux-mêmes en cas de survie jusqu'à 70 ans et après 25 ans de Sociétariat — une somme de 10.000 francs (si la Société compte 1.000 membres) formée intégralement par un versement immédiat des survivants : ce versement est calculé pour chaque adhérent d'après son âge d'entrée et demeure invariable.

Les femmes et veuves de médecins sont admises au même titre que leurs maris.

Toutes les fonctions dans la Société sont gratuites; ce n'est pas une Compagnie d'Assurance, mais une œuvre confraternelle.

Pour tous renseignements et demandes de statuts, s'adresser au Dr Peytoureau, secrétaire général, 14, Cours Tourny, à Bordeaux.

NOUVELLES *(Suite)*

L'armement antituberculeux en Belgique. — La croisade antituberculeuse s'est centralisée dans la Ligue nationale belge contre la tuberculose fondée en 1897 par la Société de Médecine publique. La Ligue agit par sa Revue, ses brochures, affiches, etc. Elle est subventionnée par le Gouvernement. Annuellement 30.000 consultations sont données dans ses dispensaires à 5.000 malades qui, selon les besoins, sont dirigés aux cures d'air, aux sanatoria.

La Ligue est intervenue pour obtenir des services d'isolement dans les hôpitaux. Toutes les questions si multiples que soulève le problème de la tuberculose ont été l'objet de ses délibérations : lait, viandes contaminées, denrées alimentaires, procédés de diagnostic, inspection et hygiène scolaire, habitations ouvrières, etc.

A côté de l'action de la Ligue, nous devons mentionner les sanatoria et œuvres privées dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes, les œuvres scolaires multipliées en grand nombre en Belgique et les œuvres de convalescence auxquelles nous réservons des notes ultérieures. Des philanthropes éclairés ont secondé des efforts actuellement couronnés de succès : nous devons signaler MM. Montefiore Levy, Brugman, Warocqué, Mme Kegeljean.

Le service de santé de l'armée dispose d'un hôpital à Ostende (cure marine) et d'un service spécial au camp de Beverloo (sanatorium de plaine).

Nous avons cité dans un précédent numéro (1) les divers sanatoria payants et populaires installés en Belgique. Ajoutons encore la fondation privée Hospice Nottebohm à Anvers, qui s'occupe spécialement de la radiothérapie et de la Finsenthérapie des lupus.

La Ligue nationale belge dont le budget annuel s'élève à 350.000 francs a surtout comme moyen d'action ses dispensaires : ce sont des œuvres d'assistance et de prophylaxie, des offices de diagnostic précoce.

On y enseigne ce qu'est la phtisie, les mesures d'hygiène nécessaires (crachoir, solution antiseptique, propreté corporelle et des habitations, mesures d'isolement). On secourt matériellement les indigents (lait, œufs, huile de foie de morue, bons de loyer) et on s'efforce de leur rendre leur capacité de travail.

Dans de multiples centres, l'inspection à domicile a été réalisée et donne de bons résultats. Les dispensaires belges sont des œuvres sociales conçues dans un esprit tout à fait moderne, encore qu'il soit l'application de l'antique adage : « Mieux vaut prévenir que guérir ».

La section de Hainaut de la Ligue a installé à Havré une galerie de cure où les malades peuvent passer des journées de plein air actives en résultats : l'avantage résulte dans un premier établissement facile et peu coûteux et dans le coût minime de la journée d'entretien (2 fr. 60 par jour). Des renseignements spéciaux seront fournis par le Dr Dewez, président de la Ligue, à Mons.

A côté des œuvres signalées, nous devons citer les Instituts de Bactériologie où les pouvoirs publics ont organisé un service public d'analyse des crachats.

Enfin l'Œuvre Liégeoise des tuberculeux dirigée par les Prs Putzeys et Malvoz est affiliée à la Ligue Nationale.

C'est la province de Liége qui a élevé le premier sanatorium populaire à Borgoumont, près de Spa. Etablissement modèle de 104 lits, il donne des résultats inespérés et dans ces dernières années les rapports concordants du Dr Van Beneden ont établi des guérisons maintenues, des aptitudes au travail recouvrées pour un laps de temps considérable. Après avoir suivi pendant cinq ans les anciens malades, on peut affirmer que 10 p. 100 des résultats favorables se maintiennent. Aussi les populations, au lieu d'être effrayées lorsqu'on parle du sanatorium, sont aujourd'hui conquises au traitemen moderne de la tuberculose et le réclament souvent.

L'influence de ces diverses œuvres sur le public en général est considérable et il convient de noter que la cohésion de l'armement antituberculeux belge est pour une grande part dans le résultat général constaté par les statistiques officielles : la mortalité de 15,4 p. 10.000 (tuberculose pulmonaire) est tombée aujourd'hui aux environs de 10. Ce résultat fait bien augurer de l'avenir et il donne à espérer, comme en Allemagne, qu'avec un armement bien compris, on arrivera en deux ou trois générations à vaincre l'un de nos plus grands fléaux.

RENÉ LEDENT.

(1) *Paris Médical*, n° 12, 2 février 1912.

LA VIE MÉDICALE

Faculté de Paris. — M. Gautier, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 23 septembre 1912, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. M. Gautier cessera ses fonctions le 1er novembre 1912. M. Gautier est nommé professeur honoraire, à partir du 1er novembre 1912.

M. Winter, chef des travaux chimiques à la clinique médicale (hôpital Saint-Antoine), est admis sur sa demande à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Ecole supérieure de pharmacie. — M. Bouchardat, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 4 Juin 1912, pour cause d'ancienneté d'âge et de services.

M. Bouchardat cessera ses fonctions le 1er Novembre 1912. M. Bouchardat est nommé professeur honoraire, à partir du 1er Novembre 1912.

Faculté de médecine de Bordeaux. — M. Coyne, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 12 septembre 1912, paur cause d'ancienneté d'âge et de services.

M. Coyne cessera ses fonctions le 1er Novembre 1912. M. Coyne est nommé professeur honoraire à partir du 1er Novembre 1912.

M. Demons, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Bordeaux, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 11 septembre 1912. M. Demons cessera ses fonctions le 1er Novembre 1912. M. Demons est nommé professeur honoraire, à partir du 1er Novembre 1912.

Faculté de médecine de Lyon. — M. le Dr Savy est chargé, du 1er avril au 30 octobre 1912, des fonctions d'agrégé.

Faculté de médecine de Toulouse. — M. Maurel, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 1er Mai 1912, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. M. Maurel cessera ses fonctions le 1er Novembre 1912. M. Maurel est nommé professeur honoraire.

M. Frébault, professeur à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse, est admis à la retraite, à partir du 1er Novembre 1912, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. M. Frébault cessera ses fonctions le 1er Novembre 1912. M. Frébault est nommé professeur honoraire, à partir du 1er novembre 1912.

Ecole de médecine de Nantes. — Un concours pour un emploi de préparateur de bactériologie aura lieu le 1er juillet à l'école de médecine de Nantes.

École de médecine de Limoges. — M. Eymeri, professeur de physiologie, est chargé pendant le deuxième semestre de l'année scolaire

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

1911-1912 des fonctions de chef des travaux de physiologie.

M. Raymond, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie, est chargé d'un cours d'histologie.

Concours de l'Internat en pharmacie des hôpitaux de Paris. — Les candidats dont les noms suivent ont été admis à prendre part aux épreuves définitives :

MM. Albert, 20,5. — Ancebure, 32,35. — Aubusson, 30,5. — Auvin, 28,5. — Barberousse, 28. — Barré, 23,5. — Bassin, 21,75. — Beaufour, 31. — Belières, 27. — Bertaud, 24,5. — Blanc, 22,5. — Castelli, 25. — Castille, 25,75. — Chameroy, 39. — Chartier, 31,5. — Chaumont, 29,25. — Conchonnet, 39,5. — Corbasson, 33,75. — Croguennec, 24,75. — Crut, 29. — Daniel, 34. — Darcis, 25. — Debruères, 33,25. — Delage, 24,25. — Démelin, 35,5. — Dournel, 18,75. — Dumouthiers, 34,5. — Durand (Paul) 35,5. — Durand (Georges), 34,25. — Ferrand, 20,25. — Fialip, 31,25. — Fournier, 30. — Frebling, 34. — Gallier, 25,75. — Gardères, 29,5. — Giberton, 30. — Goret, 33,5. — Gouet, 33,5. — Guérin, 29,5. — Guilloux, 25,25. — Guiollot, 32,5. — Guioth, 26,5. — Guytard, 31. — Hammerlin, 34,5. — Homo, 25. — Julie, 32,5. — Laborde, 20,5. — Lambert, 31,75. — Lamoureux, 30,25. — Larsonneux, 25,25. — Laurin, 32. — Lebailly, 31. — Lecoq, 32. — Lemeland, 36. — Leprat, 38,5. — Livet, 23,75. — Letourny, 30,5. — Mabille, 30. — Malmy, 27. — Maugain, 24,5. — Payen, 21,25. — Perrein, 28,5. — Philibert, 34,25. — Porcher, 27,5, — Regnier, 34. — Rignault, 34. — Sainrapt, 35. — Tauret, 31,5. — Tairet, 26,75. — Valiquet, 26,5. — Vigny, 26. — Villeneuve, 30,75. — Violé, 29,5.

Hôpitaux de province. — BORDEAUX. — Un concours pour une place de chirurgien adjoint des hôpitaux aura lieu le 18 juin.

DIEPPE. — Le mercredi 12 juin 1912, à neuf heures et demie du matin, un concours aura lieu à l'Hôtel-Dieu de Rouen pour la nomination d'un chirurgien adjoint à l'hôpital de Dieppe. Le concours est public. Les fonctions de chirurgien adjoint sont gratuites.

Délai d'inscription : 12 mai 1912.

S'adresser pour tous renseignements et conditions du concours au directeur des hospices civils de Dieppe.

Officiers de l'Instruction publique. — MM. les docteurs Farez (de Paris), et Villeneuve (de Rambouillet).

Officier d'Académie. — M. le docteur Chancerel (de Paris).

Légion d'honneur. — Le professeur Grasset, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, est promu officier de la Légion d'honneur.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur : MM. le professeur Louis Bureau, professeur à l'école de médecine de Nantes, directeur du muséum d'histoire naturelle de Nantes ; Henri Gadeau de Kerville, président de la Société des amis des sciences à Rouen ; le Dr Léon Jagot, directeur de l'école de médecine d'Angers.

Mérite agricole. — Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier. — MM. les docteurs Bellot, directeur du service de santé au ministère de la Marine ; Lierre (de Toulouse), et Vaillard, médecin général inspecteur de l'armée.

M. Guinard, chirurgien-dentiste à Paris.

Au grade de chevalier. — MM. les docteurs Hamelin (de Paris), Laugier, médecin en chef de première classe de la marine ; Martin (de Rouen), Ollivier (de la Motte-du-Caire) et Thollon (de Saint-Nazaire).

La vaccination antityphoïdique dans la marine. — Le ministre de la marine vient, dans une circulaire, d'autoriser l'application dans la marine de la vaccination antityphoïdique, sous réserve que cette méthode préventive demeurera facultative.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique. — La quatorzième session du congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique se tiendra à Genève dans la première semaine de septembre 1912.

La cotisation est de 25 francs avec les publications et de 15 francs sans celles-ci. Adresser son adhésion à M. Albert Lombard, trésorier du Congrès, banque Lombard, Odier et Cie, Corraterie, Genève.

Premier Congrès des médecins scolaires de langue française (Paris 20, 21, 22 juin 1712). — L'Association française des médecins scolaires avec le concours de la Société des médecins inspecteurs de la Seine, organise cette année à Paris pour le jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 juin 1912 un Congrès qui réunira les médecins scolaires des pays de langue française, ainsi que tous les confrères s'intéressant à l'hygiène scolaire.

Deux questions sont à l'ordre d jour : 1° Organisation de l'inspection médicale des écoles en France (rapport de M. Doisy, député, et H. Gourichon, médecin inspecteur des écoles).

2° Éducation physique à l'école (rapport de M. L. Dufestel, médecin inspecteur des écoles).

Toutes communications doivent être envoyées au plus tard le 5 juin 1912 à M. Chapon, 5, rue du Louvre à Paris.

La cotisation fixée à 5 francs devra être adressée à M. Fouineau, trésorier du Congrès, 108, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

Les membres de la famille des congressistes pourront faire partie du Congrès comme membres associés et jouiront des mêmes avantages. Leur cotisation est fixée à 2 fr. 50.

Des démarches sont faites pour obtenir les réductions habituelles sur les chemins de fer français.

Médecins inspecteurs des écoles. — M. Parizot est nommé médecin inspecteur honoraire des écoles de la ville de Paris.

M. Grisot est nommé médecin inspecteur et affecté provisoirement à la septième circonscription du Ve arrondissement en remplacement de M. Parizot.

Pour une jeune anémiée. — On cherche un médecin des environs immédiats de Paris qui veuille bien recevoir une jeune fille anémiée, adresser offre à Mme Weiss, 19, quai Malaquais, Paris.

Mariages. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles du Dr Jean Rouget, notre aimable collaborateur, avec Mlle Angèle Duflocq, fille du regretté médecin des hôpitaux. *Paris Médical* leur adresse ses bien sincères félicitations. — M. Jean Vinay, interne des hôpitaux de Paris, et Mlle Germaine Colom-Delsuc. — M. le Dr Charles Coutela, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine de Paris et Mlle Jeanne Richer, fille du Dr Richer, membre de l'académie de médecine. — M. le Dr Maurice Nicard, médecin major au 25e régiment d'infanterie, et Mlle Marthe Gennain. — M. le Dr J. Lelong, médecin d'Aix, et Mlle Anne Bailly. — M. le Dr Ripault et Mlle Gabrielle Tortochot.

Nécrologie. — Le Dr Martha (de Paris). — Le Dr Clément Rabéri (de Pauillac). — Le Dr Albert Percheron, officier de la Légion d'honneur, âgé de 70 ans (de Paris).

Les Actualités Médicales

Collection de volumes in-16, de 96 pages, cartonnés. Chaque volume : 1 fr. 50

Le Rachitisme, par A.-B. Marfan, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1911, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Hygiène de la Peau, par J. Nicolas, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et Jambon, chef de Clinique. 1911, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

L'arthritisme, *Des manifestations cliniques et son traitement,* par le Dr P. Mauban. 1911, 1 v. in-16, cart. **1 fr. 50**

Guide pratique du diagnostic de la Syphilis, *séro-diagnostic,* par les Drs P. Gastou et A. Girauld. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart. **1 fr. 50**

L'Ultra-Microscope dans le diagnostic clinique et les recherches de laboratoire, par le Dr P. Gastou. 1912, 1 vol. in-16 avec 25 fig., cart. **1 fr. 50**

Hygiène du visage (cosmétique, esthétique et massage), par le Dr P. Gastou, directeur du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis. 1910, 1 vol. in-16 avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Courants de haute fréquence et la D'Arsonvalisation, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et S. Turchini. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart. **1 fr. 50**

Les Opsonines et les traitements opsonisants, par le Dr R. Gaultier, chef de Clinique de la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16 cart. **1 fr. 50**

L'Artériosclérose et son traitement, par A. Gouget, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1912, 1 vol. in-16 avec fig., cart. **1 fr. 50**

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par le Dr Cerné, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen et le Dr Delaforge. 1908, 1 vol. in-16, avec 21 fig., cart. **1 fr. 50**

Technique de l'Exploration du Tube digestif, par le Dr Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1905, 1 vol. in-16, avec 13 fig., cart. **1 fr. 50**

Les Dilatations de l'Estomac, *Sémiologie et Thérapeutique des distensions gastriques,* par le Dr René Gaultier. 1909, 1 vol. in-16 avec 12 fig., cart. **1 fr. 50**

Les Empoisonnements alimentaires, par le Dr Sacquépée, professeur agrégé à l'Ecole du Val-de-Grâce. 1909, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Cure de Déchloruration dans le Mal de Bright, par le Dr F. Widal, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et le Dr A. Javal. 1912, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Diphtérie, *Bactériologie et Clinique, Prophylaxie et Traitement,* par les Drs H. Barrier, médecin de l'hôpital Hérold, et G. Ulmann. 1899, 1 vol. in-16, avec figures, cart. **1 fr. 50**

Les Maladies du Cuir chevelu, *Prophylaxie et Traitement,* par le Dr Gastou, assistant à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition.* 1907, 1 vol. in-16, avec 19 fig., cart. **1 fr. 50**

Traitement de la Syphilis, par le Dr Emery, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. Préface de M. le professeur Fournier. 2e *édit.* 1905, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

L'Alimentation des Enfants malades, par le Dr Péhu, médecin des hôpitaux de Lyon. 1908, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Traitement de la Constipation, par le Dr Froussard, ancien interne des hôpitaux de Paris. 2e *édition.* 1909, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Traitements des Entérites, par le Dr M. Jouaust. 1905, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Calculs des Voies biliaires et Pancréatites, par le Dr R. Gaultier, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1908, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart. **1 fr. 50**

Trachéobronchoscopie et Œsophagoscopie, par le Dr Guisez, chef des travaux d'oto-rhino-laryngologie à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. 1905, 1 vol. in-16, avec 20 fig., cart. **1 fr. 50**

La Démence précoce, par le Dr G. Deny, médecin de la Salpêtrière, et P. Roy. 1 vol. in-16, avec 11 figures, cart. **1 fr. 50**

Les Folies intermittentes. La Folie maniaque dépressive, par les Drs G. Deny et P. Camus. 1907, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

L'Ionothérapie électrique, par les Drs Delherm, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. Laquerrière, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16, avec 11 fig., cart. **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr A. Béclère, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr A. Béclère, 1901, 1 vol. in-16, avec 10 fig., cart. **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des maladies internes, par le Dr A. Béclère. 1904, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

La Fulguration, son rôle et ses effets en thérapeutique, par le Dr Zimmern, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16, avec figures, cart. **1 fr. 50**

Le Cytodiagnostic, les méthodes d'examen des sérosités pathologiques et du liquide céphalo-rachidien, par le Dr Marcel Labbé, professeur agrégé à la Faculté de médecine. 1911, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Sang, par le Dr Marcel Labbé. 2e *édition.* 1910, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

La Protection de la Santé publique, *Loi et Commentaires de la loi et des règlements d'administration,* par le Dr Mosny, médecin des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Accidents du Travail. *Guide du médecin,* par le Dr Brouardel, médecin des hôpitaux de Paris. 2e *édition.* 1907, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Psychologie du Rêve *au point de vue médical,* par N. Vaschide, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale des Hautes-Etudes, et H. Piéron. 1902, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Diagnostic de l'Appendicite, par le Dr M. Auvray, professeur agrégé à la Faculté de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Chirurgie intestinale d'urgence, par le Dr A. Mouchet, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1903, 1 vol. in-16, avec 23 fig., cart. **1 fr. 50**

Chirurgie nerveuse d'urgence, par le Dr A. Chipault. 1904, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Canal vagino-péritonéal, *Diagnotic et traitement de la hernie inguinale et des hydrocèles congénitales, de l'ectopie testiculaire,* par le Dr P. Villemin, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, avec 17 fig., cart. **1 fr. 50**

La Gastrotomie, par le Dr J. Braquehaye, agrégé à la Faculté de Bordeaux, chirurgien de l'hôpital de Tunis. 1900, 1 vol. in-16 avee figures, cart. **1 fr. 50**

Chirurgie des Voies biliaires, par le Dr Pauchet, chirurgien des hôpitaux d'Amiens. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Le Tétanos, par les Drs J. Courmont, professeur, et M. Doyon, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Le Rhumatisme articulaire aigu *en bactériologie,* par les Drs H. Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, et A. Coyon. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Le Pneumocoque, par le Dr Lippmann, ancien interne des hôpitaux de Paris. Introduction par le Dr Duflocq, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Oxydations de l'Organisme (oxydases), par E. Enriquez et J.-A. Sicard, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Etats neurasthéniques, *Diagnostic, Traitement,* par le Dr A. Riche, médecin de l'hospice de Bicêtre. 1908, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Myélites syphilitiques, *Formes cliniques et traitement,* par le Dr Gilles de la Tourette, professeur agrégé à la Fac. de Paris. 1899, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Traitement pratique de l'Epilepsie, par le Dr Gilles de la Tourette. 1901, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Névralgies et leur traitement, par les Drs Lévy et Baudouin, anciens internes des hôpitaux. 1909. 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Thérapeutiques récentes dans les maladies nerveuses, par les Drs Lannois, professeur agrégé, et Porot, chef de clinique à la Faculté de médecine de Lyon. 1907, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Syphilis de la moelle, par les Drs A. Gilbert, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et G. Lion, médecin de l'hôpital de la Pitié. 1908, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Rayons N et les Rayons N', par le Dr Bordier, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart. **1 fr. 50**

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera le ***Samedi 20 Avril,*** à 10 h. 1/4, une leçon clinique. — *Sur trois cas de paralysie faciale périphérique.*

Hôtel-Dieu (SERVICE DU Dr CAUSSADE). — Le Dr **G. Leven** commencera des leçons sur les *Dyspepsies*, le Jeudi ***25 Avril,*** à 10 h. 45, salle Sainte-Monique.

Clinique des maladies cutanées et syphilitiques. — COURS PRATIQUE ET COMPLET DE DERMATOLOGIE ET DE VÉNÉRÉOROLOGIE, *du **1er Mai au 8 Juillet**,* sous la direction de M. le professeur **Gaucher**, avec le concours et la collaboration de MM. Bar, Balzer, Castex, Hudelo, Morestin, Gastou, Emery, Milian, Terrien, Zimmern, Lacapère, Cathelin, Paris, Rostaine, Louste, Fouquet, Touchard, Desmoulière, Druelle et Claude.

Le cours aura lieu du mercredi 1er mai au mercredi 3 juillet tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, soit le matin, soit à deux heures et à trois heures et demie de l'après-midi, à l'hôpital Saint-Louis dans l'amphithéâtre de la clinique.

Ce cours sera essentiellement pratique et portera surtout sur le diagnostic et le traitement. Toutes les démonstrations seront accompagnées de présentations de malades, de moulages du musée de l'hôpital Saint-Louis et de préparations microbiologiques ou histologiques. L'application des médications usuelles (frotte, douches, électricité, scarifications, épilation, électrolyse, radiothérapie, photothérapie, etc.) sera faite devant les élèves.

Un horaire détaillé sera distribué à chacun des auditeurs.

Des certificats d'assiduité et d'instruction pourront être délivrés aux auditeurs à la fin du cours. Le droit à verser est de 50 francs.

Cours libres de la Faculté de médecine. — Les cours libres suivants ont été autorisés pour le deuxième semestre de l'année scolaire 1911-1912, par le Conseil de l'Université de Paris, et auront lieu dans l'amphithéâtre Cruveilhier de l'école pratique.

MM. les Drs Bourguignon : La physiologie normale et pathologique du système nerveux : système neuro-musculaire, les jeudis, à quatre heures et demie ; — Dunogier : La pathologie, la thérapeutique et la chirurgie dentaires (stomatologie), les jeudis à six heures, à partir du jeudi 23 mai ; — Farez : La psychothérape du tube digestif, les samedis à cinq heures, à partir du samedi 20 avril ; — Foveau de Courmelles : Electrothérapie, radiologie, radiumthérapie et photothérapie, les mercredis à six heures, à partir du mercredi 17 avril.

Cours de chimie appliquée aux corps organiques (MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE). — M. **Arnaud**, professeur, commencera ce cours le ***23 Avril,*** à 4 heures et le continuera les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Sujet du cours : Hydrates de carbone, sucres et glucosides.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

20 Avril. — A 7 h. 1/2, au Palais d'Orsay, 9, quai d'Orsay. Banquet de l'Internat. S'inscrire auprès du Dr A. Verchère, 101, rue du Bac.

20 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de dentiste des hôpitaux de Paris. S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria.

20 Avril. — Dernier délai d'inscription pour le concours d'adjuvat d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris. S'inscrire au secrétariat de la Faculté.

21 Avril. — ASILE SAINTE-ANNE, 10 heures. Prof. agr. **Laignel-Lavastine.** Leçon clinique : l'Anxiété.

21 Avril. — Muséum d'histoire naturelle, à 3 heures, Mme **Phisalix** : Les venins des crapauds.

21 Avril, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq** : La première douche, considérations cliniques.

22 Avril. — ASILE SAINTE-ANNE. 10 h. 30. Prof. agr. **Laignel-Lavastine.** Le vol pathologique.

22 Avril. — A Lille, ouverture du concours pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens.

22 Avril. — Première lecture des copies du concours de chirurgien des hôpitaux de Paris.

22 Avril. — Première séance d'oral du concours de médecin des hôpitaux de Paris à l'hôpital Beaujon, à 4 h. 1/2.

25 Avril. — Séance de la Société de psychiatrie de Paris, à 9 h. 1/2, à l'asile Sainte-Anne.

25 Avril. — Hôpital Saint-Antoine (20, rue de Citeaux), à 11 heures. — Conférence de M. le Dr **Jean-Charles Roux** : Les régimes alimentaires dans les maladies de l'estomac.

25 Avril. — Dernier délai d'inscription pour le concours du prosectorat à la Faculté de médecine de Paris. S'inscrire au secrétariat de la Faculté.

28 Avril, à 10 heures, 15, rue de Châteaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéroclysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq** : La centième douche, considérations cliniques.

29 Avril. — Concours pour l'adjuvat d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris.

29 Avril. — Ouverture à l'Ecole de pharmacie de Nancy du concours pour l'emploi de suppléant de la chaire de chimie à l'Ecole de médecine de Reims.

29 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin suppléant à l'hôpital civil de Reims (s'inscrire au secrétariat des hospices).

30 Avril. — Dernier délai pour l'envoi des demandes de bourses de séjour dans les universités étrangères (S'adresser à M. le Vice-Recteur de l'université de Paris).

1er Mai. — Inscription pour le concours d'entrée à l'École du service de santé militaire de Lyon. S'inscrire dans les préfectures.

1er Mai. — Concours Maria Féodorowna, à Washington, pour les procédés d'évacuation des blessés. S'adresser au siège de la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon.

1er Mai, à 1 h. 1/2. — Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Bréchot,** prosecteur : Opérations de chirurgie d'urgence et de pratique courante.

2 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint à l'hôpital de Mustapha.

4 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'internes en médecine aux hospices de Versailles (S'inscrire à la Direction de l'hôpital civil, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures).

6 Mai. — Concours pour le prosectorat de la Faculté de médecine de Paris.

Les Actualités Médicales

Collection de volumes in-16, de 96 pages, cartonnés. Chaque volume : 1 fr. 50

Traitement chirurgical des Néphrites médicales, par le Dr A. Pousson, professeur à la Faculté de médecine de Bordeaux. 1904, 1 vol. in-16, cart............ **1 fr. 50**

Radiothérapie et Photothérapie, par le Dr L. Régnier, chef du Laboratoire d'électrothérapie de l'hôpital de La Charité. 1902, 1 vol. in-16, avec fig., cart.. **1 fr. 50**

La Mécanothérapie, par le Dr L.-R. Régnier. 1901, 1 vol. in-16, avec fig., cart........................ **1 fr. 50**

Le Rein mobile, par le Dr F. Legueu, professeur agrégé à la Fac. de méd. de Paris. 1 vol. in-16, avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Auto-Intoxications de la Grossesse, par le Dr Bouffe de Saint-Blaise, accoucheur des hôpitaux de Paris. 1899, 1 vol. in-16, cart....................... **1 fr. 50**

Les Médications nouvelles en Obstétrique, par le Dr G. Keim, ancien interne des hôpitaux de Paris. 1908, 1 vol. in-16, cart................................ **1 fr. 50**

Cancer et Tuberculose, par le Dr H. Claude, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart.. **1 fr. 50**

Syphilis et Cancer, par le Dr R. Horand. 1908, 1 vol. in-16, avec 10 fig., cart........................ **1 fr. 50**

Les Albuminuries curables, par le Dr Teissier, professeur à la Faculté de médecine de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, cart.. **1 fr. 50**

Les Régénérations d'organes, par le Dr P. Carnot, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1899, 1 vol. in-16, avec 14 fig., cart.................. **1 fr. 50**

L'Obésité et son traitement, par le Dr P. Le Noir, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1907, 1 vol. in-16, cart.. **1 fr. 50**

Les Traitements du Goitre exophtalmique, par les Drs Sainton, ancien chef de clinique de la Faculté de médecine de Paris, et Delherm. Préface de M. le professeur Gilbert-Ballet. 1908, 1 vol. in-16, cart............ **1 fr. 50**

Le Cloisonnement vésical et la division des urines. par le Dr Cathelin, ancien chef de clinique à la Faculté de médecine. 1903, 1 vol. in-16, avec 23 fig. cart. **1 fr. 50**

Moustiques et Fièvre jaune, par A. Chantemesse, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et F. Sorel. 1906, 1 vol. in-16, avec fig., cart............ **1 fr. 50**

Mouches et Choléra, par le professeur Chantemesse et le Dr Borel. 1906, 1 vol. in-16, avec fig., cart.... **1 fr. 50**

Les Enfants retardataires, *arrêts de la croissance et troubles du développement*, par le Dr E. Apert, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, avec fig., cart.. **1 fr. 50**

Les Médications reconstituantes. La Médication phosphorée (*Glycérophosphates, Lécithines, Nucléines*), par Henri Labbé, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart..... **1 fr. 50**

La Diathèse urique, par Henri Labbé. 1908, 1 vol. in-16, cart.. **1 fr. 50**

La Médication surrénale, par les Drs R. Oppenheim et M. Lœper, agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart........................ **1 fr. 50**

Les Médications préventives; Sérothérapie et Bactériothérapie, par le Dr Nattan-Larrier, chef de clinique à la Faculté de Paris. 1905, 1 vol. in-16, cart... **1 fr. 50**

Le Traitement de la Surdité, par le Dr Chavanne, médecin des hôpitaux de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Technique histo-bactériologique moderne, procédés nouveaux, méthodes rapides, par E. Lefas, 1907, 1 vol. in-16, cart................................ **1 fr. 50**

Le Rhume des Foins, par le Dr Garel, médecin des hôpitaux de Lyon. 1899, 1 vol. in-16, cart......... **1 fr. 50**

L'Odorat et ses Troubles, par le Dr Collet, professeur agrégé à la Faculté de Lyon. 1904, 1 vol. in-16, avec fig., cart.. **1 fr. 50**

Thérapeutique oculaire, *nouvelles médications, opérations nouvelles*, par le Dr F. Terrien, ophtalmologiste des hôpitaux de Paris. 1899, 1 vol. in-16, avec 12 figures, cart.. **1 fr. 50**

La Fatigue oculaire et le Surmenage visuel, par le Dr L. Dor, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Lyon. 1900, 1 vol. in-16, cart................ **1 fr. 50**

La Goutte et son traitement, par le Dr Apert, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Diabète et son traitement, par le Dr R. Lépine, professeur à la Faculté de médecine de Lyon. 2e *édition*. 1905, 1 vol. in-16, cart........................ **1 fr. 50**

Les Complications du Diabète et leur traitement, par le Dr Lépine. 1906, 1 vol. in-16, cart............ **1 fr. 50**

Diagnostic des Maladies de la Moelle par le Dr Grasset, professeur à l'Université de Montpellier. 3e *édition*, 1908, 1 vol. in-16, avec figures, cart............ **1 fr. 50**

Diagnostic des Maladies de l'Encéphale, par le professeur Grasset. 2e *édition*, 1908, 1 vol. in-16, cart... **1 fr. 50**



Livres nouveaux que tout praticien doit lire.

Médications Générales

PAR LES DOCTEURS

BOUCHARD, ROGER, SABOURAUD, SABRAZÈS, POUCHET, BALTHAZARD, LANGLOIS, BERGONIÉ, P. CARNOT, P. MARIE, CLUNET, PINARD, APERT, MAUREL, RAUZIER, LÉPINE, ROBIN, COYON, CHAUFFARD, WIDAL, LEMIERRE.

1911, 1 volume petit in-8, 720 pages avec figures, cartonné.................... 14 francs.

THÉRAPEUTIQUE

des Maladies respiratoires et de la Tuberculose

PAR LES DOCTEURS

HIRTZ, RIST, RIBADEAU-DUMAS, TUFFIER, J. MARTIN, KUSS.

1911, 1 volume petit in-8, de 720 pages avec figures, cartonné................ 14 francs.

Bibliothèque de Thérapeutique GILBERT et CARNOT

1911-1912. — N° 22

SOMMAIRE :

27 Avril 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MEDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE "PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes)* :

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur 12 fr.*) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/o** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

LE TIRAGE AU SORT DES QUESTIONS D'EXAMEN

Un souffle de liberté et d'égalité va vivifier nos vieilles Facultés de médecine ! La liberté de stage, la première des libertés pour un étudiant en médecine, a été conquise de haute lutte. Elle existait bien autrefois, et des raisons sérieuses avaient amené sa suppression ; mais il paraît que ces raisons ne sont plus valables. Réjouissons-nous donc et attendons les résultats de cette liberté retrouvée; je serais bien étonné si d'ici peu nous n'avions pas l'occasion d'en reparler.

Ce n'est pas tout; l'égalité, comme chacun sait, est inséparable de la liberté et l'égalité la plus indispensable est celle de tous les étudiants devant les examens.

Croiriez-vous que dans ma naïveté je m'imaginais que cette égalité existait déjà aussi parfaite que possible !

Eh bien, je me trompais étrangement ! Il doit se passer au cours de ces examens si simples en apparence des horreurs que j'ignore, qui ont fait frémir les réformistes et les ont poussés à proposer cette nouveauté un peu imprévue : le tirage au sort des questions !

Le sort est un grand maître, il se joue de nos destinées et dirige un grand nombre d'actions humaines, reste à savoir s'il convient d'augmenter son domaine au détriment de celui de notre intelligence.

L'application du nouveau règlement qui supprime la publication des jurys a fait disparaître les lettres de recommandation, tout le monde le reconnaît, si bien que les neuf dixièmes au moins des candidats sont totalement inconnus des juges. Comment peut-on un instant supposer qu'un juge au début d'un examen se dise en face de candidats qu'il ne connaît pas :

— Tiens, si je recevais celui-ci... A nous les questions faciles.

— Tiens cet autre, si je lui tordais le cou... pan, une question rosse !...

La première interrogation peut sans doute être faite un peu au petit bonheur ; mais il est capital que le reste de l'examen ne soit pas livré au hasard. Si le juge a posé deux ou trois questions faciles, il est bon lorsque le candidat a bien répondu que l'examen se termine par une question difficile, c'est cette dernière qui décidera de la note assez bonne ou très bonne, suivant les cas. Si l'infortuné candidat est resté sec sur des questions théoriques où la mémoire joue le principal rôle, il faut lui poser une ou deux questions générales, ayant une importance pratique afin de lui fournir l'occasion de se racheter.

Et puis comment, d'après le projet de réforme, juger un étudiant qui dès le tirage de sa question vous débitera imperturbablement un paragraphe de manuel ? De toute nécessité il faudra l'interroger pour savoir s'il comprend ce qu'il récite.

Le juge aura-t-il alors le droit de choisir les questions complémentaires qu'il regardera comme indispensables ? Si oui, nous retombons dans le système actuel.

N'oublions pas qu'en plus du tirage au sort des questions, les nouveaux projets veulent que l'étudiant donne ses réponses devant tout le jury réuni. C'est sans doute très solennel mais aussi très incommode, système troublant pour les candidats dont le seul défaut est la timidité et quelque peu gênant pour les juges eux-mêmes.

Le vrai moyen de savoir ce qu'un étudiant a dans le ventre, c'est de causer avec lui en tête à tête tranquillement, sans le troubler, en changeant au besoin l'aspect et les termes des questions si elles sont mal comprises.

Il ne s'agit pas ici de savoir si un monsieur a la langue bien pendue, s'il a été cuisiné à point par un entraîneur de manière à parler sur tout, même sur ce qu'il ignore. Un examen est bien différent d'un concours ; le juge doit s'assurer avant tout si l'élève possède assez de bon sens et s'il a les connaissances suffisantes pour que, livrée en ses mains, la vie de ses semblables n'y soit pas trop en péril.

Il y aurait grand avantage à ce que tous les futurs examens de fin d'année soient passés ainsi en tête à tête ; néanmoins on pourrait réserver la grande mise en scène, l'examen solennel devant tout le jury pour la session de novembre. En effet les ajournés à cette session perdront fatalement une année, il ne faut pas qu'ils puissent accuser un seul homme de cet accident. On pourrait à la rigueur, si l'on y tient beaucoup, instituer aussi pour cette session le tirage des questions. De cette manière, les refusés ne s'en prendraient qu'au sort de leur infortune.

Il a bon dos, le sort, il encaisse depuis l'origine du monde toutes les conséquences fâcheuses que les hommes se refusent à attribuer à leurs propres fautes.

Si bon enfant qu'il soit il ne faudrait tout de même pas lui faire la part trop grande dans notre vie ; chaque fois en effet qu'on l'oblige à remplacer dans un choix ce qui était dévolu jusque-là à l'intelligence, c'est ou bien que cette intelligence devient insuffisante ou que le niveau moral est en baisse. Rien de flatteur ni dans l'une ni dans l'autre de ces alternatives pour les juges des Facultés de Médecine.

JEAN CAMUS.



CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE

LES « INDÉPENDANTS » EN 1912

Nos concitoyens semblent dans la vie publique et privée s'inscrire contre toutes les données des lois de l'évolution. Rien ne paraît s'enchaîner par une lente et progressive transformation et tout a l'air d'arriver par bonds et par sauts. Est-ce pour cela que les monuments les plus caractéristiques de la capitale, ceux qui en quelque sorte symbolisent la passion débordante de ses habitants sont la *Danse* de Carpeaux et la *Marseillaise* de Rude ? Je ne sais s'il faut s'attarder à la conception d'un Paris un jour disparu et recouvert de la cendre du temps, mais ceux qui ramèneraient alors à la lumière ces deux chefs-d'œuvre pourraient sur leur seule contemplation imaginer le peuple qui vécut là, de même que maintenant nous pouvons évoquer par les chapiteaux colossaux à tête de taureaux des palais de Ninive et de Babylone le caractère de puissance de ces empires disparus.

La *Marseillaise* de Rude, la *Danse* de Carpeaux sont bien les moments pathétiques de nos foules. Et si chaque jour nos concitoyens ne s'élèvent pas à ces accents uniques, n'empêche qu'une impulsion du même genre, subite, spontanée, enivrante, réflexe pousse par saccades en avant leurs cohortes. Les voyez-vous passer la bouche ouverte, le cou et les yeux tendus vers l'idéal. A l'ombre de la victoire ailée qu'ils poursuivent, les voyez-vous agitant en cadence leurs membres, et unis en une sarabande échevelée, essayant d'entourer de leurs bras et de leurs jambes entrelacé un but imaginaire !

Ainsi m'apparaît le bataillon compact des mille héros de la palette campé au Pont de l'Alma, sous les tentes de la Société des Indépendants. Tous pleins, comme aux plus beaux jours des Révolutions, d'un enthousiasme sacré, préparant leurs armes, ils font la pointe de leurs fusains sur les grêles sourcils de leurs maîtresses « qui se promènent toutes nues ». Puis dans le délire sacré, verdissant, jaunissant, rougissant la toile par kilomètres, ils en découpent trois mille cinq cents tableaux, gonfalons et étendards où s'expose de quoi déterminer la déroute et la fuite totale des Philistins.

C'est pour l'art que se fait cette ruée, pour l'art et au nom de l'art ! Juchés sur des chevaux automatiques bardés de boîtes de conserve, les enfants perdus du Cubisme s'avancent, nouveaux hussards de la mort, le corps cuirassé de cercueils carrés et hideux. Voici les Futuristes destructeurs de la forme, de la lumière, nuage sans nom ! Et humbles piétons, la foule des anonymes, daltoniens, aveugles, manchots, se précipitent, entraînés à la queue du glorieux Boronali.

La horde a passé, et tu gis à terre, pauvre anatomie ; ô toi la plus belle des mammifères, te voici devenue invertébrée ; beaux arbres, je ne vous reconnais plus sous votre livrée bleue ou rouge ; quant à toi, mélancolique Venise, jadis si éclatante de lumière sous le pinceau de Ziem, ah ! ils t'ont bien arrangée à la sauce verte !

La horde a passé, la poussière se lève et voici la lumière ; la femme est de nouveau debout, rayonnante dans sa beauté ; toutes les petites feuilles vertes des arbres claquent au vent, d'allégresse, et Venise, éternelle image d'art, dresse sur l'horizon immense les façades de ses palais illuminées par la poudre d'or et d'azur de son beau ciel.

Fantasia qui a pu faire croire qu'il y a des poussées dans l'art, ainsi qu'il y a des Révolutions, fantasia qui dans sa marche en avant attire dans son sillage les faibles, les incertains, et qui, quand elle disparaît, donne à tous l'impression du vide, l'impression du silence après les sonorités de la trompette et les roulements du tambour de la parade ; et c'est pourquoi on a pu écrire : « Le 28e salon des Indépendants n'est pas fameux ».

La médecine aussi connaît par moment ces agitations bruyantes autour de questions passionnantes, à l'heure où elles se posent. Il semble qu'à côté des premiers rôles, rien n'existe et que les masses, la masse des travailleurs de la profession ne compte pas ; que là-dessus se greffe chez l'un des tambourinaires quelque gros bourgeon de charlatanisme, et toute la profession fort injustement compromise finit par être bafouée d'ensemble par la galerie. De même, aux Indépendants et aux autres expositions. En réalité, l'échec, la réussite d'une école artistique ou soi-disant telle, a peu d'influence sur les créateurs, qui seuls comptent dans la balance du temps. Il arrive que la foule des autres qui comprend beaucoup de talents, des gens appliqués, et aussi des esprits et des mains moins habiles et parfois difformes se laissent aller à subir les contrecoups de la mode ; mais il n'est pas donné aux contemporains d'avoir là-dessus un jugement suffisamment détaché et de faire la part exacte de cette influence. Il ne nous reste donc qu'à chercher modestement ce qui nous attire soit en raison de nos affinités propres, soit en raison de notre culture ; il nous a semblé que le salon de cette année, sans vouloir discuter la qualité des œuvres, est l'indice d'une direction nouvelle et curieuse dans le choix des sujets. Certes nous ne saurions trop déplorer à quel point l'insuffisance technique, documentaire et préparatoire des peintres est arrivée. Tous les artistes, même les plus réputés, sont je crois d'accord avec nous pour regretter de n'avoir pas été enseignés sur les matières qu'ils emploient ; il est vrai qu'on se demande qui pourrait actuellement le leur apprendre ?... Les peintres de la dernière génération sont d'autre part, au point de vue de l'instruction générale, dans un état d'infériorité tout à fait notoire, sauf les exceptions qui sont toutes personnelles, par rapport à toutes les autres professions, qui ne sont pas purement manuelles ou commerçantes ; cet état d'insuffisance première est généralement reconnu ; c'est lui qui a conduit à l'absurdité de formules de ces dernières années et les excès dont on a été témoin donnent à penser que la peinture artistique française subit en ce moment la même crise que l'apprentissage dans les industries d'art. De l'excès du mal, de sa conscience peut-on prévoir un début de réaction? peut-on penser qu'une discipline du travail, que le travail tout seul en un mot va désormais être considéré comme l'élément essentiel à la confection d'un véritable artiste, plutôt que la réclame bruyante et ses zigzags déconcertants et déprimants.

Souhaitons qu'au plus tôt cette organisation artistique s'ébauche enfin, car il en est temps ; envahis de plus en plus par les barioleurs de tous les pays, et dont la masse quoique médiocre agit déjà sur nos tendances, et surtout impressionne l'amateur pédant, souvent doublé d'un spéculateur sans scrupule, nous ne pourrons conserver notre avance artistique qu'en mettant en bonne place tous ceux, de quelque école qu'ils soient, qui ne sont pas purement et simplement des arrivistes. Une constante observation, une fidèle interprétation, une longue application, toute accompagnée soit-elle de fantaisie, doivent toujours encadrer un tempérament d'artiste.

Que ces dons ou ces efforts soient manifestes ou seulement indiqués dans les œuvres dont nous allons parler, nous n'avons pas à l'approfondir ; il nous suffit que ces peintres aient par leur pinceau, ou simplement par leur

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE (*Suite*)

conception tenté d'évoquer quelque sujet ou quelque pensée concernant la médecine, même de loin, pour qu'elles ne nous soient pas indifférentes.

En vérité la pharmacie ne nous inspire pas au même point que M. Borgeand de Lausanne ; c'est bien la troisième du même que nous trouvons aux expositions. Nous croyons avoir déjà vu celle-ci précédemment, mais prise dans une autre perspective ; ce sont les mêmes chaises, mais elles ont été récemment rempaillées ; nous en sommes heureux pour l'apothicaire, c'est bon signe. Quittons les poisons et tournons-nous vers le « pot-au-feu tout à fait digestif » de M. Pailler : une patte et une tête de dindon, un poireau et une carotte; non en vérité ce n'est pas là un cadeau à faire à nos malades, mais un gourmet nous a précédé: ce minuscule panneau est déjà marqué vendu, ah ! la bonne peinture !



La femme malade, par KOZIEROWSKI.

Après la drogue et le régime, voici que le médecin lui-même a les honneurs de cette exposition : une illustration de Bodington nous le montre sévère, tâtant le pouls à son malade, une grosse toquante de l'autre main, — c'est une très discrète charge. M. Pann a moins de pitié pour les clients du dentiste et cependant ils souffrent ; douleurs et fluxions déforment leurs contours d'une façon hilarante et la touche alerte et un peu criarde des couleurs donne à la fantaisie du dessin le coup de fouet décisif, mais quel est donc ce dentiste du grand monde qui n'offre à ses clients cossus qu'une banquette pour tout siège ? qu'êtes-vous devenus, mobiliers classiques et tapageurs des stomatologistes chics, bois dorés et soies rouges !

Et voici maintenant les blessés, les souffrants : de Kervily, l'*Enfant au doigt malade*; je veux bien le croire, puisque le peintre le dit, mais sa blessure est secrète et invisible ; il est vrai qu'elle retentit sur son teint. Les petits tableaux de M. Belot font plaisir aux grands et aux petits, quelque terribles que soient les sujets. *La Mort de sans cervelle* nous montre la fin tragique d'une poupée tombée de sa voiture, et cependant combien calme le cheval de bois ! elle est par terre et sa tête a éclaté comme une noix vide ! de quoi instruire l'enfance en lui montrant un bel accident.

Plus tragiques sont les autres sujets de médecine : *La Femme malade* de Kozierowski fend l'âme du plus indifférent ; elle est devant son poêle, car elle frissonne ; elle tient dans les mains cuiller et potion, de même qu'on tend les bras frénétiquement à l'espoir, mais derrière elle, le peintre a inscrit l'implacable destin des choses d'ici bas: sa chaise brisée n'a pas de dossier, avant peu elle n'aura plus besoin de cet appui déjà absent. Quant au *Malade* de Villard, tout son chic réside dans son bonnet pointu de laine blanche; ah quel plaisir de se rendre intéressant avec une si bonne mine, à moins qu'il n'ait passé son mauvais germe à son voisin M. Guy d'Arécience ; si j'étais le médecin de celui-ci je lui conseillerais de prendre bien vite le bonnet blanc du faux malade et de se mettre au lit ; son teint décomposé appelle un traitement énergique et il profitera de son isolement pour faire redresser son nez fort compromettant par le profil aiglon-bourbonnien qu'il affiche.

La *Femme malade* de Pérelmann fait une cure d'air dans un parc, mais elle est bien avancée ; peut-être serait-il préférable de ne pas la sortir ; elle réussit en tout cas à se faire remarquer et plaindre de tous les passants.



Soins maternels, par GRÉGORIAN.

Les Enfants de Mme Duchemin sont traités au pastel sans prétention et avec sincérité ; il y a même un biberon ;

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE (*Suite*)

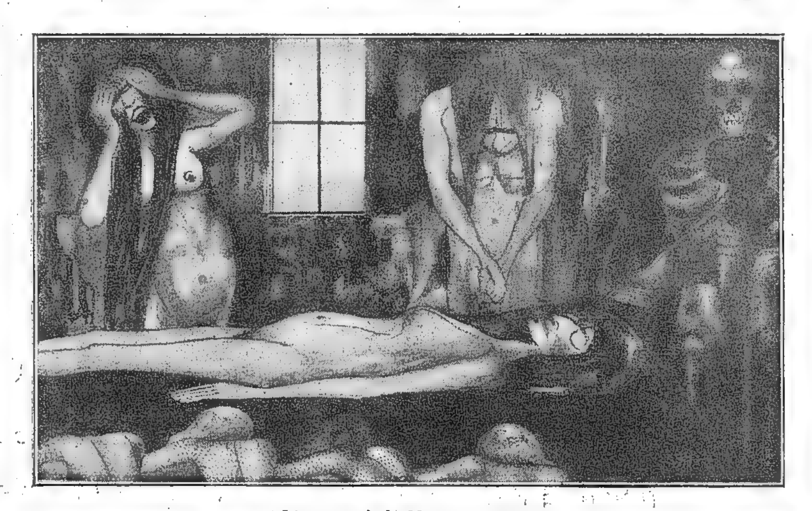
L'*Enfant* de Mlle Dannenberg ne marche pas encore tout seul, il circule comme il peut dans un appareil les *Soins* vraiment sadique sur des pétales de roses, et Monsieur son père, je suppose, tout de vert habillé, assis pour une méditation païenne, ah ! quelle histoire ! At the wax works de Jack Yeats de Red Ford House, Greystones représente un Japonais couché dans un cercueil, du ventre duquel émerge la poignée d'un sabre; ce n'est pas une grande affaire, toute obscure qu'elle soit, puisqu'il ne s'agit que d'un tout petit tableau.



Le féministe, par EDELMANN.

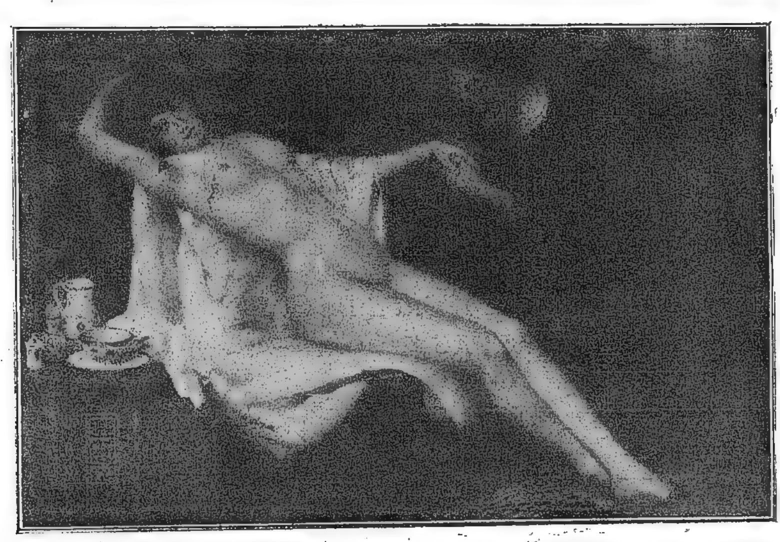
Les aquarelles de M. Ficks sont des productions tout à fait infernales; la mort de la muse avec accompagnement de violon par un squelette est capable d'émouvoir tout le coin des poètes à Westminster Abbaye; mais M. Bernier travaille aussi dans le macabre avec son crâne « la pensée rayonnant sur le monde », de même Dalbanne avec « l autre mort » de même Paul Carrère avec le *Crépuscule*, tête roulant sanglante sur le billot.

Et l'on voit des Maternités, de Peské toujours brillant dessinateur, de Tarkhoff, de Mme Valadon ; ah ! maternels de M. Gregorian gentiment traités sont de ces souvenirs que garde un jeune ménage, et plus tard quand le bébé est devenu une grande jeune fille, les invités prennent un plaisir rétrospectif à la contempler en peinture sous toutes ses faces ; le même côté de la question est abordé par M. Edelmann dans son tableau le *Féministe*; en dépit de la matière qu'il avait à traiter, l'artiste s'en est proprement tiré. Faut-il parler de l'*Aveugle tunisien* de Fichet, couronné d'une calotte rouge, habillé de vert, de son visage d'un ton jaune marocain décoré de deux orbites sinistrement teintées. D'autres sujets forment encore une sélection toute spéciale; la mort d'Albine, de Mlle Karpelès, un nu



La mort de la Muse, par PICK.

encore *un blessé* de Zak, traité à l'antique et puis un *Poivrot* de Saag, fort réjouissant; le *Saoul* de Chagall qui se coupe la tête ; voici la *Rue de la Prostitution* à Marseille de Brune, traitée avec amour, et le *Yoshiwara* de La Serre ; enfin quelques sujets plus plaisants ou d'un tour plus audacieux, le *Fou* de Berchère, qui, très correctement vêtu, examine de fort près une intéressante créature étendue à ses côtés et très incorrectement dévêtue ! Est-ce là une folie ! Admirons en passant la *Manucure* de Fauré, où nous apprenons que pour ces soins l'absence totale de vêtement se pratique dans le monde des dames. Gardons-nous en passant de nous laisser exalter par *La Voix de la Révolution aux funérailles de Lafar-*



La manucure, par FAURÉ.

**

CHRONIQUE MÉDICO-ARTISTIQUE *(Suite)*

gue, par Daraux. Révolution, funérailles, une foule immense, et le cortège des drapeaux rouges autour du Mausolée orgueilleux ; plus de modestie, de silence conviennent aux morts, aux plus grands ; en ce sinistre passage, au moment de la rupture, ils ne sont pas tous, malgré notre estime, des héros, et parfois leurs gestes sont terribles et cruels ; seul le médecin peut savoir.



Révélation. Le discours au cimetière, par HAREL.

C'est pourquoi toutes les pompes funèbres, tous les discours de cimetière n'ont d'intérêt que pour les survivants ; la butte de terre qui recouvre le cadavre convient à qui veut se hausser : dans le dessin de Harel, devant la veuve éplorée et ahurie, le *Délégué* s'écrie : « *O toi qui fus conscient et organisé... La Démocratie tout entière* »... La scène est amusante et nous venge des traits qu'on lance d'habitude aux médecins ; de ce côté-ci de la porte nous nous efforçons de retenir notre client, c'est lui qui en définitive profite et jouit de sa survie, tandis que de l'autre côté, héritiers et pilleurs de gloire s'apprêtent chacun pour leur compte à le dépecer et le défigureront à jamais ; je ne manquerai pas en terminant de citer les fleurs toujours si plaisantes de Mme Galtier-Boissière ; je célébrerai aussi le lilas de Mme Huré, mais certain cucurbitacé m'a semblé intentionnellement cultivé par elle ; n'est-ce pas pour approvisionner certaine officine qu'elle cultive le pépin de citrouille, d'ailleurs avec un éclat méritoire ?

Les sujets médicaux ne doivent pas seuls, bien entendu, accaparer nos visites ; il est à cette exposition, bien d'autres peintres qui, par leur seul talent, doivent nous attirer : Rougeot, Fornerod, Hugonnet, Wasquez, Charlot, Blanchet, Chapuy, Ch. Vasnier avec ses portraits si fins. Faisons notre dernière halte devant les statuettes de Jean Baffier ; il nous plaît de trouver en cet artiste la preuve vivante qu'une œuvre ne s'improvise pas, qu'elle est l'expression d'un travail continu et d'une pensée chaque jour en éveil, qu'elle pousse ses racines au delà de l'individu, qu'elle est solidaire de ses origines et de son milieu.



L'Internationale, par DIAULT.

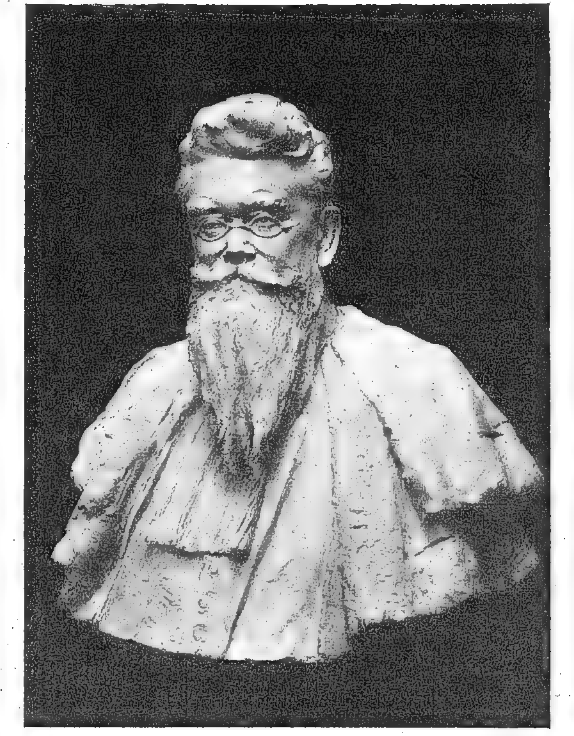
HENRI ROCHÉ.

LES CÉRÉMONIES MÉDICALES

JUBILÉ SCIENTIFIQUE DU Pr GRASSET.

L'Université de Montpellier vient d'être le théâtre d'une fête des plus brillantes offerte à l'occasion de ses trente ans de professorat, au professeur Grasset, au savant si connu par tant de travaux dans la neuropathologie et dans tant de branches de la médecine, au médecin qui exerce sur tout le Midi et bien loin hors des frontières de la région méridionale une sorte de « royauté médicale ».

Le comité d'initiative avait réuni, sur la liste d'honneur, non seulement la plupart des maîtres de la médecine contemporaine, des représentants des diverses Facultés ou Écoles de France, des autorités ou notabilités montpelliéraines, mais encore des philosophes et des littérateurs tels que Fouillée, P. Bourget, E. Faguet, un éminent prélat tel que le cardinal de Cabrières. En outre, une très nombreuse assistance, composée d'innombrables médecins de la région et de contrées plus lointaines, de membres de la haute société montpelliéraine, d'une foule d'étudiants, était venue acclamer celui dont tout le monde se plaît à reconnaître le talent scientifique, la haute valeur morale, la grande bonté de cœur.



Buste en marbre du Professeur GRASSET, par INJALBERT.

Le jeudi 18 avril, à trois heures et demie de l'après-midi, au palais de l'Université de Montpellier, les élèves admirateurs et amis du professeur Grasset lui remettaient, dans une séance solennelle, son buste en marbre et une médaille commémorative, dus tous deux au grand talent du sculpteur Injalbert. Le buste, si plein de vie et de pensée, reproduit d'une façon frappante les traits si caractéristiques et si expressifs du maître montpelliérain. La médaille, sur un de ses côtés, en offre également l'image ; le revers représente la Faculté de médecine, dont les statues de Lapeyronie et de Barthez gardent jalousement la porte et qui s'appuie contre les tours majestueuses et les imposants piliers de la cathédrale, « faculté et cathédrale qui symbolisent les deux plus grandes passions de sa vie », dira bientôt le professeur Grasset.

M. le recteur Benoît ouvre la séance et souligne, dans une très fine allocution, l'heureuse circonstance qui a permis à des esprits « séparés les uns des autres par le monde où ils vivent et par les idées qu'ils professent », de se réunir dans cette touchante cérémonie pour honorer l'un de ceux qui représentent le mieux nos vieilles traditions médicales. Il est heureux de rappeler comment le ministre de l'Instruction publique vient tout récemment de récompenser un dévouement toujours inlassable à la cause universitaire en nommant le professeur Grasset officier de la Légion d'honneur.

Le professeur Rauzier, un des disciples préférés et un des plus vieux amis du maître, résume, avec une éloquence émue, son œuvre scientifique, en choisissant parmi ses nombreux ouvrages ceux qui caractérisent le plus les divers côtés de son esprit de philosophe et de médecin :





Médaille du Professeur GRASSET, par INJALBERT.

Les Limites de la théologie « passionnément lues et passionnément discutées », où il expose ses idées sur la valeur de la science, la distinction des domaines de la Biologie et de la Religion, qui doivent se garder d'empiéter l'une sur l'autre, œuvre qui, au dire de Bourget, classe M. le professeur Grasset parmi les logiciens de notre époque

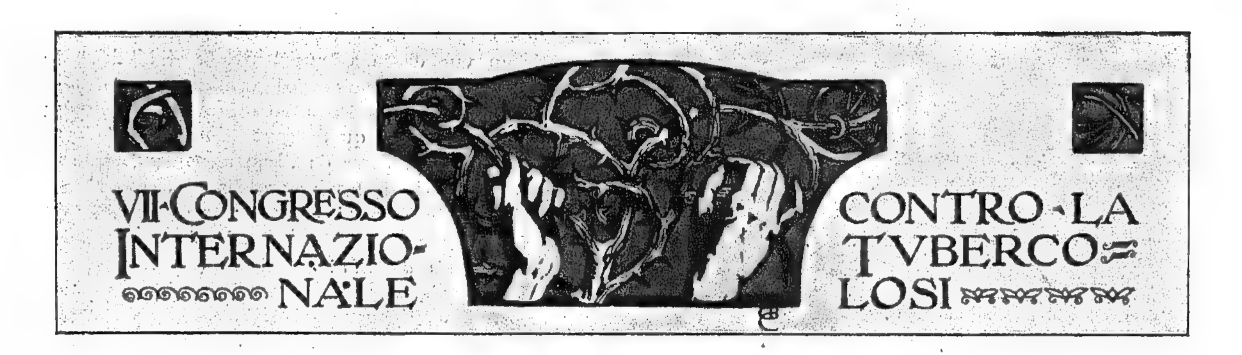
LES CÉRÉMONIES MÉDICALES *(Suite)*

au même rang qu'il occupait déjà parmi les cliniciens ; *les Demi-fous*, qui pose le problème de la responsabilité atténuée, si troublant tant pour les neurologistes et les psychiatres que pour les jurisconsultes ; *les Deux Psychismes*, pyschisme inférieur, psychisme supérieur, si lumineusement schématisés dans le polygone et le centre O ; enfin le dernier venu, mais non le moins important, le *traité de Physiopathologie clinique*, magistrale étude de pathologie générale, où, résumant tout son enseignement, M. Grasset a condensé, en trois volumes, à la lumière du « penser physiologique », toute la science de l'homme vivant ; il y a complètement renoué l'ancien vitalisme de Barthez, cher à l'école montpelliéraine, et auquel les découvertes récentes de la science contemporaine apportent tous les jours une nouvelle confirmation.

Enfin le professeur Grasset, dans une véritable page de littérature, où la sublime envolée voisine avec le plus fin humour et la plus profonde émotion, retrace lui-même, avec toute sa modestie native, les principales étapes de sa carrière. Il en rapporte tous les succès à sa fée bienfaisante, la chance : chance d'être né d'une famille médicale et d'avoir vécu toute sa vie à Montpellier, ville de lumière, et amie de la médecine, chance d'avoir gravi rapidement les divers échelons qui l'ont mené au professorat, chance d'avoir, à chaque étape, noué des amitiés qui ne se sont jamais plus démenties, chance d'avoir été souvent critiqué par la plume ou le crayon des caricaturistes, chance enfin de se voir entouré de tant d'hommages qui lui vont si tendrement au cœur. Ne perdant pas ses habitudes de philosophe, il en tire, à l'adresse des étudiants, un brillant plaidoyer contre le pessimisme : « Croyez à la chance ; ne vous découragez pas si elle tarde à venir. Elle vient toujours, seulement il faut se tenir prêt à l'accueillir, être armé pour en profiter. »

Après la cérémonie, Mme Grasset recevait ses nombreux invités dans les salons obligeamment mis à sa disposition par le recteur.

H. ROGER.
Chef de clinique à la Faculté de Montpellier.



LA VIE DES CONGRÈS

LE SEPTIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL CONTRE LA TUBERCULOSE.

Rome, le 17 *avril* 1912.

Nos confrères, Parisiens et provinciaux, ont répondu nombreux à l'invitation du Comité français pour le Congrès de la tuberculose, qui vient de s'ouvrir à Rome : le président de ce comité, le doyen Landouzy, dont l'activité inlassable fait ici notre commune admiration, ainsi que l'aimable et dévoué secrétaire général, Dr M. de Fleury, ont eu lieu d'être satisfaits du nombre de nos compatriotes venus avec eux à Rome, et plus encore de la place prise par les nôtres dans les travaux du Congrès, où la science française est hautement représentée.

Bien avant la date fixée pour l'inauguration, quelques-uns d'entre nous étaient déjà sur les chemins fleuris de la Toscane, vers Sienne ou Florence, dont les collines, sous l'azur du ciel printanier sont d'une couleur infiniment douce, et telles qu'on les voit aux paysages de Botticelli ou du Pérugin ; d'autres se reposaient aux rives de la baie de Naples ; tandis que Rome, si riche de ses beautés et si puissante de ses souvenirs, exerçait sur les plus nombreux son impérissable séduction.

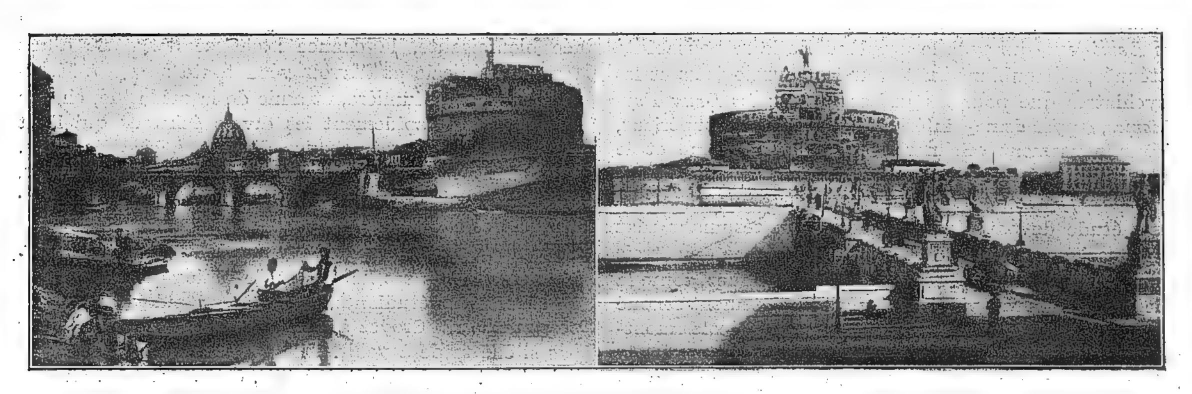
Un Congrès international, organisé à Rome, ne peut avoir qu'un éclatant succès : pourquoi ne pas l'avouer? L'intérêt des débats scientifiques fut primé, pour beaucoup, par l'attrait intellectuel et artistique de cette terre latine, où naquit notre civilisation, et pour laquelle nous éprouvons, comme d'instinct, une filiale affection. Nos excellents confrères italiens, dont l'accueil fut si cordial et dont l'amabilité est si souriante, ne nous permirent pas non plus de croire un seul instant que nous étions sur une terre étrangère.

Ce fut donc, dès le premier jour, une réunion pleine d'entrain et de gaieté ; des groupes amis se formaient ; il se faisait des rencontres imprévues et pleines de charme ; le fumoir de l'hôtel ou la table du restaurant prenaient des airs de salle de garde : c'est dire la cordialité de ces journées romaines !

Je navrerais plus d'un lecteur de *Paris Médical* présent à Rome si j'omettais de conter quelques infortunes dont ils éprouvèrent sur-le-champ beaucoup de désagrément, mais qu'ils oublieront bien vite, noyées qu'elles seront dans les bons souvenirs ; ils ne pourront, au surplus, en imputer la faute à personne, car ils savent bien maintenant qu'en Italie la notion du temps n'existe pas, que *subito* veut dire un long moment, et qu'un *momentino* dépasse de beaucoup le quart d'heure.

Donc, nos amis italiens furent en retard : ils n'en restèrent pas moins souriants, ce que nous devrions savoir faire, car cela est une force : quelques congressistes

LA VIE DES CONGRÈS *(Suite)*



Le Château Saint-Ange, où avaient lieu les séances du congrès.

n'eurent pas leurs billets de circulation en temps opportun ; d'autres, en arrivant en Italie, durent payer d'inex-



L'affiche et la carte postale du congrès.

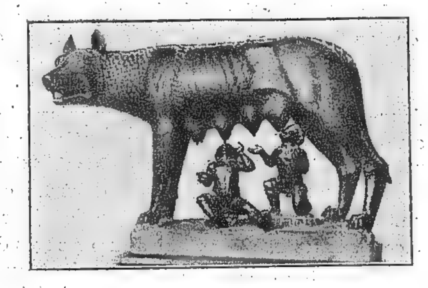
plicables surtaxes de chemins de fer : certain maître de notre Faculté n'échappa pas à ce pécuniaire désagrément ; nos adresses étaient si peu correctement enregistrées au Secrétariat du Congrès que très peu d'entre nous reçurent l'invitation à la réception du Palais Farnèse, où M. Barrère rend si aimablement hospitalière la demeure princière devenue terre de France.

Mais où la mauvaise humeur du Congressiste put se manifester avec quelque raison ce fut au jour même de l'Inauguration, présidée par le Roi et la Reine, au Capitole. D'abord, il pleuvait, ce qui rend le caractère morose, en Italie plus que partout ailleurs ; puis c'était dimanche, jour où les musées restent clos : d'où l'affluence, sans doute imprévue, à la solennité à laquelle le Syndic de Rome conviait quelques milliers d'invités dans une salle où trois cents personnes sont à l'étroit ; on devine la suite : bousculades, invectives polyglottes, gardes débordés et un peu nerveux, portes forcées puis refermées sur les Congressistes finalement invités à rester dans le *Cortile*, sous les parapluies, et en compagnie des énormes chevaux des cuirassiers de l'escorte royale. Nos confrères allemands, cravatés de blanc et coiffés de hauts-de-forme importés en vue de la solennité royale, éclataient de colère, non moins que leurs très dignes épouses, dont plusieurs grelottaient sous leurs bien inutiles décolletés ; les médecins italiens qualifiaient l'incident d'*odioso*. Et cependant, le ministre de l'Instruction publique et le Président du Sénat, les honorables Credaro et Manfredi, étaient molestés par les gardes ; ils sont pris à tort pour de simples congressistes, comme le raconte ingénuement le *Giornale d'Italia* ! »

Le VIIe Congrès, ajoute le même journal, ne pouvait avoir une inauguration plus solennelle, par le nombre et par l'autorité des participants. C'est sur cette note optimiste qu'il nous faut rester : nous qui n'avions ni gibus ni cravates blanches, nous sommes allé admirer le Forum, du haut des marches du Capitole ; et nous nous souviendrons de la beauté sévère et éloquente de ces temples ruinés, sous le ciel couvert, dont le gris restait cependant si fin et si lumineux.

. . . .

Et maintenant les sections sont en plein travail. Les salles du Château-Saint-Ange sont combles. Le professeur Landouzy fait applaudir sa conférence inaugurale d'une haute tenue littéraire et de noble inspiration. On se presse aux communications du professeur Courmont, dont l'éloquence est précise et séduisante, du professeur Badaloni, qui fit tant pour l'hygiène en Italie... Mais



La Louve.

j'empiéterais sur les comptes-rendus scientifiques dont le tour viendra bientôt.

Dr J. GÉNÉVRIER.

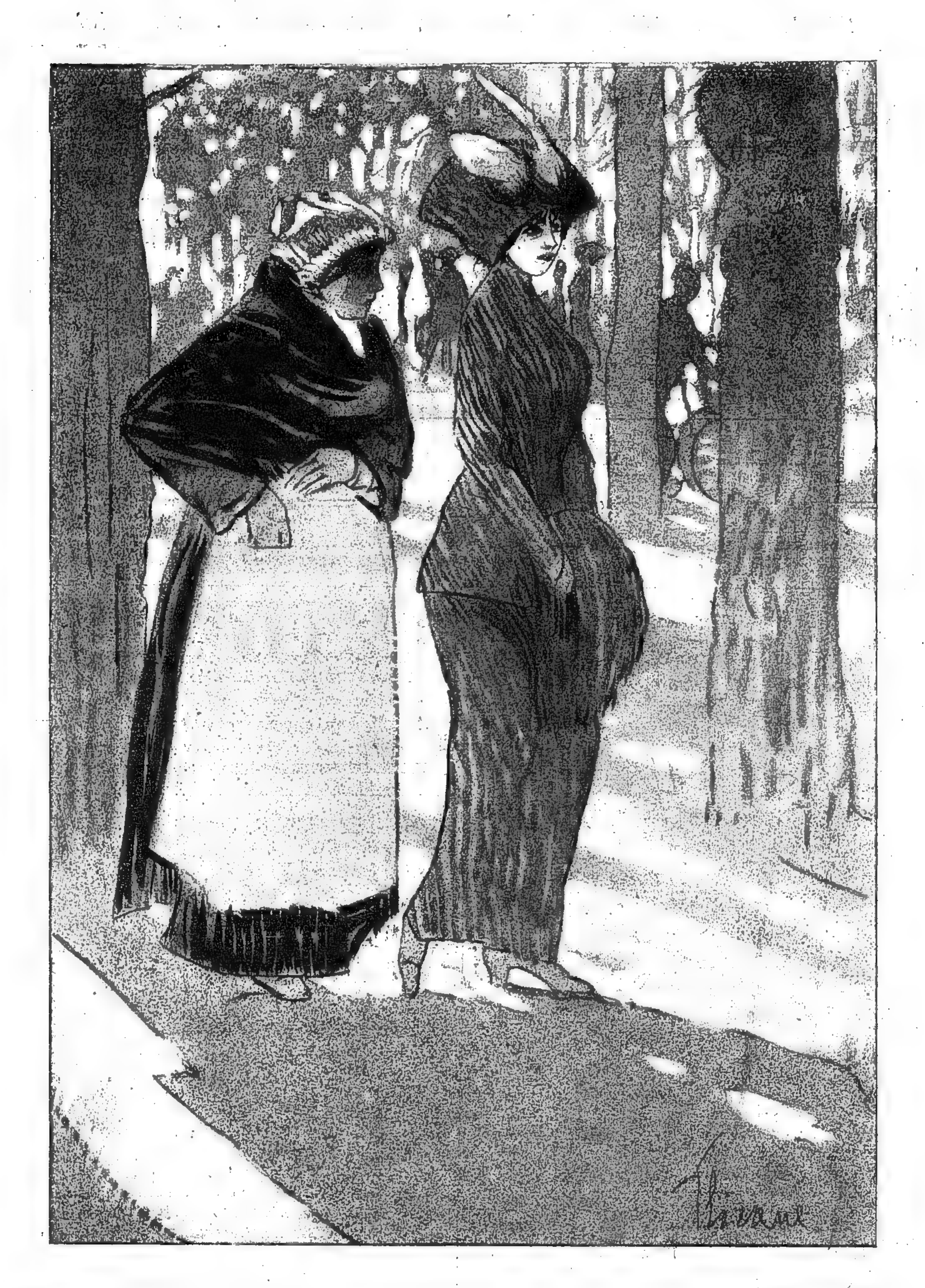
***

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

APRÈS LA CONSULTATION

(Dessin original)

PAR FLORANE



Des Fumigations sur un bidet !.... Mais c'est un remède de cheval, çà, Mademoiselle !!

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE (1)

Éléments d'alimentation de fantaisie

Huîtres.	Melons.	Jambon fumé.	Salades Romaine.
Oursins.	Concombres.	Foies gras.	— Laitue.
Bigorneaux.	Radis roses.	Rillettes.	— Chicorée.
Palourdes.	Radis noir.	Cervelas.	— Escaroles.
Escargots.	Céleri rave.	Andouilles.	— Cresson.
Sardines à l'huile.	Tomate.	Andouillettes.	— Barbe.
Thon à l'huile.	Raifort.	Saucissons divers.	— Raiponce.
Caviar.	Artichaut.	Pâtés.	— Endives.
Saumon fumé.	Olives diverses.	Confits.	— Pissenlit.
			— Mache.

Fromages

Fromage blanc.	Géromé.
Gervais.	Neufchâtel.
Crème dit Suisse.	Mont-Dore.
Brie.	Saint-Nectaire.
Coulommiers.	Port-Salut.
Camembert.	Roquefort.
Bondon.	Parmesan.
Fromage de chèvre.	Hollande.
Gournay.	Gruyère.
Cendre d'Olivet.	Emmenthal.
Fromage de Bourgogne.	Munster.
Roblochon.	

Fruits

Abricots.	Pommes.	Oranges.
Amandes.	Raisins.	Mandarines.
Cerises.	Noix.	Pastèques.
Fraises.	Noisettes.	Grenades.
Framboises.	Nèfles.	
Groseilles.	Mûres.	
Pêches.	Figues.	
Brugnons.	Châtaignes.	
Prunes.	Dattes.	
Pruneaux.	Ananas.	
Poires.	Bananes.	

La simple lecture du tableau paru le 20 avril et de celui qui précède ces lignes donne l'idée d'un essai de classement des matières alimentaires dans le premier, alors que dans le second il y a simplement des énumérations.

Pour leur utilisation pratique il n'y avait pas lieu de faire différemment. Il importait seulement de renfermer dans l'ensemble général des tableaux, avec les aliments essentiels, les éléments qui, bien que disparates, peuvent être admis de temps à autre pour créer la variété des menus.

Avant de commencer la démonstration de l'utilité pratique de ces tableaux, pour qui s'en inspirerait en procédant à l'ordonnancement d'une diététique réfléchie, je veux bien spécifier quels éléments j'adopterai.

P. Legendre et Martinet, — dans leur ouvrage *Les Régimes usuels* — indiquent *le régime normal mixte de l'homme adulte*.

La coutume française, disent-ils, paraît pouvoir se schématiser comme suit :

Premier repas, le matin vers huit heures, ultra-léger; le deuxième de onze heures à midi, copieux ; le troisième de six heures à huit heures, copieux, débutant par un potage.

Bref, trois repas ; un petit, insignifiant, le matin avant le travail, un deuxième copieux, pendant le travail ; un troisième, également abondant, le travail terminé.

Reste la composition de ces repas, que les auteurs rapportent telle qu'elle est, et non comme elle devrait être.

Notre but sera de montrer ce qu'elle pourrait être, d'une façon éclectique, pour satisfaire aux besoins de l'organisme sans risquer de le troubler.

Dr Léon Dereçq.

(1) Voir *Paris Médical*, 20 avril 1912.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Pilules antinévralgiques

Caféine	āā 5 gr.
Sulfate de quinine	
Antipyrine	
Phénacétine	
Castoréum	āā 2^gr,50
Paullinia	
Camphre	āā 1^gr25
Aconit pulvérisé	
Extrait de valériane Q. S. pour 100 pilules.	

3 ou 4 au moment des accès, 1 ou 2 comme préventif.

(Rolland).

Eau dentifrice très fine

Essence de gaulthéria	5 grammes.
— de menthe	7 —
— de badiane	5 —
— de cannelle	XXX gouttes.
— de girofle	XXX —
Teinture de ratanhia	170 grammes.
Acide benzoïque	15 —
Saccharine	0^gr,25
Alcool à 90°	700 grammes.
Eau de roses	100 —

M. S. A.

Laisser en contact huit jours avant de filtrer.

(Rolland).

Prurigo de Hébra.

Contre le prurit, donner 3 ou 4 cuillerées à café par jour de la préparation :

Extrait fluide américain de valériane	40 grammes
Sirop de menthe	āā 45 —
Teinture de valériane	

(Prof. Gaucher).

Taches de rousseur.

Faire, matin et soir, un lavage de la face avec la valeur d'une cuillerée à café de la solution suivante :

Bichlorure de mercure	1 gramme.
Sulfate de zinc	2 grammes.
Acétate de plomb	2 —
Eau distillée	300 —
Alcool	50 —

Durant la nuit, appliquer une pommade à l'oxyde de zinc.

Séborrhée.

Faire des lotions avec :

Borate de soude	5 à 15 grammes.
Ether sulfurique	15 à 45 —
Eau distillée de roses	50 —
Eau distillée Q. S. p.	250 grammes.

Puis poudrage au talc boraté.

(Dr Brocq)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PRESSE MÉDICALE. — **L'endoscopie recto-colique. Rectoscopie. Sigmoïdoscopie** (BENSAUDE, 17 avril 1912).

En permettant un diagnostic précoce et précis des lésions recto-coliques, l'endoscopie permettra de confier à temps au chirurgien les cancers, polypes, dilatations, hémorroïdes. Certaines constipations chroniques ayant été mises sur le compte du développement exagéré des valvules de Houston, on a proposé la valvotomie à travers le rectoscope. Cet instrument permettra de modifier des surfaces ulcérées par l'emploi de poudres astringentes, de solutions de nitrate, de protargol, de vaseline au carbonate de bismuth.

Des améliorations notables dans la rectite ulcéreuse ont été obtenues par la haute fréquence et l'endoscopie a permis de cathétériser ou de dilater des rétrécissements par l'électrolyse circulaire. Des tubes de radium mis en place à l'aide du rectoscope modifient très favorablement les lésions ulcéreuses de l'intestin et surtout le cancer. Le radium arrête les hémorragies, diminue les émissions glaireuses et calme les douleurs.

PROVINCE MÉDICALE. — **Du rôle du traumatisme et de la fatigue dans les reprises tardives d'amyotrophie de la paralysie spinale infantile** (GELMA, 13 avril 1912).

Une première atteinte de poliomyélite antérieure aiguë ne confère pas l'immunité contre des accidents du même ordre. Parmi les accidents à longue échéance, il faut mettre au premier rang les reprises tardives d'amyotrophie et cela parfois dix, vingt ans, cinquante ans même après l'infection poliomyélitique.

La valeur étiologique du *traumatisme* dans les myélopathies a été singulièrement mise en lumière depuis que les accidents du travail ont fait l'objet d'études importantes dans la plupart des pays d'Europe. De nombreuses observations montrent que la *fatigue* est un grand facteur de maladies nerveuses et d'amyotrophies.

Ce rôle étiologique de la *fatigue* et du *traumatisme* ne doit être qu'occasionnel: peut-être existe-t-il également une prédisposition constitutionnelle. Enfin il semble que l'atrophie musculaire tardive est la résultante de plusieurs facteurs combinés : malformation constitutionnelle héréditaire, friabilité médullaire congénitale, épines irritatives, reliquat de la première atteinte, traumatisme ou surmenage.

LYON MÉDICAL. — **La pneumonie à pneumobacilles** (CORDIER, BADOLLE et BRISSAUD, 14 avril 1912).

Il existe des cas de pneumonie typique où on n'a pas pu retrouver le pneumocoque, mais le bacille de Friedlander qui était seul en cause, et où il n'y a eu, de ce chef, aucun caractère anatomique ou clinique spécial.

Beaucoup plus souvent, le pneumobacille a donné lieu, à une hépatisation lobaire d'un type très spécial, dont la réalité n'est plus contestable, et à quelques particularités cliniques, suffisantes pour mettre sur la voie du diagnostic et surtout du pronostic. Parmi ces particularités, il faut retenir les caractères de l'expectoration : poisseuse, presque toujours hémorragique, constituée presque exclusivement par une abondance énorme de pneumobacilles, la gravité de l'état général, l'intoxication marquée du malade, la tendance aux abcès localisés, enfin la sévérité du pronostic à porter et la terminaison presque toujours fatale du troisième au cinquième jour.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Méningite saturnine** (Pr WIDAL, 13 avril 1912).

La méningite saturnine est un exemple de ces méningites toxiques, aseptiques, amicrobiennes, comme on peut en voir, par exemple, à la suite de la rachi-cocaïnisation. C'est une complication du saturnisme qui doit prendre place à côté de la colique de plomb et de la néphrite saturnine.

L'ÉCHO MÉDICAL DU NORD. — **Conception étiologique, pathogénique et thérapeutique de l'entérocolisme muco-membraneux** (SURMONT et DEHON, 14 avril 1912).

« Nous avons eu la satisfaction de constater que, dans ces derniers temps, la plupart des spécialistes de l'entéroclyse ont abandonné cette méthode, et il est frappant de constater que dans les stations thermales spécialement aménagées en vue de la pratique de l'entéroclyse, un mouvement réactionnel important se produit à cet égard. Il n'est pas douteux que, d'ici peu, la pratique des lavages intestinaux appliquée aux cas d'entérocolisme muco-membraneux vrais sera complètement abandonnée pour faire place simplement au traitement sédatif et diététique et surtout au traitement étiologique.

De plus en plus, on se rendra compte, dans l'avenir que le syndrome « entérite muco-membraneuse » ne mérite qu'un traitement de second plan, si caractérisé et si prédominant soit-il, et que tout l'effort thérapeutique doit être dirigé contre le complexus étiologique et pathogénique ».

CONCOURS MÉDICAL. — **Un cas de fièvre de Malte. Diagnostic et traitement** (LABORDE, 21 avril 1912)

Les premiers cas de fièvre de Malte ont été signalés en France il y a trois ans; depuis, les observations se sont multipliées et désormais l'obligation sera absolue pour les praticiens du Midi de toujours penser à la fièvre ondulante lorsqu'ils devront établir un diagnostic de fièvre. Le cas relaté est le premier observé dans la région de Pau : la fièvre avec son type ondulant et ses rémissions passagères ont fait penser à la fièvre de Malte et le sérodiagnostic a été positif. « Quant au traitement de la fièvre ondulante, réputée jusqu'ici rebelle à toute médication et ne guérissant, pour ainsi dire, que de son seul, épuisement, j'ai obtenu, avec les injections de biiodure de mercure ($0^{cc},03$ tous les trois jours) le résultat le plus brillant et le plus décisif ».

JOURNAL DE MÉDECINE INTERNE. — **La guérison de la luxation congénitale de la hanche** (BALENCIE, 20 avril 1912).

Il faut opérer jeune ; les chirurgiens y gagnent en facilité opératoire, les luxés, en rapidité, en sécurité de traitement. *Il faut réduire* la luxation et la réduire *complètement*, c'est-à-dire ne pas se contenter d'à peu près. *Il faut maintenir* la réduction ; pour cela la fabrication d'un appareil plâtré doit s'effectuer *avec précision. Il faut graduer* la contention plâtrée pour éviter dès les premiers pas, non les *reluxations* qui ne sont pas graves parce qu'on peut recommencer, mais les *subluxations* qui donnent avec l'apparence de guérisons anatomiques, des démarches aussi disgracieuses que celles dues à la lésion primitive.

JOURNAL DE MÉDECINE DE BORDEAUX. — **Le diagnostic différentiel des délires paludéen et éthyliques** (HESNARD, 2 avril 1912).

« L'éthylisme aigu et le paludisme aigu se rencontrant assez fréquemment dans nos services hospitaliers des ports, comme chez les malades qu'on est exposé à voir en campagne ou aux colonies, ce diagnostic peut, à notre avis, prendre place parmi ceux que les médecins traitants, et même tous les médecins militaires, doivent, en toutes circonstances, être à même de formuler. Il n'y a pas là seulement une question intéressante de séméiologie ; il y a en même temps un diagnostic de médecine d'urgence et de psychiatrie militaire ».

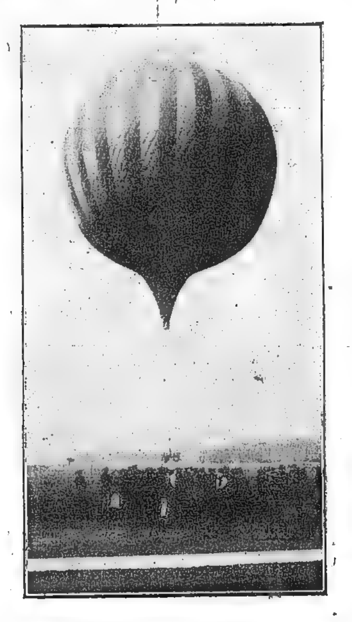
VARIÉTÉS

L'ÉCLIPSE DE SOLEIL DU 17 AVRIL 1912 — VUE DE BALLON

La commission scientifique de l'Aéro-Club de France avait établi un programme d'observations à faire par les pilotes de ballons sphériques pendant l'éclipse de soleil du 17 avril 1912. Dans ce but, le ballon *Le Globule* monté par le Dr Crouzon, Paul Tissandier et Auguste Nicolleau, pilotes de l'Aéro-Club, partit de l'aéroparc de La Motte-Breuil (près Compiègne). Ce lieu de départ avait été choisi parce qu'il était le plus voisin de la ligne de centralité qui traversait la France depuis les Sables-d'Olonne jusqu'à Avesnes.

Cependant quatre ou cinq opinions différentes avaient été émises sur le lieu précis du passage de la ligne, ainsi que l'indique le schéma ci-contre.

Les aéronautes du *Globule* organisèrent leur départ pour se trouver entre midi 11′ et midi 12′ à égale distance des deux lignes extrêmes. Le vent soufflant du sud-est à la vitesse de 20 kilomètres à l'heure environ, l'heure du départ fut fixée à midi. De cette façon, dix minutes après le départ, le ballon devait se trouver à 3 ou 4 kilomètres au nord ouest de la Motte-Breuil, c'est-à-dire à Rethondes, point équidistant des deux lignes extrêmes de la centralité.



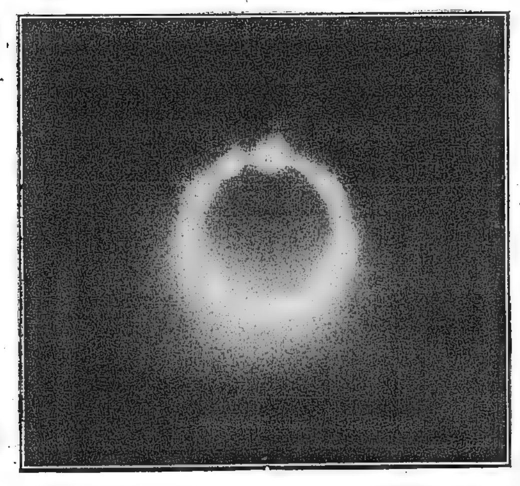
Ballon « Le Globule »

Le lâchez-tout eut lieu à midi 1′ exactement, le ballon prit tout d'abord la direction de l'ouest en suivant la vallée de l'Aisne, puis, dès qu'il eut atteint l'altitude de 300 ou 400 mètres, prit la direction du nord-ouest. A midi 10′, il était à 850 mètres d'altitude au-dessus du village de Rethondes. Le ciel qui s'était assombri depuis 11 h. 45 devint d'une teinte crépusculaire à midi 11′45″ et à midi 11′51″ l'obscurité était complète : l'éclipse était à son maximum. Elle était annulaire comme en témoigne la photographie prise à ce moment précis par Auguste Nicolleau.

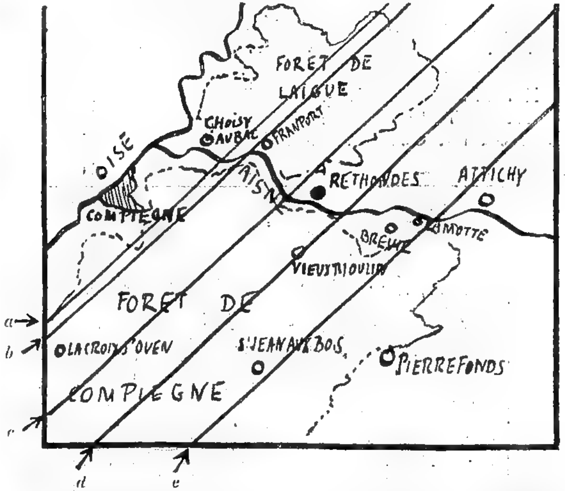
Le ballon se trouvait à 150 mètres à l'ouest et légèrement au nord du pont de Rethondes. Cette localité se trouvait donc exactement sur la ligne de centralité et ce point était précisément situé entre la ligne de l'*American Ephemerid* et celle de la *Connaissance du Temps*. Cette constatation est des plus précieuses et concorde absolument avec celles qui ont été faites aux environs de Paris dans le ballon captif militaire et dans le ballon dirigeable à bord duquel se trouvaient l'amiral Fournier et des membres du Bureau des longitudes.

Comme notre observation a été faite environ 100 kilomètres après celle-ci sur le trajet du cône d'ombre de la lune, elle constitue un nouveau repère pour la détermination de la ligne de l'éclipse.

D'autres observations intéressantes sur la température, l'hygrométrie, le vent pendant l'éclipse, les ombres de la terre, du ballon et des nuages, et sur l'état du ciel ont été recueillies pendant ce voyage du *Globule* et feront l'objet d'un rapport à la commission scientifique de l'Aéro-Club et à l'Observatoire de Paris.



L'éclipse est annulaire. La zone blanche qui entoure l'ombre de la lune est la couronne solaire. Les encoches lumineuses qui se voient en haut sur l'ombre de la lune sont les grains de Baily.



Tracés de la ligne centrale donnés par les divers éphémérides. *a*, Berliner Jahrbuch. — *b*, Nautical Almanac. — *c*, American ephemerid. — *d*, Connaissance du temps. — *e*, Carte du Bureau des longitudes.

L'ascension s'est terminée par l'atterrissage à 2 h. 50 de l'après-midi à Fescamps (Somme), près Montdidier.

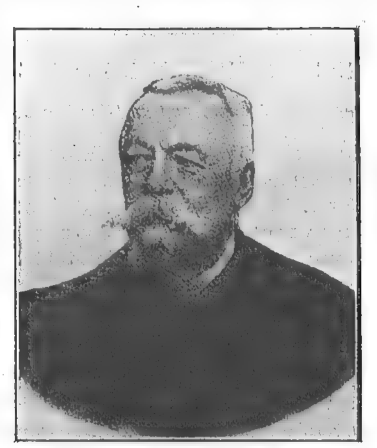
Dr O. Crouzon.

NÉCROLOGIE

LE PROFESSEUR LANDE
(de Bordeaux)

Le Dr Lande, professeur de médecine légale à la Faculté de Bordeaux, ancien maire et vice-président des hospices civils de cette grande cité, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé à Paris, mardi dernier, 23 avril, au matin.

Malgré la tristesse affligée, on parvient à saisir ce qu'il y a de beauté simple, ce qu'il y a de grand, dans le drame qui vient de se dérouler d'une façon si imprévue et si impressionnante. C'était dimanche dernier, dans ce grand amphithéâtre de la Faculté de médecine où, il y a quelque vingt ans, un de nos professeurs subit le même sort. M. Lande, président de l'*Association générale des médecins de France*, présidait la séance solennelle annuelle. Il avait de sa voix bien timbrée prononcé l'allocution d'ouverture, et l'on allait discuter sur le rapport du secrétaire général..... quand soudain un mouvement d'émotion fait frissonner la salle : Lande est penché sur un côté de son fauteuil, comme inerte; on s'inquiète, on s'approche, on lui parle : c'était une attaque d'hémiplégie, c'était l'étreinte de la mort qui commençait son œuvre.


LE PROFESSEUR LANDE

Ainsi cet homme robuste malgré ses soixante-neuf ans, qui avait voué sa vie, pour ainsi dire, aux œuvres d'assistance et de mutualité, est frappé dans l'exercice de ses fonctions, à la tête de la plus grande de nos sociétés de prévoyance, au milieu et dans les bras des représentants de la bienfaisance médicale venus de toutes les régions de la France.

C'est à de bien justes titres que le Dr Lande avait reçu la *médaille d'or de la Mutualité*. Vers 1879, il avait fondé avec le Dr Cézilly, la *Caisse des Pensions de retraite du corps médical français*, œuvre dont il avait été le secrétaire général, puis le président, pour devenir enfin le président d'honneur de la *Mutualité familiale*.

Nos confrères bordelais ont déjà célébré, mieux que nous ne pouvons le faire, la mémoire de leur président de la Société des médecins de la Gironde, dont l'activité et le succès furent grands, soit comme professeur, soit comme expert, soit comme maire, soit tout simplement comme administrateur de ce petit hôpital du Tondu, où M. Lande fit une grande œuvre, l'*Ecole de gardes-malades* (1903), qu'il organisa à l'instar des Écoles de Nurses en Angleterre. Ajoutons de notre côté que Lande avait été en 1900, vice-président du *Congrès de déontologie*, et que pendant quatre années il présida aux destinées de l'*Union des Syndicats médicaux de France*. C'en est assez, pensons-nous pour détacher en quelques traits l'orientation d'esprit et de cœur de cet homme de bien qui est mort en faisant le bien : *transivit benefaciendo*.

Les praticiens peuvent pleurer la perte d'un précieux apôtre de l'estime réciproque et de la paix parmi tous les médecins de bonne volonté. Avec toutes les fonctions officielles dont il était investi, M. Lande aurait pu se draper amplement dans une allure altière et regarder de haut se grouiller la masse médicale. Il a mieux aimé descendre dans l'arène, et se mêler à la vie quotidienne des lutteurs, pour les mieux connaître, les mieux comprendre et les mieux aider. Il n'aura jamais esquissé le moindre geste d'anathème, mais se sera efforcé jusqu'à son dernier souffle, de préparer par la bienveillance, par la bonté, par des paroles de conciliation et d'espoir, et malgré toutes apparences d'impossibilité, l'unité professionnelle du corps médical français.

CORNET.

NOUVELLES

L'assistance aux enfants teigneux. — La circulaire suivante a été récemment adressée à tous les préfets des départements de France :

I. Il y a trois maladies du cuir chevelu, vulgairement appelées teignes.

1° La teigne faveuse ou favus, caractérisé par des croûtes sordides de durée indéfinie, mélangées à des cicatrices ;

2° La teigne tondante, caractérisée par des tonsures rondes pelliculeuses où les cheveux semblent mal rasés ;

3° La pelade caractérisée par des plaques tout à fait chauves et blanches.

La pelade ne doit plus être considérée comme une teigne proprement dite, puisqu'il est établi qu'elle n'est ni parasitaire, ni contagieuse. Nous n'avons donc à nous occuper ici que de la teigne faveuse ou de la teigne tondante.

II. Sur le sujet qu'elles ont atteint, ces maladies persistent toujours très longtemps ; la *tondante* prend l'enfant à l'école et ne finit par guérir généralement que vers quatorze ou quinze ans, quelquefois plus tard ; le *favus* non traité ne guérit jamais, il dure autant que la vie du malade et fait de lui un véritable paria.

Pendant toute leur durée, elles sont très contagieuses pour les enfants; les écoles, asiles, orphelinats et toutes agglomérations d'enfants doivent s'en défendre avec le plus grand soin ; d'où la nécessité d'isoler les teigneux pour prévenir une funeste dissémination du mal.

III. Jusqu'en 1904, la guérison de ces maladies exigeait un traitement très minutieux pendant plusieurs années, elle est obtenue aujourd'hui grâce aux rayons X en un laps de temps compris, selon les cas, entre un mois et demi et trois mois. Le service du traitement des teignes fonctionne notamment à l'hôpital Saint-Louis, à Paris. Avant ce traitement, le service, avec 350 lits, guérissait 100 malades par an; il en guérit aujourd'hui 500 avec 100 lits seulement. Paris est aujourd'hui presque totalement débarrassé de ses teigneux et l'Assistance publique réalise de ce chef une économie annuelle considérable.

IV. De tels services sont malaisés à organiser ; il leur faut, pour être efficaces, des appareils coûteux et un personnel ayant reçu une éducation professionnelle spéciale. L'application des procédés soulève, en effet, des difficultés techniques assez délicates. Bien employé, le traitement est inoffensif, et grâce à lui des milliers d'enfants ont été guéris sans aucun accident depuis 1904; mais entre des mains inhabiles, il peut donner lieu à des brûlures graves, à des cicatrices définitives susceptibles

HOTELS RECOMMANDÉS

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MEDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Krankheit und Soziale Lage, sous la direction des Drs M. MOSSE de Berlin et G. TUGENDREICH, 1re livraison 1912, 1 vol. gr. in-8 de 232 pages, Br. (*J. F. Lehmann*, édit. à Munich).

Manuale tecnico di Microscopia e Batteriologia, par le Prof. FRANCESCO ABBA, 3e édit. 1912, 1 vol. grand in-8 de 800 pages avec 432 fig. dans le texte. Cartonné (*Fr. Fiandesio et Cie* édit. à Turin).

Chirurgisches Vademekum für den praktichen Arzt, par le prof. Dr A. SCHÖNWERTH, 1912, 1 vol. in-12 de 167 pages avec 43 fig. Cartonné (*J. F. Lehmann*, édit. à Munich).

VISITES SCIENTIFIQUES AUX THERMES URBAINS

Tous les dimanches, du 3 mars au 7 avril 1912, pour les médecins et les étudiants, visite d'installations, démonstrations pratiques, conférence clinique et thérapeutique. — **Hydrothérapie, massothérapie sous la douche, entéro-clysothérapie, air chaud, diététique,** 15, rue Chateaubriand, VIIIe, établissement des Thermes A. B. E. M. N. 10 heures du matin.

La conférence du dimanche 28 avril sera faite par le Dr LÉON DERECQ : *La centième douche, considérations cliniques.*

NOUVELLES *(Suite)*

d'engager des responsabilités judiciaires. Ce n'est donc qu'avec circonspection que ces services peuvent être institués dans un établissement hospitalier.

V. Le service de l'hôpital Saint-Louis est outillé de telle façon et a donné de tels résultats que j'ai pensé qu'il y aurait le plus haut intérêt à ce qu'il pût recevoir les petits teigneux qui lui seraient envoyés par les départements. Dans certains établissements hospitaliers de province, en effet, il existe un quartier de teigneux qui souvent constitue le service le plus déshérité de l'hôpital ; les enfants y restent des années, presque partout insuffisamment traités ; ils en sortent à l'âge d'homme sans instruction et sans métier, et souvent même non guéris. Et sans doute ils ont été mis ainsi durant cette période dans l'impossibilité de contaminer d'autres enfants, ce qui est déjà un résultat appréciable, mais leur propre hospitalisation a entraîné de lourdes charges pour les collectivités intéressées.

Envoyer ces enfants dans un service comme celui de l'hôpital Saint-Louis d'où, au bout de quelques semaines ils sortiraient guéris, serait donc une mesure conforme aux intérêts de ces malheureux et constituerait en même temps une sage opération financière.

VI. Aussi, me suis-je adressé à M. le préfet de la Seine, qui a saisi de la question le Conseil de surveillance de l'Assistance publique de Paris et le conseil municipal. Ces deux assemblées ont émis un avis favorable à l'admission à l'hôpital Saint-Louis des enfants teigneux de province. En ce qui concerne le prix de la journée, bien que le tarif normal comportât un prix de 4 fr. 70, elles n'ont pas manqué d'apercevoir le haut intérêt national qui s'attache à la prompte et définitive disparition de la teigne en France ; ce sont là des considérations dont la ville de Paris s'honore de toujours tenir compte. Aussi, par arrêté de M. le préfet de la Seine, l'administration hospitalière est-elle autorisée à recevoir désormais ces jeunes malades moyennant un prix de journée forfaitaire de 3 francs. Le nombre des places pouvant leur être affectées s'élève à 100.

VII. Ai-je besoin de dire que les dépenses engagées par les départements pour assurer le traitement des enfants teigneux à l'hôpital Saint-Louis ou dans un autre service spécial analogue rentrent essentiellement dans le cadre de la loi de 1893 sur l'assistance médicale gratuite.

VIII. Un point reste à examiner. Ces maladies étant contagieuses, quelles précautions faut-il prendre ? Quel moyen simple et sûr faut-il employer pour prévenir toute dissémination du mal durant le voyage ? C'est la question que j'ai posée à M. Sabouraud, chef du service de l'hôpital Saint-Louis, et voici les prescriptions que l'éminent praticien formule à ce sujet :

Avant le départ, la tête de l'enfant sera badigeonnée avec le liquide suivant :

Teinture d'iode.............. ..	5 gr.
Alcool à 80°.....................	100 —

et recouverte d'un bonnet fermé, tel que le bonnet à trois pièces (lequel pour les garçons, pourrait être remplacé par le bonnet de coton) ; ce bonnet ne devra pas être enlevé depuis le départ jusqu'à l'arrivée à l'hôpital.

« Ces précautions, ajoute M. Sabouraud, me paraissent suffisantes pour prévenir toute contagion en cours de route et toute contamination des wagons. »

IX. Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire, de lui donner toute publicité auprès des administrations communales et hospitalières et de veiller à ce qu'elle produise son plein effet.

Permettre qu'un enfant teigneux traîne misérablement son mal durant de longues années, qu'il s'étiole dans son pauvre logis ou dans un quartier d'hôpital, ou même qu'il rôde le long du chemin, sans protection et sans soins, loin de l'école pour laquelle il constitue un danger, alors qu'en l'envoyant dans un service hospitalier spécial, notamment à Saint-Louis, on peut désormais, pour une faible somme et dans un très bref délai, assurer sa guérison complète et définitive, ce serait là commettre une négligence vraiment criminelle, et dont je suis assuré que nul en France ne se rendra coupable.

Association amicale des anciens élèves de l'École principale du Service de Santé de la Marine et des Colonies. — L'Association des anciens élèves de l'École de Bordeaux vient de se réunir en Assemblée générale à son siège social, 14, rue Montesquieu, à Bordeaux. Le Dr Greignou, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales, présidait.

Le Comité provisoire a rendu compte de sa gestion, de ses travaux et de la marche de l'Association.

L'Assemblée a ensuite procédé à l'étude des statuts qui, après discussion, ont été votés à l'unanimité. Diverses questions inscrites au programme ont été successivement étudiées : publications d'un annuaire, présidents d'honneur, membres honoraires ; réductions accordées par certains commerçants aux sociétaires ; recouvrement des cotisations ; cartes de sociétaires ; création de filiales à Paris, Marseille, dans les grands centres coloniaux et dans les ports de guerre, etc.

L'Assemblée générale a procédé ensuite à l'élection du Comité définitif qui se trouve ainsi composé :

Président : M. Petit de la Villéon (M.) ; Vice-président : M. Greignou (C.) ; Secrétaire général : M. Pénaud (C.) ; Secrétaire adjoint : M. Spéder (C.) ; Trésorier : M. le pharmacien Bouyer (C.) ; Membres : MM. Barot (C.), Bellet (M.), Chabaneix (C.), Dubruel (C.), Guillemain (M.), Lassignardie (M.), Liffran (M.).

Les réunions ont lieu le mardi soir, au siège social, 14, rue Montesquieu, à Bordeaux

Académie royale de Médecine de Belgique. — PROGRAMME DES CONCOURS. — Etablir par des recherches expérimentales les modifications que les injections d'alcool faites dans le tronc des nerfs déterminent dans la partie périphérique et la partie centrale : 800 fr. Clôture : 15 juillet 1912.

Etudier les lésions de l'empoisonnement par l'hydrogène phosphoré. 800 francs. Clôture : 15 juillet 1912.

Elucider par des faits cliniques et au besoin par des expériences la pathogénie et la thérapeutique des maladies des centres nerveux et principalement de l'épilepsie. Prix fondé par un anonyme : 15.000 francs. Clôture : 15 octobre 1912. Des encouragements de 300 à 3.000 francs peuvent être décernés. Une somme de 5 000 francs et une de 25 000 francs pourraient être décernées en plus du prix de 15.000 francs à l'auteur qui aurait réalisé un progrès capital dans la thérapeutique des maladies des centres nerveux.

Prix Costa Alvarenga. — Prix de 800 francs pour un ouvrage inédit sur un sujet quelconque de médecine. Clôture 15 janvier 1913.

Prix Melsens 1909-13. — Clôture 20 janvier 1913. A l'auteur belge d'un travail sur l'hygiène professionnelle : 1 400 francs.

Recherches expérimentales sur les transplantations d'organes : 1 000 francs. Clôture le 15 juillet 1913.

Déterminer le rôle de l'hérédité dans l'étiologie du cornage chronique du cheval : 600 francs. Clôture du concours : 15 juillet 1913.

LA VIE MÉDICALE

Médecin des hôpitaux de Paris. — *Épreuve clinique.* — Séance du 22 avril : MM. Halbron, 17 ; Arami, 17 1/2 ; Ramond, 16.

Chirurgien des hôpitaux de Paris. — *Ordre de lecture des copies.* — — MM. Kendirdjy, Rouhier, Mercadé, Bailleul, Bazy, Ockinczyc, Piquand, Poupardin, Heitz-Boyer, Sauvé, Bréchot, Guimbellot Français, Gasne, Deniker, Muret, Roux, Marcille, Kuss, Picot, Capette, Martin, Mathieu, Barbier, Gernez, Mocquot.

Séance du 27 avril. — *Lecture des copies.* — MM. Kendirdjy, 23 ; Hallopeau, 27 ; Mercadé, 28 ; Bazy, 22.

Renoncent au concours : MM. Rouhier et Bailleul.

Concours de dentiste adjoint des hôpitaux. — Le jury est provisoirement composé de MM. Richer, Capdepont, Rousseau (L.-J.), Blum et Wurtz.

Internat de Brévannes. — *Lecture des copies.* — Séance du 22 avril. — MM. de Sieramski, 17. Gibert, 24 ; Chasseray, 20 ; Duponchel, 27.

Assistance médicale. — *Lecture des copies.* Séance du 22 avril. MM. Janin 12+16=28 ; Burnier, 14+18=32 ; Lehmann 9+12=21, Bougeaut 10+15=25 ; Mme Klimowicz 7+10=17.

École de médecine de Nantes. — M. Montfort, professeur à l'École de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à partir du 2 septembre 1912, pour cause d'ancienneté d'âge et de services. M. Montfort est nommé professeur honoraire, à partir du 1er novembre 1912.

Ecole de Médecine de Dijon. — Un concours s'ouvrira le 22 juillet 1912 devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lyon, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours.

École d'application des médecins et pharmaciens de 3e classe du service de santé de la marine. — M. le médecin de 1re classe Chauvin, du port de Toulon, est nommé à l'emploi de chef de clinique médicale à l'École d'application des médecins et pharmaciens de 3e classe, pour cinq ans, à dater du 15 avril 1912.

École de médecine navale de Rochefort. — M. le médecin de 1re classe Manine-Hitou, du port de Rochefort, est nommé à l'emp oi de professeur d'anatomie à l'École annexe de médecine de ce port, pour une période de cinq années, à compter du 1er avril 1912.

École de médecine navale de Toulon. — M. le médecin de 1re classe Dufour, du port de Rochefort, est nommé à l'emploi de professeur d'anatomie à l'École annexe de médecine navale de Toulon pour cinq ans, à compter du 1er avril 1912.

Hôpitaux de province. — AVIGNON. — Le lundi 11 novembre 1912, il sera ouvert un concours pour la nomination d'un médecin oculiste chargé du service ophtalmologique à l'hôpital Sainte-Marthe d'Avignon.

Les candidats devront se faire inscrire un mois avant l'ouverture du concours.

HOTEL-DIEU D'ANGERS. — *Concours d'externat.* — Ont été nommés externes : MM. Couchot, Duchemin, Maupelit, Inizan, Grellier.

Concours d'internat en pharmacie. — M. Carcopino a été nommé interne.

Asile d'aliénés d'Auxerre. — Une place d'interne en médecine est actuellement vacante à l'asile public d'aliénés d'Auxerre. Conditions : être âgé de 21 ans au moins et être pourvu de dix inscriptions. — Pièces à fournir et à adresser au médecin directeur : 1° une demande de l'emploi à M. le préfet de l'Yonne ; 2° un certificat de scolarité ; 3° un bulletin de naissance ; 4° un extrait néant du casier judiciaire ; 5° un certificat de bonne vie et mœurs. Traitement 800 francs par an, logé, nourri, éclairé, chauffé et blanchi.

Pour tous renseignements, s'adresser au médecin-directeur de l'Asile 2, avenue de Paris, à Auxerre.

Hôpital Sadiki. — TUNIS. — Une place d'interne sera incessamment vacante à l'hôpital Sadiki, cet établissement comporte un mouvement chirurgical très important, laboratoires, amphithéâtre, bibliothèque.

Avantages matériels : Traitement annuel 2.400 francs, logement, éclairage, chauffage.

Conditions : Nationalité française, scolarité terminée, y compris les derniers examens de doctorat, avec ou sans thèse. Engagement d'un an au moins.

Adresser d'urgence les demandes avec pièces à l'appui (acte de naissance, certificats, etc.) à M. le docteur Brunswic-Le Bihan, médecin chef de l'hôpital Sadiki.

Conseil supérieur d'hygiène. — Une place d'auditeur au conseil supérieur d'hygiène publique de France est déclarée vacante.

Le ministre nomme les auditeurs sur une liste double de présentation dressée par le conseil supérieur. Le règlement intérieur de cette assemblée prescrit que les places d'auditeur soient réparties entre diverses catégories de savants, savoir : 1° les médecins ; 2° les bactériologistes ; 3° les chimistes, physiciens et pharmaciens ; 4° les fonctionnaires sanitaires ; 5° les hydrologues et géologues ; 6° les ingénieurs et architectes.

La vacance actuelle s'est produite par l'expiration du mandat de M. Mathieu, qui n'en sollicite pas le renouvellement, parmi les places d'auditeur réservées aux ingénieurs et architectes, c'est donc parmi les ingénieurs et architectes que les candidats à présenter au ministre seront choisis par le conseil supérieur.

Les candidats sont invités à produire leur demande accompagnée de leurs titres dans un délai de quinze jours expirant le 3 mai 1912, au ministère de l'intérieur (direction de l'assistance et de l'hygiène publiques) (4e bureau).

Préfecture de la Seine. — Le Dr Pescher, ancien médecin du service municipal des pompes funèbres, est nommé médecin titulaire de la Préfecture de la Seine (service des circonscriptions).

Société de médecine de Paris — M. Georges Luys exposera samedi 27 avril à 4 h. 1/2 à la société de médecine de Paris, 51, rue Clichy, « l'Étude urétroscopique de l'urètre » avec projections.

Conférence internationale des bains populaires et scolaires. — (LA HAYE, SCHEVENINGUE, 27 et 30 *août* 1912). — Le président du comité d'oganisation est M. le Dr W. P. Ruijsch, le président d'honneur est M. Heemskerk, ministre de l'intérieur. Mlle A M. Douwes Dekker remplit les fonctions de secrétaire générale (108, Laan van meerdervoort, La Haye). Le comité général d'organisation com prend entre autres, MM. Pr Brieger (de Berlin), de Breuk (d'Harlem), Pr Calmette (de Lille), Cazalet (de Bordeaux), Pr Dietrich (de Berlin), Dolk (de La Haye), Dutilh (de Rotterdam), Pr Gaffkij (de Berlin), Gœkoof (de La Haye), Gerhard (de New-York), Van Hall (d'Amsternam), Johnstone (de Londres), Pr Kraus (de La Haye), Mirman (de Paris), Pr Putzeys (de Liège), Santoliquido (de Rome), Tellegen (d'Amsterdam), Römcke (de Christiania).

27 août 1912. — Séance d'ouver-

LA VIE MÉDICALE *(Suite)*

ture, suivie de l'ouverture de l'exposition. — Rapports des délégués des différents pays sur l'état actuel de l'œuvre des bains populaires : La France (M. CAZALET), l'Allemagne (Prof. Dr DIETRICH), l'Angleterre (Dr FORTESCUE FOX), les États-Unis (Dr WILLIAM PAUL GERHARD), la Norvège (Dr RÖMCKE), la Belgique (Prof. PUTZEYS), la Hollande (Mme FURNÉE-RUYSCH).

28 août. — *L'influence physiologique des bains.* — Rapporteurs : Dr FORTESCUE FOX, *Londres*. Prof. Dr C. EIJKMAN, *Utrecht*.

La prophylaxie et le combat contre la propagation des maladies infectieuses. — Rapporteurs : Prof. Dr A. CALMETTE, *Lille*.

L'influence des bains sur le milieu dans les habitations, les fabriques, les écoles, etc. — Rapporteur : Prof. SIMON BARUCH, *New-York*.

L'influence des bains sur la civilisation et l'éducation du peuple et le rôle de la femme. — Rapporteur : Mlle DOUWES DEKKER, *La Haye*.

L'influence des bains sur l'Enseignement. — Dr F. ZOLLINGER, *Zurich*.

Les bains scolaires comme élément éducateur. — Mr J. N. VAN HALL, *Amsterdam*.

Les bains pendant ou en dehors des heures de classe. — Rapporteur : JAMES DEMAREST, *New-York*.

29 août. — *Projets, constructions et installations de bains populaires.* — Rapporteur : Dr WOLFF, *Hannover*.

Projets, constructions et installations de bains scolaires.

Bains mobiles. — Rapporteur : THOS. M. BEADENKOFF, *Baltimore*.

30 août. — *Les bains dans les maisons ouvrières.* — Rapporteur : HENRY R. ALDERIDGE, *Leicester*.

Les bains de fabrique. — Rapporteur : Prof. Dr PUTZEYS, *Liège*.

La coopération de l'Etat, de la Province et de la Municipalité. — Rapporteur : GEORGES HOPPENBERG. *Brème*.

L'initiative privée. — Rapporteur : CH. CAZALET, *Bordeaux*. Dr W. P. RUYSCH, *La Haye*.

FÊTES ET EXCURSIONS. — Pendant la Conférence auront lieu quelques réunions, fêtes et excursions.

EXPOSITION. — Afin de pouvoir comparer les progrès récents et l'état présent du mouvement et la propagande des bains populaires et scolaires dans les pays participants, la Conférence sera accompagnée d'une exposition de plans, de modèles, de devis et de photographies concernant des installations balnéaires.

Congrès d'électrologie et de radiologie médicales (PRAGUE, 26 au 31 juillet 1912). — Questions mises à l'ordre du jour :

1° *De la Radioactivité.* — Rapporteur : M. le professeur RERTOLOTTI, de Turin.

2° *Traitement des affections articulaires par les courants de haute fréquence.* — Rapporteur : M. le docteur MORLET, d'Anvers.

3° *La Résistance de la Peau.* — Rapporteur : M. le professeur DOUMER, de Lille.

4° *Photothérapie par les bains de lumière.* — Raporteur : M. le prof. PEYRI, de Barcelone.

5° *Les Ecrans renforçateurs.*

6° *L'Ionisation et l'introduction électrolytique des médicaments.* — Rapporteur : M. le Dr SARAZIN, d'Angers.

7° *Etat actuel de la Radiographie très rapide.* — Rapporteur : M. l'ingénieur DESSAUER, de Francfort-sur-Mein.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le professeur agrégé de pathologie médicale, le Dr Krist. Hynek, Hôpital général, Prague II., Bohême-Autriche.

Congrès français d'oto-rhino-laryngologie. — Le Congrès français annuel d'oto-rhino-laryngologie se tiendra à Paris, hôtel des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, du 13 au 15 mai prochain.

Questions à l'ordre du jour : Anesthésie locale par voie externe en chirurgie oto-rhino-laryngologique. Rapporteur : M. Luc, de Paris.

Traitement des tumeurs du pharynx par voie buccale. Rapporteurs : MM. Gault, de Dijon, et Durand, de Nancy.

Président sortant : Dr Escat, de Toulouse. Président annuel : Dr Georges Gellé, de Paris. Vice-présidents : Drs Texier, de Nantes, Dr N.., de Paris. Trésorier : Dr Henri Collin, de Paris. Secrétaires : Dr Vidal, de Montpellier, Dr N.., de Paris. Secrétaire général : Dr Depierris.

Médailles d'honneur des épidémies. — La médaille d'argent est décernée à M. le Dr Veau (de Paris), la médaille de bronze à MM. Laffineur et Thiéry, externes à l'hôpital des Enfants-Malades.

Service de santé de la marine. — Est promu : *Au grade de médecin général de 2e classe*, M. Jean, médecin chef de 1re classe.

Université de Fribourg. — Le professeur d'hygiène Max Schottelius, de Fribourg-en-Brisgau, prend sa retraite. Sa succession a été offerte au professeur H. Hahn, directeur de l'Institut d'hygiène de Königsberg.

Le Congrès international d'éducation physique. — Sous la présidence de M. Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, s'est tenue lundi soir, à la Sorbonne, la deuxième réunion du comité d'organisation du Congrès international d'éducation physique de 1913.

L'assemblée a fixé la date définitive du Congrès à la semaine précédant celle de Pâques. Il se tiendra à la Faculté de médecine de Paris, sous la présidence du professeur Gilbert, membre de l'Académie de médecine.

Mariages. — M. le Dr Dupin (de Toulouse) et Mlle Paule Mascaras. — Nous apprenons les fiançailles de M. le Dr Étienne Roux avec Mlle Madeleine Vaillard, fille du médecin inspecteur général de l'armée à qui *Paris Médical* adresse ses bien vives félicitations.

Nécrologie. — Le Dr Louis Merlin, ancien directeur du service de Santé de la Marine, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Marseille. — M. Jules Blanc, ancien pharmacien de la marine, chevalier de la Légion d'honneur. — Mme Jules Galet, veuve du Docteur, âgée de cent ans, décédée à Paris. — Le Dr Hénaff, médecin principal de 1re classe des troupes coloniales en retraite. — M. Loste, pharmacien-major de 1re classe des troupes coloniales en retraite. — Le Dr Prouvost, médecin-major de 1re classe des troupes coloniales. — M. le Dr Nédélec, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales, décédé à Hanoï. — M. le Dr Bodiou, médecin-major de 2e classe des troupes coloniales. — M. Lafargue, médecin-majorde 1re classe des troupes coloniales décédé à Kati (Haut Sénégal). — M. le Dr Achard, médecin-major de 1re classe en retraite (de Saint-Laurent du Pont). — Le Dr Adolphe Henri Paris, ancien interne lauréat des hôpitaux de Paris, médecin honoraire de l'hôpital civil et du lycée de Versailles, décédé à 79 ans. — Le Dr Rabère (de Pauillac), ancien interne des hôpitaux de Bordeaux.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***Samedi 27 Avril***, à 10 h. 1/2, une leçon clinique. *Sur trois cas de paralysie faciale périphérique.*

Cours de pratique obstétricale (CLINIQUE D'ACCOUCHEMENTS ET DE GYNÉCOLOGIE TARNIER, 89, rue d'Assas). — Professeur : M. **Paul Bar.** — Ce cours commencera le ***8 Mai*** et comprendra 14 leçons qui auront lieu tous les jours à 5 heures du soir. Les auditeurs seront exercés aux manœuvres obstétricales. Ce cours sera fait par MM. les Drs **Brindeau, Guéniot, Lequeux,** professeurs agrégés, **Devraigne, Chirié, Lemeland, Marioton,** chefs de clinique.

8 Mai. — M. **Devraigne** : Diagnostic des présentations et des positions.

9 Mai. — M. **Devraigne** : L'auscultation en obstétrique.

10 Mai. — M. **Chirié** : Le toucher en obstétrique.

11 Mai. — M. **Devraigne** : Forceps sur le sommet (positions directes.)

13 Mai. — M. **Guéniot.** — Forceps sur le sommet (positions obliques.

14 Mai. — M. **Lemeland** : Forceps sur le sommet (positions obliques.

15 Mai. — M. **Bar** : Consultation des femmes enceintes. — M. **Devraigne** : Forceps sur la face et le front.

16 Mai. — M. **Brindeau** : Forceps sur les présentations élevées.

17 Mai. — M. **Chirié** : Version par manœuvres internes.

18 Mai. — M. **Chirié** : Extraction du siège décompléte mode des fesses. Extraction après version.

20 Mai. — M. **Lequeux** : Version par manœuvres internes, ses difficultés.

21 Mai. — M. **Lemeland** : Embryotomie céphalique (cranioclasie).

22 Mai. — M. **Bar** : Consultation des femmes enceintes.

M. **Lemeland** : Embryotomie céphalique (basiotripsie).

23 Mai. — M. **Lemeland.** — Embryotomie rachidienne.

S'adresser, pour renseignements et inscription, à M. le chef de clinique à la Clinique Tarnier.

Le droit à verser est de 50 francs.

Hôpital Necker. — Un cours de cystoscopie avec cathétérisme des uretères en dix leçons a commencé le jeudi 25 avril à quatre heures et se continue le jeudi et vendredi. S'inscrire au service des voies urinaires de l'hôpital Necker.

Conférences de Pratique médicale et de thérapeutique usuelle. — HÔPITAL LARIBOISIÈRE. — M. le Dr Pr **Le Gendre** reprendra ses conférences de pratique médicale et de thérapeutique usuelle le ***samedi 4 mai***, à 10 h. 1/2 dans l'amphithéâtre de l'hôpital.

La lumière en thérapeutique et hygiène. — HÔPITAL BEAUJON. — Le Dr **Foveau de Courmelles** fera le ***jeudi 2 mai***, à l'hôpital Beaujon, à 10 heures du matin, amphithéâtre des cours, une leçon sur la lumière en thérapeutique et en hygiène.

Cours d'anatomie comparée. — MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. — M. Edmond Perrier, professeur, a commencé ce cours le 23 avril 1912, à deux heures, dans l'amphithéâtre des nouvelles galeries, rue de Buffon, n° 2, et le continue les jeudis, samedis et mardis suivants, à la même heure.

Le professeur expose l'évolution graduelle de l'organisation des vertébrés terrestres et recherche les causes de cette évolution.

Le laboratoire maritime du muséum, à Saint-Vaast-la-Hougue, est ouvert pendant toute l'année ; s'inscrire, l'après-midi, au laboratoire d'anatomie comparée, rue de Buffon, n° 55, auprès de M. R. Anthony.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

27 Avril, à 4 h. 1/2, à la Société de médecine de Paris, 51, rue de Clichy. — Conférence de M. **Georges Luys** : « Étude urétroscopique de l'urètre », projections.

28 Avril, à 10 heures, 15, rue de Châteaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéroclysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq** : La centième douche, considérations cliniques.

28 Avril, à 5 heures, 17 rue de Tocqueville. « Les dimanches du Praticien. » — M. le Dr **Gougerot** fera une conférence sur les mycoses avec projections.

29 Avril, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur les violences et l'homicide pathologiques.

29 Avril. — Concours pour l'adjuvat d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris.

29 Avril. — Ouverture à l'Ecole de pharmacie de Nancy du concours pour l'emploi de suppléant de la chaire de chimie à l'Ecole de médecine de Reims.

29 Avril. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour une place de médecin suppléant à l'hôpital civil de Reims (s'inscrire au secrétariat des hospices).

30 Avril. — Dernier délai pour l'envoi des demandes de bourses de séjour dans les universités étrangères (S'adresser à M. le Vice-Recteur de l'université de Paris).

1er Mai. — Inscription pour le concours d'entrée à l'École du service de santé militaire de Lyon. S'inscrire dans les préfectures.

1er Mai. — Concours Maria Féodorowna, à Washington, pour les procédés d'évacuation des blessés. S'adresser au siège de la Croix-Rouge française, 19, rue Matignon.

1er Mai, à 1 h. 1/2. — Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Bréchot,** prosecteur : Opérations de chirurgie d'urgence et de pratique courante.

2 Mai, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur le suicide.

2 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de médecin adjoint à l'hôpital de Mustapha.

4 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'internes en médecine aux hospices de Versailles (S'inscrire à la Direction de l'hôpital civil, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures).

5 Mai, à 10 heures, 15, rue de Châteaubriand. — Visite des Thermes urbains (démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, électrothérapie, air chaud, diététique). Conférence par le Dr **Derecq.**

5 Mai, à 10 h. 1/2 au laboratoire de radiologie de l'hôpital Laennec : — « Les dimanches du Praticien ». M. **Maingot** : Conquêtes du radiodiagnostic en matière d'affections thoraciques.

6 Mai. — Concours pour le prosectorat de la Faculté de médecine de Paris.

6 Mai, à midi, 49, rue des Saints-Pères. — Ouverture du concours pour deux places de dentiste-adjoint des hôpitaux de Paris.

6 Mai. — Conférences du 2e semestre de l'A. P.-M. le Dr **Loir** : Souvenirs médicaux et paramédicaux de nos missions Pasteur en Russie, Australie, Rhodésie, Canada.

6 Mai, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur les attentats aux mœurs et le vagabondage des psychopathes.

8 Mai, à 8 h. 1/2. — Ouverture du concours pour une place de médecin suppléant à l'hôpital de Reims.

9 Mai, à 5 heures, à la Faculté, Salle des thèses, n°2 . — Séance publique de la société d'études scientifiques sur la tuberculose.

9 Mai, à 5 heures, à l'École de psychologie. — M. le Dr **Bérillon** : Les maladies de la volonté. Psychothérapie des aboulies.

9 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie de l'École de médecine et de pharmacie de Rouen.

9 Mai, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur la capacité civile des psychopathes.

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour l'admission de 120 élèves à l'École du service de santé militaire de Lyon. S'inscrire dans les préfectures.

10 Mai. — Concours pour 2 places d'internes en médecine aux hospices de Versailles.

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination d'un chirurgien adjoint à l'hôpital de Dieppe.

12 Mai, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les Dimanches du Praticien ». M. **Gaston** : Sports et Alpinisme au point de vue physiologique et médical.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 1er mai, à une heure. — M. BURGUET : Contribution à l'étude du traitement conservateur dans les tuberculoses articulaires. MM. Kirmisson, Hartmann, Retterer, Rouvière. — M. PRUD'HOMME : L'absence congénitale du fémur. MM. Kirmisson, Hartmann, Retterer, Rouvière. — M. BREUILLET : L'élytrocèle ou entérocèle vaginale postérieure. M. Hartmann, Kirmisson, Retterer, Rouvière. — MM. FRILLEY : Syphilis mutilante et térébrante du nez : M. Gaucher, Marfan, Zimmern, Gougerot. — M. VILAINE : Contribution à l'étude du traitement radiothérapique du mycosis fongoïde. MM. Gaucher, Marfan, Zimmern, Gougerot. — M. L'HIRONDEL : Traitement des végétations des organes génitaux externes par l'électrolyse négative. MM. Marfan, Gaucher, Zimmern, Gougerot.

Jeudi 2 mai, à une heure. — M. HUBAC : Action du brome sur l'urine, indice du brome de l'urine. Méthode de dosage et séméiologie de ce nouveau coefficient ; MM. Pouchet, De Lapersonne, Alb. Robin, Terrien. — M. VELTER : Des lésions des voies optiques et de l'appareil automoteur dans la sclérose en plaques. MM. de Lapersonne, Pouchet, Alb. Robin, Terrien. — M. BRESSARD : Du rôle de la diathèse veineuse dans les manifestations phlébitiques de la fièvre typhoïde. MM. De Lapersonne, Bouchet, Alb. Robin, Terrien. — M. FOURCAULT : A propos d'hypnotisme et de persuasion en psychothérapie. MM. Alb. Robin, Pouchet, De Lapersonne, Terrien. — M. GAVET : De l'influence de certaines affections et de l'état de gestation sur les réactions à la tuberculine et en particulier sur l'intradermo-réaction. MM. Hutinel, Pozzi, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. H. ABAULT : Contribution à l'étude de la grossesse extra-utérine. MM. Pozzi, Hutinel, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. LATRILHE : A propos de deux cas de torsion spontanée du cordon spermatique. MM. Pozzi, Hutinel, Ribemont-Dessaignes, Nobécourt. — M. DEVILLERS : Recherches de thermométrie chez le nouveau-né. MM. Ribemont-Dessaignes, Hutinel, Pozzi, Nobécourt.

1911-1912, N° 23

SOMMAIRE

4 Mai 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale*.

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

LIBRES PROPOS

LES COMMUNICATIONS A L'ACADÉMIE

M. Jacques Dhur, qui s'est fait une notoriété dans le journalisme comme champion des opprimés, vient de découvrir une nouvelle série de victimes, en faveur desquelles il jette, dans le *Journal* du 8 avril, un cri de détresse : ce sont les victimes de l'Académie de médecine.

Il paraît que la docte compagnie a refusé l'accès de sa tribune à un médecin, qui manifestait l'intention de lui lire un mémoire de 1 800 lignes sur le bacille de la syphilis ; refus d'autant plus grave que ledit confrère « apportait à la médecine moderne un sérum qu'il disait utile pour la guérison de l'avarie ». D'où l'indignation de M. Jacques Dhur, et les injures qu'il déverse à profusion sur les auteurs du crime.

J'ignore tout à fait le médecin, qui a motivé l'article auquel je fais allusion. De son travail, je ne connais pas une ligne. Est-il excellent, est-il médiocre? Je ne saurais le dire. Les réflexions qui suivent, inspirées par lui, ne s'appliquent donc pas à lui ; elles sont d'ordre général. Je ne désire pas le moins du monde savoir si l'Académie a eu tort d'écarter de son ordre du jour telle ou telle communication, mais il me paraît d'un certain intérêt d'étudier, si, contrairement à ce que pense M. Jacques Dhur, elle a le droit d'en écarter.

Ce qui distingue, au point de vue des travaux qui s'y publient, l'Académie des autres sociétés savantes, c'est :

1° Qu'elle est un corps officiel ;

2° Que les journaux politiques publient le compte rendu de ses séances.

Il en résulte naturellement :

1° Que tout travail communiqué à l'Académie bénéficie d'une large publicité auprès du public extra-médical ;

2° Que — à tort d'ailleurs — il semble à ce public avoir été l'objet d'une consécration officielle.

Vous pensez bien que nombre de marchands d'orviétan ont chaque jour l'idée d'utiliser à leur profit une publicité aussi étendue que gratuite, et, si on n'y mettait bon ordre, les séances de l'Académie se passeraient à entendre vanter des ceintures régénératrices d'énergie, des appareils de massage vibratoire victorieux de tous rhumatismes, des pilules faisant refleurir les roses sur les joues des jeunes filles pâles. C'en serait fait de son prestige scientifique.

Loin de lui reprocher de le défendre, comme M. Jacques Dhur, je n'hésite pas à dire qu'elle en a le devoir. Seulement, elle s'y prend mal. Qu'a-t-elle décidé en effet ?

1° Que toute demande de lecture doit être accompagnée du dépôt du mémoire. Le bureau en prend connaissance, et autorise ou refuse la lecture ;

2° Que les communications des personnes étrangères à l'Académie ne sont pas publiées dans le bulletin ;

3° Qu'elles ne sont pas discutées après lecture, mais renvoyées à l'examen d'une commission, dont le rapport est seul soumis à une discussion publique.

Évidemment ces mesures conservent au bulletin de l'Académie son caractère strictement scientifique, et elles interdisent l'accès de sa tribune aux auteurs de travaux ridicules, et aux charlatans, qui, ayant coiffé le casque de Mangin, ont rompu en quelque sorte officiellement avec la corporation médicale. Mais, elles sont impuissantes contre toute une série de personnalités autrement dangereuses. Nous connaissons tous hélas ! des confrères, dont la conscience est moindre que la science. Ils sont très capables de rédiger un mémoire d'allure scientifique, mais ils ne voient, dans chaque progrès de la médecine, qu'un moyen de plus d'attirer les malades à leur cabinet de consultation. Quelle que soit la conclusion imprimée de leurs communications, la conclusion sous-entendue est toujours : « Vous qui souffrez, venez à moi ; seul je saurai vous guérir. On ne doit pas mourir de la maladie qui vous tue... quand on me consulte à temps ». Contre ceux-là — et il s'en glisse malheureusement même parmi les officiels, — l'Académie reste désarmée. Leurs mémoires sont rédigés de manière à n'être pas refusables, et, comme un examen préalable a été imposé, l'autorisation seule de lire peut être interprétée comme une approbation. Ils n'ont pas à craindre une réfutation, puisque toute discussion est interdite, et le public, mal informé, considérera l'absence d'objections comme le résultat d'une adhésion unanime, Mais, direz-vous, il y a le rapport de la commission? Oh, le bon billet ! On sait bien que, sur les communications de qualité médiocre, il n'y a jamais de rapport. Personne n'a de vocation pour le rôle d'exécuteur. Enfin la non-publication dans le bulletin de l'Académie permet aux auteurs de publier ailleurs, et notamment dans les journaux politiques, leur travail modifié dans ses termes, sans que personne puisse se reporter au texte original.

Toutes les précautions prises par l'Académie pour se défendre contre les communications de pure réclame ont donc, quand les présentateurs savent s'y prendre, des résultats contraires à leur but. Elles en ont de plus un fort regrettable, c'est d'écarter de sa tribune nombre de savants désintéressés. Les formalités imposées pour l'acceptation préalable les agacent, et surtout l'interdiction de toute discussion supprime pour eux l'attrait principal de la communication. Ils préfèrent porter leurs travaux à des sociétés moins solennelles, où ils ont le plaisir d'entendre discuter leurs idées par des savants compétents, et où ils peuvent se défendre contre des objections librement exprimées.

Et, de fait, de plus en plus les communications d'ordre thérapeutique envahissent les ordres du jour de l'Académie. S'il n'y avait pas les lectures imposées par un règlement nouveau aux candidats, et les travaux des membres, il n'y en aurait, dans bien des séances, pas d'autres.

Si inefficace qu'elle soit, la filtration opérée par le bureau sur les mémoires qui lui sont proposés ne peut s'exercer sans provoquer des protestations, et il n'est pas un des éliminés qui ne crie à l'injustice, à la persécution, à la jalousie :

> « Oui c'est là une honte, écrit M. Jacques Dhur. Et combien apparaît terrible cette lutte pour la vie dénoncée par Darwin, qui incite une assemblée de savants à faire table rase de l'intérêt général, lorsque son intérêt particulier ou sa gloriole personnelle, lui semble menacé ! »

Eh bien ! M. Dhur se trompe. En défendant sa renommée scientifique, l'académie ne fait pas œuvre égoïste ; c'est l'intérêt de la santé publique qu'elle prend en mains, et il faut lui en savoir gré. Lui arrive-t-il exceptionnellement de repousser, en le confondant avec la foule des communications insuffisantes ou trop commerciales, un travail intéressant, le fait serait regrettable, mais d'importance secondaire.

Car il faudrait en finir avec la légende des « hommes de labeur tenace, d'imagination active, et d'observation suraiguë », empêchés de faire connaître leurs découvertes par la résistance jalouse des « gens auréolés d'honneurs ». L'Académie de médecine n'est qu'une société savante entre beaucoup d'autres, et ce n'est pas de sa tribune qu'ont rayonné sur le monde les plus sensationnelles découvertes de ces dernières années. Par le temps qui court, personne ne saurait être empêché de soumettre au jugement du monde scientifique sans s'adresser à

*

LIBRES PROPOS *(Suite)*

l'Académie un travail original. Des sociétés, comme la Société de biologie, accueillent toutes les présentations, sans exiger de leur auteur la moindre référence. Parmi les nombreux journaux de médecine, il en est peu qui commettent la maladresse de refuser de la bonne copie. Enfin les congrès se multiplient où, pour vingt francs, tout médecin a le droit d'exposer et de défendre ses idées devant un public compétent, dont les officiels constituent la minorité. Sans doute un inconnu s'y fera moins acilementf écouter, qu'un homme célèbre : il est naturel que l'attention de l'auditoire aille d'abord à ceux qui ont donné des preuves de leur valeur ; mais il est toujours dans la salle quelqu'un pour saisir l'intérêt d'un travail vraiment remarquable.

Seulement, ce qu'il faut à certains, ce n'est pas l'approbation du seul corps médical, c'est la publicité rémunératrice auprès du grand public, et celle-là, l'Académie est à peu près seule à la dispenser... bien involontairement d'ailleurs.

Ah ! quel service lui rendraient les journaux politiques, en ne publiant pas les comptes rendus de ses séances !

G. LINOSSIER.

CHRONIQUE

LA SUPERSTITION ET LES SORCIERS EN MONTAGNE BOURBONNAISE

LES PANSEURS

Par le Dr BRISSON (1)

Le mot sorcier vient de *sors*, *sortis* : sort. Et si l'on ouvre un ou plusieurs dictionnaires, on lit à peu de chose près cette définition : Sorcier, celui qui a fait un pacte avec le diable pour opérer des maléfices.

Je trouve même dans un ouvrage écrit sur le Bourbonnais : Sorciers, pauvres gens qui ont invoqué le diable et se sont donnés à lui corps et âme, en lui demandant en échange un peu de sa puissance.

Tenir compte à la lettre de ces définitions serait peut-être nous reporter un peu loin en arrière, à l'époque où les sorcières arrivaient au Sabbat sur un manche à balai ; où le diable apparaissait sous la forme d'un bouc, d'une poule noire ou d'un mouton de même teinte.

De toutes ces croyances, qui ne sont plus en partie que des souvenirs légendaires, il n'en est resté qu'une : celle aux maléfices que l'on peut donner ou, mieux, jeter. Celui qui est soupçonné capable de pouvoir le faire est le *jeteur de sorts*. Dans l'esprit des gens, celui-là seul est véritablement sorcier.

Mais ce mot, par extension, désigne encore tous ceux qui font des choses merveilleuses paraissant un peu au-dessus des lois surnaturelles. Ceux-là sont nombreux.

Quelques-uns n'apparaissaient que dans les foires : les bohémiennes expliquant les songes, prédisant l'avenir par les cartes, le marc de café ; les charmeurs d'animaux qui s'exhibaient sur des tréteaux, enlacés de serpents auxquels ils avaient eu soin d'arracher préalablement les dents, qu'ils dirigeaient parfois à leur guise à l'aide de baguettes soi-disant magiques, et qui étaient surtout imprégnées du suc de certaines plantes, l'aristoloche, la tanaisie dont les effets sur eux sont non douteux.

Ajoutez à ceux-là tous les charlatans, les vendeurs de thériaque et d'orviétan.

En dehors de ces nomades, le pays était pourvu d'une foule d'autres guérisseurs à demeure, qui avaient aussi la prétention de distribuer la santé par des moyens non moins extraordinaires : invocations, manœuvres, remèdes secrets, dont les effets étaient toujours assez loin du merveilleux, mais sur lesquels planait un peu de mystère.

(1) M. le Dr Brisson a récemment publié un livre *En montagne bourbonnaise* (M. Souchier, édit., Roanne, 1911), riche en traits de mœurs locales qui peuvent intéresser le médecin. Nous le remercions de nous permettre d'en reproduire ici quelques pages ayant trait aux sorciers du Bourbonnais.

Le champ que le trop petit nombre de médecins leur laissait libre, comme ils l'exploitaient bien! Le rendement du domaine devenant meilleur avait même fait naître chez eux la concurrence, et en se multipliant ils devancèrent notre époque en admettant entre eux la division du travail ; ils se spécialisèrent et, selon les cas où ils étaient plus particulièrement appelés, ils devinrent :

Les Panseurs. Les Gougneurs. Les Rebouteurs. Les Médecins de Bestiaux.

Dans la hiérarchie, s'il en était une, les Panseurs, que j'ai nommés les premiers, étaient plutôt les humbles et occupaient le bas de l'échelle.

Presque tous, infirmes ou atteints de lésions organiques, ils essayaient de chercher dans l'exploitation de la crédulité humaine des ressources faciles que le travail ne pouvait leur procurer.

D'autres, voyant prospérer à côté d'eux quelque voisin guérisseur, par jalousie, essayaient de l'imiter, et, pour prendre part au gâteau, se déclaraient sorciers, à leur tour.

D'aucuns, encore, créant tout à coup une légende autour d'eux, se disaient hautement les dépositaires des secrets d'une célébrité disparue, et cherchaient ainsi à gagner sa clientèle.

Enfin, ces renommées, jamais bien étendues, étaient parfois dues à quelque circonstance purement fortuite.

Dans la commune de B..., vivait une femme d'un certain âge, que la mort de son mari avait laissée seule et sans ressources bien précises.

Elle ne manquait ni de tenue ni d'instruction, mais elle était affligée d'une ozène chronique, et chacun sait combien cette infirmité est pénible par l'odeur épouvantable qu'elle dégage.

Se rendant compte de son état, et ayant honte de s'imposer à son voisinage où elle ne trouvait pas toujours un accueil bien chaleureux, elle avait pris le parti de vivre aussi retirée que possible.

On commença par dire : comme elle vit seule ! Puis: il doit y avoir un mystère là-dessous ! De là, à dire qu'elle était sorcière, il n'y avait qu'un pas ; il fut vite franchi. Enfin, à force de l'entendre répéter, les malades n'en doutant plus vinrent frapper à sa porte.

Comprenant le parti qu'elle pouvait en tirer, à ses occupations ordinaires elle en joignit d'autres, qui peu à peu grossirent son budget sans lui donner de peine, car s'en tenant aux maux de gorge, elle se contentait de souffler dans la bouche de ses clients en leur disant : « Allez, vous sentirez du mieux. »

Je ne sais pas ce qu'ils sentaient par la suite, mais, sur le moment, certainement ils avaient senti quelque chose !

Tout son succès tenait peut-être à cela.

CHRONIQUE *(Suite)*

Les personnes à l'haleine fétide passaient autrefois pour les meilleurs exorcistes. Puisqu'elles chassaient les démons, pourquoi n'auraient-elles pas chassé aussi les maladies ?

> Un exorciste ayant la bouche fort puante,
> Voulait d'un corps humain faire un démon sortir,
> Il le chassa, non tant de sa voix conjurante,
> Que de sa puanteur qu'il lui faisait sentir.

Parmi ces panseurs, les uns plus timides, craignant la justice, et se rendant peut-être compte du rôle malhonnête qu'ils jouaient, menaient une existence plutôt effacée. L'air sournois, avec leurs figures de fouines, ils choisissaient la nuit, de préférence, pour se glisser comme des ombres auprès des malades. D'aucuns ne craignaient pas d'attirer l'attention.

Ils se taillaient de la réclame par des histoires contées dans un langage emphatique qui laissait toujours entendre qu'ils en savaient long. Ils signalaient aux passants leurs habitations par des animaux cloués à leur porte, et qui étaient toujours des corbeaux ou des hiboux.

Presque tous rasés à l'instar des prêtres, comme eux, sans doute, ils s'imaginaient exercer un sacerdoce. Ils portaient également parfois des costumes bien étranges.

Je me souviens de l'un d'eux qui circulait toujours avec un bonnet noir sous son large chapeau, une paire de lunettes bleues dont il s'affublait sans besoin, et, sous une blouse très courte, un immense pardessus qui, de loin, faisait un peu l'effet d'une soutane sous son surplis, ce qui lui avait valu du reste le surnom de curé de... (suivait le nom de son hameau).

Un autre, boiteux, les paupières rouges et les yeux chassieux, était d'une taille démesurée qu'il grandissait encore par un bonnet de *sigoie*, sa coiffure ordinaire, qu'il portait dressé dans toute sa longueur. Clopin-clopant, on le voyait passer avec pour le soutenir un bâton en torsade Louis XIII, surmonté d'une racine bizarre à aquelle il avait essayé de donner l'aspect d'un crapaud.

Ces bâtons ornés à la poignée de sculptures grossières, presque tous les avaient adoptés. C'était en quelque sorte leurs baguettes magiques. Seuls les plus aisés, les plus cossus, avaient déjà le bâton de néflier, si répandu aujourd'hui dans les foires, avec sa poignée garnie de cuir, et sa courroie pour le porter au bras.

Les réputations les plus compromises ne nuisaient en rien à la prospérité de leurs affaires, au contraire.

La première sorcière que j'ai connue avait eu une jeunesse orageuse, comme en témoigne une chanson de l'époque :

> Dans la rue de Godinière
> Saute, saute Cuissenaire...

Cuissenaire était son surnom, et si, au temps jadis, elle avait eu quelque beauté, il ne lui en restait rien. Grande, sèche, la peau parcheminée tendue sur ses os en saillie, elle avait sa bouche édentée, en partie masquée par son nez qui faisait carnaval avec son menton....

Les panseurs soignaient surtout les maux de gorge qui s'améliorent en quelques jours ; les vers, les convulsions ; quand l'enfant mourait, on l'avait amené trop tard ; quand il guérissait, ils en avaient le mérite.

Les coliques faisaient encore leur succès ; si elles passaient brusquement, ce qui est souvent le cas, ils les avaient *coupées net*.

Ajoutez les méningites infantiles qui sont la terreur des parents, lesquels, en pareil cas, font appel à Dieu et à diable.

Puis les *sangs tranchés*, les anémies, les maladies de *langueur* et de *longueur* ; les incurables surtout grossissaient leur clientèle, eux qui se vouent à tous les saints. Les fluxions de poitrine et les fièvres typhoïdes si communes avaient plutôt la confiance médicale.

Leurs procédés, des plus simples, ne variaient guère. Sur la partie malade, quelques signes de croix avec le pouce, et c'était tout.

Pour se distinguer, l'un deux, D..., les faisait avec l'orteil. Un de mes clients, un monsieur, un bourgeois très imbu des usages de la campagne où il avait toujours vécu, avait été frappé au visage par une de ses vaches ; il fit venir le D... en question.

Pourtant, ne s'y fiant que médiocrement, le lendemain il voulut avoir mon avis, et pendant que d'un œil je l'examinais, de l'autre je voyais sa femme se trémousser sur sa chaise, sourire, lui faire aussi de petits signes, puis riant tout à fait : « Docteur, il ne voulait pas que je vous le dise, mais je tiens à vous le raconter pour que vous vous moquiez de lui. Figurez-vous qu'hier, malgré moi, il a voulu faire venir D... Mais après une marche prolongée par ce temps de chaleur, quand il l'a vu se déchausser pour lui faire les signes d'usage, il se mit à grimacer du nez si drôlement que j'ai dû intervenir pour l'inviter à se contenter pour cette fois des prières seulement. »

Le nez et l'orteil sont deux organes qui, sagement, ont été placés loin l'un de l'autre, pourquoi les rapprocher ?

En faisant ces signes, ils passent pour réciter des prières. Les amateurs pourront les lire en assez grand nombre dans certains ouvrages avec leur application à chaque maladie ; mais elles se trouvent dans les livres surtout, plutôt que dans la mémoire des sorciers qui, la plupart, ne font que semblant de marmotter quelque chose qu'ils ont soin de terminer à haute voix par une finale latine rapportée de l'église : *Jesum Christum... Dominus vobiscum...* etc.

De l'enquête que j'ai faite, il me revient un souvenir.

Jamais on ne doit se moquer du mal des autres. Il est pourtant des malades qui, parfois, ont l'aspect si étrange que, devant eux, le sourire vous échappe.

Les gens à la mâchoire luxée sont de ceux-là.

Quand, introduits, ils découvrent leur visage, et que, sous leurs yeux larmoyants et leur front plissé par la douleur, on aperçoit démesurément ouverte leur bouche, où s'agite en vain la langue, aucun de mes domestiques n'a résisté au rire.

Une jeune fille de mes clientes était sujette à cet accident qui se produisait sous l'influence de crises nerveuses. Et un matin qu'elle arrivait dans cet état remontant à la veille, après l'avoir soulagée, j'eus l'idée de lui dire :

— Vous avez eu de la patience d'attendre si longtemps !

— On n'est pas resté sans rien faire, répondit la mère ; mais c'est si loin ici, que pour aller plus vite nous l'avons menée de suite chez le père R...

— Et qu'est-ce qu'il a fait ?

— Ah ! Monsieur, il a fait assez de signes de croix, un peu sur toute la tête.

— Et il ne disait rien ?

— Oh ! si, ma fille entendait à chaque instant qu'il répétait : ferme ! ferme !

Comment maintenant ne pas sourire à ce souvenir, en entendant le fameux cri : ferme ! La ferme ! qui a succédé à : ohé ! Lambert ! Si cette histoire n'en est pas l'origine, elle aurait pu l'être.

***

Les prescriptions qu'ils laissaient ensuite aux malades étaient le plus souvent des infusions de toutes sortes : chiendent, reine des prés, tilleul, sureau, asperges, pissenlit, etc. etc., auxquelles, selon les cas, ils ajoutaient les épithètes de : adoucissantes, rafraîchissantes, purifiantes, etc. Invariablement, ils ordonnaient la centaurée

CHRONIQUE *(Suite)*

dans les fièvres. D'autres fois, ces mêmes plantes, ils les conseillaient en application loco dolenti, après décoction.

Un métayer de la commune de S. P. avait deux de ses vaches atteintes de paralysie du train de derrière, avec atrophie des muscles, et, pour une affection aussi grave, il n'était pas sans les avoir fait voir à un sorcier.

Mais un jour que sa femme se plaignait des reins, effrayé par l'idée qu'elle allait peut-être prendre la même maladie, il saisit son bâton et son parapluie et, tant pour elle que pour ses bêtes, il partit consulter une célébrité lointaine, le père F... de V...

Il en rapporta une ordonnance ainsi conçue :

Un vendredi, avant le lever du soleil, cueillir telles et telles plantes, les faire bouillir et, encore chaudes, les faire appliquer sur les parties malades par la main d'une vierge, condition obligée sous peine d'aggraver le mal.

Ces prescriptions écrites, qu'il croyait avoir bien comprises au premier moment, il avait beau les faire lire et relire par ses filles âgées de seize et de dix-huit ans, toujours pour lui un mot restait obscur : c'était le mot vierge.

Aussi, avant de les faire préparer chez le pharmacien, il lui communiqua son inquiétude.

Quand celui-ci, dans son petit cabinet particulier, lui eut expliqué toutes les nuances de l'expression et que, si je puis m'exprimer ainsi, il lui eut fait en quelque sorte toucher du doigt son sens exact, furieux, le métayer s'écria :

« Ah ! bin, Monsieur, a s'est joliment moqué de moi ! Est-ce que c'est à de pauvres gens comme nous qu'on va ordonner des choses si compliquées ! »

En dehors des simples, dans certains cas, leurs prescriptions étaient plutôt bizarres : tanches vivantes, pigeons vivants partagés en deux et appliqués de suite sur la tête des enfants atteints de méningite : ficelle de chanvre mâle autour des reins.

Puis, les cataplasmes de tous genres : de cailloux ronds, bouillis dans du vinaigre ; d'escargots mâles ; de terre de cimetière ; de sable de rivière ; de bouse de vache ; ce qui me fait penser encore que l'un d'eux, dans les épistaxis, bourrait le nez de fiente de porc !

Une pareille odeur ne pouvait-elle pas amener dans l'organe des contractions répulsives et défensives assez fortes pour arrêter l'hémorragie ?

Ils affectionnaient aussi les frictions avec une foule d'ingrédients, avec les huiles, surtout les plus rares : l'huile de noisette ; avec les graisses aussi : la graisse de vipère !

Malgré l'horreur que m'inspire cet animal, j'ai eu, comme tant d'autres, l'occasion d'en voir frétiller quelques-unes sur la bruyère autour des rochers ; mais en considérant leur forme ténue et élancée, je ne m'étais jamais imaginé qu'elles pouvaient avoir de la graisse. Eh ! bien, détrompez-vous, elles en ont !

A toute heure du jour et de la nuit, dans n'importe quelle pharmacie de la montagne, vous pouvez en demander, et, à des prix variant suivant les cours, il vous en sera remis la quantité désirée.

Les méchantes langues racontent que dans un coin retiré des officines, il est toujours un grand vase où, pour que rien ne se perde, les pharmaciens ont l'habitude de recueillir leurs vieilles huiles rances, leur axonge avariée, et c'est de ce pot unique que, selon les demandes, ils sortent à volonté, non seulement la graisse de vipère, mais celle de cheval, de blaireau, voire même la graisse de chrétien, et, même sans doute, quelques autres encore.

La majorité de ces panseurs ne trahissait pas grand bien-être dans sa manière de vivre ; mais dans cette carrière, comme dans les autres, quelques-uns, suivant l'expression usitée, sortaient de l'ornière et dominaient le menu fretin.

Deux surtout étaient plus connus. Leur notoriété plus grande, et la prospérité qui s'en suivait étaient dues à plusieurs causes, à l'éloignement d'abord.

Or ils n'habitaient pas la montagne, mais ses confins. Elle n'en était pas moins le champ principal de leur exploitation, c'est pour cela que j'en parle.

Peut-être aussi plus rusés, plus intelligents, plus physionomistes, savaient-ils mieux étudier les malades pour frapper ensuite leur imagination ou caresser leurs désirs.

Mais ils avaient surtout des *trucs* à eux.

L'un, le père T..., louait dans les localités importantes une chambre à l'auberge où, les jours de foire et de marché, il recevait ses clients.

Patiemment, sans mot dire, ce qui en impose toujours, il écoutait leurs doléances. Sa face glabre appuyée dans sa main gauche, pendant que, pour la forme, il tenait un crayon de la droite, personne mieux que lui ne savait froncer le sourcil, hocher la tête dans les cas graves, prendre une forte prise de tabac, dans les cas difficiles ; puis, la narration finie, d'une voix paterne à laquelle il savait donner des inflexions compatissantes :

« Mon cher enfant, disait-il, vous me racontez là des choses bien sérieuses ; je ne saurais vraiment prendre sur moi de vous donner un avis sans réfléchir ; vous reviendrez à telle heure. »

Puis filant chez le pharmacien, en deux mots, il lui contait la chose. Avec un empressement compréhensible, ce dernier lui remettait une série toujours longue de remèdes sans danger pour le malade, mais peut-être moins anodins pour sa bourse, et la remise que sans aucun doute il touchait de ce côté avec les honoraires qu'il réclamait de l'autre étaient deux combustibles qui, assez bien, faisaient bouillir sa marmite.

Le *truc* de l'autre était plus ingénieux encore.

Il se déplaçait peu, recevait chez lui. Sa maison ne manquait pas de confort ; dans la salle où le client se reposait, en attendant qu'un homme si occupé pût lui sacrifier quelques-uns de ses instants précieux, tantôt sa femme, tantôt sa domestique venait lui tenir compagnie.

Sous le couvert d'un intérêt profond, ce qui flatte toujours, elle lui faisait raconter en détail sa résidence, son âge, ses souffrances, les traitements déjà suivis, ses antécédents, etc., etc., que sais-je encore ?

Caché derrière une draperie truquée, qui lui permettait et de le voir et de l'entendre, le vieux X... ne perdait de la conversation ni un geste ni un mot.

Quand il le jugeait assez cuisiné, faisant le tour par son jardin, il apparaissait soudain devant lui souliers aux pieds et bâton à la main, comme un voyageur qui rentre.

On ne se trouve pas tout à coup en présence d'un personnage de cette importance sans un peu d'émotion. X... en profitait pour lui dire tout d'un trait, en le regardant fixement :

« Mon ami, vous êtes un tel, qui venez de tel endroit ; vous souffrez depuis longtemps de tel organe... votre grand-père en avait souffert aussi... »

Dans son étonnement, le malade essayait de balbutier quelque chose, mais la plupart du temps, devant tant de perspicacité, il restait figé, la bouche bée.

Le soir, rentré chez lui, quand dans un langage hyperbolique il avait narré la chose au hameau rassemblé, chacun se tâtait ; on a toujours un organe plus faible, qui son foie, qui sa rate, et le lendemain on partait, heureux d'avoir une occasion d'aller consulter un tel homme.

Ce truc lui valut une fortune. Actuellement ses héritiers en jouissent, et continuent à voir les malades, mais sous le couvert d'un diplôme, s'ils n'usent pas des mêmes procédés, ils profitent néanmoins du renom du papa.

VARIÉTÉS

L'OBSTÉTRIQUE DANS LA FABLE

Les naissances étranges

La légende offre à qui veut la consulter un nombre incalculable de parturitions qu'il est permis de considérer comme... anormales.

Si nous en croyons les versets 21 et 22 du IIe chapitre de la Genèse, les accouchements au premier âge du monde étaient réellement faciles.

« L'Éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur Adam, et il s'endormit ; et Dieu prit une de ses côtes et il resserra la chair à sa place.

« Et l'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise à Adam... »

Personne ne contestera que nous sommes en présence du plus ancien texte obstétrical connu !...

On se demande avec angoisse ce qui serait advenu si Eve n'avait point « mangé la pomme » — ce qui, à tout prendre, valait mieux que de « manger la grenouille » comme il arrive fréquemment de nos jours : l'honorable corporation des sages-femmes et des accoucheurs fût demeurée dans le Néant. Mais :

« L'Eternel Dieu dit à la femme : J'augmenterai beaucoup ton travail et ta grossesse et tu enfanteras en travail les enfants... »

... Passons au Déluge... dont les traditions les plus anciennes ont toutes conservé des traces.

D'après la Mythologie païenne, Deucalion et Pyrrha, rescapés de l'inondation sur un frêle esquif, vinrent échouer au sommet du Mont Parnasse — celui, ai-je besoin de le dire, qui est situé entre l'Attique et la Béotie ! Les deux braves époux comprenaient bien que leur devoir était de repeupler le Monde, de croître et de multiplier. Malheureusement, les douces et charmantes illusions de la jeunesse les avaient fuis tous deux depuis longtemps. Leur âge vénérable, eussent-ils éprouvé le désir de bien faire, les rendait peu aptes au genre de travail pour lequel ils avaient été miraculeusement sauvés. Jupiter tonnant s'aperçut à temps de sa distraction ! Il leur conseilla de jeter derrière eux les os de leur mère. Deucalion comprit le sens de ces paroles nébuleuses et symboliques et jeta par-dessus son épaule les pierres sorties du sein de la Terre notre mère commune. Voici que ces pierres prirent la ressemblance humaine, s'animèrent et se mirent en marche.

La Bible nous rapporte aussi l'aventure du digne Booz, intermédiaire indispensable pour que le Christ, descendant de David, selon les prophéties, vînt au monde. Or Booz était chargé d'ans ! Hugo, avec son Booz endormi, a conté la légende et comment Booz sentit un rayon inconnu venu du ciel réchauffer son vieux corps. Pareille chose arriva à Brown-Séquard pour des raisons plus précises. Mais les vers du poète sont si magnifiques qu'ils ne souffrent aucune ironie.

« Une race naîtrait de moi ! comment le croire ?
Comment se pourrait-il que j'eusse des enfants ?
Quand on est jeune on a des matins triomphants,
Le jour sort de la nuit comme d'une victoire.

Mais, vieux, on tremble ainsi qu'à l'hiver le bouleau.
Je suis veuf, je suis seul, et sur moi le soir tombe
Et je courbe, o mon Dieu ! mon âme vers la tombe,
Comme un bœuf ayant soif penche son front vers [l'eau ».

Ruth, cependant, Ruth la Moabite opéra le miracle — relisez la pièce, dans *La Légende des siècles*, c'est une des plus parfaites de Victor Hugo.

La mythologie nous apprend que Junon avait toujours été stérile. On sait à quel point elle était jalouse et peu abordable, d'une sagesse proverbiale. Cependant :

Quoique d'une vertu sévère
Armée autrefois jusqu'aux dents,
Elle fit deux petits enfants
Dont Jupin ne fut pas le père !...

Sur l'avis d'Apollon, son médecin ordinaire, ayant mangé au banquet de Jupiter un plat de laitues sauvages, elle conçut Hébé dont elle accoucha sur-le-champ.

Voilà un remède facile à conseiller aux femmes qu désirent sans succès des enfants.

C'est aussi et surtout une explication commode que les jeunes personnes dans l'embarras pourront exposer à leur famille :

— Comment, ma fille !...

— Maman... je n'y comprends rien... sans doute est-ce la laitue que nous avons mangée à déjeuner !!!

Ce miracle avait mis en goût la reine de l'Olympe et elle voulut en essayer un autre. La déesse Flore lui montra une fleur dont le simple attouchement devait suffire ; en effet, de cet attouchement Mars vint au monde ! On fera bien de bannir cette fleur des jardins publics... quoique... par ces temps de dépopulation !...

Étonnez-vous, après cela, que Junon, sous le nom de Lucine, présidât aux mariages et aux accouchements. En son honneur, Rome célébrait chaque année des fêtes appelées Lupercales... En beaucoup mieux, c'était un peu notre carnaval. Est-ce trop d'un jour par an consacré à une douce folie ? Quoi qu'il en soit, si nous en croyons le poète, les jeunes filles d'aujourd'hui ne conduiraient pas leurs mères à de tels divertissements !! Les Luperci

N'ayant que leur peau pour habits
Couraient avec des cris farouches
Chez les épouses des Romains
Leur frappant le ventre et les mains
Pour empêcher les fausses couches !... ?

... Que voilà donc un singulier moyen !... L'instrument avec lequel s'administrait cette sorte de discipline était une peau de chèvre qu'on prétendait avoir servi de vêtement à Junon.

Puisque j'en suis à cette déesse, son majestueux époux, outré sans doute de voir sa femme se passer de ses services, résolut de faire un coup de maître.

Un beau matin, accablé d'une céphalée violente, au lieu d'absorber du pyramidon, qui n'était pas encore connu, je suppose, il ordonne à Vulcain de lui fendre le cerveau d'un coup de hache. (Je ne vous recommande pas de suivre cet exemple !) Minerve en sortit armée de pied en cap !

Comme le remarquait déjà un malicieux petit auteur du XVIIIe siècle, en notre temps, le front des hommes n'accouche plus ! mais on prétend... qu'il indique souvent, par de certains signes... que leurs femmes sont accouchées !! Cette singulière découverte est due à quelques initiés, dont le témoignage est fondé sur une longue expérience et qui portent avec eux les preuves authentiques de ce qu'ils avancent !...

L'histoire suivante s'est passée récemment, disent les uns ; il y a fort longtemps, disent les autres :

Une certaine Cybèle avait une fille charmante, Cérès — qui ne la quittait jamais ! En laçant la jeune personne, la mère s'aperçut pourtant d'un nouvel embon-

**


la
Varilaxine
groupe cinq laxatifs
différents
mais d'action
équivalente.
Varilaxine
chacun des 5 tubes contenus
dans cette boite et numérotés de
1 à 5 renferme un laxatif différent
Tube N° 1. Rhubarbe
n° 2 Cascara
n° 3 Podophyllin
n° 4 Bourdaine
n° 5 Tamarin
avec Agar Agar comme excipient
Litt. et éch. f^co
164 rue St Honoré,
PARIS 1er

VARIÉTÉS *(Suite)*

point qui la déconcerta. Vous jugez du train qu'elle fit ! Honteuse, l'enfant s'enfuit et mit au jour une fille qu'on appela Proserpine. Ce qui donne à croire que l'histoire est récente, c'est que le père n'est pas encore connu : Ce serait un nommé Neptune, à moins que ce soit un certain Jupiter. Ce qui autorise à penser que l'aventure est fort ancienne, c'est que la jeune Cybèle ne se consola jamais d'avoir perdu sa virginité. Sa douleur la consuma et l'entraîna au tombeau... voilà qui est étrange !

Je n'en finirais pas avec ce satyre de Jupiter. Il engrossa une des suivantes de Diane ! la nymphe Calisto et alla jusqu'à séduire une vestale, Latone. Il faut croire que celle-ci se brûla au feu sacré qu'elle était chargée de surveiller : il ne faut pas jouer avec le feu !... Poursuivie par la colère de Junon, épouse légitime, la malheureuse trouva un refuge dans l'île de Delos, qui flotta, dit-on, à sa rencontre. Là, s'appuyant contre le tronc d'un arbre, elle parvint, sans secours autres que ceux de la Nature, à enfanter Diane. C'est ici que l'histoire se corse. Comme fille de Jupiter, Diane, ayant la science infuse, aida sur-le-champ sa mère à accoucher d'Apollon. Voici un accouchement gémellaire dont se fût réjoui Capuron ! Ainsi naquit le dieu de la médecine qui, à son tour, enseigna les préceptes de son art à son fils Esculape.

Pour moi, je ne crois rien de ce que dit le poète, mais vais vous le rapporter :

Cet Esculape aurait assez mal figuré, malgré sa science infuse, parmi nos confrères modernes...

Il ne marchait point escorté
D'un leste et brillant équipage.
Il ignorait le doux langage
Des Nestors de la Faculté.
Il parlait sans point, sans virgule,
On comprenait ce qu'il disait ;
Et, pour comble de ridicule
Presque toujours il ... guérissait !...

Ah ! s'il fallait croire les mauvaises langues ! !

Ce thaumaturge alla même jusqu'à ressusciter les morts, un certain Hippolyte, entre autres. Mal lui en prit. Jupiter, estimant qu'Esculape usurpait son pouvoir suprême, le frappa de la foudre :

Sa colère se signala
Par ce châtiment exemplaire ;
Nos docteurs, depuis ce temps-là,
N'ont jamais eu peur du tonnerre ! !...

On sait que Prométhée ayant dérobé le feu du ciel en anima une statue qu'il avait modelée. Jupin irrité résolut de punir le monde entier de la faute d'un seul. (N'est-ce pas la fiction d'Adam et Eve et le fond de nos doctrines modernes sur l'hérédité !) Il lui envoya une femme d'une beauté parfaite, façonnée par Vulcain, et qu'il anima. Les dieux assemblés lui donnèrent chacun une grâce ou une vertu. Elle s'appela Pandore (παν, tout ; δωρον, don) — comment diable ce nom est-il passé aux gendarmes ?... — Chargée d'une boîte mystérieuse, elle se présenta à Prométhée qui flaira quelque chose... Il faut se défier des beautés trop parfaites ! Son frère, Épiméthée, plus naïf, ouvrit la fameuse boîte.

Soudain de la boîte fatale
S'échappent le tien et le mien ;
Les lois, la chicane infernale,
Qui dispute à chacun le sien ;
La Guerre, de qui l'art funeste
Fit de nous autant d'assassins,
La douleur, la fièvre et la peste
... Et, qui pis est... les médecins ! !...

Ah ! Ah ! monsieur le rimailleur, tâchez à n'être point malade. Nous vous enverrions quérir l'espérance, qui resta au fond de la boîte ! Peut-être, alors préféreriez vous pour votre fièvre le sulfate de quinine !

Comme les meilleures choses ont un terme, racontons pour finir la gestation en deux parties de Bacchus, dieu des vendanges. Cet infatigable Jupiter avait séduit la belle Sémélé. Celle-ci, désir légitime, ayant voulu voir son amant dans sa gloire — que ceci, jeunes ambitieuses, vous soit un exemple ! — ne put soutenir l'éclat de son rayonnement et fut consumée par la foudre. Le bon père, sans pratiquer de césarienne, recueillit le fœtus parmi les cendres et le mit dans sa cuisse jusqu'au terme de sa naissance.

En voilà tout de même un qui est bel et bien « sorti de la cuisse de Jupiter ! ! »

Je ne parlerai pas de la naissance d'Amphitrite, issue de l'écume des flots ; un mot dirai-je seulement de celle d'Orion qui a donné son nom à une constellation. Jupiter, Neptune et Mercure en voyage furent accueillis par un pauvre veuf qui se désolait de n'avoir point d'enfant et redoutait de prendre une seconde femme. Les dieux lui recommandèrent d'enterrer une peau de bœuf pendant un certain temps, après quoi en sortit Orion.

Comme beaucoup d'autres, celui-ci pouvait choisir entre trois pères, sans compter le pauvre veuf — seule différence avec les hommes ordinaires : il n'avait point du tout de mère !

Puisque nous en sommes au chapitre de la génération, oyez cette bonne histoire.

Les eaux de Spa, de Plombières, de Forges rendent, prétend-on, la vigueur. On sait que Louis XIII, dont je vous ai entretenus récemment (1), fit une cure à Forges, en même temps que son épouse... et que Richelieu.

Toutes ces sources-là sont de la Saint-Jean ! Figurez-vous que, à Argos, près du temple de Junon, coulait une fontaine dont les eaux rendaient la jeunesse et... la VIRGINITÉ... οι !... οι !... οι !... αι !... αι !... αι !... φευ !... φευ !...

Pourquoi cette source là s'est-elle perdue !

Si tu pouvais, merveilleuse fontaine,
Reprendre un jour ta source dans Paris,
Que de miroirs ridés et défleuris
Renonceraient aux ondes de la Seine.
Que les ruisseaux bientôt seraient taris,
O Mahomet, mieux que ton paradis.
Paris serait le séjour des houris
Si, comme on dit, ta baguette est certaine
Mon cher Bleton (2), au nom de ma Chloris,
Quand nous aurons tous deux la cinquantaine
Découvre-nous cette heureuse fontaine !...

Je crois qu'il y aurait effectivement des clients autour de la Buvette, à l'heure du « verre d'eau ! »

JACQUES ROCHEBONNE.

(1) *Paris Médical*, n° 19, 6 avril 1912.
(2) Fameux sorcier de la fin du XVIIIe siècle.

LA MÉDECINE RÉTROSPECTIVE

ESQUISSE D'UNE HISTOIRE DE LA LITHOTRITIE

Par le Dr VICTOR NICAISE

A l'heure actuelle nous disposons de deux méthodes pour traiter les calculs vésicaux : la taille et la lithotritie. Ces deux méthodes furent rivales durant de longues années. Aujourd'hui l'accord est fait. Tout le monde est à peu près unanime à reconnaître que la lithotritie l'emporte sur la taille, cette dernière conservant pourtant ses indications chez les sujets de moins de 15 ans, — et encore les avis sont partagés sur ce point, — et dans le cas de calculs ou trop durs ou trop volumineux, ceux dont le diamètre dépasse 7 centimètres.

Avec la lithotritie, le chirurgien n'a plus à craindre ces fistules hypogastriques si ennuyeuses, et le malade, très souvent un homme âgé, n'est plus tenu à ce séjour prolongé au lit qui lui était parfois si pernicieux. De plus la lithotritie n'oblige pas à placer le malade dans cette position de Tredelenburg plutôt défavorable chez les vieillards, et permet en cas de récidive de la calculose d'intervenir autant de fois qu'il sera nécessaire, sans qu'on ait à porter à plusieurs reprises le bistouri dans la même région, ce qui est évidemment désagréable et au chirurgien et au malade. Tels sont les principaux avantages de la lithotritie. Quant aux chances d'infection, et notamment de phlébite, elles sont, quoi qu'on en ait dit, à peu près les mêmes dans l'une et l'autre opération. Si dans la taille on ouvre les veines de la paroi abdominale, dans la lithotritie on peut à l'occasion blesser les vaisseaux de l'organe lui-même. Du reste, à vrai dire, la taille conserve et conservera toujours sur la lithotritie la supériorité d'être à la portée d'un plus grand nombre d'opérateurs.

C'est de cette façon, juste et équitable, que l'opinion moyenne des médecins et des chirurgiens a clos un débat qui fut durant longtemps épique et passionné.

La taille est une opération d'origine fort ancienne. Comme le rappelait récemment le professeur Pousson, on en trouve déjà une fort bonne description dans un ouvrage du célèbre médecin hindou Sucruta, composé bien des siècles avant les écrits hippocratiques.

Quant à la lithotritie, — qui, soit dit en passant, est fort mal dénommée, attendu que c'est *lithotripsie* qu'il conviendrait d'écrire, — ses quartiers de noblesse sont beaucoup plus récents, ce qui du reste ne les empêche pas d'être très brillants.

Dans un document du IXe siècle de notre ère, l'Eloge du moine Theophanes, se trouve ce très curieux passage. « Theophanes se rendit auprès de Léon l'Arménien, quoiqu'il fût tourmenté par une maladie chronique des reins et par de la dysurie. En effet des instruments avaient été introduits dans la vessie par le conduit naturel et après avoir broyé les pierres qui s'y trouvaient les avaient apportées au dehors, permettant à l'urine la libre sortie autant que possible. » Leroy d'Etiolles et Voillemier ont repéré dans les œuvres d'Albucasis (XIIe siècle), de Benedetti (XVe siècle) et de Sanctorius (XVIe siècle) des passages où il serait également question de malades ayant subi l'opération de la lithotritie, ou du moins une opération analogue à la lithotritie. Mais, vu qu'on ne trouve dans ces auteurs aucune description d'instruments destinés à broyer les calculs, il est sage (et ceci c'est Leroy d'Etiolles et Voillemier qui le disent) de ne point tenir compte de ces observations déconcertantes, et au surplus insuffisamment explicites, et de supposer tout simplement qu'il s'agit là de calculs extraits des parties profondes de l'urètre, pratique connue depuis fort longtemps et parfaitement décrite par Albucasis.

Cependant Voillemier nous a rapporté deux faits beaucoup plus récents et d'importance beaucoup plus grande. « C'est d'abord un moine de Citeaux qui, pour se guérir de la pierre, avait imaginé de se servir d'une sonde creuse et flexible qu'il introduisait dans la vessie. Puis il faisait glisser dans cette sonde une longue lime d'acier ronde ayant le bout taillé en biseau, et lorsqu'il parvenait à rencontrer sa pierre il la limait ou en détachait des morceaux en frappant à petits coups secs sur le talon de l'instrument avec un marteau d'acier. C'est encore un colonel Martin qui avait entrepris de se limer une pierre située dans la vessie à l'aide d'une canule flexible par laquelle passait un long stylet d'acier qui présentait sur sa convexité une lime bien trempée. » Nous ne savons du reste si ces chirurgiens amateurs virent leurs tentatives couronnées d'un plein et complet succès.

Dans la *Grande Chirurgie* de Pierre Franco de Turriers, composée en l'an 1561, se trouve la description d'un instrument, le *vésical à quatre*, que ce chirurgien avait imaginé et dont il se servait pour extraire au cours de la taille les calculs qu'il n'arrivait pas à saisir avec le doigt. Cet appareil se composait d'une canule terminée par quatre languettes (quatre branches si l'on veut) qu'on pouvait écarter ou rapprocher, donc ouvrir ou fermer, suivant qu'on poussait ou qu'on tirait une tige située à l'intérieur de la canule. A noter que les quatre branches n'étaient pas portées sur la tige, mais sur la canule ; elles étaient réunies à la canule par des charnières et à la tige par des charnières et des leviers. Cet instrument est décrit et figuré aux pages 109 et 110 de l'ouvrage de mon père sur Franco.

Fabrice de Hilden (1560-1634), un peu postérieur à Franco, avait imaginé un instrument pour broyer les calculs de l'urètre, constitué de trois pièces concentriques : une première canule, une deuxième canule entrant dans la première et terminée à son extrémité profonde par trois branches, enfin une sorte de tire-fond qui passait dans la deuxième canule. On commençait par introduire la première canule, puis la seconde dont le rôle était de saisir le calcul, et ceci tout simplement par écartement des branches suivi de leur rapprochement, ce qu'on obtenait en poussant d'abord vers la vessie la canule porte-branches pour la ramener ensuite à soi. Le calcul fixé, on plaçait alors le tire-fond et on perforait la pierre. C'était par le simple jeu de leur élasticité que les trois branches s'écartaient.

En 1812, Fournier de Lempdes, médecin à Clermont-Ferrand, fait fabriquer pour les calculs de la vessie un instrument calqué sur le précédent qui comprenait un tube très mince destiné à renfermer une pince, une pince à cinq branches élastiques pouvant être rapprochées au moyen d'un fil passant par un trou percé à l'extrémité de chacune d'elles, et enfin une tige d'acier passant à l'intérieur de la pince et terminée par trois branches triangulaires pouvant être réunies comme celles de la pince au moyen d'un fil et taillées en râpe pour limer le calcul.

Gruithuisen, médecin de Salzbourg, en 1813, imagine un instrument du même genre où la tige intérieure était munie soit d'un trépan, soit d'un fer de lance, et où il fallait saisir le calcul non pas avec une pince mais dans

LA MÉDECINE RÉTROSPECTIVE (*Suite*)

l'anse d'un fil dont les bouts passaient dans l'instrument pour ressortir à l'extérieur. Une pince était bien annexée à l'appareil, mais seulement pour broyer les petits fragments.

En 1821 ou 1822, Leroy d'Etiolles invente un instrument ressemblant beaucoup aux précédents, mais où la deuxième canule était constituée par quatre ressorts de montre fixés et réunis ensemble à leur extrémité vésicale par un bouton. Quand on poussait les ressorts dans la vessie, ils s'y détendaient, formant une sorte de panier où il s'agissait d'emprisonner le calcul. Le calcul enserré, on tirait les ressorts à soi et on faisait alors avancer le trépan, qui du reste risquait de ne pas rencontrer la pierre, de s'échapper et d'aller blesser la vessie.

Civiale, dès 1817, eut l'idée de soustraire les calculeux à l'opération de la taille *par l'emploi de dissolvants en injection* et à cet effet il se préoccupa de faire construire deux instruments « dont l'un devait saisir, attaquer et même perforer la pierre dont les détritus *devaient faire connaître exactement la nature*, et dont l'autre devait isoler le corps étranger et préserver la vessie de l'action des réactifs ».

Le premier appareil se composait de deux cylindres métalliques s'emboîtant l'un dans l'autre, le cylindre intérieur portant à sa face externe quatre rainures longitudinales que le premier transformait en autant de conduits. A l'extrémité vésicale du tube intérieur étaient fixées quatre branches au moyen de charnières, chaque branche étant formée de deux pièces également réunies par une charnière. Des fils métalliques de moyenne grosseur étaient attachés à l'extrémité de la deuxième pièce des branches ; ils longeaient dans une coulisse la face interne de chaque première pièce et gagnaient l'extérieur par les quatre rainures mentionnées plus haut. Ils servaient à faire mouvoir les branches, à les écarter et à les rapprocher à volonté. Enfin à l'intérieur du deuxième tube passait un stylet. Cet instrument, qui présente avec *le vésical à quatre* de Franco beaucoup d'analogies, ce que du reste Civiale reconnaît lui-même, était destiné aux calculs de gros volume. Civiale l'essaya sur le cadavre en 1819 ; il eut du mal à saisir la pierre, ne put la fixer et dès ce moment renonça à cet appareil, voyant qu'il ne pourrait rien en tirer.

Il passa alors à l'exécution du deuxième appareil qui ressemblait assez au premier. Mais au lieu de quatre branches il n'en portait que deux (chaque branche toujours en deux pièces) qui se trouvaient réunies par leurs extrémités libres, représentant assez bien le fermoir d'une bourse. La face interne des deux pièces de chaque branche était disposée de manière à fixer le tissu de la poche. Deux conduits centraux, l'un communiquant avec la poche pour y introduire le dissolvant, l'autre s'ouvrant dans la vessie pour faciliter la sortie de l'urine et au besoin l'introduction d'un liquide capable de neutraliser l'action du réactif sur la paroi vésicale pour le cas où il se serait trouvé en contact avec elle. La construction de cet instrument ne put être menée à bonne fin, Civiale n'ayant pas trouvé pour la poche de tissu végétal capable de résister à l'action des alcalis et des acides, non plus de feuilles métalliques susceptibles de se plisser sans déchirures ou gerçures.

En ce moment (nous sommes à la fin de 1819), Civiale fait construire son troisième appareil uniquement destiné dans ses projets primitifs à la préhension des petits calculs. Il ressemble étonnamment à l'instrument dont Fabrice de Hilden se servait pour broyer les pierres de l'urètre. Bien plus, c'est tout à fait la même chose, à cette exception près qu'au lieu de trois branches (branches flexibles et élastiques, sans la moindre charnière), il en portait six, du moins six sur les plans, sur les devis, car ce nombre fut réduit à quatre au cours de la fabrication et dans la suite à trois. Cet instrument, c'est la célèbre *pince à trois branches* de Civiale dont Leroy d'Etiolles réclama ultérieurement la paternité. Il s'agit du reste là d'une question de priorité dont l'étude dépasserait le cadre d'un exposé aussi rapide que le nôtre.

Renonçant définitivement à son idée première de dissoudre les calculs à l'intérieur de la vessie, Civiale ne s'occupa plus que de tenter de les broyer. Il apporta à son instrument des modifications de détails, pratiqua une série d'expériences sur le cadavre et finalement en 1823, fit deux lithotrities sur le vivant, les premières qui aient été faites avec succès, les instruments de Leroy d'Etiolles, de Gruthuisen et de Fournier de Lempdes en réalité n'ayant jamais servi et n'ayant jamais abouti à quelque chose de pratique. En 1824 il pratiqua 12 lithotrities, 16 en 1825, 12 en 1826, etc. Les trois premières lithotrities de l'année 1824, ainsi qu'un mémoire qu'il avait déposé à l'Institut le 12 janvier de cette année, *Nouveau moyen de détruire la pierre dans la vessie sans l'intervention de la taille*, furent l'objet d'un rapport du baron Percy et de Chaussier, lu à l'Académie des Sciences le 22 mars 1824.

Dès lors, la méthode avait droit de cité, mais elle ne fut consacrée qu'après des polémiques héroïques, ardentes et passionnées que Civiale dut engager et soutenir contre les partisans de la taille et également contre ceux qui voulaient lui ravir le mérite de ses recherches. Pour être documenté sur cette intéressante question, il faut lire entre autres pièces les quatre *Lettres sur la lithotritie*, véritables mémoires, longues de 540 pages dans leur ensemble, que Civiale publia de 1827 à 1833 et dont la première est adressée au chevalier de Kern et la dernière à Dupuytren.

S'il est vrai que l'instrument de Civiale n'est que la réinvention d'un autre instrument dont on se servait deux siècles auparavant, il est cependant incontestable que cet instrument, il l'a perfectionné, qu'il l'a adapté à des fins un peu différentes et enfin que c'est lui, Civiale, qui le premier ait réussi la lithotritie sur le vivant.

Jusqu'en 1832, les chirurgiens n'eurent à leur disposition pour le broiement des calculs vésicaux que la pince de Civiale. Les modifications qu'on y apporta ne visèrent guère que le foret, le perforateur, par une légère courbure donnée à la partie terminale de sa tige près de la tête, par l'adjonction d'une pièce intermédiaire entrant comme un coin entre deux demi-forets, ceci pour faire éclater le calcul une fois perforé, etc. Ou bien on perforait la pierre, ou bien on l'évidait en son centre, ou encore on la limait à sa surface.

On pensait que dans la lithotritie on ne pouvait guère faire usage que d'instruments droits. Notons en passant que le cathétérisme rectiligne était parfaitement connu dès le début du XVIIe siècle et même spécialement recommandé par Lieutaud. Rompant avec cette idée, le danois Jacobson présente en 1830 à l'Académie des Sciences une grosse sonde courbe dans laquelle passaient deux lames d'acier superposées dont l'une était fixée et dont l'autre, au bout vésical de l'instrument, réunie à la première par des brisures et des charnières, était mobile et pouvait être poussée à l'intérieur de la vessie. Il s'agissait de saisir le calcul dans l'anse ainsi développée et ensuite de faire tourner le foret.

LA MÉDECINE RÉTROSPECTIVE *(Suite)*

Ces divers lithotriteurs au surplus ne diffèrent les uns des autres que par des détails souvent très secondaires portant sur la courbure, sur la largeur et la longueur des mors, sur le nombre, la forme et la disposition des dents, sur les moyens employés pour fermer l'écrou et aussi sur la poignée et sur le volant.

Heurteloup, en 1832, imagine la lithotritie par *percussion* et par *écrasement*. Il se servait pour cela d'un instrument ressemblant assez à nos lithotriteurs d'aujourd'hui, composé comme eux d'une branche femelle et d'une branche mâle mobile sur la première. Comme nos lithotriteurs, l'appareil était coudé et la partie terminale des branches munie de dents (1). On recherchait et on saisissait le calcul, ainsi que nous le faisons et alors, fixant la branche femelle dans un étau, on frappait à coup de marteau sur le talon de la branche mâle. On s'y reprenait autant de fois qu'il le fallait et, le calcul fragmenté, on recherchait les fragments pour les briser à leur tour. Le malade était placé sur le fameux *lit rectangle* d'Heurteloup, qui datait du reste de 1824. Le lit était susceptible de prendre diverses positions, et comme le malade y était soigneusement attaché et que l'étau faisait corps avec le lit, on pouvait donner les coups de marteau sans crainte d'échappées.

Ce lit fut du reste bientôt abandonné et remplacé par d'autres dispositifs moins encombrants, imaginés notamment pas Amussat et par Leroy d'Étiolles.

Comme le broiement de la pierre par percussion présentait tout de même quelque chose d'effrayant et pour le malade et pour le chirurgien, on s'ingénia de bonne heure à remplacer la percussion par une pression puissante. Dans le *brise-pierre à pignon* de Charrière, une crémaillère creusée sur la face supérieure de la branche mobile s'engrenait avec une roue dentée qu'on pouvait mettre ou retirer à volonté. On commençait par rechercher le calcul, la branche mâle indépendante et libre à la main, et, le calcul saisi, on introduisait la roue dentée qui se plaçait dans deux douilles et que l'on faisait tourner à l'aide d'une grosse poignée en forme de poire que l'on tenait à pleine main. La pression obtenue avec la roue dentée est beaucoup moins puissante que celle qui résulte de l'emploi d'une vis et d'un écrou. Mais un écrou aurait eu l'inconvénient d'enlever à la branche mâle toute mobilité rapide et de rendre à peu près impossible la préhension du calcul. Des recherches combinées de Leroy d'Étiolles, de Civiale et de Charrière sortit alors le lithotriteur à *écrou brisé* dans lequel la branche mâle est munie sur une partie de sa longueur d'une vis sans fin qui s'engrène dans un écrou fixé sur la branche femelle. Mais cet écrou est séparé longitudinalement en deux moitiés montées sur des lames élastiques ce qui donne facilité de l'ouvrir et de le fermer à volonté suivant qu'on laisse les lames élastiques dans leur action naturelle, ou qu'on rapproche les deux moitiés à l'aide d'un mécanisme variable et au surplus facile à imaginer.

C'est sous cet aspect que se présentent les lithotriteurs dont nous nous servons aujourd'hui.

Cette description est du reste des plus schématiques, attendu que de lithotriteurs, si on veut bien compter et ceux qui sont en usage et ceux qui sont tombés en désuétude, on en trou- vera aisément une centaine de modèles.

Dans cette esquisse rapide, je me borne à l'étude des méthodes. Mais ce n'est pas tout que de broyer les pierres. Il s'agit aussi d'en extraire soigneusement les fragments, si l'on ne veut pas voir ces fragments obstruer l'urètre ou devenir le point de départ de nouveaux calculs. Or le seul moyen d'extraire les débris est de les aspirer. L'aspirateur le plus ancien date de 1843 ; c'est celui de Cornay. Clampton en imagine un autre en 1846. Enfin, en 1866, Clover fait construire un appareil où pour la première fois nous voyons une poire en caoutchouc servir à produire le vide.

Indépendamment de ces aspirateurs, on imagina un grand nombre de sondes de toute nature, y compris le brise-pierre évacuateur à cuillers de Heurteloup, dont les mors creusés constituaient deux excavations qui, marchant l'une vers l'autre. emmagasinaient une certaine quantité de fragments qu'on ramenait à l'extérieur après avoir fermé l'instrument. Mais tout cet arsenal véritablement n'était pas très efficace, attendu qu'il n'y a que l'aspiration qui importe.

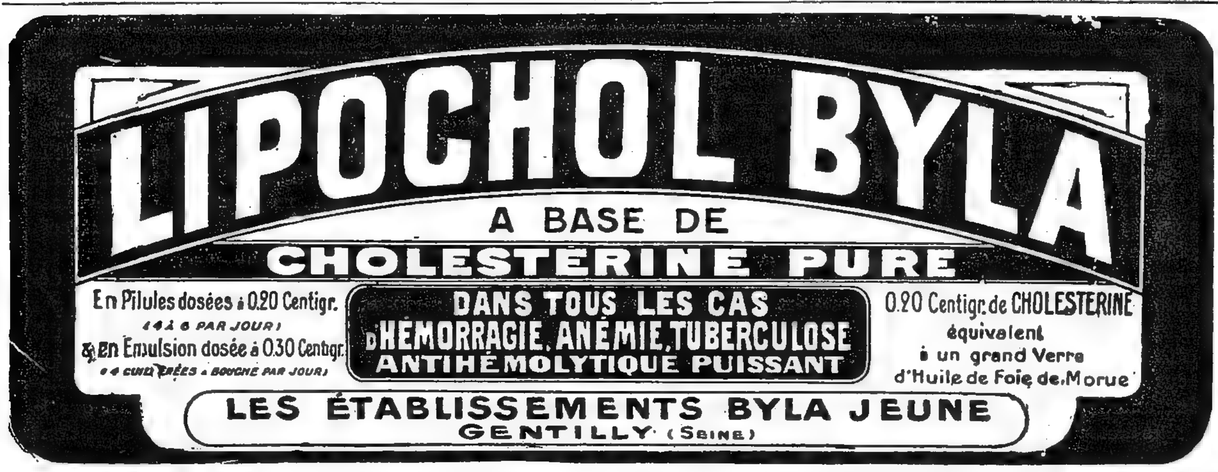
Durant longtemps, la lithotritie ne fut pas réglée. Le plus souvent le broiement était effectué en plusieurs séances et on n'attachait pas à l'évacuation des fragments toute l'importance que comporte ce temps si capital de l'opération, — quoique pourtant Amussat, Civiale, Guillon père, Heurteloup et Leroy d'Étiolles aient eu leur attention attirée sur ces deux points.

Ce fut Bigelow, professeur à l'Université d'Harward, qui le premier, en 1878, établit d'une façon formelle qu'il convenait de pratiquer le broiement en une seule séance et de le faire suivre immédiatement de l'évacuation complète des débris, quelque temps que tout cela dût prendre.

Cette opération fut ensuite perfectionnée dans ses détails par Thompson et par Guyon, mais surtout par Guyon qui la vulgarisa et en fit une méthode sans rivale. Dans ses *Leçons* publiées en 1885, ce Maître illustre qui fit de son service de Necker la première clinique urologique du monde, étudia successivement — ainsi que le rappelait récemment mon ami Cathelin — la façon dont se comporte la vessie, le diagnostic des calculs et leur volume, les indications, le traitement préparatoire, la position à donner au malade, l'anesthésie générale, l'introduction de l'appareil, la technique, l'évacuation des fragments, le nombre des séances, les accidents, les qualités de divers lithotriteurs — et en 1891 les moyens antiseptiques dont il convenait de faire usage.

Et c'est ainsi que la lithotritie, grâce à ses promoteurs et grâce à Félix Guyon est une opération éminemment française.

(1) Il s'agissait d'un lithotriteur dont les mors avaient la forme de cuillers, dont les creux marchant l'un vers l'autre, tendaient à emprisonner une certaine quantité de débris qu'on emmenait au dehors en retirant l'appareil.


LIPOCHOL BYLA
A BASE DE
CHOLESTERINE PURE
En Pilules dosées à 0.20 Centigr.
(4 à 6 PAR JOUR)
& en Emulsion dosée à 0.30 Centigr.
(4 CUILLERÉES A BOUCHE PAR JOUR)
DANS TOUS LES CAS
D'HÉMORRAGIE, ANÉMIE, TUBERCULOSE
ANTIHÉMOLYTIQUE PUISSANT
0.20 Centigr. de CHOLESTERINE
équivalent
à un grand Verre
d'Huile de Foie de Morue
LES ÉTABLISSEMENTS BYLA JEUNE
GENTILLY (Seine)

MÉDECINE SOCIALE

TRAITEMENT SOCIAL DES TUBERCULEUX DE L'ARMÉE

Par le Dr G.-H. LEMOINE

M. G. H. Lemoine, ancien professeur au Val-de-Grâce, a fait au congrès de Rome sur cette importante question un rapport très remarqué, dont voici le résumé succinct.

La prophylaxie sociale de la tuberculose pulmonaire doit envisager les moyens à mettre en œuvre pour éviter la contamination de la collectivité civile par les tuberculeux éliminés de l'armée.

Ceux-ci forment deux groupes :

1° Les tuberculeux ouverts contagieux ;
2° Les tuberculeux fermés non contagieux.

1° Les **tuberculeux ouverts,** dont le nombre diminue progressivement dans le contingent annuel (11 à 8 pour 100 hommes réformés pour tuberculose pulmonaire), forment au contraire un groupe important parmi les soldats de carrière (Armée Coloniale=27.01 p. 100. Garde Républicaine=80 p. 100).

Ces derniers sont d'autant plus dangereux que bon nombre d'entre eux sont mariés, et contaminent ensuite femme et enfants.

Il y aurait lieu de chercher à obtenir l'isolement de ces malades.

La pension de retraite allouée aux militaires de carrière ne solutionne pas la question de prophylaxie. Il serait nécessaire de mettre à la disposition de ces derniers des sanatoria. Quant aux tuberculeux du contingent annuel, leur traitement dans ces établissements spéciaux serait indiqué toutes les fois qu'un fait de service a présidé à l'éclosion de la maladie. Ceux qui n'ont pas de « certificat d'origine » devraient être dirigés sur des hôpitaux ou hospices régionaux à proximité de leur famille.

2° Les **tuberculeux fermés**, réformés en France, sont, pour la plupart, des hommes légèrement touchés par la maladie. Pour un grand nombre d'entre eux, une cure prolongée de plusieurs mois, avec air, repos, nourriture abondante, suffirait à arrêter le processus morbide.

Un certain nombre possédant des ressources financières suffisantes pourront aller se traiter chez eux, aidés ou non par une indemnité, suivant les causes qui ont présidé à l'éclosion de la maladie.

Mais malheureusement le plus grand nombre de ces militaires ne trouvent en rentrant chez eux que la misère, ou des ressources insuffisantes pour leur procurer le repos nécessaire à un complet rétablissement. Il leur faut pour vivre travailler le plus rapidement possible. Aussi iront-ils grossir le nombre des tuberculeux ouverts et sèmeront-ils ultérieurement la contagion autour d'eux. La préoccupation prophylactique et l'humanité nous engagent donc à examiner les mesures à prendre pour assister efficacement ces militaires guérissables.

C'est ici que doivent intervenir le Ministère de la Guerre d'une part et les Sociétés de la Croix-Rouge ou l'initiative privée d'autre part.

Le Ministère de la Guerre doit fonder des maisons de convalescence destinées à recevoir les militaires de carrière et les hommes du contingent chez lesquels la tuberculose pulmonaire s'est développée à la suite d'un *fait de service*, établi par une commission spéciale.

Les Sociétés de la Croix-Rouge, ou des Sociétés privées devraient organiser des œuvres de traitement pour les autres.

En ce moment, les Sociétés de la Croix-Rouge en France ont pris l'initiative d'organisations de ce genre, visant plus spécialement le traitement des hommes réformés temporairement, c'est-à-dire très légèrement atteints. C'est là une œuvre excellente et qui sera d'autant plus féconde en resultats que les malades qu'elles recueilleront seront plus au début de leur affection.

La **Société de Secours aux Blessés militaires** a proposé l'ouverture de maisons de convalescence.

L'**Union des Femmes de France** se propose d'appliquer l'œuvre de Grancher en fondant des **colonies agricoles.**

Les deux méthodes sont excellentes. Reste à en réaliser l'application le plus tôt posssible. Elle inaugurera une des parties les plus essentielles de la prophylaxie sociale de la tuberculose pulmonaire. Enrayant la maladie au début, elle limitera le nombre des tuberculeux ouverts et par là même restreindra d'autant la contamination du milieu civil par les militaires éliminés chaque année de l'armée pour tuberculose pulmonaire.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Nouvelle méthode pratique de conserver le beurre. — Voici, d'après l'Industrie du beurre, comment il faut procéder :

Le beurre étant au préalable soigneusement lavé et façonné en mottes prismatiques, on recouvre ces dernières d'une faible couche d'un vernis spécial. Celui-ci est composé d'une solution épaisse de sucre blanc en poudre dans de l'eau distillée. A l'aide d'un pinceau rès doux on enduit la surface du beurre de ce sirop, porté à une température de 50° environ : la chaleur faisant fondre le beurre de surface sur une petite épaisseur, sirop et matière grasse se mêlent intimement et, refroidissant dans cette intimité, donnent une mince croûte laquée imperméable à l'air, ayant, en outre, l'avantage précieux de n'être pas désagréable à l'œil.

Pour enlever l'odeur des appartements nouvellement peints. — Prenez acide sulfurique : 120 grammes; versez 60 grammes dans deux vases que vous placerez dans chaque chambre à désinfecter. Vous ne sentirez plus la mauvaise odeur qui donne la migraine.

Moyen pour rendre les chaussures imperméables. — Mélangez et faites bouillir dans un pot de terre 125 grammes de cire jaune et autant de suif de mouton, 5 grammes de résine et un demi-litre d'huile d'œillette ou autre.

La chaussure, bien brossée, bien séchée et légèrement chauffée au feu doit être recouverte, semelles et empeigne, de ce mélange que l'on étend jusqu'à parfaite saturation du cuir avec une brosse, un pinceau ou un simple tampon de linge.

SCÈNES MÉDICALES

LA VISITE DANS LE SERVICE D'UN " CHEF QUI PARLE "

C'est un service de Necker très apprécié et très suivi des praticiens comme des étudiants, note spéciale et rare qui consacre sa haute réputation. Dans la salle avant la visite : groupes des habitués (candidats au bureau central, étrangers, médecins d'eaux, médecins militaires, etc...). On cause, on parcourt les journaux avant l'arrivée du Maître. Couchés et silencieux, les malades lisent, rêvent ou souffrent. Les infirmières vont et viennent. Quelques élèves debout près des lits examinent les entrants. La surveillante à son bureau fait le cahier... Bientôt la cloche sonne, on prête l'oreille, on compte les coups et, au nombre voulu, chacun de s'écrier : « c'est le chef ».

Petit et très brun, d'un pas posé, il arrive escorté de l'interne. Il enlève son manteau, dit un léger bonjour à la ronde et va droit au premier lit. Là, tout le monde se rassemble. On forme le cercle. Au centre est le Maître en tenue d'hôpital. On se presse autour de lui. Pas de stagiaires, étrange anomalie ! mais de nombreux bénévoles. Attentifs et appliqués, ils écoutent et prennent des notes. Les externes se mêlent à eux, mais, mieux au courant, se tiennent plus à distance. Exceptionnel ici l'étudiant qui cause et blague loin du groupe de la visite. L'interne, un peu en retrait, est assis sur le lit voisin. La surveillante, d'un air détaché, tient la serviette pour auscultation et l'infirmière pense à autre chose. Parfois une dame de la Croix-Rouge jette une note d'élégance et de snobisme.

Le chef écoute l'observation, contrôle l'examen, interroge les élèves et termine par une petite leçon. Le malade, d'abord inquiet, jette à la ronde un regard effaré, puis, intéressé, s'efforce de suivre et de comprendre ce qu'on dit de lui en termes toujours rassurants d'ailleurs. Bientôt, découragé par les expressions techniques, il attend, d'un air résigné, la fin du discours. Quelques-uns n'y prêtent aucune attention et suivent indifférents toute la cérémonie dont ils méconnaissent l'importance. Pauvres profanes, ils ne peuvent mettre au point la valeur de nos gestes ! Mais, pleins de foi, ils adorent le chef très populaire parmi eux.

Et ainsi le Maître passe d'un lit à l'autre. La troupe des élèves le suit en désordre, puis se masse de nouveau et la scène recommence. Celle-ci se prolonge souvent car le chef s'y complaît. L'œil vif et comme aux aguets, il se redresse et la tête mobile et haut levée, il fixe tout son auditoire qu'il captive. L'élocution est simple et aisée, marquée d'un léger accent, sans un geste ni un mot inutiles. Il aborde surtout des sujets d'ordre courant. Doué d'un tempérament pédagogique de premier ordre, il se prodigue bénévolement et avec plein succès. Bien que très occupé, il se garde de manquer l'hôpital et il consacre toutes ses matinées à cet enseignement au lit du malade si précieux et qui devient plutôt rare aujourd'hui. C'est de la bonne clinique faite par un vrai Maître !

La visite terminée, le chef descend au vestiaire, entouré d'un groupe d'habitués. Puis il monte en voiture, distribuant les adieux et il part au milieu des saluts et des chapeaux soulevés.

Dr Pierre Maurel.

LES COSTUMES DE MÉDECINS



Médecin et Recteur de l'Université de Paris, costumes du XIVe siècle.

LA MÉDECINE AU PALAIS

UN RISQUE PROFESSIONNEL

Devant la chambre des appels correctionnels de Paris s'est déroulée dernièrement, le jeudi 18 avril 1912, une curieuse affaire de chantage, qui montre à quels dangers sont sans cesse exposés les médecins et aussi avec quelle prudence, toujours en éveil, ils doivent agir, quand des clients inconnus viennent réclamer leurs soins.

Cette affaire qui fixe un point de jurisprudence, au sujet des chantages, dont peuvent être victimes les médecins, est d'autant plus curieuse que l'inculpé, après avoir été acquitté par le tribunal correctionnel, a été condamné en appel.

Voici dans quelles conditions se présentait l'affaire : Un médecin parisien, le Dr de F..., recevait en 1908 une lettre d'un Anglais, M. L..., qui le priait de soigner son fils et dans ce but envoyait un chèque pour les honoraires, non sans avoir donné de nombreux détails sur l'état du jeune homme.

Quelques jours après, celui-ci se présentait au domicile du Docteur, recevait des soins, se faisait conduire à un hôtel, puis subitement il disparaissait.

Aussitôt le Dr de F... avisa le père du départ du malade. Un échange de télégrammes et lettres fut effectué, mais ni les uns ni les autres ne parvinrent à destination et ils furent retournés par la poste au malade lui-même : le père et le pseudo-malade ne faisaient qu'un seul et même individu.

Le dimanche suivant, un homme d'affaires se présentait dans le cabinet du Dr de F..., et lui disait : « Si vous ne me versez pas une somme de 500 francs, je ferai contre vous une campagne de presse en me servant des lettres que j'ai entre les mains et qui, adressées à un autre qu'à votre malade, constituent une violation du secret professionnel; réfléchissez, je vous donne vingt-quatre heures de répit ».

Le Dr de F..., dont les malades effrayés par le bruit de la discussion avaient fui pour ne plus revenir, mit l'homme d'affaires à la porte. Le lendemain il recevait une sommation avec menace de poursuites correctionnelles et lui-même portait plainte.

Le maître-chanteur, qui imprudemment avait laissé sa carte : M. R..., revint, se nomma de nouveau, réclama encore 500 francs pour arrêter l'affaire et fut mis à la porte, non sans un scandale déplorable. Puis ce fut une série de nouvelles visites de M. R... qui, de plus en plus violent, força la porte du Docteur à plusieurs reprises et le menaça d'un scandale de presse ainsi que de poursuites.

Heureusement plusieurs clients de la victime avaient entendu les propositions et elles avaient vu le maître-chanteur lui-même, de telle sorte qu'elles purent en témoigner devant le Tribunal.

Le délit de chantage paraissait bien caractérisé. R... prétendait se faire verser 500 francs comme prix de lettres, qu'il considérait comme pouvant nuire à la réputation de sa victime. En effet c'est R... qui, de Londres, avait écrit au Docteur pour se recommander lui-même à ses soins, en prenant la fausse qualité de père du malade.

Il s'agissait d'une maladie ou plutôt d'un état pathologique particulièrement grave et désobligeant, exigeant aussi bien des soins moraux que des remèdes physiques.

Par conséquent, lorsque le Docteur avait parlé au prétendu père de l'état du fils, il avait dévoilé à un tiers les tares de son client.

C'est de ce fait que le maître-chanteur pensait tirer parti, pour effrayer le médecin et lui faire croire qu'il avait violé le secret professionnel. Néanmoins le tribunal correctionnel n'ayant pas trouvé suffisamment établis les faits de corrélation entre l'envoi des premières lettres, la fausse qualité du père, et la tentative d'extorsion de fonds acquitta R...

Le Docteur fit appel et jeudi dernier après plaidoirie de Me de Souza, la chambre des appels correctionnels de Paris a décidé que le délit de chantage était établi.

L'intention frauduleuse était établie par la corrélation de toutes les circonstances que nous avons relatées plus haut, fausse qualité, menaces, scandale dans le cabinet du médecin, avertissement de poursuites correctionnelles enfin, devant la Cour, l'inculpé avoua ce fait essentiel que le père et le fils n'étaient qu'un.

R... a été condamné à trois mois de prison avec sursis et le Docteur de F... a obtenu le franc de dommages-intérêts qu'il réclamait.

***

Cette affaire, qui est en soi des plus curieuse, car elle montre à quelles imaginations ingénieuses les escrocs peuvent avoir recours pour arriver à leur fin, porte aussi un point instructif et montre avec quelle prudence et avec quels soins méfiants les médecins doivent parler de leurs malades lorsqu'ils ne sont pas absolument certains des personnes auxquelles ils s'adressent.

D'autre part les solutions différentes données par les juges sont un signe des difficultés qu'on peut éprouver à établir de semblables délits et, il faut bien le dire, chez de nombreux médecins, qui reçoivent dans des cabinets aux portes calfeutrées, dans des appartements, où les clients ne peuvent se rencontrer, il serait impossible de faire une semblable preuve et par conséquent l'impunité, dans bien des cas, serait assurée aux maîtres-chanteurs, assez habiles pour tromper le médecin et assez heureux pour n'être ni vus ni entendus.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en droit.
Avocat à la Cour d'appel.

LA PROPRIÉTÉ DE LA MARQUE

Un jugement du tribunal civil de Saint-Étienne rendu contradictoirement le 7 mars 1911 en faveur de MM. Landrin et Cie, fabricants de produits pharmaceutiques à Paris, dans un procès par eux intenté à un sieur X..., pharmacien, a consacré les droits de propriété de MM. Landrin et Cie aux dénominations *Elixir de Virginie* et *Nyrdahl* régulièrement déposées à titre de marques, la première, dit le tribunal, « constituant une dénomination *fantaisiste* d'un médicament à base d'hamamelis virginica, la seconde résultant de l'anagramme du nom LANDRIN destinée à leurs produits en général »,

CURIOSITÉS

UNE PAGE DE DÉONTOLOGIE AU XVIe SIÈCLE

Parmi les plus curieuses figures de la Renaissance, on peut compter Symphorien Champier, docteur de Paris et de Montpellier, agrégé plus tard au Collège des médecins de Pavie. Il fut le premier médecin et le conseiller écouté d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, qui ne se fit pas faute de l'emmener avec lui en ses lointaines campagnes et, notamment, en Italie. Champier assista à la bataille d'Agnadel, puis à celle de Marignan, où il donna de sa personne et avec une telle bravoure (« qualité qu'on n'attendait pas de lui », déclare la *Croix du Maine*), qu'il fut fait chevalier sur le champ de bataille. On voit que la neutralisation du service de santé était, à cette époque, encore bien lointaine.

Ce fut, au premier chef, un médecin de cour, et, parmi les nombreux ouvrages qu'il écrivit, figurent surtout des livres où la médecine n'a pas grand'chose à voir. Tels sont : la *Nef des Dames vertueuses, la Nef des Princes, la Grande Chronique des gestes et vertueux faits des Ducs et Princes de Savoye et Piedmont*, etc. Ce fut également un administrateur remarquable, et ses compatriotes de Lyon le firent deux fois leur échevin.

Ce fut, néanmoins, un auteur médical appréciable. Nous avons de lui un *Hortus Gallicus*, qui est un intéressant catalogue des plantes indigènes utilisables en médecine. Nous connaissons surtout un petit livre curieux, qui porte le nom de *Myrouel des Apotiquaires* et qui est une dissertation sur la matière médicale du temps et les falsifications auxquelles certains produits étaient exposés. Dans le même ouvrage, une seconde partie porte le titre de : *Les lunectes des cyrurgiens.* C'est un recueil de conseils donnés aux opérateurs de l'époque, afin qu'ils mènent à bien les opérations qu'ils entreprennent. C'est de ce dernier écrit que je tire une page instructive sur la déontologie médicale ou, du moins, sur plusieurs sujets qui s'y rattachent. Je n'essaierai pas d'y joindre des commentaires de mon crû. Aux lecteurs de juger si, mis de côté certaines idées et certains jugements qui feraient tache à notre époque, il n'y a pas, dans les réflexions du vieux confrère, pas mal de choses qui ne seraient pas tout à fait déplacées à l'heure actuelle.

De la manière et conversation que doibt avoir ung médecin, aussy cyrurgien, envers le malade, et des meurs bonnes qu'il doibt avoir.

« Le cyrurgien ou le médecin, sur toutes choses, doibt avoir crainte de Dieu et estre homme de conscience lequel, quand entre en la maison pour visiter ung malade, doibt seullement penser et préméditer de guérir le patient et délaisser toutes autres cogitations et la fin de son patient doibt estre toutallment à procurer la santé du malade et ne doibt estre maulvais ni pervers.

Et s'il voit son malade estre en danger, doibt procurer envers les parents et amys du patient qu'ilz le veullent admonester et demonstrer de faire comme ung bon chrestien, c'est de disposer de son âme, non pas luy donnant à entendre qu'il soit en danger de mort, mais que aulcunes foys les maladies proviennent de l'âme comme il est escript aux sainctes escriptures.

Aulcunes foys les médecins et les cyrurgiens sont de si maulvaise part, si mal instruictz qu'ilz ne cogitent ny pensent aultre chose que par fas et nefas extraire argent et pecunes du monde... Et cause est que le plus souvent les médecins sont extraictz de maulvais parents mal conditionnés.

Et s'il vient aulcuns medecins d'Ethyope ou juifz ou extraict de la lignée de Sychen ou Benjamin ou bien arabe ou de langue étrangère il sera en France le plus estimé des médecins, moyennant qu'il soyt grand languard et qu'il promecte montz et vaulx, quest la chose quest la plus dangereuse. Et pour ce que la nature du françoys est bénigne et légère à décevoir, lesquels sont gens sanguins légers à croyre et décroyre, et pour ce que le Françoys de sa nature propre ne vouldroit décevoir personne, luy semble que tous aultres sont de sa nature. Et d'aultant que le Françoys ayme chose nouvelle et toute nouveaulté facilement croyt, et spécialement ceux qui sont estrangers. »

Les jugements qui suivent se rapportent évidemment au XVIe siècle, seul. Nous savons combien les choses ont changé depuis...

« Les Espaignols Béthycques, Castiliens, Navarroys, Andalousiens, Aragonnoys sont communément vanteurs, jactabundes, grandz parleurs et souvent malitieux, cognoyssant la nature gallicane estre facile à décevoir...

Les Italiens sont prudentz par la prudence humaine, laquelle bien souvent est réputée follie envers Dieu, mais sont envieux. Guelfes et Gibelins, qui est cause de grande sédition entre eulx et souventes foys de plusieurs insolences, meurtres, occisions, de frères contre frères et de pères contre enfans.

Les Germains sont fortz de corps, hardis en guerre, bons mathématiciens, géométriens, astronomes, arismétitiens (en musique, les Françoys picards les précèdent); mais les Germains sont trop en foy variables, délaissans les docteurs ecclésiastiques pour prendre gens nouveaulx et de nouvelles sectes que peult estre cause future de beaucoup de maulx entre les fidelles (1). Une chose est à noter, que les Germains anciennement souloyent estre les plus barbares de l'Europe, comme dict Cesar en ses Commentaires, et aussy souloyent du tout ignorer la médecine et la réputoyent pour rien, et leur médecine communément n'estoyt que bon vin du Rhin, et à ceste heure sont les plus élégans latins que l'on saiche.

Quant aux Bretons, Angloys ou Scossoys, lesqueulx sont d'une mesme région, ils sont philosophes, théologiens, mais sont gens qui n'estiment nation que la leur seule, et n'est pas de merveille, car sont venuz de diverses nations comme des Sazons et des Normans meslez ensemble...

Doibt estre le médecin studieux et secourable aux malades et avoir plus de sollicitude de son malade que de sa famille, et ne doibt prendre à guérir maladies incurables et maulvaises pour peur de encourir infamie. Et ne doibt point le médecin prendre à guérir plusieurs malades et plus qu'il ne peult servir loyalement, car la pluralité des malades empesche l'entendement du médecin et bien souvent ordonne une chose pour une aultre. A cette cause, par négligence ny par la pluralité des malades, ne doibt le médecin errer envers son frère chrestien et doibt tousjours promectre santé à son patient et jamais ne le bouter à désespoir ny dehors espérance.

Et l'apothicaire et cyrurgien ne doibt oncques introduire ung médecin en une maison de malade s'il cognoist que le médecin soyt vitieux, de maulvaise conscience, indocte, non savant ; ne le doibt introduire que premièrement ne le cognoysse et l'aye vu en praticque, car si l'apothicaire ou cyrurgien introduit en une maison, et sçait qu'il n'est pas sçavant ou qu'il est de maulvaise conscience, il est tenu envers Dieu rendre compte du mal duquel est cause le médecin.

En plusieurs cytés, l'on va premièrement au médecin,

(1) On saisit que cette allusion vise la Réforme que S. Champier, médecin des princes catholiques, ne pouvait se dispenser de critiquer. Il revient, d'ailleurs, plus loin sur ce sujet dans un passage que j'ai supprimé, comme étant beaucoup moins médical que religieux.

CURIOSITÉS *(Suite)*

auquel on voit estre science et prudence, et le médecin ordonne et enseigne le meilleur et sçavant apothiquaire, laquelle coustume est louable, car le médecin doibt mieulx par raison cognoistre l'apothicaire que l'apothiquaire le médecin. En aultres lieux et provinces, on va plutost à l'apothicaire que au médecin, ce qui est aulcunes et souventes foys cause de plusieurs maulx. Pour ce le médecin sçait mieux flatter et parler, entretenir l'ung et l'autre, nonobstant qu'il ne saiche guayre, bien souvent, la plus grande practique, mais le bon et catholique médecin ne s'en doibt soucier, car mieulx vault denier gaigner selon Dieu et conscience que nobles et escuz contre Dieu et raison, et prendre à luy charge de malade oultre la puissance et lesquels il ne peut visiter ni bien et dûement selon Dieu et conscience penser.

Et ne doibt le prudent médecin prendre les maladies insanables et déespérées en sa charge ny promectre à guérir, afin que l'on ne dye qu'il a tué le patient, lequel fust bien mort sans le médecin. Et les maladies lesquelles sont douteuses, non certaines, ne les doibt laisser ny déespérer les assistans, mais doibt dire et démontrer le cas et maladie, mais non à déespoir, et, en tous jugements, doibt estre le médecin saige en prognostication.

... Aussy le médecin ou cyrurgien entremetre ne se doibt mesler d'aultre science que son art, le médecin en médecine, le cyrurgien en cyrurgie, l'apothicaire à bien congnoystre les simples médecines et bien dispenser et fidellement les composées selon la description des docteurs en médecine, avec la crainte de Dieu et bonne conscience...»

Symphorien Champier mourut vers 1540. N'est-il pas vrai que ces lignes jettent un jour intéressant sur ce qu'étaient parfois les mœurs médicales au XVI[e] siècle (1). ?

D[r] HENRI BOUQUET.

(1) *L'ami du médecin*, mai 1911.

L'AGE DE LA NUPTIALITÉ AUX INDES.

Le gouvernement anglais vient de publier les résultats du recensement récemment effectué dans l'Inde. Il y a dans ce pays 250.000 petites filles de moins de cinq ans qui ont déjà contracté mariage ; les épouses de moins de dix ans sont au nombre de 2.000.000 ; 6.000.000 est le chiffre des femmes mariées ayant de dix à quinze ans ; quant à celles dont l'âge est compris entre quinze et vingt ans, c'est à 9.000.000 qu'on en estime le nombre. Les mariages, on le pense bien, ne sont pas tous d'inclination ; si précoces que soient les petites Hindoues, à cinq ans leurs jeux préférés n'ont rien à voir avec l'amour. Ces mariages sont tout bonnement des opérations commerciales arrangées par les parents, car la coutume veut qu'un père achète à sa fille un mari dans le plus bref délai. Ceux qui négligent ce devoir commettent une faute, égale aux plus grands crimes. La cérémonie célébrée, la jeune épouse est rendue à sa famille qui la livre à l'époux quand elle a dix ou douze ans. On compte ainsi dans l'Inde des millions de fillettes qui sont mères à treize ans et grand'mères à vingt-cinq ans.

La naissance d'une fille est considérée comme une calamité, puisqu'il faudra donner une dot ; aussi, malgré la surveillance de la police et la rigueur des lois, l'infanticide est-il fréquent. La femme mariée mène une vie d'esclave ; la veuve est plus malheureuse encore, car il est admis que toutes ses souffrances augmentent le bonheur céleste de son défunt mari. Il existe dans l'Inde 26.000.000 de veuves, dont 10.000 ont à peine cinq ans ; 5.000 en ont moins de dix, et 275.000 n'ont pas plus de quinze ans.

(La Clinique infantile.)

CONGRÈS

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ÉDUCATION PHYSIQUE DE MARS 1913

Les lecteurs de *Paris Médical* savent déjà que sous la *présidence du professeur Gilbert*, doit avoir lieu en 1913 un congrès international d'Education physique. Le comité d'organisation de ce congrès, qui n'est inféodé à aucun groupe, s'est réuni le lundi 22 avril à la Sorbonne sous la *présidence de M. Liard*, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Institut. Toutes les grandes sociétés sportives s'étaient fait représenter par leurs Présidents ou leurs Vice-Présidents ; la Faculté de médecine elle-même était représentée par son doyen le professeur Landouzy. C'est dire que cette assemblée a été des plus importantes, tant par la qualité de ses membres que par l'intérêt de la discussion et des décisions prises.

Étaient présents : le vice-amiral Bayle, vice-président de la Ligue d'Education nationale ; le commandant Boblet de Joinville, M. L. Breton, président de l'Union vélocipédique de France ; M. le comte Brunetta d'Usseau représentant le Comité olympique international ; M. Christmann, vice-président de l'Union des Sociétés de gymnastique de France ; Castillon de Saint-Victor, vice-président de l'Aéro-Club ; marquis de Chasseloup-Laubat, président de la Fédération nationale d'escrime ; D[r] Carnot, médecin des hôpitaux, lieutenant Dubreuilh, D[r] Dausset, Duvigneau de Lanneau, président de l'Union des Sociétés Françaises de sports athlétiques ; D[r] Dufestel, de la Société des médecins inspecteurs des Ecoles ; D[r] Durey, de la Société de cinésithérapie ; Forestier, conservateur des Jardins et promenades de la ville de Paris ; D[r] Fouineau, D[r] Gilbert, professeur de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu ; Capitaine Giantilly, D[r] Guinon, médecin des hôpitaux, Glandaz, président de la Fédération Française des Sociétés d'aviron, président du Comité national des sports ; Liard, vice-recteur de l'Académie de Paris, D[r] Landouzy, doyen de la Faculté, D[r] Lagarde, M. Lambert, du Touring-Club, M. de la Vaulx, président de l'Aéro-Club de France, D[r] Mery de la Ligue d'hygiène scolaire, Nass, du Saint-Hubert-Club, D[r] René Mesnard, M. Edouard Petit, Inspecteur général de l'Enseignement ; Commandant Renard de l'Académie des Sports, D[r] Paul Richer, de l'Institut, M. Paul Rousseau, président de la Fédération de boxe, D[r] Rosenthal, D[r] Savornin, M. Hebrard de Villeneuve, président de l'Académie des Sports, D[r] Albert-Weil, *D[r] Weiss, professeur à la Faculté de médecine, secrétaire général du congrès.*

L'assemblée fixe la date définitive du Congrès qui aura lieu du 17 au 20 mars 1913, la semaine avant Pâques, dans les locaux de la Faculté de médecine.

Sur la proposition de M. Hébrard de Villeneuve, les Présidents et vice-présidents des sociétés représentées à la séance s'engagent à réserver leur appui à ce congrès, à l'exclusion de toute autre manifestation concurrente en 1913, à Paris.

Les divers rapports proposés antérieurement étant définitivement acceptés, M. le comte de la Vaulx propose un nouveau rapport sur l'aéronautique, ballons et aéroplanes, dans ses relations avec l'éducation physique. Cette proposition est adoptée. M. Hébrard de Villeneuve fait aussi accepter le sujet de rapport suivant qui sera discuté en séance plénière : Enquêtes, études et propositions à faire sur le régime fiscal des sociétés sportives. On décide, en outre, la création d'une section féminine.

On approuve un projet d'exposition de l'éducation physique et des sports annexée au congrès.

Cette exposition comprendra quatre sections :

Une partie purement scientifique, une partie rétrospective, une partie documentaire, une partie industrielle. Elle sera organisée par le D[r] Albert-Weil qui a été nommé par l'assemblée commissaire général de l'exposition.

Des conférences seront faites au moment du congrès.

Des démonstrations de gymnastique comparée, des fêtes sportives seront organisées grâce à l'appui offert par les représentants des puissantes associations qui assistaient à la séance.

Ce congrès aura donc une importance toute particulière puisqu'il réunit dans un effort commun les médecins, les physiologistes et les hommes de sport. L'aide effective du gouvernement est acquise à ce congrès qui sera le début d'un mouvement important en faveur de l'éducation physique.

Pour les adhésions ou les renseignements, écrire au D[r] Henri Dausset, secrétaire général adjoint du congrès, 41, avenue Montaigne, Paris.


SIROP ROCHE
au THIOCOL
administration du GAÏACOL à hautes Doses
sans aucun inconvénient
AFFECTIONS PULMONAIRES
TUBERCULOSE
Echantillon et Littérature
F. HOFFMANN-LA ROCHE & Cie
21, Place des Vosges, PARIS.
Sirop Roche
Sirop Roche
COMPRIMES THIOCOL ROCHE

— XXXIII —

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Dessin original

PAR BILS



LE PROFESSEUR PONCET (DE LYON)



LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE du Puits d'Angle LE CHESNAY Seine-et-Oise
Dyspeptine
GASTRIQUE
ur du porc vivant
du Dr Hepp
Spécifique de l'Hyposécrétion
et de l'Atonie gastrique
epsies Gastrites
rhées Entérites tropicales
opathies des Tuberculeux
ro-Entérites Infantiles
Dépôt pour Paris H. CARRION et Cie 54, Fg St Honoré

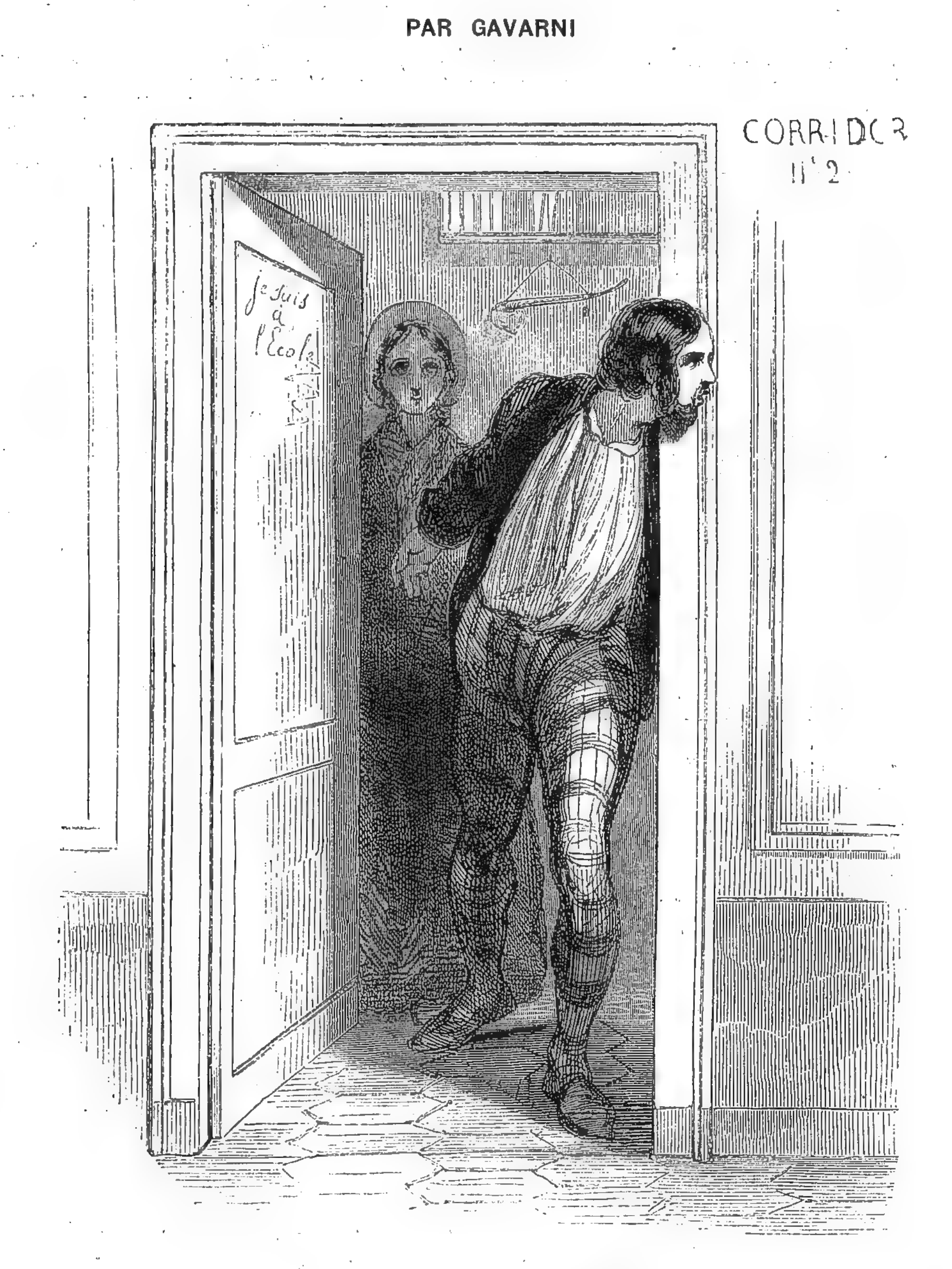


CALCIFICATION
RCULOSE-RACHITISME
SSANCE
TITION
BÈTE
BIOCALCOSE
CHEVRETIN
Soluté colloïdal organo-calcique
DOSES
par jour :
Enfants : 2 cuill. à café
Adultes : 3 cuill. à café
LABORATOIRES
CHEVRETIN-LEMATTE
24. R. Caumartin
PARIS

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

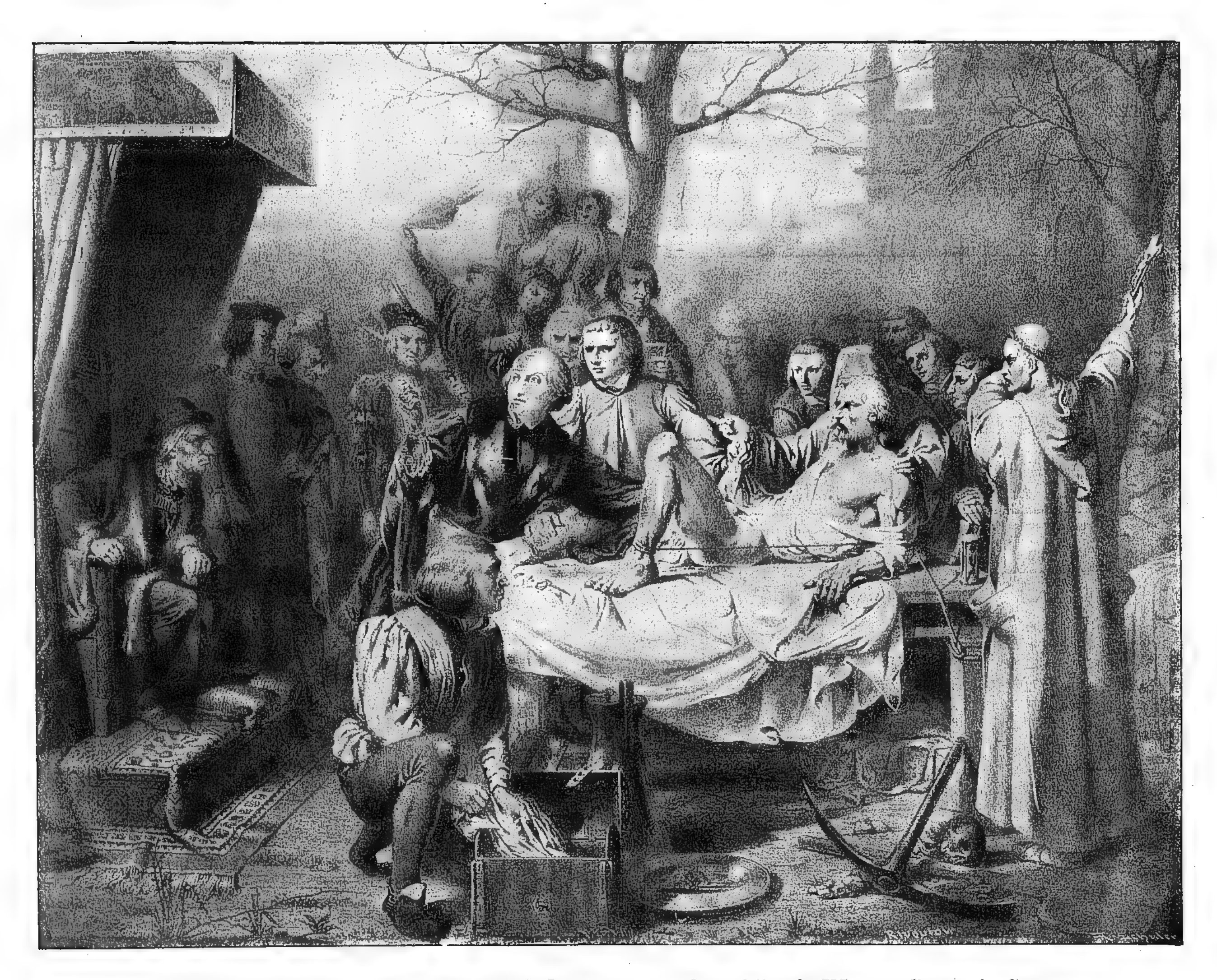
PAR GAVARNI



A présent, tu peux filer !

LA MÉDECINE DANS L'ART

L'OPÉRATION DE LA PIERRE, PAR RIVOULON (1851). (1)



Première opération de la pierre faite en présence du roi Louis XI, par Germain Colot, au cimetière Saint-Séverin (Janvier 1474).

(1) Figure extraite de l'ouvrage du Pr HOLLANDER, Karikatur und Satyre in der Medizin.

DIÉTÉTIQUE

15 JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE (1)

SEPTIÈME JOUR. — A midi : *veau bouilli* aux *macaronis ; choux-fleurs*. Le soir : *soupe au pain, perche* à la *sauce au beurre*, froide.

Veau bouilli

Veau en tranche.......	200 grammes.
Macaroni	40 —
Eau..................	3/4 de litre.
Sel..................	Q. S.

La viande est recouverte d'eau bouillante et salée et cuite lentement. On retire un quart de litre du bouillon obtenu ainsi que 30 grammes de viande qui serviront pour une autre fois. On ajoute au reste le macaroni cuit dans l'eau faiblement salée, et on sert.

Choux-fleurs.

On recouvre 150 grammes de choux-fleurs avec un litre d'eau froide, et l'on porte à l'ébullition. On laisse égoutter, puis l'on fait cuire avec un demi-litre d'eau légèrement salée. On fait de nouveau bien égoutter, on verse dans un vase chauffé et l'on arrose les choux-fleurs avec une cuillerée à soupe de beurre fondu.

Soupe au pain

Pain rassis	15 grammes.
Beurre	15 —
Eau..................	1/4 de litre.
Sel..................	une pincée.

On fait tremper le pain dans l'eau pendant une demi-heure, puis l'on porte à l'ébullition. Bien agiter avec le beurre et le sel.

Perche, sauce au beurre.

Le jour précédent on a servi au repas de midi une perche du poids de 500 grammes, et le reste a été bouilli dans de l'eau légèrement salée et consommé au repas du soir avec la sauce suivante :

On bat jusqu'à écume dans une tasse trente grammes de beurre et un demi-jaune d'œuf, et l'on aromatise la sauce avec du jus de citron.

On a ôté les arêtes du poisson froid auquel on ajoute du pain blanc.

HUITIÈME JOUR. — A midi : *canard bouilli à la purée de choux frisés. Pudding de flocons d'avoine,* avec *sauce de fruits*. Le soir : *bouillon de veau,* avec *viande hachée*.

Canard bouilli.

Viande de canard......	100 grammes.
Eau..................	3/4 de litre.
Sel..................	Q. S.

La viande est recouverte d'eau bouillante et bien cuite. Le bouillon doit atteindre un quart de litre.

Purée de choux.

Feuilles de chou frisé...	250 grammes.
Beurre	100 grammes.
Bouillon de canard	6 —

Ne prendre que les feuilles de chou, sans trognon ni nervure, les recouvrir de 2 litres d'eau froide non salée, porter à l'ébullition et égoutter. Y verser ensuite un demi-litre d'eau bouillante et faire cuire complètement.

D'autre part le beurre et la farine sont mélangés en une pâte que l'on exprime bien, à laquelle on ajoute le chou finement haché ainsi que du bouillon de canard en quantité suffisante pour obtenir, après cuisson du tout ensemble, une purée épaisse.

Pudding aux flocons d'avoine.

Flocons d'avoine .	15 grammes.
Lait	1/8 de litre.
Jaune d'œuf......	n° 1.
Cacao	une pincée.
Sucre............	une cuillerée à thé.

Dans un vase en émail se terminant en pointe, on fait bouillir le lait, on y verse les flocons d'avoine et l'on donne un bouillon. On laisse ensuite réduire pendant trois quarts d'heure sur un feu modéré jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse. Dans les cinq dernières minutes, on ajoute à la bouillie le sucre et le cacao. La bouillie est refroidie en la recouvrant, puis on y mélange le tout dans un petit moule à pudding préalablement enduit de beurre, puis fermé, et qu'on laisse au bain-marie pendant une demi-heure.

Suc de fruits dilué.

Eau	1/8 de litre.
Farine de pommes de terre .	une pincée.
Suc de framboises, de mûres, etc	une cuillerée à soupe.

Dans la moitié de l'eau froide on délaye la farine, et l'on verse dans l'autre moitié d'eau bouillante. On fait cuire lentement pendant trois minutes, puis l'on ajoute le suc de fruits.

Bouillon de veau avec viande hachée.

Bouillon	un quart de litre.
Viande finement hachée............	30 grammes.
Farine de blé	6 —
Beurre	5 —

On mélange le beurre et la farine on y verse peu à peu le bouillon et l'on fait cuire pendant deux minutes, pour ajouter ensuite la viande.

NEUVIÈME JOUR. — A midi : *côtelette de veau à l'étuvée, riz aux oranges*. Le soir : *riz aux gruaux, au cacao*.

Côtelette de veau.

Noix de côtelette ..	120 grammes.
Beurre	40 —
Lait de beurre	1/8 de litre.
Farine de blé	3 grammes.
Zeste de citron	un petit morceau.

La côtelette est réduite par le battage à une épaisseur d'un quart de centimètre, puis saupoudrée d'un peu de sel, puis disposée dans une petite poêle profonde dans laquelle on a fait fondre le beurre et qu'on recouvre. On laisse mijoter un peu, puis l'on ajoute le zeste de citron, et enfin, et peu à peu, le lait de beurre. s'il ne suffisait pas, on peut en ajouter un peu, ou bien le remplacer par un peu d'eau.

Riz aux oranges.

Riz	40 grammes.
Eau	3/8 de litre.
Beurre	10 grammes.
Zeste d'orange ...	un petit morceau.
Sucre............	une cuillerée à thé.
Jus d'orange frais.	3 cuillerées à soupe.

On fait bouillir le riz deux fois avec un demi-litre d'eau froide, pendant une minute seulement avec la deuxième eau. Faire égoutter le riz et le verser dans un quart de litre d'eau portée à l'ébullition avec le zeste d'orange bien jaune et le beurre. On fait cuire pendant environ trois quarts d'heure jusqu'à consistance de purée. On ajoute en dernier lieu le sucre et le jus d'orange.

Soupe de gruau, au cacao.

Eau	1/2 litre.
Gruau de blé	20 grammes.
Cacao très fin	une cuillerée à thé.
Beurre	10 grammes.
Sucre............	une cuillerée à thé.
Sel	une pincée.

On mélange le gruau avec le cacao et l'on verse dans l'eau bouillante, ainsi que le beurre, le sel et le sucre. On fait cuire le tout lentement pendant une demi-heure, de façon à obtenir un quart de litre d'une soupe bien liée.

(1) D'après le Dr KASACK et Mme Elise HANNEMANN. Voir *Paris Médical*, n° .

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Tranchées utérines *post-partum*

1° Veiller à ce que la vessie soit vide, faire uriner l'accouchée ou, en cas de miction volontaire impossible, recourir au cathétérisme.

2° Evacuer l'intestin par une grande entéroclyse d'eau bouillie tiède.

3° Donner ensuite avec une poire le lavement suivant, qui devra être gardé :

Laudanum	X gouttes.
Antipyrine	1 gramme.
Eau bouillie tiède.....	100 grammes.

Un lavement semblable pourra être donné plusieurs heures plus tard, si les tranchées réapparaissent.

(RUDAUX et CARTIER).

Vaginite blennorragique.

Faire des injections au permanganate de potasse et, dans l'intervalle des injections, maintenir, dans le vagin, des tampons enduits d'une des pommades isolantes et antiseptiques suivantes :

(*a*) Dermatol......... / Iodoforme	ãã 5 grammes.
Vaseline.........	20 —
(*b*) Benjoin......... / Camphre......... / Cubèbe..........	ãã 5 grammes.
Vaseline.........	25 —

La première est plus irritante que la seconde et doit être remplacée par celle-ci, s'il se produit de la rougeur et de la cuisson.

(DOLÉRIS).

Congestion pelvienne.

Extrait fluide d'hydrastis canadensis.. / Extrait fluide de gossypium herbaceum	ãã 10 grammes.
Teinture d'hamamélis virginica........	20 —

Prendre, 3 à 4 fois par jour, de XL à LX gouttes de cette mixture.

(HERZEN).

Lavements alimentaires.

1° Solution physiologique de NaCl à 7 p. 1000 ;

2° Solution de glucose à 10 p. 100 ;

3° Solution alcoolique (vin étendu ou cognac de 5 à 10 p. 100) ;

4° Solution alcoolo-hydrocarbonée ;

Ex. :

Cognac vieux	1 cuill. à café.
Glucose	20 grammes.
Eau distillée	200 cent. cubes.

Ou :

Glucose	20 grammes.
Vin rouge..........	80 cent. cubes.
Eau distillée	200 cent. cubes.

5° Solutions complexes, albumino-graisso-hydrocarbonées :

a) Lait	250 grammes.
Jaunes d'œuf	n° 2
Farine (délayée)....	20 grammes.
Vin rouge..........	15 —
Sel de cuisine	3 —
Laudanum de Sydenham.........	IV gouttes.

F. s. a.

On peut évaluer à environ 330 calories sa valeur nutritive.

b) Peptone	5 grammes.
Jaunes d'œuf	n° 2
Farine délayée	15 grammes.
Vin	60 —

Solution bouillie, puis refroidie, de dextrine à 20 p. 100. Q. S. pour 300 centimètres cubes.

F. s. a. (Formule inspirée d'EWALD).

c) Laudanum de Sydenham..........	III gouttes.
Pepsine	0gr,50
Sel marin	1 gramme.
Jaunes d'œuf......	n° 2
Solution de peptone	2 cuill. à soupe
Solution de glucose à 10 p. 100	100 grammes.

(D'après ROBIN).

Laryngite tuberculeuse

(Pulvérisations)

Acide phénique......	3 grammes.
Sublimé corrosif	0gr,50
Alcool à 90°	30 grammes.
Essence d'eucalyptus	XXX gouttes.
Eau....... q. s. p.	1 litre.

Ou bien :

Benzoate de soude	20 grammes.
Acide borique	10 —
Glycérine.............	10 —
Eau distillée q. s. p......	1 litre.

Ou bien :

Menthol cristallisé.....	1 gramme.
Teinture d'eucalyptus	10 grammes.
Alcool à 90°..........	70 —
Eau distillée..........	150 —

A pulvériser dans la gorge à l'aide d'un pulvérisateur à vapeur.

Hémorroïdes.

1° Extrait fluide de d'hamamelis Q. S.

De trois gouttes à 10 grammes par jour.

2° Teinture d'hamamelis 10 grammes.

De trois gouttes à 10 grammes par jour.

Extrait fluide d'hamamelis..................	50 grammes.
Teinture de bourgeons de peupliers.........	90 —
Sirop d'écorces d'oranges amères............	60 —

3 à 4 cuillerées à soupe par jour.

Ou bien :

Extrait fluide d'hamamelis... / Sirop de rhubarbe composé.......	ãã 100 grammes.
Teinture de vanille..........	1 gramme.

3 à 4 cuillerées à soupe par jour.

Métrorragies.

Teinture d'hamamelis ..	20 grammes.
— d'hydrastis....	7 —
Ergotine	10 —
Alcoolat d'essence de térébenthine	40 —

1 cuillère à café, 6 à 8 fois par jour dans un demi-verre d'infusion sucrée de petite centaurée.

Tuberculose pulmonaire.

Injecter chaque jour deux centimètres cubes de la préparation suivante :

Eucalyptol	5 grammes.
Iodoforme	0gr,75
Huile de vaseline neutre	25 c. c.

F. s. a.

(GALLOT).

Coliques prémenstruelles.

Prendre de demi-heure en demi-heure, pendant la crise, un des cachets :

Anémonine cristallisée	0gr,01
Sucre de lait.................	Q. S.

Pour un cachet n° 10.

(PAPILLON).

Diurétique.

Nitrate de pilocarpine....	0gr,005
Extrait de scille........ / Résine de jalap......... / Résine de scammonée....	ãã 0gr,05

Prendre 4 à 6 de ces pilules pendant quatre à six jours.

(*Journ. de méd. de Paris.*)

(HUCHARD.)

Antisepsie urinaire.

Ordonner le régime lacté.

Prescrire le benzoate de soude (1 à 3 grammes), ou de lithine (1 gramme à 1 gr. 50), ou l'acide borique, pris dans les tisanes (50 grammes à 2 grammes).

Administrer la térébenthine, le santal, ou mieux le salol, l'urotropine et l'helmitol :

Salol........... 50 centigrammes.

Pour un cachet : 4 à 8 cachets par jour.

Urotropine. 30 à 50 centigrammes.

Pour 1 cachet : 4 à 8 cachets par jour.

Helmitol....... 50 centigrammes.

Pour 1 cachet : 4 à 6 cachets par jour.

Au besoin, pratiquer des lavages de l'urètre et de la vessie (eau boriquée officinale, permanganate de potasse à 1 p. 4 000, nitrate d'argent à 1 p. 1 000, argentamine à 1 p. 10 000, oxycianure de mercure à 1 p. 5 000).

En cas de rétention d'urine : Ca thétérismes, répétés 2 à 3 fois dan les 24 heures ; sonde à demeure.

(HERZEN).

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

PÉDIATRIE PRATIQUE. — **Méningites des nourrissons** (P. HUTINEL, 15 avril 1912).

« Depuis le 1er mai 1911 (jusqu'au 1er mars 1912), nous avons reçu dans la salle Husson vingt-cinq nourrissons atteints de méningite tuberculeuse ; c'est là, reconnaissez-le, une proportion considérable ! Et pourtant, il n'y a pas encore dix ans, on affirmait que cette maladie se rencontrait exceptionnellement dans les deux premières années de la vie ! Lorsqu'un auteur parvenait à en réunir péniblement cinq à six cas, c'était chose rare ».

MONDE MÉDICAL. — **Les ruptures valvulaires** (RIBIERRE, 25 avril 1912).

« Au point de vue spécial de la *médecine légale des accidents du travail*, nous rappellerons que si le diagnostic de rupture valvulaire semble devoir être établi dans un cas donné, il importe peu, pour l'appréciation des conséquences de l'accident, que cette rupture ait atteint un appareil valvulaire sain ou antérieurement lésé. Cette notion de l'*état antérieur*, très importante au point de vue de la pathologie générale et de la pathogénie, est absolument dépourvue d'intérêt au point de vue pratique et médico-légal.

JOURNAL DE DIÉTÉTIQUE ET DE BACTÉRIOTHÉRAPIE. — **L'alimentation des nourrices** (BARBIER, 15 avril 1912).

En faisant varier dans l'alimentation d'une nourrice les quantités d'albumine ou de substances ternaires, on obtient dansl a composition de son lait des effets spéciaux portant sur des variations en quantité de la caséine et du beurre. Dans quelles proportions ces variations alimentaires, dosées par un régime convenable, influencent-elles à leur tour les variations de la caséine et du beurre, c'est ce qu'il est impossible de prévoir parce que chaque femme ne réagit pas de la même façon à ces influences alimentaires. Une même ration détermine chez des femmes différentes des réactions de même sens, mais pas de même intensité.

SEMAINE MÉDICALE. — **Les sténoses fibreuses de l'intestin grêle** (LEJARS, 17 avril 1912).

Les sténoses de l'intestin grêle ni cancéreuses ni tuberculeuses sont beaucoup plus rares que sur le gros intestin. Elles se laissent départager en trois catégories : 1° sténoses *traumatiques* : il faut leur réserver une place dans les suites, plus ou moins lointaines, des traumatismes abdominaux ; assez exceptionnelles, elles n'en présentent pas moins des caractères fort nets ; 2° sténoses *consécutives à une lésion mécanique de l'intestin :* elles s'observent à la suite de l'invagination, de l'étranglement interne, de l'étranglement hernique surtout ; Elles sont rares ; 3° sténoses *ulcéreuses*. En dehors de la tuberculose et du cancer, cette variété de stricture à pathogénie imprévue reste discutable et les exemples dûment authentiques de sténose syphilitique ne sont pas très nombreux.

La conclusion pratique à tirer de l'observation de ces divers cas de sténose *isolée* est en faveur de l'entérectomie.

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Quelques accidents de la vie génitale de la femme. Leurs rapports avec les dystropies polyglandulaires** (DALCHÉ, 23-25 avril 1912).

Parmi les accidents de la dysovarie, la céphalée est l'accident le plus fréquent et le plus tenace. Elle s'observe surtout à la ménopause. Après la céphalée, les vertiges sont parmi les phénomènes les plus fréquents avec la dystrophie polyglandulaire du retour d'âge.

L'influence de l'insuffisance des glandes endocrines se trouve dans nombre d'affections (angine de poitrine, tétanie, acroparesthésie, paralysie agitante, maladie de Raynaud), dans l'obésité, le rhumatisme chronique et certains diabètes.

« Au point de vue médicamenteux, la pathogénie des troubles étudiés nous oriente vers les agents opothérapiques. La poudre d'ovaires, les extraits thyroïdiens seuls et surtout associés sont la base du traitement ».

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'anémie des entéritiques** (LŒPER, avril 1912).

Beaucoup d'entéritiques aigus ou chroniques sont anémiques sans que la tuberculose ou le cancer puissent être mis en cause. Peut-être le pouvoir défensif du foie et du sang est-il atténué chez ces malades.

Le traitement de toute anémie entéritique comporte trois indications principales : l'amélioration de l'état intestinal, l'augmentation de la résistance du foie et du milieu sanguin, la réparation des désordres hématologiques observés. On se trouvera bien chez certains malades des injections de cholestérine et de l'administration de faibles doses d'adrénaline.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Sur le traitement d'urgence du prolapsus rectal irréductible** (GUIBÉ, 27 avril 1912).

En présence d'un prolapsus irréductible, le devoir impérieux du médecin est de ne pas quitter son malade avant d'être parvenu à réduire l'intestin prolabé. La rachianesthésie paralyse facilement les muscles contracturés : on s'adressera à ce procédé si l'on échoue par onction de pommade cocaïnée. On mettra le malade la tête en bas. Si le prolapsus résiste aux procédés de pétrissage doux (on fera bien d'employer des gants de caoutchouc), on comprimera la tumeur à l'aide de la bande d'Esmarch par-dessus un champ, en serrant d'abord médiocrement à la base, puis en exerçant une compression progressive. On laisse la bande dix minutes ; on trouve ensuite le prolapsus pâle et fortement diminué. Une légère pression le fera rentrer.

PRESSE MÉDICALE. — **L'intoxication par l'alcool méthylique** (GOUGET, 20 avril 1912).

La récente « épidémie » de Berlin a appelé l'attention sur l'intoxication par l'alcool méthylique. Mais si les médecins allemands ne surent la reconnaître et s'obstinèrent à accuser le poisson fumé, ce n'est pas qu'elle n'ait été maintes fois décrite. Les deux premières observations remontent à 1877 et ont été publiées en France. Schématiquement, cette intoxication peut donner lieu à quatre ordres de symptômes : 1° digestifs : ils sont très inconstants ; 2° oculaires ; ce sont les plus caractéristiques ; on trouve des lésions de neuro-rétinite atrophiante ; les pupilles sont dilatées ; 3° nerveux, très divers, douleurs épigastriques, confusion mentale, convulsions ; ces accidents aboutissent au cancer ; 4° respiratoires ; ils appartiennent aux cas graves.

CLINIQUE. — **L'opothérapie uni ou pluriglandulaire comme adjuvant du traitement bromuré dans l'épilepsie** (CLAUDE, 26 avril 1912).

Il existe chez les épileptiques des modifications variables, de nature et d'intensité des glandes à sécrétion interne. « Il faut faire une étude des plus délicates des diverses modifications de l'organisme pouvant donner des indications sur l'état fonctionnel des diverses glandes à sécrétion interne : fonction ovarienne, fonction testiculaire, état du pouls, nombre des pulsations, mesure de la pression artérielle, signes d'hypo ou d'hyperthyroïdie, glycosurie expérimentale, etc. La simple adjonction des préparations thyroïdiennes peut suffire à faire tolérer un traitement bromuré mal supporté autrement. Elle m'a paru combattre la torpeur, l'engourdissement intellectuel, les troubles dyspeptiques et favoriser le développement physique et psychique chez certains jeunes sujets ».

CHRONIQUE DES LIVRES

Précis de Pathologie interne, tome I. Maladies infectieuses et diathésiques. Intoxications. Maladies du sang, par MM. CH. DOPTER, professeur agrégé au Val-de-Grâce, RATHERY, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, médecin des hôpitaux, et RIBIERRE, médecin des hôpitaux. 1912, 1 vol. in-8 de 907 pages, avec 92 fig. en couleurs et en noir dans le texte. Cartonné 14 francs. (Bibliothèque du Doctorat en Médecine publiée sous la direction de MM. A. GILBERT et FOURNIER). (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

La rédaction d'un précis de pathologie interne est à l'époque actuelle une tâche particulièrement difficile : tant de notions nouvelles sont venues modifier les descriptions longtemps classiques que proportionner chaque chapitre à l'ensemble, dire tout ce qu'il faut, sans en trop dire et sans cependant négliger aucun point important, est une entreprise malaisée. Et pourtant l'étudiant a besoin d'avoir sous la main un traité qui, tout en lui apprenant les découvertes les plus récentes, lui montre bien toute la valeur des données cliniques anciennes. Aussi faut-il savoir gré aux directeurs et aux auteurs de ce nouveau précis d'avoir pu résoudre ce difficile problème. Le volume qui vient de paraître (et qui sera bientôt suivi de trois autres) comprend en ses 900 pages abondamment illustrées à une importante partie de la pathologie ; on est étonné, en voyant le nombre des chapitres qui y ont pu trouver place, de l'importance relative exacte qu'ont su leur garder les auteurs. Ce sont naturellement les maladies infectieuses auxquelles est consacrée la plus grande partie du volume et l'esprit clair et méthodique de M. Dopter se retrouve en ces pages où, à côté des maladies infectieuses classiques comme la fièvre typhoïde, la diphtérie, la méningite cérébro-spinale exposées, avec détails, l'étudiant est assuré de trouver tout ce qu'il doit savoir sur des maladies nouvelles comme les leishmanioses, les sporotrichoses, la maladie du sommeil, etc. M. Rathery était spécialement désigné pour écrire les chapitres consacrés à la goutte, au diabète, à l'obésité qui permettent à l'étudiant de comprendre la pathogénie si complexe de ces maladies diathésiques et d'en reconnaître tout l'intérêt. Il a pu ensuite en moins de 100 pages passer en revue toutes les intoxications. Enfin, M. Ribierre a écrit un excellent petit traité d'hématologie que d'assez nombreuses figures coloriées permettent de lire aisément ; il y joint quelques pages sur les splénomégalies dans leurs relations avec les maladies du sang.

Toutes les parties du volume se distinguent donc par des qualités analogues et le succès ne peut manquer d'accueillir ce nouveau précis de pathologie interne, qui atteint exactement le but auquel il est destiné. P. LEREBOULLET.

Conférences cliniques et thérapeutiques de Pratique urinaire, par le Dr F. CATHELIN. 1912, un vol. in-8, de 500 pages avec fig., cart. 12 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., Paris.)

Le livre de Cathelin est essentiellement pratique, c'est un exposé clair et simple, dégagé de toute considération à côté susceptible de nuire à la compréhension du sujet.

Après un exposé de sémiologie sur les affections de l'appareil urinaire, l'auteur étudie la pathologie de chaque segment isolément. Les signes cliniques, les moyens d'investigation modernes sont, avec l'exposé technique, les points qu'il a particulièrement tenu à mettre en évidence.

Ce livre est appelé à rendre service aussi bien au praticien qu'à l'étudiant. R. GRÉGOIRE.

La Médecine dans la Peinture classique (Die Medizin in der klassischen Malerei) par le Pr Eugène HOLLÄNDER, chirurgien à Berlin, avec 165 illustrations (*Enke*, édit. à Stuttgart).

Le livre du Pr Holländer ne vise pas à être une encyclopédie des sujets de médecine traités par les peintres. C'est une tentative de classification et un choix des morceaux les plus intéressants. Ce qu'il y a de particulier dans les ouvrages de cet auteur c'est que bien qu'écrits en allemand, la composition et le style n'ont rien de germanique. Le Pr Holländer, dans sa documentation, dans ses descriptions, ne se perd pas dans le détail, de telle sorte que ce livre offre une base, un point de départ fort utile à tous les médecins qui, sans être des collectionneurs proprement dits, mettent de côté tant de feuilles et d'images médicales éditées de toutes parts, sans suite et pour des besoins divers. En se référant à la « Médecine dans la Peinture Classique » ils auront toujours sous la main les pièces essentielles et les plus importantes, rangées dans un ordre, qui s'imposera par la suite à leurs nouvelles acquisitions. Anatomies, groupes de médecins, représentations de malades, médecine interne, chirurgie, miracles, sont les chapitres successifs de cette revue générale. Entre beaucoup, les illustrations de consultation médicale et d'accouchements sont des plus curieuses. Celle que nous donnons ici est la reproduction d'une peinture d'un plat en majolique d'Urbino du seizième siècle, du Musée d'art industriel de Berlin. On y voit représentée une jeune parturiente maintenue debout pendant que la sage-femme intervient. H. ROCHÉ.



NOUVELLES

Université d'Athènes. — Aux fêtes du Jubilé, la promotion française des docteurs honoris causa comprend : MM. les professeurs Richet et Landouzy, de la Faculté de Médecine de Paris ; Roux, directeur de l'Institut Pasteur; le professeur Lacroix, du Muséum ; le professeur Hugounenq, doyen de la Faculté de Médecine de Lyon ; le professeur Depéret, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

MM. les professeurs Hugounenq et Déperet avaient inauguré à Athènes l'enseignement interuniversitaire avec une série de leçons et de conférences.

Statistique des Universités. — Le *Bull. adm. de l'Instr. publ.* publie les statistiques officielles des étudiants immatriculés, au 15 janvier 1912, dans les Universités et Ecoles d'enseignement supérieur.

Au 15 janvier 1912, la proportion des étrangers était de 13,5 p. 100, celle des étudiantes de 9,7 p. 100.

Pour les trois dernières années scolaires, voici les chiffres relatifs aux étudiantes :

	Françaises	Étrangères
	—	—
1912........	2.114	1.796
1911........	2.181	1.773
1910........	2.033	1.797

Relativement au nombre d'étudiants, les Universités se classent ainsi :

Universités	Nombre total d'étudiants	Étrangers hommes et femmes	Étudiantes françaises	Étudiantes étrangères
—	—	—	—	—
Paris........	17.321	3.384	1.016	1.174
Lyon	3.061	162	161	22
Toulouse	2.764	305	107	40
Bordeaux....	2.528	36	107	14
Montpellier...	2.090	395	58	141
Nancy	1 .921	574	34	119
Lille.........	1.806	65	133	9
Rennes.......	1.613	10	66	5
Grenoble	1.381	426	93	210
Alger	1.331	36	91	5
Poitiers	1.242	8	28	3
Aix-Marseille.	1.176	36	22	6
Dijon........	968	49	28	6
Caen	675	24	51	10
Clermont	263	6	37	3
Besançon	248	25	17	15

UNIVERSITÉ DE PARIS. — Au 15 janvier 1912, les étudiants immatriculés se répartissaient ainsi :

Droit	6.596	911	36	63
Médecine	3.462	898	211	359
Pharmacie ...	670	21	30	2
Lettres	1.910	1.101	596	645
Sciences	1.299	453	143	105

La proportion des étrangers est de 19,5 p. 100, celle des étudiantes de 12,6 p. 100.

La part des étudiantes françaises est de 5,86 p. 100 (l'année dernière il était de 5,52). Pour les diverses Facultés, la proportion de ces étudiantes françaises est de 0,47 p. 100 pour la Droit, 4,83 pour la Médecine, 4,3 pour la Pharmacie, 19,7 pour les Lettres et 8,1 pour les Sciences.

L'assistance aux mères. — Le Conseil municipal de Paris vient de voter la proposition suivante :

« 1° Toute femme enceinte, domiciliée à Paris depuis deux ans au moins, dont le ménage ne dispose pas de ressources annuelles (salaire ou pension) dépassant 1.800 francs, a droit à l'assistance ;

« 2° Pour bénéficier de ce droit, elle devra déclarer à la mairie de l'arrondissement où elle est domiciliée, son état de grossesse avant le septième mois.

» 3° L'état de grossesse étant reconnu, elle sera portée sur les listes de la Mutualité maternelle et bénéficiera des avantages qui sont accordés par cette Mutualité, en qualité d'extra-statutaire.

« 4° Il en sera de même, sur sa demande et sa déclaration de grossesse au septième mois, pour toute femme dont le mari fait son service à l'armée, habitant Paris, même depuis moins de deux ans, et admise au secours dit militaire.

« La Ville de Paris versera à la caisse de la Mutualité maternelle une somme de 20 francs par extra-statutaire ainsi admise à l'assistance par la Mutualité.

« Cette délibération après entente avec la Mutualité maternelle, recevra son exécution à partir du 1er Janvier 1913. »

Musée d'hygiène de Dresde. — Le bénéfice de 1 million de marks qu'a réalisé l'Exposition internationale d'hygiène de Dresde de 1911 servira de premier fonds pour la construction d'un musée d'hygiène, dont le devis s'élève à 3 millions et demi de marks. La municipalité a donné un terrain et a consenti une contribution annuelle de 150.000 marks pour le budget, estimé à 270.000 marks. Le gouvernement saxon donnera l'appoint nécessaire à cette utile création.

Les œuvres d'assistance pour les malades. — Sous ce titre nous serons heureux de signaler les œuvres qu'on voudra bien nous indiquer comme étant de nature à être recommandées à nos lecteurs, souvent embarrassés pour procurer à un malade un repos, une cure d'air, que ses ressources ne lui permettent pas d'obtenir par lui-même.

MAISON DE REPOS DE MONTFORT-L'AMAURY. — Cette œuvre a pour but de procurer aux enfants et jeunes filles débiles, aux jeunes femmes affaiblies ou convalescentes, le bénéfice d'un séjour à la campagne. L'établissement, tenu par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, reçoit les personnes qui ont besoin d'une cure d'air pendant deux ou trois mois au maximum, moyennant une minime contribution. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction de « Notre Campagne », à Montfort-l'Amaury.

Laboratoire d'essai des substances radioactives (à Gif). — Ce laboratoire dont le directeur est M. Jacques Danne est entré en fonctionnement le 15 février.

Le Laboratoire d'essai des substances radioactives a été créé dans le but : 1° d'offrir aux savants et aux industriels des moyens de contrôle et d'essai des minerais, produits et appareils concernant la radioactivité pure et appliquée dans des conditions de haute précision et de complète impartialité ; 2° de mettre à la disposition des physiciens, chimistes, biologistes, médecins, le moyen d'acquérir rapidement par la pratique la connaissance et l'usage des substances radioactives et des instruments de mesure et d'application; 3° de faciliter d'une façon très large les recherches théoriques et pratiques tendant à l'augmentation de nos connaissances sur les substances radioactives, au perfectionnement des méthodes de mesures et au développement de leurs applications ; 4° de centraliser pour leur étude et leur diffusion les documents concernant les progrès de la radioactivité en tant que science pure et appliquée.

La maison du médecin de Marienbad. — Il s'agit ici d'une maison de cure ou de convalescence dont *Paris Médical* a déjà signalé la création et dont l'inauguration a eu lieu l'été dernier au milieu d'une grande affluence de médecins, d'autorités, de représentants de

NOUVELLES *(Suite)*

l'Université de Prague, etc. Il y eut pour l'été dernier, 77 demandes. On ne put satisfaire qu'à 33, en disposant de 11 chambres par mois pendant trois mois, et le séjour étant d'un mois.

L'installation a coûté 126 525 couronnes, dont il reste encore à payer (*Prager medizin. Woch.*, 1912, nº 3) 21 443 couronnes ; c'est pourquoi il est fait appel aux sociétés médicales d'Autriche-Hongrie, non seulement pour couvrir la somme ci-dessus, mais pour pouvoir satisfaire aux demandes sur une plus large échelle.

Pour la saison de 1912 (du 1er mai au 30 septembre), 12 chambres par mois seront à la disposition des médecins, soit 60 places.

Un nouvel hôpital à Budapest. — Un nouvel hôpital d'aliénés est en projet. Il sera destiné à 202 malades, et comprendra une aile pour les hommes et une aile pour les femmes. Le cubage d'air sera de 37 mètres cubes par lit. Le service médical sera assuré par un médecin principal, deux médecins en second, deux assistants.

Faculté de médecine de Budapest. — Le nombre des étudiants, au dernier semestre, était de 650, en légère augmentation sur l'année précédente.

Les nouveaux hôpitaux de Lugos et de Hodmezovasarkelry ont été reconnus comme publics, et peuvent recevoir des malades aux prix respectifs de 2 couronnes 20 et 1 couronne 90 par malade et par jour.

Société de Géographie. — La Société de géographie, dans sa séance solennelle, a décerné sa grande médaille d'or, la plus haute récompense dont elle dispose, au docteur Jean Charcot pour ses expéditions antarctiques de 1903 à 1905 et de 1908 à 1910.

La réglementation de la vente des eaux de table. — Voici les conclusions d'un rapport du Dr Hanriot au conseil d'hygiène publique :

« Votre commission a été frappée de l'insuffisance de la réglementation actuelle, vieille de près de cent ans. Nos idées en hygiène se sont singulièrement modifiées depuis ce laps de temps, et la vente des eaux embouteillées dites « eaux de table » a pris dans ces dernières années une importance qui appelle une réglementation efficace.

Les eaux alimentaires mises à la portée du public ont les origines suivantes :

1º Eaux d'adduction fournies par les villes ;
2º Eaux minérales naturelles ;
3º Eaux minérales artificielles ;
4º Eaux de table proprement dites.

Les trois premières catégories de ces eaux sont efficacement protégées par la loi de 1902 et par l'ordonnance de 1823.

Mais il y a une dernière catégorie d'eaux employées en boisson qui, à l'heure actuelle, échappent à toute réglementation. Ce sont les eaux dites de table, formées par une eau quelconque embouteillée, ayant subi ou non diverses manipulations. Tout le monde a le droit de vendre, sans surveillance aucune, une eau incontestablement malsaine, pourvu qu'il ne lui fasse subir aucune addition ni gazéification. Et cependant à qui s'adressent ces eaux de table? A des malades, à des personnes soucieuses de leur santé qui payent cher une eau qu'ils supposent surveillée et meilleure que celle qui leur est fournie par la ville.

Votre commission estime qu'il y a un danger à laisser vendre librement ces eaux, et vous propose d'émettre le vœu qu'une réglementation assure la bonne qualité de toutes les eaux de boisson vendues en bouteilles. »

L'élévation du prix des médicaments en Autriche. — D'après l'*All. Wien. med. Zeit.*, qui se base sur le tarif nouvellement paru, le prix des médicaments les plus importants a augmenté de 40 à 100 p. 100. Aussi les médecins des « Caisses de malades » sont-ils invités à prescrire aussi économiquement que possible.

Le nombre des pharmacies en Autriche-Hongrie. — Dans l'Autriche proprement dite qui a une population de 28 millions et demi d'habitants, on compte 1805 pharmacies.

La Hongrie, qui a un peu plus de 18 millions d'habitants, compte 1824 pharmacies réparties en 1246 endroits dont 1045 n'ont qu'une officine.

Une doctoresse chinoise. — D'après la *Revue médico-pharmaceutique*, Mme Yamei Kui, la première femme chinoise qui ait passé sa thèse de doctorat en médecine (il y a déjà seize ans de cela, à New-York), voyageait dernièrement en Europe et visitait notamment les hôpitaux anglais. Après avoir pratiqué quelque temps au Japon, elle fut appelée par le gouvernement chinois qui la chargea de l'éducation des infirmières ; Mme Yamei Kui organisa plusieurs hôpitaux dans le Nord de la Chine et compte comme élèves un nombre respectable d'infirmières au courant des exigences de l'art de soigner les malades.

Ambulances municipales. — Le conseil municipal de Paris vient de renvoyer à l'examen de la 5e commission la proposition suivante :

« Il y a lieu de compléter les cadres du personnel des ambulances municipales par la création :

« D'une part de douze nouveaux emplois d'infirmière, de telle sorte que chacune des ambulances municipales en service puisse être toujours accompagnée par une infirmière.

« D'autre part, de neuf emplois de cocher auxiliaire, susceptible de prêter main forte au cocher ambulancier pour le transport des malades à l'hôpital, la nuit ou en cas de maladie contagieuse ».

Troisième Congrès international médical des accidents du travail (DUSSELDORF, 6-10 août 1912). — Le troisième Congrès international médical des accidents du travail se tiendra à Dusseldorf, du 6 au 10 août 1912 ; il coïncidera avec la grande Exposition des villes ; celle-ci contiendra une section de médecine sociale, où l'on trouvera tout ce qui se rapporte à l'organisation moderne des hôpitaux, notamment aux services spéciaux pour victimes d'accidents ; on y verra aussi les appareils destinés au traitement des blessés et à l'examen des malades et blessés.

Les séances scientifiques auront lieu le mercredi 7, le jeudi 8, le vendredi 9 et le samedi 10, de 10 à 3 heures, avec une courte interruption à midi.

Outre un rapport sommaire sur les résultats de l'enquête décidée au second Congrès international médical des accidents du travail relativement aux causes et aux conséquences des accidents et des catastrophes, les questions suivantes seront mises à l'ordre du jour :

1. *a*) État comparatif, dans les divers pays, de la législation actuellement en vigueur quant à la réparation des dommages causés par les accidents du travail.

b) L'assurance contre les maladies professionnelles.

2. Importance du traitement fonctionnel précoce en matière d'accidents.
3. Affections vasculaires et accidents.
4. Arthrite déformante et accidents.
5. Influence des accidents sur la formation et l'aggravation des tumeurs.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Précis de pathologie interne, t. I. — ***Maladies infectieuses et diathésiques. Intoxications. Maladies du sang***, par MM. Ch. DOPTER, RATHERY et RIBIERRE. 1912, 1 vol. in-8 de 907 pages avec 92 figures en couleurs et en noir. Cartonné 14 francs. (Bibliothèque du doctorat en médecine GILBERT FOURNIER. (*J.-B. Baillière et fils*, édit à Paris.)

Die Medizin in der klassischen Malerei, par le Dr EUGEN HOLLANDER, chirurg. à Berlin. 1 vol. in-4° de 275 pages avec 165 gravures dans le texte. (Verlag von *Ferdinand Enke* à Stuttgart).

L'hygiène à l'école maternelle. A l'usage des Institutrices et des aspirantes au Certificat d'aptitude à l'Inspection des Écoles Maternelles, par le Dr LOUIS DUFESTEL, 1912. 1 vol. in-8, de 120 pages. Br. 2 fr. 50. (*Ch. Delagrave*, édit., à Paris).

La médecine spagyrique. Osvald Crollius-Joseph du Chesne-Jean d'Dubry (avec la réédition intégrale du Traité des signatures de Crollius), par JOLLIVET CASTELAT. 1912, 1 vol. in-12 de 274 p. Br. 5 francs. (*H. et H. Durville*, édit., à Paris).

La fatigue nerveuse, par le Dr VALERIAN G. NEGRESCO de Bucarest, 1912, in-16. Br. 1 fr. 25. (*Société anonyme Belge d'Imprimerie*, à Bruxelles).

Obosela nervoasa, par le Dr VALERIAN GH. NEGRESCO 1910, in-16. Br. (*Tipografia A. Posmantir* à Rimmicu-Sarat).

NOUVELLES (*Suite*)

6. Procédés d'examen des blessés, notamment en ce qui concerne les mensurations, la formation de callosités aux mains et aux pieds, la comparaison des droitiers et des gauchers.

Sont exclus des délibérations du Congrès, les travaux ayant pour objet les névroses traumatiques ou les hernies.

Les communications relatives aux affections des yeux et des oreilles, comme celles qui ne rentrent dans aucune des six questions précitées, seront présentées le samedi 10.

Les rapporteurs déjà désignés sont : MM. Bardenheuer, Cologne ; Bernacchi, Milan ; Bum, Vienne ; Cramer, Cologne ; Erwin Franck, Berlin ; De Marbaix, Anvers ; Dollinger, Budapest ; Grassner, Cologne ; Hoffmann, Dusseldorf ; Kaufmann, Zurich ; Kooperberg, Amsterdam ; Ledderhose, Strasbourg ; Liniger, Dusseldorf ; Lubarsch, Dusseldorf ; Lucas-Championnière, Paris ; Rieder, Bonn ; Rumpf, Bonn ; Sand, Bruxelles ; Thiem, Cottbus ; Vulpius, Heidelberg ; Waegner, Kharkof ; Witzel, Dusseldorf.

En suite des décisions prises au Congrès de Rome, le temps de parole des rapporteurs sera limité à une demi-heure, celui des autres orateurs à cinq ou au maximum dix minutes. Les rapports et un résumé des communications seront distribués avant le Congrès.

Les rapports ne pourront dépasser 32 pages et les résumés des communications 4 pages.

Le texte des rapports doit parvenir avant le 1er juin, celui des résumés avant le 15 juillet 1912, à M. le professeur Liniger, à Dusseldorf ; il peut être rédigé en allemand, en français, en anglais ou en italien.

M. le gouverneur Dr Kruse, conseiller supérieur intime de gouvernement, recevra les membres du Congrès, le mardi 6 août, à 5 ou 6 heures du soir, au Palais du Gouvernement royal. Ensuite aura lieu une réception libre par le Cercle médical de Dusseldorf, dans les jardins de la Salle de Concerts de la Ville. La ville de Dusseldorf invitera MM. les Congressistes à une excursion en bateau sur le Rhin. Le banquet, auquel les dames seront admises, aura lieu le vendredi 9 ; il sera suivi d'une fête au Cercle artistique « Malkasten ». Des excursions dans les environs de Dusseldorf et une illumination des rives du fleuve seront organisées.

La cotisation est de 20 marks (25 francs) et donne droit aux documents du Congrès. La cotisation des dames est de 6 marks (7 fr. 50).

Prière d'adresser les demandes de renseignements à M. le Dr Sand, 45, rue des Minimes, à Bruxelles.

Association amicale de médecine et de chirurgie. — L'association dont nous annoncions l'an dernier la fondation, et qui se réunissait sous la présidence d'honneur de MM. les professeurs F. Guyon et A. Pinard, de MM. les docteurs Bucquoy, Charles Monod et Moutard-Martin, vient de tenir sa deuxième assemblée annuelle sous la présidence de M. le professeur Chauffard.

Le secrétaire général, M. Pissavy, a indiqué quelle était la situation matérielle de l'Association, qui compte actuellement 220 adhérents (157 adhérents à Paris, 63 adhérents en province).

Au cours de cette réunion, il a été décidé que des groupements régionaux seraient constitués, destinés à assurer l'extension de cette nouvelle association et la diffusion des idées qu'elle défend.

Cours d'instruction du service de santé en 1912. — Le cours annuel d'instruction sur le service de santé en campagne, qui fonctionne également comme école d'instruction, aura lieu pour les médecins, pharmaciens et officiers d'administration du service de santé de réserve et de territoriale, pendant le mois de juin.

Il comprendra deux séries :

Première série : Pour les officiers du service de santé de réserve (médecins et officiers d'administration), du 3 au 22 juin.

Deuxième série : Pour les officiers du service de santé de territoriale (médecins, pharmaciens et officiers d'administration) et pharmaciens de réserve, du 13 au 22 juin.

Dans chaque série il sera fait :

a. Des conférences communes à tous les officiers ;

b. Des conférences spéciales suivant l'affectation de l'officier à la mobilisation.

Ces conférences seront faites à l'école d'application du Val-de-Grâce.

Elles seront accompagnées ou suivies de démonstrations et exercices d'application qui auront lieu, suivant les cas, aux Docks du service de santé à Vanves ou au quai de la Rapée et se termineront par des manœuvres de garnison où entreront en fonction les différents éléments du service de santé.

En dehors des officiers du corps de santé normalement convoqués pour suivre le cours d'instruction pourront également y prendre part, à titre bénévole, ceux qui en feront la demande, un mois avant l'ouverture, au directeur du service de santé de la région du corps d'armée à laquelle ils sont affectés.

Exposition pour le bien-être des enfants. — On prépare à Montréal (Canada) une exposition d'hygiène infantile, aux soins de laquelle travaillent avec ardeur MM. Atherton et l'abbé Maurice. Quand on sait que 55 p. 100 des enfants nés à Montréal meurent avant l'âge de cinq ans, on comprend la nécessité de combattre par tous les moyens cette excessive mortalité infantile.

Les différents objets seront répartis en dix sections : 1° La santé de l'enfant ; 2° Le logement de l'enfant ; 3° L'enfant à l'école ; 4° La vie morale et religieuse de l'enfant ; 5° Les récréations de l'enfance ; 6° L'enfant à la ville ; 7° L'enfant devant la loi ; 8° La vie sociale de l'enfant ; 9° L'enfance normale ; 10° Œuvres diverses de philanthropie. On recommande l'envoi de dessins, gravures, diagrammes ; des conférences seront faites sur les principales questions qui intéressent la défense de l'enfant.

Concours de rédacteur de l'administration de l'Assistance publique. — Un concours pour l'admissibilité à dix emplois de rédacteur dans les services de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris sera ouvert le lundi 3 juin 1912.

Ne pourront être admis à se présenter, en dehors des agents faisant déjà partie de l'administration, que les candidats de nationalité française qui, le 1er janvier 1912, auront atteint l'âge de vingt et un ans et n'auront pas dépassé l'âge de trente ans. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée. Toutefois, pour les candidats ayant des services militaires, la limite d'âge est prorogée d'une durée égale à celle des services qui auront été accomplis pour satisfaire à la loi sur le recrutement, rengagement non compris.

Les candidats étrangers à l'administration devront produire un diplôme de docteur en médecine, en droit, ès lettres ou ès sciences, un diplôme de l'École des Chartes, de l'Institut agronomique ou de l'École des sciences politiques, ou une pièce attestant qu'ils ont satisfait aux examens de sortie des Écoles polytechnique, Saint-Cyr, navale, normale supérieure ou centrale.

Les inscriptions seront reçues au service du personnel de l'administration, 3, avenue Victoria, jusqu'au jeudi 23 Mai 1912 inclusivement, dernier délai.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel et Grand Hôtel d'Aix. — *1er ordre.* Guibert frères et Gaudin, propriétaires.

Hôtel Astoria et de l'Arc Romain — 182 chambres, 43 bains. — Création du dernier moderne. — En face les Thermes et le Parc. — Télégrammes : *Astoria.*

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — Bernascon, propriétaire.

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Bouveret (Lac de Genève, Valais, Suisse).

Hygiène Palace et Médical Hôtel (ouvert toute l'année). — Traitement contre les rhumatismes, obésité, etc. Fours résineux. Hydrothérapie, électrothérapie. Bains médicaux de toute composition. Service médical. Traitement et pension à prix modéré.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtel-Guyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout 1er ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — Védrine frères.

Châtel-Guyon.

Hôtel des Bruyères et Central Hôtel. — Maisons de famille, Grand jardin. Pension de 8 à 12 francs. — *Exécution rigoureuse des régimes.* — E. Sinet, propriétaire.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.*

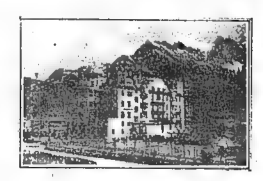
Grand Hôtel des Thermes (1er ordre), recommandé par le T. C. F.

Hôtel des Sources (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

Pougues.

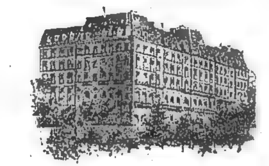
Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



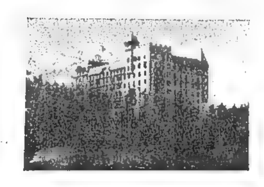
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Nouvel Hôtel. — 1er ordre. Sur le parc. En face de l'établissement. 250 chambres. Appartements avec salle de bains. Lavabos à eau chaude et froide. Tables de régime. Orchestre.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 24 avril : MM. Chabrol, 16 ; Vincent, 17 ; Lévy (Fernand), 18.

Séance du 26 avril : MM. Bloch, 16 ; François, 15 ; Malloizel, 18 ; Ameuille, 19.

Séance du 29 avril : MM. Giroux, 19 ; Harvier, 17 ; Paris, 16 ; Froin, 17.

L'hôpital Necker est présentement déconsigné.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Lecture.* — Séance du 24 avril : MM. Okinczyc, 27 ; Piquand, 24 ; Heitz-Boyer, 24 ; Sauvé, 28.

Séance du 26 avril : MM. Bréchot, 25 ; Guimbellot, 22 ; Français et Gasne, 21.

Séance du 29 avril : MM. Deniker, 21 ; Roux, 22 ; Mareille, 26 ; Küss, 24.

CONCOURS DE L'INTERNAT DE BRÉVANNES. — *Lecture.* — Séance du 24 avril : MM. Lantier, 24 ; Bertrand, 17 ; Poisvert et Schmutz, 21 ; Chenet, 25.

Séance du 26 avril : MM. Ohanianz, 23 ; Dauphin, 22 ; Guennou, 20 ; Boussi, 23 ; Dujarric de la Rivière, 19.

Oral. — Séance du 29 avril : Signe diagnostic et traitement du cancer du rectum. — MM. Duponchel, 16 ; Dujarric de la Rivière, 15 ; Gibert, 18 ; Dauphin, 18 ; Lantier, 17 ; Chenet, 17 ; Bertrand, 16 ; Boussi, 16 ; Ohanianz, 15 ; Vallerant, 17.

Nominations. — Sont nommés : MM. Duponchel (Sainte-Périne), Chenet (Chardon-Lagache), Gibert, Vallerant, Lantier (Hospice de Brévannes).

CONCOURS DE DENTISTE DES HOPITAUX. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Capdepont, Rodier, Wurtz qui ont accepté.

MM. Cruet et Duval n'ont pas fait connaître leur acceptation.

Internat de Saint-Lazare. — *Composition écrite.* — Testicules : symptômes et diagnostic des orchites aiguës.

Oral. — Symptômes et diagnostic de l'arthrite blennorragique. Syphilis de la langue.

Nomination. — Sont nommés internes : MM. Larroque, Monod, Larcher, Evrard, Poisvert, Morin, Brousse.

Chef des travaux anatomiques à la Faculté de Paris. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans le n° 19 de *Paris Médical*, le 1er juillet 1912 s'ouvrira devant la Faculté de médecine de l'université de Paris un concours pour l'emploi de chef des travaux anatomiques.

Le registre d'inscription sera clos au secrétariat de la Faculté de médecine de Paris le 15 juin à 3 heures.

École d'application du service de santé militaire. — Un concours sera ouvert le 29 juillet 1912 à 9 heures du matin à l'Ecole d'application du service de santé militaire de Paris pour l'admission à cinq emplois d'élèves en pharmacie du service de santé militaire. Les demandes d'admission au concours doivent parvenir avec les pièces, à l'appui, au ministère de la Guerre (Direction du service de la santé, 1er bureau) avant le 1er juillet 1912.

Un programme arrêté le 10 avril 1912 donnant les conditions du concours a été inséré au Bulletin Officiel du ministère de la guerre. (partie semi-permanente).

Concours de Médecin de l'assistance médicale à domicile. — *Lecture.* — Séance du 25 avril. — MM. Gadreau, 13 + 14 = 27 ; Laurier et Lenègre-Thourin, 9 + 12 = 21 ; Rol, 12 + 17 = 29 ; Doucet, 12 + 15 = 27 ; Duclaud, 12 + 13 = 25.

Séance du 26 avril : MM. Bruker 8 + 13 = 21 ; Fenard 10 + 14 = 24 ; Houdard 12 + 16 = 28 ; Guillon 13 + 14 = 27 ; Mathey 10 + 13 = 23 ; Ferry 12 + 18 = 30.

Sanatorium de Montigny. — Une place d'interne en médecine est vacante au sanatorium populaire de Montigny-en-Ostrevent, près Douai (Nord) pour étudiant ayant terminé sa scolarité. Avantages : 150 francs par mois, logé, nourri, chauffé, éclairé. Adresser les demandes avec références au médecin directeur des sanatoriums à Bligny par Briis-sous-Forges (Seine-et-Oise).

Concours d'ophtalmologiste des hôpitaux de Limoges. — Ce concours s'est terminé par la nomination de M. le Dr Duverger, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Hôpital d'Avignon. — Un concours pour une place de professeur du cours départemental d'accouchement, et d'accoucheur des hôpitaux adjoint au chef de service de la Maternité d'Avignon, s'ouvrira le mardi 5 novembre 1912, à une heure de l'après-midi, devant la Faculté de médecine de Montpellier.

Ce concours est ouvert aux docteurs en médecine français ayant trois ans d'exercice (un an pour les anciens internes des hôpitaux).

S'inscrire à la Préfecture de Vaucluse (première division) un mois au moins avant le concours.

Faculté de médecine de Bordeaux. — Le conseil de l'université a voté la création d'un cours complémentaire de toxicologie.

Écoles de Médecine. — MARSEILLE. — Des concours s'ouvriront à l'école de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille, le lundi 1er juillet 1912, pour la place de chef de clinique médicale et une place de chef de clinique chirurgicale ; le lundi 8 juillet 1912, pour la place de chef de clinique obstétricale et le lundi 4 novembre 1912, pour une place de chef de clinique chirurgicale.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat de l'école, huit jours avant l'ouverture du concours.

AMIENS. — M. le Dr Merle, ancien interne des hôpitaux de Paris, a été présenté, après concours pour l'emploi de professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales.

Service de santé. — Le médecin principal de première classe Troussaint, directeur du service de santé au ministère de la guerre, est promu au grade de médecin inspecteur ; il est maintenu dans ses fonctions actuelles.

Officiers d'Académie. — Sont nommés : MM. les docteurs Aïtoff (de Saint-Pétersbourg) ; Aracting (de Deunas) ; Ardenois (de Bruxelles) ; Bassochi (de Roneiglione) ; Bertrand (de Casablanca) ; Bonneau médecin-major de première classe des troupes coloniales ; Casali (de Rome) ; Cheynel (de Pondichéry) ; Colloridi Bey (d'Alexandrie) ; Conan (de Brazzaville) ; Dangerfield (d'Alger) ; Devy (de Pnom-Penh) ; Donati (de Rome) ; Fruitet (Nouvelle-Calédonie) ; Fimbogason (de Reikiavik) ; Gallas (de Pondichéry) ; Gœré (de Bizerte) ; Gulikers (de Liége) ; Huot, médecin-major de première classe des troupes coloniales ; Isautier (de Saint-Pierre) ; Javaux (de Bruxelles) ; Kaouly (de Tripoli) ; Kreyher (de Bergen) ; Micholovici (de Paris). Mouzels, médecin-major de deuxième classe des troupes coloniales ; Nicolas (de la Pointe-à-Pitre), Pannetier (de Kampot) ; Perrier (de Genève) ; Peyraud, médecin-major de l'arsenal de Dakar ; Pezet, médecin-major des troupes coloniales ; Pichard (de Dakar), Reboul, directeur du service de santé en Annam ; Regnault (Afrique équatoriale) ; Reyneau, médecin en chef de l'hôpital français de

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Chandernagor ; Ringenbach, médecin aide-major des troupes coloniales ; Rothamel, médecin de l'assistance en Indo-Chine ; Trabucco (de Florence) ; Tremblin, médecin de l'assistance médicale indigène à Longa ; Witry (de Metz) ; Witmayer (de Vienne).

Officiers de l'Instruction publique. — MM. les docteurs Ask, professeur agrégé de l'Université de Lund ; Cantas (d'Athènes) ; Deiker (Luxembourg) ; Galley, professeur de clinique chirurgicale à l'école de Téhéran ; Mikaïlovsky et Tsacheff (de Sofia) ; Nauwelaers (de Bruxelles) ; Roth, médecin inspecteur en chef au ministère de l'instruction publique de la Nouvelle-Galles du Sud ; Roth, à Sydney ; Roy (de Montréal).

Une ville d'eaux dans l'ouest-africain. — Une société s'est constituée à Hambourg, au capital de 500.000 marks pour exploiter les sources sulfureuses d'Amboni, y créer un établissement thermal et y édifier un hôtel. Ces eaux seraient l'analogue des eaux d'Aix-la-Chapelle.

Exposition anglo-latine de Londres (1912). — Cette exposition s'ouvrira au mois de mai prochain et se clôturera en octobre.

La commission française se compose de MM. Charles Jeanselme, Jules Rotival, Émile Baube, Gabriel Cognacq.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Émile Baube, 42, rue du Louvre (Bourse du Commerce).

Fondation d'une association des médecins français de Tunisie. — Une association amicale et professionnelle des médecins français vient d'être fondée en Tunisie.

Cette nouvelle Association va s'affilier à l'Association générale des médecins de France.

Interdiction de la saccharine. — Le gouvernement des États-Unis vient d'interdire l'emploi de la saccharine pour l'alimentation et les drogues médicinales, parce qu'elle est nuisible à la santé.

Statistique médicale en Belgique. — On compte d'après les derniers recensements :

4 150 médecins, 1 850 pharmaciens, 2 600 sages-femmes, 670 vétérinaires, 500 dentistes pour une population de 7 millions et demi d'habitants.

Annales de médecine physique. — Le Comité de rédaction de ce périodique consacré à la physiothérapie vient d'être reconstitué : Les Drs Gunzburg et Klynens (Anvers) en restent les secrétaires de rédaction. Rédacteurs : Drs de Kreyzer (Bruxelles) ; Dr de Munter (Liége), Dr de Nobele (Gand), Dr Ledent (Liége), Dr Mœris (Anvers), Dr Wybauw (Spa).

L'administration est confiée au Dr René Ledent (Kinkempois, Liége)

Conseil de surveillance de l'Assistance publique. — Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'administration générale de l'Assistance publique à Paris :

M. Aucoc (Louis), conseiller municipal, en remplacement de M. Ch. Tantet, décédé.

M. Regnault Desroziers, vice-président de la Chambre de commerce, membre sortant.

M. le docteur Bonnaire, membre sortant.

M. le docteur Leprince, administrateur du bureau de bienfaisance du 16e arrondissement, membre sortant.

M. Bompard, ancien député, conseiller à la Cour d'appel, membre sortant.

M. Bernheim, docteur en droit, ancien avoué, membre sortant.

M. le docteur Pozzi, ancien sénateur, membre de l'Académie de médecine, membre sortant.

M. Ranson, sénateur, ancien conseiller municipal de Paris, en remplacement de M. P. Kahn, décédé.

XVIIe Congrès international des sciences médicales. — Ce congrès aura lieu à Londres du 5 au 12 août 1913. Le bureau de la 7e section (chirurgie) a l'honneur de porter à la connaissance des chirurgiens français les sujets traités dans cette section.

1° Traitement chirurgical des tumeurs malignes du gros intestin (sauf le rectum).

2° Chirurgie des tumeurs intracraniennes (Réunion s'il y a lieu, avec la section de neurologie).

3° Chirurgie intra-thoracique (Réunion, s'il y a lieu, avec la section de médecine).

4° Chirurgie des artères.

5° Valeur des vaccins et sérums dans la pratique chirurgicale.

Les chirurgiens qui désirent prendre part à ces travaux sont priés de s'adresser au Dr Raymond Grégoire, 20, rue de l'Université, Paris.

Institut d'hydrologie de Toulouse. — Cet institut dont la création a été décidée par le conseil de l'université de Toulouse a reçu déjà plusieurs subventions dont une de mille francs de la Compagnie fermière de Vichy-État.

Prix Osiris. — La commission a proposé à l'Institut de France de ne pas décerner cette année ce prix. Elle a exprimé son regret de ne pouvoir l'attribuer à l'œuvre française de Beyrouth, et a proposé qu'il fût statué ultérieurement sur l'emploi des arrérages en faveur de l'œuvre que l'Institut désignera. Ces propositions ont été ratifiées.

Guide Rosenwald (édition 1912) **supplément de Mai.** — L'administration du Guide Rosenwald a l'honneur de prévenir MM. les Docteurs, Chirurgiens. Dentistes et Pharmaciens de *Paris et du Département de la Seine*, qu'elle prépare, pour paraître le 25 mai courant un supplément à l'édition de 1912, contenant tous les changements qui se sont produits depuis le 1er décembre 1911 jusqu'au 30 avril 1912 : Suppressions, promotions, changements de résidence, Distinctions honorifiques, etc. etc..

En conséquence, elle prie les intéressés de vouloir bien lui faire parvenir avant le 15 mai courant toute modification qu'il y aurait lieu d'apporter en ce qui les concerne à la dernière édition. Dr L. Rosenwald, 77, rue du Rocher, Paris, VIIIe.

Consultations gratuites pour épileptiques. — Traitement, régime alimentaire et général, conseils pour les soins dans la famille, l'instruction, le placement professionnel et l'assistance dans les établissements hospitaliers par les Drs **Toulouse**, médecin en chef de l'asile de Villejuif, et **Marchand**, médecin en chef de la maison nationale de Charenton. Cette consultation réservée aux épileptiques indigents a lieu le mercredi à 2 heures à l'Institution nationale des Sourds-Muets, 252 *bis*, rue Saint-Jacques.

Fondation d'un institut Pasteur. — Le prince Damrong, ministre de l'intérieur du Siam, vient de fonder en mémoire de sa fille morte de la rage un institut Pasteur.

Nécrologie. — Dr M. Renson (de Liége), qui avait été victime d'un attentat anarchiste, il y a quelques années. — Dr Élie Lambotte (de Bruxelles), membre honoraire du Royal collège des chirurgiens d'Angleterre. — M. Weil-Schmoll, père de M. le Dr Albert Weil à qui nous adressons nos bien douloureuses sympathies. — On annonce la mort, à Lyon, à l'âge de 82 ans, du Dr Massie, médecin principal de l'armée, en retraite, ancien répétiteur surveillant de l'Ecole de santé militaire de Strasbourg, officier de la Légion d'honneur.

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***samedi 4 mai*** à 10 h. 1/2, une leçon clinique *sur trois cas de paralysie faciale périphérique.*

Maladies du cœur, des vaisseaux et du sang. — HOPITAL SAINT-ANTOINE — M. le Dr **Vaquez** agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital Saint-Antoine, recommencera ses leçons du jeudi sur les maladies du cœur, des vaisseaux et du sang, le ***jeudi 9 mai*** à 10 heures du matin à la policlinique du Pavillon Lorain.

DÉMONSTRATIONS COMPLÉMENTAIRES. — M. **Lutembacher** commencera le ***samedi 11 mai*** 1912 à 10 heures du matin un cours complémentaire de technique pour l'examen du cœur et des vaisseaux.

Le droit d'inscription pour ce cours complémentaire est de 30 francs; s'inscrire dans le service.

Chirurgie opératoire de l'œil et des annexes de l'œil. — AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE DES HOPITAUX (Directeur : Dr **Pierre Sebileau**). — Un cours de chirurgie opératoire de l'œil sera fait du ***10 au 22 mai***, par MM. les Drs **Morax** ophtalmologiste de l'hôpital Lariboisière, **Poulard**, ophtalmologiste des hôpitaux, et **Magitot**, assistant à l'hôpital Lariboisière. Le cours aura lieu tous les jours à 1 h. 3/4. Le droit d'inscription est de 60 fr. Se faire inscrire 17, rue du Fer-à-Moulin.

Maladies du cœur et des vaisseaux. — HOPITAL DE LA PITIÉ. — Sous la direction de M. le Dr **Josue**, médecin de l'hôpital de la Pitié, commencera le ***21 mai*** à 4 h. 1/2 et se poursuivra tout l'été un enseignement des maladies du cœur et des vaisseaux ayant pour but d'exercer chaque élève en particulier à l'examen du malade et à la pratique du diagnostic.

Ces exercices cliniques (percussion, phonendoscopie, auscultation, sphygmomanométrie, etc.) se feront par séries de cinq élèves. Ils auront lieu les mardis, jeudis, samedis, l'après-midi, à 4 h. 1/2, et dureront un mois par séries de douze leçons. S'inscrire auprès de M. Henri Godlewski, interne du service (Hôpital de la Pitié).

Chirurgie infantile. — HOPITAL TROUSSEAU. — M. le Dr **Savariaud** fera tous les ***samedis*** à 11 heures, pendant les mois de ***mai*** et ***juin***, des leçons pratiques sur les sujets suivants :

Anesthésie générale. — Méthodes de pansements. — Traitement des abcès froids. — Traitement des tuberculoses osseuses et articulaires. — Traitement des principales malformations (bec-de-lièvre, fentes palatines, pied bot, luxation de la hanche, hernies, syndactylie). — Principes généraux d'orthopédie, redressements, appareils plâtrés, silicatés. — Traitement de la paralysie infantile, de la maladie de Little. — Traitement de l'appendicite aiguë. — Traitement des fractures chez l'enfant.

Maladies de l'estomac et leurs traitements. — Le Dr **Paul Docq**, lauréat des concours académiques, chef du service des maladies des voies digestives à la Policlinique centrale de Bruxelles (35, rue de l'Hôpital), y commencera le mardi 2 juillet, un cours pratique sur les maladies de l'estomac et leurs traitements.

Ce cours comprendra deux parties distinctes, l'une médicale, l'autre chirurgicale, qui seront exposées séparément. La première partie comprendra 14 leçons théoriques et pratiques sur l'anatomie, la physiologie, la pathologie générale et spéciale de l'estomac, la propédeutique, les recherches de laboratoire, la thérapeutique générale et spéciale, la radiographie gastrique et les manipulations chimiques.

La seconde partie, exclusivement chirurgicale, sera consacrée à la thérapeutique chirurgicale de l'estomac, elle comportera des exercices de médecine opératoire qui seront pratiqués sur des chiens anesthésiés.

Le nombre des auditeurs est limité à quinze et le droit d'inscription fixé à 150 francs. On peut se faire inscrire rue de l'Hôpital, 35. Le détail des leçons sera annoncé ultérieurement.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

4 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour 2 places d'internes en médecine aux hospices de Versailles (S'inscrire à la Direction de l'hôpital civil, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures).

4 Mai à 1 heure 1/2, à l'Institut Zander, 21, rue d'Artois. — M. **Sandoz** : L'hydrothéraphie dans les maladies chroniques. Démonstrations pratiques des affusions, douches, bains de chaleur, de lumière. Indications.

5 Mai, à 10 heures, 15, rue de Châteaubriand. — Visite des Thermes urbains (démonstrations, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, électrothérapie, air chaud, diététique). Conférence par le Dr **Derecq.** : *Hydrothérapie des voies digestives.*

5 Mai, à 10 h. 1/2 au laboratoire de radiologie de l'hôpital Laennec : — « Les dimanches du Praticien ». M. **Maingot** : Conquêtes du radiodiagnostic en matière d'affections thoraciques.

6 Mai. — Concours pour le prosectorat de la Faculté de médecine de Paris.

6 Mai, à midi, 49, rue des Saints-Pères. — Ouverture du concours pour deux places de dentiste-adjoint des hôpitaux de Paris.

6 Mai. — Conférences du 2e semestre de l'A. P.-M.-M. Le Dr **Loir** : Souvenirs médicaux et paramédicaux de nos missions. Pasteur en Russie, Autralie, Rhodésie, Canada.

6 Mai, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur les attentats aux mœurs et le vagabondage des psychopathes.

8 Mai, à 8 h. 1/2. — Ouverture du concours pour une place de médecin suppléant à l'hôpital de Reims.

9 Mai, à 5 heures, à la Faculté, Salle des thèses, n°2. — Séance publique de la société d'études scientifiques sur la tuberculose.

9 Mai, à 5 heures, à l'École de psychologie. — M. le Dr **Bérillon** : Les maladies de la volonté. Psychothérapie des aboulies.

9 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie de l'École de médecine et de pharmacie de Rouen.

9 Mai, à 10 h. 30. — Le Dr **Laignel-Lavastine** fera à l'asile Sainte-Anne une conférence sur la capacité civile des psychopathes.

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour l'admission de 120 élèves à l'École du service de santé militaire de Lyon. S'inscrire dans les préfectures.

MEMENTO DE LA QUINZAINE *(Suite)*

10 Mai. — Concours pour 2 places d'internes en médecine aux hospices de Versailles.

10 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour la nomination d'un chirurgien adjoint à l'hôpital de Dieppe.

11 Mai. — Dernier délai pour l'inscription pour le concours de chirurgien-adjoint à l'hôpital de Dieppe. S'inscrire au secrétariat des hospices civils à Dieppe.

12 Mai, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les Dimanches du Praticien ». M. **Gastou** : Sports et Alpinisme au point de vue physiologique et médical.

12 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq** : Hydrothérapie des voies respiratoires.

13 Mai. — A 1 h. 1/2 ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Denicker**, prosecteur : Opérations gynécologiques.

13 Mai. — Concours pour 3 places d'interne titulaire en médecine et en chirurgie à la maison départementale de Nanterre.

14 Mai. — A 9 heures, à l'hôpital Lariboisière. Ouverture du cours pratique et élémentaire de clinique oto-rhino-laryngologique. M. **Juin** et Mme **Bouteil**.

14 Mai. — Ouverture du concours devant la Faculté de Montpellier pour une place de chirurgien des hôpitaux d'Avignon.

18 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à une place de médecin de l'hospice de la Reconnaissance (fondation Brézin) à Garches (Seine-et-Oise). S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique, 3, Avenue Victoria, à Paris, de midi à trois heures.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 8 mai, à une heure. — M. Bourhis. La hernie inguinale étranglée chez le nourrisson (MM. Kirmisson, président ; Hartmann, Proust et Ombredanne). — M. Rocher, Appendicite chronique à forme asthmatique (MM. Hartmann, président ; Kirmisson, Proust et Ombredanne).

Jeudi 9 mai, à une heure. — M. Weisgerheh. Étude sur l'état actuel de la vaccination contre la fièvre typhoïde (MM. Chantemesse, président ; Thoinot, Achard et Balthazard). — M. Cohen. Considération sur la défense sanitaire de la Perse. (MM. Thoinot, président ; Chantemesse, Achard et Balthazard). — M. Paulet. Le diagnostic de la submersion pour la recherche du plancton cristallen cardiaque. (MM. Achard, président ; Chantemesse, Thoinot et Balthazard). — M. Rouget. La laryngectomie dans le cancer du larynx. (MM. Quénu, président ; André Broca, Pierre Duval et Okinczyc). — M. Nénoff. De la résection intestinale dans les hernies gangrenées (MM. Quénu, président ; André Broca, Pierre Duval et Okinczyc). — M. Médot. De la néphrectomie latérale (MM. Quénu, président ; André Broca, Pierre Duval et Okinczyc).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

L'HAMAMELIS VIRGINICA

Par M. J. CHEVALIER

Quoique ses feuilles aient été maintenues comme officinales dans notre nouveau Codex, l'*Hamamelis virginica* ou *virgiana* est une drogue que les médecins semblent actuellement dédaigner, qu'ils ont simplement l'habitude d'ajouter comme synergique aux préparations d'*Hydrastis canadensis* qu'ils formulent ; et qui, dans les traités classiques de pharmacologie ou de thérapeutique, est le plus souvent simplement signalée à la suite des modificateurs vasculaires.

Après avoir été accueilli avec un enthousiasme exagéré, ce médicament subit actuellement la réaction fatale, d'autant que les chimistes et les pharmacologues s'en sont désintéressés, n'y ayant pas trouvé, comme ils s'y attendaient, le ou les principes actifs cristallisés dont la présence aurait pu justifier l'activité pharmacodynamique et thérapeutique de ses préparations.

Cependant, en raison des résultats thérapeutiques fort satisfaisants que l'on peut obtenir avec de bonnes préparations d'hamamelis, convenablement et judicieusement administrées, il semble que l'étude de ses constituants chimiques devrait être reprise systématiquement avec les méthodes nouvelles que nous possédons, actuellement, et peut-être, avec des précautions, pourrions-nous extraire de la plante fraîche autre chose que l'*hamamelitannin* isolé par Walter B. Cheney.

La différence énorme d'activité de la drogue fraîche et de celle qui a été conservée en magasin pendant plus ou moins longtemps, l'intensité d'action plus considérable des préparations de feuilles comparativement à celles des préparations d'écorces encore couramment utilisées pour la fabrication des extraits fluides, la récolte recommandée en automne, la modalité particulière de l'action pharmacodynamique de l'eau distillée de ces feuilles constituent pour les pharmacologues un ensemble de faits suffisamment nets pour permettre d'attacher une importance particulière à l'action de l'essence aromatique signalée par Marshall (*Therap. Gazette*, 11, 296) et par Guy (Thèse de Paris, 1884), mais qui n'a jamais été étudiée et expérimentée à part d'une façon satisfaisante.

Peut-être même, cette essence ne préexiste-t-elle pas dans la plante fraîche et prend-elle naissance sous l'influence d'oxydases par suite du dédoublement d'un glucoside ou tannoglucoside se scindant en mettant en liberté l'essence, le corps résineux et le tannin. Bourquelot, Perrot et Goris, Brissemoret, nous-même avons pu constater des phénomènes analogues et une telle hypothèse des plus plausibles permettrait d'interpréter très facilement des différences d'activité souvent constatées et qui doivent provenir de la conservation plus ou moins parfaite de la drogue.

Les expériences de Straub (*Arch. f. experim. Path. u. Pharm.*, XLII, 1, 1899) sur l'*hamamelitannin* $C^{14}H^{14}O^{9}$, tannin gallique, non glucosidique, d'après Brissemoret (*Bull. des Sc. Pharm.*, XIV, 504, 1907), montrent nettement que ce corps est fort peu toxique, bien toléré et oxydé dans l'organisme et qu'il est impossible de lui attribuer les phénomènes d'anesthésie et de diurèse considérable signalés à maintes reprises, en Amérique, chez les ouvriers qui manient et distillent les écorces et feuilles fraîches de cette drogue pour la préparation des hydrolats alcoolisés qui sont employés dans le pays en quantité considérable.

L'action astringente locale et tonique générale des extraits aqueux ou hydroalcooliques et des préparations qui en dérivent est vraisemblablement due à ce tannin ; mais on ne doit lui faire jouer qu'un rôle effacé dans la production des effets thérapeutiques qui résultent de son action vasculaire.

L'hamamelis possède une action décongestive, sédative, régularisant la circulation en agissant sur les vaso-moteurs, déterminant de la vaso-constriction et favorisant surtout la circulation en retour.

Ce mécanisme explique son action hémostatique, surtout dans les cas de stases sanguines avec vaso-dilatation profonde ou superficielle.

Comme l'avait fort bien dit Campardon, l'hamamelis tend à rétablir l'équilibre détruit entre la circulation artérielle et la circulation veineuse.

Ses effets thérapeutiques sont surtout remarquables objectivement dans le traitement des hémorroïdes enflammées. Le malade présente dans ce cas un bourrelet hémorroïdal turgescent, très fort, luisant, violet, il ne flue pas encore, mais toutes les parties circonvoisines sont tendues et la douleur est vive. Sous l'influence de l'administration à ce malade d'une bonne préparation d'hamamelis, on voit souvent, dès la fin du deuxième jour, les phénomènes morbides s'améliorer. Le premier effet du médicament consiste dans une diminution notable de la douleur, une sédation profonde, toujours signalée par le malade, et qui provient de la diminution de la tension des tissus ; la stase sanguine, la turgescence diminuent peu à peu, et avec elles disparaît la coloration violet foncé ; les tissus se rident, s'affaissent et au bout de cinq à six jours les hémorroïdes rentrent.

Dujardin-Beaumetz a, l'un des premiers en France, signalé ces résultats thérapeutiques (*Les Nouvelles Médications*, Paris, 1886, p. 53) ; mais il insiste sur la nécessité d'administrer à dose un peu élevée ces préparations si l'on veut obtenir un résultat ; il prescrivait l'extrait fluide à la dose d'une cuillerée à café 5 fois par jour.

On a reproché à l'hamamelis de n'agir sur les varices que d'une façon tout à fait inconstante et, devant des insuccès thérapeutiques, on a nié l'efficacité de son action. Dans le cas de varices enflammées, avec tension considérable, on peut faire disparaître rapidement les phénomènes morbides par l'usage de l'hamamelis, mais dans bien des cas, les veines distendues outre mesure ont perdu leur élasticité et ne peuvent revenir complètement sur elles-mêmes, mais alors aucun médicament ne pourra régénérer leurs tuniques et il ne faut pas demander à l'hamamelis plus qu'il ne peut donner.

De même ce médicament pourra être utilement administré dans certains cas de congestions utérines, chroniques, de congestions ovariques, dans des métrorragies et même dans quelques inflammations chroniques du pharynx et du larynx, avec état variqueux des veines de la muqueuse de ces régions. Dans tous ces cas, il sera susceptible de faire tomber l'éréthisme des parties enflammées et de faire cesser les stases sanguines, rendant ainsi aux vaisseaux dilatés leur calibre normal et leur fonctionnement régulier ; mais pour obtenir cette action, il faut employer des préparations riches en essence et en matière résineuse, administrées par doses fractionnées et en quantité suffisante. Les insuccès thérapeutiques doivent être imputés, le plus souvent, à la méconnaissance d'une de ces conditions et non à l'activité propre d'une drogue qui, déjà vantée dans le dictionnaire de Merat et Delens, a été successivement regardée comme un médicament remarquable par Dujardin-Beaumetz, Alb. Robin, Pouchet, Gilbert, Vaquez, Huchard, Debove, pour ne citer que ceux qui l'ont recommandé dans ces dernières années, ou comme un remède de bonne femme par quelques praticiens qui n'ont pas su l'employer.



TOPIQUES CHAUMEL
ENFANTS SUPPOSITOIRES CHAUMEL
ADULTES SUPPOSITOIRES CHAUMEL
CRAYONS CHAUMEL INTRA-UTERINS
(Longueur 6 cent. — Diamètre 4 millim.)
PESSAIRES CHAUMEL
MALADIES DES FEMMES
OVULES CHAUMEL
à la GLYCÉRINE SOLIDIFIÉE
BOUGIES CHAUMEL (URETHRALES)
Dimensions réelles : Longueur 16 centimètres. — Diamètre 4 millimètres.
à la glycérine solidifiée

1911-1912. — N° 24 **SOMMAIRE :** 11 Mai 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.

Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.

Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages.

Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MEDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs),** offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*).

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs),** offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de Londres, à Paris.

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/o** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245,** exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast,** offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé).*

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre,** offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre",** contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima,** modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale,** comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow,** crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12 fr. 50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus,** offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous,** comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et retour et un déjeuner à Korbous.

22° **Un colis d'oignons à fleurs,** offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

A PROPOS D'UNE CATASTROPHE

A mon tour je voudrais vous entretenir du naufrage du *Titanic*. Ce n'est pas que j'aie rien de bien nouveau à vous en dire, après tant d'autres. Mais, si on ne parlait que lorsqu'on a à exprimer une idée nouvelle, on risquerait de passer dans le silence la majeure partie de sa vie. Et puis, devant de tels événements, si l'angoisse de l'humanité tout entière est la même, chacun, selon sa sensibilité propre, ressent d'une manière particulière l'impression commune. Ainsi le même coin de nature, copié par mille peintres, fournira mille paysages différents. Il y a toujours à dire pour une voix sincère, même là où tout est dit.

La première impression qui s'est dégagée, après la stupeur première, a été celle d'une défaite. Quand le plus gigantesque bateau, qui ait jamais déchiré de sa proue hardie la robe verte de l'Océan, s'est brisé comme un fétu contre un bloc de glace, les sentiments qui avaient dicté à nos aïeux les légendes des Titans, de Prométhée, d'Icare, et de la tour de Babel, s'éveillèrent dans le fond des cœurs où ils sommeillaient, et d'aucuns virent dans la catastrophe du *Titanic* — le nom même de la victime n'incitait-il pas à l'évocation? — un nouveau et grandiose symbole de la révolte de la nature, incarnation matérielle de la toute-puissance divine, contre l'homme, outrecuidant pygmée, qui poursuit, à travers les siècles, le rêve insensé de l'asservir !

Admirable thèse à littéraires déclamations : erreur en réalité. En ce désastre, l'humanité ne fut pas humiliée ; elle peut pleurer avec fierté.

Eh ! sans doute, à l'époque où, seuls, les hommes, dont le cœur était cuirassé d'un triple airain, confiaient leur existence à des barques légères, de tels désastres étaient inconnus. La mer, dans ses plus grandes colères, n'engloutissait que de médiocres proies. Mais, si les catastrophes sont aujourd'hui plus meurtrières, elles sont plus rares, et le rapport du nombre des morts à celui des navigateurs va en diminuant. Dans sa lutte séculaire contre les éléments, l'homme est en perpétuel progrès. Son génie leur impose un esclavage de jour en jour plus sévère, et leur révolte d'une heure lui apprend à triompher des révoltes futures. Le lion, qui, en un instant de colère, dévore son dompteur, est-il libre pour cela? Il ne fait que changer de maître. Il a pu triompher d'un homme ; il n'a pas triomphé de l'homme.

Loin de me sentir humilié, j'admire ! J'admire ce navire, lentement englouti à des centaines de lieues de toutes côtes, qui sait appeler à son aide les autres navires épars sur le désert liquide. Vous trouvez terrifiante la voix de la foudre, de la tempête ! Que pensez-vous de la voix de l'homme, qui se fait entendre distincte à des milliers de kilomètres?

Certes, il est horrible de penser que la mer a englouti seize cents victimes, mais la découverte des Branly et des Marconi lui en a arraché huit cents, qui, il y a dix ans, fussent morts infailliblement. Où trouvez-vous que l'homme soit un vaincu?

Et, dans le domaine moral, n'avons-nous pas le droit d'éprouver quelque fierté des actes d'héroïsme, qui ont illuminé, comme d'une auréole de gloire, l'agonie du géant !

Nous vivons dans un siècle, où les progrès de la civilisation ont fait à beaucoup d'entre nous une vie trop amollissante, où les occasions se font rares, qui exaltent les sentiments élevés. Les luttes même, qui, de nos jours, accaparent les tendances combatives de l'humanité, les luttes sociales sont des conflits d'intérêt sans grandeur, où l'égoïsme des heureux se défend pied à pied contre l'envie des déshérités. Aussi l'existence quotidienne nous présente-t-elle de pitoyables exemples de veulerie, d'improbité, et de lâcheté morale. L'arrivisme presque seul semble solliciter les énergies ; mais quelles énergies ! Les pessimistes ont beau jeu à se lamenter sur l'abaissement des caractères, sur le développement des appétits, sur la disparition de l'esprit de sacrifice.

Eh bien, voici que brusquement un accident met deux milliers d'êtres humains en face de la mort la plus effroyable, et la plus inattendue. A cet instant solennel, tout ce qui est convenu et artificiel s'évanouit ; seuls survivent et s'exaltent les sentiments profonds, essentiels de l'être... et qu'en résulte-t-il? Une ruée féroce, égoïste vers la vie ? Une exaltation monstrueuse des mille bassesses qui, dans la vie quotidienne, nous font paraître l'humanité si médiocre? Non ! du haut en bas de l'échelle, depuis le chauffeur qu'un maigre salaire rive au plus pénible des métiers, jusqu'au milliardaire, à qui la vie n'a prodigué que des sourires, tous s'unissent pour mourir, dans le plus bel élan de courage, de générosité, de dévouement qui se soit jamais vu.

Sans doute il y eu des ombres au tableau, mais pouvait-on raisonnablement espérer qu'il n'y eût pas de lâches, parmi deux mille quatre cents naufragés? L'humanité serait vraiment trop belle ! Et même pouvons-nous être implacables pour ceux que l'approche brusque de la mort a affolés? Lequel de nous est sûr qu'il serait, en aussi tragique circonstance, ce que, de sang froid, il voudrait être? Il n'en est que plus réconfortant de voir que l'héroïsme fut la règle, et la lâcheté l'exception.

Le désastre du *Titanic* nous a apporté la preuve douloureuse que, des sentiments multiples qui se partagent notre pauvre cœur humain, les plus beaux sont, à l'heure héroïque, les seuls qui survivent. Si nous voyons dominer dans la vie courante la bassesse et la médiocrité, c'est que nous ne vivons pas assez dangereusement.

De par la grande loi darwinienne de l'atrophie progressive des organes inutiles, seuls les sentiments quotidiennement utilisables se développent, et nous arrivons à croire qu'ils constituent le tréfonds de l'âme humaine. Mais, vienne un jour où l'héroïsme est nécessaire, nous le voyons jaillir des cœurs, où nous le soupçonnions le moins, et nous sentons, nous, simples spectateurs, au frémissement intime que nous éprouvons, au mépris que nous inspirent ceux qui n'ont pas su mourir, que ce qui vient de se manifester avec tant d'éclat, c'est l'âme même de l'humanité.

Nous nous en estimons davantage, et nous sommes reconnaissants aux braves gens, qui moururent sur le *Titanic* par une froide nuit de printemps, non seulement de nous avoir donné un exemple inoubliable, mais de nous avoir appris, en sachant mourir, que notre pauvre humanité n'est peut-être pas tout à fait indigne de vivre.

G. Linossier.

CHRONIQUE

LES MÉTHODES MODERNES DE CONSTRUCTION DES MAISONS

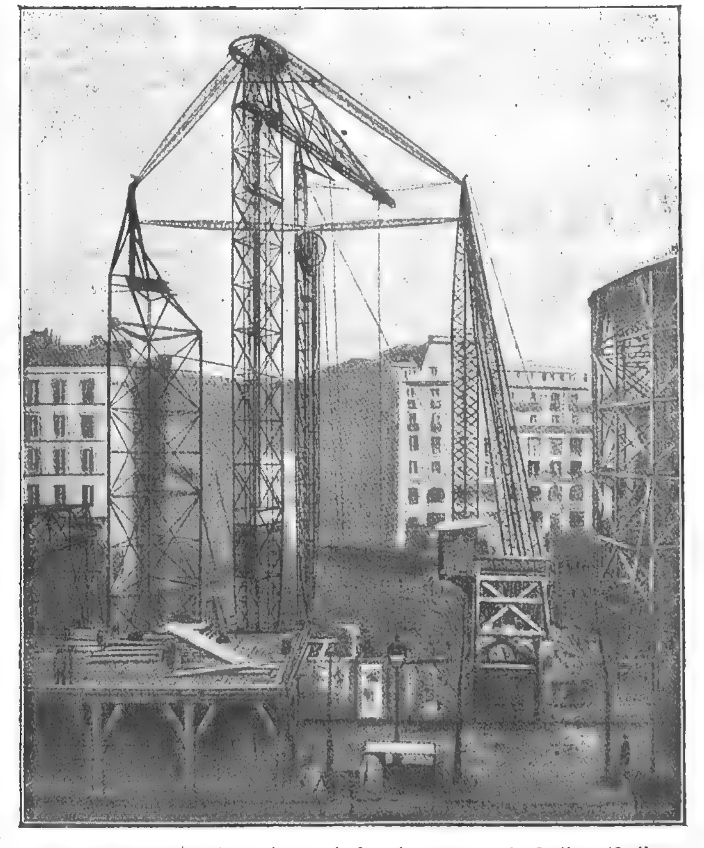
La construction des maisons à Paris a fait depuis quelques années de grands progrès au point de vue de la rapidité d'exécution.

Cette rapidité est obtenue surtout de deux manières :

1° En supprimant les interruptions du travail dues aux intempéries. Pour cela, on monte généralement autour et au-dessus de l'immeuble à construire une charpente provisoire avec toiture.

Telle a été notamment la solution adoptée pour les agrandissements du Crédit Lyonnais, rue du Quatre-Septembre.

2° En utilisant des appareils de levage spéciaux, grues tournantes et roulantes, derricks, etc., qui facilitent et activent le travail, en permettant de porter rapidement et sans dépense de main-d'œuvre les matériaux au point même où ils doivent être mis en place.



Derricks conjugués à rotation totale fonctionnant rue des Italiens (fig. 1).

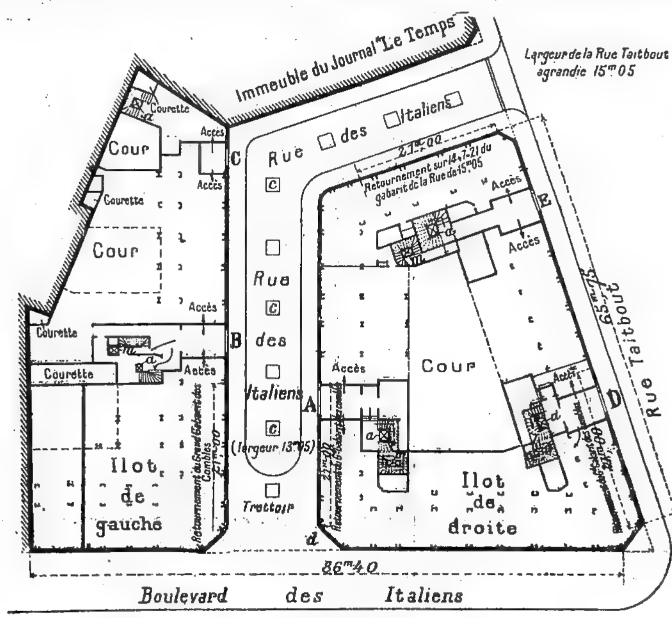
Pour la construction des immeubles que l'on édifie à l'emplacement de l'ancien dépôt de la Compagnie des Omnibus, avenue Malakoff, près du Trocadéro, on a ainsi entouré les bâtiments à élever d'une charpente métallique portant des grues mobiles.

Comme exemple d'un chantier d'installation modèle nous décrirons, d'après le *Génie civil* (tome LX, nos 13 et 14), celui des immeubles que la Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie fait construire en bordure de la rue des Italiens, voie privée ouverte par elle entre le boulevard des Italiens et la rue Taitbout, à l'emplacement du théâtre des Nouveautés qui vient d'être démoli.

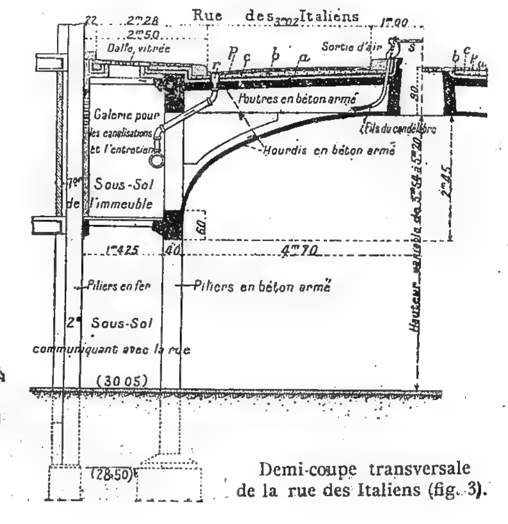
L'architecte M. Arnaud, ingénieur des arts et manufactures, n'a conservé les façades en pierre de taille, que comme un remplissage décoratif. En réalité, la carcasse des maisons est constituée par une charpente en fer, non apparente, qui porte toute la construction, y compris la façade en maçonnerie. Celle-ci, en effet, n'existe pas au rez-de-chaussée, réservé aux devantures des boutiques et ne commence qu'au premier étage, portée par des poutres longitudinales qui reposent elles-mêmes sur les piliers de la charpente métallique.

Dans l'intérieur des bâtiments, il y a également des piliers intermédiaires supportant les planchers.

Ce mode de construction permet de supprimer les murs de refend et de réduire au minimum l'espace occupé par les supports, laissant ains toute liberté pour l'aménagement



Plan d'ensemble de la rue des Italiens et du groupe immobilier (fig. 2).



Demi-coupe transversale de la rue des Italiens (fig. 3).

CHRONIQUE

intérieur. Cet aménagement est d'ailleurs laissé à la disposition des locataires et sera fait, après location, suivant leur convenance personnelle. Ce résultat n'est pas sans intérêt, car, en raison du prix élevé des locations, il est probable que l'immeuble sera entièrement occupé par des commerçants ou des administrations dont les besoins sont très variables.

En outre, la construction peut être menée très rapidement : la charpente métallique, arrivant à pied d'œuvre par éléments prêts à poser, peut être mise en place en peu de temps grâce aux engins de levage dont nous allons parler. Au fur et à mesure, les planchers et les combles peuvent être menés simultanément et le délai nécessaire pour être à couvert est assez court, pour qu'il n'y ait aucun avantage à mettre une toiture provisoire en bois, fort coûteuse.

Tout est donc prévu pour aller vite, ce qui présente un intérêt tout spécial à cet emplacement, compris dans le centre actuel de Paris, en raison de l'élévation du prix des loyers et de l'importance du capital immobilisé, environ 28 millions.

Les établissements Baudet et Donon, chargés de la charpente métallique, ont installé pour le montage rapide de celle-ci deux derricks conjugués à rotation totale, construits par MM. Louis Perbal et Cie de Nancy, et ces appareils de grande hauteur que l'on voit sur la figure 1 ont intéressé et intrigué bien des Parisiens.

Chaque derrick est constitué par un montant vertical en forme de fuseau solidaire d'une flèche sur laquelle roule le chariot portant la charge qui peut atteindre un point quelconque dans un rayon de 20 mètres jusqu'à 35 mètres de hauteur. Le montant vertical à treillis pivote à la base dans une crapaudine, au sommet dans un collier de 4 mètres de diamètre maintenu immobile par deux bielles fixes à peu près horizontales, qui relient le montant pivotant à deux points d'appui, communs aux deux derricks et formés l'un par un pylône de grande hauteur, l'autre par un trépied. Ces dispositions des points d'appui, de même que les emplacements des crapaudines des derricks, ont été choisis de manière à ne pas empêcher le montage des parties principales de la charpente. Les deux flèches sont à des niveaux différents, de manière à pouvoir passer l'une sous l'autre : on peut ainsi atteindre un point quelconque du chantier et les appareils de levage peuvent enlever à des vitesses de 20, 10 ou 5 mètres par seconde des charges de 1 250, 2 500 ou 5 000 kilogrammes.

Bien des dispositions intéressantes ont été appliquées dans ces immeubles. Nous ne pouvons passer sous silence l'utilisation du sous-sol de la rue privée des Italiens par une grande galerie communiquant avec le second sous-sol des immeubles. La chaussée est portée par des poutres en béton armé et une fausse voûte également en béton armé dissimule des galeries latérales placées au niveau du premier sous-sol, qui contiennent les canalisations et servent à l'entretien. L'aération et l'éclairage sont obtenus par les socles, garnis de verre armé et percés d'ouverture, des candélabres électriques qui éclairent la rue. Ce sous-sol sera chauffé par un calorifère à air chaud.

SÉVARUS.

VARIÉTÉS

LA PARESSE

SES CAUSES, SON TRAITEMENT (1)

Par le Dr VICTOR PAUCHET
Chirurgien des Hôpitaux,
Professeur à l'École de Médecine d'Amiens.

La paresse est provoquée par une ou plusieurs de ces trois causes :

1° Une tare physique ; 2° un vice d'éducation ; 3° un vice dans l'enseignement.

1° **Causes organiques de la paresse.** — Tout paresseux devra être examiné médicalement : *a*) la vue est souvent imparfaite ; il y a hypermétropie ou myopie d'un œil ou des deux yeux ; *b*) les oreilles sont souvent insuffisantes et exigent un effort d'attention qui fatigue le sujet ; *c*) l'insuffisance nasale est fréquente ; la gorge étant encombrée par des végétations adénoïdes ou une déviation de la cloison ; *d*) l'insuffisance respiratoire est fréquente ; mesurer le périmètre thoracique pendant l'inspiration et l'expiration ; *e*) l'insuffisance thyroïdienne se voit souvent chez les sujets qui paraissent bien portants ; *f*) les affections intestinales sont peut-être parmi les plus fréquentes ; tantôt il s'agit d'un gros mangeur qu'il faut rationner, tantôt d'un fils d'arthritique qui devrait complètement s'abstenir de viande, de poisson, d'œuf, de lait et de sucrerie, et se nourrir exclusivement de céréales, de légumes et de fruits.

Tout paresseux doit subir un examen médical complet. Indépendamment des malades, il y a souvent incompatibilité physique du sujet avec l'enseignement. Il y a quatre types physiques d'enfants et d'adolescents : le type *respiratoire* représenté par le rural, entraîné au grand air, à qui il faut une ration d'oxygène énorme ; le type *musculaire*, aux mâchoires saillantes, aux muscles vigoureux, qui a besoin d'une grande quantité d'exercice ; le type *digestif* qui a besoin d'une ration alimentaire réconfortante et plus abondante ; le type *cérébral*, personnifié par l'enfant citadin, entraîné au manque d'air, de lumière et d'exercice, qui se porte bien en apparence, mais qui sortira de pension chétif et incapable de fournir la belle carrière à laquelle ses qualités d'écolier brillant semblaient le destiner. Enfin, tous les écoliers pendant une période de la vie scolaire sont en croissance ; ils doivent pendant ce temps être surveillés, c'est-à-dire que leur nourriture, leur sommeil et leurs promenades sont de temps en temps à modifier. La nourriture est variable suivant les tempéraments ; les sujets en état de croissance doivent dormir plus ; pour ces derniers, les longues marches et les exercices violents doivent être diminués. Le Dr Mathieu a dit au dernier congrès d'hygiène scolaire : « De l'air dans les poitrines, de l'air dans les études, de l'air dans les programmes. »

De l'air dans les poitrines, c'est-à-dire organiser tout l'été l'école en plein air et entraîner les élèves à faire la gymnastique respiratoire.

De l'air dans les classes, cela veut dire aérer, été comme hiver, les classes et les études.

De l'air dans les programmes, cela veut dire qu'il faut apprendre à la plupart des élèves ce qui est nécessaire à la carrière à laquelle on les destine ; il faut consentir à sacrifier une foule de très bonnes choses, comme le latin et le grec, certaines parties de la littérature qui sont en elles-mêmes excellentes, mais qui, pour certains sujets de

(1) Résumé d'un discours prononcé par le Professeur V. Pauchet, à la rentrée de l'École de Médecine d'Amiens.

VARIÉTÉS (*Suite*)

résistance moyenne, seront réservées à l'époque où la maturité du corps et de l'esprit leur permettra de s'offrir ce *luxe intellectuel*. Enfin, pour tous les élèves, l'horaire doit être étudié. Les classes ne doivent pas dépasser une heure, ni même cinquante minutes, sauf peut-être pour la classe de mathématiques ; les études difficiles seront réservées à la matinée et les plus faciles à l'après-midi. Pas de gymnastique après le repas de midi. Les punitions qui consistent à faire courir les enfants de force, à les enfermer pendant la récréation, à les priver de jeu, sont absurdes et constituent un entraînement à la paresse.

2° **Causes intellectuelles de la paresse.** — Un très grand nombre de paresseux ont ce défaut parce que l'enseignement est mal compris, parce qu'il est abstrait, pas assez pratique, pas assez utilitaire ; si l'élève n'écoute pas le maître, c'est que le maître l'ennuie et ne sait pas se rendre intéressant. La seule façon de rendre l'enseignement attrayant est de se servir des choses extérieures dès le plus jeune âge.

« Considérez la journée de l'enfant. Celui-ci joue dans « un coin de la chambre ; il devient rêveur ; le jouet est « délaissé ; il observe ce que fait sa mère : « Pourquoi « fais-tu cela ? » Profitez de la curiosité mise en éveil pour « faire votre première classe sur le sujet désigné par « l'élève. Aujourd'hui il s'agit de l'armoire à glace, de- « main il s'agira du lit ; autant de leçons de choses. « Votre élève vous poursuit à la cuisine ; le poêle, le « charbon, les légumes seront un préambule à l'étude « des sciences physiques et naturelles. Dans la salle à « manger aura lieu la leçon d'hygiène alimentaire, de « tempérance et de propreté. Dans le vestibule où se « trouve l'horloge, vous lui donnerez la notion du temps. « Ainsi les classes les plus variées pourront se succéder. « Sans effort le cerveau de l'enfant sera meublé. Les ex- « plications doivent être courtes et simples. Si ce matin « l'esprit de l'enfant est engourdi à la maison, il s'éveil- « lera à la promenade. Là, le petit élève se rend compte « des distances, de la perspective, il apprend la géogra- « phie, les points cardinaux, l'art de s'orienter ; il apprend « la cosmographie quand, par une claire soirée, vous lui « racontez la vie des étoiles ; il apprend l'histoire des « villages qui bornent l'horizon, leurs coutumes, leur in- « dustrie. La promenade au bois a été l'occasion de « parler des arbres, des oiseaux, des reptiles et des fruits. « Il s'est intéressé au travail du bûcheron ; la cour d'une « ferme, avec ses hôtes, a fait naître en lui un petit La « Fontaine observateur ; une visite au moulin a laissé « dans sa mémoire l'histoire d'un grain de blé. Il n'est « pas jusqu'à la vulgaire route qui n'ait son attrait, son « histoire, sa vie ; l'auto qui passe en bolide, la voiture « du paysan qui porte les provisions, la bicyclette du fac- « teur, le cantonnier qui travaille, l'ouvrier des champs « qui laboure et moissonne, les pommiers qui sont en « bordure, la mouche qui bourdonne, l'insecte bousier « qui va à sa provende et exerce son industrie de désin- « fection, tout est vignettes pour illustrer les leçons de « choses...

« Et vous croyez que l'élève qui aura été de la sorte « éduqué en saura moins que le petit pâlot qui aura « épuisé sa mémoire à apprendre de la grammaire ou des « fables ? Il saura mieux et davantage...

« Le jour où votre enfant entrera en pension, après « avoir lu dans le grand livre de la vie, il sera supérieur « à ses camarades dont la tête est bourrée d'abstractions « et la mémoire farcie de choses incomprises. Ses forces « physiques seront intactes, sa mémoire exercée sans « être surmenée. Mettez-lui alors entre les mains un livre « de botanique, de zoologie, de physique, il se trouvera « en pays de connaissance. Donnez-lui une narration « à faire, il n'aura pas à se creuser la tête ; il revivra le « passé, trouvera le mot juste et pittoresque, grâce à « l'observation exacte et originale des faits ou des objets « qu'il aura vus à sa manière, et non à travers les idées « d'autrui. Par la méthode vécue, vous aurez ménagé la « santé de l'enfant, et vous lui aurez rendu le travail ai- « mable. *Rendre le travail aimable, n'est-ce pas l'antidote « de la paresse ?* »

En pension, ne point avoir recours à la méthode mnémonique qui surmène l'intelligence et atrophie la mémoire au lieu de la développer. N'apprendre les langues étrangères que par la méthode directe à l'aide du contact avec des étrangers ou en pays étranger. Apprendre l'histoire avec les monuments, les musées, les gravures ; connaître les sciences naturelles et physiques, rien que par les manipulations de plantes, d'animaux, la visite des usines, des expériences de chimie faciles, etc.

3° **Causes morales de la paresse.** — Pour que l'enfant ne soit point paresseux, il faut savoir éduquer son caractère. Il faut faire naître chez l'enfant l'énergie. Comment ? En lui apprenant à agir. Les parents ne seront point eux-mêmes des fainéants. « Si l'enfant a sous les « yeux l'exemple d'un père n'ayant d'autre occupation « que la pipe, le bridge et la chasse ; d'une mère dont la « vie se déroule en trois tableaux : le cabinet de toilette, « le salon et la visite des magasins, il ignorera ce que c'est « que le travail utile ». Il est très mauvais de faire devant lui des réflexions qui paraissent attribuer le succès dans la vie à la fortune, aux protections et à la chance. L'enfant doit savoir que neuf fois sur dix le succès est le résultat de l'énergie et du travail ; ne jamais gâter l'enfant, ne pas écouter ses caprices ; ne pas lui épargner l'effort, et par contre ne jamais le gronder ni le rudoyer. « Les « cris, les punitions et les reproches sont toujours inu- « tiles, souvent nuisibles. Si vous traitez l'enfant de pa- « resseux, de propre à rien, vous lui suggestionnez pré- « cisément les défauts qui vous irritent, et vos paroles « fixent dans sa mentalité l'idée indélébile de sa non- « valeur ». Il faut toujours encourager l'enfant et lui faire voir les qualités qu'il doit acquérir, plutôt que de lui montrer les défauts qui vous tourmentent. Enfin ne pas avoir l'air de surveiller l'enfant, ne pas l'accompagner partout et toujours, lui donner beaucoup de liberté, beaucoup d'indépendance pour l'apprendre à s'en servir. Enfin il faut surveiller tous les *défauts parasites* qui sucent l'énergie et provoquent l'insuccès dans le monde ; ces défauts parasites sont la peur, la haine et leurs succédanés : timidité, inquiétude, jalousie, colère, mauvaise humeur, esprit critique et pessimisme. La peur et la timidité empêchent d'apprécier la valeur des événements et des choses. L'absence de confiance en soi est la principale raison de l'insuccès dans la vie ; l'envie et la jalousie provoquent la formation de poisons qui altèrent la santé ; de plus, elles dépriment le caractère et faussent le jugement ; le pessimisme provoque également la sécrétion de poisons et nous rend antipathiques à nos semblables.

L'esprit chagrin détraque les ressorts moraux ; quant à « la colère et à l'impatience elles font de nous un « moteur qui tourne à vide, une chaudière sous pression « dont les gaz comprimés s'échappent par une fissure ; « elles absorbent une dose énorme d'activité ». Pour étouffer ces défauts parasites, il faut cultiver chez le jeune homme l'optimisme, la confiance en soi, le calme, l'attention et la bienveillance. C'est là ce qui constitue la *culture humaine*. Ce résumé ne permet pas de développer davantage ces procédés intéressants.

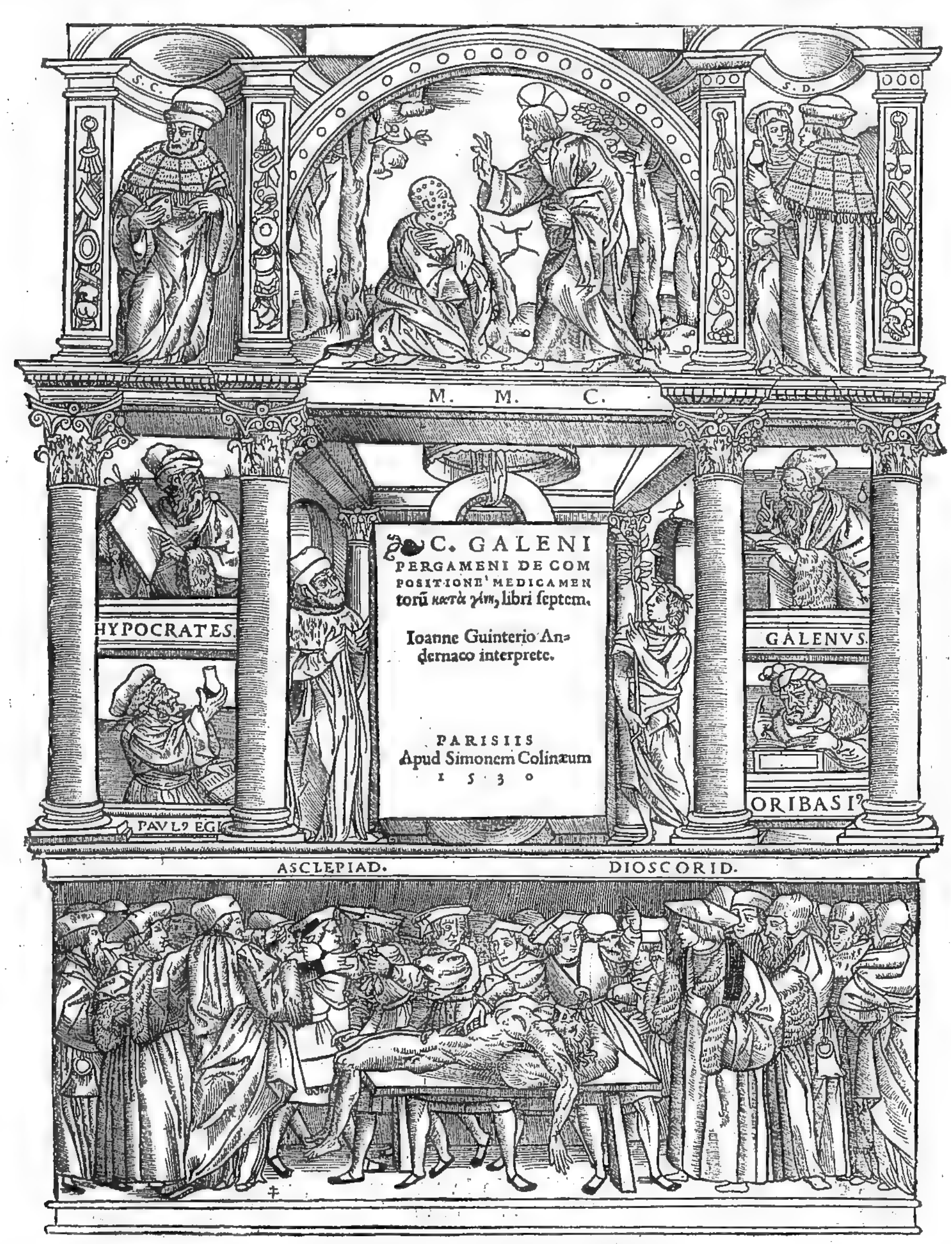
GLANES MÉDICALES

MONTESQUIEU ET LA MÉDECINE

De Montesquieu, j'ai relevé ces quelques opinions singulières touchant la médecine.

« Les livres de médecine, ces monuments de la fragilité de la nature et de la puissance de l'art, qui font trembler quand ils traitent des maladies même les plus légères, tant ils nous rendent la mort présente, mais qui nous mettent dans une sécurité entière quand ils parlent de la vertu des remèdes, comme si nous étions devenus immortels ».

Voilà un homme bien impressionnable ! Les anatomistes ont encore bien moins sa faveur que les thérapeutes.



Frontispice des œuvres de Galien (1530).

« Les livres d'anatomie, dit-il, contiennent bien moins la description des parties du corps humain que les noms barbares qu'on leur a donnés : chose qui ne guérit ni le malade de son mal, ni le médecin de son ignorance... ». Cet homme de loi a la dent dure pour les médecins de son époque. Les robins actuels, le génie en moins, ont ce point commun avec lui !...

Le frontispice, ci-contre, des œuvres de Galien, traduites en 1530 par J. Guinter et publiées à Paris chez Simon Colin, montre cependant l'importance déjà attribuée par les médecins aux connaissances anatomiques. Assurément les toges bordées de fourrure ne devaient pas être très pratiques pour les exercices de dissection !... Mais... je sais plus d'un professeur d'anatomie qui serait heureux d'avoir un auditoire aussi recueilli, aussi nombreux, aussi attentif que celui figuré sur cette gravure !

GLANES MÉDICALES *(Suite)*.

Notez la position correcte du « Macchabée » : un billot sous les épaules fait bomber le thorax ; des incisions ont été pratiquées pour effectuer des « découvertes » de nerfs ou d'artères ; remarquez le geste naturel et bien observé de « l'aide d'anatomie » faisant « circuler » un organe que le maître vient d'enlever de la cavité abdominale.

Tout en haut, Jésus guérit le lépreux qui m'a bien l'air d'être un syphilitique !... Mais ceci n'est pas dans mon sujet. Je voudrais montrer que les grands esprits ne sont pas exempts de petites faiblesses... Comme tant d'autres, Montesquieu devait être frotté de médecine et se croire, par conséquent, très versé dans l'art d'Esculape. Il en disserte volontiers et... généralement accumule les erreurs les plus grossières. Par exemple :

« La force des fibres des peuples du Nord fait que les sucs les plus grossiers sont tirés des aliments. Il en résulte deux choses : l'une, que les parties du chyle ou de la lymphe sont plus propres par leur grande surface à être appliquées sur les fibres et à les nourrir ; l'autre, qu'elles sont moins propres, par leur grossièreté, à donner une certaine subtilité au suc nerveux ».

« Les nerfs, qui aboutissent de tous côtés au tissu de notre peau, font chacun un faisceau de nerfs. Ordinairement ce n'est pas tout le nerf qui est remué ; c'en est une partie infiniment petite. Dans les pays chauds, où le tissu de la peau est relâché, les bouts des nerfs sont épanouis et exposés à la plus petite action des objets les plus faibles. Dans les pays froids, le tissu de la peau est resserré et les mamelons sont comprimés ; les petites houppes sont en quelque façon paralytiques. La sensation ne passe guère au cerveau que lorsqu'elle est extrêmement forte et qu'elle est de tout le nerf ensemble. Mais c'est d'un nombre infini de petites sensations que dépendent l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité ». Puis il continue à nous exposer qu'il a regardé une langue de mouton au microscope !... Il en est tout réjoui, car il a vu « de petits poils, une espèce de duvet ». Tout cela, je n'ai pas besoin de le dire est un tissu de suppositions erronées, d'observations inexactes, de déductions fausses.

Voyons ce que ce législateur va nous dire de l'*alcoolisme*. « Dans les pays chauds, la partie aqueuse du sang se dissipe beaucoup par la transpiration ; il y faut donc substituer un liquide pareil. L'eau y est d'un usage admirable ; les liqueurs fortes y coaguleraient les globules du sang ».

« La loi de Mahomet qui défend de boire du vin est donc une loi du climat d'Arabie... *Une pareille loi ne serait pas bonne dans les pays froids* ».

« Un Allemand boit par coutume, un Espagnol par choix ».

Rappellerai-je que les faits attribués uniquement au climat par Montesquieu tiennent aussi à d'autres causes. Les peuples non civilisés ne savent pas fabriquer l'alcool. Il est trop facile de leur en donner la passion. Pendant un certain temps, ce fut même un procédé de... pénétration pacifique et de... colonisation !!!

Dirai-je aussi que la Suède et la Norvège sont, à l'heure actuelle, en tête des nations qui ont le mieux organisé la lutte antialcoolique et qui y ont le mieux réussi. La France et l'Italie sont bien en arrière. Quoi qu'en dise Montesquieu, il y a autre chose qu'une question de latitude en la matière.

Dr GRANGÉE.

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

RÉGLEMENTATION DES ASILES AUTONOMES

Par Marcel BOURNEVILLE

« LES ASILES D'ALIÉNÉS. — *Le Conseil a approu-*
« *vé un projet de réorganisation des asiles d'aliénés.*
« *Certains asiles d'aliénés, jouissant de la person-*
« *nalité civile et de l'autonomie budgétaire, et échappant*
« *à ce titre à la réglementation applicable aux asiles*
« *départementaux, ne sont encore régis que par des*
« *usages imprécis au détriment de leurs droits comme*
« *de l'intérêt des malades. Des règles d'ensemble nette-*
« *ment déterminées les replacent sous la tutelle et le*
« *contrôle de l'Etat et leur assurent un fonctionne-*
« *ment régulier. Cette réforme en annonce et en précède*
« *de peu une autre analogue : la réorganisation des*
« *établissements nationaux de bienfaisance qui pré-*
« *sentent de leur côté des divergences et des imper-*
« *fections préjudiciables à l'accomplissement de leur*
« *mission.* »

Tel est le communiqué officiel que les journaux reproduisaient récemment.

Ce texte un peu obscur, le projet y contenu un tantinet troublant, et aussi l'annonce d'une autre réforme à l'étude, très grosse de conséquences celle-là, m'ont retenu et, après une enquête, m'ont amené à rechercher, à trouver et à publier les précisions et les éclaircissements qui suivent.

Il ne s'agit pas là, comme certains (1) ont pu le croire, d'une réforme de la loi de 1838. D'ailleurs, le communiqué parle seulement de réorganisation administrative, c'est-à-dire de l'élaboration d'un décret, ou d'un décret rendu en Conseil d'État. Jamais un *décret* n'a abrogé ou même transformé une *loi*, il est tout au plus un commentaire.

En l'espèce, le ministre de l'Intérieur a montré au jour un projet étudié depuis longtemps.

Les événements lamentables qui se sont produits, il y a peu, dans l'asile d'Aix, et qui provoquèrent un crime qui mit en cause notre ami M. André Lefèvre, alors sous-secrétaire d'État aux Finances, déclanchèrent le taquet mystérieux qui retient toutes les réformes administratives et le rouage fonctionna.

Le secrétaire général du Ministère, M. Ogier, soumit au ministre un projet de décret.

(1) M. Marcel Petit, dans le « bulletin » du *Progrès Médical* (14 octobre 1911).

INTÉRÊTS PROFESSIONNELS *(Suite)*

C'est de ce projet qu'il est question en la note précitée, et c'est lui qui a provoqué certaines critiques, certaines inquiétudes, et qui même fut si confus en son annonce qu'il fit commettre une erreur à un confrère consciencieux.

Ces critiques m'ont été formulées par les parlementaires intéressés à certains des établissements visés, et leur inquiétude était telle qu'ils ne parlaient rien moins que de questionner, voire interpeller le gouvernement sur son projet.

C'était déjà grave.

D'autre part, on le verra plus loin, les établissements, au nombre de sept, doivent être comptés parmi les plus importants, quant à leur population, et quant à leur notoriété, et surtout quant à leur fortune.

Cela devant attirer l'attention de nombreux médecins aliénistes rendait la question intéressante ; et l'intérêt joint à la gravité m'ont poussé à fournir ces éclaircissements que je tiens de source sûre.

Il y a de nombreuses années que les inspecteurs généraux du ministère de l'Intérieur avaient remarqué les graves inconvénients qui résultaient, dans les asiles autonomes, de l'absence de réglementation précise, fixe, garantissant l'intérêt des malades et l'intérêt financier de ces établissements.

Sept maisons d'aliénés sont dites asiles autonomes. c'est-à-dire que le département représenté par le Conseil général n'a sur eux aucune influence et ne leur assure aucun budget.

Ce sont : *Château-Picon* et *Cadillac* en Gironde, *Bassens*, en Savoie, *Bailleul* et *Armentières* dans le Nord, *Aix* et *Marseille* dans les Bouches-du-Rhône.

Leur origine est assez variable, mais toutefois remonte presque toujours à des fondations privées très anciennes.

C'est aussi que Bassens avait été fondé par un seigneur de la Savoie et, lors de l'annexion de cet Etat à la France, Napoléon III reconnut sa destination et, en outre, lui fit don de 400.000 francs en lui laissant l'autonomie.

Ce sont les « *Bons Fils* » qui fondèrent, administrèrent et enrichirent Aix-en-Provence et Marseille.

A Bordeaux, on procéda, il y a quelques années, à la réorganisation des services hospitaliers de la ville, et dans le partage l'asile de Cadillac fut affecté au service spécial des aliénés avec une autonomie dans sa fortune et son administration.

Cette diversité dans la création devait entraîner une diversité dans l'administration.

En général, il y a à la tête de l'asile un Conseil qui gère la fortune et surveille son fonctionnement, cela en dehors des règles habituelles des finances et sans l'avis du Préfet. Seul, le ministre de l'Intérieur est appelé à *approuver* les comptes de l'exercice échu. Ce contrôle, on le devine, est purement platonique.

Le prix de journée subit des variations profondes ; les employés, le directeur même sont souvent à la merci d'influences locales quelquefois gênantes et, la plupart du temps, n'ont aucune garantie relativement à leurs nomination, avancement, retraite, si importants pour les fonctionnaires. Ainsi, dans l'un de ces établissements, comme aucun texte ne prévoyait la place d'économe, l'employé qui eut à remplir ces fonctions dut s'installer sans nomination régulière, sans contrat, sans aucune garantie.

Sans entrer dans plus de détails, on voit combien vague est la situation légale de ces établissements.

Cela, le Ministère le savait, à cela il a voulu remédier, et prochainement ; le communiqué du Conseil des Ministres l'indique.

Qu'a-t-il l'intention de faire ? Certains ont cru qu'il s'agissait d'accaparer les millions qui constituent la fortune de ces asiles. C'est une erreur. Loin de vouloir faire de ces maisons des établissements départementaux et d'attribuer leurs biens, soit au département, soit à l'État, le Gouvernement entend préciser l'indépendance de leur fortune et la régularité de son emploi.

Il s'agit d'éviter, en se basant sur la loi de 1871 visant les Conseils généraux et l'administration départementale, que, dans l'avenir, un Conseil général ne cherche — cela jadis s'est vu dans le Nord — à s'attribuer la possession de l'asile.

Ce n'est donc pas un projet d'accaparement, mais un projet de protection contre l'accaparement, qui est à l'étude.

En outre, le nouveau règlement apportera des précisions dans la nomination et l'avancement des fonctionnaires des asiles autonomes ; il espère, entre autres, pouvoir constituer avec eux un cadre spécial de directeurs, économes, commis « interchangeables », pouvant avancer en passant d'un asile à l'autre. Quant au personnel médical, il jouira sans doute du même avantage.

On le voit, les inquiétudes étaient vaines, et la réforme, soumise à l'étude d'une commission et à l'approbation du Conseil d'État, précisera l'autonomie de ces asiles. De même, je l'ai montré plus haut, c'est au point de vue juridique une réforme financière et administrative visant la loi de 1871 et non la loi de 1838.

La réforme de ce dernier texte est en discussion depuis plus de trente ans, et c'est une question très grosse, très différente de celle que le ministre de l'Intérieur veut solutionner (1).

(1) Je dois ici remercier particulièrement M. Bluzet, chef du service de l'inspection générale au ministère de l'Intérieur et MM. les directeurs des établissements qui ont bien voulu m'envoyer des documents.

M.B.

LA MÉDECINE AU PALAIS

FAUX MÉDECINS ET DIFFAMATION

Nous avons vu, au cours de ces dernières semaines, plusieurs affaires pittoresques d'exercice illégal de la médecine : la huitième chambre correctionnelle vient, le 24 avril dernier, d'en juger une nouvelle, qui n'est pas moins intéressante.

Il s'y mêle, comme cela arrive trop souvent, une question de propos diffamatoires tenus par les faux médecins contre ceux qui ont reçu de l'Etat le monopole de soigner les malades, et ces diffamations justifient, jointes à l'autre grief d'exercice illégal, le fondement des dommages-intérêts accordés aux Syndicats de Médecins, partie civile.

Quatre personnes, Hector et Edmond Durville, Barthélemy Bonnet et Eulalie Dufourny, étaient poursuivies pour avoir, sans titres, pris part habituellement ou par direction suivie, au traitement des maladies ou affections chirurgicales, dans les circonstances suivantes :

Les frères Durville avaient créé rue Saint-Merri un établissement dénommé « *Ecole Pratique de Magnétisme et de Massage.* »

On vendait dans le même immeuble des livres concernant le magnétisme et la thérapeutique magnétique, ainsi que des aimants « *Vitalisés* » destinés à rendre la santé aux clients qui se présentaient. Mais, non contents d'instruire par la lecture, les frères Durville avaient entrepris de soigner par le traitement magnétique et, lorsque le commissaire de police opéra une descente à l'Institut Durville, il y rencontra nombre de malades qui recevaient des soins. Une femme nue recevait le massage « qui vitalise » ; une jeune fille, qui souffrait de la gorge, était entre les mains d'un magnétiseur aux longs cheveux bouclés. D'autres subissaient des passes magnétiques tandis que Eulalie Dufourny regardait, en les fixant de tout son pouvoir, les omoplates d'un vieux monsieur.

Le commissaire, avec une indiscrétion charmante, voulut visiter la chambre d'examen meublée d'un lit spécial et remporta de nombreux prospectus de la maison, qui vantaient la lucidité et la discrétion d'une somnambule attachée à l'établissement.

Durville, qui n'a pas le diplôme de docteur en médecine, avait tranché la difficulté au vif en s'appelant: *professeur.* Sur les cartes de publicité, il vantait les qualité de ses aimants, qui soulagent infailliblement toutes les maladies et qui ont, disait-il, sur tous les traitements de ce troupeau d'ignorants que sont les médecins, l'avantage d'assurer pour un prix modéré la cessation immédiate des douleurs les plus vives.

Ce n'était pas tout.

Les médecins s'imaginent qu'il suffit de guérir leurs malades par des remèdes nuisibles aux organes sains, l'aimant du professeur Durville faisait mieux, il guérissait les maladies nerveuses sans attaquer l'estomac et soulageait l'entérite sans fatiguer les nerfs.

Les affections des bras, des pieds et des organes génitaux, les douleurs à la gorge, les bourdonnements et la surdité, la migraine et les névralgies, les maux de dents et aliénations mentales ne devaient plus être pour les parisiens que des objets de luxe destinés à se faire plaindre puisqu'ils s'entêtaient à les conserver alors que pour la modeste somme de cinq francs (sur laquelle on faisait l'escompte en payant comptant) une lame magnétique suffisait à tout guérir, à tout remettre en ordre.

Il n'était pas de maladie qui résistât ; le reins, les poumons, le cœur, la rate et la vessie, la matrice et surtout les douleurs d'estomac et les maladies de la moelle épinièce cédaient devant l'application de plastrons magnétiques dont le prix variait de 10 à 20 francs. Quant au tube digestif, il suffisait pour le rendre docile de ne boire que des liquides dans lesquels on avait préalablement placé des barreaux magnétiques de 10 francs.

Durville faisait le diagnostic des maladies, compatissait aux souffrances et prescrivait l'appareil à acheter, en même temps qu'il en précisait le mode d'emploi.

L'instruction fit découvrir un enfant, qui pour une infection instestinale avait été traité au moyen de lait « magnétisé », une jeune fille qui pour une maladie de nerfs avait été guérie au moyen de passes magnétiques et d'une eau spéciale également magnétisée.

D'autres, pour des abcès, achetèrent à prix d'or des liquides inoffensifs, ou connurent leur véritable maladie par l'intermédiaire d'une voyante.

Eulalie Dufourny avait la spécialité des mots joyeux, elle écrivait, à propos d'une malade : « qu'elle avait écouté la percussion de son cœur » qui lui faisait l'effet d'une pompe aspirante et *repoussante.*

Le tribunal trouvant dans tous les faits les éléments du délit d'exercice illégal de la médecine a condamné les trois premiers inculpés à 500 francs d'amande et Eulalie Dufourny à 100 francs de la même peine.

Le Syndicat des médecins, pour lequel plaidait M[e] Groslard, réclamait 10 000 francs de dommages-intérêts contre les inculpés, qui par leurs agissements et par leur publicité tendancieuse avaient fait une concurrence dolosive aux médecins.

M[e] Groslard fit, en effet, entendre de nombreux témoins, qui ont déclaré nettement à la barre, que jamais un médecin ne les toucherait, qu'en cas d'urgence extrême ils refuseraient l'hôpital, mais que, seul, Durville avait leur confiance.

Dans un prospectus Durville avait, de plus, parlé avec une déconcertante présomption « de la routine, des préjugés et de l'ignorance de la médecine du passé qui est encore celle de la médecine classique actuelle. »

Bonnet, masseur, magnétiseur de profession et orthopédiste, qui soignait avec désinvolture toutes les maladies, n'avait pas hésité, comme premier remède, d'ordonner à une cliente de jeter au ruisseau les « potions innomables » qu'avait prescrites un médecin.

Tous ces faits, qui n'ont eu pour but et pour résultat que d'éloigner des médecins sérieux les gens faibles qui se laissaient dominer par l'ascendant de ce charmant quatour, ont été considérés par le tribunal comme justifiant un préjudice certain pour les médecins dont les syndicats ont obtenu chacun 1 000 francs à titre de dommages-intérêts.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en Droit,
Avocat à la Cour d'Appel.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Colle pour fixer les étiquettes sur le verre ou la porcelaine. — On prépare cette colle de la façon suivante : mettre dans de l'eau de pluie ou de l'eau distillée :

Gomme arabique..........	200	grammes.
Gomme adragante..........	50	—
Glycérine..........	200	—
Huile de thym..........	5	—

jusqu'à ce que l'on obtienne un sirop épais.

Détatouage. — Voici un procédé de détatouage indiqué par le D[r] Tranchant, médecin-major, pour enlever les tatouages à l'encre de Chine et au noir de fumée (*Le Caducée*, n° 6, 1911).

« Hydrater de la chaux vive et, en même temps qu'on verse l'eau, ajouter par demi-litre deux cuillerées à soupe de phosphore pulvérisé ; agiter jusqu'à mélange complet. Recouvrir de cette pâte le tatouage, après avoir frotté la peau assez énergiquement pour enlever une mince couche épidermique. Faire un pansement sec que l'on enlève deux jours après. Laisser la croûte sécher à l'air libre : elle se détache d'elle-même au bout de quinze jours. Renouveler l'opération une ou deux fois, s'il le faut. »

LA MÉDECINE DU PASSÉ



LA COPROLOGIE CLINIQUE AU GRAND SIÈCLE

Gravure de Nanteuil

(APPARTENANT A LA COLLECTION DU Dr RENÉ GAULTIER)

DIÉTÉTIQUE

15 JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE (1)

DIXIÈME JOUR. — A midi : *soupe aux pommes de terre, omelette aux épinards.* Le soir : *goulach à la bouillie de gruau.*

Soupe aux pommes de terre.

Pommes de terre épluchées et découpées en tranches	100 grammes.
Eau	1/4 de litre.
Carottes	5 grammes.
Beurre	20 —
Babeurre	1/8me de litre.
Farine de blé	3 grammes.
Sel	une pincée.

Les pommes de terre versées dans un litre d'eau froide sont portées au voisinage de l'ébullition, égouttées et cuites aussitôt jusqu'à consistance de purée, avec 1/4 de litre d'eau froide et un petit morceau de carotte. On verse sur la purée le lait de beurre additionné de la farine ; on fait cuire le tout pendant trois minutes en agitant, et l'on passe au tamis. Si la soupe était trop épaisse, on y ajoute un peu d'eau.

Épinards.

Feuilles d'épinard	400 grammes.
Beurre	50 —
Farine	3 —
Crème acide	5 cuillerées à soupe.
Sel	une pincée.

Les épinards débarrassés de toutes les tiges sont bien lavés, portés sur le feu avec 3 litres d'eau tiède, cuits pendant trois minutes et égouttés dans une passoire, pour être ensuite exprimés et passés au tamis. Faire fondre le beurre dans un vase de terre, y délayer la farine, et ajouter la crème, le sel, et les épinards, en remuant sans cesse pendant la cuisson. Si la consistance est trop épaisse, ajouter un peu d'eau ou de crème.

Omelette.

Jaunes d'œufs	nº 2.
Farine de blé	20 grammes.
Eau	1/16me de litre.
Beurre	20 grammes.
Sel	une pincée.

Bien battre les jaunes d'œufs jusqu'à apparence d'une crème, et y verser l'eau dans laquelle on a délayé la farine, ainsi qu'un peu de sel. Faire fondre le beurre dans une poêle, y verser la pâte, et faire cuire à feu modéré, simplement jusqu'à couleur jaune.

Goulach.

Viande de veau découpée en petits morceaux	80 grammes.
Beurre	20 —
Pain blanc râpé	5 —
Sel	une pincée.

Faire fondre le beurre dans une casserole, y verser la viande avec un peu de sel et faire mijoter pendant cinq minutes, en vase clos. Saupoudrer ensuite de pain râpé, y ajouter un tout petit peu d'eau, et faire cuire à point la viande dans une sauce homogène qui ne doit pas être brune.

Bouillie de gruau.

Gruau de blé	40 grammes.
Eau bouillante	3/8me de litre.
Beurre	5 grammes.
Sel	Q. S.

Le gruau bien lavé au préalable avec de l'eau froide et égoutté, est versé dans l'eau bouillante, ainsi que le beurre et un peu de sel. On fait cuire lentement, à feu modéré, jusqu'à consistance de purée épaisse.

ONZIÈME JOUR. — A midi : *soupe à la farine de riz, pigeon à l'étuvée, purée de carotte.* Le soir : *bouillie de mondamine* à la *sauce d'oranges.*

Soupe à la farine de riz.

Eau	3/8me de litre.
Crème douce	1/16me de litre.
Jaune d'œuf	nº 1/2.
Farine de blé	2 grammes.
Farine de riz	15 —
Sel	une pincée.

La farine de riz délayée dans 1/8 d'eau est versée, en remuant, dans un quart de litre d'eau bouillante. et porté lentement à l'ébullition. Après quinze minutes, on ajoute le sel et le beurre, puis la crème qu'on battra avec le demi-jaune d'œuf et la farine. Laisser bouillir encore une minute.

Pigeon à l'étuvée.

Jeune pigeon	nº 1.
Beurre	30 grammes.
Eau	3/8me de litre.
Sel	Q. S.

Le pigeon bien nettoyé, débarrassé du foie et de l'estomac, est cuit pendant une demi-heure dans 3/8 de litre d'eau légèrement salée. On ne laisse en bouillon qu'un huitième de litre dans lequel on ajoute le beurre et laisse mijoter le pigeon. Le bouillon qui a été prélevé sert à la préparation de la purée de carottes.

Purée de carottes.

Carottes	130 grammes.
Pain râpé	20 —
Beurre	15 —
Bouillon	3/8 de litre.

Les carottes sont bien nettoyées, lavées et découpées en tranches, puis versées dans le bouillon de pigeon, additionné d'eau. On fait cuire un quart d'heure, et l'on ajoute le pain, le beurre et un peu de sel. Quand le tout est bien cuit, on passe au tamis.

Bouillie de mondamine.

Crème douce	1/4 de litre.
Eau	1/4 de litre.
Mondamine	30 grammes.
Sel	une pincée.
Zeste d'orange	un petit morceau.

Dans la crème bouillante on met le zeste de citron, le sel, puis la mondamine préalablement délayée dans l'eau. On fait cuire lentement, pendant un quart d'heure, en remuant souvent.

Sauce d'oranges.

Tranches de pommes	40 grammes.
Eau	1/8me de litre.
Jus d'orange	1/16me de litre.
Farine de pommes de terre	2 grammes.
Sucre	2 cuillerées à thé

Les pommes sont cuites avec l'eau en une purée à laquelle on ajoute le sucre et le suc d'oranges dans lequel on a délayé la farine de pommes de terre. On fait cuire le tout, et l'on passe au tamis.

(1) Voir *Paris Médical*, nº 23. D'après le Dr KASACK et Mme HANNEMAN.

FORMULES THÉRAPEUTIQUES

Vaporisation

Dans la tuberculose pulmonaire, cinq fois en vingt-quatre heures, faire bouillir, pendant une heure à deux dans la chambre du malade, à l'aide de l'appareil vaporisateur de Lucas-Championnière, une à deux cuillerées à soupe de ce mélange dans un récipient en verre :

Gaïacol	50 grammes.
Eucalyptol	40 —
Acide phénique	30 —
Menthol	20 —
Thymol	10 —
Essence de girofle	5 —
Alcool à 90°	Q. S. p. 1 litre.

(HUCHARD.)

Asthénie cardiaque grave

Alcool à 90°	21 parties.
Huile volatile d'anis	1 —
Ammoniaque liquide	6 —

A prendre V à XV gouttes, plusieurs fois par jour, en suspension dans de l'eau sucrée ou sous forme de potion.

(E. RICKLIN.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

CLINIQUE. — **La fuchsine de Ziehl comme topique dans quelques pyodermites** (TRIBOULET, 3 mai 1912).

« Pour les impétigos, pour les ecthymas, pour les croûtes consécutives aux varicelles un peu confluentes et pénétrantes, pour les placards de pemphigus infectés, pour certaines croûtes au voisinage des suppurations du nez et de l'oreille (pyodermites), la fuchsine phéniquée nous donne les meilleurs résultats ».

Avec des compresses humides, imbibées d'eau d'Alibour, coupée au 1/3 ou au 1/4, on dégage la partie friable, superficielle des croûtes, puis à l'aide d'un tampon d'ouate, on imbibe, par pression directe, chaque élément croûteux saillant de fuchsine de Ziehl (solution de laboratoire). Celle-ci se sèche sur place, formant un vernis rouge. Chaque jour, on recommence et en trois à huit jours les croûtes deviennent punctiformes. Quand on fait sauter le dernier vestige de croûtelle, la fuchsine se dépose sur le petit godet impétigineux qui se cicatrise très rapidement.

CONCOURS MÉDICAL. — **Les indications opératoires dans l'appendicite** (NOVÉ-JOSSERAND, 5 mai 1912).

« Les neuf dixièmes de vos malades demanderont à se faire opérer. Ils auront raison.

« Plus on avance dans la vie chirurgicale, plus on se convainct de la nécessité de l'opération à froid. J'ai vu des choses surprenantes. J'ai vu une jeune fille qui n'avait présenté qu'une crise d'une durée de trois heures à peine, pendant laquelle la température n'avait pas dépassé 37°,8. La guérison avait été complète, le tableau clinique si atténué que le médecin avait pensé à des accidents névropathiques. J'ai opéré la malade, l'appendice était plein de pus.

« Le pronostic est donc impossible et c'est prendre une grosse responsabilité que de dire « ne faites rien ».

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Diphtérie spasmogène type tétanos sans extérioration membraneuse** (BITOT et MAURIAC, 2 mai 1912).

La diphtérie peut revêtir des types variés, pseudo-tétanos, syndrome méningitique, torticolis, trismus. Une observation nouvelle confirme l'existence clinique de ces modalités spasmodiques du bacille de Lœffler (*Paris médical*, 8 avril 1911). Du 18 octobre au 6 novembre, un malade présente tous les signes d'un tétanos intense (trismus, crises convulsives, opisthotonos, fièvre, *porte d'entrée d'infection*).

Le sérum antitétanique, le chloral, la morphine restent impuissants. Le 6 novembre, le malade entre à l'hôpital dans un état très grave; l'ensemencement de la gorge alors pratiqué montre la présence du Lœffler: à la 2e injection du sérum, les crises s'espacent ; après la 6e, le malade sort guéri. Cette histoire clinique est intéressante, au point de vue des accidents du travail : car ce n'était pas à un tétanos que l'on avait affaire, mais à une diphtérie qui n'engageait en rien la responsabilité de l'employeur.

PROGRÈS MÉDICAL. — **La tuberculose ganglionnaire latente chez l'adulte** (BEZANÇON, 4 mai 1912).

« L'étude de toutes les méthodes de dépistage de la tuberculose pulmonaire ou ganglionnaire latente est à reprendre dans un esprit nouveau : étant donnée la fréquence de la tuberculose latente, il ne s'agit plus seulement de dépister celle-ci, mais de connaître sa nature, sa qualité, de savoir s'il s'agit d'une tuberculose au début, qui va devenir évolutive, d'une tuberculose absolument torpide, immobilisée, ou bien d'une vieille cicatrice, tuberculeuse. Dans l'état actuel de la science, seule une étude médicale approfondie des antécédents du malade, de sa constitution, de son périmètre thoracique, par rapport à sa taille l'examen minutieux de son facies, de son habitus extérieur, une recherche attentive d'une anorexie insolite, d'un amaigrissement sans cause, d'une fébricule légère, d'une perte de forces inexplicable, permettront de dire qu'il ne s'agit pas d'une tuberculose latente anatomique, mais bien d'une tuberculose latente ayant une réelle importance clinique, car elle est en imminence de réveil et d'évolution vers une tuberculose manifeste ».

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **Sciatique et rétrécissements blennorragiques** (BARBELLION, 4 mai 1912).

Il existe une variété de sciatique à point de départ urétral ; un des éléments pathogéniques de l'affection est le rétrécissement de l'urètre. La cause véritable en est imprécise. La dilatation constitue dans ces cas un traitement aussi infaillible que réel.

PRESSE MÉDICALE. — **Applications thérapeutiques de l'action exercée sur les fibres musculaires lisses par le principe actif de l'hypophyse** (HOUSSAY et IBANEZ, 4 mai 1912).

Le principe actif secrété par la partie épithéliale postérieure de l'hypophyse influence directement les fibres musculaires lisses. L'effet entéro-cinétique est très puissant, il est plus sûr et plus rapide sur les constipations opiniâtres que l'hormonal et les produits similaires. L'action ocytosique est plus puissante encore. Dans des cas d'inertie absolue, rebelles à tous traitements, l'injection souscutanée du principe actif de l'hypophyse a déterminé la réapparition de fortes contractions physiologiques qui ont déterminé l'accouchement quinze à trente minutes après l'injection.

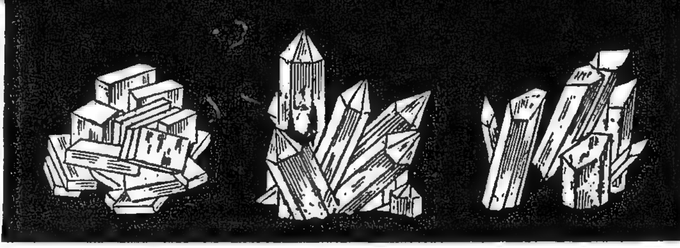
PÉDIATRIE. — **Traitement de la chorée par les injections intra-rachidiennes de sulfate de magnésie** (ROCAZ, 25 avril 1912).

L'efficacité de l'arsenic et de l'antipyrine dans la chorée est relative. Il est intéressant de rapporter les résultats donnés par une médication tentée par Marinesco en 1908 et que l'on vient de reprendre récemment. Cette thérapeutique nouvelle n'a pas les inconvénients des précédentes et paraît beaucoup plus active : chez 4 enfants, la guérison complète d'une chorée très intense a été obtenue en quelques jours par une ou deux injections sous-arachnoïdiennes de sulfate de magnésie. L'heureuse action des sels de magnésium sur les contractures musculaires du tétanos et de la tétanie fait comprendre, tout au moins par analogie, l'influence favorable de ce médicament sur les mouvements choréiques. Ponction lombaire: extraction de 10 centimètres cubes de liquide céphalo-rachidien; injection d'une égale quantité d'une solution de sulfate de magnésie, non effleuri à 25 p. 100 fraîchement préparée. Signalons quelques inconvénients passagers consécutifs à l'injection : douleurs dans les membres inférieurs, élévation thermique et dépression nerveuse.

SEMAINE MÉDICALE. — **Pathogénie des rétinites albuminuriques** (Pr CHAUFFARD, 24 avril 1912).

La pathogénie et l'évolution des rétinites albuminuriques paraissent subordonnées à des processus très complexes, à l'action de forces opposées dans lesquelles interviennent, une fois la néphropathie constituée, deux facteurs prépondérants : l'*hyperépinéphrie et l'imperméabilité rénale progressive*. L'hyperépinéphrie joue ce rôle de réaction protectrice qui s'ébauche dans tous les processus morbides ; par l'*hypercholestérinémie*, elle lutte contre la toxémie d'origine rénale ; par l'*adrénalinémie*, elle augmente le tonus cardio-vasculaire, compensant souvent avec excès la gêne provoquée par la sclérose du rein.

Il faut adjoindre l'intervention assez fréquente de l'hypertension céphalo-rachidienne dont on connaît les rapports avec l'hypertension artérielle. D'autre part la nature cholestérinique des plaques rétiniennes paraît histologiquement prouvée. Donc les troubles circulatoires rétiniens et l'hypercholestérinémie expliquent la pathogénie et les caractères des rétinites albuminuriques ; l'azotémie en donne le pronostic. Ces notions sont applicables aux rétinites des gravidiques et des diabétiques. Au point de vue thérapeutique, la ponction lombaire peut enrayer parfois les accidents au début. Le régime alimentaire, (en tenant compte de l'état rénal) comprendra le lait écrémé et la diminution du beurre ; il sera hypocholestérinique.



CHRONIQUE DES LIVRES

Kystes hydatiques du poumon, par le Dr P. ESCUDERO. 1912. 1 vol. in-8 de 270 pages, avec figures, 6 fr. (*Steinheil*, édit. à Paris).

Les kystes hydatiques sont particulièrement fréquents dans la République Argentine, où Hervera Vegas, Cranwell et d'autres ont poursuivi de nombreux et d'importants travaux. Le volume que publie P. Escudero est consacré à l'histoire anatomique, clinique et chirurgicale des kystes hydatiques du poumon, il n'y fait pas œuvre d'érudition et l'on y chercherait vainement certains travaux français récents. Mais il expose clairement la plupart des notions actuellement établies sur le sujet et montre nettement quelles sont les méthodes suivies en Argentine pour le diagnostic et le traitement des kystes hydatiques du poumon. Sur la technique opératoire de la pneumotomie, sur ses résultats, sur les complications post-opératoires on trouvera dans ce volume (auquel l'auteur a joint quelques observations personnelles intéressantes), nombre d'utiles renseignements.

P. LEREBOULLET.

Chirurgisches Vademekum für den praktischen Arzt, par le professeur Alfred SCHONWERTH, avec 43 figures dans le texte, 1912 (*Lehmann*, édit., à Munich)

Ce petit volume de 167 pages, d'un format commode, pouvant être mis aisément dans la poche du praticien, rendra service à ceux qui le liront, moins toutefois que les « vademecum » de thérapeutique médicale, ces derniers visant seulement à rappeler quelques formules médicamenteuses faciles à oublier. Un vade-mecum chirurgical ne peut être qu'insuffisant et répond forcément d'une façon incomplète au but que se propose l'auteur.

A. M.

Des fractures du rachis cervical sans symptômes médullaires, par JULES BŒCKEL et ANDRÉ BŒCKEL, 1911, 14 observations et 20 planches radiographiques inédites. 8 fr. (*Alcan*, édit., à Paris).

Il était bon qu'un mémoire soigneusement étudié, copieusement documenté vînt démontrer ce qu'on admettait jusqu'alors difficilement : 1° qu'il existe des fractures du rachis cervical très graves en apparence, souvent même fort compliquées, qui n'entraînent aucun symptôme du côté de la moelle ; 2° que ces fractures peuvent être aujourd'hui diagnostiquées ; 3° que, traitées à temps, elles sont susceptibles de guérir dans une très large mesure.

Basé sur 95 observations, dont 15 inédites, ce mémoire présente un puissant intérêt. Il est illustré par une série de vingt planches radiographiques.

De tels faits méritent d'être connus : ils ont besoin d'être traités de bonne heure si l'on veut qu'ils guérissent et ils doivent être distingués des simples entorses, du rhumatisme vertébral, voire même de la simulation. Au point de vue *médico-légal*, ces faits ont une importance de tout premier ordre.

ALBERT MOUCHET.

Technique chirurgicale infantile, indications opératoires, opérations courantes, par le Dr L. OMBREDANNE, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'hôpital Bretonneau. 1912, 1 vol. in-8, avec 210 figures dans le texte. 7 francs. (*Masson et Cie*, édit., Paris).

Dans ce livre qu'il a voulu faire essentiellement pratique, l'auteur a réuni les indications opératoires, les techniques spéciales ou les modifications nécessaires des techniques générales qui sont nécessitées par la chirurgie infantile.

Quelques procédés — et non des moins intéressants — sont personnels à Ombredanne. Le plus souvent il a emprunté à chacun « ce qu'il jugeait le meilleur de sa pratique, combinant parfois entre eux plusieurs procédés, les modifiant quand il l'a jugé avantageux. »

Pour chaque opération, Ombredanne conseille un seul procédé, toujours choisi d'après son expérience, aussi n'est-ce pas là une simple énumération de procédés ou de sous-procédés, mais l'exposé le plus clair possible de la technique qu'il pense, dans chacun des cas envisagés, être la meilleure.

J'ai tenu à dire le but — défini par lui-même — qu'Ombredanne s'était proposé en écrivant cet ouvrage et je puis ajouter que ce but a été parfaitement atteint. Très clair, très précis, ne craignant pas d'entrer dans les détails, l'auteur fait de chaque procédé opératoire une description à laquelle il n'y a plus rien à ajouter. De nombreuses figures, bien nettes, illustrent ce texte, et les élèves aussi bien que les praticiens, liront l'ouvrage avec plaisir et avec fruit.

ALBERT MOUCHET.

Recherches de parasitologie et de pathologie humaines et animales au Tonkin, par les Drs C. MATHIS et M. LÉGER, médecins-majors des troupes coloniales, avec préface de MM. A. Calmette et F. Mesnil. 437 pages, 1912, 1 vol. in-8, 14 planches hors texte. 25 fr. (*Masson et Cie*, édit., Paris).

Ce livre est le résultat de recherches poursuivies au Tonkin de 1908 à 1910 sur les parasites et les maladies parasitaires de cette colonie. C'est d'abord une véritable mine de documents où chacun trouvera à glaner, mais c'est aussi encore une étude microbiologique et hématologique considérable, souvent neuve et personnelle, tout au moins pour ceux qui n'auraient pas suivi dans les sociétés savantes et les revues spéciales les nombreuses notes préliminaires des auteurs sur la pathologie exotique et la parasitologie. La deuxième partie de ce laborieux travail, consacrée à la parasitologie animale, est illustrée de planches en couleurs, dessinées par un artiste annamite du nom de Nguyen van Canh, dont le talent est absolument hors pair. Parmi les plus remarquables, nous citerons celles sur le Leucocytozoon, celles sur les trypanosomes, celles sur le Plasmodium du macaque, etc. Tous ceux qui s'intéressent à la pathologie exotique, et je veux parler non seulement des médecins, mais encore des vétérinaires, des hygiénistes, des naturalistes, liront ce livre dans lequel ils auront à puiser souvent et avec profit.

PAUL DESCOMPS.

Jahreskurse für ärztliche Fortbildung. — Revue mensuelle donnant une mise au point sur toutes les questions que comprennent les cours de perfectionnement. (*Lehmann*, édit. à Munich).

Le numéro de mai est consacré à la neurologie et à la psychiatrie et comprend trois articles : 1° du privat-docent MARBURG, sur les rapports des glandes sanguines avec le système nerveux ; 2° du professeur BINSWANGER, sur les enfants arriérés ; 3° du professeur BERGER, sur les psychoses affectives et la démence précoce.

H.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Scritti Medici in omaggio a Augusto Murri, XXXV anno di insegnamento, 1876-1911. A cura della Societa medica chirurgica di Bologna, 1912. 1 vol. gr. in-8, de 750 pages, avec figures (*Tipografia Gamberini e Parmeggiani*, Bologna).

Manuel d'Anatomie humaine, par GEORGES GÉRARD, chef des travaux anatomiques à l'Université de Lille. Un vol. gr. in-8 de 1 176 pages avec 900 figures, cartonné, 30 francs (*G. Steinheil*, édit. à Paris).

Formulaire synoptique de Thérapeutique infantile. Maladies. Traitements. Formules, par le Dr H. LEGRAND, d'Amiens, 1912. 1 vol. in-18 de 252 pages ; cartonné 3 francs (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

L'Acétonurie. Sa valeur séméiologique. Son traitement, par le Dr HENRI MAUBAN. 1912, 1 vol. in-16 de 96 pages ; cartonné, 1 fr. 50 (Actualités Médicales) (*J.-B. Baillière el fils*, édit., à Paris).

L'ultra-microscope, dans le diagnostic clinique au laboratoire et dans l'enseignement. Cinématographie et projections, par le Dr PAUL GASTOU, 1912. 2e édition entièrement refondue, 1 vol. in-16 de 96 pages avec figures ; cartonné 1 fr. 50 (Actualités Médicales). (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

NÉCROLOGIE

LE DOCTEUR MARC SÉE

Marc Sée, qui vient de succomber à l'âge de quatre-vingt-six ans, était, comme son cousin germain, Germain Sée, d'origine alsacienne. Né en 1827 à Ribeauvillé, il commença ses études à Strasbourg où il fut l'élève de Sédillot, et vint à Paris en 1849 où il fut de suite reçu externe, puis interne l'année suivante, puis prosecteur. Il fut reçu docteur en 1856 avec une thèse sur « l'accommodation de l'œil et du muscle ciliaire ». En 1860, un travail sur « l'Anatomie et la physiologie du tissu élastique» lui permet d'obtenir le titre d'agrégé de la Faculté et en 1866 il devient chirurgien des Hôpitaux de Paris, successivement à Bicêtre, à l'hôpital du Midi, à Sainte-Eugénie, puis à la maison municipale de santé où il reste jusqu'à sa retraite (1890).



Phot. Gerschel.

LE DOTEUR MARC SÉE

Il occupa pendant dix ans le poste de chef des travaux anatomiques, succédant à Sappey et précédant Farabeuf (1868-1878).

Marc Sée était membre de la Société de Chirurgie, de la Société d'Anthropologie et de l'Académie de Médecine depuis 1878.

Il était chef des travaux anatomiques quand éclata la guerre de 1870. Il partit à la tête de l'ambulance de la Presse et soigna les blessés recueillis autour de Sedan. Arrêté par les Allemands, il parvint à approcher l'empereur et obtint sa mise en liberté. Il organisa alors une ambulance attachée à l'armée du Nord, ce qui lui valut la décoration de chevalier de la Légion d'honneur ; il fut promu officier en 1895.

Ses publications sont nombreuses : en collaboration avec Béclard il publia une édition française du Traité d'histologie de Kölliker ; il publia en 1862 une édition refondue du Traité d'anatomie descriptive de Cruveilhier ; il collabora au dictionnaire Dechambre et fit paraître son cours d'anatomie et de physiologie.

Le plus important de ses travaux fut : Recherches sur l'anatomie et la physiologie du cœur (1875, réédité en 1884), où se trouve développée et démontrée la théorie du fonctionnement actif des valvules.

LE DOCTEUR ELIE LAMBOTTE

La Belgique vient de perdre un de ses chirurgiens les plus distingués dans la personne du Dr Elie LAMBOTTE, fils de Henri Lambotte, professeur à l'Université de Bruxelles. A la mort de son père, M. E. Lambotte dut subvenir à ses besoins en se faisant fonctionnaire, et peu à peu, grâce à une énergie rare, il se fraya une voie dans la médecine où il acquit bien vite une réputation du meilleur aloi.

C'est comme chirurgien qu'il s'affirma. On lui doit un bouton anastomotique semblable à celui que Murphy devait « inventer » quelques années plus tard. Il imagina un traitement opératoire des fractures de la rotule, ainsi que la cure radicale de l'ulcère rond de l'estomac. Il fait de nombreuses publications sur l'opération de l'entéroptose, sur la fistulation intestinale dans le traitement de l'ascite, etc.

Comme l'ajoute le *Journal médical de Bruxelles*, l'œuvre scientifique du Dr Lambotte était reconnue de tous. C'était un opérateur hardi, original, adroit, doublé d'un hygiéniste qui s'intéressait même, à ses heures perdues, à la politique et ce qui est encore mieux, aux manifestations artistiques. H.

NOUVELLES

Legs Loutreuil. — Par décret promulgué au *Journal officiel*, est autorisée l'acceptation des legs suivants provenant de la succession de M. Loutreuil :

1° Par l'Académie des sciences d'une somme de 3 millions 500.000 francs ;

2° Par l'Université de Paris d'une somme de 2 millions 500.000 francs.

3° Par la caisse de recherches scientifiques d'une somme de 1 million.

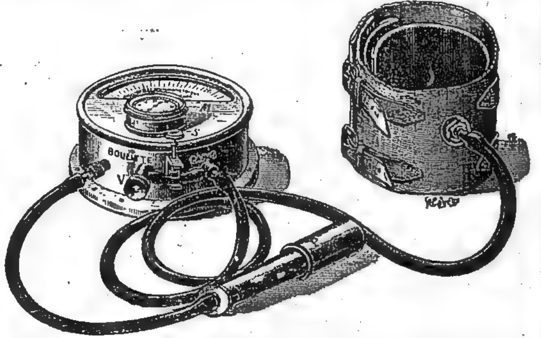
4° Par l'Institut Pasteur d'une somme de 100.000 francs.

La médaille de 1870-71. — Les médecins désireux de se faire délivrer la médaille commémorative de 1870-71 devront fournir à l'appui de leur demande l'original ou une copie certifiée conforme d'un ordre de service ou du diplôme délivré par la Société de Secours aux blessés (Croix Rouge) ou par d'autres sociétés similaires.

A défaut de ces pièces, leurs titres pourront être établis au moyen d'attestations d'autorités militaires ou civiles sous les ordres desquelles ils se trouvaient placés, ou d'extraits certifiés conformes de documents d'une authenticité certaine ou conservés dans les archives départementales ou communales et mentionnant expressément leur participation effective au service des hospices, hôpitaux et ambulances aménagés pour les malades et les blessés de la guerre.

La dentition des Hindous. — D'après le *British Journal of Dental Science*, qui le tient du *Times*, le peuple Hindou a de meilleures dents que le peuple Anglais ; parce que les Hindous ont une nourriture plus simple et ne mangent pas en grande quantité du sucre et autres mets dont l'action est des plus destructive pour les dents. Ils ont en outre l'habitude de les nettoyer avec de petites baguettes en bois souple provenant de certains arbres sacrés.

Les Hindous chiquent le bétel; cette habitude prise dès le jeune âge noircit les dents, les conserve, et ajoutée au végétarisme fait que ce peuple a les plus jolies dents du monde. Il existe surtout dans ce pays une habitude impérative, qui consiste à ce que les enfants et les adultes soient soumis avant le mariage à la plus minutieuse inspection physique, particulièrement pour les dents et les ongles qui, suivant les Hindous, correspondent aux bras, aux



NOUVELLES *(Suite)*

jambes et à la tête. Ils estiment de belles dents et de beaux ongles comme les preuves les plus irréfutables d'une constitution bonne, vigoureuse, offrant les garanties les plus heureuses pour les descendants mâles. Leur soin des dents étant le résultat d'une pratique de plus de 3.000 ans de rites religieux, il s'en suit que les mariages n'ont lieu qu'autant que les parents y consentent. Conséquemment, les descendants ont généralement de bonnes dents.

Si en Angleterre des parents refusent à leur fille le mariage avec l'homme de son choix à cause de sa défectuosité dentaire, elle peut néanmoins se marier avec lui et constituer une famille avec de mauvaises dents, tandis que d'après les rites Hindous, cette chose est impossible.

Une consultation en langue étrusque d'un dieu guérisseur. — Dans une récente communication à l'Académie des Inscriptions, M. Martha, professeur à la Sorbonne, a provoqué l'intérêt le plus vif en présentant le résultat de ses recherches sur la lecture et la traduction de la langue étrusque, demeurée jusqu'à présent inintelligible. Parmi les inscriptions qu'il est arrivé à comprendre et à traduire, il cite une consultation médicale relevée sur une lame de plomb.

Elle était sollicitée d'un dieu guérisseur par un vieillard âgé de quatre-vingts ans qui, hélas ! ne se nourrissait plus qu'avec difficulté. Le dieu, dans sa réponse, l'engage à absorber une bouillie de grains et, pour la faire mieux passer dans son gosier, quelques cuillerées d'eau fraîche. Voici le mot à mot de ce texte ancien et curieux. « Le père, âgé de quatre-vingts ans, se nourrit d'une manière misérable, hélas ! A cause de la faiblesse qui est venue à la suite de la saison (ou de la maladie ?), la gêne est chronique ; la nourriture est coupée en morceaux suffisamment petits. O Majesté suprême ! par le fait que n'existe pas le mouvement de la mâchoire, la nourriture reste dans le gosier obstrué. Hélas ! par suite de la faiblesse du malade, le grand-père est gauche de marche grandement ; à la suite de deux chutes, hélas ! récentes, voici que l'épaule se gonfle beaucoup, sa peau est tachée ; de bonne, son humeur devient mauvaise ; désormais, le repos complet disparaît. » Et voici la réponse de la divinité secourable : « Sois bien tranquille ! Si la paresse de mâchoire se prolonge : une bouillie de grain, suffisante de mesure. A partir de ce moment, le fait de se nourrir sera bien. Un petit grumeau venant à l'étouffer accidentellement, une cuillère d'ingestion d'eau froide est versée goutte à goutte et le passage est bien. Si l'épaule est gonflée et le sang extravasé, par le fait que cette tache est frottée de graisse, le gonflement du sang disparaîtra et le petit père sera grandement aimable. »

Bureau d'hygiène. — La vacance de directeur du bureau municipal d'hygiène est déclarée ouverte pour la ville de Tarbes (Hautes-Pyrénées) dans les conditions déterminées par l'arrêté municipal du 9 avril 1912.

Les candidats ont un délai de vingt jours, expirant le 22 mai 1912, pour adresser au ministère de l'Intérieur leurs demandes accompagnées de tous titres, justifications ou références permettant d'apprécier leurs connaissances scientifiques ou administratives, ainsi que la notoriété acquise par eux dans des services analogues ou des fonctions antérieures. Cette candidature s'applique exclusivement au poste envisagé.

A la demande doit être jointe une copie certifiée conforme des diplômes obtenus ; l'exposé des titres doit être aussi détaillé que possible et accompagné d'un exemplaire des ouvrages ou articles publiés. Les candidats peuvent en outre demander à être entendus par la commission du Conseil supérieur d'hygiène.

Hospices et secours de la ville de Bruxelles. — La place de médecin-résident à l'hôpital maritime Roger de Grimberghe est vacante. Le mandat est d'un an.

Conditions : être célibataire, le mariage subséquent sera considéré comme une cause d'expiration du mandat.

Posséder la connaissance pratique de la langue flamande. Défense de faire de la clientèle.

Avantages : traitement annuel de 2 400 francs. Logement, feu, lumière et nourriture.

Il est rappelé aux intéressés :

1° Qu'au point de vue des conditions exigées pour l'obtention du mandat de médecin adjoint ou de chirurgien adjoint dans les hôpitaux et hospices de Bruxelles, l'année de service à l'hôpital maritime équivaut à deux années de service en qualité d'aide-médecin ou d'aide-chirurgien dans les hôpitaux de Bruxelles ou à deux années de service en qualité de médecin des pauvres à Bruxelles.

2° Que le médecin-résident qui aura rempli ses fonctions à l'entière satisfaction du Conseil aura un droit de préférence pour l'obtention d'une place d'aide ou d'aide-résident dans les hôpitaux, ou d'aide-adjoint à l'assistant spécial chargé du laboratoire des recherches cliniques ou de radiographie, et, éventuellement, pour l'obtention d'une place de médecin des pauvres ou d'adjoint.

Les demandes seront reçues jusqu'au 11 mai 1912 au Secrétariat de l'administration, boulevard du Jardin Botanique (hôpital Saint-Jean), où tous renseignements complémentaires pourront être obtenus.

Construction d'une maison de santé à Bagneux. — Le Conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine vient d'adopter le rapport suivant de M. Vallin sur la construction projetée d'une maison de santé à Bagneux :

1° Un avis favorable est donné à la création d'une maison de santé au lieudit « Le Champ-des-Oiseaux », commune de Bagneux sur une étendue qui aura au moins 5 hectares.

2° L'établissement ne pourra recevoir plus de 100 contagieux, ni un total de plus de 150 malades de toutes catégories.

3° Les pavillons de contagieux seront complètement séparés par clôtures ou par haies résistantes des autres parties de l'établissement.

4° L'isolement des contagieux sera individuel ; les malades ne devront sortir de leur chambre qu'après guérison complète et désinfection.

5° En principe et sauf autorisation exceptionnelle et par écrit du médecin en chef ou du directeur, les parents et amis ne pénétreront pas dans les chambres des contagieux ; ils ne pourront voir les malades et converser avec eux que du dehors par les baies ou parois vitrées. Les personnes non malades qui auront obtenu de séjourner près d'un contagieux ne pourront quitter l'établissement qu'après avoir été désinfectées.

6° Le service dans les pavillons d'isolés se fera conformément aux règles rigoureuses de l'asepsie et de l'antisepsie médicale.

7° L'eau destinée à la boisson sera stérilisée.

8° Les eaux résiduelles de toute origine et les déjections humaines seront désinfectées.

9° Les locaux, vêtements, linge et literie ayant servi aux contagieux seront également désinfectés.

10° Des voitures d'ambulance seront mises à la disposition des malades pour le transport de leur domicile à la maison de santé ; après chaque emploi elles seront désinfectées.

11° Les infirmiers ne pourront sortir de l'établissement qu'après avoir été contrôlés par le service de la direction qui se sera assuré que toutes les précautions ont été prises suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel et Grand Hôtel d'Aix. — *1er ordre.* Guibert frères et Gaudin, propriétaires.

Hôtel Astoria et de l'Arc Romain — 182 chambres, 43 bains. — Création du dernier moderne. — En face les Thermes et le Parc. — Télégrammes : *Astoria.*

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, Centre de la Ville, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique "Jardin-Restaurant", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — Bernascon, propriétaire.

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Bouveret (Lac de Genève, Valais, Suisse).

Hygiène Palace et Médical Hôtel (ouvert toute l'année). — Traitement contre les rhumatismes, obésité, etc. Fours résineux. Hydrothérapie, électrothérapie. Bains médicaux de toute composition. Service médical. Traitement et pension à prix modéré.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtel-Guyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout 1er ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — Védrine frères.

Châtel-Guyon.

Hôtel des Bruyères et Central Hôtel. — Maisons de famille, Grand jardin. Pension de 8 à 12 francs. — *Exécution rigoureuse des régimes.* — E. SINET, propriétaire.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.*

Grand Hôtel des Thermes (1er ordre), recommandé par le T. C. F.

Hôtel des Sources (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

Martigny-les-Bains.

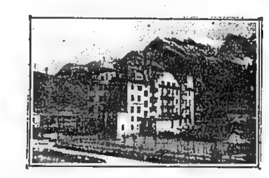
Hôtel International (1er ordre). 200 chambres. — Salles de bains. Menus de régime.

Grand Hôtel des Bains. — Très confortable, communique avec l'établissement hydrothérapique.

Pougues.

Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



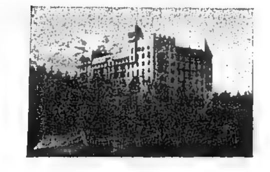
Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Nouvel Hôtel. — 1er ordre. Sur le parc. En face de l'établissement. 250 chambres. Appartements avec salle de bains. Lavabos à eau chaude et froide. Tables de régime. Orchestre.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Épreuve clinique.* — Séance du 1er mai : MM. Monier-Vinard, 19 ; Fiessinger, 18 ; Armand-Delille, 19.

Séance du 3 mai : MM. Tixier, Salomon et Boidin, 18 ; Laederich, 18 1/2.

Séance du 6 mai : MM. Debré et Nathan, 17 ; Babonneix, 19 ; Gougerot, 15.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Lecture.* — Séance du 1er mai : MM. Picot, 21 ; Capette, 26 ; Martin, 30 ; Mathieu, 27.

Séance du 3 mai : MM. Barbier, 24 ; Gernez et Mocquot, 27.

Sont admis à prendre part à la première épreuve clinique :

MM. Martin, Mercadé, Sauvé, Gernez, Hallopeau, Mocquot, Okinczyc, Mathieu, Marcille, Capette, Bréchot, Piquand, Heitz-Boyer, Küss, Barbier, Kendirdjy, Bazy, Guimbellot, Roux, Gasne, Français.

Séance du 6 mai : MM. Martin, 18 ; Bazy, 14 ; Heitz-Boyer, 17.

Assistance médicale. — *Lecture des copies.* — Séance du 2 mai. — MM. Wallimann 10+16=26. — Hutinet 12+14=26. — Chalart 11+15=26. — Capot de Quissac-Naudin 7+10=17. — Strauss 11+15=26.

Séance du 3 mai. — MM. Wallimann, 10 + 16 = 26 ; Hutinet, 12 + 14 = 26 ; Capot de Quissac-Vandrin, 7 + 10 = 17 ; Chalard et Strauss, 11 + 15 = 26.

Séance du 6 mai. — MM. Fenard, 10+7=17 ; Wallimann, 13+7=20 ; Bougeant, 15+8=23.

Concours pour le prix de l'internat en pharmacie des hôpitaux et hospices de Paris. — Ce concours sera ouvert le 6 juin à midi dans la salle des concours de l'administration de l'Assistance publique, 49, rue des Saints-Pères.

Tous les internes en pharmacie des hôpitaux et hospices sont tenus de prendre part à ce concours, sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Ils doivent se faire inscrire à l'administration centrale (service du personnel), 3, avenue Victoria, de 11 heures à 3 heures, du 9 au 18 mai inclus.

Collège de France. — Appelée à dresser une liste de deux candidats à la chaire d'histologie comparée vacante au Collège de France par la retraite du professeur Ranvier, l'Académie des sciences a présenté après de nombreux tours de scrutin : en première ligne, M. Laguesse ; en deuxième ligne, M. Nageotte.

On se rappelle que M. Nageotte avait été présenté en première ligne par l'assemblée des professeurs du Collège de France, et M. Jolly en seconde ligne.

Prix Aubanel. — La Société médico-psychologique, dans sa séance solennelle du 29 avril 1912, a décerné le prix Aubanel (1.000 fr.), au Dr R. Benon, médecin de l'hospice général de Nantes, pour un mémoire sur les troubles psychiques au cours des polynévrites».

Hôpitaux de province. — LE MANS. — Le lundi 10 juin 1912, à neuf heures du matin, un concours public sera ouvert à la Faculté de médecine de Paris pour une place de chirurgien suppléant, une place de médecin suppléant et une place de chirurgien accoucheur suppléant à l'hôpital du Mans.

Au jour fixé pour l'ouverture du concours, les candidats devront avoir deux années de pratique comme docteurs de l'une des facultés de France et être de nationalité française.

Les deux années de pratique comme docteur ne seront pas exigées des anciens internes des hôpitaux des villes où siège une faculté; ils pourront, en conséquence, concourir dès qu'ils seront munis de leur diplôme de docteur.

S'adresser au secrétaire général des hospices du Mans.

Officiers de l'Instruction publique. — Sont nommés : MM. les Drs Ball et Boutes (de Paris), Chatenoux (de Frangy), Chenais (de Paris), Guignon (de Constantine), Labady et Lafond (de Paris), Machtou (d'Alger), Plichon (de Créteil), Vidal (d'Alger).

Officiers d'Académie. — Sont nommés : MM. les Drs Badin, Béliard, Chabassut, Cibrie et Crépin (de Paris), Cuby (de Remchi, Oran), Esnault (du Mans), Guerido (d'Oran) Hazard, Herrenschmidt et Hyvert (de Paris), Lemerle (de Marseille), Lesne (Loos-lez-Lille), Pérol et Rochu (de Marseille), Saint-Béat (de Toulouse), Sanson (de Paris), Tabet (de Tlemcen), Toy (d'Aix-en-Provence), Vialle (de Brive).

Prix Desmazures. — La Société de médecine publique et de génie sanitaire attribuera, chaque année, pendant cinq années consécutives à partir du 1er janvier 1913, une médaille d'or à une œuvre ayant pour but la recherche et la vulgarisation des mesures de prophylaxie, la préservation de la santé publique, l'amélioration des conditions hygiéniques des malades.

Une somme de 1 000 francs sera, en outre, consacrée soit à l'impression du manuscrit ou du tirage de l'imprimé récompensé et à sa distribution aux principaux intéressés, soit à l'achat de l'appareil récompensé qui serait mis à l'essai par un médecin chef de service d'un hôpital public ou privé désigné par le jury. Les concurrents, membres ou non de la Société, devront faire acte de candidature par lettre adressée au président de la Société, 28, rue Serpente, et déposer leur œuvre avant le 15 décembre de chaque année. Le prix sera décerné dans le courant du mois de janvier suivant. Pour le prix de 1913, les candidatures seront reçues par le président de la société avant le 16 décembre 1912. Le prix sera décerné en janvier 1913.

Hommage à M. Just Lucas-Championnière. — L'association de la presse médicale a fêté, à l'occasion de son dernier dîner mensuel, l'élection de M. Lucas-Championnière à l'Institut et le cinquantenaire de son entrée dans la presse médicale. Son premier article dans le *Journal de médecine et de chirurgie pratiques* date en effet de mai 1862.

Des discours ont été prononcés par MM. Albert Robin, Bardet, de Fleury, Charlier-Tabur, Blondel et Granjux, au nom des associations scientifiques qu'ils représentent.

Institut du radium à Berlin. — Un institut du radium a été ouvert à Berlin le 1er avril. Le directeur est le professeur His ; il a pour assistant le Dr Gudzent.

Société royale de Londres. — Lord Lister a légué une somme de 250.000 francs à cette société.

Prix Leconte. — L'Académie des sciences examine en ce moment s'il y a lieu d'attribuer ce prix en 1912. Ce prix d'une valeur de 50 000 francs est destiné à celui qui a fait une découverte capitale dans les sciences, dans n'importe quel domaine. Ce prix, qui n'a pas été distribué depuis douze ans, a été attribué pour la dernière fois en 1900 à M. le professeur Blondlot (de Nancy).

Hommage au professeur Lagrange. — Le 21 avril a eu lieu à Bordeaux la remise de l'objet d'art offert au professeur Lagrange en l'honneur de la nouvelle organisation de la clinique ophtalmologique de l'hôpital Saint-André. Le Dr Beauvieux a pris la parole pour remettre l'objet d'art au professeur Lagrange ; puis

NOUVELLES PUBLICATIONS

LA VIE MEDICALE *(Suite)*

le Dr Cosse, le plus ancien des élèves, rappelle ce qu'était le modeste service d'ophtalmologie qu'avait organisé autrefois le Dr Lagrange à l'hôpital Saint-André. Le professeur Motais lit une dépêche de son fils, élève du professeur Lagrange, actuellement dans l'Ouadaï.

Enfin le maître, très ému, remercie tous ceux qui l'entourent et est heureux de voir la réalisation d'un rêve depuis longtemps caressé : l'installation d'une clinique ophtalmologique moderne.

Élections de l'A. G. — A la suite des votes émis à la récente assemblée générale de l'A. G. si tragiquement marquée par l'hémorragie cérébrale qui frappa à mort le président, M. le Dr Lande, ont été élus : *vice-président*, M. Combemale (Lille), *Secrétaire des séances*, M. Régis. *Membres du conseil général*, MM. Bilhaut (Paris), Dignat (Paris), Saquet (Loire-Inférieure), Bazot (Yonne), Bousquet (Puy-de-Dôme), Cousyn (Morbihan), Dayot fils (Ille-et-Vilaine), Gilson (Charente), Hirigoyen Louis (Gironde), Lutaud Auguste (Paris), Raymond (Haute-Vienne), Roudouly (Tarn-et-Garonne). Sarles (Bouches-du-Rhône). Séailles (Paris), Thiery (Meuse).

Le Dr Genevois est acquitté. — Le Dr Genevois vient d'être acquitté par la cour d'assises de Besançon. Il avait été accusé de tentative d'empoisonnement contre un de ses confrères à Beaume-les-Dames. Les professeurs de l'école de médecine de Besançon ont été unanimes à témoigner en sa faveur.

Exercice illégal de la médecine. — M. G. J. Macaura, dont on a beaucoup parlé cet hiver, à la porte de qui on faisait queue boulevard Haussmann, est allé essayer de vendre son *Pulsoconn* en Allemagne. C'est maintenant qu'il a quitté la France qu'il est convoqué chez le juge d'instruction ; il est poursuivi pour exercice illégal.

Et le numéro d'*Elxcelsior* du 8 mai contient encore sa réclame, avec son portrait.

Mariages. — Le 7 mai a été célébré le mariage de Mlle Jeanne Richer, fille du Dr Paul Richer, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, professeur à l'École des Beaux-Arts, avec M. le Dr Charles Coutela, ancien interne des hôpitaux. — Aujourd'hui 11 mai, est célébré le mariage de M. le Dr Jean Rouget, ancien interne des hôpitaux avec Mlle Angèle Duflocq, fille du regretté médecin des hôpitaux, à midi en l'église Saint-Philippe du Roule.

Nécrologie. — Le Dr Léon Rolland, sénateur. — Le Dr Hommey (de Sées), chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de l'Orne. — Le Dr Boléas, médecin de la marine en retraite. — Le Dr Th. Aude, médecin de la marine en retraite. — Le Dr Marc Sée, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, chirurgien honoraire des hôpitaux. — Le Dr Léon Scouly Logotheti, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine de Jassy (Roumanie).

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M. le professeur **Gilbert.** Le ***Samedi 11 Mai,*** à 10 h. 1/2.

Le Dr **Castaigne** fera une conférence sur : *L'épreuve du repos hépatique, sa valeur dans le diagnostic des maladies du foie.*

Service de la Clinique Médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 13 AU 18 MAI 1912.

Lundi 13 Mai, 9 heures. — Dr **Jomier.** — Examen fonctionnel du tube digestif (suite).

9 h. 1/2 — Visite de M. le Pr **Gilbert.**

11 heures — Dr **Chabrol** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 14 Mai, 9 heures. — Dr Maurice **Villaret** : Séméiologie du système nerveux : contractures (suite).

9 h. 1/2 — Visite de M. le Pr **Gilbert.**

11 heures. — Dr **Guilleminot** : Electricité et radiologie dans les affections du système neuro-musculaire.

Mercredi 15 Mai, 9 heures. — Dr **Jomier** : Examen fonctionnel du tube digestif (suite).

9 h. 1/2. — Visite de M. le Pr **Gilbert.**

10 h. 1/2. — M. le Pr **Gilbert** : Rédaction et correction des ordonnances de la semaine précédente. (Traitement de la rougeole). Présentation de malades.

Jeudi 16 Mai, 9 heures. — Consultation externe. — 9 h. 1/2. Visite de M. le Pr **Gilbert**. — 11 heures. Dr Maurice **Villaret** : Balnéothérapie.

Vendredi 17 Mai, 9 heures. — Dr **Herscher** : Séméiologie physique du poumon. Murmure vésiculaire et ses modifications. — 9 h. 1/2. — Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures. Dr **Chabrol.** — Technique de la réaction de Wassermann.

Samedi 18 Mai, 9 heures. — Dr **Lippmann** : Frottements péricardiques. — 9 h. 1/2 Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 10 h. 1/2. Clinique de M. le Pr **Gilbert** : Sur les diverses modalités de l'insuffisance aortique, à propos de cinq cas.

Conférences cliniques sur les maladies nerveuses. — Le Dr **Babinski,** médecin de l'hôpital de la Pitié, reprend ses conférences cliniques sur les Maladies du système nerveux ***samedi 11 mai***, à 10 heures et demie du matin et les continuera les samedis suivants à la même heure.

La construction de l'Amphithéâtre de l'Hôpital de la Pitié n'étant pas achevée, les conférences auront lieu provisoirement dans *l'Amphithéâtre de l'École des Infirmières à la Salpêtrière.*

Cours et exercices pratiques d'oto-rhino-laryngologie. — M. Dr **Castex,** chargé de cours, assisté de MM. **Collinet, Rabé** et **Blanluet,** a commencé le mardi 7 mai 1912, à neuf heures du matin, à l'école pratique, un cours de chirurgie spéciale pour les affections de l'oreille, du nez et du larynx. Il le continue les jours suivants, à la même heure.

Les élèves inscrits sont exercés aux diverses interventions opératoires de la spécialité.

Le cours sera complet en 12 leçons.

Le droit de laboratoire à verser est de cinquante francs.

Sont admis, tous les docteurs français et étrangers, ainsi que les étudiants immatriculés titulaires de 16 inscriptions.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Faculté (guichet no 3), les mardis, jeudis et samedis, de midi à trois heures.

Un certificat d'assiduité est délivré aux élèves.

Thérapeutique médicale. — HOPITAL BROUSSAIS. — Le Dr **André Bergé,** médecin de l'hôpital Broussais, commencera le mardi ***14 mai*** à 11 heures du matin, salle Lasègue, ses conférences de *Thérapeutique médicale* et les continuera tous les mardis à la même heure jusqu'à la fin de juillet.

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — M. **Béclère,** de l'hôpital Saint-Antoine, fera dans l'amphithéâtre du service de M. le professeur Chauffard (Pavillon Morana) des leçons sur l'examen radiologique de l'estomac, les ***mardi 14 mai*** et ***jeudi 23 mai,*** à dix heures et demie.

160

MEMENTO DE LA QUINZAINE

11 Mai. — Dernier délai pour l'inscription pour le concours de chirurgien-adjoint à l'hôpital de Dieppe. S'inscrire au secrétariat des hospices civils à Dieppe.

11 mai. — Conférence de M. le Pr **V. Pauchet** sur le *Secret de la santé, du succès et du bonheur*, sous les auspices de la société végétarienne de France, à la salle des Agriculteurs de France, 8 rue d'Athènes à Paris.

12 Mai, à 5 heures, 17, rue de Tocqueville. — « Les Dimanches du Praticien ». M. **Gastou** : Sports et Alpinisme au point de vue physiologique et médical.

12 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq** : Hydrothérapie des voies respiratoires.

13 Mai. — Ouverture du Congrès annuel français d'oto-rhino-laryngologie, à Paris, à l'hôtel des Sociétés savantes, 8, rue Danton (du 13 au 15 mai).

13 Mai. — A 1 h. 1/2 ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Denicker**, prosecteur : Opérations gynécologiques.

13 Mai, à 10 h. 1/2, Asile Sainte-Anne, M. le Dr **Laignel-Lavastine**, agrégé : Les troubles psychiques dans les accidents du travail.

13 Mai. — Concours pour 3 places d'interne titulaire en médecine et en chirurgie à la maison départementale de Nanterre.

14 Mai. — A 9 heures, à l'hôpital Lariboisière. Ouverture du cours pratique et élémentaire de clinique oto-rhino-laryngologique. M. **Juin** et Mme **Bouteil**.

14 Mai. — Ouverture du concours devant la Faculté de Montpellier pour une place de chirurgien des hôpitaux d'Avignon.

18 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à une place de médecin de l'hospice de la Reconnaissance (fondation Brézin) à Garches (Seine-et-Oise). S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique, 3, Avenue Victoria, à Paris, de midi à 3 heures.

19 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Baudon**, *Radiodiagnostic gastro-intestinal.*

19 Mai. — A dix heures, visite de l'Institut médico-pédagogique 22, rue Saint-Aubin, Vitry sur-Seine. Causerie sur l'éducation des anormaux par le Dr **G. Paul-Boncour**, médecin en chef. Démonstrations pratiques par M. J. Boyer, directeur pédagogique.

Moyens de communication : Tramways électriques Châtelet-Vitry (Mairie) Châtelet-Choisy-le-Roi (descendre à la Mairie de Vitry) durée du trajet 30 minutes. Départs toutes les 10 minutes.

20 Mai, à 10 h. 1/2, Asile Sainte-Anne. M. le Dr **Laignel-Lavastine**, agrégé. : Les réactions antisociales des psychopathes dans l'enfance et l'adolescence, à la caserne et aux colonies.

20 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour deux places de médecins-chirurgiens suppléants aux hospices de Vienne (Isère). S'inscrire au secrétariat des hôpitaux de Vienne ou de Lyon.

20 Mai. — A Paris, ouverture du IIe congrès de médecine légale de langue française (du 20 au 21 mai). S'adresser à M. Dervieux, 13, boulevard Saint-Michel, à Paris.

22 Mai. — A neuf heures à l'hôpital Lariboisière. M. **Halphen** : Conférence sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif.

23 Mai. — A 5 heures, à l'École de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. M. le Dr **Bérillon** : Psychothérapie du caractère. Les habitudes névropathiques.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chef des travaux de physiologie à l'Ecole de médecine de Tours.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie-pharmacie à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour l'emploi de dix places de rédacteur à l'Assistance publique. S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique à Paris, 3, avenue Victoria, de midi à trois heures.

24 mai. — A Nancy, ouverture du 11e Congrès de l'internat des hôpitaux (24 et 25 mai).

25 Mai. — Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

25 Mai. — A Fécamp, réunion des médecins-fondateurs et directeurs de « Gouttes de lait » et philanthropes (26 au 28 mai).

26 Mai. — Visite du sanatorium de Rueil, 4, place Bergère à Rueil (ce sanatorium est destiné au traitement des maladies nerveuses), Causerie sur la conduite à tenir vis-à-vis d'un morphinomane. En raison de l'affluence de la foule aux tramways en ce jour de Pentecôte, l'administration du sanatorium met à titre gracieux des voitures à la disposition des confrères. Rendez-vous Porte Maillot à 9 heures et demie. Arrivée au sanatorium à dix heures Conférence et visite de l'établissement. A 9 h. 1/4, visite de la Malmaison. Retour à la Porte Maillot vers midi et demi.

Prière de s'inscrire d'avance par lettre auprès du Dr Desfosses, 17, rue de Tocqueville.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

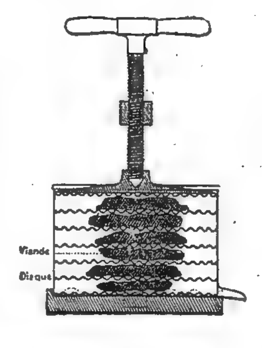
Mardi 14 mai, à une heure. — M. Petit. Méningites et réactions méningées dans l'urémie. (MM. Albert Robin, président ; Thoinot, Widal et Nobécourt). — M. Paillard. Traumatismes et myocardites. Revision critique. (MM. Thoinot, président ; Albert Robin, Widal et Nobécourt). — M. Altermann. Les hémorragies méningées au cours de méningites tuberculeuses. (MM. Widal, président ; Albert Robin, Thoinot et Nobécourt). — M. Levin. Recherches expérimentales sur l'involution du thymus. (MM. Prenant, président ; Quénu, Retterer et Chevassu). — M. Gourvitch. La chirurgie vésicale des fistules vésico-vaginales. (MM. Quénu, président ; Prenant, Retterer et Chavassu.)

Mercredi 15 mai, à une heure. — M. Ballerin. Contribution à l'étude du redressement des déviations de la cloison des fosses nasales par la résection sous-muqueuse. (MM. Reclus, président ; Nicolas, Letulle et Lœper). — Mlle Popoff. Contribution à l'étude du repli semi-lunaire et de la caroncule lacrymale chez l'homme. MM. Nicolas, président ; Reclus, Letulle et Lœper). — M. Philippe. Revue clinique et contribution au traitement des points de côté des tuberculeux. (MM. Letulle, président ; Reclus, Nicolas et Lœper).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

APPAREIL NOUVEAU

Si la zomothérapie n'a pas pris, dès le début, tout le développement auquel elle avait droit, cela tient surtout au rendement déplorable des presses à viande ordinaires du commerce qui restaient impuissantes à vaincre la texture élastique de la viande crue. C'est pourquoi on devait se contenter d'administrer cette viande crue aux malades sous forme de pulpe, à la dose de 5 à 600 grammes par jour. Malheureusement les résultats étaient loin d'être en rapport avec la répugnance qu'elle provoquait.



Cette apparente impossibilité de la méthode « zomothérapique » a enfin reçu sa solution : un appareil nouveau breveté, la presse A. Petit, rend la zomothérapie accessible à toutes les classes, sans qu'intervienne la question de dégoût de la part des malades ou de dépense de la part de l'entourage.

On obtient, en effet, avec la presse A. Petit, sans effort et à froid un suc rosé, clair, vivant et abondant (50 p. 100 environ). C'est là le moyen le plus sûr et le plus économique qui s'offre aux malades pour la stricte exécution de la zomothérapie.

1911-1912, N° 25 **SOMMAIRE** 18 Mai 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre. — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL" *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* **12** fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/o** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris *(sur présentation de cette page)*.

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :
(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier.**

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre"**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur **12** fr. **50**), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE, Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en autom. bile de Tunis à Korbous et

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

LA DÉLIVRANCE DES MÉDICAMENTS AUX INDIGENTS DANS LES CONSULTATIONS HOSPITALIÈRES

Les indigents inscrits au bureau de bienfaisance ont droit aux médicaments gratuits. Mais, dans l'état actuel des choses, ces malades ne peuvent toucher leurs médicaments, que si ceux-ci leur ont été prescrits par le médecin du bureau de bienfaisance.

Si ces nécessiteux sont venus consulter dans une consultation des hôpitaux de l'Assistance publique et non pas au bureau de bienfaisance, ils ne peuvent toucher les médicaments qui leur y sont prescrits. Ou bien, ils doivent se rendre au bureau de bienfaisance et faire contresigner l'ordonnance du médecin d'hôpital, par le médecin du bureau de bienfaisance.

Cette contresignature a déjà en soi quelque chose d'anormal, mais du moins n'a pas une grande importance. Ce qui est grave, c'est le préjudice considérable porté à l'indigent, par cette obligation.

Le malheureux a déjà perdu une matinée entière, pour obtenir une consultation à l'hôpital. Il est obligé de perdre une seconde matinée le lendemain, pour aller faire signer son ordonnance par le médecin du bureau de bienfaisance, en sorte que s'il ne paye pas ses médicaments, il perd deux demi-journées de travail, ce qui revient au même.

Les choses se passent ainsi depuis le 28 avril 1910, époque d'une circulaire de M. Mesureur, fixant cette législation spéciale.

Il est inutile d'insister sur ce que ce règlement a de pénible pour les malheureux qu'elle atteint. Justement émue de cette situation, la Société des médecins des hôpitaux en a saisi M. Mesureur, qui a consenti de fort bonne grâce à abroger sa circulaire de 1910.

A l'avenir donc, les ordonnances délivrées aux indigents par les médecins chargés des consultations hospitalières pourront être exécutées, soit dans les pharmacies des dispensaires, soit par les pharmaciens de la ville fournisseurs de l'administration de l'Assistance publique, dans les arrondissements où il n'existe pas de dispensaire.

Très légitimement et pour prévenir tout abus, M. Mesureur a mis à cette autorisation certaines conditions :

1° Les ordonnances seront rédigées en tenant compte, tant pour la nature des médicaments que pour les quantités, des prescriptions du formulaire spécial à l'usage des bureaux de bienfaisance ;

2° Un formulaire sera remis à chaque médecin du service des consultations, qui en donnera reçu et prendra l'engagement de s'y conformer.

3° Les dites ordonnances seront délivrées en *double expédition* et seront toutes deux signées par le médecin consultant, à l'exclusion des élèves.

Il y a lieu d'espérer que tous, dans ces consultations hospitalières, nous saurons nous conformer à ces nécessités administratives, pour le plus grand bien des nécessiteux. G. MILIAN.

CURIOSITÉS

LES DOUZE COMMANDEMENTS DE L'APPENDICITE

M. Maurice Chideckel (*New-York med. Journal*) résume en douze commandements ce qu'il faut connaître du diagnostic et du traitement de l'appendicite.

1° Ne jamais traiter le malade médicalement : *a*) quand il existe des signes de péritonite ; *b*) quand la température va s'élevant ; *c*) quand on perçoit nettement une tumeur dans la fosse iliaque droite ; *d*) quand le pouls est lent, la température basse, avec des signes de péritonite locale et que l'appendice commence à se gangréner ; *e*) quand les douleurs cessent brusquement ; *f*) quand la proportion des mononucléaires est supérieure à 30 ; *g*) quand l'accélération du pouls n'est pas en rapport avec la température ; *h*) quand les symptômes deviennent graves peu après le début ; *i*) quand il y a déjà eu d'autres crises antérieurement.

2° Ne pas faire le traitement médical s'il s'agit d'un enfant ; l'éclosion d'une péritonite et la formation d'un abcès se produisent d'une façon très précoce à cet âge.

3° Ne pas confondre l'appendicite avec la fièvre typhoïde, l'arthrite coxo-fémorale, la typhlite stercorale, la lithiase intestinale, l'obstruction intestinale, la cholécystite avec distension, l'abcès périnéphrétique, la péritonite tuberculeuse, la grossesse extra-utérine, la colique néphrétique, le carcinome du cæcum, l'hypocondrie l'hystérie.

4° Ne pas diagnostiquer l'appendicite si la pression exercée le long du côlon descendant ne provoque pas de douleur dans la fosse iliaque droite.

5° Ne pas s'en remettre exclusivement au signe de Blumberg : si l'on comprime avec la main le point de Mac Burney et qu'on enlève cette main brusquement, la décompression de la paroi détermine une douleur aiguë de courte durée. Ce signe se rencontre dans tous les cas d'inflammation péritonéale.

6° Ne pas traiter médicalement si le signe de Blumberg existe. Il s'agit d'une péritonite.

7° Ne rien faire qui puisse altérer les téguments. Donc pas d'application de sinapismes, d'essence de térébenthine, d'eau très chaude.

8° Ne pas donner de nourriture, même de l'eau.

9° Ne pas permettre au malade de se mouvoir dans son lit. On peut ainsi hâter la perforation.

10° Ne rien donner qui puisse augmenter le péristaltisme soit du petit, soit du gros intestin.

11° Ne pas prescrire de médicament susceptible de paralyser le tonus nerveux, d'entraver l'expulsion des produits toxiques, ou de masquer les symptômes de la maladie.

12° Ne pas formuler un pronostic trop favorable, quelque bénin que puisse paraître le cas.

CHRONIQUE

DERNIERS VESTIGES EN FRANCE DU CULTE DU FEU : LA FÊTE DES BOUZAS OU LES NOCES NOIRES DU MARAIS DE MONT (VENDÉE)

Coutume disparue.

Par le Dr MARCEL BAUDOUIN (de Vendée),
Secrétaire général de la Société préhistorique française.

Tous les folkloristes et ethnographes, qui ont bien voulu jeter un coup d'œil sur l'ouvrage que j'ai publié il y a quelques années déjà (1), et qui a pour titre (si énigmatique pour tant de personnes) *Le Maraichinage*, savent ce qu'est cette partie du département de la Vendée, qu'on appelle *Les Marais*; et plus particulièrement quelle région l'on connaît sous le nom de *Marais breton* ou *Marais du Nord*, dont la partie sud-ouest est désignée par le terme *Marais de Mont* [Marais situé entre l'ancienne Ile de Mont et le Continent]. (*Fig. 2 et 3.*)

J'ai signalé, dans ce livre, les habitudes principales des habitants de ce Marais, aujourd'hui appelés *Maraichins* (*Fig. 1*); et j'ai surtout insisté sur une *coutume* ethnique, d'ordre *sexuel*, qui persiste encore, et dont la divulgation a étonné bien des gens : en particulier ceux qui sans cesse voyagent, et qui ne savent rien voir !



Type de « Maraichins » du Marais de Mont (Vendée). — *Costume ancien* [environs de 1850. — Phot. J. Robuchon]. (*Fig. 1*).
A remarquer les *sabots*, la petite veste, le pantalon à pont, du Mari; la coiffe, le mouchoir, la *Devantière* (tablier) de la Femme.



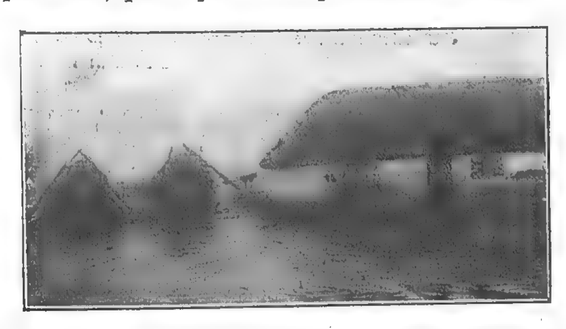
Dénomination. — C'est à dessein que je n'ai pas parlé alors d'une autre coutume, au moins aussi curieuse, parce que celle-ci a totalement *disparu* depuis certainement plus de cinquante ans (je ne l'ai jamais constatée de mes yeux), et probablement même depuis presque cent ans... Mais je vais en faire aujourd'hui un très bref résumé puisque, de nos jours, on semble s'intéresser un peu plus à nos vieux usages de l'Ouest.

Je veux faire allusion à ce qu'on a appelé les *Bacchanales du Marais breton*, c'est-à-dire à ce que jadis nos « Maraichins » désignaient sous le nom de NOCES NOIRES, et n'ont pas encore totalement oublié !

Définition. — La coutume en question est, incontestablement, un des derniers vestiges, en France, du CULTE DU FEU, qui, aux époques préhistoriques, et surtout pendant les Temps protohistoriques (Ages du *Bronze* et du *Fer*), a joué un rôle si considérable, ainsi qu'on le sait, surtout en Orient (Égypte, Grèce, Rome, etc.).

A proprement parler même, c'est plutôt un reste du RITE de la CONSERVATION DU FEU, qui fut la partie, certes, la plus importante du Culte du Feu, envisagé dans son ensemble.

Le terme de *Bacchanales*, imaginé par le savant, qui, *le premier* et *le seul*, a parlé de cette tradition et l'a sauvée définitivement de l'oubli, fait penser de suite aux *Vestales* (2) et au *Culte de Vesta*, etc. Le mot est peut-être un peu fort... Mais il faut le conserver cependant, et le pardonner, parce qu'il a été probablement suggéré à



Une habitation du Marais, pendant l'hiver 1910 (Mars). Soullans (Vendée). (*Fig. 2*).
La maison [*Bourrine*, en patois] est *entourée d'eau* ; et on n'y peut accéder qu'en bateau (*Niole*, en patois). — [Phot. Marcel Baudouin].

l'écrivain par la coutume du *Maraichinage* elle-même, que, certainement, cet auteur avait dû remarquer, quoiqu'il n'en ait jamais parlé ! Il donne bien, au demeurant, une idée de la *Gaité* particulière des *Maraichins* dans les grandes circonstances de leur Vie.....

Comme on va le voir par le *seul récit* de cette coutume qui existe, il s'agit de FÊTES PUBLIQUES, tout à fait comparables à celles des FEUX DE JOIE (qui persistent encore et sont des manifestations évidentes du CULTE DU SOLEIL), et non pas de manifestations *isolées*. Et cela indique bien un Folklore très ancien !



Les bateaux (*Nioles*) du Marais de Mont (1910).— Aspect du Marais. — *Absence totale d'arbres*, produisant du bois de chauffage. — Dans la *Niole* de gauche, la perche [*Ningle*, en patois] pour la pousser. (*Fig. 3*).

Découverte du fait. — C'est l'un de mes compatriotes, savant éminent — quoique totalement ignoré — et l'un des premiers journalistes scientifiques de province avant la Révolution (3), le Dr Pierre Dorion (de Saint-

(1) MARCEL BAUDOUIN. *Le Maraichinage*. Coutume du Pays de Mont [Vendée]. — Paris, Maloine, 1906, 3e édition, in-12, 195 p. — Nombreuses figures dans le texte.

(2) Beaucoup pensent, d'ailleurs à tort, que le mot *Vestale* a un sens à rapprocher de celui de *Vénus*.

(3) MARCEL BAUDOUIN, *Un journaliste médical de province avant la Révolution* : Le Dr Pierre DORION (de Saint-Gilles-sur-Vie). — *France médicale*, 1912.

CHRONIQUE *(Suite)*

Gilles-sur-Vie), docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, qui, en 1773, a fait l'unique description de ces NOCES NOIRES que l'on connaisse.

Je vais rapporter son texte presque *in extenso*, en supprimant seulement de cet article la partie *technique* de cette CONSERVATION DU FEU, pour ne pas allonger outre mesure cette chronique; et parce que, si les *Fêtes ont disparu* depuis longtemps, l'événement, qu'elles accompagnaient jadis, se reproduit encore tous les ans dans le Marais de Mont, et ailleurs ; et qu'il est bien facile, même à l'heure présente, de l'étudier, scientifiquement, à loisir !....

***

Document historique. — Le Dr Pierre Dorion s'exprime (1) ainsi :

« Pour peu que l'on examine les coutumes et les usages les plus simples des peuples, on les retrouve presque partout à peu près les mêmes, surtout ceux qui ont quelque rapport avec l'*Agriculture* (2) ; il s'agit du plus ou du moins d'industrie. Cet examen est très curieux pour les savants, et même pour le simple citoyen. Il y a, par exemple, dans les Marais du Bas-Poitou, un usage singulier, qui nous retrace l'image de quelques fêtes ou cérémonies des Égyptiens et autres peuples de la plus haute antiquité. Cet usage mérite d'être connu ; je suis sans doute le premier qui en écris (3) ; ce sont les BACCHANALES DES MARAIS !

« Il faut savoir d'abord que cette contrée est sujette à être *inondée* tous les ans (*Fig.* 2) ; qu'on ne peut y entrer

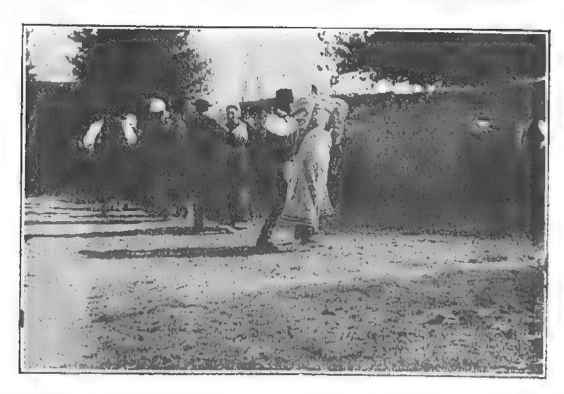


Une mille de MARAICHINS, se rendant, un dimanche matin d'hiver, à la messe au bourg voisin, en NIOLE.
Traversée du Marais. — Les deux hommes ont leur NINGLE à la main. *Costume actuel.* [Environs de Challans : Personnel d'une grande ferme]. (*Fig. 4.*)

ou en sortir depuis l'automne jusqu'au printemps que dans de petites *nacelles* ou *bateaux plats* (*Fig.* 3 et 5) que le moindre coup de vent peut renverser (4), que ces bateaux faits de quelques planches clouées, calfeutrées et goudronnées (5), sont moins sûrs et moins ingénieux que ces yoles ou canaux des sauvages, que nous admirons et qui sont faits du tronc d'un seul arbre que l'on a creusé (6) ; que le BOIS est très rare sur ce point de la terre, et qu'il a bien fallu que l'industrie des habitants y suppléât pour se *chauffer* et pour *préparer les denrées* qui servent à leur nourriture ; d'autant qu'il est difficile et souvent impossible d'y en voiturer du dehors.

« Celui qui le premier trouva du FEU dans un caillou et sut le renfermer dans la moelle ou l'écorce de quelque substance mérita sans doute beaucoup de la part de ses semblables. La *Conservation* (7) *de cet élément fugitif* fut un grand bien pour les hommes !

Mais celui, qui, a défaut du *Bois*, qui est l'aliment ordinaire du *Feu*, sut préparer des *substances* qui le remplacent, ne mérita pas moins. Nos « MARAISCHERS » (*sic*) ou « MARAGERS » (*sic*) (8) ont ce *secret*, sans doute de temps immémorial ! La nécessité dut exciter l'industrie, dès les premiers temps du monde.



Une Danse typique des MARAICHINS du Marais de Mont. LA MARAICHINE, variété LA BARRIENNE. — En plein été [Ombres portées]. Danse menée par la sœur de l'auteur, ancien Maire du pays, [Phot. Marcel Baudouin], dans la cour de la maison de famille [La Barre de Mont (Vendée)]. — *Costume actuel* (*Fig. 5*).

L'*usage de ce Secret* est une FÊTE, PUBLIQUE, *pour toute la contrée*. Il est bien simple ! Ce sont les FIENTES DES BESTIAUX, mais séchées et *préparées*, qui servent de BOIS (9).

« On a soin, pendant le cours de l'année, de les ramasser dans les pâturages et d'en faire des tas auprès des habitations. Ensuite, vers la *Fête de saint Jean-Baptiste* (10), plusieurs familles, hommes, femmes, enfants, maîtres, valets, servantes se réunissent dans différents quartiers, pour façonner ainsi ces fientes ».

Après avoir décrit cette *préparation* (11), l'auteur ajoute :

« Les jours employés aux préparations des excréments des bestiaux sont des FÊTES pour TOUTE LA CONTRÉE. On s'occupe avec gaité à ce travail, qui, souvent poussé fort avant dans la nuit, *est toujours suivi de* CHANTS, de DANSES (*Fig.* 4), et de REPAS, où le vin n'est pas épargné ! Les gens riches, les gros Cabaniers, y *invitent* leurs

(1) *Quatrième lettre d'un Médecin du Bas-Poitou.* — *Les Affiches du Poitou*, Poitiers, 1773, 19 août, n° 33, p. 129-130.

(2) Réflexion très juste, qui permet de comprendre pourquoi la plupart de ces coutumes remontent aux débuts même de l'Agriculture, c'est-à-dire à l'époque de la *Pierre polie*.

(3) Nous n'avons pas, en effet, retrouvé d'autres traces de cet usage dans la littérature locale, antérieure à la Révolution et à 1773.

(4) Ces bateaux s'appellent aujourd'hui des *Nioles* (*n* euphonique ; et *yole*, très probablement) (*Fig.* 3). On les manœuvre avec de longues perches dénommées *ningles*. — Leur usage est toujours aussi fréquent qu'il y a cent trente ans (*Fig.* 5).

(5) On ne les goudronne plus.

(6) Allusions aux *Pirogues monoxyles*, qui remontent à l'âge de la Pierre polie. — Réflexion un peu inexacte.

(7) L'auteur a bien mis là le doigt sur le nœud de la question.

(8) Ces mots ne s'emploient plus. — On dit, à l'heure actuelle, « Maraîchins ».

(9) Cette préparation s'appelle *Bouzas* (de *bouse*, fiente des Bovidés). — Ce terme est toujours employé. On peut donc bien appeler ces fêtes : la FÊTE DES BOUZAS !

(10) Cette fête a lieu le 24 juin, comme on sait.

(11) Nous n'insistons pas, à dessein, sur cette *Technique*, pour ne pas abuser de l'hospitalité de *Paris Médical*.

CHRONIQUE *(Suite)*

amis, leurs voisins. C'est un temps consacré à la JOIE et à l'ÉGALITÉ (1).

Ces assemblées, ces fêtes rurales, s'appellent les NOCES NOIRES (2), sans doute à cause de la malpropreté de la besogne, ou que chacun par cette raison prend ses plus mauvais vêtements, ou que les plus grandes réjouissances sont au *milieu de la nuit.* »

Réflexions. — L'auteur termine en rapprochant ces fêtes de celles dites du *Printemps* (*Dies viridis* : le *Jour vert*) (3).

Un rédacteur des *Affiches* a fait, à la suite de cet article, force compliments, avec juste raison, au Dr Dorion ; il a rappelé, à ce propos, qu'en Égypte on fabriquait ainsi autrefois le *sel ammoniac*, et que les femmes de ce pays *se chauffent* aussi de ces matières fécales animales séchées.

Il attirait de plus l'attention du Gouvernement — qui, il est vrai, à cette époque avait bien d'autres chats à fouetter ! — sur cette industrie ; mais, à l'heure présente encore, on ignore certainement, en haut lieu, l'appel du savant Poitevin !.....

Fabrication des Bouzas. — C'est là le seul document que l'on possède sur la FÊTE DES BOUZAS ou FÊTE DE LA CONSERVATION DU FEU (4). En ce qui concerne la fabrication de ces *Bouzas* (5), la littérature Vendéenne est, au contraire, très riche Mais nous croyons inutile d'insister : l'étude de la *Fête disparue* étant l'unique but de cette étude.

Actuellement, on fabrique, bien entendu, toujours des *Bouzas* ; mais la « Fête » ou la « Noce» se réduit à des lazzis et à des quolibets : à de la gaieté simple en somme.

On est ravi de patauger dans la « *bouse* », au lieu de le faire dans la *boue* du Marais, comme cela a eu lieu tout l'hiver ! On se borne à des farces, consistant par exemple à se jeter la *bouse* à la figure... — C'est peu distingué, évidemment, mais *très primitif* ! Mais les *Danses*, et surtout les *Repas* d'ensemble, ont totalement disparu.

On ne choisit plus d'ailleurs la *Saint-Jean* pour fabriquer le combustible, autrefois *sacré*. On s'y met dès les beaux jours, c'est-à-dire vers le Printemps.

A noter que c'est avec les *Chevaux*, et non pas les Bœufs, qu'on triture désormais la fiente des Bovidés.

La Fête des Bouzas. — Les parties capitales de la description précédente sont les suivantes, au point de vue *Folklore* :

1° La *Date de la Fête* ; 2° La *Nature* de *la Fête*, qui était *publique* et *généralisée* ; 3° Les *Manifestations* caractérisant cette Fête (*Chants* et *Danses*, surtout).

(1) Terme très intéressant, et bien typique. Il est curieux pour l'époque. Il est vrai que le Dr Dorion devait être un Républicain d'avant la République. C'était, en tout cas, un des Encyclopédistes... inconnus.

(2) A mon avis, *noce* veut dire ici fête ; et *noire* est le qualificatif justifié du *Bouzas*. — C'est la *Fête du Noir-Bouzas* !

(3) Il faut bien distinguer les fêtes de l'*Équinoxe de Printemps* des *Fêtes du Solstice d'Eté*, en Folklore. — Les premières doivent être plus récentes.

(4) En 1884, A. D. de la Fontenelle de Vaudoré (*Statistique* ou *Des. gén. du Département de la Vendée*, Paris, 1844, in-8°, p. p. 575) s'est borné à écrire : « Le pétrissage de la bouze de vache et sa formation en gâteaux ronds et plats, plus larges, et moins épais que les mottes à terre, donne lieu à une *Cérémonie*, qu'on appelle les NOCES NOIRES, dont on a parlé dans de précédentes statistiques, et qui viendra à son tour dans la division de travail où elle doit entrer ».

En réalité, cet auteur, qui ne parlait que d'après les *Affiches du Poitou*, n'est pas revenu sur ce sujet dans l'ouvrage cité ci-dessus. On n'en trouve mention qu'en 1810 (*Mém. de l'Ac. cel.*, 1810, t. V, p. 275).

(5) La CENDRE DE BOUZAS est du reste un excellent *Engrais*, employé exclusivement encore dans le BOCAGE Vendéen. On ne *fume* jamais les terres dans le MARAIS !

Étudions ces différents points, aussi brièvement que possible.

1° **Date.** — La date est de première importance. Elle prouve que la Coutume est *anté-chrétienne* (quoiqu'on ait fait intervenir la *Saint-Jean*), parce qu'elle correspond en réalité au SOLSTICE D'ÉTÉ et que c'est en somme le Jour de la FÊTE DU SOLEIL, dans le *Culte du Soleil* (6).

C'est la date des *Feux de Joie* classiques, qui ont lieu, bien entendu, la nuit qui précède, du 23 au 24 juin, et qui persistent encore (7).

Qui dit *Soleil* dit *Feu*. Par conséquent, tout concorde bien ici. Notre coutume est bien en rapport avec le *Dieu-Soleil*, devenu plus tard Jupiter, le Dieu de la Foudre, c'est-à-dire le Dieu du *Feu du Ciel*.

2° **Fête (Nature).** — Toutes les fois qu'une Cérémonie est généralisée à un pays, se reproduit toujours à la même date dans une région, est respectée profondément par les Anciens, et se traduit par un mélange intime des *Puissants* du jour avec les *Faibles*, on peut, sans crainte de se tromper, affirmer qu'il s'agit d'une *Fête populaire*. Telles étaient les *Saturnales* de Rome ; telles sont encore aujourd'hui les Fêtes populacières de la fameuse *Foire de Séville*, qu'en 1888 j'ai eu l'occasion d'étudier tout spécialement [Les familles riches s'y donnaient encore en spectacle à la foule, dans des baraques de bois, sur le *champ de foire*, à cette époque] !

3° **Manifestations de la Fête.** — Mais ce qui caractérise le mieux la Coutume, ce sont les manifestations elles mêmes de la Fête ; et, quand les trois éléments *Chants*, *Danses*, et *Repas* « s'y montrent réunis », on peut être certain de son origine ethnique et essentiellement *locale*.

Aux *Noces* actuelles, fête capitale de la vie civilisée moderne, il n'en est pas autrement. — On retrouve d'ailleurs les *Repas* et les *Chants* aux *Enterrements* et aux *Baptêmes* !

Les grandes fêtes populaires (*Pardons* de Bretagne ; Assemblées et *Préveils* de Vendée) s'accompagnent toujours de ces trois gestes, qui sont traduits, si éloquemment, en latin par le fameux *Panem et Circenses* ; d'ailleurs, à l'origine de ces réunions, il y a toujours une idée religieuse, essentiellement *païenne*, souvent d'ordre thérapeutique.

a) CHANSONS ET DANSES. — Il me serait facile de m'étendre ici sur les *Chants* et les *Danses* qui accompagnent les *Repas* ; ces manifestations en effet n'ont pas encore changé d'allure et sont presque les mêmes qu'il y a cent ans !

Le Marais de Mont a toujours ses *Danses* spéciales (*Fig.* 5) et ses *Chansons* particulières, sur lesquelles, j'ai déjà appelé l'attention dans mon livre sur *Le Maraichinage* ; mais il serait trop long d'insister (8).

b) REPAS. — Je me borne à dire que, par contre, les *Repas en commun* y sont devenus bien moins importants et moins fréquents qu'en Bretagne, même aux *Noces* actuelles, et qu'ils ne sont plus guère caractérisés que par leurs *Gâteaux* spéciaux, que les nerveux gastriques modernes devront toujours ignorer...

(6) Le Christianisme a eu bien soin, en effet, de *Christianiser* cette grande fête. — Et il a remplacé le *Soleil anthropomorphisé* par Saint-Jean !

(7) Le 23 juin, à minuit, il y en avait un, en 1911, à Saint-Hilaire de Riez, dans le Marais de Mont. Je l'ai vu, de mes yeux.

(8) Une chanson, *maraichine*, typique, dans laquelle on vante les avantages du *Bocage* sur le *Marais* vendéen, dit expressément :

« L'hiver ol y a dau boé [bois] ; tchi m'era bé !
Per me chouffère les ous daux jimbes.
Aussi au coyne dau foué, en ine grand'cheminaie
Ah ! Tchieu m'frai bé de l'aisance... »

On voit que le Maraichin se plaint de n'avoir pas, comme dans le Bocage, de *bois* pour *se chauffer*, l'hiver venu !

L'INTERMÉDIAIRE DES MÉDECINS

Voici encore un document relatif à la fameuse chanson : *Le médecin et l'amour*. Il nous a été adressé par son auteur, un de nos abonnés. Etant interne à Bicêtre, en 1886, il composa cette musique. Nous le remercions d'avoir bien voulu contribuer ainsi à intéresser nos lecteurs.

LE MÉDECIN ET L'AMOUR

PAROLES DE M. X... MUSIQUE DE I. LECOQ

1

Le médecin, le dieu d'Amour
Sont de service nuit et jour.
Voilà la ressemblance.
L'un est fameux dans ses vieux ans,
L'autre règne dans son printemps,
Voilà, la différence.

2

Ils sont aveugles tous les deux,
Malgré cela fort curieux.
Voilà la ressemblance.
L'un est grave et de noir vêtu
L'autre est sémillant et tout nu.
Voilà la différence.

3

On a recours à tous les deux
Quoique tous deux soient dangereux.
Voilà la différence.
L'un nous blesse en nous guérissant,
L'autre caresse en nous blessant.
Voilà la différence.

4

Tous deux nous donnent de l'essor
Et même la vie et la mort.
Voilà la ressemblance.
Il faut payer un grand docteur.
L'amour payé perd sa valeur.
Voilà la différence.

5

Tous deux regardent dans les yeux
Si ça va mal, si ça va mieux.
Voilà la ressemblance.
C'est le pouls que tâte un docteur,
Mais l'amour vous touche le cœur.
Voilà la différence.

6

Tous deux s'en vont courant, trot-[tant,
Ils sont tant soit peu charlatans.
Voilà la ressemblance.
L'un s'en va quand nous allons bien,
L'autre quand nous ne valons rien.
Voilà la différence.



INTÉRÊTS PROFESSIONNELS

UNE ASSOCIATION MÉDICALE FRANCO-IBÉRO-SUD-AMÉRICAINE

Le Dr Dartigues et le Dr Gaullieur L'Hardy viennent d'avoir l'heureuse idée d'unir en une association les médecins français parlant espagnol, les médecins de la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) et les médecins des républiques sud-américaines. C'est une vaste association des médecins de langue latine, que justifient les courants innombrables et de jour en jour plus puissants, qui s'établissent entre notre pays, l'Espagne, le Portugal et les pays sud-américains.

De nombreux médecins (plus de 100) ont déjà répondu à l'appel de nos deux confrères et il est certain que, très rapidement, ce groupement deviendra considérable. Dans quelques jours, l'Association sera née et il n'est pas difficile de prévoir son succès.

Qu'il nous soit permis de donner aux lecteurs de *Paris médical* quelques extraits du discours par lequel le Dr Dartigues a présenté à la réunion préparatoire sa conception d'une telle association. Ils nous feront comprendre, mieux que tout commentaire, les idées directrices qui dominent l'œuvre.

« Le milieu médical, nous pouvons le dire avec le seul orgueil que nous nous permettons, devant les sarcasmes des ignorants et des sceptiques et les attaques injustifiées des jaloux, est un des plus sérieusement, profondément et diversement instruits du corps social : il porte en lui tant d'aptitudes, d'expériences et de savoirs variés, qu'il représente une encyclopédie humaine vivante et un des plus vastes et des plus riches claviers d'intellectualité.

Permettez cette comparaison humoristique : de même que Pompée n'avait besoin que de frapper la terre pour en faire surgir des légions armées, de même je n'ai eu qu'à prendre une bonne plume, trempée à l'espagnole, une bonne plume de Tolède si vous voulez, pour faire se lever à mon appel et pour faire se nommer tous ceux d'entre nous pour qui la langue de Cervantès, de Lope de Véga et de Perès Galdos peut se mettre au service des belles idées modernes et latines de solidarité, d'amitié, de travail et d'échanges d'idées qui nous sont chères.

Est-il utile de dire que ce n'est que dans le désintéressement que se font les grandes choses ? les intérêts particuliers sont satisfaits alors par surcroît et d'une façon certaine.

Le foyer scientifique de la France a un rayonnement mondial. Nous sommes de ceux qui voulons en entretenir la brillante et chaude flamme.

Quand on songe qu'au delà de certaines frontières, dans des pays certainement instruits mais aveuglés par un immense et obscur orgueil, on tait systématiquement les noms scientifiques les plus glorieux de la terre, on organise la conspiration mesquine du silence autour des plus hautes puretés cérébrales qui ont contribué au triomphe de l'humanité sur le globe au-dessus des pays, des frontières, des peuples et des races, et qui par conséquent ont conquis cette sublime gloire de ne pas appartenir à une seule nationalité, mais au monde où ils ont exalté l'humanité grandissante par eux, nous avons le droit sacré et le devoir filialement impérieux de faire résonner la grande voix de la justice.

En face de tels procédés, me revient à la mémoire, la frémissante parole de Michelet.

« Si l'on voulait entasser ce que chaque nation a dépensé de sang et d'or, et d'efforts de toutes sortes pour des choses désintéressées qui ne devaient profiter qu'au monde, la pyramide de la France irait montant jusqu'au ciel ! »

Eh bien ! permettez-moi de dire puisqu'il le faut, en face de ce silence, de cette conspiration, de ce systématisme ingrats et injustes, autorisez-moi à affirmer bien haut, dans une revendication légitime de mémoire, ce que fut devant l'histoire l'action latine :

N'oublions pas que ce sont les blanches caravelles des Espagnols et des Portugais et leurs armes, que ce sont les compagnons de voyage et d'aventure colonisatrice de Jacques Cartier au Canada et nos armes françaises, qui ont découvert et conquis les trois Amériques : du Sud, du Centre, du Nord.

L'homme, au sommet zoologique de la création, en est véritablement le roi puisqu'il est maintenant le maître des trois règnes du globe : de la terre, de la mer et du ciel !

Et c'est par les Latins que l'homme remporte la troisième et définitive victoire qui lui assure la domination du monde dans la civilisation, la richesse et la paix.

C'est par la péninsule italique que la Rome républicaine et césarienne, que la race latine, a maintenu et refoulé le monde barbare et conquis l'empire de la terre.

C'est par la péninsule ibérique hispano-portugaise, que la race latine a conquis l'empire de la mer où sommeillaient les mondes inconnus depuis les origines.

C'est par la terre de France, nourrie du sang des batailles héroïques préparatrices de civilisation, c'est de sa double rive atlantique et méditerranéenne et de sa muraille montagneuse des Alpes que s'est fait le triple envol conquérant des airs et que la race latine a conquis l'empire du ciel.

Nous avons donc le droit, de par notre rêve, de par notre désir formulé, de par la pensée précise et claire, de par l'invention des merveilles, de par l'effort, le courage et la volonté de notre ancestralité latine, d'être fiers de ce que nous avons fait pour l'humanité, puisque nous lui avons successivement conquis, matériellement, intellectuellement, et moralement les trois empires du monde.

Par notre entremise, par notre généreux don civilisateur, d'autres races sont venues à la conscience du progrès, au développement national à leur tour, et ont répondu souvent dignement à l'appel puissant du souffle créateur et civilisateur venu de nous. D'autres peuples ont, de leurs forces nouvelles et juvéniles, ravivé parfois le flambeau en élargissant et en haussant sa flamme, mais c'est nous, peuples latins, qui avons allumé et tenu le flambeau dès les origines antiques, et c'est nous qui restons, malgré et envers tous, les initiateurs, les inventeurs, les créateurs dont la force psychique d'imagination rêve sans cesse l'élévation des hommes dans la beauté, la santé, la pensée et la joie et dont le courage énergique s'est toujours appliqué, sans relâche, à sa réalisation splendide et incessée.

Il était bon que ces choses-là fussent dites en protestation de la méconnaissance injuste et du silence calomnieux, et afin que vous vous pénétriez mieux de l'utilité et de l'intérêt de notre effort en créant, à nous tous, l'Union médicale franco-ibéro-américaine.

Nous avons là une manière et une occasion d'affirmer, nous médecins, notre participation à l'effort civilisateur, et, ayant pensé et agi dans ce sens par la collaboration unanime de nos idées, de nos travaux, de notre activité multipliée, de notre solidarité et de notre amitié mutuelles ainsi fortifiées, nous aurons, en même temps que servi notre cause professionnelle, mérité de nos nationalités respectives et de notre âme latine commune génératrice de progrès indéfini.

Mes chers collègues, avant de commencer nos travaux, laissez-moi terminer par une devise que je vous propose, car il faut bien ici prononcer quelques paroles espagnoles :

« Progreso y solidaridad por las razas latinas hermanas ! »

DARTIGUES.

VARIÉTÉS

AIR DE MONTAGNE ARTIFICIEL

Bon nombre de touristes atteignent allégrement le sommet d'un pic élevé au moyen d'un moderne railway de montagne. Cependant quelques ascensionnistes ne partagent pas l'enthousiasme et l'hilarité générale, mais s'appuient lourdement sur leurs alpenstocks; ils se trouvent visiblement mal à leur aise et oppressés. L'ascension d'un pic neigeux aiguise l'appétit de certains tempéraments, tandis qu'il produit sur d'autres un effet opposé.

Ces symptômes sont ceux du mal de montagne qui peut être défini d'une manière générale : l'incapacité de l'organisme à s'adapter promptement ou même aucunement aux changements de milieux... Aux extrêmes altitudes atteignables par les ballons, les hommes les plus forts sont sujets à ces malaises. On pourrait donc faire un classement de personnes suivant les hauteurs qu'elles peuvent atteindre sans être affectées par le mal de montagne, mais cette classification ne pourrait être absolue, la susceptibilité variant avec les conditions de l'organisme.

Précédemment, on croyait que le mal de montagne était dû principalement à la fatigue de grimper combinée avec l'influence du vent, de l'électricité atmosphérique et d'autres facteurs climatériques.

Dans un récent numéro de la revue allemande *Die Umschau*, le Dr David exprime l'opinion que le disconfort que certaines personnes éprouvent aux hautes altitudes doit être attribué principalement à la diminution de la pression atmosphérique. Pour la plupart des personnes, selon cet auteur, un séjour dans des régions montagneuses à des hauteurs allant jusqu'à 10 000 pieds est entièrement bienfaisant et cette action est due en partie à des facteurs objectifs et déterminables et non entièrement aux influences subjectives de changement de scène, environnement et occupation.

Le caractère de la respiration, par exemple, est altéré. L'observation montre qu'aux grandes altitudes et en général dans une atmosphère pauvre en oxygène, le volume d'air inhalé et exhalé à chaque respiration est augmenté, tandis que le nombre des respirations par minute reste inchangé. De cette manière s'effectue une plus complète ventilation des poumons sans grand accroissement de travail pour les muscles respiratoires. Cette profonde respiration involontaire, inconsciente et sans effort est tout à fait différente, dans son caractère et ses effets, des profondes respirations pratiquées laborieusement sous l'effort de la volonté et qui peuvent sérieusement surcharger le cœur.

On a aussi découvert que les corpuscules rouges du sang deviennent bien plus nombreux dans l'atmosphère de montagne. Les parties de la moelle épinière dans lesquelles ces corpuscules sont engendrés revèlent sous le microscope un évident accroissement d'activité.

La diminution d'oxygène atmosphérique probablement stimule aussi d'autres organes que la moelle épinière. Le Dr David considère cette stimulation comme bienfaisante si elle n'est pas poussée jusqu'à l'épuisement.

Le Dr David a donc, pour certaines cures, imaginé l'appareil représenté ci-contre.



Appareil producteur et inhalateur d'air de montagne artificiel, avec maintien de la pression atmosphérique normale.

La tête du patient est enfermée dans une assez vaste caisse étanche à l'air avec fenêtres vitrées. Un collier de caoutchouc forme un joint pneumatique autour du cou sans produire de pression désagréable. La caisse est suspendue de telle façon qu'elle peut être placée dans toute position désirée. Un soufflet actionné électriquement et une paire de bouteilles épurantes sont couverts avec la caisse et reliés par des tubes de caoutchouc formant un circuit fermé dans lequel l'air circule continuellement et se trouve libéré des produits nocifs de la respiration par son passage à travers les bouteilles d'épuration.

Au moyen d'une valve de construction spéciale, placée du côté opposé de la caisse et connectée avec un réservoir d'oxygène, une quantité d'oxygène exactement égale à la quantité consommée par la respiration est continuellement admise. La proportion d'oxygène dans l'air peut être réduite au degré voulu, en remplaçant, si l'on veut, une certaine quantité d'oxygène par du nitrogène.

La pression atmosphérique ordinaire est maintenue dans la caisse. La composition de l'air peut être déterminée de temps en temps, par les méthodes ordinaires d'analyse des gaz ; ou bien l'on peut construire un appareil auto-enregistreur donnant un record graphique continu de la proportion d'oxygène. Au lieu d'une caisse, plus ou moins gênante pour le malade, on peut aussi employer une cabine hermétiquement close où il puisse se mouvoir librement. Une cabine de ce genre est installée dans un sanatorium d'Allemagne.

Les résultats thérapeutiques de ce système, principalement pour certains désordres pulmonaires, semblent corroborer la théorie sur laquelle il est basé. Il n'aspire pas sans doute à rivaliser avec les Alpes, mais il peut produire certains des effets bienfaisants de l'air de montagne sans ses désavantages, spécialement dans les cas où les grandes altitudes et leurs faibles pressions sont positivement contre-indiquées (1).

(1) *Les Inventions illustrées*, n° 13, 31 mars et 7 avril 1912 (23, rue Brunel à Paris).

LA MÉDECINE AU PALAIS

CESSION DE CABINETS DENTAIRES

Le calcul des distances dans les cessions de clientèles. — Une clause est devenue de style dans la plupart des actes de cession de clientèle, c'est la prohibition pour le vendeur de s'établir de nouveau dans un certain rayon autour du fonds vendu.

Des discussions incessantes et des procès innombrables ont été suscités par cette prescription. Au moment de la signature du contrat, les parties n'y attachent qu'une attention modérée et ce n'est qu'au moment où elles se trouvent gênées par cette clause qu'elles en sentent les inconvénients. On a même plaidé et jugé que, dans certains cas, le vendeur, qui a consenti à ne plus exercer sa profession, sans qu'aucune restriction ni de temps ni de lieu en ait modéré la rigueur, peut n'être pas tenu à la respecter. Les tribunaux, en effet, considèrent comme immorale et illicite, et par conséquent annulable toute convention qui empêche un individu d'exercer sa capacité professionnelle, et par conséquent de gagner sa vie.

En général, les contrats de vente de clientèle, ainsi d'ailleurs que les cessions de fonds de commerce, indiquent nettement la distance au-dessous de laquelle il est interdit au vendeur de s'établir.

Cependant et surtout à la campagne, ou même dans les petites villes il est bien difficile de se faire de nouvelles relations, et l'attachement qu'on peut avoir pour une ville où on a travaillé aidant, on est instinctivement incliné à ne pas s'éloigner trop. Un procès de ce genre a été jugé dernièrement par la Cour de Paris.

Il s'agissait d'un cabinet dentaire situé à Versailles, qui avait été vendu par Mme S. à Monsieur C. Par son contrat Madame S... s'était interdit de créer ou de faire valoir un cabinet dentaire, soit à Versailles, soit dans un rayon de quarante kilomètres.

Cependant à quelques mois de là, ayant trouvé à Mantes l'occasion de s'établir de nouveau, Mme S. n'hésita pas. Sans doute Mantes est-il dans le même département que Versailles et n'est-il éloigné à vol d'oiseau que de 36 kilomètres, mais Mme S. n'avait point fait attention au calcul de ces distances et l'éloignement des deux villes pouvait vraisemblablement lui paraitre des plus considérables, puisque pour aller de l'une à l'autre, elle devait emprunter la ligne de l'Ouest-Etat ; et soit qu'elle passât par Achères, soit quelle revînt par Paris, il fallait compter plusieurs heures normales et un coefficient variable de retards pour aller de l'une à l'autre ville.

Les époux C. envoyèrent du papier timbré, réclamant la résiliation du contrat, la restitution des sommes versées et 10.000 francs de dommages-intérêts. Ils faisaient valoir qu'un rayon de 40 kilomètres implique non pas le calcul des rubans de route ni des voies de chemins de fer, qui sont variables, mais une ligne idéale tracée à vol d'oiseau entre les deux cabinets dentaires.

Tel n'a pas été l'avis de la Cour de Paris qui a débouté les époux C. de leur demande et les a condamnés aux dépens. Nous relevons dans l'arrêt le considérant suivant, qui est des plus nets :

« ....Considérant que les époux C... prétendent encore que la dame S..., aurait, contrairement à son contrat, créé un cabinet dentaire à Mantes, soit dans un rayon de 40 kilomètres ; qu'ils demandent la résiliation du contrat, la restitution des sommes versées et 10.000 francs de dommages-intérêts ;

Mais considérant que, dans son contrat, la dame S... a pris seulement l'engagement de ne pas créer ou faire valoir un cabinet dentaire dans la *ville de Versailles*, dans un rayon de 40 kilomètres ; qu'en s'installant à Mantes elle a d'autant moins violé son engagement qu'il y a plus de 40 kilomètres de distance réelle entre ces deux villes, d'après le tableau officiel des distances, et que dans l'espèce, il importe peu qu'à vol d'oiseau il y ait seulement 36 kilomètres.... »

Cette question a un intérêt pratique qui n'échappera à personne puisqu'une semblable jurisprudence fixe définitivement le droit des parties et peut éviter à la fois des imprudences et des procès.

Validité de la Cession. — Il est de principe, dans les actes de vente, qu'on ne peut céder et acheter que les choses corporelles et qui sont dans le commerce.

Or dans les cessions de cabinets dentaires il est d'usage de vendre la clientèle.

Des acheteurs qui, sans doute, n'étaient point contents de leurs acquisitions ont demandé la nullité de certains contrats de vente, sous prétexte qu'on leur avait vendu sous le nom de « clientèle » un bien incorporel, en dehors du commerce. Les tribunaux ont eu souvent à se prononcer sur cette question, d'autant plus que de nombreux acheteurs posaient le problème d'une façon peut-être habile, mais qui a paru singulière aux juges qui avaient à la connaître.

L'acheteur disait : c'est entendu, j'ai acheté le matériel, le mobilier, le droit au bail et celui de prendre le titre de successeur, en même temps que j'ai acheté la clientèle. Or cette clientèle n'étant pas dans le commerce ne peut faire l'objet d'une acquisition, et je demande aux tribunaux de réduire le prix de vente puisqu'il correspondait à une clientèle, que je n'ai pu acheter.

La quatrième chambre de la Cour de Paris le 10 mars 1910 et la huitième chambre le 28 juillet 1911 ont repoussé cette thèse.

On a déclaré qu'il n'y avait aucun motif pour considérer que la clientèle d'un chirurgien dentiste fût hors du commerce.

Sans doute cette clientèle est le produit du libre choix et de la confiance des intéressés, mais n'en est-il pas de même pour la plupart des autres métiers dans lesquels néanmoins la clientèle peut être l'objet d'une vente valable dans la mesure où il peut en être disposé.

Il est évident que, quelle que soit la profession, celui qui l'exerce attire la clientèle ou la repousse, qu'il faut une certaine confiance pour pouvoir gober les œufs de son crémier, acheter des tableaux anciens à quelqu'un qui ne les fait pas fabriquer, confier sa vie au médecin et son honneur à l'avocat. En conséquence, la Cour a déclaré licites et valables pour le tout les cessions de cabinet dentaire y compris la clientèle et l'achalandage, et les meubles, le droit au bail et le droit de se dire successeur des vendeurs.

Dans une espèce confirmant cette précédente jurisprudence, la Cour a maintenu l'obligation pour le vendeur de rester pendant un certain temps avec son successeur pour le présenter à la clientèle et le faire agréer par elle.

Adrien Peytel,
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel.

SUCCÉDANÉ DU

Salicylate de Méthyle, inodore

Mêmes indications **: affections rhumatismales, goutte chronique, névralgies, etc.**

Indication spéciale **: sueurs fétides des pieds.**

SPIROSAL BAYER



Antirhumatismal

Antinévralgique

Antigoutteux

N'irrite pas **Absorption rapide**

Bien formuler : Spirosal Bayer, 1 flacon.

Frictionner la région douloureuse avec 30 à 60 gouttes (la valeur de 1/4 à 1/2 cuillerée à café) de **Spirosal Bayer** et recouvrir de flanelle ou de ouate. Éviter les pansements occlusifs.

Laver de temps en temps à l'eau chaude et au savon les régions traitées. Bien sécher avant toute nouvelle application.

Échantillon et littérature :

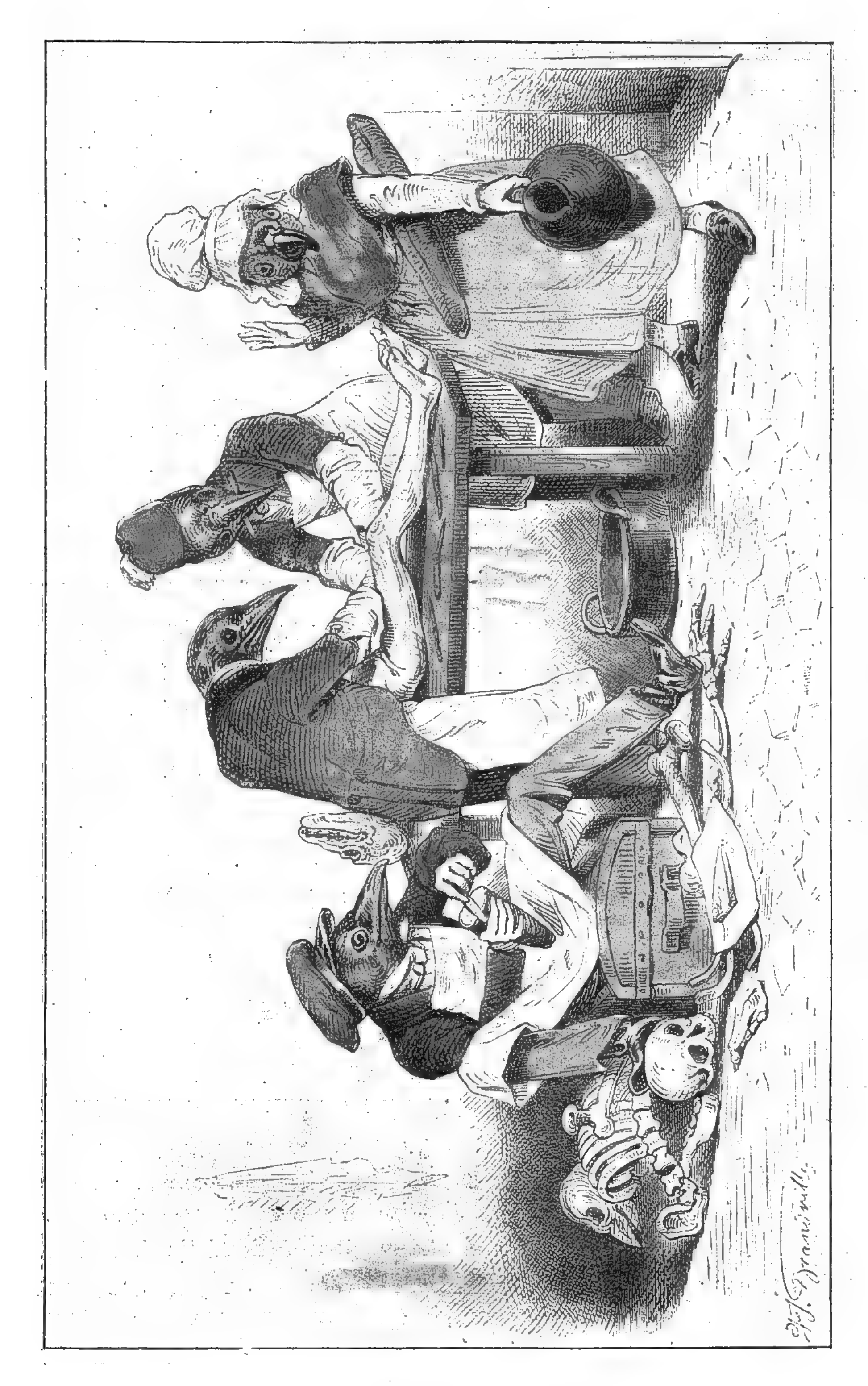
LABORATOIRE DES PRODUITS BAYER

Marcel SAVÉ, Pharmacien de 1re classe.

PARIS (XIe) — 52, Rue Sedaine, 52 — PARIS (XIe)

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

Par GRANVILLE



— *Voulez-vous déjeuner avec nous, la mère Pilon ?*

DIÉTÉTIQUE

DIÉTÉTIQUE COMPARÉE ET PRATIQUE

Les indications mentionnées dans le premier tableau (1) concernant l'emploi des œufs en nature, le choix des fortes viandes, et des légumes aux repas de midi, ont donné déjà l'idée dominante d'une diététique basée sur un *roulement méthodiquement établi des aliments utilisables*.

La consommation d'aliments chaque jour variés ne favorise pas les excès que rendent si fréquents les menus composés toujours des mets préférés.

Le roulement comporte une éducation et au besoin une rééducation du goût, en faveur des matières alimentaires moins recherchées par la gourmandise, qui, c'est d'observation courante, sont en général les plus essentiellement utiles à la bonne nutrition.

La rééducation du goût en diététique est aussi nécessaire que celle de la respiration dans la thérapeutique de nombreux troubles de l'adolescence.

En effet, de même que certains sujets perdent leurs capacités respiratoires, d'autres perdent la juste estimation, le goût du choix judicieux de leurs aliments utiles.

Ils se contentent insensiblement de ce qui excite le plus leur palais, dédaignant le reste, aveugles ou prévenus, n'admettant aucune règle hygiénique.

Si la question de la rééducation nous arrête ici, c'est qu'en pratique alimentaire elle joue un rôle prépondérant.

En effet, si une ménagère bien inspirée ou une cuisinière voulant se conformer à des prescriptions médico-hygiéniques essaient de coordonner des menus pour un groupe de personnes, elles ne sauraient y parvenir, mises en demeure de tenir compte des *préférences* et des *je n'aime pas*, ou j'ai *horreur des légumes, des laitages*, comme le formulent toujours les gourmands réfractaires à une diététique raisonnée.

S'il n'est pas d'aliments condamnables par eux-mêmes, en diététique générale, pris à rations convenables, de temps à autre, il en est qui sont considérés dangereux du fait qu'ils domineraient dans le régime quotidien.

Un humoriste sous la silhouette d'un ouvrier en état d'ivresse a libellé cette manière de voir à merveille. Il se rend à une évidence attristante. « On dit qu'un verre de vin soutient l'homme, en v'là plus d'trente que je bois et je ne peux pas me tenir ! »

Combien de fanatiques du régime carné, des plats copieux et épicés pourraient ainsi faire de tristes retours sur eux-mêmes, comme le héros de Traviès ?

Si la sobriété veut qu'on mouille son vin, elle veut aussi qu'on mitige son régime par principe.

Les troubles déterminés par la consommation déréglée des viandes mise à la mode autrefois, étant connus, une réaction unanimement approuvée par les hygiénistes s'est opérée.

Elle ne proscrit pas aveuglément les aliments carnés, mais elle marque leur place, leur choix, leur fréquence dans les régimes.

En conséquence, dans la pratique, la préméditation apportée dans la composition des menus quotidiens doit s'ingénier à n'employer les fortes viandes qu'un jour sur deux et cela au principal repas.

Pour limiter encore leur consommation, au point de vue quantité, ces viandes ne doivent pas être offertes au début des repas, c'est-à-dire à l'appétit allumé, impérieux, correspondant à la vacuité de l'estomac, après les heures de jeûne, d'exercice et de fatigue.

Des aliments de légère teneur conviendront mieux à la sensation de faim extrême, ils devront être prévus, sans épices irritants, et plus grande sera leur digestibilité, et plus ils correspondront au rôle qu'ils sont appelés à jouer dans le régime.

Enfin, des aliments végétaux aussi doivent concourir d'une façon judicieuse à la nutrition en s'associant à la ration carnée, en la réduisant à sa proportion suffisante.

La raison seule peut empêcher un individu de se rassasier de viande, mangée seule, sans légumes, mais il est préférable de prévoir une consommation déréglée, d'autants plus que le goût trouve satisfaction à l'association des viandes et des légumes bien choisis.

L'ingestion des végétaux offre des avantages réels, non seulement pour sustenter l'organisme, mais pour combattre la fermentescibilité gastro-intestinale des aliments carnés.

La variété très grande des végétaux propres à l'alimentation offre de plus à la nutrition une richesse de principes, qui impose leur usage éclectrique, à ceux qu'une bonne santé générale exempte d'une règle d'exception.

Dans le but de combattre encore des excès par préférence gourmande, et d'imposer à la consommation toute la variété utile des végétaux comestibles, une méthode pratique s'impose à qui règle et prépare des menus quotidiens.

Réserver l'utilisation de la pomme de terre, que l'art culinaire peut préparer de tant de façons différentes, pour une journée sur deux, et au repas principal, les autres jours employer les légumes secs, à tour de rôle, et leur cuisson, voilà en principe une formule simple, et combattant de gourmands abus, quotidiens.

En résumé, pour régler pratiquement une diététique éclectique et sobre, on doit s'astreindre à choisir, pour le repas principal, pris au milieu du jour, comme entrée tous les trois jours, des œufs composant à eux seuls un plat, puis les autres jours de la semaine des poissons variés d'eau douce ou de mer, au besoin un jour comportera des hors d'œuvre de bon aloi.

Un jour sur deux une forte viande et les autres jours des chairs légères seront accompagnées — un jour sur deux — par des pommes de terre, et les autres jours, par un légume farineux suivant un choix qui ne fera pas d'exception).

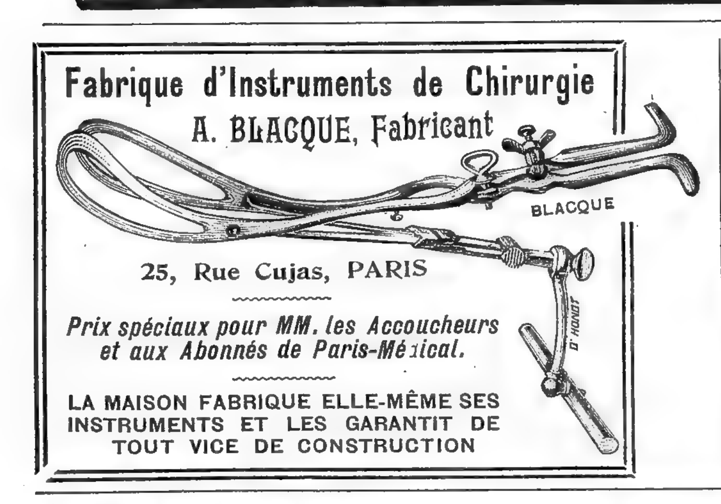
Si rigide que paraisse ce mode de faire les menus, il assure au contraire une grande homogénéité au régime et à s'en inspirer une ménagère se trouvera soulagée de la préoccupation causée par le manque de méthode.

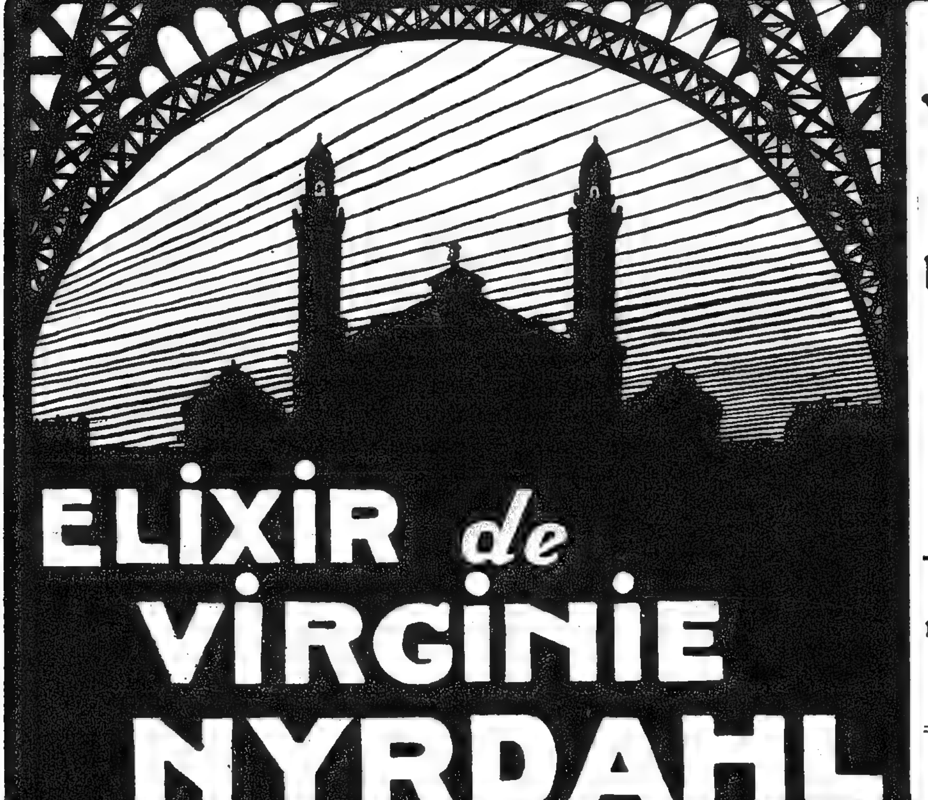
Elle demeurera occupée utilement à varier le mode de cuisson des mets, pour ne pas blaser le goût par des préparations trop souvent uniformes.

Dr Léon Derecq.

(1) Voir *Paris Médical*, 20 avril 1912, p. XXIII, Aliments utilisables en nature après cuisson.


AUTO-INTOXICATIONS
CONVALESCENCES
Typhoïde, Pneumonie, Maladies du cœur,
Paralysie générale,
Anémies, Syphilis,
Psychoses.
SPERMINE POEHL
Expérimentée dans les HOPITAUX DE PARIS et à l'INSTITUT PASTEUR
Facteur de l'Immunité naturelle
DÉSINFECTANT ORGANIQUE
Formuler: SPERMINUM POEHL pour injections, 1 boîte
ou ESSENTIA SPERMINI POEHL : 1 flacon, 20 à 30 gouttes,
3 fois par jour dans eau alcaline.
Institut organothérapeutique
du Prof. D. De Pœhl et fils à Saint-Pétersbourg.
ÉCHANTILLONS ET LITTÉRATURE :
32, Boulevard Sébastopol, 32, PARIS


Fabrique d'Instruments de Chirurgie
A. BLACQUE, Fabricant
BLACQUE
25, Rue Cujas, PARIS
Prix spéciaux pour MM. les Accoucheurs et aux Abonnés de Paris-Médical.
LA MAISON FABRIQUE ELLE-MÊME SES INSTRUMENTS ET LES GARANTIT DE TOUT VICE DE CONSTRUCTION


ELIXIR de
VIRGINIE
NYRDAHL

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Traitement des ulcères de jambe par les applications locales de Salvarsan** (Lévy-Bing et Durœux), 7 mai 1912.

Le pouvoir cicatrisant du dioxydiamido-arséno-benzol existe non seulement pour les ulcères syphilitiques, mais aussi pour les ulcères variqueux et probablement encore pour certaines plaies d'autre nature : « aucun des topiques employés jusqu'à ce jour ne nous a paru agir avec la même rapidité, avec la même constance ».

La formule employée est une pommade au 1/10 (Salvarsan, 1 gramme : vaseline, 10 grammes).

GAZETTE DES HOPITAUX. — **Intérêt clinique de l'examen chimique du liquide céphalo-rachidien. Syndromes présentés dans divers états pathologiques** (Mestrezat, 7 mai 1912).

Les taux des chlorures, des cendres, de l'albumine, de l'extrait caractérisent la méningite tuberculeuse aussi *sûrement* que la présence du bacille de Koch dans le culot de centrifugation. Les *chlorures* demeurent compris entre 5 et 6 grammes par litre, chiffres bien inférieurs à ceux rencontrés dans l'une quelconque des méningites aiguës non bacillaires (la méningite cérébro-spinale a des valeurs comprises entre 6gr,10 et 7 grammes, le plus souvent voisines de 6gr,70 à 6gr80). Les *cendres* sont toujours abaissées dans la méningite tuberculeuse, *ce que l'on n'observe pas en dehors d'elle.* Les valeurs trouvées sont inférieures à 8 grammes. L'*albumine*, malgré le caractère aigu de l'inflammation, n'est jamais très élevée ; elle demeure chez l'enfant comprise entre 1 et 2 grammes. L'*extrait* reste normal, — ce qui est assez caractéristique.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS. — **Du danger des traitements dits spécifiques dans la tuberculose rénale** (Cathelin, 8 mai 1912).

Pour *affirmer* qu'un traitement de tuberculose rénale par tuberculinothérapie a été réel et afin qu'on ne formule aucune objection, chaque cas doit répondre au tableau schématique suivant : 1° Faire d'abord, avant tout traitement, un cathétérisme urétéral pour s'assurer qu'il s'agit bien d'une forme chirurgicale, c'est-à-dire d'une forme *unilatérale* ; 2° Instituer alors le traitement et, autant que possible, sans adjuvant d'aucune sorte, car la discussion ne serait plus possible au sujet de la valeur réelle des corps immunisants ; 3° Après un temps à déterminer, six mois par exemple, il faudrait faire un nouveau cathétérisme urétéral en s'assurant : *a*) que les urines du côté malade sont devenues claires ; *b*) que le taux d'urée de ce côté s'est amélioré ; *c*) que l'inoculation aux cobayes des urines de ce rein a laissé l'animal indemne.

CLINIQUE. — **Dyspepsie et tuberculose.** (Leven 10 mai 1912).

« J'admettrais volontiers que si Ferrier modifie l'état dyspeptique de ses malades tuberculeux avec ses poudres, s'il favorise la digestion du régime qu'il leur prescrit, s'il améliore leur état dyspeptique, il en est ainsi parce que ces poudres inertes agissent sur l'estomac et sur l'intestin exactement comme le carbonate ou le sous-nitrate de bismuth que nous employons tous les jours.

Et, en effet, il y a longtemps que la poudre de corne de cerf (carbonate de chaux) fait partie de notre arsenal thérapeutique, que le phosphate de chaux, la magnésie sont utilisés pour des dyspeptiques.

Il serait intéressant de réaliser l'expérience qui consisterait à supprimer les poudres dites récalcifiantes et de les remplacer par les poudres de bismuth, par exemple pour juger le rôle réel de la récalcification dans le traitement de la tuberculose.

Avec un régime alimentaire convenable et peu compliqué on obtient donc des résultats excellents, on améliore autant que faire se peut les tuberculeux, ceux dont l'infection bacillaire n'est ni trop étendue, ni trop virulente. »

PRESSE MÉDICALE. — **Pathogénie de l'entérite typhique** (Richet fils et Saint-Girons, 11 mai 1912).

C'est au niveau de l'appendice, dans cette région particulièrement riche en tissu lymphoïde : 1° qu'en expérimentation, l'élimination, du bacille d'Eberth est maxima; 2° qu'en clinique humaine, les lésions typiques sont les plus précoces, les plus fréquentes, les plus profondes.

« Il y a là plus qu'une coïncidence, et pour nous la lésion intestinale est déterminée par l'élimination transpariétale du bacille d'Eberth introduit dans la circulation.... La théorie hématogène de l'entérite typique permet ainsi de la rapprocher des autres déterminations de la septicémie éberthienne, angiocholécystite, néphrite, pancréatite, dans lesquelles l'élimination du bacille crée la lésion ».

CONCOURS MÉDICAL. — **La maladie de Paget** (Rathéry, 12 mai 1912).

La pathogénie de la maladie de Paget reste obscure. « On a soutenu l'idée d'une insuffisance pluriglandulaire. L'insuffisance polyglandulaire est actuellement à la mode. On en voit un peu partout. Certes ce syndrome existe, mais pour l'affirmer, il faut avoir des signes nets et ces signes sont souvent difficiles à rechercher. Difficiles, parce que les glandes vasculaires sanguines peuvent se remplacer l'une l'autre. Il est possible que ces troubles jouent un rôle dans la maladie de Paget et nous avons l'intention de soumettre notre malade au traitement opothérapique.

Quant à l'origine syphilitique, le Wassermann est presque toujours négatif et le traitement mercuriel a quelquefois amené une amélioration, d'autres fois une aggravation.

PROGRÈS MÉDICAL. — **L'inégalité pupillaire dans les affections pleuro-pulmonaires** (Sergent, 11 mai 1912)

Lorsqu'on constatera de l'inégalité pupillaire fixe, habituelle, sans symptômes associés, sans modification des réflexes de la pupille, il faudra songer à une affection pleurale ou pulmonaire et particulièrement à la tuberculose.

« Il pourra même arriver que le syndrome oculo-papillaire observé chez un ancien syphilitique soit indépendant de la syphilis et soit provoqué par l'existence d'une tuberculose fibreuse, si souvent observée chez de tels malades ; en pareil cas, les réflexes pupillaires sont normaux ; ne vous hâtez donc pas, même chez un syphilitique, et surtout si vous constatez la présence d'une affection pleuro-pulmonaire, de conclure de l'inégalité pupillaire à l'imminence du tabès ou de la paralysie générale ».

JOURNAL DE MÉDECINE DE PARIS. — **A propos de Gastro-entérostomie** (Bernard, 11 mai 1912).

Un malade opéré pour un ulcère juxta-pylorique meurt d'hémorragie interne huit jours après la gastro-entérostomie. « Si les symptômes de l'hémorragie suivent immédiatement ou de très près l'opération, il est bien difficile de ne pas l'attribuer à une faute de technique, si enclin qu'on soit à s'innocenter soi-même. Si, au contraire, l'hémorragie survient tardivement, c'est qu'on a affaire à un ulcère récent, encore en activité. Or la gastro-entérostomie permet seulement à l'ulcère de se cicatriser, mais il n'est pas guéri aussitôt et rien que par l'opération. Au contraire celle-ci a été une cause d'irritation, et cela moins encore, dit M. Mathieu, par le traumatisme que par le chloroforme. »


SEULES SONT ACTIVES
les Préparations de
VALÉRIANE FRAÎCHE
VALERIANE
Lafarge
2 à 6 Cuill. à Café par Jour
SANS ODEUR
PHARMACIE LAFARGE
6, Rue de Babylone
PARIS
Calme sans déprimer.

CHRONIQUE DES LIVRES

La Renaissance physique, revue mensuelle illustrée (Prix de faveur au corps médical, abonnement d'un an : 12 francs).

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition de la *Renaissance physique*, revue mensuelle illustrée et luxueusement éditée ; son premier numéro contient un article du professeur Paul Richer, de l'Institut, sur les proportions du corps humain ; un autre du professeur Weiss, membre de l'Académie de médecine, sur la gymnastique respiratoire.

A côté de cette partie artistique et scientifique, on trouve un article d'actualité sur la brutalité dans les sports, une étude sur le football, une revue sportive du mois et des notions précises sur la culture physique journalière.

Dans le comité de rédaction de la *Renaissance physique* sont groupés pour la première fois des professeurs à la Faculté de médecine, des médecins, MM. Gilbert, Lucas-Championnière, Mathieu, Pinard, Sigalas, Weiss, qui nous apprendront ce que nous pouvons demander à nos muscles, à nos poumons, à notre système nerveux ; des artistes, MM. Antonin Mercié, Paul Richer, qui nous diront la véritable beauté du corps et qui nous guideront dans son développement harmonieux ; des personnalités sportives les plus importantes, telles que MM. Duvigneau de Lanneau, Hébrard de Villeneuve, Mérillon ; des littérateurs comme Pierre Baudin, Tristan Bernard, Hugues Le Roux, etc... ; des hommes d'action et des athlètes.

La *Renaissance physique* ira chercher ses documents dans le laboratoire du savant, dans l'atelier de l'artiste, dans la salle de culture physique et sur le stade.

La science, l'art et l'expérience seront ses trois guides ; elle pourra contribuer à diriger utilement le bel et noble élan, ainsi que l'enthousiasme réconfortant des nouvelles générations.

L'hygiène à l'école maternelle, par le Dr DUFESTEL, médecin-inspecteur des Écoles de la Ville de Paris, 1912. Un vol. in-16, de 124 pages. 2 fr. 50 (*Ch. Delagrave*, édit. Paris).

L'auteur s'est acquis une juste autorité dans toutes les questions scolaires. Il a été secrétaire général du IIIe Congrès international d'hygiène scolaire. Il a déjà publié une *Hygiène scolaire* (Encycl. scient.), un *Guide pratique du médecin inspecteur des Ecoles* (collection moderne). Aujourd'hui, M. Dufestel s'adresse aux Institutrices et aux aspirantes au certificat d'aptitude à l'inspection des Écoles maternelles. Il les instruit sur ce qui a trait aux bâtiments de l'École maternelle, au logement des institutrices, au mobilier scolaire, à la croissance et à l'hygiène de l'enfant (hygiène générale, hygiène et éducation des sens), aux principales maladies contagieuses, ainsi qu'aux premiers soins à donner aux enfants malades ou blessés.

Tout cela est écrit d'une façon à la fois précise et simple, et il est permis de prévoir que le nouvel ouvrage de M. Dufestel deviendra rapidement classique dans le monde de l'enseignement. CORNET.

NOUVELLES

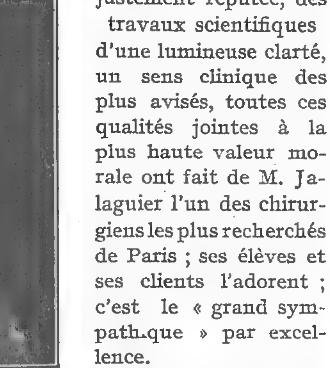
LE Dr JALAGUIER EST ÉLU MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

L'Académie de médecine ne pouvait mieux faire que d'attribuer le fauteuil de Lannelongue à un de ses élèves préférés, M. Ad. Jalaguier, le chirurgien des « Enfants Assistés ». Le choix est particulièrement heureux : une



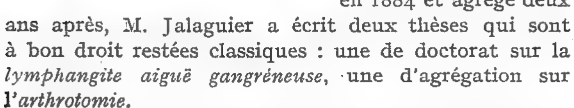
Phot. Waléry.

LE DOCTEUR JALAGUIER



habileté chirurgicale justement réputée, des travaux scientifiques d'une lumineuse clarté, un sens clinique des plus avisés, toutes ces qualités jointes à la plus haute valeur morale ont fait de M. Jalaguier l'un des chirurgiens les plus recherchés de Paris ; ses élèves et ses clients l'adorent ; c'est le « grand sympathique » par excellence.

Docteur en 1880, chirurgien des hôpitaux en 1884 et agrégé deux



ans après, M. Jalaguier a écrit deux thèses qui sont à bon droit restées classiques : une de doctorat sur la *lymphangite aiguë gangréneuse*, une d'agrégation sur l'*arthrotomie*.

Il a écrit aussi dans le Traité de Chirurgie de Duplay et Reclus des pages excellentes sur les lésions traumatiques de l'abdomen, les péritonites, l'occlusion intestinale, l'*appendicite*. L'étude très complète de cette dernière affection a valu à son auteur de devenir le « spécialiste » de l'appendicite.

M. Jalaguier a été un des premiers à établir le manuel opératoire de l'*orchidopexie*, il a imaginé un procédé très esthétique de réparation du *bec-de-lièvre*, une excellente incision de la paroi abdominale par la gaine du muscle droit pour enlever l'appendice, etc. Dans un grand nombre d'affections de l'enfance, il a fait preuve d'originalité clinique et d'ingéniosité opératoire ; il s'est toujours efforcé d'être le chirurgien « esthétique ».

Comme on peut en juger par ces lignes trop brèves, M. Jalaguier, que sa modestie seule a empêché d'obtenir la chaire de professeur qu'il ne convoitait pas, mais qui lui était due, manquait à l'Académie : on ne peut que féliciter celle-ci du choix qu'elle vient de faire.

ALBERT MOUCHET.

La médaille de l'hygiène — M. Caillaux avait, comme président du conseil, ministre de l'intérieur, pris un décret instituant des médailles d'honneur de l'hygiène publique en or, vermeil, argent et bronze, n'autorisant pas le port du ruban et destinées à récompenser, en dehors des titres spéciaux qui peuvent donner droit à la médaille des épidémies, les services rendus à l'hygiène publique, notamment par les personnes apportant un concours actif et éclairé aux diverses commissions sanitaires ou conseils d'hygiène et par celles qui ont contribué au progrès général de l'hygiène publique en France.

Ces médailles devaient être attribuées par le ministre sur proposition du directeur de l'assistance et de l'hy-

NOUVELLES *(Suite)*

giène publiques, après avis d'une commission spéciale.

Le ministre actuel de l'intérieur, complétant la décision de son prédécesseur, a constitué de la manière suivante cette commission spéciale :

MM. Peyrot, sénateur, président.

Schmidt, député.

Flourens, conseiller d'État.

L. Mirman, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques.

Faivre, inspecteur général des services administratifs.

Le professeur Gariel, membre du conseil supérieur d'hygiène.

Le docteur J. Renault, membre du conseil supérieur d'hygiène.

Rapporteurs, avec voix délibérative dans les affaires qu'ils rapportent :

MM. G. Borne, Dimitri, Dreyfus, Frois, Nattan-Larrier et Ribierre, auditeurs au conseil supérieur d'hygiène.

Orchestre médical. — *L'Orchestre Médical* organise sa 5e grande soirée artistique, à la salle Gaveau, pour le jeudi 6 juin, au bénéfice des Œuvres de Préservation contre la Tuberculose, sous le haut patronage de Mmes la Marquise de GANAY, Dr GIRARD-MANGIN, La Duchesse de RARECOURT-PIMODAN, RICHELOT, la Marquise de VILLEHERMOSE, la Comtesse de LA VILLESTREUX, MM. les Drs Albert CALMETTE, LETULLE, M. Georges NOBLEMAIRE, les Drs RICHELOT, et ROBIN, MM. Jules SIEGFRIED, Georges SIEGFRIED. Cet orchestre, qui s'est placé au rang des meilleures Sociétés symphoniques, comprend 90 exécutants sous la direction de M. H. BUSSER.

Ce cinquième Concert de bienfaisance donné par l'*Orchestre Médical* présentera ce caractère unique que le programme sera entièrement exécuté par des médecins et des membres de la famille médicale :

Mme CAPONSACCHI (Violoncelle), Mme CHAILLEY-RICHEZ (Piano), Mme DUBEL (de l'Opéra), Mme Ariane HUGON (Danse), Mme René VAUCAIRE (Chant) ; MM. M. LATTÈS, Dr COVILLE, le *Cercle Choral Parisien.*

Au Programme, la Symphonie en *Sol* (*dite la Surprise*), d'Haydn ; les Variations Symphoniques de César Franck, pour Piano ; un Prélude de Destouches ; la *Légende Bretonne*, de Simia ; Concerto pour Violoncelle, de Haydn ; des mélodies de Schumann, Mozart, Busser ; Largo de Hændel, pour Orgue et Orchestre ; la Suite d'Orchestre de *Peer Gynt*, dansée par Mme A. HUGON ; et la première audition de l'*Hymne à Victor Hugo*, de Brunel.

Le prix des billets est de 10 fr., 5 fr., 3 fr. Quelques loges du prix de 200 fr. donneront droit à un objet d'art : tableau, aquarelle, etc., d'artiste connu, ou à d'importants objets.

On peut retenir ses places soit à la salle Gaveau, soit à l'Agence Musicale E. Demets, 2, rue de Louvois.

L'hygiène des jardins publics. — La pétition suivante a été adressée au Conseil municipal :

« Les allées où jouent les enfants dans nos jardins publics sont trop souvent souillées de crachats. Le danger de contamination par le contact des petites mains et des petits pieds est ici d'autant plus grand que le sol n'en peut être nettoyé énergiquement par les moyens mécaniques comme celui des voies publiques. Certains d'être les interprètes de toutes les mères et de tous les citoyens soucieux de la santé des enfants, les soussignés prient le Conseil municipal de provoquer l'interdiction absolue de souiller les allées des parcs et squares et d'étudier les sanctions propres à rendre cette interdiction efficace ».

Cette pétition est signée de MM. Armand Gautier, de l'Institut ; Pruvot, professeur à la Sorbonne ; Lippmann, de l'Institut ; Yves Delage, de l'Institut ; Michel Bréal, de l'Institut ; Blanchard, professeur à la Faculté de médecine ; Seignobos, professeur à la Sorbonne ; André Michel, conservateur du musée du Louvre ; Chatin, professeur à la Sorbonne ; Appell, doyen de la Faculté des sciences ; Ditte ; Gaston Bonnier, de l'Institut ; E. Haug, professeur à la Faculté des sciences, etc.

Étranges reliures. — Une bibliothèque macabre est celle que le Dr Stockton, de Trenton, vient de léguer à l'hôpital de Philadelphie. Elle compte au moins six ouvrages reliés en peau humaine.

L'un d'eux, *Catalogue des sciences médicales* (1857-1873), est un gros in-quarto relié avec la peau du dos d'un homme.

Sur la première page d'un autre volume : *On impregnation*, de Cowper, le Dr Stockton a écrit : « Relié en cuir tanné provenant de la peau de la jambe de Maria L..., atteinte de trichinose et morte de consomption à l'hôpital de Philadelphie ».

Cette même Maria L... a encore fourni la reliure de trois autres volumes.

Le sixième ouvrage : *De conceptione adversaria*, de Drelincourt, modeste in-douze, a emprunté sa demi-reliure à la peau tannée du poignet d'un malade, mort aussi à l'hôpital de Philadelphie.

L'exercice de la médecine en Italie. — Un médecin avait été appelé au chevet d'un malade, près de Carrare. Il s'agissait d'une infection épidémique et une injection de caféine était nécessaire. Le frère du moribond crut, selon une superstition répandue dans les campagnes, que le médecin voulait injecter la mort à son frère. Il déclara au médecin qu'il lui ferait sauter la cervelle s'il touchait au malade. Le médecin profita pourtant d'un moment où cet énergumène était occupé pour appliquer le traitement indispensable. Mais ses gestes étaient épiés par le paysan entêté. Il tomba frappé en plein cœur d'une balle de revolver.

Le frère du médecin, en apprenant cette mort tragique, s'arma à son tour d'un revolver, se mit à la poursuite de l'assassin et, l'ayant retrouvé, lui logea à bout portant cinq balles dans la tête.

L'automobile et l'asepsie. — Les travaux du Dr Fieux, de Bordeaux, viennent d'établir que les résidus d'huile et les poussières qui couvrent toujours plus ou moins les moteurs d'automobiles « ne sont pas sales »... au sens chirurgical.

M. Fieux ayant recueilli sous le capot de sa voiture des crasses diverses qu'il a regardées au microscope, les a trouvées constituées par une sorte de bouillie oléagineuse tenant en suspension des particules charbonneuses en petits amas hérissés, des parcelles réfringentes incolores, ainsi que des poussières variées et des débris végétaux ; mais il n'a pas trouvé en elles la moindre trace de microbes. L'ensemencement sur milieu nutritif a confirmé les résultats de l'examen direct et cela n'a rien qui doive surprendre outre mesure, si on songe que les poussières ne pénètrent dans le carter qu'au moment où la voiture est en marche, c'est-à-dire quand les cylindres, portés à une température élevée, sont capables de stériliser tout ce qui vient à leur contact.

Arrêté portant organisation des laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie dans les hôpitaux et hospices civils de Paris. — Sous réserve des dispositions

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils

Manuel technique de l'infirmier des établissements d'aliénés, à l'usage des candidats aux diplômes d'infirmiers des asiles, par les Drs R. MIGNOT et L. MARCHAND. 1912, 1 vol. in-12 de 400 pages avec 95 figures, cartonné 5 fr. (*Oct. Doin et fils*, édit. à Paris).

Le diagnostic des taches en médecine légale. Guide pratique du médecin expert, par les Drs F. DERVIEUX, préparateur à la Faculté de médecine de Paris, médecin expert des tribunaux, et LECLERCQ, chef de laboratoire à la Faculté de médecine de Lille, préface de M. le professeur Thoinot. 1912, 1 vol. in-8, de 300 pages avec 27 figures dans le texte, 10 fr. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

Psychothérapie, par le Dr ANDRÉ THOMAS. 1912, 1 vol. in-8 de 450 pages, cartonné 12 fr. (Bibliothèque de thérapeutique GILBERT et CARNOT). (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

Les causes de l'évolution du cerveau pendant les temps préhistoriques. Lettre à M. Ernst Hœckel, par le Dr JOUSSET DE BELLESME. 1912, in-12 de 41 pages, 1 fr. 25 (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).





NOUVELLES (*Suite*)

transitoires ci-après, il ne peut exister dans un établissement hospitalier qu'un seul laboratoire de radiologie et d'électro-radiothérapie.

La direction des laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie des établissements hospitaliers est confiée à un chef de laboratoire.

Les candidats au poste de chef de laboratoire de radiologie et d'électro-radiothérapie doivent être de nationalité française et justifier du diplôme de docteur en médecine obtenu devant une Faculté de médecine de France (diplôme d'État).

Les chefs de laboratoire sont nommés par le directeur de l'administration de l'Assistance publique sur la proposition des chefs de service de l'établissement qui présentent trois noms choisis sur une liste de candidats. Cette liste est dressée, après examen des titres des candidats, par une commission spéciale composée :

D'un membre du Conseil de surveillance désigné par le Conseil ;

Des 3 représentants au Conseil de surveillance des médecins, chirurgiens et accoucheurs des hôpitaux, et de 5 membres désignés par le directeur de l'administration, savoir :

2 médecins et un chirurgien chefs de service des hôpitaux, choisis de préférence parmi les chefs de service qui s'occupent plus spécialement d'électro-radiothérapie.

Un professeur de physique à la Faculté de médecine, à la Faculté des sciences ou au Collège de France.

Un représentant de l'administration.

Les chefs de laboratoire de radiologie et d'électro-radiothérapie sont nommés pour une période de trois années ; ils peuvent, après avis des chefs de service, être prorogés pour des périodes successives de même durée. Ils reçoivent une indemnité de 1,800 francs par an.

Des chefs de laboratoire adjoints peuvent être attachés après avis du Conseil de surveillance aux laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie, les plus actifs.

Ces chefs de laboratoire adjoints sont nommés dans les mêmes formes que les titulaires. Ils reçoivent une indemnité de 600 francs par an.

Les chefs de laboratoire de radiologie et d'électro-radiothérapie sont remplacés pendant leurs absences par les chefs de laboratoire adjoints ou à défaut par des chefs de laboratoire suppléants, nommés dans les mêmes formes que les titulaires.

Les chefs de laboratoire suppléants ne reçoivent aucune indemnité annuelle sauf pendant les périodes durant lesquelles ils sont appelés à remplacer les titulaires dont l'indemnité leur est dès lors acquise.

Aucun chef de laboratoire ne peut être maintenu en fonctions après sa soixante-cinquième année.

Ne peuvent être traités dans les laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie que les malades recrutés directement aux consultations de médecine et de chirurgie ou envoyés au laboratoire par les chefs de service dans les salles desquels ils sont hospitalisés. Les chefs de service, de même que les médecins et les chirurgiens des hôpitaux chargés des consultations, prescrivent le traitement électro ou radiothérapique et en contrôlent les résultats ; le chef du laboratoire dirige l'application technique du traitement.

Sont abrogées les dispositions relatives au mode de nomination des chefs de laboratoire de radiologie et des chefs de laboratoire d'électro-radiothérapie insérées au recueil des dispositions réglementaires concernant le service de santé des hôpitaux et hospices civils de Paris sous les articles 48, 48 *bis*, 224, 225 et 226.

Dispositions transitoires. — Les laboratoires de radiologie et les laboratoires d'électro-radiothérapie actuellement existants seront fusionnés dans chaque établissement dès que les circonstances le permettront.

Les chefs actuels des laboratoires de radiologie qui auront été inscrits sur la liste des candidats agréés par la commission spéciale prévue au présent règlement pourront, sans nouvelle présentation des chefs de service, être chargés, pendant la durée de la période pour laquelle ils ont été nommés, de la direction du laboratoire de radiologie et d'électro-radiothérapie des établissements auxquels ils sont respectivement attachés.

Les chefs actuels des laboratoires d'électro-radiothérapie pourront également, sans présentation des chefs de service, être chargés de la direction des laboratoires de radiologie et d'électro-radiothérapie des établissements auxquels ils sont respectivement attachés.

Avis. — Les candidats aux postes de chef de laboratoire et de chef de laboratoire adjoint prévus au présent règlement devront se faire inscrire et déposer leurs titres à l'administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria (bureau du personnel médical).

Les inscriptions seront reçues de dix heures à quatre heures, *jusqu'au* 10 *juin* 1912.

La Bibliothèque de la Société de médecine de Paris. — La Société de médecine de Paris a inauguré solennellement le 9 mai la bibliothèque qu'elle vient de créer. En même temps elle fêtait deux de ses membres, M. Lucas-Championnière, qui vient d'entrer à l'Institut, et M. Letulle, qui a été récemment nommé professeur à la Faculté de médecine. De nombreuses personnalités médicales assistaient à cette séance, qui fut pleine d'entrain et de cordialité. On y remarquait notamment le professeur Blanchard, les docteurs Butte, Mouchet, Aubourg, Laignel-Lavastine, Mortier, etc.

Le président de la Société, M. Bourdel, a tout d'abord félicité MM. Lucas-Championnière et Letulle. Il a insisté ensuite sur l'utilité de la bibliothèque qui vient d'être créée. Les médecins praticiens y trouveront en effet un centre de travail et de réunion permanent.

M. Debrigode, archiviste de la Société, qui fut chargé de l'organisation matérielle de la bibliothèque, a fait l'histoire des documents et des ouvrages qui la composent, en particulier de nombreux volumes qui constituent la collection complète de plus de cent années du Bulletin de la Société.

Le professeur Letulle, qui est titulaire de la chaire d'histoire de la médecine, a, dans une causerie charmante, exprimé le vœu de fouiller dans les archives de la Société de médecine, afin d'y retrouver les traces du rôle scientifique qu'elle a joué. Il a rappelé qu'elle a compté parmi ses membres Bichat, Duchenne de Boulogne et surtout Durozier, qui semble lui avoir réservé ses plus remarquables communications.

M. Lucas-Championnière, qui vient de fêter le 50e anniversaire de son entrée dans la presse scientifique, après avoir remercié ses collègues et ses amis, a dit combien il est nécessaire qu'une société comme la Société de médecine de Paris ait une bibliothèque, aujourd'hui où beaucoup plus qu'autrefois on expose dans la communication des faits et des observations précises au lieu de faire des discours et des théories.

La séance s'est continuée par des *projections de clichés en couleurs dus à M. Personnaz* et qui furent vivement admirés.

HOTELS RECOMMANDÉS DES STATIONS THERMALES

Aix-les-Bains.

Grand Hôtel et Grand Hôtel d'Aix. — *1er ordre.* Guibert frères et Gaudin, propriétaires.

Hôtel Astoria et de l'Arc Romain — 182 chambres, 43 bains. — Création du dernier moderne. — En face les Thermes et le Parc. — Télégrammes : *Astoria.*

Hôtel de l'Établissement Thermal et Hôtel Britannique. — Confort moderne. — Grand jardin. — Prix modéré.

Hôtel de l'Europe, Villa Victoria et Hôtel Bristol, Centre de la Ville, près de l'Établissement Thermal et les Casinos, 80 appartements et salles de Bains. Unique "Jardin-Restaurant", Garage, etc. E. LEDER, propriétaire.

Regina Hôtel Bernascon. — 250 chambres avec eau chaude et froide, 50 salles de bains. — Situation élevée, tranquille, et à proximité de l'établissement thermal, des casinos, etc. — Jardins ombragés. — Vues magnifiques. — Bernascon, propriétaire.

Splendid Hôtel Excelsior. — *1er ordre.* La plus belle situation. Dernier confort. Grands jardins. Tennis. Garage.

Bourbon-Lancy.

Grand Hôtel de 1er ordre. 200 chambres, ascenseur, lumière électrique.

Hôtel St-Léger de 2e ordre. 100 chambres. Confort moderne.

Bouveret (Lac de Genève, Valais, Suisse).

Hygiène Palace et Médical Hôtel (ouvert toute l'année). — Traitement contre les rhumatismes, obésité, etc. Fours résineux. Hydrothérapie, électrothérapie. Bains médicaux de toute composition. Service médical. Traitement et pension à prix modéré.

Cauterets.

Continental Hôtel. — Situation exceptionnelle. Jardin. Lumière électrique. 250 chambres. Restaurant Louis XV.

Châtel-Guyon.

Grand Hôtel du Parc, de tout 1er ordre. 200 chambres, 50 salles de bains privées, 2 ascenseurs. — *Régime très soigné.* — Védrine frères.

Châtel-Guyon.

Hôtel des Bruyères et Central Hôtel. — Maisons de famille, Grand jardin. Pension de 8 à 12 francs. — *Exécution rigoureuse des régimes.* — E. SINET, propriétaire.

Dax

Grand Hôtel des Baignots. — Le plus important de la Station. — 300 chambres Touring-Club. — Ascenseurs. — Garage. — Splendide parc anglais.

Évian.

Royal Hôtel. — Luxe et confort le plus raffiné. Parc de 8 hectares. Altitude 470 m. Vue sur les Alpes et le lac Léman. Cuisine de régime sur demande.

Splendid Hôtel. — Confort familial. Entièrement remis à neuf en 1908. Jardin. Vue splendide. Pension à partir de 12 francs.

Korbous-Tunisie. — *La Côte du Soleil.*

Grand Hôtel des Thermes (1er ordre), recommandé par le T. C. F.

Hôtel des Sources (2me ordre), ouverts du 1er Novembre au 31 Mai.

Martigny-les-Bains.

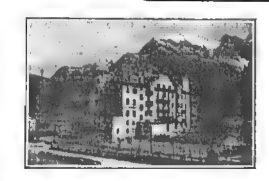
Hôtel International (1er ordre). 200 chambres. — Salles de bains. Menus de régime.

Grand Hôtel des Bains. — Très confortable, communique avec l'établissement hydrothérapique.

Pougues.

Splendid Hôtel. — Confort moderne. Prix modérés. Le seul situé dans le parc de l'établissement.

Ragaz-Pfœffers (Suisse).



Hôtel Bristol. — Au milieu d'un vaste jardin. — Maison neuve de 1er ordre, tranquille. — Vue splendide. — Service automobile pour conduire les baigneurs à l'établissement thermal.

Royat.



Grand Hôtel et Majestic Palace. — Installations spéciales pour régimes alimentaires. — Parc de 4 hectares. — Cure de terrain. — Eau chaude et eau froide dans toutes les chambres.

Sils Maria (Engadine, Suisse).



Giger's Hôtel Waldhaus. — Au milieu des bois, sur une colline dominant la vallée et les lacs, loin du bruit et de la poussière. — Alimentation rationnelle comprenant beaucoup de fruits et de légumes frais. — Confort moderne.

Thonon-les-Bains.

Hôtel du Parc. — A côté de l'établissement thermal. — 1er ordre. — 200 chambres. — Vue splendide. — Vaste parc. — Hydrothérapie complète dans l'hôtel. — Tables de régime.

Vals.

Grand Hôtel des Bains. — 1er ordre. — Électricité. — Salles de bains. Garage avec boxes. — Téléphone.

Vichy.

Nouvel Hôtel. — 1er ordre. Sur le parc. En face de l'établissement. 250 chambres. Appartements avec salle de bains. Lavabos à eau chaude et froide. Tables de régime. Orchestre.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 8 mai : MM. Baudouin, 18 1/2 ; Israël de Jong, 19 ; Faure-Beaulieu et Darré, 18.

Séance du 10 mai : MM. Courcoux, 18 ; Lemierre et Sézary, 19.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX.— *Epreuve clinique.* — Séance du 8 mai : MM. Piquand, Capette et Barbier, 13.

Séance du 10 mai : MM. Marcille et Mercadé, 20 ; Okinczyc, 14.

Le 2e concours pour la nomination à deux places de chirurgien des hôpitaux de Paris sera ouvert le jeudi 13 juin 1912, à midi, dans la salle des concours de l'Administration, rue des Saints-Pères, 49.

MM. les docteurs en médecine qui voudront concourir devront se faire inscrire à l'administration centrale de l'Assistance publique, avenue Victoria, 3 (service du Personnel), de midi à trois heures, du vendredi 17 mai au mercredi 29 mai 1912, inclusivement.

CONCOURS DE DENTISTE DES HOPITAUX. — Question donnée : « Sinusites et empyèmes maxillaires d'origine dentaire. Pathogénie, signes et diagnostic. »

Epreuve écrite. — Séance du 6 mai. — MM. Coustaing et Vaysse, 27; Guilly, 28; Izard, 29; Schaefer, 24.

Epreuve clinique. — Séance du 8 mai. — MM. Guilly, 19 ; Izard, 16 ; Schaefer, 17.

Séance du 10 mai. — MM. Coustaing, 20 ; Vaysse, 19.

Concours de médecin de l'Assistance médicale à domicile. — *Epreuve clinique.* — Séance du 9 mai. — MM. Duclaud, 14+7=21 ; Burnier, 18+8=26 ; Hutinet, 168+=24.

Séance du 13 mai : MM. Ferry 19+9=28; Houdard 18+7=25 ; Bruker 8+6=14.

Faculté de médecine de Paris. — Par arrêtés du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en date du 8 mai 1912 :

1° La chaire de chimie médicale de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est déclarée vacante.

2° La chaire de pathologie externe de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est déclarée vacante.

3° La chaire de clinique des maladies des voies urinaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication des présents arrêtés, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

Examen de validation de stage dentaire. — Une session d'examens de validation de stage dentaire s'ouvrira à la Faculté de médecine de Paris, le 17 juin. Le registre d'inscription sera ouvert les 3 et 4 juin de midi à trois heures. Le droit de consignation est de 25 francs.

Faculté de médecine de Paris. — CONCOURS DE L'ADJUVAT. — *Questions.* — Épreuve écrite « Nerfs laryngés. Anatomie et physiologie. »

Épreuve orale : « Os palatin. Articulation sacro-iliaque. »

Dissection : « Les nerfs de la langue ».

A la suite du concours sont nommés aides d'anatomie :

MM. Desplas, Virenque, Brocq, Lorin et Monod (Robert).

Facultés de médecine. — LYON. — Un congé, du 15 avril au 30 juin est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. Pollosson, professeur de médecine opératoire.

TOULOUSE. — M. Jeannel, professeur de clinique chirurgicale, est nommé doyen.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique en date du 11 mai 1912, deux places de professeur titulaire sont déclarées vacantes à la Faculté de médecine et de pharmacie de l'Université de Toulouse.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

École de médecine. — ANGERS. — M. le docteur Vinsonneau, chef des travaux anatomiques, est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie.

Asile public d'aliénés de Prémontré. — Un poste d'interne en médecine est actuellement vacant à l'asile public d'aliénés de Prémontré (Aisne). Traitement en argent 900 francs par an, logement, chauffage, éclairage, nourriture et blanchissage ; 12 inscriptions exigibles. Adresser les demandes au Directeur de l'asile.

Asiles publics d'aliénés du département de la Seine. — Le lundi 1er juillet 1912, à deux heures précises, il sera ouvert à la préfecture de la Seine à Paris et dans les conditions prescrites par le décret du 12 décembre 1907 un concours pour deux places de médecin en chef dans les asiles publics d'aliénés de la Seine.

Les candidats qui désirent prendre part à ce concours devront se faire inscrire à la préfecture de la Seine service des aliénés (premier bureau), annexe de l'Hôtel de Ville, 2, rue Lobau, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de dix heures à midi et de deux à cinq heures, du lundi 20 mai au samedi 8 juin 1912.

Banquet en l'honneur du professeur Louis Bureau. — Ces derniers jours avait lieu à Nantes un banquet en l'honneur du Dr Louis Bureau, à l'occasion de sa décoration de chevalier de la Légion d'honneur.

Le professeur Malherbe, directeur de l'École de médecine de Nantes, porta un toast à l'ami qui est à la fois professeur à l'École et directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes, celui-ci a répondu en disant qu'il a une faible part dans les mérites qu'on lui attribue, que beaucoup est le fruit du labeur de ses prédécesseurs ; et qu'il ne peut voir dans cette décoration qu'un témoignage d'estime et de sympathie auquel s'est associé M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique.

A l'occasion de cette décoration, il est à remarquer qu'il n'y a à l'École de médecine de Nantes que deux professeurs décorés de la Légion d'honneur.

Mariages. — M. le Dr Giacomo Defino et Mlle Maria Ribeiro Mogueira. — M. le Dr Georges Castex et Mlle Marie Bert. — M. le Dr Paul Borst et Mlle Suzanne Bernard de Guerce. — Le Dr Noël Fiessinger, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris, fils du docteur en médecine, et Mlle Mathilde Finck.

Nécrologie. — Le Dr Duhem, qui professa 64 ans à Tournai. — Le Dr Massié, médecin principal de l'armée, en retraite. — Le Dr Douglas Aigre, ancien maire de Boulogne-sur-Mer, âgé de 61 ans. Il avait organisé à Boulogne une Goutte de lait. Il a adapté en français divers ouvrages anglais, entre autres, un traité des maladies du larynx de Lennox Browne. — Le Dr Fabre, chirurgien en chef des hôpitaux du Puy, chevalier de la Légion d'honneur. — Mme Ledent, mère de notre sympathique collaborateur, le Dr René Ledent, à qui nous adressons nos bien vives condoléances.

Manifestation Denys. — C'est en juin prochain que les élèves et amis du Dr J. Denys fêteront le bactériologiste et le thérapeute distingué qui professe depuis trente ans à l'Université de Louvain. Le secrétaire du Comité est le Professeur Maldague à Louvain.

Les Actualités Médicales

Collection de volumes in-16, de 96 pages, cartonnés. Chaque volume : 1 fr. 50

Le Rachitisme, par A.-B. MARFAN, professeur à la Faculté de médecine de Paris. 1911, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Hygiène de la Peau, par J. NICOLAS, professeur à la Faculté de médecine de Lyon, et JAMBON, chef de Clinique. 1911, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

L'arthritisme, *Des manifestations cliniques et son traitement,* par le Dr P. MAUBAN. 1911, 1 v. in-16, cart. **1 fr. 50**

Guide pratique du diagnostic de la Syphilis, *séro-diagnostic,* par les Drs P. GASTOU et A. GIRAULD. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart.................. **1 fr. 50**

L'Ultra-Microscope dans le diagnostic clinique et les recherches de laboratoire, par le Dr P. GASTOU. 1912, 1 vol. in-16 avec 25 fig., cart.................. **1 fr. 50**

Hygiène du visage (cosmétique, esthétique et massage), par le Dr P. GASTOU, directeur du laboratoire de l'hôpital Saint-Louis. 1910, 1 vol. in-16 avec fig., cart. **1 fr. 50**

Les Courants de haute fréquence et la D'Arsonvalisation, par le Dr ZIMMERN, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et S. TURCHINI. 1910, 1 vol. in-16, avec 22 fig., cart.................. **1 fr. 50**

Les Opsonines et les traitements opsonisants, par le Dr R. GAULTIER, chef de Clinique de la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16 cart. **1 fr. 50**

L'Artériosclérose et son traitement, par A. GOUGET, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1912, 1 vol. in-16 avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

La Radioscopie clinique de l'Estomac normal et pathologique, par le Dr CERNÉ, professeur à l'Ecole de médecine de Rouen et le Dr DELAFORGE. 1908, 1 vol. in-16, avec 21 fig., cart.................. **1 fr. 50**

Technique de l'Exploration du Tube digestif, par le Dr GAULTIER, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1905, 1 vol. in-16, avec 13 fig., cart... **1 fr. 50**

Les Dilatations de l'Estomac, *Sémiologie et Thérapeutique des distensions gastriques,* par le Dr René GAULTIER. 1909, 1 vol. in-16 avec 12 fig., cart...... **1 fr. 50**

Les Empoisonnements alimentaires, par le Dr SACQUÉPÉE, professeur agrégé à l'Ecole du Val-de-Grâce. 1909, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

La Cure de Déchloruration dans le Mal de Bright, par le Dr F. WIDAL, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et le Dr A. JAVAL. 1912, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

La Diphtérie, *Bactériologie et Clinique, Prophylaxie et Traitement,* par les Drs H. BARRIER, médecin de l'hôpital Hérold, et G. ULMANN. 1899, 1 vol. in-16, avec figures, cart.................. **1 fr. 50**

Les Maladies du Cuir chevelu, *Prophylaxie et Traitement,* par le Dr GASTOU, assistant à l'hôpital Saint-Louis. 2e *édition.* 1907, 1 vol. in-16, avec 19 fig., cart. **1 fr. 50**

Traitement de la Syphilis, par le Dr EMERY, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris. Préface de M. le professeur FOURNIER. 2e *édit.* 1905, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

L'Alimentation des Enfants malades, par le Dr PÉHU, médecin des hôpitaux de Lyon. 1908, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Le Traitement de la Constipation, par le Dr FROUSSARD, ancien interne des hôpitaux de Paris. 2e *édition.* 1909, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Les Traitements des Entérites, par le Dr M. JOUAUST. 1905, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Calculs des Voies biliaires et Pancréatites, par le Dr R. GAULTIER, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris. 1908, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart.... **1 fr. 50**

Trachéobronchoscopie et Œsophagoscopie, par le Dr GUISEZ, chef des travaux d'oto-rhino-laryngologie à la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. 1905, 1 vol. in-16, avec 20 fig., cart.................. **1 fr. 50**

La Démence précoce, par le Dr G. DENY, médecin de la Salpêtrière, et P. ROY. 1 vol. in-16, avec 11 figures, cart.................. **1 fr. 50**

Les Folies intermittentes. La Folie maniaque dépressive, par les Drs G. DENY et P. CAMUS. 1907, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

L'Ionothérapie électrique, par les Drs DELHERM, ancien interne des hôpitaux de Paris, et A. LAQUERRIÈRE, lauréat de l'Académie de médecine. 1908, 1 vol. in-16, avec 11 fig., cart.................. **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic de la Tuberculose, par le Dr A. BÉCLÈRE, médecin de l'hôpital Saint-Antoine. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart..... **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des affections thoraciques non tuberculeuses, par le Dr A. BÉCLÈRE, 1901, 1 vol. in-16, avec 10 fig., cart.......... **1 fr. 50**

Les Rayons de Rontgen et le Diagnostic des maladies internes, par le Dr A. BÉCLÈRE. 1904, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

La Fulguration, son rôle et ses effets en thérapeutique, par le Dr ZIMMERN, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. 1909, 1 vol. in-16, avec figures, cart.................. **1 fr. 50**

Le Cytodiagnostic, les méthodes d'examen des sérosités pathologiques et du liquide céphalo-rachidien, par le Dr Marcel LABBÉ, professeur agrégé à la Faculté de médecine. 1911, 1 vol. in-16, cart............ **1 fr. 50**

Le Sang, par le Dr Marcel LABBÉ. 2e *édition.* 1910, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

La Protection de la Santé publique, *Loi et Commentaires de la loi et des règlements d'administration,* par le Dr MOSNY, médecin des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Les Accidents du Travail. *Guide du médecin,* par le Dr BROUARDEL, médecin des hôpitaux de Paris. 2e *édition.* 1907, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

La Psychologie du Rêve *au point de vue médical,* par N. VASCHIDE, chef des travaux du laboratoire de psychologie expérimentale des Hautes-Etudes, et H. PIÉRON. 1902, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Diagnostic de l'Appendicite, par le Dr M. AUVRAY, professeur agrégé à la Faculté de Paris. 1904, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Chirurgie intestinale d'urgence, par le Dr A. MOUCHET, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1903, 1 vol. in-16, avec 23 fig., cart.................. **1 fr. 50**

Chirurgie nerveuse d'urgence, par le Dr A. CHIPAULT. 1904, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Le Canal vagino-péritonéal, *Diagnotic et traitement de la hernie inguinale et des hydrocèles congénitales, de l'ectopie testiculaire,* par le Dr P. VILLEMIN, chirurgien des hôpitaux de Paris. 1904, 1 vol. in-16, avec 17 fig., cart.................. **1 fr. 50**

La Gastrotomie, par le Dr J. BRAQUEHAYE, agrégé à la Faculté de Bordeaux, chirurgien de l'hôpital de Tunis. 1900, 1 vol. in-16 avee figures, cart.......... **1 fr. 50**

Chirurgie des Voies biliaires, par le Dr PAUCHET, chirurgien des hôpitaux d'Amiens. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

Le Tétanos, par les Drs J. COURMONT, professeur, et M. DOYON, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1899, 1 vol. in-16, avec fig., cart.... **1 fr. 50**

Le Rhumatisme articulaire aigu *en bactériologie,* par les Drs H. TRIBOULET, médecin des hôpitaux de Paris, et A. COYON. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart.... **1 fr. 50**

Le Pneumocoque, par le Dr LIPPMANN, ancien interne des hôpitaux de Paris. Introduction par le Dr DUFLOCQ, médecin des hôpitaux de Paris. 1900, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

Les Oxydations de l'Organisme (oxydases), par E. ENRIQUEZ et J.-A. SICARD, médecin des hôpitaux de Paris. 1902, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Les États neurasthéniques, *Diagnostic, Traitement,* par le Dr A. RICHE, médecin de l'hospice de Bicêtre. 1908, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

Les Myélites syphilitiques, *Formes cliniques et traitement,* par le Dr GILLES DE LA TOURETTE, professeur agrégé à la Fac. de Paris. 1899, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Le Traitement pratique de l'Epilepsie, par le Dr GILLES DE LA TOURETTE. 1901, 1 vol. in-16, cart...... **1 fr. 50**

Les Névralgies et leur traitement, par les Drs LÉVY et BAUDOUIN, anciens internes des hôpitaux. 1909, 1 vol. in-16, avec fig., cart.................. **1 fr. 50**

Les Thérapeutiques récentes dans les maladies nerveuses, par les Drs LANNOIS, professeur agrégé, et POROT, chef de clinique à la Faculté de médecine de Lyon. 1907, 1 vol. in-16, cart.................. **1 fr. 50**

La Syphilis de la moelle, par les Drs A. GILBERT, professeur à la Faculté de médecine de Paris, et G. LION, médecin de l'hôpital de la Pitié. 1908, 1 vol. in-16, cart. **1 fr. 50**

Les Rayons N et les Rayons N', par le Dr BORDIER, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Lyon. 1905, 1 vol. in-16, avec 16 fig., cart.................. **1 fr. 50**

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu, — M. le professeur **Gilbert** fera, le ***samedi 18 mai,*** à 10 h. 1/2, une leçon clinique *sur les diverses modalités cliniques de l'insuffisance aortique, à propos de cinq cas.*

Service de la Clinique Médicale de l'Hôtel-Dieu. — Professeur M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 20 AU 25 MAI 1912.

Lundi 20, 9 heures. — M. **Deval** : Examen des urines. Pigments normaux et anormaux. Sédiment. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures, Dr **Paul Descomps** : Présentation des pièces et des coupes de la semaine précédente.

Mardi 21, 9 heures. — Dr **Maurice Villaret** : Séméiologie du système nerveux (suite). Troubles cérébelleux. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures, Dr **Durey** : Kinésithérapie dans les affections du système cardio-vasculaire.

Mercredi 22, 9 heures. — Dr **Jomier** : Examen physique de l'estomac. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 10 h. 1/2, M. le Pr **Gilbert** : Rédaction et correction des ordonnances de la semaine précédente. (Traitement des hémoptysies tuberculeuses) Présentation de malades.

Jeudi 23, 9 heures : Consultation externe. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures, Dr **Grivot** : Complications des otites.

Vendredi 24, 9 heures. — Dr **Herscher** : Séméiologie physique de l'appareil respiratoire. Bruits adventices. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures, Dr **Paul Descomps** : Diagnostic de la tuberculose, par les procédés de Laboratoire.

Samedi 25, 9 heures. — Dr **Lippmann** : Séméiologie fonctionnelle du cœur. Douleur. Dyspnée. Œdèmes. — 9 h. 1/2 : Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 10 h. 1/2 : Clinique de M. le Pr **Gilbert** : Sur les diverses modalités de l'insuffisance aortique ; à propos de cinq cas (suite).

Cours de Cystoscopie et de cathétérisme des uretères. — HOPITAL LAENNEC. — Sous la direction de M. le Dr **Legueu,** chef de service, M. le Dr Papin, assistant, commencera le ***samedi 15 juin,*** à 4 heures 1/2 du soir, une série de dix leçons de cystoscopie et de cathétérisme des uretères, et continuera les mardis, jeudis, samedis de chaque semaine.

Un certificat sera délivré aux élèves.

Le nombre des élèves est limité. S'inscrire d'avance dans le service.

Hôpital de la Charité. — Le Dr **Emile Sergent** recommencera, le ***mardi 21 mai,*** à 10 h. 1/2, ses Conférences cliniques sur la *Tuberculose et les maladies des voies respiratoires et des capsules surrénales,* et les continuera les mardis suivants à la même heure (Amphithéâtre Potain).

Sujet de la prochaine conférence : *Rôle de l'Insuffisance surrénale en Pathologie.*

Conférences de Pratique médico-chirurgicale. — Ces conférences, publiques et gratuites, ont lieu le jeudi de chaque semaine, à 5 h. 1/4, à la Polyclinique Saint-Philippe, 170, boulevard de la Gare (métro : *Italie* et *Nationale*).

Jeudi 23 *mai* : L'éclampsie puerpérale et son traitement par le Dr L. PIERRA, ancien moniteur de la clinique d'accouchements et de gynécologie de la Faculté.

Jeudi 30 *mai* : Les états de démence, par le Dr A. BARBÉ, chef de clinique des maladies mentales à la Faculté.

Jeudi 6 *juin* : L'iritis blennorragique et son traitement, par le Dr A. D'AYRENX, ophtalmologiste du dispensaire Furtado-Heine.

Jeudi 13 *juin* : La pleurésie purulente et son traitement, par le Dr H. DE CLISSON, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Jeudi 20 *juin* : L'ozène et son traitement, par le Dr Ch. FASEUILLE, oto-rhino-laryngologiste de l'hôpital Lannelongue.

Jeudi 27 *juin* : La bactériothérapie lactique en gynécologie, par le Dr L. POUILLOT, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Jeudi 4 *juillet* : La neurasthénie et son traitement, par le Dr R. VAN DER ELST, licencié ès lettres, rédacteur à la *Revue de Philosophie.*

Jeudi 11 *juillet* : Les méthodes actuelles d'anesthésie générale, par le Dr P. BOUCHET, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Pour recevoir régulièrement le programme des conférences et pour tous autres renseignements, s'adresser au Dr L. PIERRA, 258, boulevard Saint-Germain, Paris, VIIe

Pathologie, thérapeutique et chirurgie dentaires. — M. **Dunogier,** médecin dentiste, reprendra ce cours (créé par lui en 1896-1897) à l'Ecole pratique, amphithéâtre Cruveilhier, le ***jeudi 23 mai,*** à 6 heures du soir, et le continuera les jeudis à la même heure.

Maladies du cœur et des vaisseaux. HOPITAL DE LA PITIÉ. — Sous la direction du Dr **Josué,** médecin de l'hôpital de la Pitié, commencera le ***21 Mai*** et se poursuivra tout l'été, un enseignement des maladies du cœur et des vaisseaux, ayant pour but d'exercer chaque élève en particulier à l'examen du malade et à la pratique du diagnostic.

Ces exercices cliniques (percussion, phonendoscopie, auscultation, sphygmomanométrie, etc.) se feront par séries de 5 élèves. Ils auront lieu les mardis, jeudis, vendredis après-midi, à partir de quatre heures et demie et dureront un mois par série (12 leçons).

S'inscrire auprès de M. HENRI GOLDEWSKI, interne du service.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

18 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour la nomination à une place de médecin de l'hospice de la Reconnaissance (fondation Brézin), à Garches (Seine-et-Oise). S'inscrire à l'administration de l'Assistance Publique, 3, Avenue Victoria, à Paris, de midi à trois heures.

19 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Baudon,** *Radiodiagnostic gastro-intestinal.*

19 Mai. — A dix heures, visite de l'Institut médico-pédagogique 22, rue Saint-Aubin, Vitry sur-Seine. Causerie sur l'éducation des anormaux par le Dr **G. Paul-Boncour,** médecin en chef. Démonstrations pratiques par M. J. Boyer, directeur pédagogique.

Moyens de communication : Tramways électriques Châtelet-Vitry (Mairie) Châtelet-Choisy-le-Roi (descendre à la Mairie de Vitry) durée du trajet 30 minutes. Départs toutes les 10 minutes.

MEMENTO DE LA QUINZAINE *(Suite)*

20 Mai, à 10 h. 1/2. ASILE SAINTE-ANNE. — M. le Dr **Laignel-Lavastine,** agrégé : Les réactions antisociale des psychopathes dans l'enfance et l'adolescence, à la caserne et aux colonies.

20 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours pour deux places de médecins-chirurgiens suppléants aux hospices de Vienne (Isère). S'inscrire au secrétariat des hôpitaux de Vienne ou de Lyon.

20 Mai. — A Paris, ouverture du IIe congrès de médecine légale de langue française (du 20 au 21 mai). S'adresser à M. Dervieux, 13, boulevard Saint-Michel, à Paris.

22 Mai. — A neuf heures, à l'hôpital Lariboisière. M. **Halphen** : Conférence sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif.

22 Mai. — Dernier délai pour l'envoi au Ministère de l'Intérieur des demandes pour l'emploi de Directeur du bureau municipal d'hygiène de Tarbes (Hautes-Pyrénées).

23 Mai. — Séance de la Société de Psychiatrie de Paris à 9 h. 1/2 du matin, à l'Asile Sainte-Anne dans le Service de la Clinique.

23 Mai. — A 5 heures, à l'École de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. M. le Dr **Bérillon** : Psychothérapie du caractère. Les habitudes névropathiques.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chef des travaux de physiologie à l'Ecole de médecine de Tours.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour l'emploi de chef des travaux de chimie-pharmacie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Reims.

23 Mai. — Clôture du registre d'inscription du concours pour l'emploi de dix places de rédacteur à l'Assistance publique. S'inscrire à l'administration de l'Assistance publique à Paris, 3, avenue Victoria, de midi à trois heures.

23 au 25 Mai. — XIXe Assemblée des laryngologues allemands à Hanovre. — XXIe Assemblée des otologistes allemands.

24 mai. — A Nancy, ouverture du 11e Congrès de l'internat des hôpitaux (24 et 25 mai).

25 Mai. — Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

25 Mai. — A Fécamp, réunion des médecins-fondateurs et directeurs de « Gouttes de lait » et philanthropes (26 au 28 mai).

26 Mai. — Visite du sanatorium de Rueil, 4, place Bergère à Rueil (ce sanatorium est destiné au traitement des maladies nerveuses). Causerie sur la conduite à tenir vis-à-vis d'un morphinomane. En raison de l'affluence de la foule aux tramways en ce jour de Pentecôte, l'administration du sanatorium met à titre gracieux des voitures à la disposition des confrères. Rendez-vous Porte Maillot à 9 heures et demie. Arrivée au sanatorium à dix heures. Conférence et visite de l'établissement. A 9 h. 1/4, visite de la Malmaison. Retour à la Porte-Maillot vers midi et demi.

Prière de s'inscrire d'avance par lettre auprès du Dr Desfosses, 17, rue de Tocqueville.

26 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

27 Mai à 1 h. 1/2. — Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Kuss** prosecteur : Chirurgie de la tête, du cou et des membres.

27 Mai à 2 h. 1/2. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, MM. **Grivot** et **Rouget** : 1re conférence d'anatomie chirurgicale spéciale (oto-rhino-laryngologie).

29 Mai à 2 h. 1/2. — A l'amphithéâtre des hôpitaux. MM. **Grivot** et **Rouget** : 2e conférence d'anatomie chirurgicale spéciale.

29 Mai, à 9 heures, à l'hôpital Lariboisière. — M. **Halphen** : Conférence sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif.

29 au 31 Mai. — Congrès de Gynécologie à Berlin. — Président : le Professeur Bumm ; secrétaire : Dr Martin, 18, Artillerie Strasse à Berlin.

29 au 31 Mai. — IXe Assemblée de la tuberculose à Berlin. — VIe Réunion de la Société allemande de microbiologie.

30 Mai. — A l'Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. M. le Dr **Bérillon** : Psychothérapie des maladies de la mémoire. Les amnésies et les hyperamnésies.

30 Mai, à 10 h. 30. — ASILE SAINTE ANNE. Dr **Laignel-Lavastine** : L'aliéné au point de vue social et administratif, le criminel au point de vue biologique.

31 Mai. — Clôture des inscriptions pourles concours pour la nomination d'un chirurgien urologiste et d'un adjoint ; d'un chirurgien oto-rhino-laryngologiste et d'un adjoint, et d'un médecin dermatologiste et d'un adjoint, — aux hospices de Grenoble (S'inscrire au secrétariat des hospices).

1er Juin. — Clôture du concours pour la rédaction d'un livret de santé. Concours organisé par la Société des médecins du canton de Berne.

1er Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien adjoint des hôpitaux de Bordeaux. (S'inscrire au secrétariat des hôpitaux, 91, cours d'Albret à Bordeaux).

4 Juin, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Mercredi 22 mai, à une heure. — M. ROGER. Contribution à l'étude de l'action de l'arsenobenzol sur certaines affections spirillaires. (MM. Gaucher, président ; Reclus, Marcel Labbé et Gougerot). — M. RAILLARD. Sur un essai d'emploi de vapeurs d'iode naissant en thérapeutique oto-rhino-laryngologique. (MM. Reclus, président ; Gaucher, Marcel Labbé et Gougerot). — M. GRIVOT. Contribution à l'étude des lésions du foie dans la méningite cérébro-spinale aiguë à méningocoques. (MM. Teissier, président ; Letulle, Guillain et Léon Bernard.) — M. JUIF. Contribution à l'étude du pouls lent permanent ou d'origine congénitale et héréditaire. (MM. Teissier, président ; Letulle, Guillain et Léon Bernard.) — M. TESSON. Contribution à l'étude de la tuberculine dans le traitement de la tuberculose pulmonaire. (MM. Letulle, président ; Teissier, Guillani et Léon Bernard.)

1911-1912. — N° 26

SOMMAIRE :

25 Mai 1912

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste.

CONDITIONS DE PUBLICATION

PARIS MÉDICAL paraît tous les **Samedis.** Les abonnements partent du 1er de chaque mois.
Prix de l'abonnement (*1er Décembre au 30 Novembre*) : **France, 12** francs. — **Etranger, 15** francs.
Adresser le **montant des abonnements à la Librairie J.-B. BAILLIERE et FILS, 19, rue Hautefeuille, à Paris.** On peut s'abonner chez tous les libraires et à tous les bureaux de poste.
Le premier numéro de chaque mois, consacré à une branche de la médecine, contient 48 pages. Les autres numéros ont 32 pages. Le troisième numéro du mois contient une *Revue générale.*

ORDRE DE PUBLICATION DES NUMÉROS SPÉCIAUX

Janvier.... — Physiothérapie ; — physiodiagnostic.
Février.... — Maladies des voies respiratoires ; — tuberculose.
Mars...... — Dermatologie ; — syphilis ; — maladies vénériennes.
Avril...... — Maladies de la nutrition ; — Eaux minérales, climatothérapie ; — diététique.
Mai....... — Gynécologie ; — obstétrique ; — maladies des reins et des voies urinaires.
Juin....... — Maladies de l'appareil digestif et du foie.
Juillet..... — Maladies du cœur, du sang, des vaisseaux.
Août...... — Bactériologie ; — hygiène ; — maladies infectieuses.
Septembre. — Maladies des oreilles, du nez, du larynx ; — des yeux ; des dents.
Octobre.... — Maladies nerveuses et mentales ; — médecine légale.
Novembre . — Thérapeutique.
Décembre.. — Médecine et Chirurgie infantiles ; — Puériculture.

PRIMES DE *PARIS MÉDICAL* pour 1912

I. PRIMES OFFERTES AUX ABONNÉS DE " PARIS MEDICAL " *(Chaque abonné d'un an a droit à ces primes) :*

1° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cinquante francs à la maison BLACQUE, Instruments de chirurgie, 25, rue Cujas, à Paris.

2° **Bons de remboursement de douze francs** sur tout achat de cent francs à la maison EMILE DUPONT fils, G. MATHIEU fils et Cie, Mobilier médical pour malades et Instruments de chirurgie, 9, r. Cujas, Paris.

3° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de cinquante francs, ou de **douze francs** sur tout achat de 100 francs à la maison « L'Hygiène moderne, Lavabos, Salle de bains », 29, rue Cotte, à Paris.

4° **Bons de remboursement de six francs** sur un achat de vingt-cinq francs ou de **douze francs** sur un achat de 50 francs de livres édités par la librairie J.-B. BAILLIÈRE ET FILS, 19, rue Hautefeuille, Paris.

5° **Trois flacons Mimosa, Chèvrefeuille, Muguet (valeur 12 francs)**, offerts par la maison COUDRAY, parfumeur, 13, rue d'Enghien, à Paris. (*Pour avoir droit à cette prime, il faut joindre au prix de l'abonnement la somme de 2 fr. 50 plus 50 centimes pour le port*).

6° **Un coffret de parfumerie Coudray** (1 flacon parfum, 1 boîte poudre de riz, 1 savon surfin) (*Valeur* 12 fr.) *Pour avoir droit à cette prime, joindre la somme de 3 francs, port compris*). [Londres, à Paris.

7° **Bons pour une photographie artistique (valeur 12 francs)**, offerts par la maison WALÉRY, 9 *bis*, rue de

8° **Bons pour une remise de 25 pour 100** sur l'achat d'une bicyclette **et remise de 10 p. 100** sur l'achat d'une voiturette automobile de 2300 francs à la Compagnie des cycles et automobiles.

9° **Remise de 15 °/°** (médecins seulement) **sur un achat de Café Sanka décaféiné** fait à la Pharmacie Normale, 19, rue Drouot, à Paris (*sur présentation de cette page*).

II. PRIMES OFFERTES EN OUTRE AUX ABONNÉS DE "PARIS MÉDICAL" :

(Chaque abonné d'un an a droit à une seule de ces 20 primes) :

1° **Gravures représentant l'Entrée de Saint Louis à Cluny en 1245**, exécutées à l'occasion des Fêtes du millénaire de Cluny (1910) offertes par l'**Uraseptine Rogier**.

2° **Stylographes** offerts par le **Lait Lepelletier** homogénéisé, stérilisé (procédés Lécuyer), à Carentan. *(Épuisé)*

3° **Pulvérisateurs Vaast**, offerts par la maison CH. VAAST, 22, rue de l'Odéon, à Paris. *(Épuisé)*.

4° **Trousses de poche** pour l'analyse des urines, offertes par la DOSURINE, 16, rue Charlemagne, à Paris.

5° **Seringues en verre**, offertes par la maison DAVID, 69, avenue des Ternes.

6° **Etui nickelé " L'indispensable pour l'usage des seringues en verre "**, contenant un embout à paroi étanche pour montage des aiguilles Pravaz et une aiguille à embase étanche pour les petites seringues (*procédé breveté*), offert par la SOCIÉTÉ ÉLECTRO-INDUSTRIELLE (*maison Mathieu*), 113, Bd. St-Germain, à Paris.

7° **Thermomètres maxima**, modèle déposé Puniet, offerts par la maison PUNIET, 179, faub. St-Honoré, à Paris.

8° **Nécessaires pour l'hygiène buccale**, comprenant une brosse à dents Rosalia, une boîte de pâte dentifrice et un flacon de comprimés dentifrices, offerts par M. CORNETTE, 19, boul. St-Denis, à Paris.

9° (*Epuisé*).

10° **Un colis postal de 15 rosiers** de la maison GEMEN et BOURG, de Luxembourg (*Joindre 1 fr. 50 pour l'emballage et le port du colis des rosiers.*) *(Épuisé.)*

11° **Un colis de Graines de fleurs et légumes** (25 variétés) offertes par la maison L. CLAUSE, à Brétigny-sur-Orge. (*Joindre 1 fr. pour l'emballage et le port.*)

12° **Un coffret de produits Mozdow**, crème, poudre pour l'hygiène de la toilette (valeur 12 fr. 50), offert par M. BOULONGNE, parfumeur, 33, rue de la Chaussée-d'Antin. (*Pour avoir cette prime, joindre 2 fr. 50 au prix de l'abonnement, plus 1 fr. pour le port*).

13° **Un coffret Eau de jeunesse Jane Hading** (un flacon de liquide et une boîte de poudre).

14° **Bons de remboursement de douze francs sur une commande d'un complet ou d'un pardessus**, offerts par la maison de tailleur « AU JOCKEY CLUB », 104, rue de Richelieu à Paris.

15° **Bon pour une chambre de cinq francs** (séjour de 24 h.) à l'HOTEL DES BALCONS, rue Casimir-Delavigne, à Paris.

16° **Bons de remboursement de douze francs** à déduire sur le prix d'un chronographe « Just » en or, argent ou acier, payable par mensualités, chez AURICOSTE, horloger de la marine, 10, rue La Boétie à Paris.

17° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat à la maison SACHET, papeterie médicale, 29, boulevard Saint-Michel, à Paris. [précision, 36, boulevard Saint-Michel, à Paris.

18° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **50** francs à la maison COGIT et Cie, Appareils de

19° **Bons de remboursement de six francs** sur tout achat de **25** fr. à la maison BOULITTE. Appareils de précision.

20° **Caisse de 30 bouteilles d'Eau de Pougues** (*Cette prime ne peut être envoyée qu'en France seulement, et aux médecins seulement*), offerte par la Cie de POUGUES. [retour et un déjeuner à Korbous.

21° **Bon pour une journée à passer à Korbous**, comprenant le transport en automobile de Tunis à Korbous et

22° **Un colis d'oignons à fleurs**, offert par la maison Telkamp, à Hillegom (Hollande) (*envoyer 2 fr. pour les frais*).

Joindre 50 c. pour les frais d'expédition de chacune des primes et les sommes nécessaires pour les primes entraînant un supplément.

LIBRES PROPOS

LE PARQUET S'EST ÉMU...

Il y a une semaine environ on pouvait lire dans la grande presse la nouvelle suivante :

« M. G. J. Macaura qui assure avoir guéri des milliers de malades par des moyens mécaniques dont il est l'inventeur, vient d'être convoqué par M. Tortat, juge d'instruction. M. Macaura qui est actuellement en Allemagne, est, à la requête du parquet, poursuivi pour escroqueries et exercice illégal de la médecine. »

Et il y a quelques jours, les mêmes journaux annonçaient que M. X... qui prônait un appareil analogue à celui de M. Macaura était, à son tour, convoqué par le juge d'instruction.

Ah ! les bons billets que sont ces informations ! Praticiens, qui peinez à la tâche, qui, avec conscience, tentez de secourir vos semblables, qui améliorez leur santé et les guérissez maintes fois, mais qui n'osez promettre à grand tintamarre monts et merveilles, parce que vous savez ce que peut l'arsenal thérapeutique, praticiens qui souvent touchez avec tant de peine vos modestes honoraires, soyez heureux : Le Pulsoconn de M. Macaura, le Manipulse de M. X. vont connaître les rigueurs des lois, des justes lois. Le parquet se rappelle un de ses devoirs, la répression de l'exercice illégal de la médecine. Les affirmations scandaleuses qui s'étalent depuis de longs mois dans les colonnes des grands quotidiens vont être punies ; et les pauvres victimes des marchands d'orviétan, contrits, honteux et la bourse un peu plate, vont se détourner de ces bateleurs pour consulter à nouveau les vrais Esculapes.

Tout est bien, dirait Candide. Convenons pourtant que ce bien vient un peu tard. M. Macaura s'est installé il y a tantôt six mois au centre de Paris, en un carrefour de la grande ville où la circulation est le plus intense. Des affiches multicolores ont couvert les palissades pour faire connaître les traits de l'illustre docteur américain ; en la deuxième page des journaux à fort tirage des colonnes entières ont vanté sa gloire, son génie, ses recherches et sa découverte miraculeuse. Le Cirque de Paris, le Casino de Paris ont été loués plusieurs fois de suite pour que, devant le peuple appelé à remplir gratuitement ces salles de spectacle, des démonstrations des appareils puissent être faites et des expériences puissent être tentées. Protégés par la police — qu'on eût mieux aimé occuper ailleurs, en un temps où les malandrins faisaient la nique à l'autorité — boiteux, mal fichus, éclopés et bancroches y sont venus en foule. Et nous avons eu le miracle au Music-Hall : en notre siècle sceptique et gobeur, on l'a où on le peut ; il ne sied d'être trop difficile. Frappés pendant quelques instants par le Pulsoconn, des paralytiques plus ou moins authentiques ont marché et des rhumatisants salariés ont clamé la guérison de leurs souffrances !

La foule des autres, de ceux qui vraiment malades veulent guérir, mais que leur naïveté ou leur ignorance désignent pour être exploités, a suivi : Des quatre coins de France, des grandes cités comme des humbles villages, partaient chaque jour des monceaux de lettres, des monceaux de commandes. Et cela a duré six mois, le temps nécessaire non seulement pour récupérer les sommes considérables nécessaires à cette publicité par trop américaine, mais encore pour permettre à l'habile industriel de gagner une très belle fortune, placée, il n'y a guère lieu d'en douter, à l'étranger.

Il me semble que dès son arrivée à Paris, M. Macaura a commis le délit d'exercice illégal : il n'est sans doute pas docteur en médecine ; et en tous cas il n'est pas docteur d'une faculté française. Il ne s'est pas contenté de vendre ses appareils, il a bel et bien fait acte médical en donnant des consultations et en annonçant qu'un chacun pouvait lui conter ses maux et ses souffrances. Il a dès l'abord employé des procédés indignes d'un médecin ; et tout esprit averti pouvait savoir immédiatement qu'en cette histoire tout n'était que bluff et articles payés. Mais malheureusement la foule ne se compose pas d'esprits avertis.

Je sais bien que les journaux ont besoin de publicité pour vivre ; la publicité est indispensable en notre vie moderne. Mais le parquet est là pour veiller à ce qu'elle reste ce qu'elle doit être et pour empêcher qu'elle soit mise au service de véritables escroqueries. J'avoue d'ailleurs que je ne comprend pas comment les syndicats médicaux ne sont pas intervenus dès le principe. Si je les interrogeais, ils me répondraient sans doute que juridiquement ils ne le pouvaient pas.

Si cette réponse reproduit la vérité, si l'on ne peut agir que lorsque le bon public a été tondu et dépouillé, la loi est mauvaise. Il appartient aux syndicats de réclamer du parlement sa réforme. Il appartient aux législateurs de la voter rapidement s'ils veulent, qu'à l'avenir, la justice ne continue pas à imiter les carabiniers d'Offenbach, s'ils veulent faire cesser ce spectacle qui serait hautement comique s'il n'était aussi profondément triste : le parquet annonçant des poursuites contre un charlatan, le parquet faisant perquisitionner chez un hâbleu rqui n'en a cure et qui poursuit dans les grands quotidiens sa propagande effrénée.

Car, apprenez que malgré les informations émanées du cabinet du juge d'instruction, M. Macaura continue à affirmer qu'il a guéri des malades par milliers. Si vous doutez de ce que je rapporte, parcourez la collection d'*Excelsior* de la semaine dernière ; vous serez édifié.

ALBERT-WEIL.

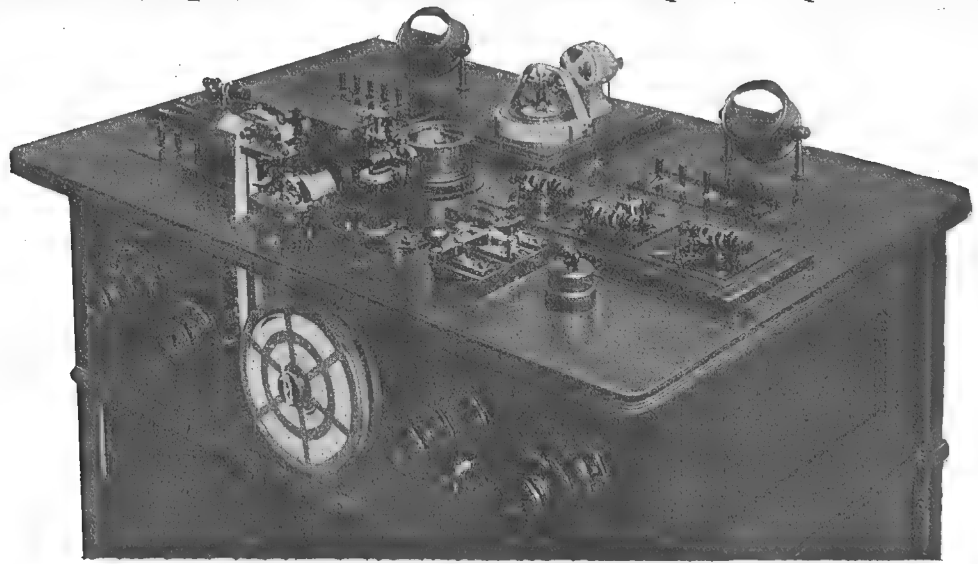

BRONCHITES
ASTHME · TOUX · CATARRHE
GLOBULES DU Dr DE KORAB
A L'HÉLÉNINE DE
EXPÉRIMENTÉS DANS LES HOPITAUX DE PARIS
2 à 4 par jour
CHAPÉS 12, RUE DE L'ISLY PARIS



CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

LES PROGRÈS DE LA TÉLÉGRAPHIE

Le développement incessant des communications télégraphiques pour lesquelles la télégraphie sans fil ne joue encore qu'un rôle modeste, conduirait à la multiplication indéfinie du nombre des circuits interurbains si

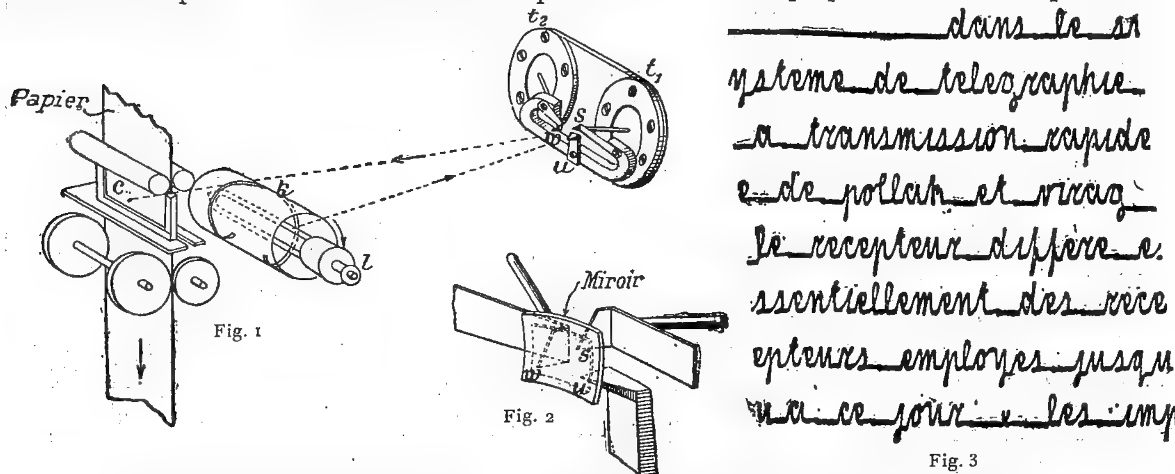


Appareil Pollak-Virag. — Vue d'ensemble.

les progrès réalisés parallèlement dans la construction des appareils n'étaient venus augmenter considérablement le rendement des anciennes installations (1).

Chacun connaît l'appareil Morse, simple, mais à faible rendement, avec lequel les lettres et les signes étaient représentés par des combinaisons de points et de traits.

L'appareil Hughes, à clavier de 28 touches, constituait déjà un progrès très notable, car il réalisait l'impression directe de la dépêche en caractères ordinaires et per-



Appareil Pollak-Virag. — Fig. 1, Schéma. — Fig. 2, Détails du miroir. — Fig. 3, Spécimen d'une dépêche.

mettait la transmission de 1.800 mots à l'heure. Son fonctionnement repose sur les mouvements synchrones de deux roues portant des caractères d'imprimerie.

Ce rendement ne pouvant être notablement dépassé avec la manipulation à la main, on a cherché du moins à augmenter le rendement des lignes par une transmission simultanée au moyen de plusieurs appareils.

La transmission duplex permet de faire circuler sur le même fil deux dépêches en sens contraire, en utilisant les propriétés du pont de Wheatstone, par exemple.

Les courants polarisés ont permis d'envoyer simultanément deux dépêches dans le même sens. C'est le système diplex.

Ce premier résultat a été largement dépassé par l'invention de l'appareil multiple Baudot, qui permet, au moyen d'un nombre égal d'appareils transmetteurs et récepteurs, de transmettre simultanément 2, 3, 4, 6 ou 8 dépêches entre deux ou plusieurs bureaux reliés par le même fil. En réalité, la transmission n'est pas absolument simultanée en ce sens que plusieurs courants ne peuvent circuler en même temps sur le fil. Mais la ligne est mise plusieurs fois par seconde à la disposition de chaque employé, ce qui revient au même. Ce résultat est obtenu au moyen de couronnes de plots reliés aux divers appareils et sur lesquels frottent des balais, entraînés par un mouvement d'horlogerie et qui tournent en synchronisme parfait dans les postes transmetteurs et récepteurs.

Un autre procédé pour faire passer simultanément

(1) D'après un intéressant article très documenté de M. Lucien Fournier, paru dans le *Génie civil*, Tome LIX, nos 17, 18 et 19.

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE *(Suite)*

plusieurs dépêches par le même fil consiste à utiliser les propriétés des diapasons ou lames vibrantes. C'est le principe du multiplex Mercadier. Chaque appareil emploie, au lieu de courant continu, un courant ondulatoire produit par les vibrations d'un diapason actionné par un électro-aimant et muni d'un contact qui interrompt le courant à chaque vibration. Pour la réception, on utilise des monotéléphones, appareils téléphoniques dont la membrane ne peut vibrer que sous l'action du courant ondulatoire produit par le diapason correspondant, mais n'est pas influencée par les courants ondulatoires produits par d'autres diapasons ayant un nombre de vibrations différent. On entend donc exclusivement les signaux émis par l'appareil transmetteur correspondant et d'autres appareils peuvent sans inconvénient envoyer simultanément sur le même fil d'autres dépêches, pourvu qu'ils utilisent d'autres diapasons, donnant un son musical différent.

Le même principe a été appliqué aux appareils télégraphiques imprimeurs. Au Poste Central des Télégraphes de Paris, on fera ainsi prochainement fonctionner simultanément sur le même fil six appareils Hughes utilisant des courants ondulatoires et un quadruple Baudot employant du courant continu. Le rendement total de l'installation atteindra 17.000 mots à l'heure.

Enfin on a pu chercher à augmenter, non pas seulement le rendement des lignes, mais aussi le rendement des appareils, en les rendant automatiques, de manière à ne plus être limité par la vitesse, qui ne peut être accrue, des mouvements de l'employé. Celui-ci prépare à l'avance, au moyen d'une sorte de machine à écrire, une bande perforée et c'est cette bande, introduite dans l'appareil à fonctionnement automatique, qui assure la transmission de la dépêche.

Dans l'appareil Pollak-Virag, le transmetteur est formé par un tambour divisé en 6 bagues métalliques isolées mues par des batteries d'accumulateurs à des potentiels différents. La bande perforée est enroulée sur ce tambour et des balais frottant sur cette bande envoient sur la ligne les courants variables. Le récepteur comprend deux membranes de téléphone dont les mouvements font osciller un miroir qui réfléchit un rayon lumineux sur un papier photographique. Ce rayon écrit véritablement comme le ferait une plume. Le papier impressionné passe ensuite sous des éponges imbibées de produits révélateur et fixateur. La dépêche semble manuscrite, mais les lignes sont légèrement inclinées, en raison du déplacement progressif de la bande pendant le fonctionnement de l'appareil.

L'appareil Siemens et Halske utilise le courant produit par une dynamo. Le papier perforé comprend neuf lignes de trous correspondant à des ressorts au-dessus desquels se trouvent des talons d'acier qui ferment le circuit de ligne, au passage d'un trou, par l'intermédiaire de l'un des ressorts. Un appareil rotatif distribue successivement le courant dans les diverses lames et à chaque transmission produite par un trou de la bande perforée, le courant change deux fois de sens. L'appareil récepteur comprend une roue des types et quatre disques dits de charge, de liaison, de décharge et d'oscillation, qui tournent synchroniquement avec le disque transmetteur. La roue des types porte les lettres, chiffres et signes de ponctuation découpés sur un disque, qui tourne entre une bande de papier photographique et un éclateur produisant, lorsque la lettre transmise passe au droit de lui, des étincelles qui impressionnent le papier photographique. On a dû avoir recours à ce procédé en raison de la vitesse atteinte, 1000 à 2.000 signes par minute, ce qui ne permettrait pas d'employer l'impression ordinaire. Les quatre disques servent à produire l'étincelle au moment opportun.

Sans entrer dans les détails du fonctionnement de cet appareil, nécessairement assez compliqué, disons qu'il y a une impression par tour de l'appareil, que les signes sont divisés en 9 groupes et que chaque signe exige deux transmissions de courant, provoquées par deux trous de la bande perforée, l'une choisissant le groupe de signes et l'autre le numéro d'ordre du signe dans le groupe. Il faut, bien entendu, un synchronisme parfait, réalisé d'ailleurs automatiquement, des appareils transmetteur et récepteur.

SEVARUS.

SONNETS MÉDICAUX

LE CATAPLASME

Flaccidité, tiédeur, mollesse humide et douce !
Cataplasme douillet, topique et velouté,
Trésor de bonhomie et de sincérité,
Tu caresses encor la main qui te repousse !

Que tu sois de fécule ou de graine de lin,
Que l'opium t'arrose ou que le chloroforme
Apporte dans tes plis l'apaisement énorme,
Tu l'appliques toujours, consolant et câlin.

La batiste t'abrite en sa trame serrée.
En dépit du tissu ton cœur médicinal
S'imprègne ardemment de sanie enfiévrée.

A travers le rideau du confessionnal
Ainsi le prêtre vient, onctueux et banal,
Éponger les aigreurs de notre âme ulcérée.

Dr CAMUSET.

(*La Petite Gaz. Méd.*)

LE COR

Je suis le cor aux pieds et c'est moi qui proteste
Contre le cordonnier et son cuir oppresseur ;
L'élégance m'impose un joug que je déteste,
Je veux que tu sois libre, ô phalange, ma sœur !

En vain le pédicure, arrondissant le geste,
D'un scalpel magistral me sculpte en professeur.
Son triomphe est d'un jour, car le terrain me reste,
Et j'y renais plus fort sous le fer agresseur.

Insensé ! tu voudrais, comprimant la nature,
Faire admirer un pied trop grand pour ta chaussure
Le bottier, ton complice, est aussi ton bourreau.

Qu'un aveugle instrument nous taille et nous harcèle,
La persécution redouble notre zèle :
Oignons, durillons, cors, nous narguons Galopeau.

Dr CAMUSET.

(*La Petite Gaz. Méd.*)

CURIOSITÉS PROFESSIONNELLES

LES HONORAIRES MÉDICAUX A TRAVERS LES AGES

M. Paul Delaunay (du Mans) a communiqué à la Société française d'histoire de la médecine l'histoire d'un officier de santé aux armées de la Révolution nommé Renou, qui, après avoir quitté la carrière militaire, exerça la médecine de 1805 à 1833 à Précigné, dans la Sarthe. Nous relevons, dans son travail, le tarif suivant, dans lequel l'auteur a inscrit, en face des prix, la date à laquelle ils ont été relevés :

1° Tarif médical.

Consultation à son cabinet : 10 sous (1805, 1839).
Rédaction d'un certificat médical : de 30 sous à 2 fr. 50 (1805).
Visite de jour dans le bourg : 10 sous (1805, 1820, 1839).
Visite de jour dans le bourg : 1 franc (1850).
Visite à 6 heures du matin : 1 fr. (1805).
Visite de nuit : 1 l. 10 s. (1805).
Visites hors de sa résidence, le jour : le prix de la visite habituelle, plus une somme de 5 à 10 sous par kilomètre parcouru à l'aller. C'est ainsi que pour aller de Précigné à la Vairie (1 kil.) le médecin demande 15 sous ; pour aller à N.-D. du Pé (4 kil.) 3 livres.

2° Tarif chirurgical.

Pansement à son cabinet : 10 sous (1805).
« Pour couper le filet » à un enfant : 10 sous (1805).
Cautérisation à la pierre infernale : 10 sous (1805).
« Pour avoir ôté une dent » : 12 sous (1809, 1812).
Pour une saignée au bras, chez lui : 1 livre (1805).
1 visite avec saignée au bras : 15 sous, 1 l. ou 1 l. 5 sous selon le client (1805).
1 visite avec ouverture d'abcès : 2 livres (1805).
1 visite avec pansement : 1 l. (1805).
Pour un accouchement, même laborieux : 12 livres (1805).

Il est peu probable que les syndicats médicaux s'inspirent de ces chiffres pour l'élaboration des tarifs à venir. Mais il faut songer que Renou n'a pas vécu à l'époque de la « vie chère », et qu'il pouvait se consoler de la médiocrité de ses honoraires, en se rappelant que, comme chirurgien de 3e classe de l'armée, il ne touchait en l'an IX que 66 fr. 66 par mois.

A propos de cette communication du Dr Delaunay, il est intéressant de rapprocher la curieuse découverte rapportée par le *Concours médical*.

Au cours de fouilles récentes effectuées à Babylone, on a mis au jour des inscriptions de pierre, remontant à près de quatre mille ans et concernant les honoraires des chirurgiens d'alors. Ils étaient modérés, tout au moins à notre appréciation actuelle. Une jambe cassée se remettait pour 8 fr. 50, une dent arrachée revenait à 3 fr. 75. Une opération faite au « couteau » coûtait 12 chekels d'argent, soit environ 15 francs. En revanche, les pénalités étaient terribles contre le chirurgien maladroit. S'il entreprenait une opération qui tournait mal, il était condamné à avoir les deux mains coupées.

Enfin en opposition avec les honoraires peu élevés rapportés précédemment, voici quelques exemples d'honoraires princiers, que nous mentionnons d'après *Marseille médical*.

Sir Morell Mackenzie, qui opéra sans le sauver l'empereur Frédéric III, reçut 500.000 fr. Sir William Hull, en 1871, soigna le prince de Galles, plus tard Édouard VII, et toucha 250.000 francs. Les médecins, qui avaient assisté pendant sa dernière maladie la reine Victoria, reçurent 50.000 francs chacun pour une consultation. Après plusieurs années de soins à la cour de Russie, le docteur Demsdale toucha 250.000 fr. d'honoraires, 125.000 fr. de frais de voyage et le tsar y ajouta ensuite une pension viagère de 12.500 francs. Le docteur Lapponi n'eut pas non plus lieu de se plaindre lorsque après une opération faite au Pape Léon XIII, il reçut 125.000 francs de la trésorerie du Vatican. Pendant la maladie mortelle du tsar Alexandre III, le médecin de la cour, docteur Hirsch, fit venir de Berlin le célèbre clinicien Ernst von Leyden et celui-ci, outre ses frais de déplacement, toucha 125.000 francs.

Mais le record appartient sans conteste au docteur Lorenz de Vienne. Appelé à Chicago, pour opérer l'enfant d'un multimillionnaire d'un bobo à la lèvre, il rentra en Europe avec 500.000 francs, sans compter les frais de voyage pour lui et pour sa suite, sur lesquels il put réaliser encore une bonne économie.

D'ailleurs ce n'est pas d'aujourd'hui que les grands de ce monde comblent ceux qui les soignent. Dès l'antiquité, les honoraires royaux étaient déjà coquets. Darius, fils d'Hystaspe, s'étant tordu le pied, fit venir d'Égypte un chirurgien célèbre qui ne sut le soulager ; il appela alors un autre praticien illustre, Damocédès, qui, plus adroit ou plus heureux, le rétablit promptement. Alors le roi, charmé, fit promener Damocédès à travers son harem, le présentant à ses femmes comme son sauveur. Les femmes, sur le passage du médecin, emplissaient de monnaies et de perles un vase d'or que portait un eunuque ; et le vase, débordant, laissait rouler sur le sol des pierreries que ramassaient les esclaves.

CHIRURGIE CHALDÉENNE.

Je suis heureux de n'avoir point vécu à l'époque de Salmanazar ou de Balthazar. D'abord ces despotes, paraît-il, n'avaient pas un respect exagéré de la vie humaine en général, et en particulier, de la vie de leurs sujets. Ils les supprimaient, dit-on, pour un oui ou un non, et même pour un rien.

Ceux qui échappaient à la justice expéditive du souverain couraient encore le risque de tomber entre les mains des chirurgiens. Car il y avait des chirurgiens en Chaldée, et ils étaient extrêmement dangereux. Comment voulez-vous que l'on pût avoir confiance en des praticiens qui vous prenaient quinze francs pour une opération faite au couteau, qui vous raccommodaient une jambe cassée pour 8 fr. 50, qui vous arrachaient une dent pour 3 fr. 75. Il était impossible de faire rien de bon à des prix aussi dérisoires. C'était le sabotage des opérations.

Telles sont les réflexions auxquelles je me suis livré en lisant l'écho du *Gaulois* qui m'a appris que les récentes fouilles de Babylone ont mis à jour des inscriptions sur pierre renseignant sur les honoraires des chirurgiens à cette époque lointaine.

Mais presque aussitôt je fis cette réflexion qu'il ne valait guère mieux, en ces temps reculés, être chirurgien que patient. Au prix des interventions d'alors, il était difficile de faire une fortune rapide, et même à tout le moins, d'arriver, par une ligature savante, à joindre les deux bouts.

J'ajoute que si, à Babylone, les chirurgiens pratiquaient la dichotomie, il devait leur rester à peine, sur le prix d'une opération, de quoi payer la note de leur boulanger. S'il leur fallait partager 3 fr. 75 avec le médecin consultant, le pharmacien et le marchand de bandages, c'était la ruine.

Et leur situation était d'autant plus lamentable que si une opération tournait mal et que le patient vînt à mourir, on leur coupait les deux mains au ras du poignet.

Ce que ne nous disent point les inscriptions Babyloniennes, c'est quel supplice on infligeait au bourreau qui sectionnait maladroitement les poignets des chirurgiens maladroits.

Arnolphe (*Le Gaulois.*)

VARIÉTÉS

CHEZ L'APOTHICAIRE

Nous voici dans l'officine de l'apothicaire (αποθηκη, boutique). Le mot pharmacie (φαρμακον, remède) ne s'entend alors que pour désigner la science qui se rapporte aux médicaments.

A en juger par les dimensions du local, le maître de céans est un monsieur qui « fait ses affaires » ! — Ce qui est une façon de parler : car, quand on « fait ses affaires » c'est généralement qu'on les fait faire par d'autres !... Effectivement, tandis que, mitré comme un abbé, confortablement installé à sa table, retiré dans sa bibliothèque, M. Fleurant étudie des textes, ses élèves s'activent. Ils sont quatre. L'un d'eux, le plus âgé, confectionne une ordonnance compliquée qu'il consulte du regard tout en pilonnant. Un des deux jeunes « apprentis » lui apporte un flacon, tandis que le second porphyrise au pilon de bronze et au grand mortier, en employant les deux mains selon la règle, des cornes de cerf, du pied d'élan, des myrobolans citrins, de l'euphorbe ou des cantharides. Peut-être, pour faciliter son travail et éviter l'éternuement, qui est occasionné par la pulvérisation des drogues âcres, a-t-il enduit le fond du mortier et l'extrémité de son pilon d'un peu d'huile d'amandes douces... Mais ce fut en cachette, car cette pratique est détestable et fait rancir les poudres ! !... Le mieux eût été de couvrir le mortier d'un sac en peau de mouton, percé d'un trou pour le manche du pilon !...

La Pharmacie, figure extraite de l'ouvrage de GEIGER.

Dans le laboratoire du fond, un autre « potard » surveille une cornue. Au-dessus de sa tête, un soufflet pour activer la combustion. Il distille peut-être du frai de grenouilles, car « l'eau de frai de grenouilles » est fort appréciée des coquettes pour « décrasser le visage et tenir le teint frais » ! L'eau de limaçons de vignes est bonne pour le même usage ; prise intérieurement, on la dit excellente pour les « ardeurs d'urines ».

... Mais... interrogeons ces messieurs, puisque aussi bien on nous convie à pénétrer dans le sanctuaire.

Sanus et huc œger nullo discrinine currant : Malades ou valides, venez ici sans distinction... *Indiget et dives pauper et arte mea* : Riches et pauvres ont recours à mon art...

Toutes les ressources de la pharmacopée galénique et chimique doivent se trouver en ces pots ou en ces flacons. Il faudrait être bien difficile ou dans un cas tout à fait désespéré pour n'y trouver remède. Tenez : Voici la tanaisie qui chasse la vermine ; l'herbe aux chats, que les mires et apothicaires nomment valériane et qui apaise les nerfs ; l'herbe aux teigneux, qui croît dans les lieux incultes, dont les fleurs ressemblent à des griffes et que les pâtres appellent grattreau ; le raisin d'ours, ou busserolle, qui chasse par les voies naturelles les humeurs de la vessie, le trèfle d'eau que l'on trouve dans les tourbières et qui guérit le scorbut ; la petite centaurée, alexipharmaque ; la langue de chien qui, ramassée sur le bord des routes et mélangée au pavot, arrête les flux de ventre ; la bourrache velue, la pulmonaire et le pas-d'âne, qui guérissent le poumon malade et la jusquiame qui, macérée dans l'huile de colza, enlève les douleurs des membres ; la digitale, dont les feuilles se distinguent de celles de la conyze par leur odeur et qui est bonne pour les hydropiques.

Tout ceci ne convient pas à votre mal ?

Alors, voici la marjolaine, le basilic, le pouliot de montagne, la sarriette et la matricaire, la benoite, le spicanard, l'impératoire, le raifort sauvage, le cresson d'eau.

N'est-ce point cela encore ?

Ce sera donc l'eau d'Arquebusade, l'eau d'émeraudes ou l'eau générale ; l'eau impériale, souveraine pour fondre les glaires qui s'amassent dans les reins et pour expulser les graviers ; le miel de concombres sauvages qui excite les mois aux femmes et chasse l'arrière-faix des brebis...

Non ?

Gageons que vous demanderez le « sirop de vipères » qui, à la dose de deux gros à une once, se donne à ceux qui ont essuyé de l'épuisement, soit par une longue maladie ou la trop grande fréquentation des femmes.

Et ne croyez pas l'arsenal thérapeutique à bout de ressources !

Voici les armoires où sont serrés les médicaments précieux — Préciosa — j'allais dire... les « spécialités ! »

Avez-vous des dartres, vives ou farineuses ? Prenez ce remède qui a guéri M. le cardinal de Luynes, dont le visage fut si fort affligé d'une éruption. Le propriétaire du secret le lui vendit fort cher, à l'expresse condition de ne le révéler qu'après sa mort. Or, il vient de décéder fortuitement et M. le cardinal nous a revendu la formule qui réussit à la perfection... Ne le dites point : la voici...

Blanc de céruse	IJ onces.
Alun de roche........	JB onces.
Sublimé corrosif......	IV drachmes.
Eau..................	IJ livres.

Voulez-vous le remède de Baville pour la néphrétique, la tisane de Feltz, la poudre de Villars, le remède de Van Swieten ou les pilules savonneuses de M[lle] Stephens ?

VARIÉTÉS *(Suite)*

Voulez-vous que nous envoyions à domicile notre premier élève vous porter un clystère bien émollient ? Non !

Alors il ne nous reste plus à vous offrir que ce que le menu peuple appelle la M... du Prince d'Orange, ou la M... à Marie Graillon... et qui figure à la page 453 de la 6e édition du formulaire de M. Baumé, maître-apothicaire de Paris ! Rassurez-vous, d'ailleurs, cette étrange substance n'est autre chose qu'une sorte de mélasse...

Si après tout cela vous n'êtes point guéri, c'est que vous êtes incurable et n'avez plus de ressources qu'en la Vierge Marie : *Salus infirmorum.*

Mais... attendez !... votre cas est plus grave encore !

— Comment plus grave ? — Oui, certes ! vous êtes atteint de ce mal redouté qui vous rend insupportable à vous-même... et aux autres.... l'hypocondrie, dont Malachie Gelger a disserté si savamment dans son traité *De melancholia hypochondrica* et pour laquelle il préconise principalement les remèdes « moraux ».

Vous souvient-il que Alphonse V, roi d'Aragon, étant tombé en langueur à Capoue, Antoine de Palerme, érudit passionné qui troqua un de ses domaines contre un exemplaire de Tite-Live, pour distraire le royal malade, se prit à lui lire Quinte-Curce, l'historien d'Alexandre : Il croyait distraire l'illustre hypocondriaque — il le guérit !!! « Fi ! d'Avicenne et des médecins, s'écria celui-ci tout joyeux, vive Quinte-Curce, mon sauveur ! »

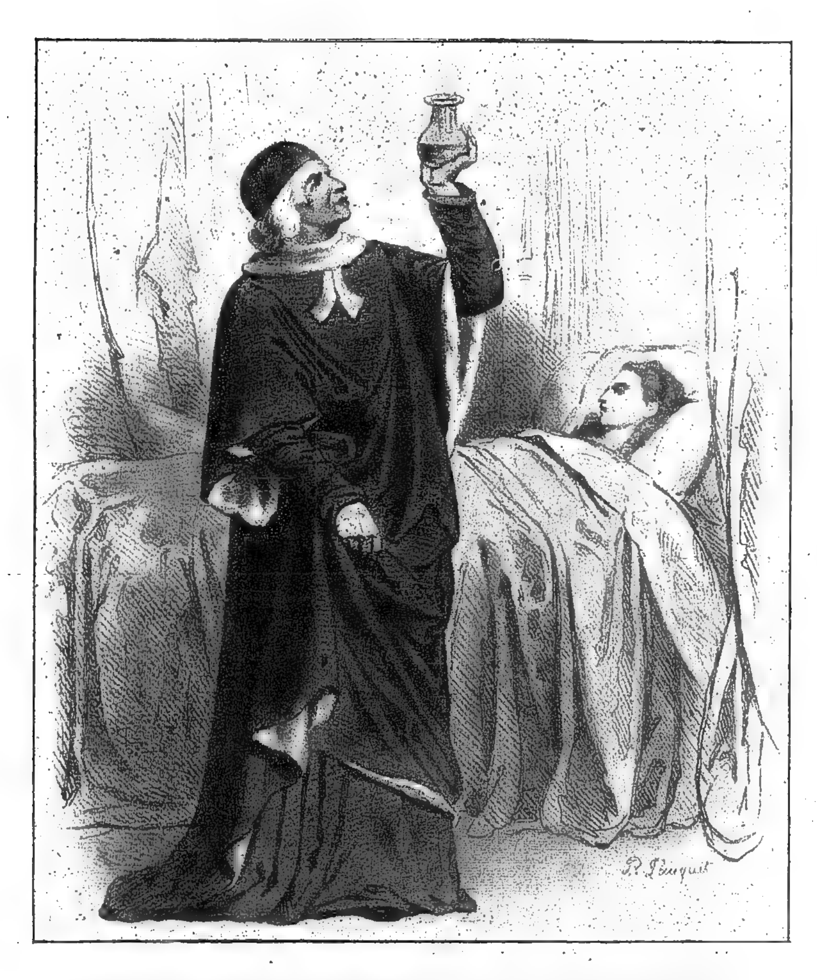
Je vous conseille un remède semblable.

Cette vesprée, Monsieur Poquelin, comédien du Roy, doit jouer aux chandelles le « Malade imaginaire ». Allez-y !

Vous mourrez peut-être — mais ce sera de rire !

D. GRANGÉE.

LES COSTUMES DE MÉDECINS



Médecin du règne de Charles VIII, d'après un manuscrit du temps (1493).

SCÈNES MÉDICALES

UN EXAMEN A LA FACULTÉ

Les couloirs des salles d'examen sont très animés. Des étudiants, de futurs candidats vont et viennent. En se croisant, ils s'interpellent : « Tu passes bientôt ? Bon jury ? Non... un tel ! » Et ils entrent dans une salle où siège un des juges redoutés.

Derrière la longue table à tapis vert siègent le professeur et ses acolytes. En robes éclatantes ou sombres, ils posent à côté d'eux les toques monumentales. Grincheux ou débonnaires, scrupuleux ou insouciants, ils prennent des attitudes. Entre deux questions, l'un suit sa rêverie et l'autre prend des notes. Celui-ci renversé sur sa chaise, parle pour la galerie. Celui-là interroge d'une voix douce et s'efforce de maintenir son renom de « chic type ». En face sont les candidats massés devant chaque juge. Accoudés sur la table et penchés en avant, ils répondent à mi-voix. Émus ou ignorants, ils hésitent ou lancent avec aplomb des affirmations risquées. Tel qui a déjà « passé » prend des airs satisfaits et se désintéresse, ou bien songeur et déprimé s'abandonne aux noirs pressentiments. Tel autre, dans l'angoisse, attend qu'on l'interroge. Derrière les candidats se pressent des camarades qui, déjà « convoqués » viennent prendre en note les questions favorites. La tête tendue, l'oreille au guet, ils forment des groupes anxieux et attentifs. Au fond : incessant va-et-vient, bavardages à mi-voix sur des sujets divers.

Mais l'examen finit. L'assistance se retire. La troupe bourdonnante se répand dans les couloirs, puis se disperse. Seuls les candidats attendent les résultats dans la salle des Pas-Perdus. Ils circulent encadrés de quelques amis qui prodiguent blagues et pronostics. Soucieux, ils n'y prennent garde et lancent de temps à autre, comme une invocation, un regard suppliant aux bustes des vieux Maîtres. Dans la galerie, par trois, passent les professeurs. Les robes tachetées de l'écarlate des soies et du blanc de l'hermine s'éloignent vers la voûte du fond. Peu à peu elles s'effacent dans la pénombre et disparaissent derrière la haute grille dorée. Et le « roupiou » novice croit voir des officiants rentrer au Sanctuaire y déposer pieusement les insignes du Culte !

Mais on va proclamer les résultats. Les étudiants sont massés dans un coin de la cour. Les minutes semblent longues. On dirait qu'elles tombent une à une de l'horloge compliquée qui surmonte la voûte du portail. Bientôt sur le petit perron s'avance l'appariteur. D'une voix brève, il jette les notes qui sont accueillies par le silence ou des exclamations. Et de la masse se détache un groupe. Au centre le candidat se laisse féliciter ou s'efforce de sourire aux mots gaiement consolateurs. Après quelques instants, l'appariteur revient. La même scène recommence... Et rivés à leurs socles, Bichat et Brouardel y président sans fin.

Dr Pierre Maurel.

CONNAISSANCES PRATIQUES

Conservation des confitures

Au moment où la confiture va être cuite, on met les pots rincés sous la main. A côté d'eux, on place une terrine avec de l'eau à 50° environ pour réchauffer progressivement les verres ; et, à la suite, une bassine sur le feu avec de l'eau qui doit rester tout le temps en *pleine ébullition*.

On a découpé, d'autre part, des carrés de papier parcheminé largement capables de recouvrir les pots. On les plonge dans l'eau bouillante au dernier moment. Enfin, on a, à proximité aussi, un peloton de ficelle et une ou deux pinces de bois (1) de chimiste.

Quand la confiture est arrivée à point, on met les pots d'abord dans l'eau à 50°, on les y réchauffe quelques minutes, on les vide, puis on les passe dans l'eau bouillante. Après 5 à 6 minutes, on en saisit un avec la pince de bois, on le renverse et il est sec à l'instant (2). *Sans aucun délai*, on le remplit de confiture bouillante et sans délai aussi on recouvre le pot avec un des carrés de papier qu'on retire de l'eau bouillante. Sans retard, enfin, on attache avec la ficelle et l'opération est terminée (2).

On n'a plus qu'à remplir de la même façon les autres pots jusqu'à épuisement de la provision de confiture.

Nous pensons que chacun a saisi le principe scientifique de l'opération : mettre un fruit sucré stérilisé par la cuisson dans des pots aseptisés et bouillants, puis avec un papier stérilisé empêcher les spores de moisissure, toutes es poussières et germes de l'air de venir ensemencer l'aliment.

(1) Pinces qui servent en chimie à tenir les tubes ; mais on peut à la rigueur se servir de pincettes de fer de foyer.

(2) S'il y restait quelques gouttes d'eau, cela n'aurait aucun inconvénient.

Si ces conditions sont *bien remplies*, la confiture pourra se dessécher avec les années ; elle cristallisera rarement, elle ne s'altérera d'une façon quelconque que si le papier se gerce, se déchire, laisse passer un germe vivant. Nous en avons conservé bien souvent pendant plusieurs années sans changement sensible.

Il est prudent que le papier de couverture ne touche pas le contenu (2), sans quoi les moisissures pulluleraient bientôt sur la face externe au point souillé et arriveraient à percer le papier en cet endroit. Voilà pourquoi, quand la conserve est froide, il est bon de mettre par-dessus tout, un papier paraffiné qui servira de seconde protection et empêchera aussi toute évaporation et dessiccation.

Avec cette pasteurisation finale, il n'est pas nécessaire que les confitures soient ni très cuites, ni très sucrées, la proportion de sucre devient pour ainsi dire secondaire.

Les personnes qui ne réussiront pas n'ont qu'à opérer une fois devant quelqu'un de compétent et on leur démontrera aisément qu'elles ont introduit inconsciemment dans la méthode, des modifications contraires au principe de stérilisation qui lui sert de base.

(*Union pharm.*)

Propagande de l'hygiène dans le peuple

Le comité central autrichien pour la lutte contre la tuberculose a résolu, sur l'initiative de l'inspecteur conseiller d'État, le Dr Winter, et du privatdocent le Dr Yellinek, d'instruire le peuple par le cinématographe. On lui fera connaître par ce moyen la nature et la prophylaxie de la tuberculose à l'instar des diverses conférences populaires qui furent faites à l'Exposition internationale de Dresde par le Dr Yellinek.

CONNAISSANCES PRATIQUES (*Suite*)

Ce moyen de propagande est excellent, surtout par sa tendance. Il s'efforce d'atteindre les couches profondes du peuple. En France, l'enseignement, même « populaire » ; est en général plus subjectif qu'objectif, et s'adresse le plus souvent à des auditeurs qui sont toujours les mêmes et qui ne sont pas toujours suffisamment ceux qu'il faudrait instruire.

L'enseignement devrait être *centripète*, alors qu'il est trop souvent *centrifuge*. Il attire des gens qui viennent rendre hommage au conférencier ; il ne va pas au-devant de ceux qu'il faudrait atteindre dans leurs propres milieux.

Entretien des chapeaux de feutre

En général, les chapeaux de feutre sont rapidement mis hors d'usage par suite de la transpiration frontale, qui graisse le pourtour du ruban.

Il est facile d'obvier à cet inconvénient en enduisant intérieurement le cuir de garde, couture comprise, d'une couche copieuse de dissolution de caoutchouc ordinaire. Recommencer l'opération après quelques minutes et laisser sécher. Etant ainsi imperméabilisé, le cuir empêche tout passage de corps gras dans le feutre, et les chapeaux restent impeccables jusqu'à usure complète.

(*Science pratique.*)

LA MÉDECINE AU PALAIS

DÉLIT OU NON DÉLIT

Une question d'exercice illégal de la médecine

On a souvent discuté sur les moyens qu'emploient les auteurs pour exciter leur imagination et découvrir dans la complexité de faits dramatiques des intrigues nouvelles et des sujets qui n'aient pas encore été traités.

Né trop tard dans un monde trop vieux, disait-on déjà au XVII[e] siècle ; rien de nouveau sous le soleil, répétait-on : ces aphorismes semblaient les aveux d'une stérilité intellectuelle, regrettée par les artistes et les écrivains.

Mais si dans le domaine de la littérature et des arts on cherche en vain des idées nouvelles, si l'absinthe pour les uns, la morphine ou l'éther pour les autres ne révèlent que des sensations déjà connues, il semble au contraire que les prescriptions du code pénal soient des ferments plus puissants, au milieu desquels l'imagination éveillée et inquiète des contrevenants trouve un champ plus vaste où les poussent cet aiguillon, mobile de la plupart de nos actions, l'intérêt et le besoin de paraître ou de jouir.

Dans les questions d'exercice illégal de la médecine, la diversité d'espèces est d'autant plus intéressante, qu'elle révèle un souci plus ingénieux pour échapper aux sanctions de la loi.

Devant la 9[e] chambre de la Cour vient de se terminer par l'acquittement des inculpés, une affaire des plus singulières.

Une sage-femme, Mme Malartic, avait fait depuis de nombreuses années de son salon un cabinet de consultations.

Fort intelligente, ayant su acquérir sur ses malades une influence qui ne se démentait jamais, elle soignait ceux-ci par les simples et elle alternait la tisane de violette avec le sirop de lilas.

Plusieurs fois poursuivie, elle fut condamnée pour exercice illégal de la médecine.

Pour se mettre à l'abri, elle eut alors l'ingénieuse idée d'avoir recours à un médecin, qui depuis devint célèbre dans les cabarets de Montmartre, mais qui, bien que portant toujours le titre de docteur, ne soigne aujourd'hui ses malades que par le rire. Il faisait des vers et signait des ordonnances, mais c'était toujours Mme Malartic qui prenait les décisions. Elle fut de nouveau poursuivie et condamnée.

Il fallait donc trouver un procédé nouveau ; elle déclara renoncer à ses consultations et s'en fut trouver un jeune médecin le D[r] Nicolle, qui songeait à s'installer, pour le mettre au courant de ses malheurs, elle lui tint à peu près ce langage :

— Je ne veux plus, maintenant, m'occuper de médecine, j'y renonce à jamais et je vais, puisque vous vous installez, entrer chez vous comme femme de charge à seule fin de rester quand même dans le courant des progrès médicaux, sans toutefois m'y mêler, puisqu'on me l'interdit.

Cependant les clients, qui viennent vous voir, sont surtout attirés par moi, ne l'oubliez pas et s'ils ne me voient pas, ils ne reviendront plus. Je me contente d'une situation modeste, j'aiderai les clientes à se déshabiller et les clients à remettre leur pardessus, je veillerai aux instruments, à votre cabinet et lorsque des gens viendront, qui me connaissent, je leur dirai que vous êtes le docteur de mon choix et que vous avez ma confiance.

A cela se bornera mon rôle.

Ce qui fut dit fut fait, tous les habitants du quartier, qui depuis des années avaient eu affaire à Mme Malartic, vinrent chez le jeune médecin, où ils trouvèrent la sage-femme, qui se contentait en effet de ce poste secondaire, sans intervenir dans le traitement des malades.

Le Syndicat des médecins porta plainte néanmoins, disant que toute cette mise en scène n'était qu'une nouvelle comédie de Mme Malartic, qui continuait à participer à l'exercice de la médecine d'une manière illégale, avec la complicité du médecin. Les deux inculpés furent condamnés à une forte amende, car la 10[e] chambre du Tribunal estima qu'en effet les clients venaient chez le docteur, non pas pour celui-ci, mais pour Mme Malartic, et que le médecin ne faisait qu'appuyer de son autorité les diagnostics et les traitements de la sage-femme.

Les deux condamnés firent appel et ils ont comparu ces jours-ci devant la 9[e] Chambre de la Cour de Paris, assistés de leur avocat M[e] Paul Morel.

Après de longs débats, et une plaidoirie au cours de laquelle M[e] Paul Morel sut faire écouter l'aridité des discussions juridiques parce qu'il les entremêlait d'anecdotes spirituelles, la Cour a acquitté les deux prévenus.

Les magistrats ont, en effet, admis suivant la théorie générale de la Cour de Cassation : pour qu'il y ait exercice illégal de la médecine, il faut donner une direction aux malades et prendre part habituellement au traitement de ces malades.

Or, que dans notre affaire c'était le médecin lui-même qui prenait l'initiative de l'ordonnance, la rédigeait et la signait sous sa responsabilité. Sur l'intervention de Mme Malartic, la Cour a déclaré que rien ne défendait à un médecin de provoquer l'avis d'un tiers, de conférer avec celui-ci, sauf à ne tenir compte des constatations et des idées qui lui seraient suggérées que dans la mesure où il pourrait les contrôler lui-même, et en prendre une responsabilité personnelle.

ADRIEN PEYTEL,
Docteur en Droit, avocat à la Cour d'Appel.

***


MAXIMUM D'ACTIVITÉ
(plante fraîche)
MINIMUM D'ODEUR
SAVEUR AGRÉABLE
VALERIANATE
A ODEUR DISSIMULÉE
GRIGNON
Phie
GRIGNON
2, r. Duphot, Paris.

LA MÉDECINE HUMORISTIQUE

L'IMAGINATION
Par DAUMIER



LA MIGRAINE

Holà! Holà!.. pan! pan!... drelindindin, drelindindin; holà! holà! holà!!



CURE DE
DIURESE
EVIAN
SOURCE
CACHAT
VOIES URINAIRES, FOIE
GOUTTE
GRAVELLE
ARTÉRIO-SCLÉROSE

DIÉTÉTIQUE

QUINZE JOURS DE RÉGIME DANS LES AFFECTIONS CHRONIQUES DU FOIE (1)

DIXIÈME JOUR. — A midi : *perche à la sauce blanche, bouillie de gruau.* Le soir : un verre de *babeurre, rôti de veau* et *pain blanc.*

Perche à la sauce blanche.

Perche	250 grammes.
Beurre	40 —
Farine de blé.. ...	15 —
Eau	1/4 de litre.
Jaune d'œuf	n° 1.
Sel	Q. S.
Jus de citron.....	une cuillerée à thé.

Au poisson bien apprêté on ajoute un quart de litre d'eau, 20 grammes de beurre et un peu de sel, et on fait cuire. Par ailleurs on fait avec 20 grammes de beurre et la farine une pâte qu'on ajoute au bouillon du poisson pour en faire une sauce. On laisse cuire le poisson dans la sauce, jusqu'à ce que les arêtes se détachent facilement. On ajoute ensuite le jus de citron et on lie la sauce avec le jaune d'œuf.

Bouillie de gruau.

Eau..................	3/8me de litre.
Gruau de blé........	30 grammes.
Beurre	20 —
Sel..................	Q. S.

(1) D'après le Dr KASACK et Mme HANNEMANN.

Le gruau lavé deux fois avec de l'eau tiède est porté à l'ébullition dans les 3/8e de litre d'eau, avec le sel et le beurre, et sous une constante agitation. On retire ensuite la casserole du feu et on fait cuire lentement pendant une demi-heure jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse qu'on sert avec le poisson.

ONZIÈME JOUR. — A midi : *boulettes de veau, sauce citron ; purée de pommes de terre, entremets farineux,* avec *sauce aux fruits.* Le soir : *un demi-pigeon,* avec *soupe aux petits pois.*

Boulettes de veau.

Viande de veau finement hachée.	70 grammes.
Gras de porc finement haché	20 —
Pain trempé.......	10 —
Jaunes d'œufs	n° 2.
Sel	Q. S.
Beurre	20 grammes.
Farine...........	8 —
Eau	1/16me de litre.
Jus de citron......	1 cuillerée à thé.
Zeste de citron	un petit morceau.

Avec le pain non trop exprimé et un jaune d'œuf, puis avec la graisse, la viande et le sel, on fait une pâte qu'on dispose en deux boulettes de 2 centimètres de haut.

D'autre part on fait avec le beurre et la farine un roux auquel on ajoute l'eau, pour faire une sauce qu'on aromatise avec le zeste et le jus de citron. Dans la sauce bouillante, on fait cuire les boulettes pendant dix minutes et on lie avec l'autre jaune d'œuf.

Entremets farineux

Crème douce	1/4 de litre.
Farine de blé	35 grammes.

On porte à l'ébullition la moitié de la crème, et l'on y verse l'autre moitié dans laquelle on a délayé la farine. On laisse cuire pendant cinq minutes, en remuant. Saupoudrer de sucre avant de servir.

Pigeon avec soupe aux petits pois.

Pigeon	n° 1/2.
Petit pois frais ou de conserve	150 grammes.
Eau..................	1/2 litre.
Sel..................	Q. S.
Beurre	10 grammes.
Farine de blé	3 —

Faire cuire ensemble le pigeon et les petits pois, avec un peu de sel. La farine est mêlée avec le beurre en une pâte qu'on fait cuire avec la soupe.

On retire le pigeon et l'on passe la soupe au tamis de crin. Si l'on emploie des petits pois de conserve, il ne faut les ajouter que peu avant la cuisson complète du pigeon.

FORMULAIRE

CONSERVATION DES PIÈCES ANATOMIQUES

1° Méthode de Pick :

Aussitôt extraite du corps, la pièce à conserver est plongée dans une solution de :

Sulfate de Na	40 grammes.
Bicarbonate de Na ..	16 —
NaCl	8 —
Eau...............	4 000 cc.
Formaldéhyde 40 % .	300 cc.

On laisse ainsi séjourner pendant une semaine ou deux s'il s'agit de pièces importantes (foie, reins par exemple) ; s'il se produit une décoloration notable, on change le liquide ; ayant obtenu le durcissement, on provoque le retour à la coloration primitive par immersion dans l'alcool ; enfin on conserve dans une solution finale, dont la composition est :

Eau thymolée.......	1 000 cc.
Glycérine	200 cc.
Acétate de potasse..	50 gr.
Formaldéhyde 40 %.	10 cc.

2° Liqueur arsenicale.

Acide arsénieux.....	1 000 grammes.
Acide phénique	1 000 —
Glycérine	5 000 —
Alcool.............	5 000 —

Eau, quantité suffisante pour 1 hect.

3° Méthode de Kayserling.

a)	Formol	400 grammes.
	Nitrate de potasse	20 —
	Acétate de potasse	50 —
	Eau distillée	2 000 —

Plonger les pièces de douze à soixante heures dans ce liquide suivant le volume et la perméabilité.

b) Alcool à 95°, séjour total de deux heures.

c) Liquide définitif :

Glycérine	1 800 grammes.
Acétate de potasse ..	900 —
Eau distillée	300 —

(La Tribune médicale.)

REVUE HEBDOMADAIRE DE LA PRESSE FRANÇAISE

JOURNAL DE MÉDECINE INTERNE. — **Signes, diagnostic et traitement de l'acné** (Pr Gaucher, 10 mai 1912).

Il n'y a pas de médicament interne spécifique de l'acné. Se garder surtout de donner de l'huile de foie de morue qui augmenterait encore la rétention des graisses.

Il faut avant tout traiter l'estomac par un régime alimentaire qui aura pour trait de restreindre l'apport des matières grasses. N'employer que du beurre frais et en petite quantité. Supprimer tous les aliments fermentés ou fermentescibles : comme le bouillon, les sauces, le jus de viande, les ragoûts, la charcuterie, les poissons et coquillages, la triperie, le gibier, le vin pur et l'alcool, etc... Parmi les légumes, éviter les choux, l'oseille et les asperges ; enfin les crudités sont dangereuses à cause de l'existence des troubles digestifs ; il faudra supprimer celles qui ne sont pas digérées.

JOURNAL DES PRATICIENS. — **Les goitres exophtalmiques** (Pr Debove, 11 mai 1912).

« Vous vous étonnerez peut-être de ce pluriel, alors que les auteurs classiques emploient le singulier, mais je crois qu'il s'agit ici, non d'une maladie, mais d'un syndrome lié à des causes diverses. Je comparerai ce syndrome à celui du diabète. Il n'y a pas un diabète, mais des diabètes... L'inconstance des résultats obtenus par les différentes méthodes thérapeutiques ne vous étonnera pas, si vous voulez bien vous rappeler que la maladie de Basedow est un syndrome lié à des causes différentes, et que les résultats thérapeutiques ne peuvent être réellement satisfaisants que lorsqu'ils ont une action sur la cause. »

JOURNAL DES PRATICIENS. — **La Tuberculine. Ses applications cliniques** (Jousset, 18 mai 1912).

« Le traitement de la tuberculose par les tuberculines, quelles qu'elles soient, est condamnable par définition comme il est condamné par l'expérience, car de deux choses l'une : ou, appliquées à forte dose, elles exposent à des dangers redoutables, ou, employées à l'état de dilution extrême comme en usent les médecins sollicités par des malades auxquels manque la patience et pèse l'inaction forcée du sanatorium, elles sont totalement inefficaces et le traitement devient une pure mystification.

Personnellement je me promets bien de n'user jamais d'une médication que je considère, étant donnée sa vogue, comme un véritable danger public ».

Inutilisable en thérapeutique, exceptionnellement applicable au diagnostic, la tuberculine serait fatalement vouée à l'oubli, s'il ne lui restait une propriété précieuse entre toutes, en étant le meilleur critérium de la sévérité d'une tuberculose en évolution. « C'est en sérothérapie antibacillaire surtout que son aide est précieuse, en permettant une sélection indispensable entre le tuberculeux curable et celui dont les ressources sont épuisées. Personnellement, je ne fais jamais d'injection sérique sans cette garantie. Si la cuti-réaction est négative, je m'abstiens, estimant le cas désespéré. Est-elle très fortement positive, et cela surtout chez l'adulte, je m'abstiens également, le sujet pouvant guérir par ses seules ressources et se passer d'un traitement qui n'est jamais sans légers inconvénients. »

PROVINCE MÉDICALE. — **La détermination des albuminoïdes par la réaction de Roger** (Jacquemet, 11 mai 1912).

En suivant la technique de l'albumino-réaction, on prendra bien garde de trop mettre d'acide acétique. Il suffit pour que la mucine et les phosphoprotéides soient précipitées, que le titre du liquide en expérience soit de un d'acide acétique pour mille en volumes. Puis, il est *indispensable d'abaisser l'acidité du liquide filtré* (à l'aide d'une solution faible de soude en présence du tournesol) *jusqu'au voisinage de la neutralité.*

« Dans ces conditions seulement, le précipité produit par la chaleur avec l'appoint du NaCl signifiera avec précision : albumine ; les albumoses, s'il y en a, ne paraîtront pas. »

BULLETIN MÉDICAL. — **A propos de la loi d'alternance dans la grossesse syphilitique** (Poujol, 15 mai 1912).

« Je me crois autorisé, aujourd'hui comme en 1905, à formuler et à généraliser cette loi d'alternance dans la grossesse syphilitique de la façon schématique suivante :

1° Observation du traitement spécifique chez une femme syphilitique enceinte : accouchement à terme (enfant vivant et sain) ;

2° Inobservation du traitement : avortement (embryonnaire ou fœtal) ou accouchement prématuré (enfant mort, macéré) ;

En d'autres termes :

« Selon qu'une femme syphilitique, enceinte, suivra — ou non — le traitement spécifique, elle présentera tantôt un accouchement à terme avec enfant vivant, tantôt un avortement ou un accouchement prématuré avec enfant mort, ou encore un accouchement à terme, soit avec enfant mort, soit avec enfant vivant, mais porteur d'une difformité congénitale. » Cette loi paraît s'appliquer aussi bien aux femmes européennes qu'aux femmes musulmanes de l'Algérie : 27,5 avortements pour 100 grossesses syphilitiques, avec une mortalité moyenne de 60,2 p. 100 enfants issus de parents syphilitiques.

BULLETIN MÉDICAL. — **Mortalité infantile et lait condensé** (Loir, 11 mai 1912).

Fabriqué avec du lait frais et de bonne qualité, le lait condensé est à conseiller, pendant les périodes de chaleur, pour l'élevage des nourrissons qui ne peuvent être nourris au sein et qui ne pourraient utiliser les « gouttes de lait ». Il représente un moyen très efficace pour lutter contre la grande mortalité des enfants du premier âge.

JOURNAL DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE PRATIQUES. — **Tuberculose pulmonaire et appendicite chronique** (Sergent, 10 mai 1912).

« Voilà un tuberculeux : il a un mauvais appendice, il est exposé à des poussées aiguës ; nous sommes obligés, si nous ne l'opérons pas, de le soumettre à un régime alimentaire qui n'est guère compatible avec le traitement de la tuberculose. Cela est vrai ; et j'admets que, dans un grand nombre de cas, il y a intérêt à enlever l'appendice, mais à la condition qu'au moment où on soumet le malade à l'intervention chirurgicale, il ne soit pas en puissance de poussée pulmonaire, sinon le moment est mal choisi et il faut d'abord tâcher de juguler la poussée qui menace et ensuite seulement, autoriser l'opération. »

SEMAINE MÉDICALE. — **Le péristaltisme visible de l'estomac est-il un signe pathognomonique de la sténose du pylore chez le nourrisson** (1er mai 1912).

On sera conduit à soupçonner une sténose hypertrophique du pylore chaque fois que, chez l'enfant de quelques semaines, on aura vu apparaître des vomissements prolongés et rebelles, accompagnés de constipation et d'amaigrissement progressif. Parmi les signes de certitude de cette affection, les mouvements péristaltiques visibles de l'estomac sont particulièrement importants. Ces ondes se propagent de gauche à droite, exceptionnellement en sens inverse.

Le Dr Hoffa (de Barmen) a pu cependant constater un péristaltisme visible, alors qu'une sténose pylorique ne pouvait être incriminée. Dans le premier cas, il s'agissait d'un enfant de trois mois mal alimenté. Soumis à l'allaitement par le lait de femme, il ne tarda pas à se rétablir. Il est vrai qu'il n'avait jamais eu de vomissements, mais il présentait un péristaltisme des plus nets. Chez 2 nouveau-nés atteints de convulsions consécutives à des hémorragies méningées, on remarque aussi des signes « d'hyperhinésie » gastrique. Dans deux autres cas (péristaltisme chez des enfants bien portants) on relève une ascendance névropathique. Les contractions péristaltiques ne sont donc pas nécessairement liées à un obstacle pylorique.

NOUVELLES

LE Dr J. NAGEOTTE AU COLLÈGE DE FRANCE

Le Dr J. Nageotte vient d'être nommé professeur d'histologie au Collège de France. Cette nomination à l'une des chaires scientifiques les plus enviées honore à la fois l'éminent médecin de Bicêtre et le corps médical des hôpitaux de Paris. C'est pour le Dr Nageotte une récompense méritée par de nombreux et solides travaux échelonnés au cours de vingt années, sur l'anatomie pathologique et sur l'histologie du système nerveux.

Parmi les plus importantes pour la neuropathologie, il faut citer ses recherches sur les lésions et la pathogénie du tabes. Le premier, il put expliquer la dégénération systématisée des cordons postérieurs de la moelle par la constatation de foyers inflammatoires sur ce lieu d'élection qu'il dénommait si heureusement nerf radiculaire. Par des altérations et un mécanisme analogues il expliquait aussi la pathogénie des lésions radiculaires au cours des tumeurs cérébrales. En même temps il fixait nos connaissances sur l'anatomie des cordons postérieurs, sur le noyau gustatif chez l'homme, sur les fibres olivo-ciliaires et bulbo-cérébelleuses.

Aux médecins, le Dr Nageotte donnait un procédé vraiment scientifique et facile de numération des leucocytes dans le liquide céphalo-rachidien. Il inventait des microtomes à eau et aussi à congélation pour les grandes pièces, puis indiquait une technique précieuse pour colorer les fibres à myéline.

« Médecin, écrit-il, je suis parti de l'anatomie pathologique pour aboutir à l'anatomie normale. Dès le début, j'ai considéré la maladie comme une expérience naturelle d'une délicatesse extrême, qui diffère d'une expérience de physiologie par sa complexité et par ce fait qu'il faut en débrouiller les facteurs avant d'en recueillir les résultats, mais qui, en fin de compte, doit aboutir à une acquisition dans le domaine biologique. Cette manière de voir devait me conduire vers la science pure. »

Ses plus récentes et captivantes études de cytologie portent sur la cellule nerveuse dont il analyse les neurofibrilles, dans lesquelles il décrit les mitochondries et les granulations spumeuses, puis sur la cellule névroglique, sur la fibre nerveuse qu'il étudie à l'aide des techniques histologiques les meilleures et surtout qu'il observe à l'état vivant.

Le Dr Nageotte va, au Collège de France, poursuivre ses intéressants travaux ; il pourra aussi mettre enfin à exécution tout un plan, depuis longtemps mûri, de recherches d'où sortiront certainement les résultats les plus féconds pour les progrès de l'histologie nerveuse.

P. Camus.

La délivrance des médicaments toxiques. — Le Syndicat des médecins de la Seine a adopté la résolution suivante :

« A l'occasion d'un procès récent et prenant comme base un fait palpable de délivrance de médicament toxique sans ordonnance par un pharmacien, le Syndicat des médecins de la Seine, réuni en assemblée générale le 5 mai 1912, appelle l'attention des pouvoirs publics sur cette question capitale pour les intérêts de la santé publique.

Le Syndicat des médecins de la Seine renvoie d'urgence à la commission de l'exercice illégal de la médecine l'étude des moyens à employer pour éviter la continuation d'un pareil état de choses. »

Le banquet de l'hôpital français de Londres. — Le quarante-quatrième banquet annuel de l'hôpital français de Londres vient d'être donné sous la présidence de l'ambassadeur, M. Paul Cambon. Le lord-maire, portant un toast à notre ambassadeur, a dit que les intérêts de la France et de l'Angleterre étaient de plus en plus étroitement liés. « Les deux nations unies, avec le droit de leur côté, pourraient se heurter à n'importe quel conflit. »

M. Cambon, répondant au lord-maire, a rappelé qu'il y a quatorze ans déjà il déclarait qu'il serait absurde et criminel que les plus grandes nations libérales de l'Europe, ayant tant d'intérêts communs, fussent séparées par des malentendus sans fondement. M. Cambon est convaincu que l'entente entre la France et l'Angleterre ne s'affaiblira jamais.

Fondé en 1867 par le regretté docteur Vintras et quelques amis dévoués, tels que MM. Elzingre et Rimmel, l'hôpital français, dont les débuts furent très modestes, est aujourd'hui la gloire de la colonie française, et à bon droit. Le nouvel hôpital, inauguré en 1890, agrandi deux fois depuis, contient aujourd'hui soixante-quatorze lits répartis dans vingt et une salles et possède une salle d'opérations qui, munie de tout ce que la science moderne a créé pour faciliter la tâche des chirurgiens, est une des plus parfaitement installées de Londres.

Grâce aux efforts de ses médecins et chirurgiens et de son administrateur, l'hôpital français de Londres est un hôpital modèle et est au premier rang des institutions du même genre. Il a de plus le mérite d'être ouvert, sans distinction de nationalité, à tous les étrangers parlant français, ce qui lui donne un caractère de générosité particulier et bien français et le recommande en même temps à la bienveillante sympathie de toutes les personnes charitables de tous les pays dont les nationaux y sont reçus. On peut noter ce fait que les 500 000 malades qui y ont été traités depuis sa fondation appartenaient à quarante nationalités différentes.

Assemblée générale de l'Association amicale des internes et anciens internes des hôpitaux de Paris. — L'assemblée générale s'est réunie le 20 avril à l'Hôtel-Dieu. Après quelques mots de remerciements de M. Thibierge appelé par le comité à la présidence de l'Association, M. Crouzon, secrétaire général, rappelle dans son rapport les principales questions dont le comité a eu à s'occuper dans l'année. Puis le trésorier M. Pinel-Maisonneuve montre la prospérité croissante de l'Association qui compte aujourd'hui 608 membres et qui a pu l'an dernier distribuer 11 500 francs de secours à des collègues ou anciens collègues et à leurs veuves.

Comité médical de l'Aviation militaire. — Un grand mouvement entraîne aujourd'hui la France entière à concourir au développement de l'aviation militaire.

Comme tous les Français, les médecins ont le devoir de s'y associer.

C'est à ce titre que nous venons vous prier de vouloir bien répondre à notre appel.

Le Comité formé dans le but de centraliser les souscriptions est ainsi composé :

Comité d'honneur. — MM. Bouchard, membre de l'Institut.

Guyon, membre de l'Institut.

Lucas-Championnière, membre de l'Institut.

L. Labbé, membre de l'Institut.

Gariel, président de l'Académie de médecine.

Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Curtillet, doyen de la Faculté de médecine d'Alger.

Pitres, doyen de la Faculté de médecine de Bordeaux.

NOUVELLES *(Suite)*

COMBEMALE, doyen de la Faculté de médecine de Lille.

HUGOUNENQ, doyen de la Faculté de médecine de Lyon.

MAIRET, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier.

GROSS, doyen de la Faculté de médecine de Nancy.

JEANNEL, doyen de la Faculté de médecine de Toulouse.

REYMOND, sénateur, président du Comité national de l'aviation militaire.

GAIRAL, président de l'Union des syndicats médicaux de France.

COMITÉ. — *Président* : M. HARTMANN, professeur à la Faculté de médecine de Paris.

Vice-présidents : M. WIDAL, de l'Académie de médecine ; M. GRANJUX, secrétaire général de l'Association de la presse médicale ; M. TOLLEMER, secrétaire général de la fédération des médecins de réserve et de territoriale.

Secrétaire : M. LEPAITRE, secrétaire général de l'Union des syndicats médicaux de France.

Trésorier : M. CHAPON, secrétaire général de la fédération permanente de la région parisienne.

Trésorier-adjoint : M. LABADY, du syndicat médical de Paris.

MEMBRES DU COMITÉ. — MM. D'AYRENX, secrétaire général du conseil général des sociétés d'arrondissements.

BALENCIE, aviateur.

BAZY, président de la Société de chirurgie.

BELLENCONTRE, président du syndicat des médecins de la Seine.

CABANÈS, homme de lettres.

COUDRAY, président de la Société de l'Internat.

DARRAS, trésorier de l'Association générale des médecins de France.

DESCOUST, président de la Société Lagoguey.

DRAPIER, délégué de l'Association générale des étudiants (section médecine).

DUFOUR, médecin des hôpitaux.

J.-L. FAURE, chirurgien des hôpitaux.

FERRAND, délégué du comité dentaire de l'aviation militaire.

P. GUILLON, secrétaire général de la Société de médecine de Paris.

HELME, publiciste.

JAYLE, secrétaire général de la Société de l'internat, publiciste.

LE MAGUET.

LE NOIR, médecin des hôpitaux.

LEVASSORT, secrétaire général de l'Association générale des médecins de France.

L. NASS, homme de lettres.

DE PRADEL, président du syndicat médical de Paris.

E. REGNAULT, président de la Société médicale des praticiens.

Prière d'adresser les souscriptions au trésorier du Comité M. le Dr CHAPON, 28, rue Serpente, à Paris.

Les tatouages chez les peuples primitifs. — M. le docteur Lacassagne, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, a lu à la dernière séance de cette académie un mémoire sur la signification du tatouage chez les peuples primitifs.

Le tatouage n'a pris de l'importance en archéologie que grâce à des études récentes. L'esprit des primitifs donne une grande valeur à la possession, par eux, d'un totem commun. Les simulacres des animaux représentés sur les parois de caverne passent, chez ces peuples, pour posséder toutes les vertus des animaux vivants.

Par analogie il en est de même pour les tatouages qui reproduisent sur les hommes eux-mêmes la figure des animaux ; le tatouage revient à être non seulement un emblème physique, mais aussi un symbole religieux pour toute la collectivité humaine qui l'arbore.

C'est, par suite, un signe de ralliement pour ceux qui le portent, une sorte de drapeau primitif. Ce signe est d'ailleurs considéré par eux comme le préservatif de tous les maux et il se trouve, après la mort du guerrier qui l'a porté, reproduit sur sa stèle funéraire.

Société scientifique d'hygiène alimentaire. — Lundi dernier a eu lieu l'assemblée générale annuelle, sous la présidence du professeur Armand GAUTIER, président de la Société, assisté du professeur Ch. RICHET, vice-président, et du sénateur Gaston MENIER, trésorier. Parmi les assistants on remarquait les professeurs d'Arsonval, Grimbert, Dastre, Regnard, Bordas, Roux ; les agrégés MM. Langlois, Chassevant, Nicloux, et nombreuses autres personnalités.

L'ordre du jour comportait notamment le vote sur l'acquisition d'un terrain pour l'édification d'un Institut de recherches scientifiques, d'enseignement et de propagande. Sur le rapport de M. ROUX, directeur de l'Institut Pasteur, le projet de l'architecte M. Bohin, a été adopté. Le terrain à acquérir est situé place du Panthéon en bordure de la place et de la rue Clovis. Toutes les formalités sont remplies pour la cession du terrain par la ville de Paris à laquelle il appartient. Les dépenses globales (acquisition du terrain et constructions) s'élèveront à la somme de 736 000 francs, laquelle somme représente la part qui revient à la Société scientifique d'hygiène alimentaire, sur la deuxième émission des bons de la Loterie de la Presse. H.

LA VIE MÉDICALE

Hôpitaux de Paris. — CONCOURS DE MÉDECIN DES HOPITAUX.— *Epreuve clinique.* — Séance du 13 mai : MM. Paisseau, Nattan-Larrier et Lemaire (Henry), 19.

Séance du 15 mai. — MM. Lian, Gaultier et Aubertin, 19.

Liste des candidats admis à subir la troisième épreuve pour l'admissibilité :

MM. Laederich, 40 1/2 ; Darré et Sézary, 39 ; Lemierre et Aubertin, 37 1/2 ; Babonneix et Monier-Vinard, 37 ; Harvier et Faure-Beaulieu, 35 ; Rivet et Malloizel, 34 1/2 ; Gougerot, 34 ; Paisseau, Israël de Jong et Abrami, 33 1/2 ; Armand-Delille, Boidin, Courcoux, Gaultier, Lemaire (Henry) et Lian, 33 ; Halbron, Chabrol et Debré, 32 1/2 ; Ramond, 32.

Epreuve orale. — Séance du 17 mai : MM. Sézary et Monier-Vinard, 19 ; Harvier, 20 ; Gaultier et Lemaire (Henry), 19.

Séance du 20 mai : MM. Israëls de Jong, 19 ; Faure-Beaulieu, Ramond, Halbron et Abrami, 18.

Séance du 21 mai. — MM. Laederich, Boidin et Rivet, 18 ; Lemierre et Armand-Delille, 19.

CONCOURS DE CHIRURGIEN DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 13 mai : MM. Hallopeau, 19 ; Kuss, 17 ; Sauvé, 14.

Séance du 15 mai. — MM. Guimbellot, 16 ; Mocquot, 18 ; Gernez, 20.

Séance du 17 mai : MM. Bréchot, 20 ; Roux, 19 ; Français, 16.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE PARIS MÉDICAL

Tous ces volumes peuvent être fournis par la Librairie J.-B. Baillière et Fils.

Les Sporotrichoses, par les Drs DE BEURMANN et GOUGEROT. 1912, 1 vol. gr. in-8 de 852 pages, avec 181 figures dans le texte et 8 planches hors texte. Br. 20 fr. (*F. Alcan*, édit. à Paris).

La simulation du merveilleux, par P. SAINTYVES. Préface du Dr P. JANET. 1912. 1 vol. in-12 de 387 p. Broché, 3 fr. 50. (*E. Flammarion*, édit. à Paris).

Les nouveautés chimiques pour 1912. Nouveaux appareils de laboratoires, méthodes nouvelles de recherches appliquées à la science et à l'industrie, par C. POULENC, docteur ès sciences, 1 vol. in-8, de 338 pages avec 236 figures, 4 francs. (*J.-B. Baillière et fils*, édit., à Paris).

POSTES MÉDICAUX VACANTS :

VISITES SCIENTIFIQUES AUX THERMES URBAINS

Tous les dimanches, du 26 mai au 30 juin 1912, pour les médecins et les étudiants, visite d'installations, démonstrations pratiques, conférence clinique et thérapeutique. — **Hydrothérapie, massothérapie sous la douche, entéro-clysothérapie, air chaud, diététique,** 15, rue Chateaubriand, VIIIe, établissement des Thermes A. B. E. M. N. 10 heures du matin.

La conférence du dimanche 2 juin sera faite par le Dr LÉON DERECQ : *L'hydrothérapie des voies digestives*

LA VIE MÉDICALE (*Suite*)

Séance du 20 mai : MM. Mathieu, 17 ; Kendirdjy, 19.

CONCOURS DE DENTISTE DES HOPITAUX. — *Epreuve clinique.* — Séance du 13 mai. — MM. Coustaing, 17 ; Izard, 13 ; Vaysse, 18.

Séance du 14 mai. — MM. Guilly, 20 ; Schæfer, 19.

Séance du 17 mai. — Question donnée : « Indications et techniques de l'extraction immédiate de la pulpe ».

MM. Guilly, 16 ; Coustaing, 14 ; Izard, 15 ; Schæfer, 19 ; Vaysse, 17.

Epreuve orale de prothèse. — Séance du 20 mai. — Question : « Redressement d'une incisive latérale supérieure droite en rotation sur l'axe à 90 degrés. »

MM. Schæfer et Izard, 17 ; Guilly, 19 ; Coustaing et Vaysse, 15.

Consultation écrite. — Séance du 21 mai. — MM. Izard, 29 ; Coustaing et Vaysse, 28 ; Guilly, 29 ; Schæfer, 28.

Concours de médecin de l'Assistance médicale à domicile.— *Epreuve clinique.* — Séance du 13 mai. — MM. Ferry, 19 + 9 = 28 ; Houdard, 18 + 7 = 25, Brucker, 8 + 6 = 14.

Séance du 20 mai. — MM. Guillon, 9 + 6 = 15 ; Strauss, 17 + 7 = 24 ; Janin, 16 + 8 = 24.

Maison départementale de Nanterre. — CONCOURS D'INTERNAT. — Séance du 13 mai — *Epreuve clinique de médecine.* — Ont obtenu : MM. Avalon, Deval et Bobillier, 7 ; Joubrel, 14,5 ; de l'Ecluse, 15 ; Narcy et Chamboissier, 17 ; Sauseigne, 7 ; Lemercier, 8,5 ; Couette, 12,5.

Séance du 14 mai. — *Epreuve clinique de chirurgie.* — Ont obtenu : MM. Bobillier et Couette, 12 ; Lemercier, 9 ; Joubrel, 13 ; de l'Ecluse, 11 ; Narcy, 18 ; Chamboissier, 10.

Séance du 16 mai 1912. — *Epreuve d'obstétrique.* — Ont obtenu : MM. Narcy, 12 ; Joubrel, 13 ; Couette, 14 ; de l'Ecluse, 8 ; Bobillier, 12, Chamboissier, 12 ; Lemercier, 10.

Epreuve de pathologie infantile. — Question tirée : « Diagnostic et traitement de la tuberculose péritonéale chez un enfant de cinq ans ». — Ont obtenu : MM. Narcy, 13 ; Chamboissier, 12 ; Bobillier, 13 ; Couette; 10 ; Joubrel, 14 ; de l'Écluse, 12 ; Lemercier, 9.

Séances du 18 mai. — *Epreuve d'anatomie pathologique.* — Ont obtenu : MM. Lemercier, 7 ; de l'Ecluse, 12 ; Narcy, 14 ; Couette, 6 ; Bobillier, 9 ; Joubrel, 13 ; Chamboissier, 8.

Epreuve de médecine opératoire. — Question tirée : « Ligature de l'humérale à la partie moyenne du bras. » — Ont obtenu : MM. Lemercier, 7 ; de l'Ecluse, 18 ; Narcy, 14 ; Couette, 15 ; Bobillier, 16 ; Joubrel, 13 ; Chamboissier, 10.

Le concours s'est terminé par la nomination de MM. Narcy, Joubrel, de l'Ecluse, Couette, Bobillier, internes titulaires ; Chamboissier et Lemercier, internes provisoires.

Facultés de médecine. — LILLE. — La chaire d'accouchements et d'hygiène de la première enfance de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille (fondation de l'Université de Lille) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à partir de la publication du présent arrêté, est accordé aux candidats pour produire leurs titres.

BORDEAUX. — Le conseil de l'Université a voté la création à la Faculté d'un cours complémentaire de toxicologie.

M. le Dr Verger, professeur agrégé, est chargé de continuer jusqu'à la fin de l'année scolaire le cours laissé vacant par la mort du Professeur Lande.

Le Conseil de la Faculté a demandé au ministre de maintenir en exercice les agrégés dont le mandat expire le 1er novembre 1913 et de mettre en même temps au concours les places d'agrégés nouvelles dont le nouveau régime des études médicales rend la création nécessaire.

TOULOUSE. — M. le Dr Rispal, professeur agrégé, chargé d'un cours de bactériologie, est nommé professeur de bactériologie à la Faculté de Toulouse.

Académie de médecine. — L'Académie déclare vacante une place de membre titulaire dans la section de pharmacie, en remplacement de M. Caventou, décédé.

Collège de France. — M. le Dr Nageotte est nommé, par décret, professeur au Collège de France (enseignement et étude de l'histologie comparée). Il succède à M. Ranvier.

Institut de Puériculture de Porchefontaine. — Les docteurs et les étudiants en fin de scolarité désirant effectuer un stage à l'Institut de Puériculture de Porchefontaine peuvent s'adresser au Dr R. Raimondi, directeur de l'Institut de Puériculture ou au secrétariat, 4, rue Boissière, Paris. Tous renseignements seront donnés concernant la durée et le fonctionnement du stage.

Diplôme de médecin sanitaire maritime. — Deux internes des hôpitaux commenceront incessamment une série de leçons et d'exercices pratiques pour la préparation à l'examen de médecin sanitaire maritime. Nombre des élèves limité. S'inscrire à la Bibliothèque des internes de l'Hôtel-Dieu.

Nomination : M. Legrand est nommé médecin assistant à la colonie familiale d'Aulnay-le-Château (Allier).

Université de Liège. — Une chaire d'urologie est créée ; elle est confiée au Dr Albert Hogge.

Congrès des médecins scolaires. — Le premier congrès se tiendra à Paris, du 20 au 23 juin.

Hospice d'Evreux. — Un poste d'interne en médecine est actuellement vacant à l'hôpital d'Évreux. Les étudiants qui désireraient postuler sont priés d'envoyer immédiatement leur demande au directeur de cet établissement.

Médecin de l'hospice de la Reconnaissance. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Mosny, Lermoyez, René Marie, Chevassu, Launay.

Prix de l'Internat en pharmacie. — Sont désignés pour faire partie du jury de ce concours : MM. Meillère, Guinochet, Gorio, Leroux, Guignard.

Laboratoire de psychologie physiologique. — La direction du laboratoire de psychologie physiologique de la Sorbonne, vacante depuis la mort de M. Alfred Binet, vient d'être attribuée à M. Henri Piéron, maître de conférences à l'École des hautes-études.

Mariages. — M. le Dr Guy Laroche, chef de clinique adjoint à la Faculté de médecine de Paris, et Mlle Amélie Bourgeois, fille du Professeur à la Faculté des Lettres. — M. le Dr Georges Aubry et Mlle Francine Leblanc-Usèbe. — Le mariage de M. le Dr Georges Samné, directeur de la Correspondance d'Orient, avec Mlle Yvonne Thomas a eu lieu samedi dernier.

Nécrologie. — Madame Beaunis, femme du Dr Beaunis, professeur honoraire de physiologie à la Faculté de médecine de Nancy, décédée au Cannet. — Madame Aghion, belle-mère du Dr Léri, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Nous adressons au Dr Beaunis et au Dr Léri l'expression de notre douloureuse sympathie. — Le Dr Marion, décédé à Lyon, il était médecin à Pont-de-Beauvoisin (Isère) depuis 1898. — Le Dr Houriez (de Lallaing, Nord) décédé à l'âge de quarante-huit ans. — Le Dr Perrier, directeur de l'établissement thermal d'Euzet-les-Bains. — Le Dr Mottard (de Braives-Liége).

COURS

Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu. — M le professeur **Gilbert** fera, le ***Samedi 25 Mai***, à 10 h. 1/2, une leçon clinique *sur les diverses modalités cliniques de l'insuffisance aortique, à propos de cinq cas.*

Service de la Clinique médicale de l'Hotel-Dieu. — Professeur M. **Gilbert.** — PROGRAMME DU COURS DU 29 MAI AU 1er JUIN.

Mercredi 29, 9 h.— Dr **Jomier.** — Examen physique de l'intestin. — 9 h. 1/2. — Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 10 p. 1/2. — M. le Pr **Gilbert** : Rédaction et correction des ordonnances de la semaine précédente.

(Traitement de la tuberculose pulmonaire au premier degré).

Présentation de malades.

Hôtel-Dieu (Service du Dr **Caussade.** — Le Dr G. **Leven** fera une leçon sur la douleur en pathologie gastrique, le ***Jeudi 30 Mai***, A 10 h. 45, Salle Sainte-Monique.

Hôpital des Enfants-malades. — LEÇONS SUR LA DIPHTÉRIE. — M. le Dr **E.-C. Aviragnet**, médecin des hôpitaux, chargé d'un cours de clinique annexe, commencera le ***mardi 4 juin***, à neuf heures du matin (hôpital des Enfants-Malades, pavillon de la diphtérie), un enseignement pratique du diagnostic et du traitement de la diphtérie (bactériologie, sérothérapie, tubage et trachéotomie). Tous les matins : visite ; examen des malades. Avant et après la visite : leçon théorique et travaux pratiques.

Seront admis à suivre cet enseignement MM. les étudiants pourvus de seize inscriptions et MM. les docteurs en médecine.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté (guichet nº 2), tous les jours, de midi à trois heures.

M. le Dr Bloch-Michel, chef de laboratoire, et M. Jacquet, interne du service, dirigeront les travaux pratiques.

Clinique médicale de l'hôpital Saint-Antoine. — M. J.-P. **Langlois** professeur agrégé à la Faculté, fera dans le service de M. le professeur Chauffard (amphithéâtre du pavillon Moïana) une série de trois leçons sur les sujets et aux dates suivants :

Le ***jeudi 6 juin*** à 10 h. 1/2 : L'œsophage et la déglutition.

Le ***jeudi 13 juin*** à 10 h. 1/2 : La motricité de l'estomac et la physiopathologie de ses sphincters.

Le ***jeudi 20 juin*** 10 h. 1/2 : L'intestin; physio-pathologie de la paroi intestinale.

Conférences sur le diagnostic et le traitement des maladies de l'estomac. — HOTITAL SAINT-ANTOINE. — Le Dr **P. Le Noir**, assisté de MM. les Drs **Jean Camus** et **A. Courcoux**, commencera le ***lundi 3 juin*** une série de conférences sur le *Diagnoslic el te traitemenl des maladies de l'estomac.*

Ces conférences auront lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis, salle Axenfeld, à 10 heures.

Jeudi 30, 9 h. — Consultation externe. — 9 h. 1/2. — Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures. — Dr **Jomier.** — Emissions sanguines.

Vendredi 31. 7 h. — Dr **Herscher.** Auscultation de la voix et de la toux. 9 h. 1/2. — Visite de M. le Pr **Gilbert.** — 11 heures. — Dr **Paul Descomps** : Diagnostic de la tuberculose par les procédés de laboratoire.

Samedi 1er juin. 9 h. — Dr **Lippmann** : Séméiologie des artères. Inspection. Palpation. Auscultation. 9 h. 1/2.— Visite de M. le Pr **Gilbert.** 10 h. 1/2. — Clinique de M. le Pr **Gilbert** : Sur les diverses modalités de l'insuffisance aortique, à propos de quatre cas (suite).

Excursions thérapeutiques. — M. le Dr Ausset (de Lille) organise des excursions thérapeutiques auxquelles peuvent prendre part tous les médecins et tous les étudiants ayant au moins huit inscriptions ; il suffit de s'inscrire au secrétariat de la Faculté de médecine de Lille. Le prix indiqué pour chaque excursion comprend seulement le billet de chemin de fer aller et retour, les stations ayant pris les autres frais à leur charge.

Dimanche 2 Juin : Hôpital maritime de Zuydcoote. Départ de Lille, à 7 heures du matin (prix au départ de Lille : 4 fr. 85). S'inscrire avant le 28 mai.

Dimanche 9 Juin, Hôpital de l'Assistance publique de Berck. Départ de Lille, à 6 h. 1/2 du matin (prix au départ de Lille : 10 fr. 30). S'inscrire avant le 3 juin.

Lundi 17 Juin : Enghien-les-Bains (près Paris), départ de Lille à 6 h. 1/2 du matin (prix au départ de Lille 19 fr. 70). S'inscrire avant le 11 juin.

Dimanche 23 Juin : Hôpital Rothschild et Institut orthopédique de Berck. S'inscrire avant le 17 juin.

Dimanche 30 Juin : Saint-Amand-les-Eaux, départ de Lille à 8 h. 43 du matin (prix au départ de Lille 3 fr. 25). S'inscrire avant le 24 juin.

Cours de médecine sanitaire maritime. — La ville du Havre a créé un enseignement de la médecine sanitaire maritime destiné aux docteurs, internes, étudiants, qui désirent se présenter à l'examen de médecin sanitaire maritime, prévu par le décret et le règlement de police sanitaire maritime de 1896.

Le cours est complet en dix leçons. Il est fait par MM. les Drs **F. Borel,** directeur de la deuxième circonscription sanitaire maritime, médecin sanitaire maritime, et **A. Loir,** directeur du bureau d'hygiène du Havre, médecin sanitaire maritime. En voici le programme : Dr **Borel** : Peste, choléra, fièvre jaune. Service sanitaire maritime national et international. Pélerinage musulman et émigrations (5 leçons). — Dr **Loir** : Désinfection en général. Désinfection au formol, à l'étuve à vapeur, etc. Loi du 15 février 1902 sur la santé publique. Applications pratiquées au laboratoire municipal de bactériologie (5 leçons). Les cours sont faits au bureau d'hygiène.

Les cours ont lieu les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 5 h. 1/2 .

Prière de se faire inscrire au bureau d'hygiène, à l'Hôtel de Ville.

Cours de vacances de M. Calot, du 5 au 11 août 1912, à l'Institut orthopédique de Berck (sixième année). — En sept jours, de huit heures du matin à sept heures du soir, enseignement de l'*orthopédie* indispensable aux médecins et du traitement des *tuberculoses externes.* Neuf conférences avec leçons, présentation de malades, démonstrations d'exercices pratiques *individuels.*

Sont admis les médecins et étudiants français et étrangers.

Chaque élève inscrit sera exercé individuellement à la technique des appareils et des ponctions et injections, et aussi, dans la mesure du possible, aux diverses opérations.

Pour l'inscription, les renseignements et le mode d'installation à Berck, s'adresser dès maintenant au Dr Fouchet, chirurgien assistant de l'Institut orthopédique, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Droits à verser : 100 francs pour les leçons, démonstrations et exercices pratiques.

Le nombre des places étant limité, on est prié de s'inscrire à l'avance.

Hôpital Lariboisière. — **M. Poulard** commencera le ***lundi 3 juin***, à 3 heures, des conférences d'ophtalmologie pratique et les continuera les mercredis, vendredis, et lundis suivants à la même heure.

Ces conférences, avec exercices et présentations de malades, sont destinées aux étudiants et aux méde cins praticiens.

Elles auront lieu dans l'amphithéâtre des cours de l'hôpital Lariboisière.

Pour faciliter l'organisation de ces conférences, il est préférable de s'inscrire auprès de M. Canque, assistant d'ophtalmologie à l'hôpital Beaujon.

L'inscription est gratuite.

MEMENTO DE LA QUINZAINE

24 mai. — A Nancy, ouverture du 11e Congrès de l'internat des hôpitaux (24 et 25 mai).

25 Mai. — Concours de médecin des hôpitaux de Lyon.

25 Mai. — A Fécamp, réunion des médecins-fondateurs et directeurs de « Gouttes de lait » et philanthropes (26 au 28 mai).

26 Mai. — Visite du sanatorium de Rueil, 4, place Bergère à Rueil (ce sanatorium est destiné au traitement des maladies nerveuses). Causerie sur la conduite à tenir vis-à-vis d'un morphinomane. En raison de l'affluence de la foule aux tramways en ce jour de Pentecôte, l'administration du sanatorium met à titre gracieux des voitures à la disposition des confrères. Rendez-vous Porte Maillot à 9 heures et demie. Arrivée au sanatorium à dix heures. Conférence et visite de l'établissement. A 9 h. 1/4, visite de la Malmaison. Retour à la Porte-Maillot vers midi et demi.

Prière de s'inscrire d'avance par lettre auprès du Dr Desfosses, 17, rue de Tocqueville.

26 Mai, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

27 Mai, à 1 h. 1/2. — Ouverture du cours de médecine opératoire spéciale. M. **Kuss**, prosecteur : Chirurgie de la tête, du cou et des membres.

27 Mai, à 2 h. 1/2. — A l'amphithéâtre des hôpitaux, MM. **Grivot** et **Rouget** : 1re conférence d'anatomie chirurgicale spéciale (oto-rhino-laryngologie).

29 Mai, à 2 h. 1/2. — A l'amphithéâtre des hôpitaux. MM. **Grivot** et **Rouget** : 2e conférence d'anatomie chirurgicale spéciale.

29 Mai, à 9 heures, à l'hôpital Lariboisière. — M. **Halphen** : Conférence sur l'acoumétrie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif.

29 au 31 Mai. — Congrès de Gynécologie à Berlin. — Président : le Professeur Bumm ; secrétaire : Dr Martin, 18, Artillerie Strasse, à Berlin.

29 au 31 Mai. — IXe Assemblée de la tuberculose à Berlin. — VIe Réunion de la Société allemande de microbiologie.

30 Mai. — A l'Ecole de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. M. le Dr **Bérillon** : Psychothérapie des maladies de la mémoire. Les amnésies et les hyperamnésies.

30 Mai, à 10 h. 30. — Asile Sainte-Anne. Dr **Laignel-Lavastine** : L'aliéné au point de vue social et administratif, le criminel au point de vue biologique.

31 Mai. — Clôture des inscriptions pourles concours pour la nomination d'un chirurgien urologiste et d'un adjoint ; d'un chirurgien oto-rhino-laryngologiste et d'un adjoint, et d'un médecin dermatologiste et d'un adjoint, — aux hospices de Grenoble (S'inscrire au secrétariat des hospices).

1er Juin. — Clôture du concours pour la rédaction d'un livret de santé. Concours organisé par la Société des médecins du canton de Berne.

1er Juin. — Clôture du registre d'inscription pour le concours de chirurgien adjoint des hôpitaux de Bordeaux. (S'inscrire au secrétariat des hôpitaux, 91, cours d'Albret à Bordeaux).

2 Juin, à 10 heures, 15, rue de Chateaubriand. — Visite des Thermes urbains (Démonstrations pratiques, hydrothérapie, entéro-clysothérapie, diététique, électrothérapie, air chaud). Conférence par le Dr **Derecq**.

2 Juin. — M. **Triboulet**, médecin de l'hôpital Trousseau ; Emploi de la morphine chez l'enfant et notamment dans la coqueluche. Rendez-vous à 9 h. 45 à l'hôpital Trousseau, 158, rue Michel-Bizot. Voies d'accès : Tramways Vincennes-Louvre. Métro : station Vincennes.

3 Juin, à 8 heures du matin, à l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Ouverture du concours pour 2 places de médecins-chirurgiens suppléants aux Hospices de Vienne (Isère).

3 Juin, à Alger. — Ouverture du concours pour un emploi de médecin-adjoint à l'hôpital de Mustapha.

3 Juin, à 9 heures du soir. — Conférences du deuxième semestre de l'A. P. M. — M. le Professeur **Jeanselme** : Missions en Indo-Chine, en Chine, et à Java (projections). Demander des cartes d'entrée au siège de l'A.P.M., 12, rue François-Millet.

3 Juin, à Paris à la salle des concours, 49, rue des Saints-Pères. — Ouverture du concours pour la nomination à une place de médecin de l'hospice de la Reconnaissance (Fondation Brézin) à Garches (Seine-et-Oise).

3 Juin, à 2 h. 1/2, à l'hôpital Lariboisière. — Ouverture du cours complémentaire de perfectionnement (oto-rhino-laryngologie) ; opérations spéciales. MM. **Sebileau**, **Lombard**, **Lemaitre** et **Grivot**.

3 Juin. — Ouverture du concours pour 10 places de rédacteur à l'Assistance Publique à Paris.

3 Juin, au Val-de-Grâce. — Ouverture des cours d'instruction pour les officiers du service de santé de réserve (Médecins et officiers d'administration) : du 3 au 22 juin.

5 Juin. — Concours pour l'admission de 120 élèves à l'École du service de santé militaire de Lyon.

5 Juin, à 9 heures, à l'hopital Lariboisière. — M. **Halphen** : Conférence sur l'acoumétie et l'exploration fonctionnelle de l'appareil auditif.

6 Juin, à midi. Salle des concours, 49, rue des Saints-Pères à Paris. — Ouverture du concours annuel pour les prix à décerner à MM. les élèves internes en pharmacie.

6 Juin, à 5 heures, à l'École de psychologie, 49, rue Saint-André-des-Arts. — Dr **Bérillon** : L'émotivité morbide, les timidités, les phobies.

6 Juin. — Dernier délai d'inscription pour le concours de clinicat chirurgical à la Faculté de médecine d'Alger.

Dimanche 9 Juin. — M. **Auguste Broca**, président de la Société anonyme des Logements économiques pour familles nombreuses, fera visiter le nouvel immeuble qui vient d'être construit 16, boulevard Kellermann, XIIIe arr. Rendez-vous à 10 h. 15.

THÈSES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

Jeudi 30 mai, à une heure. — M. ROUHAUD. Des gangrènes cutanées dans la fièvre typhoïde. (MM. Hutinel, président, Quénu, Gilbert Ballet et Anselme Schwartz). — Mlle GUINSBOURG. Contribution à l'étude des psychoses puerpérales. MM. Gilbert Ballet, président ; Hutinel, Quénu et Anselme Schwartz). — M. COTILLON. L'intervention immédiate ou précoce dans les plaies de poitrine. (MM. Quénu, président ; Hutinel, Gilbert Ballet et Anselme Schwartz).

THÉRAPEUTIQUE PRATIQUE

RECHERCHES SUR L'EXCRÉTION DE LA BILE A L'ÉTAT NORMAL ET APRÈS CHOLÉCYSTECTOMIE

D'après MM. X. DELORE et G. COTTE (*Revue de chirurgie*).

MM. X. Delore et G. Cotte ont eu l'idée, sur une malade chez laquelle ils avaient dû pratiquer la cholécystectomie, d'étudier, d'une part, le mécanisme de l'excrétion biliaire après l'opération, d'autre part, le mode d'action d'un certain nombre de médicaments cholagogues.

A l'état normal, la bile est sécrétée d'une façon continue ; l'excrétion est au contraire intermittente, et suit les repas. L'arrivée du chyme dans le duodénum provoque l'ouverture du sphincter d'Oddi et la contraction des voies biliaires ; l'écoulement de la bile est d'autant plus hâtif et abondant qu'il s'agit d'aliments dont la digestion réclame l'action de la bile. Comment se produit l'excrétion, après suppression anatomique ou fonctionnelle de la vésicule ? Sera-t-elle continue, le réservoir ayant disparu ? MM. X. Delore et Cotte montrent qu'ainsi qu'il en était chez leur malade, et que l'ont prouvé certaines recherches expérimentales antérieures, la dilatation progressive des voies biliaires principales vient servir de réservoir et suppléer ainsi à l'absence de la vésicule, ce qui explique l'absence totale de troubles digestifs après cholécystectomie.

En ce qui concerne l'action des divers cholagogues, MM. X. Delore et G. Cotte ont cherché à préciser leur mode d'action et leur efficacité : un cholagogue simplement excrétoire provoque une chasse rapide de la bile en réserve, puis ces réserves épuisées, tout écoulement cesse et la cellule hépatique semble tarie : c'est le cas de la plupart des médicaments dits cholagogues, de l'huile de ricin, en particulier, expérimentée par les auteurs. Au contraire, si l'agent médicamenteux produit un écoulement de bile non seulement plus abondant, mais encore beaucoup plus persistant, il n'est pas douteux qu'il ait agi en même temps comme excitant de la sécrétion. C'est le cas de l'extrait de fiel de bœuf.

Les recherches concordantes de Schiff, dès 1870, de Rutherford, un peu plus tard, de Prévost et Binet en 1888, de Doyon et Dufour en 1896 et 1897, ont bien établi le rôle cholagogue de la bile. Dauguet, dans sa thèse, en 1907, après avoir rappelé les travaux de ses devanciers et analysé toute une série d'observations thérapeutiques, conclut de même : « La bile est le plus puissant et même le seul cholagogue. Bien plus, elle joue un rôle considérable dans l'activité de la cellule hépatique ; les diverses fonctions du foie sont synergiques, biligénie, glycogénie, action antitoxique s'activant également par l'action cholagogue, et l'on peut dire que la bile est le véritable stimulant physiologique du foie ».

Ces idées conduisaient à faire de l'opothérapie biliaire la véritable médication cholagogue secrétoire à la fois et excrétoire. MM. X. Delore et G. Cotte aboutissent aux mêmes conclusions.

Les auteurs ont utilisé la *Choléine Camus*, sous forme de pilules dosées à 0gr,20 d'extrait de fiel de bœuf.

Voici, décrits par les auteurs mêmes, les résultats de leur expérimentation.

« Le 7 février au matin, la quantité de bile est de 150 centimètres cubes, le soir il y en a seulement 50 centimètres cubes.

« Le 8 février, à six heures du matin, la quantité de bile recueillie pendant la nuit atteint 200 centimètres cubes : à minuit et à trois heures du matin, il est vrai, la malade a absorbé chaque fois trois pilules de *Choléine Camus*. Il semble même que l'action cholagogue du médicament se soit prolongée pendant la journée, car le soir, à six heures, le récipient renferme 350 centimètres cubes de bile.

« Dans la nuit suivante, nous recommençons l'expérience, mais en cherchant à la préciser autant que nous le pouvons. A minuit, au moment où la malade commence à prendre la *Choléine*, le récipient ne contient encore que 100 centimètres cubes ; à six heures du matin, il en renferme 300. Le 9 février, de six heures du matin à midi, il s'écoule encore 300 centimètres cubes tandis que de midi à six heures cette quantité se réduit de moitié et atteint 150 centimètres cubes. Au total, la malade a donc perdu par sa fistule, dans ces vingt-quatre heures, 750 grammes de bile, dont 100 avant la nouvelle prise de *Choléine*, et 150 après les neuf heures qui ont suivi l'absorption du médicament ; de minuit à midi, au contraire, cette quantité a été de 500 grammes.

« Le 10 février, à six heures du matin, après une nouvelle absorption de *Choléine* dans la nuit, la quantité de bile est de 250 centimètres cubes et dans la journée elle s'élève à 400 centimètres cubes dont 250 jusqu'à midi : les chiffres confirment donc tout à fait ceux qui avaient été relevés la veille ».

« Avec l'administration de la *Choléine Camus*, la quantité de bile a passé de 200 centimètres cubes à 550, 750 et 600 centimètres cubes en vingt-quatre heures. Elle s'est donc élevée dans des proportions telles qu'il est difficile d'admettre que toute la bile ainsi rejetée au dehors, par le drain, ait été simplement excrétée. Cela nous paraît d'autant moins vraisemblable que cet écoulement exagéré de bile a toujours persisté très longtemps ».

La valeur de l'opothérapie biliaire de même que l'action cholagogue, secrétoire et excrétoire à la fois, du fiel de bœuf (*Choléine Camus*) se trouvent ainsi confirmées à nouveau par les fort intéressantes recherches de MM. X. Delore et Cotte.

De ces notions découlent les indications mêmes de l'opothérapie biliaire. Tout symptôme d'arrêt ou d'insuffisance de la sécrétion ou de l'excrétion biliaire est justiciable de la *Choléine Camus*. En provoquant une sécrétion plus active et des chasses plus énergiques, cette médication peut prévenir et l'infection des voies biliaires et la formation des calculs, de même qu'elle en favorisera l'élimination et l'expulsion ainsi que l'ont démontré Gautier, Blanchaert, Huchard, etc.

Dans les cas d'atonie fonctionnelle du foie, d'acholie, la *Choléine* sera le stimulant efficace de l'activité hépatique ; dans les ictères par rétention, elle suppléera dans ses fonctions intestinales la bile déficiente ; dans les fermentations, intoxications, dans les accidents liés à l'entéro-colite, elle assurera l'antisepsie et le fonctionnement régulier de l'intestin ainsi que l'ont établi les travaux de M. le professeur Roger et de ses élèves, Nepper et Riva.

En un mot, la preuve est faite une fois de plus qu'on peut attendre de l'opothérapie biliaire les meilleurs résultats, dans tous les cas si bien étudiés récemment par M. Carnot, dans son traité sur l'opothérapie, et l'expérimentation de MM. X. Delore et Cotte démontre que la *Choléine Camus*, à la dose de 4 à 6 capsules par jour est un agent fidèle et sûr de cette médication (1). Dr D.

TABLE ALPHABÉTIQUE

PARTIE PARAMÉDICALE